

DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

Revue de l'Université de Bruxelles, trente-septième année,
Bruxelles : Université Libre de Bruxelles, 1932.

http://digistore.bib.ulb.ac.be/2010/DL2503255_1932_000_037.pdf

Cette œuvre littéraire est soumise à la législation belge en matière de droit d'auteur.

Elle a été publiée par l'**Université Libre de Bruxelles**
et numérisée par les Archives & Bibliothèques de l'ULB.

Tout titulaire de droits sur l'œuvre ou sur une partie de l'œuvre ici reproduite qui s'opposerait à sa mise en ligne est invité à prendre contact avec la Digithèque de façon à régulariser la situation (email : [bibdir\(at\)ulb.ac.be](mailto:bibdir(at)ulb.ac.be)) .

Les règles d'utilisation de la présente copie numérique de cette œuvre sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés mis à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site <http://digitheque.ulb.ac.be/>



REVUE
DE
L'UNIVERSITÉ
DE BRUXELLES

Organe officiel de l'Union des Anciens Etudiants de l'Université libre de Bruxelles

TRENTE SEPTIÈME ANNÉE
1931 - 1932

BRUXELLES
SECRETARIAT DE LA REVUE DE L'UNIVERSITÉ
50, AVENUE DES NATIONS

1932

La situation de l'Université pendant la XCVII^e année académique

PAR

M. JEAN SERVAIS,

Président du Conseil d'Administration de l'Université.

Rapport présenté à la séance solennelle de rentrée, le 15 octobre 1931

Nous pouvons nous rendre le témoignage que durant l'année académique 1930-1931, l'activité de notre institution a été féconde. Les détails en seront exposés dans le Rapport annuel et vous me saurez gré de ne pas en fatiguer en ce moment votre attention.

Le Conseil a eu l'honneur et le précieux avantage d'appeler dans son sein à titre de membres permanents deux bienfaiteurs de l'Université, MM. Tournay-Solvay et Werner, tandis que comme représentant de la Province de Brabant, M. le Député permanent Defrenne y prenait la place du regretté M. Richard.

Notre corps professoral s'est complété par l'appel entendu que nous avons fait soit à de jeunes savants, dont le court passé déjà riche est un sûr garant de l'avenir, comme MM. Lepage et Godeau, à qui a été confiée la lourde succession de M. le Professeur Brand atteint par la limite d'âge et nommé professeur honoraire, soit à des personnalités éminentes comme M. le Procureur général Marzorati.

Le cours libre de droit luxembourgeois institué par la faculté de droit a été fait avec distinction par deux juristes luxembourgeois, MM. Hammes et Weber.

Nos nombreuses conférences universitaires et nos conférences de politique internationale, toutes suivies par nos étudiants et un public attentif nous ont permis de produire à notre tribune

à côté d'une éminente personnalité belge, des savants étrangers, dont la présence parmi nous a attesté une fois de plus les sympathies et l'autorité que nous avons acquises au dehors.

Parmi nos conférenciers étrangers, M. Pierre Roussel, directeur de l'Ecole française d'Athènes, a, par une conférence sur Délos, inauguré les travaux de la fondation archéologique de l'U. L. B. créée pour promouvoir en Belgique l'étude de l'archéologie et que ses premiers pas ont engagée dans la voie du succès.

Les sympathies de l'étranger pour notre institution se sont manifestées encore par l'accueil fait à ceux de nos professeurs qui, soit comme professeur d'échange, soit à titre privé, ont été porter notre enseignement; en France, en Espagne, aux Etats-Unis et par les précieuses distinctions octroyées à M. le Professeur Ansiaux, nommé docteur honoris causa de l'Université de Parme et à M. le Professeur Mahaim, Directeur de notre Institut de Sociologie, élu membre de l'Académie des Sciences morales et politiques de l'Institut de France et récemment président du B. I. T., éclatant hommage rendu à un homme d'une haute intelligence, particulièrement avertie des problèmes que pose notre état social et soucieuse de leur donner des solutions équitables et justes.

Nous avons vu avec satisfaction d'importantes institutions scientifiques étrangères appeler l'U. L. B. à se faire représenter auprès d'elles dans des circonstances solennelles.

Nous ont représentés : M. le Professeur Leclère aux fêtes du IV^e centenaire du Collège de France; M. le Professeur Stroobant aux cérémonies de la célébration du centenaire de la découverte de l'induction électromagnétique par Faraday (Londres); M. le Professeur Van Cauwenberghe aux cérémonies du Centenaire de la Royal Institution à Londres; M. le Professeur Dupréel au Congrès de l'Histoire des sciences et de la technologie à Londres; M. le Professeur Boisacq au II^e Congrès de linguistique à Genève; MM. les Professeurs Hauman et Robert à l'Assemblée générale de l'Union géographique à Paris.

Enfin c'est jusqu'aux confins du monde que la gloire du Professeur Piccard et de M. Kipfer a porté le nom de l'Université libre de Bruxelles. Ils ont ouvert à l'exploration scientifique et à la science elle-même un champ nouveau et fécond d'exploration. Simplement, avec une tranquille audace, conscients du

ERRATA

Dans le n° 1 de la *Revue*, 37^{me} année (1931-32), page 2 :

Au lieu de : M. le professeur Ansiaux nommé docteur honoris
causa de l'Université de PARME,
lire : Université de PARIS.

Idem, p. 78

Au lieu de : **Thèses et dissertations** : Ansiaux, Simone : LES
RÉFORMES DE MARIE-THÉRÈSE
lire : Ansiaux, Simone : ESSAI SUR L'ARCHITECTURE NÉOCLASSIQUE
EN BELGIQUE.

Au Bureau, au Conseil, son avis modestement exprimé était écouté avec une respectueuse déférence.

Il a professé avec une maîtrise sans égale l'anatomie et la biologie. Son enseignement fut fréquemment sollicité à l'étranger, en France et aux Etats-Unis. Les livres qu'il a publiés restent comme des monuments de sa riche activité et des progrès qu'il a fait accomplir à cette recherche de la source de la vie, palpitante énigme posée à l'Humanité comme la marque de sa faiblesse, mais que des hommes comme lui, suivant la voie qu'il a tracée, résoudreont un jour.

Oh ! Messieurs, qu'une institution puisse rappeler dans son sein des caractères et des esprits comme ceux-là, n'est-ce pas la meilleure consécration de sa force et de sa puissance.

Là ne s'arrête pas hélas la liste de nos deuils.

Nous avons perdu aussi deux savants éminents attachés à notre Université à titre de docteur honoris causa, le grand juriste qu'était M. Génestal du Chaumeil et M. Eugène Hubert, l'éminent professeur d'histoire de l'Université de Liège.

Nous déplorons la mort et nous gardons le reconnaissant souvenir de M. Dollo, professeur honoraire de la faculté des sciences ; de M. J.-B. Coppez, de M. Lorthioir, tous deux professeurs honoraires de la faculté de médecine. M. Dollo doué d'un talent exceptionnel d'exposition, professa avec une précision et une clarté étonnantes le cours de paléontologie ; plusieurs corps étrangers en l'appelant dans leur sein avaient reconnu ses mérites.

M. J.-B. Coppez après une jeunesse laborieuse et difficile, avait à force de travail et de persévérance, conquis le diplôme de médecin. Il se spécialisa dans l'étude de l'ophtalmologie, fonda le service d'ophtalmologie des hôpitaux de Bruxelles et le premier enseigna cette partie de la science médicale à notre Université.

M. Lorthioir avait donné un essor particulier à la chirurgie infantile. Il est mort au moment où il allait présider à Lisbonne la réunion de la Société Internationale de Chirurgie. C'était la consécration d'une belle carrière chirurgicale et un hommage rendu à un caractère plein d'aménité.

M. le Député permanent Richard qui siégeait au Conseil en qualité de représentant de la province de Brabant, est mort le 11 décembre dernier. Avocat écouté au Palais, administra-

teur provincial rompu aux affaires, homme de sens droit et de claire intelligence, il nous a, pendant de longues années, apporté une collaboration que nous n'oublierons pas.

Quelques-uns d'entre vous ont aperçu tantôt, rue Paul Heger, un vaste chantier en pleine activité. Là vont s'édifier les maisons où dès le 1^{er} octobre prochain nous offrirons à nos étudiantes et à nos étudiants le home qui est un complément indispensable de nos installations universitaires.

Nous l'édifions grâce au subside de la Fondation Rockefeller par un effort personnel auquel se sont jointes de très importantes libéralités dont leurs auteurs me défendent de les nommer ici. L'entreprise reste audacieuse, parce que les ressources ainsi réunies ne sont pas encore suffisantes pour la terminer; mais toute notre histoire montre que cette audace n'est pas téméraire. L'Université a rencontré jusqu'ici assez de sympathies agissantes pour qu'elle puisse escompter qu'elles se manifesteront pour une œuvre aussi nécessaire.

A tous ceux dont les dons ont au cours de cette dernière année académique alimenté nos diverses branches d'activité, nous exprimons notre reconnaissance. Elle s'adresse également aux fondateurs et aux membres de la Société des Amis de notre Bibliothèque: présidée par M. Jacques Willems, le bibliographe et le bibliophile de haute réputation, elle a déjà constitué un fonds important.

Nos remerciements vont aussi à notre corps professoral, âme de cette institution et à nos étudiants dont la discipline, le travail et la touchante solidarité sont notre honneur.

La Propriété chez les Primitifs

PAR

M. GEORGES SMETS,

Recteur de l'Université libre de Bruxelles

Discours prononcé à la séance solennelle de rentrée, le 15 octobre 1931

Il existe, dans le golfe du Bengale, à trois cents kilomètres de la côte birmane, un archipel, formé de quatre grandes îles et de plus de cinquante petites : ce sont les îles Andaman, chaudes et pluvieuses, couvertes d'une jungle épaisse que des marais viennent parfois interrompre. Le cocotier, la principale ressource alimentaire des régions voisines, n'y poussait point autrefois : rien n'invitait l'étranger à s'y établir. Rarement des marins, menacés par la soif, y relâchaient pour faire provision d'eau potable; des pirates y trouvaient un abri momentané; quelques bateaux malais ou chinois venaient y chercher du tre-pang ou des nids de salangane. Les malheureux matelots que de fréquents naufrages jetaient, isolés et sans armes, sur ces côtes périlleuses, étaient impitoyablement tués. On accusait en outre les indigènes — à tort, semble-t-il — de manger ceux qu'ils avaient mis à mort; ces parages inhospitaliers n'en étaient que plus redoutés.

Ce n'est qu'en 1858 que les Anglais, qui déjà avaient occupé l'archipel pendant sept ans vers la fin du dix-huitième siècle, en prirent possession définitivement, pour y installer un pénitencier. Ils trouvèrent dans ce pays, dont la superficie couvrirait la cinquième partie de la Belgique, une population noire, de petite taille, qu'on évalue à 5500 âmes environ; aujourd'hui

elle est tombée au dessous de 1900. Pendant des siècles, ces sauvages, qu'on s'est plu à appeler, on ne sait trop pourquoi, les Mincopies, étaient restés presque sans contact avec le monde extérieur, dont ils ignoraient tout. Ils vivaient à peu près nus, dormant sous de misérables abris de feuillage, généralement ouverts de trois côtés; ils se nourrissaient de la chair des sangliers qu'ils tuaient, des vaches marines et des tortues qu'ils capturaient, des poissons qu'ils pêchaient, des mollusques, des racines, des graines, du miel qu'ils recueillaient. Ni élevage, ni agriculture. Depuis quelque trois-quarts de siècle, ils avaient appris à se servir du fer, qu'ils ne travaillaient qu'à froid. Pour le surplus, leurs outils et leurs armes étaient faits, rarement de pierre, généralement de bois, d'éclats de bambou, des écailles de certains mollusques. Ils pratiquaient la vannerie et la corderie, mais le tissage et la préparation du cuir leur étaient inconnus. Ils l'emportaient sur d'autres populations beaucoup plus développées à bien des égards, parce que leurs femmes savaient fabriquer des récipients en terre cuite, mais d'une technique extrêmement grossière; par contre, ils se classaient au dessous du reste des humains par leur ignorance de tout procédé pour faire jaillir le feu du bois ou de la pierre; ils n'en étaient que plus habiles à entretenir les foyers qui flambaient ou couvaient dans leurs camps et ils avaient soin d'avoir toujours des tisons avec eux, jusque dans leurs expéditions de chasse. Ils comptaient sur les doigts jusqu'à dix, mais, dans leur langage, la série des nombres ordinaux s'arrêtait à six et la série des nombres cardinaux à deux. C'était, c'est encore, un des groupes humains les plus arriérés du monde.

Nous les connaissons bien. Un fonctionnaire anglais, E. H. Man, qui avait passé onze ans dans l'archipel, dont quatre en contact constant avec les indigènes, a décrit avec soin leurs coutumes, leurs mœurs et leurs croyances. Cet excellent travail, qui date de 1883, a été complété depuis et rectifié sur certains points par les observations de quelques autres ethnographes, et, en 1922, par une monographie de cinq cents pages, œuvre d'un ancien fellow de Cambridge, A. R. Brown.

Ce qui nous importe aujourd'hui, c'est de savoir si, chez ces sauvages entre les sauvages, existe quelque chose que nous puissions appeler propriété, et quels sont les aspects que cette propriété peut revêtir.

Nous constaterons d'abord que les Mincopies étaient répartis en groupes locaux, de quarante à cinquante personnes en général, entièrement autonomes, qui occupaient un territoire déterminé; ce territoire avait des limites définies, à l'intérieur desquelles les habitants déplaçaient fréquemment leurs camps, mais qu'ils ne franchissaient que très rarement. Ils y chassaient ou y pêchaient; pour que des étrangers pussent y chasser ou y pêcher également, ou même y entrer, il fallait une autorisation, une invitation, le patronage d'un membre du groupe local, ou un usage traditionnel conférant un droit de passage.

« Un sanglier, dit Brown, appartient à l'homme qui a décoché la première des flèches qui l'a frappé... Une tortue, une vache marine ou un gros poisson appartient à l'homme qui a lancé le harpon au moyen duquel il a été pris; une ruche à miel, à l'homme qui grimpe à l'arbre et qui la détache. Le poisson qu'un homme a tiré lui appartient et à la femme appartiennent les racines qu'elle déterre, les graines qu'elle recueille, les poissons et les crustacés que ramène son filet, les mollusques qu'elle arrache aux récifs. »

Mais ces vivres une fois rapportés au camp, celui qui les a pris ne songerait pas à s'en réserver la jouissance exclusive. Tous les habitants du village en auront leur part, les hôtes aussi, s'il y en a, et les infirmes, les vieillards, les jeunes enfants ne seront jamais oubliés, et fréquemment ils seront mieux traités que les autres. Le sanglier tué est mis au feu et découpé sur place, ou bien rapporté en entier et rôti dans la cuisine commune du village, ensuite les parts sont distribuées, et dans chaque hutte, la femme fait bouillir la sienne pour achever la préparation du repas familial.

Les armes ou les outils sont à l'homme ou à la femme qui les a fabriqués. Les canots sont creusés dans des troncs d'arbres et un homme seul ne pourrait venir à bout d'un pareil travail; pourtant celui qui a fait choix de l'arbre et dirigé le travail fera du canot achevé ce qui lui conviendra, et ses collaborateurs ne croiront nullement avoir le droit de s'en plaindre.

Mais, quant à la jouissance de ses objets, celui qui les possède se montre singulièrement tolérant: d'autres pourront en user sans scrupule; les ustensiles de cuisine ou le canot, dans le temps où le propriétaire lui-même ne s'en sert pas, les membres

du groupe local les emploieront à leur guise ; pourtant ils ne se permettront pas de les emporter au loin sans une autorisation expresse, moins encore de se les approprier définitivement.

Les seules choses dont il semble qu'on puisse avoir l'usage exclusif, sans partage avec autrui, ce sont les vêtements et les parures. Et aussi des biens d'une tout autre nature, des biens spirituels : « chacun, dit Brown, compose ses propres chants, » nul ne chanterait, au cours d'une danse, un chant composé » par quelque autre personne que ce soit ».

On ne se réserve pas l'usage d'une parcelle du sol, mais bien l'emploi des arbres qui peuvent y croître : si quelqu'un désigne un arbre dont il se propose de faire un canot, personne ne l'abattra plus sans son aveu, même après plusieurs années ; et si c'est un arbre fruitier sur lequel il s'est arrogé des droits, nul n'en cueillera les fruits, sans en avoir reçu la permission et sans faire abandon d'une partie de la récolte.

Nous ne connaissons aucune société, si primitive qu'elle soit, où il n'y ait une certaine circulation des biens. La générosité est une vertu très répandue chez les sauvages. Les Mincopies se font des présents à tout propos ; des amis qui se rencontrent, des hôtes qui se quittent, ne manquent pas d'en échanger ; d'autres se font à l'occasion du mariage ; de temps en temps un homme influent organise une réunion à laquelle sont invités tous les groupes qui habitent dans un certain rayon ; la fête a lieu et après le repas qui doit réparer les fatigues de la nuit, on se fait des visites, on se livre à de larmoyantes démonstrations de tendresse ; les hôtes sont les premiers à faire des cadeaux, les invités aussitôt après leur rendent la politesse, car ils ont eu soin de se munir de tout ce qu'il fallait pour honorer dignement leurs amis. On n'a pas fait d'échange formel. Mais s'il n'y a pas d'équivalence entre les cadeaux réciproques, la partie lésée ne cache pas son mécontentement, et des querelles éclatent.

A la mort d'un Mincopie, une parure sera ensevelie avec le cadavre, un arc et des flèches, ou un harpon, déposés sur la tombe. La dévolution de l'héritage ne paraît pas soumise à des règles formelles ; les renseignements que donne Man en tout cas sont équivoques ; la veuve, s'il y en a une, garde ce qui peut lui être utile ; le parent mâle le plus proche, ou les parents mâles, prennent le reste, mais les objets recueillis ont vite fait

de passer, à titre de cadeaux, aux mains d'amis qui peuvent en avoir besoin.

Il existe, dans le langage des Mincopies, un mot qui désigne ce qui n'est pas permis, l'action blâmable, le péché : il s'applique au meurtre et à l'adultère, il s'applique aussi au vol. Dans une société où il n'y a pas de pouvoir politique, il n'y a pas non plus de droit pénal, pas d'autorité qui ait qualité pour infliger une peine, pas même de réglementation de la vengeance. On constate chez le lésé des réactions psychologiques mal contrôlées, tantôt très vives, tantôt contenues par des considérations de prudence ; il passera sa colère aveuglément sur les biens d'autrui ou sur les siens propres ; il menacera l'auteur du délit, le frappera, le tuera peut-être. L'assistance juge ses violences dangereuses, et s'efforce de les empêcher, mais elle les juge en même temps légitimes, et les approuve, si elles ne sont pas disproportionnées au fait qui les a provoquées. Le volé pourra se venger du voleur, et tous y applaudiront ; mais s'il allait jusqu'à le blesser grièvement, jusqu'à le tuer, on trouverait juste qu'il fût à son tour l'objet de la vengeance du voleur ou des amis du voleur.

*
**

Tels sont les faits que l'observation décèle chez les indigènes des îles Andaman. Ceux que nous révélerait l'étude d'autres sociétés très primitives, seraient, sinon identiques, du moins tout à fait analogues.

On doit admettre, je crois, qu'il y a là de la propriété. On l'a nié, non pas seulement pour nos Mincopies, mais pour toutes les sociétés qui n'ont pas atteint un certain degré de développement économique.

On a dit que les choses durables où l'on a voulu voir les premiers objets de la propriété, les outils, les armes et les parures, ne sont qu'un prolongement de l'individu, la « pénombre » de sa personnalité ; qu'il n'y a de véritable propriété que lorsque celui qui l'exerce se distingue de la chose sur laquelle il l'exerce, que lorsque, en même temps, ce rapport exalte l'individu, le place au-dessus de ses semblables ; que la propriété n'est apparue qu'au moment où elle a porté sur des êtres humains, dans la guerre, la capture des esclaves, le rapt des fem-

mes. C'est attacher plus d'importance à la source de la propriété et à ses conséquences qu'à sa nature même.

On a dit aussi que l'usage habituel de la chose ne constitue pas la propriété, mais une sorte de possession admise ou tolérée au sein de la communauté économique; la propriété supposerait un droit de disposition conféré à l'individu par une autorité supérieure et sanctionné par des règles de droit privé, et ces conditions ne se seraient trouvées réunies qu'en Asie, en Afrique, en Europe, avec le développement de l'élevage. C'est mettre l'accent sur la rigueur du droit, plutôt que sur son existence.

Aussi bien, j'ai tort de parler de droit. Quelque haute idée qu'on puisse avoir de la doctrine juridique, quelque admiration qu'on éprouve pour la pensée souvent si profonde, si pénétrante ou si ingénieuse de ceux qui aident à la constituer, on ne peut oublier que le droit n'est, en fin de compte, qu'une technique, qui trouve sa fin dans l'activité judiciaire; ses définitions présentent toujours un élément de convention et de finalité; elles visent en dernière analyse à imposer, dans une certaine société, à certains juges, une certaine solution des litiges, c'est-à-dire des conflits d'intérêt, qui leur sont soumis, à endiguer l'arbitraire de ces juges par le moyen de la loi ou l'autorité de la jurisprudence. Laissons donc aux juristes la tâche aussi importante que délicate de définir le droit de propriété, et bornons-nous, sans sortir du plan de la sociologie, à abstraire des faits les caractères du phénomène qu'est la propriété.

Nous voyons que les hommes s'arrogent sur certaines choses une maîtrise effective — l'expression est de notre éminent collègue Georges Cornil —; leur prétention, généralement, ne provoque pas de contestation; si, pourtant, ils sont dans la nécessité de résister à ceux qui menacent cette maîtrise ou de réagir contre ceux qui y ont porté atteinte, ils trouveront du secours auprès de tiers qui font partie de leur groupe, qu'il s'agisse de manifestations de l'opinion ou d'actes émanant de l'autorité, peu importe.

Si nous constatons tout cela, nous devons trouver un terme pour désigner le phénomène ainsi décrit; le terme de propriété se présente naturellement à l'esprit. Or il se fait que ces constatations-là, nous pouvons les faire dans toutes les sociétés humaines. Nous avons observé les sauvages des îles Andaman;

nous n'aurions pu regarder plus bas. Et nous avons vu chez eux ce que nous n'aurions pas moins bien vu ailleurs : des hommes qui se conduisent en maîtres de certaines choses, qui sont reconnus pour tels, et qui disposent de ces choses à leur guise (la propriété ne s'affirme jamais plus qu'au moment où l'on en fait abandon); nous y avons vu enfin le vol réprouvé, le voleur puni par le volé avec l'approbation des tiers (et je ne serai pas le premier à dire que rien n'est mieux fait que le vol pour faire apparaître la propriété).

*
**

Or, cette propriété des Mincopies, c'est de la propriété individuelle, et rien que de la propriété individuelle. Je ne pense pas qu'il faille, à cette affirmation, apporter une réserve ou une restriction, comme le fait Brown quand il écrit : « La vie » économique du groupe local, bien qu'elle approche en fait » d'une sorte de communisme, est pourtant fondée sur la notion » de la propriété privée. La terre est la seule chose qui soit » possédée en commun. »

La théorie du communisme primitif remonte haut. Au dix-neuvième siècle, les ethnologues l'ont reprise en même temps que la théorie de la promiscuité primitive et l'ont entourée du prestige que confère la science. A une époque où certains esprits se plaisaient à critiquer et à ébranler les institutions qui, dans notre société, sont les assises de l'ordre juridique et économique, elle fut bien accueillie de toute part : les réformateurs y trouvaient la preuve que l'humanité avait pu vivre sans pratiquer la propriété privée, et que, puisque le communisme avait existé, il n'était pas chimérique de croire qu'on pût y retourner; les conservateurs de leur côté en déduisaient un argument puissant : si le communisme avait été le régime des débuts de l'humanité, c'était répondre à l'appel du progrès que de lui tourner le dos et de s'en éloigner de plus en plus. Comment une théorie ne serait-elle pas assurée du succès, quand les tendances les plus opposées peuvent y trouver leur compte ?

L'observation attentive des populations les moins civilisées les a fait apparaître sous un tout autre aspect : l'idée du tien et du mien est très développée chez elles, les femmes ont leurs biens, même, comme on l'a constaté chez les Fuégiens, « les

» petits enfants ont la pleine propriété de ce qu'on leur a donné ».

Où pouvait être ici le communisme ? On a voulu le retrouver quelque part : dans le partage des vivres entre les membres du groupe, dans la prétendue propriété collective du sol.

Ce sont là deux phénomènes qui n'ont aucun rapport entre eux, et il faut les étudier séparément.

Tout n'est pas faux dans le roman du bon sauvage, qui fut si goûté autrefois ; et les économistes, qui, plus récemment, ont représenté le sauvage comme un égoïste paresseux et imprévoyant, ont fait violence aux faits beaucoup plus, en somme, que certains penseurs du dix-huitième siècle. Dans les groupes locaux qui, dans les sociétés primitives, vivent en quelque sorte d'une même vie, personne ne croit qu'il puisse laisser les autres souffrir de la faim. Nous avons vu comment les choses se passent chez les Mincopies ; à la Terre de Feu, celui qui a découvert une baleine échouée se charge d'en distribuer la chair et la graisse aux membres de son groupe, il ne songerait pas à revendiquer le droit de ne pas le faire ; on cherchera peut-être à cacher la trouvaille à d'autres groupes voisins, mais si ceux-ci l'apprennent, ils jugeront qu'on a manqué de générosité envers eux, et le feront bien voir à ceux qui ont été trop discrets. Le chasseur australien sait à qui parmi ses parents, et plus encore parmi les parents de la femme, il est tenu d'offrir une part de son butin ; c'est la coutume du *neborak*, qu'Howitt a étudiée chez les Kurnai ; d'un kangourou qu'il a tué, le chasseur donnera les cuisses, la queue, une partie de la hanche à ceux qui l'ont accompagné dans son expédition, la tête et le dos aux parents de sa femme, le reste à ses propres parents ; et il ne gardera un peu de viande pour lui-même que s'il n'a plus rien à manger ; sans doute il compte que ses parents et ses beaux-parents en retour lui donneront du leur ; il n'en reste pas moins que, le grand effort qu'il a fait, il ne l'a pas fait pour lui-même.

Mais l'Australien, comme le Fuégien, comme l'indigène des îles Andaman, considère pourtant que ce qu'il a trouvé ou tué est bien à lui, et c'est pour cette raison même qu'il est fondé à en faire la distribution ou à en donner une partie. En le faisant, il s'acquitte d'un devoir, d'un devoir auquel il ne pourrait se soustraire, sans doute, mais dont l'accomplissement même implique qu'il dispose de son bien. Il y a là quelque chose qui

est du même ordre que notre obligation alimentaire, il n'y a pas là de communisme.

En ce qui concerne le sol, on a généralement admis que la propriété individuelle est de date récente, qu'elle est l'aboutissement d'une évolution dont le point de départ est l'appropriation du sol par des groupes locaux et que la propriété familiale est un stade intermédiaire; un illustre compatriote, Emile de Laveleye, a beaucoup contribué à faire admettre, en dépit des résistances de quelques érudits rompus à l'exégèse des textes antiques, ce vaste schème d'une évolution nécessaire et partout identique. Plus d'un ethnologue, et des mieux informés, nous l'avons vu, est resté fidèle à l'idée d'une propriété foncière collective exercée par les communautés primitives, et il s'est trouvé que cette idée s'accordait fort bien à certaines habitudes d'esprit dont les juristes ont peine à se défaire: le juriste moderne est accoutumé à voir en toute chose l'objet d'une appropriation; les res nullius sont exceptionnelles, elles attendent en quelque sorte l'occupation qui mettra fin à un état d'indécision presque scandaleux; et, quand une chose n'est pas la propriété d'un individu, elle doit être la propriété de la collectivité, puisqu'aussi bien il faut qu'elle ait un propriétaire. Laveleye écrit, dans le premier chapitre de son livre sur la Propriété et ses formes primitives: « Tant que l'homme primitif vit de » la chasse, de la pêche et de la cueillette des fruits sauvages, » il ne songe pas à s'approprier la terre... Sous le régime pas- » toral, la notion de propriété foncière commence à poindre; » toutetois elle s'attache seulement à l'espace que les troupeaux » de chaque tribu parcourent habituellement... L'idée qu'un » individu isolé pourrait réclamer une partie du sol comme » exclusivement à lui ne vient encore à personne...; peu à peu » une partie de la terre est momentanément mise en culture, » et le régime agricole s'établit; mais le territoire que le clan » ou la tribu occupe demeure sa propriété indivise... »

Je répète: *demeure sa propriété indivise!* Ainsi donc, de ce que la terre n'avait pas fait l'objet d'une appropriation par les individus, ce qui, dans le régime économique en vigueur, ne pouvait se concevoir, il résulterait nécessairement qu'elle avait pour propriétaire le groupe dont ces individus faisaient partie, et il ne paraissait pas étrange que cette appropriation, qui ne pouvait avoir pour ces individus ni sens ni utilité, pût avoir

un sens et une utilité pour la communauté qu'ils composaient ! Peut-on donc ne pas voir qu'il existe autour de nous des choses qui ne peuvent devenir la propriété de personne, l'air, la surface de la mer ? Disons-nous que l'État en est propriétaire ? Peut-être la propriété s'exercera-t-elle un jour sur ces choses-là. Les historiens et les juristes de ces temps futurs diront qu'en des siècles révolus elles n'appartenaient, ne pouvaient appartenir à personne. C'est ce que nous devrions prendre l'habitude de dire de la terre chez les primitifs et aussi chez nos plus lointains ancêtres.

Pour ceux qui ne défrichent pas la terre, ni ne la retournent, ni ne l'ensemencent, le sol, comme l'a si bien dit Hildebrand, n'existe qu'en tant qu'espace, il n'est pas terrain, mais territoire. Quand les groupements primitifs écartent du district qu'ils occupent, les étrangers qui voudraient y pénétrer sans leur aveu, ce ne sont pas les droits du propriétaire qu'ils font respecter ; c'est leur territoire qu'ils défendent, et qui use du mot territoire, parle en termes de droit public. C'est en effet une prérogative du droit public qui s'exerce en ce cas, Dargun l'appelle un attribut de l'imperium et Max Schmidt, une manifestation de la souveraineté. La différence avec l'appropriation du droit privé apparaîtra tout de suite, si l'on veut bien se rappeler qu'il y a, même chez les Mincopies, des choses fixées au sol que l'on ne peut posséder : ce sont les arbres ; mais alors le propriétaire est toujours un individu, et la communauté ne se sent nullement lésée par cette prise de possession, pas plus qu'elle ne pourrait l'être par la capture d'un sanglier ou par la récolte de fruits ou de racines comestibles.

Cette inaptitude à comprendre ce que peut être la propriété foncière a été la source des plus pénibles malentendus entre les occupants de race blanche et les indigènes dont ils avaient cru légitimement et honnêtement acquérir la terre par des conventions en bonne forme, l'occasion de pages sanglantes dans l'histoire de la colonisation. Dans une des dernières communications qu'il fit à l'Institut de Sociologie en 1914, Emile Waxweiler avait rappelé « les traités de cession par lesquels les émigrés anglo-saxons croyaient acquérir le droit, vis-à-vis des Indiens de l'Amérique du Nord, de s'installer sur la côte ». Les anciens occupants, ajoutait-il, « n'entendaient rien aux notions élaborées de propriété que les nouveaux venus apportaient avec eux et qu'ils tenaient d'un lointain héritage juri-

» dique. Se heurtant à une situation pour eux inexplicable, la
» seule attitude à laquelle ils dussent spontanément se résoudre,
» était de lancer leurs flèches contre des usurpateurs sans scrupules.
» Aux colons, il ne restait qu'à asservir des populations rebelles.
» Ils n'y faillirent pas davantage. » Il racontait encore l'anecdote que voici : « Au Congo, dans un poste belge, des
» indigènes revenaient, chaque année, occuper un territoire
» qu'ils avaient cédé, moyennant un juste prix, à un Européen.
» Celui-ci, fatigué de ces violations continuelles d'une convention librement consentie, eut, un jour, à ce propos, une longue
» conversation avec leur chef. Il retira de débats interminables la conviction absolue que la notion de la propriété
» foncière était complètement étrangère à ces nègres et qu'il
» était impossible de la leur faire entendre. » Et Waxweiler concluait avec raison : « La notion de propriété foncière échappe
» aux primitifs. » Un officier français, le commandant Toutée, parlant de noirs de l'ouest de l'Afrique, disait avec autant de justesse que d'énergie : « Parler de poids et de mesures... à un
» homme qui ignore ce qu'est une mesure ou un poids, de
» mesure du sol, dans un pays où la surface du sol n'a ni
» signification, ni valeur, c'est demander à être trompé. »

Et nous nous trouvons ici en présence de populations qui ont atteint un niveau de beaucoup supérieur à celui des Mincopies ou des Fuégiens !

Or, s'il ne peut pas être question d'une propriété du sol, mais bien d'une souveraineté sur le territoire, il n'est pas étonnant que cette souveraineté se manifeste par une certaine réglementation, non point explicite et formelle, mais diffuse en quelque sorte, par des usages, des coutumes que l'on fera observer, si c'est nécessaire, par les moyens plus ou moins efficaces dont pourra disposer ce qui, dans ces organisations rudimentaires, représente l'autorité. Ces réglementations ne seront pas partout identiques, elles s'adapteront aux conditions mêmes de l'existence, elles auront, comme tout ce qui vient des hommes, quelque chose d'arbitraire ; la chasse n'a pas toujours été interdite aux étrangers, par exemple chez certains Indiens qui, poursuivant le bison sur de vastes espaces, ne pouvaient s'accommoder de territoires trop limités ; ailleurs, tout au contraire, elle sera réservée à des privilégiés parmi les membres du groupe ; la cueillette non plus ne sera pas toujours entièrement libre, il

arrivera que pour certains fruits qui jouent dans l'alimentation un rôle important, elle ne pourra commencer qu'à une date déterminée; il en sera parfois de même de la pêche; ou bien les eaux seront alloties aux riverains des fleuves; il y aura pour la pâture des terrains réservés; et pour la mise en culture du sol, au début tout à fait superficielle et essentiellement temporaire, et qui par là se distingue peu des autres moyens d'utiliser les ressources du territoire, il y aura des usages variés, conférant certains titres à celui qui a défriché, titres qui tantôt s'éteindront avec l'occupation définitive, tantôt lui survivront pendant un temps plus ou moins long. C'est de ces diverses coutumes que sortiront les modalités de la propriété foncière; il est impossible de ranger ces modalités en phases successives d'une évolution nécessaire. Différant singulièrement de tribu à tribu, même lorsque les conditions d'existence et le degré de civilisation sont à peu de chose près identiques, elles nous apparaîtront sous les dehors ou de la propriété des femmes (les femmes sont les inventeurs de l'agriculture), ou de la propriété familiale, ou de la propriété de certaines corporations, ou d'une propriété de village, peut-être avec roulement organisé sous la forme de partages périodiques, ou de la collation de la propriété foncière par le chef, ou du droit exclusif du chef à la propriété du sol, parfois avec toute une organisation féodale.

L'histoire de la propriété foncière est rebelle à l'ordre rigoureux qu'on a voulu y introduire : les grands systèmes qu'on a élaborés ne valent que pour certaines époques et pour certaines régions : une construction qui voudrait utiliser tous les matériaux dont nous disposons pour tous les temps et pour tous les peuples, ressemblerait plus à un labyrinthe qu'à un édifice ordonné.

*
**

Ainsi donc, nous ne trouvons, chez les peuples les plus primitifs, ni communisme, ni propriété collective. Et il faudra renverser les termes du problème que tant d'ethnologues, d'économistes, de juristes et de sociologues ont voulu résoudre : il ne faudra pas chercher comment la propriété individuelle s'est dégagée de la propriété collective, mais inversement, comment la propriété collective, sous ses diverses formes,

dont nous possédons des exemples indiscutables, mais à des niveaux déjà élevés de la civilisation humaine, a pu se constituer dans des milieux qui, au début, n'avaient pu connaître que la propriété individuelle.

Ce problème-là, je n'ai pas la prétention d'en proposer une solution aujourd'hui. Je voudrais plutôt, retournant à nos Mincopies, dégager deux caractères de la propriété individuelle telle qu'on l'observe chez les peuples les moins développés du monde.

Le premier de ces caractères, c'est que la propriété s'y confond, à peu de chose près, avec la possession. Je prends ces deux mots dans le sens que leur donnent les juristes formés à l'école du droit romain. Je ne crois pas qu'on puisse dire que les primitifs ne connaissent qu'une possession, et point encore de propriété : outre qu'on ne voit pas bien comment la notion de possession pourrait se concevoir indépendamment de la notion de propriété à laquelle elle s'oppose logiquement et qu'elle implique en même temps, nous dirons que les évolutionnistes ne nous ont que trop habitués à considérer le passage de la sauvagerie à la barbarie et à la civilisation comme étant toujours le passage d'un certain aspect des choses sociales à un autre aspect, opposé ou tout au moins différent ; dans un très grand nombre de cas, c'est plus exactement le passage d'un état indéfini ou non différencié à un état où les choses, ou les notions, ou les idées se distinguent entre elles et font contraste, sans cesser de coexister. Ce qui est exact, c'est que les primitifs ne conçoivent pas qu'on puisse être propriétaire d'un objet dont on ne puisse avoir en même temps la possession effective, et pour eux la possession effective implique l'utilisation de l'objet en vue de sa destination normale. Brown rapporte que, dans les îles Andaman, « l'arme qu'un homme » fabrique est à lui seul pour qu'il en fasse ce qu'il lui plaît, et » ce qu'une femme fabrique est sa propriété à elle ». Il ne nous dit pas, et c'est fort regrettable, si un homme peut, par l'effet d'un don, devenir propriétaire de l'ustensile qu'une femme a fait pour s'en servir elle-même. Mais dans d'autres populations, d'ailleurs beaucoup plus civilisées, nous savons que la propriété, pour chacun des sexes, est restreinte aux objets qui se rapportent aux travaux qui lui sont propres, et que l'autre sexe ne partage pas avec lui. Chez les Sandawe

de l'Afrique orientale, la femme aura les pois, les assiettes, les moulinets, les coquilles à boire, les écuelles, les filtres, les cuves à brasser, sans parler des bijoux et des vêtements qu'elle seule pourrait porter; l'homme sera propriétaire des plantoirs, des rateaux, des seaux à lait et des ruches, et aussi des instruments de musique. Chez les Bakango de l'Uélé, les armes et les pipes n'appartiendront qu'à des hommes; les houes, les haches, les vans, les nattes, les paniers, à des femmes. Le cas le plus curieux est celui des indigènes de l'île Nauru, en Polynésie, chez qui les bijoux des femmes, à leur mort, ne peuvent être recueillis que par une de leurs filles, et, en cas d'absence de filles, sont enterrés ou jetés à la mer. Tout cela se comprend fort bien, si l'on se dit qu'en dehors des cadeaux qu'on n'a pas toujours l'occasion d'offrir, et du prêt gratuit qui, par certains côtés, ressemble beaucoup au cadeau, on ne saurait que faire d'un objet qu'on ne peut utiliser par soi-même en vue de sa fin accoutumée.

Le deuxième caractère que je voudrais souligner, c'est le peu de soin que le primitif apporte à se réserver la jouissance exclusive des choses qu'il considère comme siennes. Nous ne nous conduisons pas à cet égard tout à fait comme lui. Non pas qu'on ne puisse trouver chez nous des traits de générosité et, dans les relations mutuelles, un certain degré de politesse, de bonhomie, de facilité ou même d'insouciance qui interdit de faire valoir son droit jusqu'au bout, mais, généralement, nous gardons bien ce qui nous appartient, et nous ne laissons pas volontiers passer, sans une réaction appropriée, les atteintes qui pourraient être portées à notre propriété. C'est qu'à ces atteintes, nous donnons tout de suite un sens symbolique, chacune d'elles affecte l'autorité d'un principe, compromet la rigueur d'une règle, ébranle un ordre établi. Le primitif ne paraît se soucier que de l'ennui qu'il doit supporter, du dommage qu'il subit effectivement et qu'il ressent d'une manière immédiate.

Dès que ces préoccupations-là lui deviennent étrangères, il pense moins à lui-même qu'aux autres. Cet altruisme, dont nous savons déjà qu'il est de bon aloi, puisqu'il peut aller jusqu'à lui imposer des privations dans l'intérêt de ses parents ou de ses voisins, cet altruisme lui est peut-être rendu moins pénible par le fait que les biens qu'il possède ne sont ni

durables, ni difficiles à remplacer; sans doute, il n'est pas vrai de dire, comme on l'a fait, que les sauvages, même les plus primitifs, ne font pas de provisions; les Mincopies, par exemple, connaissent l'art de conserver la viande de sanglier et de tortue mi-cuite, dans des tiges de bambou, fermées d'un bouchon de feuilles, ou certaines graines décortiquées, dans des cachettes souterraines; mais ce n'en sont pas moins les vivres frais qui prennent la plus large place dans leur régime. Or, la venaison s'altère vite, les végétaux comestibles également. A quoi bon refuser à d'autres ce qu'on ne pourra pas utiliser pour soi, ce qui se perdra sans profit pour personne? Les outils et les armes, chacun les fabrique lui-même, de matières premières que la nature, sans avarice, met à la disposition de tous; l'effort peut être considérable, mais on est habitué à le renouveler constamment: car les objets ne peuvent être utilisés bien longtemps; ils s'abîment vite, se brisent ou s'émoussent; chez nos Mincopies, « un éclat de quartz, dit Brown, est utilisé » jusqu'à ce qu'il ait perdu son tranchant: on le jette alors et on » en fait un autre. De sorte qu'une femme qui doit raser une tête, » peut en employer jusqu'à vingt, l'un à la suite de l'autre, » et pour en obtenir vingt qui puissent lui servir, elle en fabri- » que peut-être quarante et plus. Les amas de déchets de cui- » sine qu'on trouve à l'emplacement des camps abandonnés » renferment des milliers de cailloux de quartz qui ont été » débités et des milliers d'éclats. » Chez les Fuégiens, la confection d'une pirogue n'est pas un mince travail; le choix des écorces appropriées peut à lui seul exiger de longs voyages et, pour détacher d'arbres élevés la quantité d'écorce requise, il faut la collaboration de deux ou trois hommes. Et cette pirogue sera hors d'usage après avoir servi pendant quatre à six mois! Tous les biens s'évanouissent en quelque sorte par l'effet du temps; et celui qui recueille un héritage, avant qu'un an soit révolu, n'en sera pas moins pauvre; on comprend qu'il n'hésite pas, tantôt à le détruire, tantôt à en abandonner une large part à ses amis. Dans un pareil régime tout le monde est également riche, parce que tout le monde est également pauvre, et est condamné à le rester. Si la propriété est l'élément constituant de la richesse, inversement la richesse seule peut donner tout son prix à la propriété.

On peut se demander comment, de ce régime où la propriété n'est pas plus tentante, et d'où la richesse paraît à jamais exclue, on a pu s'élever à un régime où il vaudra la peine d'accumuler les biens et aussi de faire respecter avec rigueur les droits qu'on peut exercer sur eux. S'il faut que la richesse existe pour qu'on les recherche, et s'il faut qu'on les recherche pour que la richesse existe, il y a là comme un cercle dans lequel il semblerait qu'on dût vainement chercher le moyen de s'introduire.

Revenons à nos Mincopies. Nous avons vu que l'indigène des îles Andaman abandonne aux membres de son groupe une partie des vivres qu'il a pu se procurer, qu'il leur permet d'user avec une grande liberté de ses outils et de ses armes, qu'il ne se réserve guère à lui seul que ses parures et ses vêtements, qui bien souvent font office de parure beaucoup plus que de vêtement. Il n'est pas sans intérêt de constater que la jouissance de ces objets est d'autant moins partagée que leur utilité physique ou matérielle est moins grande. La nourriture est indispensable, les armes et les outils sont utiles, la parure est déjà du superflu. Ce n'est donc pas en raison des avantages physiques qu'il en retire que l'homme tient aux objets qu'il s'est appropriés. Ribot a dit dans sa *Psychologie des Sentiments* : « Le sentiment de la propriété dérive d'une condition d'existence naturelle, la nutrition. » La propriété, peut-être; le sentiment de la propriété, sûrement non. Si l'homme n'avait jamais eu en sa possession que le gibier et les fruits dont il se nourrissait, possession de courte durée, possession qu'il est prêt à partager avec d'autres, jamais ne se seraient organisées toutes les réactions psychologiques auxquelles la propriété doit la place qu'elle occupe dans nos préoccupations intimes, dans notre organisation sociale. L'utilité qu'offrent les outils, le travail qui s'y incorpore, ont peut-être exercé une action plus sensible, mais non pas encore décisive; on se résoud trop facilement à laisser aux autres, qui pourraient les fabriquer aussi bien ou presque aussi bien que le propriétaire, la faculté de s'en servir de la même façon dont on en use soi-même. Il n'y a là rien qui crée une distinction, qui souligne une supériorité. Il n'en est plus tout à fait de même des parures, ni des biens immatériels, comme les chants ou les danses. Celui qui s'orne le corps, celui qui exécute un chant que les autres doivent

ignorer, en éprouve une satisfaction d'amour-propre qui le flatte, qui l'élève au-dessus de ceux qui l'entourent. C'est cette position privilégiée que l'homme veut se réserver à lui-même, qu'il doit, s'il ne veut perdre cet avantage personnel, défendre contre les convoitises des autres, amis ou parents. Ce n'est pas seulement parce que les ornements que porte le primitif sont le prolongement de son corps (le sont-ils plus que les outils ?), ce n'est pas parce qu'il leur prête peut-être quelque vertu occulte ou magique, qu'il veut que ces choses-là soient à lui et à lui seul, c'est parce qu'elles créent en sa faveur une gradation entre les individus de son groupe, et que faire partager aux autres une distinction, ce serait la perdre.

Si nous nous demandons à présent à quoi pourra servir l'accumulation de certains biens, qui était sans utilité dans les sociétés tout à fait primitives, nous aurons vite fait de trouver la réponse : à la condition que, au lieu d'envisager les avantages matériels qu'elle pourrait procurer, nous pensions à la supériorité sociale qui en découle.

Cette supériorité sociale se manifeste de trois façons : par la munificence, par l'ostentation et par la domination.

*
* *

La munificence, nous l'avons trouvée déjà à l'état naissant chez les plus humbles sauvages. La générosité y est en partie liée à un incontestable altruisme, en partie aussi au peu d'intérêt que présente la détention d'un objet dont la jouissance ou l'utilisation immédiate est impossible. Elle a encore une troisième source : le prestige qui va naturellement à celui qui sait être libéral. Aux îles Andaman, on se couvrirait de honte si, prié de donner un objet, on ne l'abandonnait pas aussitôt à celui qui le demande ; mais inversement, celui qui l'a reçu, à moins d'être par l'effet de l'âge à un rang très supérieur au donateur, ne manquera pas de faire un cadeau équivalent, pour ne pas être en reste. On constate l'inverse chez les Fuégiens, mais le résultat final est le même : c'est le refus du présent offert qui est considéré comme un grave affront ; mais celui qui a dû l'accepter est dès lors tenu de réciproquer cette libéralité. De part et d'autre on voit à quel point l'amour-propre, la considération sociale sont intéressés à ces façons d'agir.

Brown écrit : « chez les indigènes des îles Andaman, la générosité est tenue pour une des vertus les plus hautes » et elle est pratiquée sans relâche par la plupart d'entre eux. » Parlant des Yahgans de la Terre de Feu, nos meilleurs informateurs, Hyades et Deniker, ont pu dire : « il semble que les » indigènes tiennent surtout à posséder pour avoir le droit de » distribuer ce qu'ils ont, et pour le plaisir de faire des largesses. » On perçoit ici une nuance d'étonnement. Cet étonnement, nous savons pourquoi nous ne devons pas le partager. La munificence peut donner des effets qui approchent du comique : « Le noir d'Australie, dit Lumholz, est de sa » nature dissipateur, et quand il donne, il donne beaucoup. » S'il arrive qu'un indigène civilisé regagne la station, avec » son maître, après une excursion d'une certaine durée, il » voudra presque toujours montrer sa grandeur d'âme à ceux » de ses camarades qui habitent dans les environs, et après » quelques heures, on verra l'un se pavaner avec ses pantalons, » l'autre avec ses éperons, tandis que lui-même n'aura gardé » que sa chemise. »

Jusqu'ici tout s'est passé sans accumulation de biens. Mais, dans certains groupements qui ont atteint un niveau supérieur, il pourra fort bien arriver qu'il se crée une véritable richesse dont la seule fin sera de permettre entre les riches une sorte d'assaut de générosité. Je pense à ces curieuses sociétés que forment les Indiens du Nord-Ouest de l'Amérique, et à leur coutume la plus étrange, le *potlatch*; le potlatch, dont on a sûrement grossi l'importance quand on a cru y voir l'institution qui seule pourrait expliquer l'origine du lien contractuel, mais qui n'en mérite pas moins une analyse très attentive, riche en enseignements.

J'éviterai, pour la décrire ici, de reproduire les sources de première main, j'entends les constatations de détail d'un observateur minutieux comme Boas. Il suffira de traduire la description déjà condensée et élaborée, mais tout à fait objective, que Goldenweiser en donne dans son *Early Civilization*. Après avoir parlé de la propriété et de ce qui peut en être l'objet chez les Indiens du Nord-Ouest, il poursuit en ces termes : « Il ne faudrait » pas s'imaginer pourtant que ce développement de l'idée de la » propriété implique l'existence d'une différenciation dans la » situation économique des individus. On n'a pas la moindre

» notion d'une distinction possible entre riches et pauvres.
» Tous vivent, à peu de chose près, de la même façon. Le
» noble et l'homme du commun, l'esclave et son maître, pren-
» nent leur part des mêmes travaux et jouissent à peu près
» du même confort et des mêmes plaisirs. Comme on va le
» voir, des quantités énormes de biens s'accablent souvent
» entre les mains d'un individu ou dans une famille ou un
» clan. Les biens, pourtant, ne valent pas en eux-mêmes
» comme richesse ni n'apportent le confort, ou le luxe, ou
» les services d'autrui. Leur valeur est dans le prestige social
» qui les accompagne.

» L'expression la plus claire de cette forme d'évaluation
» socio-économique, on peut la voir dans l'institution du
» potlatch. Le potlatch est une fête donnée par un individu à
» un autre individu, par une famille ou un clan à une autre
» famille ou à un autre clan. Ces fêtes groupent souvent un
» concours impressionnant de spectateurs. A cette occasion,
» celui qui donne le potlatch fait cadeau à ses hôtes de couver-
» tures, de canots, d'huile et d'autres choses de valeur; de
» plus, beaucoup de biens sont complètement détruits: par
» exemple, on brûle une quantité énorme de la précieuse huile
» de phoque. Plus les cadeaux répartis se trouvent être somp-
» tueux, plus la destruction de biens a été immodérée, plus
» grande est la fête, plus haute l'estime qui vient grandir celui
» qui la donne, tandis que dans la même proportion, le rival
» à qui elle est offerte voit ravalé le rang qu'il occupait dans
» la considération sociale. Pour regagner la faveur populaire,
» ce dernier doit, en retour, donner un potlatch. Les cadeaux
» offerts dans la première fête doivent maintenant être rendus
» avec des intérêts, qui, si le délai a été long, peuvent s'élever
» à cent pour cent et même plus. La quantité de biens détruits
» doit former un montant proportionnel. Cela fait, celui qui a
» réciproqué, non seulement retrouve son prestige social, mais
» l'accroît grandement aux dépens de son rival.

» C'est en connexion avec le potlatch que ce qu'on appelle
» les cuivres est entré en usage. Un « cuivre » est une pièce
» de métal... ciselé... La valeur intrinsèque d'un cuivre est égale
» à zéro, sa valeur symbolique peut s'élever très haut. Ces
» cuivres sont donnés dans les fêtes, et la valeur du cuivre est
» en proportion de la munificence du potlatch où il figure.

» Quand, dans le cours du temps, il est rendu à son propriétaire
» originaire à l'occasion d'une autre fête, cette valeur croît d'au-
» tant. C'est ainsi qu'il arrive que des cuivres valent des centai-
» nes ou même des milliers de couvertures (la couverture est une
» unité monétaire équivalente à cinquante cents)... Un cuivre
» brisé a plus de valeur qu'un cuivre intact. Aussi, quand un
» cuivre passe de main en main, certaines parties en sont déta-
» chées et données avec le reste, jusqu'à ce que la pièce prin-
» cipale soit réduite au fragment en forme de T qui est l'élé-
» ment le plus précieux, celui qui représente à lui seul les
» deux tiers de la valeur totale. Au cours d'une fête, un chef
» pourra briser un cuivre et en faire don à son rival. Dans
» une fête ultérieure, le chef ainsi provoqué prendra son pro-
» pre cuivre, le brisera et remettra les deux cuivres au pro-
» priétaire originaire du premier des deux; de cette façon il
» regagnera tout son prestige. Au lieu de cela, il pourra aussi
» jeter dans l'Océan les morceaux des deux cuivres brisés.
» Alors il passera pour un vrai grand homme, car ce procédé
» ne permet plus d'attendre aucune réciprocité, tandis que le
» premier des deux chefs peut avoir compté sur la restitution
» du sien.

» L'essentiel du rang social chez ces peuples repose sur ces
» fêtes. Les rivaux luttent avec leurs biens uniquement, disent
» les Kwakiutl, et la meilleure façon d'humilier un rival est
» de l'aplatir (ceci est une traduction littérale) par le moyen
» d'une fête somptueuse. »

*
**

L'étude du potlatch américain vient de nous révéler un autre phénomène : le prix démesuré que certaines sociétés attachent à des objets sans valeur intrinsèque, il faut entendre par là des objets dont on ne peut retirer aucune utilité pratique, aucune jouissance matérielle. Ces choses-là, on se réjouit de les posséder, et de montrer aux autres qu'on les possède, parce qu'on excite par là leur admiration et peut-être leur envie, et qu'on se sent grandi de découvrir ces deux sentiments dans l'âme de ceux dont on est entouré.

C'est le moment de parler d'une institution qui ressemble beaucoup au potlatch, le commerce *kula* des Papouo-mélané-

siens de la Nouvelle-Guinée orientale et des archipels voisins, et plus spécialement des îles Trobriand, que Bronislaw Malinowski a étudiés avec tant de soin. A proprement parler, il ne s'agit pas là d'un véritable commerce, car le kula est nettement distinct du troc courant, portant sur des marchandises vulgaires, et dépourvu de toute noblesse. C'est une circulation rituelle d'objets précieux, sans utilité pratique, qui s'effectue au cours des expéditions maritimes de ces « Argonautes du Pacifique », entre des partenaires déterminés, occupant un certain rang social, jamais par l'effet d'un échange direct, uniquement par des dons réciproques toujours séparés dans le temps : l'intervalle se réduira parfois à moins d'une heure, mais pourra, dans certains cas, atteindre un an et plus ; le kula porte exclusivement sur quelques objets en nombre limité, que Malinowski n'a pas hésité à comparer aux bijoux de la couronne anglaise, de longs colliers faits de rondelles d'une écaille rouge, les *soulava*, et des bracelets découpés dans une coquille blanche, les *mwali*. Cette circulation les entraîne dans un mouvement giratoire perpétuel, qui se fait toujours dans le sens des aiguilles d'une montre pour les *soulava*, en sens inverse pour les *mwali*. Des *mwali*, neuf sur dix sont trop petits pour être portés, même par des enfants, les autres sont trop gros pour l'être couramment ; certains *soulava* sont trop précieux pour qu'on s'en orne en dehors de circonstances tout à fait extraordinaires. On se plaît à les posséder, mais cette possession ne peut être que temporaire : dans l'archipel des Trobriand, un ou deux seulement de ces objets, particulièrement beaux, sont des bijoux de familles, soustraits au kula ; les autres circulent régulièrement, mais celui qui les détient pour un temps s'en fait gloire, jouit intensément du prestige qu'ils lui procurent, se plaît à les montrer, à raconter comment il les a reçus, à expliquer à qui il se promet de les donner à son tour, et « tout ceci, dit Malinowski, est un des sujets favoris » des conversations et des causeries de la tribu au cours desquelles on discute et rediscute sans trêve les faits et gestes des chefs comme des gens du commun dans la pratique du kula ».

On perçoit ici toute la portée sociale de cette ostentation. D'autres sociétés pourraient nous en montrer les conséquences économiques. Je ne puis songer à m'étendre aujourd'hui sur

l'histoire de la monnaie, c'est un domaine que d'excellents chercheurs ont exploré (je ne citerai que Schurtz), et pourtant, l'ethnologue peut encore espérer y faire plus d'une découverte et dégager des points de vue nouveaux. On sait que parmi les objets qui ont servi et servent encore d'instruments d'échange ou tout au moins de mesure des valeurs, et par là de signe de la richesse, il en est dont l'utilité courante est manifeste : céréales, tabac, pointes de lance, bétail ou esclaves. Mais il en est d'autres, apparentés à la parure, qui en sont dépourvus et, parmi eux, ces coquilles, brutes ou travaillées, dont la vogue singulière et l'étrange diffusion ont suscité toute une littérature : la fortune la plus surprenante a été celle des *cauris*, coquillages blancs à l'aspect de porcelaine, qui recueillis à l'origine uniquement à proximité des îles Maldives, après avoir conquis de vastes espaces en Asie, jusqu'au Japon et aux Philippines, en ont perdu une grande partie, pour trouver de larges compensations en Afrique, où ils sont surtout en usage sur la côte occidentale, et ont gagné de là le Soudan et le bassin du Congo ; curieuse histoire, riche en contingences bizarres, et qui soulève plus d'un problème dont la solution est difficile. Et de ces minuscules coquilles qu'on enfle parfois par quinze cents à la fois, que l'on mesure aussi comme le grain pour ne pas se donner la peine de les compter, il faut rapprocher la monnaie de pierre de l'île de Yap (une des Carolines), ces disques d'aragonite, grands comme des meules et dont le poids s'évalue en quintaux, que des expéditions hasardeuses ramènent des îles Palaos et que leurs heureux propriétaires, sûrs de n'avoir pas à redouter les voleurs, exposent fièrement au bord du chemin où de grosses perches passant par un trou central les soutiennent obliquement.

C'est encore, je pense, l'ostentation qui donne son prix à la propriété, quand elle porte, non plus sur des objets matériels, mais sur des chants et des danses que le propriétaire seul peut exécuter, des récits que seul il peut raconter, des rites que seul il peut accomplir. Cette propriété-là, qu'il me paraît légitime d'appeler de ce nom, malgré les critiques qu'une terminologie analogue a pu soulever dans notre droit moderne, — puisqu'aussi bien, je ne considère ici que le phénomène social, indépendamment de toute construction juridique, — n'est pas moins respectée des primitifs que n'importe quelle

autre propriété. Mais elle ne se prête pas à la thésaurisation, et je me bornerai à constater que ce que l'on veut se réserver ici, c'est le plaisir qu'on éprouve à faire impression sur l'auditoire, à forcer son admiration, à recevoir ses louanges, c'est-à-dire, une fois de plus, à se sentir supérieur à autrui.

*
**

C'est au même sentiment d'orgueil que s'apparente l'esprit de domination qui, lui aussi, a été un des moteurs de l'accumulation des richesses. Mais la domination, on ne l'exerce pas sur des choses inanimées. C'est parler par métaphore que de dire que l'homme a dompté la matière ou vaincu les forces matérielles. On ne domine vraiment que ce qui a de la volonté, ce qui s'est soumis ou se soumet, ce qui aurait pu résister, ce qui tout au moins a pu préférer la soumission à la destruction totale. La domination, l'homme n'a pu l'exercer que sur des animaux, ou sur ses semblables.

On a émis sur l'origine de l'élevage des hypothèses paradoxales. On a dit que les préoccupations utilitaires y furent étrangères, qu'il est né du jeu, que les animaux apprivoisés ont été d'abord tout à fait inutiles, et n'ont pu servir qu'à divertir leurs maîtres. Je ne discuterai pas ces théories qui, sans doute, sont aventureuses ou trop systématiques. Aussi bien les origines nous éclairent peu sur la nature des phénomènes sociaux parvenus à leur entier développement. Ce qui importe, c'est de constater que certains animaux rendent peu de services aux populations qui pourtant les nourrissent et les soignent : on cite souvent, dans une partie du monde où l'élevage a été par ailleurs à peu près inconnu jusqu'à l'arrivée des Européens, ces villages du Brésil où l'on trouve pour l'amusement de tous de véritables ménageries avec des singes, des perroquets, même des aigles et des tapirs, où l'on voit des oiseaux dont on a artificiellement coloré les plumes, et où l'on élève un grand nombre de poules, dont on ne mange ni la chair ni les œufs. Même dans l'ancien continent, où l'essor de l'exploitation pastorale a été une des phases les plus fécondes du développement de notre civilisation, on connaît plus d'une société où le bétail, très recherché et très apprécié pourtant, n'est que médiocrement utile ; les pasteurs ne se nourrissent guère de

la chair de leurs bêtes ; s'ils les abattent, c'est pour les offrir aux dieux ou aux esprits ou parce que l'âge ou une fatigue excessive les ont rendues stériles. Les Dinka, dit-on, ne mangent jamais de leur bétail. Ailleurs, en Afrique, on ne se donne pas la peine de traire les vaches, ou parce qu'elles ne sont pas laitières, ou parce qu'on ne boit pas leur lait. Le beurre que font les Barundi n'est pas un aliment, mais un cosmétique. Et pourtant, on a pu dire que la possession du bétail avait exacerbé le sens de la propriété : c'est qu'il est un objet tout désigné pour la thésaurisation, qu'il forme un trésor qui s'accroît pas ses propres moyens, un trésor visible, aisément mesurable, le signe le plus frappant de la puissance de son propriétaire. Il arrivait même que les bêtes ne pussent être aliénées : Emin-Pacha avait dû s'emparer de force de celles qui étaient nécessaires à la nourriture de ses troupes, parce que les indigènes ne voulaient s'en défaire à aucun prix. Ce bétail-là rappelle un peu la monnaie de pierre des Carolines.

Il en diffère pourtant, parce qu'il est un objet de domination en même temps qu'un instrument d'ostentation. Et cette domination s'affirme mieux encore quand elle porte sur des âmes moins viles, j'entends des âmes humaines. L'esclavage, non pas cette espèce de clientèle qui peut résulter de la soumission du pauvre au riche, ni la sujétion que subissent les insolubles, mais l'esclavage des prisonniers de guerre, par cela même qu'il a sa source dans la violence, donne au maître un prestige éclatant. Il ne lui procure pas nécessairement des avantages économiques. Là où l'on pratiquait la chasse aux têtes, comme dans les îles Salomon, on ne faisait des prisonniers que pour les immoler tôt ou tard, mais il s'écoulait parfois des années avant qu'arrivât le jour du sacrifice. Les Indiens de l'Amérique du Nord, comme le dit Thurnwald, ne savaient trop que faire de leurs prisonniers ; quand ils n'étaient pas tués sur le champ de bataille, ils étaient emmenés au village des vainqueurs, où la torture les attendait ; mais parfois ils trouvaient une femme qui les prenait pour mari, ou bien ils étaient adoptés et incorporés au groupe qui les avait capturés. Chez les Maoris, l'esclave fait à la guerre courait le risque d'être mangé au cours de la fête qui suivait la victoire. S'il échappait à ce sort affreux, il ne cherchait pas à retourner parmi les siens, qui l'eussent repoussé comme un être réprouvé

des dieux. Il était bien traité, jouissait d'une grande liberté d'action et de parole; on lui laissait le produit de son travail, on ne lui demandait que certains services que des guerriers dont les puissances supérieures ne s'étaient pas détournées, n'auraient pu rendre sans compromettre leur dignité: il faisait la cuisine et portait les fardeaux; les liens entre maître et esclave devenaient parfois très étroits, presque amicaux; pourtant l'esclave restait méprisé, et toujours menacé de mort, si la colère de son maître se déchaînait sur lui ou si quelque cérémonie religieuse exigeait une victime. Chez les Haida et les Tlinkit du Nord-Ouest de l'Amérique, l'esclave ne se distingue pas de l'homme libre ou du noble par son genre de vie: tous habitent, mangent, chassent et se battent de la même façon; l'homme libre se livre aux mêmes travaux que l'esclave; la différence n'apparaît que dans les circonstances où le prestige du maître est en jeu, où il doit sauvegarder ses prérogatives cérémonielles. Et l'on cite inversement l'exemple des Beni-Amer d'Abyssinie, qui sont fiers de ramener des esclaves de leurs razzias: les femmes deviennent les concubines de ceux qui les ont capturées, les hommes forment leur suite, celles-là ne travaillent guère, ceux-ci pas du tout. Là le maître vivait comme un esclave, ici c'est l'esclave qui vit comme le maître. Dans tous ces cas-là, l'un ne rend à l'autre que le service d'exalter son orgueil par sa seule présence.

Il faudrait, de l'esclave, rapprocher la femme. Mais ceci demanderait bien des développements. Il y a, dans la condition de l'épouse chez les primitifs, une infinité de nuances, souvent difficiles à définir. Là où la femme devient une sorte de propriété, soit qu'on la capture, soit qu'on l'achète, il n'y a pas de raison pour que cette richesse-là ne s'accumule pas comme d'autres richesses: et ce ne sera pas seulement parce que le travail de la femme peut être productif, ou pour satisfaire la sensualité du mari, mais parce qu'ici encore la domination s'affirme d'une façon qui flatte la vanité de l'homme. Il s'est trouvé un économiste américain, Veblen, pour prétendre que la femme captive est le premier objet sur lequel la propriété ait pu s'exercer dans toute son intensité: « C'est que, dit-il, elle fait office de trophée ». Tout ce qui mettait en évidence le lien qui s'était créé entre la captive et son ravisseur, était à l'honneur de celui-ci et alimentait sa vanité. Mais ce rôle de

trophée, elle aurait cessé de le jouer, si la domination avait cessé d'être exclusive et si d'autres hommes avaient pris des libertés avec cette femme dont la possession mettait en lumière la vaillance de celui qui l'avait en son pouvoir.

*
**

Si l'accumulation des richesses s'explique sans qu'il faille recourir à des mobiles comme le désir de jouissances matérielles, grossières ou raffinées, ou cette passion voisine de celle du joueur qui pousse à courir des risques afin de trouver d'intenses satisfactions dans l'accroissement des biens dont on dispose, ou le calcul qui amène à tirer profit du travail d'autrui plus ou moins habilement réglé et organisé, nous trouvons tout de même, au long des analyses que nous avons faites, l'annonce de tout cela. Il y a un élément de spéculation dans le sacrifice que fait le Tlinkit ou le Haida quand il offre un potlatch à ceux qu'il provoque à une générosité plus dispendieuse encore que la sienne; le kula des îles Trobriand s'accompagne d'un commerce moins noble qui porte sur des objets d'utilité pratique; l'esclavage et la polygamie devaient ouvrir la porte inévitablement à l'exploitation systématique et plus ou moins âpre du travail d'autrui; et les grands éleveurs nomades connaissent déjà le confort et le luxe, réservés aux seuls riches, les tapis et les coussins qui rendent la tente agréable et les lits moelleux. Mais ce ne sont là que des débuts. Pour que ces germes pussent se développer, il a fallu les progrès de la technique, l'accumulation des métaux précieux élevés à la dignité de moyen d'échange courant, l'invention de la monnaie frappée, la spécialisation du commerce et de l'industrie, l'organisation de plus en plus hardie du crédit, le capitalisme enfin. Mais ici j'en arrive aux civilisations déjà brillantes de l'Orient et des pourtours de la Méditerranée, qui nous mettent au delà des frontières de l'ethnologie, et à ces problèmes dont il convient de laisser l'examen et la solution aux spécialistes de l'histoire économique.

M. Eugène Cavaignac a fait, dans son bel article sur *l'Apparition du Capitalisme à Athènes au siècle de Périclès*, un rapprochement bien suggestif entre deux textes classiques; Hérodote prête à Solon cette opinion, qui est celle d'un sage, d'un sage dont les regards sont encore tournés vers le passé : « Un

» homme qui a de grands trésors n'a guère que deux avantages
» sur un modeste propriétaire : il peut satisfaire certains capri-
» ces, et il est en état de résister à de grandes et subites catas-
» trophes. » Thucydide met un tout autre langage dans la
bouche de Périclès : « Seuls nous nous servons de nos richesses
» non pour briller, mais pour agir. » Pendant bien longtemps
les richesses n'ont servi qu'à briller. Mais si elles n'avaient
pas pu servir à briller, elles n'auraient jamais été réunies, et
peut-être n'aurait-on jamais eu l'occasion de les employer à
agir.

Dans ce régime où les caractères de l'homme économique se
sont enfin nettement dessinés, dans ce régime caractérisé en
somme par deux traits nouveaux, l'enrichissement illimité de la
technique industrielle et un extraordinaire développement du
crédit, des valeurs morales qui ont du prix ont pu se perdre. Un
chef des îles Tonga, Finau, inquiet de l'introduction parmi
son peuple de l'argent monnayé, disait à Mariner : « elle nous
» conduira à accumuler des biens au lieu de répartir nos tré-
» sors entre ceux qui sont dans le besoin, comme il convient
» à un chef ». C'était voir très juste. La vie devait devenir
plus âpre, la concurrence plus cruelle. La richesse allait être
plus ardemment convoitée, la propriété défendue avec une
rigueur voisine parfois de la férocité. Et, par ailleurs, il est
curieux de constater que ce n'est que tout récemment qu'on a,
par des dispositions juridiques ingénieuses, protégé dans nos
sociétés les droits intellectuels que tant de sauvages savent
scrupuleusement respecter.

Je ne m'attarderai pas à démontrer qu'il y a eu d'incontes-
tables compensations. Mais la question qui se pose à présent
est de savoir si la différence entre les deux régimes est aussi
profonde qu'il y paraît au premier abord. Des deux traits nou-
veaux, il en est un qui ne nous retiendra pas longtemps : le
développement du crédit est, par rapport à l'accumulation des
richesses, un moyen ; mais la technique perfectionnée a rendu
possible la multiplication et le raffinement des jouissances maté-
rielles, le confort et le luxe ; et le confort et le luxe ne seraient-
ils pas la fin à laquelle visera dorénavant l'enrichissement de
l'individu ou des groupes ?

A première vue, on sera tenté de répondre oui, sans aucune
restriction. Et pourtant ! c'est pour une faible part que le plai-

sir physique, tout compte fait, entre dans les satisfactions du confort et du luxe. Combien de fois ceux-ci ne sont-ils pas une source de trouble, d'ennui, de vexation ? Le vêtement élégant est rarement plus commode que celui qui ne l'est pas, et qui par là peut s'adapter infiniment mieux à son objet. Le téléphone, dont un homme un peu occupé ne peut plus guère se passer, ouvre la porte aux entreprises de tous les importuns et aux persécutions de tous les indiscrets. Nous ne nous en soumettons pas moins aux conventions de la mode et de la vie sociale, par l'effet d'une contrainte dont il n'est pas possible de secouer le joug. Si nous cherchons les ressorts cachés de cette contrainte, nous verrons bientôt que celui qui se pose en homme raffiné passe assez généralement, à tort ou à raison, pour un homme supérieur et qu'un vêtement élégant, une habitation somptueuse, des distractions coûteuses, sont presque toujours moins la satisfaction en vue de laquelle on a recherché la fortune, que le signe, sincère souvent, mais parfois trompeur, d'une richesse qui est en même temps l'assiette d'un certain rang social, et par suite l'occasion d'une satisfaction d'amour-propre.

Si nous nous inspirons du mot de Périclès, nous dirons que l'action n'est pas venue se substituer à l'éclat, mais qu'elle s'est placée à ses côtés pour le rendre plus intense. Briller est encore une des fins principales de l'activité sociale, et l'on brille toujours par l'effet de la munificence, de l'ostentation et de la domination. Il faut s'en réjouir. Le donneur de potlach des Indiens de l'Amérique du Nord-Ouest trouve son correspondant dans nos sociétés : c'est le mécène, fondateur d'Universités, créateurs de laboratoires, constructeur d'hôpitaux et de musées, combien plus utile, plus éclairé, plus intelligent que son humble prédécesseur, qui auprès de lui n'apparaît plus que comme un prodigue fanfaron et borné. Celui qui, dans les îles Trobriand, caresse des yeux son précieux soulava, et le montre avec orgueil à ses amis, annonce le collectionneur, l'amateur d'art de chez nous qui fait de lourds sacrifices pour enrichir sa galerie d'un tableau de maître ; mais quel écho plus riche la contemplation de ce tableau éveillera dans l'âme de ceux qui auront la bonne fortune de l'admirer ! Faut-il ajouter que, si l'esprit de domination ne s'exerce plus sur la femme, qui a cessé d'être un objet de propriété, ni sur l'esclave, que les législa-

tions des peuples civilisés ont partout libéré, la richesse n'a pas cessé de donner le moyen de plier à sa volonté la volonté d'autrui ; mais ceux qui ont pu user de ce moyen-là, ont souvent fait servir leur pouvoir à des fins d'une incontestable grandeur, vastes travaux, développement des moyens de communication, organisation de l'industrie, tout ce dont notre civilisation moderne se plaît à s'enorgueillir.

*
**

Ainsi, à tous les niveaux de la civilisation apparaît quelque chose de constant : les mobiles derniers de l'activité humaine, qui ne sont pas des mobiles proprement économiques, mais des mobiles sociologiques auxquels les mobiles économiques sont subordonnés.

Ici, nos réflexions se tourneront en quelque sorte d'elles-mêmes vers un des problèmes les plus débattus de la théorie de l'histoire. Depuis le dix-neuvième siècle et surtout depuis sa dernière décade, les historiens ont été de plus en plus nombreux à admettre qu'une explication satisfaisante des faits du passé ne peut être cherchée que dans l'action des phénomènes économiques. Je suis convaincu que ç'a été un grand progrès, et que nous n'avons pu que gagner à abandonner d'autres procédés d'interprétation qui recouraient de préférence aux caractères, aux volontés, aux calculs, aux manœuvres plus ou moins heureuses de certains individus influents, ou au pouvoir qu'on prêtait aux idées abstraites de grouper les hommes et de les conduire à l'action. De l'interprétation économique de l'histoire, je crois que, certains paradoxes écartés, on peut à peu près tout retenir. Mais on pourra peut-être beaucoup y ajouter. Je ne conteste pas l'exactitude de ses analyses, mais je me demande si la sociologie qui y est incluse, ne devrait pas céder le pas à une autre sociologie, à la fois plus générale et plus riche. Les traits de l'homme économique, qu'elle s'attendait à retrouver partout, ne sont guère accusés chez le primitif. Une sociologie qui se ramène à une économie politique ne peut donc être universellement valable. Si l'attrait des richesses et le désir d'accumuler des biens peuvent s'expliquer eux-mêmes par la préoccupation bien plus répandue de se classer dans la hiérarchie des hommes, par l'amour-propre individuel en même temps que par la rivalité des groupes, nous aurons peut-être trouvé un procédé

de généralisation qui aidera à construire cette sociologie applicable à tous les temps, à tous les peuples, à tous les niveaux de civilisation que l'histoire implique et dont, si elle ne veut être en quelque sorte suspendue dans le vide, elle réclame impérieusement l'élaboration.

*
**

ETUDIANTS,

Le recteur, qui, pour la troisième et dernière fois, se conformant aux traditions de notre Université, s'adresse à vous à la fin de son discours de rentrée, court le risque de se sentir embarrassé, si, vous ayant dit déjà ce qui surtout lui tient au cœur, il veut éviter de se répéter. Mais faut-il vraiment avoir peur de se répéter, quand c'est pour vous exhorter une fois de plus à aimer la science et à respecter la vérité ?

Cette année académique s'ouvre au moment où d'angoissantes préoccupations assaillent le monde civilisé tout entier, dont la solidarité n'est jamais apparue plus clairement que dans cette détresse. Partout on perçoit les échos des craintes des esprits inquiets ou des espérances corrélatives des âmes turbulentes. L'évènement, nous l'espérons bien, ne justifiera ni les unes ni les autres et nous aurions grand tort de perdre notre confiance et notre sang-froid. Ce sont des vertus que les jeunes ont le devoir de pratiquer autant et plus que leurs aînés.

Si pourtant, en quelque jour que je souhaite lointain, s'imposent le courage des résistances légitimes, la résignation aux sacrifices indispensables ou l'audace des réformes salutaires, rien ne sera plus dangereux que de s'abandonner aux entraînements de la passion ou de céder à l'attrait d'une facile et aveugle soumission. Vos meilleurs guides, ce seront toujours l'observation, l'esprit critique, la réflexion. L'autorité de la science et la liberté de la pensée seront plus que jamais nécessaires. Les prétendus remèdes qui entraveraient l'une ou compromettraient l'autre, quelque séduisants qu'ils puissent être, il faudra trouver assez de force d'âme pour les rejeter, même au milieu des pires difficultés. Ce sera le moment de rester inébranlablement fidèles aux principes qui donnent à notre Université sa raison d'exister, et à ses professeurs, à ses étudiants, à ses amis leur foi vive en son avenir.

L'enseignement en Belgique⁽¹⁾

PAR

TOBIE JONCKHEERE,

Professeur à l'Université de Bruxelles

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — L'instruction obligatoire a été introduite par la loi de 1914 qui prescrit à tous les chefs de famille de faire donner ou de donner à leurs enfants une instruction primaire convenable. Les parents peuvent envoyer leurs enfants dans une école publique ou privée; il leur est loisible aussi de faire instruire leurs enfants à domicile. L'obligation s'étend sur une période de huit années: de six à quatorze ans. Les chefs de famille doivent veiller à ce que leurs enfants suivent régulièrement les cours, c'est-à-dire n'en soient absents, sans motif légitime, pendant plus de trois demi-journées scolaires par mois. La fréquentation régulière des élèves entre peu à peu dans les mœurs: la loi prévoit d'ailleurs des sanctions contre les parents faisant preuve de négligence ou de mauvais vouloir; ces sanctions comportent l'amende et l'emprisonnement.

Il existe trois catégories d'établissements d'instruction primaire: les écoles communales, les écoles adoptées, les écoles adoptables. 1° La loi spécifie qu'il y a, dans chaque commune, au moins une école communale établie dans un local convenable. L'école communale est celle qui est organisée par la commune et est placée sous la direction immédiate de l'autorité locale, qui en arrête le règlement et le programme, nomme les

(1) Cet article a été écrit à la fin de l'année 1927 pour le volume *Pedagogia* qui vient de paraître, en 1931, dans la collection *Enciclopedia delle Enciclopedie* (Formigini, Rome). Le présent texte a été mis à jour, et donne ainsi le tableau actuel de l'enseignement en Belgique.

T. J.

instituteurs, fixe les traitements et pourvoit à la dépense. C'est l'école publique ou officielle. 2° Les communes peuvent adopter les écoles qui se trouvent dans les conditions voulues et qui permettent de contrôler leur valeur. Ces conditions sont les suivantes : L'école doit être établie dans un local convenable; les membres du personnel enseignant doivent être Belges et être diplômés; le programme de l'enseignement doit comprendre les matières énumérées dans la loi; l'école doit être soumise à l'inspection de l'Etat. Par le fait de l'adoption, le paiement du traitement du personnel enseignant tombe à charge des pouvoirs publics. 3° Les écoles adoptables sont les institutions privées qui réunissent les conditions légales de l'adoption, mais qui, en fait, n'ont pas été agréées par la commune; elles sont cependant soumises à un certain contrôle du gouvernement, en échange des subsides qu'elles reçoivent sur les fonds de l'Etat.

Les écoles communales sont donc des écoles officielles, tandis que les écoles adoptées et adoptables sont des écoles libres. En 1928, le pays comptait 8,394 écoles primaires, dont 5.090 officielles et 3.304 libres. La population s'élevait à 811.077 élèves (408.167 garçons et 402.910 filles) qui se subdivisaient comme suit : 420.109 dans les écoles officielles, 390.968 dans les écoles libres.

Quelle est la répartition des écoles primaires d'après les sexes ? Sur 8.394 écoles primaires, il y en avait 3.257 pour garçons, 2.851 pour filles et 2.286 mixtes. Le personnel enseignant comprenait un total de 31.125 membres (23.941 laïcs et 7.184 religieux). Les traitements du personnel enseignant sont les mêmes pour les instituteurs et les institutrices.

L'instruction primaire est gratuite pour tous les enfants dans les écoles communales, adoptées et adoptables; mais cette gratuité ne comporte pas nécessairement la fourniture gratuite des objets classiques à tous les élèves indistinctement. D'après la loi, l'instruction primaire comprend nécessairement l'enseignement de la religion et de la morale, la lecture, l'écriture, les éléments du calcul, le système légal des poids et mesures, les éléments de la langue française, flamande ou allemande, selon les besoins des localités, la géographie, l'histoire de Belgique, les éléments du dessin, les notions d'hygiène, le chant et la gymnastique. Elle comprend, de plus, pour les filles, le travail

à l'aiguille, l'économie domestique, les travaux de ménage et, dans les communes rurales, des notions d'agriculture et d'horticulture; pour les garçons, des notions d'agriculture et d'horticulture dans les communes rurales et des notions de sciences naturelles dans les autres communes.

Les ministres des divers cultes sont invités à donner l'enseignement de la religion et de la morale ou à le faire donner, sous leur surveillance, soit par l'instituteur, s'il y consent, soit par une personne agréée par le conseil communal. Sont dispensés d'assister à cet enseignement, les enfants dont les parents en font la demande par écrit.

LE QUATRIÈME DEGRÉ PRIMAIRE. — L'école primaire comprenait autrefois six années d'études; depuis le vote de la loi de 1914, elle doit en comprendre huit. On divise aussi l'école primaire en quatre degrés, chaque degré comprenant deux années d'études. D'après la loi, les matières indiquées plus haut font normalement l'objet des trois premiers degrés de l'école. Ces branches sont complétées par l'enseignement de matières à tendances pratiques, formant un degré complémentaire (le quatrième degré), préparatoire à la formation technique et professionnelle des élèves. Le quatrième degré représente donc simplement le stade final de l'école primaire dont il fait partie intégrante; son programme n'est autre que le programme de l'enseignement traditionnel. Il n'empiète en aucune façon sur le domaine de l'enseignement technique ou professionnel proprement dit, qui est une spécialisation. On admet d'ailleurs de plus en plus cette vérité qu'avant l'âge de quatorze ans, il ne peut être question d'une spécialisation quelconque; l'école primaire à quatre degrés doit donc rester essentiellement une école d'enseignement général.

Le quatrième degré fut créé pour la première fois, à Saint-Gilles (près de Bruxelles) en 1902. Mais l'organisation des quatrièmes degrés se heurte à de grandes difficultés, notamment dans les communes rurales. Il résulte d'une statistique établie en 1927 que, sur un total de 8.350 écoles, il y en avait 4.118 (soit environ 50 %) qui ne possédaient pas encore d'enseignement du quatrième degré.

En 1922, le gouvernement a publié un nouveau programme-type des écoles primaires communales. C'est un programme

minimum que l'on doit s'efforcer de réaliser partout, même dans les plus petites écoles. Il est loisible aux communes de le compléter ou de l'étendre; il leur est recommandé de l'approprier aux circonstances locales. D'autre part, il appartient au conseil communal de régler en détail l'exécution de ce programme qui a été élaboré pour les quatre degrés: les matières sont généralement subdivisées par degrés, parfois par années d'études, et en tête de chaque branche figurent des directions méthodologiques.

Dans toutes les écoles communales, adoptées ou adoptables, la langue maternelle des enfants est la langue véhiculaire aux divers degrés de l'enseignement. Mais, dans l'application de cette règle, certains tempéraments peuvent être autorisés, selon les besoins des écoles, dans l'agglomération bruxelloise et dans les communes de la frontière linguistique. L'enseignement d'une seconde langue est facultatif et, en tout cas, ne commence qu'au troisième degré.

L'INSPECTION SCOLAIRE. — L'inspection des écoles communales, adoptées et adoptables est exercée par l'Etat. Il y a 2 inspecteurs généraux, 30 inspecteurs principaux et 180 inspecteurs cantonaux. Les fonctions d'inspecteur peuvent être confiées à des femmes. Les inspecteurs sont choisis parmi les instituteurs et les institutrices ayant au moins dix années de service, et qui ont subi avec succès un examen devant un jury d'Etat.

L'INSPECTION MÉDICALE. — En vertu de la loi, toute commune est tenue de créer un service gratuit d'inspection médicale scolaire, comprenant un examen des élèves au moment de leur entrée à l'école et au moins une visite mensuelle de l'école. Ce service, dont la mise en action remonte à 1921, s'étend à toutes les écoles communales, adoptées ou adoptables. Les constatations faites par le médecin et par le personnel enseignant sont consignées dans un carnet sanitaire, dont le modèle est fixé par le gouvernement.

LES ŒUVRES PARASCOLAIRES. — Il n'est pas possible, faute de place, de montrer ici les transformations qui se sont produites dans l'enseignement primaire moderne. Le système de l'autonomie communale permet aux communes de prendre de

nombreuses initiatives, sans attendre des suggestions venant du pouvoir central. Qu'il suffise de signaler combien, dans beaucoup de communes, l'influence de l'école a été intensifiée grâce à la collaboration des classes de garde; des œuvres de la soupe scolaire, des cantines scolaires, de la médication préventive; de l'œuvre du vêtement; de l'œuvre des colonies de vacances; de l'œuvre des infirmières scolaires; des œuvres des bibliothèques scolaires et des salles de lecture pour enfants; des services de l'épargne scolaire et de la mutualité scolaire; de l'œuvre de la Croix-Rouge de la jeunesse; des fonds des mieux doués (organismes régis par la loi de 1921-1927); des œuvres postsecondaires: patronages scolaires, sociétés d'anciens et d'anciennes élèves, réunions et cercles de parents; etc.

LES COLONIES SCOLAIRES. — On a organisé, pour les enfants pauvres et chétifs, des colonies scolaires ou colonies de vacances. La première fut créée par la ville de Bruxelles, en 1886. Depuis lors, ces institutions se sont multipliées, et elles occupent aujourd'hui une place importante dans l'ensemble des œuvres qui viennent en aide aux écoliers. La durée du séjour n'est pas identique partout; le mode de placement est variable aussi. A ce sujet, signalons que les deux premières villas scolaires ont été créées par des associations philanthropiques: elles datent de 1892, et furent établies à Hastière (province de Namur) et à Uytkerke (près de Blankenberghe), sur la côte.

LES ÉCOLES EN PLEIN AIR. — Les écoles en plein air sont le complément naturel et nécessaire des colonies scolaires. Elles sont destinées aux débiles par constitution défectueuse, par alimentation insuffisante ou par tares héréditaires. Elles reçoivent les enfants anémiés et fatigués par le séjour en ville, et les rendent à l'école urbaine quand la santé est intégralement revenue. Elles sont situées en pleine nature ou au bord de la mer, et procurent aux enfants une cure d'air, de repos, de suralimentation et d'éducation physique raisonnée. En général, elles ont établi le régime de l'internat; les leçons se donnent le plus souvent en plein air, d'après un programme réduit, mais suffisant cependant pour permettre aux enfants de suivre avec fruit l'enseignement de la classe, dans laquelle ils se trouvaient, avant leur départ. La durée du séjour est fixée par le médecin. La première

école en plein air date de 1904 : c'est la Colonie scolaire permanente de Heide-Calmphout (province d'Anvers), créée par le Cercle pédagogique de la ville d'Anvers. Depuis l'après-guerre, ces organismes commencent à se multiplier.

LES ÉCOLES NORMALES. — Le personnel des écoles primaires est préparé dans les écoles normales de l'État ou dans les écoles normales agréées par le gouvernement. Ces dernières sont fondées par les provinces, les communes ou les particuliers; les diplômes qu'elles délivrent ont la même valeur légale que ceux des établissements de l'État; l'agrégation est subordonnée à certaines conditions : programme, règlement, inspection par l'État. Voici la répartition des 81 écoles normales du pays : 16 établissements de l'État (9 pour garçons, 7 pour jeunes filles), 5 établissements provinciaux (2 pour garçons, 3 pour jeunes filles), 7 établissements communaux (3 pour garçons, 4 pour jeunes filles), 53 établissements libres (17 pour garçons, 36 pour jeunes filles).

Les deux premières écoles normales de l'État pour instituteurs s'ouvrirent simultanément en 1844, à Lierre et à Nivelles, tandis que c'est en 1874 seulement que l'État ouvrit la première école normale pour institutrices, à Liège.

Les écoles normales ont été dotées en 1929 d'un nouveau programme. Pour y être admis, les jeunes gens et les jeunes filles doivent être âgés de quinze ans. La durée des études est fixée à quatre années. A chaque école normale est adjointe une section préparatoire comprenant une année d'études, destinée aux élèves de quatorze à quinze ans. D'où viennent les élèves qui désirent se préparer à la carrière de l'enseignement primaire ? Les uns font une école primaire à quatre degrés, se dirigent ensuite vers la section préparatoire annexée à l'école normale, et puis entrent à l'école normale proprement dite. Les autres font une école primaire à trois degrés, se dirigent alors vers une école moyenne (de douze à quinze ans) ou vers les trois classes inférieures d'un athénée (voir plus loin : *L'enseignement moyen*), et entrent de plain-pied à l'école normale, sans passer par l'année préparatoire. Tous les candidats doivent d'ailleurs subir l'examen d'admission.

Cette organisation établit une équivalence entre la section préparatoire et la classe supérieure de l'école moyenne. Ainsi

se trouve réalisé le principe fécond de la continuité des études entre l'école primaire et l'école normale, de même qu'entre l'école moyenne et l'école normale. Ce principe, auquel on a donné aussi le nom d'emboîtement des études, est de la plus haute importance : il est indispensable, en effet, que les nombreuses écoles qui forment l'édifice scolaire soient intimement associées, de manière à éviter à la fois les hiatus et les chevauchements.

Les études normales mènent de front la culture générale et la culture professionnelle. Les élèves s'exercent à la pratique de l'enseignement dans une école d'application comprenant les quatre degrés de l'enseignement primaire. Le jury chargé de procéder aux examens d'entrée et de sortie est composé des membres du corps professoral de l'établissement ; il comprend obligatoirement, à l'examen de sortie, un délégué du gouvernement ayant voix délibérative.

LES PROFESSEURS D'ÉCOLE NORMALE. — Le gouvernement a institué en 1923 des diplômes d'aptitude au professorat dans les écoles normales. Il estime en effet que, dans l'intérêt de l'enseignement, il importe que le personnel chargé de professer dans les écoles normales possède, outre les connaissances scientifiques, des aptitudes pédagogiques spéciales. Le nouveau règlement, qui date de 1931, institue quatre diplômes : 1° pour l'enseignement des branches littéraires (langue maternelle, histoire, morale) ; 2° pour l'enseignement des branches scientifiques (mathématiques, sciences naturelles, physique, géographie) ; 3° pour l'enseignement des langues germaniques ; 4° pour l'enseignement de la pédagogie et de la méthodologie. Il n'y a aucun établissement chargé de la préparation des professeurs d'école normale. Les candidats, qui remplissent les conditions requises, doivent subir une série d'épreuves devant un jury d'État.

LES JARDINS D'ENFANTS. — Ces écoles reçoivent les enfants de trois à six ans. La méthode Froebel fut introduite pour la première fois à Ixelles, en 1858, puis à Bruxelles, en 1859. D'après la loi, la création des jardins d'enfants est absolument facultative, et leur organisation relève uniquement de l'autorité locale. La loi a conservé la vieille appellation : éco-

les gardiennes, qui est inexacte et devrait être définitivement abandonnée. Il y a, comme pour les écoles primaires, des jardins d'enfants communaux, adoptés et adoptables. L'inspection est assurée par les inspecteurs de l'enseignement primaire. Quel est le nombre des jardins d'enfants ? En 1929, il s'élevait à 3.872 (1.391 jardins d'enfants communaux et 2.481 jardins d'enfants libres). La population totale était de 248.399 enfants. Sauf quelques rares exceptions, tous les jardins d'enfants sont mixtes. Le nouveau programme des jardins d'enfants communaux, élaboré par le gouvernement, date de 1927.

LES ÉCOLES NORMALES FROEBELIENNES. — Les institutrices des jardins d'enfants sont formées dans les écoles normales Froebel, que le gouvernement continue à dénommer inexactement écoles normales gardiennes. Les deux premières institutions de ce genre furent créées par la province de Hainaut, à Mons, en 1910, et par la ville de Bruxelles, en 1913. Comme pour les écoles normales primaires, il y a deux catégories d'écoles normales froebeliennes : les établissements de l'Etat et les établissements agréés ; ceux-ci comprennent les écoles établies par les provinces, les communes ou les particuliers. Il existe 4 écoles normales froebeliennes de l'Etat, 1 école provinciale, 3 écoles communales, 27 écoles libres.

Un nouveau programme pour les écoles normales froebeliennes a été élaboré par le gouvernement, en 1928. La durée des études est fixée à trois années. Il n'y a aucune indication d'âge pour l'entrée ; mais les postulantes doivent avoir terminé une école primaire à quatre degrés, ou avoir fait huit années d'études au moins équivalentes. Voici deux innovations intéressantes : Les élèves reçoivent non seulement un enseignement de la musique vocale, mais elles étudient aussi le piano ou le violon, soit à l'école, soit le soir à domicile ; il faut en effet que les institutrices froebeliennes sachent accompagner des chants enseignés par audition, ainsi que des rondes et danses chantées et rythmées. D'autre part, en 3^e année, un médecin donne un cours théorique et pratique d'hygiène infantile ; les jeunes filles visitent en outre des crèches, pouponnières, consultations de nourrissons, et y donnent elles-mêmes des soins, notamment des soins de propreté aux jeunes enfants : la puériculture et

l'hygiène sont ainsi enseignées pratiquement. En ce qui concerne l'initiation à la pratique de l'enseignement, elle se fait dans un jardin d'enfants annexé à l'école normale fröbelienne.

L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE. — Le choix d'une profession, qui relevait jadis exclusivement de la famille, représente aujourd'hui une préoccupation d'ordre social. Les offices d'orientation professionnelle ont l'ambition de diriger chaque adolescent vers l'occupation qui lui permettra de fournir son maximum de rendement. La première institution officielle de ce genre a été établie à Bruxelles, en 1919 : c'est l'Office intercommunal d'orientation professionnelle. Depuis 1925, l'Institut des Hautes Etudes, à Bruxelles, a créé des cours destinés à la formation de conseillers d'orientation professionnelle ; la durée de cet enseignement théorique et pratique est d'une année.

LES COURS D'ADULTES. — L'œuvre de l'école primaire n'est pas terminée quand l'enfant est âgé de quatorze ans et que la période de scolarité a pris fin. Il est indispensable d'organiser des écoles pour adultes, ouvertes à tous ceux qui désirent entretenir ou étendre l'instruction qu'ils ont acquise à l'école primaire ou qui n'en ont pas tiré suffisamment de fruit. C'est le conseil communal qui règle tout ce qui concerne l'établissement et l'organisation des écoles d'adultes. D'après la loi, la création de ces institutions est donc facultative, et leur organisation dépend exclusivement de l'autorité locale. En 1929, les écoles d'adultes avaient une population de 45.358 élèves : 31.040 dans les écoles officielles (25.035 jeunes gens et 6.005 jeunes filles) ; 14.318 dans les écoles libres (3.688 jeunes gens et 10.630 jeunes filles).

L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE. — L'enseignement technique est le complément logique de l'éducation primaire à quatre degrés. Il est représenté par l'enseignement industriel et l'enseignement professionnel, dont la création est due aux provinces, aux communes et aux particuliers. Il n'existe pas de loi sur l'enseignement industriel et professionnel.

L'école industrielle s'occupe spécialement de la préparation des contremaîtres et des sous-ordre de la grande industrie et du commerce. Elle fournit un savoir plus complet que l'école

professionnelle, et s'adresse à ceux qui, exerçant une occupation, ne possèdent pas toutes les connaissances théoriques (générales et spéciales) nécessaires à la compréhension du métier, et que l'atelier ne peut d'ailleurs pas leur faire acquérir. L'école professionnelle se préoccupe de la préparation des praticiens. Elle enseigne le métier avec ses procédés spéciaux; elle associe la théorie du cours à la pratique pour éviter, au cours de l'apprentissage, l'empirisme qui règne fréquemment dans les ateliers et qui est si défavorable à la bonne formation de l'artisan. Elle est fréquentée par ceux qui veulent apprendre complètement un métier déterminé. Les écoles professionnelles comprennent généralement trois ou quatre années d'études, à partir de l'âge de quatorze ans. L'enseignement professionnel pour jeunes filles, donné dans les écoles professionnelles, les écoles professionnelles-ménagères et les écoles ménagères, s'inspire à peu près des mêmes principes. Les notions fondamentales de l'enseignement primaire à quatre degrés y sont revues dans leurs éléments essentiels et dans leurs applications, et l'apprentissage des métiers de la femme s'y fait pratiquement.

Depuis quelques années, l'enseignement professionnel et ménager pour jeunes filles s'est beaucoup développé. L'enseignement technique pour jeunes gens a pris un essor vigoureux; la province de Hainaut lui a donné une remarquable extension: elle a créé, à Charleroi, l'Université du travail, institution modèle inaugurée en 1911. La province de Brabant développe aussi de plus en plus l'enseignement technique, et la ville de Bruxelles achève en ce moment la construction d'une Université des arts et métiers.

LES ENFANTS ARRIÉRÉS ET ANORMAUX. — La population des écoles primaires comprend non seulement des élèves normaux, mais aussi des enfants arriérés. L'école ordinaire ne convient pas à ceux-ci. D'après les enquêtes faites en Belgique, on peut évaluer à 5 % au moins le nombre des enfants arriérés, en âge d'école primaire; le pourcentage est plus fort dans les villes et atteint souvent 10 %. Par une éducation bien comprise et logiquement poursuivie, il est possible d'obtenir des améliorations sérieuses chez un grand nombre de ces irréguliers intellectuels. On a organisé, à leur intention, des écoles ou sections d'ensei-

gnement spécial; les premières écoles de ce genre ont été créées par les villes de Bruxelles (1897), Anvers (1899), Gand (1904). Une modification apportée en 1931 à la loi de 1914 stipule que, là où l'importance de la population le permet, les communes sont tenues d'organiser des classes pour les élèves retardataires et des classes spéciales pour enfants anormaux. D'autre part, pour les enfants anormaux éducatibles, l'obligation scolaire peut être prolongée jusqu'à l'âge de seize ans.

A côté de ces irréguliers intellectuels, il est d'autres enfants dont la situation est plus grave : ce sont les anormaux médicaux, atteints au point de ne pouvoir être admis à l'école d'enseignement spécial, et pourtant insuffisamment malades pour être dirigés vers l'asile. Des enquêtes ont établi qu'il existe en Belgique 1 irrégulier mental de cette catégorie pour 850 habitants. L'institution de choix, pour ces enfants, est la ferme-école à caractère médico-pédagogique. Signalons : l'Institut médico-pédagogique de Rixensart (province de Brabant), fondé en 1919 par l'Œuvre nationale de l'enfance, et la Ferme-école pour enfants anormaux, créée à Waterloo, en 1924, par la province de Brabant. Il existe en outre 19 institutions privées qui reçoivent, elles aussi, les enfants anormaux, à l'intervention des administrations communales.

La préparation du personnel de l'enseignement pour arriérés et anormaux est assurée par des cours normaux temporaires, dont l'initiative est due à la province de Brabant et remonte à 1914; l'Etat a suivi cet exemple en 1924.

LES SOURDS-MUETS ET LES AVEUGLES. — Les sourds-muets et les aveugles sont réunis souvent dans les mêmes établissements; ils sont confondus dans un même sentiment de pitié, que reflète d'ailleurs la législation qui leur assure la protection. Mais les méthodes d'instruction qui leur sont appliquées sont évidemment tout à fait différentes. Il existe 2 établissements publics pour sourds-muets et aveugles : l'institut créé par la province de Brabant à Berchem-Sainte-Agathe (près de Bruxelles), ouvert depuis 1883 pour la section des sourds-muets et depuis 1904 pour la section des aveugles; l'institut que possède la province de Hainaut, à Ghlin, pour aveugles. Il existe en outre 11 établissements privés.

LES ENFANTS ESTROPIÉS. — Les enfants estropiés sont ceux qui, par suite de défauts congénitaux, de maladies ou d'accidents, sont contrefaits, privés ou paralysés d'une partie du corps, et chez lesquels l'usage des membres est limité d'une façon plus ou moins complète et plus ou moins définitive. L'initiative de l'éducation de ces malheureux fut prise par la province de Hainaut qui créa, en 1908, à Charleroi, une école d'apprentissage et des ateliers pour estropiés. La province de Brabant a fondé, à son tour, en 1913, un institut pour estropiés. Il existe en outre 3 établissements privés : 1 pour garçons et 2 pour filles.

L'ENFANCE DITE COUPABLE. — Autrefois, les enfants qui avaient commis une infraction étaient justiciables des tribunaux répressifs ordinaires. La loi de 1912 a institué les juges des enfants et les tribunaux pour enfants. D'autre part, les anciennes écoles de réforme qui avaient été transformées, en 1890, en écoles de bienfaisance, sont devenues progressivement des établissements d'éducation de l'Etat, depuis 1919. Dans l'école de réforme de jadis, l'enfant était mis en punition; dans l'établissement d'éducation de l'Etat, il est soumis à un traitement destiné à améliorer ou à guérir son trouble moral. L'Etat possède pour les garçons : 1 établissement central d'observation et 3 établissements d'éducation; pour les filles : 1 établissement central d'observation et 2 établissements d'éducation.

L'ENSEIGNEMENT MOYEN. — L'enseignement moyen comprend les écoles moyennes qui représentent l'enseignement moyen du degré inférieur, et les athénées qui constituent l'enseignement moyen du degré supérieur. La création des athénées royaux et des écoles moyennes de l'Etat pour garçons remonte à 1850, tandis que les écoles moyennes de filles ne furent instituées qu'en 1881.

1) *L'école moyenne* reçoit, dans sa section d'instruction générale, les adolescents âgés de douze à quinze ans. Cet établissement prolonge la 6^e année de l'école primaire; les six classes préparatoires annexées à l'école moyenne appliquent le programme des classes primaires correspondantes, et ainsi est établie la coordination entre l'enseignement primaire et l'en-

seignement moyen du degré inférieur. Après avoir fait deux années dans la section d'instruction générale, les élèves, au lieu d'entrer en 3^e année, peuvent aborder des études spécialisées (commerciales, etc.) dans des sections annexées à certaines écoles moyennes et qui comprennent deux années. Afin d'accentuer l'enchaînement qui doit exister entre les établissements scolaires, ces sections spéciales peuvent recevoir, après examen, les bons élèves ayant terminé le 4^e degré primaire.

Dans les localités dépourvues ou éloignées d'un établissement officiel d'enseignement moyen pour filles, un certain nombre de jeunes filles peuvent être autorisées à suivre les cours dans les écoles moyennes pour jeunes gens. Signalons encore que dans les écoles moyennes éloignées d'un athénée, des classes d'humanités anciennes (6^e, 5^e et 4^e) peuvent être créées en faveur des élèves qui se proposent de poursuivre ultérieurement des études d'humanités anciennes à l'athénée. Dans un certain nombre d'écoles moyennes, on a créé des sections complètes d'athénée.

Voici la statistique des écoles moyennes de l'Etat : Il y a 90 établissements pour garçons et 46 établissements pour filles. D'autre part, il y a 7 écoles moyennes communales pour garçons et 8 pour filles ; 6 écoles moyennes patronnées pour garçons et 2 pour filles. Enfin, il existe un grand nombre d'institutions privées qui ne figurent pas dans les documents officiels.

Le nouveau programme des études dans les écoles moyennes de l'Etat date de 1929.

2) *L'athénée.* — Les études à l'athénée commencent à douze ans et font suite à celles de la 6^e année de l'école primaire. Elles ne sont pas les mêmes pour tous ceux qui les entreprennent ; l'athénée comprend, en effet, deux grands embranchements (les humanités anciennes et les humanités modernes) où les études ont une durée de six années. Les humanités anciennes comportent deux divisions distinctes : la division grecque-latine, la division latine-mathématique. Les humanités modernes sont scindées, dans les trois classes supérieures, en deux divisions : la division scientifique, la division commerciale.

Dans les humanités anciennes, le latin est enseigné pendant six ans ; mais, tandis que dans la division grecque-latine les élèves étudient en outre le grec à partir de la 5^e, ceux de la

division latine-mathématique reçoivent, en remplacement du grec, un enseignement mathématique plus étendu. Les humanités modernes, qui ont exclu de leur programme l'enseignement des langues anciennes, attachent une importance prépondérante aux langues modernes. Les trois classes inférieures de ce cycle d'études et les trois classes d'instruction générale de l'école moyenne pour garçons ont le même programme : ainsi est établie la coordination entre l'enseignement moyen du degré inférieur et l'enseignement moyen du degré supérieur (humanités modernes). A partir de la 3^e, la division scientifique donne le même enseignement mathématique que la division latine-mathématique ; la division commerciale, au contraire, met l'accent sur l'enseignement des langues et du commerce.

L'Etat possède 24 athénées royales et 11 sections d'athénée annexées à des écoles moyennes pour garçons. Il y a aussi 3 athénées ou collèges communaux, 1 athénée provinciale et 10 collèges patronnés. Dans l'ensemble de ces établissements, 54 % des élèves sont en humanités anciennes, 46 % sont en humanités modernes. Les documents officiels n'indiquent pas les nombreux collèges privés qui existent dans le pays. Pour les jeunes filles, il existe 8 lycées ou athénées communaux et 1 lycée provincial.

Le nouveau programme des études dans les athénées royales date de 1929.

LES PROFESSEURS DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN. — 1) *Les professeurs d'école moyenne* sont formés dans les écoles normales moyennes, dont la première, destinée aux jeunes gens, fut ouverte en 1854, à Nivelles, tandis que la première à l'intention des jeunes filles fut organisée en 1879, à Liège. L'Etat a créé 7 établissements de ce genre : 2 pour jeunes gens et 5 pour jeunes filles. Il existe en outre 1 établissement communal pour jeunes gens, et 20 établissements libres : 3 pour jeunes gens, 17 pour jeunes filles. Les écoles normales moyennes comprennent deux années d'études et reçoivent les élèves à dix-huit ans. L'examen d'admission porte sur des matières qui sont équivalentes à celles de la classe supérieure de l'athénée ou de l'école normale. Il y a trois sections distinctes : la section littéraire, la section scientifique et la section

des langues germaniques. Le nouveau programme des écoles normales moyennes date de 1927.

2) *Les professeurs d'athénéc.* — Depuis 1890, la loi charge les Universités de la formation du corps professoral de l'enseignement moyen du degré supérieur. La loi universitaire de 1929 apporte de profondes modifications au régime ancien. Les futurs professeurs d'athénée doivent faire au moins quatre années d'études : deux ans pour la candidature et deux ans pour la licence en philosophie et lettres ou en sciences. Le licencié doit subir ensuite l'examen d'agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur ; mais cet examen peut avoir lieu en même temps que celui de la licence, pour éviter au futur professeur de devoir prolonger ses études d'une année. Le programme de l'agrégation comprend quatre cours : la pédagogie expérimentale, l'histoire de la pédagogie, la méthodologie générale, la méthodologie spéciale des matières figurant au programme des athénées. La loi consacre ainsi définitivement cette vérité essentielle, que tous ceux qui se destinent à l'enseignement doivent étudier les disciplines pédagogiques. En outre, elle stipule que nul ne peut se présenter à l'examen d'agrégé sans avoir suivi, pendant un an au moins, des exercices didactiques dans un établissement d'enseignement moyen. Le futur professeur d'athénée est par conséquent obligé de s'exercer à la pratique de l'enseignement, et, lors de son examen, il doit faire deux leçons sur des sujets choisis dans le programme des athénées.

LES UNIVERSITÉS. — Il existe quatre Universités : deux Universités de l'Etat, créées en 1835, à Liège et à Gand ; deux Universités privées : l'Université catholique de Louvain, fondée en 1834, l'Université libre de Bruxelles, ouverte la même année, et dont l'enseignement a pour principe le libre examen. Depuis 1876, les quatre Universités ont le droit de conférer elles-mêmes des grades légaux. L'enseignement universitaire est régi par la loi récente de 1929, appliquée depuis 1930. Pour être admis à l'Université, les étudiants doivent être en possession d'un certificat constatant qu'ils ont suivi avec fruit les six années de l'enseignement moyen du degré supérieur ; à défaut de ce certificat, ils ont à subir une épreuve préparatoire dont les matières

sont fixées par la loi. Les jeunes filles sont admises à l'Université, au même titre que les jeunes gens. A l'Université de Bruxelles, par exemple, les étudiantes représentent 21 % de la population inscrite aux cours. Chaque Université comprend quatre facultés : philosophie et lettres, droit, sciences, médecine. Mais, depuis longtemps, les Universités ont été dotées de facultés nouvelles : Faculté des sciences appliquées ou Ecole polytechnique, Ecole des sciences politiques et sociales, Ecole de commerce, etc.

En 1920 a été créée la « Fondation Universitaire », qui a notamment pour objet de faciliter aux jeunes gens belges, sans fortune, l'accès d'établissements d'enseignement supérieur. Cette institution octroie, dans des conditions déterminées, des prêts que les bénéficiaires s'engagent à rembourser dix ans après l'achèvement de leurs études.

La pédagogie à l'Université. — L'Université de Bruxelles a été la première à accorder, dans le haut enseignement, une place spéciale à l'étude des sciences pédagogiques. C'est, en effet, en 1919 que fut ouverte l'Ecole de pédagogie, destinée à tous ceux qui désirent connaître cette discipline, en l'étudiant d'une manière sérieuse et objective. Une initiative analogue a été prise en 1923 par l'Université de Louvain, et en 1927 par l'Etat pour les Universités de Liège et de Gand. L'Ecole de pédagogie de l'Université de Bruxelles comprend quatre années d'études : deux années pour la candidature, une troisième année pour la licence, la quatrième pour le doctorat en sciences pédagogiques. Elle contribue à maintenir la Belgique au niveau des pays, où les questions d'éducation et d'enseignement occupent une place de premier ordre parmi les grands problèmes scientifiques et sociaux.

Rôle de l'administration dans le développement de l'agglomération bruxelloise ⁽¹⁾

PAR

GUILLAUME JACQUEMYS,

Docteur spécial en histoire

La formation des agglomérations urbaines géantes est un phénomène caractéristique de l'histoire du XIX^e siècle.

La construction des chemins de fer et la facilité des moyens de communication en général, le développement de la grande industrie et du commerce, la concentration des affaires provoquèrent l'afflux de la population vers les villes. Pour ne pas étouffer dans les centres urbains, les immigrants se sont fixés dans les faubourgs.

En 1830, la ville de Bruxelles, appelée grande, magnifique et très peuplée, dans les textes des siècles passés, était loin d'avoir la splendeur et l'importance qu'elle a actuellement. Néanmoins, elle apparaissait comme un centre particulièrement animé au milieu des campagnes.

A l'extérieur des anciens remparts aucune bâtisse n'empêchait la vue de s'étendre sur les champs, les prairies et les jardins des faubourgs.

Les principaux centres des communes de l'agglomération étaient dans quelques petits villages ou hameaux dont plusieurs se trouvaient à plus d'un kilomètre de l'enceinte de la capitale.

(1) Conférence faite le 12 mai 1931 à l'Université de Bruxelles pour l'obtention du grade de docteur spécial en histoire.

Autour de la ville, avec ses 12.000 maisons et ses 98.000 citoyens groupés sur un territoire de 449 hectares, les communes de la banlieue faisaient vraiment figure de petits villages. Dans un rayon de 4 kilomètres, les plus peuplées, Ixelles et Molenbeek-Saint-Jean, avaient à peine 4.000 habitants; d'autres comme Jette-Saint-Pierre, Laeken, Saint-Gilles et Schaerbeek n'en avaient pas 2.000. Toute l'agglomération rurale dans un rayon de 6 kilomètres de l'Hôtel de Ville, ne comptait pas 45.000 habitants.

La ville de Bruxelles dut en grande partie sa croissance rapide à son rôle de capitale, à son influence économique et scientifique. La population de la ville augmenta sérieusement après la Révolution. De 1830 à 1846, elle passa de 98.000 à 123.000 habitants. Cependant une grande partie de la population attirée par la capitale ne put ou ne voulut pas se fixer dans la ville proprement dite. Celle-ci, privée de sa « cuve » ou banlieue, n'avait pas, comme la plupart des grandes cités, des possibilités d'extension sur son propre territoire.

Les faubourgs, au contraire, renfermaient surtout des terrains non bâtis. La ville tentaculaire allait se développer sur le territoire des communes limitrophes et de la banlieue.

Cependant que les anciens centres des communes du Grand-Bruxelles restaient stationnaires, on vit le territoire rapproché de la ville se bâtir. Les faubourgs, c'est-à-dire les petites agglomérations qui s'étaient formées autour des portes, s'étendirent plus ou moins rapidement. D'autres quartiers furent élevés là où près de la ville surgirent des centres d'attraction.

On assista à la croissance de la ville bien plus qu'à l'extension des villages. L'impulsion vint de la capitale, ou plutôt ce fut l'attraction de la grande cité qui se fit sentir. Alors que, de 1830 à 1846, la population de la ville n'augmenta que d'un quart, celle de certaines communes limitrophes tripla; celle d'Ixelles passa de 4.500 à 14.000, celle de Saint-Josse-ten-Noode de 3.000 à 14.000.

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle ce mouvement s'accéléra. Alors que la ville ne parvint pas à doubler sa population, puisque celle-ci atteignit à peine, malgré les extensions territoriales, 185.000 habitants en 1910, on vit la population des faubourgs du Grand-Bruxelles passer de 45.000 habitants en 1830, à 580.000, en 1910.

Au fur et à mesure que la population augmenta et que Bruxelles déborda sur le territoire des communes, on dut tracer de nouveaux quartiers, on dut créer des voies de pénétration vers la banlieue et des artères de raccordement entre les faubourgs. C'est qu'en effet, en 1830, les seules voies de communication entre la ville et les communes étaient les chaussées aboutissant à Bruxelles.

Comment l'administration a-t-elle réussi à créer un vaste ensemble de voies de communication ? Telle est la question que la Faculté de Philosophie et Lettres m'a prié de développer en séance publique.

La formation de l'agglomération bruxelloise, la construction de magnifiques boulevards et de larges artères, l'établissement de beaux parcs et de places publiques spacieuses, l'aménagement de quartiers au travers desquels circule l'air et dans lesquels pénètre largement la lumière n'ont été possibles que grâce à une série de mesures législatives, les unes d'ordre général, les autres spéciales à Bruxelles et sa banlieue.

Au lendemain de la Révolution, des obstacles insurmontables s'opposaient à une extension régulière de la capitale.

Les propriétaires étaient peu disposés à perdre la moindre parcelle de terre pour l'établissement de la voirie. Ils tenaient la dragée haute aux pouvoirs. Leurs biens étaient pour ainsi dire à l'abri de toute atteinte, l'expropriation était exceptionnelle, parce que difficile, sinon impossible.

Le Gouvernement a voulu que le bien général l'emportât sur l'intérêt privé. Il n'a pas hésité à restreindre le droit de propriété. Les Chambres assouplirent et étendirent l'application des lois sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Dans la pratique, l'expropriation se restreignait aux seuls immeubles destinés à un usage public. Lorsqu'il s'agissait de rues à ouvrir ou à redresser, elle ne s'étendait pas au delà du sol destiné à la voie publique. Hors de là, les propriétaires conservaient la libre disposition de leurs terrains.

L'expropriation offrait à l'administration le moyen de satisfaire aux nécessités les plus impérieuses, mais elle ne lui permettait pas de réaliser des améliorations importantes en matière d'assainissement, de développement et d'embellissement des agglomérations.

L'insuffisance des lois sur l'expropriation se fit surtout sentir dans les grandes villes du pays. Ce fut Bruxelles qui réclama le plus impérieusement l'expropriation par zones pour cause d'assainissement et d'embellissement. Enfin, sous la pression des pouvoirs communaux et des autorités provinciales, le Gouvernement fit voter la loi du 1^{er} juillet 1858, qui permet, lorsqu'il s'agit d'assainissement d'un quartier, l'expropriation, non seulement des terrains destinés à la voie publique, mais encore de tous ceux sur lesquels doivent s'élever des constructions comprises dans le plan des travaux projetés.

Dans la pratique cependant, la loi du 1^{er} juillet ne produisit pas tous les effets qu'on s'en était promis. Resserrée par la définition trop étroite de son objet et par l'interprétation trop pointilleuse de ses dispositions, elle ne répondit ni à la pensée du législateur, ni aux nécessités évidentes et pressantes de la situation des grandes agglomérations.

Elle n'était pas applicable dans tous les cas et ne pouvait répondre à tous les besoins du développement extraordinaire des faubourgs de Bruxelles. Ne visant que l'assainissement, elle n'était, à de rares exceptions près, applicable que dans les parties agglomérées, alors que les communes de la banlieue avaient plus particulièrement à exécuter des travaux d'extension et de développement auxquels l'assainissement était le plus souvent étranger.

Il leur fallait un moyen plus général pour pouvoir donner la grande charpente de la circulation sur leur territoire, sans cependant que les travaux qu'elles exécuteraient dans ce but fussent entièrement à charge de la caisse communale.

Dès 1860, on mena campagne pour obtenir une nouvelle extension du droit d'expropriation. Le Bourgmestre Anspach, qui était à cette époque en correspondance avec Haussmann, se mit à la tête de ce mouvement. Léopold II fut impressionné par les conséquences de l'épidémie qui régna à Bruxelles en 1866; il sentait, d'autre part, la nécessité d'une législation plus large pour réaliser le plan général de Victor Besme. Aussi intervint-il personnellement. Les Chambres votèrent, presque sans discussion, la loi du 15 novembre 1867 qui étend l'expropriation par zones à tout travail d'ensemble destiné soit à assainir, soit à améliorer ou embellir les villes et les communes.

Au début du XIX^e siècle, le manque d'une bonne législation en matière d'expropriation n'était pas le seul obstacle à l'urbanisation des faubourgs. L'impuissance des petits villages et le particularisme des communes autonomes empêchaient tout travail d'ensemble au-delà des limites de Bruxelles. Les faubourgs se considéraient, sous tous les rapports, comme complètement indépendants de la ville. Leur population campagnarde et leurs administrations n'avaient aucun souci de l'esthétique urbaine.

Le pouvoir central est heureusement intervenu pour remédier aux inconvénients de l'autonomie des communes, pour suppléer à l'incapacité et à l'impuissance de leurs administrations en matière de travaux publics.

Sous la pression des grandes villes et principalement de la capitale, les Chambres complétèrent, améliorèrent progressivement la législation sur la voirie urbaine. Bruxelles indiqua la voie à suivre dans l'élaboration des règlements communaux sur la voirie; il demanda aux pouvoirs publics de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'urbanisation des faubourgs.

Après avoir consulté les administrations des grandes villes, le Ministre Nothomb fit voter la loi du 1^{er} février 1844 qui détermine les obligations des particuliers et des administrations communales, relativement à l'exécution des plans généraux d'alignement. Les communes qui jouirent du régime de cette législation améliorèrent leur état sanitaire et créèrent d'heureux embellissements. Elles purent imprimer aux travaux de voirie une direction qui répondait aux exigences de l'intérêt général.

Cependant, les lois de 1836 et de 1844 sur la voirie urbaine étaient insuffisantes pour assurer le développement d'ensemble du Grand-Bruxelles. Aucune commune ne devait, dans le tracé des voies communales, tenir compte des besoins des autres faubourgs.

L'extension rationnelle de la capitale fut rendue possible grâce à d'autres mesures, notamment la nomination d'un inspecteur voyer dans les faubourgs de Bruxelles, chargé de mener à bonne fin l'œuvre d'urbanisation de toute la banlieue, œuvre qui avait été confiée auparavant à la Commission des bâtisses dans les faubourgs.

De 1825 à 1828, quelques rues furent ouvertes dans les faubourgs immédiats. Les propriétaires ne se souciaient ni des

rues existantes, ni de celles qu'on créerait dans la suite; ils ne se préoccupaient pas des exigences de la circulation.

On vit des propriétaires bâtir, sans souci d'alignement, des maisons importantes dans des rues étroites, des impasses ou des sentiers tortueux. Nul ne songeait à l'embellissement de l'agglomération.

La ville, qui espérait incorporer les faubourgs, était menacée d'être enveloppée par des communes mal bâties, mal reliées entre elles et à la capitale.

Dès l'année 1827, le Conseil de Régence de Bruxelles examina la question de la voirie dans les faubourgs. Il demandait à l'autorité supérieure de faire établir un plan général des rues existantes et à créer (1).

Les communes n'entendirent pas entrer dans la voie indiquée par la ville. Les administrations des villages de l'agglomération étaient, soit trop pauvres pour faire face à une dépense de 50 florins pour l'exécution d'un tel travail (2), soit trop ignorantes ou trop imprévoyantes.

Les Echevins d'Anderlecht estimaient que les prescriptions relatives au plan général des rues à ouvrir à proximité de la ville n'étaient pas applicables à leur commune, « puisqu'elle n'a pas de rues, chemins et bâtisses à proximité de la ville, et que même à une grande distance de la ville on ne bâtit pas (3) ».

Quant au Bourgmestre de Laeken, il fit remarquer que sa commune était exclusivement rurale et que la réglementation existante suffisait, d'autant plus que « la commune de Laeken étant située à une grande distance de la ville et n'ayant rien de commun avec elle, ne peut pas être considérée comme faubourg et qu'il est donc peu probable qu'on ouvrira de nouvelles rues à Laeken (4) ».

(1) Archives de l'Administration provinciale du Brabant. Cartons voirie urbaine. Brief der Regering der Stad Brussel aan de Heeren Gedeputeerde staten van Zuid Brabant, den 1^{re} september 1827.

(2) Ibid., Het Gemeentebestuur van Elsene aan den Heer Distrikt Commissaris, 19 september 1827.

(3) Ibid., Heer Gemeentebestuur van Anderlecht aan den Heer Distrikt Commissaris, 12 september 1827.

(4) Ibid., Den Heer Burgemeester J.-B. Cirezu, aan den Heer Distrikt Commissaris van 't omtrek Brussel, 22 oktober 1827.

La capitale, voyant sa première proposition rejetée sous prétexte d'immixtion dans l'administration des faubourgs, suggéra alors de faire voter dans chaque commune un règlement sur les bâtisses inspiré de l'ordonnance française du 17 avril 1783 pour Paris, qui stipulait notamment : « qu'il ne peut, sous quelque prétexte que ce soit, être ouvert à la ville et faubourgs de Paris, aucune rue nouvelle qu'en vertu d'une permission de l'autorité municipale, approuvée par les autorités supérieure, et les dites rues ne peuvent avoir moins de 30 pieds (10 aunes) de largeur (1) ».

Les communes s'empressèrent d'adopter un tel règlement. En fait, on ne réalisait que très faiblement le vœu de la ville de Bruxelles. La régularité des rues dans les faubourgs dépendait de la vigilance de l'administration. L'autonomie, jalousement observée, empêchait de réaliser des ensembles. Un village ne devait pas tenir compte, dans le tracé des rues, des nécessités présentes ou futures de ses voisins.

Cependant, la première requête de la ville, celle relative à l'élaboration d'un plan général, fut bien accueillie par le Roi Guillaume. Celui-ci, désireux de faire de Bruxelles une ville de résidence digne de son beau royaume, comprit combien il importait de limiter, en matière de voirie, l'autonomie des villages souvent administrés par des fermiers ou des propriétaires. Il voulut remédier aux conditions lamentables dans lesquelles on continuait à tracer des rues dans les faubourgs.

Par arrêté royal du 17 juillet 1828, il institua une Commission chargée d'élaborer un plan général des rues à ouvrir dans les faubourgs (2).

Cette Commission se montra malheureusement beaucoup plus préoccupée des intérêts des propriétaires que de la grandeur du plan d'ensemble à réaliser.

(1) Ibid., Brief aan de Gedeputeerde Staten, 11 maart 1828.

(2) Cette Commission était composée du Gouverneur du Brabant méridional, président ; d'Huysmans d'Annecroix, homme d'Etat et membre de la Députation des Etats du Brabant ; du baron Bonard, membre de la Députation des Etats du Brabant ; du baron de Wellens, bourgmestre de la ville de Bruxelles ; de Deleveilleuze, commissaire d'arrondissement à Bruxelles ; de Barthelemy et Cattoir, membres du Conseil communal de Bruxelles ; de Vifquain et Teichman, ingénieurs en chef des Ponts et Chaussées ; de Suys, architecte des bâtiments royaux.

Après la Révolution, son activité fut pour ainsi dire nulle. En 1837, le Roi, sur la proposition du Ministre de Theux, chargea l'ingénieur Charles Vanderstraeten de dresser un plan général d'extension de la ville, dans un rayon de 1500 m. de l'Hôtel de ville. En 1842, la Députation permanente appela Vanderstraeten aux fonctions d'Inspecteur voyer dans les faubourgs de Bruxelles.

Dès 1843, l'Inspecteur présenta « un plan général d'alignement et de nivellement des faubourgs ». Ce plan était irréalisable. Vanderstraeten se borna à surveiller les premiers développements du quartier Léopold et du faubourg de Cologne, créé autour de la gare du Nord.

En 1858, la Députation permanente voulut supprimer le service de l'Inspecteur voyer. Le Gouvernement fut informé de cette intention. Le Ministre de l'Intérieur, Rogier, s'émut des conséquences fâcheuses qu'aurait pour l'urbanisation de l'agglomération le manque absolu de contrôle sérieux et efficace exercé par un agent qualifié. Il intervint auprès du Gouverneur. Celui-ci détermina, en 1859, le Conseil provincial à appeler l'architecte-géomètre Victor Besme aux fonctions d'Inspecteur voyer dans les faubourgs de Bruxelles. Ce choix fut particulièrement heureux. Il eut des conséquences insoupçonnées jusqu'à ce jour. Dans mon Histoire contemporaine du Grand-Bruxelles, je montre l'influence de Victor Besme, grand inconnu ou méconnu hier, personnage digne de figurer au premier plan aujourd'hui (1).

Nommé Inspecteur, alors qu'il était à peine âgé de 25 ans, Besme gagna immédiatement la confiance du Gouvernement et de l'autorité provinciale.

Son premier travail fut l'élaboration d'un nouveau plan général des faubourgs de Bruxelles.

Le plan général de 1843-1846 n'avait pas été observé. Un des buts que l'auteur s'était proposé ne put être atteint. Charles Vanderstraeten aurait voulu régulariser le développement de l'agglomération en dirigeant d'une manière à peu près égale, tout autour de Bruxelles, le mouvement des bâtisses qui se portait de préférence sur la rive droite de la Senne.

(1) Cf. notre étude : *Victor Besme et le Grand-Bruxelles*, in *Le Flambeau*, septembre 1931.

La suppression de l'octroi périma, après 1861, le projet de Vanderstraeten. La circulation entre la ville et sa banlieue, qui se faisait nécessairement par les portes, allait prendre des directions nouvelles. Depuis cette suppression, les terrains situés dans une zone assez étendue autour de la ville acquirent une valeur plus grande, et des points éloignés qui paraissaient destinés à rester longtemps encore livrés à l'agriculture étaient appelés à se transformer bientôt. Il fallait donc étudier la création de nouvelles artères de pénétration vers les faubourgs. Cette suppression atteignit la base même de l'ancien plan général dont les tracés extrêmes étaient déterminés par la création d'une enceinte circulaire.

Victor Besme informa immédiatement le Gouvernement de ce que les difficultés soulevées par l'exécution de certains projets de Charles Vanderstraeten exigeaient impérieusement que ce plan fût soumis à une prompte révision.

Besme arrêta d'abord les bases générales de son plan, c'est-à-dire qu'il chercha à déterminer l'ensemble des besoins d'une population qui devait, pensait-il, atteindre, avant vingt ans, le chiffre de 500,000 âmes.

L'Inspecteur voyer étudia minutieusement la topographie de la banlieue. Dans l'organisation du site, il chercha sans cesse à s'affranchir, autant qu'il était nécessaire et possible, des conditions posées par la nature. Il ne négligea aucun des progrès des diverses techniques qui permettent à l'homme d'augmenter son emprise sur le milieu physique.

Besme ne pouvait faire table rase autour de la capitale. Son plan d'extension devait tenir compte de ce qui existait déjà, il devait ménager la transition entre l'œuvre du passé et celle de l'avenir.

Moins de deux ans après sa nomination, l'Inspecteur voyer put présenter un plan général. Dans un exposé préliminaire, il insista sur la nécessité de dresser un plan d'ensemble des grandes artères qui allaient servir de base à la création des quartiers nouveaux dans les faubourgs.

Il étudia d'abord l'aménagement du territoire situé dans un rayon de 3000 mètres de l'Hôtel de ville de Bruxelles.

Comme Charles Vanderstraeten, Besme basa toute son étude sur le tracé de nouveaux boulevards de ceinture, boulevards qui devaient se trouver à une distance telle de la ville qu'ils

pussent former pour l'avenir la limite extrême de l'agglomération. Les boulevards de ceinture à l'est et au nord de Bruxelles, depuis le boulevard Militaire, actuellement boulevard Jacques de Dixmude, jusqu'au boulevard de Smet de Naeyer, correspondent exactement à ceux prévus par le plan de 1862.

Il serait trop long d'analyser dans tous leurs détails les plans de Besme (1862 et 1865). J'en dégagerai les grandes lignes. Sur ces plans figurent le tracé de larges voies de pénétration aboutissant aux boulevards de ceinture. Besme prévoyait la construction du boulevard Léopold II, de la rue du Trône et de l'avenue de la Couronne. D'autres artères importantes, destinées à assurer des communications directes et commodes entre les principaux points de la banlieue, étaient indiquées, notamment la rue Hôtel des Monnaies, la rue Théodore Verhaegen, l'avenue Louise, la rue Malibran, la rue Lesbroussart. Aux boulevards de ceinture aboutissait l'avenue de Tervueren.

Les plans généraux ne comprenaient pas seulement un nivellement convenable, des routes larges et commodes. Besme fit en même temps des plans « d'aménagement ».

Il insista sur la nécessité d'une jonction Nord-Midi en dehors de la partie agglomérée de la banlieue. Il plaida en faveur de l'assainissement de la vallée du Maelbeek; il demanda l'aménagement de la vallée de Josaphat.

L'activité de l'Inspecteur voyer ne se ralentit pas après l'élaboration de ses plans généraux. A plusieurs reprises, il les compléta. Maintes fois, devant l'opposition tenace des communes et des propriétaires, il dut malheureusement modifier et étriquer de grandes parties de ses plans. Il ne faut donc pas s'étonner de ce que, malgré la compétence et l'activité de l'Inspecteur voyer, beaucoup de quartiers de l'agglomération furent mal construits.

Au fur et à mesure que l'agglomération se développa, le Roi étendit le ressort de la surveillance de l'Inspecteur voyer. Finalement, les communes les plus éloignées de l'agglomération durent soumettre leurs plans au service de la voirie dirigé par Besme.

Qu'il s'agisse de travaux d'embellissement, d'assainissement, de voirie, de construction d'égouts, d'établissement de lignes de chemins de fer ou de tramways partout on trouve l'action constante de Victor Besme.

Pendant plus de 40 ans, il dirigea le développement de l'agglomération. De 1860 à 1903, aucun travail de voirie de quelque importance ne se fit sans l'intervention de Besme. Il traça le plan de nouveaux quartiers et surveilla la plupart des grands travaux publics.

Cet infatigable artisan de l'urbanisation du Grand-Bruxelles fut remarqué par Léopold II, qui l'a constamment soutenu dans ses luttes contre l'égoïsme de nombreux propriétaires et dans certains conflits avec les administrations.

Besme conseilla tous ceux qui réalisèrent l'urbanisation du Grand-Bruxelles, c'est-à-dire la capitale, l'initiative privée, le Gouvernement et les communes.

La ville de Bruxelles, soucieuse d'embellir ses environs et de créer des voies et des promenades indispensables à sa grandeur, construisit elle-même de magnifiques artères à travers le territoire des communes limitrophes. L'embellissement ne fut d'ailleurs pas le seul motif qui incita la capitale à urbaniser sa banlieue. Elle fut aussi guidée par sa politique d'extension. Jusqu'en 1853, elle pouvait espérer l'incorporation des faubourgs. Jusque là elle put croire qu'elle serait récompensée de ses sacrifices le jour où cette incorporation serait décrétée. Plus tard, lorsqu'il apparut que les faubourgs resteraient autonomes, la capitale se chargea de grands travaux publics, mais elle réclama l'annexion de « zones » de territoire de la banlieue. Elle obtint satisfaction.

C'est ainsi que Bruxelles construisit, en 1828, la rue Royale extérieure; en 1853, la rue de la Loi; en 1864, l'avenue Louise.

Bruxelles s'étendit considérablement vers Saint-Josse-ten-Noode, Schaerbeek, Ixelles et Saint-Gilles.

La ville, désireuse d'avoir le contrôle sur son port et son avant-port, put annexer en 1921 plusieurs communes au nord et au nord-ouest.

Il est à remarquer que la capitale se chargea de travaux que l'initiative privée n'avait pu mener à bonne fin. Ce furent Dubois et Le Hardy de Beaulieu qui proposèrent en 1845 de prolonger la rue de la Loi pour qu'elle constituât l'axe principal du développement du quartier Léopold. Ce projet fut bien accueilli, mais la crise financière qui sévit de 1847 à 1848 empêcha de réunir les capitaux nécessaires. Les auteurs durent abandonner leur projet. La même crise mit le Trésor en fâcheuse

posture. Aussi le Gouvernement fut-il très heureux de pouvoir imposer à la ville l'aménagement d'un champ de manœuvres sur la plateau de Linthout. Le Ministre Rogier saisit cette occasion pour demander à la ville de construire la rue de la Loi à ses frais.

Quant à l'avenue Louise, ce furent Jourdan et De Joncker qui sollicitèrent en 1847 l'autorisation de créer une avenue vers le Bois de la Cambre. Comme Dubois et Le Hardy de Beaulieu, ils ne parvinrent pas à construire la route qui leur fut concédée. Ils spéculèrent pendant quelques années. Finalement la concession leur fut retirée. Pendant près de vingt ans, rien ne se fit. On discuta les projets les plus divers et les plus invraisemblables. Lorsque les communes et l'initiative privée eurent montré leur incompetence ou leur impuissance, ce fut finalement la ville qui se chargea de la construction de cette avenue monumentale. Besme traça les quartiers qui s'appuyaient sur cette artère.

Pendant longtemps, les communes ne purent se charger de grands travaux publics; leurs ressources étaient insignifiantes et leur personnel peu préparé pour diriger des entreprises de quelque envergure.

A partir de 1860, grâce à certaines taxes et aux fonds qu'elles purent obtenir du Crédit communal, grâce aux subventions du Gouvernement et de la province, les communes furent à même d'exécuter des travaux publics. Les communes au nord et à l'est de la ville se distinguèrent par d'heureuses initiatives. Si elles ne se bornèrent pas à des tracés mesquins, n'intéressant qu'une infime partie de leur territoire, ce fut grâce à la surveillance de l'Administration des Ponts et Chaussées et de Victor Besme.

Je ne citerai qu'un exemple. En 1860, l'administration communale d'Ixelles étudia et arrêta un plan l'alignement du quartier Marie-Henriette, s'étendant entre la chaussée de Wavre, la chaussée d'Ixelles et la vallée du Maelbeek.

Ce quartier avait pour base une rue courbe tracée dans le prolongement de la rue du Trône et qui aurait constitué un raccordement entre la partie extrême du Quartier Léopold et l'avenue Louise (on disait alors avenue du Bois de la Cambre). Ce plan fut aussitôt combattu par le Département de l'Intérieur et Victor Besme parce qu'il ne tenait aucun compte du déve-

loppement d'ensemble du Grand-Bruxelles. Les rues étaient exclusivement projetées au point de vue du quartier qu'elles traversaient. L'administration communale ne s'était pas souciée des grandes voies de communication à créer dans les faubourgs de Bruxelles. De toutes les routes qui se dirigeaient du plateau sur lequel sont situés le quartier Léopold et la commune d'Ixelles, la rue de la Loi seule franchissait la vallée du Maelbeek en remblai; toutes les autres rues descendaient jusqu'au fond de cette vallée. Il devait en résulter plus tard, lorsque la banlieue se développerait sur le versant dominant le Maelbeek, qu'il faudrait descendre dans le vallon et puis en sortir par des rues à forte pente. Pour éviter cet inconvénient, Besme considérait qu'il fallait construire la rue du Trône en remblai. Cette rue pouvait devenir une grande artère puisqu'elle partageait à peu près également l'espace compris entre la rue de la Loi et l'avenue du Bois de la Cambre. D'autre part, elle était la seule sur le territoire d'Ixelles qui pourrait servir convenablement de raccordement entre la ville et les boulevards de ceinture.

Besme traça les plans de la nouvelle route et des quartiers avoisinants. Il voulait cette importante artère de pénétration en ligne droite depuis le boulevard extérieur de la ville jusqu'au boulevard des faubourgs ou de ceinture. Il imposa à la commune et au Gouvernement ses vues quant à la traversée de la vallée au moyen d'un vaste viaduc. La construction de cette voie devait permettre de franchir aisément l'obstacle que constituait le Maelbeek et qui menaçait de retarder longtemps le développement de la banlieue sur les plateaux salubres situés au-delà de cette vallée.

Cet exemple montre clairement comment l'étude de la création d'un quartier déterminé, en corrélation avec les travaux de grande voirie dans les faubourgs, permit à Besme, malgré l'autonomie des communes, à imposer un plan dont l'exécution se rattachait à un vaste système de communications.

Les communes de l'ouest, dont le développement fut tardif, furent urbanisées par l'initiative privée. Dans ces communes, ce furent des compagnies foncières qui réalisèrent les plans de Besme. Ce fut notamment le cas pour Cureghem et Koekelberg.

La Compagnie immobilière de Belgique et la Société immobilière de Cureghem, qui, de 1864 à 1880, firent sortir Ander-

lecht de son isolement, ne purent spéculer à leur guise; elles furent obligées de s'en tenir strictement à l'exécution des plans de Victor Besme, plans qui étaient basés sur la nécessité d'assurer des communications faciles entre la nouvelle gare du Midi et le canal de Charleroi.

Il en fut de même des différentes sociétés immobilières qui, de 1868 à 1890, aménagèrent le plateau de Koekelberg et construisirent le boulevard Léopold II et les artères adjacentes. Ce quartier, qui nous apparaît aujourd'hui comme un des mieux réussis, n'aurait pas eu ce caractère si Besme, fermement soutenu par Léopold II, n'avait pas imposé ses vues aux nombreuses compagnies immobilières qui spéculèrent, se ruinèrent ou s'enrichirent. Les sociétés se succédèrent, mais l'administration veilla, l'unité fut sauvée grâce à l'unité du plan à réaliser.

Toutes ces sociétés obtinrent en revanche d'importantes subventions des pouvoirs publics.

Le Gouvernement n'eut pas toujours une politique favorable au Grand-Bruxelles. Néanmoins, il intervint pour compléter l'œuvre réalisée par la ville, l'initiative privée et les communes. Il entreprit notamment la construction de l'avenue de la Reine, des boulevards de ceinture et du boulevard du Souverain; il vota d'importants subsides pour la création de la chaussée de Charleroi, de l'avenue Louise, de l'avenue de la Couronne et de l'avenue de Tervueren.

Souvent, le Gouvernement n'agit que sous la pression de Léopold II qui s'intéressait à la création de magnifiques artères dans la banlieue de la capitale. Maintes fois, l'intervention du Roi fut nécessaire pour faire commencer des travaux décrétés, pour accélérer l'achèvement d'artères tracées depuis longtemps. Sans doute, la tradition attribua au Roi constructeur des initiatives auxquelles il resta étranger. Beaucoup de travaux exécutés sous son règne étaient conçus depuis longtemps, soit par Victor Besme, soit par l'Administration des Ponts et Chaussées. Mais Léopold II eut le grand mérite de s'intéresser vivement à toute entreprise destinée à embellir le Grand-Bruxelles. Son appui fut maintes fois indispensable.

Une étude approfondie et objective de l'Histoire contemporaine du Grand-Bruxelles m'a permis de me rendre compte du rôle de l'administration dans le développement de l'agglomé-

ration bruxelloise. J'ai pu élucider quelques questions qui n'avaient jamais retenu l'attention jusqu'à présent.

J'ai fait sortir de l'ombre du Grand Roi une personnalité dont le nom doit figurer à côté de celui du Souverain à la gloire duquel on a élevé des monuments. Le mérite de Victor Besme ne diminue d'ailleurs en rien celui du Roi qu'il conseilla. Besme resta ignoré parce qu'il accomplit sa tâche honnêtement et humblement. Dans l'œuvre d'urbanisation du Grand-Bruxelles, le rôle de Léopold II fut en réalité celui du pouvoir qui soutient et qui impose.

La loi sur la voirie urbaine de 1844 et les lois de 1858 et de 1867 sur l'expropriation, votées surtout à la demande des grandes villes et notamment de Bruxelles, sont excellentes. Cependant l'aménagement de beaucoup de quartiers de la banlieue laisse à désirer. Le Grand-Bruxelles manque de vastes ensembles. Il faut, en ordre principal, en accuser l'impuissance et l'incapacité de certaines administrations communales, qui, en vertu de leur autonomie, rejetèrent ou sabotèrent d'intéressants projets et laissèrent à l'initiative privée le soin de lotir les terrains. Sans l'intervention de la capitale, sans les conseils et la surveillance de l'Inspecteur-voyer, l'agglomération bruxelloise se serait développée d'une façon presque purement empirique.

De longues et minutieuses recherches, l'examen d'une documentation abondante me permettent de conclure que le Roi Léopold II, la ville de Bruxelles et Victor Besme ont bien mérité du Grand-Bruxelles.

Variétés

Savants et Philosophes

Nous avons ici même attiré l'attention, lors de leur parution, sur les récents ouvrages de M. P. Brunet; nous avons signalé l'importance qu'il convenait d'accorder du point de vue de l'histoire des sciences et de la philosophie, à des études aussi riches en aperçus nouveaux que solides, quant aux résultats généraux, et qui ont pour titre: *Les physiciens hollandais et la méthode expérimentale en France au XVIII^e siècle*, ainsi que *Maupertuis* (« Etude biographique » — « L'œuvre et sa place dans la pensée scientifique et philosophique du XVIII^e siècle » (1).

Le récent travail de M. Brunet, tout en amorçant une entreprise de grande envergure, récolte également la moisson de ces monographies fragmentaires antérieures. En effet, *L'introduction des théories de Newton en France au XVIII^e siècle*, reprend les thèmes directeurs des précédents ouvrages; mais l'auteur n'étend ses investigations, pour le moment, que jusqu'en 1738.

Le prochain volume couvrira la période de loin la plus décisive, celle de la diffusion des doctrines Newtonniennes dans le monde occidental.

Nous nous abstiendrons d'en rendre compte jusqu'à ce que ces ouvrages soient au complet. En attendant, nous n'y voyons qu'un prétexte à renouveler sous un aspect limité une grave question qui sollicite infailliblement notre réflexion à la lecture de ces différents ouvrages.

Nous voulons parler de la question des rapports entre philosophes et savants — non point tant de ces rapports « platoniques » d'aujourd'hui entre savants et philosophes dans les rares circonstances « académiques » qui les mettent en contact personnel, que de ces mêmes rapports tels qu'ils pourraient résulter, dans un avenir problématique, de certaines réformes organiques de l'enseignement en général, et qui feront l'objet de cet article.

(1) Cfr. Répertoire Bibliographique. *Revue de l'Université*, année 1929-30, n^o 3, p. 53^o-55^o. Au surplus, ces ouvrages méritaient justement la distinction qu'ils viennent d'obtenir de l'Académie des Sciences de France.

Nous sommes définitivement convaincu (et nous sommes en bonne compagnie, nous le savons) que l'histoire des idées s'étofferait singulièrement et deviendrait plus largement intelligible, par l'adjonction aux ordinaires histoires de la philosophie des résultats généraux obtenus par les études approfondies de l'histoire des sciences. Le bénéfique qui en résulterait, et que des œuvres comme celles de M. Brunet laissent présager, serait de rétablir la continuité effective que l'histoire consacre, du moins au cours de plusieurs longues périodes, entre les disciplines scientifiques et leur fondement philosophique, et réciproquement. Car il n'y a pas plus d'intérêt à détacher *Le Discours de la Méthode*, de la *Géométrie* et de la *Dioptrique* que de séparer le mouvement des idées Newtonniennes répandues dans le monde occidental à la fin du XVIII^e siècle, d'avec la « Critique de la Raison pure » et les premiers opuscules Kantiens. La solidarité profonde de la science et des disciplines qui la promeuvent, et d'un rythme continu l'alimentent et la critiquent, c'est-à-dire en un mot de la philosophie, ne peut échapper qu'à ceux qui voient leur science ou leur philosophie sous la perspective tronquée que leur imposent certains historiens par trop radicaux. Ces derniers sont souvent incapables, faute de connaissances techniques, de devenir profondément conscients aussi bien du lien qui rattache l'évolution de la pensée philosophique à celle de l'ensemble des disciplines scientifiques que du lien réciproque. Trop nombreux encore sont les historiens de la philosophie excessivement prompts à systématiser une fâcheuse division du travail qui met en péril l'unité et l'intelligibilité même du développement de la science et de la philosophie. Tout ceci n'aboutit qu'à un divorce de plus en plus redoutable, laissant aux savants l'illusion qu'il n'est dans leurs disciplines aucun de ces problèmes incongrus et confus dont les philosophes discutent encore dans leurs Séminaires, par une sorte de survivance qu'ils croient médiévale; et, laissant aux philosophes l'illusion qu'il n'est au monde rien dont ils doivent nommément se préoccuper et qui s'accomplisse pour le moment sous leurs yeux dans l'élaboration du savoir. Divorce redoutable parce qu'il induit les savants à se contenter d'une pseudo-philosophie qui reste à l'état d'instrument primitif grossier et encombrant même pour leurs recherches; divorce redoutable parce qu'il induit le philosophe à se flatter de résoudre des problèmes pseudo-scientifiques pour lesquels des instruments appropriés lui font défaut. A cette double misère il n'est sans doute de remède *pédagogique* que dans une éducation historique d'abord (1).

(1) Nous entendons bien un remède pédagogique et non un remède doctrinal. Comme de juste, l'attitude doctrinale, c'est-à-dire ici une philosophie de l'histoire, doit précéder l'histoire de la philosophie, ou plutôt progresser d'approximation en approximation, en vue de découvrir une philosophie de l'histoire qui convienne à l'histoire de la philosophie.

L'histoire de la philosophie qui élucidera dorénavant la structure et les articulations maîtresses des systèmes en fonction du milieu total (et du milieu scientifique en particulier) au sein duquel ces systèmes sont nés, rendra, à coup sûr, d'éminents services dans ce sens.

D'abondantes monographies restent à écrire en vue de dépouiller dans cet ordre de recherches, des documents encore mal prospectés et de faire des rapprochements, certes inattendus, entre des courants de pensée que nous connaissons à peine, quant à leur origine ou leurs influences (1).

Au reste, ces dernières années laissent fonder tous les espoirs dans cette voie, encore que les monographies philosophiques qui fassent directement usage des études des spécialistes de l'histoire des sciences ne soient pas si nombreuses. Il n'est pas question de rappeler ici l'entreprise de M. Brunschwieg dans *Les Etapes de la Philosophie mathématique*.

Cet ouvrage comble déjà une lacune formidable. Cependant, son auteur ne nous en voudra pas de considérer *Les Etapes* comme un de ces monuments de l'esprit critique et constructif auquel les générations futures seront obligées d'apporter inmanquablement des modifications qui finiront par en altérer l'architecture primitive.

Nous nous en voudrions également de ne pas citer, parmi les ouvrages de langue française, les travaux de M^{me} H. Metzger, notamment *Newton, Stahl, Boerhave et la Doctrine chimique* (Paris, Alcan, 1930) sans vouloir négliger non plus l'ensemble des travaux de M. E. Meyer-son dans le sens que nous indiquions (2).

Sans doute, l'idée directrice de M. Meyerson, qui se trouvait déjà nettement fixée dans *Identité et Réalité* et qu'il n'a fait qu'éprouver plus ou moins heureusement dans ses travaux ultérieurs, tels que *De l'Explication dans les Sciences* et *La Déduction Relativiste* ne nous satisfait-elle pas complètement du point de vue que nous faisons nôtre dans ce qui précède.

S'il est vrai qu'il est vain d'entreprendre toute étude historique sans quelque idée directrice, fût-elle un préjugé, et qui joue comme le rôle d'une hypothèse, confirmée ou controuvée par la suite, il n'en demeure pas moins que l'histoire ne peut être un prétexte à illustrer avec plus ou moins de virtuosité une idée préconçue qui n'a comme témoignage de sa valeur que l'histoire objective des idées elles-mêmes. C'est ce qui rend malheureusement caduque à bien des égards l'entreprise Meyersonnienne (3). Autre chose est la théorie de la connaissance qu'elle présuppose et qui doit faire valoir ses titres par sa cohérence interne et sa valeur d'universalité. Cepen-

(1) Cfr. Les deux intéressants articles de J. Pelseneer : *Une lettre inédite de Newton*. (*Isis*, 12, p. 243) et, d'autre part : *Une opinion inédite de Newton sur l'Analyse des Anciens*. (*Isis*, 43, p. 155.)

(2) Cfr. *Du Cheminement de la Pensée*. (Paris, Alcan, 1931.)

(3) Cfr. *L'ordre et la vie intérieure*. Bruxelles, Larcier. Equilibres, cahier 3, p. 33.

dant, le haut intérêt de l'œuvre formidable de Meyerson réside en ce qu'elle a déjà commencé de rétablir des ponts entre des disciplines étudiées trop isolément par les historiens antérieurs.

D'autre part, nous ne pouvons négliger le prodigieux effort déployé par M. G. Sarton, comme Directeur de la Revue des Sciences *Isis*, non moins que comme auteur d'une *Introduction to the History of Sciences* (Publication du Fonds Carnegie). M. Sarton apporte à ces travaux le soin et la probité d'un hagiographe, la patience bénédictine d'un chercheur infatigable et la largeur de vue d'un esprit synthétique averti de toutes choses. Il faut l'avoir surpris au travail dans son Office de la Widener Library, à l'Université Harvard, pour se douter de l'érudition dont s'entoure chacune de ses recherches.

Enfin, son récent ouvrage, *The History of Sciences and the new Humanism* (New-York, Harcourt, 1931) nous permet d'apprécier une fois de plus l'ampleur de vue qui caractérise le spécialiste au cours de tous ses travaux. Non sans raison, l'auteur s'élève ici contre un enseignement des sciences qui répudie l'histoire des sciences comme *instrument de travail scientifique* et un enseignement de la philosophie qui répudie l'histoire de l'évolution du savoir comme *instrument de culture*. Bien plus, M. Sarton a compris que le rapprochement si souhaitable entre savants et philosophes ne pourrait s'obtenir qu'au moyen d'une réforme organique au sein même de l'Université.

En effet, il n'y a rien de moins qu'une réforme de l'enseignement supérieur dans l'ouvrage de M. Sarton, et il est probable que sa contribution viendra s'ajouter aux critiques, par ailleurs négatives, de M. Flexner (1), sur le système d'éducation et d'enseignement dans les Universités américaines et du monde entier. L'ouvrage de M. Sarton, sur lequel nous reviendrons, aidera certainement à dégager un programme de réforme positif. Que le programme de M. Flexner, visant à créer en Amérique de véritables super-« Collèges de France », soumis à certaines réformes organiques, convienne mieux aux Universités américaines, pour le moment, qu'aux Universités européennes, cela n'est pas douteux. Au reste, nous sommes loin de pouvoir envisager des projets de cette envergure, qui ne viseraient qu'à dédoubler nos Universités en Instituts de Recherche spécialisés et en Ecoles d'enseignement général, où seraient appelés à professer les maîtres des divers Instituts, momentanément arrivés à des résultats méritant d'être rendus publics. Quoi qu'il en soit, la conception de l'Université que propose M. Flexner devrait, semble-t-il, avoir préalablement pour contre-partie une réforme organique de l'enseignement secondaire, fonctionnant à son tour avec des pro-

(1) Cfr. *Universities*, by A. Flexner. (New-York, Oxford Press, 1930.) M. Flexner est venu nous entretenir, sous les auspices de la C. R. B. Educ. Fond., de ses divers projets relatifs à l'Enseignement supérieur.

fesseurs élevés au rang de directeurs de travaux, à peu près comme il est prévu dans le système anglais connu sous le nom de « Plan Dalton ». Pour préciser les idées à ce sujet, disons que l'Enseignement Moyen serait d'emblée appelé à développer l'initiative au travail, le goût de la recherche personnelle, tout en couvrant un programme légal très général, le seul qui ait cette généralité avant la spécialisation universitaire.

Car, à cette spécialisation, l'autonomie très large accordée à l'étudiant universitaire, ne pourrait que partiellement remédier.

En effet, l'audition des « cours publics » d'Université, c'est-à-dire des cours où un maître incorpore à des vues d'ensemble des résultats particuliers obtenus par lui dans son domaine spécial, seraient les seuls cours imposés à l'étudiant ; il va de soi que les Instituts, dans leurs laboratoires et leurs séminaires, dirigeraient, au contraire, l'étudiant vers des recherches spécialisées, à quoi il aurait déjà pu prendre goût à l'école secondaire. Comme les formations professionnelles (même si elles étaient réglées par un programme général) auraient tendance à plus se spécialiser que dans le système actuel, on y remédierait au mieux dans l'enseignement moyen par une forte préparation humaniste. Les dangers de la spécialisation outrancière seraient donc moins redoutables que dans bien des cas aujourd'hui. Habitué dès l'enseignement secondaire à résoudre des questions et des problèmes par ses propres moyens, conseillé et guidé par ses professeurs, chaque élève développerait toutes ses facultés et ses aptitudes individuelles sans souffrir du retardement que les élèves relativement moins bien doués infligent à leurs condisciples.

En effet, le passage d'une classe à l'autre pourrait se faire d'une façon plus élastique à des conditions plus favorables pour chaque élève, puisque l'examen de passage, oral et écrit, pourrait avoir lieu quand les questions relatives à *une* matière sont résolues et que l'examen a été satisfaisant. On pourrait donc reconstruire un élève de 14 ans, en même temps en quatrième pour le latin et le grec, en deuxième pour les mathématiques, en cinquième pour les langues, toutes ces inégalités personnelles ne l'empêchant pas plus que les inégalités entre individus, de couvrir progressivement son programme requis.

Le professeur d'enseignement moyen, transformé en contrôleur, directeur et examinateur des travaux, cesserait du même coup d'être continuellement guetté par la routine, puisque chaque élève exigerait son attention particulière ; il pourrait certainement se livrer à des recherches personnelles plus ou moins importantes selon ses talents. La perspective d'élèves plus libres et de professeurs moins accablés n'est pas peu séduisante. Cet enseignement serait susceptible de décider de vocations trop souvent étouffées par le surmenage actuel, et qui trouveraient des maîtres et des carrières de choix dans un enseignement supérieur à l'avenant. Les fonctions des divers enseignements seraient ainsi bien hiérarchisées tout en demeurant parfaitement continues.

Les projets de M. Flexner, pour l'enseignement supérieur, seront d'ailleurs réalisés à brève échéance dans l'Etat de New-York, sans toutefois que la contre-partie, qui nous paraît indispensable, à savoir la réforme de l'enseignement secondaire, ne soit encore envisagée dans ce pays.

Dans le projet plus limité de M. Sarton, et qui ne concerne qu'une réforme au sein de l'Université, entre simplement l'ambition de créer une Faculté de liaison entre les diverses Facultés existantes.

Les licenciés et les docteurs de cette Faculté nouvelle devraient satisfaire aux exigences suivantes :

1° Donner des preuves de leur connaissance d'une discipline scientifique choisie (travaux de laboratoire compris) et de l'histoire des développements de cette science ;

2° Donner des preuves d'une connaissance (moins poussée) de deux autres disciplines et de leur histoire ; il est souhaitable qu'une des deux soit fort éloignée de la branche principale. Ce pourrait être, dans l'hypothèse de la physico-chimie comme cours principal, l'astronomie et la biologie comme branches annexes, et ainsi, à l'avenir ;

3° Donner des preuves d'une science approfondie des langues, suivant le cours d'option principal. De toute manière, la connaissance du français, de l'allemand et de l'anglais.

4° Donner des preuves d'une connaissance de l'histoire générale et des méthodes de la critique historique ;

5° Donner des preuves d'une connaissance approfondie d'une période historique particulière, au choix, ou de l'histoire d'une race ou d'un peuple, au choix ;

6° Donner des preuves d'une connaissance de l'épistémologie et de la logique (logique formelle et logique des probabilités).

Ce programme soulèvera de nombreuses critiques dans le camp des partisans du programme fixe, et le camp opposé des partisans des programmes d'option. Quoi qu'il en soit, en réunissant ces exigences, il inscrit à son actif l'avantage considérable de cristalliser des efforts, dispersés pour le moment, dans le système d'enseignement et d'éducation supérieur américain (et cette remarque vaut en partie pour l'Europe également), tout en laissant beaucoup de latitude aux talents et aux vocations véritables. Qu'il soit taillé pour la formation d'une équipe de chercheurs qui pourront combler la lacune manifestement observée un peu partout, dans l'enseignement supérieur en ordre principal, entre les Facultés des lettres et les Facultés des sciences, cela ne fait aucun doute. Qu'il soit, d'autre part, susceptible de doter d'une culture pas trop spécialisée mais forte, les étudiants moins bien disposés et moins bien doués pour les travaux de recherche, cela ne semble pas une illusion. Ce programme a beaucoup d'avantages sur celui de M. Flexner.

Il ne réclame aucune modification immédiate complémentaire ; il exige seulement une répartition nouvelle des tâches incombant au

corps professoral existant (s'il s'agit des Etats-Unis). D'autre part, le programme peut être exporté et s'appliquerait à n'importe quel système universitaire existant, pourvu qu'il soit compatible avec le système d'option large. Nous ne serions d'ailleurs nullement surpris si une Université américaine en entreprenait bientôt l'application. Quant à nous, comme ce programme de réforme des cadres organiques vient répondre aux difficultés que nous soulignons au début de cet article touchant le redoutable divorce auquel les méthodes actuelles ont abouti entre savants et philosophes, nous estimons que cette réforme serait féconde, dès qu'on l'aurait soumise à un examen critique approfondi en vue de l'adapter à notre système d'enseignement supérieur. Elle entraînerait la formation d'une pléiade de chercheurs dont les travaux rétabliraient une liaison entre les diverses Facultés. Car celles-ci, détachées comme les planètes de la nébuleuse primitive, commencent à se refroidir et à se prendre pour le centre du monde. Equipe de liaison permanente, ces chercheurs rappelleraient aux savants leurs traditions historiques, en leur faisant mieux apprécier que l'histoire n'est que le recueil systématique du développement du savoir, c'est-à-dire des découvertes heureuses et malheureuses, des vérités relativement durables et des erreurs sans conséquences apparentes (1). Cette étude aurait au moins comme résultat d'affranchir le savant d'un dogmatisme naïf et de mettre de l'ordre dans ses idées quant à ses méthodes et leur portée. D'autre part, le philosophe y gagnerait cette constante promiscuité avec la discipline scientifique et son histoire qui lui fait, trop souvent, gravement défaut de nos jours et à quoi il remédie comme il peut, s'il en a le courage et la curiosité. Mais si loin qu'aïlle cette volonté et si persistante qu'elle soit dans les conditions présentes, l'étude livresque des sciences ne peut se substituer à l'intérêt prodigieux qu'il y a à *faire* de la science, à se pénétrer exactement du degré de précision des méthodes expérimentales et de leur esprit directeur.

Nous le savons, nos gouvernants n'aiment pas les réformes radicales.

Pendant, la sagesse ne peut consister à être timoré. N'y aurait-il aucun moyen d'introduire ce programme dans les institu-

(1) Cette conception correspond dans l'étude de l'histoire, à l'intégration de la « petite histoire » dans la « grande ». L'histoire des entreprises de seconde zone, qui n'ont pas eu de succès ni de répercussion, est aussi instructive que celle des événements « mémorables ». La philosophie de l'histoire doit en tenir compte, afin de nous dégager, dans l'ordre pratique même, d'une vision du monde contemporain qui ne soit pas trop celle de la « grande » histoire, et qui rend l'humble atmosphère des efforts quotidiens accumulés insupportable parce qu'elle ne comporte pas de « grands événements », de grandes « révolutions », de grandes « crises », etc. Il y a beaucoup trop d'hommes aujourd'hui que l'impatience ronge, parce qu'ils ont pris trop de « comprimés » d'histoire. Nous voulons concentrer notre action comme notre connaissance.

tions existantes et de s'assurer l'homologation de nos efforts spontanés quand l'expérience les aurait couronnés de succès? Sans doute. Mais une conversion de nos Conseils, en vue d'une expérience problématique, n'a pas plus de chance de se produire qu'une conversion de nos législateurs. Et il faut qu'une législation consacre les efforts des chercheurs qui s'orienteraient dans cette direction. Car, il est à remarquer que ceux-ci ne seraient ni des savants spécialisés en vue d'une recherche dans une branche du savoir, ni des « philosophes » au sens actuel du terme dans nos institutions d'enseignement supérieur. Ils ne pourraient se dire, à la fin du cycle d'études que nous décrivions plus haut, ni proprement Docteurs en sciences naturelles, etc., ni proprement Docteurs en Philosophie et Lettres (loi 1928). A moins d'affecter une signification nouvelle au titre de Docteur en Philosophie et Lettres, cette dénomination leur conviendrait, certes, pourvu qu'elle comprenne l'étude de plusieurs sciences, l'une en ordre principal, et l'autre subsidiairement (ou toute autre modalité ébauchée déjà dans la loi nouvelle) et l'étude approfondie des langues (dans un but strictement utilitaire). Pour le moment, nos programmes prévoient déjà des alternatives fécondes, en quoi ils montrent que ces projets sont loin d'être dépourvus de sagesse, et loin d'être inopportuns.

Si ces alternatives étaient moins radicales et ne posaient pas le dilemme : Sciences pures ou Lettres pures, adjointes au programme de Philosophie pure préexistant, elles seraient absolument défendables. Mais si l'on partage nos appréhensions, il faut les considérer comme une étape vers une réforme plus profonde. Il est devenu fort difficile de briser l'étroite spécialisation qu'exige l'étude technique des diverses disciplines scientifiques. Sans la briser, mais pour la compléter, *dans l'ordre de la culture*, il nous faut, au risque de nous méconnaître et d'accentuer les malentendus entre savants et philosophes, créer maintenant une phalange de savants moins délibérément spécialisés, mais qui s'adjoignent dorénavant une forte discipline philosophique (étude de l'histoire des doctrines, de l'épistémologie et de la logique mathématique). D'autre part, l'élargissement de la formation philosophique au moyen de son complément naturel, qui est l'étude de certaines branches à option dans l'ensemble du travail scientifique contemporain, n'est pas un bagage dont le philosophe puisse sans danger faire bon marché de notre temps.

Pour réussir pleinement une réforme de cette nature, une consécration légale positive est nécessaire. Il n'y aurait peut-être à prévoir que des mesures d'adaptation et elles se caractériseraient, d'abord, par l'élargissement des séminaires d'histoire de la philosophie où des problèmes connexes à l'histoire des sciences seraient spécialement étudiés et, de même, pour les cours embryonnaires de l'histoire des sciences, de même encore, pour l'étude des langues vivantes et mortes (en vue de ces études) et, de même enfin, pour l'épistémologie et la logique mathématique.

La plupart n'exigeraient que les cadres pré-existants et requerraient l'affranchissement de certains maîtres vis-à-vis de travaux subsidiaires que les absorbent excessivement. L'Ecole des Sciences Sociales et la Faculté de Philosophie pourraient servir de noyau central au début. La dénomination de cet organisme pourrait aisément se trouver.

Qu'on l'appelle Institut d'histoire des sciences, ou mieux peut-être *Institut de Philosophie des Sciences*, et qu'il décerne le titre de docteur en philosophie des sciences, ou un autre, toutes ces questions sont assez secondaires pour le moment. Car il va de soi que cette Faculté de Liaison devrait être un organe de liaison complète — et c'est là une des lacunes du projet de M. Sarton, — ce qui signifie un organe de liaison non seulement entre les Facultés existantes de Philosophie et de Sciences, mais entre les Facultés de Philosophie et l'Ecole des sciences sociales et la Faculté de droit, entre la Faculté de philosophie et l'Ecole des Beaux-Arts. La même liaison qui est urgente entre le savant et le philosophe, serait-elle moins souhaitable entre philosophe et sociologue (ou le juriste), entre le philosophe et l'artiste ?

S'il y a intérêt à former ou non trois groupes et trois directions autonomes, c'est une question à débattre. S'il y a intérêt à ne courir qu'au plus pressé, c'est-à-dire à rétablir d'abord un pont entre les savants et les philosophes, c'est aux Conseils intéressés à le fixer.

De toute manière, en ces temps de crise, c'est-à-dire de réflexion et de retour sur nous-mêmes, il est peut-être opportun de méditer ces projets, car l'avenir appartiendra à toutes les nations qui auront tiré un profit salutaire de ce moment de répit et de dépit, pour mieux s'équiper et assumer la tâche qu'elles s'assigneront avec fermeté.

Ph. DEVAUX,
Associé C. R. B.
Associé F. N. R. S.

Pour le Sanatorium universitaire international

Dans son numéro de juillet dernier, la *Revue de l'Université de Bruxelles* reproçuisait un article de M. Henri Laurent (1), dans lequel il décrivait la vie au sanatorium universitaire de Leysin. J'ai lu ces pages avec le plus grand intérêt, car elles nous donnent une idée exacte de ce que sera la vie au sanatorium international. Les résultats remarquables obtenus par le D^r Vauthier, au Sanatorium suisse, sont un heureux présage pour l'avenir et doivent encourager tous ceux qui, de loin ou de près, travaillent à la réalisation du S. U. I.

A ce propos, j'ai tenu à relever, dans l'introduction à l'article de M. Henri Laurent, une phrase par laquelle la rédaction envisageait la question de la participation de la Belgique au vaste projet du D^r Vauthier, laissant supposer que, jusqu'à l'heure actuelle, rien n'avait été entrepris dans notre pays en faveur du Sanatorium Universitaire International.

En réalité, depuis que la Confédération Internationale des Etudiants (C. I. E.) a accueilli le projet du D^r Vauthier, l'Union Nationale des Etudiants de Suisse, l'Union Nationale des Etudiants belges remettait au Comité d'action en faveur du S. U. I. sa quote-part dans la création du lit de la C. I. E. Mais jugeant cette participation insuffisante, l'U. N. E. B. décida l'acquisition d'un lit dont elle serait titulaire. C'est alors qu'elle détermine un mouvement de propagande dans le monde universitaire belge. Grâce à des dons généreux, grâce surtout au dévouement et à l'initiative des cercles affiliés, l'on peut affirmer que le projet réussira. Sans nul doute il est malaisé, de nos jours, de réunir une somme de 25,000 francs suisses; mais aucun découragement n'est permis, lorsqu'il s'agit d'une pareille œuvre. L'action des étudiants de Belgique sera poursuivie avec persévérance et ténacité.

Seule dans notre pays, l'Union Nationale des Etudiants travaille à la réalisation du S. U. I., œuvre d'entraide et de rapprochement international. Avec elle, souhaitons qu'un vaste mouvement s'organise en Belgique.

(1) Henri Laurent, La vie au sanatorium universitaire de Leysin. *Revue de l'Université*, 36^e année, p. 503-509.

C'est le vœu du D^r Vauthier que, sous le patronage du Gouvernement, un comité soit formé dans chaque pays, avec la mission de déterminer la participation de celui-ci à l'institution du sanatorium universitaire international.

Puisse le Comité National Belge être bientôt constitué!

Henry BROUHON.

Directeur de l'Office d'Entraide de l'U. N. E. B.

Nous avons communiqué cette note à M. Henri Laurent, qui nous a fait parvenir la réponse ci-dessous :

En lisant la note de M. Brouhon, je m'avise qu'il me faut prendre la responsabilité des quelques lignes (pp. 503-504) qui précèdent le texte de l'article que la *Revue* a bien voulu reproduire dans le n° 3-4 de 1930-1931. Ces lignes, où la question de la participation belge au projet de Sanatorium Universitaire International était posée, sont de moi et non de la rédaction. Il convient donc que je prenne à mon compte le regrettable oubli signalé dans la lettre de M. Brouhon, et que je remette les choses au point. Un très réel effort de propagande a été accompli par l'Union Nationale des Etudiants de Belgique depuis 1928. Et je puis attester ici que cet effort a été hautement apprécié en Suisse, où le D^r Vauthier, comparant les résultats des diverses campagnes qu'il avait entreprises dans les pays européens, m'a souvent dit qu'il avait trouvé en Belgique un accueil peut-être moins vibrant qu'ailleurs, mais un concours immédiat et des résultats tangibles, ce qui importait davantage. Cela, il était interdit à M. Brouhon seul de le dire, puisqu'il était lui-même le promoteur de ce mouvement. Aussi, disons-le ici à sa place.

Ayant à cœur la participation belge au S. U. I., j'aurais dû, à mon retour en Belgique, me mettre en rapport avec lui. Il y a une raison à cette négligence. Dans mes travaux personnels, je me trouvais alors en présence d'un arriéré immense de deux ans. Et — autre coïncidence fâcheuse — sur les neuf mois écoulés de cette année, j'en ai passé deux en Suisse, deux en Allemagne et en Autriche et deux en France. C'est dire que le temps m'a manqué pour me concerter avec M. Brouhon. Je m'en excuse encore un coup. Et au moment où un autre organisme plus considérable et surtout plus opulent va peut-être poursuivre la série des initiatives qui apporteront à l'œuvre du S. U. I. le concours de la Belgique, je me plais à reconnaître que les premiers efforts de coopération sont venus des étudiants eux-mêmes à un moment qu'on appellera peut-être un jour les temps héroïques de la participation belge au S. U. I., et que c'est à l'Union Nationale des Etudiants Belges et à son actif directeur qu'on devra la création et le maintien dans les milieux académiques belges d'une atmosphère favorable à ce magnifique projet.

H. L.

Chronique universitaire

Thèses et dissertations

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES

Histoire

Ansiaux(Simone : Les réformes intellectuelles de Marie-Thérèse.
De Sturler, Jean : Les relations commerciales du Duché de Brabant avec l'Angleterre jusqu'au milieu de XIV^e siècle.

Borel, Hélène : Le gouvernement des Pays-Bas autrichiens sous Marie-Elisabeth (1725-1741).

Delanne, Blanche : L'Abbaye et la ville de Nivelles jusqu'au XIII^e siècle.

Philologie classique

Backvis, Claude : Essais sur le règne d'Arcadius.

Baudoux, Claire : Panégyrique XII de Constantin (traduction et commentaire).

Janssens, Madeleine : Vie de Saint-Hypace (traduction et introduction).

Leroy, Maurice : Vie de Saint-Daniel (traduction et commentaire).

Miele, Louissette : Etude sur la vie de Saint-Ambroise par le Diacre Paulin.

Molinghen, Alice : Histoire religieuse de Théodore de Cyr (traduction et édit.).

Rubens, Max : Recueil de documents sur la ville d'Apamée en Syrie.

Westendorp, Marguerite : Recueil de lettres privées grecques d'Egypte du III^e siècle après Jésus-Christ.

Philologie romane

Charlier, Alfred : Contribution à l'étude sur l'influence du théâtre de Calderon en France (Th. Corneille à Scarron).

Clerbois, Marie-Thérèse : L'Art de Paul de Saint-Victor.

Demars, Ghislaine : Le roman de mœurs bruxelloises de 1850 à 1880.

Kleyntjens, Jeanne : Villiers de l'Isle-Adam et Tribulat Bonhomet.

Philologie germanique

M^{me} Vermeire-Jadot : Verhaeren et Stefan Zweig.

ECOLE DE PEDAGOGIE

A la session d'octobre 1930, trois dissertations ont été présentées pour la licence en sciences pédagogiques :

M^{lle} Alya Akhound-Zadeh : *L'éducation des estropiés*; M. Remy Deman : *La psychologie individuelle d'Adler dite « Individualpsychologie » et l'éducation de l'enfant difficile*; M. Armand Benoit : *Critique des « Lettres de famille sur l'éducation » de M^{me} Guizot*.

A la session d'octobre 1931, deux dissertations ont été présentées :

1° Pour la licence en sciences pédagogiques. M^{me} Gabrielle Gilles-Hennaut : *Contribution à l'étude de l'attention volontaire chez les écoliers*.

2° Pour le doctorat en sciences pédagogiques. M. Georges Maquet : *La mémoire et l'oubli dans les connaissances historiques*.

Depuis l'ouverture de l'Ecole de Pédagogie (1919), 55 dissertations ont été défendues, avec succès, à l'épreuve finale : 40 pour le « certificat d'études pédagogiques »; 14 pour la « licence en sciences pédagogiques », instituée en 1926; 1 pour le « doctorat en sciences pédagogiques », créé en 1930.

Guillaume Des Marez

Nous avons vivement regretté que la composition de notre dernier numéro fût trop avancée pour nous permettre d'y annoncer la mort d'un Maître aimé et respecté entre tous. Nous ne pouvons lui rendre un meilleur hommage qu'en publiant le discours prononcé à ses funérailles par M. le Recteur Georges Smets.

L'Université libre de Bruxelles vient de faire une perte douloureuse : Guillaume Des Marez était, parmi ses professeurs, un des plus savants, des plus dévoués, des plus aimés.

Né dans une ville des Flandes, il avait été faire à Gand ses études de droit et d'histoire. Il y avait trouvé un maître jeune, enthousiaste, qui unissait la rigueur d'une méthode parfaite à la richesse de ses idées novatrices. Un grand débat agitait alors le monde des historiens, qui depuis n'en a pas connu d'aussi fécond ni d'aussi passionnant. Des Marez, comme son maître, se rangea parmi les adeptes de l'interprétation économique de l'histoire, et l'influence des savants illustres qu'il fréquenta pendant ses séjours en Allemagne ne put que le confirmer dans son choix. Son premier livre, sur la *Propriété foncière dans les villes du moyen âge*, fruit de recherches patientes, abondant en conclusions d'une portée générale, affirme cette tendance. Des Marez nous apparaît bientôt à la fois comme un historien du droit, dans sa *Lettre de foire à Ypres au XIII^e siècle* et dans son *Droit d'Uccle*, et comme un historien économiste, dans son *Compagnonnage des chapeliers bruxellois*. Ce dualisme ne doit pas nous étonner : Des Marez n'était pas fait pour devenir ce qu'on appelle un spécialiste ; il était trop bien doué pour tomber dans une sorte de sécheresse ; l'organisation économique, l'organisation du droit n'étaient pour lui que des aspects partiels d'un complexe social aussi indivisible que l'histoire est une ; il n'était pas historien du droit, il n'était pas historien

économiste, il était « historien ». Et quand, devenu archiviste de Bruxelles, il se prit d'intérêt pour le passé architectural de sa ville d'adoption, il n'étonna personne de ceux qui avaient su apercevoir toutes les ressources de cet esprit vigoureux, en se révélant, dans son *Guide illustré de Bruxelles*, son *Traité d'architecture*, son mémoire sur la *Place Royale*, archéologue, et le meilleur des archéologues, s'il est vrai que le domaine de l'archéologie, plus ingrat qu'il n'y paraît d'abord, a besoin pour être fertilisé de toute la science de l'historien. De cette science, multiple, infiniment variée, qui fait appel à tous les procédés d'investigation, et les combine heureusement, Des Marez a laissé un admirable monument ; c'est son dernier grand ouvrage, consacré à la colonisation franque ; en faisant converger en quelque sorte les efforts de l'archéologie, de la géographie physique et humaine, du folklore, de la toponymie, de la dialectologie et de l'histoire du droit, il a su faire d'étonnantes découvertes, et donner une solution nouvelle d'un problème sur lequel la seule étude des textes n'aurait jamais pu jeter une lumière suffisante.

Cet esprit si fécond et si riche, l'Université libre s'enorgueillit de l'avoir, pendant trente ans, compté au nombre de ses professeurs. Chargé du cours d'histoire du droit en 1901, du cours d'histoire économique en 1904, il recueillit peu d'années après la double succession de Léon Vanderkindere et d'Herman Pergameni, et reconstitua l'unité du cours d'histoire de Belgique, unité qui cadrerait si bien avec l'idée qu'il se faisait de la mission de l'historien. Il a intéressé, charmé, enthousiasmé les nombreux étudiants qui eurent la bonne fortune de l'entendre. Son enseignement possédait, entre bien d'autres, une qualité rare : la vie. Personnages, liens sociaux, institutions économiques, rapports juridiques, il avait de tout cela une notion concrète ; tout cela, il savait le faire apparaître à ceux qui l'écoutaient, comme autant de réalités présentes. Et il ne se dépensait pas seulement au profit de ses nombreux étudiants de la candidature, ou de ses disciples déjà spécialisés du doctorat en histoire dont il guidait les efforts et contrôlait les recherches avec une sollicitude qui les touchait, mais encore

au profit des auditeurs attentifs de ses cours de l'Extension de l'Université, qui n'oublieront ni ses belles leçons, ni les excursions si intéressantes qu'il organisait pour eux.

Jusqu'au jour où ses forces l'abandonnèrent, il apporta à l'Université un dévouement que rien ne lassait, soutenu par un attachement sans réserve et sans équivoque, à l'idéal et aux principes de notre Maison.

Il meurt trop tôt. Nous avons encore beaucoup à attendre d'un talent en pleine maturité, d'une activité que rien n'avait ralenti. Quelques années de plus nous auraient donné sûrement d'autres travaux encore, aussi vigoureux, aussi pénétrants que ceux qui perpétueront son nom.

Son souvenir vivra parmi nous, pieusement gardé par l'affection de ses élèves, l'estime de ses collègues, la reconnaissance de l'Université, l'admiration de tous. Guillaume Des Marez est de ceux qu'on ne peut pas oublier.

La Finlande et la situation internationale dans l'Europe du Nord ⁽¹⁾

PAR

HJALMAR J. PROCOPE,

Ancien Ministre des Affaires Etrangères de Finlande.

Qu'il me soit tout d'abord permis d'adresser à l'Université de Bruxelles, au Comité des Conférences de Politique Internationale et tout particulièrement à son éminent et savant président, M. Speyer, l'expression sincère de ma profonde gratitude pour l'honneur d'avoir été invité à faire cette conférence.

J'ai reçu, il y a un an, une lettre privée de Son Excellence M. Hymans leader éminent de la politique étrangère de la Belgique, homme d'Etat pour lequel j'ai personnellement la plus haute estime, ayant eu l'honneur de suivre quelques années son travail, et qui, dans les pays du Nord aussi, jouit de la plus haute considération comme patriote belge et comme champion de la collaboration internationale à Genève. Dans cette lettre, M. Hymans me communiquait que l'Université de Bruxelles avait l'intention de m'inviter à faire une conférence ici. Peu après, je recevais une invitation formelle, dans une lettre fort aimable de M. Speyer.

Je tiens à exprimer ici combien j'ai été heureux de cette invitation — j'y ai vu une marque de sympathie et d'intérêt pour mon pays — et je me sens honoré d'être l'hôte de votre illustre Université dont la grande renommée et le rôle important pour

(1) Conférence faite le 6 novembre 1931, à la Fondation Universitaire, sous les auspices du Comité des Conférences de Politique internationale.

la Belgique et pour l'Europe sont bien connus dans les pays du Nord, et qui a compté et compte toujours parmi ses professeurs plusieurs savants que j'ose considérer comme de grands amis de ma patrie dont ils connaissent parfaitement la situation.

Je vous parlerai en homme privé, mais je puis vous apporter un salut de mon pays où l'on a une sympathie profonde et une admiration sincère pour la Belgique et pour la noble nation belge, qui a su s'assurer une grande place parmi les peuples, non par son nombre mais par son énergie, par son intelligence et par son patriotisme ardent.

Le sujet de cette conférence est « La Finlande et la situation internationale dans l'Europe du Nord. » Ce titre risque de prêter à quelque confusion, car en fait, l'objet principal de cette étude est la Finlande et sa politique étrangère. Tout naturellement nous serons pourtant amenés à aborder la question des relations entre les pays du Nord en général, le Statut international de la Mer Baltique et des Etats riverains dans son ensemble, ainsi que les rapports de ce groupe avec les autres pays. C'est ce qui m'a déterminé à donner à mon modeste exposé le titre indiqué.

*
**

D'abord quelques renseignements d'ordre général concernant mon pays. Situé dans l'Europe du Nord, — la Finlande est l'Etat le plus septentrional de notre continent, voire du monde, — notre pays se rattache à l'Europe occidentale. En somme, il n'est pas si éloigné des grands centres de notre continent qu'on serait porté à le croire; de Bruxelles, votre belle et rayonnante capitale, — un des centres de notre continent — le voyage jusqu'à Helsinki ou Helsingfors, se fait en deux jours, en avion, en 24 heures seulement.

Par sa superficie, la Finlande est un pays assez grand; elle compte plus de 388,000 kilomètres carrés, soit presque le double de la Grande-Bretagne et les 2/3 de la France.

L'industrie principale du pays est l'agriculture. Les plus grandes richesses au point de vue des relations internationales sont les forêts; elles livrent les plus importants articles d'exportation — les bois, la pâte à papier et le papier — qui constituent environ 85 % des exportations totales. Avec la Suède, la Fin-

lande possède les ressources forestières les plus considérables en Europe, exception faite pour la Russie. A côté des scieries et des usines de pâte à papier et de papier, qui travaillent en premier lieu pour l'exportation, il y a dans le pays plusieurs industries qui, employant des matières premières importées, ravitaillent le marché intérieur en produits divers.

Si la Finlande est grande par la superficie, sa population, au contraire, est plutôt peu nombreuse : 3 millions et demi d'habitants, soit un peu plus que la Norvège, autant que le Danemark, mais pas même la moitié de la population de la Belgique. Il est évident que dans ces conditions la densité de la population est assez faible : dans la partie méridionale du pays, on compte 18 personnes par kilomètre carré, mais tout au Nord ce chiffre tombe à une personne par kilomètre carré ; donc un pays où l'on ne se bouscule pas !

La grande majorité des habitants de la Finlande parlent le finnois et sont de race finno-ougrienne, comme les Esthoniens et les Hongrois. Notre peuple n'est par conséquent ni slave, ni german, ni non plus asiatique ou mongol. Il existe cependant dans le pays une minorité de 11 % qui parle le suédois. Notre pays est donc bilingue, mais la nation finlandaise, comme la nation belge, est une et unie ; j'ajoute que la population suédoise de la Finlande ne constitue pas un *irredenta* d'une autre nation. Elle n'est pas non plus une minorité proprement dite, mais une partie intégrante du peuple finlandais ; le suédois est reconnu dans la Constitution même comme langue nationale.

*
* *

Pour bien comprendre le rôle d'une nation dans les relations internationales, il faut en connaître l'évolution historique, les phases par lesquelles elle a passé, qui ont formé son caractère et déterminé son rôle parmi les peuples.

Voici les grandes lignes de l'évolution historique de notre pays : aux XII^e et XIII^e siècles — époque où commence notre histoire proprement dite — notre pays fut converti au christianisme dans sa forme occidentale et réuni à la Suède, réunion qui dura presque sept cents ans. C'est ainsi que la Finlande entra dans l'orbite de la civilisation de l'Europe occidentale.

En effet, la principale mission du peuple finlandais pendant cette époque fut de résister à Novgorod et ensuite à Moscou, — c'est-à-dire de lutter contre l'Est qui voulait envahir le pays et y introduire la foi orthodoxe. C'était donc une action continue pour défendre le sol natal, les institutions occidentales et la civilisation que le peuple avait acquise. Il faut noter que pendant l'union avec la Suède, notre pays, quoiqu'il formât une partie intégrale du royaume, garda toujours une situation particulière et qu'il ne perdit jamais son caractère personnel, mais se créa une culture dans le cadre de la civilisation occidentale et scandinave. C'est là un fait à retenir. Cela explique pourquoi la Finlande, après avoir été conquise par les Russes en 1808/9 au terme d'une longue résistance, et rattachée à l'Empire des Tsars, ne devint pas un simple gouvernement russe, mais forma un Etat autonome en union avec la Russie. C'était une union « sui generis », consistant en ceci que les deux pays avaient le même souverain, — le Tsar de Russie était en même temps Grand Duc de Finlande, — que la Finlande était une partie de l'Empire des Tsars et que la Russie la représentait à l'extérieur. Mais pour le reste, notre pays était un Etat distinct, avec sa propre Constitution, son Parlement, sa législation, son administration qui devait être uniquement finlandaise, sa propre monnaie, ses finances et sa dette publique. Le russe fut et demeura toujours une langue étrangère, inconnue de la population indigène.

Certes, vers la fin de l'époque russe, une politique d'oppression tâcha d'abolir l'autonomie du pays et de le russifier, mais notre peuple y opposa une résistance acharnée. Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour exprimer une fois de plus notre gratitude profonde envers tous ceux qui, dans différents pays, nous donnèrent leur appui moral à l'heure de la détresse. Il y avait parmi eux plusieurs Belges — je cite les noms des Professeurs Ernest Nys, Henri Pirenne et Albéric Reclin — auxquels je tiens à rendre un hommage respectueux et reconnaissant.

La politique d'oppression du tsarisme, tout comme plus tard la terreur introduite par les bolchévistes, ne fit du reste qu'alimenter dans le peuple le désir de parvenir à une indépendance complète. Après l'effondrement du régime tsariste et après l'avènement des bolchévistes au pouvoir, notre pays se déclara

indépendant le 6 décembre 1917; une guerre sanglante contre les bolchévistes — une guerre qui malheureusement était en même temps une guerre civile, parce qu'une grande partie de la classe ouvrière fit cause commune avec les bolchévistes russes — rejeta les troupes russes hors du pays et assura définitivement l'indépendance. Cette guerre n'était pas l'œuvre d'un petit groupe d'intellectuels ou de radicaux : elle était une levée en masse et spontanée de la population paysanne sous la direction de chefs sortis d'autres classes de la population. Je vois là une garantie de plus pour la stabilité de la base sur laquelle repose notre indépendance.

*
* *

Ainsi que ce court exposé a cherché à le montrer, le principal résultat atteint jusqu'ici par le peuple finlandais a été de créer un Etat indépendant et une civilisation finlandaise dans le cadre de la culture occidentale. Il est donc naturel que la tâche essentielle du moment actuel, ainsi que celle de l'avenir, soit de consolider et de développer le résultat acquis. Les aspirations de la politique étrangère de notre pays tendent uniquement à assurer l'indépendance du pays et à fortifier et développer son Statut international sur la base du statu quo et en collaboration pacifique avec les autres nations, pour les grands buts de l'humanité.

L'aperçu historique a déjà démontré que ce n'était pas de son propre gré que la Finlande fut rattachée à la Russie et que la possibilité même d'une union future est exclue : La Finlande est une partie de l'Europe occidentale et non pas de l'Est. Mais dès le début, la politique de la Finlande libre a pris à tâche de régler les relations avec la Russie sur une base stable et satisfaisante.

En automne 1920, la Finlande signa à Dorpat un traité de paix avec la Russie, quelques temps après la conclusion de la paix entre la Russie et l'Esthonie et entre la Russie et la Lettonie, et peu avant la paix polono-russe de Riga. Dans le traité de paix, la Russie reconnaît définitivement l'indépendance de la Finlande ainsi que les anciennes frontières historiques du pays, en cédant en même temps à notre pays une bande de terre habitée par des Lapons, si bien que la Finlande a maintenant un port sur l'Océan Glacial Arctique où,

grâce au Gulf Stream, la mer reste toujours libre de glace. Cette cession marque l'accomplissement d'une promesse faite jadis par le Tsar en compensation d'un territoire de l'isthme de Carélie qui avait été remis à la Russie il y a déjà longtemps. La Finlande n'a donc point acquis de territoire russe et aucune idée de revanche ne peut se greffer, pour le peuple russe, sur la paix de Dorpat.

Malgré notre désir sincère de régler les relations avec la Russie en évitant autant que possible tout conflit et tout malentendu, il y a pourtant eu des frictions. Pendant les années qui suivirent la conclusion de la paix, les relations diplomatiques entre les deux pays furent dominées par la question carélienne. A l'Est de la frontière finlandaise se trouve la Carélie orientale, territoire correspondant aux deux tiers environ de la superficie de la Finlande et habité par 130.000 Finnois de même race que notre peuple. A l'occasion des négociations de paix à Dorpat, les délégués russes firent inscrire au procès-verbal une série de déclarations concernant la Carélie orientale qui devait, en vertu de ces textes, jouir d'une situation autonome dans le cadre de la législation générale de la Russie. L'interprétation de cette déclaration et de sa portée légale et réelle provoqua de 1921 à 1923 un long conflit diplomatique qui fut même porté devant la Société des Nations en 1921.

La question ingrienne est de nature similaire. Les abords de Léninegrad — l'Ingrie — sont habités par des Ingriens, peuple apparenté de près aux Finnois. Les procès-verbaux des négociations de paix contiennent également une déclaration des plénipotentiaires russes sur une certaine autonomie culturelle à accorder aux Ingriens. De temps en temps, et pour la dernière fois au printemps dernier, les conditions régnant en Ingrie ont fait l'objet d'un échange de vues par voie diplomatique entre les Gouvernements d'Helsinki et de Moscou.

Je tiens cependant à déclarer très catégoriquement que ces deux questions, celle de la Carélie et celle de l'Ingrie, bien qu'elles n'aient pas reçu la solution espérée, ne constituent nullement un danger pour la paix ou pour la stabilité politique dans le Nord de l'Europe, ainsi qu'on l'a parfois affirmé à tort. Le point de vue de la Finlande, dans ces deux affaires comme dans les autres rapports avec la Russie, est de se maintenir sur la base créée par le Traité de Dorpat.

Au cours des années, un grand nombre de Traités ont été conclus en vue de régler les rapports avec la Russie. Je citerai le traité frontalier de 1922 qui établit une zone démilitarisée et institue des commissions spéciales pour régler les conflits survenus près de la frontière.

Plusieurs autres traités, surtout d'ordre économique et visant des questions pratiques, ont été conclus avec ce pays, mais parmi ceux-ci il n'y a pas de traité de commerce. Ceci est évidemment en relation avec le fait assez significatif que les échanges commerciaux entre la Finlande et la Russie sont restés peu importants. Même sous le régime tsariste ces échanges étaient moins grands qu'on ne serait peut-être porté à le croire — environ 30 % de tout le commerce international de notre pays. Maintenant ils sont très restreints. Pendant les dix dernières années, ils ont varié entre quelques pour mille et 3 ou 4 pour cent du total du commerce extérieur de la Finlande.

Dans le domaine purement politique, je mentionnerai encore, au sujet des relations finlando-russes, les pourparlers engagés en 1925 et 1926, en partie par voie diplomatique, en partie à l'aide de délégués spéciaux, en vue de la conclusion d'une convention de non-agression. Ces négociations n'ont pas donné de résultat positif. Parmi les causes de cet échec, il faut mentionner que la Russie refusa d'approuver une réserve expresse, exigée par la Finlande, et selon laquelle le pacte de non-agression à conclure ne devrait nullement empiéter sur les devoirs et les droits incombant à la Finlande en sa qualité de Membre de la Société des Nations. L'Union des Républiques Soviétiques ne voulut pas non plus consentir à signer simultanément avec le traité de non-agression une convention d'arbitrage et de conciliation, et enfin le Gouvernement russe estima qu'il ne pouvait pas accepter, comme le demandait la Finlande, une stipulation interdisant expressément toute propagande dirigée du territoire d'un des pays contre l'autre. Il reste à noter que la Russie s'opposa à l'idée d'un pacte commun entre elle et tous ses voisins limitrophes.

La Finlande n'estima pas non plus devoir participer à l'accord dit Litvinoff, signé à Moscou en 1929 entre la Russie et ses voisins occidentaux, à l'exception de la Finlande, comme suite aux pourparlers antérieurs pour le pacte de non-agression. Le protocole Litvinoff n'était, en somme, comme on se

le rappelle, qu'une répétition du pacte Briand-Kellogg et constituait, de par sa nature, une déclaration provisoire, dont le contenu devait nécessairement devenir caduc au moment même de l'entrée en vigueur du Pacte de Paris. Aussi, en Finlande, considéra-t-on que la force et la portée de ce pacte — en lui-même une manifestation pacifique exprimant l'engagement exprès de la part des signataires de ne pas recourir à la guerre — ne pourrait être encore confirmé et rehaussé par une déclaration spéciale entre la Russie et ses voisins. Il n'est point nécessaire d'ajouter que la Finlande, en s'abstenant de s'associer à ce protocole, n'entendait nullement adopter à l'égard de son voisin oriental une attitude moins amicale et moins pacifique que celle des autres États limitrophes, — circonstance qui fut, de la part de la Finlande, nettement relevée durant les discussions sur le Protocole Litvinoff et que les milieux russes n'ont d'ailleurs pas mise sérieusement en doute.

Pour donner un résumé succinct de l'attitude qu'elle observe envers la Russie, la Finlande, pour une grande partie en contact intime avec les autres voisins occidentaux de ce pays, cherche, par une politique digne, indépendante, entièrement pacifique et basée sur des données réelles, à maintenir et à développer des relations correctes et de bon voisinage en évitant les malentendus et les conflits inutiles, voire même les motifs de conflits.

*
* *

Si nous cherchons maintenant à déterminer le caractère général des relations étrangères de la Finlande avec d'autres États en tenant compte de l'importance des rapports avec la Russie, nous nous apercevons que trois considérations y sont prédominantes :

- 1) la situation de la Finlande en tant que pays nordique, c'est-à-dire en tant que partie de la Fenno-Scandinavie,
- 2) la position du pays en sa qualité d'État riverain de la Baltique, et
- 3) la position de la Finlande dans l'ensemble de l'unité européenne.

La question des relations internationales de notre pays est donc intimement liée aux lignes générales qui prévalent dans

la politique européenne septentrionale, ainsi qu'à la situation générale en Europe, notamment à celle de l'Europe du Nord.

*
**

En commençant par examiner la situation de la Finlande par rapport à ses voisins occidentaux, la Suède et la Norvège, nous trouvons que ces trois pays forment une unité géo-politique : la Fenno-Scandinavie, à laquelle, pour maintes raisons, se rattache le Danemark. Les trois pays scandinaves proprement dits forment déjà depuis longtemps, par leurs relations réciproques, un ensemble aux yeux de l'Europe. La Finlande occupe, en quelque sorte, une position spéciale et un peu à part, mais elle appartient à ce groupe. Une histoire commune de plus de sept siècles avec la Suède, une évolution et une structure sociale pareilles dans les quatre pays, ainsi que la concordance des facteurs économiques, culturels et religieux, tout cela a établi entre les États de la Fenno-Scandinavie des relations solides et profondes. Je signale tout particulièrement que les conditions économiques dans ces quatre pays offrent une similitude considérable. Ceci est surtout le cas pour la Suède et la Finlande, en tenant compte de ce que la Suède est plus riche que notre pays, et qu'elle est arrivée déjà à une situation fort remarquable dans le domaine financier, tandis que la Finlande, tout en ayant des finances et une balance commerciale bien réglées, est encore assez pauvre en capitaux mobiliers. J'ajoute que le commerce finlando-suédois a pris une assez grande extension, variant entre 5 et 9 % des échanges totaux de la Finlande avec l'étranger.

Depuis que, en 1921, la question des Iles d'Aland fut liquidée devant la Société des Nations, qui reconnut que la souveraineté sur ces îles appartenait à la Finlande, les relations entre les différentes parties de la Fenno-Scandinavie se sont intensifiées et approfondies dans maints domaines. Je mentionnerai, comme un fait intéressant les juristes, qu'on a élaboré en droit privé une législation inter-scandinave, identique sur bien des points, et conforme à l'évolution législative antérieure. Comme trait particulièrement caractéristique pour les rapports entre les quatre pays scandinaves, je voudrais signaler les traités d'arbitrage et de conciliation que ces Etats con-

clurent déjà en 1924 et 1925. Si je ne me trompe, ces traités sont les premières conventions illimitées d'arbitrage et de conciliation qui aient été conclus entre des Etats européens.

Les rapports entre les pays de la Fenno-Scandinavie ne reposent cependant pas seulement sur des traditions communes, sur des raisons d'ordre sentimental et sur une évolution pareille dans le passé; ils ont aussi une base ferme et stable dans les intérêts concordants et bien réels de l'heure actuelle.

J'ai mentionné déjà la concordance des conditions économiques, et si nous étudions la carte, nous voyons que du point de vue géo-politique, la Finlande constitue une sorte de bouclier de la Scandinavie propre, tandis que la Scandinavie est un soutien derrière la Finlande. Si la Finlande tombait entre les mains d'un ennemi, la situation en Europe septentrionale, mais tout particulièrement celle de la Suède et de la Norvège, subirait un changement profond et ces deux pays se verraient directement menacés. D'un autre côté, il est manifeste que la Finlande, privée de ses relations amicales avec ses voisins occidentaux, se trouverait dans une situation fort précaire, d'autant plus que dans des circonstances faciles à imaginer, en cas de conflit armé dans le Nord de l'Europe, la seule voie de communication entre notre pays et l'Europe occidentale passerait par la Scandinavie. Il y a donc, entre les Etats du Nord, de forts intérêts communs. Je tiens cependant à souligner que leurs relations mutuelles n'impliquent ni alliance ou entente, ni non plus d'engagement spécial; les buts poursuivis sont la collaboration libre et intime sur la base de la communauté des intérêts créée par les circonstances mêmes et dans le cadre de ces intérêts.

Il est pourtant évident que la Finlande, tout en appartenant au groupe des Etats mentionnés, a aussi des intérêts communs avec les pays situés au Sud du Golfe de Finlande. Notre pays, les Etats baltes proprement dits, soit l'Esthonie, la Lettonie et la Lithuanie, ainsi que la Pologne qui est également un Etat riverain de la Baltique (bien qu'elle ait ailleurs des engagements extrêmement importants), se trouvent tous, pour ainsi dire, situés sur la même ligne géographique. Pour aucun de ces Etats l'évolution des autres ne peut être indifférente, pas plus que les modifications de leur statut international. Entre la Finlande et l'Esthonie, il existe, en outre, des liens particu-

lièrement intimes vu la parenté de race entre les deux peuples et du fait de leur position géographique des deux côtés du Golfe de Finlande, large de quelques dizaines de milles marins seulement.

Mais en ce qui concerne les États que je viens de mentionner, il n'est plus question, à l'heure actuelle, d'alliance politique ou d'entente formelle. La vérité est que l'Esthonie et la Lettonie sont depuis longtemps liées par un accord défensif, et qu'elles cherchent à réaliser une union douanière dont les bases ont été jetées en principe il y a déjà plusieurs années; mais pour le reste, les plans antérieurs d'une entente baltique entre tous ces États n'ont pas donné de résultat. Il est tout naturel qu'au moment où tous les États limitrophes de la Russie étaient encore sur le pied de guerre avec l'Union des Soviets, et durant les premières années qui suivirent la conclusion de la paix, il y eut entre eux une collaboration toute spéciale et qu'on envisagea la formation d'un bloc baltique comprenant tous les cinq États en question, ou tout au moins quatre d'entre eux. Toutefois, ces projets n'ont pas été réalisés, en partie parce que le conflit de Vilno rendait impossible l'adhésion simultanée de la Pologne et de la Lithuanie à une combinaison commune, en partie et surtout parce que — à en juger plus profondément — il n'existait pas de conditions préalables ni de données réelles suffisamment fortes pour créer un groupement ne comprenant que les États situés à l'Est de la mer Baltique. Leurs sphères d'intérêts et la direction de leurs aspirations, quoique concordant sur plusieurs points, étaient pourtant différentes. Le point culminant des plans visant à la conclusion d'une entente baltique fut atteint à Varsovie en 1922 à l'occasion d'une des Conférences qui, à cette époque, avaient lieu régulièrement entre les Ministres des Affaires étrangères de la Finlande, de la Pologne, de l'Esthonie et de la Lettonie. A cette Conférence, un Protocole, dit Protocole de Varsovie, fut établi sur la base d'une entente formelle entre ces quatre États. Ce Protocole devint caduc formellement parce que le Parlement finlandais refusa de le ratifier, mais en réalité pour des raisons plus profondes que je viens de signaler. — Même après cela, les Conférences des Ministres des Affaires étrangères continuèrent pendant quelques années encore. Mais elles perdirent peu à peu leur caractère périodique et cessèrent ensuite d'avoir lieu.

Comme signe des relations intimes entre ces quatre Etats, nonobstant l'échec des plans d'entente, je me permets de vous signaler qu'en 1925, à une réunion des Ministres des Affaires étrangères que j'avais l'honneur de présider, on conclut une convention d'arbitrage et de conciliation qui fut signée en commun par les quatre Etats et ensuite ratifiée par leurs Parlements. Aussi serait-ce une erreur grave de voir, dans le fait que les Etats baltes n'ont pas conclu d'entente ou d'alliance entre eux, un désaveu des intérêts communs à tous ces Etats, qui cherchent toujours, et qui doivent toujours chercher, à maintenir un contact et une collaboration à la fois libre et intime dans le domaine des intérêts communs.

Il y a donc dans la politique extérieure de la Finlande deux lignes principales, deux orientations, l'une vers l'Ouest et l'autre vers le Sud, et notre pays possède une fenêtre ouverte dans chacune de ces directions. Mais, à mon avis, les deux lignes ne s'excluent pas, et ne sont pas non plus en opposition entre elles. Bien au contraire, j'ai la ferme conviction qu'il est de l'intérêt de tous les Etats du Nord de l'Europe que ces pays, la Finlande et ses voisins de l'Ouest et du Sud, commencent à voir plus clairement les liens qui les unissent et les intérêts communs qui existent entre eux. Ce n'est là, en somme, que la reprise sous une forme nouvelle et modernisée, de la pensée qui animait jadis la puissance suédo-finlandaise lorsqu'elle englobait au XVII^e siècle une bonne partie aussi des rivages orientaux et méridionaux de la Baltique. Maintenant il ne s'agit certes plus de réunir des pays sous un même sceptre, mais bien d'instaurer une libre collaboration entre des Etats indépendants et souverains, afin d'assurer une évolution pacifique sur le littoral de la Baltique.

*
**

C'est ainsi que dans la politique extérieure de la Finlande, les deux orientations vers l'Ouest et vers le Sud se fondent dans l'unité supérieure que constitue la politique de la Baltique en général en tant que problème européen commun.

Comme les autres mers, la Baltique n'a jamais été un élément de séparation pour les peuples qui habitent sur ses rives. Au contraire, elle a constitué un moyen de communica-

tion qui a créé des relations et des échanges très animés entre les pays riverains, si bien qu'on peut, à mon avis, jusqu'à un certain degré, parler d'une culture baltique commune.

A ce facteur du passé, qui joue toujours un rôle à l'heure actuelle, j'ajoute une considération qui, au point de vue politique, prédomine sur toutes les autres : c'est l'intérêt de maintenir la paix dans le territoire baltique. Avant la guerre mondiale, les côtes de cette mer étaient réparties entre quatre puissances, à savoir : la Russie, l'Allemagne, le Danemark et la Suède. Actuellement le nombre des Etats riverains a passé à neuf, et parmi eux c'est la Finlande et la Suède qui possèdent les rivages les plus longs. Déjà pour cette raison, notre pays est profondément engagé dans tout ce qui touche aux conditions de la Baltique en général. A cela s'ajoute un fait particulier qui souligne et accentue encore le caractère de la Finlande comme Etat riverain de cette mer, en même temps que cette circonstance augmente l'importance de notre pays pour tout le système des Etats du Nord : je pense au fait que la Finlande possède les Iles d'Aland qui, pour reprendre les termes de M. de Caulaincourt, Ambassadeur de Napoléon près d'Alexandre I^{er}, sont les clés de notre pays. Je crois que l'on peut affirmer à bon droit que maintenant, comme jadis, cet archipel, entre les mains d'une grande puissance, pourrait devenir la clé d'une hégémonie dans la Baltique, tandis que, appartenant à la Finlande libre, il constitue une garantie pour le maintien de la paix et de la stabilité dans le Nord. L'importance de ce groupe d'îles ressort du reste clairement du fait qu'il est l'objet d'une Convention générale conclue à Genève en 1921 et signée par tous les Etats riverains de la Baltique, à l'exception de la Russie et de la Lithuanie, ainsi que par la France, l'Angleterre et l'Italie. Cette Convention correspond aux dispositions de l'acte de 1856 qui, conclu à la suite de la guerre de Crimée, stipulait une interdiction pour la Russie de fortifier les îles d'Aland. Elle neutralise les îles et les eaux qui leur appartiennent, sous une espèce de garantie générale de la part des parties contractantes. Avec la Convention de 1857 sur l'abolition du péage perçu naguère par le Danemark au Sund, la Convention sur les îles d'Aland est le seul accord international en vigueur concernant l'ensemble de la Baltique. Certes, en 1908, les Etats qui à cette époque étaient détenteurs

du rivage de la Baltique, avaient passé une Convention garantissant mutuellement le maintien du statu quo. C'était là un pendant de la Convention conclue en même temps entre les Etats de la Mer du Nord. Bien que cette Convention sur la Baltique soit à mon avis caduque maintenant, le principe dont elle s'inspirait, à savoir le désir de sauvegarder la paix dans le territoire de la Baltique, me semble *mutatis mutandis* constituer toujours un trait essentiel de la politique de nos jours. A ce sujet, il faut signaler encore une considération concordante d'ordre absolument décisif : c'est que la Baltique est et doit rester *libre et ouverte*. Il a été parfois question de sa neutralisation — cette idée figure entre autres dans le Traité de paix russo-finlandais. Elle fut reprise, mais plutôt en passant, à un moment donné, par la Finlande, et elle surgit enfin lors de la Conférence maritime de Rome, cette fois sur l'initiative des Russes. En ce qui concerne cette idée, je ferai remarquer ceci : dans la mesure où cette idée peut avoir un sens réel et indiquer une ligne positive de la politique actuelle, il est évident qu'elle doit viser non seulement à interdire toute opération agressive dans la Baltique et à empêcher efficacement les Etats riverains d'entretenir des flottes de guerre, mais aussi et avant tout à placer ce système de neutralisation et de maintien de la Paix sous une garantie internationale générale et absolument effective. Sans cela l'idée est dépourvue de sens pratique. Transformer la Baltique en une mer fermée, dans laquelle un ou plusieurs pays riverains pourraient s'assurer la suprématie maritime, ne concorderait aucunement avec les intérêts des Etats du Nord, et pas non plus avec l'intérêt général de l'Europe.

*
* *

Je passe maintenant au problème des relations entre les Etats dont j'ai parlé dans cet exposé et les autres pays de l'Europe et des autres continents. De même que la Baltique ne forme pas une mer fermée, les Etats riverains de cette mer ne constituent pas un groupe séparé des autres pays ; bien au contraire, il y a pour eux tous un intérêt évident à développer des relations et des échanges en dehors de la Baltique, surtout avec les pays spécialement importants à cause de leur

situation géographique ou pour des raisons politiques, commerciales ou autres.

Il y a cependant, — pour aborder d'abord les questions commerciales, si prédominantes de nos jours, — une grande diversité dans l'orientation des Etats du Nord; ceci se reflète déjà dans leurs systèmes douaniers. Tandis que la Norvège et le Danemark sont des pays plutôt libre-échangistes, la Suède a adopté un système de tarif douanier modéré. En Finlande, ce système est déjà plus accentué, pour devenir nettement et clairement protectionniste dans les pays baltiques proprement dits. Un trait caractéristique des échanges commerciaux des quatre pays de la Fenno-scandinavie est leur orientation très accentuée vers la Grande-Bretagne, l'Europe occidentale, et jusqu'à un certain point vers l'Amérique du Nord et les autres marchés d'outre-mer. C'est ainsi que la Finlande, par exemple, place en Angleterre presque 40 % de ses exportations totales, et que pour elle les sept pays les plus importants, au point de vue commercial, sont : la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, l'Allemagne, la France, la Suède, la Belgique et les Pays-Bas. Pour les pays au sud du Golfe de Finlande, l'orientation commerciale vers l'Angleterre est peut-être moins marquée.

Les relations commerciales avec l'Union des Soviets ne sauraient être étudiées ici, cela nous mènerait trop loin. Bornons-nous à constater que les échanges commerciaux des pays scandinaves avec l'Union des Soviets sont assez restreints et moins considérables que la situation géographique ne le laisserait croire.

Pour tous les pays de la Baltique, l'Allemagne a, au contraire, du point de vue des échanges commerciaux, une importance de premier ordre.

En somme il faut constater que, dans le domaine commercial aussi bien qu'au point de vue politique, les Etats riverains de la Baltique, dont j'ai parlé dans cette conférence, ne constituent pas un groupe homogène avec une orientation générale et commune : il existe, entre eux, tout un tas de traits communs, mais en même temps une diversité assez marquée dans leurs intérêts et leurs aspirations.

Pour finir, consacrons quelques mots à la collaboration internationale dans un sens plus vaste, surtout à celle qui s'accomplit dans la Société des Nations et sous ses auspices.

Dès le premier moment, la Finlande, comme les autres Etats en question, a entièrement adopté les idées directrices de la Société des Nations et adhéré à ses principaux objectifs.

Aucun de nous n'est aveugle devant les difficultés d'une collaboration efficace dans le domaine international. Nous savons tous qu'il y a maintenant une crise assez grave dans ce domaine; mais d'autre part, je crois que nous pouvons percevoir de tous les côtés, malgré la crise, une conviction toujours croissante que seule la collaboration internationale est de nature à préserver notre civilisation de malheurs incalculables.

Dans cette collaboration internationale, quelles qu'en soient les modalités, les petits Etats, — ou disons plutôt les Etats qui ne sont pas de grandes puissances, — ont leur tâche indiquée, déjà parce que pour eux, le maintien de la paix et le développement des relations normales entre les nations sont d'un intérêt peut être encore plus vital que pour les grandes puissances.

Sans vouloir ici recommander la formation de groupements d'Etats dans le cadre de la Société des Nations, je voudrais prétendre que les petits peuples ont des intérêts communs à défendre. Parmi ces pays, ceux qui sont situés dans la partie septentrionale de l'Europe centrale et dans l'Europe du Nord forment, en quelque sorte, un groupe dont les aspirations sont semblables sur bien des points. Entre les baies de la Baltique, situées le plus au sud-est, et les embouchures de l'Escaut, du Rhin et de la Meuse, ces Etats dessinent un arc assez imposant. Il ne saurait être question, entre eux, d'une entente au sens technique du terme ni d'une collaboration politique proprement dite, mais je crois pourtant qu'un contact, une collaboration spéciale entre eux sur certains points, sont tout indiqués. Il faut pour cela avant tout que les différentes nations se rapprochent sous des formes diverses, et notamment sous la forme économique et commerciale. En le faisant, elles ne provoquent pas de dissension dans le monde; au contraire, elles travaillent à favoriser la solidarité et la bonne entente.

En exprimant ma conviction profonde que, malgré toutes

les difficultés, l'idée de la bonne entente et de la collaboration remportera enfin la victoire dans le domaine des relations internationales et en soulignant l'utilité du contact entre les petits Etats à divers égards, je voudrais exprimer tout l'espoir sincère que nous nourrissons tout particulièrement en Finlande de voir les rapports si heureusement établis entre la Belgique et notre pays se développer et s'approfondir davantage au profit mutuel des deux nations.

Wilamowitz

PAR

THADDÉE ZIELINSKI

Professeur à l'Université de Varsovie

Docteur *honoris causa* de l'Université de Bruxelles

M. Th. Zielinski, professeur à l'Université de Varsovie, docteur honoris causa de l'Université de Bruxelles, et l'un des plus grands philologues vivants, a prononcé récemment l'éloge de Wilamowitz avec une sérénité d'autant plus remarquable que le prince des philologues allemands n'avait pas toujours témoigné, à l'égard de son noble rival polonais, de cette urbanité qui devrait être la marque des vrais savants. Nous avons demandé à M. Zielinski, pour la Revue de l'Université de Bruxelles, ces pages d'un intérêt général, et qui font honneur à leur auteur. Notre traduction, faite sur le manuscrit polonais, a été revue et approuvée par notre illustre collègue.

H. G.

I

« *Ein deutscher Gelehrter mit polnischem Namen* »

L'importance de la philologie classique se prouverait, s'il était nécessaire de la prouver, par le prestige dont jouent, à toutes les époques, les représentants les plus illustres de cette discipline. Leur rôle dans la société de leur temps n'était point limité par la frontière de leur spécialité, mais leur action s'étendait sur toute la vie intellectuelle contemporaine. Les noms de Pétrarque, de Boccace, de Scaliger, de Hugo Grotius, appartiennent à l'histoire de la civilisation universelle. Th. Mommsen fut, au XIX^e siècle, l'une des grandes figures de la culture

allemande. Or, son successeur, non seulement dans l'ordre historique et philologique, mais aussi en qualité de chef de toute une armée d'érudits et de lettrés, fut Ulrich von Wilamowitz-Möllendorf — qui d'ailleurs était son gendre. Wilamowitz n'était pas un de ces érudits qui attendent de l'estime de leurs confrères leur récompense suprême. Il fut « reconnu », non seulement des spécialistes, mais encore du grand public allemand et « mondial », qu'il atteignait tantôt par ses « discours », ses conférences et ses écrits de vulgarisation, tantôt, indirectement, par ses innombrables auditeurs et élèves, tantôt, enfin, inconsciemment peut-être, par cette *photosphère*, ce rayonnement que dégageait son activité scientifique. C'est pourquoi l'heure de la disparition de cet homme est non seulement une heure de deuil, mais une heure de recueillement solennel pour tout ce qui se réclame de la discipline philologique d'abord, ensuite pour tous les humanistes, tous les lettrés, tous les hommes cultivés, fort loin par delà les frontières de sa patrie.

Pour les Polonais d'ailleurs, sa personne a un autre sens encore, auquel il sera permis sans doute à un Polonais de s'arrêter quelques instants. Ce nom de Wilamowitz, à consonance polonaise, nous semble plus familier encore que beaucoup de ces noms en *witz* dont fourmillent les provinces orientales de l'Allemagne. Et Wilamowitz n'a jamais nié cette origine évidente. Il s'appelait volontiers *ein deutscher Gelehrter mit polnischem Namen*, et dans ses *Souvenirs*, il raconte comment, pendant la guerre de 1871, il réussit à se faire passer une fois pour un Polonais, dans un but d'ailleurs fort innocent. Wilamowitz n'avait pas seulement un nom polonais : il était né, en 1848, en la terre dite Kujawy, province de Poznan, dans le domaine de ses parents, qu'il appelle, à l'allemande, Markowitz. C'est là, au milieu de Polonais, qu'il passa ses années d'enfance. Il décrit très fidèlement, dans les premiers chapitres de ses Mémoires, ce milieu où il grandit. Et lui-même s'appelle, dans la préface de sa dissertation doctorale, *Cujavus*, à la grande surprise de ses lecteurs allemands.

Certes, il serait puéril d'exagérer l'importance de ce fait. Malgré tout, Wilamowitz ne fut pas seulement un Prussien, et un Prussien fanatique, mais encore un Allemand, dans toute la force du terme. Il considérait la colonisation de la province de Poznan par les Allemands non seulement comme une chose

juste et raisonnable, mais comme une entreprise salutaire pour les Poznaniens eux-mêmes ; et quant à la sympathie de ses concitoyens pour nos insurgés de novembre 1830, il l'appelle « aussi absurde que funeste » (*Erinn.*, p. 24). Celui qui, dans son extrême vieillesse, apprit le norvégien afin de pouvoir lire dans l'original un roman de Sigrid Unset, n'a jamais, semble-t-il, accordé la moindre attention à la langue de son entourage immédiat, ne fût-ce que pour pouvoir mieux apprécier une œuvre comme les *Paysans* de Reymont, dont cependant il reconnaissait la beauté (*Erinn.*, p. 33). Mais il faut, pour être juste, tenir compte de sa nationalité allemande et de l'exaspération des relations entre Allemands et Polonais dans la région de Poznan, exaspération qui date précisément de 1848 ⁽¹⁾ : il faut remarquer qu'il n'a pas été l'ennemi de la nation polonaise, qu'il a combattu l'intolérance de ses compatriotes, les colonisateurs « hakatistes », qu'il a reconnu l'importance de la langue polonaise et recommandé son introduction, à titre obligatoire, dans les écoles primaires et secondaires de Poznan, et qu'il a finalement rêvé d'une collaboration pacifique entre Allemands et Polonais, sous le sceptre unificateur des Hohenzollern. Bref, je ne m'étonnerais pas s'il prenait envie à quelqu'un d'écrire un livre sur l'hérédité polonaise dans la « mentalité » de Wilamowitz, livre qui serait le pendant de celui que nous possédons déjà sur l'autre grand philologue allemand au nom polonais, son contemporain et son rival, Frédéric Nietzsche. Et comme cette rivalité est un fait de haute importance, non seulement pour l'histoire de ces deux esprits, mais aussi pour notre discipline et ses rapports avec le grand public lettré, c'est elle qui me fournira mon point de départ.

II

Nietzsche et Wilamowitz : la querelle sur la tragédie.

Après avoir passé ses années d'enfance à Markowitz, Ulrich, à l'âge de quatorze ans, entra à la célèbre école de Pforta, sur les bords de la Saale, dans une belle et solitaire campagne. C'était un gymnase d'un niveau élevé, une sorte de *Gelhrten-schule*, où florissaient non seulement les humanités classiques, mais encore les mathématiques. Wilamowitz cite avec

(1) L'année de la naissance de Wilamowitz.

reconnaissance, parmi ses maîtres d'alors, le recteur Karl Peter, l'adversaire de Mommsen, et Corssen, ainsi que le germaniste Koberstein. Après cinq années d'études, ayant obtenu sa « maturité », il ne savait avec certitude qu'une chose c'est qu'il serait philologue, sans qu'il eût encore choisi entre la philologie classique et la germanique. Son travail de « maturité » était même du domaine de la « germanistique » : c'était une comparaison entre la matière épique de l'Edda et celle du Niebelungenlied germanique. Ce travail reçut la cote 1 — la plus élevée —, ce qui était extrêmement rare. « Le dernier élève qui l'avait reçue avant moi était Frédéric Nietzsche » (*Erinn.* p. 71). Car ils furent condisciples, encore que peu de temps : Nietzsche, né en 1844, était de quatre ans l'aîné de Wilamowitz. Mais il y avait entre eux de grandes analogies, et quand le second se fut brusquement décidé pour la philologie classique, on pouvait présager les relations les plus amicales et la plus amicale des collaborations entre les deux *Pförtner*.

Pourquoi en fut-il autrement ?

Venu de l'Est allemand, le jeune Wilamowitz fit ses études supérieures dans l'Université prussienne la plus éloignée des provinces orientales, à Bonn. Là, peu de temps avant son arrivée, avait éclaté une querelle pleine d'acrimonie entre Otto Jahn et Ritschl. Celui-ci, ayant quitté Bonn pour Leipzig, y entraîna Nietzsche, et Jahn demeura à Bonn, entouré de ses fidèles « Jahn... issaires », ainsi que leurs collègues les appelaient. Wilamowitz fut un de ces « janissaires » et le resta. Jahn fut jusqu'au bout son maître de prédilection ; c'est à lui qu'il dut, on peut le dire, son enthousiasme, sa vocation, sa direction. Il ne lui adresse qu'un seul reproche : c'est de ne pas avoir suffisamment renouvelé son enseignement de l'archéologie et de s'être enfermé de plus en plus dans la philologie pure. Ce n'est que plus tard que son élève put satisfaire son désir de bien connaître, en plus des textes, les monuments, pour lesquels il avait une sympathie et une compréhension instinctives, car son intelligence était éminemment « plastique ». Quoiqu'il en soit, c'est Bonn qui fit de Wilamowitz un philologue classique : un philologue complet, car un dernier semestre passé à Berlin, en 1869-1870, ne devait rien ajouter d'important à sa formation scientifique. Ce semestre fut d'ailleurs immédiatement suivi de la guerre franco-

allemande, où Wilamowitz prit une part active et même assez « honorable ». Nous ne nous étendrons pas sur cet épisode, bien que Wilamowitz, et c'est assez compréhensible, en parle volontiers et avec détail.

Revenu à Berlin, il y prépara son voyage d'Italie. Nietzsche publiait alors son premier livre destiné au grand public, *La naissance de la tragédie de l'esprit de la musique* (sic). « Ce livre, écrit Wilamowitz près de soixante ans plus tard, dans ses *Souvenirs*, provoqua en moi une violente colère ». Pourquoi ? Dans les mémoires de l'auteur, on sent très nettement sa préoccupation de justifier ou d'excuser ce courroux : « Nietzsche m'avait surtout exaspéré par son insolente attaque contre Jahn. Il avait été entraîné par Ritschl de Bonn à Leipzig ; de là son offensive contre mon maître ». En réalité, des deux côtés, les causes du conflit étaient plus profondes. Et comme celui-ci est décisif pour qui veut caractériser non seulement les rapports de Nietzsche et de Wilamowitz, mais la personnalité scientifique de Wilamowitz en général, il ne sera pas superflu de tenter d'éclaircir ce fameux épisode.

Nietzsche, on le sait, dans ce livre célèbre, oppose l'évolution de la vraie musique, qu'il appelle la musique allemande et que nous pouvons appeler la musique universelle, de Bach à Beethoven et à Richard Wagner, de cette musique dont l'esprit aurait donné naissance à la tragédie grecque — à la musique d'opéra, qui, d'après lui, est l'expression d'un esprit opposé à celui de la tragédie grecque : l'esprit d'optimisme et de logique socratique-alexandrin. Mettons que cette antithèse soit une vue fantaisiste de l'esprit : elle est bien compréhensible dans l'atmosphère de lutte où vivait Nietzsche au temps de la grande querelle entre le drame musical de Wagner et l'opéra pré-wagnérien, et c'est de ce point de vue qu'il faut juger sa théorie. Parlant de la « culture de l'opéra » — car pour Nietzsche, comme pour Platon, il existe un lien étroit entre la musique d'une société déterminée et l'ensemble de sa culture intellectuelle — il s'exprime de la manière suivante (I, p. 139) :

« Il faut voir ces admirateurs de la musique au naturel et de près, lorsque, inlassablement, ils s'écrient : « Beau ! Beau ! » ; il faut voir s'ils ressemblent à des enfants de la nature, élevés dans le sein de la beauté, ou à des gens qui cherchent pour leur

propre grossièreté des formes capables de masquer cette grossièreté, un vêtement esthétique qui puisse dissimuler leur pauvreté naturelle; je pense, par exemple, à Otto Jahn. » Evidemment, cette attaque personnelle était gratuite et manquait de délicatesse et d'élégance; en tout cas, il est certain que l'auteur n'en voulait pas à Jahn, commentateur de Perse ou rédacteur du *Catalogue* classique des Vases de Munich, mais à Jahn, auteur d'une biographie en quatre tomes, classique elle aussi, de Mozart, et admirateur enthousiaste de ce compositeur. Or, c'était dans Mozart que l'opéra pré-wagnérien avait atteint son apogée, et c'est précisément Mozart que les adversaires de Wagner mettaient volontiers en avant comme leur idéal en musique, l'opposant à la prétendue cacophonie du nouveau drame musical. De là vient que les wagnériens, auxquels Nietzsche appartenait alors, haïssaient Mozart avec une passion difficile à comprendre, aujourd'hui que cette grande querelle appartient à l'histoire. Mais on était alors au plus fort de la lutte. Dans cette lutte, quelle pouvait être l'attitude de Wilamowitz? Lui-même, dans ses *Mémoires*, nous fournit les éléments d'une réponse. Il s'agit du passage (p. 59) où il nous parle des leçons de piano qui furent le tourment de son enfance : « Il n'en sortit rien, sinon un long martyre et une durable amertume, causée par le sentiment de mon irrémédiable insuffisance. Il m'était pénible, en vérité, tandis que je pouvais suivre le rythme du chant, l'oreille même les anciens musicologues, de rester, en musique proprement dite, un barbare ». Cette autocritique sévère, impitoyable, désarme celui qui voudrait exploiter l'aveu de cette lacune pour diminuer l'homme; et, cependant, il me semble que telle est précisément la raison pour laquelle Wilamowitz n'a pu apprécier la valeur de Nietzsche, ni même sentir le charme de son livre. Nietzsche faisait sortir la tragédie de l'esprit de la musique, c'est-à-dire d'un monde fermé pour Wilamowitz. Faut-il s'étonner que sa thécricie apparût à son collègue plus jeune un non-sens parfait? Tout à l'heure, j'appelais Wilamowitz une nature « plastique ». Me rappelant la terminologie que j'ai employée dans un autre ouvrage, je puis appeler Nietzsche une nature éminemment « mélodieuse ». Cela signifie-t-il qu'ils devaient fatalement être ennemis? Cela ne veut-il pas dire que, se complétant mutuellement, ils devaient être amis? C'est précisément cette voie, qu'ils auraient dû suivre, qui reste ouverte à leurs successeurs : il y va

de l'avenir de notre discipline. Nietzsche et Wilamowitz doivent rester les Dioscures de la philologie classique; la vie et la force de notre science dépendent de leurs influences conjuguées. Mais il est vrai qu'au début, il n'y eut, entre les tendances représentées par ces deux hommes, aucune amitié. Dans cette guerre, l'agresseur fut le plus jeune. Wilamowitz attaqua, non point tout à fait de sa propre initiative; il n'en écrivit pas moins volontiers contre l'auteur de la *Naissance de la Tragédie* un pamphlet sous le titre venimeux de *Zukunftphilologie*, avec une évidente allusion à la *Zukunftsmusik* de Wagner. Dans ce pamphlet, il reprochait à Nietzsche des erreurs en partie réelles, en partie imaginaires, sans toucher d'ailleurs au fond de la question. Celui qui lui répondit ne fut pas Nietzsche, mais son ami Erwin Rohde, dans une réplique portant le titre plus venimeux encore de *Afterphilologie*, d'un ton — il faut le reconnaître — encore plus grossier. Ce ton justifiait plus ou moins une riposte de Wilamowitz, qui parut, en effet, sous le même titre que la première brochure : *Zukunftphilologie*. Et la guerre en resta là, laissant après elle une haine mutuelle et durable. Nietzsche, je le répète, ne se défendit jamais lui-même. Mais, dans sa correspondance, publiée après sa mort, on peut voir combien il souffrit de ce coup : « Et pourquoi donc, y lisons-nous, fallait-il que l'agresseur fût justement Wilamowitz ! »

III

*Le voyage d'Italie; la critique, l'histoire
et l'interprétation des textes; les traductions.*

La riposte dont je viens de parler fut écrite par l'auteur au cours d'un voyage en Italie. Il s'y était rendu, en effet, à l'automne de 1872 et y fit un séjour de deux ans, y compris une excursion de deux mois en Grèce. Là, d'anciennes nostalgies de son âme « plastique » furent satisfaites, et non point seulement par le commerce avec les chefs-d'œuvre de l'architecture, de la sculpture et de la peinture. Wilamowitz, en toute occasion, s'efforçait, voyageur infatigable, d'étudier la topographie, la figure des lieux historiques, et, à l'aide de ses impressions, tentait d'imaginer le mouvement de la colonisation, les guerres et autres événements de l'histoire ancienne. Doué

d'une grande mémoire visuelle, il a profité jusqu'au bout des connaissances acquises alors pour évoquer les faits avec plus de vie et de couleur que n'avaient fait ses devanciers. Ce voyage le familiarisa donc avec l'archéologie et la géographie, compléments indispensables d'une culture philologique. Il ne dédaigna pas non plus l'ethnologie, usant de sa connaissance — qui dès lors était suffisante — de l'italien et du grec moderne. Mais ses essais, dans ce domaine, n'eurent qu'un caractère occasionnel. Il s'intéressa bien plus au quatrième point de son programme — un vaste inventaire qui devait porter à la fois sur les monuments, les lieux, le folklore et les manuscrits au sens large. Il visita avec assiduité, s'arrachant avec peine aux musées, les grandes collections de manuscrits, et aussi les petites bibliothèques italiennes, où il copia, collationna, tantôt pour le compte d'amis allemands, pour lesquels son obligeance et son dévouement ne connaissaient pas de bornes, tantôt pour son compte personnel.

C'est en Italie que Wilamowitz apprit le métier qu'il a le mieux su et qu'il a lui-même caractérisé comme étant la partie essentielle de la tâche du philologue : il devint paléographe et bon connaisseur en manuscrits.

L'Italie fit de Wilamowitz ce qu'il resta jusqu'à la fin : un excellent critique de textes. La critique des textes, certes, n'est pas toute la philologie, bien que beaucoup de philologues conçoivent ainsi leur discipline, sinon en théorie, tout au moins dans la pratique. Ce n'en est même pas la partie essentielle. Elle n'intéresse nullement le grand public, qui, cependant, profite de ses travaux, puisqu'il lui doit des éditions et une interprétation correctes des auteurs anciens. Mais si elle n'est ni toute la philologie ni la partie essentielle de celle-ci, elle en reste cependant une partie très importante. Un des plus éminents critiques de textes, Auguste Nauck, n'a jamais, ou presque jamais, travaillé dans une bibliothèque de manuscrits, ni touché à des *codices* originaux, mais a bâti toute sa critique sur des collations et des notes de collègues. Wilamowitz jugeait cette méthode insuffisante et inadmissible; sa devise était *ad fontes*, dans le sens le plus large du mot. Il s'efforçait de creuser jusqu'au roc. Et lui qui fut l'un des érudits les plus inspirés, les plus géniaux de notre temps, a consacré des années d'un travail monotone et ingrat en apparence, d'un labeur minutieux et sans flamme, à des tâches qui, en général, paraissent dignes tout au plus de

travailleurs obscurs. Ceci suffirait à caractériser la scrupuleuse conscience qui était le fond même de sa nature, mais ce n'est pas cette qualité seule qui aurait fait de lui l'éminent critique qu'il est devenu. Il fallait encore, pour cela, une familiarité vraiment prodigieuse avec les langues anciennes, surtout avec le grec. Wilamowitz fut helléniste avant tout, mais son génie des langues était exceptionnel, surtout pour un Allemand. On reconnaît que les Slaves possèdent ce génie à un très haut degré ; est-il permis de voir ici quelque chose comme une nouvelle preuve de son atavisme polonais ?

Quant à la perfection avec laquelle il possédait la langue grecque, on peut en juger par ses vers grecs, qu'il insérait volontiers dans ses travaux philologiques, comme on le voit dans son étude sur l'art du traducteur, *Was heisst übersetzen*, en tête de son *Hippolyte*, et dans ses lettres familières. Il fallait encore à Wilamowitz de vastes et profondes lectures dans le domaine tout entier de la littérature grecque, en entendant par là non seulement les représentants de la littérature proprement dite de toutes les époques, mais jusqu'aux écrivains techniques les moins connus des philologues eux-mêmes. Ces immenses lectures seraient restées stériles si elles n'avaient trouvé un puissant adjuvant dans l'admirable mémoire grâce à laquelle tout ce qu'il avait lu laissait des traces en lui et trouvait son emploi au moment propice. Mais il possédait un don supérieur encore, le *Geist*, expression qui peut se traduire tour à tour par esprit, intelligence et génie, et c'est ce *Geist* wilamowitzien qui rend prodigieusement attachante jusqu'à la moindre de ses études techniques. Les conjectures de Wilamowitz n'ont rien de commun avec les « émendations » habituelles des philologues. Même fausses et inutiles, elles frappent par quelque chose d'inattendu, d'original, par leur valeur artistique ou esthétique. Mais là n'est pas le seul mérite de sa critique des textes. Avant lui, la tâche de l'éditeur critique se bornait à la *recensio* et à l'*emendatio* : l'une vise à établir la tradition la plus sûre sur la base des meilleurs manuscrits ; l'autre, à rétablir un texte correct, dans les cas où la meilleure tradition elle-même est corrompue. Ces deux tâches, même après Wilamowitz, gardent naturellement leur importance ; mais il y a ajouté une troisième : la reconstitution, dans la mesure du possible, de l'histoire du texte, depuis l'époque même de l'auteur, la *Textgeschichte*. Sans se bor-

ner à affirmer la nécessité d'un tel travail, il s'efforça souvent de l'accomplir lui-même. Grâce à lui, nous possédons une histoire du texte d'Homère, des tragiques, des lyriques et des bucoliques. Ces études sont en elles-mêmes précieuses et intéressantes, même lorsqu'il y a lieu de faire certaines réserves sur la méthode et les résultats, et peuvent, en tout cas, montrer la voie aux philologues futurs. Wilamowitz lui-même ne laissa que peu d'éditions critiques. Outre les *Suppliantes* d'Euripide, travail ancien et depuis longtemps dépassé, on peut citer les *Hymnes* de Callimaque, et les *Bucoliques grecs* de la *Bibliotheca oxoniensis*. Mais pour ces derniers auteurs, il a joint à l'édition critique un commentaire exégétique, qu'on peut lire dans son livre capital sur la poésie hellénistique. Il avait l'habitude, en effet, d'unir l'exégèse à la critique, et il avait raison, car, en pratique, l'une complète l'autre. Il faudrait ajouter, ici, que ses éditions critiques et critico-exégétiques sont loin d'être le seul fruit de son activité dans ce domaine, car souvent il voyait s'adresser à lui des éditeurs de textes classiques, de monuments épigraphiques ou de papyrus, et, en principe, il ne refusait son concours à personne. Aussi, la part qu'il a prise aux travaux des autres, amis et compatriotes, et aussi, au fur et à mesure que sa réputation croissait, aux travaux des savants étrangers, surtout anglais, est-elle immense. Il faut se rappeler, pour lui rendre pleinement justice, que seul un homme doué de sa perspicacité divinatoire et de sa puissance de travail, a pu se dépenser aussi généreusement, sans cesser pourtant de tant produire lui-même.

Il ne séparait pas, je l'ai dit, la critique des textes de l'interprétation. Et comme exégète, il intéressait le grand public bien plus encore que comme critique, puisqu'à l'exégèse appartient aussi la traduction. Il faut considérer comme des ouvrages fondamentaux, dans ce domaine critico-exégétique, son édition d'*Héraclès*, en deux volumes (dans la première édition), un des livres essentiels que je recommanderai toujours aux hellénistes débutants, pour les initier à l'étude de la tragédie antique en général; ensuite, l'*Hippolyte* d'Euripide; son Eschyle; enfin, jusqu'à un certain point, son Pindare et son Platon, puis, dans les gros livres consacrés à ces deux derniers, nous trouvons une foule de contributions à leur critique et à leur interprétation. C'est à dessein que je n'ajoute pas à cette série les éditions des dernières années: l'*Arbitrage* de Ménandre, l'*Ion*

d'Euripide; la *Lysistrata* d'Aristophane, et les *Travaux* d'Hésiode : ces éditions, en effet, ne sont pas à la hauteur des premières.

J'ai l'impression que l'éditeur, sentant sa fin prochaine, se hâtait de publier tout ce qu'il pouvait, sans prendre soin de séparer les matériaux véritablement utiles de la masse des choses médiocres. Evidemment, cela n'empêchait pas certains de ses admirateurs de vanter les chants inférieurs de sa muse; mais je n'ai jamais pu m'entendre avec la gent thuriféraire. Par contre, il faut considérer comme des fruits mûrs de son talent d'exégète les innombrables notes éclaircissant des passages d'auteurs anciens, que l'on trouve dispersées dans presque toutes ses œuvres, car il avait le feu sacré de l'interprétation. Il considérait celle-ci comme l'office propre et la tâche la plus noble du philologue, et, dans tous ses livres, même ses livres de synthèse, il saisit toutes les occasions d'interpréter. Nous espérons que l'*index nominum et rerum* de cette formidable production scientifique, que préparent en ce moment ses élèves, permettra au lecteur de puiser dans ces trésors.

Cet attachement de Wilamowitz à l'œuvre de l'interprétation est parfaitement justifié, car, dans ce domaine, son action a été la plus féconde et la plus originale. La philologie gardait du gymnase classique de l'ancien type une certaine étroitesse de vues, une tendance à borner l'interprétation au domaine purement formel. Le néo-humanisme introduisit dans ses cadres quelque vie en faisant appel à l'élément historique, mais il ne supprima pas la cause même de cet exclusivisme des vieux philologues. La tendance étroite, si l'on peut dire, avait trouvé son expression la plus brillante à Leipzig, dans la personne de Gottfried Hermann, au cours de la première moitié du XIX^e siècle. L'apport principal du néo-humanisme fut l'interprétation dite « réelle », introduite de Göttingen (ce nid du néo-humanisme) à Berlin, par Fr.-Aug. Wolf. Je vous rappelle qu'en Pologne, nous la devons à Grodeck, élève de Wolf, maître de Mickiewicz. Berlin vit fleurir la *Realphilologie* dans la personne de son autre élève, Auguste Boeckh, et de ses partisans. Les deux tendances se heurtèrent dans la lutte fameuse provoquée par l'édition des *Euménides*, d'Ottfried Müller, le plus génial des « Boeckhiens » : c'est l'*Eumenidenstreit*, si célèbre dans l'histoire de la philologie. Il n'y eut ni vainqueurs ni vaincus : les

adversaires restèrent sur leurs positions. La raison en est que, d'ordinaire, les philologues inclinent vers le côté formel ou vers le côté réel de leur discipline, c'est-à-dire qu'ils appartiennent par tempérament à l'un ou l'autre camp. Pour que la controverse fût tranchée, non pas seulement en théorie, ce qui était trop simple, mais encore en pratique, il fallait attendre que parût un philologue assez bien armé pour pouvoir combattre avec un égal succès sur l'un et l'autre front. Ce philologue fut Wilamowitz, et c'est l'alliance des deux tendances, des deux techniques, des deux esprits, dans une œuvre purement scientifique, qui constitue la valeur de son *Héraclès*, alliance salutaire dont nous profitons aujourd'hui.

A l'interprétation, disions-nous, se rattache la traduction. Ici encore, l'activité de Wilamowitz fut décisive. Bien qu'il traduisît, chose naturelle, dans sa langue maternelle, et qu'il puisse paraître que ses traductions ne touchent guère les étrangers, il me semble pourtant que les principes qui différencient ces traductions d'autres traductions semblables ont un intérêt général pour tous les philologues et le public universel. Wilamowitz a traduit surtout des tragédies; s'il a rendu d'autres œuvres, ce fut occasionnellement et comme par hasard. De nouveau, parmi les tragiques, il a donné ici la préférence à Euripide, qui lui doit principalement sa réhabilitation; puis vient Eschyle, et enfin Sophocle. En ce qui concerne celui-ci et Euripide, il n'a pas eu de devanciers de grande envergure, mais les Allemands possédaient un Eschyle traduit par Droysen, une traduction en vers qui passait pour classique et qui, d'ailleurs, est demeurée telle, à mon avis, jusqu'aujourd'hui. Il est intéressant de comparer entre eux les deux traducteurs. Droysen essaie d'imiter le style noble d'Eschyle et son audace dans la création de composés nouveaux; il s'efforce aussi d'imiter les mètres, relativement simples, d'ailleurs, de son modèle — je parle des parties lyriques. Wilamowitz a renoncé à l'une et à l'autre imitation. Il eut raison, disent ses partisans, car, en allemand, le style sublime c'est le style simple. Cette définition est discutable. De toute façon, on est obligé de reconnaître que les traductions de Wilamowitz sont belles, faites pour plaire au grand public, mais précieuses aussi à cause de l'interprétation subtile et pénétrante sur laquelle elles sont fondées et qui se dissimule en elles. Le grand public allemand les a tout de suite appréciées à

leur juste valeur. Aucune autre œuvre de l'auteur n'a autant contribué à généraliser sa réputation que sa traduction des tragédies grecques, réunies en quatre volumes, qui atteignit des milliers de lecteurs n'ayant rien de commun avec la philologie. Grâce à cette traduction, nombre de tragédies grecques furent réellement *jouées* en allemand, plus eurs pour la première fois, et ces représentations répandirent dans le grand public la connaissance et l'amour des plus nobles parties de l'antiquité hellénique. Ces représentations furent-elles toujours des succès? Lui-même l'affirme et nous dit même (*Erinn.*, p. 253) que le théâtre (*Theater des Westens*) fut *ausverkauft* six fois de suite. Des témoins oculaires m'ont fait part de jugements différents. Mais quoi qu'il en soit, personne ne nie que Wilamowitz traducteur a fait en traduisant la plus noble et la plus utile propagande pour nos études.

IV

*Le professeur ; l'historien de la vie politique et sociale,
de la rythmique et de la littérature.*

Mais nous avons interrompu la biographie de Wilamowitz au voyage d'Italie et de Grèce, à la fin de ses études universitaires et au début de sa carrière de professeur. Je ne m'étendrai pas sur celle-ci. Wilamowitz débuta, en 1874, comme *docent* à l'Université de Berlin. Dès 1876, il fut nommé professeur à Greifswald, où il obtint du premier coup l'ordinariat. De 1883 à 1897, il enseigna à Göttingen; et en 1897, il dut passer, bien à contre-cœur, à Berlin, où il demeura trente-quatre ans, jusqu'à sa mort, bien que, durant ses dernières années, il ne fit plus d'enseignement.

L'année même où il fut nommé professeur à Greifswald, je me rendis comme étudiant à Leipzig, et depuis 1876, cette grande figure n'a plus quitté mon horizon scientifique. Elle ne me fut pas tout de suite sympathique. Dans nos séminaires, Wilamowitz était comme la tête de turc des philologues débutants, peut-être parce que nos maîtres étaient des élèves de Ritschl, l'ancien adversaire de Jahn et de ses « janissaires ». Mais cette raison n'était pas décisive : cette querelle appartenait au passé, on n'en parlait jamais, et en ce qui concerne Jahn lui-même, nous ne nous exprimions sur son compte qu'avec la

plus grande admiration : il me suffira de noter que les paroles méprisantes de Nietzsche à son sujet, que j'ai rapportées plus haut, avaient indigné même le milieu auquel j'appartenais. Non, la raison décisive était autre : c'était la trop grande assurance, la confiance en soi avec quoi le jeune professeur de Greifswald décréait (car, réellement, il décréait) des affirmations d'un caractère souvent fort douteux. Je me souviens encore du scandale que nous causèrent les premiers mots de son étude hypercritique sur la légende de Thucydide : « Sur la vie de Thucydide, on a écrit beaucoup de gros bouquins que je n'ai pas lus et que je ne lirai pas. » Cette insolence, jointe à son mépris, souvent injustifié, pour d'autres savants, resta jusqu'à la fin le défaut de ses meilleurs ouvrages ; ces traits furent particulièrement dangereux pour ses élèves, qui souvent, comme il arrive, l'imitèrent par les mauvais côtés. L'activité de Wilamowitz à Greifswald, en tout cas, ne fut qu'un prélude. La longue série de ses grands livres commence à Göttingen. Elle se poursuit et elle s'achève à Berlin. Je ne puis parler ici de ses *scripta minora*, imprimés dans des revues, le plus souvent dans *Hermes*, ou dans les travaux de l'Académie de Göttingen et de l'Académie de Berlin, dont il fut naturellement un membre très actif. Je ne dirai qu'une chose : c'est que tous ses articles, jusqu'aux plus petites contributions recueillies successivement parmi ses *Lesefrüchte*, sont marqués au coin de ses qualités scientifiques. Dans tous, on retrouve son immense lecture, atteignant jusqu'aux profondeurs de la littérature et de l'épigraphie, et son don génial d'intuition. Il parle quelque part avec ironie, en parodiant Goethe, du « Kribs-Krabs de l'imagination et du Krims-Krams de l'érudition ». Et cependant, sans ironie et au sens le plus positif, ce sont là les marques de sa fabrique.

Toutes ses études, ou presque toutes, se lisent avec un intérêt qui ne faiblit point, un intérêt de curiosité au meilleur sens du mot, ce qui ne veut pas dire qu'il me convainque toujours. Je ne parlerai que de ses grands livres, en laissant de côté ses articles. L'histoire politique n'était pas son sujet de prédilection. Ainsi, il dit quelque part qu'« il est hors d'état d'établir la date de la bataille de l'Eurymédon, n'étant pas historien ». Cet aveu fut considéré comme une ironie ou une coquetterie. Dans son livre sur *Aristote et Athènes*, de même que dans son livre, postérieur de tant d'années, sur la poésie hellénistique, on

trouve un grand nombre de contributions à l'histoire politique. Mais il a préféré, et de beaucoup, l'histoire « sociale ». Il faut citer le livre qui porte ce titre : *Staat und Gesellschaft der Griechen*. C'est une partie du volume consacré à l'Etat antique, dans la vaste série *Die Kultur der Gegenwart*, et il suffit de comparer cet essai de Wilamowitz avec l'esquisse de Benedictus Niese, sur l'Etat et la civilisation des Romains, pour se convaincre de l'abîme qui se creuse entre le laborieux compilateur de faits, tributaire de ses devanciers, et le pionnier génial qui ouvre des voies nouvelles. Ce qui ne veut pas dire que ces voies nouvelles ne l'aient jamais mené dans des impasses : sa tendance impétueuse à chercher du nouveau ici comme ailleurs se montre parfois d'une manière quelque peu déplaisante, par exemple, lorsqu'il prétend rejeter la conception traditionnelle de l'état urbain, *Stadtstaat*, comme caractéristique de la Grèce, en alléguant qu'elle ne peut s'appliquer aux Etoliens ; comme si la Grèce devait cesser d'être la Grèce, même si dans la *Rerum natura*, il n'y avait jamais eu l'ombre d'un Etolien...

Mais ces vétilles n'altèrent pas le caractère de l'œuvre, qui est imposante. Il n'a point fait d'histoire de l'art, du moins pas d'histoire de l'art en soi et pour soi, bien que sa nature « plastique » l'y préparât, mais nous trouvons souvent chez lui l'interprétation des monuments de l'art liée à d'autres questions. Il connaissait bien les vases et l'art préhistorique comme témoins de l'existence et des migrations des tribus primitives — toutes ces questions l'intéressaient au plus haut point. Il faut dire la même chose de l'histoire de la langue. La langue grecque, il la connaissait à fond, jusqu'aux subtilités les plus subtiles, mais il n'avait pas de goût pour la grammaire proprement dite. Encore étudiant, il avait appris le sanscrit, mais, de son propre aveu, il l'avait presque entièrement oublié.

Il en est autrement de la métrique. Il lui a consacré toute une œuvre de sa vieillesse. Sa *Griechische Verskunst*, une métrique grecque qui, en somme, n'était qu'un recueil d'articles et d'études spéciales, souvent fort anciennes, ne fit pas l'impression d'un ensemble. Ces articles et études, il est vrai, dans leur temps, n'avaient point manqué leur effet. L'un des premiers critiques qui en aient parlé a même qualifié de révolutionnaire la métrique de Wilamowitz, et cependant nous sommes forcés de reconnaître qu'il n'a pas résolu, qu'il ne pouvait résoudre le problème de la

métrique, à cause de sa nature à lui, Wilamowitz, nature résolument « antimétrique ».

Dans son œuvre, ce n'est donc point la musique, la « rythmique », mais la littérature qui est au premier plan, soit qu'il ait traité des écrivains en particulier, soit qu'il ait étudié certaines périodes, soit qu'enfin il ait envisagé l'histoire littéraire dans son ensemble. Dans la première catégorie, nous ne trouvons pas, malheureusement, le livre que nous aurions pu attendre de lui, le livre sur Euripide. Il ne l'a jamais écrit. Car, quant à la brève esquisse qui précède l'édition d'*Héraclès*, l'auteur lui-même souhaite que les générations futures, comme il dit, n'aient pour elle qu'un sourire de mépris. Euripide, dit-il aussi, est le second auteur dont nous puissions donner une biographie détaillée, grâce à la grande quantité des œuvres conservées, et, ajouterai-je moi-même, grâce aux renseignements assez précis que nous possédons sur les œuvres perdues et sur leur chronologie. Naturellement, il s'agit d'une biographie poétique (1).

Le premier auteur grec dont on puisse dire la même chose est Pindare. Or, Wilamowitz a publié sur Pindare un livre spécial, un très gros livre, aujourd'hui fondamental, et qui remplace le vieux livre, d'ailleurs insuffisant et imparfait, de Léopold Schmidt. Il est vrai, l'auteur, dans ce livre, ne nous a pas donné tant une histoire de l'évolution du style poétique et du talent de Pindare, qu'une interprétation très approfondie et très instructive de ses différentes œuvres; mais je ne suis nullement certain que cette histoire de l'évolution de Pindare soit possible. Plus important encore est son volume plus gros, car il comprend deux tomes, sur Platon; j'en parlerai dans un instant. Quant à la seconde catégorie, c'est-à-dire le traitement de périodes particulières de la littérature grecque, elle comprend surtout son ouvrage en deux volumes sur la poésie hellénistique, à mon sens une de ses plus belles œuvres. Elle est en partie parallèle à l'ouvrage plus ancien, comprenant lui aussi deux tomes, de Susemihl, sur la Littérature grecque de l'époque alexandrine; je dis en partie, car Susemihl traite aussi de la prose. Le livre de Susemihl garde son utilité jusqu'aujourd'hui, grâce à la masse des matériaux accumulés par l'auteur, matériaux faciles à exploiter grâce à un excellent index, mais je n'ai encore rencontré per-

(1) Cette biographie a été parfaitement esquissée par M^{lle} Delcourt. (N. D. T.)

sonne qui ait lu Susemihl du commencement à la fin, et pour moi, je confesse que j'en eusse été incapable. Quant au livre de Wilamowitz, je dois reconnaître qu'il est bien difficile de s'en séparer, tant les portraits qu'il a esquissés des divers poètes sont intéressants et captivants. Le contenu du livre est assez bigarré, comme c'est souvent le cas chez Wilamowitz : on y trouve d'abord un excellent tableau historique, un commentaire des hymnes de Callimaque, et finalement une véritable histoire de la littérature poétique de l'hellénisme. Dans celle-ci, l'auteur s'efforce aussi de comprendre, d'imaginer le caractère individuel de chaque auteur. Son mot d'ordre, son leitmotiv, est *Persönlichkeit*. A ce point de vue, il est aux antipodes de Taine et de sa théorie du milieu. Qui des deux a raison ? A mon idée, tous les deux. En tout cas, je considère ce livre comme plus parfait que son histoire du lyrisme grec, un peu sommaire, qu'il a d'ailleurs appelée, se rendant compte lui-même de ses défauts, non point histoire du lyrisme grec, mais *Sappho und Simonides*. Je ne veux pas dire que ce livre soit méprisable, cela va de soi, étant écrit par un tel connaisseur et admirateur du lyrisme grec.

On imagine avec quel intérêt passionné les philologues lurent, dès son apparition, l'histoire, non plus de telle ou telle période, mais de toute la littérature grecque, que Wilamowitz se résolut un jour à leur donner. Cette esquisse, car ce n'était qu'une esquisse, parut dans le tome VII de la série *Die Kultur der Gegenwart*, comprenant aussi Rome et Byzance. Très gêné par la place exigüe qui lui était laissée, il dut se borner à une très brève caractéristique, épigrammatique en quelque sorte. Rien à redire à cela, mais on fut surpris de la disproportion des différents chapitres, des grands développements consacrés à la littérature hellénistique, et de la brèveté de la partie consacrée à la littérature classique. Visiblemment, l'auteur oubliait que la série *Die Kultur der Gegenwart* s'adressait avant tout à des non-spécialistes, et, s'il s'étendait si longuement sur la littérature hellénistique, c'est qu'il avait sur elle plus de choses neuves à dire que sur la littérature classique. D'ailleurs, il reconnut son erreur, et, dans les éditions suivantes, s'efforça de la corriger. Néanmoins, ce livre aussi est de premier ordre, bien que (ou peut-être parce que) il provoque bien souvent les protestations du lecteur.

V

Le livre sur Platon et sur la religion des Hellènes.

Venons en maintenant à son Platon. Ceci est un chapitre à part. Car ici l'histoire de la littérature rejoint l'histoire de la philosophie, et cette question se pose : quelles relations y a-t-il entre Wilamowitz et la philosophie et son histoire ? Cette question nous amène à comparer entre eux les deux Dioscures de notre science, comme je les ai appelés.

J'ajoute ici un nouveau trait à l'étude du contraste Wilamowitz-Nietzsche. Nietzsche, je l'ai dit, est une nature *mélique*. Wilamowitz a un tempérament *plastique*. Ajoutons à présent que le livre sur les *Origines de la Tragédie* de Nietzsche repose sur une base philosophique, sur la philosophie de Schopenhauer, laquelle est aussi l'un des fondements de la musique de Wagner. Il ne faut pas s'en étonner, car Schopenhauer considère la musique comme l'art le plus métaphysique, l'art le plus libre, l'art le plus affranchi.

Et, à cette théorie, Wagner ajouta l'illustration sonore : moi, du moins, je ne connais pas de musique plus profonde, puisée plus profondément au sein même de l'univers ou, si l'on veut, du Nirvana, que ces accents du second acte de *Tristan et Iseult*, surtout ceux qui accompagnent les paroles des deux héros : « So stürben wir, um ungetrennt » et la suite. Cette musique est une musique supraterrestre. Et cependant, c'est l'amour qui l'a inspirée, Eros, mais Eros aspirant à l'union et à l'unité complète, non point ici, mais *là-bas*. Et n'est-ce pas l'Eros de Platon, cet Eros qui arrache l'âme saisie par lui aux contingences du présent, lui montrant la voie vers l'Absolu, vers l'au-delà ? Ainsi nous avons tout un courant qui mène de Platon, par Schopenhauer et Wagner, à Nietzsche, ce Nietzsche qui, dans ses premières leçons, comme professeur de philologie à Bâle, donnait comme son mot d'ordre ces mots retournés de Sénèque : « Philosophia facta est quae fuerat philologia », à quoi je voudrais ajouter : « et tamen philologia remansit ». Voilà pour Nietzsche. Et Wilamowitz ? Nous ne savons rien de ses études philosophiques. Dans ses souvenirs, il ne témoigne d'aucun intérêt pour la philosophie, nulle part. Il admirait Zeller (ce que

Nietzsche, par exemple, ne fit jamais, en quoi il eut tort, mais c'est qu'il s'agissait de la philosophie antique, partie indispensable de la littérature antique. Mais il aimait Platon; je dirais plus, il en était épris. Lui appliquant ses propres paroles dans le pentamètre à Dion, il disait : ὦ ἐμὸν ἐκμήνας θυμὸν ἔρωτι Πλάτων.

Epris de lui personnellement, nullement préoccupé de l'avenir de sa philosophie à l'époque moderne, Wilamowitz écrivit ce livre pour Platon « seul » : Platon l'intéressait exclusivement en tant que personnalité. Nous connaissons déjà cette tendance de Wilamowitz. Sans nous demander si elle est justifiée, nous pouvons dire d'avance qu'une étude de Platon faite de ce point de vue, et par un tel esprit, sera prodigieusement intéressante. Et elle est telle, en réalité. Elle est aussi unilatérale, soit. Et l'auteur lui-même s'en rendait compte : tant mieux. Certes, ceci ne justifiait nullement son mépris pour ceux qui ont compris leur tâche autrement que lui. Pour Gomperz, par exemple, qui, dans ses *Penseurs grecs* si précieux, considère Platon, comme en général les philosophes de la Grèce, sur le plan de l'évolution de la philosophie en général, il n'a que ces paroles hautaines : « De lui à moi, aucun pont ne mène ». Lorsque je lus ces paroles, je notai en marge de mon exemplaire : « Il est heureux pour Wilamowitz qu'il n'en soit pas ainsi ». Et je n'ai pas changé d'avis. C'est précisément à cause de cette opposition diamétrale que ces deux hommes en arrivent à se compléter mutuellement. Et lorsque je donne à mes élèves un travail sur Platon, je leur recommande de lire Wilamowitz et Gomperz, en y ajoutant naturellement Zeller. Voilà le triumvirat. Il y en a d'autres, encore beaucoup d'autres, mais des auteurs de second rang.

Cependant, la philosophie grecque est sortie de la religion grecque. Zeller ne veut pas le reconnaître, mais, pourtant, c'est ainsi. Et non seulement elle est sortie de là, mais, jusqu'à la fin, elle est restée en étroit contact avec elle; en ce qui concerne Platon, Windelband, un des meilleurs parmi ces hommes de second plan, le regarde avec raison comme un fondateur de religion aussi bien que comme un philosophe proprement dit. Or, Wilamowitz n'a pas détourné son attention de la religion grecque. Il est vrai que sa courte esquisse de ce sujet, comme entermée dans un lieu peu accessible, n'a pas eu d'influence, à vrai dire, et ses différentes études de caractère mythologique, d'essaminées çà et là, ne se rattachent que partiellement au domaine

de la religion proprement dite. Mais il a terminé sa vie en écrivant, sur la religion grecque, un livre dont il pressentait lui-même qu'il serait son dernier effort et comme son testament. Il ne réussit pas à le terminer : la mort lui arracha la plume des mains au moment où il allait écrire le dernier chapitre, la synthèse du tome II. Le tome I^{er} a paru, mais ne nous donne pas la possibilité de juger du caractère de l'œuvre entière : l'auteur ne conduit l'évolution de la religion grecque que jusqu'à Homère, dont traite le dernier chapitre.

De plus, le titre de l'ouvrage : *Der Glaube der Hellenen*, ne correspond pas exactement à son contenu, car la foi n'est qu'une partie de la religion, et peut-être même, lorsqu'il s'agit des Grecs, la foi ou la croyance joue-t-elle un rôle bien moins important que la partie cérémoniale de la religion. Ici encore, il faut montrer ce qui constitue la force de Wilamowitz, comparé avec les autres Allemands qui se sont occupés du même sujet. Les protestants reprochent volontiers au catholicisme son caractère païen. J'accepte ce reproche, car païen veut en somme dire antique, et j'en tire cette conséquence : la route vers l'intelligence de la religion antique passe par le catholicisme, non par le judaïsme ou le protestantisme, qui, à ce point de vue, est un christianisme rejudaïsé. Il est vrai, Wilamowitz n'était pas catholique ; mais, élevé dans un milieu catholique, il comprenait la beauté de la partie cérémoniale de notre religion. Je pourrais citer toute une série de passages de ses œuvres qui témoignent, chez lui, de cette faculté ; je me borne à un seul texte, qui m'a particulièrement ému. Faisant allusion à la célèbre interdiction de l'Exode (ch. XX, v. 4) : « Tu ne te feras ni image, ni ressemblance, etc. », il dit, dans ses Mémoires (p. 133) : « Le précepte du vrai Dieu est, au contraire : « Tu te feras des images et des ressemblances ». Ceci est une véritable provocation à l'adresse du judaïsme et du protestantisme judaïsant, en parfait accord, sinon avec la théorie (malheureusement), du moins avec la pratique du catholicisme. Comment ce point de vue « philo-catholique » en principe a influencé sa conception de la religion grecque, c'est ce que nous verrons lorsqu'aura paru le tome II de l'ouvrage *Der Glaube der Hellenen*. Le tome I^{er} ne permet pas encore d'en juger.

VI

Le conférencier et le propagandiste.

Je me suis efforcé, dans les paragraphes précédents, de donner une idée de l'importance scientifique de Wilamowitz; cependant, je ne devais pas me borner à ce point de vue, je devais envisager aussi sa signification en quelque sorte sociale. Ai-je négligé cette partie de mon sujet? Nullement, car les livres dont j'ai parlé dans les derniers paragraphes de cet article étaient destinés non seulement aux spécialistes, mais au public cultivé, et ils ont fait sur lui une grande impression, sans doute à cause du style dont ils sont écrits. Ce style porte la marque d'une forte personnalité. Une phrase écrite par Wilamowitz est aisément reconnaissable : elle est toujours pleine de substance et de suc; elle n'évite pas les épithètes ni les expressions énergiques; elle s'élève souvent jusqu'à la précision épigrammatique; souvent aussi, surtout dans ses dernières œuvres, écrites un peu à la hâte, le style est négligé, vulgaire, mais jamais il n'est pauvre, jamais il ne répète, avec d'autres mots, les mêmes idées; non, mais chaque phrase marque une progression sur la précédente; aussi chacune de ses œuvres se lit-elle facilement et avec un intérêt qui ne faiblit jamais. J'ai déjà parlé de ses traductions, vraiment poétiques, de tragédies grecques. Mais à présent que nous parlons des services qu'il a rendus au grand public, il fallait encore une fois souligner leur importance.

A côté de ces tâches scientifiques, qui étaient aussi des fonctions sociales, Wilamowitz trouvait encore le temps d'en accomplir d'autres, qui intéressaient en première ligne le grand public. Dans les universités allemandes existait, et existe encore, je pense, cette coutume que le professeur, à côté des cours dits privés ou payants, est tenu de faire aussi des *collegia publica*, ouverts à tous et gratuits. Ces cours publics, Wilamowitz les avait pris fort au sérieux, voulant en faire un aliment intellectuel non seulement pour les étudiants de toutes les Facultés, mais aussi pour un grand public qu'il voulait rapprocher de l'université, dans l'intérêt commun. Et il y réussit admirablement. Il savait d'ailleurs comme personne trouver le ton — même le ton de voix, le timbre — qui va au cœur des gens de simple éducation. Il faisait salle comble quand il donnait ces cours publics,

et la sympathie des diverses classes d'auditeurs, acquise très tôt et qu'il conserva longtemps, répandit partout non seulement sa gloire, mais encore la gloire de cette science qu'il servait. Il faut dire la même chose de ses discours d'apparat, prononcés surtout à l'occasion de l'anniversaire de l'Empereur — anniversaire qui, en Allemagne, est, ou plutôt était une fête nationale; les thèmes de ces discours restaient des thèmes philologiques, et les obligatoires allusions dynastico-patriotiques qu'on y rencontre — et qui de sa part étaient parfaitement sincères — ne les gâtent pas au point d'en dégoûter le lecteur étranger.

Les étrangers, d'ailleurs, Wilamowitz toujours conscient du caractère universel, international de sa science, s'en préoccupait énormément. Possédant, comme je l'ai déjà dit, quantité de langues étrangères, il était, à ce point de vue, dans une meilleure situation que la majorité de ses compatriotes, et il s'est plaint plus d'une fois que ceux-ci fissent si peu d'attention aux progrès de la science philologique dans les pays étrangers. De son côté, il s'efforçait de compenser ce défaut. Il était fier de ce que son Institut philologique, créé dans les derniers temps, servît la philologie de tous les pays, comme le lui avait attesté un collègue suédois. « Réellement, dit-il, à cette occasion (p. 286), nous sommes heureux que parfois les savants d'autres pays viennent à Berlin, pour y travailler dans notre Institut et dans sa bibliothèque ». Les savants de notre nation le savent bien aussi, et c'est en même temps un témoignage brillant des relations libérales de la direction de cet Institut avec les étrangers.

Non seulement les savants des pays étrangers tendaient vers Berlin et vers Wilamowitz, mais l'inverse se produisait aussi. Profitant de toutes les occasions, le plus souvent d'invitations expresses, il se rendait dans les pays étrangers, pour y faire des conférences sur tel ou tel thème emprunté au domaine de la philologie classique et, toujours, avec le plus grand succès. Non sans une indulgente ironie, Wilamowitz rapporte ce compliment en style d'économiste, que lui adressa le bourgmestre d'Amsterdam : « Votre Pindare, Monsieur, est au-dessus du pair » (*Erinn.*, p. 308). La guerre elle-même n'interrompt pas cette activité internationale. Les Allemands envoyaient volontiers, pendant le conflit mondial, à leurs rares alliés, et aussi dans les territoires occupés, des conférenciers choisis parmi leurs plus illustres savants. Et qui les en blâmerait ? Wilamowitz fut

chargé de missions semblables, pour lesquelles le succès de ses cours publics berlinois le désignait particulièrement. C'est ainsi qu'il put visiter, en 1918, la Macédoine, grand bonheur pour le vieux philologue. Il vint aussi à Varsovie, où il fit, pendant l'occupation, une conférence, d'ailleurs macédonienne, sur Alexandre-le-Grand. Le septuagénaire ne put prendre une part active à la guerre mondiale. Il fut remplacé par ses fils, dont l'un, Tycho, mourut au champ d'honneur, à la bataille d'Iwan-gorod. Son père a proclamé qu'il était mort *pro Polonia liberanda*, et, bien que sa conception de la liberté polonaise ne soit certes pas la nôtre, j'estime toutefois que cette marque de sympathie du vieux « Cujavien » pour notre nation mérite notre sympathie à nous.

Et pourtant... cette influence internationale, qu'au prix d'un *labor improbus* conquit le professeur de Berlin, cette influence internationale, c'est en un clin d'œil que l'avait conquise son illustre adversaire Nietzsche, dont le triomphe avait eu bien plus de force et d'éclat. On a lu, et on lit encore, avec bien plus d'enthousiasme, les livres de Nietzsche le Dionysien, que ceux de Wilamowitz l'Apollinien. La philologie, qui leur doit tant à tous les deux, ne peut séparer leurs deux noms. Si différents l'un de l'autre, ils ont au moins une chose en commun : tous deux, Wilamowitz, l'adorateur de la personnalité, et Nietzsche, le héraut du surhomme, sont avant tout des individualistes et, par conséquent, des anti-socialistes, — non certes des anti-sociaux. Dans tous les deux, c'est le comte Henri qui revit, et non Pancrace (1), et ce n'est pas en vain que je me permets, en terminant ce très sincère éloge du grand philologue allemand, une allusion à un poète polonais. Est-ce donc un pur hasard que, dans les veines des deux anciens adversaires, les Dioscures de la philologie de l'avenir, ait coulé du sang polonais ? N'est-il point permis d'y voir comme une promesse de cette Renaissance slave dont je rêve depuis longtemps, et dont beaucoup d'hommes rêvent aujourd'hui avec moi ?

(Traduit sur le manuscrit polonais par H. G.)

(1) Allusion aux deux personnages principaux de la *Comédie non-divine* de Z. Krasinski (parties III-IV). M. Zielinski ne pouvait parler des grossières insultes adressées à la Belgique violée de 1914, par le « vieux Cujavien ». C'est une tache sur la mémoire du « grand Wil ». (N. D. L. R.)

L'histoire de la science ⁽¹⁾

par JEAN PELSENEER,

Associé C. R. B. à l'Université libre de Bruxelles.

L'Université libre de Bruxelles a le regret d'enregistrer le départ d'un de ses maîtres les plus dévoués. Pendant plus de quarante ans, M. le professeur Brand a assumé l'enseignement dans plusieurs chaires de la Faculté des Sciences, donnant presque toujours plus de dix heures de cours par semaine. C'est là une charge dont peu de personnes, je le crains, soupçonnent la véritable grandeur : que d'humble patience, de sacrifice, de foi aussi dans les buts suprêmes de la science n'implique-t-elle pas ! Aujourd'hui, nos jeunes chercheurs trouvent dans des fondations créées dans le seul dessein de favoriser la réalisation de leurs rêves une aide qui a trop souvent fait défaut à leurs prédécesseurs ; et s'ils continuent cependant de se montrer très ambitieux et difficilement satisfaits, il ne convient pas de leur en vouloir. C'est qu'ils souhaitent, dans les conditions nouvelles qui s'offrent à eux, de ne pas être indignes du passé qui leur est légué. L'histoire, même toute récente, de cette Maison est pleine d'heures incertaines, pénibles, cruelles, tragiques, toutes héroïques. Quelle leçon admirable n'est-ce point pour nous que celui d'une fidélité et d'un désintéressement sans limites. Pussions-nous ne pas démériter ! Qu'au terme de sa carrière académique, ou mieux, de son apostolat, M. Brand veuille bien nous autoriser à imaginer qu'il nous pardonne si, dans la suite, nous évoquons son exemple avec parfois plus d'insistance qu'il ne lui plaît : à la joie de bénéficier de sa bonté, se mêlera

(1) Leçon d'ouverture du cours d'histoire des sciences physiques et mathématiques, faite à l'Université libre de Bruxelles, le 7 novembre 1931.

aussi le regret de toutes les fois où, hélas ! nous n'aurons pu la connaître.

Je n'aurai aucune peine à vous persuader que M. le professeur De Donder, le nouveau titulaire de la chaire d'histoire des sciences physiques et mathématiques, était particulièrement désigné pour vous entretenir du passé de la science. M. De Donder, en effet, n'a jamais cru qu'il pouvait se satisfaire des travaux qui ont consacré sa réputation d'analyste et de physicien. Le savant éminent se double chez lui d'un penseur qui professe, sur les sujets les plus divers, des opinions aussi hardies que profondes. C'est là la raison du succès des cours qu'il donne à la Faculté des Sciences, voilà pourquoi ses leçons font une impression si vive, même auprès des auditeurs qui se contentent de révéler de loin la physique mathématique, voilà pourquoi ceux de ses élèves qui s'aventurent dans les domaines les plus variés de la science osent encore se proclamer ses disciples.

Cependant, le Conseil d'Administration de l'Université et M. De Donder ont cru pouvoir me confier la suppléance de cette chaire. Je suis très sensible à l'honneur considérable qui m'est fait et les remercie de la confiance qu'ils veulent bien me témoigner.

Un devoir m'incombe encore, dont je m'empresse de m'acquitter : puisque la tâche, très flatteuse, mais infiniment ingrate de parler à la place de M. De Donder m'échoit en ce moment, je dois prier qu'on m'excuse de ne pouvoir le remplacer.

*
* *

Dans le remarquable discours qu'il prononça à la séance solennelle de rentrée, le 14 octobre 1930 (1), M. le Recteur a rappelé l'opinion de Sumner Maine suivant laquelle l'état normal de l'humanité n'est pas l'état progressif. Le progrès représenterait un état particulier des sociétés humaines, où l'équilibre semblerait avoir moins de chances de s'établir lorsque, par suite de modifications partielles, le niveau s'élève (2). « Les

(1) Georges SMETS. *Ethnologie et Sociologie*. (*Rev. de l'Un. de Brux.*, 36^e année, n^o 1, pp. 9-30.)

(2) *Ibid.*, pp. 19 sq.

mécanismes d'arrêt qui ont figé les sociétés primitives, disait M. le Recteur, nous les retrouvons en action dans les sociétés les plus développées, de sorte que, entre celles-ci et celles-là, il n'y a que la différence entre des sociétés qui ne sont pas arrêtées, qui ne le seront peut-être jamais, mais qui cependant pourraient l'être un jour, et des sociétés qui, ayant été progressives pendant de longs siècles ont, elles, trouvé enfin l'équilibre dans lequel elles se sont cristallisées, et une fois de plus, il apparaît qu'il n'y a pas ici de différence irréductible » (1). On trouve une illustration de cette tendance générale à une inertie universelle polymorphe dans le fait que nulle résistance n'est plus intuitive et inconsciente que celle qui se heurte au progrès scientifique, de tous les progrès le plus révolutionnaire. Avec quelle surprise ne lisons-nous pas ce passage du livre VII des Lois, où Platon montre, avec une extraordinaire profondeur d'ailleurs, le danger que représente tout changement au point de vue social.

On peut remarquer aussi que dans les sociétés qui ont atteint ce stade d'épanouissement dans lequel on se plaît à voir l'épuisement presque complet des possibilités intellectuelles dont elles sont riches, l'expression de la philosophie et du langage est étonnamment statique; pour que le langage devienne capable d'exprimer la vie, une pensée dynamique, tout ce qui est révolution, agitation, changement, développement, extension, mouvement, apparition, il faut attendre que ces nations soient entrées dans ce que l'on se résigne souvent difficilement à nommer la décadence.

La croyance à un progrès fatal et universel est une idée qui jusqu'à une époque récente — le milieu du dix-huitième siècle — a été complètement étrangère à l'humanité. Elle est aujourd'hui à ce point ancrée en nous que nous ne soupçonnons plus que l'arrêt dans l'évolution, c'est-à-dire la stagnation, la cristallisation, ne sont pas moins probables que le progrès. Ce progrès, nous le devons uniquement à la science, mais il n'est pour un trop grand nombre de personnes que l'augmentation de la puissance toute mécanique mise à notre disposition et aussi de l'exactitude de nos prévisions. Le progrès dans l'ordre

(1) Ibid., pp. 23-24.

moral est bien lent; en politique, il est insignifiant; en esthétique, il est limité par essence même au perfectionnement de la technique et à l'enrichissement de la sensibilité. Nos connaissances s'accroissent, mais le progrès des instincts est à peu près nul. Il en résulte aujourd'hui une extraordinaire différence entre ce que nous savons ou pouvons et ce que nous sentons; c'est ainsi que, par exemple, le manque d'esprit scientifique dont fait preuve l'homme moyen de notre époque est caractéristique; cette absence d'esprit scientifique est d'ailleurs assez naturelle si l'on songe que pour cet homme moyen, l'importance prise à présent par la science est due principalement aux services qu'elle rend. La complication des organismes collectifs, complication que la nature très spéciale de notre progrès engendre, provoque même, hélas! la simplification des types humains et un recul de l'esprit: « Actuellement, le niveau moyen de l'humanité est beaucoup trop bas; du moins, il ne correspond pas du tout au degré de civilisation matérielle et théorique dont nous jouissons. » (George Sarton.)

Ce conflit, la science, armature de notre civilisation, en est responsable; mais comme, à moins d'avoir perdu l'esprit, on ne peut songer à lui demander un armistice, on ne voit pas quelle trêve connaîtra notre progrès. Si l'incroyable révolution se prolonge encore, quelle habitude de l'esprit rattachera donc au passé des hommes dont seule la physiologie n'aura pas changé et qui verront les résultats des sciences positives se substituer sans merci aux traditions?

Il est permis de se demander si la création d'une histoire de la science ne peut pas aider dans une mesure considérable à trouver la solution qui remédierait à ce manque d'ajustement, d'adaptation, à cette étonnante discordance, et à nous procurer cette stabilité qui nous fait défaut et que le progrès réclame pour qu'il dure. La nécessité d'une telle histoire s'impose comme d'autant plus urgente que les études historiques ne sont guère cultivées durant les époques créatrices.

*
**

On peut d'ailleurs justifier l'histoire de la science par une autre raison, où l'opportunité tient moins de place, mais aussi profonde cependant.

L'historiographie a été réduite pendant longtemps avant tout à ce qui était le plus évident, à l'histoire politique et constitutionnelle, où le pittoresque, l'anecdote et la pathologie occupaient une place d'honneur. Mais les choses les plus tragiques, non plus que les plus comiques, ne sont pas toujours les plus sérieuses (1). On finit par s'apercevoir que la forme de l'Etat n'est pas d'une extrême importance. Nous dépendons moins des chartes et des constitutions que des instincts et des mœurs. On crut comprendre que le fond de la réalité sociale n'est pas le régime politique, mais le régime économique.

Toutefois, en fin de compte, on reconnut n'avoir étudié dans l'histoire de l'homme que les conséquences de ses sentiments, de ses croyances, de son savoir. La connaissance des forces intellectuelles qui président à son action est-elle moins importante que les résultats qu'elles provoquent ?

L'on songea ainsi à considérer les activités les plus secrètes de l'homme : l'histoire de la philosophie, des religions, des lettres, des arts prend de plus en plus d'importance dans notre enseignement ou vient d'y être incorporée. Or, le progrès, notre progrès, n'est pas une addition passive et matérielle : la vie scientifique est l'une des bases de la vie proprement humaine. En outre, la connaissance du monde qui nous entoure a laissé des traces plus anciennes que celles de tout autre savoir. L'histoire de la science, c'est-à-dire l'histoire de l'instrument même du progrès de la pensée, compte parmi les plus remarquables de ces contributions à l'histoire de la civilisation qui nous révélera, étant complète, la forme la plus haute, et donc la plus vraie, des idées de l'humanité.

En effet, comme l'écrivait M. Henri Berr, l'éminent directeur de la *Revue de Synthèse Historique* : « A considérer l'histoire de l'humanité, on ne peut la comprendre, on ne se place pour cela qu'au point central, qu'en suivant la croissance des facultés intellectuelles, les progrès de la raison, par conséquent ceux de la connaissance... Les batailles de l'esprit, les

(1) « Dans des milliers d'années, quand le recul du passé ne laissera plus apercevoir que les grandes lignes, nos guerres et nos révolutions compteront pour peu de chose, à supposer qu'on s'en souvienne encore ; mais de la machine à vapeur, avec les inventions de tout genre qui lui font cortège, on parlera peut-être comme nous parlons du bronze ou de la pierre taillée ; elle servira à définir un âge. » (Bergson, *Evolution créatrice* ; cité d'après E. Vandervelde.)

victoires de la découverte et de l'invention sont, au fond, les grandes dates de l'évolution humaine. »

Jules Tannery se demandait quel événement eut des conséquences plus lointaines et plus profondes que la conception copernicienne du monde. Au point de vue moral et philosophique, la science dépasse ici le christianisme. L'hypothèse de l'astronome polonais l'emporte évidemment sur l'invention de l'imprimerie, par exemple.

Je regrette que la brièveté à laquelle je suis tenu ne me permette pas de vous montrer par quelques exemples le rôle que doit jouer l'histoire de la science dans l'étude de tout ce qui constitue la civilisation spirituelle d'une époque, et bien plus, dans l'histoire intégrale de la civilisation, qui seule pourra reconnaître et évaluer des interactions dont cette synthèse apportera la révélation.

* *

Y a-t-il d'autres motifs de s'intéresser à l'histoire de la science ? Hé quoi ! dira-t-on, n'est-ce point pure folie que de s'y adonner, lorsque tant de vérités restent à découvrir, tant de machines à inventer ? Certes, nos jeunes artistes s'appliquent avec profit à copier aujourd'hui encore les chefs-d'œuvre immortels de la sculpture grecque ; mais imagine-t-on un professeur de faculté conseillant à ses disciples de puiser le savoir dans les œuvres scientifiques du passé ? Le caractère des acquisitions scientifiques est d'être à la fois cumulatives, transmissibles et progressives ; les ouvrages scientifiques les plus profonds, ceux qui nous ont appris le plus sur le monde et la nature, semblent bien devenir inutilisables s'ils datent de quelque peu ; Aristote lui-même a cessé presque complètement d'être up-to-date, bien que en ichtyologie, par exemple, on ne sache, je crois, rien de plus sur le comportement de *Parasilurus Aristotelis* après la ponte que les renseignements que nous a laissés le Stagyrite. Certes, l'enseignement scientifique est historique dans une certaine mesure, mais il convient de ne pas s'abuser de mots. A première vue, il paraît bien que « tout ce qu'il y avait de viable, de fécond, de vrai, dans la science du passé ayant été incorporé dans la science d'aujourd'hui, il serait sans intérêt de redonner, pour un instant, une vie factice à des synthèses dépassées, voire à des erreurs définitivement réfutées. Cette dernière assertion,

si on devait l'admettre, vaudrait non seulement contre l'enseignement de l'Histoire générale des Sciences, mais contre son existence même ; et non seulement contre l'existence de cette discipline, mais aussi bien contre celle des histoires particulières des diverses sciences. Peut-être ne la formulerait-on point aussi légèrement si l'on prêtait quelque attention à un fait que sa généralité rend assez curieux : il est peu de savants qui, s'étant rendu vraiment maîtres de leur science, ne se retournent avec une ardente curiosité vers le passé de celle-ci » (1).

Est-ce là pur souci d'érudition, goût de l'archéologie des idées scientifiques, ou aimable passe-temps faisant diversion à des travaux réputés plus difficiles ? A la vérité, ils sont en si grand nombre, les représentants de la science pure qui ont témoigné de l'intérêt pour l'histoire de leur discipline, qu'il est assez significatif qu'en me limitant par exemple à ceux d'entre eux qui, en France, s'y sont activement consacrés, je puisse rassembler les noms suivants (j'omets les médecins) : Gassendi, d'Alembert, de Lalande, Bailly, Laplace, Cuvier, Lacépède, Delambre, de Blainville, Biot, J.-B. Dumas, Chasles, Flourens, Henri Milne-Edwards, Arago, Claude Bernard, Quatrefages, Daubrée, Berthelot, Ch. Sainte-Claire Deville, Joseph Bertrand, Chevreul, Duhem, Giard, Edmond Perrier, Poincaré, Darboux, Baillaud, Emile Picard, Painlevé, d'Ocagne, Bigourdan, Richet, Mascart, Deslandres, Henri Andoyer, A. Lacroix, Maurice Caullery, Charles Fabry, etc., etc.

Il faut que l'histoire des sciences soit particulièrement instructive, puisque cette liste, qu'il est plus facile d'allonger que d'abrèger, — pour la Belgique, n'aurais-je pas mentionné Quételet en premier lieu ? — contient moins les noms de modestes ouvriers qui, apportant leur pierre à l'édifice scientifique, souhaitent dans leurs heures de répit de savoir où ils vont, se rendre compte du chemin déjà parcouru, que les noms de créateurs dont nous aurions été tentés de croire que leur génie les dispensait d'un tel souci de mesurer la route accomplie. C'est qu'en réalité, la science, c'est quelque chose de plus que la recherche scientifique. C'est une évolution, un effort. On ne saurait prendre tout son élan pour aller plus loin sans étudier

(1) A. GEORGES-BERTHIER. L'histoire des sciences en France. (*Revue de Synthèse historique*, t. 28, 1914, pp. 233-234.)

les phases antérieures de la science avec leurs tâtonnements, leurs échecs et leurs réussites. L'histoire de la science est un instrument de travail pour les chercheurs qu'elle guide en leur donnant une compréhension plus profonde du présent. Comme l'a dit excellemment Mach, au début de son livre sur *La Mécanique*: « Celui qui connaît le cours entier du développement de la science appréciera d'une manière beaucoup plus indépendante et plus vigoureuse la signification du mouvement scientifique actuel que celui qui, limité dans son jugement à la période de temps qu'il a vécue, ne peut se baser que sur la direction momentanée que ce mouvement a prise » (1).

Sera-t-on bon mathématicien si l'on ignore que l'histoire des mathématiques est autre chose que le récit de l'accumulation d'une quantité aujourd'hui prodigieuse de théorèmes et de propositions ? En outre, c'est une aide précieuse pour l'apprenti-mathématicien en proie aux sourdes inquiétudes que provoquent en lui les notions fondamentales qu'il ne comprend pas clairement, de savoir qu'il y eut une querelle des forces vives qui dura plus d'un demi-siècle et que la notion d'infini n'a jamais cessé, depuis Archimède, de diviser les mathématiciens.

Sera-t-on bon physicien si, faute d'avoir suivi le développement de la physique, on s'imagine que les faits s'y sont toujours découverts sous la forme d'objets révélés à l'intuition sensible ?

Remarquons encore que l'histoire de la science fournit au chercheur un guide sûr qui le garantira contre cette mésaventure désagréable qui consiste à retrouver des résultats non inédits. Que de découvertes ont été refaites par ignorance de ce qui a été accompli, ou à cause d'idées préconçues s'opposant à la compréhension des œuvres du passé. Rien n'est plus suggestif d'ailleurs que la lecture des textes originaux. Une idée n'est jamais plus clairement exprimée, une expérience plus lumineusement décrite que par son auteur. C'est là une vérité qui n'a pas encore emporté, semble-t-il, la conviction des faiseurs de manuels. Notons également que l'histoire de

(1) MACH. *La mécanique*; exposé historique et critique de son développement. Paris, Hermann, 1904, pp. 13-14.

la science permet d'éviter les écueils de la spécialisation à outrance.

*
**

L'histoire de la science enfin peut remplir un but aussi utile que noble : en l'interrogeant, on trouve, sans aucun doute, des indications sur les moyens d'augmenter le rendement intellectuel de l'humanité. Rechercher les conditions qui paraissent avoir été indispensables à la formation des savants, c'est apprendre à tirer parti des possibilités du présent en s'efforçant de favoriser la reproduction de ces conditions.

Je ne puis que signaler ce dernier point, malgré son intérêt et l'importance des travaux déjà nombreux qui ont été consacrés à l'organisation scientifique de la production intellectuelle. Les résultats négatifs obtenus dans cet ordre d'idée, — par exemple, l'originalité scientifique de l'Espagne dans les temps modernes est-elle en rapport avec les ressources que présente ce pays, ou encore, nos systèmes pédagogiques ne sont-ils pas particulièrement impropres à faciliter les vocations scientifiques ? — autorisent l'espoir qu'il est possible également d'obtenir des résultats positifs.

*
**

Dans ce qui précède, nous avons imposé à l'histoire de la science un rôle bien ambitieux et peut-être au-dessus de ses forces. Il convient d'examiner à présent ce qu'est actuellement cette discipline, dans quelle mesure elle est capable de répondre à ce que nous attendons d'elle.

Sous la dénomination générale d'histoire des sciences on peut évidemment distinguer différents types de recherches, possédant des caractères très variés. Je ne puis songer à mentionner dans cette première leçon les multiples tentatives dont la liste est déjà longue et qu'il sera plus opportun d'indiquer dans la partie du cours consacrée à la bibliographie. On se plaît généralement à voir en Comte le fondateur de l'histoire de la science, mais il serait injuste de négliger les réalisations antérieures et je crois bien qu'en somme on pourrait remonter jusqu'à cet Eudème de Rhodes qui écrivit à la fin du IV^e s. av. J. C. des histoires de l'arithmétique, de l'astronomie et de

la géométrie. D'autre part, comme les travaux contemporains portant sur l'ensemble du passé de la science sont nombreux, je crois légitime de me borner dans ce premier crayon à l'entreprise qui me semble être la plus féconde, la plus durable, et représenter l'effort le plus considérable.

Que M. George Sarton permette à celui qui eut l'honneur d'avoir été le premier en date de ses élèves de rendre hommage à son œuvre dans une des Universités du pays qui fut tout d'abord le sien. L'activité de M. Sarton, docteur en sciences chimiques de l'Université de Gand et transfuge de la science pure, se manifeste dans le domaine de l'histoire des sciences par deux genres de travaux distincts qui ne sont en réalité que les aspects de la poursuite d'un but unique.

Dans les deux premiers volumes qu'il a déjà publiés d'une vaste encyclopédie intitulée « *Introduction to the History of Science* » (1), il s'est proposé d'exposer brièvement, mais aussi complètement que possible, le développement des connaissances positives systématisées; c'est-à-dire qu'on ne sera donc pas surpris de trouver à côté de l'esquisse principale de l'histoire de la science, des références à l'histoire de la géographie, à l'histoire politique et économique et aux œuvres relevant du droit et de la sociologie, des notions relatives à l'histoire de la musique et surtout, une place importante réservée à l'histoire de la philologie et de la religion; pour la première fois peut-être, l'expérience religieuse de l'humanité est considérée dans un ordre strictement chronologique. N'oublions pas que du point de vue historique, science et religion sont inséparables, on ne peut espérer comprendre l'une sans l'autre, ce qui ne signifie nullement d'ailleurs que, comme on le croit à tort, la science est née de la religion.

Il faut noter d'autre part que la découverte de la structure logique du langage fut une découverte scientifique autant que celle de la structure anatomique du corps. L'organisation systématique du langage fut une des tâches préliminaires les plus importantes parmi celles qui étaient requises en vue du développement et de la transmission de la connaissance. L'histoire de la distinction entre les noms et les choses qu'ils désignent,

(1) Vol. 1: From Homer to Omar Khayyam (1927); Vol. 2: From Rabbi Ben Ezra to Roger Bacon (in two parts) (1931). (Baltimore, The Williams and Wilkins Co.)

en d'autres termes l'émancipation de la science du verbalisme, ne peut être séparée de l'histoire de la méthode expérimentale.

M. Sarton, pour expliquer le progrès de la pensée scientifique, le développement graduel de la conscience humaine, a dû considérer l'histoire de l'erreur, certaines pseudo-sciences telles que l'astrologie et l'alchimie, alors que la magie pouvait être négligée parce que la science ne lui doit rien. Il n'a pu omettre non plus les applications de la science, ni enfin l'historiographie et la médecine, qui après avoir compté parmi les arts les plus anciens figurent aujourd'hui parmi les sciences les plus jeunes.

L'enquête de M. Sarton commence avec Homère et, loin d'être provincialement confinée aux pays d'antiquité dite classique, elle porte aussi sur la Judée, la Mésopotamie, l'Iran, l'Inde et la Chine. Le résultat de ce travail formidable, c'est en quelque sorte une carte des faits historiques, qui nous permet de lire et de mesurer pour une époque donnée, la somme des connaissances, la mesure du savoir et l'état des idées sur la terre entière : c'est ainsi par exemple que grâce à cette fresque du progrès intellectuel, nous possédons pour la première fois un tableau complet de la science médiévale, de la science chinoise.

M. Sarton a montré qu'il y eut peut-être autant d'originalité réelle au moyen âge qu'aujourd'hui ; le progrès n'y fut pas la conséquence de la philosophie ; il s'accomplit en dépit d'elle, en grande partie par suite d'activités que la majorité des médiévalistes, — presque tous latinistes —, semblent avoir résolu d'ignorer en ne s'intéressant qu'à la pensée occidentale et en insistant plus qu'il ne convient sur la philosophie scolastique, qui n'était d'ailleurs pas, il s'en faut de beaucoup, une tournure d'esprit propre uniquement aux Chrétiens ; son universalité peut même nous faire croire qu'elle fut un stade nécessaire au progrès de la pensée. On a négligé, avec une incroyable désinvolture, la prodigieuse activité intellectuelle de l'Islam et d'Israël, on n'a même pas songé aux apports de l'Inde et de la Chine, alors que l'aspect latin du moyen âge fut, pendant des siècles, relativement insignifiant. Ces âges ne furent pas aussi sombres, en réalité, que l'ignorance que nous en avons. Toute l'époque médiévale, qui dura un millier d'années, ne l'oublions pas, a été victime d'une terrible injustice et il est facile de montrer qu'elle eut autant d'hommes de génie que nous en

avons aujourd'hui. Ces hommes valèrent mieux que les systèmes auxquels ils se sont attachés et l'histoire de la science médiévale n'est pas moins intéressante que celle de n'importe quelle autre époque. D'ailleurs, de même que les époques représentent dans le temps des moments différents de la pensée humaine, on peut dire que dans l'espace, les grandes divisions intellectuelles de l'humanité ne dépendent pas de facteurs géographiques ou raciaux, mais d'une compréhension et d'une application plus ou moins grandes de la méthode expérimentale.

Autre résultat important. La Renaissance, au point de vue scientifique, n'a pas été une renaissance. La vraie renaissance, avant celle définitive du XVII^e siècle, c'est celle qui, commençant dans la seconde moitié du XI^e siècle, atteint son point culminant au XIII^e siècle, mais qui devait être étouffée par les conséquences de la réaction littéraire dans l'Occident latin. Les tendances des humanistes furent nettement anti-scientifiques : il suffit de rappeler l'accueil qu'ils réservèrent à l'imprimerie et aux découvertes géographiques. A part les mathématiques, les principales contributions de la Renaissance italienne au domaine scientifique sont dues en réalité à des artisans et à des étrangers. A l'exception de Vinci, bien plus artisan qu'humaniste, le seul représentant de l'esprit scientifique en Italie est Machiavel.

Ce qui précède nous autorise à assurer que l'histoire générale a jusqu'à présent été faussée par sa négligence de l'histoire de la science ; mais il est juste d'ajouter que celle-ci sort à peine de l'état embryonnaire.

M. Sarton, — et c'est le second aspect de son activité —, a fondé à Wondelgem en 1912 la revue *Isis* ; c'était la première revue internationale qui vint combler les vœux de Comte et de Paul Tannery ; elle est devenue un des principaux instruments de travail de l'historien de la science.

Souhaitons que l'érudit aujourd'hui célèbre qu'est notre ancien compatriote puisse, après l'ère des difficultés sans nom, poursuivre enfin comme il le désire son œuvre grandiose, au milieu des 3.000.000 de volumes de la bibliothèque de l'Université de Harvard.

On aura peut-être été surpris que le point de vue général ait fait jusqu'ici l'objet unique de mes préoccupations (je n'ose dire le point de vue synthétique, puisque l'histoire d'une science spéciale fût-elle poussée au point de n'être intelligible qu'aux seuls spécialistes de cette science, il est toujours possible d'y faire dominer le point de vue synthétique). Mais il ne faut pas oublier que l'histoire générale de la science, qui est beaucoup plus que la somme arithmétique des histoires de toutes les sciences, doit être achevée avant ces histoires spéciales. En effet, c'est l'histoire générale de la science qui seule peut nous expliquer le progrès de la civilisation. C'est elle qui groupe la plus grande partie des documents et c'est elle qui nous révèle les questions qu'il convient de traiter dans les histoires spéciales. En outre, autrefois, la spécialisation étant moindre, les savants poussaient souvent leurs investigations dans plus d'un domaine de la science.

De même que les différentes parties de la science demeurent aujourd'hui à des étapes inégales de développement, les histoires des diverses sciences présentent un caractère qui dépend de nos connaissances historiques sur ces sciences.

L'histoire des mathématiques et l'histoire de la médecine sont de loin les mieux connues, et cela pour des raisons sur lesquelles il est à peine besoin d'insister. La médecine nous touche tous de très près et le nombre des médecins a toujours été de beaucoup supérieur à celui des autres savants réunis : c'est la science dont l'histoire est la plus étudiée et la plus répandue.

L'histoire des mathématiques, cependant, se prête à une interprétation plus profonde, parce que c'est celle où l'on découvre le plus aisément un ordre dans la suite des événements, ainsi que ces deux aliments dont l'esprit est le plus avide, la suite et la continuité ; en ce sens, elle est l'histoire de la science par excellence. Prenons garde, d'ailleurs, que la puissance de l'esprit ne consiste pas nécessairement à introduire un ordre dans les choses : l'esprit le plus clair prouve souvent sa vigueur et sa force en réduisant un sujet à son état suprême de confusion et d'obscurité. La situation privilégiée de l'histoire des mathématiques est due au fait que cette histoire n'est pas, comme celle des autres sciences de la nature, en grande partie l'histoire d'une collection de techniques d'observation et d'expérimentation.

Grâce à sa richesse documentaire, l'œuvre de Mauritz Cantor, les *Vorlesungen über Geschichte der Mathematik* (1) reste encore, après plus de trente ans, un monument non seulement unique dans l'histoire des mathématiques, mais sans égal aussi dans l'histoire de n'importe quelle autre science. Toutefois, le souci trop minutieux du fait a conduit l'auteur à négliger l'idée : le lecteur des *Vorlesungen* connaîtra presque tout, mais il ne saura pas grand'chose. C'est en s'appuyant sur la base extrêmement solide que représente cette histoire totale de la mathématique pure, c'est-à-dire qui groupe toutes les doctrines distinctes, de plus en plus nombreuses et de plus en plus spéciales, qu'on pouvait désormais se permettre d'étudier certains aspects particulièrement intéressants de la pensée mathématique. Ainsi, par exemple, Pierre Boutroux a recherché, dans un petit livre qui est un chef-d'œuvre (2), quelle idée les mathématiciens se sont fait de leur science, quel dessein ils ont poursuivi, quelles sont les vues d'ordre général, les tendances, les sentiments souvent informulés qui les ont inspirés dans leurs recherches, quels étaient les principes directeurs extra-techniques (je ne dis pas philosophiques ou extra-scientifiques) de leur activité, quelles étaient les conceptions fondamentales qui ont présidé à la constitution et au développement des mathématiques, en un mot, quel a été l'idéal scientifique des mathématiciens à travers les siècles.

Ayant été appelé à faire l'hiver dernier une causerie sur la science hellène devant le Classical Club de l'Université de Harvard, je n'oublierai jamais la surprise que me témoignèrent les jeunes philologues et humanistes qui avaient consenti à m'écouter lorsque je m'efforçai de leur montrer que l'histoire des mathématiques grecques ne se réduisait pas à une sèche énumération, qui dans ce cas aurait été bien inutile, de noms auxquels il convenait de rattacher des titres d'ouvrages souvent perdus, mais qu'en réalité on ne peut demeurer indifférent au

(1) Leipzig; vol. 1, 3^{me} édit. (1907); Vol. 2, 2^{me} édit. (1900); Vol. 3, 2^{me} édit. (1901); Vol. 4 (1908).

(2) Pierre BOUTROUX. L'Idéal Scientifique des Mathématiciens. (Paris, Alcan, 1920.) L'ouvrage intitulé: *Les Principes de l'Analyse mathématique, exposé historique et critique* (t. 1, 1914; t. 2, 1919; Paris, Hermann), constitue une sorte d'illustration technique de la théorie historique soutenue par l'auteur dans l'*Idéal scientifique des mathématiciens*.

fait que les Grecs ont été préoccupés en mathématiques par un idéal nettement défini qu'il est nécessaire d'intégrer dans le cadre de la pensée grecque. « Ce qui constitue, en effet, l'individualité scientifique d'un peuple, ce n'est point le concours de circonstances qui lui a valu d'acquérir le premier telle ou telle connaissance, mais ce sont les méthodes de travail en usage chez ce peuple, les habitudes et les tendances des intelligences, le pouvoir de divination plus ou moins développé et orienté dans tel sens particulier, l'idéal enfin que poursuivent ses savants » (1). C'est un préjugé très répandu, même chez les personnes cultivées, de voir dans la pensée mathématique une exception parmi les autres modes de la pensée humaine. L'empreinte de cet idéal grec s'est manifestée si puissante dans la suite des temps qu'un génie aussi original que Képler apparaît comme incompréhensible si on ne le considère pas comme un Grec attardé au début du XVII^e siècle.

On peut aussi rechercher dans quelle mesure les théories mathématiques se prêtent à l'explication des doctrines philosophiques auxquelles elles donnent naissance. C'est ce qu'a fait M. Léon Brunschvicg dans un ouvrage capital : « *Les Etapes de la philosophie mathématique* » (2). Il est très important d'insister sur le fait que les résultats que l'on obtient en retraçant l'évolution des conceptions scientifiques ne peuvent être comparés à l'histoire des problèmes scientifiques que soulèvent ces conceptions; celles-ci provoquent la réflexion philosophique, mais elles n'en sont pas naturellement dépendantes. Il n'y a même pas parallélisme entre les conséquences de l'adoption successive par l'historien de l'un et l'autre point de vue: ainsi l'histoire de la philosophie mathématique chez les Grecs révèle des coupures, accuse des discontinuités dont on chercherait en vain l'équivalent dans la fixité remarquable des vues que professe sur sa science le mathématicien grec; la courbe d'évolution obtenue par M. Brunschvicg ne se retrouve pas quand on envisage le cours de la pensée scientifique pure, indifférente à tout souci d'ordre philosophique.

Mais peut-être n'aurait-on jamais fini de citer les philosophes

(1) P. BOUTROUX, loc. cit. p. 12.

(2) Troisième édition. (Paris, Alcan, 1929.)

qui ont eu recours à ce vaste recueil de témoignages sur le travail de la raison que constitue l'histoire de la science. Peu de personnes sont aussi familières de l'histoire de l'alchimie et de la chimie que M. Emile Meyerson, comme le prouve notamment le récent ouvrage où il a étudié la marche de la raison, son élan et le sens de son effort, son travail et l'ambition qui la pousse, en d'autres termes, le cheminement de la pensée (1).

Au surplus, l'union profonde de la science et de la philosophie, c'est-à-dire la philosophie scientifique, ne peut se réaliser que par l'histoire, car la philosophie scientifique ne doit pas considérer que l'état actuel de la science; le philosophe qui aspire à construire un système est nécessairement conduit à envisager surtout dans la science ce qu'elle contient de plus solide et de plus stable, les résultats acquis: les Encyclopédistes, Comte, Cournot, etc..., basèrent leurs considérations ou systèmes sur l'histoire des sciences.

Passons à présent à l'histoire des sciences physiques et naturelles.

Si l'histoire de la physique est encore relativement très peu développée, cela tient beaucoup au fait que cette science a progressé en grande partie en marge des centres d'enseignement, souvent indépendamment de ceux-ci et que surtout, pour plusieurs raisons, ce progrès s'est poursuivi dans le secret. D'où la difficulté de trouver des documents. « De nos jours, il y a un lien étroit entre les idées théoriques des physiciens, leurs recherches de laboratoire, et d'autre part les procédés employés par les ouvriers dans les ateliers, si bien qu'en lisant les ouvrages des uns on peut se faire une idée assez nette de ce que font les autres; au XIV^e siècle, la fabrication des besicles était fort développée, l'usage des lunettes était répandu dans toute l'Europe, et le peu que l'on trouve dans les écrits provenant des écoles ne dénote qu'une connaissance rudimentaire de la théorie de l'œil et des lois de l'optique. Entre les deux catégories d'hommes, artisans et docteurs, il n'y avait à peu près aucun lien. De même, à l'époque où les principes de la mécanique étaient, dans les écoles, encore bien mal assis, les bâtisseurs de cathédrales trouvaient, par des moyens que nous ignorons, à des problèmes de statique et de résistance des matériaux des

(1) Emile MEYERSON. Du cheminement de la pensée. (3 vol., Alcan, Paris, 1931.)

solutions qui pourraient effrayer plus d'un ingénieur de notre temps » (1).

Il faut reconnaître aussi que dans les sciences d'observation, le hasard joue un rôle. Dans les mathématiques, toutefois, la part du hasard apparaît comme si réduite qu'on peut dire que leur histoire — en vertu de ce caractère unique — est non seulement, comme je l'ai fait remarquer tout à l'heure, l'histoire de la science par excellence, mais mieux, l'histoire même de la pensée, puisque si l'on considère cette fois toutes les histoires possibles, c'est incontestablement celle dont le développement est le plus rationnel. En effet, les mathématiques « n'étant, ni guidées par l'expérience, ni suscitées par les événements de la vie, dépendent plus que toute autre discipline de l'invention et des conceptions de leurs auteurs » (2). « La genèse de l'Invention mathématique, disait Henri Poincaré, est un problème qui doit inspirer le plus vif intérêt au psychologue. C'est l'acte dans lequel l'esprit humain semble le moins emprunter au monde extérieur, où il n'agit que par lui-même et sur lui-même, de sorte, qu'en étudiant le processus de la pensée géométrique, c'est ce qu'il y a de plus essentiel dans l'esprit humain que nous pouvons espérer atteindre » (3).

On imagine trop que les manifestations supérieures de la pensée peuvent être abandonnées à des forces obscures ou au hasard et qu'en revanche il est possible d'introduire une discipline dans la conduite des hommes, dans les événements qui constituent l'histoire. Peut-être n'y a-t-il pas de technique ou de méthode de notre vie. Il n'est d'art que celui de penser. L'histoire traditionnelle, qui peut prétendre tout au plus à recréer des atmosphères, est plus propre à nous divertir qu'à nous fournir des enseignements. On ne peut songer à établir systématiquement en histoire des liens nécessaires entre les choses, car les faits historiques sont trop souvent la conséquence de causes imprévisibles dont la nature se dérobe à l'étreinte de la raison : nous nous représentons l'avenir comme une image du présent projetée dans un espace vide, alors qu'il est le résul-

(1) Ch. FABRY. Histoire de la Physique [en France], dans l'Histoire de la Nation française. (G. Hanotaux; t. XIV (1924), p. 169.)

(2) P. BOUTROUX, loc. cit, p. 1.

(3) Henri POINCARÉ. L'Invention mathématique. (*Revue du Mois*, 10 juillet 1908, pp. 9-21.)

tat de causes qui nous échappent pour la plupart. Il arrive souvent aux savants de se trouver avoir fondé bien des choses qu'ils ne prévoyaient guère; la science est telle cependant, qu'il ne leur advient jamais d'avoir à protester contre des conséquences qui suscitent leur étonnement; et c'est là une différence fondamentale entre les hommes de science et les hommes d'Etat, ceux-ci voyant maintes fois découler de leurs actes des faits en contradiction formelle avec leur volonté. Bien plus que les autres domaines où s'exerce l'activité de l'homme, la science a donc vraiment une histoire.

Un des grands défauts des histoires très incomplètes, comme celle de la physique, est que l'histoire des erreurs n'y occupe qu'une place secondaire; or, c'est précisément une appréciation intelligente de ces erreurs qui seule nous permet de saisir la signification actuelle de la science. Il est regrettable également que lorsqu'une histoire est sommaire au point de ne pouvoir tenir compte que d'un petit nombre de grands esprits et des progrès les plus importants, on risque dans de telles conditions de perdre de vue que les découvertes scientifiques sont aussi, dans une certaine mesure, le produit de l'histoire. En étudiant avec soin la genèse d'une découverte, on finit par trouver qu'elle a été graduellement préparée par d'autres découvertes moindres et l'on voit le nombre de stades intermédiaires s'accroître.

Point n'est toujours besoin d'être un spécialiste de la science ou de son histoire pour apporter des contributions extrêmement précieuses à la discipline qui nous occupe. M. Daniel Mornet, professeur à la Sorbonne, dans son beau livre intitulé: « Les Sciences de la nature en France au XVIII^e siècle » (1), dont l'équivalent n'existe malheureusement encore pour aucun autre pays ni aucune autre époque, a brossé un tableau brillant de la science qui se fixe et se diffuse, qui fait son entrée dans le monde, qui est acceptée par l'opinion publique et dont l'histoire n'est plus individuelle, cette fois, mais sociale (2).

*
**

(1) Paris, Armand Colin, 1911.

(2) Dans le même ordre d'idées, on trouvera, pour le XVII^e siècle, des indications du plus haut intérêt dans l'*Histoire de la langue française* de F. Brunot.

La science, hélas ! ne s'avance pas d'un mouvement sûr ; sa marche est souvent rendue infiniment pénible. Notre dessein bien arrêté est d'écrire l'histoire de l'homo sapiens, et il faut cependant reconnaître que nous ne pouvons pas négliger entièrement celle de l'homo stultus, comme dit Richet. Homo homini lupus. « Il est dans la nature des vrais sages de fâcher le reste des hommes et nous voyons qu'en tout temps et dans tous les pays, la pensée des âmes méditatives fut un sujet de scandale. » (Anatole France). Le destin de Socrate a été celui d'innombrables savants ; leur histoire est aussi instructive qu'émouvante et l'on n'aurait jamais fini d'énumérer ceux d'entre eux qui, même dans les limites restreintes de notre pays, durent expier leur supériorité. C'est Vésale, condamné à mort par l'Inquisition. C'est Mercator, accusé d'hérésie et n'échappant que de peu au bûcher ; il émigra à Duisbourg. C'est Simon Stévin, le père de la statique moderne, obligé de fuir en Pologne et en Norvège. C'est Van Helmont, dénoncé comme hérétique et contraint à rétracter solennellement.

J'ai eu l'occasion de rappeler, dans une notice écrite pour la Biographie Nationale de Belgique, les luttes qu'eut à soutenir et auxquelles finit par succomber ce Martin Van Velden, professeur à l'Université de Louvain à la fin du XVII^e siècle, coupable d'avoir défendu le système de Copernic, et cela, plusieurs années après la publication des Principes de Newton. « Au nom de tous les amants de la Vérité et de la Liberté, implorait Van Velden dans une lettre à Huygens, je vous prie et vous supplie de bien vouloir recommander cette cause à Monsieur votre très noble Frère, secrétaire du Très Puissant Roi d'Angleterre... Le temps me manque pour expliquer plus longuement cette indigne façon de procéder, que je hais plus que l'Inquisition Espagnole ou Romaine... Si l'on n'oppose pas tout de suite un remède efficace à ce malheur, ç'en est fait ici de la Philosophie des Modernes, car si moi je succombe (ce qui en soi est peu de chose), personne ne se sentira assez sûr de l'avenir pour oser faire mention de Copernic, de Descartes, ni de votre très illustre nom ou de celui de quelque nouveau et savant philosophe. » Soulignons en passant le caractère profondément religieux de tous ces hommes que l'Eglise combattit avec tant d'acharnement. Les mathématiciens belges eux-mêmes semblent avoir oublié l'origine anversoise de la

famille Bernoulli, contrainte de fuir la Flandre et de chercher un asile, à Francfort d'abord, puis à Bâle, afin d'échapper aux persécutions du duc d'Albe.

Je crois qu'on me saura gré de citer ici un fragment du magnifique discours, beaucoup trop peu connu, qu'Henri Poincaré prononça le 21 novembre 1909 à la Salle de la Madeleine, à l'occasion du 75^e anniversaire de la fondation de notre Université (1) :

« La liberté, disait Poincaré, est pour la Science ce que l'air est pour l'animal; privée de liberté, elle meurt d'asphyxie comme un oiseau privé d'oxygène. Et cette liberté doit être sans limite, parce que, si on voulait lui en imposer, on n'aurait qu'une demi-science, et une demi-science, ce n'est plus la science, puisque cela peut être, cela est forcément une science fausse. La pensée ne doit jamais se soumettre, ni à un dogme, ni à un parti, ni à une passion, ni à un intérêt, ni à une idée préconçue, ni à quoi que ce soit, si ce n'est aux faits eux-mêmes, parce que, pour elle, se soumettre, ce serait cesser d'être.

» Depuis les temps lointains où il interdisait à nos premiers parents de toucher à l'arbre de la science, les idées du bon Dieu se sont sans doute bien élargies; j'imagine que ce merveilleux artiste qui a fait le monde ne veut pas que cette incomparable œuvre d'art demeure inutile, faute d'admirateurs; il ne veut pas non plus qu'on n'en connaisse qu'une mauvaise reproduction artificiellement mutilée. Si nous pouvions entendre sa voix, je crois qu'elle nous dirait: « Regardez bien et » regardez tout », et non pas: « Ne regardez pas de ce côté, » attendez qu'on ait mis à la Vérité une feuille de vigne. »

*
**

Jusqu'ici, j'ai employé l'expression « histoire de la science ». Bien entendu, il n'y a là aucun dédain pour l'histoire de la

(1) Henri POINCARÉ. Le libre examen en matière scientifique; 1884-1909, l'Université de Bruxelles, 75^e anniversaire de la fondation, relation des fêtes, novembre 1909. (Bruxelles, 1910); pp. 97-106. Ce discours a aussi été reproduit dans le *Bulletin technique de l'Association des Ingénieurs sortis de l'Ecole polytechnique de Bruxelles* (48^e année, numéro spécial, 1910.)

technique, qu'on ne peut négliger. La distinction entre la science et la technique est si peu profonde qu'elle en est souvent rendue incertaine. Si l'électricité est une science qui a créé une industrie, par contre la machine à vapeur représente le type d'une industrie qui a créé une science. D'ailleurs, jusqu'à l'époque de la Révolution française, les applications dites scientifiques étaient plus vieilles que la science elle-même. La technique est à l'origine première du savoir et la passion désintéressée de la recherche a, dans de nombreux cas, été éveillée chez les plus grands savants par des problèmes d'ordre pratique.

*
**

Je devrais entreprendre à présent de vous exposer les méthodes de l'histoire des sciences, car, si général que soit son objet et si synthétique que soit son esprit, l'histoire générale des sciences est une spécialité. Mais ce sujet est vaste et nécessite de tels développements qu'il est plus raisonnable d'y renoncer pour l'instant. En revanche, en ce qui concerne l'enseignement de l'histoire de la science, on ne voit rien à dire, parce que cet enseignement est pratiquement inexistant. Il y aura bientôt un siècle que Comte remettait (octobre 1832) au Ministre de l'Instruction publique une note sur la nécessité de créer au Collège de France une chaire d'Histoire générale des sciences physiques et mathématiques. Cette chaire a eu d'abord deux titulaires peu désignés pour leur tâche; supprimée dans la suite, puis rétablie pour Pierre Boutroux, elle fut transformée à la mort de ce dernier. Le destin de cette chaire est symbolique du sort réservé dans l'enseignement supérieur d'un grand nombre de pays à l'histoire des sciences, au moment où l'on se convainc de plus en plus que le vrai titre de gloire de notre civilisation, depuis le XVII^e siècle en particulier, réside dans l'ordre scientifique. En dépit de l'in vraisemblable disproportion qui règne presque partout entre les travaux d'histoire des sciences et l'enseignement de cette histoire (1), les histo-

(1) Dans un article récent: *The teaching of the History of Science* (*Isis*, 1930, 13, 272-297), M. Sarton a montré que l'histoire de la science réclamait la création d'une faculté indépendante; de même, nous voudrions voir la philosophie rompre avec la tradition arbitraire qui la rattache à la faculté des lettres, et la géographie ne plus conserver sa place d'humble annexe de l'histoire.

riens des sciences ne se sont nullement découragés. Ils deviennent même de plus en plus nombreux, au point qu'un Comité International d'Histoire des Sciences, fondé au 6^me Congrès International des Sciences Historiques, tenu à Oslo en 1928, a été définitivement organisé en 1929, à Paris, par M. Aldo Mieli, l'actif directeur de la revue *Archeion*. Ce Comité, qui comprend 30 membres effectifs et 50 membres correspondants (1), organise des congrès triennaux. Le deuxième vient d'avoir lieu à Londres avec le plus vif succès. Le troisième se tiendra à Berlin en 1934, mais, dès août 1933, les historiens des sciences se retrouveront à Varsovie, dans une des sections (histoire des sciences et de la médecine) du 7^e Congrès International des Sciences Historiques; en outre, même ceux des historiens des sciences qui n'appartiennent pas au Comité peuvent néanmoins assister à sa réunion annuelle et participer à ses travaux. Il existe des groupes nationaux du Comité International d'Histoire des Sciences. Récemment, le groupe français, considérant qu'il est particulièrement opportun que l'histoire des sciences obtienne dans l'enseignement la place que mérite son importance dans l'histoire générale, émettait le vœu que fût créé un institut d'histoire des sciences auprès de certaines universités et que cette histoire des sciences fût partie de la formation des professeurs de l'enseignement secondaire.

Je m'en voudrais de ne pas parler ici du Centre International de Synthèse, inauguré à Paris en mai 1929. Une organisation de ce genre pourrait peut-être parer au plus grave défaut de nos académies modernes, qui est de grouper des savants remarquables sans doute, mais dont la spécialité poussée à l'extrême ne les incite pas à se rapprocher et à se comprendre; d'ailleurs, il serait imprudent de la part de ceux qui sont les artisans de la science qui se fait de sacrifier à une unité qui reste un idéal. Organisme permanent, à l'encontre d'entreprises momentanées comme l'Encyclopédie, ou d'Ecoles qu'anime seule la fragilité d'une doctrine, comme l'école du positivisme, le Centre International de Synthèse permet les plus vastes projets. Sa section d'histoire des sciences, dirigée par M. Mieli, prend une importance croissante, et les réunions mensuelles de cette sec-

(1) On trouvera la liste des membres du Comité dans *Archeion*, vol. XIII, n^o 2, avril-juin 1931, pp. 226 sq.

tion connaissent la faveur non seulement des spécialistes de l'histoire des sciences, mais des savants.

*
**

Dans ce qui précède, j'ai parlé de la signification et du rôle scientifique et philosophique d'une chaire d'histoire des sciences. Je voudrais, pour terminer, vous dire quelques mots de sa portée sociale.

La valeur culturelle de l'enseignement du passé de la science se montre singulièrement importante dans le fait que la compréhension de la science dans sa partie descriptive et technique n'a pas demandé, de la part de ceux qui s'y initient, autant de maturité intellectuelle que n'en exige l'appréciation des faits de son histoire.

Dans la plupart des pays, l'histoire de l'enseignement et des méthodes pédagogiques est considérée comme une préparation indispensable pour ceux qui veulent devenir professeurs. Mais l'histoire de la matière à enseigner ne mérite-t-elle pas tout autant d'être connue ?

Remarquons aussi que l'histoire de la science est une discipline qui, par ses méthodes, constitue une liaison naturelle entre nos différentes facultés universitaires. En ce sens, on peut voir en elle un remède à la fragmentation, pour ne pas dire la pulvérisation, de notre enseignement : un humanisme nouveau résulterait de l'union possible et nécessaire des deux tendances littéraire et scientifique, encore trop souvent rivales aujourd'hui.

L'histoire de la science, au sens le plus large, nous montre d'ailleurs qu'en réalité, il n'y a pas un esprit scientifique et un esprit littéraire ; dans l'ensemble, les lettres et les sciences ont produit en nombre sensiblement égal des esprits religieux, philosophiques, mystiques, rationalistes, etc. Aussi bien, on imagine difficilement un Valéry s'écriant, comme autrefois Lamartine : « J'abhorre le chiffre, cette négation de toute pensée. Les mathématiques étaient les chaînes de la pensée humaine. Je respire, elles sont brisées. » Aujourd'hui, le merveilleux et le positif ne s'opposent plus comme jadis, « La rigueur engendre des rêves. Les rêves prennent corps » (Valéry). L'univers ne sort pas diminué de l'épreuve à laquelle la science le soumet.

L'expérience suggère des modes de penser nouveaux, que la spéculation pure, poussée dans ses limites les plus reculées, n'aurait jamais pu engendrer. Comme l'a dit J.-J. Thomson, « le fait physique excite l'esprit à faire des bonds dont il frémirait s'il n'était sous l'influence d'un tel aiguillon. La nature est beaucoup plus merveilleuse et étrange que tout ce que nous pouvons tirer du plus profond de notre connaissance » (1). C'est ce que montre particulièrement bien l'histoire des sciences biologiques.

Notons enfin qu'il appartient à la science seulement d'éveiller en nous ce frisson des espaces infinis, dont le silence épouvantait Pascal.

Aristote disait que rechercher la vérité, c'est courir après un oiseau qui s'envole. De ce point de vue, la science apparaît plus grande encore. Cette curiosité obstinée, jamais lassée, qui est notre tourment, ce goût, cette passion de la recherche qui est l'honneur, je ne dirai pas de l'humanité, car il n'y a peut-être aucune raison sérieuse qui nous pousse à croire à l'unité de son développement, mais qui du moins est l'honneur de l'élite des sociétés les moins primitives, confèrent à la science une dignité unique.

Cette inquiétude permanente, ce souci de questionner la nature, cette activité connaissante, voilà seulement en quoi on pourrait faire résider encore l'honneur du genre humain, puisque, aussi bien, comme l'a écrit Anatole France, « il n'est pas un peuple au monde qui ne soit souillé de tous les crimes et couvert de toutes les hontes ».

Si la science et son histoire nous accoutument à reconnaître que toute connaissance est transitive et provisoire, je ne crois pas qu'elles soient entièrement responsables, cependant, de ce relativisme fécond mais redoutable qui, depuis la fin du XVIII^e siècle, pèse sur la pensée européenne, et dont M. Vermeil nous dénonçait, il y a peu de temps, le danger en en montrant la profondeur.

Ce qui est moderne, en effet, ce n'est pas ce vieux rationalisme que l'on dirait issu de la tradition catholique et de sa discipline, toujours jaloux de s'assimiler la substance chrétienne.

(1) Cité par Ch. Fabry, loc. cit., p. 394.

Ce qui est vraiment nouveau, c'est l'abandon de tout absolu : « Le monde, disait Renouvier, souffre du manque de foi en une vérité transcendante. » Or, quel que soit le jugement que l'on porte sur son épistémologie, on doit reconnaître que la science affirme des vérités universelles, abstraites et absolues, l'essentielle relativité de l'esprit et de la nature ne constituant pas un obstacle à cette prétention. Ne peut-on compter, en conséquence, sur la science pour parer à ces tendances contemporaines qui vont jusqu'à nous faire croire au relativisme de la vérité ?

« Le darwinisme intellectuel nous a tous, avant et pendant la guerre, profondément atteints. Il faut s'en libérer. C'est le grand devoir de l'heure présente. Il y a des cultures et des civilisations diverses ; oui. Mais au-dessus d'elles plane « la » culture humaine. Il y a des nations diverses et leur diversité même est source de richesse : oui. Mais il y a un idéal international » (1).

L'histoire de la science nous montre que s'il y a une unité dans l'humanité, elle semble bien le résultat d'une identité foncière entre l'essence et le fonctionnement de l'esprit, elle réside surtout dans la transformation de cette unité potentielle ou cachée en une unité réelle, l'unité de la connaissance (2).

L'homme est capable, par l'éducation, de se dominer, de contraindre ses instincts et ses passions. Sa mentalité est susceptible d'évolution, sous l'influence de facteurs purement rationnels : la tolérance religieuse, le développement des idées d'altruisme et de solidarité, l'organisation de la charité sociale, et d'autre part l'adoption du calendrier grégorien, l'établissement du système métrique en ont été la preuve hier, le règlement pacifique des conflits en témoignera demain peut-être. Ce qui fait la faiblesse de la paix, c'est qu'on ne trouve en sa faveur que des arguments d'ordre philosophique, mais la science et son histoire apparaissent comme les meilleurs instruments de diffusion de cet esprit scientifique dont on peut

(1) E. VERMEIL. (*Rev. de l'Univ. de Brux.*, 35^e année, n^o 4, mai-juillet 1930, p. 339.)

(2) « Toute la suite des hommes pendant tout le cours de tant de siècles doit être considérée comme un même homme qui subsiste toujours et qui apprend continuellement » (Pascal).

tant espérer, parce que le mérite essentiel de l'esprit scientifique est d'être le moins conservateur des esprits. Il nous oblige à comprendre, et comprendre, c'est très souvent aimer. Ce n'est donc pas une contradiction d'ajouter que la pensée scientifique représente le plus grand élément de stabilité dans le monde. La science, libératrice des esprits, apparaît ainsi comme un auxiliaire de la morale. Un poète illustre constatait récemment que l'histoire traditionnelle « est le produit le plus dangereux que la chimie de l'intellect ait élaboré. Ses propriétés sont bien connues. Il fait rêver, il enivre les peuples, leur engendre de faux souvenirs, exagère leurs réflexes, entretient leurs vieilles plaies, les tourmente dans leur repos, les conduit au délire des grandeurs ou à celui de la persécution, et rend les nations amères, superbes, insupportables et vaines » (1).

Et pourtant, il n'y a qu'à regarder les étoiles — que ce soit là notre messe — pour mesurer la vanité de nos querelles terrestres. N'oublions pas non plus qu'en dernière analyse, le patrimoine intellectuel vraiment commun aux hommes des races civilisées, c'est une bible scientifique, ce sont ces *Eléments* de géométrie compilés sous une forme dialectique rigoureuse, il y a plus de 2.000 ans, par un mathématicien de génie. On sait très peu de chose sur lui. Il se nommait Euclide.

(1) P. VALÉRY. *Regards sur le monde actuel* (p. 63).

Conceptions des Bwaka sur les astres (Ubangi)

PAR

JEAN LEYDER,

Dr Ph. D.

ancien magistrat de l'Ubangi.

1. SOURCES. — Les renseignements recueillis proviennent d'indigènes amicalement connus, originaires de la région Bwado-Gemena, centre du territoire Bwaka.

Il se conçoit que des primitifs ne possèdent pas un système cohérent d'explication des phénomènes célestes. « Leur » réalité est constamment mêlée de fiction.

Nous avons suivi étroitement la pensée indigène, pour ne pas la trahir.

2. LE CIEL BWAKA : DIVISIONS ET CROYANCES. — Le ciel Bwaka (« linza ») comprend :

- a) Le soleil (« uese ») ;
- b) La lune (« langaze »), ses femmes et ses enfants ;
- c) La grande Ourse (« Setu ») et ses enfants ;
- d) Les autres étoiles.

a) *Le soleil* (« uese ») n'est ni un être humain ni un animal.

Il n'a ni femme ni enfant.

Il est « comme un simple feu ».

Il y a très longtemps lorsque le soleil et les Bwaka parurent

sur la terre, des Bwaka prirent la peau du soleil et en firent des remèdes pour se favoriser à la guerre et au jeu de dés.

De jour, le soleil marche lentement au ciel.

Le soir, il descend à l'Ouest (« Goto »); mais n'y demeure pas.

Il revient rapidement, en brousse, par la droite (face au soleil couchant) à son point de départ à l'Est (« Ngo »), où se trouve sa maison, et s'y couche.

« S'il se couche », disons-nous, « n'est-il pas être humain ou animal ? » — « Non. Les Bwaka font cette remarque parce qu'ils ne voient jamais le soleil durant la nuit; comme s'il était couché. Il apparaît au matin comme s'il se levait. Ce sont là simples propos ».

Le soleil tue les gens, mais involontairement. « Il ne dit à personne de sortir ! »

Le soleil est le frère de la lune.

Il est là de jour et elle est là de nuit; comme en sentinelle.

Quand au jette de l'eau sur le feu, le feu ne meurt-il pas ? La pluie tue le soleil.

Mais le soleil revient après la pluie, car Galé (Dieu) ne veut pas que le soleil meure. C'est aussi un propos.

D'autres disent que le soleil a froid et que la pluie lui ferme les yeux, sans le tuer; la pluie qui vient de très haut au ciel et qui tombe par les trous que font les étoiles.

Les Bwaka n'ont pas peur du soleil (sauf pour les petits enfants). Ils ne lui élèvent pas d'autel; ne lui adressent ni implorations, ni sacrifices.

Ils ne savent pas si le soleil est loin, car ils ne connaissent pas son chemin.

Ils ne savent pas non plus pourquoi le soleil semble parcourir le firmament durant le jour.

Galé (Dieu) n'est pas au ciel. Il est en brousse (« zamo »).

Les morts ne vont pas au ciel : leur corps gît sous terre; leur âme désincarnée erre en brousse.

Quand les Bwaka regardent le ciel, ils ne songent ni à Dieu, ni à leurs morts.

Il existe un « to » (conte) relatif au soleil : le « to » de Bwadu-nienge ».

Bwaduniengé avait disposé un grand piège.

Même les éléphants se faisaient capturer. Il les tuait.

Un jour, le soleil tomba dans le piège. Il mit en feu les bois du piège. Alors Bwaduniengé retourna vite au village pour chercher des drogues. Il prépara quatre écuelles de drogues. Deux de ses femmes et deux enfants portèrent les écuelles. Bwaduniengé jeta les drogues sur le soleil, qui fut tué.

Il emporta le soleil au village, le découpa et mangea toute la viande.

Le frère du soleil remplaça le soleil.

Car il y a un village du soleil.

b) *La lune* (« langaze »). — La lune est un être vivant. Ce n'est pas un être humain. « Qui a jamais vu un être humain pareil ? » Ce n'est pas un animal. « Quand on voit quelque chose de près, on la connaît. »

Les Bwaka ne savent pas ce qu'est la lune.

Ils disent toutefois qu'elle est un être vivant — mâle —, parce qu'elle a des femmes et des enfants.

Lorsqu'elle est au début de sa marche, elle est très maigre. Non sans raison. L'étoile qui est près de la lune lorsque celle-ci paraît — étoile appelée Kwasi, et femme de la lune — ne lui donne guère à manger car elle a mis au monde beaucoup d'enfants : des étoiles, situées près d'elle et auxquelles les Bwaka ne donnent pas de nom spécial.

Lorsque Kwasi apporte à manger à la lune, elle lui dit : « Garde la moitié pour les enfants. » Alors la lune réserve la moitié de la nourriture. Sa faim n'est pas apaisée. Elle est maigre.

La lune part ensuite et marche beaucoup.

Lorsqu'elle parvient au milieu de son chemin (zénith), c'est une autre femme, étoile appelée Iligili, qui lui donne à manger. La lune mange et veut conserver la moitié de la nourriture. Mais Iligili ne veut pas. Elle lui dit de tout manger.

Elle aussi a des enfants de la lune, — étoiles auxquelles les Bwaka ne donnent pas de nom spécial —, et les nourrit ; mais elle veut que la nourriture de son mari soit mangée par lui, entièrement.

La lune mangeant bien, grossit, grossit.

Mais elle doit mourir. Alors, elle maigrit, maigrit, puis meurt.

Que devient-elle ? Elle change de peau et sa vieille peau tombe sur le sol.

Elle tombe en forêt. Elle ne tombe jamais au village.

On ne la voit pas tomber.

Ce ne sont pas des aérolithes, ni des étoiles filantes.

L'étoile filante, pour le Bwaka, ne tombe pas.

C'est une étoile qui se promène.

Aussi n'a-t-elle pas de nom spécial. C'est une étoile : « sora ».

L'aérolithe n'est pas connu.

La peau de la lune (« kwatelangaze ») est blanche et petite.

Lorsque quelqu'un la ramasse, c'est très heureux pour lui. La peau de la lune porte chance à la chasse, à la pêche et au jeu de dés.

Les avantages de la peau de la lune s'étendent aux autres indigènes, car l'inventeur vend de petits fragments de sa découverte.

Pour bénéficier, à la chasse, des avantages de la peau de la lune, l'acquéreur détache le fer de lance, coupe un peu de la peau acquise, le dépose sur le bois de lance, puis fiche au-dessus du talisman le fer de lance. Grâce à cela, il tuera des bêtes.

Le talisman demeure efficace tant que la lance n'est pas brisée (exemple : en frappant un buffle). Lorsqu'elle l'est, le chasseur introduit à nouveau un peu de talisman sous le fer de la lance.

Tout chasseur a deux lances : une d'attaque, une de secours. Chacune est dotée du talisman.

La peau de la lune est également favorable à la pêche à la lance.

Ce n'est pas une vraie lance qui est employée, mais une perche de trois à quatre mètres de longueur, à la base de laquelle est fixé un talon de lance.

La perche ainsi armée porte le nom de ses composants : « mangasele », soit « maga », talon de lance, et « sele », hampe.

Pour prendre du poisson, plusieurs dizaines d'hommes opèrent. Femmes et enfants accompagnent à la rivière comme spectateurs et afin de ramener le produit de la pêche.

Les hommes se mettent à l'eau, en aval et en amont.

Ils choisissent un endroit herbeux, poissonneux.

Armés chacun du « mangasele », ils se disposent pour former deux barrages, les deux rangées de pêcheurs nageant lentement l'une vers l'autre, distantes au début d'une centaine de mètres, pour ne pas mettre en fuite prématurément le poisson.

A la rive, l'eau parvient à la poitrine. Dans le lit même, elle est plus profonde.

Au signal convenu, les nageurs avancent à petits intervalles l'un de l'autre afin de ne pas se blesser, assez près néanmoins pour agir efficacement.

Ils progressent simultanément en battant l'eau régulièrement et perpendiculairement de leurs mangasele respectifs.

Que les poissons montent ou descendent la rivière, ils courent grands risques d'être harponnés.

Les nageurs prennent ainsi de gros poissons.

Lorsqu'un poisson est touché, le mangasele s'agite.

Le pêcheur pousse alors du fer cependant que le voisin de pêche, plonge et étrangle le poisson.

Le poisson est ensuite attaché, lié par la queue, à la ceinture du captureur. Des liens ont été amenés à cet effet.

Entretemps, les autres pêcheurs continuent à progresser.

Chaque pêcheur prend habituellement plusieurs poissons.

Les femmes et enfants se réjouissent à la rive.

La chance jouant dans ce genre de pêche, on dit que celui qui possède de la « kwatelangaze » (peau de lune) à son harpon, est favorisé.

Tant que le harpon n'est pas brisé, le talisman garde son effet.

Quand il est brisé, un nouveau bois de lance est fiché avec un nouveau talisman.

La « kwatelangaze » est aussi propice au jeu de dés (« kuka »). Le joueur fore un petit trou dans ses dés et y introduit de la peau de lune. Il vaincra ses adversaires.

Si ceux-ci s'aperçoivent du stratagème, il en résultera des querelles. D'autres dés seront pris.

Celui qui vend de la peau de lune est un indigène quelconque du village. Ce n'est donc pas nécessairement le devin.

Les Bwaka croient aux vertus de la « kwatelangaze ». Ils achètent du talisman.

Il n'y a pas d'autel, pas de sacrifices consacrés à « langaze », mais il existe une imploration et des croyances corrélatives à la première apparition de la nouvelle lune.

Lorsque la nouvelle lune surgit pour la première fois, il ne convient pas de rester longtemps à l'extérieur. Le Bwaka demeure peu en brousse ou à la terrasse de la case.

Dès qu'il aperçoit la nouvelle lune, il se saisit de « kagole », espèce de haute herbe à éléphant, en forme une botte et pénètre dans la case pour mettre le feu à cette botte.

Muni ainsi d'une torche, il sort de la case, réunit auprès de lui ses enfants, puis dirige la torche vers la lune, en disant : « Lune, veuille que mon corps et celui de mes enfants demeurent bien portants ; que nous ne devenions pas malades. »

Alors le récitant se tourne la torche autour de la tête, largement, pour englober aussi les enfants ; puis jette la torche sur le sol.

Le récitant et ses enfants enjambent ensuite la torche.

C'est habituellement la mère qui procède à ce rite. Tous les Bwaka y recourent.

Après que tous ont franchi la torche, le récitant prend un peu de cendre du « kagole » et frotte du doigt noirci, légèrement au milieu du front de chacun et de tous.

Le père fait de même pour lui.

Cet usage est pratiqué parce qu'il provient des ancêtres.

A défaut d'observance, le Bwaka ne craint point de mourir ou d'être malheureux à la chasse.

L'imploration est adressée à la lune, non à Dieu (« Galé »).

Il n'y a pas absorption d'eau en témoignage de bonnes intentions.

Il n'y a pas de rite Bwaka relatif au déclin de la lune.

c) *La Grande Ourse* (« Setu ») et ses enfants. — Setu, mi-être humain, mi-animal, vivant à l'époque de l'ancêtre Bwaka,

Bogbwoso, lui cherchait continuellement noise, avec une insigne mauvaise foi (1).

Les petits oiseaux « popusara » tranchèrent le différend en fixant Setu dans les airs, où il est devenu la Grande Ourse.

Il porte son couteau au côté : la Petite Ourse, et a beaucoup d'enfants : les étoiles constituant la Voie lactée.

Telles sont les données rapportées par la « Légende de Bogbwoso-Setu et le jugement des oiseaux », légende étendue que nous produirons incessamment dans une étude séparée, afin de ne pas alourdir fâcheusement le présent exposé.

d) *Les autres étoiles.* — Les Bwaka ne savent pas ce que sont les étoiles. « Quand on voit par terre et de près quelque chose, on la connaît. Mais les choses du ciel, on ne les voit pas bien. On ne les connaît pas. »

Les Bwaka disent que « ni le soleil, ni la lune, ni les étoiles ne sont des animaux. »

Elles apparaissent comme des lucioles, mais ce ne sont pas des lucioles.

Ils distinguent trois espèces d'étoiles : a) une étoile très grande appelée Bwandoro (Vénus), semblable à du feu, scintillante et rougeoyante. Lorsque la lune n'est pas au ciel, « Bwandoro » brille comme une petite lune.

A la nuit tombante, elle apparaît avant les autres étoiles (« étoile du berger ») Par analogie, les Bwaka donnent aussi le nom de Bwandoro aux grandes étoiles (grandes planètes);

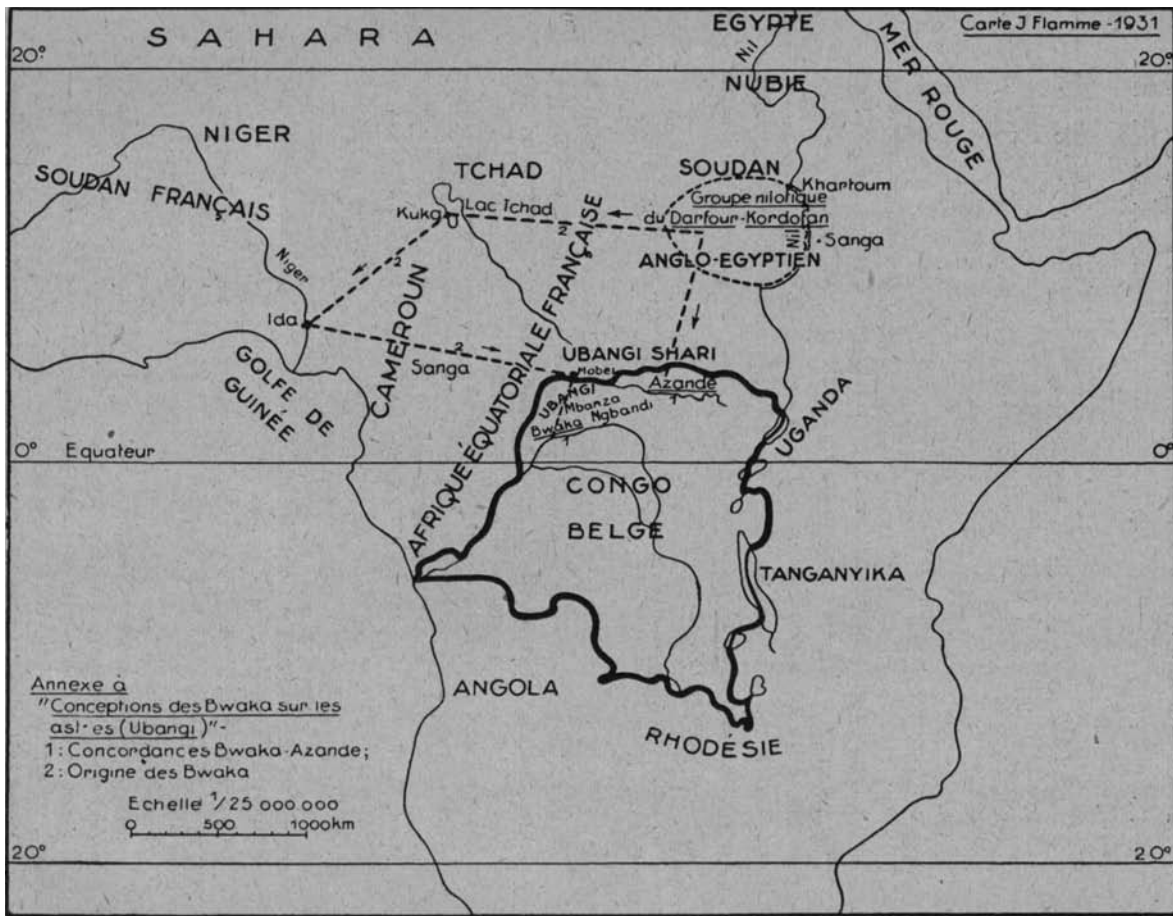
b) Des étoiles de grandeur moyenne, auxquelles est donné le nom générique de « sora », sans distinction entre elles;

c) De petites étoiles appelées lucioles (« tuze »), parce qu'elles sont petites comme des lucioles.

Les Bwaka n'ont pas peur des étoiles et ne leur attachent aucun sort.

(1) Cf. les démêlés héroï-comiques de Seth et d'Horus dans la mythologie de la vieille Egypte, documents Gardiner et communication de M. J. CAPART à la « Fondation égyptologique Reine-Elisabeth » (octobre 1931).

Les Bwaka proviennent du Darfour (Soudan égyptien). Infra. La concordance Sitou égyptien — Setu (prononcer: Sétou) Bwaka fera l'objet d'une étude spéciale. Notons qu'Horus était conçu comme représentant d'abord le ciel, puis le soleil; et que Setu est un astre également.



3. CONCLUSIONS. — La similitude entre les croyances Azande relatives à la lune (1) et celles rapportées par les Bwaka est trop frappante pour qu'une origine commune à ces croyances ne s'impose pas.

Il ne peut s'agir d'emprunt *actuel*. Les Azande (v. carte) sont territorialement distants de plusieurs centaines de kilomètres des Bwaka et n'ont en fait depuis longtemps pas de relations avec eux.

L'emprunt ne peut s'être produit actuellement *par intermédiaire*. En effet, les Mbanza et Ngbandi qui voysinent les Bwaka sont leurs ennemis héréditaires. Cette hostilité n'est pas éteinte de nos jours (2). Des emprunts culturels se conçoivent difficilement dans ces conditions.

Ainsi, de part et d'autre, les circonstances de fait rendent actuellement invraisemblables, sinon impossibles, des emprunts culturels entre Bwaka et Azande.

L'emprunt apparaît donc comme provenant *du passé*.

(1) Cf. « Les Azande ou Niam-Niam », par Mgr. C.-R. LAGAE, O. P., dans « Bibliothèque Congo », n° XVIII, Bruxelles, Vromant, 1926, pp. 137, 138 et 140.

« La lune est un élément mâle qui a deux femelles représentées par deux étoiles, dont l'une est à l'Ouest, l'autre à l'Est. On dit que la femelle qui réside à l'Ouest nourrit très mal la lune. Quand la lune apparaît à l'Ouest (lune décroissante), elle est maigre faute de soins. La femelle qui réside à l'Est nourrit abondamment la lune. Aussi, plus la lune s'approche de l'Est (pleine lune), plus elle grossit. Il n'y a qu'une lune, mais elle dépérit après avoir achevé sa course, pour réapparaître à l'Ouest » (p. 137).

Mgr. LAGAE ajoute en note : « Ce sont des exposés qu'on discute très sérieusement et non des historiettes qui prêtent à rire » (ib.). — « Le soir où la nouvelle lune apparaît pour la première fois, le Zande ne peut s'attarder longtemps à l'extérieur. Il faut qu'il rentre dans sa case avant que la nouvelle lune n'ait disparu à l'horizon. S'il néglige d'observer cette prescription, il s'expose à une maladie mortelle.

» Même en rentrant dans sa hutte à temps, le Zande ne sera pas pleinement rassuré... S'adressant à Mboli, l'Être suprême, il dira : « Hélas ! Mboli ! préserve-moi de tout » malheur. Je n'ai dérobé le bien de personne et je n'en veux pas à mon semblable. » Ah ! que je ne meure pas pendant cette lune ! » (p. 138).

» Les Azande disent de la lune : « Hu Mboli nga u » : elle est la chose de Mboli, elle lui appartient » (p. 140).

(2) Le gîte, le bois et l'eau sont encore à présent fréquemment refusés entre Bwaka et Mbanza. Les luttes Bwaka-Ngbandi ont été longues et acharnées laissant aux adversaires des souvenirs inexpiables.

Ce qui est confirmé par l'histoire : en effet, Bwaka comme Azande sont originaires du Darfour (1).

Quoi qu'il en soit, et dans le champ de cette étude, les concordances culturelles de croyances relatives aux astres professées par les Bwaka et les Azande, constituent, avec ici la limite réduite de deux concordances seulement, la « convergence d'indices » et les « correspondances de formes », requises par de Quatrefages et le R. P. Pinard de la Boullaye, pour conclure à une communauté d'existence dans le passé.

Les conceptions des Bwaka sur les astres indiquent que les Bwaka sont animistes (2).

Elles indiquent encore qu'ils ne mêlent pas l'idée de Dieu à ces croyances, sinon pour en impliquer que l'idée de Dieu (« Galé ») les dépasse.

Donnant aux phénomènes célestes une explication adéquate aux possibilités de leurs connaissances, ils n'en témoignent pas moins, sous leur apparente barbarie, d'un sens poétique parfois émouvant.

Le colonel Bertrand le rappelait dans de belles pages (3) où revit le souvenir du regretté de Calonne.

« La dernière fois que je vis de Calonne », dit-il, « j'étais à la fin d'une longue randonnée avec des porteurs fatigués; il s'en allait ailleurs et nous passâmes la soirée à causer dans un village perdu des confins de la grande forêt. Une fillette, presque une jeune fille, éclairée par les dernières lueurs venues de l'Occident, les bras étendus, agitant les doigts, chantait discrètement du ton de tête qu'exigent les incantations.

Se voyant examinée, elle nous montra un coin de ciel assombri

(1) « Il est tout au moins fort vraisemblable que les Azande viennent originellement du Darfour », dans « La langue des Azande ». T. 1^{er}, par C.-R. LAGAE, « Bibliothèque Congo », n^o VI. « Introduction historico-géographique », par le R. P. N. VAN DEN PLAS; Edit. Dominicaines « Véritas », Gand 1921, p. 60.

L'origine darfourienne des Bwaka et la confirmation de l'origine darfourienne des Azande résultent d'études approfondies : arguments concordants linguistiques, culturels, matériels et de traditions d'origine à l'appui — qui seront publiées ultérieurement.

(2) Cf. Géza ROHEIM, « Animism, magic and the divine King », London, Kegan Paul and Co, 1930; id. TYLOR (Edw. B.), « La civilisation primitive », Paris, 1876.

(3) DE CALONNE, « Azande », Bruxelles, Lamertine, 1921; Préface du colonel A.-F. BERTRAND, pp. XXX et XXXI.

où traînaient déjà les premières brumes violettes de la nuit. « Regardez », dit-elle, « regardez bien ». Et le bras étendu à nouveau, elle reprit : « Étoile, étoile, apparais à mes yeux ; étoile, étoile, montre-toi pour moi ». Une étincelle se cristallisait à nos yeux attentifs. Et la fillette souriant avec un triomphe modeste nous dit : « Vous voyez, j'ai appelé une étoile, elle est venue ».

Evoquant ensuite le regret véhément du clan natal chez l'homme, le colonel Bertrand conclut : « Ces peuples, il y a peu d'années encore, se tuaient et se mangeaient entre eux ; mais leurs fillettes, de leurs doigts fins, allument encore les étoiles, et leurs jeunes gens entendent toujours dans leur cœur éclater l'appel de leur village. »

C'est à quoi pensent tous ceux qui étudient les « sauvages » de près.

Variétés

Chronique des études anglaises.

On a tâché de réunir ici quelques ouvrages de philologie et d'histoire littéraire anglaises qui n'ont pas tous été envoyés à la Revue et de les grouper suivant la chronologie des sujets, mieux que cela n'est possible dans notre Bibliographie.

M. F. Delatte, professeur à l'Athénée de Saint-Gilles et Docteur de notre université veut bien nous apporter sa collaboration. Il s'est chargé cette fois de la période littéraire la plus ancienne et nous-même de la période contemporaine. Cette division du travail due au hasard des livres reçus, n'a rien de définitif. Nous voudrions signaler régulièrement, pour chaque période : Anglo-Saxon, Moyen-Anglais, Renaissance et siècles suivants, les travaux les plus récents et indiquer leur apport original. Cette chronique deviendrait une mise au point des études anglaises, qui n'existe pas ailleurs en Belgique.

*
* *

1. Hall (John R. Clark). A concise Anglo-Saxon Dictionary. Cambridge University Press, 1931, 3rd ed., 437 p., 30 sh.
2. Haber (Tom Burns). A comparative study of the Beowulf and the Aeneid. Princeton, Princeton University Press, 1931, 145 p., 4 dollars.
3. Wyat (Thomas). Plutarch's *Quyete of Mynde* translated by Thomas Wyat. With an introd. by Charles Read Baskervill. Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1931, 2.5 doll.
4. Matthiessen (F. O.). Translation. An Elizabethan Art. Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1931, 232 p., 2.5 doll.
5. Wilson (Mona). Sir Philip Sidney. London, Duckworth, 1931, 328 p., 21 sh.
6. Neilson (William Allan) and Thorndike (Ashley Horace). The Facts about Shakespeare. New-York, Macmillan, 1931, 275 p., 1.5 doll.
7. *The New Shakespeare*. The Winter's Tale. Ed. by Sir Arthur Quiller-Couch and John Dover Wilson. Cambridge University Press, 1931, 206 p., 6 sh.

8. *Shakespeare*. Hamlet. The first quarto (1603). Reproduced in facsimile from the copy in the Henry E. Huntington Library. Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1931, 4 dollars.

9. *Waldock* (A. J. A.). Hamlet. A study in critical method. Cambridge University Press, 1931, 99 p., 5 sh.

10. *Babcock* (Robert Witbeck). The Genesis of Shakespeare idolatry (1766-1799). A study in English criticism of the late eighteenth century. Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1931, xxviii + 307 p., 3 dollars.

11. *Souers* (Philip W.). The Matchless Orinda. Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1931, 326 p., 3.5 doll. (Harvard Studies in English, V).

12. *Swift* (Jonathan). Gulliver's Travels. Ill. by Herbert Cole. London, John Lane, 355 p., 7 sh. 6 d.

13. *Wood* (Frederick T.). An Anthology of Augustan Poetry (1700-1751). London, Macmillan, 1931, LXIX + 323 p., 7 sh. 6 d.

14. *Dottin* (Paul). Samuel Richardson. Paris, Perrin, 1931, 521 p., 45 francs français.

1. La réputation du dictionnaire anglo-saxon de Hall n'est plus à faire; toutes les qualités en sont connues. Qu'il me suffise de rappeler que la première édition date de 1894 et que voici la troisième soigneusement revue et considérablement augmentée.

2. Tom Burns Haber s'étant occupé simultanément d'une traduction de l'Enéide et du Beowulf a découvert des similitudes qui lui ont paru plus que des analogies fortuites. Il a été amené à examiner de plus près la question de l'influence de l'épopée latine sur le poème anglo-saxon, qui avait d'ailleurs déjà été abordée avant lui (dès 1851 par Zappert) mais jamais d'une façon aussi complète. Il a réuni et groupé les investigations antérieures et les a poussées plus à fond. Différentes circonstances plaident, selon lui, en faveur d'une influence de Virgile : la « popularité » du poète latin à l'époque de la composition du Beowulf ; les éléments non germaniques du Beowulf, c'est-à-dire ceux qui l'isolent des autres productions germaniques (à consulter ici : Smithson : Old English Christian Epic) et différencient sa composition de celle des poèmes populaires (cf. : Hart : Ballad and Epic). La « popularité » de Virgile est un terme trompeur. Sans doute, des clercs illustres comme Alcuin n'ignoraient pas Virgile, mais en général, il était plus célèbre (et surtout comme prophète supposé du christianisme) que réellement connu.

Les « éléments non germaniques » se bornent souvent à des influences chrétiennes, ou latines (dans le style) sans être pour cela spécifiquement virgiliennes.

Les réflexions sur la destinée humaine déjà signalées par Earle (*Enéide*, V, 467 et *Beowulf*, 1385) sont banales et ne prouvent pas grand'chose. Le parallélisme de certaines situations et de certains sentiments porte sur des points vraiment trop généraux. Quelle ressemblance intime peut-il y avoir entre l'Enéide et l'histoire d'un héros qui tue deux monstres au Danemark, devient roi du Gotland, tue encore, cinquante ans plus tard, un dragon et meurt dans le combat, — car c'est là tout le sujet de *Beowulf*.

L'auteur compte sur l'effet cumulatif de ses exemples et croit que l'analyse des ressemblances entre les deux épopées « possède en elle-même une valeur » (VII). Tout dépend de la nature des ressemblances. Mais celles qu'on nous cite sont superficielles, non pas vraiment intéressantes et troublantes. La seule similitude qu'on aperçoive, par exemple, entre les *Kenning* ou *Kenningar* (épithètes apposées propres à toutes les épopées germaniques, en rapport avec les besoins de l'allitération) et les épithètes virgiliennes *velivolus*, *armisonus*, etc., c'est que des deux côtés nous avons affaire à des mots composés. Ici, comme en beaucoup d'autres cas, la différence l'emporte sur la ressemblance.

Il faut rendre justice à la prudence de l'auteur; dans sa préface du moins, il admet que tous les passages qu'il invoque pourraient s'expliquer par la pure tradition germanique.

Nous lui ferons cette concession qu'une influence de Virgile est possible, mais qu'elle n'a pu s'exercer que sur des détails sans importance.

3. The « *Quiete of Mynde* » est la traduction du *Περί ηὐθυμίας*, de Plutarque, faite par Sir Thomas Wyatt (1503-1542) d'après la version latine de Guillaume Budé, publiée au début du XVI^e siècle sous le titre de « *De tranquillitate et securitate animi* ». Wyatt en fait l'hommage à la reine Catherine à l'occasion de la nouvelle année de 1528. Ce livre fut probablement une des dernières choses imprimées par Richard Pynson. Le présent texte qui est reproduit en fac-similé avec un soin parfait par les presses de l'Université de Harvard est celui d'un exemplaire vraisemblablement unique, qui appartient à la fameuse bibliothèque « *Huntington Library* » (Etats-Unis); il est accompagné d'une notice aussi brève que fournie de Charles Read Baskervill de l'Université de Chicago; celui-ci y signale la triple importance de l'œuvre : et pour la connaissance de Wyatt lui-même, et pour la formation de la prose anglaise, et pour l'histoire de l'humanisme en Angleterre. Cette traduction de Wyatt est peut-être la première version anglaise d'un traité grec de philosophie; elle favorise la diffusion de la prose anglaise qui se libère de l'influence du vocabulaire latin et révèle chez Wyatt un côté

sérieux de tempérament, un effort pour créer un style nouveau, un humanisme plus profond qu'on ne le supposait.

4. Un examen attentif des traductions les plus importantes de l'époque élisabéthaine fera découvrir plus d'un ressort secret de l'âme anglaise de la Renaissance : le traducteur qui mettait les classiques étrangers à la portée de ses compatriotes faisait acte de patriotisme et l'enthousiasme de sa découverte ressemblait à l'ardeur aventureuse des grands conquérants, explorateurs et navigateurs ; il satisfaisait le désir fiévreux du peuple de s'instruire et de s'élever jusqu'aux classes cultivées. De plus nous saisissons sur le vif les qualités qu'il a essayé d'introduire dans son pays et les difficultés qu'il a dû surmonter ; il s'est, il est vrai, facilité la tâche en puisant abondamment dans la langue du peuple, une langue riche, robuste et vivante. Les grandes traductions de la période élisabéthaine, celle du « Courtisan » par Hoby, celle de Plutarque par North, celle de Montaigne par Florio, celles de Tite-Live et de Suetone par Philémon Holland sont de vrais événements littéraires : elles ont pénétré dans la conscience populaire d'autant plus facilement qu'elles s'inspirent des tendances de l'époque, plénitude d'expression, allitérations, parallélisme, substitution du détail concret et spécifique à l'abstraction de l'original. Elles ne sont pas dictées par le souci que nous jugeons indispensable, d'exactitude et de littéralité ; elles se sont acclimatées. F. O. Matthiessen nuance ces généralisations en d'excellents chapitres sur Hoby, North, Florio et Holland où il précise leur message et les caractéristiques de leur art de traducteur.

5. Mona Wilson termine sa remarquable étude sur Philip Sidney (1554-1586) par une phrase qui précise sa méthode avec netteté ; elle n'a eu d'autre but, dit-elle, que de raconter les événements significatifs de la vie de Philip Sidney et le lecteur doit deviner l'homme tel qu'il vécut parmi ses contemporains (p. 286). Cette présentation que l'on pourrait qualifier d'objective ou d'externe donne à l'étude de Mona Wilson une valeur scientifique indiscutable et la froideur et la sécheresse qu'un tel procédé pourrait engendrer sont non seulement absentes mais compensées par une admiration tacite, chaleureuse et profonde qui soutient toute la biographie et lui confère son unité ; cette admiration n'aveugle pas Mona Wilson et les restrictions qu'elle formule sur l'art de Philip Sidney sont pertinentes. Elle a saisi les ressorts secrets qui ont animé la vie de son héros et l'image qu'elle s'est faite de lui, d'ailleurs conforme à la réalité, apparaît avec clarté quand on referme le livre : par delà les faits de son existence et les productions littéraires dont l'émotion sincère se cache souvent sous l'ornementation verbale et la grâce apprêtée, caractéristiques de la Renaissance et souvent peu compré-

hensibles pour nous, Mona Wilson a découvert une individualité dont la noblesse chevaleresque, l'aimable modestie, l'exquise délicatesse, la brillante culture, l'intelligence alerte et l'amour de la beauté nous séduisent à notre époque de veulerie intellectuelle et politique. Et Mona Wilson ne néglige aucun des aspects sous lesquels s'est extériorisé Philip Sidney ; sa carrière, brève mais bien remplie, qui fait de lui un type achevé du gentilhomme de la Renaissance anglaise est examinée sous toutes ses faces : courtisan, politicien, ambassadeur, savant, critique, poète, soldat et guerrier. « Entre deux mondes, sa forme s'illumine des derniers rayons de la vieille chevalerie guerrière, l'illumination avant la mort, comme l'écrivit Gréville, de l'antique vigueur du monde, et des premiers feux de la nouvelle chevalerie pacifique » (p. 286), dit Mona Wilson ; ou encore : « Il avait résolu le problème de la nouvelle génération, celui d'unir la culture de la Renaissance à la tradition anglaise, d'ajuster le « courtisan » de Castiglione à un monde à la fois plus médiéval et plus moderne que l'Italie » (p. 114). Quatre des quatorze chapitres (l'étude de Mona Wilson se caractérise par son bel équilibre) sont plus spécialement consacrés à l'activité littéraire de Philip Sidney (tout aussi sérieuse aux yeux de ces gentilshommes de la Renaissance que la guerre ou la diplomatie) sur laquelle ses avis sont aussi équitables que nets. De l'*Arcadia*, dont elle a bien saisi la valeur et l'esprit général tout autant que les défauts, elle dira que c'est « le livre le plus célèbre de l'époque élisabéthaine » (p. 142) ou bien que c'est « un de ces trois grands monuments de cette culture anglicane, en partie chevaleresque, en partie protestante, en partie classique, qui survécut aux assauts du calvinisme et à la corruption de la Renaissance ; les autres sont la « *Faerie Queene* » et l'« *Ecclesiastical Policy* » (p. 155). Excellent est aussi le chapitre où Mona Wilson nous montre le développement de la série des sonnets « *Astrophel and Stella* » et l'éclosion d'un sentiment personnel et sincère dans un moule conventionnel. Inutile d'ajouter que le livre est bien édité par la firme Duckworth et que les illustrations sont aussi nombreuses que bien choisies.

6. La vogue de l'introduction à l'étude de Shakespeare composée par les Américains Neilson et Thorndike est bien méritée et cette dix-huitième réimpression, revue et mise à jour, est une preuve de son excellence et de la richesse de ses renseignements ; les auteurs sont d'ailleurs deux spécialistes renommés du grand dramaturge et deux admirateurs sincères de son art. Tout ce que l'on sait sur Shakespeare (vie et œuvres éclairées à la lumière de son époque) est consigné ici : les dix chapitres du manuel sont respectivement consacrés aux faits suivants : 1) conditions sociales, politiques et littéraires de

l'époque ; 2) données biographiques ; 3) éducation et culture de Shakespeare ; 4) chronologie de ses pièces ; 5) et 6) le théâtre élisabéthain ; 7) le texte de Shakespeare ; 8) la paternité de ses œuvres ; 9) histoire de sa réputation ; 10) appréciation générale de son génie. Plusieurs appendices très utiles (bibliographie, documents, index) complètent le volume. Tout cela est exposé avec clarté, simplicité et sympathie et un souci constant de pondération et de mesure.

7. Le quatorzième volume du « New Shakespeare », une des meilleures éditions des œuvres du grand dramaturge, termine la série des comédies. Qu'en dire, si ce n'est qu'il est excellent et que toutes les solutions aux questions pendantes que proposent les éditeurs semblent être raisonnables et conformes à la vérité. Comme d'habitude les remarques littéraires sont de la plume de Quiller-Couch et forment l'introduction : elles sont précises, exactes et pertinentes. La *date* de la pièce ne soulève aucune difficulté : les preuves externes et internes sont suffisantes pour faire accepter le début de l'année 1611. La *source* est connue : Shakespeare a trouvé son histoire dans le « Pandosto » (1588) de R. Greene, œuvre populaire qui fut éditée plusieurs fois et même traduite en français ; il est inutile de remonter plus haut car les thèmes appartiennent aux romans classiques de la Renaissance, qui étouffèrent les romans de la chevalerie ; l'atmosphère de « The Winter's Tale » est d'ailleurs purement classique. Les nouveautés que Shakespeare introduit dans sa pièce ne sont pas toutes en son honneur et ceci nous amène à l'examen de la *valeur artistique* de « The Winter's Tale ». Les critiques ont soulevé pas mal d'objections et signalé nombre de faiblesses : Autolycus est un personnage amusant mais parfaitement inutile ; la jalousie de Leontes (acte I) est aussi soudaine qu'inexplicable ; la scène éminemment dramatique de la reconnaissance de Perdita et de Leontes se passe dans les coulisses et n'est communiquée aux spectateurs que par narration (acte V) ; on pourrait aller jusqu'à dire que c'est un accouplement de deux pièces : les actes I à III forment une gradation des fautes et des crimes de l'époux injustement jaloux ; les actes IV et V qui se passent quelque quinze ans plus tard auraient pour sujet : le jaloux repentant et heureux ; pour expliquer cet accroc à l'unité de l'intensité dramatique, Shakespeare introduit au début du IV^e acte un chœur dans lequel le Temps explique ce saut de seize années. « The Winter's Tale » devient cependant plus acceptable si l'on songe à l'intention audacieuse de Shakespeare : illustrer l'idée de réconciliation et montrer que les fautes des parents ne doivent pas retomber sur les enfants, intention pleine de douceur et de tendresse conforme à la fin d'un grand génie, mais que des critiques plus sévères qualifient de puissance à son déclin. Malgré

toutes ces imperfections, « The Winter's Tale » fut cependant populaire : l'histoire de son succès est fort bien expliquée en fin de volume par Harold Child. Quant au texte, c'est Dover Wilson qui s'en occupe : ses notes sont toujours remarquables et sa théorie sur la façon dont les imprimeurs de l'in-folio (1632) se procurèrent la pièce, est intéressante : Heminge et Condell auraient imprimé un texte, transcrit par Crane, l'écrivain de la compagnie de Shakespeare, d'après les rôles des acteurs et du schéma du metteur en scène ou souffleur.

8. De l'édition in-quarto de « Hamlet » (1603), il existe encore deux exemplaires; l'un se trouve au musée britannique de Londres et l'autre à la bibliothèque Huntington (Etats-Unis). Cet in-quarto de 1603 a déjà été reproduit en fac-similé, malheureusement à tirage limité. En voici une photographie à un prix relativement modique. L'intérêt d'une telle reproduction qui répond aux exigences de la science moderne, saute aux yeux; il est inutile d'insister sur l'importance de ce travail pour qui veut étudier cette pièce grandiose avec la précision requise par les méthodes actuelles. Faut-il dire que cette reproduction, sortie des presses de l'Université de Harvard, offre toutes les garanties d'exactitude, de précision et de fidélité.

9. « Hamlet » reste l'œuvre la plus discutée de Shakespeare. L'incertitude des intentions générales de l'auteur et les attitudes énigmatiques du prince danois ont fasciné tous les critiques et les ont amenés à présenter des interprétations ingénieuses et pittoresques mais probablement contraires aux intentions du grand Will. Cette diversité et cette multiplicité de théories prouvent l'impossibilité d'arriver à une solution définitive et certaine. Une mise au point s'imposait et Waldock, professeur de littérature à l'université de Sidney, nous la présente avec bon sens, pénétration, clarté et précision (son livre contient à peine 100 pages). Sous des dehors très modestes, son ouvrage est cependant important. Waldock ne fait pas l'historique du développement de la critique de Hamlet, mais passe en revue les types de théories émises (d'où le sous-titre : *study in critical method*); avec beaucoup de lucidité, il dégage l'idée centrale de celles-ci et y découvre les points faibles. Lui-même ne propose aucune interprétation nouvelle. Il nous rappelle simplement au sens des réalités et veut nous débarrasser de toutes les idées fausses et préconçues qui nous empêchent de jouir de « Hamlet ».

Il est curieux de constater que les perplexités des commentateurs ne commencent qu'au XVIII^e siècle; ceux-ci sont désorientés par l'absence de motifs dans la conduite du prince et les remarques de Mackenzie, Richardson, etc..., anticipent celles de Goethe et de Coleridge. Leur critique est imaginative, c'est-à-dire qu'ils emploient

leur imagination pour reconstruire les incidents inexplicables. Goethe et Coleridge ont créé la conception sentimentale du héros : « Hamlet a plus de sentiment que de volonté... c'est une nature pure et belle mais sans énergie... c'est un idéaliste en face de la réalité... c'est un philosophe dont les résolutions sont déformées par la réflexion... le côté contemplatif et imaginatif l'emporte sur le côté actif... etc... » Pour Waldock « le pâle et délicat Hamlet n'est pas celui de Shakespeare » (p. 13) car à plusieurs reprises, Hamlet montre qu'il peut avoir de la décision. Hamlet pense beaucoup mais n'en est-il pas de même de certains autres héros de Shakespeare. Goethe et Coleridge ont commis une erreur fondamentale en considérant Hamlet comme déséquilibré dans sa nature essentielle et habituelle alors que ce sont les événements de la pièce qui l'ont rendu tel. Ces critiques présupposent l'incapacité inhérente de Hamlet. Or la nature de Hamlet est infiniment plus riche et moins unilatérale; pensons au témoignage d'Ophélie (III, I). Tout compte fait Goethe et Coleridge ont substitué leur personnalité à celle de Hamlet : Hamlet rappelle Werther (p. 21) et Coleridge trace son portrait quand il présente Hamlet de cette façon (p. 21).

En faisant son exposé des autres types de théories, celles des Lewis, des Stoll, des Schücking, des Ernest Jones, des Bradley (toute l'admiration de Waldock va à cette dernière car peu de critiques ont, comme Bradley, expliqué la richesse du tempérament de Hamlet), etc..., il retient ce qu'ils ont suggéré de nouveau ou d'intéressant et soulève des objections toujours très pertinentes. Quelques-unes de ses remarques sont le bon sens même.

Acceptons les faiblesses de Shakespeare. Une pièce est une pièce, donc une construction sur la réalité. Pourquoi essayer de reconstruire ce qui a déjà été construit par un dramaturge « chez lequel nous ne devons pas chercher la cohérence méticuleuse et précise qui caractérise d'autres artistes littéraires » (p. 99). Shakespeare peut être inhabile. Ici, Waldock s'opposerait au camp des désintégréateurs de Shakespeare, qui, prétextant la perfection du dieu de leur idolâtrie, rejettent tout ce qui n'est pas excellent; l'attitude de Waldock est infiniment plus saine. Que serait « Hamlet, sans l'éternel attrait de son imperfection ? » (p. 97). Pourquoi faut-il essayer de trouver un développement strictement logique, par exemple, dans le soliloque de Hamlet avant la représentation de sa pièce (II, II); la fin n'en est pas une conclusion nette et précise, mais plutôt un moyen maladroit d'amener la représentation en question.

Et ce reproche d'imperfection s'atténue considérablement, si l'on ne perd pas de vue les remarques suivantes :

Hamlet a été composé pour les élisabéthains, c'est-à-dire pour

des gens plus simples que nous, dont l'esprit n'était pas encombré de tout le fatras critique qui nous accable et qui étaient au courant de certains traits fixes de la personnalité de Hamlet généralement admis.

Shakespeare a eu des prédécesseurs ou des contemporains qui ont traité le même sujet ou un sujet apparenté; sa pièce est composite; elle est une adaptation ou une refonte d'un thème déjà traité; « ce qui est conséquences dans une pièce précédente a été conservé et, parfois, n'a pas de cause dans la pièce nouvelle, et, dans celle-ci, survivent des épisodes qui n'ont pas de raison d'être » (p. 66). « Le dramaturge a échoué partiellement dans son effort d'assimilation et de réadaptation de matériaux anciens » (p. 68).

Dans ces conditions, pourquoi rendre cohérent ce qui ne l'est pas? Pourquoi vouloir concilier des discordances? Pourquoi vouloir améliorer Shakespeare? Pourquoi chercher d'autres raisons d'action que celles qui sont données dans la pièce? Hamlet rencontre le roi en prières et hésite à le tuer à ce moment, parce que celui-ci irait au ciel et la vengeance ne serait pas assez terrible. Admettons cet état d'esprit primitif. Qu'y pouvons-nous et pourquoi vouloir raffiner et « surmoderniser » Hamlet?

Il s'ensuit aussi que l'irrésolution de Hamlet n'est pas le centre de la pièce; elle n'est pas LE problème, mais UN des problèmes de la pièce. Et, ici, la suggestion révolutionnaire de Lewis n'est pas déplacée: il n'y a pas de causes aux tergiversations de Hamlet. Les mânes de Coleridge doivent frissonner d'horreur! L'art de Shakespeare aurait donc consisté à éluder la motivation. Et ceci semble être corroboré par l'impression que fait « Hamlet » à la représentation, où les atermoiements sont moins frappants qu'à la lecture; les causes des hésitations de Hamlet nous sont imposées par notre réflexion et notre conscience rétrospective.

Ces considérations ne doivent pas amoindrir notre admiration pour « Hamlet », qui reste une grande œuvre éminemment humaine. « Hamlet est le portrait de l'homme qui semble exprimer tout ce que Shakespeare a trouvé de beau et de digne dans notre cœur » (p. 99).

10. Babcock prépare une vaste enquête sur les fluctuations de la renommée de Shakespeare. A en juger par le présent volume, qui ne s'occupe que des dernières décades du XVIII^e siècle, elle sera définitive, car elle repose sur un travail préliminaire de compilation aussi formidable que précis: Babcock a compulsé tous les périodiques de l'époque en question et lu tous les travaux critiques, médiocres ou remarquables. Ses conclusions ont donc une valeur historique incontestable; aussi est-il curieux de constater combien celles-ci s'écartent des opinions généralement admises sur l'attitude du XVIII^e siècle

vis-à-vis de Shakespeare. Babcock se range ainsi parmi les spécialistes et les écrivains qui s'intéressent de nouveau au XVIII^e siècle, surtout pour y trouver les germes dont sont sorties les conceptions romantiques. La clarté du livre de Babcock frappe autant que la solidité de son érudition ; le livre est divisé en un grand nombre de chapitres, avec en-têtes précis : de cette façon, les recherches sont faciles et l'on ne perd jamais le fil conducteur du développement. Le XVIII^e siècle a reproché à Shakespeare son anti-classicisme (ignorance des anciens et négligence des unités) et son manque de goût (emploi du vers blanc, jeux de mots, tragi-comédie, etc.), mais, vers le milieu du siècle, déjà, la critique évolue, quitte les sentiers rebattus et commence à adopter une autre façon de voir qui annonce les années subséquentes. La fameuse Préface de Johnson (1765) marque un jalon important dans l'histoire du revirement qui nous occupe. Shakespeare plaît de nouveau et l'intérêt qu'on lui porte, Babcock, toujours soucieux de clarté, le divise en intérêt savant (éditions complètes ou de pièces séparées, chronologie des pièces, glossaires, concordances, biographie, etc.), en intérêt populaire (imitations, suites, parodies, conférences, etc.), et en intérêt littéraire. Ce dernier, le plus longuement traité par Babcock, a un aspect défensif ou négatif, et un aspect positif. D'une part, on rejette et réfute l'argument de son anti-classicisme (ici, le rôle primordial de Johnson a fait oublier celui tout aussi intéressant de Mrs Montagu, Mrs Griffith et Morgann) et son manque de décorum est expliqué et justifié surtout par Morgann, Mrs Montagu et le périodique d'Edimbourg « The Bee » ; on attaque violemment les imitateurs de Shakespeare et la réaction contre Voltaire est brillamment menée par Mrs. Montagu. D'autre part, on découvre des qualités nouvelles au grand Will : on le place au-dessus des anciens ; on lui attribue une conscience artistique, un génie original, une philosophie morale ; on admire ses dons de psychologue... Bref, tous les enthousiasmes que nous verrons au XIX^e siècle sont esquissés dans cette fin du XVIII^e, qui prépare la critique des Lamb, des Hazlitt et des Coleridge.

II. Katherine Philips, née Fowler (1631-1664), que l'histoire littéraire connaît sous le nom de l'incomparable Orinda (The Matchless Orinda), et que la Restauration célébrait comme une grande poétesse, intéresse de temps à autre les chercheurs. Dans ses remarquables « Seventeenth Century Studies » (1883), Gosse est, je pense, le premier critique moderne qui se soit vraiment occupé d'elle. Et voici un livre définitif de P. W. Souers. Dans sa préface, celui-ci s'estime satisfait si son travail est de quelque utilité aux spécialistes, qui y trouveront une vie complète et précise d'Orinda, et, aussi, la correspondance, en larges fragments, qu'elle adressa à Poliarchus (Sir

Charles Cotterel, maître des cérémonies à la Cour de Charles II) et qui est quasi inaccessible, n'ayant pas été réimprimée. P. W. Souers a plus que réussi. Son ouvrage n'a pas seulement les qualités des bonnes biographies (solidité et richesse de la documentation, précision, et clarté, abondance de citations caractéristiques, style alerte, etc., etc.); il détermine aussi, avec une justesse admirable, la vraie valeur d'Orinda. P. W. Souers passe en revue les faits saillants de la vie d'Orinda : son enfance et son adolescence passées auprès de sa mère, dont la fortune et l'importance s'accroîtront, grâce à trois mariages successifs avec des partisans du nouveau régime; son mariage, à l'âge de 17 ans, avec un « parlementaire » âgé de 54 ans, James Philips, parent du deuxième mari de sa mère; son existence paisible à Cardigan (Pays de Galles); son voyage en Irlande (1662) et son activité littéraire à Dublin; et, surtout, ses « amitiés » : « l'histoire des amis d'Orinda, dit Souers (p. 78), c'est le secret de sa poésie et de sa vie ». Ses « amitiés » vont à des royalistes de son entourage, bien qu'elle vive, par les relations de sa mère et de son mari, dans un milieu cromwellien, puritain ou « parlementaire ». Entre parenthèses, son mari profitera de cette situation à la Restauration et ne sera pas inquiet. Ces amitiés ne sont que l'expression du grand thème du platonisme, que Cartwright, son maître, avait célébré avant elle. On referme le livre de P. W. Souers avec une impression très nette de la personnalité d'Orinda, de son art, de son apport original dans l'histoire des lettres anglaises; P. W. Souers est un critique équitable, qui ne perd jamais la notion de la perspective. Son dernier chapitre, d'une bonne vingtaine de pages, est d'une lucidité remarquable: le talent de Katherine Philips et son rôle dans le développement des lettres anglaises sont définitivement fixés. Notre poétesse continue la tradition des « cavaliers »; elle est l'héritière de Cartwright, chez lequel elle trouve tout fait son système d'amitié platonique, mais la sincérité de ses sentiments protège ses poèmes du reproche de futilité; cette tradition, elle la perpétue par delà la République jusqu'à la Restauration. Mais, tout en transmettant un courant du début du XVII^e siècle, elle en anticipe aussi la fin: ses poèmes didactiques, de même que ses « caractères poétiques » inaugurent des tendances qui s'épanouiront plus tard.

12. La fantaisie pittoresque des « Voyages de Gulliver » se prête à merveille à l'illustration mais l'artiste qui insiste sur cet aspect de conte imaginaire et féerique commet une grave erreur et trahit les intentions de Swift, dont l'œuvre, chargée d'une expérience aussi amère que riche, n'est qu'un immense cri de révolte contre nos stupides institutions, contre l'injustice sociale, contre la bassesse de nos

instincts naturels, etc. Aussi devons-nous rendre hommage à Herbert Cole, dont les illustrations sont l'expression adéquate de l'esprit général des « Voyages de Gulliver », satire sociale, politique, morale, à l'usage des grandes personnes. Passons sur la valeur des dessins et sur les nombreuses qualités de l'art de Herbert Cole (richesse d'invention, équilibre, réalisme farouche, etc.) et n'insistons que sur la caractéristique générale de son talent : ses dessins ne sont que l'expression de l'idée dominante de chacun des quatre voyages, idée dominante qui est évidemment une critique, un blâme, un jugement destructif. Le premier chapitre (Voyage au pays des Nains, c'est-à-dire de l'Angleterre) est orné d'un frontispice dont l'originalité et l'ingéniosité sont bien conformes à l'atmosphère : en souriant malicieusement et en clignant des yeux d'un air amusé, un homme du XVIII^e siècle (perruque, tricorne, jabot), c'est-à-dire Swift lui-même, contemple la minuscule statuette d'un roi qui se dresse orgueilleux et raide sur une colonne dont le chapiteau est orné de roses, de chardons et de trèfles (emblèmes de l'Angleterre), tandis que sa personne altière projette en ombre une vague forme de l'Angleterre. Et le dessin final de ce même chapitre précise la futilité et la vanité de la royauté : un « souverain » d'or brille avec éclat au-dessus des armes royales anglaises, mais, au bas de la page, deux paires de chaussures à hauts et bas talons et quelques œufs rappellent les stupides querelles des partis religieux et politiques. Tout aussi significatifs des intentions de Swift, dans ce domaine, sont les dessins des pages 53 et 39, où l'Agneau divin et la figure du Christ en croix constituent l'arrière-plan des tableaux qui expriment, sous forme picturale, la haine stérile des disputes religieuses. L'attitude moqueuse de Swift à l'égard de la royauté est tout aussi nettement exprimée par Cole, dans les en-têtes des Sections 6 et 7 (pp. 57 et 68) que dans le sourire poli et ironique de Gulliver, qui tourne le dos aux rois de Lilliput et de Blefescu (Angleterre et France) venus lui dire adieu au bord de la mer (p. 77). On exige d'un illustrateur que son travail soit une interprétation d'une œuvre littéraire, et non une trahison par amplification ou restriction des idées de l'écrivain. Herbert Cole a cette grande qualité. Une analyse serrée de ses dessins des autres chapitres ne le trouvera jamais en défaut. Nous regrettons de ne pouvoir nous y consacrer, faute de place.

13. Cette anthologie de Frederick T. Wood, spécialiste du XVIII^e siècle, et auteur d'une étude sur Henry Carey, tranche sur tant d'autres publications similaires, qui ne sont que de vagues compilations d'extraits réunis plus ou moins au hasard. La matière, très abondante, est choisie soit par sa valeur artistique (Frederick T. Wood a un goût très sûr), soit pour sa valeur représentative. Les

poèmes sont groupés chronologiquement sous les rubriques générales : Amour, Vie et Mort, Société et Sentimentalisme, Nature et Campagne, Mélancolie, Religion, Patriotisme, Epigrammes; cet arrangement offre le double avantage et de découvrir les préoccupations dominantes de l'époque, et de suivre l'évolution d'un thème donné à travers ces cinq décades. Car le souci de Frederick T. Wood est avant tout historique: il veut démêler les tendances principales de cette première moitié du XVIII^e siècle et retrouver ce qui les rattache à la période précédente et ce qui annonce la suivante. Wood expose son point de vue dans les quelque soixante pages de préface, une merveille d'exactitude, de précision, de brièveté, d'équilibre et de justesse. Il a choisi comme termes de l'époque, d'une part, la mort de Dryden, c'est-à-dire la fin d'une période (1700) et, d'autre part, l'apparition de l'élégie de Gray, c'est-à-dire le début d'une ère nouvelle (1751). Cette première moitié du XVIII^e siècle, que les générations suivantes et surtout le XIX^e siècle, ont tant décriée, et que l'on appelle l'ère de Pope (à tort, peut-être, car celui-ci n'est que le dernier représentant et un des plus brillants de la vieille école, aussi Wood préfère-t-il la dénomination : l'ère d'Auguste), contient les germes de la Renaissance poétique, qui allait trouver son plein épanouissement chez les Romantiques, et les deux jalons qui l'annoncent sont « L'Hiver » de Thomson (1726) et l'Elégie de Gray (1751). Pope domine évidemment le début du siècle : en réalité, il continue la tradition de la Restauration par sa finesse, son esprit scintillant et satirique. Mais des thèmes nouveaux apparaissent : le Sentiment, la Nature, la Mélancolie... Wood insiste sur ces tendances nouvelles, en précise la nature et la qualité, en recherche les sources et l'origine. Ce faisant, il signale la place que les poètes occupent dans cette évolution et la valeur de leur contribution au développement des lettres anglaises. Son tableau de la poésie des années 1700 à 1750 est cohérent et synthétique. La bibliographie et les index requis complètent ce volume, fort bien présenté par la firme Macmillan.

14. Paul Dottin, professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse, que nous connaissons déjà par ses travaux sur Defoe, Somerset Maugham, etc., consacre, en 1931, un gros volume à Samuel Richardson (1689-1761), écrivain fort négligé de nos jours, sans doute à cause de la longueur extrême de ses romans et de leur sentimentalité, et cela malgré la place importante qu'il occupe dans le développement des lettres anglaises et européennes, comme créateur du roman moderne et inspirateur de Rousseau, Diderot et Goethe, et malgré la renommée dont il jouit autrefois. Inutile de répéter que les qualités critiques de Paul Dottin sont solides, ni d'insister sur la valeur de son étude sur Samuel Richardson, qui est surtout très complète grâce

à l'utilisation d'une abondante correspondance inédite. Paul Dottin se fait le défenseur de l'auteur de *Pamela* (1740), *Clarisse* (1749) et *Grandison* (1753) et détaille les raisons pour lesquelles il faut le réhabiliter. Son plaidoyer est loin d'être unilatéral et ne se change nullement en une apologie hyperbolique; le ton en est badin, enjoué, ironique et bonhomme, et les défauts de Richardson n'échappent pas au professeur français (spécialement sa longueur et son côté moralisateur). Il faut lire Richardson pour sa psychologie, dit Dottin. Un siècle qui aime les complexités et les subtilités d'un Joyce, d'un Proust, etc., ne restera pas sourd à ce conseil. Et comme Dottin a le don de présenter et de résumer les trois grandes créations de Richardson d'une façon vivante, entraînante et captivante (cependant trop longue pour les spécialistes), il amènera sans nul doute bon nombre d'admirateurs au romancier. Ajoutons qu'il éclaire avec précision tous les détails de la physionomie de Richardson : son enfance modeste et paisible, sa formation d'autodidacte, ses soucis de famille, ses amitiés, son activité comme imprimeur, son dévouement à ses amis, ses scrupules moraux et littéraires, le succès de ses romans (critiques, parodies, suites, imitations, éditions piratées, traductions, etc.).

F. DELATTE.

*
**

N. HARDY WALLIS, M. A. *Pauline, with an Introduction and Notes*. London, University Press, 1931, 5 s.

H. BROCHER. *La Jeunesse de Browning et le Poème de Sordello*. Université de Genève, Thèse 58, 199 p.

HARRIET GAYLORD. *Pompilia and her Poet*. New-York, Brentano, 1931, 168 p., 2 doll. 50.

ARTHUR MC DOWALL. *Thomas Hardy, a critical Study*. London, Faber, 1931, 275 p., 12 s. 6.

R. L. MEGROZ. *Joseph Conrad's Mind and Method*. London, Faber, 269 p., 10 s. 6.

FLORIS DELATTRE. *Deux Essais de Psychologie sociale de l'Angleterre*. Paris, Gambier, 108 p.

Les auteurs qui s'occupent aujourd'hui de Browning se plaignent qu'on ne le lise pas — les Français, qu'on ne le lise pas encore; les Anglais et les Américains, qu'on ne le lise déjà plus.

Après notre ouvrage sur *L'Art et la Pensée de R. Browning*, rien n'était plus utile que de revenir sur la plus obscure de toutes ses œuvres, *Sordello*, dont nous ne pouvions, dans une étude d'ensemble, aborder toutes les difficultés.

M. P. Berger, vétéran des études browningiennes en France, voudrait une série de monographies pour compléter notre tableau synthétique. Nous n'en exigeons pas tant, mais pour *Sordello*, le travail était indispensable. Il faut louer M. Brocher de l'avoir entrepris dans une thèse présentée à l'Université de Genève, en 1930.

M. Brocher connaît tout ce qu'ont écrit ses devanciers anglais (voir la discussion sur *razed a seal*, au Livre V, v. 650), mais il ajoute beaucoup d'interprétations personnelles, pénétrantes et justes. Un des rares passages où nous ne soyons pas tout à fait d'accord avec lui est repris d'un éditeur précédent, M. Whyte. Il s'agit des vers :

Woven of painted byssus, silkiest

Tufting the Tyrrhene whelk's pearl-sheeted lip.

On est obligé, dit M. Brocher, d'ajouter la préposition *of* entre *tufting* et *the Tyrrhene*, etc., pour obtenir un sens satisfaisant. Mais non, pas nécessairement : on peut regarder *tufting* comme un verbe suivi d'un complément direct.

L'ouvrage de M. Brocher est original et de haute valeur. Il n'existe rien de mieux sur *Sordello*. Pourtant, il n'est pas « définitif ». Nous ne souhaitons pas, comme M. Berger, une analyse en trois colonnes parallèles, dont une pour le récit, une pour les réflexions de Browning sur le récit et une pour ses réflexions hors-d'œuvre. Mais nous voudrions un commentaire textuel plus complet, moins de considérations sur le romantisme, sur les idées de Browning, sur ses poèmes antérieurs tels que *Paracelse*, et un chapitre plus long sur « Les Obscurités de Browning ». Il reste, en effet, beaucoup de passages inexplicables. Nous-même y reviendrons peut-être un jour.

Après ce commentateur, voici un éditeur. M. N. Hardy Wallis déplore que notre époque, éprise de psychologie, délaisse l'auteur de *Pauline*. Il réimprime donc cette première œuvre anonyme du poète, d'après le texte de 1833, qu'il compare aux textes de 1867 et de 1888. Browning désespérait d'améliorer ce fruit de son adolescence (*my boyish work*). Les corrections de 1867 sont insignifiantes ; celles de 1888, considérées comme définitives (*final*), ont un peu d'importance. La plus intéressante (indiquée déjà dans notre ouvrage sur Browning, p. 233) est aux vers 634 à 639 : Le nouveau texte marque clairement une gradation entre 1) l'amour attaché aux choses terrestres (*all love below*, v. 641 de l'édition de 1867, devient *love chained below*, en 1888) ; 2) la raison qui domine les affections terrestres ; 3) un amour plus haut que la Raison, et peut-être inaccessible aux

mortels. M. Wallis explique ce passage en des *Notes analytiques*, où il dépasse son rôle d'éditeur pour devenir, à son tour, interprète.

Pour contraste à cette érudition patiente, voici de la pure vulgarisation, mais aimable, modeste : *Pompilia et son Poète, un Livre pour ceux qui ne connaissent pas encore les Browning*, par une Américaine, Miss Gaylord. Deux parties : une analyse, ou plutôt une paraphrase coupée de citations de l'immense poème *L'Anneau et le Livre* ; puis une biographie des Browning, car l'auteur ne sépare point Robert d'Elisabeth et raconte, une fois de plus, l'histoire morale de leurs amours. Le lien entre les deux parties, c'est Pompilia, l'héroïne du long poème que Miss Gaylord croit inspiré tout entier du souvenir d'Elisabeth. Partout règne, en ce livre, une admiration sentimentale et sans critique, l'esprit des *Browning Societies* d'antan. L'auteur n'a pas songé à rajeunir son sujet en citant la récente pièce à succès, *Les Barrett de Wimpole Street*. L'ouvrage intéresse par un enthousiasme pieux, un style agréable et par le soin qu'a pris l'auteur de disséminer, dans les deux parties, les meilleures pages de ses poètes. C'est une œuvre de propagande, une anthologie pour commençants, et Miss Gaylord a raison d'en vouloir faire un livre scolaire.

Le livre de M. Mc Dowall sur Thomas Hardy est moins profond que celui, à paraître bientôt dans les *Editions* de cette *Revue*, de M^{me} De Ridder-Barzin sur *Le Pessimisme de Hardy*. Mais il embrasse tout l'œuvre de l'écrivain : romans, drame épique, poésie, et, certes, on pouvait étudier cette œuvre autrement qu'en fonction du pessimisme. M. Mc Dowall va jusqu'à découvrir un sentiment « d'amitié et de joie » dans certains vers de Hardy sur la beauté de la vie et le mystère impersonnel de la nature (161).

Son pessimisme, en tous cas, ne va pas jusqu'à la misanthropie. Au contraire, il amène un grandissement de l'homme, un respect pour ses souffrances et son courage. Parfois, Hardy s'avise que l'homme fait partie de l'univers et l'espoir l'effleure alors (dans *Les Dynastes*), que la conscience puisse un jour s'étendre aux choses inanimées.

Néanmoins, ce pessimisme reste inéluctable. Ce n'est, à vrai dire, qu'une intuition, plutôt qu'une philosophie. Le romancier se défend d'aucune cohésion (*coherence*) dans ses idées, qu'il appelle des impressions éparées (*unadjusted impressions*). C'est, avant tout, le sentiment de la misère de l'homme destiné seul à sentir et à souffrir dans un univers indifférent et qui, par suite, lui semble hostile. Pessimisme tragique et, en partie aussi, parti-pris artistique : « Mon art est d'intensifier l'oppression des choses ». C'est l'atmosphère et le fond poétique de son œuvre.

Tout comme M^{me} De Ridder-Barzin, M. Mc Dowall réduit à peu de chose les sources littéraires de ce pessimisme. Hardy l'a puisé dans son caractère et, aussi, dans l'air ambiant. Fils d'une époque, il commence à écrire au moment où paraît *L'Origine des Espèces*, à ce tournant du siècle où, sous l'empire des sciences positives, on rejette peu à peu, en Angleterre, les compromis « victoriens ».

A Schopenhauer, Hardy ne devrait que le mot « will », pour désigner la force aveugle de la nature (166). Le conflit qu'il perçoit dans le monde, il n'essaie pas de le résoudre par la foi. Nous dirons plus simplement que Hardy fut, dans son pays, le premier romancier sans Dieu. Mais ce qui le rend intéressant, ajoute M. Mac Dowall, c'est qu'il embrasse deux âges et que, moderne d'esprit, il nous peint encore, dans ses premiers romans, un monde presque disparu de vieilles filles qui vivent au fond d'un parc, sans autre compagnie qu'un vieil amoureux ou le vicaire de la paroisse.

M. Mc Dowall, dont les éloges ne sont pas sans réserves, observe que Hardy n'a point, comme Meredith, créé une forme nouvelle de roman. Il s'efforce d'imiter un genre connu et déjà démodé, des histoires très contruites, chargées d'incidents (sauf dans *Under a Greenwood Tree*, et, en général, dans les nouvelles), avec des parties mélodramatiques, dues parfois à la fatigue, et même, çà et là, des côtés de *Detective Story* (*Desperate Remedies*). Har'y n'en est pas moins, suivant le mot de Swinburne, le plus tragique des romanciers et, dans *Jude*, il atteint le fond de la désespérance humaine.

Les personnages de Hardy vivent, mais pas assez intensément pour hanter nos mémoires à la manière de Hamlet. Le plus inoubliable, après Tess, serait Henchard, dans *The Mayor of Casterbridge*.

Le critique montre que la vision tragique n'empêche pas l'humour, par exemple dans les propos des paysans du Wessex, qui rappellent les paysans de Shakespeare.

Quant au style de Hardy, il est parfois lourd, banal et conventionnel. Il manque de goût quand il abuse des termes techniques : *The cima recta or ogee curve of Eustacia's lips*.

Mais le style devient grandiose quand il décrit la nature, qui ne se borne plus au fond du tableau, mais représente tout le vaste et terrible univers. La description de la bruyère d'Egdon, au début de *The Return of the Native* nous offre toutes les perceptions de détail d'une Dorothy Wordsworth, en même temps que la suggestion de forces invisibles.

La nature n'est pas, comme pour les romantiques, une retraite, un suprême recours. Elle n'est pas souveraine, mais régie par les mêmes forces que l'homme. Les arbres de la forêt, comme les hommes en société, luttent pour se dépasser l'un l'autre.

Les mêmes forces inconnues poussent les rois et les peuples, dans les *Dynastes*, immense épopée dramatique et napoléonienne, œuvre de l'écrivain sexagénaire.

On y blâma l'usage d'abstractions telles que l'Esprit des Années, les Pitiés, l'Esprit ironique faisant fonction de chœur. Mais supprimer ces entités serait supprimer en même temps l'idée du poème, le contraste entre l'apparent et l'invisible. Grâce à ces esprits, nous planons à travers le temps et l'espace, nous voyons de haut l'Europe « émaciée, prostrée », les armées « rampant comme des mollusques le long d'une feuille ». Nous obtenons une vision du monde qui, dans un sens, nous libère et nous calme.

Le critique a réservé pour la fin la poésie proprement dite de Hardy, parce que ses petits poèmes appartiennent en général aux vingt dernières années de sa vie. Mais il estime que Hardy est avant tout poète, poète d'instinct, tandis qu'il fut parfois « romancier malgré lui ». Le poète apparaît d'ailleurs dans le roman, où le sentiment de la nature, entre autres, est plus marqué que dans les vers. Ceux-ci forment un journal intime, où Hardy vise surtout à l'expression directe de ses émotions. Il voit une chose toute simple et, derrière la chose, découvre une signification qu'il voudrait suggérer dans le langage le plus simple, en le moins de mots possible, et avec les mots les plus nus. Il préfère un néologisme, un terme technique, à l'expression usée par la poésie. Il continue Browning et ouvre la voie aux jeunes, parmi lesquels M. Mc Dowall cite l'Anglais Sassoon et l'Américain Frost.

Parfois, la suggestion opère, mais souvent, aussi, le vers tombe dans la prose. Pour nous, tout en faisant cas de l'expression directe et sincère, nous voudrions plus de beauté dans la simplicité. Et nous nous demandons si une plus grande intensité de sentiment poétique ne suffirait pas à la produire. Devant l'évolution, peut-être inévitable, de la poésie actuelle, nous nous prenons à regretter cette transmutation en or par, ce langage de fête, cette incantation par le son et par l'image, qui fut l'idéal des grands poètes classiques et romantiques dont Swinburne reste, en Angleterre, le dernier représentant.

En résumé, l'on peut louer chez M. Mc Dowall beaucoup d'idées, de remarques ingénieuses. Mais on peut trouver que sa pensée manque parfois de netteté, et que, lorsqu'il touche au sujet des romans, il donne trop ou trop peu (sauf pour *Jude*) : trop, si le livre est censé connu, trop peu s'il veut rafraîchir nos souvenirs.

Ce défaut se retrouve chez le dernier critique du romancier Joseph Conrad, plus clair mais plus superficiel que M. Mc Dowall et dont la critique en est encore à la période apologétique.

Le livre de M. Mégroz commence par reproduire *in-extenso* un interview de l'auteur avec Conrad, paru déjà en 1926. Parmi des propos assez insignifiants, comme une digression de l'auteur sur l'origine française de son propre nom, l'on voit se dégager pourtant la figure vivante de Conrad, son caractère impulsif, mélange d'exquise courtoisie et d'irritabilité nerveuse, ses manies d'écrivain travaillant n'importe où, dans un vestibule, dans une salle de bain, sans se laisser interrompre par l'heure du repas ni l'heure du coucher et, plus tard, dictant son œuvre pour épargner son poignet tourmenté par la goutte.

La partie biographique de l'ouvrage doit beaucoup au livre de M. Jean Aubry : *Life and Letters of J. Conrad*, 1927.

On sait que Joseph Conrad Korzeniowski fut marin pendant vingt ans de sa vie, de 1874 à 1894, écrivain pendant les trente années suivantes, et qu'il prit fort au sérieux ses deux carrières. La seconde moins imprévue peut-être que la première, puisque son père, Apollonius Korzeniowski, avait écrit une comédie en vers et de nombreuses traductions de Shakespeare, Vigny, Hugo. Apollonius, compromis dans l'insurrection polonaise de 1863, fut exilé en Russie, perdit sa femme, put revenir à Cracovie et mourut bientôt à son tour. Leur fils unique, Joseph Conrad, orphelin à douze ans, livré à la solitude et se nourrissant des romans de Marryat, se découvrit une vocation maritime à laquelle son oncle maternel Taddée tâcha vainement de s'opposer. A 17 ans, il partit pour Marseille, s'engagea d'abord dans la marine marchande française, puis dans la marine anglaise, où il obtint son premier commandement vers l'âge de 30 ans, en même temps qu'il adoptait la nationalité anglaise.

De ses nombreux voyages, nous ne retiendrons ici que ses navigations fluviales en Afrique. Une visite à Bruxelles, où vivait une de ses parentes, M^{me} Poradowska, le mit en rapport, en 1890, avec la Compagnie du Congo, à laquelle il offrit ses services. En Afrique, il ne put s'entendre avec l'administrateur de Kinshasa, Camille Delcommune, qui n'exécuta point, paraît-il, les engagements de Bruxelles. Conrad ne commanda qu'en second le *Roi des Belges*; il fut déçu, prit de plus une fièvre malarienne dont il ne s'est jamais guéri et qui, jointe à son dégoût devant la décadence de la navigation à voile, précipita son changement de vocation.

C'est au Congo qu'il se mit, pour la première fois, à noter ses impressions, impressions malveillantes et peut-être injustes, qu'on retrouvera dans *Au Cœur des Ténèbres* et dans *Un Avant-Poste de la Civilisation*. Revenu en Europe, il fit encore quelques croisières, sur le *Torrrens*, à bord duquel il connut Galsworthy, sur l'*Adowa*, où il écrivit une partie de *La Folie Almayer*, puis il renonça définitive-

ment à la mer, épousa une Anglaise et s'installa paisiblement dans le Kent.

La Folie Almayer, recommandée à l'éditeur Fisher Unwin par son lecteur Edward Garnett, parut en 1894. L'auteur, « stupéfait d'avoir pu l'écrire », commença aussitôt un second roman. Le nouvel écrivain fut vite apprécié par Wells et par Galsworthy, qui, un jour, à Sidney, revenant d'un voyage à Samoa, était monté à bord du *Torrens*.

Wells, en 1896, dans la *Saturday Review*, engageait Conrad à « ne pas tout dire ». M. Mégroz constate, en effet, chez Conrad, un progrès de la manière large et surabondante à une manière plus sobre et plus nerveuse, non sans quelques réversions au premier style.

Le critique s'efforce de classer les romans de Conrad : plus ou moins auto-biographiques, maritimes ou non, anglais, exotiques, européens. Quand il abandonne la mer, qui n'occupe que la moitié de son œuvre, il quitte souvent les Anglais, étudie les milieux révolutionnaires slaves, dans *Sous les Yeux de l'Occident*, ou une conspiration carliste, dans *Flèche d'Or*.

Les femmes sont moins nombreuses, dans son œuvre, que les personnages masculins, avec des exceptions, comme le roman *Chance*; les enfants y font défaut, ce qui s'explique, parce que Conrad n'a guère eu de vie de famille ni de souvenirs d'enfance.

Avec M. Morf, auteur de *The Polish Heritage of Joseph Conrad* (1930), M. Mégroz fait ressortir l'élément polonais dans *Tales of Hearsay*, dans *Notes on Life and Letters* et jusque dans la *Folie Almayer*, où l'air lourd de la Malaisie représenterait l'atmosphère étouffante de la Pologne à l'ombre de la Russie.

Le critique essaie encore de classer tous les romans et toutes les nouvelles de l'auteur, par ordre de mérite, en trois catégories. En tête de la première classe, appelée *Best*, il place *Typhon* (1902), *Au Cœur des Ténèbres* (1902), *Nostramo* (1904); il range dans la seconde classe, dite *Next Best* : *Sous les Yeux de l'Occident* (1911), puis *Le Nègre du Narcisse*, justifiant ce dernier choix par des qualités de vraisemblance (*credibility*) plutôt que par la perfection de la forme. Ce goût de la classification nous paraît poussé un peu loin. Notons en passant que Conrad préférerait à ses autres livres le recueil d'essais intitulé *Miroir de la Mer* (1906).

M. Mégroz parle ensuite de la culture intellectuelle de l'auteur, qui n'allait pas, dit-il, sans quelques préjugés : contre les Russes, contre les révolutionnaires en général, contre les Anglais pendant la guerre des Boers. M. Mégroz croit que, malgré sa profonde sympathie pour l'Angleterre, Conrad, s'il eût vécu plus longtemps, serait retourné vers la Pologne ressuscitée.

Le critique insiste sur l'idéalisme morne de l'auteur. Il choisit comme épigraphe de son livre cette phrase de Conrad : *I am thinking of the peace mostly — the peace of the soul which yearns for some sort of certitude on this earth.* Il y aurait chez Conrad, selon le précepte de son ami Henry James, « de la sagesse et de la beauté ». Ce qui nous a toujours frappé personnellement, c'est le poème de la bonne volonté humaine, dans des nouvelles comme *Jeunesse*. M. Mégroz constate que l'auteur glorifie l'homme d'action, voire l'homme d'action raté, tel Willems dans *Outcast of the Islands*. Mais Conrad n'honore pas seulement les capitaines de navires. Il prétend, dans son essai *Fine Art*, que l'artiste aussi est un homme d'action. Ce point de vue, que M. Mégroz conteste, nous intéresse comme un lien moral entre les deux carrières de Joseph Conrad.

M. Mégroz note, chez Conrad, le mélange de réalisme et de rêve, ou, si l'on veut, de classicisme et de romantisme, que nous avons trouvé chez Hardy. Comme chez ce dernier, certains romans sont très compliqués (*Nostromo*). Conrad tient à l'« histoire » ; il entend « construire » et se plaint que Galsworthy lui-même ne construise pas assez, ne nous donne, comme beaucoup d'Anglais, qu'une « expression » instinctive de ses propres sentiments (*A Glance at two Books*, 1904, cité p. 228).

Au réalisme de Conrad se rattache sa tendance à faire raconter les faits trop extraordinaires par un témoin ou mieux encore, au troisième degré, par *transmission* des paroles du témoin, pour donner l'impression du véridique.

M. Mégroz signale chez Conrad quelques invraisemblances morales, dans *The Tale* et dans *The Return*. Il nous donne une liste intéressante de fautes de style ou de langue. Ce sont presque toujours des gallicismes, et l'on en conclut que Conrad aurait pu écrire ses romans en français, s'il l'eût voulu.

Ces légères taches n'empêchent pas, dit M. Mégroz, qu'il y ait chez lui plus de belles pages « que chez n'importe quel romancier anglais, sans excepter Meredith et Hardy », des pages pleines d'élan, de grandeur épique, où l'océan, ou encore la brousse congolaise, deviennent des symboles du Destin.

On peut regretter que M. Mégroz mêle à ses éloges pour les beautés de *Typhon* et du *Nègre du Narcisse* une polémique assez inutile contre M. Herbert Read, qui, sans viser Conrad, dans son livre *English Prose Style*, préfère, en matière de style, « le simple à l'orné... »

Des deux essais de psychologie sociale de M. Delattre, professeur à l'Université de Lille, nous retiendrons surtout le premier : *Les*

Poètes anglais et la Guerre, bien que le second, *La Diplomatie britannique depuis la Guerre*, ne soit nullement inférieur.

M. Delattre, pour qui la littérature est surtout un document sur le peuple anglais, un moyen d'« expliquer par le dedans l'expérience sociale contemporaine », constate, chez les poètes d'aujourd'hui, ce mépris de la forme exclusivement artistique dont nous avons trouvé les premiers signes chez Browning et chez Hardy. On recherche une forme plus juste que jolie, avant tout sincère, et l'on n'est pas loin de regarder l'agrément extérieur comme un mensonge artistique. L'inquiétude, une curiosité insatiable, produisent un style souvent tourmenté. Rares sont les poètes restés fidèles à la beauté littéraire. On peut citer Newbolt, Binyon, Alice Meynell, qui datent d'avant-guerre. Nous ajouterions volontiers John Drinkwater. Mais, avant la guerre, déjà, D. H. Lawrence exprime l'amour sexuel dans un style qui cherche uniquement à épouser la pensée. Une énergie exubérante, une sorte de fièvre intellectuelle, anime Lascelles Abercrombie et aussi le lauréat actuel, John Masefield. M. Delattre consacre un chapitre aux poètes combattants, parmi lesquels Sassoon, franchement réaliste, et Rupert Brooke, au style composite.

Les poètes d'après-guerre, en général, renoncent au sentiment uniquement personnel, proclament leur foi dans la mission spirituelle de l'homme et leur espoir de « dresser, sur le chantier commun, le temple de la fraternité humaine ».

Le second essai de M. Delattre ne se rattache au premier que par le point de vue psychologique. L'auteur analyse le mélange d'idéalisme et d'utilitarisme qui a dicté l'attitude des Anglais vis-à-vis du Traité de Versailles, de la Russie, de l'Allemagne et de la France. La diplomatie britannique obéit, selon lui, à deux impératifs : la Conscience et le commerce de la nation.

P. DE REUL.

Le Juge et l'Équité

Quelques réflexions à propos d'un livre récent

On sait que la doctrine de la pure exégèse des textes légaux a trouvé, en Belgique, un sol particulièrement favorable à son épanouissement. Des savants étrangers, tels que Warnkönig, Arntz et bien d'autres, ont eu beau imprégner leur enseignement ici de leur enthousiasme pour les doctrines de l'école historique et nous apporter l'écho des controverses célèbres de Savigny et Thibaut, leurs efforts sont restés vains ; car le puissant raisonneur qu'était Laurent fournissait à tous ceux qui avaient mission d'appliquer le droit, une méthode infiniment plus simple et plus commode, en même temps que plus apaisante pour leur conscience. La loi du moindre effort favorise le triomphe de l'école de l'exégèse. (1) Aussi est-il particulièrement réconfortant de voir un magistrat belge battre en brèche, avec toute l'impétuosité d'une âme ardente, le rempart de la pure exégèse, abri commode des consciences faibles.

Ce n'est pas sur la base d'une découverte personnelle, qu'a été composé le nouveau livre de M. HENRI DE PAGE, juge au tribunal de première instance de Bruxelles : *A propos du Gouvernement des Juges. L'Équité en face du Droit*, 1931. La thèse développée est bien connue. Dans les pays de langue française, le grand succès lui est venu surtout depuis le livre de Jean Cruet *La vie du Droit et l'impuissance des Lois*, 1908, qui eut un grand retentissement et stimula singulièrement l'activité de tous ceux, qu'inquiétait la contradiction entre la stabilité des textes légaux et la mobilité de la vie sociale que ces textes ont à régler. Sans parler des innombrables publications en langues étrangères, dues aux écoles (surtout allemandes et italiennes) de philosophie du droit, est-il vraiment nécessaire de rappeler quelques noms de penseurs français, dont les travaux ne peuvent être ignorés de ceux qui tentent à leur tour d'apporter leur contribution à la solution du problème de l'élaboration du droit : Raymond Saleilles, Maurice Hauriou, François Geny,

(1) Maurice HAURIOU, *Précis de Droit constitutionnel*, 2^e éd., p. XI.

Edouard Lambert, René Demogue, Gaston Morin, Georges Renard, Georges Davy, et tant d'autres... (1)

Le système repris par M. De Page peut se résumer en une phrase: La loi écrite n'est pas tout le droit; le juge ne peut donc se contenter d'appliquer aveuglément le texte de la loi; il doit le compléter et le corriger; en ceci le juge participe au gouvernement. Je songe d'autant moins à contredire ces prémisses de notre auteur, que j'ai publié naguère un petit livre, auquel j'ai failli donner le titre *Frigidité de la Loi et Ardeur du Juge* (2). Mais pour ce qui est de la conclusion, que M. De Page entend formuler sur la base de ces prémisses connues, je manquerais de sincérité en déclarant que, à mon sens, elle est heureuse et féconde.

*
**

A raison sans doute de son éducation, traditionnelle, notre auteur semble avoir été bouleversé plus que de raison par la découverte de cette « vérité d'ordre élémentaire » (p. 8) : qu'il existe en marge du droit légal, un droit judiciaire. Cette constatation lui a-t-elle fait perdre le souffle? On est porté à le croire, quand on remarque qu'il fonde son droit judiciaire sur la seule notion vague de l'équité opposée au droit. Peut-être serait-il téméraire d'affirmer que beaucoup de penseurs se rallieront à une proposition si inconsistante.

Pour prévenir commodément les déceptions du lecteur, notre auteur prend soin de proclamer indéfinissable (p. 161) l'équité, telle qu'il la conçoit. Il semble cependant avoir subi (par le truchement de M. Lévy-Ullmann) l'influence de la conception anglo-saxonne de l'*equity*. Ceci explique sans doute qu'il puisse défendre avec sérénité la thèse de l'antériorité du droit à l'équité (pp. 50 ss.). Mais parmi ceux que le problème des origines ne laisse point indifférents, réussira-t-il à opérer beaucoup de conversions à cet étrange renversement de valeurs : au commencement il y avait le droit, ensuite apparut l'équité à seule fin de tempérer la rigueur excessive du droit!

Que faut-il penser de l'opposition droit et équité, que M. De Page

(1) Le lecteur de langue française consultera avec fruit la publication toute récente des *Archives de Philosophie du Droit et de Sociologie juridique*, dep. 1931. — Adde : Alexandre C. ANGELESKO, *La technique législative en matière de codification civile*, 1930; Georges MARESCO, *Expression et consécration du droit* (Thèse), 1930; Bojidar S. MARKOVITCH, *Essai sur les rapports entre la notion de justice et l'élaboration du droit privé positif*, 1930; CARRÉ DE MALBERG, *La loi, expression de la volonté générale*, 1931.

(2) G. CORNIL, *Le droit privé*, 1924, p. XVI.

tient pour fondamentale? Elle est, à mon sens, le fruit de réflexions superficielles. Tout le monde connaît l'opposition de l'équité germanique à la rigueur romaine, qui était si chère à Laurent. Ce langage exprimait une opposition entre deux régimes juridiques, dont l'un paraissait plus équitable que l'autre. Voilà un point de vue qui, dans sa généralité, est singulièrement superficiel aussi, mais qui, à la rigueur, peut se défendre. Quant à l'opposition de l'équité au droit, elle est tout à fait indéfendable, même en suivant notre auteur dans la confusion qu'il commet constamment entre le droit et la loi, confusion dûe peut-être aussi à l'influence anglo-saxonne. Ainsi : aux pp. 18-19, 33, 50-51, 64-65, c'est bien au droit que l'équité est opposée; tandis qu'aux pp. 34 ss., 52, 120, 139, 163, c'est à la loi écrite que l'équité est opposée sous l'aspect d'un correctif.

Faut-il vraiment démontrer qu'il est néfaste d'opposer systématiquement l'équité soit au droit soit à la loi? Personne n'ignore que les mots « droit, justice, équité » expriment tous trois l'idée d'un équilibre propre à l'ordre ou *κόσμος*. Certes on peut décèler des nuances qui différencient la signification de chacun de ces mots; mais d'opposition entre eux, point. Le *justum* et l'*æquum* trouvent leur expression dans l'égalité proportionnelle (cette expression est de Félix Senn), que le droit a pour fonction de consacrer et de maintenir.

La justice et l'équité, loin de faire contraste au droit, y sont intégrées.

*
**

Pour aborder avec fruit le grave problème du gouvernement des juges, il faut avant tout le situer exactement au milieu d'un ensemble de vérités, aujourd'hui définitivement acquises, dont notre auteur fait trop bon marché. Il convient de prendre son point de départ sur un plan plus élevé.

On distingue généralement aujourd'hui dans le droit deux éléments, désignés communément par les mots « donné » et « construit ».

Nous ne concevons pas une collectivité humaine, si rudimentaire soit-elle, sans une ordonnance sociale qui est la résultante des conditions physiques et morales du milieu; mais ce serait une erreur de croire que l'ordonnance sociale se serait présentée de tout temps sous l'aspect de maximes ou préceptes à observer par chacun. Longtemps l'intuition (instinctive avant de devenir consciente) d'un équilibre ou ordre indispensable à la coexistence des hommes et des choses (*κόσμος*) a inspiré toute ordonnance sociale. Dans les collec-

tivités les plus archaïques, les activités qui s'affrontent, se développent déjà selon un rythme ou une cadence : l'existence sociale la moins complexe connaît déjà les habitudes et les traditions. Celles-ci révèlent l'existence d'une ordonnance sociale, en répétant des actes toujours uniformes dans des conditions identiques : le respect de précédents est dû à la force de l'habitude.

Mais l'habitude, qui a pu être longtemps le résultat d'une intuition instinctive (comme il arrive encore actuellement dans les circonstances qui provoquent chez nous des réflexes), deviendra consciente et raisonnée, quand les données indicatives de l'observation et de l'expérience introduiront dans la conscience de chacun le sens de l'utilité des pratiques sociales usuelles.

Nous voici en présence d'habitudes et traditions de notre activité sociale, qui sont devenues conscientes; mais il n'existe encore aucune règle sociale formulée. Il n'y a jusqu'ores, dans le droit, que du « donné », fourni directement par le milieu social. Ainsi ce dernier se trouve être la source réelle du droit. Et il échet maintenant de rechercher comment le « construit » viendra s'adjoindre au « donné » qui lui servira de substratum.

Le respect des traditions ou des précédents, quand il sera raisonné, donnera lieu à des conflits et des discussions; car il est rare qu'il s'impose avec une égale force à toutes les consciences indistinctement. Pareilles contestations devront être tranchées par des sentences qui détermineront, en somme, quel est exactement le donné de la vie sociale, dans l'espèce particulière envisagée. L'histoire des institutions nous enseigne que primitivement ces contestations sont tranchées par un arbitre privé et ultérieurement par une branche de l'autorité publique, dite pouvoir judiciaire. L'arbitre et l'autorité judiciaire entameront l'œuvre de construction d'une technique juridique : l'accomplissement de leur fonction arbitrale ou judiciaire les amènera à formuler en maximes ou préceptes (règles de conduite) les impératifs qui s'imposent à la conscience de chacun dans l'épanouissement de la vie sociale. Ces formules de règles de droit c'est du « construit », érigé sur la base solide du « donné » de la vie sociale : le « donné » est bien ici le substrat du « construit ».

Longtemps les maximes, formulées par les arbitres et les juges pour simplifier leur tâche en l'enfermant dans une technique, ont été des maximes coutumières, c'est-à-dire qu'elles ont été puisées directement par eux dans l'observation des pratiques constantes au milieu desquelles ils vivent. Ces pratiques, pour être constantes, impliquent une sorte d'assentiment tacite général : accueillies et respectées par la généralité, elles sont l'expression matérielle du sentiment général (*vox populi*); et comme le sentiment général

épouse servilement toutes les fluctuations du milieu social, les pratiques usuelles se muent forcément avec les transformations des conditions matérielles et morales de la vie. Parallèlement, pour rester adéquate, c'est-à-dire ne pas heurter le sentiment général, la technique qui formule les règles coutumières de conduite, doit donner à celles-ci assez de plasticité pour leur permettre de s'adapter toujours au « donné » mouvant de la vie sociale (1).

*
**

La mobilité des règles coutumières, formulées par des arbitres ou juges pour les besoins de solutions particulières assure la parfaite concordance du « donné » et du « construit ». Mais une organisation sociale aux relations multiples et complexes s'accommode mal d'une technique juridique trop mobile; la fixité des règles juridiques devient un besoin, auquel il est donné satisfaction par une branche nouvelle de l'autorité publique, dite pouvoir législatif (2).

Maintenant les formules des règles juridiques sont le fruit de l'activité conjuguée du juge et du législateur. Et, dans la réalité, ces deux artisans de la technique juridique se contrôlent et se corrigent mutuellement : quand les règles formulées par le législateur sont malencontreuses ou deviennent surannées, elles sont rectifiées par l'interprétation du juge; inversement quand des applications du juge heurent violemment le sentiment général, une loi interprétative peut prévenir leur retour (3).

Le souci dominant du législateur et du juge, quand ils formulent des règles de droit, est d'établir une parfaite concordance entre le « donné » de la vie sociale et le « construit » de la règle formulée. A supposer qu'un législateur avisé ait pu réaliser cette perfection, l'heureux résultat qu'il a obtenu sera passager, car le mouvement de la vie sociale ne s'arrête pas; de sorte que les formules fixes

(1) Sur le mode de formation du droit coutumier en général : WESTRUP, *Sur la notion du droit primitif, c'est-à-dire du droit dit coutumier*. (Extrait de la *Tijdschrift voor Rechtsgeschiedenis*, de Haarlem, 1931.) — Sur un exemple concret de formation et rédaction de règles coutumières, consulter l'aperçu sommaire tout récent de M. le professeur Olivier-Martin. (*Précis d'Histoire du droit français*, Paris, Dalloz, 1932, pp. 84 ss.)

(2) Faut-il rappeler la légende hébraïque, qui tient le gouvernement des juges antérieur à celui des rois?

(3) Sur quelques exemples de rectification de textes légaux par la jurisprudence des tribunaux, mon *Droit privé*, pp. 56-59.) — Sur l'exemple caractéristique de la loi interprétative belge du 7 juillet 1923. (*Ibidem*, pp. 30-33 et 143.)

des règles légales deviendront, avec le temps, inadéquates au « donné » toujours mobile de la vie sociale.

Pour retarder le moment où apparaîtra une discordance entre le « donné » et le « construit », les législateurs modernes adoptent généralement une méthode qui amplifie la fonction constructive du juge : la loi se borne à formuler des directives générales et souples, qui laissent au juge la latitude de consacrer les applications nuancées que réclament l'infinie complexité et la perpétuelle mobilité du milieu social. Rien n'est plus édifiant à cet égard, que les paroles prophétiques de Portalis, dans son discours préliminaire du projet de code civil (1), rapprochées de la méthode adoptée par les codificateurs les plus récents, tels que les auteurs des codes fédéraux suisses, par exemple.

Le « construit », qui est l'œuvre du législateur et du juge, peut être appelé lui-même une source du droit, pourvu qu'il soit bien entendu que cette source est purement formelle, en ce sens que les formules des préceptes coutumiers ou légaux peuvent être corrigées par le procédé purement formel de la dialectique : sur la base du « construit » des règles formulées, s'élève une superstructure, qui développe le « construit » en lui appliquant de purs raisonnements et déductions. Mais à côté de cet auto-développement du « construit » (puisé dans le « construit » lui-même, soumis à des opérations mentales purement formelles), un autre mode de développement du « construit » reste toujours indispensable ; car si l'harmonie ne peut cesser d'exister entre le « construit » et le « donné », le « construit » ne peut cesser de puiser ses perfectionnements à ses sources réelles, c'est-à-dire dans le « donné » de la vie sociale.

*
**

La conclusion qui s'impose, c'est que les constructeurs de la technique du droit, législateur et juge, ne peuvent être formés à la seule école de la dialectique. Pour être à la hauteur de leur tâche, ils devraient, par une solide formation sociologique, avoir été mis à même de décèler le « donné » de la vie sociale.

Lorsque des changements profonds du milieu social sont produits par de brusques bouleversements, de véritables révolutions, c'est généralement le législateur qui assume la tâche de réédifier le « construit » d'après le « donné » nouveau ; tandis que, lorsque (comme il arrive le plus souvent) les conditions du milieu social évoluent lente-

(1) Voir : *Acta Academiae universalis jurisprudentiae comparativae*, I, 1928, pp. 114 ss.

ment, c'est plutôt le juge qui s'applique à rajuster au jour le jour le « construit » au « donné » mouvant. Ainsi le juge, en formulant des règles jurisprudentielles souples, prépare la tâche du législateur qui, à intervalles de temps plus ou moins prolongés, devra intervenir pour coordonner les règles jurisprudentielles en un système de règles légales plus rigides.

On tente parfois, en vain, de délimiter, parmi les règles juridiques, un domaine qui serait réservé aux constructions légales à l'exclusion des constructions judiciaires. Pour cela, on distingue la proclamation des principes fondamentaux en des règles générales dites « normatives », des mesures d'application consacrées par des règles dites « constructives », telles que celles qui fixent à forfait l'âge de la majorité ou le délai des prescriptions. A cette dernière catégorie de règles de droit, les juges se garderont de toucher tant qu'ils conserveront « le moindre grain de bon sens », pense M. De Page (p. 152). Mais ceci est-il vraiment si évident? Peut-on croire à l'intangibilité par le juge de toutes les règles dites « constructives », quand on constate que les constructions techniques de l'instruction criminelle elle-même n'ont pas échappé aux retouches de la pratique judiciaire (1).

*
* *

Dans notre civilisation actuelle, lequel, du législateur ou du juge, est le mieux préparé à l'accomplissement de sa tâche délicate?

M. De Page est sans indulgence pour le législateur en régime parlementaire. Sa joie à dauber sur le parlementarisme l'entraîne à faire une assez grossière confusion entre la souveraineté du peuple et la souveraineté du parlement ou du législateur. Il prête même à un auteur qu'il a lu trop hâtivement cette étonnante réflexion : « Le dogme de la souveraineté du peuple, ce malentendu traditionnel » (p. 9). Eh non! la souveraineté du peuple n'est ni un malentendu ni un leurre. C'est au contraire une belle et bonne réalité. Car où le « donné » de la vie sociale fera-t-il surgir les impératifs que le juge et le législateur s'efforceront de formuler? C'est évidemment dans les consciences des individus. Et quand un impératif sera devenu positif pour avoir été accueilli par les consciences de la généralité, il s'imposera souverainement au législateur, qui s'insurgerait en vain contre le sentiment général (*vox populi*) ou littéralement le

(1) Comparer : Léon CORNIL, *De la nécessité de rendre à l'instruction préparatoire, en matière pénale, le caractère légal qu'elle a perdu*. (Discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée à la Cour d'appel de Bruxelles, le 15 septembre 1931.)

sens commun (1). Quant au législateur, même en régime parlementaire, il est seulement censé représenter le peuple dont il interprète les sentiments et les aspirations. « Le mot de représentation, — écrit Carré de Malberg (2), — appliqué au Parlement, ne possède, même en son sens politique, que la valeur d'une image plus ou moins vague, ou d'une approximation plus ou moins lointaine; il demeure en tout cas impossible de parler de représentation au sens juridique du terme, et surtout au sens d'une identité entre la volonté du peuple et celle du Parlement, attendu que cette identité, même si elle devait être tenue pour habituelle, n'est point constante et qu'au surplus sa constance n'est nullement assurée par le droit en vigueur. »

En vérité la pseudo-souveraineté du législateur-parlementaire est au service de la réelle souveraineté du peuple. Mais ne soyons pas trop sévères pour les constructions juridiques des législateurs; n'exagérons pas le reproche de confection vicieuse des lois en régime parlementaire; et reconnaissons que nos parlementaires modernes, quand ils sont personnellement peu avertis des choses du droit, s'abandonnent volontiers aux suggestions de jurisconsultes avisés. N'insistons pas non plus d'autre part sur les difficultés, que les juges, à cause de leur formation trop dialectique, éprouvent à saisir le « donné » de la vie sociale. Nos organes de construction juridique ou d'expression des règles de droit ne sont certes pas parfaits. Efforçons-nous de rendre nos législateurs et nos juges plus compréhensifs des exigences du milieu social dans lequel ils vivent.

Cette délicate mission d'éducation incombe avant tout à ceux qui ont la charge de donner la première initiation juridique à la *cupida legum juventus* (3). A cet égard, rien n'est plus exact que les judicieuses observations formulées naguère par M. le professeur Jèze et reproduites par M. De Page (p. 115, note 1) : « Un enseignement du droit qui ne s'occupe pas *avant tout* du milieu économique, politique et social, dans lequel sont appliquées les règles juridiques, est un enseignement scolastique... L'étude du droit, c'est l'étude de la vie... Le droit *vit*. Il évolue sans cesse, comme tout ce qui vit, sous l'influence du milieu. Observons sans cesse ce milieu, nous comprendrons mieux le droit, nous l'adapterons mieux aux besoins du moment ».

Voilà une salutaire tendance au développement de la formation sociologique des jurisconsultes. Tous les esprits réfléchis se range-

(1) *Revue de l'Université de Bruxelles*, 1928-1929, pp. 84 et ss.

(2) *La loi, expression de la volonté générale*, 1931, p. 217.

(3) Sur cette délicate mission de l'enseignement juridique. (*Revue de l'Université de Bruxelles*, 1928-1929, Bibliographie, pp. 115-117.)

ront sous la bannière de M. Jéze, même les professeurs de droit romain, auxquels il éprouve le besoin de décocher une flèche retirée d'un bien vieux carquois : « Les études du droit romain, écrit-il, poussent fatalement à la scolastique ». Peut-il croire sérieusement qu'il existe encore au monde des universités où l'enseignement du droit romain consiste en exercices de dialectique appliqués à des textes morts, considérés comme la raison écrite pour tous les temps et tous les lieux? La conception aujourd'hui générale des études de droit romain et d'histoire du droit imprime à ce genre d'enseignement le cachet à la fois le plus vivant et le plus sociologique : les institutions et les règles juridiques, replacées dans leur milieu historique exactement reconstitué, fournissent les meilleures leçons de choses à tous ceux qui s'efforcent de pénétrer le secret des actions réciproques du milieu social sur les règles juridiques et de celles-ci sur le milieu.

Quoi qu'il en soit des lacunes de la formation sociologique de nos jurisconsultes actuels, il nous faut tout de même faire crédit à nos législateurs et à nos juges, si imparfaits soient-ils.

*
**

Reconnaissons que normalement les lois ne heurtent pas le sentiment général ou sens commun, et que normalement l'intervention du législateur suspend ou ralentit l'activité constructive du juge, à moins que systématiquement le législateur ne se soit contenté de fournir des directives générales au juge. C'est donc la plupart du temps quand les règles légales ont vieilli, sont devenues surannées faute de concorder encore avec le « donné » de la vie sociale, que le rôle constructeur du juge s'amplifie.

Pour remplir cette mission délicate du rajustement de règles légales surannées aux conditions nouvelles du milieu, le juge trouvera-t-il un secours efficace dans le conseil que lui donne M. De Page de s'inspirer d'une équité indéfinissable? Il est permis d'en douter. D'ailleurs quelle que soit la signification vague que l'on donne au mot équité, on pourrait malaisément soutenir que l'équité est le seul facteur provoquant des corrections et réfections des constructions légales. On s'en rend compte notamment par l'exemple du droit prétorien romain, que M. De Page invoque avec prédilection (pp. 27, 35-36, 40-41, 48-49, 66, 70, 74, 92, 153), à côté de l'*equity* anglo-saxonne.

Personne ne croira sérieusement que le préteur romain était doué d'une sensibilité plus affinée que les auteurs anonymes des maximes attribuées par la légende à la loi des Douze Tables : Chacun a la sensibilité de son temps et de son milieu. Quand le préteur s'efforça

de modifier le régime successoral, a-t-il témoigné par là d'une délicatesse de sentiment dont aucune trace ne se découvrirait dans les vieilles maximes du droit civil? Assurément, répondra un moderne aux vues superficielles, puisque le préteur, s'efforçant de supprimer le privilège injustifiable de la ligne paternelle, accorde des droits successoraux aux parents de la ligne maternelle : cette solution est manifestement plus humaine, donc plus conforme à l'équité! On oublie que ce qui a ouvert la porte aux innovations du préteur en matière successorale, c'est une transformation profonde du « donné » de la vie sociale. Les sentiments d'affection qui unissaient l'enfant à sa mère et à ses parents maternels étaient aussi intenses avant les réformes du préteur qu'après. Mais les fondements économiques et sociaux de la collectivité politique romaine se sont modifiés; l'économie domestique fermée ayant fait place à une économie monétaire et commerciale, la famille se trouve déchue de son caractère autonome et exclusif; elle n'est plus un groupe qui absorbe sans partage les personnes et les biens qui lui appartiennent. Dès lors les fissures de la cloison naguère étanche du vieux groupe familial civil romain provoquent les initiatives du préteur en droit successoral. Le « donné » social ayant changé, le « construit » a eu besoin de réfections; c'est le préteur qui s'est chargé de les effectuer; mais s'est-il, pour cela, fondé sur une équité qui s'oppose systématiquement au droit civil? Il est d'autant plus téméraire de l'affirmer, que l'essentiel de la réforme prétorienne du droit successoral a été accueilli sans trop de retard par le droit civil; au II^e siècle de notre ère, deux Sénatusconsultes ont donné la consécration civile aux droits successoraux réciproques entre la mère et ses enfants. Nous avons ici un exemple ancien d'un phénomène généralement observé aujourd'hui : la pratique a préparé le terrain pour le législateur; quand l'expérience de la pratique sera convaincante, le législateur en fera son profit et donnera sa consécration à l'innovation.

Inutile d'insister davantage sur une vérité acquise, qu'Edouard Lambert formulait déjà en termes excellents au début de ce siècle (1) : Les formules légales sont impuissantes à immobiliser le droit; celui-ci, en dépit des codifications, continue à vivre et ses impératifs nouveaux se dégagent de coutumes formées dans le développement des activités que la vie sociale met aux prises; un droit coutumier continue de s'épanouir en marge du droit enfermé dans les textes légaux (2).

(1) *La fonction du droit civil comparé*, 1903, notamment pp. 109 ss.

(2) Voir, par exemple, mon *Droit privé*, 1924, pp. 51 ss. et les références.

C'est ce droit coutumier toujours vivant, que les juges, par une solide éducation sociologique, devraient être rendus aptes à saisir. Il semble bien, à lire certains passages du livre de M. De Page, que l'équité dont les juges seraient les grands prêtres se confondrait, selon lui, avec le droit coutumier (pp. 116, 149-151, 183, 187, 193-194); dans la pensée de notre auteur, l'équité devrait avoir égard à la fois : à l'humanisation des règles, aux transformations d'ordre économique et à l'influence des mœurs (pp. 107 ss.). Mais alors, si la notion de l'équité a réellement une telle ampleur, comment expliquer la réflexion que notre auteur place en tête de son livre pour justifier la publication de celui-ci?

Les données réelles qui influencent l'élaboration du droit seraient, d'après lui (p. 17), la coutume, les usages, les facteurs d'ordre économique, la persistance des lois morales traditionnelles, l'évolution des mœurs; en outre il y aurait aussi l'équité, qui n'a pas encore été suffisamment étudiée et mérite par conséquent de faire l'objet d'un livre nouveau.

A supposer que la pratique judiciaire, dans son œuvre de rajustement du « construit » juridique, s'inspire exclusivement de l'équité, — qu'il faut bien se garder de confondre avec le « jugement d'équité » (? p. 149), encore qu'elle ait le sens le plus vague, le plus général et le plus malaisément définissable, — n'allons tout de même pas dire pour cela que l'équité fait contraste avec le droit ou même avec la loi.

Le législateur, pas plus que le juge, n'est sourd à l'appel de l'équité, puisqu'il lui arrive souvent d'adopter les suggestions heureuses de la jurisprudence et de la doctrine, quand elles ont fait leurs preuves.

Une loi sans équité serait plus monstrueuse encore qu'une sentence judiciaire inique.

C'est beau de grandir le rôle du juge dans la construction du droit; mais il n'est, pour cela, ni opportun ni utile d'avilir le rôle du législateur, en réservant au juge le monopole de l'équité.

GEORGES CORNIL.

Le destin d'une voie fluviale au Moyen Age

*La Meuse et le Pays Mosan avant le XIII^e siècle,
d'après le livre récent de M. Rousseau.*

Fidèle à une tradition que nous avons inaugurée avec un article sur le mémoire de G. Des Marez : *Le problème de la colonisation franque et les origines historiques du régime agraire dans la Basse-Belgique* (1), nous voulons présenter aux lecteurs de la *Revue* un autre livre récent, de M. Félix Rousseau, conservateur chef de section aux Archives générales du Royaume, qui vient de projeter des lumières très vives sur le haut moyen âge belge. C'est un livre de synthèse. A ce titre, il mérite d'attirer l'attention des non-érudits. Il résoud ou essaye de résoudre un certain nombre de problèmes, et du même coup, il en pose de nouveaux, comme toutes les œuvres qui marquent une date dans la recherche. C'est incontestablement un des plus grands livres, sinon le plus grand, qui ait paru dans le petit monde si actif des médiévistes belges en 1930.

Son titre exact est : *La Meuse et le pays mosan. Leur importance historique avant le XIII^e siècle* (2). L'idée centrale du livre de M. Rousseau est que l'assise géographique de l'ancien diocèse de Liège présentait une remarquable unité géographique. Il est constitué par tout le bassin moyen de la Meuse, comme l'ancienne monarchie bicéphale était constituée par le bassin moyen du Danube. La comparaison va plus loin qu'on ne le pense. « La possession d'une route fluviale n'est complète qu'à condition de tenir et de surveiller les deux bords du fleuve », dit Febvre dans *La terre et l'évolution humaine*. Là réside peut-être au fond le secret de la fortune, de la durée extraordinaire du pays mosan, comme de cette confédération danubienne qu'on doit bien restaurer aujourd'hui dans le plan économique, après l'avoir détruite. Ce « destin » du pays mosan, M. Rousseau va le suivre depuis les origines jusqu'au XIII^e siècle, moment où « des territoires

(1) Ici même 1926-1927, T. XXXIII, pp. 233-246.

(2) Namur, Wesmael-Charlier, 1930. Il forme le Tome XXXIX des *Annales de la Société archéologique de Namur*.

qui avaient vécu jusque là d'une vie assez obscure, prennent la première place dans l'activité générale du pays ». M. Rousseau entend par là l'aube de la civilisation urbaine flamande.

Les Romains ont créé de toutes pièces la *civitas Tungrorum* avec des territoires groupant les descendants d'une partie des Eburons, des Aduatiques et des Condruses. L'organisation ecclésiastique au IV^e siècle se modela sur l'organisation civile : sous le diocèse de Tongres — plus tard de Liège — il faut donc chercher l'ancienne *civitas Tungrorum* des Romains. Cet ensemble divers, mais harmonieux, groupait la Hesbaye, plaine fertile comme aujourd'hui, pays de planteurs et de gros propriétaires fonciers ; et le Condroz et l'Entre-Sambre-et-Meuse, pays de culture, mais surtout d'industrie. Il faut se représenter cette zone métallifère à l'époque romaine et même à l'époque gauloise, comme une sorte de « bassin de Brie », nous dit l'auteur, faisant songer à Camille Jullian, lorsqu'il parle du « Creusot des Gaulois ». Les fouilles ont révélé en maints endroits l'existence de villages entiers de forgerons et de fondeurs. Il est inouï d'apprendre ainsi que, depuis 1860, les hauts-fourneaux du bassin de Charleroi ont consommé pendant vingt-cinq ans un million de tonnes provenant des « crayats de Sarrasins » de l'Entre-Sambre-et-Meuse, ces véritables terrils de résidus des bas-fourneaux antiques remontant au début de notre ère. Cette industrie du fer supportait un commerce actif de bijoux et d'armes vers le Rhin et les pays du Nord. « Les armes avec lesquelles les légions défendaient la frontière, a pu écrire Frantz Cumont, étaient forgées avec le fer de Belgique. »

Pour rayonner vers l'extérieur, la cité des Tongres avait deux artères : la Meuse, et la fameuse chaussée de Bavai à Cologne, parallèle au sillon de Sambre-et-Meuse (« la voie Appienne de Belgique », comme l'appelait Vidal de la Blache), qui de Bavai se prolongeait vers Boulogne et l'Angleterre, vers Reims et l'Italie. La première de ces artères, le fleuve, « la route qui marche », disait Pascal en un raccourci que ne répudierait aucun de nos anthropographes, était surtout une route de marchandises. Vers le Nord, elle menait vers ce delta de la Meuse et du Rhin, lieu de rendez-vous des marchands de Bretagne et de Scandinavie, et mettait en communication avec le Rhin inférieur. Vers le Sud, elle reliait le pays mosan au sillon de la Saône et du Rhône, et à l'Italie, d'où arrivaient les vins et les marbres. Tandis que la route terrestre était avant tout une artère administrative et stratégique, Tongres a été successivement un poste militaire et un centre de magasins de blé et de fourrages de l'armée, puis une ville de fonctionnaires, un chef-lieu administratif et reli-

gieux. Dinant, Namur, Huy, Liège et Maestricht ont été à l'origine des relais de batellerie, des étapes fluviales, distantes d'environ 30 kilomètres l'une de l'autre, c'est-à-dire d'une journée de navigation fluviale. A mi-distance entre eux, quelques points de passage secondaires, Andenne, Ombret, Visé. Tous lieux de rencontre de la voie fluviale avec les voies d'accès vers le fleuve; endroits prédestinés aux échanges commerciaux, aux échanges de coups aussi. Marchés et forteresses dont la géographie a, d'avance, marqué la place sur la carte.

Après avoir pleinement adhéré à la méthode employée avec tant de succès par M. Des Marez pour renouveler complètement le problème de la colonisation franque dans la Basse-Belgique, M. Rousseau constate que tout reste à faire dans ce domaine pour la Haute-Belgique, pour le pays wallon. Si son livre ne peut être comparé au mémoire vraiment sensationnel du regretté maître de Bruxelles, il en est tout-à-fait digne, et quatre ans après lui, il nous en apporte comme un pendant. Le livre de Des Marez nous montrait les invasions vues de Toxandrie, du Brabant et de la vallée de l'Escaut, du côté de l'envahisseur. Celui de Rousseau nous fait en somme assister au spectacle de l'invasion, vue du haut de ce front de défense que constituait la grande chaussée, bref du côté gallo-romain. Il met au premier rang des sciences auxiliaires de l'histoire de cette période, l'archéologie, les fouilles des cimetières francs extrêmement nombreux dans la partie Sud du pays, et pose en passant un certain nombre de principes heureux (1).

Une première ruée de Germains — Francs et Alamans — met l'Empire à deux doigts de sa perte, sillonne la Gaule de la mer du Nord aux Pyrénées (275-276), la met à feu et à sang. Cette invasion est conjurée en quelques années par les empereurs illyriens, ces généraux énergiques, qui refoulent les envahisseurs au delà du Rhin. Mais elle a eu les conséquences les plus importantes pour l'avenir de nos régions. Tout d'abord, les Romains font la part du feu; ils abandonnent la ligne du Bas-Rhin et de la Meuse inférieure et se retirent plus au Sud, sur une position de repli, appuyée sur la chaussée de Boulogne-Bavai-Maestricht. Mais, en même temps, comme pour marquer leur volonté de s'accrocher à cette ligne, les empereurs viennent s'installer à Trèves qui devient capitale, face aux Barbares. M. Rousseau a écrit ici de substantielles pages sur l'organisation du système défensif romain. En les lisant, il est impossible de ne pas comparer ce système à celui que les Français prati-

(*) Il y aurait peut-être lieu de citer ici la petite étude dans laquelle M. Vincent a précisé la chronologie des invasions d'après les trouvailles de monnaies. (*Mélanges Pirenne*, T. II, pp. 669-674.)

quent de nos jours pour protéger le Sud algérien et marocain contre ce qu'on appelle avec un maximum de sincérité la dissidence. Les ressemblances sont frappantes : un chapelet de points stratégiques — ici, les postes et blockhaus ; là, les villes de la route, entourées de murailles, et les *castella*, en avant de celles-ci — forme la base de la défense. Pas de front ininterrompu. Les approches de la ligne sont surveillées, mais pas interdites. Un parti réussira peut-être à pénétrer dans la zone de surveillance, à s'infiltrer entre deux postes. Mais il sera aussitôt pris en chasse par des forces mobiles qui se portent de leurs quartiers vers le point où sa présence est signalée. Même ressemblance dans la physionomie des armées. Ce sont toutes deux des armées impériales. L'armée française qui garde le Maroc n'a plus de français que le nom ; sauf une partie du cadre d'officiers, quelques régiments d'infanterie et d'artillerie coloniale, de zouaves et de chasseurs d'Afrique et les unités techniques, elle ne comprend que des régiments de tirailleurs et de spahis indigènes (algériens et marocains) ou recrutés dans d'autres parties de l'empire (sénégalais et malgaches), sans compter les régiments étrangers blancs, où il n'y a pas un seul soldat français. Et ces troupes du Maroc sont les plus solides, les plus disciplinées de l'armée française. Remplacez tirailleurs par légionnaires, ascadrons par *alae equitum* ; vous aurez une image fidèle de ce qu'était l'armée romaine sur les frontières au IV^e siècle. Les Lètes, ces auxiliaires francs, bataves, alamans, de l'armée romaine, cantonnés avec leurs familles sur des terres dont ils ont la jouissance à charge du service militaire, vaillants soldats demeurés fidèles à Rome jusqu'au bout, font penser aux goums mixtes et à ce qu'on appelle en langage militaire de cette armée du Maroc, les forces supplétives, recrutées aussitôt sur le terrain qui vient d'être conquis. Derrière la première ligne de défense qui a comme base la grande chaussée, les *castella* couronnant les rochers de Dinant, de Huy et de Namur, et les fortins dans leurs intervalles, en forment une seconde, appuyée sur la Meuse. Enfin, une troisième est constituée en arrière par les petites forteresses, tel le *chestia* de Jemelle, qui ferment les voies d'accès par la forêt vers Trèves.

La *civitas Tungrorum* a dû à ce système défensif un siècle de sécurité à peu près complète (ca. 280-406). Après cette dernière date, qui est celle de l'invasion en masse, c'est la nuit. On ignore tout de ce qu'est devenue la *civitas*. M. Rousseau soumet à la critique et au jeu des hypothèses les rares documents — ils tiennent dans le creux de la main — qui nous renseignent sur cette période. Il ne croit pas, se fondant à la vérité sur un raisonnement *a silentio*, que la ruée de 406 et celle des Huns en 451, aient atteint

la *civitas Tungrorum* et brutalement supprimé la domination romaine au Nord de la Meuse. Les grandes vagues des invasions ont déserté beaucoup plus au Sud. Et l'auteur préfère imaginer que la substitution s'est faite d'une façon insensible, imperceptible même pour les contemporains. Quelque chef franc fédéré ou *magister militum*, devenu vrai maître du pays depuis longtemps en l'absence de toute autorité réelle des Romains, se sera substitué à l'Etat, s'attribuant les domaines et les revenus du fisc, sans que personne ne s'avisât du changement. On sait très bien que la chose s'est passée ainsi à Tournai. Tournai n'a pas été colonisée par les Francs Saliens; c'est une conquête personnelle du roitelet franc à la tête de son *comitatus* d'antrustions. Rien ne prouve, dit M. Rousseau — et c'est l'élément personnel, très neuf, de cette partie — qu'il n'en ait pas été de même pour Tongres et Maestricht, épargnées par les invasions. Si elles sont tombées sous l'autorité des Francs, ce ne peut être sous celle des Francs Saliens: la Forêt Charbonnière coupait toutes relations entre le pays de la Meuse et celui de l'Escaut, celui-ci orienté vers Tournai et Cambrai, celui-là vers Cologne, Trèves et Metz. C'est donc sous l'autorité des Ripuaires qu'est tombée la *civitas Tungrorum*, mais sans être colonisée en profondeur par eux: elle est restée romane dans l'ensemble. Et M. Rousseau suppose même, avec beaucoup de vraisemblance, que Tongres et Maestricht n'ont pas été colonisées par les Ripuaires dès le V^e siècle (comme on l'affirme couramment sans aucune preuve) mais insensiblement, à la longue, pendant le cours des époques mérovingienne et carolingienne. Il est donc infiniment probable que jusqu'au V^e siècle, les villes sont restées des centres de romanisme, le fond de leur population est demeuré longtemps gallo-romain; ce n'est que peu à peu que l'afflux incessant des éléments barbares a modifié la physionomie ethnique de cette population. Au X^e siècle, cette évolution était arrivée à son terme: Tongres et Maestricht étaient devenues thioises. Mais « si Tongres ou Maestricht était restée la résidence de l'évêque, le siège du diocèse qui a succédé à la *civitas*, leurs destinées au point de vue linguistique auraient été bien différentes. Sans les circonstances fortuites qui ont provoqué en terre romane la croissance inattendue de Liège, Maestricht... serait encore aujourd'hui un poste avancé de la latinité ». Nous adhérons pleinement à cette vue des choses.

*
**

Si la thèse romaniste de Fustel, de Dopsch et de Pirenne sur les débuts du moyen âge est conforme à la réalité, c'est bien dans le pays mosan qu'on en trouve la preuve éclatante. La vie économique

continue sans changement celle du Bas-Empire. Le diocèse s'est installé dans le cadre de la *civitas*. Un seul changement: Tongres a été abandonnée pour Maestricht, devenue la capitale administrative et religieuse, la résidence du comte et de l'évêque. M. Rousseau explique très bien pourquoi Tongres avait été choisie comme chef-lieu de la *civitas*. Ajoutons aux raisons qu'il donne, celle-ci: du point de vue des Romains, la situation de Tongres était moins excentrique ou périphérique par rapport au front à défendre, que celle de Maestricht. Au VI^e siècle, l'antique « *Mosae Trajectus* », géographiquement plus privilégiée, l'emporte sur sa rivale et devient le centre religieux, administratif et économique. La vitalité du commerce mosan est attestée par les nombreux ateliers monétaires établis sur ses bords à l'époque mérovingienne. Dès cette époque apparaît l'unité des régions mosanes qui forment la partie la plus vivante de l'Austrasie.

Au VII^e siècle, la famille des Pippinides émerge de l'ombre. Son ascension est rapide; sa fortune, prodigieuse. Mais M. Rousseau marque bien que ce n'est pas un hasard si le coup d'Etat de 751 a été accompli par cette famille. Dès ce moment, elle avait une assise foncière des plus solides dans la partie la plus riche et la mieux tenue du royaume franc. Pour établir la liste de leurs domaines, l'auteur n'a ménagé aucune peine, bien qu'il qualifie de provisoires les résultats de son enquête. Il a appliqué le procédé selon lequel la paroisse primitive correspond à un domaine franc et même gallo-romain. Il considère même le *Capitulare de Villis* comme la codification d'usages traditionnels observés depuis l'époque romaine dans les domaines ruraux. Selon lui, le fameux texte de Wolfenbuttel correspond à un type de domaine parfaitement identifiable: celui des pays mosans d'où provenait les Carolingiens eux-mêmes (nous ne croyons pas forcer ici sa pensée). Nous voilà loin de l'hypothèse aquitanaise de Dopsch. Encore aimerait-on avoir à brève échéance une démonstration de cette séduisante hypothèse. Si l'origine mosane de Pépin explique indirectement sa fortune, réciproquement on remarque que les Carolingiens, arrivés au pouvoir suprême, sont restés fidèles à leur patrie. Ils ont contribué à l'achèvement de son évangélisation, l'ont comblée de donations pieuses; à telles enseignes qu'ils y sont très tôt entrés dans la légende. Le nombre des châteaux, des vieux chemins, des arbres et des fontaines que la voix du peuple rattache à Charlemagne, l'atteste éloquemment.

C'est au même moment qu'apparaissait Liège, qui devait prendre le développement considérable que l'on sait, contre toutes les lois de la géographie historique. Le livre récent de M^{lle} Lecouturier sur Liège, que M. Rousseau ne cite pas, confirme absolument cette

hypothèse. L'ouvrage de l'historien et celui de l'anthropogéographe, partant de points de vue différents, aboutissent à la même conclusion. La naissance et le développement de Liège sont l'effet du hasard. L'évêque a quitté Maestricht sans raisons apparentes — probablement à cause de ses conflits avec le comte — et s'est fixé à Liège vers la fin du VII^e siècle. Le martyr de saint Lambert (ca. 705) transformant Liège en un lieu de pèlerinage, a fait le reste. Au VIII^e siècle, Liège est devenu le chef-lieu du diocèse. Normalement, Maestricht aurait dû le rester. Son site était si favorisé par la nature que cinq siècles plus tard, lorsque naît la grande artère de Cologne à Bruges qui relèguera toutes les autres axes dans l'ombre, c'est à Maestricht qu'elle franchit la Meuse, et non à Liège.

M. Rousseau n'a aucune peine à montrer que le centre de gravité de l'empire carolingien était bien dans le pays mosan. A une nuance près — la mise sur le même plan de l'activité économique dans les bassins de la Meuse et de l'Escaut — Pirenne l'avait déjà vu : « ... la Belgique (était) devenue la banlieue de la capitale de l'Empire » (*Hist. Belg.*, T. I, 3^e éd., p. 31). « ... la civilisation carolingienne a trouvé dans les Pays-Bas (Rousseau dirait ici : dans le pays mosan) son expression peut-être la plus complète et, si l'on ose ainsi dire, la plus classique » (*Ibid.*, p. 36). Charlemagne y a ses résidences préférées, ses villas de chasse, ses bains. Et M. Rousseau nous fait de la vie économique du pays mosan à cette époque un tableau que l'auteur du « *Contraste économique: Mérovingiens et Carolingiens* » ne désavouerait pas (1). On sait, en effet, que M. Pirenne souligne que seul le Nord de la Gaule fait exception dans la décadence commerciale du IX^e siècle (*Villes médiévales*, p. 33). C'est sur les bords de la Meuse que se joue le sort de l'empire carolingien ; les batailles y sont livrées, les traités y sont signés, des conciles s'y tiennent.

Les divergences de vues entre les deux auteurs s'accroissent quand on aborde la question des invasions normandes et de leurs répercussions. Tandis que M. Pirenne croit qu'elles ont anéanti le commerce déjà fort réduit de cette époque, M. Rousseau ne veut voir en elles qu'un épisode, une parenthèse, tout au moins en ce qui concerne les pays mosans, où elles ne sévissent que de 882 à 892 et n'affectent pas sensiblement la vie économique. Après les invasions normandes, les ateliers monétaires, les foires locales et les bureaux de tonlieux appa-

(1) M. Marc BLOCH, le savant directeur des *Annales d'Histoire économique et sociale*, ayant récemment marqué (1931, T. III, p. 595) les analogies entre l'œuvre de M. Pirenne et celle de M. Rousseau, je crois bon à partir d'ici de relever également les analogies et les divergences de vues.

raissent dans de nombreux textes comme devant. Mais il faut bien le remarquer, aucun effort n'est fait par l'auteur pour déduire de ces textes — échelonnés le long du X^e siècle — quelle a pu être l'intensité de ce mouvement commercial. L'existence d'un quartier des marchands à Verdun n'emporte pas notre conviction. Aussi bien, cette question des *vici mercatorum* a été débattue ailleurs. Cette partie du livre de M. Rousseau devrait être revue en partant d'une définition sociologique, j'ose le dire, du grand commerce. Il ne suffit pas d'aligner un nombre même considérable de monnaies, de textes contenant les mots *vicus*, *portus*, *emporium*, *teloneum*, provenant d'une région déterminée, pour pouvoir en inférer qu'elle a connu une économie d'échanges à grande distance.

L'Eglise de Liège atteint à la fin du X^e siècle un tournant décisif de son histoire. Elle devient la plus grande puissance politique de la Lotharingie. C'est le système dit de l'Eglise impériale : les empereurs othoniens, pour résister à la poussée féodale, transforment l'Eglise lotharingienne, de féodale et indigène qu'elle était, en impériale et allemande. Ils s'appuient sur des évêques qu'ils comblent, qui leur doivent tout. C'est encore dans le diocèse de Liège que ce programme a trouvé sa réalisation la plus nette, avec Notger (972-1008). Après avoir subi une éclipse de 1119 à 1145, l'Eglise impériale est restaurée avec Henri de Leez (1145-1164) et dure jusqu'à la fin du siècle. A ce moment, la puissance politique en Lotharingie passe à la maison de Louvain, aux futurs ducs de Brabant. Disons encore en passant que ces quelques pages de M. Rousseau sur l'église impériale nous ont encore confirmé dans la conviction que le conflit franco-allemand au moyen âge — ce thème cher aux historiens allemands, aux Alexandre Cartellieri, aux Fritz Kern — n'existe pas. Ces créatures de l'Empereur, les évêques de Liège, aux X^e, XI^e et XII^e siècles, sont le plus souvent des Lotharingiens indigènes ; ils sont de Verdun, du Namurois ; l'un d'eux, Wazon, originaire de Lobbes, a pu dire que s'il ne lui restait qu'un œil, il le donnerait encore pour le service de l'Empereur.

A cette époque, Liège, devenue la métropole religieuse d'un diocèse d'une pareille importance politique, est en plein développement. Les grands évêques de l'Eglise impériale l'ont transformée, en ont fait une ville de collégiales, de palais et d'écoles, qui peut rivaliser avec Cologne. Elle acquiert à cette époque cette physionomie rhénane qu'elle a encore, sans que les Liégeois le soupçonnent, et qui ne trompe pas l'historien en voyage.

La troisième partie du livre de M. Rousseau est la plus neuve, celle qui soulève les objections les plus fortes. C'est ici qu'apparaît le plus nettement son dessein de revendiquer pour le pays mosan une antériorité dans le développement non seulement culturel, mais aussi économique et social, par rapport à la Flandre et surtout au Brabant. La doctrine classique sur l'origine des villes, les idées courantes sur la renaissance du commerce dans les Pays-Bas à la fin du XI^e siècle, sont sorties du magnifique renouvellement de l'histoire de Flandre par les travaux d'Henri Pirenne depuis 1895. C'est sur des cas typiques tirés de l'histoire de Flandre que cette doctrine et ces idées se sont constituées. Qui dit aujourd'hui villes des Pays-Bas pense immédiatement à Bruges, Gand et Ypres. Qui dit renaissance du commerce pense aussitôt à l'apparition des hommes du Midi sur les côtes flamandes. Tout cela est fixé dans le tome I de l'*Histoire de Belgique*, livre II (surtout chapitres I et IV). On sent très bien que l'intention de M. Rousseau est de nous faire un tableau du pays mosan aux XI^e et XII^e siècles, et de montrer quel développement et quelle place il prend avant le tableau de la Flandre aux XII^e et XIII^e siècles, que constituent ces chapitres devenus classiques de l'*Histoire de Belgique*.

Après avoir attiré l'attention sur l'apparition de sept nouveaux ponts de la Meuse entre 1000 et 1150 environ (auparavant, il n'y avait que celui de Maestricht; c'est toujours la même structure qu'à l'époque gallo-romaine), l'auteur étudie le rayonnement du commerce du pays mosan vers l'extérieur.

Vers l'Angleterre tout d'abord. Le plus ancien relevé de droits de tonlieu anglais, qui est de 991-1002, cite nommément quatre villes: Rouen, Huy, Liège et Nivelles. A ce premier texte impressionnant, il ajoute un certain nombre de textes hagiographiques qui montrent à merveille, à la suite d'une récente lecture de M. Van der Essen à la Société des Etudes Philologiques et Historiques, qu'il reste à tirer des vies de saints une masse de renseignements précieux pour l'histoire sociale et économique. C'est par le delta de la Basse-Meuse que les marchands allaient en Angleterre, par Utrecht et Tiel. De leur côté, les vaisseaux scandinaves remontaient le cours du fleuve jusqu'à Maestricht. Leur faible tirant d'eau le permettait. Le témoignage frappant d'Henri van Veldeke, le premier poète flamand, qui décrit Maestricht, au croisement de la route d'Angleterre en Hongrie et de la route de Saxe en France, et au terme de la route fluviale des bateaux de Scandinavie, n'est pourtant pas valable pour les faits antérieurs au milieu du XII^e siècle (le poète n'est pas né avant 1126).

Du côté de la Rhénanie, les sources plus riches. Le tonlieu

de Coblenche de 1042 mentionne les marchands de Huy, Dinant, Namur et Liège, avec leurs étoffes de laine et de toile, leurs chaudronneries, leur vin. Ils prenaient comme fret de retour le cuivre destiné à alimenter l'industrie de la dinanderie. Deux voies reliaient le pays mosan au pays rhénan : la voie fluviale par Tiel et le Waal, et la voie terrestre par Aix-la-Chapelle. Et l'expansion commerciale du pays mosan gagne de proche en proche, nous dit M. Rousseau. Les marchands de Maestricht apparaissent à la foire d'Enns sur le Haut-Danube en 1191, à Vienne peu après. Ici, nous hésitons à suivre notre guide. Ne sommes-nous pas en présence d'autre chose, de la période du commerce européen à grande distance, bien connue et bien déterminée ? Le dessein de l'auteur n'est-il pas de nous montrer le pays mosan en plein développement un siècle avant la Flandre ? Dans ce cas, son raisonnement gagnerait en force, en séparant nettement les faits des deux périodes, et en s'en tenant à celle des origines. Les faits signalés p. 97, les marchands liégeois rentrant des foires de France en 1198, nous paraissent relever également de la grande période d'échanges commerciaux entre les villes des Pays-Bas et les foires de Champagne et de Brie.

Le commerce du pays mosan est alimenté par des industries locales. Les mentions de mines dans les sources deviennent nombreuses à partir du XII^e siècle (1). Le minerai qu'on en extrait n'est pas exporté. Il est utilisé sur place. Les fourneaux et les forges sont là, à proximité des « filons » et des « gîtes », à proximité aussi de la forêt qui va fournir le charbon de bois, indispensable à la réduction du minerai et à l'affinage du fer. Les produits de cette industrie étaient destinés à la consommation locale, mais aussi à l'exportation. Le pays mosan a du exporter sans cesse depuis l'époque mérovingienne, des lingots et des barres de fer, des outils, des armes. Surtout des armes. Ce sont peut-être des Mosans que ces marchands d'armes qui suivaient l'ost à la bataille d'Andernach, selon les Annales de Saint-Bertin (2), ou ceux à qui un capitulaire de Thionville interdit de dépasser les villes de la frontière Est de l'Empire pour aller au delà faire le commerce des armes et des draps (3). L'auteur ne cite pas ces textes du IX^e siècle ; mais ce n'est pas là un véritable commerce, il cesse après le passage des armées. Cette industrie mosane comprend deux branches : la métallurgie rurale du fer et la dinanderie

(1) Ajouter aux textes cités les *Notes sur le commerce du plomb au moyen âge*, de Hans van Werveke (Mélanges Pirenne, T. II, pp. 653-662).

(2) Ed. WAITZ, *SS. rer. Germanicarum in usum scholarum*, 1883, 8^o, A^o 876, p. 133.

(3) *Capitulaire missorum in Theodonis villa datum secundum generale* (A^o 805), c. 7 (Boretius, T. I, p. 123).

dans les villes. L'alliage du cuivre importé et du zinc produit le laiton ; celui du cuivre et de l'étain donne le bronze. Pour les objets en laiton, les villes mosanes ont exercé une sorte de monopole dans le commerce de l'Empire.

A côté de la tannerie et de la pelleterie, qui trouvent leurs origines dans l'exploitation de la faune et des forêts de l'Ardenne, (c'est l'écorce du chêne qui produit le tanin), M. Rousseau assigne une place de premier rang à l'industrie drapière du pays mosan. Prenant position nettement, il revendique ici aussi une antériorité pour la draperie liégeoise et hutoise. Les textes qu'il cite montrent bien qu'il y a eu une draperie liégeoise antérieure à la draperie flamande et brabançonne, en tout cas indépendante d'elle. Mais ils ne semblent pas s'appliquer à une industrie d'exportation digne de ce nom. Je parle des textes cités jusqu'à 1103. Les autres, postérieurs au début du XIII^e siècle, mentionnent des draps de Liège à Gènes en 1191 et à Venise en 1225, se rapportent à la grande époque du commerce européen, comme plus haut. Ils ne prouvent rien pour la période antérieure. Il résulte de ce qui précède que le pays mosan a connu au XI^e siècle une industrie drapière destinée à alimenter de ses produits, sans doute relativement grossiers, la consommation locale et une faible exportation à courte distance. Lorsque s'est développée l'industrie drapière de Flandre et plus tard de Brabant, qui par ses formes et ses fonctions, mérite vraiment le nom de grande industrie, la vieille industrie des villes mosanes a essayé de rivaliser avec elle sur les marchés étrangers. Mais son compte a été vite réglé. A partir du milieu du XIII^e siècle, il n'en est plus question qu'accidentellement.

L'auteur insiste encore sur le rayonnement du commerce des bois de construction, de la pierre et du marbre des pays mosans.

Après avoir passé en revue ces divers aspects de l'expansion mosane, M. Rousseau, procédant de cette constatation parfaitement juste que le marchand du moyen âge est à la fois exportateur et importateur, qu'il ramène toujours un fret de retour de la ville ou de la foire, objet de son voyage, passe en revue les divers articles importés ainsi dans la vallée de la Meuse. Ce sont : le cuivre de Saxe et du Harz, l'étain, les vins du Rhin et de la Moselle. Jusqu'au moment où apparaît à Liège en 1198, cette première barrique de vin de la Rochelle, bien connue des médiévistes belges. Petit fait de grande portée, qui atteste le déplacement des axes commerciales ; cette barrique arrive en effet de Bruges par la nouvelle voie terrestre. C'est encore le sel de Lorraine ; il en est resté un souvenir dans le nom de Givet, qui n'est autre à l'origine que *Gabelum* (*Gabelum*, *Gablum*, *Givel*, *Givet*) le siège du péage du sel.

Les foires ont joué un rôle considérable dans la vie économique du moyen âge avant l'époque des villes. M. Rousseau a été amené tout naturellement à grouper les renseignements qu'il a recueillis sur celles des pays mosans. Celle de Visé remonte au X^e siècle ; celle de l'Herbatte à Namur est mal connue avant le XIII^e siècle. Les foires d'Aix-la-Chapelle sont certainement plus anciennes, même si elles n'ont été l'objet d'un privilège qu'en 1165 (je vais ici plus loin que l'auteur qui ne remonte pas au-delà de cette date). Mais y a-t-il dans toutes ces manifestations commerciales quelque chose qui soit comparable, je ne dis pas aux foires de Champagne qui ont opéré une véritable révolution économique, mais toutes proportions gardées, à ce qu'ont été plus tard les foires de Flandre ou d'Anvers ? Je ne le crois pas. On est frappé par l'indigence des textes, non seulement en ce qui concerne les institutions des foires qui n'ont laissé la trace d'aucun règlement, d'aucune de ces *consuetudines* qu'on trouve plus tard, mais aussi en ce qui concerne les marchands qui s'y rencontraient, et des produits qui y étaient échangés.

Quelle qu'ait été l'importance de cette économie mosane, il semble incontestable qu'elle ait été le support d'un développement politique beaucoup plus grand et plus précoce que celui de la Flandre. On sait qu'un pur hasard nous a transmis une partie du texte de la charte de Huy, la plus ancienne charte de liberté urbaine de l'Europe occidentale ; elle est de 1066. Dans la grande querelle qui a mis aux prises les historiens belges, entre autres Pirenne et Kurth — avec un nouvel épisode après la guerre (travaux d'Hanse) — M. Rousseau prend nettement parti pour Kurth. Il lui semble impossible que Huy ait précédé Liège dans cette voie de l'émancipation ; que ne se soient pas dégagés avant cette date les premiers linéaments d'un droit urbain liégeois. Et il en donne de pertinentes raisons. Songeons que Gilles d'Orval ne nous donne qu'une partie du texte de cette charte, de crainte, dit-il, d'ennuyer le lecteur. On frémit à la pensée que tant de nos raisonnements sont fondés sur l'absence de textes de ce genre, d'où nous inférons qu'il n'y en a jamais eu ! Pour Dinant, M. Rousseau utilise le relevé des droits du comte de Namur dans la ville, qui est de 1047, et sur lequel le regretté Des Marez s'appuyait, ainsi que sur le cartulaire de Guiman d'Arras, pour tenter de dégager ce qu'il appelait assez artificiellement la phase préconstitutionnelle des villes. Enfin, M. Rousseau décrit le mouvement de propagande communaliste qui rayonne vers les villes secondaires de la principauté au XII^e siècle, vers Chimay, Gembloux et Fosses. Les milices urbaines organisées dès la deuxième moitié du XI^e siècle, remplacent bientôt dans l'ordre de bataille de l'armée épiscopale la chevalerie défailante.

Il faut nous hâter et nous ne pouvons donner qu'une analyse plus brève des chapitres que M. Rousseau consacre à la vie intellectuelle et artistique du pays mosan aux XI^e et XII^e siècles. Ce n'est pas qu'ils offrent un intérêt moindre. Leur caractère de synthèse devraient leur assurer une certaine diffusion parmi les « honnêtes hommes » qui s'intéressent à l'histoire de notre pays, dont c'est une des périodes les plus brillantes. Or, il faut convenir que du point de vue de l'historien des lettres et des arts, la thèse générale de M. Rousseau devient à partir d'ici de plus en plus entraînante. Elle emporte la conviction qu'à cette époque, le pays mosan en est arrivé à un stade de civilisation beaucoup plus avancé que la Flandre. Disons plus : il n'y a pas de commune mesure. Comparée à celle de Liège, la civilisation flamande, soumise à l'influence de Tournai, qui n'a ni l'éclat ni le rayonnement de Liège, reste infiniment loin en arrière jusqu'à l'aube du XIII^e siècle.

Le rayonnement des écoles liégeoises dans la chrétienté l'atteste avec éloquence. Elles ont formé un Rahier de Lobbes, l'unique théologien du X^e siècle; un Sigebert de Gembloux, le plus grand chroniqueur du moyen âge; un Wibald de Stavelot, prodigieux érudit, véritable encyclopédiste, et à la fois homme de confiance des empereurs. On trouve des élèves des écoles liégeoises sur les sièges épiscopaux de Vérone et de Brescia, de Bath et d'Exeter, de Salzbourg, de Rouen. Les étudiants y viennent de partout. Des Liégeois vont enseigner ou évangéliser la Bohême, la Pologne et la Hongrie. Pour ce dernier pays, M. Rousseau s'appuie sur le fait incontestable des colonies wallonnes dans le diocèse d'Eger, dont l'origine remonte à coup sûr à la fin du XI^e ou au début du XII^e siècle. Cet épisode bien connu des colonies wallonnes en Hongrie prend une signification plus profonde, une fois inséré dans le tableau d'ensemble de M. Rousseau (1). Bref, quelle qu'ait pu être l'intensité des échanges commerciaux entre le pays mosan et l'extérieur, on ne peut nier qu'ils aient suscité des échanges intellectuels extrêmement nombreux du pays de Liège avec la chrétienté toute entière. On a beau être disposé d'avance à critiquer la méthode de la *Verkehrsgeschichte*, comme l'appellent les Allemands; l'auteur groupe tant de faits qu'on est convaincu.

Après avoir fait remarquer que la partie romane de l'ancien diocèse de Liège correspond sensiblement au domaine propre du wallon, M. Rousseau, en quelques pages bien venues, met à la portée du grand public les résultats des captivantes recherches de M. Wilmotte

(1) Signalons à l'auteur les articles récents de Deszö Pais sur ce sujet dans la *Revue des études hongroises*. (Paris, Champion), 1923, I, pp. 15-26 et 137-144. Ils citent sur ce sujet une abondante bibliographie hongroise inconnue en Belgique.

sur les œuvres littéraires latines nées en Lotharingie. Il s'agit d'un poème épique, le *Waltharius*, réplique anticipée des *Nibelungen*; d'une épopée animale, l'*Ecobasis captivi*, qui annonce le Roman de Renard, tous deux du X^e siècle; sans compter les œuvres plus nombreuses au XII^e siècle. Les productions en langue vulgaire apparaissent au plus tard au XII^e siècle. La chanson des *Quatre fils Aymon* a été composée selon toute vraisemblance au monastère de Stavelot ou à celui de Malmédy. L'action s'en déroule dans le pays de la Meuse. M. Rousseau suggère finement de quelle ressource l'étude des légendes carolingiennes dans le folklore mosan pourrait être pour celle des origines des chansons de geste dans la même région, aux XI^e et XII^e siècles. A cette époque, le Wallon a la tête épique ! Les vies de saints sont remaniées et prennent une allure d'épopée; elles ont dû exercer une influence sur la formation des chansons de geste, comme M. Faral l'avait déjà vu. Il n'est pas jusqu'au premier poète flamand écrivant en langue vulgaire, Henri van Veldeke, qui ne doive le meilleur de sa formation aux écoles liégeoises, qui ne soit somme toute un mosan, comme M. Rousseau le fait remarquer, non sans complaisance. Il écrit en langue vulgaire thioise dans le moment même que l'on commence à écrire en langue vulgaire romane, dans la partie romane du diocèse et dans les trois Evêchés de Metz, Toul et Verdun. Le pays mosellan en effet, du point de vue économique, ne fait qu'un avec le pays mosan. D'ailleurs, tous deux sont largement ouverts aux influences de l'étranger.

*
**

C'est en histoire de l'art que le concept « mosan » a d'abord acquis droit de cité, *Stricto sensu*, ce mot s'applique surtout à l'art des XI^e et XII^e siècles, architecture, sculpture, et surtout miniature, orfèvrerie, émaillerie, bref, ces arts mineurs que connaît si bien et dont rend compte si finement M. Marcel Laurent.

Jamais un historien avant M. Rousseau, n'avait abordé l'étude des diverses manifestations de cet art, en ayant compris aussi justement les conditions dans lesquelles il s'est développé. Notre auteur n'en néglige aucune, même les psychologiques. La doctrine de l'Eglise impériale en est une : Notger et ses successeurs n'ont-ils pas été par la volonté des empereurs, des princes riches qui devaient faire rayonner le prestige de l'Empire en même temps que celui de l'Eglise ? La réforme de Richard de Verdun, fondée sur la valeur mystique de l'art, capable de promouvoir la foi, en est une autre : « Le luxe est permis dès qu'il s'agit de glorifier Dieu et d'honorer ses saints. L'art ainsi compris devient une prière. »

L'architecture mosane du X^e au XII^e siècle a constitué une véritable école provinciale autonome d'architecture romane, qui devrait avoir sa place marquée à part dans l'archéologie médiévale. Nul doute, pour paraphraser le mot de Raoul le Glabre, qu'au XI^e siècle, le diocèse de Liège ne se soit couvert d'un blanc manteau d'églises. M. Rousseau établit une liste des seuls monuments pour lesquels on a des éléments de datation ; cette liste compte près de quarante numéros. Le rayonnement de cette école a été grand. C'est un Liégeois, Hézelon, qui a commencé la construction de l'abbatiale de Cluny en Bourgogne (1088) qui fut la plus grande église de la chrétienté au moyen âge. Or, de ces nombreuses églises mosanes, cathédrales, collégiales, abbatiales, il ne reste que des monuments secondaires. Endommagées aux XVI^e et XVII^e siècles par suite des négligences d'entretien, au lieu d'être restaurées, elles furent au XVIII^e siècle, rasées et reconstruites selon ce qui était alors le goût moderne. C'est un des mérites de M. Rousseau de montrer qu'il y a eu un vandalisme plus grave que celui des sans-culottes qui avaient du moins une excuse : c'est celui des abbés mitrés du XVIII^e siècle assez riches pour reconstruire de fond en comble leurs ensembles de bâtiments. C'est ainsi qu'a été rasée l'admirable abbatiale de Gembloux en 1762, 30 ans avant que la cathédrale de St-Lambert le fût par les révolutionnaires français. Si les abbayes du pays de Liège avaient connu — c'est une chose énorme à énoncer ainsi — les bienfaits abus de la commende, comme en France, les abbés n'auraient pas été assez riches pour sacrifier les antiques édifices romans à leur goût de la somptuosité baroque ; le pays roman offrirait à notre curiosité trois fois plus d'édifices et de meilleurs, et la face de l'histoire de l'art en serait peut-être changée. On n'admettrait peut-être pas aussi aveuglément que l'art mosan n'a été qu'une réplique de l'art rhénan, peut-être constaterait-on en revanche que les influences du mosan sur le rhénan sont nombreuses...

Les pages consacrées à l'étude des matériaux utilisés dans la construction de ces édifices romans de la Meuse, sont remplies aussi de suggestions neuves. Nul doute qu'une alliance de l'archéologie et de la géologie ne révèle bien des rapports insoupçonnés. La situation des carrières par rapport aux édifices, les qualités et les défauts des diverses variétés de pierres (grès, calcaire, marbre noir, tuffeau) ; autant de questions dont la solution apporterait autant de contributions au problème des particularités régionales, tel que le posait quelques semaines avant sa mort, pour les écoles françaises, Auguste Brutails.

Mais c'est surtout dans l'orfèvrerie, l'émaillerie, la miniature, dans les arts industriels qu'on appelle, on ne sait pourquoi, les arts mi-

nieurs — sans doute parce que ce sont ceux de l'artisan — que l'art mosan a trouvé sa plus complète expression. Je vais même plus loin que l'auteur, et je me demande si ce n'est pas là qu'on saisit le mieux cette robustesse, cette sorte de probité, qui sont le fond même de l'art industriel mosan, depuis les reliquaires et les fonts baptismaux du XI^e et du XII^e, jusqu'au Louis XV liégeois et aux belles armes de précision. Neuves aussi les pages de M. Rousseau montrant la continuité de l'industrie du bronze et du laiton depuis l'époque gallo-romaine, prouve qu'en un temps ou la division du travail n'était pas connue, l'orfèvre n'est qu'un dinandier, un technicien qui s'est élevé à l'esthétique; que les fonts baptismaux de Saint-Barthélémy de Liège, ce pur chef d'œuvre de réalisme à l'aube du XII^e siècle, n'est pas, comme son extraordinaire antiquité l'a donné parfois à penser, un épisode isolé, un hasard. Nous connaissons par les textes, les antécédents qu'il a eus aux X^e et XI^e siècles. L'art de l'orfèvre, issu des milieux ecclésiastiques, a dû se laïciser très tôt. Les monétaires de l'époque mérovingienne, comme cet Abbon de Limoges qui forma Eloi, étaient en même temps des orfèvres. Ceux de la vallée de la Meuse n'ont pas été différents de celui du Limousin.



Nous voici parvenus au terme du livre. Les dernières pages analysent comme avec regret, les causes du déclin du pays mosan dès le XIII^e siècle: développement du commerce terrestre, prenant peu à peu le pas sur le commerce fluvial, prospérité croissante de Bruges, développement de l'industrie drapière flamande, puis brabançonne, qui travaillent pour l'exportation à grande distance; ascension politique du duc de Brabant qui prend en Basse-Lotharingie la place de l'évêque de Liège. Les mots de déclin et de décadence sont de trop. L'activité économique du pays mosan ne s'est pas ralentie. Ses formes ne correspondaient plus à celles de la vie économique qui, depuis le XII^e siècle, avaient été complètement bouleversées. La renaissance du commerce au XI^e siècle a été une révolution économique aussi profonde que la révolution industrielle à la fin du XVIII^e siècle. L'économie mosane ne s'est tout simplement pas adaptée à l'ordre nouveau; l'exemple de la draperie liégeoise frappée à mort dès la fin du XIII^e siècle l'illustre très bien.

En fermant ce beau livre, ceux qui cherchent dans le passé une explication du présent, qui croient qu'un passé n'est jamais tout-à-fait mort, ne peuvent s'empêcher de penser à l'abîme qui, aujourd'hui encore, en un temps où les distances sont virtuellement supprimées, sépare les villes flamandes et même Bruxelles des villes de

la Meuse, et fait encore du concept « pays mosan » une réalité politique vivante, avec laquelle il faut compter.

Ce livre est celui d'un mosan. Trop mosan, avait dit Des Marez, la dernière fois qu'il vint au Cercle des étudiants d'histoire, paraphrasant le *Nimis germanice* d'un roi célèbre. Et c'est peut-être exact. Nous qui avons essayé d'en saisir sur le vif certaines légères outrances, notamment en histoire économique, n'en disconvieridrons pas. Qu'il soit permis, pourtant, de marquer que c'est ce sentiment régionaliste, cet amour de la petite patrie qui a rendu possible l'élaboration de ce beau livre de synthèse.

Du coup, avec ce livre si fortement nourri par le sol, l'école liégeoise — je veux dire celle des historiens sortis *avant la guerre* du séminaire fondé par Kurth et mets à part les Gantois qui y avaient été annexés — l'école des historiens liégeois, jusqu'ici confinée dans des entreprises probes de registes ou d'*Analecta Vaticano-belgica*, acquiert soudain un relief inattendu.

Et c'est sur ce dernier mot que nous voudrions terminer cet article. Livre de synthèse. Au moment où la spécialisation se recommande de plus en plus impérieusement au chercheur au même titre que l'entr'aide des diverses disciplines, condition de la synthèse, et au moment où il devient de plus en plus difficile de satisfaire à cette double exigence, on ne peut faire de plus bel éloge du livre de M. Rousseau. Il est caractérisé par une connaissance approfondie de la littérature d'expression française et allemande, en archéologie, en folklore, en philologie et en histoire religieuse, aussi bien qu'en histoire tout court; et surtout il possède à un degré élevé le sens des rapports entre ces diverses disciplines, ce qui est encore mieux et relève de « l'esprit de finesse ».

Henri LAURENT,
Associé C. R. B.

Sur Juvénal

Satires V. 48

Les commentateurs et les traducteurs de Juvénal ont émis à propos de ce vers, des interprétations divergentes.

Si nous examinons le sens donné à ce passage par les derniers philologues qui se sont occupés de la question, nous constatons que P. de Labriolle et Villeneuve traduisent (1)

« ... *et rupto poscentem sulphura vitro* ». par :
» (il est déjà cassé) et réclame une réparation au soufre ».

Ils ne font que prendre parti pour une des deux interprétations que, quelques années plus tôt, Duff (2) avait crues aussi acceptables l'une que l'autre, puisqu'il n'ose ou ne veut se décider.

De même, G. G. Ramsay (3) comprend :

« To you will be given a cracked cup with four nozzles that takes its name from a Beneventine cobbler, and calls for sulphur wherewith to repair its broken glass. »

Cette interprétation est-elle acceptable? Il faut pour cela admettre la possibilité pour les Anciens de réparer le verre au moyen du soufre. ce qui n'est mentionné nulle part ailleurs. La technique des Anciens, pas plus que la nôtre du reste, ne devait connaître ce procédé.

Il y avait certes bien longtemps que le verre avait livré le secret de sa fabrication ; tout le monde a présente à la mémoire l'anecdote racontée par Pline (4) sur l'origine phénicienne du verre et, dès l'époque de Néron, le procédé du soufflage est connu et appliqué en Grèce, à Rhodes, en Italie ainsi qu'en Espagne et en Gaule (5).

(1) P. DE LABRIOLLE et VILLENEUVE : *Juvénal*, Paris, Belles-Lettres, 1921, p. 50.

(2) DUFF : *Juvenalis Saturae XVI*. (Cambridge, 1909, p. 197). V. 48 : *rupto vitro* : demanding sulphur with its glass broken. « There are two possible explanations: (1) the cup is said to be asking for sulphur because it was customary to batten broken glass for sticks sipped with sulphur, wich served as matches; (2) sulphur was used as ciment: So to the schol.

(3) G. G. RAMSAY: *Juvenal and Persius*. (London, 1928, p. 73.)

(4) PLINE: *Nat histor.*, XXXVI, 65, 129.

(5) PLINE: *ibid.*, XXXVI, 66.

Mais faut-il pour interpréter ce passage de Juvénal, admettre qu'au moyen d'un peu de soufre, on pouvait remettre à neuf une coupe cassée? Nous ne le pensons pas, et ce, pour deux raisons. D'abord, ce serait l'unique passage où il serait fait allusion à cet usage du soufre et encore, cela n'est-il attesté que par un scoliaste de l'an 800, c'est-à-dire, par un homme dont, *a priori*, nous ne pouvons accepter les assertions qu'avec une extrême prudence.

Ensuite, — et c'est là le plus important de nos arguments — il existe dans la Rome impériale un type de marchand qui fait commerce de racheter les débris de verre contre une monnaie d'un genre spécial et qui consiste toujours en allumettes. Martial nous le peint en trois endroits différents de son œuvre.

1° Il fait dire à Cecilius (1) : « Qu'est-ce que tu es?... Tout au plus un nomade d'au delà du Tibre, qui échange des allumettes jaunâtres contre des débris de verre. »

2° En un second passage (2) il écrit : « (On débite sur mon compte)... de ces ordures pour lesquelles un marchand de coupes cassées (3) ne voudrait même pas donner la valeur d'une allumette. »

3° Enfin, dans une épigramme adressée à Sparsus (4), Martial parle de la voix criarde « du Juif que sa mère a appris à mendier, et du chassieux marchand d'allumettes. »

Un dernier témoignage à ce sujet nous est fourni par Stace (5), qui écrit dans une poésie sur les calendes de décembre :

*Illic agmina confremunt Syrorum
Hic plebs scenica, quaeque comminutis
Permutet vitreis gregale sulfur.*

(1) MARTIAL : *Epigram I*, XLII, 3, 399.

*Hoc quod Transtiberinus ambulator
Qui pallentia sulfurata fractis.
Permutet vitreis...*

(2) MARTIAL : *Epigram X*, III, 3-4.

*Quae sulfurato nolit empti ramento.
Valiniorum proxeneta fractorum.*

(3) A remarquer que c'est aux mêmes coupes qu'il est fait allusion dans Juvénal V, 84.

(4) MARTIAL : *Epigram XII*, LVII, 13-14.

*A matre doctus nec rogare Judaeus
Nec sulfuratae lippus institor merxus.*

(5) STACE : *Silves*, I, VI, 72-74.

« Là-bas, grouille une foule de Syriens, ici, la populace du théâtre et les gens qui échangent le vulgaire soufre contre des débris de verre. »

Il s'avère donc incontestable qu'il existait à Rome, et particulièrement à l'époque de Juvénal, une catégorie de marchands peu estimés — il en a existé de tous temps — qui vendaient des allumettes et recevaient en échange les verres qu'une main maladroite ou la fougue d'un convive émêché avaient mis hors d'usage.

N'est-il pas logique dès lors de comprendre autrement le passage de Juvénal qui nous occupe et de traduire simplement — en écartant du texte l'idée de réparation, qui ne s'y trouve pas —...

« ... et réclamant des allumettes pour le verre cassé... »?

Cela ne semble souffrir aucune objection.

*
**

Néanmoins, ce commerce du verre brisé soulève deux questions.

Pourquoi ces gens rachètent-ils des débris de vases ou de coupes? Probablement pour les porter dans des ateliers de fabrication du verre où on les leur rachetait à vil prix. Maintenant encore, on utilise dans la fabrication du verre, le grésil (ou grosil) qui n'est autre chose que des morceaux de verre pilés.

Pourquoi les échangeaient-ils contre des allumettes? Nul auteur ne nous le dit. Peut-être trouvait-on pratique de se débarrasser d'objets encombrants et devenus inutiles et d'acquérir en leur place des allumettes, si on peut appeler ainsi des morceaux de bois sec terminés à l'un des bouts par un peu de soufre et qu'il fallait approcher du feu pour qu'ils s'allument. Ce sont là des objets d'une utilité courante et il faut remarquer qu'aujourd'hui encore certains mendiants se sont spécialisés dans la vente des boîtes d'allumettes.

Mais Ernest Renan soulève un second problème. Il écrit en effet (1) : « Ces pauvres gens (les Juifs) débarquaient par centaines à la *Ripa* et vivaient entre eux, dans le quartier adjacent du Trans-tévère, servant de portefaix, faisant le petit commerce, *échangeant des allumettes contre des verres cassés*, et offrant aux fières populations italiotes un type qui plus tard devait leur être trop familier, celui du mendiant consommé dans son art. »

Faut-il en conclure que la catégorie de marchands qui nous intéresse était uniquement juive? Nous ne le pensons pas, car, parmi les témoignages qui concernent cette classe de gens, aucun n'affirme

(1) Ernest RENAN : *Saint-Paul (Histoire des Origines du Christianisme, t. III)*. Paris, 1869, p. 103.

la nationalité de ces *institores merxis sulfuratae*. Tout ce que nous pouvons en déduire, c'est qu'ils n'étaient guère considérés dans la Rome du I^{er} siècle après J. C., qu'ils semblent avoir élu domicile spécialement dans le quartier au delà du Tibre (1), quartier où l'on trouvait certes les Juifs de plus en plus nombreux, mais où habitaient aussi tous les disgraciés de la société romaine.

Seul, un témoignage de Martial (2) pourrait faire croire que les marchands d'allumettes étaient Juifs, encore que, strictement, cela ne ressorte pas de ce texte.

En conclusion, il faut admettre qu'il existait un certain nombre de gens gagnant leur vie à troquer des allumettes contre des débris de verre, auxquels Juvénal fait allusion dans le vers 48 de sa Satire V. Ce commerce n'était pas l'apanage des Juifs, mais bien d'indigènes réduits à la quasi-mendicité, auxquels durent bientôt s'ajouter nombre de Juifs, très peu fortunés, qui émigraient en masse à Rome. Et il serait exagéré de prétendre que Juvénal a ici visé spécialement l'élément juif. C'est possible, mais non certain. Remarquons en passant qu'en d'autres endroits, Juvénal parle des Juifs et ne les ménage pas. Qu'il nous suffise de renvoyer aux vers 12 *sqq.* de la Satire III.

La seule chose qui semble hors de doute, c'est qu'il ne s'agit pas ici de réparation du verre par le soufre, mais d'échange de verres cassés contre des allumettes soufrées.

Edm. LIÉNARD.

Docteur en philosophie et lettres.

(1) MARTIAL: I, 42, 3.

(2) *Ibid.*, XII, 57, 13-14.

Chronique Universitaire

L'Institut de Philologie et d'Histoire Orientales de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Bruxelles

La *Revue de l'Université* a annoncé, en son temps, la fondation d'un nouvel Institut d'Histoire et de Philologie orientales. L'inauguration de cet Institut eut lieu solennellement à l'Université, le 24 novembre 1931, en présence d'une assistance exceptionnellement nombreuse, dont la composition elle-même était un signe des temps, des temps de plus en plus favorables à l'extension et à la diffusion des études orientales. On y voyait, en effet, à côté des étudiants en Histoire et en Archéologie, dont l'effectif croît d'année en année, le groupe des « Amis de l'Orient » et de la « Société d'Etudes orientales », formé naguère par M. de la Vallée-Poussin, notre grand Indianiste; de nombreux représentants de la Colonie arménienne, dont M^{me} la comtesse d'Arschot, née Nubar-Pacha, et M. Saroukhan, M. Saltaferas, chargé d'Affaires de Grèce, les membres de la Faculté de Philosophie, presque au complet, et beaucoup de professeurs des autres Facultés

On sait que le nouvel Institut se compose, provisoirement, de quatre séminaires :

Byzantinologie : M. H. Grégoire, vice-présid. de l'Institut, directeur ;

Syrologie : M. M.-A. Kugener, directeur ;

Philologie sémitique : M. J. Lévy ;

Langue, Littérature et Histoire de l'Arménie : M. N. Adontz.

Les membres du Comité directeur de l'Institut oriental avaient chargé leur vice-président d'exposer la tâche du nouvel établissement. M. N. Adontz, récemment nommé, avait été invité à parler plus en détails de l'enseignement, créé par lui à Bruxelles, de l'Arménologie. Et M. Przyluski, professeur au Collège de France, eut les honneurs de la séance. Il intéressa vivement son auditoire par une conférence

très originale : *L'Inde, l'Iran et la Grèce*, que la *Revue de l'Université* publiera dans son prochain numéro, ainsi que la leçon inaugurale de M. N. Adontz.

Voici l'allocution de M. Henri Grégoire, allocution prononcée après quelques paroles que M. le Recteur, qui présidait la cérémonie, adressa aux généreux fondateurs de l'Institut :

« Monsieur le Recteur,
Chers Collègues,
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

« Je vous remercie d'autant plus sincèrement d'être venus si nombreux à cette séance que le programme en était un peu effrayant, je veux dire légèrement chargé. Heureusement, le nom de M. Przy-luski, notre hôte de cette après-midi, et l'intérêt passionnant de son sujet, l'ont emporté dans votre esprit sur les appréhensions engendrées par la longueur inusitée de l'ordre du jour. C'est donc doublement que nous sommes reconnaissants au maître du Collège de France, qui nous apporte de confiance le patronage d'une institution qui sait, je suppose, comment on enseigne les langues savantes et l'Histoire orientale.

« Notre Institut est vraiment trop jeune pour ne pas avoir besoin de parrain, et votre parrainage, cher Maître, est illustre. Merci ! Et je crois que l'heureux augure est, par toutes les personnes présentes, compris, accepté et — est-ce trop exiger que d'ajouter : applaudi ?

« Est-il vraiment nécessaire, comme le porte votre lettre de convocation, d'exposer l'origine et le but de l'Institut ? Comme bien des choses dans ce monde en travail, il est l'œuvre d'une tendance et d'un homme. La tendance est générale, à notre époque, dans notre Occident. Elle porte les érudits et le grand public, le grand public lettré plus encore peut-être que les érudits, à compléter les programmes traditionnels de notre enseignement et de notre éducation, en y intégrant l'Histoire des peuples de l'Orient. Chose curieuse, la lacune des dits programmes est surtout sensible en ce qui concerne le plus proche des Orient : l'Est, le Sud-Est européen, l'Orient chrétien, l'Asie Mineure, la Syrie, l'Égypte médiévale, le Caucase arménien et géorgien.

« M. Henri Pirenne, tout comme ses adversaires, est bien persuadé que même un médiéviste occidental ne peut négliger ce qu'on appelait jadis la « question byzantine ». Des périodes tout entières, comme celle des Croisades, réclament trop évidemment l'effort commun des spécialistes des deux domaines. Notre Institut fut donc créé pour étudier, en première ligne, l'Orient chrétien, l'Orient byzantin, si

vous voulez. « Pourquoi, — diront certains profanes, fallait-il un Institut tout entier ? Une chaire d'Histoire de l'Orient byzantin n'eût-elle pas suffi ? ». C'est que, dès l'origine, l'empire prétendument grec fut, ethnographiquement et linguistiquement, un Etat plus bigarré que les plus bigarrées des modernes mosaïques de nationalités. Pas d'études byzantines sérieuses sans quelque connaissance de la littérature syriaque. Notre Faculté avait la chance de posséder un syriacisant de vieille réputation et de grande autorité, et parfait helléniste en outre, faut-il le dire?... M. M.-A. Kugener s'est mis à la disposition de l'Institut. Il a consenti à faire pour nous, tout d'abord, un cours élémentaire du plus facile — et peut-être du plus utile — des idiomes sémitiques, dont il est permis de dire qu'il est bien dommage qu'il ne soit pas resté la langue commune des provinces sémitiques d'Orient. Il était plus malaisé de créer l'enseignement d'une langue presque également indispensable aux byzantinistes. Je suis non seulement heureux, mais fier de vous présenter M. Nicolas Adontz, ancien professeur à l'Université de Pétrograd, Arménien de nationalité, sorti de l'illustre école des grands philologues, historiens et orientalistes russes. Vous l'entendrez tout à l'heure, et, après l'avoir entendu, vous ne douterez ni de son enthousiasme pour sa propre discipline, ni de la nouveauté et de la fécondité d'un champ d'études qui, non seulement prolonge le byzantin, — mais à vrai dire, se confond parfois avec lui, de telle sorte qu'on a pu parler sans paradoxe d'un empire *arméno-byzantin*... ou *byzantino-arménien*. Je suis sûr que M. Adontz préfère *arméno-byzantin*, et je vous avoue que cela m'inquiète un peu...

« La « confusion des genres » ne sera jamais notre fait, dans un Institut qui restera strictement scientifique. Mais puis-je, sans émotion, assister à la naissance du premier cours de Langue, de Littérature et d'Histoire arméniennes qui se donne dans notre capitale, sans me rappeler une des plus atroces tragédies nationales de l'Histoire, et sans voir, dans cette reconnaissance *de jure* de la culture arménienne, comme un commencement de réparation, comme un reconfortant présage, comme une espérance ?

« Monsieur Isidore Lévy, il y a trois ans, l'Université confia à votre prodigieuse érudition de classiciste, d'orientaliste, d'helléniste et de sémitisant, voire d'égyptologue, un cours d'Histoire des Religions, pour lequel vous étiez merveilleusement équipé. Il était naturel que l'Institut vous priât d'organiser le quatrième séminaire, celui de la Philologie sémitique. Votre collaboration, ainsi que celle de M. J. Pirenne, qui fera part à ses auditeurs de ses vues nouvelles sur l'évolution du Droit égyptien, et enfin la nomination de M. Virolleaud, chargé d'une série de leçons sur l'Archéologie orientale,

montrent que, dès sa naissance, notre Institut dépasse, dans l'espace comme dans le temps, les limites de l'Orient chrétien et même le cadre de la Philologie et de l'Histoire pures. En explorant la haute antiquité orientale, en considérant non uniquement les textes, mais aussi les monuments, fait-il preuve d'une ambition démesurée? Ambition encouragée, en tous les cas, par l'homme qui s'est trouvé pour réaliser la tendance dont j'ai parlé tout à l'heure — l'homme dont je n'ai pas cité le nom, puisque sa généreuse timidité et sa modestie simple et foncière lui font redouter les hommages les plus légitimes... Il nous a dit, en nous citant le proverbe grec :

στέργε μὲν τὰ πρόντα ζήτει δὲ βελτίω...

« Contentez-vous du présent, mais attendez mieux. » Il nous a dit de travailler, en comptant sur l'extension progressive d'une institution qu'il qualifie lui-même d'embryonnaire.

« Il va de soi que ce programme d'extension comprend comme premier article, à une date que j'espère prochaine, l'adoption de la Slavistique, représentée d'ailleurs à la Faculté, grâce à la munificence du gouvernement polonais. Dès cette année (1932), nous entendrons, outre M. Przulski, d'illustres conférenciers : M. Antoine Meillet, professeur au Collège de France, membre de l'Institut; M. Stefanescu, l'archéologue roumain si vivant, si éloquent, le glorieux byzantiniste français, M. Charles Diehl, nous apporteront la primeur de leurs découvertes ou de leurs synthèses, et l'Institut oriental de l'Université de Bruxelles sera, nous l'espérons, tout d'abord un élément utile et actif de notre chère Université que nous voulons toujours grande pour l'honneur du pays et, je puis bien dire encore, je suppose, de la Patrie? Nous en ferons encore un foyer international de science, un fanal dans cette ligne de fanaux que sont les Instituts similaires et homonymes ou presque et qui s'allument partout en Europe, — les deux derniers sont ceux de Prague et de Cracovie, — et dont la clarté réduira progressivement les zones d'ombre qui nous empêchent depuis si longtemps de voir l'unité paneuropéenne. »

Depuis sa fondation, l'Institut de Philologie et d'Histoire orientales a organisé deux conférences qui furent deux très grands succès. Le mardi 19 janvier 1932, à la Fondation Universitaire, M^{lle} S. Der Nersessian, professeur à Wellesley College, Cambridge, Mass., parla de l'illustration de la Légende de Barlaam et Joasaph, d'après les manuscrits byzantins. M. de la Vallée-Poussin et le P. Peeters voulurent bien souligner l'importance de cette communication, en retraçant les péripéties du problème de Barlaam et Joasaph, lequel vient d'entrer, grâce au P. Peeters, dans une phase nouvelle.

Le mercredi 20 janvier, à l'Université, l'Institut présentait à un très nombreux auditoire M. Georges Marçais, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger et membre de l'Institut de France, dont le passionnant sujet était : La question des Images dans l'Art Musulman.

Les prochaines conférences organisées par l'Institut seront celles de M. Charles Diehl (Fondation Universitaire), les 13, 15, 17 et 19 février 1932, à 8 h. 30 du soir.

L'illustre maître du byzantinisme français et international, professeur à la Sorbonne et membre de l'Institut de France, a choisi pour sujet : *Constantinople byzantine* : 1) sous Justinien ; 2) sous Constantin Porphyrogénète ; 3) au temps des Croisades ; 4) sous les Paléologues.

Cercle d'Histoire de l'Université libre de Bruxelles

(1930-1931)

A l'initiative d'un groupe d'étudiants et d'anciens étudiants de la Faculté de Philosophie et Lettres, et avec l'appui bienveillant de membres du corps professoral, il s'est créé, à l'Université, en 1930-1931, un Cercle d'Histoire, groupant des professeurs, des étudiants et des anciens étudiants. Ce Cercle a pour mission de favoriser l'étude et la discussion de questions historiques, tout en facilitant les relations qu'il est désirable de voir s'établir entre tous ceux qui pratiquent une discipline commune. La séance constitutive s'est tenue le 20 janvier 1931, à 20 h. 30, à la Fondation Universitaire.

Séance du 20 janvier 1931

L'assemblée se prononce d'abord sur un projet de statuts, présenté par le Comité organisateur : Séances ordinaires mensuelles et séances extraordinaires, Comité de cinq membres élus pour un an, rééligibles deux fois, comprenant un minimum de deux membres étudiants, etc. Il est procédé ensuite à l'élection du Comité pour l'exercice 1930-1931.

Mlle A. HENNEBERT, docteur en Philosophie et Lettres, présente ensuite une communication sur *L'Œuvre de Bouteville, Commissaire du Directoire, dans les Départements réunis, du 1^{er} Frimaire An IV, au 1^{er} Pluviose An V.* — L'étude de l'œuvre de Bouteville présente un intérêt considérable. En effet : a) C'est sous le Commissariat de Bouteville que la Belgique passe de l'ancien au nouveau régime ; b) L'établissement de ce nouveau régime est l'œuvre presque exclusive de Bouteville ; c) L'activité du Commissaire et les difficultés innombrables qu'il a rencontrées dans sa tâche apparaissent dans son énorme correspondance, dont une partie, déposée aux Archives générales du Royaume, vient d'être publiée par M. Eugène Hubert, et dont une autre, encore inédite, repose aux Archives nationales ; d) Cette étude mène à une réhabilitation de l'œuvre des pionniers du nouveau régime en Belgique, dont des ouvrages récents sur l'occupation française ont donné un tableau peut-être un peu sombre.

Il existe une disproportion frappante entre l'étendue de la tâche que le Directoire impose à son Commissaire et la médiocrité des

moyens d'action qu'il met à sa disposition. Bouteville, déjà en butte à l'animosité sourde des Directeurs, se heurte, en Belgique, à l'hostilité incompréhensive des populations, à l'inertie ou à la maladresse des fonctionnaires locaux. Seules, sa persévérance et son énergie lui ont permis de réaliser l'initiation des Belges au régime républicain. Il a eu le mérite de rompre avec la politique d'intimidation brutale de ses prédécesseurs et d'avoir fait ce qui lui était possible pour gagner la confiance des populations. Si, à son départ, l'organisation nouvelle n'est encore qu'ébauchée, les fondations de la Belgique sont cependant déjà jetées. Cette opération a été radicale; les Belges ont dû subir, mais ils sont encore loin d'avoir accepté le changement. Néanmoins, le pays sortira transformé de cette épreuve. Bouteville a été l'artisan intelligent et dévoué de cette réforme.

Cet exposé donne lieu à un échange de vues, auquel prennent part MM. LECLÈRE, VAN KALKEN, BONENFANT, Mlle TASSIER, M. DE STURLER.

Séance du 25 février 1931

Sur proposition du Comité, l'assemblée décerne le titre de Membre d'Honneur à MM. Henri PIRENNE et Jules VANNÉRUS, docteurs *honoris causa* de l'Université.

On entend ensuite une communication de M. DE STURLER, intitulée : *Une interprétation nouvelle de la ruine de la Civilisation antique : les idées de M. Rostovtzeff sur l'évolution du haut Empire romain.* — Les œuvres de M. ROSTOVITZEFF consacrées à l'histoire économique et sociale du haut Empire romain (*The social and economic History of the Roman Empire*, 1926 — Articles parus, en 1923, dans le *Musée Belge*, et, en 1926, dans les *Mélanges Pirenne*, etc., etc.), contiennent une explication « actualiste » de la décadence de la civilisation antique, du moins dans la mesure où l'Empire romain d'Occident représente cette dernière. Les affirmations de M. Rostovtzeff sont diverses, nuancées, et s'appuient sur l'érudition la plus sûre. On peut en dégager les idées suivantes : La civilisation romaine fut, par excellence, la civilisation des cités; l'Empire ne cesse de favoriser trop exclusivement la bourgeoisie urbaine, support initial et bientôt traditionnel de toute autorité dans l'Etat; il ignore ou méconnaît les intérêts et les aspirations des classes rurales, victimes de l'hégémonie des citadins; il entretint, de la sorte, entre les divers éléments sociaux qu'il groupait dans son sein, un manque d'homogénéité et de stabilité, qui lui fut fatal. L'Empire et la civilisation devaient périr dans le conflit toujours renaissant qui en était la conséquence.

De cette vision de l'histoire du haut Empire, M. Rostkovtzeff tire une leçon et un avertissement aux civilisés du XX^e siècle : Notre civilisation ne subsistera que si elle cesse d'être une civilisation de classes pour se communiquer aux masses. Mais il se demande s'il est possible de vulgariser une culture sans en abaisser le niveau jusqu'à la disparition complète des valeurs qu'elle consacre. Les tentatives de nivellement par la violence, venues d'en bas, n'ont jamais relevé le niveau des masses; on s'est borné, dans ces cas-là à détruire de l'existant et à accélérer de la sorte le processus de « décivilisation ».

M. le Recteur SMETS, MM. LECLÈRE et BONENFANT présentent un certain nombre d'observations.

Séance du 25 mars 1931

M. BERGÉ fait le récit de la *Révolution polonaise* de 1830. Il rappelle les préliminaires et les principales péripéties des troubles de Varsovie (novembre 1830), la division et la défaite consécutive des insurgés, la réaction de l'absolutisme tsariste qui suivit la répression. Relevée de mainte précision anecdotique, illustrée par la présentation de médailles et d'autres documents commémoratifs des événements évoqués, cette causerie a été suivie avec le plus grand intérêt.

Des questions et des observations diverses sont présentées au conférencier par MILES DE BOOM et BOREL, M. LAURENT, Mlle TASSIER, MM. DE STURLER et PIRON.

Séance du 29 avril 1931

M. PIRON s'est chargé de rendre compte de l'ouvrage récent et remarquable de M. Félix ROUSSEAU : *La Meuse et le pays mosan en Belgique; leur importance historique avant le XIII^e siècle* (1930). Au haut Moyen-Age et jusqu'à la fin du XVII^e siècle, la vallée de la Meuse a constitué une excellente voie de pénétration et de drainage au cœur de la Lotharingie. Aussi relève-t-on, pour ces époques, dans son axe et dans son voisinage immédiat, les traces de ce qu'on pourrait appeler une civilisation mosane, dont le développement économique et intellectuel est appréciable, et dont le rôle considérable dans l'évolution de la Belgique du Moyen-Age doit être reconnu. De cette civilisation, M. Rousseau nous trace un tableau nuancé, fidèle, et précis dans la mesure où le permettent les sources déjà nombreuses qui étayent sa construction. Il incline à lui reconnaître une autonomie plus grande que celle qu'on lui reconnaît d'habitude, particulièrement à l'égard de la civilisation rhénane.

Cet exposé objectif est le point de départ d'un échange de vues animé. M. DES MAREZ apporte des vues originales et d'utiles précisions concernant les origines urbaines dans la vallée de la Meuse et les débuts de l'industrie drapière au Brabant. M. LAURENT, rappelant un texte de Gislebert cité par M. ROUSSEAU, indique ses raisons de douter de l'existence d'une draperie mosane proprement dite. M. BONENFANT estime que le rôle de la constitution du futur duché de Brabant dans la décadence de la civilisation mosane au XII^e siècle, devait être examiné de plus près. M^{lle} BINGEN souhaite que l'importance de la voirie « romaine » puisse être soulignée à l'aide de précisions nouvelles, archéologiques et autres. M. DE STURLER croit que M. ROUSSEAU sous estime indûment les indices auxquels les archéologues ont cru reconnaître que l'architecture mosane relevait de l'école rhénane; son hypothèse d'un ancêtre commun à l'une et l'autre reste en tout cas à vérifier.

Séance du 27 mai 1931

Communication du Commandant P. JACQUET sur *Les sources de l'histoire du Congo de 1876 à 1914*. S'il est des travaux qui ont jeté les bases de l'histoire de l'ancien Congo depuis sa découverte, on peut dire en revanche qu'il n'existe aucun programme se rapportant à la période contemporaine.

Si surprenante, si grandiose qu'apparaisse l'épopée belgo-congolaise, son histoire véridique et complète n'est pas encore consignée et il n'a pas paru inutile d'exposer l'état actuel des études entreprises dans ce domaine de notre activité nationale.

Un organisme avait été créé il y a quelques années dans le but de définir le programme des travaux à entreprendre et de coordonner les efforts, mais l'entente ne s'est pas réalisée. Aujourd'hui, l'Institut Royal Colonial Belge paraît indiqué pour réaliser cette tâche, mais il n'a pas dépassé dans ses investigations le cadre de l'ancien Congo.

Sans doute ne manque-t-il pas d'ouvrages qui retracent la genèse et le développement de l'œuvre à laquelle est attaché le nom de Léopold II, mais la plupart des études soulèvent des objections sous le rapport de l'exactitude historique. Cela s'explique si l'on se représente que les auteurs, et non des moindres, ont souvent été associés aux événements qu'ils relataient et que d'autres étaient dominés par les considérations de politique, d'école ou même simplement entraînés par un enthousiasme de propagande.

La critique rigoureuse ne fut donc pas de règle; toutefois l'ère des polémiques passionnées étant close, quelques travaux de syn-

thèse ont vu le jour. Ce sont là des œuvres qui présentent encore des lacunes et n'offrent qu'un caractère provisoire, puisqu'elles laissent en suspens ou sans explication suffisante mainte question concernant les origines de l'Etat Indépendant du Congo et certaines attitudes de son Souverain.

On peut aussi regretter la disparition d'une partie des archives de l'Etat indépendant du Congo ; mais on peut espérer que grâce à d'autres informations telles que souvenirs et mémoires, ou à la publication de pièces officielles reposant encore dans les archives diplomatiques en Belgique et à l'étranger, on pourra rétablir un jour les documents nécessaires à l'étude de l'histoire et de l'entreprise coloniale qui entre toutes apparaît comme l'une des plus grandioses par l'ampleur de sa conception et par le nombre de difficultés vaincues.

Cet aperçu original est suivi d'un échange de vues. MM. VAN KALKEN, HUISMAN et JACQUEMYS le commentent et le complètent par un certain nombre de renseignements sur les possibilités actuelles de l'étude de l'histoire du Congo, sur l'accès des dépôts d'archives, etc.

Il est ensuite donné lecture des rapports du secrétaire et de la trésorière sur la situation du Cercle au cours de l'exercice qui s'achève. Il est proposé et décidé en principe qu'un syllabus retraçant l'activité du cercle sera publié au début de l'exercice suivant.

Union des Anciens Étudiants de l'Université libre de Bruxelles

(Association sans but lucratif)

Assemblée générale statutaire du 20 novembre 1931

Rapport du secrétaire

Mesdames, Messieurs,

C'est avec un vif plaisir que je vous présenterais ce rapport statutaire, — dont j'aurai à l'avenir la charge en vertu de mes fonctions nouvelles de Secrétaire de l'Union — si ce plaisir n'était, de prime abord, compromis par l'obligation pénible que m'imposent nos traditions, de vous donner la liste des membres de notre Union décédés pendant l'année académique écoulée.

Hélas, la liste est longue et la mort a fait parmi nous des vides particulièrement cruels!

De province nous avons été avisés du décès de : M^{me} veuve Barré-Baudry, pharmacien à Dampremy; MM. Jules Bodson, notaire à Charleroi; Max Boulanger, médecin à Nivelles; Albert Fromont, juge au Tribunal de Charleroi; Georges Lambot, juge de paix à Binche. L'ingénieur Jean Maistriau est mort au Caire.

Nombre de nos collègues bruxellois sont également décédés: Albert Baudour, juge d'instruction; les docteurs en médecine Nestor Delmotte, Emile De Walsche, et Gustave Ruelens; les pharmaciens Albert Schamelhout et Léon Dewolf; Charles Charlier, ingénieur; Walter Dubois, chimiste; les avocats Robert Janssen, Ernest Richard, qui fut pendant près d'un quart de siècle député-permanent du Brabant, et Marguerite Vercamer, morte peu après son entrée au Barreau, presque à l'aurore de la vie!

Enfin le corps professoral de notre Université, dont les deuils nous sont particulièrement sensibles, a été douloureusement touché :

Albert Brachet, décédé il y a près d'un an déjà ; Jules Lorthioir, agrégé, M. Maurice Vauthier, et il y a quelques jours à peine M. Guillaume Des Marez, dont la mort laisse, hélas ! inachevée, une œuvre qui promettait d'apporter une contribution de première importance à l'archéologie et à l'histoire de notre capitale.

Vous connaissez, Mesdames et Messieurs, les titres de M. Albert Brachet à l'admiration de ses compatriotes et de l'étranger. Car, grâce à lui, la renommée de la science belge, dans le domaine particulier de l'embryologie, avait débordé au delà de nos modestes frontières. Nous pouvons concevoir quelque orgueil — comme il devait en éprouver lui-même une légitime fierté — de ce qu'il ait partagé, pendant toute la guerre, avec le professeur Nicolas, l'enseignement de l'anatomie et de l'embryologie à la Faculté de Médecine de Paris. Les milieux scientifiques de France devaient en 1919 consacrer sa haute valeur en le nommant membre correspondant de l'Institut et l'Université de Paris en le proclamant « Docteur honoris causa ».

Mais, en sus de la respectueuse admiration que nous lui avons vouée dans notre souvenir, le professeur Brachet a droit à l'infinie reconnaissance des étudiants et anciens étudiants de notre Alma Mater. Il fut, de 1923 à 1926, au cours de son rectorat, un des artisans principaux de l'œuvre de rénovation de notre Université et en particulier de la Faculté de Médecine, rendue possible grâce à la Fondation Rockefeller.

Et ce fut un spectacle prodigieux de le voir, au sortir de ses laboratoires où il s'abandonnait aux spéculations les plus abstraites de l'esprit, s'adapter, avec une égale aisance, aux tâches pratiques et concrètes d'administration que lui imposaient la réorganisation intégrale de notre Université et l'édification de ses nouveaux locaux selon les conceptions les plus modernes.

Le brio avec lequel il accomplit ces œuvres contradictoires est peut-être l'indice le plus saisissant de ses brillantes facultés.

Mesdames et Messieurs, parmi tous les disparus, dont je viens de vous énumérer les noms, il en est un dont l'évocation est particulièrement émouvante, tant à raison des services éminents qu'il rendit à notre chère Université qu'en égard aux liens de parenté la plus étroite qui l'unissaient à un de nos collègues.

En d'autres circonstances, les éloges funèbres vous ont rappelé, avec plus d'ampleur que le temps dont je dispose ne me le permet, les titres scientifiques du regretté Maurice Vauthier. Il était la gloire du haut enseignement du droit administratif dans notre pays. Ses cours à l'Université, dont personnellement je conserve un souvenir vivace, et la longue collaboration qu'il a apportée, comme secré-

taire communal, à la Ville de Bruxelles, lui avaient fourni l'occasion de poursuivre ses études de droit administratif, avec cette opiniâtreté et cette conscience qui étaient les traits dominants de son caractère. Le couronnement de son œuvre fut la publication, en 1928, de son *Précis de droit administratif*, qui commentait, avec autorité, l'ensemble complet de la législation d'après-guerre.

Ce que je veux surtout souligner, en évoquant la belle figure de Maurice Vauthier, c'est le dévouement passionné qui l'attacha, pendant quarante années, à notre Alma Mater : il y fut successivement professeur, puis membre du Conseil d'Administration, enfin Président de ce Conseil. A ces titres divers, il consacra à l'Université le meilleur de ses facultés d'intelligence et d'énergie.

Ce dut être pour lui un sacrifice pénible que d'abandonner la présidence du Conseil d'Administration, — la plus haute charge que cette Université, qui lui était si chère, ait pu lui conférer, — pour entrer dans le Conseil des Ministres comme titulaire du département des Sciences et des Arts.

Mais il était de ces hommes qui ont la conception la plus haute du devoir civique. Il avait accepté déjà d'être désigné comme sénateur coopté. Il ne crut pas devoir se dérober aux responsabilités nouvelles qui l'attendaient. Il administra son ministère et participa pendant plusieurs années à la gestion politique du pays, avec une droiture, une netteté de vues, une générosité d'aspirations, une logique dans ses attitudes, qui devait déconcerter tous ceux pour qui la politique n'est que l'art des compromissions, et lui assurer le respect et l'estime de ses concitoyens.

Sa mort fut pour le pays et pour l'Université une perte irréparable.

Elle fut une occasion, hélas douloureuse, pour les amis de Marcel Vauthier et ses collègues de l'Union, de lui manifester leur sympathie et leur gratitude pour le dévouement dont il a donné tant de preuves envers notre Union et dont celle-ci peut encore attendre d'incessantes manifestations.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de consacrer quelques secondes une pensée émue à la mémoire de nos collègues disparus qui, dans des sphères diverses et avec plus ou moins d'éclat, s'étaient montrés dignes de l'enseignement de notre Université, et de son principe de libre-examen, auxquels ils étaient restés fidèlement attachés.

*
* *

Mesdames et Messieurs, je ne développerai que quelques brèves considérations sur la situation morale et matérielle de notre Union.

Cette situation est excellente.

Le nombre de nos membres a augmenté grâce à la propagande méthodique entreprise par le Bureau, par le précieux intermédiaire de M. Marlier et de M^{lle} Furstenhoff. Je suis certain d'être l'interprète des sentiments de mes collègues en les remerciant pour leur efficace collaboration.

Une ombre toutefois : la Faculté de Médecine ne participe à l'œuvre commune que dans une mesure insuffisante. Le pourcentage des jeunes médecins se faisant inscrire à l'Union est faible : 9 sur les 60 médecins diplômés en juillet 1931 !

Nous attendons de la Faculté de Médecine qu'elle réalise, à tous les degrés de la hiérarchie universitaire, un immense effort dont notre Union ressentira bientôt les plus heureux effets !

Ajoutons que l'Union groupe actuellement 3,077 membres.

Notre intervention pour la distribution de bourses a atteint cette année la somme de 33,000 francs; elle dépasse donc considérablement le chiffre du budget de l'an dernier qui n'était que de 28,000 francs.

Cette large participation à l'œuvre de solidarité universitaire a été possible grâce à la brillante réussite de la soirée organisée au cours de l'hiver et qui eut ce double résultat d'assurer un bénéfice de plus de 20,000 francs et de mettre en vedette, une fois de plus, un de nos éminents auteurs dramatiques, Henri Soumagne, remarquable fruit de notre enseignement et membre de l'Union.

Louons notre magistral organisateur, M. le docteur René Beckers qui médite de réussir, le 10 janvier, malgré la crise, un exploit plus brillant encore.

Dans son rapport de l'an dernier, Marcel Vauthier vous disait l'intérêt que nous manifestions à l'égard de « la Fondation Archéologique » et d'une « Société des Amis de la Bibliothèque » qui étaient en voie de constitution. Vous savez que ces initiatives sont actuellement réalisées et nous avons apporté à ces réalisations tout l'appui que nous étions en mesure de leur donner.

L'Union a également contribué dans la mesure où ses finances le permettaient à la constitution du prix Albert Brachet.

Enfin, elle prête la plus vive attention à l'édification, actuellement en cours, du Home des Etudiants.

Vous voyez, Mesdames et Messieurs que notre Union réalise, dans une mesure qui ne correspond pas toujours à son désir ambitieux, mais en tous cas avec une volonté et une ténacité fécondes, les buts pour lesquels elle est constituée.

Nous venons de terminer avec un moral excellent l'étape qu'est l'année académique 1930-1931; nous nous préparons à entamer,

5. Dépenses extraordinaires :		
Amis de la Bibliothèque	1.000,00	
Manifestation Brachet	500,00	
Cercle Volcep	1.000,00	
	<hr/>	2.500,00
6. Achat de titres :		
Membres à vie		39.783,30
7. Compte d'ordre :		
Versement au Réfectoire des Etudiants		25.000,00
	<hr/>	
	Total des dépenses	183.201,51
	Excédent de l'exercice à reporter	60.538,06
	<hr/>	
		243.739,57

ACTIF DE L'UNION AU 30 SEPTEMBRE 1931

Actif disponible :

Compte courant Banque de Bruxelles	39.815,36
Compte chèques postaux	17.429,40
Espèces en caisse	1.293,30
Subside A. I. Br. à l'encaissement	2.000,00
	<hr/>
	60.538,06

BUDGET DE L'EXERCICE 1931-1932

Recettes :

1. Excédent de l'exercice précédent	60.538,06	
2. Cotisations de l'exercice	85.000,00	
3. Revenus du Portefeuille et divers	6.000,00	
	<hr/>	
	Total des recettes	151.538,06

Dépenses :

1. Allocations ordinaires :		
Bourses d'études	40.000,00	
Revue de l'Université	25.000,00	
Extension de l'Université	5.000,00	
Cercle d'Etudiants et divers	2.000,00	
	<hr/>	
		72.000,00

2. Frais d'administration et de propagande	35.000,00
3. Publication du Bulletin	1.000,00
4. Dépenses extraordinaires :	
Souscriptions diverses et imprévus	4.000,00
	<hr/>
Total des dépenses	112.000,00
Solde disponible	, 39.518,06
	<hr/>
Balance	151.518,06

COMITÉ POUR L'ANNÉE 1931-1932

Président d'honneur :

- M. Adolphe Max, Bourgmestre de la Ville de Bruxelles, membre de la Chambre des Représentants.

Président :

- M. Marcel Vauthier, avocat, professeur à l'Université, 38, avenue de la Cascade, Bruxelles.

Délégué au Conseil d'Administration de l'Université :

- M. Maurice Philippson, docteur en sciences, professeur honoraire à l'Université, 57, rue d'Arlon, Bruxelles.

Secrétaire :

- M. Lucien Cooremans, avocat à la Cour d'Appel, 72, rue Mercelis, Bruxelles.

Trésorier :

- M. Lucien Beckers, ingénieur, 13, rue Bréderode, Bruxelles.

Membres :

- M^{lle} Paule Lamy, avocat, 20, avenue de Jette, Bruxelles.
M^{lle} Daisy Verhoogen, assistante à l'Université, 22, rue Joseph II, Bruxelles.
M. René Beckers, docteur en médecine, 36, rue Archimède, Bruxelles.
M. Alfred Bernard, avocat, 83, rue Jourdan, Bruxelles.
M. Robert Catteau, avocat, 155, rue de la Loi, Bruxelles.
M. Jean Gilmet, docteur en droit, juge au Tribunal de Première Instance à Bruxelles, 35, rue Roc Saint-Nicaise, Tournai.
M. Georges de Boeck, avocat, membre de la Commission d'Assistance Publique, 63, avenue Brugmann, Bruxelles.
M. Jules Descamps, ingénieur, 38, rue Juste-Lipse, Bruxelles.

- M. Albert François, avocat, 2, avenue Ernestine, Bruxelles.
M. Léon François, professeur à l'Université, 18, avenue de la Ramée, Uccle.
M. Lucien Graux, ingénieur, 48, rue Saint-Bernard, Bruxelles.
M. Jules Herman, pharmacien, 23, rue des Cultivateurs, Bruxelles.
M. Frans Herman, docteur en médecine, agrégé à l'Université, 10, rue des Noisetiers, Anvers.
M. Max Hollenfeltz, avocat, 5, avenue Charlotte, Anvers.
M. Georges Hubinont, docteur en médecine, Morlanwelz.
M. Georges Joret, docteur en philologie classique, rue des Echelles, Mons.
M. Eugène Koettlitz, ingénieur, 86, rue Alphonse Renard, Bruxelles.
M. Félix Leblanc, chargé de cours à l'Université, 83, rue du Prince-Royal, Bruxelles.
M. A. Marteaux, docteur en médecine, 7, rue de l'Aurore, Bruxelles.
M. Georges Morissens, avocat, 108, rue des Confédérés, Bruxelles.
M. Maurice Périer, ingénieur, 26, rue Marianne, Bruxelles.
M. Gustave Pohl, docteur en médecine, Grand'Route, Jemappe.
M. René Quintart, docteur en médecine, 26, rue de la Pépinière, Bruxelles.
M. Henri Speciael, ingénieur, 150, avenue Richard Neybergh, Bruxelles.
M. Frans Vanlangendonck, pharmacien, ex-assistant à l'Ecole de Pharmacie, 168, rue Théodore Verhaegen, Bruxelles.
-

Discours prononcés à l'Institut d'Anatomie de l'Université libre de Bruxelles, lors de l'inauguration du Mémorial Albert Brachet.

Discours de M. Crismer,

Président du Comité Exécutif.

Madame Brachet,

Permettez-moi de vous présenter mes salutations émues et bien respectueuses.

Vous avez été si intimement, si activement et si brillamment associée à toute la vie à Bruxelles du regretté disparu, que votre présence ici en compagnie de vos deux fils nous donne, Madame, en quelque sorte l'illusion qu'Albert Brachet lui-même est avec nous.

Ce m'est aussi un agréable devoir de présenter au nom du Comité exécutif, nos salutations cordiales et l'expression de notre gratitude émue aux savants étrangers qui n'ont pas reculé devant de longs voyages pour venir célébrer avec nous cette cérémonie de commémoration dont ils élèvent encore le caractère.

Ces savants sont :

M. le Professeur Boeke, délégué de l'Institut international d'Embryologie d'Utrecht ;

M. le Professeur Bouin, délégué de la Faculté de Médecine de l'Université de Strasbourg ;

M. le Professeur Debeyre, de l'Université de Lille ;

M. le Professeur de Lange, de l'Université d'Utrecht ;

M. le Professeur Fauré-Frémiet, du Collège de France ;

M. le Professeur Jolly, délégué du Collège de France et de la Société de Biologie ;

M. le Professeur Noël, délégué de la Faculté de Médecine de l'Université de Lyon ;

M. le Professeur Rouvière, délégué de la Faculté de Médecine de l'Université de Paris ;

M. le Professeur Van den Broek, de l'Université d'Utrecht.

Nous ne pouvons citer tous ceux qui, retenus par leurs occupations, nous ont fait savoir leurs regrets de ne pas être parmi nous aujourd'hui. Nous sommes certains qu'en ce moment ils sont en pensée avec nous.

Mesdames, Messieurs,

Au cours de l'an 1931 qui vient de s'écouler, le professeur Albert Brachet allait accomplir sa vingt-cinquième année de professorat et de direction de l'Institut d'Anatomie à l'Université de Bruxelles. Ses disciples, ses Collègues et ses amis, grands admirateurs de l'œuvre scientifique accomplie par ce Maître affectionné, avaient projeté de célébrer avec éclat ce vingt-cinquième anniversaire d'un professorat si brillant et si fécond lorsque, au seuil de l'an, une mort prématurée vint enlever Albert Brachet à sa famille éplorée et à la Science, à laquelle il avait consacré le meilleur de sa remarquable activité.

Et la célébration projetée du vingt-cinquième anniversaire de professorat se mua, avec un voile de deuil, en la cérémonie de commémoration qui nous réunit ici, aujourd'hui.

Albert Brachet, dont les travaux scientifiques avaient porté le renom bien en dehors de nos frontières et groupé autour de lui quantité de disciples et de collaborateurs belges et étrangers, n'était pas seulement un grand savant, c'était aussi un beau caractère d'une haute élévation morale ; c'était aussi un homme au cœur éminemment généreux.

Il pratiquait le culte de la sincérité, de la justice et de la bonté, et ses pensées s'exprimaient en une langue d'une remarquable clarté.

Bien avant la fin de l'horrible tourmente qui pendant quatre ans secoua le monde, à Paris, où l'enseignement qu'il donnait à l'École de Médecine avait produit une impression profonde et lui avait conquis de nombreuses et admiratives amitiés, Albert Brachet entretenait et appelait de tous ses vœux, pour la Science et les savants, une ère sereine, une pacification des esprits, soustraite aux vicissitudes fastes ou néfastes de la politique.

Il eut l'occasion et la grande satisfaction, plus tard, à un Congrès international qu'il présida en Hollande, de mettre en action ses idées pacifistes et de voir régner l'atmosphère sereine et confiante de ses rêves.

Le patriotisme de ce grand savant dont l'œuvre de toute une vie honore si hautement son pays, et par de là les frontières l'humanité, était certes du caractère le plus noble ; mais il lui répugnait de suivre la bannière d'un nationalisme étroit et outré qui englobe une nation toute entière en une sorte d'entité haïssable, ne méritant que la réprobation et l'anathème.

En dehors des labours intenses qui le retenaient toutes ses journées au laboratoire, absorbé dans ses chères recherches, Albert Brachet accordait un vif intérêt aux questions sociales, aux graves problèmes qu'elles soulèvent, et son âme éprise de justice et de générosité l'avait conduit à la Maison du Peuple où il présida le groupement universitaire d'Etudes Sociales.

Grand ouvrier de la pensée et de l'expérimentation scientifique, Albert Brachet éprouvait une vive sympathie pour les ouvriers manuels qui pour le savant sont en somme de modestes et lointains collaborateurs. Il en appréciait hautement le bon sens et la clarté des idées.

Si la simple approbation de sa conscience lui était une satisfaction suffisante, il ne pouvait toutefois lui déplaire de constater que ses sentiments altruistes à l'égard des humbles trouvaient un écho très sympathique dans la jeunesse universitaire, qui l'ovationnait chaudement et longuement, chaque fois que l'occasion lui en était offerte.

Dans une lettre parue dans le « Peuple » et adressée au Ministre Emile Vandervelde, Albert Brachet écrivait :

« Vous me demanderez maintenant pourquoi je ne me suis pas » affilié au Parti ouvrier ? Ce n'est pas, croyez-le bien, dans le but » de prendre une attitude de dilettante qui n'est pas dans mon » caractère ; mais c'est parce que je n'ai ni l'âme, ni les qualités » d'un militant et parce que ma vie est amplement absorbée par » des tâches que je crois utiles et que je tiens à accomplir aussi » complètement qu'il m'est possible. »

Un tableau de vie heureuse ne serait point complet, pour un grand travailleur intellectuel, sans la possibilité d'une cure de repos et de régénération, bien nécessaire après les fatigues nerveuses d'un professorat et d'une direction d'Institut intensément occupée. Albert Brachet avait trouvé cette retraite rêvée, à Asquins, en Yonne, dans cette douce France qu'il aimait et où il ne devait pas remonter bien haut dans le passé pour retrouver ses ancêtres. Il y avait de suite conquis les sympathies de la population par l'aménité de son caractère et sa bonté. Aussi, dès que fut connu le projet de commémoration, le Maire réunit le Conseil Municipal et envoya à Madame

Brachet une adresse, dont j'extrais ces quelques lignes bien touchantes dans leur simplicité :

« le Maire, après avoir souligné que le prix Albert Brachet serait
» attribuable aux chercheurs du monde entier et qu'il serait décerné
» par l'Académie Royale des Sciences de Belgique, se plaisant en
» outre à rappeler au Conseil la simplicité, la bonté de M. Brachet.
» qui chaque année aimait à venir se reposer dans sa propriété
» d'Asquins, et se faisait un véritable plaisir de donner ses soins
» gratuits aux malades qui l'appelaient à leur chevet ou venaient
» le consulter, demande au Conseil pour témoigner de l'estime dont
» était entouré le grand savant, dans le Bourg d'Asquins, d'inscrire
» au budget additionnel de cette année, une petite somme qui sera
» mandatée, etc... »

A la collaboration pécuniaire, votée par le Conseil Municipal, vinrent se joindre les cotisations isolées de braves gens qu'Albert Brachet avait spécialement obligés.

Il me reste maintenant d'agréables devoirs à remplir :

Au nom du Comité exécutif, je prie L.L. M.M. le Roi et la Reine de bien vouloir agréer l'expression respectueuse de notre gratitude pour la collaboration que Leurs Majestés ont apportée à notre œuvre, en daignant s'inscrire en tête du Comité d'honneur, et en offrant un don très important au fonds du Prix Brachet.

Nos remerciements de tout cœur, vont également aux corps savants ou constitués du pays et de l'étranger, qui ont participé si généreusement à notre œuvre (1), et si grandement honoré la mémoire d'Albert Brachet; enfin notre reconnaissance profonde s'adresse à tous les savants, Collègues et amis qui ont par leurs souscriptions isolées, contribué au succès de l'œuvre.

Les sommes recueillies permettront de remettre à l'Académie Royale de Belgique, un capital de 100.000 francs dont les revenus accumulés, comme en décidera l'Académie, serviront à créer un prix international d'embryologie « Albert Brachet ».

Il me reste pour terminer, à féliciter et à remercier chaleureusement l'éminent artiste, M. Godefroid Devreese, dont l'art exquis, plein de sensibilité et d'amour du modèle, a su reproduire d'une manière impressionnante, la physionomie, toute irradiée de pensée et de sérénité de notre grand disparu.

Quand seront terminés les discours où des voix plus autorisées que la mienne vous diront quel fut le Professorat et l'œuvre scientifique d'Albert Brachet, j'aurai l'honneur, Monsieur le Président

(1) Voir la liste ci-après.

de l'Université, de vous prier, au nom des souscripteurs et du Comité exécutif, de bien vouloir prendre charge pour l'Université du beau médaillon qui représente Albert Brachet, en costume de travail, en vrai pionnier de la Science.

Liste des corps savants ou constitués

ayant participé à la souscription :

Le Collège de France,
L'Université de Dublin,
La Faculté de Médecine de l'Université de Lyon,
La Faculté de Médecine de l'Université de Montpellier,
La Faculté de Médecine de l'Université de Paris,
La Faculté de Médecine de l'Université de Strasbourg,
La Faculté de Médecine de l'Université de Genève,
L'Institut International d'Embryologie,
La Société de Biologie de Paris,
La C. R. B. Educational Foundation Inc. de New-York,
L'Association des Anatomistes,
L'Anatomische Gesellschaft,
La Deutsche Zoologische Gesellschaft,
La Societa Italiana di Anatomia,
L'Anatomical Society of Great Britain and Ireland,
La Société portugaise de Biologie,
La Société portugaise des Sciences Naturelles,
Le Conseil Municipal d'Asquins,

*
**

Le Patrimoine de l'Université de Liège,
L'Université de Bruxelles,
La Société Belge de Biologie,
La Société Royale de Zoologie de Belgique,
La Société Entomologique de Belgique,
L'Institut des Hautes-Etudes de Belgique,
La Société Belge de Chirurgie,
La Société Belge de Cancérologie,
La Société Belge de Médecine Tropicale,
La Société Belge de Gynécologie et d'Obstétrique,
La Société Belge de Gastro-Entérologie,
La Société Belge de Pédiatrie,
La Société de Médecine Mentale de Belgique,
La Société de Neurologie de Belgique,

Le Groupement d'Etudes O. N. O. et N. C. de Belgique,
La Société Belge de Médecine préventive,
La Société Belge de Stomatologie,
La Société Royale des Sciences Médicales et Naturelles de Bruxelles,
La Société Clinique des Hôpitaux de Bruxelles,
Le Conseil Général du Parti Ouvrier Belge,
L'Union Nationale des Fédérations des Mutualités Socialistes de Belgique,
La Loge « Les Amis Philanthropes N° 2 ».
Le Cercle des Alumni de la Fondation Universitaire,
L'Union des Anciens Etudiants de l'Université de Bruxelles,
Le Cercle de Médecine de l'Université de Bruxelles,
Le Cercle des Etudiants de Costa Rica,
L'Amicale des Employés de la Faculté de Médecine,
Le Journal « Le Peuple »,
Le Journal « Liège-Médical »,
Le Journal « Le Scalpel »,
Le Journal « Bruxelles-Médical ».

Discours de M. Marcq,

Président ff. du Conseil d'Administration de l'Université.

Madame,
Mesdames,
Messieurs,

Les disciples, les amis, les admirateurs d'Albert Brachet ont eu la pieuse pensée de commémorer le Maître illustre disparu et d'y associer l'Université Libre de Bruxelles en lui offrant ce médaillon, image sincère de celui que nous célébrons ensemble aujourd'hui.

Permettez-moi d'exprimer la gratitude de l'Université aux organisateurs de cette cérémonie, et à tous ceux qui ont permis la réalisation de leur dessein. Dans cette école de médecine qui est, à tant d'égards, l'œuvre d'Albert Brachet, dans ces auditoriums qui furent les témoins muets de son activité scientifique durant ses dernières années, ce mémorial a trouvé le cadre digne de lui. Il semble que, par sa muette présence, le Maître inspire encore les recherches qu'il a si longtemps poursuivies ou dirigées ; son souvenir et son exemple continuent son enseignement, affirment son action.

Dans notre corps professoral, que tant de savants ont illustré et illustrent encore, Albert Brachet fut l'un des premiers.

L'un des premiers par sa science : près de quarante années de recherches dans le domaine touffu de l'embryologie, avaient permis à sa puissante intelligence, servie par une méthode rigoureuse d'investigation, d'éclaircir bien des ombres et d'éclairer bien des mystères. Il ne limitait point d'ailleurs sa curiosité scientifique à la matière qu'il enseignait. On pouvait dire de lui ce que l'on a écrit, je crois, naguère, de Marcelin Berthelot : « Il était sans doute l'homme de son temps qui savait le plus de choses et les choses les plus diverses. »

L'un des premiers par son caractère : il s'était adonné à la science, dédaignant toute préoccupation d'intérêt personnel ; sincère envers lui-même comme envers autrui, méprisant toute vanité, il affirmait, par l'admirable simplicité de sa vie, la souveraine beauté de la vérité scientifique.

L'un des premiers par son action : il était un prodigieux animateur. Sa conscience intrépide dans la recherche, la clarté pénétrante de sa méthode, la vigueur de son éloquence entraînaient véritablement son auditoire et de chaque élève faisait un disciple. Il avait

une foi profonde dans le rôle de l'Université et de l'élite dans la démocratie : il rappelait sans cesse à la jeunesse universitaire qu'elle devait être un facteur de progrès en s'efforçant de « répandre de plus en plus largement la vérité, la beauté et la justice ».

Malgré le poids très lourd de son enseignement, il assumait, pendant trois années, la charge du rectorat, honneur très grand mais mission bien délicate. Sans réduire en rien son labeur scientifique, il apporta dans cette fonction nouvelle la conscience, l'intelligence, le dévouement et l'activité qui l'avaient mis déjà au premier rang dans le monde savant.

Et à l'issue de ces trois années, resté au Conseil d'Administration comme pro-recteur, il accepta encore de faire partie du Bureau de l'Université.

J'y ai, pendant deux ans, siégé à ses côtés. La discussion s'engageait ; bientôt il y prenait part, de cette voix chaude où chantait encore le souvenir de notre Wallonie ; il avait aussitôt dans le débat un rôle prépondérant ; ses collègues étaient conquis par son clair bon sens, son esprit pénétrant, son souci incessant des besoins de la science et de l'enseignement supérieur, sa foi absolue dans la grandeur de l'Université et du principe de la libre recherche scientifique qui en est l'assise. Il n'est point de décision importante qui ne lui soit due pour une grande part.

Il était d'une assiduité exemplaire. Pour cet homme de devoir, aucune tâche secondaire, lorsqu'il avait accepté de la remplir. Les dernières lignes que l'Université possède de sa main sont datées du 19 septembre 1930 et écrites de sa maison des champs, dans l'Yonne, où, depuis quelques années, il passait ses vacances. Il écrivait au Secrétaire de l'Université :

« Je ne rentrerai à Bruxelles que le 25, ou peut-être même le 26.
» Il me sera donc impossible d'assister à la séance du bureau du
» mardi 23. Veuillez, je vous prie, m'excuser auprès de M. le Pré-
» sident Servais et de mes collègues.
» Puisque j'en suis aux excuses, voulez-vous en faire d'autres
» encore de ma part, à M. Servais ? Je me rappelle avec effroi que
» j'ai négligé de le remercier des félicitations qu'il m'a adressées,
» au nom de l'Université, à l'occasion de la médaille civique de
» 1^{re} classe qui m'a été attribuée. Il faut mettre cette négligence sur
» le sentiment de mélancolie que l'on éprouve toujours quand il
» est rappelé — fut-ce par un honneur — que vingt-cinq ans
» de « bons et loyaux services » se sont écoulés. Encore quelques
» années comme cela et ce sera fini... M. Servais comprendra et
» m'excusera, je l'espère. »

19 septembre 1930...

Quelques années ?

Hélas, non ! Quelques mois, quelques semaines.....

Et le 27 décembre, Albert Brachet s'éteint.

S'il a senti sa fin prochaine, sans doute a-t-il eu une profonde amertume en pensant aux êtres chers qu'il laisserait après lui, à sa femme admirable associée depuis si longtemps à ses travaux, à ses joies et à ses douleurs ; à ses deux fils, dont il suivait avec un légitime orgueil les premiers succès ; à l'œuvre inachevée...

Et pourtant l'œuvre accomplie déjà est là, immense, impérissable.

Et puis, comme le disait naguère Brachet aux étudiants « l'honnête homme, l'homme digne de ce nom, l'homme qui représente l'humanité dans ce qu'elle devrait être tout entière, peut mourir en paix quand il laisse des descendants dignes de lui ».

Albert Brachet est mort en paix.

Discours de M. Jolly,

Délégué du Collège de France et de la Société de Biologie.

Mesdames, Messieurs,

Au nom du Collège de France où il a enseigné pendant la guerre, au nom de la Société de Biologie dont il était membre depuis longtemps et où nous avons souvent entendu sa voix, je viens apporter à Albert Brachet l'hommage de ses collègues et élèves français, et unir nos sentiments à ceux que vous lui témoignez aujourd'hui. Vous avez désiré qu'une voix française se fit entendre à cette cérémonie. Nous en avons été touchés et c'est de grand cœur que je viens dire ici les sentiments de sincère admiration et de profonde sympathie que nous gardons au maître disparu. Si Brachet appartient à la lignée glorieuse des grands biologistes belges, je ne crois pas trahir sa mémoire en disant qu'il se sentait un peu chez lui dans notre pays. En tout cas, il nous a donné maintes preuves de l'amour qu'il lui portait, et cette affection lui était bien rendue. Sa disparition a causé en France une peine profonde, une émotion douloureuse, un vide immense. On admirait l'œuvre, et derrière l'œuvre, on avait la joie de trouver l'homme, qui par le caractère et les dons, était à la hauteur du savant. Ce que je voudrais surtout exprimer aujourd'hui, c'est notre gratitude pour l'influence si personnelle, si heureuse et si forte qu'il a exercée sur les biologistes contemporains et qu'il a due probablement aux qualités morales de sa personnalité si complète et si solidement construite, tout autant qu'à la pénétration et à la finesse de son esprit scientifique.

Formé à l'école d'un Van Beneden, c'est avec l'anatomie des formes que Brachet édifie d'abord, dans ses jeunes années, la base de son œuvre. Mais ces formes, elles ne sont pas données immédiatement. L'évolution les prépare et les perfectionne. On les voit naître et se succéder au cours du développement embryologique. Brachet comprend bien vite que la méthode expérimentale a ouvert ici un champ nouveau et dont la fécondité paraissait sans limites. Sur des questions primordiales de la biologie, hérédité, déterminisme du sexe, déterminisme de la forme, l'expérimentation autorise l'espoir d'importantes découvertes. Car la série des formes qui aboutissent à l'embryon est à peu près connue. L'enchaînement des formes successives par lesquelles passe le germe au cours du déve-

loppement cesse d'être le but, et Brachet n'y voit plus qu'une connaissance préalable, une base nécessaire en vue de la recherche des facteurs qui provoquent ces phénomènes.

Ce qu'il faudrait savoir, en effet, c'est la cause même de ce développement progressif et sa détermination. Pourquoi deux œufs, si semblables, vont-ils former deux êtres différents ? Pourquoi cet œuf, en apparence à peu près homogène, va-t-il former à des places fixes, des membres et des organes ? A un moment où l'on espérait surtout trouver dans des forces actuelles, extérieures à l'œuf, réductibles à des actions mécaniques ou physico-chimiques, la cause de ces différenciations, Brachet, par ses admirables recherches expérimentales sur l'œuf des Batraciens, nous montre l'importance de la prédestination et des localisations germinales. L'œuf est jusqu'à un certain point, déterminé. Les matériaux qui serviront à édifier les ébauches futures y sont déjà contenus, mais plus ou moins mélangés : la fécondation servira surtout à les mettre en place. Tout le travail de l'organisation individuelle est déjà fortement préparé dans l'œuf. Le développement et la différenciation sont avant tout des phénomènes spontanés, représentant un patrimoine héréditaire, à la fois substantiel et dynamique, acquis dans la suite des générations successives, et ces phénomènes, au cours du développement, se propagent comme des ondes et s'influencent et se provoquent de proche en proche.

Ce n'est pas le moment de préciser ce qui appartient exactement en propre à Brachet dans l'édification de cette belle conception située à mi-chemin des deux doctrines qui se sont si longtemps opposées. Ce qui est certain, c'est qu'il l'a faite sienne, et que son esprit critique, son robuste bon sens, la sûreté de ses interprétations, la décision avec laquelle il savait écarter les obstacles inutiles, lui ont permis de se reconnaître au milieu des faits contradictoires et des théories confuses, et de donner à chaque chose sa place.

Car, ce qui frappe aujourd'hui, lorsqu'on examine la marche des sciences biologiques, ce n'est pas que les faits manquent, c'est plutôt qu'ils s'accumulent sans explication suffisante. Le problème n'est pas toujours posé et l'interprétation reste en surface. Comme un apprenti sorcier, à la bonne volonté imprudente, le chercheur encombre ainsi la route et recule parfois la solution. Car le fait n'est rien sans l'esprit qui le situe, le relie à l'ensemble et lui donne sa véritable place, et l'esprit, du reste, à lui seul, sans les faits, ne peut édifier que des théories fragiles.

Aussi est-il bien nécessaire qu'à certains moments, des intelligences supérieures, des individualités complètes et harmonieusement construites, viennent faire un choix dans les matériaux, préciser l'interprétation, apprécier à leur juste valeur les observations con-

tradictaires, ne pas reculer devant les simplifications nécessaires, éliminer les scories, désencombrer le chemin et montrer la voie aux chercheurs.

Ce sont ces éminentes qualités qui apparaissent avec éclat dans la personne d'Albert Brachet. Doué à la fois de l'imagination qui prépare l'expérience judicieuse et de l'esprit critique qui saisit le sens caché de ses résultats, il savait reconnaître la place à donner dans l'ensemble à ses propres observations. La solidité de son jugement, la clarté de ses exposés, son infatigable ardeur au travail, sa jeunesse et son optimisme attiraient à lui et donnaient confiance. A le voir marcher, si posément, si résolu et de bonne humeur, dans la voie qu'il s'était tracée, on suivait son pas, tout naturellement. Et c'est cette parfaite harmonie de la personne, où la volonté, où les dons du cœur étaient si intimement unis à ceux de l'intelligence, qui explique l'influence salutaire que Brachet a eue sur nous tous. Assurément, il est parti trop tôt et bien jeune encore. Des années de labeur fécond auraient dû lui être encore réservées. Inclignons nous. Il a eu le temps de nous léguer son exemple. A nous surtout, qui l'avons connu et aimé, ses traits, conservés par ce monument, rappellent l'homme excellent, si bien construit, si complet, qui, au dernier moment, a pu regarder la mort en face, avec sérénité, et, comme le bon ouvrier, sa journée terminée, s'éteindre, content de son œuvre, et sachant qu'il avait fait complètement fructifier les admirables dons que la vie lui avait donnés.

Discours de M. Boeke,

Président de l'Institut International d'Embryologie.

M. le Président de l'Université,
M. le Président du Comité exécutif,
Madame Brachet,
Mesdames et Messieurs,

La perte cruelle qu'ont faite, non seulement l'Université de Bruxelles et le pays belge tout entier, mais autant et surtout la science biologique et embryologique universelle, par la mort fatale de ce maître si cher, si vénéré, — ce triste jour est déjà bien loin ; mais pour tous ses amis, tous ses élèves, pour tous ceux qui l'ont vénéré tant qu'on peut vénérer un des hommes de science les plus éminents dans son domaine si vaste, l'émotion soulevée par sa mort est encore aussi intense qu'elle était le jour où nous en avons pris connaissance.

Car ce n'est pas tant la science biologique qui perd en Albert Brachet un des plus illustres savants qui se sont dévoués à l'étude de la nature, et son pays, qui perd en lui un de ses fils les plus éminents, et nous autres biologistes qui perdons en lui un ami sincère, charmant et dévoué ; c'est le monde entier, c'est la civilisation européenne, qui perd en lui un de ses serviteurs les plus fidèles, un de ces génies dont s'honore l'humanité.

Albert Brachet était un des hommes de science qui sentait le mieux l'importance des liens internationaux, des relations intellectuelles des divers pays, comme il l'avait exprimé si éloquemment à Amsterdam, au premier Congrès Fédératif d'Anatomie, après la guerre, au mois d'août 1930, quatre mois avant sa mort : « C'est aux hommes de science qu'il appartient de montrer aux peuples la voie dans laquelle ils trouveront leur salut. Or, se rencontrer, lier connaissance, discuter des problèmes communs, c'est apprendre à se comprendre et de cette compréhension naturelle naît souvent l'estime, parfois l'amitié. »

Admirablement doué et éloquent, charmeur par nature, subtil et aimable, d'une force de caractère que l'on sentait aussitôt quand on l'entendait causer, d'une sincérité, d'une bienveillance et d'une générosité dans sa critique reconnues de tous ceux qui avaient l'honneur de son estime ou de son amitié, Brachet était en vérité l'homme de science dont on pouvait espérer qu'il montrerait aux peuples

cette voie de compréhension naturelle et mutuelle, dans laquelle ils trouveront leur salut, le maître que l'on écoutait et que l'on suivait.

Quand nous fîmes le projet de tâcher de renouer les liens d'amitié et de bienveillance entre les embryologistes des divers pays et de les réunir à nouveau en une Association, de raviver l'Institut International d'Embryologie, fondé en 1911 par Hubrecht, Keibel et Assheton, Institut qui semblait mort après la guerre, c'était vers Brachet et vers son ami le Professeur Hill, de Londres, que nos yeux se tournaient immédiatement pour prendre cette initiative; c'était Brachet qui, parmi les premiers, ne tardait pas à nous envoyer une lettre pour exprimer sa conviction que tout irait bien, qui venait nous rassurer quand les premiers efforts, en 1920 et en 1922, avaient échoué, qui, parmi les premiers, nous exprimait sa joie et sa satisfaction quand enfin, en 1930, l'Institut International d'Embryologie fut réveillé, et qui, à la première session, à Utrecht, nous aidait par ses avis tant appréciés, appréciés parce que l'on sentait, dans tout ce qu'il disait, l'étendue de son intelligence et la droiture de son caractère. Hélas, il ne pourra participer à la prochaine session de l'Institut, nous serons privés de sa collaboration et de ses avis estimés si hautement, et nous ne pourrons faire autre chose que d'exprimer notre vive douleur parce qu'il nous est arraché par la mort cruelle et prématurée.

Mais ce n'est pas cela seulement; c'est, comme M. le Professeur Jolly l'a dit tout à l'heure avec tant d'éloquence et de conviction, la perte cruelle dont la science biologique et l'embryologie ont souffert dans le monde entier par la mort d'Albert Brachet. Car Brachet était, dans le vrai sens du mot, un homme de science international qui, tout en aimant sa belle patrie d'un amour profond et fidèle, et tout en travaillant sans cesse à la restauration scientifique de son pays d'après-guerre, néanmoins était convaincu qu'il faut que la science ignore les frontières nationales, qu'elle doit tâcher d'atteindre à ses idéaux par la collaboration équivalente de tous, par ce bel esprit d'union, qui peut réunir tous les chercheurs dans un même effort, dans un même élan.

Et pour cela, Brachet était en vérité « the right man in the right place ». Car il était un des maîtres de notre science, l'homme qui était honoré par tout le monde scientifique, parce que dans tous ses travaux (et comme ils sont nombreux!), on retrouve la force de sa conviction, l'esprit clair et lucide de ses arguments, l'élan par lesquels il savait donner du charme aux questions les plus abstraites, la sûreté incomparable de ses jugements. Observateur admirable, avec une technique qui était sans bornes, devant laquelle les obsta-

cles semblaient se dissoudre aussitôt qu'il les avait abordés, ses œuvres seront reconnues comme des exemples de bel exposé scientifique en tout temps. Aussi grand comme morphologiste descriptif que comme expérimentateur habile, il est non seulement le continuateur de cette illustre école belge d'embryologie comparée, fondée par Edouard Van Beneden, Van Bambeke, Swaen et Julin, mais il a su renforcer la tradition de cette école morphologique en y adjoignant les recherches d'embryologie expérimentale, qui lui ont donné à nouveau tout l'aspect et toute la grandeur d'une science fondamentale et vivante; ainsi, comme le disait M. le Professeur Dalcq, Brachet est devenu, dans les pays de langue française, l'apôtre infatigable de ce qu'il avait appelé « l'Embryologie causale ».

Ainsi, pour l'embryologie comparée, son « Traité d'Embryologie comparée des Vertébrés » est une source inépuisable de faits d'embryologie; par la clarté du style et l'ordonnance parfaite, par la sûreté de l'information et l'absence du détail superflu, par les grandes lignes qui ne sont jamais perdues de vue, il sera, pour tous, un exemple de bon travail scientifique. Pour l'embryologie causale et expérimentale, ses études assemblées dans son livre classique, « l'Œuf et les Facteurs de l'Ontogénèse », marquent une date dans son évolution, et ce livre sera lu aussi longtemps qu'on fera des études expérimentales dans ce domaine, parce qu'on sent dans ces travaux d'envergure, derrière l'exubérance des faits et des problèmes posés, la force de l'intelligence, l'homme de science lui-même, qui n'a pas seulement compilé les résultats des expériences des autres, mais qui a lui-même contribué pendant de longues années de sa vie scientifique à des études fondamentales dans les domaines les plus variés, et qui ne donne que des conceptions nées de ses propres observations. Ces livres seront lus, parce qu'on sent derrière les mots d'une élégance et d'une éloquence remarquable, l'esprit penseur, à la fois d'un philosophe et d'un homme de science. Dans un mémoire posthume, paru après sa mort, en février 1931 (dans « Scientia »), il l'a formulé si éloquemment: « La vie n'est peut-être qu'une des formes de l'énergie universelle, mais comme elle est en nous, comme elle se manifeste en nous par l'intelligence, la raison, la conscience, comme enfin, c'est elle encore qui agit quand nous en faisons l'objet de nos méditations, elle nous passionne davantage, et notre désir grandit de la comprendre mieux. Deux voies seulement s'offrent à nous pour cela: la science et la philosophie; celle-ci s'égarera si elle néglige les enseignements de la science, mais le savant ne retirera tous les fruits de ses découvertes que s'il pense, parfois, en philosophe. » C'est bien là le point de vue d'envergure de l'auteur de « La Vie, créatrice de formes », mais

en Albert Brachet, le philosophe n'a jamais tué le savant, ses pensées restaient toujours en parfaite harmonie avec les faits découverts dans son laboratoire.

Et c'est pour tout cela, Mesdames et Messieurs, que nous autres biologistes du monde entier, lui sommes et lui restons si profondément reconnaissants. Moi, je ne suis qu'un humble disciple, qui suivait de loin avec une admiration profonde et croissante les travaux du maître; mais je sais que je parle au nom de tous les hommes de science dans le domaine de l'embryologie, quand je tâche de rendre un hommage sincère et profond au grand savant et au grand et fidèle ami, à l'intelligence et au cœur de celui qui nous a été enlevé, hélas, trop prématurément, et que nous n'oublierons jamais.

Discours de M. De Veen,

Président de l'Association Générale des Etudiants.

Madame, Mesdames Messieurs,

Je suis ému et fier de pouvoir prendre la parole dans cette cérémonie, au nom des étudiants de l'Université libre ; fier, parce que j'ai eu le grand honneur de suivre les cours de l'illustre professeur dont nous honorons aujourd'hui la mémoire ; ému ensuite, de parler à l'occasion de l'inauguration de ce médaillon qui rappellera aux générations à venir les traits du grand savant qui, pendant plus d'un quart de siècle, a donné le meilleur de lui-même à notre Ecole et à ses étudiants.

Le Professeur Brachet fut pour nous plus qu'un maître, et s'il avait conquis les sympathies de tous ses disciples, c'est que ses idées larges et généreuses lui avaient permis de comprendre, mieux que personne, notre mentalité de jeunes, de nous soutenir dans nos aspirations et de nous encourager dans les travaux que nous avons entrepris.

Sans doute, le souvenir de ses cours remarquables, de sa grande éloquence, de sa voix puissante et chaude ne quittera jamais les étudiants en médecine, mais ils se rappelleront également comment il suscitait la curiosité des chercheurs, tant par l'intérêt qu'il savait donner aux matières qu'il enseignait, que par l'ordonnance et la clarté de ses exposés : lui-même d'ailleurs leur servait d'exemple, par son application ininterrompue à tous les problèmes scientifiques, et par la conscience avec laquelle il poursuivait toutes ses recherches.

Ce furent ses trois années de rectorat qui valurent au Professeur Brachet l'admiration, le respect et la grande sympathie de tous les étudiants. Ses remarquables discours de rentrée, dans lesquels il exposait aux futurs ingénieurs, avocats et chimistes un des problèmes les moins connus de la vie humaine : celui du développement de l'embryon, intéressèrent immédiatement la jeunesse universitaire, mais ce fut surtout par ses péroraisons vivantes, enflammées, pleines de cet idéal si cher à tous ceux qui entreprennent des études, qu'il se fit aimer pour son grand cœur et ses idées nouvelles.

« L'Université, disait-il, c'est toute une ambiance, c'est un corps pensant et agissant dont les parties sont assemblées et coordonnées par un lien discret, mais solide : le travail, en vue de connaître de mieux en mieux et de répandre de plus en plus largement la vérité,

la beauté, la justice, ces trois choses que tous les hommes ont le privilège de comprendre et d'aimer, et pour lesquelles même les plus frustes d'entre eux combattront toujours. »

Et dans son dernier discours rectoral, en 1925 :

« Beaucoup d'hommes, arrivés à un certain âge, disent regretter ce qu'ils appellent le bon vieux temps. La jeunesse ne doit pas se laisser émouvoir par ces regrets. Parmi ceux qui les ont, il en est dont l'âme ne s'est jamais ouverte à la vie de leur temps, et pour qui le bon vieux temps est tout simplement celui où ils n'éprouvaient encore nulle crainte de la vieillesse et de la mort. Mais il en est d'autres, et ils sont dignes de toute indulgence, qui, inconsciemment, le plus souvent, appellent le bon vieux temps l'époque où, jeunes, ardents, ils luttaient pour les idées neuves d'alors et pour les aspirations nouvelles de leur génération.

» Jeunes gens, cet âge de la vie commence pour vous, ne le laissez pas passer vainement. Travaillez, faites vos études le mieux que vous le pouvez, entrez bien armés dans la carrière que vous aurez choisie. Créez-vous une famille, vivez pour elle et pour vous. Mais n'oubliez jamais que vous avez le devoir de mettre à sa disposition votre science, votre talent et votre cœur. »

C'est par de telles paroles, par sa droiture et par sa sincérité que le Professeur Brachet se fit aimer de toute la gent estudiantine, heureuse d'avoir trouvé en lui l'homme, le recteur, le savant qui la comprenait et la soutenait dans la lutte pour les grands idéaux que poursuit la jeunesse.

C'est en son nom, et au nom de tous mes camarades de l'Université libre, que je suis venu témoigner ici combien grande fut notre affection pour celui dont nous garderons éternellement le souvenir.

Discours de M. Dustin,

Directeur de l'Institut d'Anatomie.

Madame, Mesdames, Messieurs,

Des voix plus autorisées que la mienne, mais non moins étreintes par l'émotion, viennent de dire avec talent l'étendue de la perte que fut pour l'Université de Bruxelles, pour ses étudiants et pour la science universelle, la mort d'Albert Brachet. J'eus le bonheur d'être son premier élève à Bruxelles; vingt-six ans plus tard, un destin implacable privait notre institut de la main ferme, sûre et fidèle qui l'avait mené dans les voies sereines et fécondes du travail patient et de la recherche désintéressée. Le plus ancien parmi les professeurs de l'Institut, j'avais à reprendre sa direction. Tâche à la fois lourde et aisée; lourde par le sentiment d'impuissance à égaler les qualités de notre cher disparu; légère, parce que, grâce à sa paternelle influence, l'esprit qui règne dans cet Institut est fait de confiance, de sincérité, d'affectueuse collaboration, que l'on ne trouve plus toujours, hélas, dans tous les laboratoires, mais qui sont la divine richesse des familles unies.

C'est donc à moi qu'échoit le pieux devoir d'invoquer ce que fut, dans cette maison, la vie de notre maître Albert Brachet.

En ce jour de triste anniversaire, ce n'est pas le savant dont je veux plus particulièrement évoquer l'œuvre. D'autres l'ont fait avant moi, et si la longue énumération de ses travaux et de ses titres peut convaincre l'esprit, elle ne pourrait, dans sa sécheresse, satisfaire aujourd'hui le cœur; mais je veux montrer ce que fut l'homme, le maître, le chef de laboratoire, le directeur de l'Institut, le professeur, l'ami.

Ce devoir voudrait être accompli moins avec des paroles qu'avec de muettes pensées, élevées vers la mémoire de celui avec qui se confondent pour moi tous les aspects de plus d'un quart de siècle, et quel quart de siècle, où l'intensité et l'ampleur du mouvement des idées, le prodigieux essor scientifique, la multiplicité des orientations nouvelles, se le disputaient à la grandeur bientôt tragique des événements. Mais quelle atmosphère parfaite pour mettre à l'épreuve, puis souligner d'un trait puissant les qualités du cœur, de caractère et d'intelligence d'un homme comme Brachet.

Il y a un peu plus d'un an, nous étions réunis pour faire nos derniers adieux à notre maître. Nous nous retrouvons aujourd'hui

avec les mêmes sentiments, mais hélas des regrets plus cruels peut être, parce qu'ils sont réfléchis et que nous avons fait l'expérience de sa perte.

Lorsque Brachet arriva, en 1904, à Bruxelles, chaudement recommandé par son maître, l'inoubliable Ed. Van Beneden, et appelé par P. Heger qui avait perçu en lui les qualités qui commençaient à s'imposer, l'Institut d'anatomie se trouvait installé au Parc Léopold, dans des locaux assez remarquables pour l'époque, et que l'Université devait à la générosité de feu R. Warocqué.

Si les salles de dissection étaient déjà claires et spacieuses, les laboratoires étaient par contre presque inexistantes. Des maîtres dévoués et respectés avaient, pendant de longues années, enseigné l'anatomie humaine, avec quelle patience et quelle minutie, sans en faire une véritable science, mais une simple préparation à l'étude de la médecine et de la chirurgie. L'embryologie n'était enseignée qu'accessoirement par le professeur de physiologie. La première œuvre de Brachet fut de faire construire un nouvel amphithéâtre de dissection, à côté de l'Institut existant, et d'équiper tout de suite, en laboratoires de recherches, les locaux ainsi devenus disponibles. Avec le Docteur Brunin, que nous voyons encore toujours occuper son poste avec un dévouement dont, s'il était encore parmi nous, Brachet rendrait lui-même hommage, avec Ed. Willems, il organisait son enseignement, et aussi avec trois jeunes prospecteurs, dont j'étais, ainsi qu'Ernest Renaux, aujourd'hui professeur et sous-directeur de l'Institut Pasteur, et Oscar Weill, que l'Université vient d'élever au rang de professeur de clinique.

Après quelques jours difficiles — les étudiants, poussés par les ardeurs de leurs jeunes tempéraments, et mal éclairés sur la réalité des faits, s'étaient montrés un peu turbulents — le contact était pris, le prestige d'un grand professeur et d'un caractère probe et libre imposait le respect d'abord, l'admiration ensuite, et très bientôt l'affection.

Et alors commença la vie professorale et scientifique de Brachet, cette vie « qui a coulé comme un ruisseau qui s'élargit insensiblement et garde tout le long de son cours la limpidité de sa source ».

Des élèves de plus en plus nombreux fréquentaient le laboratoire, ce furent Maurice Herlant, esprit délicat et chercheur d'élite, qui, en quelques années d'une vie trop courte, donna la mesure d'un talent exceptionnel uni à de précieuses qualités de cœur, ce fut Pol Gerard, aujourd'hui professeur d'histologie, Paul Govaerts, récemment nommé professeur de clinique, ce fut Dalcq, qui continue aujourd'hui vaillamment les traditions de son maître, Marc de Selys-Longchamps, professeur à la Faculté des Sciences, Weymeersch, professeur agrégé d'obstétrique, Van Campenhout, professeur à

l'Université de Montréal, puis Pasteels, aujourd'hui assistant, tous, comme a dit notre grand poète :

Ainsi que les abeilles,

pour une ruche unique et pour le même miel, peinant et s'exaltant.

Ce fut aussi Madame Brachet, à laquelle va l'hommage de notre respect et de nos regrets, à elle qui fut la compagne de sa vie, qui partagea les enthousiasmes et les difficultés du début, qui égaya ses jours, écarta de lui tous les tracas mesquins et le soutint de son infatigable dévouement aux heures agitées ou critiques.

Vint quatorze, et si la famille étroitement unie que formait maintenant Brachet et ses élèves fut dispersée par la violence tragique des événements, des liens d'affection solide et des relations spirituelles constantes maintinrent une parfaite cohésion entre nous. Ce n'est pas sans émotion que nous nous rappelons ce que fit pour ses élèves Brachet, alors exilé à Paris, et ce fut avec une double et poignante tristesse que nous retrouvâmes, il y a quelques jours, en classant des vieux papiers, une carte que m'écrivait Herlant, en 1915, et où il m'exprimait sa joie de savoir que le Patron, sa femme et ses enfants — tout jeunes alors — étaient en sûreté.

Ce que furent les années de travail à Paris, le succès que remportèrent ses leçons et ses conférences, le professeur Jolly vient de nous le dire. Là furent jetées les bases de deux de ses plus beaux travaux : « L'Œuf » et le « Traité d'Embryologie des Vertébrés ». Il trouvait encore le temps de venir visiter le front belge, et les conférences qu'il nous fit à La Panne restent pour beaucoup un souvenir particulièrement précieux et une leçon par la sérénité de la pensée, au milieu des paroxysmes de la violence déchaînée sur le monde.

La guerre terminée, le faisceau des énergies se reforma pour d'autres fins. Il fallait reconstruire, rajeunir, rénover, s'adapter à un monde nouveau qui avait évolué de façon foudroyante. Ce fut pour nous la création de la Nouvelle Ecole de Médecine. Brachet s'y donna de toute son âme. Sa réputation avait grandi rapidement ; ses travaux, qu'un talent d'exposition peu commun mettaient admirablement en valeur, l'avaient consacré parmi les premiers embryologistes du monde. Quoique essentiellement élevé dans les techniques de l'embryologie purement morphologique, il avait, un des premiers, entrevu le champ immense qu'allait ouvrir l'expérimentation. Aimé et apprécié partout, il fut appelé à donner des leçons en Grèce, puis, comme professeur d'échange aux Etats-Unis. Il venait d'être invité à parler en Argentine. Des savants étrangers, de plus en plus nombreux, sollicitaient la faveur de travailler à ses côtés. Hélas, un destin jaloux veillait. En août 1930, au Congrès International des Anatomistes d'Amsterdam, à la présidence duquel

ses collègues l'avaient appelé à l'unanimité, il eut la première impression que ses forces le trahissaient. Les vacances, pluvieuses et grises cette année, ne lui apportèrent pas le réconfort habituel. En octobre, il reprit ses charges écrasantes à l'Université. Par cette décision du sort, qui si fréquemment frappe les médecins des formes les plus exceptionnelles de la maladie, un mal sournois, révélé par des symptômes obscurs et troublants, paraissait miner les sources mêmes de la vie chez cet homme tout en force et en volonté. Il s'éteignit le 27 décembre 1930, et ses ultimes pensées furent pour cet Institut, pour ses laboratoires, où il avait passé tant d'heures de travail concentré, de discussions scientifiques passionnées, d'expériences minutieuses où il fouillait la vie,

immense et solidaire
en sa surface ou ses replis miraculeux.

Ici, je devrais m'arrêter, si je n'avais la sensation aiguë de n'avoir pas dit encore tout ce qui doit être dit.

L'homme était simple, sûr, droit. Indulgent pour les autres, strict pour lui-même. Très tolérant, s'efforçant de comprendre tous les points de vue, mais s'étant tracé un fois pour toutes sa propre route, il est mort fidèle aux convictions philosophiques de sa vie entière. Dévoué à ses amis, il faisait passer avant eux la vérité ou ce qu'il estimait être l'intérêt supérieur de l'Université, de la science, de l'Humanité. Exprimées parfois sous une forme un peu bourrue ou un peu sèche, ses opinions révélaient une conviction réfléchie et sincère ; il était en tous cas impossible d'y deviner une réticence ou d'y soupçonner un dessein intéressé. Brachet fut toute sa vie le modèle du désintéressement et peu d'hommes se montrèrent aussi réellement détachés des biens matériels. Brachet, malgré sa vie intensément consacrée à un objet, n'était cependant pas prisonnier de sa spécialité. Des préoccupations plus générales remplissaient ses heures de rêverie ou de méditation ; il s'efforçait d'atteindre,

obstinément, par à travers les faits, jusqu'aux idées.

Les grands systèmes sociaux, les grandes conceptions philosophiques éveillaient son intérêt et sa curiosité. Profondément humain et pacifiste, il croyait au rapprochement des peuples par la science et la recherche de la vérité. Wallon, resté toujours fidèle à son terroir, ardent défenseur de la langue française, faut-il s'étonner que son pays de dilection ait été la France, à laquelle le rattachaient ses origines lointaines. Mais il plaçait la Science au-dessus des préférences et des amitiés et la Vérité sur un plan essentiellement international et humain.

La gaiété et l'humour de sa race se révélèrent lorsqu'il recevait, autour d'un flacon poudreux et vénérable, quelques disciples et amis fidèles. La simplicité de son caractère et son culte de la nature s'étaient traduits par le choix qu'il avait fait, dans l'Yonne, d'une charmante retraite où, depuis la guerre, il allait passer ses vacances, se remettre de ses fatigues, méditer sur les grands problèmes de l'embryologie causale.

Voici la maison douce et son pignon léger,
Et le jardin et le verger.

C'est sur l'évocation de ce doux coin de France que ses yeux se sont fermés à jamais.

Il nous reste de lui une telle richesse de souvenirs et d'enseignements, que pour longtemps sa mémoire échapperait à l'oubli ce second linceul — si le talent de l'artiste n'avait pas pour toujours fixé les traits de notre maître dans le bronze éternel. Placé à l'entrée de l'Institut, il sera pour tous les travailleurs, qu'attirent la recherche désintéressée, un enseignement, un encouragement, un réconfort.

Ce n'est pas par des larmes ou d'inutiles regrets qu'il faut honorer la mémoire d'hommes comme Brachet, mais en maintenant bourdonnante la ruche qu'ils ont fondée, et dans laquelle ils ont peiné sans trêve...

Le nouveau nationalisme allemand⁽¹⁾

PAR

H. DE MAN.

Professeur à l'Université de Francfort s/Mein.

La vague de nationalisme qui a déferlé en ces derniers temps avec une force accrue sur tous les Etats a revêtu en Allemagne des formes qui diffèrent essentiellement de celles du nationalisme classique du dix-neuvième siècle. Cette différence apparaît plus clairement lorsqu'on compare le nationalisme allemand d'aujourd'hui à celui d'avant-guerre.

Le nationalisme de l'Allemagne impériale était conservateur. Il répondait aux intérêts et aux fins politiques des classes dominantes, qui étaient en partie capitalistes, en partie aristocratiques. Il incarnait le besoin de puissance et d'expansion d'un Etat fortement hiérarchisé, ayant à sa tête les classes des grands propriétaires fonciers et des capitalistes de l'industrie, ainsi que la bureaucratie. Cette hiérarchie était organisée militairement; le nationalisme, le militarisme et le conservatisme social s'y appuyaient et s'y conditionnaient réciproquement.

Le nationalisme d'aujourd'hui est aussi plébéien que l'ancien était aristocratique, aussi socialement révolutionnaire que l'autre était socialement conservateur.

Les deux phases sont séparées par une évolution longue et chaotique. Cette évolution a eu pour point de départ le fait que la défaite militaire de 1918 est devenue une catastrophe politique. Tout l'édifice de l'ancienne hiérarchie de classes et de

(1) Le texte de cette conférence faite en français par M. de Man, le 21 novembre 1931, à la Fondation Universitaire, sous les auspices du Comité des Conférences de Politique internationale nous ayant été remis en langue allemande, M. Léon Devogel, docteur en philosophie et lettres, a bien voulu se charger de le traduire à l'intention de nos lecteurs.

castes s'est effondré. Ce ne fut pas seulement un renversement des institutions, mais encore un renversement de la façon de penser. La grande majorité du peuple identifia la défaite et l'humiliation nationale qui en fut la conséquence avec l'ancien régime social et politique. La perte de prestige fut si radicale que les bénéficiaires de ce régime ne tentèrent pas même la résistance la plus timide pendant la révolution.

Pendant un petit temps, l'Allemagne parut avoir été conduite par l'effondrement de son militarisme à la liquidation totale du nationalisme. Les premiers jours de la révolution, on crut dans les milieux socialistes et bien au delà, à la réalisation d'un ordre social socialiste. Dans des milieux beaucoup plus larges encore, on crut que le programme de paix du président Wilson, dont la proclamation avait beaucoup contribué à atténuer la volonté de résistance du peuple allemand pendant les dernières semaines de la guerre, apporterait à toute l'Europe une paix définitive fondée sur la démocratisation générale, l'émancipation générale des peuples, et le désarmement général.

Ce fut l'un des premiers moments psychologiques qui, au point de vue du reste du monde (pour des raisons qui ne ressortent que trop naturellement des répercussions psychologiques de la guerre et de la victoire), constituèrent une occasion manquée. Peu de temps après, sous la pression intérieure de la restauration sociale et sous la pression extérieure du blocus et des traités de paix, le nationalisme commença à se reconstituer. Il prit toutefois une forme toute nouvelle, que l'on pourrait appeler bourgeoise et pacifiste.

Au cours d'une évolution de dix ans, pénible et remplie de vicissitudes, dont la phase la plus sombre fut l'occupation de la Ruhr et la plus brillante fut Locarno, il a subi maintes métamorphoses. A deux reprises, il a semblé que le nationalisme, modéré et au fond pacifiste de l'Allemagne bourgeoise qui cherchait à se relever, réussirait à établir l'équilibre avec le nationalisme de l'étranger, dans une politique « d'exécution », de redressement économique pacifique et de solidarité européenne. Rathenau faillit réussir à Gênes et Stresemann à Locarno. Mais il apparut peu de temps après que ces occasions étaient aussi des occasions manquées. Le chemin parcouru de Rathenau à Stresemann montre déjà comment l'impuissance du pacifisme bourgeois à réaliser ses buts nationaux dans le

cadre d'une solidarité européenne a suscité par la stérilité de ses efforts une opposition nationaliste de plus en plus forte, malgré l'énergie croissante avec laquelle il défendait son point de vue national. Lorsque Rathenau fut assassiné par des nationalistes fanatiques, la réaction dans le peuple allemand fut tellement forte que l'on crut un moment que la vague révolutionnaire allait reprendre là où elle s'était calmée à la fin de 1918. Mais lorsque Stresemann mourut, il était déjà clair que les allègements militaires et politiques qu'il avait obtenus de l'étranger étaient arrivés trop tard pour arrêter le développement de l'opposition nationaliste. C'est précisément à l'époque où les résultats essentiels de la politique de Stresemann se réalisèrent, c'est-à-dire lorsque le Plan Dawes fut remplacé par le Plan Young et que les territoires rhénans furent évacués, que le mouvement « raciste » dirigé par Hitler, qui n'avait compris jusqu'alors qu'un petit groupe de fanatiques, commença à s'étendre à la masse.

C'est ce mouvement qui donne depuis environ deux ans au nouveau nationalisme allemand la physionomie qui le distingue aussi bien du nationalisme féodo-militariste d'avant-guerre que du nationalisme bourgeois et pacifiste de la période intermédiaire.

La constatation paradoxale que ce nouveau nationalisme a fait des progrès énormes peu de temps après l'instauration du Plan Young et l'évacuation des territoires rhénans, c'est-à-dire à une époque où de très graves raisons de s'insurger contre la politique des Etats vainqueurs avaient disparu, nous contraint de chercher une autre explication. Celle-ci sera peut-être fournie par une autre coïncidence chronologique. La phase actuelle de la croissance du nationalisme a commencé en même temps que la crise économique qui a entraîné l'Allemagne dans son tourbillon en 1929.

Naturellement, il ne faut pas interpréter les effets de cette coïncidence dans une forme simpliste, en ce sens que les charges de réparations, quoique réduites, constitueraient néanmoins une charge relativement accrue parce que la crise a aggravé la situation économique et financière et que l'or est devenu plus cher. Cet élément existe, il est vrai, en réalité, et il est certain qu'il ne laisse pas d'exercer ses effets, mais en tant que cause psychologique du développement du nouveau nationalisme, son rôle n'est qu'accessoire.

La corrélation essentielle entre la crise économique et les progrès du national-socialisme est d'une tout autre nature. Elle a des raisons psychologiques beaucoup plus profondes. Elle consiste en ce que l'aggravation de la situation économique a provoqué un mécontentement social qui s'est traduit par une surexcitation des passions nationales.

Pour comprendre cette corrélation il ne suffit pas de considérer la crise économique qui a commencé en 1929 comme un point de départ ou un phénomène isolé; il faut plutôt l'interpréter comme la phase critique aiguë de développements sociaux chroniques qui étaient déjà en cours antérieurement. Elle n'a fait que révéler, en les accentuant, des contrastes sociaux qui existaient déjà. Des phénomènes latents qui agissaient au moins depuis la fin de l'inflation de novembre 1923 ont acquis l'intensité qui caractérise la crise sociale actuelle de l'Allemagne, — intensité qui est tellement extraordinaire qu'en Belgique, où la crise est cependant déjà sensible, on a l'impression de vivre dans une ambiance idyllique tandis qu'en Allemagne on vit dans un cauchemar d'apocalypse.

Les caractères principaux de la période de développement, qui est entrée maintenant dans une phase si critique, sont le rythme extraordinaire et les conditions sociales spéciales de l'industrialisation de l'Allemagne après la guerre.

Je vais essayer d'esquisser la corrélation entre le changement de structure économique et les modifications intervenues dans la situation sociale des diverses classes de la population, en considérant successivement les classes supérieures, moyennes et inférieures.

*
**

La structure des classes supérieures est toute différente de ce qu'elle était avant la guerre. De l'hégémonie sociale des couches féodales il ne reste autant dire plus rien. Ce changement est dû en premier lieu à l'appauvrissement des nobles, grands propriétaires fonciers, qui sont atteints dans une mesure toute spéciale par la crise agraire malgré les palliatifs du protectionnisme douanier.

En tout cas, la puissance sociale de cette classe reposait déjà autrefois moins sur sa richesse que sur sa situation privilégiée dans un Etat où la tradition féodale tenait encore une très large

place. Son appui principal était moins le pouvoir de l'argent que son droit de priorité aux situations élevées dans l'armée et la bureaucratie, acquis par la naissance et développé par l'esprit de caste et les mariages contractés entre gens de la même classe. Ces deux domaines sont fort réduits depuis la révolution. La Reichswehr ne dispose plus de places d'officiers que pour une fort petite fraction de la noblesse, et comme il n'y a plus de Cours, la voie d'accès la plus aisée vers les hautes situations politiques est également fermée à la noblesse. L'autorité sociale considérable que les nobles, grands propriétaires fonciers exercent encore à l'Est de l'Elbe, ils l'exercent sur leurs terres et dans la vie sociale des petites villes de province. C'est une classe qui a été rejetée de la tête de la hiérarchie sociale en marge de celle-ci.

Par contre, le deuxième grand facteur de la puissance de l'Allemagne d'avant-guerre, la bureaucratie, a en somme plus gagné de terrain qu'elle n'en a perdu. Les fonctionnaires du Reich, des Pays et des autres grands pouvoirs et organes publics exercent dans l'Allemagne républicaine une autorité qui n'est pas moindre qu'avant la guerre. Cela n'est pas dû uniquement à la nature de leurs fonctions, qui ne sont peut-être pas plus étendues que dans d'autres Etats fortement centralisés ; leur autorité repose plutôt principalement sur le prestige traditionnel qu'ils ont conservé.

D'autres forces sociales se sont emparées de l'Etat depuis la révolution de 1918, mais le pouvoir et le prestige de l'Etat sont restés tellement inébranlables que l'on peut se demander s'il ne serait pas plus exact de dire que c'est *lui* qui continue à exercer son ancien pouvoir sur de nouvelles forces.

Certains changements sont, il est vrai, intervenus depuis 1918 dans le personnel des administrations publiques, non seulement à cause de la suppression mentionnée ci-dessus du privilège des nobles, mais aussi parce que le nombre des employés venus des classes inférieures de la population a augmenté. D'autre part, le secrétaire de syndicat ou le propagandiste socialiste qui entrent dans la carrière administrative sont bientôt assimilés par les traditions de l'omnipotence bureaucratique. Ces traditions — qui en comparaison de ce qui se passe dans la plupart des autres Etats impliquent d'ailleurs une mesure extraordinaire de zèle, de discipline, d'ordre et de conscience —

ont été léguées directement par l'ancienne Allemagne impériale et même par l'ancienne Prusse royale du temps de Frédéric le Grand.

Il faut se souvenir de cela pour comprendre en vertu de quelles habitudes traditionnelles de commandement et d'obéissance les interventions de l'Etat dans la vie économique sont encore possibles dans l'Allemagne d'aujourd'hui et peuvent produire des résultats qui seraient inconcevables dans la plupart des autres pays. En tout cas, toute conception sociologique de l'Allemagne d'aujourd'hui doit tout d'abord reconnaître la position spéciale occupée par la bureaucratie, qui constitue pour ainsi dire une classe indépendante. La méthode du gouvernement Brüning, qui procède par ordonnances de détresse, est par conséquent, en raison de sa formule sociologique, la dictature de la bureaucratie, la seule force sociale qui puisse tenter d'établir un équilibre entre les classes et les partis en lutte. Le gouvernement y parvient en gouvernant au-dessus d'eux et sans eux, au moyen de mesures administratives qui ont plus de prestige que ne pourraient en avoir des lois votées par une majorité parlementaire.

Ce qui a le plus changé, c'est la structure et la psychologie de l'élément proprement bourgeois ou capitaliste des classes supérieures. Le mot « bourgeois » convient d'ailleurs beaucoup moins bien ici que le mot « capitaliste ». Une cause essentielle du caractère excessif de la lutte des classes dans l'Allemagne d'aujourd'hui est précisément l'absence des classes supérieures ou moyennes, bourgeoises mais non à proprement parler capitalistes qui caractérisent les pays de l'Ouest et du Sud de l'Europe.

Cette situation est due en partie au fait que l'Allemagne s'est transformée tardivement mais de façon précipitée d'Etat agraire à demi féodal en un Etat industriel grand capitaliste. Le capital des rentiers et des épargnants était donc fort minime en Allemagne au début. Dès avant la guerre il y avait à peine une classe intermédiaire de petits possédants entre la classe supérieure peu nombreuse des grands capitalistes enrichis par l'industrie pendant la première ou la seconde génération et les représentants souvent très cultivés mais relativement peu riches des professions libérales, des fonctionnaires et employés moyens, etc. Le nombre de ces possédants intermédiaires a encore été

décimé par la destruction d'une grande partie du capital épargné. D'abord par la dépréciation des emprunts de guerre, puis par la dépréciation de l'argent lui-même, à la suite de l'inflation. L'ancienne couche sociale intellectuelle et propriétaire, qui avait donc toujours été nettement petite bourgeoise en Allemagne, avait été mise par ces circonstances dans une situation extrêmement précaire dès avant la crise économique, et elle n'existait pour ainsi dire plus qu'à l'état rudimentaire. La plus grande partie de ses vestiges se trouve maintenant dans les classes moyennes prolétarisées, dont il sera question plus loin.

La classe capitaliste supérieure proprement dite, dont la puissance repose sur la possession de l'argent, se compose aujourd'hui en grande partie de gens qui n'ont acquis leur fortune qu'après la guerre. Mais cette classe se distingue aussi grandement des classes industrielles et capitalistes de l'Europe occidentale. En effet, le capitalisme allemand a accompli beaucoup plus rapidement et dans une plus large mesure que le capitalisme d'Angleterre, de France ou de Belgique, l'évolution allant du stade de la concurrence à celui du monopole. Les véritables détenteurs de la puissance industrielle et financière sont moins des propriétaires de capitaux que des fonctionnaires de l'industrie et du commerce.

La séparation entre la propriété du capital et la direction des entreprises, qui était déjà généralement répandue au XIX^e siècle, grâce au développement des sociétés par actions et à la concentration du capital financier, a pris des formes extrêmes en Allemagne. Cette situation ne doit pas être attribuée uniquement à la pauvreté relative du pays en capitaux indigènes et à la nécessité qui en résulte d'avoir recours à des capitaux étrangers, elle est due aussi aux facteurs psychologiques qui ont orienté dès le début le développement du capitalisme industriel et bancaire allemand vers le capitalisme « autoritaire », monopolisé et bureaucratique.

Ce développement a encore été favorisé dans une mesure extraordinaire en ces dernières années, notamment en 1923, par les méthodes spéciales suivant lesquelles on a réalisé la rationalisation. Plus encore qu'ailleurs, la rationalisation a provoqué en Allemagne une hypertrophie de l'organisation, qui a entraîné précisément dans les industries de base et dans les

grandes entreprises de crédit une bureaucratisation de toutes les fonctions dirigeantes, jusqu'au sommet le plus élevé. Le propriétaire proprement dit du capital, notamment lorsqu'il est actionnaire allemand, a été transformé de ce fait en « capitaliste passif », suivant l'expression du professeur Ansiaux. De son côté, l'entrepreneur indépendant, qui est à la fois propriétaire et dirigeant de son entreprise, ne joue plus de rôle que dans les exploitations petites et moyennes, notamment dans les industries de transformation ; dans les grandes industries essentielles, affiliées à des cartels ou à des trusts, et dont la gestion est liée de la façon la plus intime au capitalisme bancaire, ou bien il n'existe plus du tout, ou bien sa situation se trouve réduite à celle d'un vassal vis-à-vis d'une puissance réellement féodale.

Or, cette puissance est entre les mains d'un nombre relativement restreint de fonctionnaires, qui au lieu de dividendes, touchent des traitements (qui sont d'ailleurs gigantesques pour la plupart). La propagation des sentiments anticapitalistes dans l'Allemagne d'aujourd'hui s'explique en grande partie par la situation spéciale de cette oligarchie économique. Les classes moyennes de ses employés et agents en particulier lui obéissent volontiers, aussi longtemps que tout va bien, c'est-à-dire aussi longtemps que l'accroissement de la prospérité économique augmente leurs chances de monter et de s'assurer une existence meilleure ; mais dès que les affaires vont mal, les nouveaux dictateurs économiques sont beaucoup plus haïs que les anciens patrons. Car les grandes exploitations rationalisées d'aujourd'hui n'ont pas les caractères patriarcaux de l'ancien régime du patronat personnel ; mais les employés et agents sont surtout excités par le caractère impersonnel de l'autorité exercée au nom d'intérêts anonymes, parce qu'il n'y a plus de personne déterminée qui soit responsable des conséquences économiques et sociales de la gestion de l'entreprise.

Le capitalisme de monopole se prête aux mêmes reproches et ressentiments que l'ancien capitalisme de concurrence, sans pouvoir, comme celui-ci, invoquer les avantages économiques de l'entreprise privée et de la concurrence privée pour justifier la puissance qu'il exerce. La gestion des grandes entreprises dans les industries essentielles et dans les banques s'opère, en effet, suivant les méthodes bureaucratiques que le capitalisme privé, dans sa phase de la concurrence, avait l'habitude de repro-

cher aux services publics. De plus, les directeurs généraux et les autres chefs touchent des revenus beaucoup plus élevés que les plus gros traitements payés par l'Etat ; et dans la plupart des cas, le montant de ces revenus est indépendant, dans une large mesure, du chiffre des bénéficiaires ou des pertes des entreprises. Si l'on considère en outre que pendant la crise actuelle, plusieurs grandes banques et autres entreprises ont placé l'Etat dans la nécessité de socialiser leurs pertes, pour employer l'expression fâcheuse du professeur M. J. Bonn, il est évident que nous nous trouvons ici en présence d'une forme de capitalisme qu'il devient très difficile de justifier devant l'opinion publique.

De plus, la très grande majorité des Allemands d'aujourd'hui est hostile au capitalisme, et dans les milieux mêmes des dirigeants du grand capitalisme, la foi dans leur propre fonction et mission sociale est très fortement ébranlée. Récemment encore, un des représentants les plus connus de cette classe se plaignait devant moi qu'il avait l'impression de se trouver dans un ghetto. L'agressivité violente des grands industriels et banquiers dans la lutte qu'ils ont entreprise en vue de la réduction des salaires, de la suppression des assurances sociales et du droit au barème de salaires syndical, etc., n'est nullement incompatible avec ce sentiment d'infériorité sociale. Tout psychologue sait que les manifestations les plus brutales et les plus agressives de la volonté de recourir à la force résultent communément de sentiments d'infériorité, même lorsque ceux-ci n'existent que dans le subconscient des intéressés.

Pareil phénomène se reproduit du reste également dans le domaine du conscient, notamment lorsqu'on tente de défendre la politique des grands industriels et des grands banquiers théoriquement, au moyen d'arguments de principe. Dans ce cas, il est difficile d'une part de s'adresser à l'Etat pour la socialisation des pertes, tandis que d'autre part on rend l'interventionnisme de l'Etat responsable de la désorganisation économique. Les arguments classiques de la théorie économique libérale se retournent contre ceux qui les invoquent dans une pareille situation. D'ailleurs, les milieux des dirigeants de l'économie et des associations patronales déplorent toujours plus ouvertement l'absence d'une « idéologie » que l'on puisse opposer avec succès aux idéologies anticapitalistes. C'est une

des raisons pour lesquelles, ainsi que nous le verrons, la contre-offensive contre l'anticapitalisme des classes ouvrières ne se fait pas sous la bannière des principes économiques ou sociaux, mais sous celle du nationalisme, qui cherche à imputer les responsabilités à l'étranger.

*
* *

Les changements qui se sont opérés dans les classes moyennes sont d'une importance spéciale, ne fût-ce que pour la raison que la plus grande partie des adhérents du nouveau nationalisme allemand sont fournis par ces classes.

En réalité, ce nouveau nationalisme est essentiellement une conséquence de la réaction des classes moyennes contre leur prolétarianisation croissante.

Cette prolétarianisation a commencé longtemps avant la crise économique actuelle. Ses premiers éléments se trouvent déjà dans le phénomène que Édouard Bernstein signalait il y a près de quarante ans, lorsqu'il parlait de l'éviction de l'ancienne classe moyenne par la nouvelle.

On sait ce qu'il faut entendre par là : l'ancienne classe moyenne comprenait les milieux, non capitalistes ni prolétaires, tels que l'artisanat et la petite propriété foncière, dont l'origine est antérieure au capitalisme ; la nouvelle classe moyenne, au contraire, comprend les gens qui, touchant un traitement dans l'ordre économique capitaliste, exercent eux-mêmes des fonctions moyennes ou intermédiaires, tels que les employés dirigeants de l'industrie, les intermédiaires commerciaux, une grande partie des professions libérales et du monde des employés, etc.

Le développement du capitalisme industriel a détruit, il est vrai, une très grande partie de l'ancienne classe moyenne, notamment dans l'artisanat ; mais l'ancienne classe moyenne a été remplacée par une nouvelle classe moyenne non moins nombreuse. Quand on considère cette évolution comme un premier pas vers la prolétarianisation, on ne veut pas dire que les revenus de cette classe sont réduits, mais que son existence est plus dépendante, moins autonome, ce qui est l'indice social caractéristique du prolétariat.

Chez la nouvelle classe moyenne comparée à l'ancienne, cette tendance à la dépendance gît dans la fonction économique

même. Il est possible que le représentant de commerce, le gérant de succursale, le directeur d'atelier ou l'ingénieur d'exploitation d'aujourd'hui gagne plus d'argent que l'ancien artisan ou propriétaire de magasin; mais, contrairement à ceux-ci, il exerce une fonction qui le classe dans la hiérarchie de l'économie capitaliste, et il ne dépend plus d'un prix qu'il fait payer directement par le consommateur, mais d'un traitement qui peut lui être retiré par l'autorité supérieure pour laquelle il travaille. Ce qui précède suffit déjà à montrer que la croissance de la nouvelle classe moyenne entraîne une des formes de la subordination au pouvoir capitaliste, que les subordonnés ne considèrent comme un avantage qu'aussi longtemps qu'ils pensent y voir une chance d'améliorer leur situation et une garantie permanente de leur existence. Mais ces chances ont été considérablement réduites par le bouleversement social de la période de rationalisation et par la crise économique qui a suivi.

De plus, certaines parties de la classe moyenne en ont été directement appauvries. Il s'agit non seulement des anciens artisans qui ont accentué leur chute depuis 1929, des petits rentiers, des épargnants, des pensionnés, etc., mais encore de la classe des paysans, qui est beaucoup plus nombreuse et qui a participé plus activement aux derniers événements politiques.

L'anticapitalisme des paysans constitue une partie essentielle du nouvel anticapitalisme des classes moyennes qui sont passées au mouvement national-socialiste. Dans ce cas également, la cause économique principale est un développement qui était déjà en cours avant la crise et qui est universel : la dépendance croissante où se trouve la production agricole vis-à-vis de l'économie capitaliste en ce qui concerne les moyens de transport et les débouchés, la transition de plus en plus marquée de l'économie naturelle vers l'économie financière, la demande de plus en plus grande de produits industriels, etc. La conséquence la plus efficace de toutes ces causes est l'endettement de plus en plus grand, résultant du fait que l'on travaille au moyen de capitaux empruntés. C'est cette dernière raison surtout qui a opéré dans la mentalité des paysans une véritable révolution anticapitaliste, à cause notamment du renchérissement de l'or et de l'élévation extraordinaire du taux de l'intérêt. Toutefois, l'anticapitalisme des paysans est dirigé autant contre le prolétariat que contre le capital financier et industriel. Il est une

réaction hostile contre le système de l'économie financière en général, réaction que la critique national-socialiste de la mécanisation de la civilisation et les théories ethniques des nationaux-socialistes compliquent d'une protestation contre la civilisation urbaine et cosmopolite en général, et d'une nostalgie de la situation préindustrielle.

Mais un partisan plus important encore du nouvel anticapitalisme des classes moyennes est constitué par la partie inférieure des classes moyennes urbaines, qu'on appelle le prolétariat en faux col. C'est la grande masse des employés petits et moyens des exploitations privées et publiques, que le socialisme marxiste range dans le prolétariat, parce que leur travail est payé d'une rémunération, qui est d'ailleurs souvent inférieure au salaire d'un ouvrier d'industrie qualifié, mais qui ne se considèrent pas eux-mêmes comme faisant partie du prolétariat, parce qu'ils prétendent effectuer un travail intellectuel et participer à une fonction dirigeante dans la vie économique. Pour l'établissement des faits, il importe d'ailleurs peu que l'on range ce groupe intermédiaire entre la classe moyenne et le prolétariat dans l'une ou dans l'autre de ces deux classes. Il suffit ici, en faisant abstraction de toute contestation terminologique, de reconnaître les formes caractéristiques de la prolétarianisation qui affectent ce groupe.

Il y a lieu de constater d'abord qu'au cours de la dernière phase de l'évolution capitaliste, le nombre des prolétaires en faux col s'est accru beaucoup plus en Allemagne que dans les autres pays. De 1907 à 1930, le nombre des employés de l'industrie privée a augmenté de 166,7 %, tandis que le nombre des ouvriers industriels n'augmentait que de 31,3 %. Ce mouvement s'est surtout accentué pendant les années de la prétendue rationalisation.

Pendant la phase de la rationalisation, le capitalisme opère tout autrement que pendant la phase primitive de l'industrialisation. Tandis qu'il remplaçait alors les artisans par de vulgaires conducteurs de machines, il remplace aujourd'hui les ouvriers par des machines. Il crée moins de nouveaux ouvriers que de nouveaux chômeurs. Il dépeuple les ateliers et peuple en échange les bureaux. Car il est de l'essence de la rationalisation de rendre, autant que possible, superflu le travail physique d'exécution par une automatisation croissante des procédés du

machinisme et en même temps de transporter les fonctions intellectuelles des ateliers dans les bureaux.

Mais il en résulte dans les bureaux également, au point de vue social final, une prolétarianisation croissante. Celle-ci se présente sous deux aspects : 1) prolétarianisation de la fonction ; 2) prolétarianisation de la situation sociale.

La prolétarianisation de la fonction est une conséquence immédiate de l'agrandissement des exploitations et de la division croissante du travail, qui va de pair avec celui-ci. Même si on peut dire de la fonction des employés dans les bureaux techniques et commerciaux des grandes entreprises, qu'en ce qui concerne son caractère d'ensemble, elle est une « fonction scindée de patron », cette scission a cependant atteint, dans la majorité des cas, un tel degré, que le travail des employés est encore plus spécialisé, encore plus désintellectualisé, encore plus dépendant que celui de beaucoup d'ouvriers d'industrie. C'est pourquoi les idéologies national-socialistes des employés protestent souvent plus énergiquement contre la mécanisation de la vie, dont on ne peut pas imputer la responsabilité au capitalisme seulement, mais à la civilisation industrielle en général, que les théories socialistes du prolétariat marxiste.

L'autre forme de la prolétarianisation du prolétariat en faux col concerne sa situation sociale en général, telle qu'elle se reflète dans le montant du revenu et dans le degré de sécurité de l'existence. Dans ce domaine également, la crise économique n'a fait qu'accuser une tendance qui se manifestait déjà de façon chronique auparavant. Car l'accroissement du nombre des emplois n'a pas suffi pour absorber le nombre des candidats provenant, d'une part de la classe moyenne appauvrie, et fournis de l'autre par le prolétariat fuyant le travail de l'usine. Le relevé le plus complet qui ait été fait au cours de ces dernières années, au sujet des revenus des employés moyens et inférieurs (c'est-à-dire de la catégorie qui est de beaucoup la plus nombreuse), donne pour 1929 un traitement moyen de 162 mark par mois, soit moins du salaire moyen de la plupart des ouvriers qualifiés. Un autre relevé qui, pas plus que le premier, n'est d'origine socialiste, a montré, il y a deux ans, que 19,6 % seulement des employés étaient des enfants d'employés ; dans le prolétariat industriel, 25 % des employés masculins et 28,4 % des employés féminins étaient des enfants d'employés de la

même catégorie, tandis que presque tout le restant était descendu de classes supérieures.

Tant que monta la courbe de la prospérité, le prolétariat en faux col put remplir malgré tout son rôle de refuge pour les déclassés des couches voisines supérieures et inférieures sans qu'il y eût plus qu'une minorité des employés les plus mal payés, et de ce fait d'autant plus facilement attirés par les syndicats, qui ne se sentissent pas satisfaits. La majorité se contentait de sa situation, parce que celle-ci lui garantissait une plus grande sécurité d'existence et une meilleure considération dans la société. Mais la crise économique a amené le renvoi de tant d'employés, que la majorité de leur classe a été prise d'une effervescence subite et intense à la seule vue du danger qui menaçait ses chances d'avancement et de sécurité. Toutefois, cette désillusion sociale a moins profité au mouvement « social-démocratique » et communiste qu'au « national-socialisme ». Les raisons psychologiques n'en sont pas difficiles à comprendre : ce qui est menacé par la crise et par la prolétarianisation de la position sociale des employés, c'est précisément les choses qui, pour la masse des employés, symbolisent leur incorporation à une classe supérieure au prolétariat. Plus cette masse se sent prolétarisée, plus nerveusement elle s'efforce de maintenir tous ces signes distinctifs qui la différencient du prolétariat industriel. Ces signes comprennent notamment les signes idéaux de la « conscience de classe » et des opinions politiques. C'est pourquoi le ressentiment social typique de l'employé mécontent s'adresse d'une part au capitalisme et d'autre part au socialisme prolétarien. Plus forte est la poussée de prolétarianisation dans la réalité, plus on se cramponne à l'illusion qu'on appartient à la classe moyenne et plus on essaie désespérément de le montrer par sa façon de vivre et de penser.

Ce que nous disons des employés s'applique aussi pour une bonne part au nombre croissant de ces membres de la classe moyenne, déclassés ou menacés de déclassement et qui forment ce qu'on appelle le prolétariat intellectuel. Cette couche aussi est un terrain de recrutement important et particulièrement favorable pour le national-socialisme. Malheureusement, une très grande partie de la jeunesse, spécialement de la jeunesse universitaire, appartient à cette classe.

En ce qui concerne l'origine sociale, les proportions qui exis-

tent chez les étudiants des universités, par exemple, sont diamétralement opposées à celles d'avant-guerre. Sans tenir compte des deux ou trois pour cent d'étudiants qui proviennent de la classe ouvrière, proportion presque négligeable, presque les deux tiers des étudiants proviennent aujourd'hui des couches inférieures dépendantes et prolétarisées de la classe moyenne, un peu plus d'un tiers seulement appartenant aux couches supérieures riches, tandis qu'avant la guerre, c'était le contraire. Le résultat de l'encombrement des universités, d'une part, et le manque d'avenir de la plupart des carrières intellectuelles, d'autre part, est que professeurs et étudiants sont sous l'empire de la conscience déprimante que peut-être plus de la moitié des étudiants diplômés ne trouveront pas de carrière professionnelle et devront s'enrôler — pour combien d'années, personne ne le sait — dans la grande armée de réserve des sans-travail. Mais comme la grande masse du prolétariat cultivé, pour les mêmes raisons que le prolétariat en faux col, tient à appartenir à la petite bourgeoisie, le résultat moral et politique est identique : une petite partie seulement s'affilie au socialisme et spécialement au communisme, tandis qu'on peut dire sans exagération qu'environ 75 % des étudiants s'affilient au national-socialisme ou, tout au moins, lui sont sympathiques.

*
**

L'exemple du prolétariat en faux col montre déjà par lui seul que les effets psychologiques et politiques de la prolétarianisation, dans la phase actuelle du développement du capitalisme allemand, sont bien plus compliqués et plus divers que ne le supposait le marxisme orthodoxe du XIX^e siècle. Cette conclusion se confirme d'ailleurs, si on examine l'effet de la dernière évolution économique sur la véritable classe inférieure que constitue le prolétariat industriel et manuel.

Ces effets sont très différents, selon que l'on considère la partie du prolétariat industriel qu'on pourrait appeler ascendante ou celle qu'on doit appeler descendante.

Cette distinction n'a d'ailleurs pas été provoquée uniquement par la crise économique, mais elle était contenue en germe dans la scission particulière entre les fonctions opérée dans le travail industriel, et qui caractérise le capitalisme dans sa plus récente phase, la rationalisation.

A l'époque de l'industrialisation, le progrès technique a, en effet, entraîné la déqualification du travail de l'artisan, constatée par Marx vers le milieu du siècle dernier, et qui a ravalé l'artisan au rang de serviteur inintelligent de la machine. Toutefois, pendant la période de rationalisation, les nouveaux progrès techniques n'ont provoqué une déqualification plus accentuée que pour une partie des ouvriers ; ils ont causé au contraire une requalification pour une autre partie. Le travail à la machine, en s'automatisant d'une façon croissante, remplace dans nombre de branches de l'industrie la main-d'œuvre qualifiée par des ouvriers non spécialisés, mais il augmente proportionnellement à ceux-ci le nombre des ouvriers qui sont chargés des besognes plus difficiles et plus qualifiées que constituent la construction et le contrôle des machines. C'est pourquoi la dégradation croissante du travail et la misère croissante des travailleurs qu'annonçait le Manifeste Communiste de 1848 ne se sont pas produites en réalité pour une grande partie des ouvriers. Cette partie a constitué le noyau du groupe qui a effectué son ascension sociale et politique au cours des deux ou trois dernières générations, et c'est ce groupe qui a fourni leurs cadres au parti social-démocrate et aux syndicats.

L'anticapitalisme de cette couche reçoit son empreinte particulière du fait de cette ascension. Certes, des crises comme la présente interrompent celle-ci, mais son patrimoine psychologique d'expérience historique reste vivace et se traduit par un certain optimisme social à longue vue. L'anticapitalisme qui répond à cet état mental est réformiste, car il s'appuie sur l'espoir que l'amélioration graduelle reste possible par la création et l'accroissement de forces nouvelles dans le cadre d'un capitalisme modifié.

L'expérience acquise par l'élite formée politiquement et accoutumée à une forte discipline personnelle comprend notamment la conscience que ses succès dépendent de la courbe de prospérité de l'économie. Les crises qui, de temps en temps, interrompent sa progression, sont pour ainsi dire considérées comme des périodes de carence pendant lesquelles on doit s'en tenir à la défensive. Ce combat a pour enjeu le maintien des positions de départ d'où, lorsque des conjonctures plus favorables se présenteront, on pourra continuer à monter. C'est à cet état d'esprit que correspond la stratégie adoptée actuellement par

la social-démocratie allemande et les syndicats libres. Leur idée principale est de « tourner le coin », c'est-à-dire de tenir le national-socialisme éloigné du gouvernement, avec un minimum de concessions, et surtout en conservant les libertés fondamentales d'organisation et d'action garanties par la démocratie, jusqu'à ce que la fin tant attendue de la crise amène une régression de l'effectif du national-socialisme. Le fondement psychologique de cette stratégie est, dans l'esprit du prolétariat qui monte, l'espoir que la progression sociale est un phénomène normal, bien qu'interrompu temporairement.

Une autre partie du prolétariat industriel se trouve dans une situation sociale toute autre et dans une toute autre disposition d'esprit. C'est la partie qu'on pourrait appeler descendante. Elle se compose, dans sa masse, d'une part, de chômeurs, d'autre part, des ouvriers que la mécanisation et la rationalisation de la production ont constamment déqualifiés. Cela ne signifie pas uniquement la désintellectualisation et la dégradation du travail en lui-même, mais aussi une insécurité d'existence toujours plus grande. C'est, en effet, cette classe qui, dans chaque crise économique cyclique, est la première et la plus fortement atteinte par le chômage.

Ce qui importe plus encore, c'est que c'est dans cette classe que se recrute le « cinquième état » des chômeurs permanents qui, indépendamment des crises cycliques et en partie déjà avant la crise actuelle, sont victimes du remplacement de la main-d'œuvre par les machines. On pourra se faire une idée de leur importance si on pense que, sur les 4.840.000 chômeurs qu'annonce la statistique pour la première moitié de novembre 1931, environ 25 % seulement jouissent de l'assurance-chômage, qui est à proprement parler l'assistance normale en cas de chômage périodique. Par contre, environ 30 % ne reçoivent que l'indemnité de crise, tandis que plus de 34 % sont à charge de l'Assistance Publique, donc en réalité de la bienfaisance publique.

Il est évident que si le chômage est déjà le sort constant d'une aussi grande partie du prolétariat industriel, ou s'il constitue du moins pour elle une menace perpétuelle, ces masses doivent, avec le temps, opposer à l'optimisme social de la couche prolétarienne qui a monté, un pessimisme social également fondé sur leur propre expérience. Tandis que la catégorie ascen-

dante du prolétariat continue à miser sur la carte de la prospérité, la catégorie descendante mise sur la carte de la catastrophe. Au fond, la différence qui existe entre l'anticapitalisme communiste et social-démocrate répond donc à la différence entre le désespoir et l'espérance qui se manifestent dans la direction variée des tendances d'évolution sociale.

En résumé, on peut donc dire que les trois formes d'anticapitalisme qui caractérisent l'Allemagne actuelle répondent à trois types sociaux : à l'anticapitalisme révolutionnaire communiste correspond la partie descendante du prolétariat industriel, à l'anticapitalisme réformiste social-démocrate la partie ascendante de ce prolétariat, et à l'anticapitalisme nationaliste du mouvement hitlérien le prolétariat en faux col et les couches moyennes prolétarisées.

Je sais combien de sources d'erreurs comportent en général ces exposés schématiques et combien il rendent inexactement la diversité des mouvements d'idées politiques avec toutes leurs nuances particulières et leurs phénomènes transitoires. Aussi me suis-je moins proposé ici de peindre un tableau détaillé et complet que de faire ressortir le plus clairement possible les grands traits d'une esquisse. D'ailleurs, dans l'Allemagne actuelle, la différence entre le schéma sociologique et le tableau politique est beaucoup moins grande qu'elle ne le serait dans tout autre pays ; en effet, nulle part l'identification des partis et des mouvements d'idées qu'ils représentent avec les intérêts de classes et de groupes sociaux déterminés et bien distincts n'est parvenue au même degré qu'en Allemagne.

Les élections aux conseils d'entreprise ont fourni, il y a quelques mois, une illustration tout à fait frappante du fondement sociologique de l'antithèse entre le socialisme prolétarien et le national-socialisme. Comme on le sait, les conseils d'entreprise prescrits par la loi pour les entreprises assez importantes se divisent en deux sections : le conseil des ouvriers et le conseil des employés. Les élections aux conseils d'employés ont fait faire au national-socialisme le même progrès que celui qui avait été enregistré aux élections politiques générales ; aux conseils d'ouvriers, par contre, le pourcentage des voix national-socialistes est resté si faible qu'on peut dire sans exagération que la faculté d'enrôlement du mouvement hitlérien est presque nulle parmi le prolétariat industriel.

Ceci est vrai, tout au moins pour les ouvriers non atteints par le chômage de la moyenne et de la grosse industrie, donc pour la classe qui forme le bloc organisé du parti social-démocrate et du mouvement syndical. On ne constate un succès sérieux du national-socialisme dans les milieux industriels prolétariens qu'en dehors de ce bloc : chez les ouvriers des régions rurales ou semi-rurales qui, de même que la masse du prolétariat en faux col, sont saisis pour la première fois du mécontentement social et ressentent donc une prédilection pour l'extrémisme tant national-socialiste que communiste et chez les chômeurs permanents, spécialement chez les plus jeunes, chez qui le phénomène psychologique est semblable. Dans ces groupes sociaux, c'est le plus souvent le hasard qui fait que l'extrémisme attire davantage, soit sous sa forme communiste, soit sous sa forme national-socialiste, ce qui est confirmé par la fréquence de l'abandon d'une opinion pour l'autre chez les chômeurs et dans les milieux ouvriers ruraux ou semi-ruraux.

*
**

Je m'attends à ce qu'on m'objecte que l'interprétation sociologique du mécontentement social, accru selon les diverses classes prolétariennes, prolétaroïdes et prolétarisées ne donne encore aucune explication du développement du nationalisme. Certes, à première vue, le mécontentement social provenant de l'appauvrissement et de la prolétarianisation des masses paraît se présenter sur un tout autre plan que la propagation du nationalisme. Je crois pourtant que tous les éléments qui permettent d'expliquer la métamorphose du ressentiment social en ressentiment national figurent déjà dans l'esquisse des rapports sociaux que je viens de tenter.

Il va de soi que cela ne s'applique essentiellement qu'au national-socialisme. On peut, il est vrai, constater aussi dans le communisme, depuis quelque temps, une association remarquable du ressentiment national avec le ressentiment social. La surenchère entre les propagandes communiste et national-socialiste pousse fortement les communistes à adopter le mot d'ordre hitlérien de lutte nationale contre la « servitude du tribut ou de la redevance », par laquelle il faut entendre en premier lieu les charges des réparations et d'intérêts imposées à l'Allemagne par l'étranger, mais en la faisant servir à ses fins pro-

pres en arguant que la libération nationale n'est possible que par la révolution sociale.

Il y a d'ailleurs de nombreuses couches intermédiaires, spécialement dans le prolétariat intellectuel et parmi les intellectuels en général, qui flottent entre l'extrémisme communiste et l'extrémisme national-socialiste. D'innombrables petites organisations de propagande et d'innombrables revues qui trouvent bon accueil chez les jeunes intellectuels spécialement, prêchent l'action libératrice par les combinaisons les plus variées de programmes nationalistes-militaristes et communistes-révolutionnaires. Ce sentiment « national-bolcheviste » s'étend à gauche jusque bien loin sur l'aile droite du communisme et à droite jusque bien loin sur l'aile gauche du national-socialisme. Sa caractéristique générale concrète est la glorification commune de la Russie soviétique.

La Russie jouit, pour un double motif, d'un prestige extraordinaire dans l'Allemagne actuelle, même loin des milieux gagnés au « national-bolchevisme ». C'est qu'elle personnifie la réalisation de ces deux formes de la « liberté » qui représentent la somme des désirs de la masse : la Russie, comme république soviétique, s'est libérée de ses anciennes dettes envers l'étranger et de la participation aux arrangements internationaux relatifs aux dettes et aux réparations de la liquidation de guerre, et c'est en outre le pays où, grâce à la dictature du prolétariat et au plan quinquennal, le chômage n'existe pas. Elle représente donc, dans ses nuances les plus variées, le double idéal de la délivrance du pays de l'exploitation et de l'humiliation nationales et de l'exploitation et de l'humiliation sociales.

Toutefois, ces choses n'ont qu'une signification symbolique et périphérique pour la corrélation véritable entre la situation économique de l'Allemagne et le nouveau nationalisme. Le rapport fondamental consiste en ce fait que, pour les couches moyennes prolétarisées et « prolétaroïdes » qui forment le gros du mouvement hitlérien, le nationalisme signifie une déformation des ressentiments sociaux en ressentiments nationaux. Cette déformation n'est du reste pas fortuite. Elle repose sur le fait que l'excitation et l'exaltation du sentiment national est la façon la plus commode de compenser le déficit subi dans le sentiment de valeur et de dignité sociales par une tentative d'accroissement du sentiment de valeur et de dignité nationales.

Voilà, à mon avis, l'explication du rôle psychologique de toutes les idéologies fascistes comme moyen de remplacer les aspirations sociales non satisfaites des couches inférieures et moyennes par une ambition nationale. Ce phénomène psychologique collectif est, d'après sa nature, exactement celui que la psychopathologie des névroses a découvert chez l'individu. Chaque sentiment d'infériorité produit un désir de compensation qui, tout à fait indépendamment de la nature concrète de la cause de ce sentiment, prend les formes les plus diverses de satisfaction de l'amour-propre. Les névroses et les psychoses du nationalisme jouent exactement le même rôle en ce qui concerne les sentiments d'infériorité sociale et autres sentiments d'infériorité collectifs que la vanité et les aspirations, voire que leur exacerbation psychopathologique, le délire de la persécution et la folie des grandeurs, dans la vie des individus.

A cela s'ajoute que l'ébranlement du sentiment de la sécurité sociale chez les membres des classes menacées provoque le besoin d'entrer dans une autre collectivité. La « Nation » joue là pour le petit bourgeois le même rôle que la « conscience de classe » pour l'ouvrier : mettre à la place du *Moi* abaissé un *Nous* exalté.

L'analogie avec le sentiment d'infériorité de l'individu est de plus confirmé par le fait que dans le subconscient de l'homme collectif tant qu'individuel, il existe une tendance invincible à éviter de reconnaître sa responsabilité personnelle pour certaines commotions morales et à découvrir d'autres coupables. A ce propos, on fera bien de ne pas sous-évaluer les effets moraux actuels de l'effondrement militaire et politique de 1918. Une commotion et une humiliation comme celles que le peuple allemand a subies alors ne sont pas oubliées après treize ans ; d'autant plus que la paix n'a pu être acquise que par l'acceptation des charges de réparations, du désarmement unilatéral et des modifications de frontières imposées, toutes conditions qui ont pour résultat de perpétuer cette commotion et cette humiliation.

A cet égard, le préjudice matériel que constituent par exemple les charges de réparations est en soi bien moins important que sa signification psychologique comme symbole d'un abaissement national. Assurément, des charges de réparation atteignant jusqu'à dix pour cent des charges budgétaires totales et jusqu'à

trois pour cent du revenu privé ne constituent pas un préjudice matériel négligeable. Mais aux yeux de la masse des électeurs de Hitler, par exemple, ceci est de bien moindre importance que l'effet moral et psychologique. Je ne crois nullement qu'un électeur national-socialiste sur cent pourrait répondre aux questions les plus élémentaires sur le montant et le mode de liquidation des réparations, et serait donc en mesure de se faire une idée, même approximative, du total des charges économiques entraînées par ces réparations. Cet état d'âme est encore renforcé par l'idée que les réparations sont motivées dans le traité de Versailles par la clause de la culpabilité exclusive de l'Allemagne dans la guerre, et que leur caractère punitif s'exprime par des obligations qui doivent durer jusqu'en 1988 et atteindre donc encore les arrière-petits-enfants de la génération de la guerre.

On ne peut cependant comprendre parfaitement la rébellion contre cette situation que si on considère l'énorme importance psychologique du fait que le désastre de 1918 a entraîné l'écroulement soudain de toute la foi traditionnelle du peuple allemand (à l'exception de sa fraction socialiste tout au plus). Un état de choses s'ensuivit auquel on n'a pas encore pu remédier. C'est cet état de choses qui constitue la base principale du besoin de se décharger de la responsabilité de la guerre. Pour ce qui concerne les formes absolument pathologiques que peut prendre ce besoin, rien n'est plus caractéristique que la campagne menée par Ludendorff depuis quelques années contre le « mensonge de la culpabilité de la guerre ». Ce même Ludendorff qui a jadis fait trembler la moitié du monde, représente actuellement l'opinion que c'est une conspiration des... jésuites et des francs-maçons qui a amené la guerre mondiale et il va si loin dans sa xénophobie qu'il voit le salut de l'Allemagne dans son affranchissement des conceptions morales du christianisme qu'il qualifie d'« étranger » et dans son retour à l'antique religion germanique de Wotan et des autres dieux du Walhalla. Ces contorsions pathologiques n'illustrent pourtant que d'une façon ridiculement extrémiste la nature d'un besoin qui, chez la grande masse, cherche d'une façon beaucoup plus sérieuse à se satisfaire. La névrose de l'opinion des masses n'est malheureusement pas aussi exceptionnelle que la psychose des individus. Car si on n'est pas obligé de s'arrêter aux idées hallucinatoires d'un Ludendorff, il faut prendre au sérieux les manifestations

psychologiques de la masse qui montrent que treize ans encore après la guerre, presque un tiers du peuple allemand se sent porté à rendre responsable de l'humiliation subie : dans ses propres frontières, le « marxisme » et les juifs, c'est-à-dire le socialisme et le communisme prolétariens et le capital libéral, et, en dehors des frontières, l'« étranger ».

On a dit avec raison que le national-socialisme est un phénomène fébrile. Mais la cause de cette fièvre n'est pas la seule crise économique, c'est aussi la lésion de 1918. Il y a ici des rapports psychologiques qui, dans une certaine mesure, ne dépendent pas de la situation matérielle. Peut-être même, devrait-on parler d'une loi psychologique générale qui veut que chez tous les peuples qui ont pris part à la guerre, les grands problèmes de la guerre restés irrésolus, spécialement les problèmes de la responsabilité et de la culpabilité ne reviennent sur le tapis qu'après un certain nombre d'années seulement.

Il existe certainement dans la psychologie collective comme dans la psychologie individuelle des raisons qui, bien qu'elles ne soient pas encore clairement déterminées par la science, font que d'aussi fortes lésions ne peuvent être refoulées dans le subconscient que pendant un certain temps. Quoi qu'il en soit, il y a en tout cas dans la psychologie collective de tous les peuples depuis quelques années des manifestations qui donnent à penser qu'on n'a pas pu oublier la guerre comme on se l'est peut-être imaginé pendant dix ans.

La nouvelle vogue de la littérature de guerre, du drame et du film de guerre, etc., qu'on a observée partout environ dix ans après la fin de la guerre, confirme cette assertion. Le retour à l'actualité de la question de la culpabilité de la guerre, en Allemagne particulièrement, montre combien des idées refoulées reviennent harceler l'esprit.

D'autres réminiscences encore jouent aussi un rôle dans ce domaine. En ce moment même, non seulement le temps de guerre, mais spécialement l'époque militaire d'avant-guerre jouissent en Allemagne d'un regain d'intérêt. Cela apparaît de la façon la plus claire dans le flot et dans le succès surprenant des opérettes, vaudevilles et films qui font revivre la vie de garnison, l'éclat de l'ancien militarisme du temps du service obligatoire, les anciennes farces de chambrée, l'ancienne musique militaire et l'ancien pas de parade dans le pot-pourri le

plus bigarré et le plus joyeux. Le public des classes moyennes n'en a jamais assez. Il n'est pas difficile d'y voir un symptôme des réminiscences provenant, d'une part, de la frayeur causée par la guerre mondiale et, d'autre part, de la suppression du service obligatoire et de la limitation des armements allemands.

De même, on n'a pas absolument tort quand on parle du national-socialisme comme d'une continuation du mouvement qui s'est produit dans la jeunesse au cours des premières années après la guerre. La même aspiration de la jeunesse à se libérer des entraves et des conventions de la vie de famille bourgeoise et de la discipline scolaire pour vivre une vie à la fois plus naturelle et plus héroïque qui s'est traduite il y a quelques années par la passion des promenades derrière les guitares et les mandolines se déchaîne maintenant sous une forme militaire derrière les tambours, les fifres et les trompettes.

Cette même poussée naturelle d'aspirations héroïques réfrénées explique le fait que, malgré que le programme du mouvement hitlérien fût ouvertement antiféministe, un si grand nombre de femmes allemandes ont voté pour le parti national-socialiste, notamment par suite de la prédilection des femmes pour le symbolisme héroïco-militaire — non seulement dans les uniformes mais aussi dans une idéologie qui accuse la nécessité d'une autorité forte, virile et brutale même. On doit en toutes ces choses penser à la vérité de la parole de William James, quand il disait que le grand problème positif du pacifisme consiste à trouver « a moral equivalent for war » (un équivalent moral de la guerre).

A ce point de vue général, le problème ne se limite naturellement pas à l'Allemagne. Mais certains autres facteurs peuvent servir à l'explication du nouveau nationalisme allemand; quoique n'étant pas particuliers à l'Allemagne, ces facteurs ont en Allemagne une importance spécialement marquée. L'aspect antirationaliste de l'idéologie du mouvement hitlérien est saisissant. Celle-ci est tout entière sous le signe de la glorification du sentiment au détriment de la raison, de la nature au détriment de la civilisation, du « mythe » au détriment de la science, de la pensée symbolique au détriment de la pensée logique, du « sang » au détriment de l'« esprit », de la « vie » au détriment de la « technique ». Il est difficile de trouver un auditoire dans la jeunesse allemande actuelle, à l'exception de

la jeunesse socialiste, qui ne rie pas d'une façon amèrement sarcastique quand on lui parle de liberté, de progrès, de raison ou d'objectivité. Ces éléments psychologiques de la pensée national-socialiste ne s'expliquent que comme une réaction contre la rationalisation, si on prend la rationalisation comme symbole des changements que la technique industrielle a introduits dans la vie sociale. Pour autant qu'on puisse réellement parler ici de névroses et d'hystérie collective, on possède, sinon l'explication complète, du moins la clé de cette explication, si on considère la situation comme le résultat d'une perturbation des conditions de vie naturelles ou traditionnelles occasionnée par une mécanisation et une rationalisation trop rapides.

*
**

Il reste à voir pourquoi le résultat de cette réaction chez les classes moyennes prolétarisées est totalement différent de celui obtenu auprès du prolétariat industriel et pourquoi le nationalisme en particulier joue ici le rôle décisif.

Je crois qu'il faut chercher la réponse dans le fait que le prolétariat socialiste a appris, dès la deuxième ou troisième génération, à réagir contre ses ressentiments anticapitalistes par une lutte organisée contre les causes économiques et sociales de ces ressentiments, tandis que les classes moyennes prolétarisées sont encore au stade du premier choc de leur réaction contre leur appauvrissement et leur prolétarianisation. En outre, il ne faut pas perdre de vue que la conscience qu'ont les couches moyennes prolétarisées d'appartenir à la petite bourgeoisie s'est encore développée sous la pression toujours plus forte du capitalisme. C'est pourquoi leur anticapitalisme est révolutionnaire et réactionnaire en même temps; ou plutôt, il les conduit de motifs révolutionnaires à des conséquences réactionnaires. Il n'est anticapitaliste que par ses causes mais il est antiprolétarien et anti-socialiste dans ses fins.

Ainsi se dévoile la fonction véritable du nationalisme. Le nationalisme est en ce cas un exutoire, une compensation. C'est l'idéologie qui, du côté de la plus faible résistance, offre au moins l'illusion d'une compensation au sentiment d'infériorité sociale et ce, de trois façons: d'abord, le nationalisme est une muraille intellectuelle et politique contre le prolétariat socialiste, ensuite, il constitue un lien idéal avec la hiérarchie bour-

geoise dans laquelle on prétend conserver son rang, enfin, il satisfait le besoin d'activité libératrice plus vite et plus facilement que la lutte sociale autonome que les ouvriers pourraient mener dans leurs partis et syndicats socialistes. Telle est la fonction psychologique que Jules Guesde envisageait il y a bien des années déjà, quand il appelait le nationalisme d'une façon plus caustique que polie « le socialisme des imbéciles ».

J'espère avoir donné ainsi sinon un diagnostic, du moins certains éléments d'un diagnostic. J'estime qu'il ne m'incombe pas d'y ajouter un pronostic. Ce serait en effet franchir la frontière existant entre le domaine de la science et celui de la politique. Mais afin que l'importance que j'ai accordée à l'étude du nationalisme allemand ne mène pas à des pronostics pessimistes perdant de vue les autres éléments de l'équation actuelle « Allemagne », j'ajouterai néanmoins encore que, si on ne doit pas donner trop peu d'importance à ce nouveau nationalisme allemand, on ne doit pas non plus le surestimer.

Le rapport entre son idéologie et les causes économiques montre certes d'une part qu'il ne s'agit pas ici simplement d'une affaire fortuite ou épisodique mais aussi que justement ces causes économiques opposent pour ainsi dire une barrière sociologique au développement ultérieur du national-socialisme. Plus il s'approche de cette barrière, c'est-à-dire plus le parti extrémiste nationaliste gagne d'adeptes dans le prolétariat des employés, dans les couches moyennes prolétarisées et jusque dans les partis bourgeois et capitalistes, plus il doit s'embourgeoiser. La fraternisation réalisée à Harzburg avec Hugenberg, avec les grands industriels et avec les ci-devant autorités militaires et bureaucratiques du temps de l'empire montre combien il s'expose par là au danger de se disloquer, par suite de la contradiction intime entre les arguments anticapitalistes qui inspirent les masses et la politique socialréactionnaire et de mettre un terme à ses progrès actuels par une grave crise intérieure.

Mais tout cela ne doit pas faire oublier que le nationalisme n'est qu'une des nombreuses forces qui décident du sort politique de l'Allemagne. Il est enfin une minorité qui représente en ce moment tout au plus un tiers du peuple allemand.

Vis-à-vis du grand bloc pacifiste du prolétariat socialdémocrate, il s'est montré pratiquement impuissant jusqu'à présent ;

il a en effet réalisé ses grands succès électoraux presque exclusivement aux dépens des vieux partis bourgeois. Il n'a enlevé à la socialdémocratie qu'une partie relativement minime de ses électeurs flottants. Ce qui prouve qu'il ne l'a atteinte qu'à sa périphérie, c'est que, malgré quelques pertes relativement faibles, les membres organisés du parti socialdémocrate augmentent constamment en nombre. Il faut en outre tenir compte de ce que, parallèlement au développement du national-socialisme, mais à un rythme un peu plus lent, le rival le plus sérieux de celui-ci, le communisme, gagne continuellement du terrain.

La difficulté tragique de la situation politique en Allemagne est donc due moins au manque de puissance des concurrents politiques résolus qu'à la faiblesse des troupes de la bourgeoisie libérale qui prétendent occuper une position médiatrice et dont le rôle serait d'aider au maintien des libertés du parlementarisme démocratique, terrain de la lutte entre les classes rivales. Le pacifisme bourgeois-libéral qui a, pendant la période 1918-1929 exercé cette fonction médiatrice a été presque complètement ruiné comme puissance politique par suite de l'échec de ses tentatives en politique extérieure et de la faiblesse de la résistance opposée au nationalisme déchaîné; il ne représente plus une force efficace que dans le monde intellectuel qui est le monde des élites.

Voilà pourquoi la tension entre le nationalisme et le socialisme a actuellement amené au pouvoir en Allemagne une force semi-dictatoriale qui représente les deux grandes puissances politiques neutres : la puissance sociale de la bureaucratie et la puissance politico-spirituelle du parti du centre catholique qui est le seul mouvement qui ne soit pas encore devenu un mouvement de classe. Il est l'aiguille de la balance. Personne ne sait combien de temps elle tiendra encore l'équilibre. Il est de même complètement impossible de prédire scientifiquement de quel côté la balance pencherait alors ou quel est le poids qui, après une série d'oscillations, se trouverait enfin être le plus lourd. Je dois garder pour moi les raisons que j'ai d'être optimiste au sujet de cette dernière question, car elles sont trop inspirées par le désir politique d'un autre avenir pour l'Europe, pour que je puisse encore prétendre ici à l'objectivité que demande un simple diagnostic.

L'influence iranienne en Grèce et dans l'Inde⁽¹⁾

PAR

M. J. PRZYLUSKI,

Professeur au Collège de France.

Lorsqu'au début du siècle dernier, les travaux de Bopp fondèrent la grammaire comparée des langues indo-européennes, on put croire que l'histoire des religions allait être placée sur des bases définitives. Max Müller et ses disciples espéraient, en effet, par la comparaison des mots, éclairer la formation des mythes et remonter ainsi aux origines de la pensée religieuse.

Soit un mythe commun aux religions de la Grèce, de l'Iran et de l'Inde. Max Müller et ses disciples supposaient que ce mythe appartenait déjà à la communauté indo-européenne et cette conjecture leur semblait démontrée si le dieu ou le phénomène divinisé était désigné par des mots comparables en grec, en iranien et en sanskrit.

Cette méthode, fondée sur la linguistique, et qu'on voulut utiliser pour l'étude des institutions juridiques et religieuses, est aujourd'hui assez discréditée. Indiquer les raisons de ce dis-

(1) Conférence faite le 24 novembre 1931 à l'occasion de l'inauguration de l'Institut de Philosophie et d'Histoire orientales de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Bruxelles.

Parmi les problèmes relatifs aux influences iraniennes, plusieurs ont déjà fait l'objet d'études de détail: le lecteur en trouvera l'indication sommaire, avec les titres de quelques ouvrages généraux, dans une note bibliographique annexée à cette conférence. J'ai eu l'avantage de discuter les questions qui touchent à la Grèce avec mon ami Emile Bréhier; je le prie de trouver ici l'expression de ma reconnaissance. Je remercie également l'Université libre de Bruxelles et, en particulier, le Professeur Henri Grégoire, qui m'ont donné l'occasion d'exposer mes idées.

crédit, c'est montrer du même coup ce que doit être une méthode plus saine et plus rigoureuse.

Considérons un usage, une institution ou un mythe commun aux civilisations anciennes de la Grèce, de l'Iran et de l'Inde. Dans certains cas, ce fait peut remonter à la communauté indo-européenne, mais d'autres éventualités sont possibles et doivent être également envisagées. Il se peut, en effet, que la diffusion d'un usage, d'un mythe, d'une institution soit due à des emprunts relativement tardifs.

Prenons un exemple. Dans une scène bien connue des « Guêpes » d'Aristophane, Bdélycléon offre à son père un épais manteau de laine appelé *kaunakès*. Le même nom se retrouve en latin sous la forme *gaunacum* et les textes bouddhiques de l'Inde nous font connaître un vêtement de laine à longs poils appelé *gonaka*. *Gonaka*, *kaunakès*, *gaunacum* désignent des étoffes analogues et les trois mots sont superposables. Peut-on dire que les Indo-européens connaissaient l'usage de ce tissu ? Evidemment non. La littérature grecque, d'accord avec l'archéologie moderne, nous apprend que le *kaunakès* était fabriqué en Babylonie et à Ecbatane, et qu'il s'était répandu en Asie Mineure d'où on l'exportait en Grèce. D'autre part, le même vêtement avait pénétré dans l'Inde et le nom indien *gonaka*, tout comme le grec *kaunakès*, est calqué sur un mot iranien *gaunaka*, signifiant « velu », « pourvu de longs poils ». Ainsi, avant l'expédition d'Alexandre, le nom d'une étoffe iranienne a pu être emprunté, en même temps que cette étoffe même, à la fois par l'Inde et par la Grèce, et il a pénétré jusqu'à Rome ; c'est là un fait de grande conséquence pour l'histoire de la civilisation.

D'autres produits, d'autres mots et même des croyances, autrement dit des faits culturels de toute sorte, ont pu rayonner largement autour d'un foyer iranien et témoigner au loin du prestige des Achéménides. Par conséquent, en présence d'un fait commun aux civilisations de l'Inde, de l'Iran et de la Grèce, l'hypothèse d'une origine indo-européenne n'est pas toujours valable. Il faut aussi admettre l'éventualité d'emprunts tardifs, et notamment la pénétration d'éléments iraniens dans l'Inde et en Grèce.

Il convient encore d'envisager une troisième explication. On

sait que la langue et la civilisation grecques doivent beaucoup à des langues et à des civilisations plus anciennes qu'on a d'abord appelées préhelléniques. De même, les tribus iraniennes ont beaucoup emprunté aux Elamites, aux Mitanniens, etc., c'est-à-dire à des peuples qu'on peut appeler préiraniens. De même, enfin, les Aryens qui ont pénétré dans l'Inde ont profondément subi l'influence des anciennes civilisations de ce pays, civilisations dites préaryennes.

Préhellénique, préiranien, préaryen, ce sont là des appellations provisoires, très imprécises, qui devront être écartées lorsqu'on connaîtra mieux la préhistoire, lorsqu'on saura distinguer les limites des civilisations et la profondeur des couches culturelles. Ce qu'on aperçoit dès à présent, c'est que les peuples préhelléniques, préiraniens et préaryens participaient tous plus ou moins à une civilisation commune qu'on peut appeler paléoasiatique, et dont l'un des traits caractéristiques est la présence d'institutions matriarcales.

Ceci posé, on conçoit que certains traits communs aux civilisations de l'Inde, de l'Iran et de la Grèce puissent s'expliquer, non plus par une origine indo-européenne, non plus par des emprunts tardifs d'un peuple à l'autre, mais par une très ancienne influence paléoasiatique.

Prenons encore un exemple : l'école de Max Müller avait naturellement remarqué l'analogie entre le nom des Centaures et celui des Gandharva. Dans la langue de l'Avesta, *gandarəwa* correspond exactement au *gandharva* du sanskrit. Pour les premiers adeptes de la mythologie comparée, suivis tout récemment encore par M. Dumézil, Centaure, *Gandarəwa*, *Gandharva* désignent une classe de génies chevalins dont le nom et le culte sont proprement indo-européens. Sans doute, si l'on néglige la syllabe finale *-va*, il reste, en sanskrit et en avestique, un radical commun, *Gandhar*, qui n'est pas très différent du grec Kentaur. Mais le caractère indo-européen de ce radical est loin d'être démontré. Je crois plutôt qu'il s'agit d'un vieux nom du cheval. Ce nom, assez déformé, aurait laissé des traces dans les langues dravidiennes où il se présente encore aujourd'hui sous les formes *ḷudirei*, *ḷudri*, *ḷudira*, *ḷudure*, etc.

Si j'indique en passant cette explication possible, c'est uniquement pour montrer qu'à côté des affirmations de l'école de Max Müller, il y a place pour d'autres hypothèses.

En somme, je puis résumer mon premier point dans la formule suivante. En présence de faits culturels communs à la Grèce, à l'Iran et à l'Inde, on a le choix entre plusieurs éventualités : les analogies constatées peuvent s'expliquer par un trait ancien de la communauté indo-européenne ; dans d'autres cas, elles peuvent s'expliquer par des emprunts plus tardifs à une même zone, par exemple à l'Iran. Enfin, les faits communs peuvent remonter à une très ancienne civilisation dite paléo-asiatique.

Comme notre temps est limité, mon intention est de négliger les faits des deux plus anciennes séries et de me borner à examiner la plus récente, c'est-à-dire les éléments culturels communs à la Grèce, à l'Iran et à l'Inde, et susceptibles d'être expliqués par une influence iranienne.

*
**

De tout temps, la vallée de l'Indus a été ouverte aux envahisseurs qui descendaient des plateaux afghans. La conquête du Penjab par Darius, au VI^e siècle, et l'expédition d'Alexandre, deux siècles plus tard, sont des épisodes présents à toutes les mémoires. Mais ce ne sont pas des événements isolés. Ils s'enchaînent dans une longue série de raids, d'incursions et de conquêtes qui ont commencé dès l'époque préhistorique, longtemps avant que la même route ait été suivie par les Aryens. Dans ces conditions, non seulement nous pouvons supposer des contacts spirituels entre l'Iran et l'Inde, mais nous n'avons pas le droit d'imaginer que les deux peuples ont vécu séparés sans se connaître.

Du côté grec, le problème est plus obscur. Si nous consultons les anciens, leur réponse est nette. Les Grecs admettaient généralement que l'Orient était l'origine de toute sagesse et qu'ils avaient reçu des pays étrangers, de l'Égypte ou de la Babylonie, les éléments de la science et de la philosophie. Au VI^e siècle, Hécatee, le vieux géographe de Milet, exprime déjà cette conviction qui, pendant les âges suivants, ne fit que s'affirmer davantage. Les modernes ont d'abord partagé l'opinion des anciens. Récemment des idées contraires ont fini par prévaloir.

Cette réaction est probablement due à ce qu'on n'a pas

trouvé en Egypte ni à Babylone, les principes de la pensée grecque. Mais a-t-on bien cherché ? Il ne suffit pas de regarder vers la vallée du Nil et la Mésopotamie. L'Empire achéménide n'a-t-il pas pu être le lien entre la pensée grecque et les plus anciennes civilisations orientales ? Aristoxène, qui était bien qualifié pour parler de Pythagore, affirme que ce philosophe est allé visiter Zaratas, c'est-à-dire le grand réformateur que nous appelons Zoroastre. Vraie ou fausse, cette tradition indique une piste que nous allons suivre. Les Grecs, bien plus que les brahmanes, avaient le tempérament voyageur. Les contacts qui se sont produits à l'est de l'Iran, sont aussi probables à l'ouest. S'il en est ainsi, un coup d'œil jeté sur la carte donne à penser que les villes grecques d'Asie Mineure ont dû subir les premières l'influence de la civilisation iranienne. En fait, c'est dans les villes ioniennes, plus précisément à Milet, que s'allume le flambeau de la science et de la philosophie grecques. Nous tenons donc déjà quelques indices concordants.

Entrons dans le vif des doctrines. S'il est une notion non évidente, c'est bien celle d'une matière formée partout des mêmes éléments. Or, la théorie des éléments est commune à l'Inde et à la Grèce ; elle ne se présente pas, dans les deux pays, avec une vague ressemblance, mais elle s'exprime dans des termes presque identiques. Pour Aristote, il existe cinq éléments : l'éther, le feu, l'air, l'eau et la terre. Dans la littérature épique de l'Inde, nous retrouvons les éléments au nombre de cinq, et portant des noms équivalents, avec cette différence peu importante que l'air y est appelé le vent.

Si nous remontons à une époque plus ancienne, nous voyons que les Grecs et les Indiens reconnaissent seulement quatre éléments. A l'est comme à l'ouest, l'éther fait défaut. Pour Empédocle et pour les auteurs des Upanishads, les quatre éléments sont le feu, l'air (ou le vent), la terre et l'eau. Enfin, si l'on remonte aux origines, on trouve en Grèce comme dans l'Inde, une théorie des trois états de la matière : le feu, l'eau et la terre.

Ainsi, le parallélisme est parfait d'une civilisation à l'autre : d'abord trois états de la matière (feu, eau, terre), qui seront plus tard trois éléments auxquels s'ajoute alors un quatrième (air ou vent) et finalement un cinquième, l'éther. Je le répète :

de telles notions ne sont rien moins qu'évidentes. L'accord des Grecs et des Indiens ne saurait être fortuit. Essayons d'abord de découvrir la source de la théorie indienne.

Dans les anciennes Upanishads, les *guna*, c'est-à-dire les trois états de la matière, sont en relation avec une cosmologie. L'univers est divisé en trois zones : le ciel, l'atmosphère et la terre. Le ciel est le séjour du feu ; dans l'atmosphère sont les nuées formées par les eaux ; en bas est la zone terrestre. Ainsi chacun des trois aspects de la matière est en relation avec une région cosmique déterminée. Et si l'on admet que tous les êtres sont formés de terre, d'eau et de feu, c'est parce que la partie est semblable au tout ; l'homme est pareil à l'univers ; le microcosme est formé des mêmes éléments que le macrocosme.

Cette cosmologie n'est pas exclusivement indienne : il est probable que les penseurs de l'Inde l'ont empruntée à ceux de l'Iran ; elle plonge ses racines jusqu'aux plus anciennes couches de la civilisation babylonienne. Les trois grands dieux de la triade assyrienne sont, en effet : Sin (le ciel), Enlil (la terre), Ea (l'océan).

En définitive, c'est dans la pensée religieuse qu'il faut chercher les origines des trois états de la matière et de la théorie des éléments. On a d'abord trois grands dieux, qui sont les trois zones cosmiques personnifiées : le Ciel, l'Océan et la Terre. Les êtres étant semblables au grand Tout, chacun de nous est formé des mêmes éléments que le cosmos, à savoir de feu, d'eau et de terre. La spéculation sur l'univers emprunte ses principes à une cosmologie qui n'est elle-même qu'un aspect d'une très ancienne mythologie.

Il est maintenant possible de montrer que des conceptions mythiques analogues sont à la base de la science grecque. Prométhée crée le premier homme avec de la boue, c'est-à-dire avec de la terre et de l'eau ; mais l'être ainsi formé resterait toujours au niveau de la bête, si Prométhée ne ravissait à Zeus une étincelle du feu céleste. Cette légende, greffée sur de vieux mythes, oppose aux éléments inférieurs : terre et eau, le feu, élément subtil et divin. En Grèce, comme dans l'Inde, les « racines des êtres » sont de trois sortes, et cette théorie est en relation avec les spéculations religieuses sur l'univers et la création. Et puisque la science grecque naît dans les villes d'Asie Mineure, on

peut, conformément au sentiment des Grecs, assigner à ces spéculations un point de départ oriental.

Un des avantages de cette hypothèse est qu'elle éclaire notablement les indications assez vagues qui nous ont été transmises sur les doctrines de l'école de Milet. Je ne dirai presque rien de la cosmogonie de Thalès, car ce que nous en savons est fort incertain. Il semble bien que ce philosophe ait distingué dans l'univers trois zones concentriques : la terre au centre, puis l'eau, condensée en bas ou vaporisée en haut, et troisièmement le feu, ce qui suppose trois étages cosmiques analogues à ceux qu'avaient en vue, dans l'Inde, les auteurs des Upanishads.

D'Anaximandre, nous n'avons qu'un obscur fragment authentique. Mais avec Anaximène, nos connaissances se précisent. Il semble que ce philosophe ait prétendu expliquer les trois aspects de la matière en fonction de la température. Puisque, dans la nature, l'eau se présente en trois états : vapeur subtile, liquide instable et glace solide, les conditions de chaleur et de froid ne suffisent-elles pas à expliquer les trois aspects de la matière : le feu, élément subtil et chaud par excellence, serait l'état le plus ténu de la matière ; la terre, solide et dense, en est l'état le plus compact ; et, entre ces deux extrêmes, l'état liquide, intermédiaire, est symbolisé par l'eau. On aperçoit comment le génie grec a profané l'ancienne cosmologie religieuse pour en tirer une physique et tâcher d'expliquer les lois de la nature. Quant à l'air ou au souffle qui enveloppe toute chose et qui se confond pratiquement avec l'espace illimité, les premiers philosophes se gardent de l'ignorer ; mais sa nature divine ne se laisse pas ramener à une notion purement physique. A ce stade, il apparaît encore comme l'Esprit subtil et il s'oppose aux corps plus grossiers.

En somme, si l'on remonte le cours des siècles, on voit la spéculation profane sortir de la pensée religieuse, la science se dégager du mythe, l'astronomie et la physique se dissocier de la cosmogonie. Qu'on vienne de l'Inde ou de la Grèce, on est toujours ramené vers l'Iran où les Mages ont gardé, et sans doute accru, le trésor des traditions babyloniennes.

Telles sont les vues auxquelles m'a conduit ma recherche. Je ne vous demande pas de les accueillir comme des vérités

indiscutables. Lorsqu'il s'agit d'histoire ancienne, on ne saurait être trop prudent. Et en tout cas, deux preuves valent mieux qu'une seule. C'est pourquoi je me propose d'étudier pour finir un second groupe de faits. Après la théorie des états de la matière, passons à l'arithmologie.

*
**

Quand on parcourt la littérature pythagoricienne, on est frappé constamment des similitudes de la doctrine avec le bouddhisme indien. Sur le domaine philosophique, moral ou religieux, aussi bien qu'en ce qui concerne l'organisation de la secte, l'analogie est manifeste. Les adeptes de la secte pythagoricienne forment une « Société » que préside le membre le plus âgé; de même, dans le bouddhisme primitif, le Samgha est présidé par le doyen d'âge appelé Sthavira. La vie des fidèles est strictement réglementée. On procède notamment à des examens de conscience qui, chez les Pythagoriciens, étaient probablement accompagnés de la récitation d'un poème. De même, les Bouddhistes récitaient le *Prâtimokṣasûtra* pour faciliter la recherche des péchés. L'usage de la viande est interdit. Un dogme fondamental est celui de la réincarnation. Dans les deux sectes, le but de la doctrine est de « purifier l'homme des souillures terrestres et de le délivrer du cycle fatal des métempsychoses ». Comme l'a bien vu Armand Delatte, la psychologie rudimentaire des Pythagoriciens ne sert « qu'à justifier les commandements de leur morale... Ces lois et ces idées morales sont vraiment la marque distinctive du pythagorisme ». On ne saurait définir plus exactement les tendances du bouddhisme primitif.

Tant qu'on n'apercevait aucun lien entre la civilisation iranienne et la culture grecque, les analogies entre le pythagorisme et le bouddhisme semblaient surprenantes, inexplicables. Aujourd'hui, le problème apparaît sous un autre jour. D'une part, le bouddhisme naît dans l'Inde peu après la conquête du Penjab par Darius, en un temps où s'exerce fortement l'influence des Achéménides. D'autre part, Pythagore de Samos est un Ionien, et il a dû émigrer en Sicile dans la seconde moitié du VI^e siècle. S'il est vrai que les colonies grecques d'Asie Mineure ont été le lien entre la culture iranienne et le monde grec, le problème

des rapports entre le pythagorisme et le bouddhisme n'est pas aussi désespéré qu'on pouvait le croire.

A peine engagé dans cette voie, on aperçoit d'autres indices encourageants. On a constaté depuis longtemps que la philosophie bouddhique s'apparente étroitement à celle de l'école Sâmkhya. Or, que signifie ce nom ? Sâmkhya, nom de la plus ancienne école de philosophie indienne, vient sans aucun doute de *samkhyā* qui, comme adjectif, signifie « qui compte, qui dénombre » et, comme substantif, a le sens de « nombre ». En fait, l'un des traits caractéristiques du Sâmkhya, comme aussi du bouddhisme ancien, c'est de considérer toutes choses comme des agrégats d'éléments pouvant être dénombrés, comme des composés numériques. D'autre part, chacun sait que, pour le pythagorisme, tout est nombre. A la base des spéculations bouddhiques et pythagoriciennes, on trouve donc une arithmologie, et ceci ne peut que nous confirmer dans la croyance à une commune origine des deux systèmes.

Bien entendu, je n'ai pas la prétention d'examiner tous les aspects de ce problème. Si nous avons le loisir d'étudier la croyance au Messie et l'eschatologie, nous verrions à quel point le bouddhisme ancien est pénétré d'éléments iraniens. Mais je dois me borner à l'arithmologie, ou plutôt à quelques faits choisis dans l'ensemble des spéculations sur les nombres.

Pour les premiers disciples du Buddha, la personne humaine est en trois parties : pensée ou *manas*, verbe ou *vāc* et corps ou *kāya*. De même que, dans l'univers, l'eau est intermédiaire entre le feu, élément subtil, et la terre, compacte et solide, de même, dans l'homme, le verbe est intermédiaire entre la pensée subtile et le corps pesant. Le microcosme est l'image réduite du macrocosme ; le nombre trois est leur symbole commun.

Le corps lui-même est un agrégat complexe dont les parties sont au nombre de trente-deux : cheveux, poils, ongles, dents, peau, chair, nerfs, os, moelle, etc. Ce qui importe dans cette série, ce ne sont pas les objets hétéroclites qui la composent, mais le nombre trente-deux qui la synthétise. A vrai dire, le corps n'est ni cheveux, ni poils, ni ongles, etc. ; il est trente-deux. Et comme dans trente-deux, il y a quatre fois huit, et que huit se ramène également à quatre, le corps en définitive est placé sous le signe de quatre, comme la personne humaine tout entière ressortit à trois.

Ainsi, lorsqu'on va au fond des choses, ce qu'on découvre, ce n'est pas la substance dont elles sont faites, mais le symbole numérique par où s'exprime leur essence, leur véritable nature. Tout est nombre.

Que le même axiome soit à la base de la doctrine pythagoricienne, c'est un fait bien connu sur lequel il est inutile d'insister. J'arrive donc à l'étude d'un fait décisif qui me paraît de nature à éclairer l'origine orientale du pythagorisme.

La célèbre formule du serment pythagoricien, qui est certainement très ancienne, prend à témoin Pythagore en lui attribuant l'invention de la *tetractys* :

« ...Je le jure, disait le nouvel initié, par celui qui a transmis à notre âme la *tetractys*, en qui se trouvent la source et la racine de l'éternelle nature. »

Qu'était-ce donc que cette mystérieuse *tetractys* ? Le nom indique qu'il s'agit d'un ensemble de quatre choses et l'on a supposé avec beaucoup de vraisemblance que ces quatre choses sont les premiers nombres (1, 2, 3, 4) dont le total forme la dizaine : $1 + 2 + 3 + 4 = 10$. Si la *tetractys* n'était rien que ceci, on comprendrait mal l'admiration des anciens pour son inventeur. La *tetractys* est définie « la source et la racine de l'éternelle nature » et Pythagore est glorifié pour cette étonnante découverte ; c'est sans doute parce que, sous ces nombres, l'initié savait reconnaître des vérités de la plus haute importance. Cherchons en Orient l'origine de la *tetractys* et nous apercevrons peut-être les idées grandioses qui s'y rattachent.

Dans le résumé qu'il a donné de l'ancienne religion des Perses, Hérodote rapporte ce qui suit : « Les Perses adorent Zeus (*ουρανός*) sur les montages et ils sacrifient au Soleil, à la Lune, à la Terre, au Feu, à l'Eau et aux Vents (*ανεμοισι*). » A première vue, on pourrait croire qu'après avoir nommé le dieu du Ciel, le Soleil et la Lune, Hérodote énumère les quatre éléments : Terre, Feu, Eau et Vent. Mais cette façon de voir est sans doute erronée.

Hérodote n'a pas en vue le Vent conçu en général, comme un quatrième élément. Il dit que les Perses sacrifient aux Vents, au pluriel *ανεμοισι*. Or, les Vents sont au nombre de quatre ; on les distingue suivant les régions d'où ils soufflent : le vent du Nord est un autre Dieu, il a un autre caractère que le vent

du Midi. Il faut distinguer les quatre Vents des Eléments proprement dits qui restent dès lors au nombre de trois : la Terre, le Feu et l'Eau, et voici que nous retrouvons la triade dont nous avons précisément supposé l'existence en Perse. Ainsi interprété, le texte d'Hérodote confirme ce que nous avait suggéré la théorie des trois états de la matière.

Il apparaît maintenant que la mythologie des Perses hiérarchisait quatre dieux ou groupes de dieux : d'abord le Ciel, dieu suprême, puis les deux grands astres, Soleil et Lune, puis les trois Eléments et enfin les quatre Vents. Au total, dix grands dieux (1 + 2 + 3 + 4). C'est de ce panthéon que la *tetractys* pythagoricienne nous donne une formule mathématique. Chaque dieu représente une des forces de l'univers. Chaque degré de la hiérarchie divine est figuré par les nombres 1, 2, 3, 4, et dix, le total, est le grand Tout, l'Univers. Nous comprenons maintenant pourquoi la *tetractys* est appelée « la source et la racine de l'éternelle nature ». Sous chaque nombre, l'initié sentait vivre des forces divines. Dans une formule courte et d'autant plus saisissante, la *tetractys* enfermait une mythologie et une cosmologie, bref, l'essence de l'Univers.

*
* *

En somme, qu'il s'agisse de l'arithmologie ou de la théorie des éléments, l'esprit grec a opéré de la même manière. Les religions orientales fournissaient aux Hellènes de grandioses conceptions mythiques. Par la réflexion philosophique, ils ont peu à peu substitué à ces images des lois physiques et des formules abstraites. En tâtonnant ainsi vers une science rationnelle, les Grecs sont assurément allés le plus loin parmi les anciens. Mais on ne peut dire en toute justice qu'ils aient été seuls. Nous trouvons également dans l'Inde une théorie des éléments ainsi qu'une arithmologie. Quelle est, dans ces spéculations, la part des Iraniens, des Indiens et des Grecs ? Il est impossible de le déterminer d'une manière précise. Mais je crois en avoir dit assez pour montrer le rôle de l'Empire perse dans la diffusion des idées.

Plus on réfléchit, plus on se persuade que la formation de l'Empire achéménide a donné une nouvelle direction à l'humanité. On sait combien la culture européenne est redevable à la science et à la philosophie grecques. Véhiculée par le bouddhisme, la pensée indienne a non moins fortement agi sur les

civilisations asiatiques. S'il est vrai qu'au temps des Achéménides, des clartés venues de l'Iran ont éclairé les premiers penseurs de l'Inde et de la Grèce, l'importance de ce fait ne saurait être exagérée.

On comprend d'ailleurs que la formation d'un vaste empire ait pu donner aux esprits une vigoureuse impulsion. L'un de ceux qui ont soutenu récemment la thèse de l'autonomie de la pensée grecque, M. Robin, écrit : « ...Sans doute, les Grecs ont le tempérament voyageur, mais la difficulté de se comprendre ne limitait-elle pas fatalement les échanges à des matières étrangères à la science ? » C'est, je crois, négliger certaines données du problème. Pour administrer des peuples très divers, les Achéménides avaient une multitude de scribes polyglottes recrutés en majorité parmi les Araméens. Lorsque les Grecs et les Indiens pénétraient sur le territoire du Grand Roi, ils n'étaient pas réduits au langage par gestes. Ils trouvaient à qui parler. L'unité politique et la centralisation administrative favorisaient d'ailleurs les échanges d'idées ; d'où un brassage d'éléments spirituels empruntés à la Chaldée, à l'Égypte, à la Syrie. Ainsi se constitue un universalisme, une pensée catholique au vrai sens du mot. Un élan se communique aux âmes et leur permet de dépasser les frontières des castes, des nations et des races. Cet esprit universaliste a rendu possibles le bouddhisme et la pensée grecque. C'est en lui qu'ont pris leur source ces deux grands courants qui, pendant vingt-cinq siècles, ont nourri et fortifié toutes les civilisations de l'Europe et de l'Asie.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE.

- L. ROBIN : *La pensée grecque et les origines de l'esprit scientifique*, Paris, 1923.
E. BRÉHIER : *Histoire de la philosophie*, tome I, Paris, 1926.
A. RIVAUD : *Les grands courants de la pensée antique*, Paris, 1929.
A. DELATTE : *Études sur la littérature pythagoricienne*, Bibliothèque de l'École des Hautes Études, Paris, 1915.
H. DIELS : *Elementum*. 1897.
E. BENVENISTE : *The persian religion according to the chief greek texts*, Paris, 1929.
J. PRZYLUKSI : *Le Bouddhisme*, Paris, sous presse.
— *La croyance au Messie dans l'Inde et l'Iran*, *Revue de l'histoire des Religions*, 1929.
— *Un dieu iranien dans l'Inde*, *Rocznik Orientalistyczny*, 1930.
— *La théorie des guna*, *Bulletin of the School of Oriental Studies*, 1930.
— *Une étoffe orientale, le kaunakès*, *Journal of the Royal Asiatic Society*, 1931.
— *Le symbolisme du pilier de Sarnath*, *Mélanges Linossier*, sous presse.
-

Trois conférences sur l'application de la doctrine générale de la symétrie en chimie ⁽¹⁾

PAR

F. M. JAEGER,

Professeur à l'Université de Groningue.

I.

Permettez-moi d'abord, *Mesdames et Messieurs*, d'exprimer ma vive reconnaissance à la Faculté des Sciences de votre Université, qui a bien voulu me proposer au Gouvernement des Pays-Bas comme un des conférenciers scientifiques, qui auront l'avantage de contribuer sous les auspices de la Confédération belge-hollandaise, au rapprochement intellectuel entre les deux pays.

Sans aucun doute ce but doit avoir l'ardente approbation de tout savant convaincu du caractère international de la science humaine et de l'utilité de sa propagation dans toutes les directions, comme un des agents puissants d'une entente si souhaitable. Seulement, s'il m'est permis de faire ici une remarque plus personnelle, je dois avouer que pour moi-même, — ayant eu, par un concours heureux de circonstances, pendant une douzaine d'années, le privilège spécial de rencontrer nombre de mes collègues de l'Université libre et d'être en rapports immédiats avec quelques-uns d'entre eux, — l'idée d'un tel rapprochement encore à désirer, me semble quelque peu superflue.

Cependant, je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte d'étendre jusqu'aux étudiants de cette Université les relations déjà existantes et de pouvoir leur exposer, dans quelques conférences, quelques-unes des vues scientifiques qui, pendant plusieurs années, ont fait partie du programme de l'enseignement à mes propres élèves.

(1) Conférences faites les 30 novembre, 2 et 4 décembre 1931.

Je me propose donc de consacrer trois conférences successives à l'exposition de la signification et des applications de la doctrine générale de la symétrie en chimie, plus particulièrement de son application dans la chimie des combinaisons dites « complexes ». Et, puisque l'on me l'a demandé, — dans une quatrième conférence, je donnerai un aperçu général des méthodes aboutissant à la mesure exacte des constantes physico-chimiques à des températures très élevées, et des résultats les plus importants ainsi obtenus (1). Il est clair, cependant, que le temps fort restreint mis à ma disposition, m'obligera de passer assez rapidement en revue ces domaines de recherche. Malgré le caractère incomplet de cet exposé, j'espère, néanmoins, réussir à vous en montrer les points les plus saillants et fixer votre attention sur quelques problèmes qui se rattachent immédiatement aux phénomènes en question.

Dans les deux premières conférences je m'efforcerai de vous expliquer le caractère, le développement général et la signification du principe et de la doctrine de la symétrie et l'importance qu'elle a pour la chimie.

Nous savons tous que parmi les objets qui nous entourent, considérés comme figures tridimensionnelles, il en est un certain nombre qui sont caractérisées par une régularité toute spéciale, tandis qu'il en est d'autres dont la forme manque de toute régularité. En étudiant cette régularité plus en détail, nous pouvons bientôt nous convaincre qu'elle est toujours produite par quelque procédé de *répétition* de quelque partie élémentaire plus ou moins simple de la figure et cela d'une façon particulière, qui peut toujours être décrite complètement au moyen de quelques conceptions mathématiques relativement peu compliquées.

Ainsi, en admirant les calices polychromes de beaucoup de fleurs, nous observons que ces calices sont souvent formés par un arrangement dit « radial » des feuilles de corolle isolées, — arrangement, qu'on peut s'imaginer s'être produit par la révolution répétée d'une seule de ces feuilles autour d'un axe, chaque fois pour un angle α constant, ce dernier étant toujours une fraction entière de 2π . Il faut remarquer de plus ici, que

(1) Le texte de cette dernière conférence a été publié dans le Bulletin de la Société Chimique de Belgique, numéro de janvier 1932.

même, si un certain élément de dessin ou une partie intégrante répétée ainsi, ne fait pas d'impression visuelle spéciale sur l'observateur, la figure régulière résultant de cette répétition périodique nous donne presque toujours une impression plus

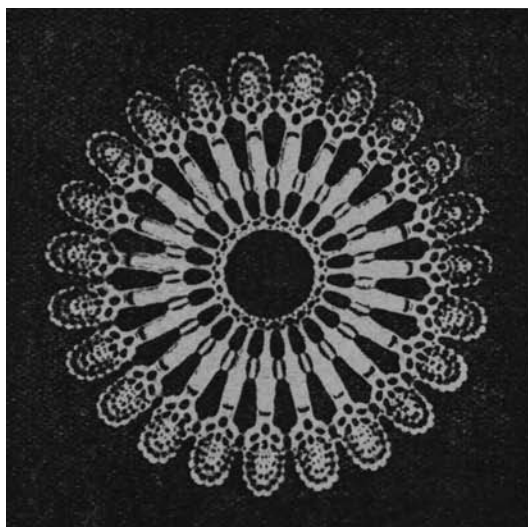


Fig. 1. — Coupe d'un piquant de hérisson de mer.

ou moins esthétique : c'est pourquoi nous éprouvons cette sensation de beauté en admirant les formes merveilleuses et élégantes des étoiles ou des hérissons de mer, des méduses, de

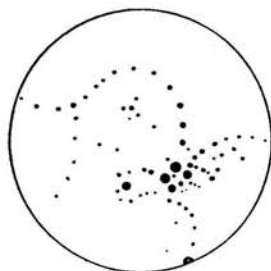


Fig. 2.
(Motif simple.)

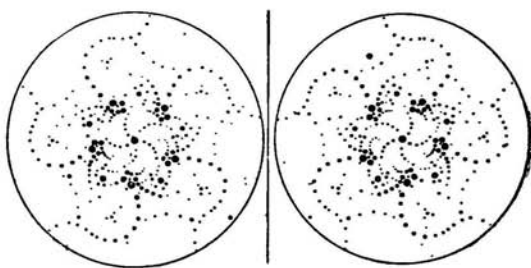


Fig. 3.
(Répétition de ce motif autour d'un axe pentagonal
perpendiculaire au plan de la figure.)

beaucoup de radiolaires, des coraux, des cuirasses siliceuses des diatomées, des flocons de neige ou des calices des fleurs. Sans entrer ici dans une discussion plus détaillée de la question, du reste fort intéressante : — pourquoi justement la répétition régulière et périodique d'une impression visuelle élémentaire nous fournit-elle cette sensation esthétique ? — il suffira de remarquer, que les figures régulières de cette espèce sont appelées figures *symétriques*, et que leur régularité est ordinairement indiquée en disant, qu'elles possèdent une certaine *symétrie*. Leur caractéristique, — du point de vue mathématique, —

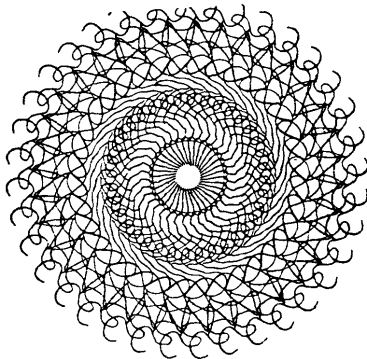


Fig. 4. — Répétition radiale d'un motif simple.

consiste en ce qu'on peut les faire coïncider avec elles-mêmes de plusieurs manières différentes. Comme nous le verrons bientôt, l'ensemble de ces divers modes de coïncidence n'est pas arbitraire ; mais ces modes de mouvements ou de manipulations différentes sont liés entre eux par des lois mathématiques rigides et c'est l'ensemble de ces opérations caractéristiques ainsi défini, qui détermine la symétrie spéciale des figures considérées. C'est exactement la doctrine générale de la symétrie, qui s'occupe de l'étude et de la description mathématique de ces combinaisons possibles et qui de cette façon permet de déterminer complètement le caractère essentiel de la régularité de chaque figure.

Prenons un exemple concret. Le cube est une figure vraiment symétrique : en effet, c'est une figure qu'on peut faire coïncider avec elle-même de maintes manières. Par exemple, on peut la

tourner autour des axes dirigés perpendiculairement au milieu de ses faces sous des angles de 90° , 180° et 270° : ainsi le cube coïncidera chaque fois avec lui-même, quoiqu'en occupant toujours une autre position. Ou bien, on peut le faire tourner autour d'une diagonale joignant deux sommets opposés et les plus éloignés l'un de l'autre, par des angles de 120° et de 240° , pour atteindre le même but. De plus, on peut tourner le cube autour d'un axe qui a la direction de la ligne joignant les milieux des deux arêtes opposées, par un angle de 180° , et il coïncidera encore; etc. Toutes ces rotations ne sont pas équivalentes, parce que le cube finit par arriver chaque fois dans une nouvelle position; mais elles sont toutes caractéristiques pour la régularité symétrique de la figure. L'ensemble de toutes ces opérations non-équivalentes possibles, c'est ce qui détermine la symétrie propre du cube. Ici il y a évidemment un assez grand nombre de ces opérations caractéristiques : car, si on se souvient qu'il y a trois axes perpendiculaires aux six faces du cube, quatre diagonales unissant chaque fois deux des angles opposés et six directions différentes joignant les milieux des arêtes opposées, et que c'est autour de chacun de ces axes qu'on peut faire tourner la figure par les angles caractéristiques de chacun d'eux, — il en résulte un nombre de rotations non-équivalentes assez grand, quoique toujours limité. C'est pourquoi on dit, que le cube a un degré de symétrie considérable, ou qu'il représente une figure de symétrie élevée. Les axes autour desquels les révolutions doivent être exécutées, sont nommés *axes de symétrie*, tandis que les angles de rotation caractéristiques pour chacun d'eux sont distingués comme leurs *périodes*. La période α d'un axe de symétrie peut toujours être exprimée par :

$$\alpha = \frac{2\pi}{n} \text{ où } n \text{ est un nombre entier : } 1, 2, 3, 4, 5, \dots, \text{ etc., jus-}$$

qu'à l'infini. Selon les valeurs de n on distingue les axes de symétrie comme axe *binnaire* ($n = 2$), axe *ternaire* ($n = 3$), axe *sénaire* ($n = 6$); etc. Quand $n = 1$, $\alpha = 360^\circ$, c'est-à-dire une révolution complète, menant à la position originale; alors on dit, que la figure est *asymétrique*. L'axe correspondant à $n = \infty$, donc $\alpha = 0^\circ$, est appelé *axe d'isotropie*; il joue un rôle important dans la considération de plusieurs phénomènes physiques.

Si, à raison de la simplicité, nous nous limitons seulement aux figures qui ne possèdent que de tels axes de symétrie, on

conçoit dès maintenant, pourquoi de telles figures ne peuvent pas montrer des combinaisons arbitrairement choisies de ces axes. Car si on se souvient de la thèse fameuse d'*Euler* en mécanique élémentaire, concernant la combinaison des rotations simultanées d'un corps autour d'axes différents, on saura que la présence de deux axes de rotation *A* et *B* en même temps, équivaut toujours à la présence d'un troisième axe *C*, dont la direction et la grandeur de l'angle de rotation sont complètement déterminées par les directions et les angles de révolution des axes *A* et *B*. Alors, si la figure symétrique possède un nombre vraiment limité de tels axes de symétrie, il est clair que, tant leurs périodes que leurs orientations mutuelles devront dépendre l'une de l'autre d'une façon tout à fait déterminée; c'est-à-dire qu'on ne pourra pas les combiner d'une manière arbitraire, mais seulement d'après les lois déduites par la cinématique.

Cependant, revenons encore un moment à notre cube. Les rotations spéciales décrites tout à l'heure ne sont, cependant, pas les seules opérations caractéristiques, par lesquelles on peut faire coïncider le cube avec lui-même. Imaginons-nous, par exemple, que nous plaçons un plan miroir de telle façon dans le cube, qu'il passe par le centre géométrique de la figure, étant en même temps parallèle à l'une des faces du cube. Alors la moitié droite du cube est réfléchi dans ce miroir en donnant une image spéculaire, qui coïncide exactement avec la moitié gauche; et de la même façon la moitié gauche donne une image spéculaire coïncidant avec la moitié droite du cube. Par conséquent, le cube total est réfléchi dans le miroir, de telle sorte que son image spéculaire coïncide complètement avec le cube original. Alors la réflexion dans le plan du miroir mentionné est une opération qui, elle aussi, est caractéristique pour la symétrie du cube, — celui-ci étant évidemment congruent à sa propre image spéculaire.

On dit donc, que le plan du miroir indiqué est un *plan de symétrie* de la figure en question. Ajoutons qu'il y a plusieurs de ces plans de symétrie ici : car non seulement il y a trois plans de symétrie différents parallèles aux six faces du cube; mais de plus, il y a aussi six autres plans de symétrie passant chaque fois par deux arêtes opposées du cube. Il n'y a donc pas moins de neuf plans de symétrie, arrangés d'une façon tout à fait

définie par rapport l'un à l'autre; ces neuf plans représentent aussi bien que les axes de rotation antérieurement mentionnés, des éléments de symétrie caractéristiques de la figure et la rendent, de neuf manières différentes, congruente à son image spéculaire. On peut se convaincre facilement aussi que ces neuf plans de symétrie ne peuvent pas être placés arbitrairement par rapport aux axes de symétrie indiqués ci-dessus : car ces axes sont à leur tour, réfléchis dans ces neuf miroirs, et par conséquent, cela ne pourra pas avoir lieu sans augmenter le nombre de ces axes à l'infini, si ces miroirs ne sont pas placés de sorte que les images spéculaires des axes de symétrie coïncident parfaitement avec la direction originale de ces axes. La combinaison de tous ces éléments de symétrie, — plans et axes, — est donc complètement définie de telle sorte, que deux opérations caractéristiques correspondant à ces éléments de symétrie exécutées l'une après l'autre, seront toujours équivalentes à une autre opération, qui est aussi caractéristique pour la symétrie de la figure. On dit alors, que ces éléments de symétrie forment un *groupe fermé* d'éléments de symétrie; les propriétés d'un tel groupe peuvent toujours être décrites à l'aide de la méthode mathématique connue sous le nom de la *théorie des groupes*. C'est ainsi que la détermination des symétries possibles est réduite à un problème de la théorie mathématique des groupes finis, et que la symétrie caractéristique de chaque figure régulière peut être déterminée d'une manière rigoureuse et sans ambiguïté.

Nous avons vu qu'une figure symétrique comme le cube, possédant un ou plusieurs plans de symétrie, est toujours congruente avec son image spéculaire. Une telle figure est donc *identique* à son image spéculaire. Au contraire, une figure n'ayant que les axes de rotation comme éléments de symétrie, est toujours différente de son image spéculaire; c'est-à-dire qu'elle existera toujours sous deux formes énantiomorphes non-superposables. On distingue les axes de symétrie comme des éléments de symétrie *du premier ordre*, les plans de symétrie comme des éléments de symétrie *du second ordre*. Tandis que les axes de rotation sont les seuls éléments de symétrie du premier ordre possibles, il y a encore d'autres opérations symétriques, et donc d'autres éléments de symétrie du second ordre, outre le plan de symétrie. Vu le temps limité, dont je dis-

pose, je ne veux pas m'étendre ici sur ces relations; il suffit de remarquer seulement, que l'élément de symétrie caractéristique du second ordre est appelé *l'axe du second ordre* ou *l'axe de symétrie alternante*; et que le plan de symétrie n'est qu'un cas tout spécial d'un tel axe.

Alors, on peut prouver que l'absence seule d'un plan de symétrie dans une figure n'est pas du tout, — comme on l'a pensé longtemps, — une condition suffisante pour juger de l'identité d'une figure avec son image spéculaire. Prenons, par

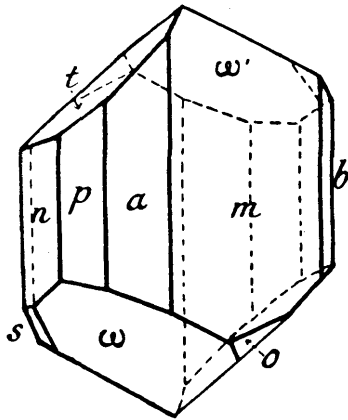


Fig. 5.

exemple, un cristal bien développé *de sulfate de cuivre*: $\text{CuSO}_4 + 5 \text{H}_2\text{O}$; en réfléchissant ce cristal triclinique, — qui en effet ne possède aucun plan de symétrie, — dans un miroir, on peut facilement se convaincre, que l'image spéculaire est, néanmoins, identique au cristal original (fig. 5). C'est parce que le cristal considéré ici a un centre de symétrie; et l'opération

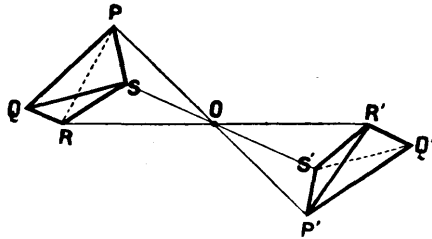


Fig. 6.

correspondante : l'*inversion* (fig. 6) n'est, elle aussi, qu'un cas tout spécial d'un axe du second ordre.

Résumons maintenant les résultats principaux de nos considérations :

1. Il y a des figures symétriques qui diffèrent de leur image dans un miroir. De telles figures, qui peuvent donc exister sous deux formes différentes non-superposables, n'ont pas d'autres éléments de symétrie que des axes de rotation simples. Leur symétrie est purement *axiale*.

2. Il y a des figures symétriques qui sont identiques à leurs images dans un miroir. Sauf les éléments de symétrie du premier ordre, qu'elles peuvent posséder éventuellement, — elles ont toujours des éléments de symétrie du second ordre parmi leurs propriétés symétriques. La présence d'un *seul* élément de symétrie du second ordre : d'un seul axe du second ordre, d'un centre d'inversion, ou d'un plan de symétrie, — rend la figure identique à son image spéculaire.

Comme illustration de cette assertion qu'une figure peut être hautement symétrique et, néanmoins, exister sous la forme de deux figures énantiomorphes et non-superposables, nous pouvons nous souvenir des cristaux bien connus de *quartz*. Ces cristaux ont une symétrie fort élevée, possédant un axe ternaire et trois axes binaires. Néanmoins, il est bien connu qu'on trouve dans la nature des cristaux de *quartz énantiomorphes*, qui se rapportent comme la main droite à la main gauche : c'est seulement parce que leur symétrie assez élevée est de caractère purement axial.

Ce fait remarquable, qu'une figure stéréométrique peut avoir un degré de symétrie très considérable et qu'elle peut, néanmoins, différer de son image spéculaire, est d'importance fondamentale pour la chimie. Car les molécules chimiques, considérées comme des configurations tridimensionnelles formées d'atomes distribués dans l'espace, peuvent, elles aussi, avoir une symétrie plus ou moins prononcée ; et chaque fois que cette symétrie n'est que purement *axiale*, les molécules doivent exister sous des formes énantiomorphes, c'est-à-dire sous la forme d'isomères dits *antipodes* l'un de l'autre. Longtemps on a cru, que l'*asymétrie totale* était la condition *unique* pour que cette isométrie puisse se manifester ; mais par ce qui précède, il est

clair maintenant, que l'asymétrie totale, — comme elle s'observe dans le cas de la présence d'un seul atome de « carbone asymétrique » dans la molécule, — n'est qu'un *cas tout particulier* parmi un nombre infini d'autres cas, dans lesquels une telle configuration des atomes constituants mène à la même isomérisie. C'est le malentendu qui, depuis longtemps, est, chez beaucoup de chimistes organiciens, à la base des vues ordinaires concernant le critérium pour juger de la possibilité du dédoublement des substances organiques en des antipodes. C'est la conséquence de la théorie classique des atomes asymétriques mal comprise ou appliquée d'une manière trop limitée. Seulement depuis que les preuves expérimentales d'une telle possibilité, — même dans le cas des molécules qui ne contiennent aucun atome de carbone asymétrique, — se sont de plus en plus augmentées durant les douze dernières années, on commence à être convaincu graduellement, que l'ancienne conception doit être remplacée par l'argumentation beaucoup plus générale, qui est fondée sur l'application de la doctrine de la symétrie aux configurations moléculaires considérées *dans leur totalité*.

II.

Avant de nous occuper des questions traitées avant-hier plus en détail, il me semble désirable de considérer ici encore une fois sous ce point de vue, l'exemple classique et le plus simple de l'atome de carbone asymétrique; c'est-à-dire le cas du mé-

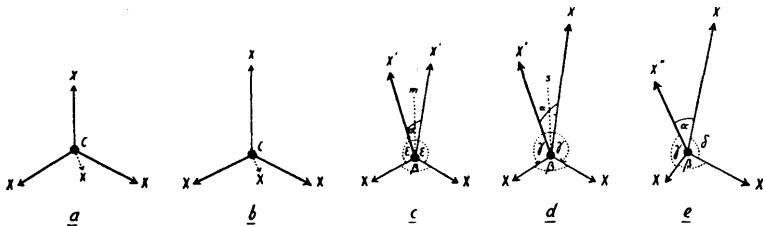


Fig. 7.

thane substitué. En partant du CH_4 lui-même, on peut remarquer, en premier lieu, que la répartition de l'espace autour de l'atome tétravalent sera telle, que les quatre atomes d'hydro-

gène, — étant tout à fait équivalents, — occuperont chacun une partie identique de cet espace; et que pour cette raison, ils seront distribués autour du carbone central selon une configuration tétraédrique régulière. Il n'y a pas de raison, pour que cet arrangement soit autre. Mais quand on remplace un seul atome d'hydrogène par un substituant R_1 , la symétrie de la nouvelle configuration: CH_3R_1 devra sans doute être diminuée. Car les attractions et les répulsions mutuelles des atomes produiront tant une variation des distances relatives des quatre substituants à l'atome central, qu'un changement dans la grandeur des angles enfermés entre les directions des droites joignant la place du carbone à celle de chacun des substituants (fig. 7). Il en résulte alors une distorsion de la configuration originale du CH_4 telle, que la symétrie de la configuration nouvelle sera, — au cas le plus favorable, — celle d'une pyramide trigonale, caractérisée par la présence d'un axe ternaire et de trois plans de symétrie passant par lui. Si maintenant un deuxième atome d'hydrogène est remplacé par un autre substituant R_2 , les distances jusqu'à l'atome de carbone, et les angles susdits, paraîtront avoir varié de nouveau; et la symétrie de la configuration totale ne pourra donc pas être plus élevée que celle d'un double sphénoïde monoclinique, — le seul élément de symétrie restant ici étant un plan de symétrie passant par l'atome de carbone et les substituants R_1 et R_2 . Si un troisième atome d'hydrogène est remplacé ensuite par un substituant R_3 , qui est différent des autres, — la distorsion de la configuration totale sera telle, que l'arrangement tétraédrique régulier du CH_4 sera maintenant tout à fait perdu et transformé en une configuration tétraédrique *complètement irrégulière*. Mais à chaque tétraèdre irrégulier en correspond toujours un autre, qui en est l'image non superposable et qui est produit par une inversion; c'est pourquoi la molécule: $CHR_1R_2R_3$ doit exister sous deux formes énantiomorphes. C'est exactement le cas distingué par *van 't Hoff* et *Le Bel* comme le cas du « carbone asymétrique »; et évidemment le même raisonnement restera valable pour toutes les molécules qui ne contiennent plus qu'un *seul* atome de carbone de ce genre.

Dans ce qui précède j'ai intentionnellement insisté pour indiquer le manque de symétrie dans la configuration de la molécule considérée dans sa totalité, comme étant la cause primaire,

dont dépend la possibilité d'un dédoublement de la molécule en des antipodes. Le fait, qu'ici, — dans le cas très simple des dérivés du *méthane*, — c'est bien le « contraste chimique » entre les quatre substituants qui, automatiquement, rend la configuration totale vraiment « asymétrique », — n'est que d'importance secondaire. Car avec le même droit on pourrait s'imaginer la possibilité d'introduire des substituants même tout à fait *identiques*, autour d'un centre quelconque, de telle manière, que la configuration résultante de la molécule ainsi produite, — quoique plus ou moins symétrique, — ne montre qu'une symétrie purement *axiale*. Alors, quoi qu'il n'y ait pas un atome dit « asymétrique » dans la molécule selon la conception de *Van 't Hoff* et *Le Bel*, — une telle molécule devrait pouvoir exister aussi sous deux formes énantiomorphes et donc être dédoublable en des antipodes. C'est exactement ce qu'on a pu constater par l'expérience, comme je vais vous l'illustrer par un des exemples les plus convaincants.

En le choisissant, il me faut, cependant, anticiper sur ce que j'avais l'intention de vous exposer plus tard, en empruntant le cas à considérer ici, à la chimie des sels appelés « complexes ».

Il y a nombre de sels complexes ou de dérivés dits « intérieurement » complexes, qui contiennent une combinaison d'atomes et de radicaux de la formule : $[Me R''_3]$, où *Me* est un atome métallique polyvalent et où les *R''* sont des molécules d'une substance ordinairement organique, ayant le caractère, soit d'un radical d'acide bibasique, ou d'une base bivalente. Comme nous le verrons plus tard, il est certain maintenant, que les trois substituants *R''* entourent l'atome *Me* central d'une façon très curieuse, étant disposés dans l'espace de telle manière, que les trois plans passant par chaque molécule *R''* et par *Me*, sont arrangés par rapports l'un à l'autre comme les ailes d'une vis propagatrice d'avion ou d'un agitateur de thermostat. Cette configuration dans l'espace possède, dans le cas le plus favorable, une symétrie assez élevée; elle est la même que celle que nous avons considérée ci-dessus, en parlant des cristaux du *quartz*, caractérisée par la présence d'un axe ternaire et de trois axes binaires. Comme cette configuration symétrique est, dès lors, purement *axiale*, la configuration considérée ici pourra exister sous deux formes différentes, non-superposables l'une à l'autre, et se comportant alors comme des vis dextro- et

lévogyres. En effet, on a réussi à dédoubler ces sels complexes en des isomères énantiomorphes droits et gauches. Vous voyez

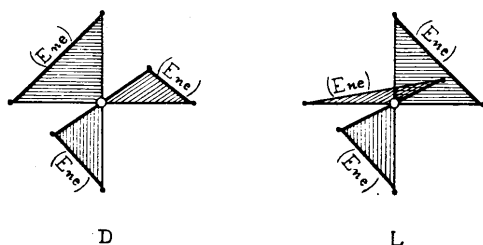


Fig. 8.

Arrangement des Substituants R'' autour d'un atome central.

donc, qu'en effet, le « contraste chimique » entre les substituants, tellement mis au premier plan dans la théorie des atomes asymétriques, — n'est pas du tout une condition *essentielle* pour l'existence de tels isomères non-superposables. Tout dépendra

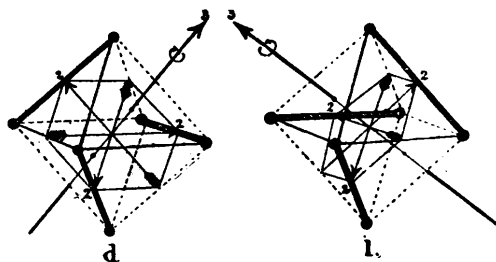


Fig. 9.

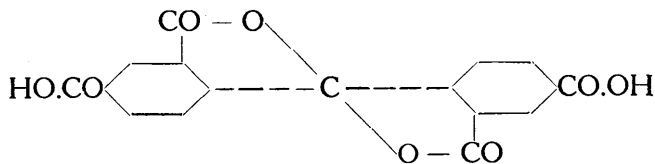
Eléments de Symétrie de l'arrangement susdit.

de la *symétrie de la molécule en sa totalité*, — sans tenir compte des causes particulières par lesquelles la distribution des atomes dans l'espace s'est produite, qui est nécessaire à la manifestation de cette isométrie géométrique.

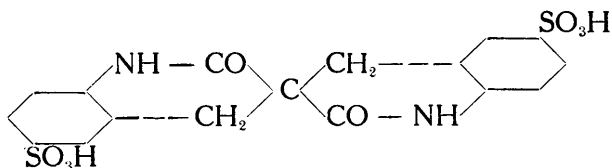
Veut-on encore des preuves de la généralité de cette assertion? Même en chimie organique on en trouve aujourd'hui des exemples nombreux.

Ainsi, dans la classe des substances connues sous le nom de *dérivés spirocycliques* ou *spiranes*, il y a des corps consti-

tués p. e. comme le *céto-dilactone de l'acide benzophénone -2-4-2'-4'- tétracarboxylique* :

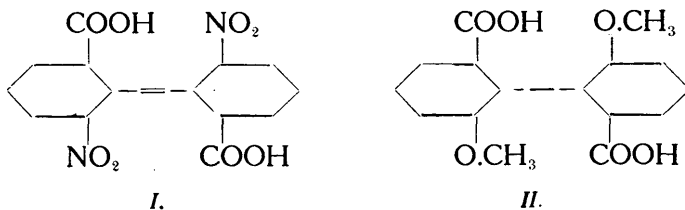


ou bien : *l'acide bisdihydro-carbostyrile - 3 - 3' - spiranedisulphonique - 6 - 6'* :



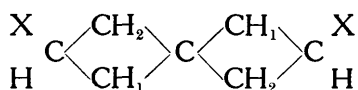
qui sont dédoublés maintenant en leurs isomères énantiomorphes. Ces substances possèdent toutes deux un axe de symétrie binaire passant par l'atome de carbone central, tandis que les plans des cycles atomiques sont arrangés par rapport l'un à l'autre, comme les ailes d'une hélice propulsante des vaisseaux à vapeur.

Un cas remarquable de ce genre est celui de *l'acide dinitrodiphénique (I)* et de plusieurs de ses dérivés nitrés, ou celui de *l'acide 6-6'-diméthoxy-diphénique (II)* :



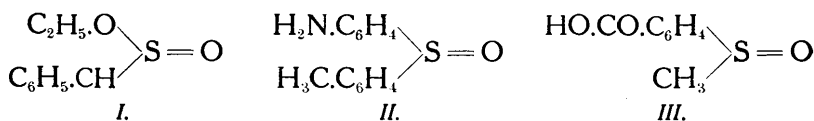
Dans ces derniers cas la cause du phénomène est très probablement liée à ce que les deux plans des cycles aromatiques ne sont plus coïncidents, parce qu'il y a des empêchements stériques à la révolution libre autour de la liaison simple unissant ces deux cycles. En effet, s'il y a une position d'équilibre

moyenne pour la molécule, dans laquelle les plans des deux



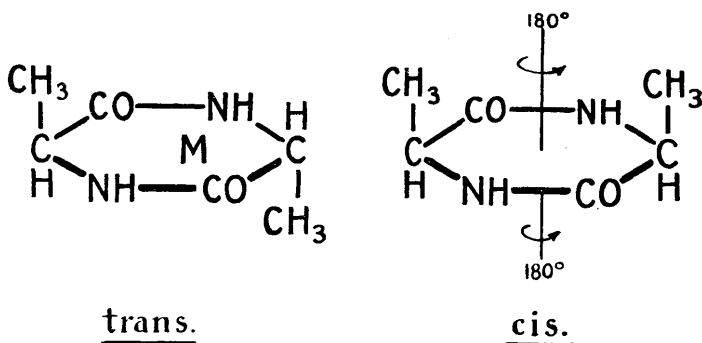
cycles se coupent sous un angle oblique, ou dans laquelle les deux plans sont également inclinés par rapport à l'axe binaire perpendiculaire au plan du dessin, comme l'indique la formule ci-jointe, — les molécules doivent exister en deux modifications énantiomorphes.

On rencontre des phénomènes analogues dans le cas de toute une série de *sulphinates* et de *sulphoxydes*, comme par exemple, l'*éthyl-toluyl-sulphinat* (I), le *4'-amino-4-méthyl-diphényl-sulphoxyde* (II), le *m-carboxyl-phényl-méthyl-sulphoxyde* (III), etc. :

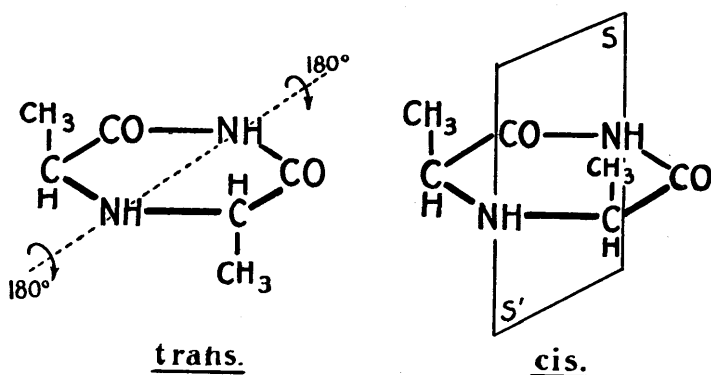


Si le plan des doubles liaisons dans le groupe $>S=O$ fait un angle oblique avec le plan passant par les autres substituants et l'atome de soufre, ces molécules sont complètement asymétriques et doivent exister sous deux formes énantiomorphes, comme en effet l'expérience l'a constaté.

A ce point de vue les deux cas des formes *cis* et *trans* de la *3-6-diméthyl-2-5-dicéto-pipérazine* et des formes *cis* et *trans* de la *2-6-diméthyl-3-5-dicéto-pipérazine* :

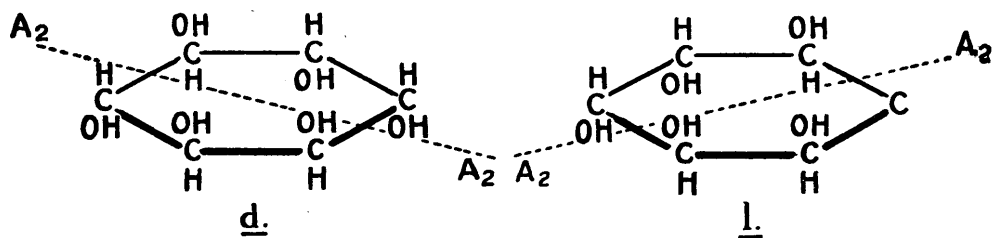


sont fort instructifs : pour les premiers isomères c'est la forme *-cis*, pour les derniers c'est la forme *-trans*, qui est dédoublable en des antipodes, parce que tous les deux ont, comme unique



élément de symétrie, un axe binaire, respectivement perpendiculaire sur, ou situé dans le plan du cycle ; tandis que les formes correspondantes *-trans* et *-cis* sont identiques à leurs images spéculaires, parce qu'elles possèdent un centre d'inversion ou un plan de symétrie perpendiculaire au plan du cycle.

Ainsi parmi les nombreux *hexahydroxy-hexahydro-benzènes* isomères : $C_6H_6(OH)_6$, les deux isomères suivants ont des configurations énantiomorphes :



parce qu'elles ont une symétrie axiale caractérisée par la présence d'un seul axe binaire situé dans le plan du cycle. — comme l'indiquent les formules données.

Ces exemples pourraient être augmentés de beaucoup d'autres ; mais j'espère que ceux mentionnés ici, vous auront con-

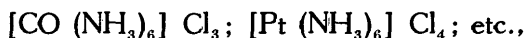
vaincus suffisamment de l'exactitude de ce que j'ai voulu démontrer. *C'est la symétrie de la molécule considérée dans sa totalité, qui dans tous les cas est le seul critérium réellement valable pour juger la possibilité d'existence de deux isomères énantiomorphes, mais pas la présence ou l'absence d'atomes de carbone asymétriques.*

Enfin, dans la leçon suivante nous appliquerons ce principe à l'étude de quelques sels complexes et aux phénomènes, qui se rattachent à ces corps remarquables.

III.

Dans la conférence précédente nous avons remarqué déjà, qu'il y a toute une série de sels complexes, dans lesquels on trouve un arrangement spécial de substituants *identiques*, qui néanmoins, sont distribués dans l'espace de telle sorte, que la configuration ainsi formée, quoique plus ou moins symétrique, n'est plus superposable à son image spéculaire; si bien que ces sels complexes peuvent exister sous la forme d'isomères énantiomorphes, qui, dans leurs solutions, manifesteront alors le phénomène de la rotation optique dextro- et lévogyre. Aujourd'hui, je voudrais vous parler plus en détail de ces corps remarquables, qui sont de grande importance, tant au point de vue chimique que physique. Cependant, permettez-moi, d'abord, de vous rappeler brièvement le fondement des vues qui ont conduit à la conception de la structure stéréochimique de ces substances, dont le type est tout à fait caractéristique pour une classe très étendue de combinaisons inorganiques.

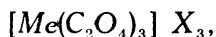
Par l'étude des combinaisons cobaltiques et platiniques ammoniacales, comme par exemple :



Werner a développé la base des vues théoriques spéciales concernant la structure de ces sels à ions complexes, qui ordinairement sont résumées sous le nom de *théorie de la co-ordination*. Selon cette théorie, il y a dans ces ions, autour d'un atome métallique polyvalent et central, six positions privilégiées et régulièrement distribuées dans l'espace, où des substituants, — comme ici les six molécules d'ammoniaque, — sont liés à

l'atome central de telle sorte, qu'ils constituent une couche en soi fermée, séparant ainsi l'atome métallique de ses anions, c'est-à-dire dans le cas présent des atomes de chlore ionogènes.

Je ne puis vous exposer les faits et les arguments qui, finalement, ont conduit à la conception d'un arrangement stérique de ces positions de co-ordination, comme étant distribuées dans l'espace à la manière des angles d'un octaèdre régulier, dont l'atome métallique occupe le centre. Je me contenterai de rappeler que toutes les conclusions déduites de ces vues sont maintenant complètement confirmées par les faits expérimentaux les plus divers et tellement nombreux que, de nos jours, personne ne doute plus de l'exactitude essentielle de cette idée fondamentale. Aussi a-t-on observé, que cet arrangement des places de co-ordination est extrêmement stable; ainsi il est parfaitement, — ou à peu près, — préservé, même quand un ou plusieurs des six substituants identiques sont remplacés par d'autres molécules ou par d'autres groupes d'atomes. Dans le cas qui nous intéresse ici plus spécialement, il suffit de rappeler le fait important, qu'au lieu de deux molécules d'ammoniaque adjacentes, on peut également introduire dans l'ion complexe une seule molécule d'une base bivalente, comme, par exemple, l'éthylènediamine : $NH_2 \cdot CH_2 \cdot CH_2 \cdot NH_2$. De même : l'ion bivalent d'un acide bibasique, comme, par exemple l'ion $C_2O_4^{--}$ de l'acide oxalique, peut occuper deux places de co-ordination adjacentes. Dans le cas, où les six positions sont toutes occupées par trois de ces ions bivalents, l'ion complexe sera devenu un anion complexe, formant les sels du type



où X est l'atome d'un métal univalent, comme le potassium. On pourra représenter la configuration de ces sortes d'ions à l'aide de modèles à trois dimensions, comme ceux montrés ici (fig. 9) : aussitôt on reconnaît la possibilité de l'existence de deux configurations non-superposables l'une à l'autre, — en concordance avec le fait, déjà mentionné antérieurement, que la symétrie de l'arrangement total n'est qu'axiale.

En effet, prenons un sel comme l'oxalate cobaltique de potassium $[Co(C_2O_4)_3] K_3 + 3\frac{1}{2} H_2O$. En recristallisant dans l'obscurité ce sel triclinique vert, — que l'on connaît depuis plus de cinquante ans déjà, — d'une solution aqueuse à une tempé-

rature dépassant $13^{\circ},2$ C., on peut en séparer deux espèces d'aiguilles trigonales, dont les formes cristallines sont tout à fait différentes de celle de l'oxalate original, et dont les unes donnent des solutions aqueuses fortement dextrogyres, les autres

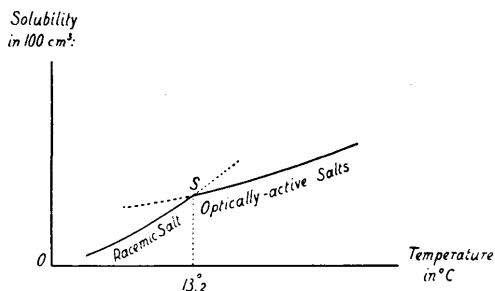


Fig. 10.

des solutions également lévogyres. On a donc ici un exemple vrai du dédoublement d'un sel complexe en ses deux antipodes par « *crystallisation spontanée* », qui est tout à fait analogue au cas observé autrefois par *Pasteur* chez le *racémate de sodium et ammonium* à des températures au-dessous de $27^{\circ},2$ C. De plus, on a pu dédoubler tous ces sels complexes par la méthode usuelle, indiquée par *Pasteur*, en les combinant à des acides ou à des bases optiquement actives et en soumettant le produit ainsi obtenu à des recristallisations fractionnées répétées. Quoiqu'il n'y ait pas d'atome « asymétrique » présent ici, dans le sens de la théorie ancienne, — parce qu'il n'y a pas de contraste chimique entre les substituants, — l'expérience a montré, que non seulement les formes cristallines des antipodes sont rigoureusement énantiomorphes, mais que les rotations optiques et la dispersion rotatoire observées dans ces cas, sont *incomparablement plus grandes* que dans les combinaisons possédant des atomes de carbone asymétriques. Des rotations spécifiques montant à des centaines et à des milliers de degrés, par exemple, ne sont pas rares; de plus, la dispersion rotatoire de ces sels colorés est souvent très anormale, accompagnée du phénomène du « *dichroïsme circulaire* », et en tous cas extrêmement grande, — comme le démontrent les figures suivantes, qui se rapportent aux oxalates complexes du *chrome*, du *co-*

balt, du rhodium et de l'iridium trivalents avec le potassium. Même dans le cas des trioxalates complexes de l'aluminium et du fer, ce dédoublement a été couronné de succès, quoiqu'il y ait ici une autoracémisation très rapide. Evidemment, la gran-

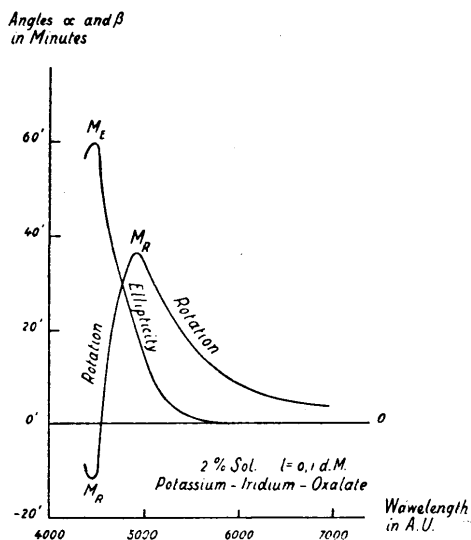


Fig. 11.

deur de la rotation spécifique n'a rien à faire avec le contraste chimique des substituants distribués axialement dans l'espace, mais elle dépend seulement de la manière dont les substituants sont arrangés et du caractère chimique de l'atome central.

Les mêmes phénomènes se manifestent, — sous une forme modifiée, — chez les sels complexes contenant trois molécules d'une base bibasique : de l'éthylènediamine, de l' α -phénanthroline, de l' α - α' -dipyridyle; etc. La symétrie des cations complexes est évidemment la même, que dans les cas des oxalates considérés tout à l'heure. Les sels correspondants sont colorés dans le cas des sels chromiques (orangés) et cobaltiques (rouge-sang ou rouge-brunâtre); dans le cas des sels platiniques, rhodiques et iridiques, ils sont, cependant, incolores. Quoique les sels de cette dernière espèce montrent, eux aussi, une dispersion rotatoire fort élevée, celle-ci n'est pas anormale, dans la partie

visible du spectre; mais il est fort probable que ces sels auront une absorption sélective dans l'ultraviolet et qu'ils montreront alors, dans cette partie du spectre des phénomènes de dispersion rotatoire anormale, accompagnée du dichroïsme circulaire.

Ce dernier phénomène, découvert par *M. Cotton*, est lié intimement à l'absorption sélective de la substance en solution pour certaines longueurs d'onde, et il me semble désirable d'en dire encore quelques mots ici, vu l'importance qu'il a aussi en rapport avec le problème fort intéressant de la possibilité d'une « synthèse asymétrique complète » par voie photochimique.

Quand un faisceau de lumière linéairement polarisée entre dans la solution d'une substance optiquement active et incolore, — celle-ci donc ne manifestant pas une absorption sélective, — selon *Fresnel*, ce faisceau incident sera dédoublé en deux faisceaux de lumière circulairement polarisée en sens inverses, cha-

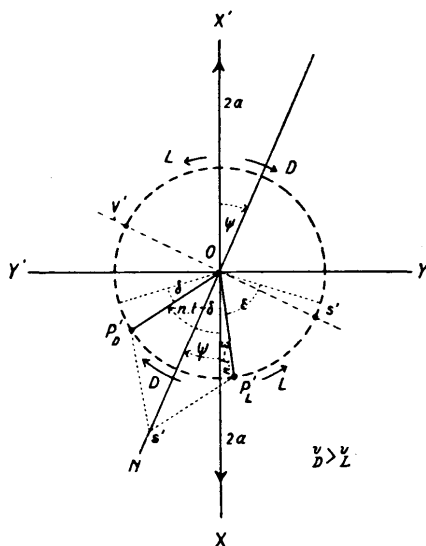


Fig. 12.

cun d'eux ayant une amplitude qui est égale à la moitié de celle de la lumière incidente. Alors, les vibrations circulaires droites et gauches traverseront la solution avec des vitesses différentes, de sorte qu'en sortant du liquide, elles auront réalisé (fig. 12)

une différence de phase. Après avoir été réduites dans l'analyseur au même plan de vibration, le plan de la vibration linéaire résultant apparaîtra tourné d'un certain angle ψ par rapport au plan de vibration du faisceau incident; cet angle ψ , mesurant la rotation observée, est égal à la moitié de la différence de phase entre les deux rayons circulaires inverses au moment de leur sortie du liquide. Pour une couche de celui-ci égale à l ,

l'angle ψ est donné par : $\psi = \frac{\pi}{\lambda}(n_D - n_L)$, où n_D et n_L sont les indices de réfraction du liquide pour les vibrations dextro- ou lévogyres de la longueur d'onde λ .

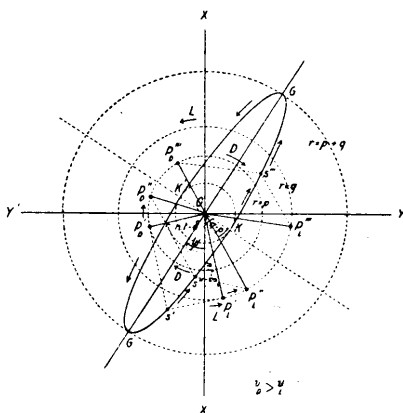


Fig. 13.

Cependant, s'il y a une absorption sélective de la solution pour la lumière de cette longueur d'onde λ , alors les vibrations circulaires droites et gauches traverseront le liquide non seulement avec des vitesses différentes, mais de plus, elles seront aussi absorbées différemment dans une couche de solution de la même épaisseur. Les deux vibrations circulaires opposées sortant du liquide n'auront donc pas seulement réalisé une certaine différence de phase, mais leurs amplitudes seront aussi inégalement réduites (fig. 13) à des valeurs de la forme .

$$p = A \cdot e^{-\frac{\pi}{\lambda} \cdot k_D} \text{ et } q = A \cdot e^{-\frac{\pi}{\lambda} \cdot k_L},$$

dans laquelle k_D et k_L sont les coefficients d'absorption pour les vibrations circulaires droites et gauches dans la solution. Alors, la vibration résultante ne sera donc plus linéaire, mais *elliptique* : l'ellipticité obtenue ($= \operatorname{tg} \varepsilon$) est mesurée par le quotient $\frac{q-p}{q+p}$ des deux axes de l'ellipse vibratoire ; si l'épaisseur et la concentration du liquide sont égales à 1 et si l'ellipticité est faible, celle-ci peut être exprimée par l'angle

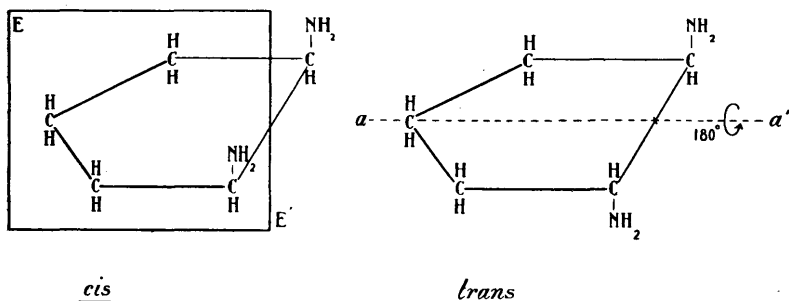
$$\varepsilon = \frac{\pi}{\lambda} (k_D - k_L).$$

Le phénomène du dichroïsme circulaire n'est pas autre chose que cette ellipticité des vibrations sortant du liquide ; c'est ce caractère elliptique des vibrations qui, de plus, nous empêche d'employer un polarimètre ordinaire dans la mesure exacte des rotations de solutions de cette espèce. Pour déterminer le pouvoir rotatoire de semblables liquides absorbants, il faut remplacer le polarimètre par un « ellipsimètre », celui-ci étant un polarimètre à pénombre muni d'un « analyseur elliptique », — c'est-à-dire d'un instrument-compensateur, qui réduit les vibrations elliptiques à des vibrations linéaires.

Le fait important que l'absorption des vibrations circulaires droites et gauches dans le liquide n'est pas égale, est de signification fondamentale pour la considération du problème de la « photosynthèse complètement asymétrique ». Supposons que nous ayons une solution d'une substance de caractère racémique et que la substance puisse être décomposée sous l'influence d'une radiation lumineuse de longueur d'onde λ . La vitesse de décomposition dépendra de la quantité de lumière absorbée pendant l'unité du temps ; mais comme l'absorption des vibrations circulaires droites par exemple, par les molécules dextro- et lévogyres présentes dans la solution du corps racémique, ne sera pas la même dans les deux cas, — il s'en suivra que les quantités décomposées de chacun des deux antipodes dans un même intervalle de temps τ seront inégales. Après quelque temps la solution contiendra alors un excès d'un des deux antipodes et elle sera donc devenue optiquement active. En effet, c'est exactement ce que les belles expériences récentes de MM. *Kuhn* et *Knopf* dans le cas de l'*azido-propionyl-diméthyl-*

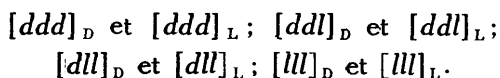
amide racémique (en solution dans l'*hexane*) et de M. Mitchell dans le cas du *nitrosite d'humulène* (dans une solution de *butyrate d'éthyle*) ont prouvé. La haute importance de ces phénomènes remarquables pour le problème concernant la génération sur la terre des premières substances optiquement actives, doit être évidente, parce que la possibilité d'une activation des solutions optiquement inactives par la voie de la photosynthèse asymétrique est maintenant démontrée par l'expérience directe.

Revenons maintenant aux sels complexes du type considéré ci-dessus, dont le dédoublement possible en antipodes optiquement actifs est maintenant prouvé dans de nombreux cas. On pourra se demander quels seront les phénomènes qui se manifesteront, si l'on introduit dans ces ions complexes des molécules, qui, elles-mêmes, sont optiquement actives ? Pour avoir l'exemple le moins compliqué possible, nous avons étudié ce problème dans le cas où la molécule substituante est elle-même de forme symétrique, — tout comme dans le cas de l'*éthylène-diamine*. Dans ce but nous avons préparé le *1-2-diamino-cyclopentane* : $C_5H_8(NH_2)_2$. Cette base doit exister sous deux formes, à. s. *cis*- et *trans* :



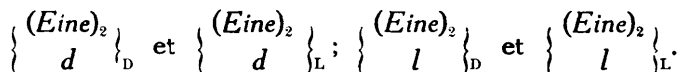
L'isomère *-cis*, possédant un plan de symétrie EE' perpendiculaire au plan du cycle, n'est pas dédoublable; au contraire, la forme *-trans* ne possède qu'un seul axe de symétrie binaire $a'a'$ et elle doit donc être différente de son image spéculaire, à cause de cette symétrie purement axiale. Dans nos synthèses de la base, nous n'avons jamais obtenu qu'un seul produit, qui pouvait être dédoublé au moyen des *d*- ou *l*-*tartrates acides* et doit donc représenter l'isomère *-trans*.

Après avoir préparé les antipodes dextro- et lévogyres de la base à l'état pur, on faisait réagir, soit l'antipode droit, soit l'antipode gauche, avec les sels cobaltiques ou rhodiques appropriés à ce but, de même que trois molécules de la base pouvaient entrer dans l'ion complexe. Des expériences furent aussi exécutées, dans lesquelles on employa la base racémique, afin d'avoir l'occasion d'introduire les antipodes droit et gauche en même temps. Si l'on désigne ces antipodes par *d* et *l*, les configurations non-superposables de l'ion complexe : $[Me(Cptd)_3]^{+++}$ par *D* et *L*, on s'attendrait à rencontrer les huit combinaisons suivantes :



Cependant, l'expérience donne un résultat tout autre; elle montre, que de ces huit combinaisons, *deux* seulement sont réellement compatibles avec les conditions de stabilité évidemment présentes dans l'architecture de ces ions. Ce sont exclusivement : $[ddd]_L$ et $[lll]_D$. Chaque fois qu'on essaye d'introduire simultanément des molécules de la base *d* et *l*, les produits formés ainsi sont immédiatement transformés en solution suivant la formule : $3 [ddl] \rightarrow 2 [ddd] + [lll]$; c'est-à-dire que les ions plus symétriques sont produits aux dépens des ions ayant un degré de symétrie plus bas.

Cependant, si les antipodes *d* et *l* de la base sont introduits dans des ions de cette espèce, contenant déjà en plus deux molécules d'une base optiquement inactive, comme l'éthylènediamine, on peut constater, que dans le cas des ions cobaltiques par exemple, les quatre types possibles de tels ions sont réellement produits :



Tandis que dans le cas précédent, une « synthèse asymétrique partielle » a évidemment eu lieu, limitant alors le nombre des combinaisons possibles à deux seulement, — il n'y a pas une telle restriction dans les réactions, si les substituants déjà présents dans l'ion complexe sont, eux-mêmes, optiquement inactifs.

Dans le cas des sels cobaltiques préparés ainsi, la dispersion rotatoire est fortement anormale; de plus, on trouve ici des valeurs de la rotation extrêmement grandes: par exemple, pour $\lambda = 5000 \text{ \AA.}$, la rotation spécifique: $[\alpha]$ du $[\text{Co}(l\text{-Cptdn})_3]_2 \text{Cl}_3$ monte jusqu'à $+ 1420^\circ$, la rotation moléculaire: $[M] \cdot 10^{-2}$ étant alors $+ 7384^\circ$. Dans le cas des sels rhodiques incolores correspondants, la dispersion rotatoire, quoique très grande, n'est

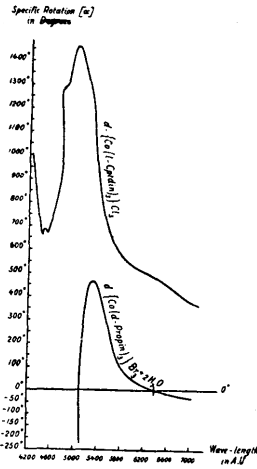
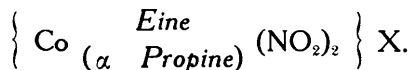


Fig. 14.

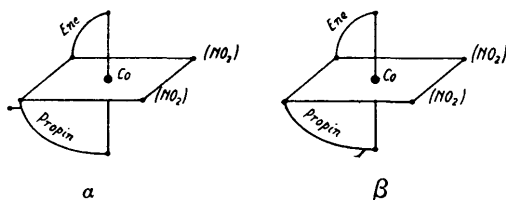
plus anormale dans la partie visible du spectre, $[\alpha]$ montant graduellement avec la diminution de la longueur d'onde jusqu'à $+ 852^\circ$ pour $\lambda = 4249 \text{ \AA.}$, $[M] \cdot 10^{-2}$ étant alors: $+ 4954^\circ$; etc. Les valeurs de la rotation observées dans le cas des sels cobaltiques du *d* - et *l* - diamino-cyclopentane sont les plus grandes que l'on ait constatées dans ces sels complexes, malgré l'identité complète des substituants dissymétriquement distribués dans l'espace autour de l'atome métallique central.

Quand les substituants optiquement actifs introduits dans l'ion complexe, ont, eux-mêmes, une constitution asymétrique, — comme, par exemple, dans le cas de la *d* - et *l* - α - propylènediamine: $\text{CH}_3\text{CH}(\text{NH}_2)\text{CH}_2(\text{NH}_2)$, — les phénomènes observés sont encore beaucoup plus compliqués, comme l'ont

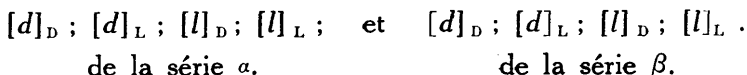
prouvé *Werner* et *Smirnoff* dans le cas des sels cobaltiques du type : (1)



Car la molécule de l' α -propylènediamine peut être introduite dans l'ion complexe de deux manières, suivant que le groupe méthyle (indiqué par ! dans la figure suivante) est rapproché, ou éloigné le plus possible du plan contenant les deux groupes (NO_2), comme l'indiquent les figures α et β :



Ainsi, en introduisant une molécule de la base - *d* dans l'ion droit ou l'ion gauche, et en faisant la même chose avec la base - *l*, on n'aura pas quatre, mais huit combinaisons possibles (1) :



Ces huit isomères forment quatre paires d'antipodes et donc quatre corps vraiment racémiques; de plus, il y a dans chaque série quatre racémiques partiels, qui sont obtenus par combinaison de deux des autres isomères. En effet, *Werner* et *Smirnoff* ont réussi à obtenir tous les huit isomères actifs mentionnés ci-dessus, les quatre racémiques et les huit racémiques partiels. Dans ce cas également la dispersion rotatoire est anormale, et, dans la plupart des cas, accompagnée d'un effet *Cotton*; la rotation spécifique $[\alpha]$ atteint des valeurs de 320° — 340° dans quelques-unes de ces solutions.

(1) Dans ces formules, les symboles : *Eine* et *Propine* sont omis; seulement la direction de la rotation de la base introduite est ici indiquée.

En introduisant simultanément deux molécules de la base - *d* ou deux molécules de la base - *l* dans l'ion complexe, on peut s'attendre à l'existence possible de six différentes molécules du sel contenant deux molécules de la base - *l* dans les ions complexes, — la position des molécules de la base étant, de

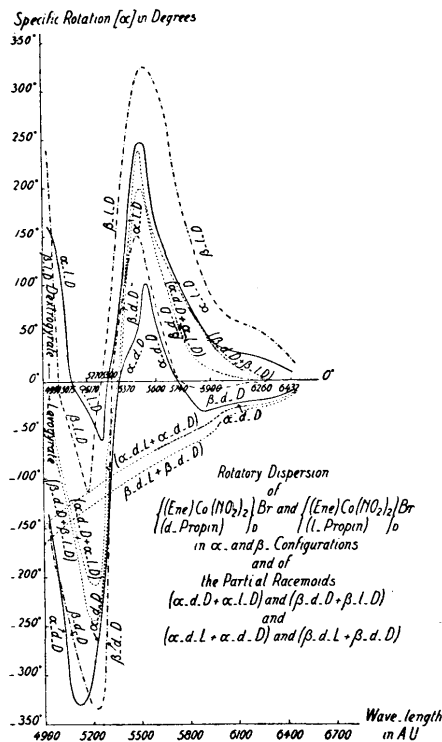
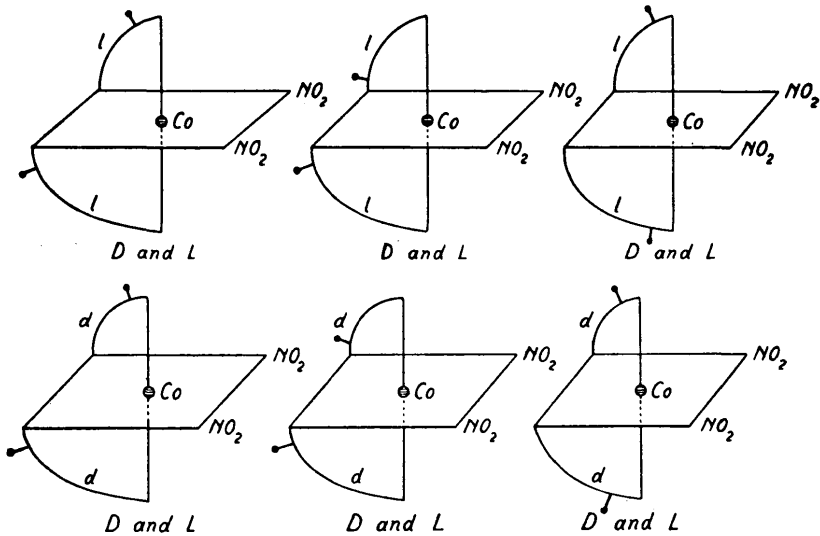


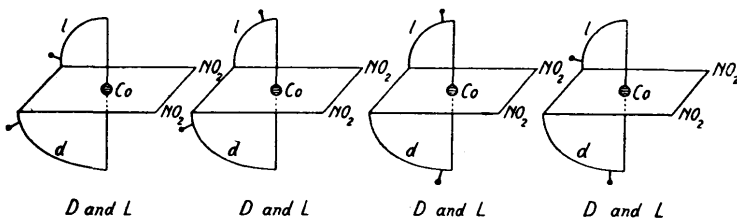
Fig. 15.

plus, soit α , soit β . Cependant, dans les expériences (Hürli-mann), aucune différence de cette sorte α et β ne fut observée; et on n'a pas davantage constaté, que les deux configurations énantiomorphes de chaque ion fussent compatibles avec une combinaison arbitraire des deux molécules de la base optiquement active. Par ces deux facteurs, le nombre des isomères possibles apparut réduit à deux seulement et à une seule combinaison racémique. Les sels cobaltiques contenant en même

temps une molécule de la base *-d* et une molécule de la base *-l* ont été étudiés aussi; mais, de nouveau on n'a pas trouvé ici de différence par rapport aux positions α et β . Ainsi, quoiqu'on



puisse prévoir dans un tel cas l'existence des sels de huit ions isomères, ce nombre apparut ici également réduit à deux isomères seulement et à une combinaison racémique.



Cependant, puisque le temps presse, je dois me limiter ici aux exemples mentionnés ci-dessus. Je fixerai votre attention sur le nombre considérable de possibilités, qu'on peut imaginer par rapport aux substitutions dans ces ions complexes, si l'on se souvient que des bases tri- et quadrivalentes peuvent aussi être

introduites dans ces ions. Ainsi on peut faire usage du *triamino-propane* : $NH_2.CH_2.CH(NH_2).CH_2NH_2$ de la β - β' - β'' -*triamino-*

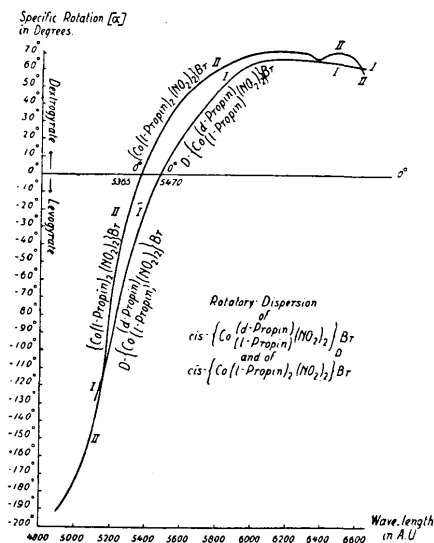
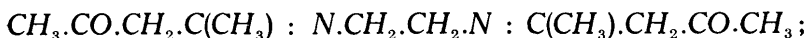


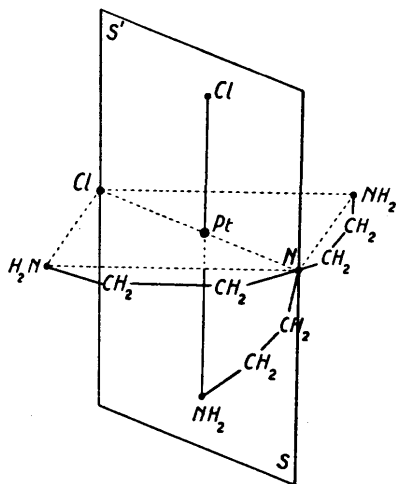
Fig. 16.

triéthylamine : $N(CH_2.CH.NH_2)_3$ et de l'*éthylènediamino-bis-acétylacétone* :

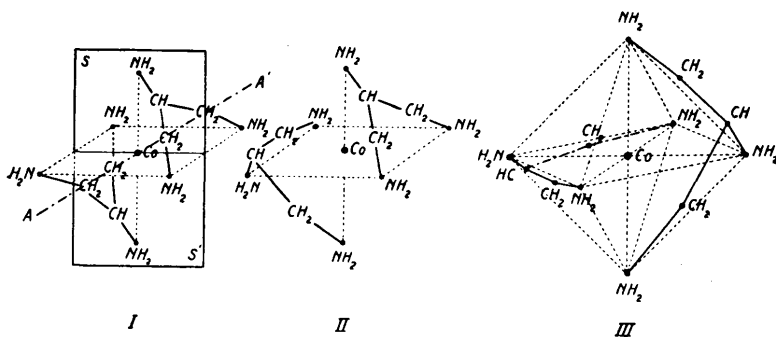


la dernière substance peut occuper quatre places de co-ordination par les affinités secondaires des deux atomes d'oxygène et d'azote, tandis que la base : $N(CH_2.CH_2.NH_2)_3$ peut réagir en occupant soit trois, soit *quatre* places de co-ordination. Quelques exemples de cette sorte sont donnés ici à l'aide des formules suivantes. Dans la première, où sont représentées les trois façons d'insertion possible des deux molécules du *triamino-propane* dans les ions cobaltiques, on voit que la première configuration possède un axe binaire, un plan de symétrie perpendiculaire à cet axe et un centre d'inversion : cette configuration est donc identique à son image spéculaire et les sels correspondants ne peuvent pas être dédoublés. Le deuxième et le troisième mode d'insertion des deux molécules de la base,

rendent les ions correspondants tout à fait asymétriques, et les dérivés de ces deux espèces d'ions doivent donc être dédoublés



bles en des antipodes énantiomorphes. L'expérience (Mann et Pope) montrait, que le produit principal n'était pas dédoublable; cependant, il y avait une petite fraction manifestant une faible activité rapidement évanescence. Peut-être ce produit

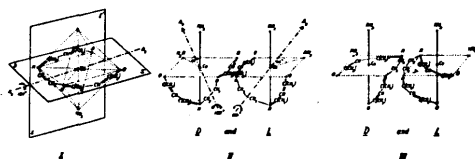


accessoire possède-t-il la structure II et est-il rapidement transformé en la structure I, — dominante à cause de sa symétrie plus élevée.

Enfin, considérons ici encore les possibilités données par l'in-

production d'une molécule d'*éthylènediamino-bis-acétylacétone* dans les ions du type : $\left\{ \text{Co} \begin{array}{c} (\text{C}_{12} \text{H}_{18} \text{N}_2 \text{O}_2) \\ (\text{NH}_3)_2 \end{array} \right\}$

Les trois façons possibles d'insertion de cette molécule sont représentées dans les formules suivantes. Le premier ion possède un axe binaire et deux plans de symétrie perpendiculaire, qui s'intersectent selon cet axe. Cette configuration est donc identique à son image spéculaire. Au contraire, l'ion II ne possède



qu'un seul axe de symétrie binaire *A* ; cette configuration est alors non-superposable à son image spéculaire. Enfin, le troisième ion est tout à fait asymétrique, et doit donc, lui-aussi, exister sous deux formes non-superposables. Dans les expériences de *Morgan* et *Smith*, deux sortes de sels dédoublables furent, en effet, observées : les sels de la première espèce ne manifestaient qu'une activité optique évanescence et disparaissant très rapidement. Ils ont probablement la configuration III. De plus, ces savants trouvaient une deuxième sorte de sels actifs et un peu plus stables ; à ceux-ci ils attribuaient la configuration II. Mais toutes ces formes optiquement actives paraissent finalement transformées en sels de la configuration I, — celle-ci étant la plus stable, parce que la plus symétrique.

*
**

Quoique je n'aie pu que résumer quelques-uns des résultats obtenus jusqu'à ce moment dans ce domaine illimité de recherches, j'espère, cependant, avoir réussi à éveiller votre intérêt pour la chimie des sels complexes et les applications de la doctrine de la symétrie aux problèmes de leur constitution. Si j'ai atteint ce but je me féliciterai du moins à la pensée, qu'ici *mon activité* n'a pas été « *rapidement évanescence* » !

La Constitution républicaine de l'Espagne

PAR

H. SPEYER,

Professeur à l'Université de Bruxelles.

La Constitution espagnole a été promulguée le 8 décembre dernier, à la suite d'une révolution qui est, pensons-nous, sans exemple dans l'histoire, en ce que la chute du trône des Bourbons a été causée, non par une insurrection armée, mais par un soulèvement de l'opinion publique se manifestant à l'occasion de simples élections municipales.

On peut donc dire que la révolution espagnole est un exemple unique d'un changement de régime accompli exclusivement par la force morale de la volonté populaire.

Il serait impossible de procéder, dès maintenant, à un véritable examen critique de la Constitution espagnole, dont nous ne possédons encore que le texte. Mais en attendant la publication des travaux préparatoires et des commentaires autorisés, il nous a paru qu'il pourrait être intéressant de procéder à une brève analyse de ses principales dispositions.

Cette analyse devra être d'autant plus sommaire, qu'en maintes matières la Constitution se borne à énoncer, en termes généraux, des principes qui seront mis en œuvre par des lois organiques restant encore à voter (1).

*
* *

La Constitution espagnole, qui compte 125 articles, fut élaborée en quatre mois, ce qui dénote un travail législatif très

(1) A titre d'exemples, citons les articles : 68, 84, 93, 96, 97.

rapide, si l'on tient compte, d'une part du caractère touffu de ce monument juridique, qui contient maintes dispositions n'ayant pas un caractère strictement constitutionnel, et étant donné d'autre part les difficultés sans cesse renaissantes auxquelles le gouvernement provisoire dut faire face pendant que siégeait l'Assemblée constituante.

*
**

De l'organisation des pouvoirs

La Constitution espagnole crée une république parlementaire et unicamérale, basée sur le suffrage universel égal, direct et secret à 23 ans, sans distinction de sexe (art. 52-53).

Le Président de la République est élu conjointement par la Chambre et par des délégués nommés par le suffrage universel en nombre égal à celui des députés (art. 68).

Son mandat est de six ans; il ne peut être réélu qu'après un intervalle de six ans à compter de l'expiration de son mandat antérieur (art. 71).

Cette disposition est manifestement inspirée par la crainte de voir le Président abuser de ses prérogatives pour se maintenir indéfiniment au pouvoir, ainsi que l'ont fait tant de présidents des républiques sud-américaines.

Sont inéligibles : les militaires, même s'ils sont à la retraite depuis moins de dix ans, les ecclésiastiques réguliers et séculiers, les membres des familles régnantes ou ayant régné même ailleurs qu'en Espagne (art. 70).

Le Président est révocable, à la demande des 3/5 des députés, par un corps électoral composé de la même manière que celui qui l'a élu; si ce collège électoral rejette la demande de révocation, le Parlement est dissous de plein droit (art. 82).

Le Président peut aussi être mis en accusation selon la même procédure devant le Tribunal des garanties constitutionnelles dont il sera parlé ci-après (art. 85).

Le Président nomme et révoque les Ministres et exerce les fonctions normalement conférées au chef de l'Etat et du pouvoir

(1) A titre de comparaison, rappelons que la Constitution belge, qui comprend 139 articles, fut aussi votée en quatre mois.

exécutif, en observant les règles ordinaires du gouvernement parlementaire.

Il résulte de là que, conformément aux principes traditionnels de cette forme de gouvernement, les actes du Président sont nuls et sans valeur s'ils ne sont pas contresignés par un Ministre, qui par là en assume la responsabilité (art. 84) et que le Président a pour devoir de révoquer ses Ministres si le Parlement leur refuse explicitement sa confiance (art. 75 et 84).

Le Président espagnol, dont les fonctions et la situation, on le voit, diffèrent totalement de celles du Président des Etats-Unis, est donc politiquement irresponsable en ce qui concerne les actes de gouvernement, mais sa personne n'est pas inviolable, car l'article 84 déclare in terminis qu'il est pénalement responsable de toute infraction délictueuse à ses obligations constitutionnelles.

Le Président a un droit de veto suspensif, qui est limité par les dispositions suivantes (art. 83) :

Il est tenu de promulguer de plano toute loi que la Chambre a déclarée urgente à la majorité des deux tiers.

Il a le droit de réclamer de la législature une deuxième délibération pour les lois non déclarées urgentes.

Si, à la suite de cette deuxième délibération, une loi est approuvée à la majorité des deux tiers, le Président est obligé de la promulguer.

Il peut aussi soumettre au Parlement tout projet de décret soumis à sa signature par un Ministre, s'il estime que ce projet est contraire à une loi en vigueur (art. 76).

Cette dernière disposition est fort ingénieuse, en ce qu'elle assure, dans une certaine mesure, l'indépendance du Président à l'égard de ses Ministres, en permettant au Chef de l'Etat de trouver un appui auprès du Parlement contre tout excès de pouvoir que voudraient lui faire commettre ses conseillers responsables.

L'art. 81 § 2 accorde au Président un droit limité de prorogation. Quant au droit de dissolution, il est réglé de la manière suivante (art. 81) : le Président ne peut en user que deux fois au cours de son mandat. Si après une deuxième dissolution, la Chambre nouvellement élue déclare que la deuxième dissolution

n'était pas justifiée, cette délibération entraîne la destitution du Président (art. 81).

Quand le Parlement n'est pas réuni, le Président, sur la proposition et avec l'accord unanime des Ministres et l'approbation des deux tiers de la députation permanente dont il sera parlé plus loin (art. 80), pourra statuer par décret sur les questions réservées à la compétence du Parlement, dans les cas exceptionnels d'urgence ou quand l'exigera la défense de la République.

Les décrets pris de la sorte auront seulement un caractère provisoire et ne demeureront en vigueur que jusqu'au moment où les Cortès auront légiféré sur la question.

*
**

En ce qui concerne le POUVOIR LÉGISLATIF, cinq innovations originales sont à signaler.

1° Sans que ces autorisations puissent avoir un caractère général ou entraîner une augmentation de dépenses, la Chambre pourra autoriser le gouvernement à légiférer par décrets pris par le Conseil des Ministres sur les matières réservées à la compétence du pouvoir législatif (art. 61).

Cette disposition, fort utile d'ailleurs, a sans doute été inspirée par le souci d'éviter les controverses qui se sont élevées, notamment en Belgique, au sujet de la constitutionnalité des lois dites « de pleins pouvoirs », dont la nécessité s'est fait sentir dans plusieurs pays afin d'alléger la tâche du Parlement et d'activer ses travaux ;

2° La Chambre nommera dans son sein une députation permanente de 21 membres au plus, qui, dans l'intervalle des sessions, devra être consultée notamment au sujet :

a) De la suspension des garanties constitutionnelles (art. 42) (1)

b) Des mesures prises par le gouvernement d'urgence ou pour la défense de la République (art. 80).

Cette disposition a le caractère d'une précaution contre toute tentative d'abus de pouvoirs commise par l'Exécutif en l'absence du Parlement (art. 62).

(1) Les garanties qui peuvent être suspendues sont : la liberté individuelle, l'inviolabilité du domicile, la liberté d'exprimer ses opinions, la liberté de réunion, la liberté d'association.

3° Le Président du Tribunal Suprême et le Procureur Général près de cette haute juridiction sont membres de droit de la Commission parlementaire de la Justice (art. 97);

4° L'article 93 prévoit (assez laconiquement) la création, en vertu d'une loi spéciale, d'organismes assesseurs et de conseils économiques, qui semblent destinés à aider le Parlement dans l'accomplissement de sa mission législative;

5° Les votes de censure contre le gouvernement doivent être proposés par 50 députés, ne peuvent être soumis au vote qu'après un délai de cinq jours et doivent réunir, pour être adoptés, les voix de la majorité absolue du nombre des députés constituant la Chambre (art. 64).

Ces sages mesures ont manifestement pour but de refréner l'abus de votes de méfiance acquis « ab irato » ou par « les majorités de hasard (snap divisions).

LE POUVOIR EXÉCUTIF est organisé sous la forme dite « de chancellerie », c'est-à-dire que le Président du Conseil n'est pas simplement « primus inter pares »; il est officiellement le Chef du gouvernement, dont il dirige et représente la politique générale (art. 87). Les autres ministres sont nommés et révoqués sur sa proposition (art. 75).

Bien que placés ainsi à un rang inférieur, ces Ministres sont pourtant solidairement responsables devant la Chambre de la politique du gouvernement (art. 91).

Par une sage précaution, qui mériterait d'être imitée en d'autres pays, l'art. 89 prescrit que, pendant la durée de leurs fonctions, les Ministres ne pourront exercer aucune profession, ni intervenir directement ni indirectement dans la direction ou la gestion d'une entreprise ou société publique ou privée.

LE POUVOIR JUDICIAIRE est organisé sur des bases très solides, assurant l'inamovibilité et l'indépendance de la magistrature, mais aussi sa responsabilité civile et pénale (art. 98 et 99).

Une place éminente est attribuée au Président du Tribunal Suprême, qui est nommé pour dix ans par le Président de la République sur la proposition d'une assemblée constituée selon les formes que déterminera une loi organique (art. 96).

Les fonctions du Président du Tribunal suprême sont multi-

ples. En dehors de la présidence de cette haute juridiction, il aura notamment pour mission de :

- 1° Préparer et de proposer des réformes judiciaires;
- 2° De collaborer avec le Ministre et certaines autorités aux nominations judiciaires;
- 3° De siéger avec voix délibérative à la Commission de la Justice de la Chambre (art. 97).

Il est manifeste que ces dispositions contiennent une série d'innovations très hardies et qu'il sera très intéressant de rechercher si ce haut magistrat, qui n'est nommé que pour dix ans, jouira de toute l'indépendance nécessaire à l'accomplissement de sa difficile mission.

L'art. 103 institue le Jury et l'art. 106 consacre le principe de l'indemnisation en cas d'erreur judiciaire.

L'art. 105 dit, en des termes qui pourraient être plus clairs, que « la loi organisera des tribunaux d'urgence pour rendre effectif le droit de recours des garanties individuelles ».

Pour éviter le retour d'abus qui furent très fréquents en Espagne, l'art. 95 limite la compétence des juridictions militaires au service et à la discipline militaires.

Dans le même esprit, le droit de grâce est strictement limité, et confié à des organismes judiciaires (art. 102).

Enfin par une dernière innovation aussi intéressante que hardie, il est créé un Tribunal spécialement chargé de veiller sur les « garanties constitutionnelles » (art. 121 à 124 — 100 et 105).

Ce tribunal sera composé de la manière suivante :

Un président et deux membres désignés par la Chambre, le Président du Conseil d'Etat, le Président de la Cour des Comptes, deux membres élus par les barreaux, quatre professeurs de droit élus par les Facultés universitaires, un représentant de chacune des régions autonomes.

La compétence de ce tribunal constitutionnel est complexe et comprend notamment (art. 121) :

- 1° La responsabilité criminelle du Président de la République, des Ministres et des magistrats du Tribunal suprême;
- 2° Les conflits de compétence législative ou autre entre la République et les régions autonomes et entre régions autonomes;

3° Les recours contre le caractère inconstitutionnel des lois, notamment à la requête des tribunaux ordinaires (art. 100);

4° Les demandes de protection pour les garanties individuelles, au cas où serait demeuré inefficace le recours à d'autres juridictions.

L'accès de cette haute juridiction est largement ouvert à tous par application du principe de l'action populaire (art. 123, n° 5).

LA LÉGISLATION DIRECTE. — Enfin, pour compléter la description de l'organisation des pouvoirs, notons que la Constitution espagnole n'exclut pas la législation directe par le peuple : en vertu de l'art. 66, celui-ci jouira à la fois du droit de referendum post legem et du droit d'initiative populaire. Dans les deux cas, il suffira d'une demande signée par 15 % des électeurs pour donner ouverture à l'usage de ces droits. Pourtant, le referendum post legem ne peut pas être demandé contre des lois organiques, financières ou se rapportant aux relations internationales.

Des institutions provinciales et communales **Des régions autonomes**

Le régime territorial normal de l'Espagne comprend des provinces et des communes administrées par des maires et des conseils municipaux élus (8 à 10).

En dehors des provinces « directement rattachées au pouvoir central », une ou plusieurs provinces limitrophes ayant des caractères historiques, culturels et économiques communs pourront décider de s'organiser en région autonome, pour former un ensemble politico-administratif dans le cadre de l'Etat espagnol en ayant recours à la procédure suivante (art. 111 et 112) :

Le projet de statut autonome devra être approuvé :

1° Par la majorité des conseils communaux de la région intéressée ou par un nombre de conseils municipaux représentant les deux tiers des électeurs inscrits dans la région ;

2° Par les deux tiers des électeurs de la région, consultés par voie de plébiscite.

Muni de cette double approbation, le projet SERA approuvé

par la Chambre, pourvu qu'il soit conforme à la Constitution et qu'il ne contienne, en aucun cas, des dispositions contraires aux lois organiques de l'Etat « dans les matières qui sont hors de la compétence du pouvoir régional, sans préjudice de la faculté reconnue aux Cortès par les articles 15 et 16 », qui règlent la compétence respective de l'Etat espagnol et des régions autonomes.

Il résulte, semble-t-il, de ce texte que le Parlement a l'obligation légale d'accéder à toute demande de création d'une région autonome, du moment où les conditions prescrites par la Constitution ont été remplies.

Une région autonome une fois créée, quels sont ses pouvoirs et ses attributions ?

La compétence respective du pouvoir central et des régions autonomes est délimitée d'après un système très complexe qui comprend les distinctions suivantes. Les articles 14 et 15 énumèrent 31 matières qui sont exclusivement de la compétence législative de l'Etat espagnol (1).

(1) Voici cette énumération :

- 1° Acquisition et perte de la nationalité et réglementation des droits et des devoirs constitutionnels ;
- 2° Rapports entre l'Eglise et l'Etat et régime des cultes ;
- 3° Représentation diplomatique et consulaire et en général représentation de l'Etat à l'extérieur ; déclaration de guerre, traités de paix, régime des colonies et protectorats, relations internationales de toute espèce ;
- 4° Défense de la sûreté publique dans les conflits de caractère suprarégional ou extrarégional ;
- 5° Pêcheries maritimes ;
- 6° Dette de l'Etat ;
- 7° Armée, marine de guerre et défense nationale ;
- 8° Régime douanier, traités de commerce, tarifs et libre circulation des marchandises ;
- 9° Nationalisation des navires marchands, droits et bénéfices de la navigation maritime, éclairage des côtes ;
- 10° Régime d'extradition ;
- 11° Juridiction du Tribunal Suprême, sauf attributions reconnues aux pouvoirs régionaux ;
- 12° Système monétaire, émissions fiduciaires, réglementation bancaire générale ;
- 13° Régime général des communications, lignes aériennes, postes, télégraphes, câbles sous-marins et radios ;
- 14° Aménagements hydrauliques et installations électriques quand le cours d'eau est

Toutefois celui-ci pourra abandonner aux régions autonomes le pouvoir d'exécution en ce qui concerne les moins importantes de ces matières.

Toutes les matières non spécifiées dans les art. 14 et 15 pourront être attribuées à la compétence des régions autonomes par leur statut organique, mais le pouvoir résiduaire, appartient au pouvoir central, c'est-à-dire que les matières qui ne sont pas explicitement reconnues par le statut comme étant de la compétence de la région autonome sont de la compétence du pouvoir central, dont le droit prévaut sur celui des régions autonomes en cas de conflit (art. 18 et 21).

situé hors de la région autonome ou quand la force est transportée hors des limites de cette région ;

15° Défense sanitaire dans la mesure où elle affecte des intérêts extrarégionaux ;

16° Police des frontières, immigration et émigration, étrangers ;

17° Finances générales de l'Etat ;

18° Réglementation de la fabrication et du commerce des armes ;

19° Législation pénale et sociale ; législation du commerce et de la procédure ; et, quant à la législation civile : forme des mariages, cadastres et hypothèques, fondements des obligations contractuelles et réglementation des statuts personnel, réel et formel pour coordonner l'application et résoudre les conflits entre les diverses législations civiles de l'Espagne.

L'exécution des lois sociales sera soumise à l'inspection du gouvernement de la République, afin que soit garantie leur stricte application ainsi que celle des traités internationaux relatifs à cette matière ;

20° Législation sur la propriété industrielle et intellectuelle ;

21° Effets utiles des communications officielles et des documents publics ;

22° Poids et mesures ;

23° Régime minier et bases minimum de la législation sur les forêts, l'agriculture et l'élevage dans la mesure où elle affecte la défense de la richesse et la coordination de l'économie nationale ;

24° Chemins de fer, routes, canaux, téléphones et ports d'intérêt général, sans préjudice pour l'Etat en ce qui concerne les chemins de fer, du droit de rachat des pouvoirs de police et de la gestion qu'il peut se réserver ;

25° Bases minimum de la législation sanitaire intérieure ;

26° Régime des assurances générales et sociales ;

27° Législation des eaux, chasse et pêche fluviales ;

28° Régime de la presse, des associations, réunions et spectacles publics ;

29° Droit d'expropriation, sauf faculté pour l'Etat de faire procéder lui-même à l'exécution de ses propres travaux ;

30° Socialisation des richesses naturelles et des entreprises économiques, étant délimitées par la législation, la propriété et les facultés de l'Etat et celles des régions ;

31° Services d'aviation commerciale et radiodiffusion.

Toutefois le pouvoir central s'est réservé le droit de déléguer aux régions autonomes les pouvoirs qu'à l'expérience, il lui paraîtrait superflu d'exercer lui-même (art. 18).

Il est manifeste que cet ensemble de dispositions consacre un système de très large décentralisation en faveur des régions autonomes.

Mais il convient de noter que cette autonomie est pourtant atténuée par la disposition de l'art. 19, qui accorde au pouvoir central « le droit de fixer par une loi les bases sur lesquelles devront être établies les dispositions législatives des régions autonomes chaque fois qu'ainsi l'exigera l'harmonie entre les intérêts locaux et l'intérêt général de la République ».

L'appréciation préalable de cette nécessité incombe au Tribunal des garanties constitutionnelles et une loi sur cette matière ne pourra être votée qu'à la majorité des deux tiers des membres du Parlement.

En d'autres termes, l'autonomie législative laissée aux régions dans le très large domaine qui leur est réservé n'est pas absolue, et le pouvoir central aura le droit d'intervenir législativement même dans les limites de cette compétence qui leur appartient, à condition d'y être autorisé par le Tribunal des garanties et d'obtenir de la Chambre une majorité décisive.

Sans vouloir se montrer pessimiste, il est permis de se demander si un système aussi complexe n'aboutira pas, dans la pratique, à des difficultés d'interprétation et à des conflits assez délicats à résoudre.

Quoi qu'il en soit, trois demandes d'autonomie paraissent devoir être présentées respectivement par

- 1° La « generalita » de Catalogne (2 1/2 millions d'habitants);
- 2° Les quatre provinces de Galice (2 millions d'habitants);
- 3° Les pays Basques et la Navarre (1 million, cent mille habitants) (1).

Jusqu'à présent, seule la demande de la Catalogne a été soumise aux plébiscites préparatoires; mais il semble probable que dans un avenir assez prochain, ces trois demandes seront

(1) La population totale de l'Espagne est de 23 1/2 millions d'habitants.

accueillies par le pouvoir central. Dès maintenant d'ailleurs, en fait, la Catalogne s'est constituée sous la forme autonome.

Notons, en terminant, que la Constitution prévoit expressément en son article 13 qu'en aucun cas les régions autonomes ne pourront se fédérer.

Par une contradiction assez curieuse, la Constitution espagnole, qui consacre ce très large système d'autonomie régionale et de décentralisation administrative, se montre assez sévère quant au régime linguistique.

L'article 4 est si caractéristique à cet égard qu'il convient de le reproduire :

- » Le Castillan est l'idiome officiel de la République.
- » Tout Espagnol a l'obligation de le savoir et le droit d'en user, sans préjudice des droits que les lois de l'Etat reconnaissent aux langues des provinces ou régions.
- » Sauf dispositions de lois spéciales, on ne pourra exiger de personne la connaissance ni l'usage d'aucune langue régionale. »

Quant aux régions autonomes, elles pourront organiser l'enseignement de leurs langues respectives, mais l'étude du Castillan n'en reste pas moins obligatoire et il sera utilisé comme langue véhiculaire dans toutes les écoles primaires et secondaires des régions autonomes.

Au surplus, même dans les régions autonomes, l'Etat pourra organiser des institutions d'enseignement de tous les degrés dans l'idiome officiel de la République (art. 50).

Il semble bien que, grâce à cet ensemble de dispositions, la prédominance incontestée du Castillan ait été assurée.

*
**

L'Église et l'enseignement

On n'a pas oublié que la révolution espagnole fut précédée, accompagnée et suivie, d'une violente explosion d'anticléricalisme, qui témoigne de l'extraordinaire impopularité que les ordres religieux s'étaient acquise sous l'ancien régime, qui faisait de la religion catholique la religion d'Etat.

Cette impopularité n'a pas été sans conséquence dans l'élaboration de la Constitution.

Dès le titre préliminaire, l'art. 3 proclame que l'Etat espagnol n'a pas de religion officielle et dans le Titre III, consacré aux Droits et Devoirs des Espagnols, on trouve toute une série de dispositions empreintes d'un esprit de laïcité absolue : interdiction à l'Etat, aux provinces et aux communes de subsidier aucune Eglise, association ou institution religieuse, sécularisation des cimetières, réglementation des manifestations publiques de tous les cultes, et enfin une législation très sévère contre les ordres religieux (art. 26 et 27).

Ceux-ci seront soumis à une loi spéciale établie sur les bases suivantes :

1° Dissolution des ordres qui pourraient menacer la sécurité de l'Etat et éventuellement nationalisation de leurs biens ;

2° Limitation des biens de main-morte et prohibition d'exercer l'industrie, le commerce et l'enseignement ;

3° Droit de regard de l'Etat sur leur activité économique.

Quant à l'Ordre des Jésuites, en vertu d'une disposition spéciale, ses biens sont immédiatement confisqués et il est dissous de plein droit.

En matière scolaire, la tendance anticléricale n'est pas moins marquée : les articles 48 et 49 déclarent que l'enseignement sera laïque, que le service de la culture intellectuelle est une attribution essentielle de l'Etat et que l'Etat seul aura le droit de conférer des titres académiques et professionnels.

Le seul droit reconnu aux Eglises est celui « d'enseigner leurs catéchismes respectifs dans leurs propres établissements en se soumettant à l'inspection de l'Etat ».

Pour le surplus, il est proclamé que l'enseignement primaire sera gratuit et obligatoire et que des mesures seront prises pour faciliter aux Espagnols économiquement nécessiteux l'accès à tous les degrés de l'enseignement, qui sera organisé selon le système de l'école unifiée.

Des Espagnols et de leurs droits

La Constitution espagnole accorde largement toutes les libertés civiles et politiques qui font partie du patrimoine commun des nations émancipées (art. 25 à 40).

Toutefois, plusieurs de ces garanties constitutionnelles pourront être suspendues pendant 30 jours par le Conseil des Ministres, si la sûreté de l'Etat l'exige (art. 42).

Le décret de suspension doit être approuvé par la Chambre au plus tard dans les 9 jours. Si la Chambre est dissoute, l'approbation devra être demandée à la Députation permanente.

Toute prolongation de la suspension nécessitera un avis préalable à la Chambre ou, à son défaut, de la Députation permanente.

En dehors des droits garantis à tous les citoyens, la Constitution octroie aux fonctionnaires un statut extrêmement libéral, allant jusqu'à leur garantir l'inamovibilité et le droit de constituer des associations professionnelles, qui pourront recourir aux tribunaux contre les décisions de nature à léser leurs droits (art. 41).

Des finances publiques

Les articles régissant les finances publiques ont été rédigés avec un soin tout spécial et il est manifeste que leurs auteurs ont eu la préoccupation de donner une solide armature à l'organisation financière du pays, de manière à mettre fin au désordre qui régna pendant la dictature

Après avoir minutieusement réglé la forme et le contrôle du budget et des comptes, ainsi que le mécanisme de la dette et celui de l'amortissement (art. 108 à 120), les articles 108 et 109 consacrent les deux principes suivants, qui sont d'une haute importance :

1° Il ne pourra être porté atteinte au principe de l'unité budgétaire par la création d'un budget extraordinaire que de l'accord de la majorité absolue des membres du Parlement (108).

2° La même majorité sera requise pour le vote de tout amendement émanant de l'initiative parlementaire et comportant une augmentation de crédits à un des articles du budget.

Cette dernière disposition est manifestement inspirée par le célèbre « standing order » de la Chambre des Communes, qui réserve au Gouvernement le droit de proposer des mesures devant avoir pour conséquence une augmentation des dépenses.

Des relations extérieures

On remarque, dans plusieurs articles de la Constitution, la trace du vif désir d'incorporer dans le droit national de l'Espagne les règles du droit international nouveau, tel qu'il est issu de la guerre et du Pacte de la Société des Nations.

Ce principe est affirmé à deux reprises dans les articles 7 et 65 et l'article 77 déclare au surplus que le Président de la République ne pourra signer aucune déclaration de guerre, si non dans les conditions prescrites par le Pacte de la Société des Nations et avec l'autorisation du Parlement.

Cette autorisation, votée à la majorité absolue des membres de la Chambre, sera requise aussi pour donner avis du retrait de l'Espagne de la Société des Nations (art. 78).

*
**

Dispositions diverses

Il nous reste à parler de quelques dispositions qui ont été insérées dans la Constitution, bien que n'ayant pas, à proprement parler, un caractère organique.

L'art. 43, qui est consacré à la famille, pose les principes suivants :

Le mariage est fondé sur l'égalité de droit des deux sexes.

Les parents ont envers leurs enfants nés hors mariage les mêmes devoirs qu'envers leurs enfants nés du mariage. Les extraits des registres de l'Etat-civil mentionneront le moins possible la légitimité ou l'illégitimité des naissances (1).

En matière sociale et économique, la Constitution contient une série imposante de déclarations de principe, qui montre combien grande fut l'influence du groupe socialiste dans l'élaboration des art. 43 à 47. Ces articles peuvent se résumer comme suit :

1° L'Etat assurera la protection de la maternité, de l'enfance, des malades et des vieillards ;

(1) Des dispositions analogues figurent dans la Constitution allemande sous les articles 119 et 121.

2° Tout bien peut être exproprié pour cause d'utilité sociale; à moins qu'une loi votée à la majorité absolue n'en dispose autrement, une juste indemnité est due;

3° Conformément aux mêmes conditions, la propriété pourra être socialisée;

4° Les services publics et les exploitations qui affectent l'intérêt commun pourront être nationalisés;

5° L'Etat pourra intervenir dans l'exploitation et la coordination des industries, quand l'exigeront la rationalisation de la production et les intérêts de l'économie nationale;

6° La République protégera le travail et « assurera à tout travailleur les conditions nécessaires à une existence digne. Elle règlera : les assurances en cas de maladie, de chômage, de vieillesse, d'invalidité et de mort; le travail des femmes et des jeunes gens et spécialement la protection de la maternité, la journée de travail, le salaire minimum, le salaire de famille, les vacances annuelles payées, les conditions de l'ouvrier espagnol à l'étranger, les institutions coopératives, les rapports économique-juridiques des divers facteurs de la production, la participation des ouvriers à la direction, à l'administration et aux bénéfices des entreprises et tout ce qui concerne la défense des travailleurs.

» La République protégera le paysan et, à cette fin, légifèrera, entre autres matières, sur le patrimoine domestique inaliénable et exempt de tout impôt, le crédit agricole, l'indemnisation pour perte de récoltes, les coopératives de production et de consommation, les caisses d'épargne, les écoles pratiques d'horticulture, les fermes modèles d'expérimentation pour l'agriculture et l'élevage, les travaux d'irrigation et les voies de communication rurales.

» La République protégera de la même manière les pêcheurs. »

Ces déclarations ayant toutes un caractère général et théorique, il est difficile de se rendre compte de l'importance réelle qu'elles auront dans l'avenir : tout dépendra en effet de la manière dont le législateur ordinaire appliquera les principes que le constituant a solennellement proclamés (1).

(1) On sait que les dispositions analogues de l'article 156 de la Constitution de Weimar n'ont guère eu d'effet utile.

Mais, ces réserves faites, il n'en est pas moins vrai que ces textes ouvrent la voie aux expériences socialistes les plus hardies, en supprimant, dès l'abord, toute possibilité de leur opposer des objections d'ordre constitutionnel.

*
**

De la revision de la Constitution

La procédure de révision de la Constitution, instituée par l'art. 125 peut se résumer comme suit :

Pour être prise en considération, toute proposition révisionniste doit être appuyée soit par le Gouvernement, soit par le quart des membres du Parlement.

Pour être adoptée, elle doit réunir les voix de la majorité absolue des députés.

La nécessité de la révision ayant été ainsi reconnue, le Parlement sera dissous et une Chambre nouvellement élue se prononcera à la majorité ordinaire sur la réforme proposée.

*
**

Telles sont, brièvement résumées, les dispositions essentielles de la Charte fondamentale que le peuple espagnol vient de se donner.

Ainsi que nous l'avons dit au début de cette étude, il serait prématuré de procéder dès maintenant à un examen critique détaillé de cette Constitution.

Pourtant, quelques constatations très simples s'imposent dès à présent.

Il est inutile d'insister sur le caractère démocratique, laïque, socialisant et « genevois » de l'ensemble de la Constitution, mais il serait vain de vouloir dissimuler que quelques-unes de ses dispositions ne sont pas exemptes d'un certain verbalisme, qui détonne quelque peu dans un document juridique de cette importance.

On trouve par exemple, à l'article premier, ainsi que dans les art. 43 à 47, des déclarations de principe qui seraient peut-être plus à leur place dans un manifeste politique que dans le texte d'une constitution moderne.

Sans nous arrêter plus longtemps à cette simple question de

forme, constatons dès l'abord que l'expérience d'un Parlement unicaméral semblera sans doute assez audacieuse de la part d'un peuple qui n'a pas encore une grande habitude de la liberté.

Peut-être cette solution simpliste a-t-elle été adoptée pour éviter les difficultés de la création d'une deuxième Chambre à base démocratique, ce problème n'ayant pas encore reçu de solution satisfaisante, même de la part des Anglais, malgré leur incomparable expérience politique.

Toutefois, il se peut aussi qu'il entre dans les intentions du constituant de voir établir une étroite collaboration entre la Chambre unique et les « organismes assesses » dont il est fait mention, assez succinctement d'ailleurs, à l'art. 93.

S'il en était ainsi, il faudrait louer le législateur espagnol d'avoir cherché une formule nouvelle à substituer à l'antique formule bicamérale que, par une habitude historique invétérée, la plupart des peuples continuent à adopter, soi-disant à l'imitation de l'Angleterre, alors qu'en réalité celle-ci y a renoncé.

*
**

C'est peut-être dans les dispositions relatives au fonctionnement du Parlement que l'on trouve les plus heureuses innovations de la Constitution espagnole.

Parmi les nombreux griefs que l'on impute au régime parlementaire, avec plus ou moins de raison, figurent au premier rang : l'absentéisme — l'abus des votes de censure et par conséquent l'instabilité ministérielle — l'impossibilité pour les Chambres de venir à bout de la besogne énorme dont elles sont surchargées — l'absence de tout contrôle financier sérieux de la part des députés, qui souvent poussent à une dangereuse augmentation des dépenses.

A ces quatre maux, la Constitution espagnole semble avoir trouvé des remèdes qui pourraient bien être efficaces, tout au moins dans une certaine mesure : la nécessité de réunir dans plusieurs cas, non pas la majorité des votes des membres présents, mais les voix de la majorité absolue des membres de la Chambre — les conditions rigoureuses exigées pour un vote de censure — l'autorisation formellement accordée à la Chambre de légiférer par voie de délégation — le réseau très serré de précautions prévues pour la gestion des finances, constituent un en-

semble de mesures habilement agencées, dont l'action cumulée devrait avoir, à la longue, des effets bienfaisants.

*
* *

En Espagne comme ailleurs, de nombreuses dispositions de la nouvelle Constitution trouvent leur justification, ou tout au moins leur origine, dans un sentiment de réaction contre les abus du régime précédent.

Les multiples précautions prises contre tout excès de pouvoir de la part de l'exécutif (telles que la création du Tribunal des Garanties et de la Députation permanente) s'expliquent donc parfaitement dans un pays dont l'histoire contemporaine a connu une longue série de coups de force, de pronunciamientos et de tentatives violentes de tout genre.

Malgré cette méfiance très naturelle, le constituant espagnol a eu la prudence d'accorder à l'exécutif le droit de suspendre certaines garanties constitutionnelles dans des cas manifestement graves et urgents.

Etant donné les habitudes invétérées de certains milieux espagnols, il est permis de croire que, sans ce bouclier, il eut été difficile à la jeune République d'échapper aux embûches de toute sorte pendant les premières années de sa vie.

*
* * *

Parmi toutes ces intéressantes innovations, la grande inconnue reste incontestablement le régime des régions autonomes.

Ici, une grande réserve s'impose, car seule la pratique pourra dire s'il est possible d'intégrer un régime de cette nature dans un système de gouvernement qui, par ailleurs, demeure nettement unitaire.

*
* * *

D'une manière générale, l'examen de la Constitution espagnole révèle le souci constant d'assurer, par un système de poids et de contre-poids habilement agencé, un équilibre parfait entre les divers pouvoirs, de manière à empêcher l'un d'eux d'établir sur les autres une prédominance exclusive.

Mais la pratique de la Constitution des Etats-Unis enseigne que pareille préoccupation, lorsqu'elle est poussée trop loin, peut aboutir à un équilibre si parfait qu'il en résulte une sorte de

stagnation politique, le parallélogramme de forces parfaitement égales créant en quelques sorte un point mort.

Aussi les constituants espagnols ont-ils eu soin d'éviter cet écueil par l'organisation qu'ils ont donnée aux pouvoirs du Président.

Le Président espagnol n'est ni élu directement par le peuple, comme dans la constitution de Weimar, ni choisi exclusivement par les membres du Parlement, comme dans la constitution de Versailles : il est nommé par un corps électoral mixte comprenant en nombre égal, des députés et des délégués spécialement choisis par le peuple pour procéder à cette élection. Cette origine mixte (résultat manifeste d'une transaction), tout en donnant au Président l'autorité morale qui découle de l'élection populaire, ne lui permet pourtant pas de s'appuyer sur un vote plébiscitaire pour faire échec au Parlement.

D'autre part, le Président espagnol n'a ni le pouvoir de dissolution très étendu dont dispose son collègue allemand, ni le pouvoir de dissolution extrêmement limité qui appartient au Président français (1) ; il peut librement dissoudre la Chambre, sans qu'il puisse pourtant abuser de ce droit, puisqu'en en faisant un usage trop fréquent, arbitraire ou intempestif, il risque de mettre en mouvement contre lui la procédure de révocation.

Par contre, cette procédure de révocation ne peut à son tour devenir, entre les mains des Cortès, une menace continuelle contre le Président, car, au cas où le corps électoral présidentiel rejeterait une demande de révocation, la Chambre qui aurait pris l'initiative de solliciter cette grave mesure serait dissoute de plein droit.

Tandis que cette disposition s'inspire de la constitution allemande (2), il est manifeste que les règles relatives au veto suspensif du Président espagnol ont été adoptées à l'imitation de la constitution des Etats-Unis, qui, elle aussi, consacre la suprématie des décisions prises par le Parlement à la majorité des deux tiers des voix, à l'exclusion de tout referendum (3).

(1) On sait que le Président de la République Française ne peut dissoudre la Chambre des Députés qu'avec l'assentiment du Sénat.

Le Président du Reich peut dissoudre le Reichstag, mais pas plus d'une fois pour le même motif.

(2) Cette disposition s'inspire manifestement de l'art. 43 de la Constitution de Weimar.

(3) Voir art. 7 de la Constitution des Etats-Unis.

Mais c'est de nouveau la constitution allemande qui paraît avoir servi de modèle dans la rédaction des articles régissant les pouvoirs exceptionnels du Président.

Moins absolus que ceux conférés par le célèbre article 48 au Président du Reich, qui peut prendre des décrets-lois seul et en tout temps, les pouvoirs exceptionnels du Président espagnol ne lui permettent de légiférer qu'en l'absence de la Chambre et avec l'assentiment de la Députation permanente; mais, par contre, alors que la Constitution allemande exige une ratification parlementaire immédiate et explicite, la Constitution espagnole spécifie que les décrets présidentiels demeureront en vigueur tant que la Chambre n'aura pas disposé autrement, assurant ainsi aux initiatives présidentielles la possibilité d'une vie plus longue.

Enfin, c'est de nouveau à une solution intermédiaire que le constituant espagnol s'est arrêté en ce qui concerne la question de la rééligibilité présidentielle : il n'a adopté ni le principe de la rééligibilité absolue des constitutions française et allemande, ni la rigoureuse jurisprudence de la pratique américaine; sans interdire une deuxième élection, il exige entre le premier et le second mandat un intervalle de six ans.

*
* *

En résumé, le bref examen comparatif auquel nous venons de nous livrer aboutit à cette conclusion que la constituante espagnole a entendu créer un régime intermédiaire, qui ne relève ni du type purement parlementaire de la République française où les Chambres dominent sans conteste, ni du type parlementaire mitigé du Reich où l'autorité du Président exerce un si grand ascendant. Par une série d'heureuses transactions, la Constitution espagnole combine, dans un ensemble harmonieux, des dispositions de caractère mixte.

Il dépendra de la jeune démocratie espagnole d'appliquer cette Constitution avec sagesse et fermeté, en évitant à la fois les excès et les faiblesses.

Dans l'accomplissement de cette tâche, qui n'est pas sans périls mais qui n'est pas non plus sans honneur, l'Espagne recueillera les vœux de tous ceux qui souhaitent voir cette grande nation, enfin affranchie des liens qui trop longtemps retardèrent son développement, reprendre dans le monde la place glorieuse qui lui appartient jadis.

Le problème de la "Cuve" de Bruxelles de 1795 à 1854

PAR

GUILLAUME JACQUEMYS,

Docteur spécial en histoire.

Agrégé à l'Université de Bruxelles.

Il existe aujourd'hui un Grand-Bruxelles. La ville forme, avec une douzaine de communes autonomes, une vaste agglomération où se font sentir les mêmes nécessités de la vie urbaine contemporaine. Le manque d'unité administrative du Grand-Bruxelles a été maintes fois déploré. Depuis longtemps, on s'est rendu compte des inconvénients de l'exiguïté du territoire de la capitale.

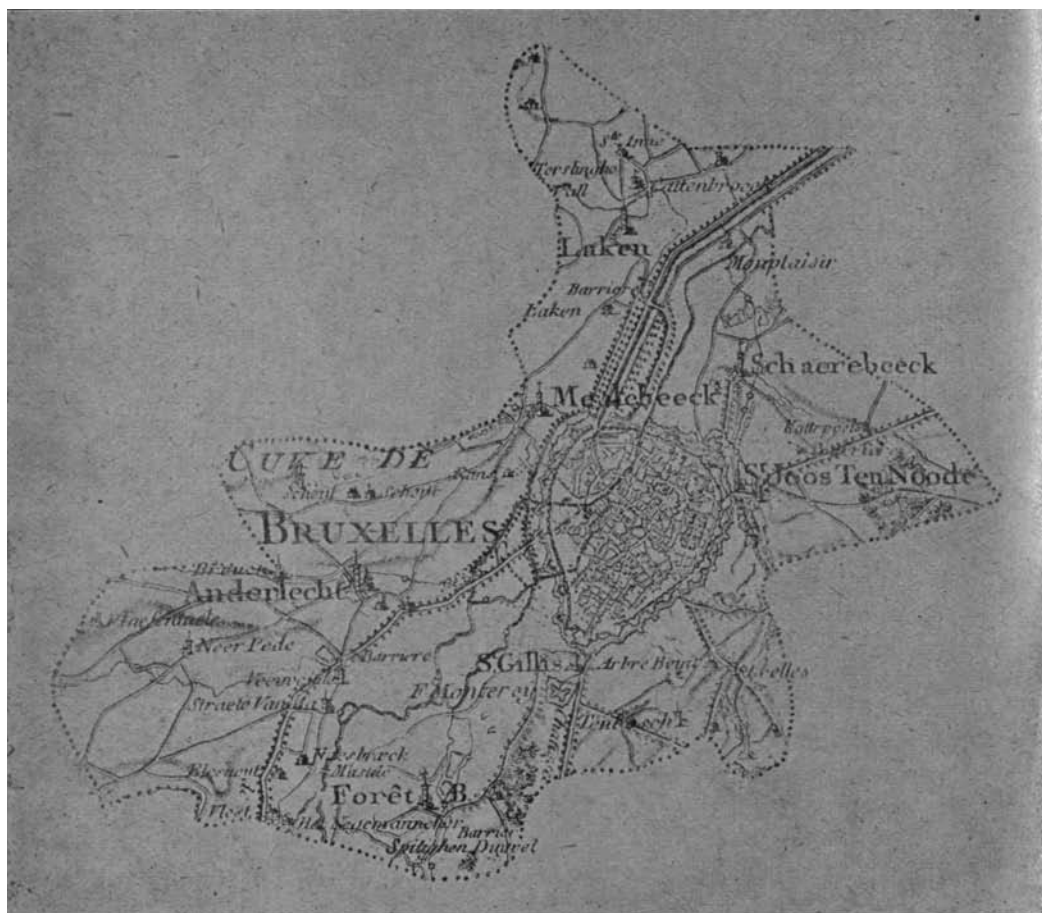
De 1795 à 1854, la question du Grand-Bruxelles préoccupa les esprits. Elle fut défendue avec une conviction et une opiniâtreté remarquables; elle fut aussi combattue avec une passion et un acharnement rares.

Partisans et adversaires puisèrent leurs arguments dans l'histoire et la politique. Les uns et les autres invoquèrent des motifs d'ordre administratif et économique.

On sait que, dès la fin du XIII^e siècle, Bruxelles, comme la plupart des cités du moyen âge, avait sa banlieue, juridiction ou cuve. Pour des raisons économiques, politiques et militaires les bourgeois de Bruxelles firent entrer dans leur commune les agglomérations rurales, les villages de la banlieue. Cette banlieue dépendait étroitement de la cité; elle formait avec celle-ci une unité économique, politique et juridique. Toute la cuve était soumise à l'administration municipale.

Cette situation de fait fut reconnue par plusieurs chartes octroyées par nos princes. Nous n'insisterons pas ici sur certaines réserves que stipulent les différents actes par lesquels la juri-

diction de la ville fut étendue sur huit villages de la banlieue : Saint-Josse-ten-Noode, Schaerbeek, Ixelles, Saint-Gilles, Forest, Anderlecht, Laeken et Molenbeek. (Voir fig. 1.)



ARCHIVES DE LA VILLE DE BRUXELLES.

Fig. 1. — *La Cuve de Bruxelles* (XIII-XVIII^e siècle).

Jusqu'en 1795, ces huit « cuves » firent réellement partie de Bruxelles. Sans doute, au XVIII^e siècle la situation n'était-elle plus la même qu'au moyen âge. La diminution de la puissance

communale, l'autorité grandissante du pouvoir central, une économie plus large desserrèrent les liens étroits existant jadis entre la ville et sa banlieue. Néanmoins, jusqu'à la fin de l'ancien régime, toutes ces communes reconnurent comme administrateurs suprêmes les magistrats de Bruxelles qui, il est vrai, se désintéressaient du soin de certaines affaires purement locales.

En 1795, la situation fut profondément modifiée. Les républicains, dans le but d'amener la fusion complète de la Belgique et de la France, firent table rase de la traditionnelle organisation féodale. Ils divisèrent la Belgique et le Pays de Liège en neuf arrondissements administratifs (1).

Le Bruxelles « de l'intérieur des remparts » formait à lui seul un canton et devenait le chef-lieu du département de la Dyle. Les « cuves » furent distraites de la ville et réparties en trois cantons (2).

En réalité, l'ancienne capitale tomba au rang de ville de province. Bruxelles fut ainsi frappé plus durement que les autres cités de notre pays.

L'arrêté du 14 fructidor an III ne réglait pas les conséquences de ce morcellement quant aux charges. Or, dans la répartition des impôts, l'administration française « persista à considérer Bruxelles sous l'aspect de son ancienne splendeur », elle se refusa à envisager « la privation des villages et hameaux environnants qui faisaient partie de ses cuves et qui, sous l'ancien régime, entraient en considération dans le répartition de sa cote d'imposition » (3).

(1) Décret du Comité de Salut public de la Convention nationale en date du 14 Fructidor an III, publié à Bruxelles, le 8 Brumaire an IV.

(2) Saint-Josse-ten-Noode et Schaerbeek furent enclavés dans le Canton de Woluwe-Saint-Etienne; Ixelles, Saint-Gilles et Forest dans celui d'Uccle; Anderlecht, Molenbeek-Saint-Jean et Laeken dans celui d'Anderlecht. Chaque canton fut placé sous l'administration d'une municipalité. Cette organisation politique fut modifiée par le Premier Consul, qui, par sa Constitution de l'An VIII, rétablit l'organisation particulière de chaque commune et les groupa par cantons de justice de paix.

(3) Archives de la Ville de Bruxelles, Registre des correspondances de la Mairie de Bruxelles, G. 7, litt. C, f° 126, Séance du 23 Thermidor an VIII. Lettre du Maire au Citoyen Pins, Président du Conseil du premier arrondissement du Département de la Dyle.

Aucune des dispositions administratives arrêtées jusqu'en l'an X ne traite des anciennes relations entre la ville et ses cuves. Cependant, l'administration municipale ne cessa de protester contre la situation fâcheuse qui lui fut faite. La ville de Bruxelles ne se résigna pas au démembrement de ce qui avait été son territoire pendant près de cinq siècles. La municipalité insista sur les conséquences préjudiciables qui en résultèrent pour le trésor de la ville; elle revendiqua ses droits à l'ancienne banlieue; elle demanda que Bruxelles et ses « cuves » ne fissent qu'une seule et même commune.

Le préfet, Doulcet de Pontécoulant, écouta les doléances du maire; il les examina, semble-t-il, avec bienveillance et se montra disposé à donner satisfaction à la ville qui chargea le géographe Oudiette de dresser le plan du nouveau Grand-Bruxelles (1).

Rien ne se fit. La municipalité cessa ses plaintes et ses démarches. Ce silence peut être attribué au fait que la ville ne paya plus ses rentes. A vrai dire, il n'y eut qu'une trêve. En 1809, la question rebondit brusquement après la publication du décret impérial du 17 mai 1809, relatif aux octrois municipaux et à la bienfaisance (2). A peine l'administration eut-elle commencé à envisager la possibilité d'obtenir l'incorporation de son ancienne cuve, en application de ce décret, qu'un fait nouveau vint, en apparence, apporter un grand espoir. La muni-

(1) Archives de la Ville de Bruxelles. Registre des Correspondances. G. 7, f° 147, verso, séance du 20 Fructidor an VIII, et G. 8, f° 119, séance du 23 Pluviose an 9. Lettre du Maire de Bruxelles au Préfet Doulcet, relative aux faubourgs qui pourraient être réunis à cette mairie.

L'Echevin Van Volxem, qui fit en 1836 au Conseil communal un rapport remarquable sur la question de l'ancienne cuve de Bruxelles, affirma, à tort, que jusque vers 1809, Bruxelles garda le silence sur la nouvelle délimitation de son territoire et sur les conséquences préjudiciables qui en résultaient pour le trésor de la ville.

(2) Les articles 9 et 10 de ce décret étaient les plus importants en ce qui concerne l'extension territoriale. L'art. 9 dit: « Les banlieues et dépendances des villes, bourgs et villages, et s'il y a lieu, les portions de la banlieue appartenant à un autre territoire pourront être assujetties à la perception des droits, avec les modifications que les circonstances ou les localités pourraient exiger dans l'exécution. » Enfin l'art. 10 ajoute: « Lorsqu'une ville ou commune se trouvera dans le cas de l'article précédent, les préfets provoqueront les conseils municipaux des dites communes à délibérer sur la réunion ou autre moyen de garantir la perception des droits d'octroi établis ou à établir.

cipalité apprit avec plaisir que Napoléon irait à Bruxelles à l'occasion de son mariage avec Marie-Louise. En hâte, on étudia les principales questions à exposer à l'Empereur. Au premier plan des préoccupations de la ville figurait le problème de la reconstitution de l'ancienne cuve. Napoléon fut reçu en pompe. Sa joie fut grande et il s'empressa d'exprimer sa satisfaction au maire et au corps municipal. Il entendit avec patience les observations et promit qu'il réfléchirait à ce qui lui avait été dit. Bruxelles ne tarda pas à connaître les desseins et les volontés de l'Empereur. En effet, le 19 mai 1810, Napoléon porta à Bruges un décret spécial au département de la Dyle; le titre second était exclusivement relatif à Bruxelles. Le décret imposait à la ville un certain nombre de charges, mais en revanche il plaçait la ligne de l'octroi au-delà des faubourgs. On s'imaginait que cette mesure n'était que le prélude d'une incorporation totale de la banlieue.

Une commission, désignée par le Conseil municipal, fit, en séance du 9 juillet 1810, un rapport ayant pour objet la mise à exécution de l'art. 8 du décret (article relatif aux octrois). Elle demandait « à ce que des faubourgs, il fût faite une nouvelle délimitation », dont divers points étaient spécifiés dans le rapport. Elle exprimait le désir de voir dresser pour le 1^{er} janvier 1812 un plan qui, réunissant l'octroi des faubourgs à celui de la ville, ne présentât plus à l'avenir qu'une seule ferme en régie intéressée (1).

Le Conseil adopta ce rapport dans lequel les droits historiques et les nécessités économiques étaient longuement développés. Tous les arguments ne prévalurent pas auprès de l'administration centrale. Dès le 3 septembre 1810, le préfet de la Dyle fit opposition à l'exécution du décret impérial. Le Conseil municipal ne désarma pas. Vingt fois il revint à la charge. Les arguments ne variaient guère, seule la façon de les présenter était différente. Chaque fois on invoquait la cuve de l'ancien régime et la détresse de la caisse municipale. On insistait sur l'injustice dont la ville avait été frappée en l'an III.

(1) Archives de la Ville de Bruxelles. Registre des Procès-verbaux et des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bruxelles commençant le 4 septembre 1809 et finissant le 16 octobre 1816, f^{os} 33 et 34, séance du 9 juillet 1810.

Peine inutile. Bruxelles était et devait rester une petite ville de province. L'administration française ne manquait pas de faire sentir assez durement aux Bruxellois que leur cité n'était plus une capitale.

Le 14 septembre 1811, le Préfet, de Latour du Pin, prétendit que l'article 8 du décret impérial du 19 mai 1810 ne pouvait être exécuté, parce que, disait-il, Bruxelles n'avait pas réellement des faubourgs, et qu'en étendant l'octroi sur les dix communes ou parties des dix communes environnantes, on taxerait une population considérable, mais pauvre, sans utilité pour la ville.

Le Conseil municipal consacra trois séances à l'examen des observations du Préfet. Les discussions furent animées; plusieurs conseillers ne cachèrent pas leur amertume et s'exprimèrent avec une grande franchise; ils trouvèrent d'excellents arguments pour réfuter les objections du Préfet (1).

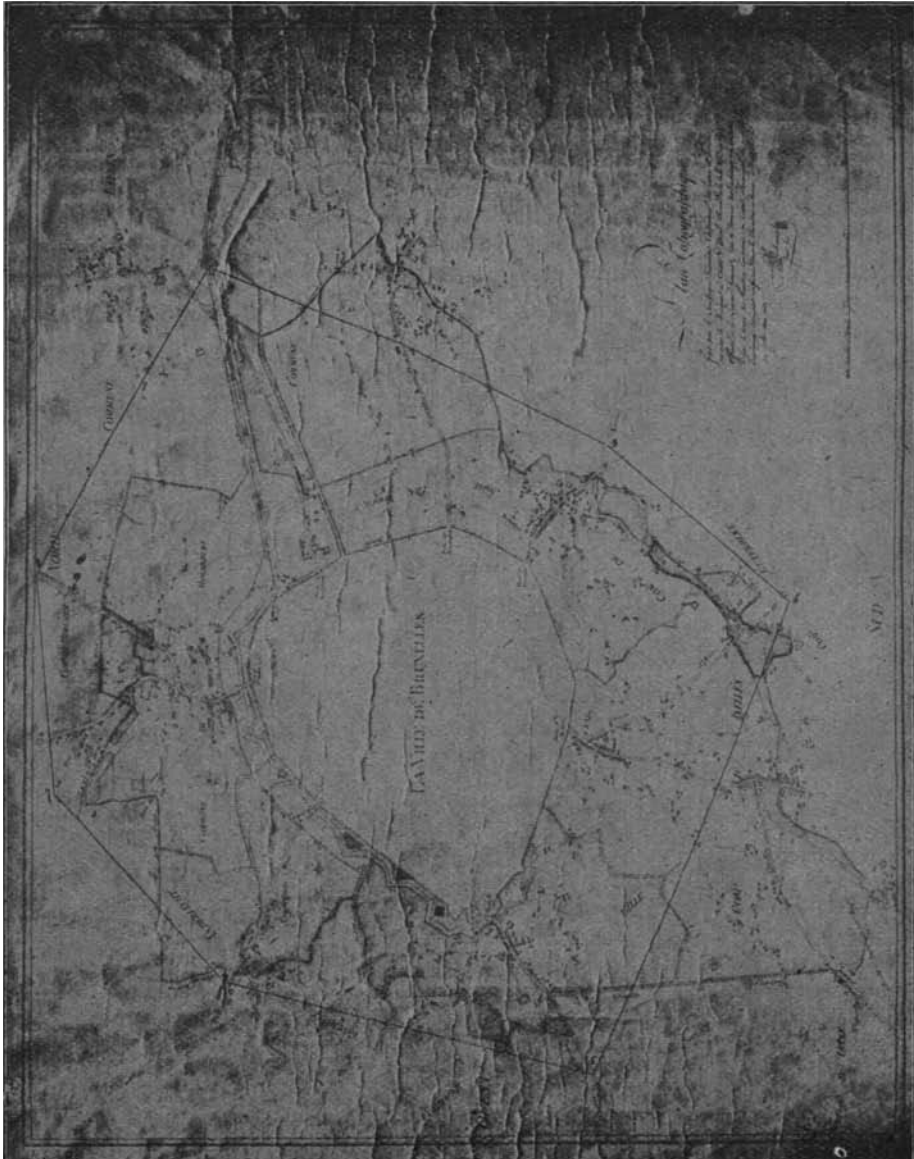
Le 20 septembre, l'arpenteur Bodumont déposa son plan sur lequel figurait tout ce que le Conseil croyait devoir considérer comme faubourgs et soumettre comme tel à l'octroi. (Voir fig. 2.)

Les observations du Préfet prévalurent auprès de l'autorité supérieure. Il semble bien que de Latour du Pin n'eut pas essentiellement en vue l'intérêt de la population des faubourgs, mais qu'il fut surtout guidé par des considérations d'ordre personnel. On a toujours pensé qu'il s'opposa à l'exécution des délibérations si positives, si énergiques et tant de fois renouvelées du Conseil municipal, parce qu'il craignit de voir la population de Bruxelles portée à un nombre assez élevé pour qu'il y eût lieu de nommer un commissaire général de police qui, correspondant directement et officiellement avec Paris, aurait été presque aussi puissant que le Préfet et aurait été, dans certains cas, son surveillant (2).

D'autre part, il apparaît que le maire lui-même ne fit aucune démarche utile pour faire admettre les vues de son Conseil municipal. On lui a reproché d'avoir saboté le projet de réunion

(1) Ibid., séances des 16, 17 et 23 septembre 1811.

(2) Archives de la Ville de Bruxelles. Registre des délibérations du Conseil communal de Bruxelles, n° 62, séances du 14 novembre et du 20 décembre 1863. Rapport de l'Echevin Van Volxem sur la question de la réunion des faubourgs.



ARCHIVES DE LA VILLE DE BRUXELLES.
Fig. 2. — *Plan d'extension du Grand-Bruxelles (1811).*

des faubourgs au territoire de la ville pour éviter que son autorité ne fût diminuée par la création de plusieurs arrondissements de mairie (1). En vérité, le comte d'Ursel, comme beaucoup d'autres maires sous les régimes français et hollandais, chercha avant tout à se conformer aux désirs et aux ordres de l'autorité supérieure.

Pendant quelques années, il ne fut plus question de la «cuve». Cependant, la ville n'était pas résignée; elle continuait à considérer que l'administration lui avait refusé ce qui était équitable, ce qui ne tarderait pas à apparaître comme une nécessité administrative, politique et économique.

Sous le régime hollandais, la Régence reprit l'offensive. Elle développa les mêmes arguments d'ordre historique et économique que sous le régime français. Bruxelles étant une des résidences du Royaume, le Conseil de régence s'imaginait pouvoir compter sur le bienveillant appui du Roi. Il fut cruellement déçu. A plusieurs reprises, le Gouvernement éluda la question et refusa à faire droit à la demande de la ville. Néanmoins, Bruxelles ne désespérait pas. Elle ouvrit à ses frais la rue Royale intérieure et extérieure (2).

Le 20 mars 1824, une commission fut nommée au sein du Conseil de Régence pour examiner une demande tendant à pouvoir incorporer à la ville, sous la dénomination de faubourg Guillaume, quelques fractions des communes de Molenbeek, de Laeken et de Schaerbeek, situées hors de la porte d'Anvers (3).

Barthélemy fit rapport. Il insista sur les droits que la ville

(1) Ibid.

(2) La capitale commença l'extension qui allait se poursuivre pendant le XIX^e siècle par la construction de la rue Royale extérieure. En 1820, cette rue s'arrêtait à mi-chemin entre le Treurenberg et la Place du Congrès. En 1822, la Régence fut autorisée à prolonger cette importante artère jusqu'à la Porte de Schaerbeek d'après le plan de Patoes et de Werry. La ville résolut dès 1824 de prolonger la rue Royale jusqu'au canal de Willebroeck, vis-à-vis du château de Laeken. Ce projet ne fut pas immédiatement exécuté. Enfin, en 1828, le roi Guillaume décréta le prolongement de la rue Royale depuis la porte de Schaerbeek jusqu'à la place de la Reine.

Cf. G. JACQUEMYS, Rôle de l'administration dans le développement de l'agglomération bruxelloise. (*Revue de l'Université de Bruxelles*, n° 1, octobre-novembre 1931, 62.)

Archives de la Ville de Bruxelles. Registre des procès-verbaux du Conseil de Régence du 28 février 1824 au 22 décembre 1825. Séance du 20 mars 1824.

pouvait invoquer pour annexer les faubourgs. Selon lui, les communes ne pouvaient être lésées par une telle mesure; bien au contraire, les habitants y auraient trouvé un grand intérêt. La Régence adopta les conclusions du rapport, conclusions qui tendaient à la réunion à la ville d'une fraction notable des dix communes environnantes (1). Aucune suite ne fut donnée à cette proposition.

En février 1826, la Régence fit de nouvelles démarches. Sa demande fut transmise au roi Guillaume avec un avis défavorable (2). La même année, le 10 avril, la ville revint à la charge. Une commission spéciale fit rapport sur la question de l'incorporation des faubourgs. Elle présenta au Conseil de Régence un projet de résolution résumant la plupart des arguments invoqués depuis 1795. « Le Conseil de Régence, dit ce rapport, prenant en considération que le territoire de Bruxelles se composait entièrement, outre l'enceinte de la ville, du territoire de neuf autres communes, désignées sous le nom de cuves... Que les portes de la ville restent actuellement ouvertes toutes les nuits et que les habitants des faubourgs jouissent de tous les avantages de la ville, sans en supporter les charges... Qu'il en résulte une augmentation de population considérable et toujours croissante dans les faubourgs, aux dépens de la ville, et qu'il est à craindre que cet état de choses n'aille toujours en augmentant; qu'il est du devoir de l'administration de prendre et de provoquer toutes les mesures nécessaires pour faire cesser le préjudice notable qu'elle éprouve, a résolu de supplier Sa Majesté de prononcer la réunion et l'incorporation à la ville et par suite aux deux justices de paix de Bruxelles, des parties de territoire des communes d'Anderlecht, de Molenbeek, de Koekelberg, de Berchem, de Ganshoren, de Laeken, de Schaerbeek, de Saint-Josse-ten-Noode, d'Etterbeek, d'Ixelles et de Saint-Gilles » (3).

(1) Ibid. Proces verbaal der zitting van den Regeringsraad op 1^{ste} mei 1824.

(2) Ibid. Registre C. 5, du 9 février 1826 au 17 novembre 1827, Zitting van den Regeringsraad op den 9^e February 1826.

(3) Ibid., Proces verbaal van het verhandelde in vergadering van den Regeringsraad op 10^e April 1826.

Le Conseil de Régence estimait à tort qu'Etterbeek fit jadis partie de la Cuve de Bruxelles.

Le Conseil de Régence adopta ce projet avec enthousiasme. Le Roi soumit l'affaire au Conseil d'Etat. On put croire qu'elle allait aboutir. Mais, une fois encore, la déception ne tarda pas. En attendant la décision du Conseil d'Etat, la Députation des Etats communiqua à la Régence de multiples objections. Tout d'abord, constatait la Députation, l'annexion était demandée en vertu de deux décrets impériaux qui avaient été reconnus inexécutables par le Gouvernement antérieur. Elle estimait que les taxes municipales ne pouvaient être perçues en vertu des lois françaises, mais bien en vertu des articles 157 et 158 de la loi fondamentale et des lois du 19 avril 1819 et du 12 juillet 1821. Ensuite, la Députation objectait qu'il ne pouvait plus être question de revenir à la situation d'avant 1795, parce que la cuve étant restée séparée de la ville pendant une si longue période, il y aurait des obstacles insurmontables à opérer la réunion et à déterminer la part de chaque faubourg dans la dette contractée, et que d'ailleurs la ville avait reçu une juste compensation en obtenant une diminution notable des intérêts de la rente dont elle était chargée. D'autre part, la ville, en faisant connaître au public le plan de la construction des boulevards, semblait avoir renoncé à toute modification ultérieure de son territoire. De ce fait, beaucoup de particuliers, appartenant à toutes les classes de la société, avaient émigré vers les faubourgs pour trouver des conditions d'existence meilleures ou plus adéquates à leurs occupations. En incorporant partiellement le territoire des faubourgs, on porterait atteinte, affirmait la Députation, à des intérêts multiples et respectables. Enfin, le principe de l'extension territoriale de la ville étant consacré, on pourrait supposer que, dans la suite, on incorporerait encore d'autres parties des faubourgs. Cette situation obligerait les industriels et les agriculteurs à s'établir de plus en plus loin de la ville.

Les mêmes arguments seront invoqués dans la suite. Il est évident qu'on n'envisageait que les intérêts et les droits des habitants de la banlieue. Quand la ville, à l'appui de ses revendications, développe des considérations d'ordre historique, on lui répond : le passé ne nous intéresse pas. Quand la cité insiste sur les inconvénients de la situation du moment, on oppose aux intérêts de Bruxelles ceux des faubourgs. Enfin, lorsque les magistrats démontrent que, pour l'avenir, il est indispensable de

reculer les limites de la ville, l'autorité centrale s'effraie des conséquences d'une extension progressive de la première ville du pays.

Il est à remarquer que de 1795 à 1830 toutes les propositions d'extension de territoire furent faites par la ville elle-même. Elle formula ses revendications au nom des droits historiques et des nécessités économiques. Pendant ces 35 années, les tentatives de reconstitution de la cuve échouèrent devant la résistance du Gouvernement.

La situation allait-elle changer après 1830 ? Bruxelles-capitale allait-il obtenir satisfaction ?

De 1830 à 1840, plusieurs projets d'extension territoriale furent adoptés par le Conseil communal de la capitale. Les arguments historiques furent moins invoqués. On s'appuya davantage sur les nécessités administratives et économiques. Les vœux formulés par la ville ne furent pas examinés par le Gouvernement. Ce fut notamment le cas pour les projets du capitaine Dubois et de l'échevin Van Volxem.

De 1840 à 1853, la ville s'abstint de toute demande d'incorporation des faubourgs. Ce fut le Gouvernement lui-même qui proposa l'extension territoriale de la capitale pour des raisons d'ordre administratif, politique et économique. On ne se soucia plus des droits historiques ; ils apparaissaient comme périmés. Plusieurs projets furent élaborés, discutés, amendés et finalement rejetés. Les tentatives de constitution d'un Grand-Bruxelles échouèrent d'abord devant l'indifférence de la ville elle-même, ensuite devant la résistance des communes et le vote hostile de la Chambre des Représentants.

Au lendemain de la Révolution, les « faubourgs », c'est-à-dire les parties agglomérées des villages qui encerclaient la ville, étaient peu importants ; certains ne comptaient que trois ou quatre rues.

Autour de la ville, avec ses 98.000 citoyens groupés sur un territoire de 449 hectares, les communes de la banlieue faisaient vraiment figure de petits villages. Dans un rayon de 4 kilomètres, les plus peuplées, Ixelles et Molenbeek, avaient à peine 4.000 habitants ; d'autres, comme Jette, Laeken, Saint-Gilles et Schaerbeek, n'en avaient pas 2.000 ! Toute l'agglomération rurale dans un rayon de 6 kilomètres de l'Hôtel de ville n'avait pas 45.000 habitants.

Bruxelles, plus que toute autre ville belge, se développa rapidement à partir de 1830, date à laquelle il reprit réellement son rôle historique de capitale, non plus des provinces belges, mais de la Belgique, Etat indépendant. La ville occupa de ce fait une situation tout-à-fait spéciale parmi les cités belges. Sa population augmenta rapidement. De 1830 à 1846, elle passa de 98.000 à 123.000 habitants. Cependant, une grande partie de la population attirée par la capitale ne put ou ne voulut pas se fixer dans la ville proprement dite. Celle-ci n'avait pas, contrairement à ce qui était le cas pour la plupart des grandes cités, des possibilités d'extension sur son propre territoire, encerclée qu'elle était par les communes de l'agglomération. Celles-ci touchaient aux anciens remparts de la ville, remparts qui marquaient la limite de la cité entièrement bâtie.

Les faubourgs présentaient l'avantage d'offrir des logements à moindre prix. Ils échappaient en outre aux inconvénients résultant de l'octroi. Alors que la population de la ville n'augmenta que d'un quart, celle de certaines communes limitrophes quadrupla de 1830 à 1846. Celle d'Ixelles passa de 4.500 à 14.000; celle de Molenbeek-Saint-Jean de 4.000 à 12.000; celle de Saint-Josse-ten-Noode de 3.000 à 14.000. Ce furent surtout les anciens « faubourgs », près des portes, qui se développèrent. Les habitants des campagnes, des autres cités et de la capitale se fixèrent partout où, près de la ville, surgirent des centres d'attraction : gares, quartiers aristocratiques, industriels ou d'habitations bourgeoises.

Cette augmentation de la population des « faubourgs » et des quartiers nouveaux à proximité de la ville fit chaque jour ressortir davantage les nécessités de l'incorporation du territoire de la banlieue. Les communes rurales s'urbanisaient progressivement. Les administrations des faubourgs semblaient ne pas pouvoir répondre aux exigences de la vie urbaine de la nouvelle population.

En 1840, Liedts, ministre de l'Intérieur, reprit lui-même la question et provoqua l'examen de tous les grands problèmes qui se rattachaient à cet objet. Le 22 avril 1840, Charles Vander Straeten, inspecteur voyer des faubourgs de Bruxelles, fut chargé par le Gouvernement d'élaborer un projet d'enceinte nouvelle. Le 6 mai 1840, le ministre de l'Intérieur pria le Gouverneur du Brabant d'appeler l'attention de la Députation per-

manente sur plusieurs questions relatives à la réunion des faubourgs à la ville, lesquelles devaient être examinées avant de soumettre l'affaire à l'appréciation du Conseil provincial (1).

La Députation permanente ayant refusé de s'occuper de ce problème avant que les Conseils communaux des localités intéressées n'eussent donné leur avis, la dépêche ministérielle fut communiquée au Conseil communal de Bruxelles.

Cette fois, l'affaire semblait être emmanchée convenablement. On s'attendait bien à rencontrer la résistance des faubourgs. Mais on savait que la capitale, fermement appuyée par l'autorité supérieure, l'emporterait. Jusqu'alors, la grande ville avait été impuissante parce que la protection du pouvoir central était allée aux petites communes autonomes. Le jour où le ministre se rangea du côté de la capitale, on pouvait prévoir que le procès entre la cité et ses anciennes cuves allait se terminer à l'avantage de celle-là. Pronostics vains, prévisions démenties par l'issue de cette affaire. Voyons ce qui se passa au cours de l'année 1840.

La ville, bien qu'elle ne fût pas prise au dépourvu, n'était qu'imparfaitement au courant des démarches du ministre auprès de l'autorité provinciale. Les nouvelles délimitations furent fixées assez arbitrairement. Vanderstraeten, qui avait antérieurement élaboré des projets intéressants, présenta en 1840 un plan simpliste (2). Sur un plan de Bruxelles et ses faubourgs, il traça une grande circonférence dont le centre se trouvait à l'emplacement de l'Hôtel de ville. La nouvelle limite du Grand-Bruxelles s'écartait quelque peu des dernières constructions régulières des faubourgs (3).

(1) Administration communale de Bruxelles. Service des Finances. Rapports de la Ville avec l'Etat et les faubourgs. Bruxelles, 1902, 237.

(2) Charles Vanderstraeten, Rapport sur le projet dressé le 29 septembre 1840, par l'Inspecteur des bâtisses dans les faubourgs de Bruxelles, pour étendre les limites de cette ville. Bruxelles, 1840.

Charles Vanderstraeten fut Inspecteur des bâtisses dans les faubourgs de Bruxelles, de 1837 à 1842. Cette année, la Députation permanente du Brabant lui décerna le titre d'Inspecteur voyer dans les faubourgs de Bruxelles. Il démissionna en 1853.

Cf. G. JACQUEMYS, *Victor Besme et le Grand-Bruxelles*, in *Le Flambeau*, septembre 1931.

(3) L'adjonction à la ville de Bruxelles des divers territoires de la banlieue aurait porté la superficie de la capitale de 449 hectares à 2827 hectares.

Un boulevard, large de 30 mètres, devait longer l'enceinte de cette ville circulaire. (Voir fig. 3.) Une grille et un chemin de



BIBLIOTHÈQUE ROYALE. — CARTES ET PLANS.

Fig. 3. — Sur ce plan figurent l'enceinte circulaire proposée par Ch. Vanderstraeten en 1840 et l'extension territoriale demandée par la ville de Bruxelles en 1853.

ronde complétaient l'emprisonnement de la cité, ou plutôt séparaient Bruxelles-ville du plat pays. Toute fraude à l'octroi était rendue impossible. Vanderstraeten ne crut pas devoir consulter

l'administration communale de Bruxelles; aussi présenta-t-il un projet qui ne satisfit personne.

Les faubourgs furent unanimes à protester, soit contre leur incorporation, soit contre leur démembrement. La ville, effrayée par la dépense considérable que nécessiterait la réalisation du plan de Vanderstraeten, répondit qu'il ne pouvait être pris de résolution sur ce projet avant qu'il n'eût été pourvu au moyen de tirer Bruxelles de la fâcheuse situation financière dans laquelle il se trouvait. Après 45 années de protestations, de récriminations et de démarches pressantes, l'Administration de Bruxelles refusa de prendre en considération un projet dont elle n'avait pas pris l'initiative. La stupéfaction du Gouvernement fut grande. Le ministre, enfin touché par les doléances de la capitale, dut ressentir quelque amertume en la voyant repousser ses propositions.

La ville venait-elle d'enterrer la fameuse question de la « cuve » ? Renonçait-elle à ses droits historiques ? Méconnaissait-elle les nécessités administratives, économiques et politiques défendues jadis avec tant d'énergie ? L'opinion de ceux qui le supposaient fut, en apparence, confirmée par les débats soulevés en 1843.

Cette année, Nothomb, successeur de Liedts au ministère de l'Intérieur, étudia le problème. Il croyait qu'il était impossible de renfermer plus longtemps dans ses anciennes limites une ville dont la population s'accroissait toujours. Il demanda au Conseil provincial de trouver une solution et d'élaborer un projet d'agrandissement.

Le ministre fit remarquer que Bruxelles et sa banlieue ne formaient ensemble qu'une seule et même agglomération; qu'il y avait intra- et extra-muros une population compacte, homogène, dont le but commun était la jouissance de tous les avantages de la capitale. « L'équité veut, écrit le ministre, qu'une semblable communauté soit soumise au même régime administratif, participe aux mêmes charges. »

Toutes ces considérations déterminèrent le Conseil provincial à voter, au cours de sa session de 1843, par 40 voix

contre 10, le principe de l'incorporation de la banlieue au territoire de Bruxelles (1).

Nothomb était enclin à proposer aux Chambres une loi de réunion, mais à la condition que l'octroi fût remplacé par une capitation. Il fit envoyer à la ville un modèle d'après lequel certains rôles de la capitation s'élevaient à 3.000 francs. En faisant l'addition de toutes les cotes, on arrivait au chiffre de 1.400.000 francs. Pour réaliser le produit de l'octroi, il aurait fallu des cotes atteignant 5.000 francs.

La ville de Bruxelles ne jugea pas à propos de prendre en considération pareille demande. Elle ne voulait pas essayer de remplacer un impôt pour lequel elle n'avait pas de sympathies par un impôt qu'elle trouvait plus odieux encore, par un impôt qu'elle estimait n'avoir d'autre base que la volonté des conseillers communaux. Elle ne voulait pas adopter un système prêtant à l'arbitraire le plus large (2).

Décidément, de 1830 à 1843, les projets du Gouvernement n'eurent pas l'heur de plaire à Bruxelles. Après 1830, la capitale ne se présente plus en quémanteuse; elle adopte une attitude qui contraste singulièrement avec celle qu'elle eut de 1795 à 1815, alors qu'elle n'était plus qu'une petite ville de province, ou de 1815 à 1830, lorsqu'elle dut se contenter d'être la résidence « secondaire » du Roi Guillaume. Bruxelles ne se borne plus à déplorer en termes amers la perte de sa banlieue; il ne récrimine pas seulement contre la situation fâcheuse dans laquelle il se trouve; il plaide sa cause avec fierté; il revendique avec énergie un avenir meilleur. Il s'arroge le droit d'être seul juge en ce qui concerne la forme sous laquelle la réunion sera réalisée. Une telle prétention devait fatalement rencontrer l'opposition des communes, de l'autorité provinciale et du Gouvernement.

Pendant neuf années, il ne fut plus question de l'annexion que dans quelques rapports du collège échevinal. Il fallut pour rouvrir le débat qu'on proposât à la ville l'incorporation du Quartier Léopold.

(1) Conseil provincial du Brabant. Procès-verbaux des séances de la session de 1843, séances des 18 et 21 juillet.

(2) Chambre des Représentants, séance du 4 mai 1854. Discours de Charles de Brouckère, Bourgmestre de la ville de Bruxelles.

On sait qu'en 1837, des capitalistes créèrent une Société immobilière pour l'agrandissement et l'embellissement de Bruxelles. Le but de la Société civile était la fondation de nouveaux quartiers, soit à l'extérieur, soit à l'intérieur de la ville de Bruxelles, et notamment d'un grand quartier entre les Portes de Louvain et de Namur, lequel serait appelé « Quartier Léopold ». Elle acquit plusieurs hectares de terrains sur le territoire de Saint-Josse-ten-Noode, comprenant des champs, des sablonnières et des terres en friche. Aussitôt l'aristocratie s'y fit construire des hôtels somptueux. L'érection de ce quartier fut, selon H. Hymans, une des phases les plus marquantes de la transformation et de l'agrandissement de la ville de Bruxelles. Ce fut le premier signal de l'abandon par les classes opulentes des résidences dans la vieille cité pour le séjour dans la ville haute d'où le mouvement commercial et l'activité des affaires étaient absents, de l'abandon des antiques et familiales demeures bourgeoises du centre pour les bâtiments neufs, brillants et plus luxueux de ce que l'on se mit dès lors à appeler le haut de la ville (1).

La création de ce quartier aux portes de la ville semblait devoir être préjudiciable à la capitale elle-même. D'autre part, la population du nouveau faubourg souhaitait ardemment être rattachée à la ville. Il était évident que l'administration de la petite commune rurale de Saint-Josse-ten-Noode ne pouvait répondre aux désirs et aux besoins des habitants d'un vaste quartier urbain.

Les circonstances allaient favoriser les vœux des « émigrés ». Jusqu'en 1839, les travaux de construction se poursuivirent avec la plus grande activité. Vers 1840, la cherté des terrains, les difficultés de nivellement et la création du faubourg de Cologne arrêtaient les premiers développements du quartier. Séparé qu'il était de la ville par le Parc et les bas-fonds de la rue Isabelle, de la campagne par la large et profonde vallée du Maelbeek, il lui fallait de nouvelles issues. C'était en vue de mettre le Quartier Léopold en communication avec la ville et la campagne, où se trouvait établi l'ancien champ des manœuvres, que le capitaine F. Dubois et l'ingénieur Ad. Le Hardy

(1) H. et P. HYMANS, *Bruxelles moderne*, Bruxelles, 1885 ; 164

de Beaulieu proposèrent en 1845 de prolonger la rue de la Loi. Cette artère devait constituer l'axe principal du développement du Quartier Léopold (1).

Pendant cinq ans on discuta le projet; le plan primitif fut attaqué et modifié. Mais rien ne fut exécuté. En 1850, le ministre de la Guerre, Chazal, s'appuyant sur un ancien décret impérial, mit la ville en demeure de fournir à la garnison de Bruxelles un champ de manœuvres convenable (2). Le Gouvernement proposait en même temps à Bruxelles de construire la rue de la Loi à l'extrémité de laquelle allait précisément se trouver le nouveau champ de manœuvres (3). Le ministre de la Guerre octroyait un subside, le ministre des Travaux Publics devait en accorder un autre; le ministre de l'Intérieur promettait aussi un subside; on devait enfin abandonner à la ville le produit de deux barrières, produit estimé à 23.500 francs. Mais petit à petit, la proposition changea de nature. L'une promesse de subside fut retirée après l'autre. Le ministre des Finances ne crut pas pouvoir céder le produit des deux barrières. En définitive, il ne restait à Bruxelles « plus rien que le vague » (4). Aussi, la ville allait-elle refuser radicalement de s'associer à ce projet, quand le ministre de l'Intérieur, Rogier, lui fit comprendre que ce serait l'occasion d'arriver à l'agrandissement de Bruxelles, à l'incorporation du Quartier Léopold (5).

L'administration de Bruxelles accepta la proposition de Rogier. En réalité, elle espérait pouvoir réunir à la ville les communes de Schaerbeek, d'Ixelles, de Saint-Josse-ten-Noode et éventuellement les autres faubourgs. Ce point de vue fut d'ailleurs admis par le Conseil provincial tout entier, à l'exception de quatre membres. En votant, le 22 juillet 1852, les conclusions d'un rapport favorable à l'incorporation du Quartier Léopold, le Conseil provincial déclara n'admettre cette annexion partielle

(1) J. DUBOIS, *Agrandissements et embellissements de Bruxelles*, Bruxelles, 1845.

(2) Déplacement du Champ des manœuvres. Rapport du Collège présenté en séance du Conseil communal de Bruxelles, le 1^{er} mai 1852. Bruxelles, 1852.

(3) Chambre des Représentants. Séance du 4 mai 1854. Discours de Charles de Brouckère.

Cf. Séance du Conseil communal du 8 mai 1852, Bulletin communal, 1852, I, 248 à 272; — Séance du 19 juin 1852, Bulletin communal, 1852, I, 363 à 372.

(4) Ibid.

(5) Ibid.

qu'à titre d'acheminement vers une fusion totale des faubourgs et de la ville (1). La Chambre des Représentants elle-même partagea ces vues. Le rapport de sa section centrale, en concluant à l'adoption du projet, émit le vœu « que le Gouvernement procédât le plus tôt possible à l'instruction des questions relatives à la réunion des faubourgs ».

La ville de Bruxelles, saisissant une si belle occasion, demanda l'incorporation totale ou partielle, non seulement des communes limitrophes, mais encore de Laeken, d'Etterbeek, de Forest, de Jette-Saint-Pierre, d'Uccle et de Koekelberg (2). La capitale semblait avoir été mise en appétit par les avances qui lui avaient été faites. Elle imposa ses vues. Sa proposition obtint un avis favorable du Conseil provincial. Ce fut à une majorité écrasante, 49 voix contre 9 et 2 abstentions, que celui-ci se prononça en faveur de l'incorporation des faubourgs, mais avec cette restriction que les quartiers annexés ne seraient pas soumis à l'octroi.

La demande de la ville et le vote du Conseil provincial furent diversement commentés par la presse. On se démena dans les communes. Les pétitions circulèrent. On se réunit en des meetings de protestation qui, selon les affiches qui les annonçaient, devaient être « monstres ». Les conseils communaux s'élevèrent avec véhémence contre les prétentions « outreucidantes » de la capitale. A l'occasion de l'enquête tenue à ce sujet au Gouvernement provincial il y eut un tollé général. Les communes accusaient la ville de « mégalomanie »; beaucoup de paysans, quelques propriétaires et de rares industriels protestaient contre l'incorporation de leur commune au territoire de la capitale (3).

La ville tint compte de quelques observations. Pour éviter le morcellement de certaines communes, elle demanda leur incorporation totale. Les mêmes protestations se renouvelèrent.

(1) Compte rendu des séances du Conseil provincial du Brabant. Session de 1852. Séance du 22 juillet 1852.

(2) Séance du Conseil communal de Bruxelles du 30 avril 1853. Rapport fait au Conseil communal par M. Ch. de Brouckère au nom du Collège, sur le projet de réunion des faubourgs à la ville. Bulletin communal, 1853, I, 155 à 162, 168.

Cf. Discussion du projet au cours des séances des 7 et 14 mai 1853, Bulletin communal, 1853, I, 183 à 188; 193, 224 à 243.

(3) Province de Brabant. Procès-verbal de l'enquête tenue au Gouvernement provincial au sujet de la réunion des faubourgs à la ville. Bruxelles, 1853-1854.

Protestations vaines pour le moment. Le Gouvernement passa outre. Le 7 mars 1854, il déposa un projet de loi sur les bases de l'agrandissement territorial réclamé par le conseil communal de Bruxelles. Si le Gouvernement fit une telle proposition, c'est qu'il comptait être soutenu par sa majorité. L'annexion des faubourgs à la capitale jouissait, en dehors des communes de la banlieue, d'une certaine faveur dans l'opinion du pays.

On ne pouvait nier l'injustice d'imposer à la ville de Bruxelles toutes les charges d'une situation dont profitaient également les communes de l'agglomération. On sentait vivement le désagrément de l'anarchie qui régnait entre les différentes parties du Grand-Bruxelles tant au point de vue administratif qu'au point de vue de la sécurité publique. On se rendait compte de ce que la formation du Grand-Bruxelles sans unité de vues, d'administration et de direction laisserait beaucoup à désirer sous les différents rapports de l'esthétique et de la salubrité. Il fallait de l'unité dans les règlements sur la voirie et la bâtisse. Il n'était pas moins désirable d'arriver à l'unité dans l'administration de la police, qui devait pouvoir, à l'intérieur comme à l'extérieur de Bruxelles, surveiller les réfugiés politiques, les malfaiteurs et les repris de justice. Maintes fois la police de Bruxelles se trouva dans l'impossibilité de réprimer des délits parce que les coupables se réfugiaient dans les faubourgs. On était particulièrement sensible à l'institution vexatoire de l'octroi, et l'on éprouvait d'autant plus la nécessité d'une fusion entre la capitale et ses faubourgs que la présence d'un fossé disgracieux au cœur de l'agglomération ajoutait le spectacle de l'isolement matériel à l'absurdité de l'isolement administratif.

Tout semblait indiquer que le projet présenté par le Gouvernement serait voté par les Chambres et qu'ainsi serait réalisée la reconstitution de la « cuve » réclamée par la ville pendant plus d'un demi-siècle.

Cependant le vote ne donna au projet que 26 voix contre 67 et 2 abstentions. Les deux partis politiques fournirent cette majorité d'opposition. La députation de Bruxelles elle-même se partagea à l'appel nominal.

Pourquoi ce projet de loi, réclamé par les Chambres, et présenté par un Gouvernement habitué à compter sur une majorité stable, fut-il rejeté par une majorité écrasante ? Pour compren-

dre ce vote, il faut examiner ce qu'était le projet ministériel; il faut considérer les motifs d'opposition; il faut voir comment les ministres défendirent leur proposition.

Le Gouvernement estimait que si la réunion était désirable, la prudence exigeait qu'elle fût subordonnée à des conditions qui garantissent l'intérêt politique du pays et qui répondissent au Gouvernement du maintien de l'ordre général.

Il fallait prévoir toute une série de mesures qui faciliteraient l'exercice des droits civils et politiques des habitants ainsi que leurs relations avec l'autorité communale.

Enfin, il était juste de ménager, autant que possible, les intérêts privés de la population des faubourgs.

Le premier objet qui retint l'attention de l'autorité fut la délimitation de la ville agrandie. Dans ce travail, qui était entouré de nombreuses difficultés topographiques, il fut à la fois tenu compte de la nécessité de comprendre dans l'enceinte toutes les parties agglomérées des faubourgs et des accidents de terrain qui ne permettaient pas de donner au tracé une régularité absolue (1) (voir fig. 4).

Après avoir réglé la délimitation de la capitale et disposé des fractions des territoires non incorporés au profit des communes les plus voisines, le projet de loi s'occupait de divers objets (2), notamment des mesures propres à donner au Gouvernement une action efficace sur l'autorité chargée de la police de la capitale et à faciliter au fonctionnaire qui serait investi de sa confiance l'exécution des lois et règlements relatifs à la sûreté et à la salubrité publique. J'insisterai sur la partie du projet

(1) La Ville de Bruxelles, sur la proposition de l'Echevin Fontainas, avait chargé l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées Groetaers, de tracer la nouvelle limite du Grand-Bruxelles. Groetaers engloba, en tenant compte des nécessités de l'avenir, toutes les parties agglomérées des communes qui constituaient les faubourgs de Bruxelles. Il chercha à éviter les angles rentrants et à faire en sorte que les deux diamètres principaux de l'enceinte différassent peu entre eux. Il s'efforça d'éviter les accidents de terrain pour que la nouvelle enceinte fût partout accessible et qu'elle procurât aux localités qu'elle devait relier entre elles une voie de communication d'un parcours facile. Enfin, dans le but de ne pas en rendre l'exécution trop dispendieuse, il chercha à disposer le tracé de manière à éviter, autant que possible, la démolition de propriétés bâties. — Cf. Rapport de M. Groetaers, présenté à la séance du Conseil communal du 10 septembre 1853. Bulletin communal, 1853, II; 150-164.

(2) Exposé des motifs. Chambre des Représentants. Séance du 7 mars 1854.



BIBLIOTHÈQUE ROYALE. — CARTES ET PLANS.

Fig. 4. — *Projet de Grand-Bruxelles. — Plan Groetaers adopté en 1853 par le Conseil communal de Bruxelles et le Gouvernement.*

relative à cet objet, c'est-à-dire la nomination du bourgmestre, parce que c'est la disposition qui rencontra la plus vive opposition.

Considérant la grande influence que le bourgmestre aurait de par ses attributions et de par l'étendue de sa juridiction, le Gouvernement, qui a la responsabilité du maintien de l'ordre général, croyait devoir posséder à l'égard du bourgmestre de la capitale un pouvoir sans entraves tant pour sa nomination que pour sa révocation.

Le Roi le choisirait, soit dans le sein du Conseil, soit hors du Conseil communal (1). Le bourgmestre, une fois nommé, ne pourrait être membre ni du Conseil communal, ni des Chambres législatives (2). Cette incompatibilité était fondée sur la nécessité d'affranchir le bourgmestre de toute influence électorale. Les pouvoirs du premier magistrat étaient, d'autre part, singulièrement étendus. Toutes les dispositions spéciales du projet relatives au bourgmestre devaient permettre à l'agent direct et responsable du Gouvernement d'exercer librement ses pouvoirs, sans autre intervention que celle de l'autorité supérieure dont il relevait (3).

On se rend immédiatement compte de ce que le projet de loi

(1) Sous ce rapport, le projet ne créait pas un régime entièrement nouveau, puisque la loi communale prévoyait le cas de nomination du bourgmestre en dehors du Conseil, mais en la subordonnant à l'avis conforme de la Députation permanente.

(2) En ce qui concernait l'incompatibilité parlementaire, le Gouvernement appliquait au Bourgmestre de Bruxelles le principe proclamé par la loi à l'égard des Gouverneurs de province, auxquels on assimilait le bourgmestre de la capitale parce que la population du Grand-Bruxelles serait aussi importante que celle de certaines provinces.

Tout comme le Gouverneur présidait la Députation permanente et délibérait avec elle, le bourgmestre présiderait, avec voix délibérative, le Collège échevinal. Sans être membre du Conseil, le bourgmestre assisterait de droit à ses réunions. Il ne pourrait délibérer avec le Conseil communal qui d'ailleurs serait présidé par un de ses membres.

(3) Exposé des motifs. Chambre des Représentants. Séance du 7 mars 1854. Pour les attributions de police, les changements proposés étaient peu nombreux, car déjà par la loi de 1842 l'action du bourgmestre sur toutes les affaires de police était rendue plus libre. Le nouveau projet complétait le système de cette loi en affranchissant entièrement le pouvoir du chef de l'administration dans quelques parties spéciales de ses fonctions. La police des spectacles, la surveillance des personnes et des lieux notoirement livrés à la débauche appartenaient, d'après le projet, au bourgmestre seul. C'était une dérogation aux articles 96 et 97 de la loi du 30 mars 1836, dérogation justifiée par la nature même des objets dont il s'agit, et par la haute utilité de con-

proposait aux Chambres des innovations qui heurtaient de front maintes conceptions. D'autre part, il est évident que la réalisation du Grand-Bruxelles devait aboutir à la suppression de quelques bourgmestres et échevins qui étaient précisément des hommes influents au sein de leurs partis. Enfin, il ne faut pas perdre de vue que certaines villes jalouaient la puissance qu'aurait eu la capitale après l'annexion des faubourgs.

Les édiles menacés et les représentants de quelques grandes villes du pays n'avouèrent pas que leurs appréhensions ou leurs sentiments étaient inspirés par des raisons essentiellement subjectives ou par un régionalisme mesquin. Les conseils communaux et beaucoup d'hommes politiques sincèrement attachés au principe de l'autonomie communale motivèrent leur opposition par des considérations d'ordre constitutionnel, politique et économique.

Les adversaires du projet déclaraient que la Constitution n'a pas investi le législateur du droit de trancher et de traduire en loi la suppression d'une commune malgré l'opposition de ses mandataires (1). La Constitution, disaient-ils, ne prévoit pas la suppression d'une commune pour cause d'utilité publique.

Un grand nombre de députés estimaient que les Chambres étaient incompétentes pour résoudre la question de l'incorporation des faubourgs. La Section centrale fit remarquer que dans une grande quantité de lois présentées à la Chambre, il existait une tendance à restreindre les libertés garanties par la Constitution et consacrées par nos lois organiques. Elle insistait sur la nécessité de combattre énergiquement ces tendances et d'exprimer d'une manière péremptoire que toutes les lois doivent être conformes, non seulement au texte, mais encore à l'esprit de notre Constitution libérale et démocratique (2).

centrer dans les mêmes mains, tout ce qui intéresse le maintien du bon ordre dans une grande capitale.

Enfin, le bourgmestre seul, et non le Conseil communal, présenterait des candidats au Roi pour la nomination des commissaires de police. Le projet proposait de confier au bourgmestre seul la nomination des commissaires-adjoints et des agents inférieurs de la police, sous l'approbation du Ministre de l'Intérieur en ce qui concernait les premiers.

(1) Chambre des Représentants. Séance du 3 mai 1854. Discours du député Matthieu.

(2) Chambre des Représentants. Session 1853-1854, Document 220. Rapport de la Section centrale.

La même Section redoutait qu'on pourrait plus tard étendre le territoire d'autres grandes villes, notamment de Liège, de Gand et d'Anvers (1).

Théodore Verhaegen, en un style ampoulé et prétentieux, protesta énergiquement contre le projet qui, selon lui, portait atteinte aux franchises communales « qui mettent la liberté à la portée du peuple, qui lui en font goûter l'usage paisible et l'habitude de s'en servir. Ces franchises, poursuit-il, sont la force et l'orgueil de la Belgique ». Il s'éleva surtout contre la prétention du Gouvernement de faire du bourgmestre un simple fonctionnaire, un agent ne dépendant que du pouvoir central, agent à qui on donnait des attributions qui devaient appartenir au Conseil communal (2).

Avec Verhaegen, beaucoup d'orateurs plaidèrent en faveur de la décentralisation. Ils pensaient que « la commune avait été de temps immémorial le boulevard le plus solide des libertés publiques dans notre pays et qu'il serait impolitique et dangereux de supprimer un ou plusieurs de ces foyers, autour desquels s'entretenaient et se développaient l'esprit national et l'amour de la liberté » (3).

Les mêmes orateurs déclaraient que la centralisation, l'existence d'une capitale trop puissante ne sont pas des éléments d'ordre, mais bien des menaces pour la liberté et des éléments de dissolution pour la nationalité belge (4). La centralisation, s'écrie Théodore Verhaegen, est contraire à nos mœurs, elle n'est pas seulement une menace pour la liberté, mais elle est encore un élément de dissolution (5).

(1) Ibid. — Cette crainte provenait surtout du fait que le projet de loi était présenté par le Ministre Piercot, bourgmestre de Liège.

(2) Ibid., séance du 4 mai 1854, discours de Théodore Verhaegen.

Cf. FRANS VAN KALKEN, THÉODORE VERHAEGEN. *Revue de l'Université de Bruxelles*, 33^e année, n^o 1, 102-103. « Verhaegen, écrit M. van Kalken, conservait ses discours. Le 4 mai 1854, il repronça son discours de 1842, presque sans y changer un mot, et le publia en brochure. »

L'ancien bourgmestre de Boitsfort oubliait combien son Conseil communal l'avait empêché de faire exécuter de grands travaux de voirie qu'il aurait voulu réaliser.

(3) Ibid., Rapport de la Section centrale.

(4) Ibid., Séance du 3 mai 1854, Discours de Laubry.

(5) Ibid., Séance du 4 mai 1854, Discours de Th. Verhaegen. M. van Kalken remarque judicieusement que ce fut par pure haine du cabinet Nothomb, qu'en 1842 l'ancien défenseur de l'Etatisme, du pouvoir central fort, des prérogatives de la Couronne, sous Guillaume I^{er}, se convertit en ardent défenseur de la Commune, l. c., 103.

On redoutait le poids, la puissante influence qu'exercerait sur le Gouvernement une administration communale appuyée sur une population qui formait la 16^{me} partie de tout le Royaume, population à laquelle la nouvelle loi donnerait un caractère d'homogénéité, une unité d'impulsion qu'elle n'avait pas sous le régime de l'autonomie des différentes communes (1).

Il ne fallait pas que Bruxelles fût accusé d'ambition inconsidérée par les villes de province, il ne fallait pas qu'on lui supposât l'intention de pouvoir dire un jour : La Belgique c'est moi ! (2).

La Section centrale fit remarquer qu'une capitale aussi puissante, sous une seule administration, pourrait, dans un moment donné, créer de sérieux embarras au pays et au Gouvernement. « Paris, lit-on dans ce rapport, n'est que la quarantième partie de la France, Bruxelles agrandi formerait la dixième partie de la Belgique, et pèserait d'un trop grand poids sur le reste du pays. C'est à Paris que toutes les révolutions se sont faites : la centralisation n'y a pas été un élément suffisant d'ordre » (3).

A côté de ces griefs d'ordre constitutionnel et politique, il y eut des motifs ou des prétextes d'opposition d'ordre économique.

Tout d'abord, et ce fut, malgré certaines précautions prises par le Gouvernement, le principal prétexte d'opposition, il y avait l'extension de l'octroi aux faubourgs. Cet impôt tracassier aurait lésé les intérêts des habitants des communes rurales et aurait pesé plus durement sur les industriels, les petits cultivateurs et les gens de la classe ouvrière.

Les charges dans les faubourgs auraient non seulement été augmentées par l'établissement de l'octroi, mais encore par l'impôt de 18 centimes additionnels extraordinaires à payer à la caisse communale (4). Les communes s'opposèrent au projet parce que loin de constituer une amélioration, il aurait soumis les habitants à des charges quintuples de celles qu'ils suppor-

(1) Ibid., Séance du 3 mai 1854, Discours de de Steenhault.

(2) Ibid., séance du 4 mai 1854. Discours de Verhaegen.

(3) Ibid., Document 220. — Cf. Enquête tenue au Gouvernement provincial. Opposition des Conseils communaux de Saint-Josse-ten-Noode et de Schaerbeek.

(4) Chambre des Représentants. Session 1853-1854. Document 220, Rapport de la Section centrale. — Cf. Séance du 3 mai 1854. Discours de M. de Steenhault.

taient alors, ce qui, selon les conseils communaux, était d'autant plus révoltant que les habitants, s'étant établis sous la foi d'une exemption durable de la perception inique et oppressive de l'octroi et du régime de contribution foncière et personnelle, ainsi que du droit de patente applicable à une grande ville, croyaient posséder tous les gages possibles d'avenir pour leurs patrimoines et leurs industries. Adopter le projet ce serait violer les positions acquises et consacrer une iniquité (1).

Les négociants, fabricants et industriels s'étaient établis dans les faubourgs pour éviter que l'octroi ne vînt grever les matières premières indispensables. L'annexion détruirait entièrement l'économie qui avait présidé à l'érection des établissements industriels (2).

Les propriétaires fonciers craignaient une diminution de la valeur des terres et des métairies, parce que le plus grand nombre des locataires « s'expatrieraient » dans les communes voisines pour se soustraire à l'augmentation inévitable des charges des contribuables (3). Les constructions seraient grevées de nouvelles charges et personne ne serait désireux de payer chèrement un séjour éloigné (4).

On protesta au nom de la population rurale qui ne pouvait se soumettre à l'exécution des ordonnances de la police urbaine. Les cultivateurs craignaient surtout de ne plus pouvoir conduire, en plein jour, du fumier aux champs (5).

(1) Il est vrai que le Gouvernement proposait un moyen équitable de ménager le passage d'un régime à un autre, en déclarant dans la loi que l'assimilation complète n'aurait lieu qu'au bout de dix ans, et que l'augmentation d'impôt ne serait opérée que par dixième d'année en année. (Exposé des motifs). — Cf. Enquête tenue au Gouvernement provincial du Brabant. Séance du 25 mai 1853.

La lecture des procès-verbaux de l'Enquête est très suggestive. A titre d'exemple, citons les motifs d'opposition des habitants de Saint-Josse-ten-Noode: « Nous sommes là (bas de la Chaussée de Louvain) plusieurs aubergistes, une fois cette partie du faubourg enclavée dans la ville, tous les rouliers, les marchands de bestiaux et autres, resteront hors de l'enceinte de la ville et ne viendront plus chez nous! »

(2) Enquête, 25 mai, 27 juin, 21 et 22 octobre 1853. Opposition de Molenbeek-Saint-Jean et Anderlecht.

(3) Enquête, 25 mai, 27 juin 1853. Opposition de Schaerbeek, Saint-Gilles et Etterbeek.

(4) Ibid., 18 octobre 1853. Opposition de Koekelberg.

(5) Ibid., 25 mai, 21 et 22 octobre 1853. Opposition de Saint-Josse-ten-Noode, Schaerbeek, Etterbeek, Laeken.

Je n'insisterai pas sur d'autres arguments invoqués par les adversaires de l'annexion. Ils n'eurent aucune influence sur le vote des Chambres.

Il me reste à montrer comment le Gouvernement défendit sa proposition. Tout d'abord, les ministres Piercot (Intérieur), Ch. Faider (Justice) et Liedts (Finances) donnèrent l'impression, en présentant leur projet, de ne céder qu'au vœu exprimé par le Conseil provincial et les Chambres lors du vote de la loi d'annexion du Quartier Léopold.

L'incorporation des faubourgs était sans doute une mesure excellente, mais le Gouvernement introduisit dans son projet la proposition inopportune de modifier la loi communale en ce qui concernait les attributions du Bourgmestre et du Conseil communal. Les Ministres ne purent promettre la suppression de l'octroi ; ils se préparaient ainsi l'opposition de plusieurs députés qui auraient certainement voté le projet si l'incorporation avait abouti à la suppression de cet impôt impopulaire.

Les Ministres ne trouvèrent pas des arguments probants pour réfuter les affirmations des adversaires de l'extension territoriale de la capitale. Le Gouvernement ne semblait pas avoir une opinion bien nette sur une question d'une telle importance. Aussi ne défendit-il que très mollement son projet.

Il faut relire les délibérations des conseils communaux, les procès-verbaux des séances du Conseil provincial, les procès-verbaux des enquêtes tenues au Gouvernement provincial et enfin les Annales parlementaires et les journaux pour se rendre compte de l'âpreté de la lutte, de l'opiniâtreté des défenseurs, de l'obstination des adversaires (1).

Il y eut au milieu du XIX^e siècle lutte entre la ville et le plat pays, entre la capitale et les autres cités du pays. Il y eut

(1) Les adversaires firent souvent preuve d'une mauvaise foi manifeste. Ne vit-on pas à Saint-Gilles circuler une pétition dans laquelle les protestataires invoquaient des motifs d'opposition d'ordre linguistique ? « La capitale, affirmaient-ils, doit représenter l'esprit du pays, et être l'expression vraie de la population. Bruxelles avait ce caractère. Il y avait des Wallons. Il y avait des Flamands. Les deux fractions du pays venaient autour du Trône se donner la main fraternelle, la population mixte de la capitale reflétait la population mixte du pays... Aujourd'hui il en est autrement, les publications officielles de la Régence de Bruxelles se font dans la langue de la minorité au désavantage de la majorité. Le flamand est banni des écoles de la commune. La

aussi conflit entre les défenseurs du principe consacré et sacré de l'autonomie communale et les promoteurs d'une politique de renforcement du pouvoir central.

La discussion du projet de loi de 1853-1854, les motifs que les opposants firent valoir, la majorité avec laquelle il fut rejeté enterrèrent la vieille combinaison annexionniste. Dans la suite, la question ne fut plus discutée aux Chambres; celles-ci n'eurent plus qu'à se prononcer sur des projets d'extension partielle.

A une politique annexionniste ouverte et de quelque envergure, la ville substitua une tactique d'extension lente et progressive. La nécessité d'incorporer les faubourgs dicta une des constantes de la politique des magistrats de Bruxelles.

capitale a perdu son caractère national, elle a cessé d'être l'expression vraie du pays, l'étranger qui la visite se croit transporté dans une ville française. Les tendances trop françaises de la Régence de Bruxelles sont un obstacle au point de vue de la civilisation et du progrès intellectuel! »

Affirmations gratuites, mensongères, puisque toutes les publications de la ville se faisaient dans les deux langues. Dans les écoles communales on enseignait partout la langue flamande.

Esquisse du développement de la théorie des fonctions au XIX^e siècle

PAR

THÉOPHILE LEPAGE,

Chargé de cours à l'Université libre de Bruxelles.

Au moment où l'Université libre me fait l'honneur de me confier la chaire de calcul infinitésimal à la Faculté des Sciences, ma pensée va, reconnaissante, à mon maître, M. Jacques Deruyts qui, le premier, m'apprit à connaître et à aimer cette belle et noble science qu'est l'analyse mathématique. Ce n'est pas sans émotion que j'aime à évoquer ses brillantes leçons, du doctorat surtout, où nous sentions revivre, animé par un bel enthousiasme communicatif, l'enseignement de ses anciens maîtres vénérés, les Catalan, les Hermite, les Jordan et Tannery.

Je conserverai un très agréable souvenir de mes premières relations avec l'Université libre. N'est-ce pas à M. Th. De Donder, à qui va aussi toute ma reconnaissance, que j'ai présenté les premiers résultats de mes recherches sur la théorie des invariants intégraux et des formes différentielles ? Sa cordialité à mon égard, les encouragements qu'il ne cessa de me prodiguer à mes débuts, furent pour moi une aide vraiment précieuse.

Mon prédécesseur, M. Eugène Brand, enseigna ici pendant plus de quarante ans. Que de générations d'étudiants, les uns ingénieurs, les autres professeurs, purent apprécier, dans les leçons d'un maître qu'on apprenait vite à estimer, les qualités que doit comporter tout enseignement scientifique : la clarté, la précision, la rigueur. Tous ses anciens élèves conserveront tou-

(1) Leçon inaugurale du Cours d'Analyse Mathématique (candidature et doctorat) à la Faculté des Sciences de l'Université libre, faite le 20 octobre 1931.

jours de lui le souvenir d'un homme affable, d'un esprit un peu sceptique et volontiers ironique, d'un caractère modeste, ne recherchant point les honneurs, la vaine gloire du monde.

Ces qualités de clarté et de précision, qui distinguent le professeur, se retrouvent dans son ouvrage intitulé : *Notice sur la théorie de la fonction X_n de Legendre*, mémoire présenté à la Faculté des Sciences de l'Université libre, pour l'obtention du grade de docteur agrégé.

Ce mémoire constitue une bonne monographie et peut rendre, encore aujourd'hui, un utile service à celui qui veut s'initier aux propriétés à la fois si diverses et si curieuses de ces polynômes. « Nous avons essayé, dit l'auteur, de modifier ou de compléter quelques démonstrations connues et d'en présenter d'autres que nous croyons nouvelles; nous sommes aussi parvenu à certains résultats qui semblent n'avoir pas encore été obtenus. » L'auteur commence par montrer que les relations, dues à Legendre, Bertrand et Catalan, existant entre les polynômes X_n et leurs dérivées premières, d'autres encore, existant entre les dérivées d'ordre supérieur, se déduisent très aisément d'un système de deux équations aux dérivées partielles du premier ordre à une fonction inconnue de deux variables indépendantes.

Une des propriétés les plus curieuses réside dans le fait que tout polynôme de Legendre est, ainsi que l'a montré Laplace, susceptible de pouvoir s'exprimer à l'aide d'une intégrale définie. Après Laplace, Jacobi et Dirichlet ont donné d'autres expressions à l'aide d'intégrales définies. L'auteur établit, pour les dérivées d'ordre supérieur, des expressions généralisant celles de Dirichlet.

*

**

La notion de fonction occupe une place prépondérante dans l'œuvre mathématique contemporaine. Vito Volterra, au Congrès Mathématique de Paris, en 1900, appelle le XIX^e siècle, le siècle de la théorie des fonctions. Disons quelques mots de l'origine de cette théorie et passons rapidement en revue les étapes successivement franchies.

C'est dans la pratique des opérations algébriques qu'il faut trouver l'origine de l'idée de fonction. Ensuite, grâce au calcul des séries de Taylor, cette notion s'élargit de plus en plus; au

cours du XVII^e et du XVIII^e siècles s'élabore une théorie comprenant l'étude des fonctions susceptibles d'être traitées par les méthodes algébriques. Dans sa célèbre *Théorie des fonctions analytiques*, Lagrange définit la notion de fonction de la manière suivante : « Le mot fonction a été employé par les premiers analystes pour désigner en général les puissances d'une même quantité. Depuis, on a étendu la signification de ce mot à toute quantité formée d'une manière quelconque d'une autre quantité. Les fonctions représentent les différentes opérations qu'il faut effectuer sur les quantités connues pour obtenir les valeurs de celles qu'on cherche et elles ne sont, proprement, que le dernier résultat de ce calcul. »

Ainsi l'analyse, pour Lagrange, est un calcul comme l'algèbre, et la fonction est le résultat d'une combinaison d'opérations. Euler est d'ailleurs du même avis. « La principale différence des fonctions, écrit-il, réside dans la combinaison de la variable et des quantités constantes qui y figurent. Le calcul des fonctions transcendantes se distingue du calcul algébrique parce qu'il répète une infinité de fois les combinaisons de ce dernier. »

Mais cette notion de fonction, correspondant à la classe des fonctions développables en séries de Taylor, ne pouvait pas, malgré son étendue, suffire aux besoins de la physique mathématique. Les géomètres furent, en effet, conduits à étudier des fonctions non développables en série de puissances entières et positives. Fourier, dans sa célèbre *Théorie analytique de la chaleur*, inaugura l'étude systématique de fonctions de cette espèce. Bien plus, on constata même qu'il existe des *expressions analytiques* non développables en séries de Taylor ; ce sont les séries convergentes de sinus et de cosinus appelées *séries de Fourier*. Il devint dès lors très utile de préciser la terminologie : on réserva le nom de *fonctions analytiques* aux fonctions développables en séries de puissances entières et positives.

Ce n'est que petit à petit que les mathématiciens parvinrent au concept actuel, et infiniment plus général que le précédent, de fonction. Dans toute sa généralité, l'idée de fonction est identique à celle de *correspondance* entre deux ensembles de nombres. Considérons un ensemble de nombres distincts et regardons ces nombres comme des valeurs attribuées à une lettre x , que l'on désigne sous le nom de *variable*. Supposons qu'à chaque nombre x corresponde un nombre que l'on regar-

dera comme une valeur attribuée à une lettre y ; on dira que y est une fonction de x déterminée dans l'ensemble des valeurs de x . La fonction sera définie si la correspondance est définie.

Un problème fondamental est le suivant. Etant donnée la notion générale de fonction, déterminer les diverses formes analytiques qu'on pourra lui attribuer. Ce problème conduit à la classification des fonctions. On observa d'abord que la fonction peut être continue ou non; si elle est continue, elle peut admettre des dérivées de tout ordre ou bien ne pas être dérivable.

L'instrument le plus puissant que nous possédions pour l'étude des fonctions étant le calcul des séries, les fonctions qui furent l'objet du plus de recherches furent évidemment les fonctions analytiques. Mais, du temps de Lagrange, il manquait au calcul des séries un fondement rigoureux. « On demeure étonné, dit E. Picard, quand on lit la manière dont ce grand géomètre croit avoir établi la possibilité du développement d'une fonction en série entière. » Aussi les travaux fondamentaux d'Abel et de Cauchy sur les séries exercèrent-ils une influence considérable sur la direction des recherches.

Avant d'aborder la théorie des fonctions d'une variable complexe, qui fut l'œuvre capitale du XIX^e siècle, et où brillèrent les Cauchy, les Riemann et les Weierstrasz, disons encore quelques mots de la théorie des fonctions de variable réelle. Nous avons dit, tout à l'heure, que l'objectif principal de recherche des analystes était de rechercher les diverses expressions analytiques correspondant à la notion de fonction. Dans cet ordre d'idées, un pas important a été fait par Weierstrasz, qui établit que toute fonction continue peut être représentée par une série de polynômes, uniformément convergente sur tout intervalle fini.

Mais on peut aller beaucoup plus loin, car la somme d'une série convergente de fonctions continues peut être une fonction discontinue. Ainsi, certaines fonctions discontinues sont développables, dans certain intervalle fini, en séries non uniformément convergentes, cette fois, de polynômes, Baire est parvenu à déterminer, *a priori*, toutes les fonctions susceptibles d'être représentées de cette manière. Il établit, en effet, que la condition nécessaire et suffisante pour qu'une fonction uniforme soit représentable en série de polynômes, est que la fonction soit ponctuellement discontinue relativement à tout ensemble parfait. On dit qu'une fonction est ponctuellement discontinue

sur un ensemble E quand, au voisinage de tout point de E , la fonction est continue. Ici, comme dans le problème de l'intégration, la *théorie des ensembles*, fondée par G. Cantor, apporte une contribution précieuse.

Le résultat que nous venons de rappeler a conduit Baire à proposer une classification des fonctions. Il appelle fonctions de *classe 0*, les fonctions continues; fonctions de *classe 1*, les fonctions discontinues limites de fonctions continues; par exemple, les fonctions qui ont un ensemble dénombrable de discontinuités sont de classe 1. On appellera ensuite fonctions de *classe 2* les fonctions limites de fonctions de classe 1, sans être de classe 0 ou de classe 1, et ainsi de suite; on pourra même définir des fonctions de classe ω , $\omega + 1$, ..., ω^2 , ..., ω^ω , ...; ces divers symboles désignant les « *nombres-transfinis* » de Cantor.

Revenons maintenant aux fonctions analytiques, « ces bonnes bourgeoises de fonctions », comme on dit encore plaisamment. Du reste, ces fonctions se comportent d'une manière présentant une très grande analogie avec les polynômes dans tout le domaine de convergence de la série. Ce sont des fonctions continues d'un caractère particulier: elles sont indéfiniment dérivables. Les anciens analystes pensaient qu'il suffisait qu'une fonction fut indéfiniment dérivable pour qu'elle fut, du même coup, développable en série de Taylor. Cauchy montra, par un exemple, qu'il n'en est rien, mais ce n'est que longtemps après lui que l'on détermina les conditions nécessaires et suffisantes auxquelles doivent satisfaire les dérivées de la fonction pour que celle-ci soit développable (Pringsheim, 1894).

Mais l'œuvre de loin la plus importante du dernier siècle est, assurément, la théorie des fonctions analytiques d'une variable *complexe*. C'est une chose réellement merveilleuse que de voir combien l'introduction de la variable imaginaire introduisit de points de vue nouveaux et du plus grand intérêt pour le domaine réel. On se demandera pourquoi il faille s'adresser au domaine imaginaire pour obtenir des résultats qui s'interprètent dans le domaine réel. La réponse à cette question gît dans le fait que l'emploi de la variable complexe, c'est-à-dire du plan complexe, peut introduire des faits tout au moins difficilement observables dans le domaine réel.

Les fondateurs de la théorie des fonctions analytiques d'une variable complexe furent Cauchy, Riemann et Weierstrasz. C'est

Cauchy qui, le premier, introduit systématiquement la variable complexe et reconnaît l'importance des fonctions de cette variable dans son célèbre *Mémoire sur les intégrales définies entre les limites imaginaires* (1825). Il appelle fonction monogène toute fonction continue d'une variable complexe, admettant une dérivée unique au point considéré. L'étude de cette fonction revient à celle de deux fonctions de deux variables réelles, fonctions vérifiant certaines conditions, dites de monogénéité. On pourrait développer toute la théorie sans introduire le symbole $i = \sqrt{-1}$; c'est le point de vue de l'école de Riemann.

La définition de fonction monogène est encore un peu vague, on la précise en indiquant le *domaine* du plan complexe à l'intérieur duquel le point varie. On dit alors qu'une fonction monogène est *holomorphe dans un certain domaine (D)*, connexe ou d'un seul tenant, quand la fonction satisfait aux conditions de monogénéité en tout point *intérieur* au domaine (D). Le résultat essentiel, obtenu par Cauchy, dans le *Mémoire* cité, résultat fondamental pour toute la théorie, exprime que la valeur de la fonction en un point quelconque intérieur à (D) peut se mettre sous forme d'une intégrale étendue à toute courbe fermée, entourant le point considéré, et pouvant se réduire à ce point par *une déformation continue*. Cette intégrale, appelée *intégrale de Cauchy*, est grosse de conséquences. La plus importante exprime que toute fonction holomorphe, en un certain point, est développable en série de Taylor dans le *voisinage* de ce point, c'est-à-dire à l'intérieur d'un cercle de rayon suffisamment petit et ayant le point considéré pour centre. C'est pourquoi les fonctions monogènes sont encore appelées fonctions analytiques.

Une fonction analytique n'est pas holomorphe en tous les points de son domaine d'existence. Les singularités d'une fonction analytique sont d'espèces très variées. Les travaux des analystes de la seconde moitié du siècle dernier ont surtout porté sur l'étude des fonctions uniformes possédant deux espèces de singularités nettement distinctes, les pôles et les singularités essentielles, mises en évidence par certain développement de la fonction en série de puissances entières, positives et négatives, valable dans un domaine annulaire entourant la singularité.

Le point de vue de Weierstrasz diffère sensiblement de celui de Cauchy-Riemann et conduit à une nouvelle définition de la fonction analytique. Le point de départ de sa méthode réside dans le fait suivant : il est théoriquement possible de calculer la valeur d'une fonction holomorphe dans un domaine, et de toutes ses dérivées, en un point quelconque de la région, pourvu que l'on connaisse la suite des valeurs de la fonction et de ses dérivées successives en un point déterminé de la même région. Une conséquence importante est que toute fonction holomorphe dans une région y est complètement déterminée si elle est connue dans un domaine, aussi petit qu'on voudra, entourant un point d'holomorphie. On dit que la valeur de la fonction, ainsi que celle de toutes les dérivées en un même point, constitue un *élément analytique* de la fonction. Ainsi une fonction holomorphe dans un domaine est complètement déterminée par un quelconque de ses éléments. Il résulte de là qu'il est possible de définir une fonction analytique non pas seulement, comme le fait Cauchy, par des expressions permettant de la calculer pour toute valeur de la variable, mais aussi dès que l'on connaît un seul élément. Cette méthode de Weierstrasz est connue sous le nom de *prolongement analytique*.

En se plaçant à ce point de vue deux problèmes se posent. Trouver la valeur de la fonction en un point quelconque Z_1 quand on fait décrire à la variable Z un chemin déterminé allant d'un point Z_0 au point Z_1 . Le second problème consiste à déterminer *a priori* les points singuliers de la fonction analytique.

La méthode du prolongement analytique a été perfectionnée par Mittag-Leffler, Hadamard, Painlevé. Le résultat le plus général dans cette voie a été obtenu par Mittag-Leffler. Il introduit la notion d'*étoile de la fonction* relative à un point : c'est le domaine constitué par la portion restante du plan où l'on supprime, sur chaque demi-droite issue du point considéré, la portion située au delà du premier point singulier. Mittag-Leffler a démontré que toute fonction analytique définie par un élément est représentable, dans tout domaine intérieur à l'étoile, par une série uniformément convergente de polynômes dont les coefficients s'expriment linéairement à l'aide des coefficients de l'élément analytique.

Après les polynômes et les fractions rationnelles, les fonctions uniformes les plus simples, et partant les plus étudiées, sont les

fonctions n'admettant que des singularités isolées dans toute partie finie du plan : en particulier, les fonctions *entières* et les fonctions *méromorphes*. Les fonctions entières, ayant pour unique singularité essentielle le point à l'infini du plan, et pas de pôles, sont développables en série de Taylor dans tout cercle de centre origine et présentent, dans toute partie finie du plan, la plus grande analogie avec les polynomes. De même, les fonctions méromorphes pour lesquelles le point à l'infini est singulier essentiel et peut être limite de pôles, présentent dans toute portion finie du plan les caractères d'une fraction rationnelle. Parmi les plus beaux résultats de cet ensemble de recherches mentionnons la théorie des fonctions méromorphes doublement périodiques, appelées fonctions elliptiques, couronnement de l'œuvre mathématique du XIX^e siècle.

Deux propositions sont à la base de toutes les recherches contemporaines sur les propriétés des fonctions entières et méromorphes. La première est due à Weierstrasz, elle exprime que toute fonction entière est exprimable comme produit infini, absolument et uniformément convergent, dans tout domaine fini, de *facteurs primaires*. La seconde proposition est due à Picard et est relative à l'indétermination de la fonction dans le voisinage d'un point singulier essentiel isolé. Dans un tel voisinage toute fonction entière prend une infinité de fois toute valeur finie, à l'exception peut-être d'une valeur, appelée valeur exceptionnelle. Ces deux théorèmes ont conduit aux notions importantes de genre, d'ordre et ont permis d'étudier la relation existant entre la croissance du module maximum de la fonction et la suite des zéros, ainsi que la relation existant entre la croissance du module maximum et celle de la suite des coefficients de la série de Taylor.

*
**

Une remarque, pour finir, relative à l'orientation, au caractère que je désire donner à mon cours. M'adressant aux futurs professeurs, aux futurs physiciens ou mathématiciens, aux futurs chercheurs qui s'adonneront à la science d'une manière désintéressée, mon enseignement méconnaîtrait son véritable but s'il revêtait un caractère exclusivement pratique. D'ailleurs, d'une manière générale, l'Université ne peut pas être un assemblage

disparate d'écoles d'où sortent des diplômés, aptes à exercer des professions, à remplir des fonctions; l'Université, comme le dit le grand géomètre Darboux, en parlant du rôle de l'Université de Paris, doit rester fidèle à l'étude désintéressée, dans ce qu'elle a de plus pur et de plus élevé. L'Université est un endroit où se cultive l'esprit humain, comme tel, sans s'occuper des vocations spéciales de la vie qui suivra. Le but unique de la science, dit encore Jacobi, c'est l'honneur de l'esprit humain et, à ce titre, une question de nombre vaut autant qu'une question du système du monde.

A propos de la philosophie de M. Dupréel ⁽¹⁾

PAR

CH. PERELMAN.

Préoccupé par le problème de l'origine de la vie et le finalisme, — difficilement compréhensible pour un déterministe classique — qui apparaît dans un grand nombre de phénomènes vitaux, M. Dupréel vient de publier dans la « Revue de l'Institut de Sociologie », numéro de juillet-septembre 1931, un très intéressant article, intitulé « Théorie de la consolidation. Esquisse d'une théorie de la vie d'inspiration sociologique ». Comme le titre l'indique, cette théorie tend principalement à donner une solution plus acceptable que les solutions courantes au problème de l'origine de la vie; cependant, si déjà à la fin de l'article M. Dupréel semble dire que la théorie de la consolidation pourra rendre des services explicatifs dans le domaine des phénomènes sociologiques, je puis affirmer que, dans son enseignement, la théorie de la consolidation occupe déjà une place de plus en plus importante et tend à devenir une des pièces fondamentales de sa pensée philosophique.

Qu'est-ce qu'une consolidation? Demandons la réponse à M. Dupréel lui-même (R. de l'I. de S., pp. 483-484):

« Dans toute fabrication, en général, on peut distinguer deux états successifs bien caractérisés: Dans un premier état, les parties de l'objet à construire sont rassemblées et mises dans l'ordre où elles devront demeurer. Mais à ce moment du travail

1) M. le professeur Dupréel m'a permis de mentionner dans cet article certaines de ses idées qu'il n'a encore publiées nulle part; qu'il agrée ici tous mes remerciements.

cet ordre ne se maintient que par des moyens extérieurs et provisoires. Ce n'est qu'à un état second et définitif que, par un aménagement intérieur, les parties garderont d'elles-mêmes les rapports de position que comporte l'objet achevé. S'agit-il de faire une caisse, pendant quelques instants ce sont les mains de l'ouvrier qui retiennent l'une contre l'autre les planches qu'il va réunir par des clous. Ceux-ci étant enfoncés, la caisse « tient toute seule » : elle est passée du premier au second des deux états dont nous venons de rappeler la succession.

Cela est encore plus apparent dans l'opération du moulage ; la dualité des temps de l'opération y apparaît marquée par celle du moule et de l'objet moulé. Avant la « prise » du ciment, les parties de l'objet sont déjà placées dans l'ordre qui convient, mais la force qui maintient cet ordre leur est extérieure, c'est la solidité du moule. Celui-ci ne peut être ôté que lorsque son rôle sustentateur est devenu inutile, les parties du moulage se tenant désormais d'elles-mêmes. L'ordre des parties de l'objet moulé était d'abord soutenu ou déterminé par l'ordre des parties du moule, ou sa forme ; l'opération accomplie consiste dans une *consolidation* de cet ordre, d'abord précaire et inconsistant. Quelque chose s'est transporté du moule vers l'objet moulé, c'est la *solidité*, ou cette propriété pour un certain nombre de termes (ici, les parties de l'objet), de se maintenir dans un certain rapport mutuel, de conserver leur ordre. Nous appellerons *consolidation* toute opération où l'on discerne un transport de cette sorte, où un ordre, maintenu d'abord par sa dépendance à l'égard d'un ordre extérieur, arrive à se soutenir par une capacité interne, de telle sorte que le rôle sustentateur de l'ordre extérieur, devenu superflu, peut s'abolir. »

M. Dupréel distingue deux sortes de consolidés, les consolidés de *coexistence* et les consolidés de *succession* ; dans les consolidés de *coexistence*, l'ordre consolidé est un ordre spatial : dans les exemples de la caisse et du moulage il y a une relation spatiale qui s'est consolidée, pour donner des objets maintenus « par une capacité interne » ; les consolidés de *succession* nous montrent comment un ordre temporel est parvenu à se consolider, comment le retour périodique d'un même fait est devenu assuré « par une cause devenue, en quelque sorte, intérieure » à ce phénomène.

Voici quelques consolidés de succession, mentionnés par l'auteur :

Une confrérie représentant chaque année un mystère, une agglomération de vendeurs est venue s'installer près de l'endroit où la confrérie donne le spectacle ; si, après un certain nombre d'années, la confrérie renonce à donner la représentation, les commerçants de l'endroit entreprendront les représentations, qui ne se donneront plus en vertu de la confrérie, ordre extérieur, mais en vertu des commerçants, qui tirent leur gagne-pain du spectacle lui-même ; chaque année le mystère sera joué : ce retour de l'événement, provoqué pour ainsi dire par l'événement lui-même, est un consolidé de succession.

Il y a consolidé de succession quand, des membres d'une société établissant une règle qui leur est utile, leurs successeurs obéissent à la règle, indépendamment de son utilité ; le même fait, le respect de la règle, qui était conditionné par un ordre extérieur à la règle, son utilité, l'est devenu par quelque chose qui lui est inhérent, l'estime pour cette règle même.

C'est comme consolidés de coexistence et de succession que M. Dupréel explique la vie, la finalité biologique et l'hérédité : je renvoie pour des détails à son très suggestif article ; dans les pages qui suivent, je m'efforcerai d'étudier, plus en détail que ne l'a fait mon maître, les rapports entre l'ordre extérieur de sustentation et le consolidé.

Après avoir pris connaissance de la théorie de la consolidation une question se pose irrésistiblement au lecteur attentif : « D'où vient l'ordre de sustentation ? Que devient le consolidé ? » Remarquons que M. Dupréel ne pose point cette question : le long de tout son article, il ne fait qu'exposer un mécanisme : il montre comment un ordre, dépendant d'un ordre extérieur, devient indépendant de ce dernier en se consolidant ; chaque fois cependant, une fois l'exemple élucidé, l'auteur délaisse la machine et le produit fabriqué, l'ordre de sustentation et le consolidé, pour nous montrer d'autres applications de sa belle théorie.

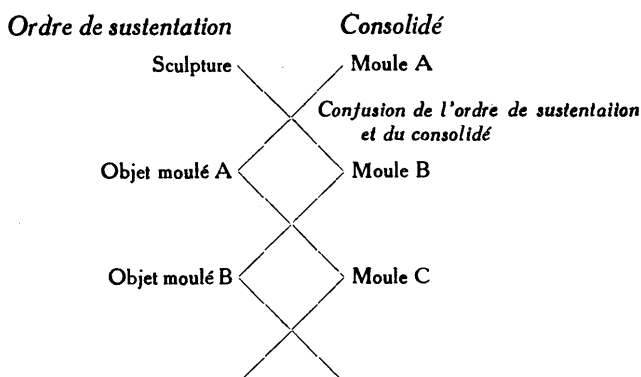
Pour tâcher de répondre à la question que nous nous sommes posée, reprenons les exemples de M. Dupréel :

Considérons un moule et l'objet moulé. D'où vient le moule ?

Il a été formé d'après une sculpture ; si nous reprenons l'analyse de M. Dupréel, nous remarquerons que le moule, qui a servi précédemment d'exemple d'ordre de sustentation, peut très bien être considéré comme un consolidé, si on se replace un échelon plus haut. De même, si l'objet moulé ne l'a pas été en plâtre mais en bronze, il pourra servir à former un autre moule : le consolidé peut donc devenir ordre de sustentation.

On peut imaginer un moule et un moulage dans de telles conditions, qu'en les considérant, on ne puisse pas dire lequel est le consolidé, lequel est l'ordre de sustentation, lequel, du moule ou du moulage, a servi à la formation de l'autre.

Comme l'opération du moulage peut être, du moins théoriquement, répétée un nombre illimité de fois, nous pouvons la représenter selon le schéma suivant



S'il fallait généraliser cet exemple, on pourrait dire : *tout ordre A peut être considéré comme consolidé d'un ordre de sustentation B et comme ordre sustentateur d'un consolidé C ; il y a un moment dans la consolidation où l'on ne sait distinguer l'ordre de sustentation du consolidé : quand les deux ordres, l'ordre extérieur et l'ordre interne, sont indépendants l'un de l'autre, et que le rapport d'ordre de sustentation à consolider a pu exister entre eux.*

Au début de son article, M. Dupréel présente comme consolidé de coexistence un morceau de poudingue, « contenant deux cailloux de silex enrobés dans un ciment ferrugineux ». Auparavant ce n'étaient que deux cailloux placés l'un à côté de l'autre

et soutenus dans cette position par l'ordre extérieur de l'attraction terrestre; si nous devons exprimer cet ordre de sustentation par une formule on le dirait, si on fait abstraction de la distance entre les deux cailloux, égal à la masse des objets multipliée par l'accélération; or, remarquons qu'avec la consolidation de ces deux silex sous forme de poudingue, la puissance de l'ordre de sustentation a augmenté: la masse des objets qui feront partie d'un nouvel ordre de sustentation sera bien plus grande que la masse de l'ordre précédent, car un de ces deux objets pèse déjà plus que les deux cailloux que nous avons considérés précédemment; aussi si nous imaginons un autre morceau de poudingue à côté du premier, la consolidation de ces deux morceaux sera plus probable, vu que l'ordre extérieur qui les soutient est plus solide. Dans cet exemple-ci, un peu différent de l'exemple du moule, les différents consolidés ne sont plus de même importance: ils vont en croissant, et les ordres de sustentation deviennent de plus en plus solides. Qu'est-ce qui est antérieur ici, l'ordre de sustentation ou le consolidé? La question est oiseuse: pour qu'il y ait ordre de sustentation ($m \times g$), il faut qu'il y ait masse, et toute masse peut être conçue comme un consolidé des masses antérieures, conception qui suppose un ordre de sustentation.

De même, si pour la propagation d'une idée — soit l'idée de la paix — il se forme une organisation, cette organisation rendra plus populaire l'idée de la paix, ce qui lui procurera de nouveaux partisans, ce qui de nouveau lui permettra de propager l'idée avec plus de succès, etc.

Nous pouvons considérer la création de l'organisation comme un consolidé du fait que l'idée de la paix a déjà conquis certaines adhésions qui vont se grouper; nous pouvons tout aussi bien considérer les adhésions ultérieures comme un consolidé de l'organisation. Pour répondre ici encore à la question de la priorité, à savoir qui est antérieure, l'idée ou l'organisation, je devrais rentrer dans des considérations d'ordre social que je me réserve pour la fin de l'article.

Dans la période de snobisme que nous traversons, on pourrait encore se demander si des spectateurs p. ex. viennent assister à une représentation parce que les artistes qui y jouent ont du talent ou parce qu'ils sont renommés; il est certain que, dans ce cas encore, la renommée et le talent s'amplifient réci-

proquement dans l'esprit du public, sans que l'on puisse dire a priori lequel est antérieur, tous les deux étant très liés, du moins dans l'opinion publique qui les apprécie.

Dans les trois exemples qui précèdent, nous avons montré comment, l'ordre de sustentation et le consolidé, dans leurs rapports réciproques, ne demeurent plus équivalents, mais changent en quantité, en intensité, sans pour cela changer de nature; nous verrons tout autre chose dans les cas qui suivent.

Considérons le phénomène de la tradition, tant religieuse que nationale; dans bien des cas la tradition apparaît comme un phénomène de consolidation. Certains actes se sont accomplis un jour, de façon périodique, pour une raison déterminée; il y a des cas où cette raison disparaît et l'acte n'en est pas moins exécuté; puis, ayant oublié la raison primitive (s'il y en a eu une qui fût primitive) on trouve à l'acte une nouvelle explication forgée par après: c'est le cas pour les feux de la Saint-Jean, c'est aussi le cas pour les cierges que les Juifs allument la veille du Sabbat. Très souvent nous voyons, dans la mythologie, apparaître des légendes pour expliquer le nom de tel dieu, de telle déesse, de tel héros: c'est un phénomène semblable au précédent. On peut encore retrouver le même mécanisme dans l'interprétation des lois: une loi a été adoptée pour stabiliser un certain usage; bientôt un autre usage sera interprété par la même loi. Dans tous ces phénomènes nous apercevons un curieux rapport, partout le même, entre le formel et le dynamique: ce rapport est expliqué par la théorie de la consolidation.

Dans son cours de métaphysique, M. Dupréel tâche d'expliquer l'individu réel comme un point de croisement de plusieurs séries dynamiques; il considère la réalité comme une sorte de valeur absolue, et explique « la consistance » de la même façon que la création des valeurs absolues, à partir des valeurs relatives.

Soit p. ex. à expliquer la valeur absolue de vérité d'une certaine théorie scientifique, susceptible d'être appliquée: M. Dupréel la fera naître à la limite d'un grand nombre de valeurs relatives (1):

(1) Ici je transcris mes notes du cours de métaphysique.

« L'inventeur de la théorie A, l'a élaborée soit par l'amour de la gloire, soit pour contredire un rival. Un éditeur B, gagnera de l'argent en la propageant. Un professeur C l'enseigne pour pouvoir remplir son cours. Un étudiant D l'apprend pour passer un examen. Un avocat E la prend comme argument pour gagner sa cause. Un juge F la reprend pour motiver son jugement.

La même théorie est un substitut dans une multitude de séries dynamiques hétérogènes; ce qui est dominant dans ce cas-ci, c'est leur convergence; les différentes fins pour lesquelles on se sert de la théorie peuvent tomber: le nœud reste consistant. Le philosophe H dira que cette théorie vaut parce qu'elle est vraie... La communion des agents pour reconnaître une valeur à la théorie, rend cette valeur indépendante des motifs particuliers de chacun des agents. »

De la même façon, dit M. Dupréel, un objet est dit consistant ou réel, quand il entre, comme terme commun, dans un très grand nombre de séries dynamiques.

Pour reprendre le langage de la théorie de la consolidation, la valeur absolue peut être considérée comme un consolidé, devenu indépendant de l'ordre extérieur des idées dynamiques, où le consolidé ne jouait que le rôle de valeur relative. Or toute valeur relative suppose une valeur absolue, et la valeur absolue A, que nous avons expliquée, supposera donc les valeurs absolues B, C, etc. On pourrait considérer toute valeur absolue comme un consolidé, à partir d'autres valeurs absolues; une valeur relative ne serait rien d'autre que le moment où l'ordre de sustentation et le consolidé se confondent: c'est cette confusion qui est à l'origine d'une grande controverse philosophique. En effet, se demander si l'objet considéré est d'abord valeur absolue et puis valeur relative, ou d'abord valeur relative et puis valeur absolue, n'est que transposer, en d'autres termes, la question suivante: l'objet accomplit-il une certaine fonction, parce qu'il est réel, ou l'objet est-il réel parce qu'il accomplit une certaine fonction? Le sens commun est partisan du primo, les relativistes penchent plutôt du côté du secundo, mais en réalité, ce problème n'est pas plus significatif que celui de l'œuf et de la poule: on peut s'arrêter à l'œuf ou à la poule, mais il est plus intelligent de ne s'arrêter à aucun des deux, en montrant tout simplement comment l'un conditionne l'autre et vice versa.

La théorie de la consolidation, comme nous la concevons, nous permet de faire rentrer dans le même cadre d'explication une importante théorie dans la morale de M. Dupréel, celle des trois étapes de la conscience morale.

Nous pouvons distinguer, dit M. Dupréel, parmi les actes moraux trois catégories distinctes : les actes moraux accomplis instinctivement, comme l'amour de la mère pour ses petits ; les actes moraux accomplis selon une règle, mais sans que l'agent y adhère sans condition, tel le fait de faire le bien, seulement pour être récompensé ; et enfin les actes moraux où l'agent adhère tellement à la règle qu'il se confond avec elle, actes qui seront seuls considérés par Kant comme moraux. Ces différentes étapes, on peut facilement les expliquer par la théorie de la consolidation.

Soit un individu qui accomplit volontairement et d'une façon régulière certains actes ; bientôt ces actes deviendront pour cet individu une habitude : il les accomplira sans y penser ; cette habitude, devenue indépendante de la volonté de l'individu, nous l'appellerons un consolidé de volonté et ces actes, ressemblant de l'extérieur à des actes volontaires, ne seront qu'automatiques. Si cette habitude de l'individu se transmet par hérédité, les actes accomplis par sa descendance seront appelés instinctifs. La première étape de la conscience morale se révèle ainsi comme une étape déjà dérivée.

Ces actes instinctifs, si ce sont des actes moraux, donneront de nouveau lieu à un consolidé : ce sera la règle qui obligera les membres du groupe d'agir d'une certaine façon ; cette règle, d'abord implicite, ne deviendra explicite que quand, comme l'explique M. Dupréel, certains membres du groupe voudront s'y soustraire en lésant des intérêts d'autrui. C'est ici, au moment où la règle explicite devient un consolidé indépendant de la volonté des membres du groupe, que nous retrouvons la deuxième étape de la conscience morale.

Le moment où l'instinct, devenu conscient, ou la volonté se confondra avec la règle, nous fournira la troisième étape de la conscience morale, celle que M. Dupréel qualifie d'individuelle, parce que le sujet y adhère tellement à la règle et se confond avec elle à tel point, que la règle semble ne plus exister ; c'est de cette étape, insuffisamment examinée, que dérivent toutes les morales de la spontanéité ; ces morales nous conseillent de

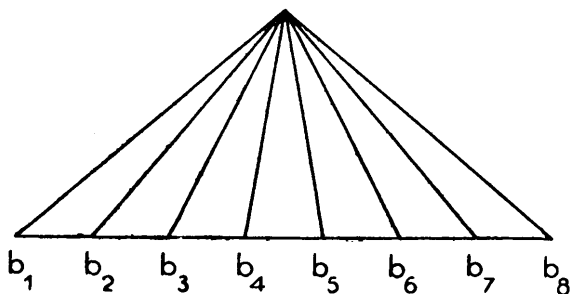
faire ce qui nous semble être le bien sans nous préoccuper d'aucune règle formelle : malheureusement elles oublient trop souvent que « ce qui nous semble être le bien » n'est qu'une règle morale à laquelle nous adhérons au point de ne plus voir ni son indépendance ni son formalisme.

Cette troisième étape de la conscience morale est-elle un point d'aboutissement absolu, au delà duquel il n'y aurait plus place pour la moralité ? Oui, si nous nous plaçons à un point de vue strictement individuel, non, si nous nous plaçons à un autre point de vue, le point de vue social.

Considérons un idéal moral et quelqu'un, un poète ou un ascète quelconque, qui y adhère, le proclame et le propage ; il y aura bien des gens qui adhéreront à cet idéal et bientôt un groupe se formera, caractérisé par le fait d'accorder une importance extraordinaire à une certaine éthique. Soit A l'idéal, B le groupe et b les membres du groupe : on peut représenter ainsi le lien qui existera entre les différents b :

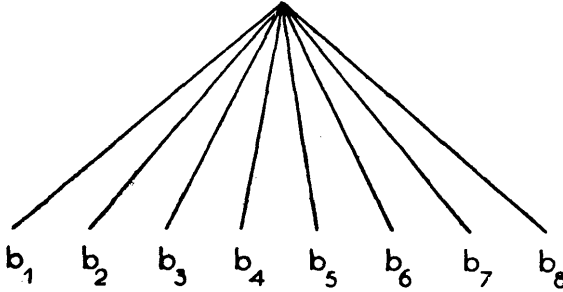
Les membres du groupe B se sentiront d'abord du même groupe, parce qu'ils seront rattachés au même idéal A : il faudra passer par A pour arriver de b_1 en b_2 .

Supposons maintenant que le groupe dure : bientôt, entre ses membres s'établiront des rapports directs, rapports d'amitié, de confiance, de sympathie ou de compréhension mutuelle, peu importe ; la structure du groupe pourrait alors se représenter ainsi :



Il pourrait bien y avoir un moment, tout hypothétique d'ailleurs et de durée infiniment courte, où tous les membres du

groupe B adhèrent sincèrement à l'idéal A et où tous sont liés directement l'un à l'autre : cela aurait bien pu être le cas à un moment du moyen âge, où les membres d'une communauté juive, par exemple, se sentaient tout aussi bien unis par la foi en une même religion que par les conditions sociales qui les maintenaient attachés les uns aux autres.



Supposons maintenant que le lien qui rattache un b quelconque à A se brise, que ce b ne croie plus à l'idéal du groupe, moral, religieux ou autre, ce B pourra cependant être maintenu dans le groupe B, à cause des liens directs qui l'attachent aux autres membres du groupe. Le groupe est devenu ici le consolidé d'une idée dont il est devenu indépendant, puisqu'il est possible que quelqu'un, qui n'adhère pas à cette idée, fasse néanmoins partie du groupe.

Il est possible qu'après un certain temps il y ait à l'intérieur du groupe B deux parties, plus ou moins distinctes, les gens qui adhèrent à A et les gens qui n'y adhèrent pas : logiquement, quatre cas sont alors possibles. Il se peut, chose peu probable, que les membres du groupe B se contentent de l'état hybride où ils se trouvent ; il se peut, chose tout aussi peu probable si le groupe est ancien et a une tradition, qu'il y ait rupture du groupe et que seuls les gens qui croient en A soient considérés comme faisant partie de B ; il se peut que les membres du groupe B trouvent à leur groupe un autre contenu, auquel tout le monde adhérerait ; ce cas, très fréquent, présente une alternative : ou bien l'idée primitive A sera conservée et on lui accordera une certaine place dans la structure du groupe, qui aura changé de nature, ou bien on éliminera A de la structure du groupe, en le remplaçant par un autre idéal C.

Ainsi, un idéal moral A pourra être remplacé par C, qui peut n'avoir rien à faire avec la moralité : A, idéal spécifiquement moral, n'agit plus ici que comme idée, qui sert de point de cristallisation d'un groupe, et les différentes transformations théoriques que nous avons esquissées montrent les rapports existant entre le groupe et son idéal.

Tâchons de concrétiser ce développement par des exemples pris dans la vie courante :

Un parti politique se forme : peu importe la question de savoir quelle est sa raison d'être profonde ; un fait est là : ce parti élabore un programme et des gens, en y adhérant, deviennent membres du parti.

Or, que se passe-t-il ? Après une période plus ou moins longue, quand le parti commence à entrevoir des possibilités de réalisation de son programme, celui-ci est modifié, transformé, d'une façon plus ou moins profonde ; les gens qui adhéraient au programme primitif s'en vont-ils ? presque jamais ; ils sont tenus par l'organisation du groupe. Il arrive même que le programme d'un parti change assez souvent : le parti n'existe pas alors parce qu'il a un contenu, mais parce qu'il est bien organisé. Bien entendu, il y a toujours des gens, appelés communément « idéalistes », qui ne tiennent compte que du programme du parti et qui s'en vont dès que ce programme ne leur plaît plus : ces gens-là ne sont pas dans le groupe, n'en font pas partie intégrante, car ils n'y sont pas attachés directement, mais indirectement, par l'intermédiaire de l'idéal commun.

L'attitude des rationalistes classiques n'est pas différente de celle des « idéalistes » ; ni les uns ni les autres ne reconnaissent la consolidation du groupe ; c'est pourquoi rien de plus compréhensible que l'attitude de Rousseau, quand il ne veut pas de groupements intermédiaires entre l'individu et l'Etat ; on ne peut reprocher à Rousseau qu'une inconséquence, celle d'admettre l'Etat. Malgré le contrat social, il est obligé de reconnaître l'existence d'un groupement indépendant de la volonté réelle de ses membres d'en faire partie : c'est ici que Rousseau échoue et, avec lui, tout l'individualisme rationaliste.

Tout opposée, et tout aussi incomplète, est l'attitude des sociologues modernes, qui ne reconnaissent pas, eux, la consolidation de l'idée. Il est vrai que certains faits semblent leur

donner raison : tel le cas d'un parti politique, tel aussi le cas des curieux qui concerne Krishnamurti. On sait que Krishnamurti prêche et met tout son bon vouloir à propager un individualisme foncier en matière spirituelle ; son mot d'ordre connu est « la vérité est en vous ». Or, nous voyons se former autour de cet homme, que l'on tâche, malgré lui, de messianiser de force, un groupement qui a pour but de propager les idées du « maître des vérités ». En assistant à ce paradoxe — un groupement qui se forme autour de quelqu'un qui renie tout groupement — on ne peut s'empêcher de croire que le groupement est antérieur à son idéal, qui n'est qu'une superstructure : s'il est vrai que les « disciples » de Krishnamurti n'attendent que sa mort pour élever en dogme ses paroles, il n'en est pas moins vrai que le groupement existe, sans avoir aucun idéal commun auquel ses membres puissent se rattacher.

Cependant, les sociologues ont-ils toujours raison ? Il semble que non, car leur affirmation n'est point capable d'expliquer le cas des « idéalistes » dont nous avons parlé plus haut.

Ainsi M. Dupréel, en parlant d'art et de religion, considère ces activités, qui semblent cependant ce qu'il y a de plus individuel dans l'homme, à un point de vue surtout social. Dans son étude sur le *Renoncement* (1), M. Dupréel considère les différents courants artistiques surtout comme des réactions de groupes : une certaine manière de faire étant devenue trop vulgaire, l'artiste recherche une manière plus personnelle : Flaubert s'expliquerait ainsi, en grande partie, comme une réaction contre les redondances d'un romantisme trop lyrique et trop ample. Ce qui est méconnu dans cette manière de voir, c'est l'indépendance de l'idée de son origine sociale : une certaine technique A, étant affirmée, parce qu'opposée à une autre technique B, il y a des gens qui adhéreront sincèrement à la technique A, sans se préoccuper de la façon dont elle a pu naître : la technique A peut prendre de la consistance, tout comme la valeur absolue d'une vérité, indépendamment de ses origines.

De même, dans son cours de métaphysique, en parlant des phénomènes religieux, M. Dupréel les considère également à un

(1) *Le Renoncement*, fasc. n° 2 des *Archives de la Société belge de Philosophie*, 1929-1930, Perebooms, Bruxelles.

point de vue trop social. Il ne considère la religion que comme la communion des membres d'un groupe particulier, sans tenir compte de l'idéal dans lequel ils communient; de là, il s'attache surtout, non pas à étudier le phénomène religieux chez un croyant, mais chez quelqu'un qui adhère au groupe religieux, tout en ne croyant pas; en se plaçant à un point de vue uniquement sociologique, on aboutit à ce paradoxe que, en étudiant la pensée religieuse, on examine non pas le cas du croyant, mais de l'incroyant faisant cependant partie du groupe des croyants.

Pour ne pas laisser pour compte cette partie importante, quoi qu'on dise, de tout groupe religieux, la partie des croyants sincères, il faut accorder une certaine consistance à l'idéal religieux lui-même: s'il est vrai en effet qu'il y a des gens qui sont membres de l'Eglise catholique, non pas parce qu'ils croient, mais parce qu'ils veulent faire partie d'un certain groupe; s'il est vrai que pour l'immense majorité des catholiques, on ne pourrait pas dire s'ils font partie de l'Eglise parce qu'ils croient ou s'ils croient au catholicisme parce qu'ils font partie de l'Eglise, il y a cependant des cas très rares, il est vrai, aujourd'hui, mais assez fréquents au début de notre ère, où les gens croyaient aux dogmes catholiques, sans qu'ils fassent partie intégrante du catholicisme, groupement consolidé; ces gens, semblables aux « idéalistes », dont nous avons déjà parlé, il faut expliquer leur attitude: on ne peut le faire qu'en considérant l'idée comme un consolidé qui peut devenir indépendant de l'ordre de sustentation du groupe.

Un exemple particulièrement probant pour justifier notre thèse est celui du judaïsme contemporain: il nous permettra d'explicitier, en la concrétisant, l'application de la théorie de la consolidation à un groupement et au but qu'il poursuit.

Qu'est-ce que le judaïsme d'aujourd'hui? C'est incontestablement un groupe social. Quelle est la nature de ce groupe? Quels sont les caractères qui le différencient des autres? C'est ici que les oppositions éclatent, que les discussions s'entament.

L'histoire nous apprend qu'autrefois Israël était un Etat théocratique; c'était un groupement à double caractère, religieux et national: ce sont ces deux tendances du judaïsme qui entrent en lutte aujourd'hui.

Au moyen âge, le lien qui rattachait les Juifs les uns aux autres était double : d'abord le lien religieux, ensuite le lien social : séparés du monde extérieur, toujours moralement, souvent physiquement, ils formaient un groupe très consistant, et la solidarité de ses membres était exemplaire. Rares étaient les incroyants et ceux qui ne croyaient pas devaient, sous peine d'être maudits et chassés de la communauté, cacher leur incroyance, leur « épicurisme » comme on disait, au tréfonds de leur cœur.

Avec le mouvement d'émancipation, toujours grandissant à partir de 1789, les deux liens qui rattachaient les uns aux autres les membres du groupe juif se mirent à faiblir ; bientôt le nombre d'incroyants grandit et grandit aussi le nombre des « assimilants » qui, en reniant le lien social, se proclamaient Allemands ou Français ou Anglais de religion mosaïque.

Peu importe le nombre de ceux qui abandonnèrent ainsi partiellement ou totalement le judaïsme ; ce qui est surtout remarquable, c'est que, vers 1880, à l'intérieur du judaïsme même, on trouva deux partis, les croyants et les incroyants. Ces derniers se disaient Juifs : si on leur avait demandé pourquoi ils l'étaient, ils n'auraient pas su répondre, tout en ayant une vague idée du fait qu'ils étaient Juifs, parce qu'ils ne pouvaient pas devenir autre chose.

C'est l'antisémitisme, la haine du groupe juif, qui rendit conscients les Juifs fiers du fait qu'ils constituaient plus qu'une communauté religieuse : c'est alors que Théodore Herzl conçut l'idée d'une nation juive, où *le point de vue religieux ne jouerait aucun rôle* ; c'est ainsi aussi que dans le programme du sionisme, il n'est pas fait mention du problème religieux.

Le mécanisme que nous avons montré joue : le groupe juif est ici un consolidé de l'idée religieuse ; devenu indépendant de celle-ci, il donne à son tour un autre consolidé, l'idée de nation.

C'est cette nature hybride du judaïsme qui explique la plupart de ses conflits internes. On comprend extrêmement bien que les gens qui ne considèrent le judaïsme que comme groupe religieux soient rebelles à l'idée d'en faire une nation ; les Juifs très pieux pourront à la rigueur s'entendre avec les « assimilants » de religion mosaïque, jamais ils ne pourront s'entendre avec les sionistes ; de même ces derniers ne voient dans le

judaïsme qu'une nation et rien que cela : leur opinion est justifiée d'ailleurs par le fait que certains d'entre eux, tout en étant athées, se sentent très profondément unis au groupement juif auquel ils adhèrent. Il y a bien entendu encore une catégorie intermédiaire de gens pieux et nationalistes, de sionistes pieux, qui affirment à tout bout de champ que le judaïsme ne peut exister sans conserver son double caractère de religion et de nation, toutes deux formant partie intégrante du judaïsme total.

Nous pouvons retrouver ainsi, dans ce très curieux exemple, tous les cas possibles d'un groupement qui, consolidé d'une idée, est devenu lui-même ordre de sustentation d'une autre.

Sans sortir de la philosophie de M. Dupréel pour juger de l'extérieur sa théorie de la consolidation, d'inspiration surtout sociologique, nous avons voulu montrer ici la place importante que cette théorie, qui remplace avec fruit la notion de causalité par celle de consolidation, est appelée à jouer dans le développement ultérieur du système de mon maître ; les quelques applications que nous en avons données ici fournissent une esquisse de sa fécondité.

Variété

L'Histoire de Belgique de M. Henri Pirenne

La première édition du premier volume de ce grand ouvrage fut publiée en 1900; le tome septième et dernier vient de paraître, en 1932. L'auteur a dit « adieu à ce travail, qui a occupé une grande partie de sa vie et qui en a fait la joie » (1). Comme le poète antique, il a pu s'écrier : *Exegi monumentum...*

Le travail historique comporte une double besogne : analytique et synthétique. L'historien doit, d'une part, recueillir les sources qui lui sont nécessaires, les soumettre à un rigoureux examen critique, en extraire, après avoir vérifié leur valeur, tous les renseignements qu'elles contiennent. D'autre part, il doit classer et grouper les faits ainsi réunis et éprouvés; il doit s'en servir pour édifier une construction historique, un ensemble couronné par des conclusions générales. Un tel labeur est ardu, long, complexe. Selon leurs tempéraments et leurs goûts, les historiens se partagent cette lourde tâche : ceux-ci, doués pour l'analyse, consacrent leur activité aux sciences auxiliaires de l'Histoire, à des études paléographiques, diplomatiques, bibliographiques, à des monographies critiques; ceux-là abordent des sujets plus vastes, de larges synthèses, en utilisant les travaux préliminaires de leurs confrères. Rares sont ceux qui joignent à la minutieuse érudition des premiers l'imagination et la puissance constructive des seconds. M. Pirenne est du nombre de ces privilégiés. Il appartient à une élite, au groupe des historiens « complets ».

Ce n'est pas ici le lieu de citer tous les « numéros » de sa bibliographie. Dans son œuvre, nombreux sont les mémoires, les articles, les notes, les rapports, les éditions critiques, bref, les écrits « spéciaux ». Bornons-nous à mentionner ses contributions à l'histoire

(1) Préface du tome VII, p. XII.

des institutions urbaines du Moyen-Age et à l'histoire économique médiévale (1).

Mais, à côté, au-dessus de ces études, se placent des œuvres synthétiques : *Les anciennes démocraties des Pays-Bas* (1910); *Les villes du Moyen-Age* (1927); *La Belgique et la Guerre mondiale* (1929) et, surtout, *l'Histoire de Belgique*, qui vient d'être menée à bonne fin, après un labeur d'un tiers de siècle.

Le mot de Michelet : « L'Histoire est une résurrection » peut être en toute justice appliqué à cette œuvre majestueuse, qui décrit le passé de notre pays depuis les temps antéromains jusqu'à l'invasion allemande de 1914, sous tous les aspects (économique, politique, scientifique et artistique, littéraire et moral) et qui doit son ampleur et son prestige à sa méthode et à son idée maîtresse.

A sa méthode, d'abord.

L'historien doit-il se vouer à l'étude des transformations des Etats, des institutions politiques, des grandes individualités? Doit-il tenir compte, avant tout, des facteurs individuels de l'Histoire? Ou bien, au contraire, concentrera-t-il son attention sur les facteurs collectifs, massifs, et concevra-t-il son travail comme une synthèse de tous les faits sociaux : politiques et religieux, intellectuels et économiques, produits par une époque, par une société humaine? Plus particulièrement, tiendra-t-il les phénomènes d'ordre économique pour les causes essentielles de l'évolution politique et intellectuelle?

Il y a trente ou quarante ans, une bataille très vive s'engagea, sur cette question de méthode, entre des historiens allemands : ceux-ci, adeptes de la « Politische Geschichte »; ceux-là, de la « Kulturgeschichte ». Au premier rang de ceux qui préconisaient « l'interprétation économique de l'Histoire » figurait Karl Lamprecht (2).

La valeur du « point de vue économique » est évidente. Pour connaître les raisons des événements du XII^e ou du XIV^e siècle, il faut discerner les caractères propres du système féodal et du régime seigneurial, ou ceux des institutions communales. Mais aussi, pour

(1) *Histoire de la Constitution de la ville de Dinant au moyen âge*, 1889. — *Histoire du meurtre de Charles le Bon*, par Galbert de Bruges, 1891. — *Le livre de l'abbé Guillaume de Ryckel*, 1896. — *La Hanse flamande de Londres*, 1899. — *Le soulèvement de la Flandre maritime en 1323-1328*, 1900. — *Chronique rimée des troubles de Flandre en 1379-1380*, 1902. — *Bibliographie de l'histoire de Belgique*, 3^e édition, 1931. — *Recueil de documents relatifs à l'histoire de l'industrie drapière en Flandre* (en collaboration avec M. G. Espinas), 1906-1924, etc., etc...

(2) Voir notre article : *La théorie historique de M. Karl Lamprecht* (*Revue de l'Université de Bruxelles*, mai 1899).

comprendre la nature de la féodalité et celle des organisations urbaines, il faut en rechercher les origines et les conditions de développement dans l'état économique de l'Europe occidentale et centrale où elles sont nées, où elles ont grandi. On a d'ailleurs abusé de l'interprétation économique de l'Histoire en la transformant en une conception purement matérialiste, en considérant les faits d'ordre intellectuel et moral toujours comme des effets, jamais comme des causes.

M. Pirenne s'est gardé de ces exagérations. Il n'a adopté que partiellement la conception de Lamprecht, en la débarrassant des éléments romantiques qui se mêlaient étrangement aux emprunts faits à la doctrine marxiste. Et il a su donner leur place aux facteurs individuels de l'Histoire; il a su ne pas tenir compte seulement de « phénomènes de masse », faire à la fois sa part au déterminisme et leur part aux actes des individus.

Mais ce n'est pas seulement en se servant de cette méthode avec maîtrise que l'auteur de *l'Histoire de Belgique* a imprimé à son œuvre un caractère original, c'est aussi en la dotant d'une idée directrice qui la pénètre, qui l'anime dans toutes ses parties. On a pu discuter la justesse de ce *leitmotiv*. Et sans doute, comme toute affirmation synthétique, il peut être sujet à controverse. Il n'en reste pas moins qu'en le formulant, l'historien a vivifié son œuvre. Comme il l'a écrit lui-même, « si imparfaite qu'elle soit, une synthèse présente toujours le mérite d'éveiller l'attention et de poser, sinon de résoudre, quantité de questions intéressantes ». Son livre serait incomplet si la vaste enquête qu'il a entreprise sur le passé de notre pays ne lui eût pas inspiré une conception générale de l'évolution historique de notre pays.

Cette conception, la voici : La Belgique n'est pas une œuvre récente de la diplomatie européenne. La fondation de l'État remonte, chez nous, aux ducs de Bourgogne. Ils ont gratifié nos ancêtres d'une patrie commune, pourvue des institutions centrales, conservées, par elle, jusqu'à la fin de l'ancien régime. Mais les princes bourguignons n'ont été que les continuateurs des combattants de Courtrai. Leur œuvre fut la conséquence nécessaire de notre histoire médiévale. Si, avant eux, il n'y a pas eu d'État belge, du moins nos provinces ont-elles été habitées par des populations qui, en dépit du bilinguisme et du morcellement politique, dépendant de la France ou du Saint-Empire, ont eu en commun la culture intellectuelle, les tendances juridiques et politiques, l'activité économique. Ce n'est ni en 1830, ni même en 1430, que commence notre Histoire, mais en plein IX^e siècle, et si l'on veut absolument la faire s'ouvrir par un acte diplomatique, ce n'est pas la Conférence de Londres qu'il faut

assigner comme point de départ à la vie de ce pays « d'entre-deux », c'est le Traité de Verdun.

On trouvera le développement de cette « thèse » dans le beau discours — d'une importance capitale — que M. Pirenne prononça, le 1^{er} octobre 1899, à la distribution des prix du Concours général de l'Enseignement moyen. Il se terminait par cette éloquente conclusion : « C'est à nous qu'il appartient aujourd'hui de rendre à la Belgique la pleine conscience d'elle-même. Car elle se trouve encore dans les conditions où elle s'est formée dès le commencement de son Histoire. Elle occupe encore les confins de deux grandes civilisations; elle est encore mi-romane, mi-germanique; elle peut encore, en cultivant avec soin ses aptitudes variées, en n'en laissant périr aucune, en les vivifiant les unes par les autres, en prenant conscience de son rôle européen, redevenir ce qu'elle a été à ses époques de splendeur. En dépit de la différence des temps et des milieux, la Belgique moderne est bien la continuation des anciens Pays-Bas. Elle ne nous a pas été donnée par la diplomatie, nous la tenons de nos ancêtres comme un très vieil héritage ».

* * *

Au fur et à mesure de leur publication, la *Revue de l'Université* a rendu compte des volumes successifs de l'*Histoire de Belgique*. Rappelons seulement que le premier d'entre eux porte, comme sous-titre : « Des origines au commencement du XIV^e siècle »; le deuxième est consacré aux XIV^e et XV^e siècles, jusqu'à la mort de Charles le Téméraire; le troisième, aux quatre-vingt-dix années, si remplies d'événements, qui séparent 1477 du gouvernement du duc d'Albe; le quatrième, à la révolution politique et religieuse, au règne d'Albert et d'Isabelle, au régime espagnol jusqu'en 1648. La fin du régime espagnol, la période autrichienne, les révolutions brabançonne et liégeoise sont décrits dans le tome V. La conquête française, le Consulat et l'Empire, le régime hollandais, la Révolution de 1830 jusqu'à la réunion du Congrès National, sont traités dans le tome VI (1).

Venons-en au dernier volume, « qui s'ouvre à la proclamation de l'Indépendance nationale par le Congrès, le 18 novembre 1830, et s'achève au moment où la violation de la neutralité du pays par les armées de l'Allemagne impériale l'entraîne, malgré lui, dans la guerre de 1914 ». Pourquoi l'historien n'a-t-il pas poussé plus loin son

(1) Tome I, 5^e édition, 1929. — Tome II, 3^e édition, 1922. — Tome III, 3^e édition, 1923. — Tome IV, 3^e édition, 1927. — Tome V, 2^e édition, 1926. — Tome VI, 1926.

enquête, jusqu'en 1930, l'année du Centenaire de l'Indépendance ? Il nous le dit dès l'abord. La guerre de 1914 lui « apparaît comme un tournant brusque de la perspective historique, comme un nouveau point de départ vers des horizons indistincts, devant lequel le voyageur a le droit de se reposer. En suivant le cours des choses jusqu'en 1914, j'ai vu se dérouler les diverses périodes d'une évolution révolue. Il n'eût été ni de bonne méthode, ni compatible avec l'économie et l'harmonie de mon ouvrage, de le prolonger jusque dans le début confus et obscur d'une époque dont personne ne peut préciser encore ce qu'elle deviendra » (1).

A ceux qui regretteraient que l'auteur ait déposé la plume après avoir décrit la journée du 4 août 1914, rappelons qu'ils peuvent trouver une atténuation à leurs regrets. A la série de livres sur l'Histoire économique de la Grande Guerre, publiée sous la direction de l'historien américain Shotwell, M. Pirenne a contribué par le volume : *La Belgique et la Guerre mondiale*.

L'historien a groupé, en quatre livres, la matière du Tome VII, non pas d'après les dates initiales et finales des règnes de nos rois, mais d'après des périodes caractéristiques, d'inégale durée : la première atteint la crise de 1848 ; la deuxième comprend la fin du règne de Léopold I^{er} ; la troisième, les vingt années qui suivent, jusqu'au crépuscule du régime censitaire ; la dernière, les premières années du régime démocratique, jusqu'à la Grande Guerre.

Dans chacune de ces périodes, l'évolution du peuple belge est étudiée sous toutes ses formes. L'auteur ne sépare pas l'histoire politique de « l'ambiance morale, économique et sociale » ; il ne se borne pas à décrire, « il cherche à comprendre et à expliquer » ; sans oublier, en ce livre, pas plus que dans ceux qui l'ont précédé, qu'il faut toujours étudier le passé de la Belgique en le mettant en rapport avec celui des pays voisins, et considérer l'Histoire nationale en fonctions de l'Histoire générale de l'Occident.

La brève énumération des quatorze chapitres de l'ouvrage suffira à donner une idée de sa richesse et de sa variété : La Belgique et l'Europe jusqu'aux Traités de 1839 ; Le pays et le gouvernement jusqu'en 1839 ; De 1839 à 1848 ; La crise de 1848 ; Le prestige belge ; La neutralité et le libre-échange ; La vie politique de 1848 à 1865 ; Les débuts du règne de Léopold II ; La fin du régime censitaire ; Le bilan d'un demi-siècle (1830-1880) ; La question linguistique et la question sociale ; Avant la revision constitutionnelle (1884-1893) ; La revision et ses conséquences ; Le Congo et l'expansion belge ; A la veille de la guerre (1909-1914).

(1) Préface, p. VII.

Dans ces quatre cents pages, que de choses il y aurait à signaler!

Citons, un peu au hasard : Le portrait de Léopold I^{er} (pages 50 et suivantes), le « roi diplomate, prince allemand d'ancien régime, dont l'idéal était « l'Autriche de Metternich », et qui cependant a pu réaliser « le type le plus achevé de monarque constitutionnel que l'Europe continentale ait connu ». Puis le portrait de Léopold II, le souverain qui, « en dépit de l'incompréhension générale, de la timidité des hommes d'affaires, de la pusillanimité et de l'étroitesse de vues du Parlement, à force de volonté, d'opiniâtreté, d'adresse, de ruse et d'audace », a su atteindre son but : la création du Congo belge (page 203). A côté des souverains, les silhouettes des hommes d'Etat : Rogier, « fidèle jusqu'au bout à l'idéalisme démocratique et national de sa jeunesse, ancien disciple de Saint-Simon, ni pur anticlérical, ni même pur libéral »; Frère-Orban, qui « possédait toutes les qualités d'un grand ministre, la parole, la netteté de vues, l'énergie, la volonté » et qui « dédaigneux de ses adversaires, cassant avec ses collègues, paré du double prestige de l'autorité morale et de la beauté physique, s'imposait comme un chef »; Beernaert, « ancien doctrinaire, passé à Droite, qui eût siégé au Centre, s'il avait encore existé un Centre dans les Chambres belges » (pp. 188, 302).

Signalons encore les indications — d'un intérêt actuel — relatives aux projets d'union douanière franco-belge, élaborés de 1840 à 1845 (pages 89 et suivantes); la définition des partis catholique et libéral (pages 97 et suivantes, 177-178); le jugement sur la Belgique, à l'issue de la crise de 1848. « Ayant conservé un calme imperturbable dans le fonctionnement régulier de ses institutions et le maintien rigoureux de sa neutralité, parée d'un prestige universel, s'imposant tout ensemble à l'admiration des souverains aux abois et des peuples en révolte... » (p. 142). Et, dans la troisième partie du volume, l'appréciation sur la chute du gouvernement libéral de 1884, qui « annonce la fin du régime sous lequel le pays avait vécu depuis la Révolution. Sa signification ressort du rapprochement de sa date avec celle de la reconnaissance de l'Etat Indépendant du Congo (1885), de la fondation du Parti ouvrier belge (1885) et des grandes émeutes de 1886. Elle apparaît comme une des manifestations de l'évolution générale qui entraînait le pays vers un ordre de choses où les questions économiques, sociales, politiques, se conditionnant mutuellement, vont retentir profondément sur la vie nationale et en modifier l'aspect et la direction. » (P. 295.)

On n'a jamais mieux décrit, en un plus saisissant raccourci, les violences des luttes de parti vers 1886 que dans la page colorée où M. Pirenne oppose les catholiques et les libéraux, dressés les uns contre les autres comme les Guelfes et les Gibelins du Moyen Age

ou comme les Gueux et les papistes du XVI^e siècle (p. 225); on n'a jamais mieux caractérisé les troubles de 1886 que dans ces lignes si riches de sens : « La comparaison s'impose à l'historien, entre le soulèvement des Iconoclastes en 1566 et les grandes émeutes ouvrières de mars 1886. Des deux côtés, même soudaineté, même violence, même surprise du gouvernement, même soudaineté, même nisation chez les insurgés. L'exaspération sociale longuement accumulée se déchaîne tout à coup comme s'était déchaîné trois cents ans plus tôt le fanatisme religieux ». (p. 303.)

N'oublions pas d'attirer l'attention sur les pages qui définissent la bourgeoisie belge du XIX^e siècle (pp. 244-246), le libéralisme économique (p. 281), ou encore sur les remarques nuancées caractérisant la littérature belge de langue française à l'époque de la *Jeune Belgique* : « Elle fait penser à la littérature latine qui, à la fin de l'Empire romain, se développa dans les provinces, en Gaule, en Afrique. Comme celle-ci, elle a quelque chose de voulu, de cherché, de tendu. Dès qu'elle cesse d'imiter, elle traduit l'effort et l'outrance. C'est une littérature savante, une littérature de serre chaude. Entre elle et la littérature de France, on observe le même contraste qu'entre la civilisation composite de la Belgique et la civilisation de la France » (p. 262). Et enfin, pour mettre un terme à ces citations qu'on voudrait — pour le plaisir de les faire — prolonger encore, notons les vingt lignes consacrées au rôle de la capitale. Vers elle « gravitait comme vers son centre naturel toute l'activité économique. Là étaient ses organes régulateurs, banques, sièges des grandes sociétés anonymes, à côté du palais du Roi et du Palais de la Nation. Capitale indispensable et incontestée d'un pays surpeuplé et surchauffé, elle grandissait à mesure qu'il s'efforçait davantage, débordant de toutes parts sous l'afflux des habitants nouveaux qu'elle attirait pêle-mêle de Flandre et de Wallonie. Il y avait relativement plus de Belges à Bruxelles que de Français à Paris; et cette grosse agglomération actuelle, faite de la substance des deux parties de la nation et si bien placée qu'on eût dit son site choisi au compas juste au milieu du territoire, tenait ensemble comme une puissante agrafe toute la Belgique. Elle jouait le rôle d'un centre commun d'attraction autour duquel tout le reste gravitait sans s'y absorber » (pp. 390-391).

A toutes les qualités qu'on vient de signaler le septième volume de la grande *Histoire de Belgique* de M. Pirenne en joint deux autres encore, sur quoi il faut insister. Rien de plus malaisé pour un historien que de décrire les idées, les événements du temps où il vit : « Pour pouvoir scientifiquement se rendre compte d'une époque, il faut qu'elle soit morte et que l'on puisse en fouiller les entrailles comme

ERRATUM

L'Histoire de Belgique, de M. Henri PIRENNE.

N° 3 (février-mars-avril 1932), p. 406, lignes 6-7, lire : *même défaut d'organisation chez les insurgés...* au lieu de : même soudaineté, même nisation chez les insurgés.

l'anatomiste qui dissèque un cadavre. » Il y a du vrai dans cette pensée que M. Pirenne a inscrite dans sa préface; mais il a tout de même prouvé dans tous les chapitres de son livre qu'il est possible d'écrire l'histoire objective des années les plus récentes. Avec une impartialité entière, l'auteur — qui a des opinions bien arrêtées — a su parler des partis politiques, comme des confessions religieuses ou des querelles linguistiques.

Cette impartialité ne refroidit pas le récit, ne le rend pas monotone et décoloré. Il est plein d'animation et de vie — parce qu'il a été (l'auteur le reconnaît volontiers) — écrit avec sympathie. « Aimer son sujet aide à le mieux connaître. »

Voilà donc achevée cette œuvre magnifique. Est-elle définitive? Laissons l'auteur répondre lui-même à cette question : « Tout essai de synthèse est nécessairement provisoire, mais par les hypothèses qu'il suggère, les rapprochements qu'il établit, les problèmes qu'il pose, il peut aider pour sa part au progrès scientifique. Il n'est de science que du général. Sommer un historien d'attendre, avant de construire, que tous les matériaux de son sujet soient rassemblés et toutes les questions qu'il soulève élucidées, c'est le condamner à l'attente perpétuelle » (p. XI). C'est l'évidence même.

Il reste que pour tenter une synthèse comme celle-ci, pour écrire seul l'histoire d'un peuple — alors que de nos jours pareille œuvre n'est plus tentée que par des groupes de collaborateurs il faut posséder une somme immense de savoir, être à la fois historien, philosophe, économiste, sociologue, artiste aussi. En M. Pirenne ces caractères si divers se sont harmonieusement conciliés. Son œuvre, il l'a, nous l'avons dit, conçue et exécutée dans la joie. Pas plus en ce dernier volume que dans les tomes antérieurs, on ne sent l'effort. Tout s'ordonne clairement, tout concourt à amener la conclusion qui l'achève : « L'indépendance que la Belgique avait proclamée jadis en dépit des puissances et que les puissances n'avaient tolérée que par crainte d'une guerre générale, la guerre générale (de 1914) la rendait aussi précieuse à l'Europe qu'elle était chère aux Belges eux-mêmes. Jamais le caractère international du pays ne s'était plus hautement affirmé que dans la grande crise d'où il devait sortir meurtri, mais glorieux. »

*
* *

Lorsque le 12 mai 1912 les admirateurs et les amis de M. Pirenne fêtèrent sa vingt-cinquième année de professorat et l'apparition du tome IV de l'*Histoire de Belgique*, l'un d'eux, notre regretté collègue

Paul Errera, envoya à l'*Appel*, journal des étudiants gantois, une ligne qui traduisait bien le sentiment commun : « L'*Histoire de Belgique* de Pirenne est elle-même un des événements de notre histoire ». De cette phrase se sont inspirés, le 14 mars 1932, les admirateurs et les amis qui, groupés autour de M. Pirenne, ont fêté la publication du dernier volume de ce grand ouvrage, monument de science et de patriotisme (1).

LÉON LECLÈRE.

(1) Quelques remarques : P. 118, sur la propagande saint-simonienne en Belgique, on pourrait citer aussi le livre de S. Charléty : *Histoire du Saint-Simonisme*, 2^e édition. P. 317, il faudrait citer la *Revue sociale et politique* de 1892, rendant compte des débats auxquels prirent part MM. Denis, Vandervelde, Hymans, Graux, de Smet-de Naeyer, Van den Heuvel, Nyssens, Banning, etc. P. 241, la fondation à Bruxelles de la *Ligue libérale* ne date pas de 1883 mais de 1884. P. 304, la verrerie Baudoux, incendiée par les émeutiers de 1896, était située à Jumet, et non à Roux. P. 230. Il conviendrait d'indiquer plus explicitement les causes de la chute, en 1878, du cabinet catholique. — Quelques « coquilles ». P. 120, lire Spilthoorn au lieu de Speelthorn. P. 227, Périn au lieu de Perrin. P. 260, Montjau au lieu de Montjeau. P. 265, Ledeganck au lieu de Ledegang. P. 287, Denis au lieu de Denys. P. 350, Crokaert au lieu de Crockaert. P. 377, ligne 12, lire : contentement et non consentement.

Chronique Universitaire

Manifestation Henri Pirenne.

14 mars 1932.

La parution du tome VII de *l'Histoire de Belgique* de M. Henri PIRENNE vient de marquer le couronnement d'une œuvre de la plus grande envergure. Entreprise il y a plus d'un tiers de siècle, poursuivie jusqu'à ce jour avec une régularité parfaite, au travers de circonstances parfois difficiles, elle représente un des plus admirables effets de synthèse dont puisse s'enorgueillir la science historique moderne des deux continents. L'achèvement de ce monument de l'historiographie nationale a fourni à la revue *Le Flambeau* l'occasion d'organiser en l'honneur de son auteur une manifestation générale de sympathie et de gratitude. Le lundi 14 mars 1932, un banquet commémoratif a réuni à Bruxelles, dans les locaux du Résidence Palace, les nombreux admirateurs et amis que M. Pirenne compte dans les milieux les plus divers de Belgique et de l'étranger. Pas moins de cent quatre-vingts personnes avaient répondu à l'appel du Comité organisateur. A la table d'honneur avaient pris place aux côtés de M. Henri Pirenne, le ministre des Affaires étrangères et M^{me} Paul Hymans, M^{me} Henri Pirenne, M^{me} Jacques Pirenne, M^{me} veuve Robert Pirenne et d'autres membres de la famille, MM. Salvator Albert, ambassadeur de la République d'Espagne, Jakowski, ministre de Pologne, Slavik, ministre de la République Tchécoslovaque, Ch. Grégoire, consul général de Grèce, Saltafera, chargé d'affaires de la République de Grèce, etc. On remarquait dans l'assistance MM. Petitjean, ministre des Sciences et des Arts, et Carton, ministre de l'Intérieur; MM. Olivier-Martin et M. Petot, professeurs à la Faculté de Droit de Paris, M. Bloch, professeur à la Faculté des Lettres de Strasbourg, R. Durand, professeur à la Faculté de Lettres de Dijon, R. Monier, professeur à la Faculté des Lettres de Lille; MM. Smets, recteur de l'Université Libre de Bruxelles, Vermeylen, recteur de l'Université de Gand, Duesberg, recteur de l'Université de Liège; Mgr. Ladeuze, recteur de l'Université

de Louvain; MM. Servais, président, et Marcq, vice-président du Conseil d'Administration de l'Université de Bruxelles, Héger-Gilbert, administrateur de l'Université de Bruxelles; MM. les professeurs Chlepner, de Reul, Eck, Errera, Grégoire, Huisman, Kugener, Lameere, Leclère, Philippart, J. Pirenne, Speyer; MM. Roersch, Bidez, Colle, Counson, Dept, Ch. De Vissoher, Ganshof, Hulin de Loo, de la Vallée-Poussin, Simon, H. van Houtte, professeurs à l'Université de Louvain; MM. Closon, M. Laurent et Van de Walle, professeurs et J. Van Houtte, chargé de cours à l'Université de Liège; le vicomte Terlinden, les chanoines De Meyer et Van Cauwenbergh, MM. Mayence, Van der Essen et Lousse, professeurs à l'Université de Louvain; le P. Willaert, S. J., professeur à la Faculté catholique de Philosophie et Lettres du Collège Notre-Dame de la Paix à Namur; le P. de Moreau, S. J., professeur au Collège Théologique et Philosophique de la Compagnie de Jésus à Louvain; MM. Louis Bertrand, A. Devèze, Adolphe Max et Anseele, ministres d'Etat; MM. Masson, Lippens et P.-E. Janson, anciens ministres; les lieutenants-généraux Neefs, commandant l'Ecole Militaire, Maton et Remès; le colonel Merzbach; M^{me} L. Ganshof-Van der Meersch; MM. Tourneur, conservateur en chef, et Vincent, conservateur à la Bibliothèque Royale; MM. Cuvelier, archiviste général du Royaume, Willems, directeur de la Fondation Universitaire et du Fonds National de la Recherche Scientifique, de Ridder, conseiller historique du Département des Affaires étrangères, Vannérus, conservateur honoraire des Archives de l'Etat, Jottrand, directeur de l'Institut Supérieur du Commerce, Waleffe, conseiller à la Cour de Cassation, etc., etc. (1). Le Comité organisateur de la manifestation n'avait rien épargné pour assurer le succès de la fête, dont l'ordonnance révélait leur ingéniosité à plus d'un détail pittoresque. Le texte du menu, œuvre anonyme d'une érudition facétieuse, rappelait dans un fatras anachronique des épisodes connus du passé national et des thèmes favoris de son historiographe.

Au dessert, M. Paul HYMANS ouvrit la série des discours en pro-

(1) Désireux de faire paraître aussitôt que possible le compte rendu de la manifestation Pirenne dans la *Revue*, nous nous excusons d'avance des erreurs et des lacunes qui auraient pu s'y glisser.

Ajoutons que le secrétariat avait reçu plus de deux cents télégrammes d'excuses et adresses de félicitations, parmi lesquelles celles des innombrables académies, sociétés savantes et universités étrangères, qui depuis près de quarante ans ont tenu à honneur de compter parmi leurs membres honoraires ou associés, l'éminent professeur émérite de l'Université de Gand.

posant à l'assemblée de boire à la santé de LL. MM. le Roi et la Reine des Belges, qui avaient adressé à M. Pirenne un télégramme de félicitations dont il donna lecture; en termes nuancés, il célébra ensuite les qualités si diverses à la fusion desquelles l'on doit l'œuvre du savant, ainsi que l'humour et la bonne grâce incomparables qui sont l'ornement de la conversation de l'homme et du convive. M. LHÉRITIER, secrétaire du Comité International des Sciences Historiques, apporta à son tour les vœux de cet organisme, dont M. Pirenne fut jadis l'un des fondateurs. M. OLIVIER-MARTIN parla au nom de l'Université de Paris, dont il transmit l'hommage au héros de la fête; il sut retracer brièvement sa carrière en termes d'une sobre et élégante précision. M. Marc BLOCH y joignit celui de la Faculté des Lettres de Strasbourg, dont le grand historien est devenu docteur *honoris causa* dès 1919 et l'expression de la gratitude des *Annales d'Histoire Economique et Sociale* dont il fut aussi l'un des premiers collaborateurs. M. Raymond MONIER, qui lui succéda, représentait à la fois l'Université de Lille, la Commission Historique du Nord, et la Société d'Histoire du Droit des Pays flamands, picards et wallons, dont il transmit les vœux réunis. M. R. DURAND parlait au nom de l'Université de Dijon : il rappela les leçons que M. Pirenne venait d'y professer, quelques jours auparavant, le succès qui les a accueillies, le doctorat *honoris causa* que l'Université lui avait décerné à cette récente occasion. La série des discours des délégués étrangers fut clôturée par celui de M. P. PETOT, professeur à la Faculté de Droit de Paris; au nom de cette Faculté, de la Société d'Histoire du Droit et de M. P. Fournier, il rendit hommage aux travaux du maître pour les services signalés qu'ils ont rendus à la science complexe de l'histoire du droit.

La parole ayant passé aux orateurs belges, fut donnée tout d'abord à M. PETITJEAN, ministre des Sciences et des Arts, qui apportait au jubilaire l'hommage du Gouvernement; ensuite à M. BIDEZ, professeur à l'Université de Gand, qui, au nom de la Classe des Lettres de l'Académie Royale de Belgique, rappela comment cette compagnie a été associée depuis les débuts à la carrière de l'*Histoire de Belgique*. Avec M. VERMEYLEN, qui succéda à M. Bidez, c'était à l'Université de Gand toute entière que la parole était donnée; le maître lui a consacré pendant près d'un demi-siècle les trésors de l'enseignement le plus absorbant et le plus dévoué; son recteur se fit l'interprète convaincu, cordial et ému, de la gratitude de tous les universitaires gantois. M. le Recteur G. SMETS prit la parole, ensuite : le séjour de M. Pirenne à Bruxelles son rattachement à notre *Alma Mater*, dont il était depuis longtemps docteur *honoris*

causa, dont il vient d'être nommé professeur agrégé, lui donnèrent l'occasion de formuler le vœu que dans cette retraite chargée d'honneurs, il pût mûrir et donner une forme définitive aux idées neuves et fécondes que lui suggérèrent en ces dernières années la ruine du monde antique et l'expansion de l'Islam. M. le Professeur VAN KALKEN avait à transmettre à son tour les vœux du Comité National Belge des Sciences Historiques et de la Société d'Histoire Moderne de Paris; il s'acquitta de cette double mission non sans évoquer au passage, d'un trait discret, la silhouette de plus d'un absent. Ce fut ensuite M. GANSHOF, professeur à l'Université de Gand, qui vint apporter au maître, au nom des historiens qui suivirent ses cours à Gand, l'hommage éloquent de leur gratitude pour celui qui les forma et à qui ils doivent d'être ce qu'ils sont. Il leur a enseigné, avant tout, une attitude de l'esprit, une critique, moins soucieuse du résultat de la recherche que de la méthode rigoureuse avec laquelle elle est conduite; il n'a voulu leur enseigner que cette méthode dans la recherche de la vérité; il s'est montré toujours respectueux de leur personnalité intellectuelle, attentif même à la préserver. Jamais il n'eût consenti à laisser former autour de lui, selon des exemples trop illustres, une équipe d'élèves disciplinés mais sans individualité. Aussi est-ce avant tout une affection reconnaissante que ses élèves lui ont vouée; et c'est une communauté profonde de pensée et de sentiment qui les réunit chaque année autour de lui. En évoquant ces réunions, M. Ganshof adresse une pensée émue aux disparus, et particulièrement au dernier d'entre eux, Guillaume Des Marez, prématurément enlevé cet hiver à la vénération de ses élèves, à l'estime de son entourage et à la joie de cette manifestation. — On entendit encore M. HULIN DE LOO, professeur à l'Université de Gand, rappeler, au nom des anciens collègues de M. Pirenne, quelques souvenirs de l'Université de Gand. Enfin, M. Henri GRÉGOIRE, directeur du *Flambeau*, prit la parole au nom des organisateurs de la manifestation, s'attachant à caractériser en termes plein d'humour, les multiples aspects de la personnalité et de l'œuvre du maître, auquel l'achèvement d'un édifice national grandiose laisse désormais la liberté de poursuivre, l'esprit libre et avec une assurance nouvelle, les travaux que préparent ses dernières recherches, dans le cadre élargi de l'histoire européenne.

Au milieu des acclamations de toute l'assistance, M. PIRENNE lui-même se leva à son tour pour répondre aux témoignages d'estime et d'admiration qui venaient de lui être prodigués. Sa modestie coutumière lui fit décliner personnellement le mérite des éloges unanimes que son œuvre lui avait valus; il prétendit les reporter sur les innombrables travailleurs, devanciers ou contemporains, dont

les contributions particulières ont constitué les fondations sûres de l'œuvre qui s'achève aujourd'hui. A côté de ces collaborateurs involontaires, il voulut encore faire la part de l'accueil favorable que ses premiers travaux de synthèse rencontrèrent dans le monde intellectuel et savant; il assure que cet appui moral et l'incomparable dévouement de la compagne de sa vie, l'ont grandement aidé à poursuivre et à mener à bien la tâche qu'il s'était proposée. Il a pu trouver ainsi, dans la vie du chercheur et de l'érudit, les joies paisibles auxquelles il convie les jeunes, et auxquelles il s'estime surtout heureux d'avoir pu initier les disciples qu'il a formés autour de lui.

Il convient de féliciter ici les actifs directeurs du *Flambeau*, M. Henri Grégoire, professeur à l'Université, et M. Oscar Grojean, directeur au Ministère des Sciences et Arts; ainsi que les membres du Comité de la Revue — particulièrement M. Charles Grégoire, consul général de Grèce — et notre confrère M. Henri Laurent, associé C. R. B. à l'Université, secrétaire du Comité organisateur, pour la parfaite réussite de cette manifestation.

J. DE STURLER,

Président du Cercle d'Histoire de l'Université de Bruxelles.

Prix François Genicot

Le Conseil d'Administration de la Fondation François Genicot, vient d'attribuer son prix triennal à M. Georges Van Bladel, avocat au Barreau d'Anvers et professeur de Droit Maritime à l'Université Libre de Bruxelles, pour son ouvrage : *Connaissements et Règles de La Haye*.

Le Conseil d'Administration rappelle à cette occasion que le Prix François Genicot sera décerné pour la deuxième fois dans le courant de l'année 1934, et s'élèvera alors à vingt cinq mille francs.

Il sera attribué au meilleur ouvrage paru en Belgique entre le 1^{er} septembre 1931 et le 31 août 1934, sur des questions de droit maritime et commercial. La préférence pourra être donnée aux ouvrages traitant des avaries communes et des assurances maritimes, le Conseil restant libre de scinder le prix ou de décider de ne pas l'accorder.

Prix Lucien Campion

La fondation Lucien Campion procédera pour la première fois en janvier 1934 à l'attribution du Prix Lucien Campion.

A cette occasion, le conseil d'administration de la Fondation rappelle que le prix est destiné à récompenser le meilleur ouvrage d'ordre juridique ou sociologique, publié ou inédit, ayant pour auteur un ancien étudiant de l'Université de Bruxelles, inscrit au barreau de Bruxelles depuis moins de dix ans au moment du dépôt de son œuvre en vue du concours.

Les candidats sont tenus de déposer de un à dix exemplaires de l'ouvrage au siège social de la Fondation, 50, avenue Jeanne, à Ixelles, avant le premier juillet 1933.

Pour la première période quinquennale, le prix sera de dix mille francs.

Son attribution aura lieu dans les conditions prévues par un règlement dont les candidats recevront communication sur demande à adresser au secrétaire de la Fondation, rue Saint-Bernard, 74, à Saint-Gilles-Bruxelles.

L'enseignement en Belgique

Errata

L'article que j'ai publié dans la *Revue de l'Université de Bruxelles* (n° 1, octobre-novembre 1931) contient deux petites erreurs que je voudrais rectifier :

Page 42, ligne 4 depuis le bas : La méthode Froebel a été appliquée pour la première fois en Belgique, à Ixelles, en 1857, non en 1858.

Page 45, ligne 12 depuis le bas : La ville de Bruxelles a décidé d'appeler Institut des arts et métiers, et non Université des arts et métiers, l'édifice dont la construction s'achève en ce moment.

Tobie JONCKEERE.

Politique extérieure de la Pologne^(*)

1920-1930

PAR

MARCEL HANDELSMAN.

Doyen de la Faculté des Lettres de l'Université de Varsovie,
Membre correspondant de l'Académie des Sciences morales et politiques de Paris.

Cette place devrait être occupée en ce moment par quelqu'un qui aurait plus de compétence que moi en matière de politique internationale. A défaut de notre ministre des Affaires étrangères, c'est le comte Skrzynski qui aurait dû, avant tout, vous renseigner de pleine autorité sur ce qu'a été et sur ce qu'est la politique extérieure de la République Polonaise. Vous déplorez certainement tous, avec la Pologne, la mort tardive et prématurée de cet éminent homme politique polonais et européen. En acceptant l'invitation qui me fut alors adressée, j'ai eu la pleine conscience que c'était à un *historien de métier* que vous demandiez de vous présenter, dans ses grandes lignes, l'histoire de la politique extérieure contemporaine de la Pologne — et très honoré de votre confiance je me suis rendu pleinement compte de la lourde tâche et de la responsabilité qui m'incombaient.

C'est en historien que je dois, devant un public d'élite étranger, mais plein de sympathie pour ma patrie, retracer le développement de son action extérieure au cours de l'époque la plus récente; et tout de même, si j'ose m'attaquer à un sujet aussi ardu, c'est que j'espère que l'amour de l'objectivité maîtrisera en moi celui de mon pays et me permettra d'aborder

(*) Conférence faite le 14 janvier 1932, à la Fondation Universitaire, sous les auspices du Comité des Conférences de Politique internationale.

la question — disons — d'après les règles de notre métier qui, d'ailleurs, ne cesse jamais d'être un art. C'est donc en historien que pour parler de la première période décennale de notre politique étrangère, j'abuse de votre confiance en commençant par une digression dans le passé lointain de notre histoire (1).

I

La grande politique polonaise, qui est une politique nationale et dynastique en même temps, commence au XIV^e siècle et finit vers la fin du XVII^e. La Pologne, à l'ouest, a une frontière qu'elle perdra définitivement en reculant, seulement par le traité de Versailles; elle s'appuie vers le nord sur la ligne des lacs Mazouriens qui forme presque en entier sa frontière actuelle du côté de la Prusse orientale, et s'allie avec la plaine lithuano-ruthène dans un Etat compact, polonais d'esprit, lithuanien par sa dynastie régnante. Après avoir reconquis en 1454-1466 l'accès de la mer, le bassin de la Basse Vistule perdu 140 ans auparavant, elle s'oriente vers le midi: la grande idée de la dynastie jagelonnienne du XV^e et du XVI^e siècles consiste dans la réalisation d'une fédération d'Etats gouvernés par cette famille, sous la présidence de la Pologne, fédération qui embrasserait la Pologne, la Bohême, la Hongrie, qui aurait pu s'étendre sur l'Autriche, et qui comptait parmi ses vassaux: les Hospodars-Moldo-Valaques, c'est-à-dire Roumains, d'une part et les princes médiatisés de la Prusse Orientale et de la Courlande, de l'autre. La

(1) Dans mon précis, je laisse de côté le problème des négociations de la Paix de Versailles, ainsi que l'action de notre délégation avec le grand patriote Paderewski en tête en 1919. C'est ainsi que j'effleure à peine les questions qui ont été traitées d'une manière plus détaillée dans les études concernant notre politique, et publiées en français. C. SMOGORZEWSKI: *La Pologne restaurée*, Paris, 1927. — LE MÊME: *Union sacrée polonaise, le gouvernement de Varsovie et le « gouvernement » polonais de Paris 1918-19*, Paris, 1929. — M. HANDELSMAN: *La visite de M. Cicerin à Varsovie*. (*Monde Slave*, décembre 1925.) — LE MÊME: *La Pologne et les Etats Baltes*. (*Monde Slave*, octobre 1927.) — Pour l'ensemble, mais d'un point de vue différent du nôtre, voir l'intéressant précis St. STRONSKI: *La Pologne sur le terrain international 1918-1928*. (Dix années de l'indépendance de la Pologne. Varsovie, 1929, pp. 21-61.) — Voir aussi un bon essai de GARETH JONES: *Polands foreign relations*. (*Contemporary review*, 1931, july, 44-52.) — C'est surtout d'après les documents des archives des Affaires étrangères de la République de Pologne qu'est faite notre étude sur la politique polonaise, établie définitivement.

poussée victorieuses des Ottomans renversa ce plan grandiose, et l'avènement d'une puissance moscovite produisit un changement décisif dans l'orientation de la politique extérieure de la Pologne. Elle abandonna le bassin du Danube à l'avidité des Habsbourg qui s'y installèrent définitivement : c'est la future Autriche. Et tout en se défendant contre la grande marée turque sur ses frontières du sud-est, la Pologne lutte pour le maintien de ses provinces orientales : ses victoires lui donnent la possession du littoral de la Baltique jusqu'en Estonie, mènent ses troupes à Moscou et ouvrent devant sa nouvelle dynastie suédoise le mirage d'une puissance presque illimitée allant par dessus la Sibérie jusqu'à l'Océan. Mais elles provoquent contre la Pologne l'effort concentré de la Suède et de sa dynastie, menacée par ses cousins de Pologne, dans leur *dominium maris baltici*, soulèvent une réaction nationale et religieuse des Moscovites, et apportent un reflux décisif du sort. La Pologne vaincue par la Suède au XVII^e siècle est à la merci de la Russie qui dominera simultanément la Pologne et la Suède, et sous les auspices de ce changement une nouvelle puissance vient de naître : c'est la Prusse-Brandebourg, un domaine de hobereaux, un Etat militariste dès son commencement, délivré à peine du vasselage polonais en Prusse Orientale, dite ducale.

Le système français de la barrière orientale, dirigée contre les Habsbourg, et composée de la Suède, de la Pologne et de la Turquie se heurte aux intérêts contraires et aux vieilles rancunes de ses composants. La Pologne a joué pour la dernière fois le rôle d'une véritable puissance à la fin du XVII^e siècle sous Sobieski, mais c'était en accord avec la Prusse contre la Suède et la Turquie, au secours de l'Autriche contre les victoires ottomanes, en alliance avec les Habsbourg et les Moscovites contre la domination turque en Europe.

Dorénavant, désarmée au moment où ses voisins s'armaient de pied en cap, se retirant des grandes affaires européennes dans une époque où la doctrine de la balance des pouvoirs et des dédommagements devenait courante, la Pologne se leurrait de l'espoir que sa neutralité et son désarmement intégral seraient des garanties suffisantes de son indépendance. Elle a payé cette illusion de ses territoires (1770-1775), puis de son indépendance (1793-1795), après avoir fait l'expérience de la trahison prussienne en 1792 et du soutien insuffisant de la France.

Le XIX^e siècle ouvre pour la Pologne, comme pour toute l'Europe, des perspectives inattendues : mais la Pologne n'est plus qu'une nation divisée, démembrée, et ne dispose plus de son corps politique, comme les autres. Dans la lutte entre la France et la Russie la nation polonaise, et non la Pologne qui n'existe plus, se mit du côté de la France pour devenir la proie de la Russie. La guerre de 1831 ne changea rien à cette situation.

Et une nouvelle époque qui prit fin seulement en 1918, commença pour la Pologne. Vaincue, elle se rallie à la France, poussée plutôt par ses sympathies que par des considérations d'ordre pratique. La pensée polonaise essaye alors de résoudre le problème de l'avenir du pays : devant l'union de ses ennemis, elle doit se rapprocher d'une puissance ou d'un système de rapports pouvant apporter des solutions favorables à ses intérêts. C'est la France, ou la France alliée à l'Angleterre, qui devait servir de base à ses considérations. La guerre de Crimée a renversé des illusions portées trop loin. L'insurrection de 1863 n'a fait qu'approfondir les mêmes expériences et servir de pierre angulaire à une nouvelle évolution. L'Autriche, bientôt fédéralisée, donna à ses Polonais de nouvelles possibilités politiques. La Prusse, transformée en Allemagne, inaugura un système d'extermination. La Russie férocement antipolonaise ne pensait qu'à la russification de ses confins occidentaux. Mais la face de l'Europe changeait de bout en bout : la Sainte Alliance avait disparu pour toujours ; l'Allemagne antipolonaise s'alliait à l'Autriche gouvernée par les Polonais ; la Russie antipolonaise s'alliait à la France qui jouait toujours un rôle exceptionnel et sentimental dans nos considérations politiques.

La situation se compliquait pour nous encore davantage : l'Autriche dans sa politique balkanique, et au fond antislave, nous permettait au XX^e siècle de nous organiser militairement d'une manière clandestine ; la Russie tzariste, de plus en plus rapprochée des démocraties occidentales, nous poussait dans notre orientation antigermanique. La guerre éclata et nous trouva dans deux camps opposés, formant des corps de volontaires aussi bien à côté des Autrichiens et des Français, que même des Russes. Elle nous apporta des complications politiques encore plus graves. L'Autriche, sous les auspices de laquelle avait grandi la force morale de la nation, était l'alliée de l'Allemagne qui, selon l'opinion générale en Pologne, avait

déclanché la guerre mondiale. La Russie, principale ennemie de la Pologne au XIX^e siècle, soutenait la France, alliée héréditaire de la Pologne, cette France qui se levait maintenant pour la défense de la Belgique, notre amie depuis cent ans, en union avec la Grande-Bretagne : une situation rêvée par l'émigration polonaise tout le long du siècle passé !

Et puis vinrent les vicissitudes de la guerre : la débâcle de la Russie, l'occupation de la Pologne, le régime impitoyable de cette occupation, le manque de système politique du côté des autorités austro-allemandes en 1915 ; la proclamation inattendue de l'indépendance de la Pologne par les Centraux en novembre 1916, leur activité en opposition avec les principes proclamés, la révolution russe et le manifeste du gouvernement provisoire (mars 1917), annonçant la délivrance de la Pologne ; la formation d'une armée polonaise en France, l'enlèvement subit de Pilsudski par les Allemands en juillet, et la création d'un Conseil de Régence dans le pays occupé ; la révolution bolcheviste en 1917, puis le célèbre message du président Wilson et l'entrée des Etats-Unis dans la guerre, la déclaration des Alliés (juin 1918) sur la Pologne indépendante et unie, comme but de guerre, la convocation d'un Conseil d'Etat à Varsovie (juin), l'aggravation du système d'exploitation par l'occupation ; la misère, les épidémies, la faim, puis, enfin, les premières nouvelles sur les victoires des Alliés, l'effervescence des esprits en Pologne, la déroute de l'Autriche, l'explosion dans l'occupation autrichienne, la révolution en Allemagne et le renversement du régime d'oppression dans le pays, un renversement opéré par les Polonais eux-mêmes, la fuite honteuse du général Beseler et la rentrée triomphante de Pilsudski à Varsovie en novembre 1918. Une chaîne de contradictions, un véritable chaos d'expériences opposées, toute une trame d'influences qui travaillaient l'âme collective de la nation et lui imposaient, à côté des idées formées par un passé lointain, des idées nouvelles acquises récemment dans la période qui venait de s'évanouir.

II

Tandis que la grande majorité des Etats, — lors de l'armistice, — reprenaient, d'ailleurs non sans difficulté, le cours de

leur vie d'avant guerre, la Pologne qui avait une tradition multi-séculaire de vie politique intense, dût se mettre à bâtir les fondements de son existence politique. Tout était à créer : pour commencer par l'armée, les chemins de fer, la poste, l'administration, la police, et tout devait être fait simultanément. L'anarchie s'approchait de nos frontières de deux côtés : à l'est, la terreur bolcheviste suivait pas à pas les masses militaires allemandes qui voulaient traverser la Pologne, et à l'ouest, après un moment de répit créé par la stupeur, la marche des Allemands qui avaient dû quitter la Posnanie, recommençait, et on s'attendait à la venue de Berlin (de nouvelles bandes armées. Tandis que toutes les nations reprenaient le chemin de la paix, la Pologne seule, sans frontières, devait passer par une série de guerres : une guerre fratricide entre les Polonais et les Ukrainiens à l'intérieur de notre territoire, l'autre qui menaçait la Pologne et le monde civilisé tout entier contre l'assaut de milliers et milliers de soldats rouges des Soviétiques (1).

Mais l'Etat n'était pas sans gouvernail et sans direction. Dès son retour, Pilsudski devint le maître du pays, d'ailleurs bouleversé par des orientations et entre des partis opposés. Un gouvernement créé par le chef de l'Etat se heurta toutefois à des difficultés par le fait qu'à l'étranger, à Paris, un comité national polonais avait obtenu le caractère presque d'un gouvernement polonais *in partibus*. Et cette scission profonde, bien qu'aplanie apparemment, au moment des négociations de Versailles, persista pour devenir un élément essentiel de notre vie intérieure et de notre politique étrangère.

La lutte entre les partis et les influences, les problèmes de rivalité personnelle, les questions concernant l'organisation future de l'Etat, les principes constitutionnels, les compétences des organes politiques, la situation des minorités, les revendications sociales, un souffle venant de l'Orient, tel est l'ensemble complexe des premiers mois de l'existence de la Pologne. C'est la politique intérieure qui domine les autres parties de l'activité publique. C'est dans cette politique qu'il faut chercher

(1) Sur ce dernier chapitre, voir la partie écrite par nous dans le premier volume de la Pologne de la guerre mondiale pendant la guerre, dans la série polonaise de l'histoire économique et sociale, publiée par la Fondation Carnegie.

l'explication de changements personnels et autres, d'irrésolution, souvent, des oscillations de notre action extérieure. — Et tout de même deux facteurs, d'ailleurs de nature tout à fait différente, introduisent l'ordre dans ce chaos de mouvements apparemment incohérents : c'est la volonté presque instinctive de la nation et la personnalité de Pilsudski. Chef de l'Etat provisoire, puis chef de l'Etat polonais et généralissime de notre armée, centre de ralliement de ses admirateurs et centre d'attaques de ses adversaires, Pilsudski jusqu'à sa démission, au commencement de l'année 1923, tout en tenant fortement entre ses mains le gouvernail de la politique intérieure de la Pologne, soumet à sa volonté la direction et le personnel de notre politique extérieure. La grande, la première tâche de la nation tout entière qui a su toujours dans les moments suprêmes dompter les rancunes et les jalousies mutuelles des différents chefs politiques pour consacrer l'effort commun à la réalisation de cette tâche, a été la lutte pour les frontières, — étonnante analogie avec la Belgique de 1831 à 1839 ! Car même après le traité de Versailles, la République restait sans frontières : ce traité a établi notre frontière occidentale, il nous a attribué la partie maritime de la Pologne, mais il a laissé ouverte les questions de la Haute Silésie, de la Prusse Orientale, de la Silésie de Teschen, de la ville libre de Dantzig. Toute la frontière orientale était en suspens, remise à une décision ultérieure de la Conférence des Ambassadeurs. Une ligne de frontière provisoire, dite *ligne de Curzon*, fut tracée en principe (décembre 1919) pour étouffer presque notre organisme ressuscité, en le mettant géographiquement à la merci de notre voisin oriental, même s'il n'était pas révolutionnaire. La partie orientale de la Galicie contestée par les Ukrainiens et tous ceux qui n'avaient aucun bon droit de le faire, fut l'objet de marchés successifs : attribuée à la Pologne, puis cédée en mandat, le mandat fut révoqué et la Pologne obtint le droit de l'organiser civilement et de l'occuper militairement (25 VI, 22 XII 1919). En un mot, vers la fin de 1919, au moment d'une grave crise économique qui fut pour la Pologne une conséquence inévitable de la dévastation produite par la guerre et l'occupation, au lieu de se mettre à l'œuvre commune de restauration de la paix, la nation polonaise a dû employer tous ses efforts pour fixer les frontières de notre Etat en formation.

D'ailleurs, non seulement les frontières, mais l'existence même de l'Etat rénové fut bientôt mise en doute par le fait d'une guerre d'invasion des Soviets. La Pologne, dans son action diplomatique, passe par les plus dures épreuves : à Spa, dans la personne de son président du Conseil, en juillet 1920, elle a été obligée d'accepter les conditions imposées, elle se déclara prête à retirer ses forces derrière la « ligne de Curzon ». Ces conditions proposées par les Alliés, rejetées par les bolcheviques et le soutien promis par les Alliés à la Pologne ayant fait défaut, la Pologne dut se courber encore davantage : elle envoya des négociateurs, ou plutôt des parlementaires à Minsk pour y discuter avec les Soviets les exigences qu'ils voulaient nous contraindre à accepter (1).

Entretiens, la situation subit un changement radical : les victoires des armées polonaises tirées de dessous la terre sous le commandement de Pilsudski, secondé par le général Weygand, ont chassé les envahisseurs, puis elles ont rejeté les armées russes bien loin derrière la fameuse ligne de Curzon, enfin des négociations d'armistice, renouvelées à Riga, suivies de négociations de paix, ont abouti au traité du 18 mars 1921. La Pologne fixa *elle-même* sa frontière orientale et tout en conquérant par son propre effort cette frontière établie de fait, mais non reconnue par les autres Etats, elle avait acquis une vraie connaissance de sa situation. L'accès au port de Dantzig dans des moments d'urgence lui fut fermée, le transit par la Tchécoslovaquie presque annulé, la nécessité d'une *communication directe* avec l'Occident devenait évidente. Une connivence étroite de l'Allemagne avec la Russie, une coopération militaire de la Lithuanie et des Soviets étaient démontrées. Les sympathies des masses ouvrières un peu partout se sont dressées pour les Soviets. Le gouvernement tchécoslovaque choisit ce moment critique pour obtenir une décision favorable pour lui dans la question de Teschen, les plébiscites en Prusse Occidentale et Orientale furent perdus dans une heure du plus grave danger pour la Pologne et les frontières en litige restèrent à l'Allemagne. Le gouvernement anglais se montra partout

(1) Pour les négociations de Minsk et de Riga, voir les souvenirs et documents de Jean DABSKI : *Pokoj Ryski* (La paix de Riga). (Varsovie, 1931.)

du côté de nos adversaires; seul le Saint-Siège, seules la Belgique, la Hongrie et l'Italie nous étaient favorables, seule la France nous a soutenus. Et comme résultat final pour toute l'Europe deux complications presque inextricables: un état d'effervescence, presque d'ébullition continuelle en Silésie et le « coup de Zeligowski » contre Wilno, une question interminable dans laquelle le digne représentant de la Belgique, M. le Ministre Hymans, a montré tant de talent et d'invention, tant de bonne volonté, tant d'esprit de justice et de sacrifice personnel.

La frontière de la Haute-Silésie n'a pu tout de même rester éternellement indéterminée: deux insurrections spontanées de la population polonaise en Silésie (août 1919 et 1920) ont provoqué enfin le prébiscite du 20 mars 1921, qui d'ailleurs, a évoqué une nouvelle divergence d'idées au sein de la Commission interalliée et une nouvelle prise d'armes. La guerre polono-allemande qui dura en Silésie plus d'un mois (mai 1921) et donna naissance à une action intense de la propagande allemande, à des excès oratoires dirigés contre la Pologne par M. Lloyd George, à une nouvelle lutte diplomatique entre les points de vue anglais et français, que voulait en vain concilier le comte Sforza, et à la décision du Conseil suprême du 12 août qui, sur les instances du ministre britannique, renvoya le problème à l'avis de la Société des Nations. Cet avis fut de diviser la Haute-Silésie en deux parties, traça la frontière et prévint les mesures transitoires nécessaires pour la future adaptation des territoires divisés à de nouvelles exigences économiques. L'avis du Conseil de la Société des Nations servit de base pour la décision définitive de la Conférence des Ambassadeurs du 20 octobre 1921, qui fixa la ligne-frontière et prescrivit un nouveau statut à ces confins des deux Etats sous le contrôle provisoire de la Société des Nations. Bonne ou mauvaise, cette solution mit fin à la situation indéterminée qui bouleversait les populations de ces contrées, qui détruisait des rapports normaux entre la Pologne et l'Allemagne, entre la Pologne et le monde entier, qui créait continuellement un élément de nervosité dans la politique intérieure et extérieure de la Pologne.

III

Il ne restait que la question délicate de Vilno et la régularisation du long tracé de la frontière polono-russe. La première occupait sans cesse l'attention des hommes politiques européens, la seconde, dans sa partie méridionale, devint l'objet d'une soigneuse préparation du côté de la diplomatie polonaise. On peut même se risquer à dire qu'à partir du printemps 1921 et, en tout cas, après la solution de la frontière silésienne l'effort de la politique extérieure de la Pologne s'y concentra. L'importance de cette question devenait de plus en plus forte et dans l'atmosphère de complications continuelles des rapports internationaux, en s'adaptant à ces nouvelles conditions, la politique polonaise élargissait le terrain de son action pour faire sortir comme par enchantement le programme complet en février 1923. Les Conférences de Cannes (janvier 1922) et de Gênes (mai 1922) n'ont apporté qu'une recrudescence d'incertitude en Europe : le traité de Rapallo, l'accentuation des sentiments anti-bolchevistes, une nouvelle phase de méfiance envers l'Allemagne. L'Angleterre était tout occupée par les complications en Turquie et en Grèce, craignait une nouvelle conflagration dans le Proche-Orient, voulait pouvoir disposer librement des forces de ses alliés dans ces contrées, prévoyait de nouvelles diversions du côté soviétique. M. Lloyd George était à son crépuscule. La France s'adonnait entièrement au problème des dettes et après de vains efforts auprès de l'Allemagne, préparait l'occupation de la Ruhr, en y entraînant la Belgique. L'Italie veillait attentivement à tout ce qui se passait sur le Danube, sans admettre toutefois aucun changement sur la côte occidentale des Balkans ; la question du charbon l'attirait vers ceux qui en disposaient.

La frontière polono-soviétique éveillait des doutes en France, qui toujours encore ne voulait pas choquer le vieux parti russe, mais elle était prête à user de son droit concédé par le Traité de Saint-Germain en ce qui concernait la Galicie. Par contre, la Grande-Bretagne se croyait toujours liée par ses anciens engagements, ses nombreuses protestations, peut-être par les intérêts de compagnies pétrolières situées en Galicie Orientale. L'Italie, indifférente au fond à ces questions, craignait le retour

de l'impérialisme méditerranéen de la Russie et la restauration des Habsbourgs, par ces voies les sympathies pour la Pologne — s'il n'y avait pas de rivalité française — pouvaient pousser vers un soutien, même vers l'initiative de la politique italienne. Tous redoutaient un bouleversement, épiaient chaque symptôme d'inquiétude sur le front oriental de l'Europe, qui pouvait faire dévier leur propre politique plus proche.

C'est dans cette situation que le gouvernement polonais s'est mis à l'œuvre à partir du 1^{er} décembre 1921, bien que les avis amicaux de la France lui eussent déconseillé encore cette initiative. Elle embrassa simultanément le terrain intérieur, la propagande, l'action législative, les rapports avec le ci-devant « gouvernement de l'Ukraine occidentale », — et l'influence sur l'opinion étrangère, l'activité diplomatique proprement dite. Encore en mai 1922 elle se heurte contre l'opposition inflexible de M. Lloyd George sur lequel Take Jonsescu, notre grand ami roumain, essaya de produire un effet. « Il (T. J.) lui (M. Lloyd George) a, dit-on, annoncé que s'il était possible d'arracher la Galicie à la Pologne, si, ce que je ne crois pas possible, la Pologne y consentait, ce sont nous, les Roumains, qui devrions y rentrer pour l'occuper, car l'intérêt de la Roumanie et l'intérêt de l'Europe demandent qu'on ne laisse dominer sur les Carpathes ni la Russie, ni l'Ukraine ! »

A partir du 16 août 1922, l'action a pris un essor rapide. Un projet de statut pour les voievodies orientales de la Galicie fut présenté aux gouvernements alliés. Il a été soumis au parlement polonais qui l'a voté. Les élections furent annoncées et réalisées en Galicie. La conscription a été normalement faite sur ce terrain et bien qu'à Paris on ait contesté les arguments des démarches polonaises qui s'appuyaient sur l'art. 87 du traité de Versailles, bientôt, ce même article devra servir de point de départ pour une politique plus large. En septembre, il paraissait presque établi que personne en Europe ne contestait plus la souveraineté polonaise sur la partie orientale de la Galicie et qu'il ne s'agissait que de reconnaître ostensiblement ce fait.

Puis vinrent de nouveaux changements en Europe : le régime fasciste en Italie, l'occupation de la Ruhr et le coup lithuanien sur Memel. Cette fois, la conflagration paraissait prête à éclater.

ter, causée par ceux qui ne cessaient de se plaindre d'une soi-disant injustice, d'un autre fait accompli sur ces confins (Wilno). L'œuvre préparée de longue main devait porter ses fruits. Le nouveau ministre des Affaires étrangères, le comte Skrzyński appuya l'initiative de ses collaborateurs pour poser le problème dans *toute son étendue*. La note polonaise du 8 février 1923, adressée à M. Poincaré, tout en soutenant les droits de la Pologne, lésés par le coup de Memel, demandait « de liquider aussi promptement que possible toutes les questions dont la solution intéresse directement ou indirectement l'Etat polonais ». Le mois qui suivit, fut plein d'activité fébrile de nos ministres à Paris, Rome et Londres. Mais les hésitations ne manquaient pas de durer : la France voulait savoir si les autres gouvernements alliés étaient d'accord sur le point de la frontière polono-russe ; l'Angleterre éprouvait toujours quelque doute au sujet de la Galicie ; l'Italie qui voulait prendre sur elle l'initiative de cette démarche, observait non sans inquiétude l'attitude de la France. Il a fallu convaincre et persuader, lutter jusqu'au dernier moment, en se procurant des auxiliaires précieux, M. Uchido à Tokio d'un côté, MM. Jaspar et Hymans à Bruxelles de l'autre. Jusqu'aux dernières heures, on put craindre que la question ne fut remise à une date ultérieure, et au dernier moment encore notre ministre à Paris dut transmettre une déclaration que dès que la souveraineté serait transférée, le gouvernement polonais ferait le nécessaire pour que le traité de Saint-Germain fut ratifié par la Pologne. Le 14 mars 1923, la Conférence des Ambassadeurs prit la décision qui fut annoncée le 15 : la frontière polono-lituanienne fut tracée définitivement, celle avec la Russie fut reconnue en vertu de l'art. 87 du traité de Versailles et la souveraineté sur la Galicie fut cédée à la Pologne par les puissances alliées, en vertu du traité de Saint-Germain (1).

La première époque de l'histoire de notre politique étrangère fut ainsi close : la Pologne obtint enfin ses frontières. C'est seulement à partir de ce moment qu'elle a pu commencer une vie extérieure comme les autres.

(1) Quelques documents et exposé sommaire de négociations dans le livre de l'ancien président du Conseil W. SIKORSKI : Pologne et France. (Paris, 1931.)

IV

On répète souvent un mot d'un homme d'Etat anglais : « La politique extérieure de la Pologne ! Il n'y a personne qui connaisse cette politique ! » « Nobody knows Polands policy ». En parlant ainsi cet homme politique avait raison, car jusqu'en 1923 il n'y a pas eu de place pour une politique extérieure normale : il s'agissait uniquement pour la Pologne de conquérir ses frontières.

Une politique étrangère est une formule spéciale de la raison d'existence d'un Etat particulier, la formule créée par son développement, réalisée par ses hommes d'Etat, conçue et précisée par ses penseurs. Sir Austen Chamberlain, en parlant dans des « bases permanentes de la politique britannique étrangère » commence par cette phrase : « Rien dans les commentaires étrangers sur la politique britannique ne surprend plus un Anglais que les fréquentes attributions aux hommes politiques britanniques de tous les partis et de tous les temps d'une subtilité machiavélique de projets et d'une persistance inaltérable dans l'exécution de leurs plans » (1). Et il finit en constatant avec raison que cette politique est une politique de principes permanents, unie dans son fond, dans son développement, bien qu'elle ne soit jamais faite des idées préconçues ni dirigée par une logique. La tradition, la psychologie du peuple et la géographie sont les seuls régulateurs de sa politique étrangère. Permettez-moi d'ajouter encore une anecdote : Abdul Hamid, dit-on, interrogé sur le changement d'un gouvernement britannique répondit : « Un gouvernement anglais conservateur ou libéral, c'est indifférent. La politique anglaise est toujours la même. La seule différence c'est que les uns sont mieux élevés que les autres... » et vous aurez tous les éléments d'une vraie politique étrangère d'une nation, consciente de son rôle dans le monde.

Commençons par les dirigeants de cette politique polonaise. La direction n'était pas facile. La Pologne, dès son avènement, était liée par tant d'obligations, pour ne nommer que la protection des minorités et l'ingérence de la Société des Nations dans

(1) Austen CHAMBERLAIN : The permanent bases of british foreign Policy. (*Foreign Affairs*, 1931, july, pp. 535 et suivantes.)

les affaires de Dantzig et de la Haute Silésie que souvent notre ministre des Affaires étrangères devait s'occuper de tout autre chose que de la politique extérieure de son Etat. Cette situation qui entravait sa liberté d'action lui donnait toutefois une position spéciale dans les affaires intérieures de la Pologne et créait pour elle, au-dessus des rivalités réciproques, une atmosphère d'entente avec les Etats, liés par les mêmes obligations internationales. Mais les malentendus, laissés par la guerre de 1920 et les luttes en Silésie en 1921, duraient, et la politique polonaise, au commencement, dut se consacrer à dissiper des préjugés pour gagner la confiance du monde en sa modération, sa loyauté et sa prudence. M. Skirmunt, un diplomate de vieille école, un homme d'expérience, agissant avec réserve, très modéré (après Gênes on lui a reproché chez nous trop de modération) a inauguré une nouvelle tactique. Son prédécesseur lui a légué les deux accords avec la France (19 février 1921) et celui avec la Roumanie (3 mars) qui servent de fondements à notre situation ; lui, il a essayé d'attirer à la Pologne les sympathies de ses voisins de la Petite Entente, de conquérir l'opinion des Etats occidentaux. Gabriel Narutowicz, qui n'était pas un diplomate de profession, n'a fait que suivre avec le bon sens et l'autorité que lui donnaient son nom de savant, sa grande expérience dans différents domaines d'activité, ses relations internationales très étendues, la route tracée par son prédécesseur. De son côté, il tenta d'aplanir les difficultés avec les Soviets en donnant des preuves de la meilleure volonté polonaise. Le comte Skrzyński enfin, a couronné les efforts de ses devanciers. Un observateur perspicace, un témoin bien renseigné et de juste jugement bien que sévère, le ministre d'Italie à Varsovie, M. Tommasini, constate dans ses mémoires : la Pologne par cette politique continue de deux ans a gagné une brillante situation qu'elle a failli perdre en 1923 par les procédés d'un gouvernement créé en mai de la même année sur la base de la prépondérance de l'ancien comité national de Paris. Les bons rapports établis avec le Saint-Siège, avec la Petite Entente, avec les pays baltes, avec l'Italie, les relations avec la Russie, la position difficilement acquise furent en quelques semaines presque perdus par l'extraordinaire doigté du ministre (1). Le passage aux Affaires

(1) Fr. TOMMASINI : *La risurrezione della Polonia*. (Milano, 1925, pp. 75 et suiv.)

étrangères du grand homme d'Etat qu'est M. Dmowski, n'a pu remédier à la situation et c'est seulement grâce au comte Zamoycki qui, avec son charme de grand seigneur, se mit au service de notre cause, que vers l'été de 1924 la situation fut en partie dominée.

Le comte Skrzynski reprit alors pour la seconde fois le portefeuille des Affaires étrangères de Pologne. Ancien diplomate autrichien, ancien ministre de Pologne en Roumanie et l'auteur de l'accord de 1921, il passait pour un partisan de la gauche. En novembre 1925 (après Locarno) il fut en plus nommé président du Conseil. Doué d'une intuition créatrice, du flair politique, d'un courage de décision, à ces qualités innées il ajoutait des connaissances acquises et une rare sensibilité pour les courants qui agitent le monde contemporain. « La politique étrangère, pensait-il, doit avant tout présenter au monde la vraie figure d'une nation, représenter ses valeurs spirituelles et sa force morale. En face de phénomènes politiques quotidiens et des éléments de forces politiques, elle a à réaliser les tâches que réalise vis-à-vis de la nature l'art, leur donner leur expression, fixer parmi les courants changeants et leurs conjectures les traits inchangeables et caractéristiques de la nation, c'est-à-dire délivrer son esprit. » « Et quant à la Pologne, disait-il, il faut que nous sentions et comprenions que la Pologne n'est pas le résultat d'une catastrophe, mais qu'elle est le synonyme d'une victoire, de la victoire du droit, qu'elle a des forces et des richesses suffisantes pour augmenter à mesure que le monde entier s'établit et fleurisse, qu'elle est une fleur qui veut fleurir, mais non sur les cimetières et les ruines générales. »

En partant de la confiance acquise dont sa personne même paraissait être une garantie pour l'Europe, il se mit au service d'une politique qui devait faire participer la Pologne à toutes les grandes entreprises du monde. Tout en conservant les rapports particuliers qui unissaient la Pologne à la France et en maintenant de meilleures relations avec nos voisins immédiats, il voulait se rapprocher de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis, du monde anglo-saxon : des préoccupations financières et une ambition personnelle et nationale d'être mêlé à tous les problèmes consacrés à l'établissement définitif de la paix, l'ont poussé dans cette voie. Le terrain de la Société des Nations fut la place préférée de son activité personnelle. Il a réussi à relever

le prestige de la Pologne, reconnue presque partout comme représentante des « intérêts spéciaux », sinon mondiaux, — l'établissement des ambassades à Varsovie et une propagande allemande très véhémement contre la Pologne commencée sous son ministère en est la meilleure preuve. — Mais en même temps, il a contracté des obligations directes ou indirectes qui devaient lier la Pologne dans son action ultérieure.

M. Zaleski, sans interruption ministre depuis le mois de mai 1926, est dans ce poste le seul diplomate de carrière qui a fait toute sa carrière au service de la Pologne. Agent secret de la Pologne à Londres pendant la guerre mondiale, premier agent diplomatique officiel à Berne, ministre à Athènes, directeur du département politique, ministre à Rome avant et après la victoire fasciste, — il a la réputation d'être un des plus proches collaborateurs du maréchal Pilsudski. Avec des relations personnelles très étendues en Angleterre et en Italie, qu'il ne cesse de cultiver, dès son avènement, il a établi une collaboration la plus étroite avec Paris, avec A. Briand, persuadé qu'il était de ce que « le premier et peut-être le plus essentiel trait de notre politique est qu'elle est pacifique... Le second, c'est sa continuité. Si je parle de cette continuité — disait-il dans son discours du 26 juillet 1926 — ce n'est pas pour déguiser quelques différences entre les tactiques politiques de différents cabinets et ministères. Ces différences ont existé, elles doivent exister, et elles existeront. Elles dépendent non seulement des individualités des personnes gouvernantes, non seulement du type général de la politique de tel ou tel gouvernement dont la politique étrangère ne forme à peine qu'une partie, une partie organiquement attachée à d'autres parties, mais aussi et surtout de la conjoncture internationale changeante, qui exige telle ou telle tactique, telle ou telle forme de défense des intérêts et de propagation de l'idée de l'Etat donné. La continuité dont je parle, consiste en ce que les idéals et les intérêts de l'Etat soient plus durables que les cabinets qui se suivent, et que successivement chaque ministre qui prend sur lui la responsabilité pour le cours de la politique extérieure, a devant lui et doit avoir un complexe des problèmes durables. La continuité de la politique étrangère est l'expression de la compréhension respective par le gouvernement des complexes de ces problèmes et dans les relations internationales, elle donne aux parties

contractantes d'un tel Etat la sûreté que, sans compter avec les changements personnels des gouvernements, *le mot* d'un représentant autorisé de l'Etat sera *toujours honoré* et que les intérêts essentiels de l'Etat, constatés et pris en considération dans ces rapports mêmes, ne perdent jamais de leur valeur. » La continuité servait de base à l'action qui devait embrasser conjointement les intérêts politiques, économiques et financiers de la Pologne, tels que les comprenait M. Zaleski.

Sa politique devait donc être pacifique, mais en même temps elle ne pouvait admettre aucune discussion sur la moindre parcelle du territoire polonais. Elle devait commencer là où avait fini la politique de M. Skrzynski. Car en 1926, il y avait déjà une politique étrangère de la Pologne.

V

N'oublions pas les intérêts géographiques de ce pays. Un territoire de 388.000 kilomètres carrés avec plus de 31 millions d'habitants. Un grand organisme économique embrassant deux bassins, ceux de la Vistule et du Niémen, avec un débouché très étroit sur la côte maritime, d'à peine 140 kilomètres de longueur, avec un port, à moitié indépendant, à Dantzig et l'autre à Gdynia, encore en formation. Une frontière vulnérable de 3.895 km., avec deux lignes de frontières absolument ouvertes : plus de 1.400 kilomètres en face de la Russie, plus de 1.900 du côté de l'Allemagne dont 600 sur les lacs Mazouriens, inattaquables pour la Prusse, formant pour elle une frontière idéale d'invasion. Un Etat, ayant pour voisins les Soviets, foyer de propagande communiste d'un côté, l'Allemagne de plus en plus hitlérianisée, foyer des idées de revanche de l'autre (1).

Retenons ce tableau condensé de la situation de la Pologne pour passer rapidement en revue les deux « complexes » de problèmes fondamentaux de sa politique extérieure.

D'un côté la défense.

Pour la Pologne, le problème de la défense embrassait deux séries de phénomènes différents : l'une d'ordre purement éco-

(1) D'après le *Petit Annuaire Statistique* pour 1931.

nomique, l'autre politique ou politico-militaire, toutes les deux toutefois s'unissant dans les rapports avec l'Allemagne. En plus, la défense politique concernait simultanément le problème de l'Allemagne et de la Société des Nations.

Quant aux questions économiques, elles résultent de la dissolution des anciens liens entre la partie occidentale de la République et l'Allemagne. C'était le problème de la liquidation de ces rapports et des suites de la guerre. Mais à côté de cette tendance fondamentale ressortait le grand effort pour le garantir contre la prédominance ultérieure de l'organisme économique et social allemand.

Des deux côtés (polonais et allemand) on envisageait sous ce point de vue les négociations d'un traité de commerce qui ont donné naissance à l'initiative allemande de fermer aux produits polonais l'entrée du Reich (15 juin 1925). La « *Versackungspolitik* » devait commencer. Le président du Conseil polonais, M. Ladislas Grabski, non sans une sérieuse hésitation (1), décida de répondre à cette démarche par des mesures analogues et une guerre douanière commença qui au fond dure jusqu'à présent, car le traité de commerce (accords du 31.X. 1929 et du 17.III.1930) issu de ces débats continuellement interrompus, mais poursuivis, ratifié dernièrement par la Pologne et *non ratifié par l'Allemagne*, n'est pas encore entré en vigueur. Cette mesure apporta comme résultat imprévu après les expériences du temps de l'inflation allemande une délivrance de plus en plus accentuée de la vie économique et financière et du marché polonais des changements qui pouvaient se produire en Allemagne : la chute que nous avons observée l'été dernier de l'autre côté de la frontière, comme vous le savez, a laissé intacte notre vie économique, immunisée dans une certaine mesure.

VI

Quant au côté politique il se posait pour nous sous la forme de lutte pour la sécurité. Dans le traité de Versailles, la Polo-

(1) Voir ses mémoires W. GRABSKI : *Dwa lata pracy u podstaw panstwowosci naszej* (1924-25). *Deux ans de travail pour créer les fondements de notre Etat*. Varsovie, 1927, pp. 173-174.)

gne n'a pas obtenu de garanties qui étaient prévues pour la France, n'avait droit à des gages qui en assuraient la possession. La frontière occidentale ouverte à toute influence militaire restait sous l'action des places fortes qui, d'après ce qui a été établi devant le Conseil de la Société des Nations en décembre 1926, étaient non démantelées, et qui ont reçu après 1920 de nouvelles fortifications dans une mesure plus large qu'elles ne le possédaient avant la guerre. La nouvelle forteresse de Koenigsberg paraissait être aménagée comme un point de ralliement pour un assaut au delà de la frontière des lacs Mazouriens : il ne faut pas oublier que la frontière de ce côté-là est à deux heures de chemin de fer de Varsovie.

La Pologne ne disposait pas d'un traité analogue à celui qui a été signé par le président Wilson en 1919, ou qui a été discuté en 1921-22 entre la France et la Grande-Bretagne. Sa vraie et unique garantie consistait dans l'application des articles du Pacte en cas de danger et dans le soutien de la France et de la Roumanie. — La Pologne qui a été avant 1923 l'objet de fortes attaques de la presse nationaliste allemande, dont le nom a disparu à peu près de la propagande de revanche en Allemagne lors de l'occupation de la Ruhr, est redevenue en 1924 l'objet essentiel de son agression. Non seulement en Allemagne, mais par des canaux d'information de source allemande dans tout le monde anglo-saxon et scandinave se poursuit une fébrile activité ayant pour but d'attaquer nos frontières, en Silésie, en Poméranie, qu'on nomme à tort le « corridor » de Dantzig, et même en Posnanie. Le ministre Stresemann lui-même dans un moment où il s'agissait soi-disant de la pacification définitive de l'Europe et où l'admission de l'Allemagne à la Société des Nations était déjà un fait presque acquis, disait le 18 mai 1925 : « Il n'y a personne en Allemagne qui pourrait admettre que la frontière tracée à l'est dans une opposition la plus flagrante au droit des peuples de disposer d'eux-mêmes soit pour toujours un fait inchangeable. » L'attitude des alliés envers l'Allemagne n'était pas identique : l'Angleterre était en principe et en pratique hostile à la politique de la Ruhr bien que, en France et en Angleterre, le désarmement de l'Allemagne ne paraissait pas réalisé d'une manière loyale et complète ; et quant aux réparations sans entrer dans l'exécution des devoirs par l'Allemagne, la Grande-Bretagne demandait sa part à la France qui voulait

la faire dépendre de l'acquittement par l'Allemagne de ses obligations. En plus l'Angleterre qui passait par la première phase du chômage, reprochait à la France d'être exempte de ce fléau, et tandis que la première s'attachait surtout aux dettes et au désarmement, la seconde comme de raison devait penser, surtout après les difficultés de la Ruhr, à des garanties supplémentaires de la sécurité. C'est ainsi que successivement tous ces trois problèmes : dettes, désarmement et sécurité se sont unis dans un ensemble très compliqué, qui devait devenir l'objet de discussions entre les alliés et l'Allemagne d'un côté, entre alliés et autres membres de la Société des Nations de l'autre. Le chemin menait lentement vers Genève, — et pour obtenir des garanties dans tous ces trois domaines, il a fallu successivement aplanir les difficultés respectives et amener l'Allemagne, dont l'attitude envers la Russie à Rapallo et à Berlin en 1926, a donné sujet à maints soupçons, à se rallier définitivement à la Société des Nations. Les deux voies : celle de grandes puissances et celle de la Pologne devaient se rencontrer à ce point. Pour la Pologne, la vraie garantie de sécurité consistait dans un contrôle international effectif sur les rapports établis par le Traité de Versailles, un contrôle auquel elle-même aurait pu prendre une part active et permanente.

Le comte Skrzynski prit immédiatement une position très nette et dès que du côté des puissances alliées une initiative vers un nouvel ordre d'organisation de la paix se fit jour, non sans avoir à vaincre de graves difficultés dans l'opinion polonaise, il se rangea de leur côté. Il signa le protocole de Genève en 1924 et se présenta à Locarno en 1925, persuadé qu'il était, que sans le concours de la Pologne qui dans cette année après le rétablissement du change polonais, dans un moment où le franc commençait à chanceler, où la France avait des difficultés au Maroc et où le flot du chômage et de la crise en Angleterre montait continuellement, a fixé définitivement ses rapports avec les Tchécoslovaques, et approfondissait l'entente avec les Etats Baltiques, que sans le concours de la Pologne on n'aurait pu arriver à aucun accord international. Le comte Skrzynski se décida pour une politique de concessions. Les accords de Locarno ont divisé le problème de déclaration préalable à demander à l'Allemagne avant son admission à la Société des Nations, en deux : le Reich garantissait sa frontière occidentale,

il restait libre de toutes obligations renouvelées, concernant sa frontière orientale. La Pologne n'a obtenu qu'un traité d'arbitrage, et conservé son accord avec la France dans des conditions moins bonnes qu'auparavant. Mais en acceptant ces conditions le ministre de la Pologne ne voulait pas inaugurer une politique des dupes : les déclarations qu'il avait reçues à Londres, soulignaient les grands services de la Pologne pour la formation de « l'esprit de Locarno ». A Locarno même le représentant de la France assurait à notre ministre : « Il serait inadmissible que l'Allemagne reçoive un siège permanent *et vous pas*. Le pacte rhénan rend inévitable l'augmentation des sièges au sein du Conseil de la Société des Nations ».

Par l'audience officielle qu'il a eue au F. O. le 2 décembre 1925, le comte Skrzynski a commencé la grande campagne diplomatique pour notre admission à titre permanent au Conseil. Le point de départ de cette campagne se résumait ainsi : vu les grands services rendus par la Pologne à Locarno, le ministre a droit d'attendre qu'on lui facilite la réalisation de la politique, dite de Locarno, en Pologne, dont la condition préalable est pour la Pologne un siège permanent à Genève.

Je n'appuyerais que sur les points essentiels du développement de notre action, menée sur tous les terrains : à Rome et à Bruxelles, à Tokio et à Stockholm, à Genève, à Paris surtout, mais concentrée cette fois à Londres.

On avait à combattre la méfiance des petits Etats contre les privilèges des grands, et la jalousie des grandes puissances, puis une certaine rivalité de l'Espagne, du Brésil qui toutefois pouvaient compter pour nos auxiliaires. En février 1926, la propagande allemande antipolonaise prit un caractère plus véhément encore, mais le ministre de la Grande-Bretagne, Sir Austen Chamberlain, était complètement enclin à nous défendre. C'est alors que pour la première fois dans les milieux de Genève on lança ce ballon d'essai : satisfaction à l'Allemagne en mars, à la Pologne en septembre. Le compromis ainsi conçu n'était pas acceptable pour nous. L'attitude de l'Espagne et du Brésil devenait intransigeante, la Belgique, représentée par un socialiste, M. Vandervelde, était prête à exercer une certaine influence mitigieuse sur le socialiste représentant la Suède. Le comte Skrzynski défendait en Pologne la politique de Locarno, il inaugura une période de détente envers les Allemands, mais il

faisait dire à Londres surtout, à Paris et à Rome (le 2 mars), que la Pologne ne pourrait jamais comprendre la situation privilégiée qu'on voulait faire à l'Allemagne et que l'autorité de la Société des Nations, la foi en elle, pouvaient être gravement atteintes, si les justes attentes de la Pologne demeuraient déçues. Le jour même le chancelier du Reich annonçait à Hambourg dans un grand discours, que l'élargissement du Conseil serait inacceptable pour l'Allemagne. La Grande-Bretagne croyait qu'uniquement un compromis était possible dans la situation. Les instructions, données à Sir Austen Chamberlain, lui assuraient une pleine liberté d'action à Genève, mais prescrivaient que tout changement de la composition du Conseil serait inadmissible, s'il devait retarder l'entrée de l'Allemagne dans la Société des Nations. Et tout de même, au lieu d'une entrée triomphale préparée pour l'Allemagne, la question fut ajournée à Genève les 16 et 17 mars. Une commission spéciale de réorganisation de la composition du Conseil fut créée.

Après la séance de mars on a compris en Pologne que bien qu'on mit toujours en avant la demande d'un siège permanent, il n'était plus à obtenir. A partir de la mi-avril l'effort diplomatique de la Pologne s'oriente vers l'obtention d'un siège électif, mais avec la possibilité de réélection. Le projet élaboré par le Secrétariat de la Société des Nations et les décisions de la Commission en mai ne pouvaient pas satisfaire nos aspirations. Le postulat essentiel de la Pologne consistait dans la demande de traiter comme un seul point, *conjointement* : la réorganisation du Conseil, donc un siège pour la Pologne, et l'admission de l'Allemagne.

M. Zaleski en prenant le portefeuille des affaires étrangères, a formulé ainsi le point de vue du nouveau gouvernement (29 mai) : si en plus de l'Allemagne un siège permanent était créé, ce siège devrait être attribué à la Pologne. En 1926 on devrait fixer l'Etat qui serait rééligible. Il perdrait sa rééligibilité en vertu d'un vote spécial négatif de l'Assemblée pris par les deux tiers des voix.

C'était le point de départ d'une politique nouvelle qu'on a développée avec habileté et avec beaucoup de conséquence. Il faut avouer que l'attitude isolée de l'Espagne nous a sérieusement servi. Et bien que jusqu'au dernier moment, jusqu'à la séance de la Commission en août-septembre, la surprise ne nous

a pas été épargnée, l'effort de notre diplomatie dirigée par le ministre en personne, a obtenu un grand succès : la Pologne a été élue à un siège électif pour trois ans avec huit autres membres du Conseil et à la Pologne seule l'Assemblée a attribué le droit de rééligibilité. C'est ainsi que la Pologne est entrée, conjointement avec l'Allemagne, au Conseil de la Société des Nations, qu'elle va présider en 1930. Au prix des sacrifices de Locarno, la Pologne a obtenu pour les années qui vont suivre, sa part active dans l'œuvre future de sa défense et de la pacification de l'Europe et même du monde entier.

VII

Passons à la seconde partie de notre politique. Orientée surtout vers l'Est et le Sud-Est de l'Europe, elle porte un caractère éminemment constructif et reçoit à partir de 1926 une couleur plus vive. En conformité avec notre attitude invariable que le désarmement ne peut être réalisé que conjointement avec la sécurité et que dans la situation de la Pologne elle ne pouvait être désarmée que sur la base de garanties effectives, l'effort de la Pologne tend à augmenter l'autorité de la Société des Nations pour aboutir à la défense intégrale de la guerre par les moyens de celle-ci. C'est le but de l'initiative polonaise qui n'a pas obtenu alors de succès complet, mais qui a été couronné par un vœu unanime de l'Assemblée de septembre 1927, un apport considérable dans le mouvement qui parallèlement devait venir d'autre source et qui, petit à petit, tout en restant en dehors de l'action de la Société des Nations, devait aboutir au pacte Kellog-Briand (27 août 1928). Ce pacte multilatéral, excluant la guerre des rapports entre nations, accepté par la Pologne immédiatement, deviendra un nouveau moyen de sa politique.

La Pologne, tout en gardant sa position de puissance européenne, liée à tous les problèmes de notre continent, se concentre maintenant dans son activité constructive surtout à propos des questions de l'Europe centre-orientale. L'état indéfini des rapports avec la Lithuanie demandait une solution : c'est donc dans ce sens que le maréchal Pilsudski lui-même décida d'agir. Personnellement, il assistera à une séance mouvementée

du Conseil de la Société des Nations, en y obligeant le ci-devant dictateur Voldemaras d'avouer qu'il n'y a plus d'état de guerre entre la Pologne et la Lithuanie (décembre 1927). Toutefois les longues négociations qui suivirent à Kœnigsberg, à Berlin, à Kaunas, ne donnèrent pas de résultat; le rapport présenté à la Société des Nations le 6 septembre 1928 a dû constater que la tactique de Trotzki a trouvé un bon imitateur dans la personne de M. Voldemaras et que pour la Lithuanie la théorie: « ni guerre, ni paix », était celle à laquelle elle voulait se tenir en s'y cramponnant.

Les difficultés, d'ordre local, qui importunent les territoires avoisinant les 500 kilomètres de notre frontière lithuanienne, n'ont évidemment pu retenir la Pologne dans une politique active dans les deux directions: par la Roumanie sur les Balkans, par l'Esthonie sur la Baltique. Loin de vouloir établir une prédominance quelconque dans ces contrées, la politique polonaise était réglée par de justes considérations, que sans avoir des intérêts opposés avec aucun des États de cette partie de l'Europe, son rôle tout naturel était de servir pour eux d'intermédiaire ou d'agent de liaison dans les problèmes politiques, aussi bien qu'économiques. Dans le cadre général des questions européennes s'ouvrait un champ de problèmes plus restreint, dont les limites devaient en être tracées par une initiative sinon hostile, du moins malveillante des Soviets. En revenant aux négociations relatives à un pacte de non-agression entre la Pologne, ses voisins baltes et la Russie soviétique, commencées en 1922, suspendues en 1926, ayant pour but d'obtenir des garanties supplémentaires, le gouvernement des Soviets par sa note du 28 décembre 1926 a fourni à la Pologne la possibilité de réunir autour d'elle ses voisins, avec la Roumanie, pour signer conjointement, à une date choisie par la Pologne, le protocole dit de Moscou (du 9 II 1929) qui, tout en liant les Soviets les a mis en liaison avec la Société des Nations dans la même mesure que le pacte de Paris l'a fait pour les États-Unis par l'intermédiaire de la France. Active sur ce terrain et préparant pour l'avenir un champ propice à un rapprochement économique — le futur bloc agricole des États de l'Europe centrale et orientale — la politique de la Pologne, tout en participant dans la nouvelle phase de « liquidation de la guerre » a évidemment joué un rôle, mais un rôle plutôt effacé, lors des

négociations du plan Young et des conférences de La Haye. En tout cas, elle aussi, elle occupe une certaine place dans l'organisation de la Banque des Réparations.

VIII

Je m'arrête à l'année 1930 et pour plusieurs raisons. On m'a demandé une conférence — un peu longue — d'historien : je n'ai aucun titre pour parler de questions d'actualité. Et pour finir, deux souvenirs se rapportant à une époque qui, pour nous autres, paraît presque une époque préhistorique.

Lorsqu'en 1863 il s'agissait d'une intervention franco-anglaise au profit de la Pologne, Lord Napier, l'ambassadeur anglais à Pétersbourg se déclarait contre une pareille mesure. Une Pologne restaurée, pensait-il, redemanderait ses frontières de 1772, elle redeviendrait une puissance militaire; opposée aux intérêts de la Prusse et de la Russie, elle assurerait à la France ainsi qu'à l'Eglise catholique, la prépondérance dans l'Orient européen, et ne compterait pas avec ses minorités ethniques et religieuses (6. IV. 1863). Dans une conversation qui eut lieu quelques semaines plus tard entre le vicomte Palmerston et l'agent autrichien Kindsworth (15 VI.), le vieux Pam a dit : pour qu'une pareille prognose (sur le monopole de l'influence française) se réalise, il faut une seule condition, que la puissance anglaise cesse d'exister. Est-ce que la Belgique, en se séparant de la Hollande, est tombée en dépendance de la France ? Est-ce que la France et l'Angleterre ne se partagent pas d'influences dans la péninsule des Apennins ? Est-ce que la Grèce, devenue libre du roi Otton, est devenue une province française ?

A les entendre parler ainsi après 70 ans, on aurait cru assister à un colloque entre M. Lloyd George et notre ami Sir Austen Chamberlain.

Et tout de même, pour bien apprécier la politique étrangère de la Pologne actuelle, ce n'est pas Lord Napier, mais plutôt Sir Austen Chamberlain qu'il faut suivre dans ses jugements.

Les conditions spécifiquement russes de la politique soviétique ⁽¹⁾

PAR

FERNAND GRECARD

Ministre plénipotentiaire,
Ancien consul général de France à Moscou

Quand deux grands historiens du siècle dernier, Tocqueville et Albert Sorel, s'attachaient à démontrer que la Révolution française avait à beaucoup d'égards continué la politique de l'ancienne monarchie, ils n'entendaient pas diminuer la grandeur du bouleversement survenu, ils voulaient seulement dire que le gouvernement nouveau était soumis comme son prédécesseur à certaines conditions immuables de milieu, de rapports et d'intérêts dont il ne pouvait se dégager. Quand Taine expliquait que cette même révolution était une conséquence de l'esprit classique, il n'était pas sans exagérer par un effet du même esprit et par virtuosité littéraire, mais du moins il voyait clairement que les hommes de 1789 et de 1793 étaient les prisonniers de certaines habitudes de pensée et de certaines manières de sentir, qui plongeaient de profondes racines dans le passé de la race.

Eh bien ! les maîtres actuels de la Russie ont eu beau rejeter avec violence et avec mépris tout ce qui leur rappelait une histoire odieuse, ils ont dû ajuster leur conduite aux conditions de vie, propres au peuple qu'un hasard extraordinaire a mis en leur pouvoir. Ils ont dû chausser les bottes tsaristes, monter le cheval des Alexandre et des Nicolas. Ils ont eu à résoudre des

(1) Conférence faite le 26 février 1932, à la Fondation Universitaire, sous les auspices du Comité des Conférences de Politique internationale.

problèmes dont les éléments étaient essentiellement russes, auxquels ils n'ont pu donner qu'une solution, bonne ou mauvaise, mais purement russe, absolument inconcevable en tout autre pays. Sans doute, ils servent une doctrine internationale, ils sont les champions de la révolution universelle, et, si à mon sens, il est peu sage de le proclamer, il ne faut jamais l'oublier, c'est un bout de la chaîne qu'il faut tenir fermement ; mais, si l'on veut les comprendre, il faut saisir aussi les circonstances de lieu, de race, de structure sociale et de tradition dont ils dépendent.

C'est l'action plus ou moins consciente exercée par ces circonstances particulières sur la conduite du gouvernement des Soviets, que j'essaierai d'éclaircir avec vous si vous voulez bien m'accorder quelques instants de bienveillante attention.

Je ne me dissimule pas que c'est une tâche délicate que d'entrer dans une matière aussi passionnément controversée, fût-ce par une allée de côté, moins hérissée de mitrailleuses que la grande avenue de face. Mais à tort ou à raison, je suis arrivé à la conviction que dans toute l'histoire du monde il n'est pas un événement, qui soit aussi parfaitement clair dans ses causes, ses conditions et son développement que la révolution russe. Elle ne présente pas au même degré ces obscurités singulières, qui aujourd'hui encore rendent difficilement intelligibles certaines démarches de la Révolution française. Par sa clarté la révolution russe offre une excellente leçon pratique, dont chacun peut tirer son profit, quelle que soit son opinion personnelle, pourvu que l'on consente à regarder les faits en eux-mêmes, dégagés des polémiques où ils se noient.

Ce qui nous étonne et nous choque le plus dans le régime actuel de la Russie n'est pas chose entièrement nouvelle dans l'histoire de ce pays. Je me bornerai à énumérer quelques faits caractéristiques où vous reconnaîtrez tout de suite, sans que j'aie besoin d'insister, un air de famille avec d'autres faits plus proches de nous.

Peut-être quelques-uns de nos contemporains ont-ils vu Ivan le Terrible en personne. La férocité ironique et sarcastique de ce premier des Tsars n'est pas sans évoquer certains souvenirs, qui ne sont pas des souvenirs de bibliothèque. Vous savez qu'il institua l'*Opritchnina*. C'était, comme son nom l'indique, une Commission extraordinaire, qui avait pour emblème un balai.

parce qu'elle était chargée de balayer les grands seigneurs. Elle emprisonna, déporta, mit à mort, dépouilla de leurs biens les récalcitrants, les mécontents, les suspects de toute classe, notamment les bourgeois de Novgorod. Nous avons la liste de ses victimes. Il y en a 3500, mais rien ne dit que la liste soit complète et la Russie de ce temps ne comptait guère que quatre millions d'habitants environ.

Au XVII^e siècle, un jeune gentilhomme, fils d'un haut dignitaire, dégoûté de Moscou, s'enfuit en France pour chercher la liberté à la Cour de Louis XIV. Le tsar Alexis Mikhaïlovitch, fort affecté de cette escapade, expédia des émissaires pour le ramener et, en cas d'insuccès, s'arranger de façon à le faire périr « là-bas ». Mais Alexis Mikhaïlovitch était un très doux tsar et très miséricordieux, aussi pria-t-il son entourage d'habituer tout doucement le vieux père à la mort de son fils.

Jusqu'à la fin de l'ancien régime russe, les agents de la sûreté politique eurent la faculté d'arrêter toute personne suspecte sur mandat de police signé en blanc, de la détenir pour une durée d'un mois, renouvelable indéfiniment « jusqu'à éclaircissement des motifs de l'arrestation ». Ces motifs étaient-ils éclaircis, une commission administrative spéciale pouvait reléguer le suspect en Sibérie pour cinq ans, sans être obligée de l'entendre en sa défense. C'était le règlement. Mais quel besoin de règlement pour agir ? Tel homme incommode s'éclipsait tout-à-coup sans que l'on sût ni pourquoi ni comment et sans qu'on le revît jamais.

Pour préserver son empire de la peste libérale, Nicolas I^{er} l'avait soumis à une quarantaine perpétuelle. Nul ne pouvait entrer ni sortir sans une autorisation spéciale, rarement accordée. Tout étranger qu'on laissait entrer en Russie, après enquête sur ses motifs, était surveillé par la police. Tout Russe, parti sans permission, était passible de déportation et de confiscation. L'ancienne Russie était un cloître séparé du monde. La règle a été appliquée plus ou moins sévèrement selon les temps, elle a toujours subsisté en principe.

La notion de liberté était à peu près absente. Jusqu'en 1861, les paysans, immense majorité de la population, étaient non pas seulement des serfs, somme on le dit communément, mais des esclaves comme les nègres d'Amérique. Jusqu'à une époque récente, les individus de toutes les classes étaient asservis,

enchaînés à leur ville ou à leur village, à leur profession et à leur métier, enfermés et cadénassés dans les divers quartiers de la caserne sociale. Les nobles eux-mêmes étaient des fonctionnaires astreints au service public, militaire ou civil. Quand Pierre le Grand voulut européeniser la Russie, développer ses facultés économiques, il institua, à l'imitation de son père Alexis, des industriels et des commerçants de service. « J'ai tout obtenu par la contrainte », disait-il.

Quand il voulut construire Saint-Pétersbourg, il réquisitionna la main-d'œuvre nécessaire dans toutes les parties, jusque dans les plus reculées, de son vaste empire. Il soumit ainsi 50.000 hommes au travail forcé dans des marais malsains, sans abri, presque sans vivres et sans outils. Il en périt 29 sur 30. On construit ainsi une grande capitale à peu de frais.

Il faut se souvenir, dit drôlement Voltaire à ce propos, qu'il n'en coûta que des oignons aux Pharaons pour bâtir les Pyramides.

La notion de la propriété privée n'avait rien de la rigueur qu'elle a acquise dans nos pays d'Occident. Le mot russe qui désigne la vraie propriété immobilière, *Votchina*, est tombé en désuétude. Un propriétaire terrien s'appelle aujourd'hui *pomièchtchik*. Or, *pomièchtchik* ne signifie pas propriétaire, il signifie bénéficiaire, celui qui détient une terre à titre précaire et révocable, en salaire d'un service rendu à l'Etat. Le tsar était le seul propriétaire véritable de l'Empire, non pas en théorie, comme le roi de France et le roi d'Angleterre, mais en réalité. Tout au long de l'histoire russe, nous voyons les tsars prendre la terre aux uns pour la donner aux autres. Autrefois l'Eglise orthodoxe possédait le tiers du territoire de l'Empire. D'un trait de plume, Catherine II le lui enleva, faisant savoir aux évêques, qu'étant les successeurs des pauvres apôtres, il était indigne d'eux d'avoir tant de biens. Ces biens, ajoutait-elle, avaient été volés à l'Etat et l'Etat les reprenait. D'un autre trait de plume, Alexandre II ôta 37 millions d'hectares aux propriétaires privés pour les donner aux paysans.

Dans nos pays d'occident la tradition du droit romain a profondément gravé dans les consciences l'idée du droit de famille et du droit personnel. En Russie, où il n'y a pas eu de droit romain, l'esprit juridique est faible. On peut à peine dire qu'il y ait des droits à proprement parler; il y a seulement des privilè-

ges, des concessions, des usages. On a le droit de faire quelque chose jusqu'au moment où l'on vous l'interdit. Toute parole du tsar est loi à l'instant même où elle est prononcée. C'est comme s'il n'y avait pas de loi, puisque la loi peut être changée à toute heure sans que personne en soit prévenu.

L'Etat, et son chef le tsar, est maître absolu. Rien ne lui fait obstacle ni dans les idées, ni dans les mœurs, ni dans les institutions, ni dans le régime social. L'ancienne monarchie russe ne ressemblait nullement à l'ancienne monarchie française. Celle-ci était contenue par mille traditions et reliques du passé, que défendaient âprement ceux qui en bénéficiaient, droit coutumier et droit romain, vieilles lois de sources diverses toujours en vigueur, prérogatives, immunités, franchises, exceptions et exemptions, Eglise indépendante ayant son chef à l'étranger, noblesse qui ne tenait sa dignité que de sa naissance, propriétaires intangibles derrière leurs parchemins, magistrats et fonctionnaires maîtres des offices qu'ils avaient achetés, Etats provinciaux, libertés communales, corporations fermées et fortifiées. Dans l'ancienne Russie l'autocratie ne trouvait rien en face d'elle qui pût la limiter, aucune force indépendante, aucune classe, aucun groupe d'hommes qui fût muni d'une organisation autonome, armé d'un droit propre, doué d'un pouvoir distinct. L'aristocratie avait dégénéré en un corps de serviteurs de l'Etat, devant leur autorité, leurs dignités et leurs propriétés au seul bon plaisir du tsar. On connaît le mot de Paul I^{er} à un étranger : « En Russie, Monsieur, il n'y a de noble que celui à qui je parle, et pendant que je lui parle. » Le clergé était asservi, le Tiers Etat, selon la remarque très juste de M^{me} de Stael, n'existait pas, il n'y a eu quelque chose qui y ressemble qu'à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle.

Au XVI^e et au XVII^e siècle, la Russie eut une Chambre des députés, *Zemsky sobor*; mais c'étaient des députés en service commandé, agents de l'Etat, tenus d'aider le souverain de leurs avis; chaque député devait obligatoirement avoir une opinion afin d'éclairer Sa Majesté, et chaque député devait obligatoirement avoir la bonne opinion, afin de bien éclairer Sa Majesté.

Quand en 1613, le trône étant devenu vacant, une assemblée nationale, qui représentait le peuple entier à la façon dont on concevait alors une représentation populaire, se réunit pour choi-

sir une nouvelle dynastie, elle fut un moment maîtresse de l'Empire. Vous croyez qu'elle en profita pour exiger des futurs souverains des libertés et des garanties ? Pas le moins du monde. Elle s'engagea au contraire à obéir sans discussion aux agents de la volonté suprême et à posséder les propriétés selon le don gracieux du prince.

Dans ces conditions, tout est permis, tout est possible à coups d'oukazes. L'autocratie fait librement les expériences qui lui plaisent sur le corps social, opère des changements à vue comme dans un théâtre, au signe du machiniste, bouleverse à son gré l'état des personnes et des biens, asservit les paysans ou les émancipe, astreint la noblesse au service ou l'en affranchit, transforme les coutumes et les institutions, les vêtements et la barbe : elle habitue le peuple aux révolutions radicales et brusques.

L'absolutisme du pouvoir de l'Etat mène naturellement à l'absolutisme de la pensée révolutionnaire. Par essence le despotisme n'accepte pas de plus ou de moins, on ne transige pas avec lui, on le subit ou on le supprime. Et l'on est tenté de le confondre avec tout ce qui l'accompagne, tout ce qui semble le soutenir, tout ce qui semble en être soutenu. Organisation sociale et économique, principes moraux, tout paraît également mauvais, bon à détruire. Tel fut l'état d'esprit des révolutionnaires russes dès le début, au temps des Herzen et des Tchernychevksy bien avant que les doctrines de Karl Marx n'aient pénétré dans le pays. Rien ne les retient, rien ne les modère, ni l'expérience qu'ils n'ont pas, ni le respect du passé russe qui leur semble pauvre et vide, ni la nécessité de compter avec les intérêts, les désirs, les préventions d'un peuple entièrement ignorant, dont leur qualité d'intellectuels les sépare sans remède, qui ne les comprend pas, dont ils n'ont pas à solliciter le mandat.

A l'imitation des réactionnaires slavophiles, ils méprisent l'Europe, et cependant il n'est pas une seule idée qu'ils ne lui aient empruntée ; mais ils sont persuadés que l'Europe n'a pas su se servir des vérités qu'elle a découvertes, qu'à eux seuls il appartient d'y appliquer leur raison positive et pratique, dénuée de préjugés, d'en pousser à bout la logique et d'en tirer les conséquences intégrales.

Débarrassons-nous des chaînes sociales et familiales, jetons au vent les conventions et les autorités traditionnelles, que sub-

siste seulement ce qui ne tombera pas en poudre sous les coups des forces jeunes ! Ce qui ne résistera pas ne mérite pas d'exister. C'est l'heure où philosophes et savants d'Occident démontrent à la jeunesse ravie que tout est matière, qu'il n'y a rien hors de la matière, que la vieille science et la vieille morale ne sont plus que néant. Voilà créé l'idéologue que nous avons appelé nihiliste, le Bazarov de Tourguéniev, le réaliste penseur du premier prédicateur de la nouvelle doctrine, Pissarev, le plus populaire des écrivains de cette génération de 1860. Pour lui, le cordonnier est supérieur à Raphaël, parce qu'il produit quelque chose d'utile ; il estime que le monde est un laboratoire, que la nature entière n'est qu'une matière pour la chimie et la technique. De là à penser que la société est un laboratoire, que l'homme est une matière pour la technique sociale, il y a un pas à peine ; il sera franchi par les bolcheviks, dont le matérialisme historique et le rationalisme utilitaire sont bien dans le fil du courant russe.

Il est bien aussi dans la ligne nationale des vieux révolutionnaires, ce parti bolchévik, qui aurait pu prendre à son compte leur appel à la jeune Russie de mai 1862 : bouleversement radical de toutes les bases de la société, république sociale et fédérative, accomplissement de la révolution par la prise violente du pouvoir, par l'organisation d'une dictature qui exclura tous ses adversaires de l'assemblée nationale et qui exterminera tous les opposants. Je n'ajoute pas la fin de l'appel : à l'aide de la hache, du poignard et de l'incendie, parce que les progrès de la technique ont permis de faire mieux.

Quelques personnes s'étonnent de la prescience de Dostoïevsky qui, dans son roman « Les Possédés », semble avoir si exactement prévu le régime bolchéviste. En fait, il n'avait eu besoin que de regarder les révolutionnaires qui l'entouraient. Son Pierre Stépanovitch Verkhovensky n'est autre que le fameux Netchaïev, prototype raté de Lénine.

Sans doute, Lénine était marxiste, et, en cette qualité, très hostile aux révolutionnaires nationaux. Mais enfin il poursuivait le même but : détruire l'autocratie par une insurrection armée et s'emparer du pouvoir sans s'embarrasser de l'évolution normale des phénomènes sociaux. Ce n'était pas le seul point où il se séparait de l'autre fraction du parti marxiste, les menchéviks. Ceux-ci avaient la foi démocratique ; ils voulaient fon-

der un grand parti populaire sur la base de la libre élection. Lénine, au contraire, croyait que le peuple a besoin d'être dirigé par une autorité forte ; que, seul, un corps restreint et rigoureusement discipliné d'intellectuels, révolutionnaires de profession, était capable de comprendre les vrais intérêts de la classe ouvrière et de la mener dans le bon chemin. Il était démocrate à la façon des tsars, qui n'admettaient point que personne en dehors d'eux pût connaître le bien de leurs sujets et qui soupçonnaient les aristocrates libéraux de vouloir la liberté pour opprimer le peuple.

Devenu dictateur, il concentra le pouvoir réel dans le seul parti communiste, ou, plus précisément, dans la fraction peu nombreuse de ce parti, dont il était le chef. Il disait un jour à un ancien député de Paris, qui me le rapporta aussitôt une heure après, ce mot profond, sous son apparence de plaisanterie : « J'admire beaucoup les anciens tsars : ils ont pris la Russie avec 500 hommes. Moi, je l'ai prise avec 30 hommes ». Il faisait allusion au fameux wagon prétendu plombé, qui, pendant la guerre, l'avait ramené de Suisse à travers l'Allemagne. En fait, Lénine a gouverné la Russie avec quelques compagnons, avec sa droujine, comme les anciens princes normands de Kiev.

Sa révolution consista essentiellement dans un changement de personnel et dans l'institution d'une nouvelle classe privilégiée. Je ne dis pas dirigeante. Il n'y avait pas, sous les tsars, de classe dirigeante ; il n'y en a pas sous le régime soviétique. Les ouvriers sont favorisés et avantagés ; ils ne participent pas plus au gouvernement que les nobles d'autrefois. Lénine a pris la place du tsar ; la fraction bolchéviste a pris la place de la bureaucratie ; la classe ouvrière a pris la place de la classe des propriétaires. Politiquement, la différence avec l'état de choses passé se borna à la rigueur plus stricte avec laquelle les nouveaux maîtres exercèrent leur autorité. Nourris dans la conspiration, ils en connaissaient les détours ; ils ont su boucher hermétiquement les fissures qui pouvaient donner jour à la liberté. Aussi bien que leur loi, ils ont imposé, dans tous les domaines, leurs opinions, qui sont nécessairement le dernier mot de la science. Ils ont fermé définitivement le puits de la Vérité. Il est désormais interdit à cette personne d'en sortir et de se montrer à l'état de nature. On n'a plus d'elle que sa photographie, tirée par les soins du service d'identité de la Guépéou

Depuis 1917, le régime a toujours évolué dans le même sens. Au début, il se servait, en le dirigeant, de l'appareil visible de l'Etat, issu, au moins en apparence, de la volonté populaire : Congrès Général des Conseils, Comité Central Exécutif, Conseil des Commissaires du Peuple. Mais ensuite, de plus en plus, le pouvoir effectif, la décision, jusque dans le détail des affaires, a émané directement des organes du parti communiste, depuis la cellule d'usine ou de village, en bas, jusqu'au bureau politique, en haut. Or, n'entre pas qui veut dans le parti : les épreuves d'admission sont longues et sévères, les épurations sont fréquentes. Ce parti est semblable à une congrégation religieuse, à un ordre de moines thibétains, rigoureusement séparé de la masse des laïcs qu'il domine. Ses membres font le vœu, non pas formel, mais effectif, de pauvreté et d'obéissance, chose redoutable, car la seule récompense est le pouvoir et l'exercice du pouvoir.

Le pouvoir du parti communiste a le même caractère que celui des tsars, d'être extérieur et supérieur à la nation, au lieu d'y être intégré comme celui des anciens rois de France. C'est pour cela qu'en supprimant le tsar, on supprima toute la mécanique politique, tandis qu'il en a été tout autrement pour la Révolution française.

Constitué dans le même esprit que l'autocratie, le nouveau gouvernement emploie des procédés de politique analogues. Il fait table rase, détruit tout ce qui s'oppose à lui, ne laisse rien subsister qui soit susceptible d'offrir une résistance quelconque, de manifester la moindre indépendance.

Que l'on ait ainsi ramassé toute l'autorité publique dans le seul parti, c'est évidemment un signe que l'on avait renoncé à compter sur la collaboration volontaire de la population.

Quelle est cette population ?

La noblesse et la haute bourgeoisie ont disparu, expropriées, massacrées, exilées. Les petits bourgeois ont toujours été peu de chose en Russie, sans force et sans vie, méprisés hier, méprisés aujourd'hui : leur seul nom est une injure. Restent les ouvriers, favoris du régime, et les paysans, qui sont la grande masse, les quatre cinquièmes.

Etonnants, ces paysans russes ! Il y a huit siècles, ils avaient à peine dépassé le Dnieper ; ils occupent, aujourd'hui, le rivage du Pacifique. Sans relâche, inlassablement, ils se sont avancés

vers l'Est ; ils ont porté le feu, la hache et la charrue sur cent-dix degrés de longitude ; ils ont défriché bois, landes et marais sur les trois dixièmes de la circonférence planétaire. De cette immense colonisation ils eurent l'initiative et la peine, les princes cueillirent la gloire, suivant à la trace le moujik qui fuyait l'oppression et l'impôt. Loin d'encourager cette conquête de l'espace, les tsars s'efforcèrent toujours de retenir le paysan, de l'enchaîner au sol, de l'asservir aux propriétaires, qui avaient besoin de main-d'œuvre, et à l'Etat, qui avait besoin de remplir le fisc. Ils en firent un esclave et ne lui rendirent la liberté que lorsqu'il n'y eut plus de territoires où il pût se sauver.

Les questions fiscales ont en histoire une importance énorme, que l'on ne sait pas toujours reconnaître. Ce sont des raisons fiscales qui ont déterminé au cours des âges les variations de la condition des paysans russes. Ce sont des raisons fiscales qui ont dicté la conduite du gouvernement soviétique à leur égard.

Trois fois en dix ans il a changé leur statut de fond en comble. En premier lieu il leur appliqua le communisme de guerre, qui, de l'ensemble des récoltes laissait aux cultivateurs le strict nécessaire pour leurs besoins, et réquisitionnait tout le reste pour la nourriture des villes et de l'armée. Il en résulta que les paysans réduisirent leurs cultures d'un tiers et causèrent une disette générale. Le gouvernement dut rétablir le libre commerce du blé. Liberté relative, car l'Etat restait maître du marché. Pour tirer le meilleur parti possible de son industrie délabrée, il vendait à très haut prix les produits fabriqués, achetait très bas les denrées agricoles. Pour la même quantité de blé on n'obtenait que la moitié ou le tiers des objets qu'on en pouvait obtenir auparavant, et ils étaient de qualité fort inférieure. En conséquence le paysan gardait son blé. Non seulement le ravitaillement des villes en souffrait, mais l'exportation des céréales était impossible. Or, cette exportation était nécessaire pour procurer les devises étrangères servant à payer l'outillage industriel acheté à l'étranger.

Une troisième fois, le gouvernement bouleversa la condition paysanne. Jusqu'alors, en vertu du code agraire de 1922, inspiré par la vieille idéologie révolutionnaire russe, les familles de cultivateurs étaient assurées de la jouissance permanente du sol, quoique celui-ci fût nationalisé en principe. Subitement, un oukaze du Kremlin les força d'abandonner leurs exploitations

indépendantes et d'entrer dans des organisations collectives, qui grouaient chacune une soixantaine d'exploitations dans une gestion commune, sous la direction d'agents envoyés de la ville. La résistance désespérée des paysans obligea le gouvernement à rapporter sa décision, mais, bientôt, il la reprit et la fit exécuter. Aujourd'hui, les deux tiers environ de la population rurale sont organisés en collectivités.

Pourquoi tant de hâte et de violence ? Pourquoi ne pas attendre encore, après avoir tant attendu ? C'est qu'on était fatigué de dépendre de la bonne volonté précaire du paysan pour le ravitaillement de la classe ouvrière ; c'est qu'on avait besoin de céréales à exporter pour assurer le financement compromis du plan quinquennal. Il est plus facile de contrôler 300,000 collectivités que 25 millions de fermes privées, d'en vérifier la production et d'en extraire le superflu présumé. C'est ainsi que les tsars avaient lié le paysan à sa commune par la caution solidaire devant l'impôt, qu'ils l'avaient asservi aux propriétaires par la responsabilité fiscale de ceux-ci. « J'ai en eux, — disait Nicolas I^{er}, en parlant des propriétaires, — 150,000 commissaires de police gratuits ». Il aurait pu ajouter : « et 150,000 percepteurs ». Les collectivités paysannes remplacent, à ce point de vue, les anciens propriétaires.

L'attitude du gouvernement des soviets, dans cette question paysanne, serait inintelligible si l'on ne voyait clairement les conditions propres à la Russie. Dans ce pays, les relations ont toujours été difficiles entre la ville et la campagne ; il y a toujours eu, plus qu'ailleurs, antagonisme entre l'une et l'autre. La ville dépend de la campagne ; elle en est le parasite. La campagne vit sur elle-même ; elle fabrique ce qu'il lui faut. Le peu qu'elle tire de la ville ne lui paraît pas compenser la charge des impôts, le service militaire, les vexations administratives et l'exploitation usuraire des citadins.

Le parti communiste est urbain. Il en a hérité l'impopularité de l'ancienne administration dans les villages. Mais, en même temps, ce fut l'une des principales causes de son succès dans un pays où les ruraux sont habitués à subir l'autorité du dehors, à la considérer comme un mal, mais inévitable. Le parti dominant s'appuie sur les ouvriers des villes, qui sont sa raison d'être et sa masse de manœuvre. Il leur réserve tous ses soins et toutes ses grâces, sans cesser de les tenir dans une étroite subordina-

tion. Il a imaginé pour eux un régime ingénieux, d'une grande habileté psychologique, qui a toutes les vertus du despotisme éclairé et du patronat patriarcal. Il pourrait faire l'objet d'un chapitre supplémentaire au *Télémaque* de Fénelon. Malheureusement, le mauvais état de l'industrie ne lui a pas permis de leur assurer, à beaucoup près, une situation matérielle satisfaisante. Aussi doit-il concentrer tous ses efforts sur le développement de l'activité industrielle, de manière à contenter et à accroître sa clientèle naturelle le plus rapidement possible. De là, le plan quinquennal.

On parle de ce plan comme d'une bête de l'Apocalypse. Il s'agit simplement d'un budget économique pour les cinq années allant du 1^{er} octobre 1928 au 30 septembre 1933. C'est un état de prévision des investissements et des travaux à effectuer par la firme Russie dans cet intervalle.

Il répond au goût particulier des Russes pour établir des projets d'ordre politique ou économique, appuyés sur des chiffres et des graphiques, dont la précision minutieuse leur paraît garantir la réalisation pratique. Un homme d'affaires russe qui a dressé un projet de ce genre en sent déjà le bénéfice dans sa poche... et le dépense.

Au demeurant, ce plan d'équipement national n'est pas aussi méthodique qu'il le semble. Il est sans cesse modifié, transformé, adapté aux circonstances et aux nécessités. Quoi qu'il en soit, il vient à son heure, alors que l'industrie, complètement désorganisée et détruite par l'application de la formule primitive « L'usine à l'ouvrier », s'est enfin reconstituée en grande partie, grâce au rétablissement de la discipline du travail, et a remis en marche l'appareil hérité de l'ancien régime. Il devenait nécessaire, il était normal de préparer un nouveau mouvement en avant. Sous tout autre gouvernement, la Russie eût agi de même. En l'espèce, le gouvernement des Soviets n'a fait que répéter, avec des modalités particulières, la politique suivie, trente-cinq ans auparavant, par Witte, le grand ministre du tsar Alexandre III. Alors aussi, l'industrie russe, endormie depuis longtemps, se réveilla soudain et fit un pas de géant. Elle ne fut pas loin de doubler, en sept ans, de 1893 à 1899. Après un temps d'arrêt, elle reprit sa course, depuis 1910, au milieu d'une ardeur générale, dans le désir passionné d'atteindre, de dépasser et l'Europe et l'Amérique.

Là-dessus, révolutionnaires et réactionnaires slavophiles sont d'accord. Pour tous ses enfants, la mère Russie est appelée, dans tous les domaines, à enseigner et à régénérer les nations. Pour eux, qu'ils soient de l'ancien monde ou du nouveau, nous sommes toujours et seulement, comme nous le disait aimablement, un jour, M. Trotsky, « des petits bourgeois ratatinés ».

Il y a quelque quarante ans, je voyageais sur le chemin de fer transcaspien, alors dans sa glorieuse nouveauté, en compagnie du prince Khilkov, ministre des Voies et Communications. Le prince célébrait la magnificence de cette œuvre du génie russe; il me disait qu'en Amérique, d'où il revenait justement, il n'avait rien vu de plus beau et de plus grandiose, et il voulait bien me démontrer qu'en peu de temps l'industrie russe n'aurait plus rien à envier à celle des Etats-Unis. Cependant, notre train se refusait à franchir plus de quatre kilomètres à l'heure. Une tempête de sable soufflait, et des équipes d'indigènes devaient déblayer la voie devant nous. Bien que notre voiture fût soigneusement close, le sable couvrait nos vêtements d'une couche épaisse, nous remplissait les yeux et la bouche; nous mâchions le sable en parlant. Le ministre n'en poursuivait pas moins ses discours diserts et nous avions un ample loisir pour envisager les chances qu'à cette vitesse kilométrique la Russie avait de devancer l'Amérique...

Il y a bien longtemps qu'elle ne lui cède en rien pour le goût et l'art de se vanter. C'est peut-être moins le plan quinquennal en lui-même qui a ému d'Europe que les cuivres et les tambours qui l'accompagnent. Les vues grandioses qu'il découvre sont dans la tradition russe; il n'aurait pas vu le jour si, déjà depuis la fin du siècle dernier, la Russie ne s'était exaltée au mirage de sa future grandeur industrielle. On veut faire américain, comme Pierre le Grand voulait faire européen. Sous prétexte de socialisme, on a mis sur pied ce qui aurait paru un monstre aux Américains d'hier, mais qui le paraît sans doute moins à ceux d'aujourd'hui, un américanisme d'Etat. Comme Pierre, on est pressé, et, comme lui, on ne regarde pas aux moyens. Il enseignait la politesse à coups de bâton; sa trique de chêne habitait ses seigneurs à se sentir des hommes libres. Ses successeurs enseignent la richesse par l'abstinence, affranchissent le peuple de ses vieilles chaînes économiques par la contrainte policière. On lui commande l'enthousiasme, on lui ordonne la

ferveur; et, toujours docile, il répète avec enthousiasme et ferveur l'hymne à la production qu'est le plan quinquennal. Les chiffres et les pourcentages nourrissent son ardeur; les galopins, dans les rues, s'amuse à dresser des diagrammes statistiques.

Le plan sacré a un bien vilain nom en français. Avec son génie des diminutifs aimables et tendres, la langue russe lui en a donné un charmant, que l'on donne aux enfants nouveau-nés. Il existe, en Russie, un nombre incalculable de demoiselles « Piatiletka ».

Je ne pense pas que vous partagiez le même engouement et et je ne me prépare pas à vous chanter les nombres avec leurs décimales. Il me suffira de vous dire que le plan prévoit une augmentation de 175 à 235 pour cent pour l'industrie lourde, de 109 à 144 pour l'industrie légère. C'est beaucoup; ce n'est pas absurde si l'on compare cet accroissement à celui du temps de Witte et si l'on considère que toutes les forces de la nation sont rassemblées sur le même point. En fait le plan a été largement exécuté dans les deux premières années. Il est vrai que l'année dernière on n'a gagné que 11 % au lieu de 44 %; mais enfin l'essentiel est de se rapprocher assez sensiblement du but idéal qu'on s'est fixé. On a accompli des travaux immenses, on a construit des usines gigantesques, marchant ainsi sur les traces de l'ancien régime, qui avait doté la Russie des plus belles usines de l'Europe et de l'industrie la plus concentrée du monde. A la fin du siècle dernier, la Russie comptait autant d'établissements de plus de mille ouvriers que l'Allemagne et ces établissements réunissaient presque les deux cinquièmes de l'effectif total des travailleurs au lieu du dixième en Allemagne. Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'à ce point de vue la Belgique, l'Angleterre et la France restaient fort en arrière.

Un autre signe du développement industriel de la Russie, ce sont les nouvelles villes qui s'y élèvent. Vous risquez de ne point trouver Magnitogorsk sur la carte de votre atlas parce que la carte a été faite alors que la ville n'existait pas. Magnitogorsk, centre métallurgique dans le sud de l'Oural, a aujourd'hui 165,000 habitants. En Asie Centrale, au milieu des steppes naguère désertes des Kazzaks, de nouvelles mines de charbon ont créé une ville de 90,000 habitants, Karaganda. Le bassin houiller et ferrugineux de Kouznets en Sibérie, qui ne peut se comparer qu'aux plus riches de l'Amérique, avait en 1926, il y

six ans, quatre villes avec 80,000 habitants, il en a aujourd'hui six avec 300,000 âmes. Dans la presqu'île glacée de Kola, sur les bords de l'océan arctique, des gisements de phosphates, découverts en 1923, ont amené la construction d'une ville de 50,000 habitants, Khibinogorsk. Toutes ces nouveautés sont d'ailleurs la suite de travaux commencés ou d'études entreprises à l'époque tsariste.

En somme, nous devons nous accoutumer à l'idée d'une Russie, grande puissance industrielle. Elle est appelée à le devenir inévitablement par ses ressources naturelles en matières premières et en minerais, qui sont immenses. Il y a plus de 50 ans, Anatole Leroy-Beaulieu remarquait déjà dans son excellent ouvrage sur l'Empire des tsars qu'à cet égard la Russie est au moins égale aux Etats-Unis. Est-ce à dire que les ambitions avouées des maîtres du Kremlin soient sur le point de se réaliser, qu'ils soient à la veille de dépasser, de dominer l'Europe capitaliste, de la réduire à merci ? Non pas. La Russie, restera bien loin des grandes puissances capitalistes même si son projet actuel est exécuté dans toutes ses parties. Elle ne sera pas équipée industriellement avant d'avoir réussi à réaliser un certain nombre de plans de cinq ans semblables à celui-ci. Or nous venons de voir que le rythme du mouvement s'est déjà ralenti sérieusement dans la troisième année; bien mieux, quelle qu'en soit la rapidité, elle est, à prendre les choses de haut, moins grande qu'avant la guerre. Pour la production de la fonte, par exemple, base de l'industrie dont il s'agit, l'année 1930 a dépassé 1913 de 22 %, mais 1913 avait dépassé 1900 de 60 %. Il n'est pas douteux en outre que, selon la loi générale, les Russes ne passent aussi dans l'avenir par leurs périodes de dépression. Ils ont beau se flatter d'être préservés, par leur système économique, des crises capitalistes, ils éprouveront à leur tour que ces phénomènes sont de nature psychologique et biologique autant que d'ordre matériel.

Ne nous égarons point dans ces spéculations générales; revenons sur le terrain de la réalité russe. Avant la révolution, l'industrie russe était puissamment concentrée, admirablement installée selon la technique la plus moderne; elle disposait d'une main-d'œuvre abondante, incroyablement bon marché. Et cependant elle produisait peu et mal, à des prix très élevés; elle ne se maintenait qu'à l'abri de la plus haute muraille douar-

nière du monde. Nulle raison qu'il en soit autrement aujourd'hui ; car les conditions sont les mêmes ou plus mauvaises. Rien ne prouve qu'une coordination systématique d'Etat donne de meilleurs résultats que la combinaison fortuite d'initiatives privées fondées sur le profit personnel. Il ne suffit pas de produire, il faut utiliser la production. Or, rien ne nous porte à croire que les grandes entreprises, édifiées avec tant de précipitation, répondent le mieux aux conditions d'une saine exploitation et aux besoins de la consommation, que l'on n'ait pas au contraire sacrifié souvent l'utilité réelle au désir de produire des quantités ostentatoires.

On manque de techniciens dans la proportion d'un ou deux sur trois, beaucoup plus qu'avant la révolution, car la plupart des anciens ingénieurs sont morts ou en exil. On les a remplacés hâtivement par des ouvriers mal dégrossis dont l'indigence intellectuelle est touchante. Le nombre des ouvriers qualifiés est tout à fait insuffisant, la main-d'œuvre a un rendement trois fois moindre qu'en Amérique et dans certains cas six fois moindre. Le prix de revient est plus haut que partout ailleurs, plus haut que sous l'ancien régime. La qualité est plus basse que partout ailleurs, plus basse que sous l'ancien régime.

Dans ces conditions, nous nous demandons comment dans l'avenir les Russes pourront assurer la marche satisfaisante de l'appareil magnifique et délicat, dont seul le concours technique de l'étranger leur a permis de se doter, comment ils pourront l'ajuster aux progrès incessants de la technique, qui de nos jours obligent à renouveler tous les cinq ans une installation, une machine, un procédé. Ils finiront sans doute par surmonter les obstacles, car il n'est point de peuple plus intelligent, mais il a un arriéré de plusieurs siècles à rattraper. Il a fallu une génération aux Américains pour constituer une grande industrie, et cependant ils sont un composé des éléments les plus actifs et les plus entreprenants de l'Europe occidentale.

Reste le financement de l'entreprise, qui n'offre pas une difficulté moins grande. Les investissements prévus sont prodigieux, 7 milliards et demi de roubles pour la seule industrie d'Etat en 1931, le double environ, en valeur réelle, des investissements américains. Comment y fait-on face ? Par ce qu'on appelle là-bas l'accumulation socialiste, qui est ce que nous appelons la formation du capital. La source en est là-bas comme chez nous

la fameuse plus-value de Karl Marx avec cette différence qu'elle est beaucoup plus forte en Russie. Cette plus-value est obtenue par une compression inouïe de la consommation, un sacrifice immense du peuple entier, le jeûne et l'abstinence, la privation d'une foule d'objets et de denrées qui sont systématiquement raréfiés ou ne sont pas fabriqués. Pour le surplus on recourt à l'inflation de la circulation monétaire, qui a doublé depuis la mise en train du plan, et des crédits bancaires, qui ont triplé. L'ancien régime se tirait d'affaire par l'excédent de la balance commerciale et par les emprunts étrangers. Aujourd'hui, la balance commerciale est déficitaire à cause de la mauvaise volonté des paysans, la porte des emprunts est fermée à cause de la politique de provocation du gouvernement de Moscou. Pour y suppléer, celui-ci spéculé sur la patience traditionnelle du peuple russe, sur sa faculté, qui toujours stupéfait l'observateur étranger, de se restreindre, de réduire ses besoins. On le suppose compressible à l'infini ; mais il arrive qu'on se trompe. Ce que je désire retenir ici, c'est qu'aujourd'hui comme hier, le bien-être et la liberté des sujets s'effacent devant la volonté de puissance du souverain, que l'individu est sacrifié à l'Etat dont on veut à tout prix doubler la force en quelques années, comme l'avait fait Pierre I^{er}. Pour se procurer une armée permanente de 200.000 hommes, exercée et équipée à l'europpéenne, le grand tsar n'a pas dû imposer un moindre effort à l'Empire, qui alors ne comptait pas même 14 millions d'habitants, que ses plus récents héritiers pour en faire une usine à l'américaine. Et ne croyez pas qu'il ait été plus populaire.

Sous ses nouveaux maîtres, la Russie n'a rien perdu de sa vigueur d'expansion au dehors. Pour les jeunes communistes, de même que pour les slavophiles d'autrefois, la Russie est le seul pays de l'avenir. Ils se croient appelés à faire la révolution universelle. Mais là encore, le passé qu'ils méprisent les saisit à la nuque et les pousse dans la voie qu'il a ouverte.

Leur première ardeur de propagande ne leur a apporté que des déconvenues ; les semences qu'ils ont prodiguées n'ont pas fait lever de moissons. Ils se replient sur eux-mêmes, se contentent malgré leur doctrine, d'édifier un socialisme national, et, pour le défendre, suivent une politique nationaliste où ils marchent sur les pas de l'ancien régime. Ils ont retrouvé la sécu-

laire amitié de l'Allemagne, oubliée un moment parce que le tsar avait eu besoin de l'argent de la France pour l'équipement économique et militaire du pays, parce qu'il eut besoin de l'armée française pour neutraliser l'alliée de l'Autriche et régler seul à seul avec le Habsbourg la querelle balkanique. Maintenant que l'Autriche n'est plus, que la France ne prête plus d'argent, le vieil ami est redevenu bon, d'autant plus que la Pologne reconstituée rétablit de ce côté les conditions du XVIII^e siècle. Garantie à l'Ouest par l'entente avec l'Allemagne, la Russie est libre de suivre sa pente naturelle vers l'Orient. Déjà le plan quinquennal tend à déplacer à l'Est le centre économique de l'Empire à cause de l'immensité des ressources de la Sibérie en houille, en fer et en minerais, et cette tendance se développera dans le prochain avenir. Il en résultera une pression russe de plus en plus forte sur l'Asie. C'est dans cette direction que la diplomatie soviétique a déployé de beaucoup sa plus grande activité, et normalement, inévitablement elle a repris plus vivement que jamais, le duel traditionnel avec l'Angleterre. Sans doute, les théoriciens communistes présentent cette offensive comme un mouvement stratégique, destiné à tourner l'aile orientale du capitalisme européen. Mais en fait tout l'effort est dirigé contre la Grande-Bretagne, que l'on cherche systématiquement à déloger de ses positions. Avec le Japon on est prudent, on se contente de défendre le Nord de la Mantchourie et le chemin de fer de l'Est chinois, œuvre aussi du Ministre du Tsar, Witte. Avec l'Amérique on est respectueux, complaisant, admiratif. C'est le modèle incomparable qu'on tâche d'imiter. On lui dit comme Dante à Virgile :

Tu Duca, tu Signore, et tu Maestro.

On ne fait pas de propagande chez elle, les ingénieurs américains sont les grands seigneurs du régime soviétique. C'est qu'en effet ce régime n'aurait pu sans les Etats-Unis subsister ni se développer. Je dirai plus : il me paraît évident que le système économique américain et le système économique russe sont en train d'évoluer l'un vers l'autre.

Au contraire, les tsars dans leur tombe ne peuvent pas être mécontents de la manière dont leur petite classe a profité de leurs leçons anti-britanniques. Après la guerre, les Anglais avaient tenté de relier l'Inde à la Méditerranée et à la Mer Noire

par une chaîne continue d'états vassaux. Le gouvernement des Soviets a brisé la chaîne en expulsant ses rivaux de la Perse et de l'Afghanistan. Il a favorisé le légitime sentiment d'indépendance nationale de ces deux pays et de la Turquie, et il en a profité. Il se les est, en quelque mesure, attachés tous les trois par des pactes de non agression et les a groupés ensemble par des traités mutuels de même nature, formant ainsi de la mer Egée à l'océan Indien un bloc compact qui s'oppose aux ambitions anglaises. Il a créé un bureau central de propagande à Tachkent, une école d'agitation révolutionnaire à Samarkand pour se créer des clientèles dans toute l'Asie. Et partout le fondement de sa propagande et de son agitation est non pas le socialisme marxiste, mais le particularisme local, le nationalisme anti-européen. Or, ne nous faisons pas d'illusion : anti-européen et anti-anglais sont synonymes en Asie.

Tout le long de sa frontière d'Asie Centrale, l'Union soviétique a institué une série de républiques indigènes dont l'indépendance n'est que nominale. Ce sont les pépinières et les avant-postes de la révolution dans le monde asiatique, foyers d'attraction pour les populations voisines, avec lesquelles ces républiques ont des affinités de race, de langue, de religion, de coutumes. A les voir sur la carte, on dirait des circonscriptions de corps d'armée, et cette impression se confirme quand on s'aperçoit que ces pays fabuleusement arriérés sont dotés de routes, de chemins de fer, de lignes télégraphiques, de stations de T.S.F. et d'aviation, que des régiments indigènes y renforcent de jour en jour les unités de l'armée rouge. Deux fois, en 1921 et en 1926, une expédition armée a paru prête à en sortir dans la direction de l'Inde ; chaque fois des circonstances imprévues l'ont arrêtée. Mais l'intrigue ne chôme pas, plus redoutable que sous l'ancien régime parce qu'elle est menée par des hommes qui ont une profonde expérience des mouvements populaires. Ils exploitent ces mouvements, moins en vue d'instaurer le communisme dans le monde que pour se faire des amis et gêner leurs ennemis. La vieille diplomatie revit avec des procédés nouveaux où Machiavel reconnaîtrait ses leçons. Partout et plus que jamais les agents russes pullulent, ramassant des alliés éventuels, que ce soient les aristocratiques chemises rouges du Nord-Ouest de l'Inde ou les paysans et les ouvriers du centre qu'ils organisent en parti communiste, c'est-à-dire russe, aussi hostile à Gandhi qu'aux Anglais.

Du côté de l'Empire chinois, le tsar avait pensé se former une vaste clientèle au moyen de l'église bouddhiste, dont il s'exagérait l'importance. Ses manœuvres avaient amené les Anglais à établir leur autorité sur le Tibet et à fermer ce pays pour couvrir leur frontière septentrionale. Ce fut le gouvernement des Soviets qui riposta au coup porté à l'autocrate. Il occupa la Mongolie, en fit une république alliée et rétablit l'équilibre dans la Haute Asie. On peut sourire quand on voit les Soviets employer, pour détruire l'église lamaïque de Mongolie, le même dignitaire de cette Eglise qui avait servi de truchement entre Nicolas II et le grand lama de Lhasa.

Enfin le gouvernement moscovite a montré que, pour agir dans la Chine proprement dite, le nationalisme démagogique est beaucoup plus pratique que le bouddhisme. Il s'était d'abord compromis dans une entreprise théâtrale, à la manière de M. Trotsky, qui avait abouti en 1927 à un échec retentissant. Il a repris l'œuvre plus discrètement. Nous apprenons qu'il vient de se constituer dans le centre de la Chine, dans la province du Kiangsi, un gouvernement communiste qui prétend réunir 60 millions de travailleurs organisés. Il se vante, mais si l'on y ajoute quelques généraux bienveillants, dont Karl Marx est le moindre souci, on ne saurait douter que Moscou n'ait de quoi faire valoir ses intérêts particuliers en Chine en face des Anglais comme des Japonais et des Américains.

Les russo-communistes de l'Inde et de la Chine peuvent échouer, ils ont beaucoup de chances d'échouer, mais leur activité aura renforcé le nationalisme hindou et chinois, assuré peut-être le triomphe de Gandhi et du Kouo-min-tang. Ce sera un coup porté à l'Angleterre et à l'Europe, un point marqué par la Russie. De toute façon, la Russie occupe dès maintenant en Asie une position sensiblement plus forte que sous l'ancien régime.

Ainsi le moujik, le petit homme russe, parti du Dnieper au X^e siècle pour atteindre au XIX^e siècle le grand océan, continue sa marche envahissante sous le signe du socialisme pacifique et fraternel de même qu'hier sous le signe du christianisme fraternel et pacifique.

Je ne sais si j'ai réussi à vous faire sentir ce qui dans le peuple russe est irréductible à une conception uniforme de l'humanité, à quel point il persiste dans sa diversité spécifique sous la couche

d'idéologie internationale dont l'a revêtu, à quel point le contenant permanent transforme le contenu provisoire. Dans ces conditions, il est bien vain de raisonner de ce peuple aux autres. Il est temps de voir enfin dans le système soviétique un phénomène essentiellement russe, de renoncer à la naïveté de le grandir en lui reconnaissant avec éclat un caractère universel qu'il n'a pas et en posant de nos propres mains sur le front de ses artisans le diadème révolutionnaire. Les chefs du régime se rendent compte de plus en plus clairement des limites que la nature leur impose; de plus en plus ils inclinent à envisager les questions du point de vue proprement russe. Ils ont l'ambition de créer une grande puissance économique, dont ils espèrent peut-être qu'elle servira dans l'avenir à renverser le capitalisme au dehors. Pour le moment, il s'agit d'édifier chez soi la nouvelle Amérique. A la sortie de Russie une inscription avise le voyageur que le communisme abolira les frontières; mais en attendant on les marque et on les garde jalousement. L'Union des Républiques socialistes soviétiques, qui n'a pas de nom propre, retrouve et affirme sa nationalité russe.

M. Staline, qui est Géorgien, se pique cependant d'écrire un russe élégant, orné de citations des écrivains classiques de la Russie; il se plaît à prononcer dans ses discours le mot «russe»; il parle de «notre pays dont nous ne cèderons pas un pouce», de «notre propriété dont nous n'abandonnerons pas une parcelle à l'étranger», et, pour dire encore quelque chose de plus, de «nos tâches historiques». La révolution mondiale n'est plus guère qu'un article de politique intérieure, propre à entretenir le patriotisme, comme le slavophilisme et l'orthodoxie d'autrefois. Elle n'est pas oubliée pourtant, toujours prête à sortir à la faveur des troubles et des conflits qui pourront apparaître chez les autres. De ces deux tendances, la nationale et l'internationale révolutionnaire, laquelle l'emportera définitivement? Cela dépendra avant tout de la conduite de l'Europe occidentale, de la sagesse avec laquelle les pays qui la composent sauront mettre un peu d'harmonie dans leur concert, régler l'absurde chaos de leurs relations commerciales, assurer enfin le développement ordonné de leur évolution économique et sociale.

Visage de François Mauriac

PAR

NELLY JEAN LAMEERE.

Docteur en Philosophie et Lettres.

« Ecrire, c'est se livrer », dit François Mauriac. En trois mots le secret d'un art nous est-il révélé cependant que s'y trouverait proposée toute une esthétique ?

Sans nul doute est-ce la personnalité d'un artiste qui donne à son œuvre sa résonance unique, son accent partout ailleurs irretrouvable. Mais par là seul trouvons-nous expliqués les prestiges et les enchantements par où nous séduisent telles œuvres que nous aimons ? S'il suffit, pour œuvrer en artiste, de jeter en pâture à autrui notre moi tout chaud encore, tout confus et désordonné, la différence s'abolit d'un coup de l'art à la vie toute nue.

L'art, disons-nous, traduit la personnalité. Or, traduire n'est point du tout un ouvrage si simple. Traduire c'est transposer, c'est recréer, par des moyens nouveaux, une atmosphère harmonieuse et vivante, réorganiser selon des lois spécifiques une matière profondément comprise et sentie, c'est retrouver enfin, dans un langage neuf, l'accent juste, persuasif, émouvant, signe éclatant d'une réalité souvent obscure. Par là se définit le style.

Là aussi, dans cette forme souplement ordonnée qu'il impose à une matière complexe et sauvage souvent, gît le secret des charmes où nous enchaîne François Mauriac.

Pourtant, ce n'est point ce secret que, logiquement, il nous soit permis de poursuivre avant tout autre. Aussi cédant à l'invitation de l'auteur lui-même, nous essayerons, tout d'abord, de surprendre le visage frémissant qui, sous le masque de tant

de personnages divers, palpite, y faisant jouer, éblouissants ou furtifs, de pathétiques reflets d'ombre ou de lumière.

*
**

Bordeaux. La province. Lieu des traditions les plus rigides, du plus strict rituel, des plus rigoureuses préséances. Familles enfermées dans leurs prérogatives nobiliaires ou financières. Propriétaires terriens, viticulteurs classés selon la qualité de leurs *Bordeaux*; industriels soucieux de leurs seules affaires, avides non point tant de l'argent lui-même que des terres qu'il leur permet d'acquérir; étroitement attentifs aux petits devoirs d'une piété mécanique, quittes à céder, en de méthodiques escapades, à quelques grossiers appétits; respectueux de leurs femmes pour cela seul qu'elles sont mères de leurs fils qui doivent perpétuer un nom, faire prospérer un domaine. Les « Fils », gonflés de leur importance. Les « femmes de la famille », prisonnières des devoirs domestiques et d'une pieuse ignorance; hostiles sans remède à toute fantaisie, étrangères à toute curiosité si ce n'est sournoise, épieuse et malveillante; promptes à la critique, rebelles à la miséricorde.

Familles catholiques, familles bien pensantes; vertu austère qui n'est pas sans grandeur mais qui est sans sourire.

Grandes maisons froides mais d'où, aux vacances, on émigre vers les vastes propriétés landaises où, sous le soleil torride des après-midis éblouissants, les vignes et les pins halètent dans l'odeur résineuse. Mais, contre l'embrasement de la nature, on clôt portes, fenêtres et persiennes et l'on ferme les paupières pour la sieste engourdie.

Qu'un enfant, alors, un enfant étrange, sorte dans le jardin brûlant, qu'il se couche à même la terre palpitante ou qu'attentif au crissement énervé des cigales il embrasse un tronc rugueux et hume son parfum... l'on s'effare.

Ainsi sur le jeune homme que soulève une ferveur mystique, sur la jeune femme que tourmente sa vie intérieure soudain éveillée et consciente, sur ceux-là qui s'en vont par les routes torrides au bout desquelles gronde l'orage, le malheur devra fondre, car ils sont ceux par qui arrive le scandale...

*
**

Au bord de la ligne du chemin de fer Bordeaux-Cette, dans une vieille maison craquante qui, tout entière, frémit au pas-

sage des trains nocturnes, dans cette maison où se situe le drame de « *Genitrix* », un enfant naît. Le père meurt presque aussitôt.

Enfance grave et songeuse, dans le silence d'un deuil toujours présent, enfance sur soi-même repliée, mais où des livres passionnément dévorés éveillent déjà de l'ardeur.

Une femme pieuse, triste, inquiète : la mère — qui n'est que tendresse et piété — et qu'évoque le premier recueil de vers : « *Les Mains jointes* » :

Mais je t'évoquerai dans le deuil de ton châle
Lorsque tu souriais en retenant tes larmes
O mère, à ton dernier enfant que tout désarme
Et qui n'a pu garder que ce sourire pâle.

Au collège des Marianites où les camarades sont grossiers et bruyants, l'enfant timide et chétif s'éivre de tristesse et de solitude. Ce petit garçon qui se croit laid, et faible, et ridicule, ce petit garçon qui ne joue pas et bénit la punition parce qu'elle l'isole des autres, se plaît à ce délaissement ; il cultive un étrange sentiment d'impuissance à la vie commune cependant qu'obscurément il sent luire sur lui comme un signe d'élection. Toutes les pages où passe cet enfant triste, solitaire et inquiet sont comme une perpétuelle chanson du mal aimé :

Regrets toujours là comme une habitude
Ma peine inconnue et qu'on n'aime pas
Ma médiocrité dans la solitude
Et la pauvre laideur de mon front las.

En lui, dès l'abord dressé à l'examen de conscience, le sens du péché, déjà, s'aiguise et s'exaspère. Follement scrupuleux, éperdument avide de pureté, « cet enfant janséniste et solitaire » sent peser sur lui la main d'un Dieu terrible. Et pourtant, il met dans la prière une ferveur peu commune, il y trouve une joie anxieuse et pathétique qu'en artiste déjà il intensifie à plaisir. Et ce sont des élans, des extases où soudain le Dieu inflexible se mue en une Face sanglante et miséricordieuse, refuge rayonnant, « révélation d'un immense amour ».

« A quel âge, dit-il, ai-je commencé d'être sensible à cette admirable prière en usage dans le diocèse de Bordeaux ? Il me semble que dans ma petite enfance, déjà, je frémissais de cette

incantation; de moi-même j'y ajoutais du pathétique. C'est ainsi qu'au lieu de la formule « Dans l'incertitude où je suis « si la mort ne me surprendra pas cette nuit », pendant des années j'ai entendu : « Dans l'incertitude où je suis, que la mort ne me surprenne ah ! pas cette nuit ! » Il est vrai que ma mère couvrait sa figure de ses mains, la découvrait tout d'un coup, sa voix d'abord étouffée, soudain éclatait : Ainsi imaginai-je ce « ah ! » — ce rôle d'angoisse guetté chaque soir et qui peut-être a suscité en moi le goût de l'émotion exprimée, rendue sensible par un artifice.

« Nos chemises de nuit étaient si longues que je n'eusse pu me gratter le pied. Nous savions que l'Être Infini exige des enfants qu'ils dorment les mains en croix sur leur poitrine. Nous entrions dans le sommeil les bras repliés, les paumes comme clouées sur notre corps étreignant les médailles bénites et le scapulaire du Mont-Carmel que pour le bain même il ne fallait pas quitter. Ces cinq enfants serraient contre eux, d'une étreinte déjà passionnée, l'invisible amour. »

Voilà la première apparition du thème chrétien — l'un des deux thèmes fondamentaux qui traversent toute l'œuvre, — modulé cependant en des tonalités très diverses et parfois discordantes : tantôt voix implacable d'un Dieu exclusif et jaloux, grondement d'une religion austère et janséniste où l'humaine faiblesse ne trouve pas sa part, tantôt hymnes amoureux et brûlants d'une mystique et folle passion où tout n'est plus que tendresses, extases et douloureuses voluptés.

Mais d'autres chansons vont venir comme à la rencontre de cet enfant qui grandit. Au jardin des grandes vacances, par les après-midis torrides où montent les parfums capiteux, la terre palpète sous l'aveuglant soleil. Les enchantements de Cybèle le séduisent à d'autres mystères. Voici poindre le thème païen.

Mais comment résister à l'appel de la femme
Et ne pas se soumettre à l'éternel désir?
Comment rester l'enfant grave qui doit sentir
Les lys blancs frissonner au jardin de son âme?

Cybèle et le Christ se partagent, s'arrachent ce cœur qui, tout jeune, s'est ébloui aux prestiges de la nature vivante. A travers l'extase des communions sourd parfois, insinuant, un désir profane; au milieu des lamentations d'un prophète

ou des paroles douloureuses de Jésus bondit soudain le souvenir d'une joie purement humaine :

« Cette douleur était en moi, mais par le vitrail ouvert je voyais le bel azur du printemps. Les platanes de la cour retentissaient de roulades et d'appels. Je reconnaissais les trois notes de ce grimpeur que j'entendrais le Lundi de Pâques dans les taillis de Saint-Symphorien, couverts encore de feuilles mortes, et où cet oiseau, le vent plus tiède, la lumière, seraient les seuls signes sensibles du renouveau. En ces pures années, je commençais de porter en moi un cœur partagé et la Semaine Sainte me le faisait connaître. Alors, tous les enchantements du monde se liguèrent contre l'enfant qui aurait voulu entrer en agonie avec le Christ. Il n'avait pas fini de s'indigner contre les disciples qui ne purent veiller une heure, que déjà, le regard détourné, il s'amusait à suivre le vol aveugle et mou d'un papillon que la brise avait entraîné dans la chapelle. »

Vient l'adolescence. Après les lectures enfantines, après, surtout, la plate médiocrité de la littérature édifiante, le jeune homme découvre l'enchantement poétique : Baudelaire, Rimbaud, Verlaine, Barrès, Laforgue, Francis Jammes, et que tout le secret de la passion humaine s'y trouve enfermé. Des enthousiasmes ardents et profanes le sculèvent ; sa pensée inquiète veut s'abreuver à toutes les connaissances et s'enivrer de liberté. D'obscur désirs naissent, se précisent, éclatent ; la chair et le sang s'émeuvent, murmurent, clament enfin ; des fleuves de feu l'encerclent où il brûle de se jeter. Seul au fond de sa province cet adolescent pur étreint des mondes. Les printemps sont toujours plus cruels, les étés plus bouleversants. Cette nature flambant comme une torche dans l'embrasement estival et qu'il connaît si bien, Mauriac la sent toute mêlée à son être. Est-ce ce pays aride et brûlant tout à la fois, qui lui a façonné son âme double et doublement forcenée ou bien ne lui est-il qu'un miroir ? Il est bien impossible de le dire. Cette « complicité rythmique entre le climat physique et le climat humain » que signale Ramon Fernandez dans la lumineuse et profonde étude écrite en préface de « *Dieu et Mammon* », nous l'avons mille fois sentie. Elle s'impose avec une telle persévérance, nous en sommes tellement imprégnés qu'un roman comme « *Ce qui était perdu* » nous laisse une légère impression de

dépaysement par cela seul, peut-être, qu'en sont absents les vignobles, les pins et les Landes. Pays étrange, pays terrible par les étés implacables. Et l'adolescent y sent son cœur tout accordé. Des menaces pèsent au ciel qui répondent aux orages de ce cœur juvénile.

Orages — Levez-vous orages désirés.

Et le thème païen s'accentue, s'orchestre magnifiquement.

Toutes les divinités de la terre et de ce ciel païen chantent en lui. Athéna, Cybèle et surtout Aphrodite mènent le chœur cependant que la Face du Crucifié recule vers l'ombre. Voici le moment pathétique où le thème chrétien sans cesse décroissant ne forme plus qu'une basse en sourdine, frôle le silence sans pourtant y sombrer jamais. Et voilà tout le drame. C'est qu'au moment des « forte » les plus éclatants de l'une des deux voix, les deux thèmes interfèrent malgré tout, s'épousent parfois, se heurtent souvent en dissonances déchirantes.

Sans le christianisme Mauriac eût été un dionysiaque; il eût éperdument goûté à toutes les nourritures terrestres, il se serait follement enivré de la joie de vivre et de la beauté du monde.

Il est bien significatif que le nom de Nietzsche passe si souvent dans son œuvre, figure de l'Antéchrist, peut-être, mais à laquelle il se sent néanmoins ramené. Longtemps d'ailleurs frémira en lui un païen impénitent. Mais sur cette nature de feu, le christianisme est appliqué comme une tunique de force.

Une longue hérédité catholique s'est, dès l'origine, greffée sur un tempérament fougueux et lui compose comme une seconde nature, ennemie durant l'adolescence, plus tard, cultivée avec ferveur.

Ainsi le jeune homme n'est-il qu'un champ de bataille où la spontanéité s'affronte à la tradition, la chair à l'esprit, la connaissance à la foi, ou, si l'on veut, sous un angle plus vaste, l'artiste au chrétien ou encore l'homme à Dieu. Ame forcenée aux exigences infinies, s'il est catholique, il ne peut l'être à demi; et humain, trop humain, il le sera intégralement, avec une admirable intensité.

Ainsi l'André Gide des *Nourritures terrestres*, et, celui de la *Porte étroite*, nous présente-t-il pareillement un double visage; ainsi un Montherlant érige-t-il en principe de vie une insoucieuse alternance. Mais un François Mauriac est trop grave,

trop foncièrement passionné pour s'en pouvoir satisfaire, tout de même qu'il est trop entier pour que se puissent dissocier les deux exigences radicales qui l'habitent.

Pourtant dira-t-on comme Gide écrit les *Nourritures*, Mauriac écrit *Le Fleuve de Feu* ou *Destins* et, parallèlement à la *Porte étroite*, le *Jeudi-Saint* ou *Trois Grands Hommes devant Dieu*. Sans doute; mais sur ces livres où la chair et le sang clament leurs appels les plus brûlants plane une mystérieuse grandeur, grandeur d'une présence invisible et constante; et, dans les derniers livres, la piété s'élève à une si palpitante ferveur qu'elle semble emprunter la voix de l'amour même.

Ainsi le catholicisme noue le drame, la foi seule pose le problème. Ce qui eût été libre et triomphant épanouissement d'une jeunesse ardente devient fleuve de boue impure, vicié dès sa source par le dogme du péché originel. Et ce sentiment du péché intensifie les délices et l'angoisse tout à la fois de la passion qui, par là même, devient luxure.

Faut-il rappeler cette maxime de Baudelaire que François Mauriac cite lui-même dans ses *Petits essais de psychologie religieuse*: « la volupté unique et suprême de l'amour gît dans » la certitude de faire le *mal*. Et l'homme et la femme savent » de naissance, que dans le mal se trouve toute volupté ». « Je ne vois pas, ajoute-t-il, qu'il y ait de quoi scurire, et ces quelques mots m'éclairent mieux le cœur humain que tout le fatras des gens de théâtre. » Il suffit d'ailleurs de lire l'un des poèmes d'*Orages* pour se rappeler l'accent unique dont frémissent tous les romans. Voici *Lumière du corps*, par exemple :

Ton corps laiteux et roux, éclairé du dedans
Illumine la chambre étouffante
Notre amour a laissé l'odeur d'un grand tourment,
Une orageuse odeur dans la chambre étouffante.

Cette lampe que tu posas sur le tapis
L'éclaire moins que tes jambes pures
Ah! tant qu'un Autre en moi me laisse du répit
Les paumes de mes mains suivront tes jambes pures.

Aimons-nous sourdement afin que nos étreintes
N'attirent pas celui qui les hait.
De peur qu'Il ne rallume en nous la lampe éteinte,
Cachons notre folie à Celui qui la hait.

Même si notre lampe est éteinte, l'Époux
Verra la mèche fumer encore.
La cendre couvrira ton corps laiteux et roux,
La cendre étouffera l'amour qui brûle encore.

L'adolescent enserré dans le réseau des prohibitions catholiques tentera d'étouffer l'éveil de ses sens; mais épuisé, il ne pourra plus apaiser ce tourment obscur que par des voies troubles, parfois malsaines et plus irritantes d'autant. La volupté se fait secrète et sournoise; ces cinq vers qu'il intitule *Faune* sont, sur ce point, étrangement éloquentes :

Plus sournois qu'un regard, mon silence t'outrage.
L'odeur te fait mourir de mon désir tapi
Ton corps est violé dans mon cœur sans répit
Prométhée envieux du feu de ton visage
Je le vole à toute heure et rien ne me trahit.

*
**

L'enfant a revêtu la robe prétexte. Cet adolescent pleurant sur sa pureté perdue et qui, dans la plus triste boue, conserve une insatiable soif de limpidité, cet enfant chargé de chaînes qui, avec ivresse, s'abandonne à l'usage délicieux et criminel du monde, c'est Jean-Paul, avide de se renoncer mais qui s'aime infiniment, enfant ingénu et ironique tout ensemble, abîmé dans la prière ou s'exacerbant dans le dilettantisme — un Laforgue qui parfois confinerait à des Esseintes. C'est Maryan, secoué par le démon de la connaissance, c'est Bob Lagave pourri de débauches et c'est Alain (de *Ce qui était perdu*), foudroyé d'amour aux pieds du Crucifié, c'est Raymond Courrèges, mais c'est aussi le fier Augustin de *Préséances*, c'est Edward et c'est Claude de *La Chair et le Sang*, c'est, en un mot, cette figure si riche, si diverse et cependant toujours semblable qu'on voit au premier plan de tous les romans.

M. André Rousseau donnait à *Figaro*, il y a quelque temps, trois articles intitulés : *François Mauriac ou l'adolescence prolongée*. Image heureuse s'il en fut. Cette sensibilité frémissante, cette nature nerveuse et vulnérable à l'excès, ces élans et ces sanglots, ces appétits insatiables, tout cela, qui est l'admirable et tragique privilège de l'éternelle jeunesse, François Mauriac nous l'apporte au long de tous ses livres.

Sous « ses allures de pur sang incommodé » — que d'un trait aigu Ramon Fernandez cerne ainsi l'homme vivant ! — cet homme a toujours le cœur d'un enfant de vingt ans. Et voilà pourquoi, aux premiers rangs de ses personnages, il a mis le jeune homme et la femme, parce que l'un et l'autre symbolisent la ferveur et la volupté, la vie à son paroxysme, parce qu'en eux et singulièrement en la femme, « enfant malade et douze fois impur » se résument les cent visages du Péché.

La galerie serait longue à parcourir, des figures féminines qu'a peintes François Mauriac avec une évidente prédilection.

A peine pouvons-nous ici en rappeler quelques-unes. De la petite fille déjà coquette et cruelle et d'intelligence étroite à l'aïeule austère ou terrible, tous les âges l'ont retenu. Cette aïeule implacable, cette Genitrix hautaine, avec quelle force Mauriac l'a non point tant dessinée que burinée ou frappée en médaille dans un de ses livres les plus puissants. Dans sa majesté dure de Junon haineuse ou d'Agrippine dominatrice, elle semble jeter l'anathème à toutes ses filles égarées, brebis perdues, images de la tentation inspirée ou subie, vases de tristesse, objets de toutes les souffrances vers qui l'auteur s'incline dans un mélange de colère et d'amour.

Parmi toutes les jeunes filles qu'il a créées, cette Gisèle de Plailly, proie consumée du Fleuve de Feu, est une des plus suggestives. Bête impure et scurnoise, c'est elle que l'auteur frappe, fouaille le plus féroce, cependant que s'émeut en lui une manière de sympathie compréhensive. Car c'est elle qu'il nous présente par cette phrase cinglante où il semble se châtier lui-même : « Si tu doutes qu'une jeune fille bien née et parfois dévote puisse descendre jusqu'où tu vois Gisèle de Plailly, songe à ton âme éprise de Dieu, mais qui toujours aima plus ardemment ses souillures. »

A laquelle, d'ailleurs, de Gisèle ou de son amie Lucile, — celle-ci mystique et austère, dont « il semblait qu'elle portât toujours avec elle les murs déserts d'une cellule où rien ne détourne l'homme de son âme », femme pieuse qui a choisi de « camper aux abords du Fleuve de Feu » pour le salut de son amie, — à laquelle des deux va la préférence de Mauriac ? Trancher la question serait supprimer tout le drame mauriacien, réduire à une unité morte son âme double et doublement forcenée. Ainsi, dans la plupart de ses romans, deux personnages

complémentaires se partagent les deux exigences infinies d'une âme de feu que seul un amour infini aura le pouvoir d'assouvir un jour.

Mais au moment où Mauriac est encore romancier, l'appel de la chair est pour le moins aussi puissant que l'appel de la Grâce. Comme Jean Racine lui-même en qui, par moment, il se peint si subtilement qu'on ne sait plus comment démêler les deux figures, comme Jean Racine qui, plus que ses héros, a choyé ses héroïnes, François Mauriac allume dans des cœurs féminins la passion qui l'embrase. Relisez *Destins*, le plus audacieux, le plus révolté de ses romans et voyez comment Elisabeth Gornac, cette ménagère consciencieuse, cette propriétaire regardante, se trouve soudain la proie d'une passion toute charnelle qui se farde aux couleurs d'un attachement maternel. Comme il se joue d'elle, le démon qui l'incline à tant de douceur pour Bob Lagave, visage d'ange, mais cœur de boue, tandis qu'il la hérise d'agacement, presque de hargne vis-à-vis de son propre fils, apôtre sincèrement vertueux mais bigot, mais ridicule en ses allures de prédicant discoureur. Ici plus de doute : c'est bien à ce qui est perdu que l'auteur réserve sa tendresse la plus secrète, c'est bien à l'humaine faiblesse qu'il tend la main la plus amie. Souvenez-vous de tous ces malades, de ce misérable Jean Péloueyre de l'admirable *Baiser au Lépreux*, de ces femmes surtout, de toutes ces femmes malades que l'auteur couche sur un divan, noyées dans la fumée de leurs cigarettes, s'épuisant à démêler le sens de ce bruissement inquiet et confus de leur vie intérieure; voyez Mone, voyez Maria Cross, avide de simplicité claire, irrémédiablement vouée au désordre; voyez Irène de *Ce qui était perdu*, Irène, le personnage le plus sympathique de cette œuvre et, de toutes les malades de Mauriac, la plus intelligente et la plus noble. Or Irène est une incroyante et nous la rencontrons d'abord lisant l'étude qu'Andler a consacrée à Nietzsche. De l'aveu même de Mauriac, Irène n'était qu'une comparse dans le plan primitif et délibéré du livre; et voici pourtant qu'elle brille au premier rang et qu'elle semble concentrer sur elle toute la lumière dans ce monde trouble où elle languit. Selon le vœu de l'auteur lui-même qui, lorsque ses personnages lui résistent, les considère comme plus vivants, Irène s'est trouvée ainsi investie d'une prépondérance que lui a conférée l'inconscient seul de l'auteur.

N'est-ce point là l'aveu d'une secrète et irrépressible prédilection ? Et s'il s'agit de prédilection, comment ne point évoquer ici l'émouvante, la pathétique figure de Thérèse Desqueyroux, l'enfant entre toutes chérie de François Mauriac, Thérèse qui, dans le silence d'Argelouse, écoute déferler en son cœur une vie intelligente et vaste, Thérèse, qui ne sait ni coudre ni tricoter, Thérèse — si différente des « femmes de la famille » — qui voudrait penser, lire, aimer. Thérèse la criminelle qui étouffe dans la prison méphitique où l'ont cloîtrée des provinciaux vertueux, « des gens qui font leur devoir », qui suivent les processions, mais qui sont sans miséricorde, des gens simplistes et d'un seul bloc, aveugles et sourds aux nuances subtiles dont frémit sa sensibilité exaspérée. Il faut relire la préface de *Thérèse Desqueyroux*, une des pages les plus belles, les plus profondément humaines que François Mauriac ait jamais écrites...

*
**

Voici, pour tous ces jeunes hommes et toutes ces jeunes femmes en qui la chair et le sang crient, le moment redoutable où l'on sent au bord de leurs lèvres la parole anarchique : « Familles, je vous hais ».

Pourtant, dira-t-on, il suffit de lire tant de pages où s'évoquent les souvenirs d'enfance pour rencontrer l'hommage rendu par François Mauriac à la grandeur des traditions familiales, refuge apaisant, source régénératrice. Sans doute ; mais au-delà de la maison pleine de douceur où s'épanouit la pureté grave de ses jeunes années, se tapit derrière les rideaux entrebaïllés, la Province, la Province mesquine, méfiante et vindicative. Et c'est dans ses potentats, dans ses hommes d'affaires, chefs tyranniques de la famille et de la cité, qu'elle trouve son expression la plus odieuse.

Voyez comme Mauriac les maltraite, ces bourgeois épais, âmes mortes, intelligences fermées, automates abrutis dans la plus stupide hébétude. Sauf le docteur Courrèges — une des figures les plus émouvantes parce qu'en ce cœur quinquagénaire brûle une passion juvénile et désespérée — sauf le docteur Courrèges, l'homme parvenu à la maturité résume, dans l'œuvre mauriacienne, toute la bêtise et toute la laideur du monde. Et cette laideur n'est point du tout faite de monstuo-

sités ni de vices. La grimace la plus écœurante n'est pas celle du péché, mais celle de la médiocrité plate et terne qui prend pour un sourire son rictus niais et béat. Ces hommes hostiles à tout ce qui excède l'ordre commun, exactement attentifs à l'accomplissement mécanique d'un rituel où ils n'ont jamais engagé une pensée, sont irrémédiablement morts à toute vie intérieure. Qu'il suffise de rappeler, parmi d'autres, Bertie Dupont-Gunther de *La chair et le sang*, l'Augustin Lagave de *Destins* et surtout Bernard Desqueyroux. Avec quelle saine et sainte colère Mauriac les fustige, ces bonnes consciences, ces gens qui font leur devoir ! « ces bourgeois prudents qui répugnent à toute folie » ! Pour eux le drame n'existe pas, puisque leur vie tout entière est pétrifiée. Sourds à l'appel du monde tout autant qu'à l'appel de Dieu, leur existence fut toujours sans jeunesse, leur religion sans chaleur.

Ah ! comme l'on conçoit qu'il n'ait pas assez de mépris à leur cracher, ce François Mauriac, âme brûlante que consomment deux exigences contradictoires et infinies.

Le Christianisme n'a que faire des âmes tièdes et médiocres ; et ceux-là seront de piètres chrétiens dont le cœur sec ne connut jamais le tumulte du monde.

« Il y a souvent un vice jugulé, dominé, à la source des vies admirables. »

Que cette phrase revienne avec tant d'insistance sous la plume de Mauriac est symptomatique. Elle révèle le drame qui tragiquement, se joue à toute heure en cette âme où un double appel retentit. Vivre, pour lui, c'est toujours jouer quitte ou double, c'est toujours « vivre dangereusement ». Sans cesse il côtoie des abîmes. *Amor sacro, amor profano* ; l'un et l'autre le sollicitent, également impérieux, également exclusifs. La nature et la grâce sont deux mondes ennemis. « Le Dieu des Chrétiens ne veut pas être aimé, il veut être seul aimé. » Et pourtant la vie est là, avec tous ses charmes, tous ses sortilèges à quoi répondent en lui des forces grondantes. Mais François Mauriac est catholique ; dès la naissance, il fut plié sous une loi qu'il n'a pas choisie, qu'il aime et qu'il déteste tout ensemble, loi infrangible à laquelle, avec certitude, il sait ne pouvoir échapper jamais. Enfant prodigue du catholicisme, peut-être, enfant toujours perdu mais toujours retrouvé.

Et aussi François Mauriac est Français; une grande tradition d'ordre l'habite qui juggle les bêtes déchaînées

Enfin il est artiste; ce don lui fut départi — qui est celui du créateur même — de susciter des mondes frémissants, mais contenus en des formes sagement mesurées; et, depuis l'enfance, ce goût vit en lui « de l'émotion exprimée, rendue sensible par un artifice ».

Et voici peut-être le secret du romancier : toutes ses passions refoulées, il les libère dans son œuvre. « Ecrire c'est se livrer », disait-il; écrire c'est aussi se délivrer.

Il semble bien qu'une théorie proche de la vieille théorie aristotélicienne puisse jouer ici à coup sûr : l'œuvre d'art est une catharsis, c'est-à-dire purification, purgation. Ecrire est une inéluctable nécessité. Le roman est un exutoire; le fleuve des passions, détourné au profit de l'art, déferle en œuvres magnifiques. Alors, c'est, pendant plus de quinze ans, une ardeur folle, une fougue irrépressible. Avec quel frémissement Mauriac prête l'oreille aux revendications humaines; de quel cœur complice il accueille les pasions; comme il se venge de la morale catholique; dans son amour fraternel pour ce qui est perdu éclate tout son paganisme inné.

Et pourtant, et pourtant... Voici que nous lui imposons soudain un visage simplifié à l'excès où ne se peut plus reconnaître son âme double et contradictoire. Car cet homme ne se laissera jamais cerner par une définition unique.

Au moment où il plonge au Fleuve de Feu, ce n'est qu'avec un tremblement d'angoisse. Le thème païen n'est pas si puissant qu'il puisse tuer tout à fait le thème chrétien, sourdine menaçante. Par instant, la mélodie arrête son envol, se pose, prend haleine; alors la basse monte en accents redoutables. Et l'homme sent réveillé en lui le petit garçon janséniste qui ploie sous la main pesante d'un Dieu terrible. Souffrance du chrétien que la marée emporte dans son flux et son reflux opposés. Souffrance du chrétien qu'altère une soif inextinguible et qui ne trouve pas les joies humaines à la mesure de son désir. L'amour est un désert qui n'a pas assez de sources pour étancher cette soif. La créature est comme un vase clos qui ne laisse échapper que quelques gouttes de sa liqueur essentielle; l'amant fiévreux, dans son désir d'éternité, ne peut faire que celle qu'il étreint ne soit charnelle et périssable..., souffrance de l'amant. Souf-

france du chrétien que l'artiste, par son œuvre profane, a jeté à « l'usage délicieux et criminel du monde ». Souffrance de ce chrétien à qui André Gide écrit : « Vous n'êtes pas assez chrétien pour n'être plus littérateur. Votre grand art est de faire de vos lecteurs des complices. Vos romans sont moins propres à ramener au christianisme des pécheurs, qu'à rappeler aux chrétiens qu'il y a sur la terre autre chose que le ciel ».

Souffrance, terreur du chrétien qui soudain mesure la responsabilité dont l'a chargé l'artiste.

Sans doute pourrait-il se dire qu'en dépeignant un monde sans Dieu, un monde vidé de la Grâce, il a fait l'apologie indirecte du Christianisme. Mais il s'est d'abord trop bien pris au jeu pour pouvoir longtemps se leurrer. Ce souci métaphysique n'est introduit dans son œuvre qu'après coup, en manière de justification. Il a su trouver pour ce monde perdu des accents de tendresse qui ne trompent pas. Il sait aussi que la mission première du romancier est d'avancer intrépidement dans une connaissance toujours plus profonde du cœur humain; que la peinture d'une réalité édifiante n'est qu'un vil truquage par où l'art se nie lui-même. Il sait enfin que l'antagonisme est irréductible entre ce qu'il appelle le « désintéressement de l'artiste » et « le sens de l'utilité des apôtres ».

Conflit plus que jamais tragique où se trouvent engagées les forces vitales d'un homme. Que faire ? Renoncer à écrire ? Mais écrire est un besoin profond, impérieux, inhérent à sa nature même. Sans doute la sainteté serait le silence. Mais peut-être existe-t-il une loi moins dure, une voie moins inhumaine ? L'homme ne peut-il sanctifier l'artiste en se réformant soi-même d'abord, en « purifiant la source » ?

Et soudain la lumière se fait; la marée reflue. La figure du Dieu implacable se mue en une face rayonnante de douceur. L'homme rejoint son enfance perdue et s'exalte à sa pureté retrouvée.

« Mais un jour, l'homme qui tournait en dérision sa pureté première, qui plaignait sa jeunesse trop contenue, après les défaites de sa vie se souvient de la maison paternelle. Il se hâte sur le chemin du retour, sans oser croire qu'une si longue accoutumance au mal lui permette d'accepter la loi que le Père de famille impose à ses enfants. Il a cédé à trop d'ivresses, il a connu des sommeils trop pesants. Ce joug, fût-il le plus doux

des jougs, ne peut que rebuter un cœur corrompu, une chair gavée. Or, voici le miracle : sous l'épaisse croûte des fautes quotidiennes, l'eau toute pure de l'enfance s'était conservée ; à travers le passage ouvert par la Grâce (comme après qu'une mine éclate) le flot se précipite et tout à la fois est rendu à l'âme pénitente : les prières du soir, les communions de l'aube, la hantise de la pureté et de la perfection. »

Et le thème païen s'éloigne, décroît, s'éteint presque, pendant que le thème chrétien s'amplifie, s'éploie, monte en un hosannah enivré.

*
**

1931. — François Mauriac, comme saisi d'une hâte fiévreuse, multiplie les gages de foi et de soumission.

Il cite devant le tribunal de Dieu « *trois grands hommes* » : Molière, J.-J. Rousseau, Flaubert ; il consacre à « *René Bazin* » des pages qui sont comme un acte de contrition ; il célèbre l'enchantement du « *Jeudi-Saint* » ; aux « *Souffrances du Chrétien* » il oppose le « *Bonheur* », un bonheur extasié qui emprunte la voix de l'amour, qui s'abîme dans des pleurs de joie où fond son jansénisme instinctif. En un mot, il rejoint le maître toujours chéri, jamais abandonné, même au plus fort de l'orage, Blaise Pascal à qui l'unit tant d'étroite consanguinité.

Immolation au chrétien de l'artiste, le romancier, en lui, veut mourir.

Et voici son grand holocauste : l'oblation de tous les romans possibles qu'il porte encore en lui.

Au pays des vignes et des landes, seul dans la maison close et sourde à la rumeur du monde, quel dessein admirable et cruel a-t-il nourri ? Admirable en effet : longtemps une foi ardente brûle ; soudain, magnifique, terrible frénésie et, l'on dirait, sainte colère, le feu se déchaîne, embrase l'homme tout entier, le consume ; tout craque, tout se rompt... Tout est pur : l'homme n'est plus qu'une flamme splendide devant un autel.

Pour une fois un homme n'est pas inférieur à lui-même. « *Savoir se renoncer* », disait-il ; et voici qu'en effet il se renonce. Et du fol incendie, il sort pacifié, rayonnant.

Hélas ! pour nous, qui ne cherchons point la paix ombreuse du temple — si chaude et si claire peut-être, si belle en tout

cas, mais où ne nous convie aucun appel, — pour nous qui, sous le ciel libre, en toute ivresse païenne, voulons étreindre les mille formes de la Beauté, ce renoncement est cruel.

Mais, dira-t-on, cette beauté perdue pour l'art est retrouvée par la vie.

Peut-être. Il reste que Mauriac nous échappe et que nous voulions encore de lui. Car, chair passionnée, il fut plus que tout autre notre semblable et, traqué par l'Esprit, plus pathétique et plus haut que nous tous.

... Il ne pouvait servir deux maîtres... Egoïstes, il nous plaisait qu'il fût sollicité par Dieu et par Mammon tout à la fois : cette lutte exaltante nous était le plus beau des spectacles. Et voici que c'est Dieu qui l'emporte aujourd'hui. Le drame s'est joué, drame pascalien dans son essence.

Mauriac nourri de Pascal ; Pascal compris, pénétré par Mauriac, c'est tout un ; ces hommes sont pétris de même argile.

Comme Pascal, Mauriac, catholique par tradition, le devient par prédilection. Dieu, poursuivi par la raison, devient sensible au cœur. Conversion véritable, conversion à l'intérieur du christianisme, aussi profonde, aussi bouleversante qu'aucune autre.

Mauriac, sans nul doute, eut, lui aussi, sa « nuit de feu » où dans les larmes brûle la certitude triomphante. Terme d'une chasse haletante où la créature que Dieu traque cesse enfin de le fuir et tombe, proie bienheureuse. « Bonheur du chrétien », « renonciation totale et douce », apaisement et lumière, délectation sereine de la Grâce dans le silence des sens comblés.

Et qu'ici encore ces deux hommes restent semblables l'un à l'autre, et chacun semblable à soi-même ! Dans ce Mauriac inondé de certitude et qu'illumine une éblouissante et tranquille clarté, quel frémissement d'humaine passion ! Amour encore, amour inévitablement, qui simplement se transpose. Soudain l'objet a pris une forme divine, incorruptible — d'où vient que cet amour ignore désormais le trouble et la souillure, sinon la volupté. Dieu se substitue à la créature et, implacable, la repousse. Dieu vainqueur a tué chez Pascal la superbe de l'esprit, chez Mauriac, la concupiscence. Ainsi le bonheur du chrétien est-il la négation même de ses souffrances. Ainsi de deux parties d'un même livre, la seconde est une palinodie.

Mais que ces premières pages publiées dès 1928, nous tou-

chent davantage ! En quelques cris de passion et d'angoisse, elles concentrent toute la substance des romans, elles en sont l'écho profond, troublant et grave : même ton brûlant, mêmes aveux pathétiques où se résume la tragédie chrétienne de la volupté.

Car pour nous le prix unique de ces œuvres est que, chrétien fervent, Mauriac n'ait pas laissé se dessécher en lui l'humaine nature. Chez lui, nul pharisaïsme, non plus que puritaine et revêche contrainte. Le cœur humain, trop humain, palpite à chaque page. La créature de chair et de sang, toute pétrie de désirs, frémit à l'appel des autres créatures. Appel d'autant plus impérieux que nous sentons plus fugace l'objet que nous étreignons : « Un amant s'il a l'esprit métaphysique est toujours un amant désespéré. Avant d'aimer tu ne prêtas guère d'importance à la mort ; mais dès que tu aimes, tu ne perds jamais le sentiment de cette condamnation portée contre la créature que tu chéris plus que ta vie, plus que ton âme. Ce que tu ne peux regarder en face, ce n'est pas ta propre mort, mais celle de la créature aimée. »

Quel romancier, quel poète sut trouver des accents plus profonds ? Et si vous connaissez l'amour, regardez votre cœur et dites si, chaque soir, ne vous a point déchiré cette angoisse, dites si votre frénésie ne s'est point aiguïlée d'une sorte de désespoir ?

C'est donc bien par la plénitude de sa nature, par ce sens primordial, presque antique de l'humain que Mauriac nous touche d'abord. Mais, chez lui, au halètement du désir, au rôle de la volupté, le sens du péché mêle la voix du remords ; et jusqu'à ce qu'enfin il « se renonce », le drame s'intensifie, atteint une sublime et terrible beauté.

N'est-ce point aussi parce que « Pascal a eu à lutter contre le goût de l'humain », parce qu'« il demeure, au sens le plus profond, notre semblable, accordé à la part de nous-même la plus particulière, la plus individuelle » qu'il est, pour Mauriac, le maître de prédilection, le sujet élu entre tous ? Pascal harcelé par le démon de la connaissance dont Mauriac lui-même a si vivement senti l'aiguillon : à trois siècles de distance, un drame identique se joue.

Peut-être dira-t-on : Pourquoi Mauriac ne montre-t-il pas,

pour Blaise et Jacqueline, plus d'indulgente tendresse ? Ou bien, comme ce lecteur péremptoire et myope : Mauriac n'aime pas Pascal !

Ah ! faut-il citer des proverbes pour rappeler le bon sens ? Certes, Mauriac dénonce l'orgueil de Blaise et de Jacqueline, ces enfants sublimes et hautains. En eux, la superbe de l'esprit équivalait au péché de luxure.

Et Mauriac se châtie en Blaise et en Jacqueline comme il se rachètera avec eux.

Tièdes et médiocres qu'aurait-il eu affaire d'eux ? Qu'eût signifié, pour lui, leur drame — ou plutôt ce drame eût-il existé ? Mais, créatures orgueilleuses et passionnées, Mauriac, s'acharnant sur elles, les aime infiniment.

Sans doute accentue-t-il, presque avec colère, l'orgueil d'un Pascal aux dépens de sa charité. Mais, tout d'abord, il est bien vrai qu'au sein du jansénisme, logiquement, la foi et surtout l'espérance ne vont point sans beaucoup d'orgueil. Quant à la charité, elle n'est absente de Mauriac non plus que de Pascal.

N'est-ce point, au contraire, qu'ils se sentent trop tendrement charitables, qu'ils se défont d'une vertu qui trop aisément se muerait en trop humain amour ?

Comment croire à la sécheresse de celui qui créa Thérèse Desqueyroux ? Chez ce chrétien si profondément homme, si sensible au moindre frémissement de son cœur ou de sa chair, le désir de pureté est une angoisse perpétuelle, la frayeur éperdue de celui qui se sait au bord d'un abîme, qui connaît la force du vertige et n'y veut pas céder ? D'un mot, n'est-ce point que la charité lui pourrait être un piège où l'amour trop passionné de la créature risquerait de devenir une fin en soi, de n'être plus simplement un moyen d'aimer le Créateur ?

Devant ce risque qu'il connaît trop, Mauriac, comme Pascal, va-t-il « couper tous les ponts » ?

Mais alors nous ne pourrions retenir un souhait profane, peut-être même cruel et impie : puisse s'endormir cette vertu de prudence et puisse sa miséricorde incliner à nouveau l'artiste vers les cœurs rebelles mais humains !

Car si vraiment Mauriac avait conquis la victoire, et qu'il nous en dût coûter tous les livres futurs que pourrait encore produire la veine d'où sortirent *le Baiser au Lépreux*, *Genitrix*, *Thérèse Desqueyroux* et tant d'autres, cette victoire nous est

trop dure et nous estimons la payer trop cher. Puisse le chrétien connaître encore quelques défaillances ! La grandeur de son art n'est-elle pas la suprême sanctification ?

*
**

Ainsi les mois passent et ce retour à Pascal nous laisse dans l'attente — une attente où, cependant, luit beaucoup d'espoir.

Car, pour Mauriac, le charme de « vivre dangereusement » est si fort, et si puissante sa vocation d'artiste, que cette sereine sainteté du silence paraîtrait, en lui, contradictoire.

Janvier 1932. *Pèlerins* paraît d'abord dans une revue catholique. Œuvre apologétique, mais où un renversement semble s'être opéré : l'amour humain n'y est plus maudit, le sensible et la chair n'y sont plus exécrables : « Ce filet que le Christ jette dans la mer humaine remonte chargé d'hommes, non pas seulement d'esprits, mais de créatures à la fois esprit et chair ; et tout ce qu'il y a en nous : puissance du souvenir, émotions attachées aux endroits où nous avons souffert et aimé, indissolubles liens du cœur avec les paysages, les maisons, les routes, tout cela le Christ le tire à soi. Il ne nous divise pas. Il ne nous mutilé pas : c'est tout entier que chaque fidèle est jeté dans le fleuve de grâce. La matière n'est pas rejetée, le sensible n'est pas méprisé. »

Fleuve de grâce... et non plus fleuve de feu. Religion non plus rigoureuse et terrible, mais accommodante et consolante. Bientôt l'amour humain ne sera plus un obstacle ; il sera, au contraire, une voie vers l'amour divin.

Mars 1932. *Le nœud de vipères*. François Mauriac, pour nous, est sauvé. Après un silence de deux années, le romancier, en lui, émerge à nouveau. L'artiste triomphe sans que, cependant, le chrétien désarme.

Apaisé, a-t-il « purifié la source » ?

L'amour n'est plus la seule luxure, l'amour — qui n'est plus pollution — est comme le prélude ou la condition de la foi.

Ce vieillard du *Nœud de vipères*, s'il est séparé de Dieu, c'est par ses passions, sans doute, mais d'abord par « ces chrétiens médiocres qui l'épient et que lui-même tourmente. Combien d'entre nous, ajoute Mauriac, rebutent ainsi le pécheur,

le détournement d'une vérité, qui, à travers eux, ne rayonne plus ! »

Tout d'abord, ce livre nous apparaît plus fermé, plus dur que les autres. Mais il ne faut point s'y méprendre. C'est bien l'amour encore, l'amour, invinciblement, qui en est le ressort secret et essentiel. Les mêmes appels émouvants retentissent et des haines pareilles n'y ont point assez d'exécration pour s'assouvir.

Le Nœud de Vipères, qu'on a comparé à *Saint-Saturnin*, c'est la ligue étroitement nouée d'une famille — la mère, les enfants et les petits-enfants — contre un père ricanant et implacable. Celui-ci cherche à frustrer ses héritiers légitimes d'une immense fortune, jalousement amassée, car les enfants, sournois, avides, tantôt mielleux et tantôt sans vergogne, la convoient âprement.

Le Nœud de Vipères, c'est aussi dans ce cœur dévoré, le réseau des passions vindicatives qui l'empoisonnent.

Ainsi ce livre semble-t-il, à première vue, être celui de l'avarice et de la haine.

En fait, sa portée dépasse infiniment celle d'une simple peinture psychologique. Sous le tableau grimaçant d'un vice, il faut déceler un drame, un drame intérieur profond et violent — sans quoi l'art de Mauriac, qui est essentiellement dramatique, ne serait plus lui-même.

Bien loin d'être la projection immobile de faits simultanés, l'œuvre marque, au contraire, le déroulement d'événements successifs, elle nous conte l'histoire d'une âme abîmée par un milieu, d'un cœur desséché, déformé par des circonstances hostiles et qu'un rien eût suffi à faire brûler d'un immense, d'un frénétique amour.

Si le vieillard s'est jeté dans l'avarice et dans la haine, c'est bien parce qu'il fut « l'homme qu'on n'avait pas aimé, celui pour qui personne au monde n'avait souffert », parce que, tout de suite déçu par une femme aussitôt détachée et qui ne sut être que mère, « cet époux de vingt-trois ans, les deux bras ramenés contre sa poitrine » dut « étouffer avec rage son jeune amour »... « Parfois je gémissais dans les ténèbres et tu ne te réveillais pas. »

Souffrance pathétique d'un être qui n'attendait qu'une pa-

role; qu'un seul geste, un seul regard eût à jamais sauvé, eût livré tout entier à l'Amour!

Mais la mère et les enfants, stupidement ligués dans leur bêtise, dans leur matérialité confortable et intéressée, comme un nœud de vipères hideusement voraces, n'ont su que mordre ce cœur, lui instiller un venin mortel; et, comme un second nœud de vipères hideuses, l'avarice et la haine y sont nées.

Pourtant elles n'y sont point — quoi qu'il y paraisse — les passions fondamentales. Elles y sont, au contraire, comme un alibi, comme un pis-aller: l'avarice du vieillard est le contre-coup de la cupidité des autres, et sa haine le reflet de leur haine,

Et lorsqu'enfin, d'un seul coup, ces passions s'éteignent, elles tombent comme tomberait un masque; elles se détachent d'une pièce parce qu'elles n'étaient qu'un « divertissement ».

Tout le pessimisme de Mauriac, une fois de plus, se fait jour à travers ces pages. Qu'elle est laide, et triste, et ridicule, cette pauvre humanité agitée de petits soucis devant un horizon fermé que ne déchire jamais un rayon de véritable lumière!

Qu'ils sont odieux ces gens qui « font leur devoir », roides et desséchés, vêtus de préjugés et d'automatisme, strictement attentifs à observer l'attitude qu'imposent la tradition, les convenances, les intangibles lois de la province ou de la famille. Les « femmes de la famille »! Que de fois et avec quelle lucide colère Mauriac les a peintes — et, plus que jamais féroce — qu'il s'acharne à nouveau contre elles, ces bourgeoises regardantes, mères et ménagères consciencieuses — oh! certes, de « bonnes consciences »! — femmes sans reproche mais sans âme, tout de suite alertées si l'on menace leurs intérêts temporels, secrètement acrimonieuses devant tout ce qui excède leur norme mesquine, mannequins vides, carcasses rigides habillant un néant et que jamais un élan généreux ne pourra briser, pas plus que ne les traversera une lueur d'intelligence. « Il n'y avait rien à faire pour moi contre une certaine qualité de bêtise. On atteint aisément une âme vivante à travers les crimes, les vices les plus tristes, mais la vulgarité et infranchissable. »

Voilà qui dépasse en cruauté le portrait de M^{me} Courrèges ou l'atmosphère étouffante de *Préséances*, de *Thérèse Desqueyroux*.

Et ce sont ces gens-là qui jettent le vieil homme à ses passions implacables; ce sont ces chrétiens médiocres dont la

piété méticuleuse, mécanique, intéressée, détourne de la religion celui qui, parfois, a entendu un appel. C'est parce qu'ils « rapetissent une espérance, qu'ils défigurent un visage, ce visage, cette Face », parce qu'ils s'installent dans leurs croyances « avec cet instinct bourgeois du confort » qui leur fait « écarter toutes les vertus héroïques, toute la sublime folie chrétienne », c'est pour cela que, longtemps, le vieillard demeurera hostile et ricanant.

Il semble vraiment qu'on voie ici luire le visage de François Mauriac lui-même, rayonnant d'une beauté terrible de justicier ; dans ces paroles palpite une âme de feu qui ne connaît point les demi-mesures.

Puis soudain, comme au flanc d'un roc jaillit une source fraîche, la voix dure s'attendrit : le vieillard songe aux enfants purs qu'il a aimés... et l'on retrouve le Mauriac des *Mains jointes* et celui qui chantait l'adolescence.

Et l'on retrouve aussi le poète, l'artiste si profondément accordé à une nature, à un paysage, qu'il semble leur emprunter la qualité unique de son accent. Calèse, avec ses vignes sulfatées, son odeur de pins brûlés venant de la mer, c'est Viridis, c'est Lur ou Argelouse, c'est sans doute aussi Malagar, c'est tout ce pays brûlant que chaque œuvre nouvelle évoque, flamboyant dans une atmosphère torride.

Ainsi, *Le Nœud de Vipères*, sous son titre, comme tous les autres si puissamment évocateur, vient se situer dans la ligne ascendante des romans de Mauriac.

Plus serré, peut-être, et taillé dans un airain plus dur que les précédents, il retentit aussi d'un timbre plus rude. Mais vibrant autour de ce martèlement — comme une cloche bourdonne encore après qu'elle a fini de sonner — des résonances graves, profondes, pathétiques, émeuvent au plus secret de nous un monde frémissant d'ardentes pensées qu'un François Mauriac, jamais, ne laissera dormir dans une paix béate.

Aussi pouvons-nous être rassurés. Ce François Mauriac demeurera toujours lui-même. Il reste, jusque dans ses effusions mystiques, un artiste si parfaitement harmonieux et, dans ses œuvres pieuses, vibre l'accent d'un si fol amour, que le lecteur non chrétien y découvrira malgré tout, sous le voile qu'y met l'extase, le visage nerveux et frémissant d'une créature irrésistiblement accordée à l'univers sensible tout entier.

L'assassinat de Scipion Emilien

PAR

MARCEL RENARD

On devine par le titre donné à cette étude que nous ne souscrivons pas aux conclusions de M. Jér. Carcopino sur la mort de Scipion Emilien (1). M. Carcopino s'est prononcé en faveur d'une mort purement accidentelle. Nous adoptons au contraire la version du crime.

On connaît les circonstances dans lesquelles se produisit la mort du second Africain. Il avait entrepris de défendre les intérêts de ceux que lésait l'application de la loi sempronienne (2) contraire, selon lui, aux traités conclus avec les alliés (3). Il obtint que fût enlevée aux triumvirs la juridiction des procès relatifs à la répartition de *l'ager publicus* (4).

Non content de ce résultat, Emilien, engagea de nouveaux débats. La première journée lui fut favorable : une foule nombreuse composée de sénateurs, de gens du peuple, d'alliés et de Latins le reconduisit chez lui (5). Après quoi, il se retira dans sa chambre pour préparer son discours du lendemain (6), mais, le matin, on le trouva mort sur sa couche (7).

(1) *Autour des Gracques* (Paris, Les Belles Lettres, 1928), pp. 83-123.

(2) APPIEN, B. C., I, 19.

(3) SCHOL. BOB., *ad Mil.*, VII, 16 (éd. Hildebrandt, p. 72): *...cum Latinorum causam societatis jure contra C. Gracchum triumvirum eiusque collegas perseveranter defensurus esset, ne ager ipsorum divideretur...*

(4) APPIEN, B. C., I, 19.

(5) CIC., *de am.*, III, 12: *domum reductus ad vesperum est a patribus conscriptis, populo Romano, sociis et Latinis.*

(6) APPIEN, B. C., I, 20: ὁ Σκιπίων, ἐσπέρας παραθήμενος ἑαυτῷ δέλτων ἐς ἦν νυκτὸς ἔμελλε γράψειν τὰ λεχθησόμενα ἐν τῷ δῆμῳ...

(7) T.-L., *Per.*, 59: *mortuus in cubiculo inventus est*; VAL. Max. IV, 1, 12; *de vir. illustr.*, 58, 9; OROSE, V, 10, 9; APPIEN, B. C. I, 20.

L'antiquité a admis le suicide, l'assassinat ou l'accident naturel. Il n'y avait guère d'autre explication possible...

De ces différentes versions, M. Carcopino repousse les deux premières pour admettre la dernière. Il démontre d'une façon péremptoire (1) que la version du suicide dont font mention Appien (2) et Plutarque (3) doit être éliminée en raison de son apparition tardive et de son inconséquence. Plutarque ne donne aucune raison de ce prétendu suicide. Selon les partisans de cette version, dit Appien, Scipion se serait donné la mort parce qu'il ne pouvait tenir ses promesses. Mais cette allégation est toute gratuite; comme le fait remarquer M. Carcopino, « on en chercherait vainement, dans nos documents, le plus mince indice (4) ». De plus, Scipion n'avait aucune raison de se donner la mort : il venait de remporter un succès et il était bien décidé à poursuivre la lutte contre C. Gracchus puisqu'il se retira dans sa chambre pour se préparer aux débats du lendemain.

Mais l'argumentation par laquelle l'érudit historien français a essayé d'écarter la version de l'assassinat ne nous a pas convaincu.

Disons tout de suite que nous ne sommes pas de ceux qui expliquent toutes les morts obscures de l'histoire par le poignard ou le poison. Pourtant, en ce qui concerne Scipion Emilien, nous croyons à un meurtre politique.

M. Carcopino reconnaît que « la version du crime s'appuie sur des données qui ne laissent pas à première vue d'impressionner » (5). Nous nous efforcerons de montrer que ces données sont les plus vraisemblables et que, en définitive, il faut expliquer par l'assassinat la mort du second Africain.

*
* *

Le moment auquel Emilien disparut, était l'un des plus graves et des plus tragiques de la lutte qui se livrait autour de la réforme agraire. Quelques années auparavant les *optimates*

(1) *Op. cit.*, p. 89 sqq.

(2) *B. C.*, I, 20.

(3) *Rom.*, XXVII, 8.

(4) *Op. cit.*, p. 89.

(5) *Op. cit.*, p. 91.

avaient triomphé en supprimant C. Gracchus. Les *populares* avaient cependant continué la lutte, la loi agraire avait été mise en application et les triumvirs avaient réparti les terres de l'ager *publicus*, contentant les uns, indignant les autres.

C'est alors que Scipion Emilien se leva pour enrayer l'action des triumvirs. Il parvint, nous l'avons dit, à leur enlever une partie de leurs attributions. Mais la bataille autour de la *lex Sempronia* continua et dans cette journée de mai 129, qui devait être la dernière de la vie de Scipion, les adversaires se livrèrent un terrible combat. En même temps qu'il faisait une profession de foi patriotique, Emilien déclara connaître les menaces dont il était l'objet et savoir que sa vie était en danger (1). La réplique de M. Fulvius Flaccus fut très violente (2); C. Gracchus et les gens de son parti allèrent même jusqu'à crier qu'il fallait mettre à mort le tyran (3). « C'est avec raison, leur répondit Scipion, que les ennemis de la patrie veulent ma mort, car Rome ne peut tomber tant que Scipion est debout et Scipion ne peut vivre si Rome succombe » (4).

Devant le succès d'Emilien les *populares* furent aux abois. L'attaque était redoutable et l'heure s'annonçait grave. C. Gracchus voyait la réforme agraire sur le point d'échouer. En était-ce fait de toute sa politique et les *populares* allaient-ils recevoir un nouveau coup ? Telle était la question que l'on devait se poser à la fin de cette journée. La réponse était remise au lendemain, mais elle n'était guère douteuse.

En ces circonstances, les partisans de la réforme agraire décidèrent de frapper Emilien : c'était le seul moyen qu'ils eussent à leur disposition pour l'empêcher de triompher le lendemain. Il était d'ailleurs leur ennemi depuis longtemps. Lors du siège

(1) OROSE, V, 10, 9: *P. Scipionem Africanum pridie pro contione de periculo salutis suae contestatum, quod sibi pro patria laboranti ab improbis et ingratis denuntari cognovisset, alio mane exanimem in cubiculo suo repertum...*

(2) PLUT., *C. Gr.*, X, 4... καὶ τὴν ἡμέραν ἐκείνην ἐπὶ τοῦ βήματος τῷ Σκηπίωνι λελοιδωρημένον ..

(3) PLUT., *Arophl. Scip. min.*, XXIII: τῶν δὲ περὶ τὸν Γάϊον βοῶντων κτεῖναι τὸν τύραννον...

(4) PLUT., *Arophl. Scip. min.*, XXIII, Εἰκότως, εἶπεν, οἱ τῆ πατρίδι πολεμοῦντες, ἐμὲ βούλονται προαγεῖν, οὐ γὰρ οἶόν τε τὴν ῥώμην πεσεῖν Σκηπίωνος ἐστῶτος, οὐδὲ ἰὴν Σκπίωνα τῆς ῥώμης πεσοῦσης.

de Numance, il avait cité, en apprenant la mort de Tib. Gracchus (1), le vers de l'Odyssee : ὣς ἀπόλοιτο καὶ ἄλλος ὅτις τριῶντά γε ῥέζοι (2).

Dans la suite il s'opposa encore à la *rogatio de tribunis reficiendis* proposée par Carbon. Et comme celui-ci lui demandait ce qu'il pensait de la fin de Tib. Gracchus, il répondit qu'il avait mérité la mort s'il avait voulu s'emparer de la république. Ces paroles suscitèrent un mouvement de réprobation dans l'assemblée, mais Scipion répliqua qu'il ne craignait pas, lui qui avait entendu les cris des armées ennemies, les clameurs de ceux pour qui l'Italie n'était qu'une marâtre (3). La réponse de Scipion à l'interrogation de Carbon était habile, mais elle devait néanmoins lui attirer la haine du parti des Gracques. Vainqueur de Carthage et de Numance, son influence était grande, comme l'indique le nombre des partisans qui le ramenèrent chez lui. Mais à C. Gracchus étaient acquis tous ceux que favorisait la *lex Sempronia*.

A la nouvelle de la mort de Scipion, l'opinion unanime des contemporains fut qu'il avait été assassiné (4). Pour les gens de l'époque, le meurtre s'expliquait naturellement par les événements de la veille ; il en était une conséquence logique. Metellus Macedonicus qui pourtant avait eu des démêlés avec Emilien, s'élança hors de chez lui en criant que Scipion avait été assassiné dans sa demeure et que sa mort laissait Rome sans défense. Le lendemain, lors des funérailles, il chargea ses fils de porter sur leurs épaules le lit funèbre sur lequel reposait Emilien, ajoutant que jamais ils ne rendraient cet honneur à un homme de plus de valeur (5). Devant le crime commis par le parti des réformateurs qu'il haïssait, Metellus apportait ainsi un hommage au grand homme qu'il vénérât bien qu'il fût brouillé avec lui.

Emilien supprimé, les triumvirs étaient de nouveau les maîtres ; ils triomphaient, à la joie de ceux que favorisait la loi

(1) PLUT., *Tib. Gr.*, XXI, 3.

(2) *Od.*, I, 47.

(3) CIC., *de or.*, II, 25, 106 ; *Pro Mil.*, III, 8 ; T.-L., *Per.*, 59 ; VELL., II, 4, 4 ; PLUT., *T. Gr.*, XXI, 4 ; *de vir. ill.*, 58, 8.

(4) VAL. MAX., IV, 1, 12 : *interemptum Scipionem conclamari*.

(5) *Id.*, *ibid.*

sempronienne. On amorça bien une enquête, mais aucune *quaestio* ne fut constituée (1). Les esclaves d'Emilien furent interrogés, mais tenus par la crainte, ils n'osèrent rien révéler (2).

Sept ans plus tard, lorsque le pouvoir de C. Gracchus faiblira, Livius Drusus remettra en question la mort de Scipion. En 119, Licinius Crassus attaqua Carbon comme assassin d'Emilien; les esclaves de celui-ci furent interrogés et soumis à la torture. Libérés de la crainte qui les avait empêchés de parler lors de l'interrogatoire de 129 et pour en finir plus vite avec la souffrance, ils dirent la vérité, à savoir que Scipion avait été assassiné (3). Dix ans après la mort d'Emilien, comme au matin de l'événement, on croyait toujours qu'il avait péri par la violence.

Ce fut aussi, dans la suite, l'opinion de Pompée (4). Tout aussi formel est le témoignage de Cicéron en de nombreux endroits de ses œuvres. Une de ses lettres (5) et le *de oratore* (6) désignent même un assassin. Dans le *Pro Milone*, Cicéron rappelle que la mort violente de Scipion fut un grand deuil pour la ville (7). Ici, il oppose même la mort naturelle à la mort violente de Scipion qu'il admet. Dans le *De Republica* il fera déclarer au premier Africain qu'Emilien deviendra le maître de la république s'il échappe aux mains impies de ses proches (8). A son ami Atticus, il écrit que cette nuit n'eût pas été si amère à Scipion si « rien » ne l'avait trompé (9). Il dira de même dans le *De natura deorum*: « Pourquoi les murs de sa maison n'ont-ils pas protégé l'Africain » (10) et dans *de fato* il fera de nouveau allusion à la mort violente de Scipion (11).

(1) CIC., *Pro Mil.*, VII, 16: *Num igitur ulla quaestio de Africani morte lata est? certe nulla*; T.-L., *Per.*, 59; VELL., II, 4, 6; PLUT., *C. Gr.*, X, 4.

(2) APPIEN, *B. C.*, I, 20.

(3) *Id.*, *ibid.*

(4) CIC., *ad Quint. fr.*, II, 3, 3.

(5) CIC., *ad fam.*, IX, 21, 3.

(6) CIC., *de or.*, II, 40, 170.

(7) CIC., *Pro Mil.*, VII, 16.

(8) CIC., *de rep.*, VI, 12, 12.

(9) CIC., *ad Att.*, X, 8, 7.

(10) CIC., *de nat. deor.*, III, 32, 80.

(11) CIC., *de fato*, IX, 18.

Le *Pro Murena* (1) nous fournit encore un témoignage des plus convaincants. Cicéron y rappelle la *laudatio funebris* écrite par Laelius et prononcée par Q. Fabius Maximus aux funérailles d'Emilien. Maximus, dit Cicéron, « rendit grâce aux dieux immortels d'avoir fait naître de préférence cet homme dans cette république ». Or cette phrase est presque textuellement le début du fragment que le scholiaste de Bobbio nous a conservé de l'éloge funèbre d'Emilien. *Cicéron connaissait donc le discours de Maximus et admettait la version du crime* (2). C'était aussi l'opinion de Tite-Live; nous le savons grâce à son épitomateur (3). Pline l'Ancien est du même avis lorsqu'il regrette qu'Emilien, le vainqueur de Carthage et de Numance, n'ait pas trouvé un vengeur (4). La version du crime est encore admise par Valère Maxime (5), l'auteur du *de viris illustribus* (6) et le scholiaste de Bobbio (7). D'autre part, Velleius Paterculus (8), Appien (9) et Plutarque (10) signalent la version du crime en même temps que les autres. Aucune de nos sources ne nie donc l'assassinat; certains l'admettent sans hésitation, d'autres le croient au moins possible.

Les circonstances de l'événement et les témoignages de l'antiquité confirment donc notre opinion : Scipion a été assassiné.

*
* * *

Mais nos sources ne s'accordent pas sur la personnalité de l'assassin ou des assassins d'Emilien. Selon les unes, les coupables seraient C. Gracchus et M. Fulvius Flaccus; selon d'autres, C. Papirius Carbon, selon d'autres encore, Cornélie et Sempornia.

(1) CIC., *Pro Mur.*, XXXVI, 75.

(2) Ceci condamnerait déjà la restitution conjecturale de ce discours par M. Carcopino, *op. cit.*, p. 115 sqq. Cf. *infra*, p. 251.

(3) T.-L., *Per.*, 59.

(4) PLINE, N. H., 43 (60), 123.

(5) VAL. MAX., VIII, 15., 4.

(6) *De vir. ill.*, 58, 10.

(7) SCHOL. BOB., *ad. Mil.*, VII, 16 (éd. Hildebrandt, p. 72).

(8) VELL., II, 4.

(9) APPIEN, B. C., I, 20.

(10) PLUT., *Rom.*, XXVII, 8.

Pour éclaircir ce point on a procédé jusqu'ici par analyse et par élimination. Nous croyons que c'est là une erreur.

Lorsqu'on remarque que toutes les personnes incriminées comptaient parmi les adversaires d'Emilien ou leur touchaient de fort près, on en arrive à se demander si le meurtre du second Africain n'a pas été tramé de commun accord par eux tous ou par plusieurs d'entre eux. C'est à la suite de cette réflexion que nous avons été poussé à faire la recherche qui va suivre et à découvrir, du moins nous le pensons, comment fut décidé et perpétré le meurtre d'Emilien.

Nous avons vu plus haut combien les discours de M. Fulvius Flaccus et de C. Gracchus contre Scipion avaient été violents. L'Africain lui-même savait que l'heure était grave et même dangereuse pour lui. Le plus jeune des Gracques, homme violent et passionné, laissa échapper, dans sa colère, le fond de sa pensée (1).

Quelques années plus tard, en 122, lorsque le crédit de C. Gracchus et de M. Fulvius Flaccus faiblira, M. Livius Drusus les attaquera; et parmi les accusations portées contre eux par le neveu de Scipion, figurera notamment celle d'avoir causé la mort d'Emilien. Comme preuve de ses dires, il invoquera précisément les paroles des deux triumvirs dans la *contio* au soir de laquelle Emilien fut assassiné (2). Ajoutons encore que Scipion était depuis longtemps déjà l'ennemi des réformateurs. Son attitude à la mort de Tibérius Gracchus le prouve. Dans la suite, Emilien ayant besoin de l'appui des *optimates* pour faire repousser la *rogatio de tribunis reficiendis* ne put obtenir leur alliance qu'en les absolvant du meurtre de l'aîné des Gracques (3).

Parmi les accusés que nous avons cités, figure un sinistre personnage; C. Papirius Carbon, homme audacieux que n'effrayaient pas les moyens les plus violents. C'est le type de la mauvaise foi politique. Voyant d'abord triompher C. Gracchus, il adhéra au parti des réformateurs. En 131, il présenta un projet de loi destiné à permettre le renouvellement du mandat des

(1) Pour M. Carcopino (*op. cit.*, p. 95), les « excès de langage » des triumvirs « prouvent leur innocence » et si Emilien est mort dans un guet-apens, « ces francs adversaires n'en sont pas les auteurs. »

(2) PLUT., C. Gr., X, 4.

(3) T.-L., *Per.*, 59.

triumvirs. Mais ce projet suscita de l'opposition et l'adversaire que nous voyons se dresser devant Carbon est précisément Scipion Emilien.

Attaché à la fortune de C. Gracchus et ennemi déclaré du second Africain, Carbon a dû jouer un rôle dans le meurtre.

Parmi les documents affirmant l'assassinat d'Emilien, nous en trouvons qui accusent formellement Carbon. Cicéron, dans une lettre que nous avons citée, raconte que Pompée, un jour qu'il était attaqué, s'écria « qu'il défendrait mieux sa vie que ne l'avait fait l'Africain, assassiné par C. Carbon » (1). Dans une autre lettre, Cicéron déclare à nouveau que Carbon est soupçonné d'avoir assassiné Emilien (2) et c'est toujours Cicéron qui parlant de l'action intentée à Carbon par Crassus, nous dit que ce dernier accusa Carbon d'avoir participé au crime (3). Ces accusations nettes contre Carbon sont d'un grand poids, surtout celle qui est formulée par Crassus dans cette action *de vi* intentée à l'ancien triumvir en 119. Au cours de ce procès les esclaves d'Emilien furent interrogés à nouveau. Revenant sur les déclarations faites en 129, ils avouèrent cette fois que, la nuit fatale, « des étrangers s'étaient introduits par une porte de derrière et avaient étranglé Emilien » (4). Si ces aveux furent arrachés par la torture, remarquons pourtant que les esclaves, libérés de leurs craintes puisque C. Gracchus était mort, n'avaient plus aucune raison de mentir. Carbon se vit incapable de repousser les accusations portées contre lui par L. Licinius Crassus et il se donna la mort en absorbant des cantharides (5). En plus des arguments que l'on peut tirer du procès *de vi* intenté à Carbon et du témoignage des esclaves confirmant la version du crime, le suicide de Carbon est une preuve de sa culpabilité (6).

On nous objectera peut-être que Carbon n'avait pas été in-

(1) Cic., *ad Quint fr.*, II, 3, 3: *dixitque (Pompeius) aperte se munitionem ad custodiendam vitam fore quam Africanus fuisset, quem C. Carbo interemisisset.*

(2) Cic., *ad fam.*, IX, 21, 3: *is (Carbo) P. Africano vim attulisse existimatus est.*

(3) Cic., *de or.*, II, 40, 170: *P. Africani necis socius fuisti.*

(4) APPIEN, *B. C.*, I, 20.

(5) Cic., *ad fam.*, IX, 21, 3: *Caius (Carbo) accusante L. Crasso cantharidas sumpsisse dicitur.*

(6) M. Carcopino (*op. cit.*, p. 98) ne réfute pas cet argument en écrivant simplement que le suicide de Carbon « ne constituait pas un aveu de culpabilité, mais d'impuissance ».

quiété lors de la campagne menée par Drusus contre Flaccus et C. Gracchus. Mais il n'y a là rien d'étonnant, si l'on observe que Carbon, dès que le succès de C. Gracchus commença à faiblir, s'orienta vers les *optimates*. D'allié des *populares*, il devint ainsi leur ennemi. En 121, l'horrible personnage fut pour beaucoup dans la mort de ses anciens collègues au triumvirat ; lorsque C. Gracchus eut été frappé, il commit l'infamie de louer son assassin, L. Opimius. C'est ainsi que, parjure à ses anciens amis, les trahissant avec une désinvolture scandaleuse, Carbon devenu partisan des *optimates*, s'éleva au consulat en 120. Mais la fortune ne devait plus lui sourire longtemps. Le procès que lui intenta Crassus, l'obligea, comme nous l'avons vu, à se suicider.

N'eussions nous aucun témoignage contre Carbon, la présence de ce sinistre individu dans le parti de ceux que l'on accusait du meurtre d'Emilien pourrait nous inspirer des soupçons à son égard. Mais lorsque nous le voyons se donner la mort à cause d'un procès où il est impliqué de *meurtre*, nous pouvons avoir une certitude. Aucune preuve n'est plus convaincante de sa culpabilité. S'il avait été innocent ou si, coupable, il avait eu la moindre chance de s'en tirer, Carbon se serait défendu. Mais il se savait coupable et les accusations portées contre lui étaient irréfutables.

Cependant si les trois hommes dont nous venons de parler sont sûrement impliqués dans le meurtre, lequel proposa ce moyen violent d'empêcher l'opposition d'Emilien ? L'initiative vint-elle de M. Fulvius Flaccus ou de C. Gracchus ? Ou, encore, est-ce Carbon qui proposa le meurtre après avoir compris, d'après les discours de ses deux collègues qu'ils ne reculeraient pas devant un assassinat ? Nous ne sommes pas en mesure de préciser ce détail, mais il est certain que les trois réformateurs eurent leur part de responsabilité dans l'assassinat. D'après les témoignages que nous avons cités plus haut, nous croyons pouvoir préciser et affirmer que l'étrangleur d'Emilien fut C. Carbon accompagné de ses sicaires.

Appien signalant la version du crime, dit que Cornélie et Sempronia sont responsables de la mort d'Emilien. Elles l'auraient fait disparaître, la première pour empêcher que la loi agraire ne fût révoquée, l'autre par haine de son mari qu'elle

n'aimait pas et dont elle n'était pas aimée à cause de sa laideur et de sa stérilité (1).

Malgré le témoignage d'Appien, il semble que nos soupçons ne doivent pas atteindre Cornélie, car la mère des Gracques n'était pas à Rome au moment du meurtre d'Emilien. En effet, Paul Orose nous dit qu'elle se retira à Misène après la mort de son fils aîné, c'est-à-dire en 133 (2). A cette raison qui nous paraît péremptoire, M. Carcopino en ajoute d'autres qui tendent à prouver le respect dont Cornélie fut entourée par tous, sa vie durant (3).

Pour M. Carcopino, l'accusation portée contre Cornélie et contre sa fille est postérieure à leur mort et inventée uniquement pour charger la mémoire de ces deux femmes, devenues des symboles politiques (4). Nous croyons pourtant que Sempronia, elle aussi, eut sa part dans les événements. La suite de notre exposé le montrera. Quant à Cornélie, elle a été accusée, plus tard, parce que sa fille l'était; la rumeur publique amplifia les faits (peut-être la politique y fut-elle pour quelque chose, ainsi que le dit M. Carcopino) et, au lieu d'une femme coupable, Sempronia, on en vit deux, la mère et la fille.

Les raisons données par Appien pour expliquer la culpabilité de Sempronia ne sont peut-être pas très valables. Mais il est certain que Sempronia, malgré son mariage, était restée la sœur des Gracques plus qu'elle n'était devenue la femme du second Africain.

Sempronia prit-elle une part active au meurtre de son mari ? Est-ce grâce à elle que Carbon et ses sicaires purent s'introduire dans la demeure d'Emilien ? Nous n'oserions l'affirmer. Mais où le rôle de Sempronia nous paraît clair, c'est dans cer-

(1) APPIEN, *B. C.*, I, 20: εἶτε Κορηλίας αὐτῶ, τῆς Γράκχου μητρός, ἐπιθιμῆνης, ἵνα μὴ ὁ νόμος ὁ Γράκχου λυθῆι, καὶ συλλαβούσης ἐς τοῦτο Σεμπρωνίας τῆς θυγατρός, ἣ τῶ Σκηπίωνι γαμουμένη διὰ δυσμορφίαν καὶ ἀπαιδίαν οὗτ ἔστέργετο οὐτ' ἔστεργεν...

(2) OROSE, V, 12, 9.

(3) M. Carcopino (*op. cit.*, p. 101) essaye de prouver de la même façon l'innocence de Sempronia. Mais il ne cite qu'un exemple d'ailleurs peu probant: en 101, Equitius, tribun de la plèbe voulut se faire passer pour le fils de Tib. Gracchus; Sempronia « parut devant lui dans l'admiration de tous » et l'empêcha de poursuivre sa comédie. Cf. VAL. MAX, III, 8, 6.

(4) CARCOPINO, *op. cit.*, p. 101 sqq.

tains événements qui suivirent le meurtre. Pour montrer plus nettement la conduite de cette femme, voyons de quelle façon est mort Emilien.

Velleius Paterculus nous apprend que Scipion a été étranglé, puisqu'il nous dit que l'on voyait au cou les marques faites par les assassins en serrant la gorge de leur victime (1). Plutarque dit, pareillement, que selon certains, il fut étouffé (2). En un autre endroit, le même auteur se montre plus vague; il écrit simplement que l'on voyait des traces de coups sur le cadavre (3). Pourtant, ce témoignage n'infirme pas le précédent; il a moins d'exactitude, mais il est dans la même note. Si Appien écrit que le cadavre était *ἀνευ τραύματος*, il affirme simplement par là que le corps de Scipion ne présentait aucune blessure faite par une arme; ce témoignage n'implique donc pas que Scipion n'ait pas été étranglé. D'ailleurs, Appien rappelle, un peu plus loin, que, selon les déclarations des esclaves, au cours d'un deuxième interrogatoire qu'on leur fit subir, Emilien avait été étouffé (4). Cependant, Tite-Live ne croyait pas qu'Emilien avait péri de la sorte, puisqu'il racontait que Sempronius l'avait empoisonné (5). Mais n'est-ce pas là une interprétation de Tite-Live, basée sur le fait que des marbrures livides, comme il en apparaît dans certains cas d'empoisonnement (6) étaient visibles? Or, ces taches livides ne s'apercevaient qu'à la tête, selon l'auteur du *De viris illustribus* (7) et même, plus précisément, à la gorge, comme le dit le Scholiaste de Bobbio (8). Ces marques, que l'on voyait à la gorge d'Emilien,

(1) VELL., II, 4: *mane in lectulo repertus est mortuus (Scipio), ita ut quaedam elisarum faucium in cervice reperirentur notae.*

(2) PLUT., *Rom.*, XXVII, 8: οἰδὲ (λέγουσιν) τοὺς ἐχθροὺς τὴν ἀναπνοὴν ἀπολαβεῖν αὐτοῦ νόκτωρ πρῆσιπασόντας.

(3) PLUT., *C. Gr.*, X, 4: καὶ σημεῖά τινα τῶ νεκρῶ πληγῶν καὶ βίας ἐπιδραμεῖν ἔδοξεν.

(4) APPIEN, *B. C.*, I, 20.

(5) T.-L., *Per.*, 59: *Suspecta fuit, tamquam ei venenum dedisset, Sempronius uxor, hinc maxime, quod soror esset Gracchorum, cum quibus similtas Africano fuerat.*

(6) Cf. CARCOPINO, *op. cit.*, p. 93.

(7) *De vir. ill.*, 58, 10: *livor in ore.*

(8) SCHOL. BOB., *ad Mil.*, VII, 16 (éd. Hi'debrandt, p. 72): *in eiusque faucibus vestigia livoris inventa sunt.*

étaient donc les traces laissées par les mains des étrangleurs. Plutarque déclare que le corps fut visible à tous (1), mais, lorsque le cadavre fut porté en terre, il avait la tête voilée (2), comme le rapportent Velleius Paterculus (3) et le pseudo-Aurélius Victor (4). Si la tête d'Emilien fut cachée à la vue de la foule, c'est que l'on ne tenait pas à ce qu'elle y vît les marques de l'étranglement. Et qui peut avoir agi de la sorte, sinon une personne désireuse de cacher le meurtre d'Emilien et le touchant d'assez près pour le faire porter en terre la face voilée ? Ce ne pouvait être que Sempronia, dans le but d'assurer l'impunité aux meurtriers. Et c'est à la suite de cette participation de Sempronia dans la tragédie que certains soupçons l'atteignirent. C'est pourquoi Cicéron croira que Scipion Émilien a été trompé (5) et qu'il n'a pas été protégé dans sa propre demeure (6). Le même soupçon le guidera encore lorsqu'il écrira le *De Republica*, où le premier Africain prédira à Emilien qu'il deviendra le maître de la République s'il échappe aux mains impies de ses proches (7). Cicéron ne déclare pas que Sempronia est coupable, comme le fera plus tard Tite-Live (8), mais ses soupçons la désignent. Et en cela, il n'avait pas tort, puisqu'elle fut coupable, sinon en aidant les assassins — ce que l'on ne peut prouver ni infirmer — du moins en cherchant à cacher leur crime.

De la *laudatio funebris*, écrite par Laelius et prononcée par Q. Fabius Maximus, le scholiaste de Bobbio (9) nous a conservé la péroraison sous une forme assez corrompue :

...*Neq. tanta diis immortalib. gratia haberi potest, quate*

(1) PLUT., Rom., XXVII, 9 : καίτοι Σκηπίων ἔκειτο νεκρὸς ἐμφανῆς ἰδεῖν πᾶσι καὶ τὸ σῶμα παρεῖχε πᾶσιν ὁρώμενον ὑποψίαν τινὰ τοῦ πάθους καὶ κατανόησιν.

(2) M. Carcopino (*op. cit.*, p. 93) voit là « un usage » et même « un rite familial ».

(3) VELL., II, 4 : *ejusque corpus velato capite elatum est.*

(4) *De vir. ill.*, 58, 10 : *obvoluto capite elatus, ne livor in ore appareret.*

(5) CIC., *ad Att.*, X, 8, 7 : *Non fuisset illa nox tam acerba Africano... si nihil... fefellisset.*

(6) CIC., *de nat. deor.*, III, 32, 80 : *Cur Africanum domestici parietes non texerunt.*

(7) CIC., *de rep.*, VI, 12, 12 : *dictator rem publicam constitutas oportet, si impius propinquorum manus effugeris.*

(8) T.-L., *Per.*, 59.

(9) SCHOL. BOB., *ad Mil.*, VII, 16 (éd. Hildebrandt, p. 72).

habenda est, quod is cum illo animo atq. ingenio hae civitate potissimum natus est, neq. moleste atq. acre mi ferri quam ferundum eum est, cum eo morborum temovit et in eodem tempore petuit cum et vobis, et omnib. qui hanc remp. salvam volunt, maxime vivo opus est, Quirites.

La première moitié de la phrase est compréhensible et les rectifications à y apporter sont relativement simples : correction de *quate* en *quanta* et de *hae* en *hac e* (1) ; restitution de *tam* ou *ita* devant *moleste* ; suppression de *mi* et de *eum*. La fin de la période depuis *cum et vobis*, etc., ne nous embarrasse nullement. Toute la difficulté réside dans les mots *cum eo morborum temovit et in eodem tempore petuit*. M. Carcopino corrige ce passage en [q(uod)] u[nico] [morbo] morborum [vim] ten[ta]vit, et in eodem tempore pe[rri]t (2). Ces conjectures nous paraissent bien hardies et nous ne croyons pas qu'un philologue puisse les admettre. D'autres corrections ont été proposées. Mai lisait *eo morbo obiit*, correction approfondie par Orelli en *eo morbo mortem obiit*. Gaumitz adoptait *eo modo mortem obiit* ; Vollmer *nec morbo mortem obiit*, et Hildebrandt *numero mortem obiit*. Luterbacher conjecturait *ea hora mortem obiit* ; tandis que Stangl modifiait la correction de Gaumitz en *isto modo mortem obiit*.

Le nombre des corrections proposées prouve l'embarras des éditeurs. Ces émendations manquent toutes de simplicité. Nous nous efforcerons de donner une solution moins violente.

La seconde partie de la période devait être bâtie sur le modèle de la première, où nous lisons *gratia habenda est quod... natus est* ; après *ferundum (eum) est*, il faut donc restituer le mot *quod*, nécessaire au balancement de la phrase. Ensuite, si nous considérons que Laelius opposait la mort de Scipion et les circonstances qui réclamaient impérieusement son intervention, nous sommes amenés à voir, dans le premier *cum* du palimpseste de Bobbio, une mutilation de *eumdem* opposé à *et*

(1) Dans le palimpseste de Bobbio, une seconde main a d'ailleurs corrigé *hac e civitate*.

(2) CARCOPINO, *op. cit.*, p. 115 sqq. Dans sa restitution du fragment, M. Carcopino a utilisé les signes épigraphiques. Pour des raisons d'ordre pratique, nous nous servirons (*infra*, p. 496) de parenthèses pour les interpolations et de crochets droits pour les restitutions et les corrections.

in eodem tempore. Le substantif dont dépendrait *morborum* a dû sauter, lui aussi. Nous lisons donc *morborum vis*. Ce *morborum* était sans doute déterminé par un génitif *eorum* dont les deux premières lettres seules (*eo*) ont substitué dans le texte. Quant à *petuit*, il est évident qu'il faut le corriger en *petiit* ou *petivit*.

Nous lisons donc :

Neque tanta diis immortalibus gratia haberi potest, qua[n]ta habenda est, quod is cum illo animo atque ingenio hac e civitate potissimum natus est, neque [tam] moleste atque acre (mi) ferri quam ferundum (eum) est, [quod] [e]um[dem] eo [rum] morborum [vis] removit et in eodem tempore pet[i]it, cum et vobis et omnibus qui hanc rempublicam salvam volunt, maxime vivo opus es[se]t, Quirites.

Pleurant la mort de son ami, Laelius s'écriait donc :

« Nous ne pouvons ni rendre aux dieux immortels autant de grâces que nous le devons de ce que cet homme doué d'un tel cœur et d'une telle intelligence soit issu de préférence de cette cité, ni supporter avec autant de peine et de douleur qu'il le faut, que la violence de ces « maladies » l'ait atteint au moment même où pour vous, et pour tous ceux qui veulent le salut de la république, il eût été le plus nécessaire qu'il vécût, ô Quirites ! »

Laelius croyait-il donc à la mort naturelle de Scipion ?

Dans un passage du *de amicitia* où Cicéron met Laelius en scène, celui-ci déplore la mort de son ami et trouve qu'elle est survenue fort brusquement. Et il ajoute : « Il est difficile de parler de ce genre de mort ; vous savez ce que le public en soupçonne » (1). Pourquoi était-il difficile de parler de la fin d'Emilien, s'il s'agissait d'un accident naturel ? C'est de ce que, au moment où Laelius parle (2), on n'avait que des soupçons et non des preuves.

Dans le *de republica*, nous voyons même Laelius éclater en cris lorsque le premier Africain s'adressant à Emilien lui dit :

(1) Cic., *de am.*, III, 12: *moriendi autem sensum celeritas abstulit; quo de genere mortis difficile dictu est; quid homines suspicentur, videtis.*

(2) Cicéron place l'action du *de amicitia* peu de jours après la mort de Scipion.

si impias propinquorum manus effugeris (1). D'ailleurs, un peu plus loin, Emilien lui-même ne se déclare-t-il pas moins effrayé par la peur de la mort, que par la crainte des embûches des siens (2) ?

D'autre part, Laelius regrettant dans son discours que son ami ait disparu, brusquement à l'instant même où son intervention était des plus nécessaire, n'attire-t-il pas l'attention sur le caractère étrange de cette fin ? La mort d'Emilien survenait à un moment où rien dans son état physique ne permettait de croire à une telle éventualité. Plutarque dit bien que, selon certains, Scipion avait une complexion malade (3). Mais Tite-Live nous affirme qu'il était en parfaite santé (4).

Nous pensons donc que Laelius, dès le lendemain du crime, soupçonnait fort la mort de Scipion d'avoir été un assassinat. Cependant, homme sage et prudent, il ne voulait pas faire connaître nettement le fond de sa pensée, tant qu'il n'avait pas de preuves certaines.

Mais en employant, dans son discours, un terme comme *morbis*, il laissait place à l'équivoque. On pouvait comprendre que Scipion était mort de maladie; Laelius, lui, prenait *morbis* au sens moral et désignait ainsi Carbon et ses complices, qu'il considérait comme les maladies et les fléaux de l'Etat.

Nous croyons ainsi avoir résolu l'énigme de la mort de Scipion Emilien. Il n'a pas succombé à une de ces « sournoises défaillances cardiaques » que justifierait son âge, comme le suppose M. Carcopino (5). Mais le second Africain, en s'opposant à la réforme agraire, est allé au devant de la mort, conscient d'ailleurs du danger qu'il courait. Le succès qu'il remporta contre les réformateurs amena sa perte. Voyant que la *lex Semproniana* allait succomber, les réformateurs, depuis longtemps déjà ennemis de Scipion, résolurent de le supprimer. C. Papirius Carbon accomplit la criminelle besogne. Et lorsque le meurtre eut

(1) Cic., *de rep.*, VI, 12, 12.

(2) Cic., *de rep.*, VI, 14, 14 : *Hic ego, etsi eram perterritus non tam metu mortis quam insidiarum a meis...*

(3) PLUT., *Rom.*, XXVII, 8.

(4) T.-L., *Per.*, 59 : *Cum P. Scipio Africanus eis adversaretur fortisque atque validus pridie domum se recepisset...*

(5) *Op. cit.*, p. 114.

été perpétré, Sempronia, qu'elle l'ait facilité ou non, fit ce qu'elle put pour le cacher. Mais les contemporains ne s'y laissèrent pas tromper. L'aristocratie, à nouveau aux prises avec les réformateurs, ne s'occupa que de lutter contre les difficultés du moment. Emilien n'avait d'ailleurs été pour elle que l'allié d'un instant, et, sur beaucoup de points, il s'était montré un ennemi à son égard.

Ainsi, Scipion Emilien fut abattu comme Tib. Gracchus l'avait été avant lui et comme le furent, après lui, M. Fulvius Flaccus et C. Gracchus. Tous quatre périrent dans la lutte que se livraient les partis, à cette époque, de mort violente. L'assassinat de Scipion Emilien s'insère dans une série de meurtres politiques et la prestigieuse argumentation du dernier défenseur de Carbon ne doit pas nous empêcher de reconnaître la vérité.

Variétés

A propos du dernier livre de Bergson :

Les deux sources de la morale et de la religion ⁽¹⁾

Il est devenu banal de remarquer avec quelle continuité s'est développée l'œuvre de Bergson à travers ses différents livres, depuis l'*Essai sur les données immédiates de la Conscience* jusqu'à l'*Evolution créatrice*, en passant par *Matière et Mémoire*, le *Rire* et les articles réunis sous le titre de l'*Energie spirituelle*, et de chercher ensuite à mettre en lumière quelle face du problème philosophique a été envisagée en chacun d'eux. La durée qualitative, substituée dans l'*Essai* à la conception atomiste de la vie psychologique, est étudiée dans *Matière et Mémoire* comme le principe spirituel essentiel, en opposition avec toute doctrine matérialiste, mais ce principe psychologique, qui est à la base de la philosophie bergsonienne, requiert la position d'un « élan vital » d'origine métaphysique que nous livre la thèse d'une *Evolution créatrice*...

Il n'empêche que, dans le développement harmonieux de son inspiration centrale, Bergson nous a prodigué, à travers ses œuvres, une profusion d'aperçus que lui avait suggérés sa méditation des problèmes psychologiques et biologiques; une telle abondance de critiques hardies et de vues originales paraissait une matière assez riche, assez neuve, pour que l'œuvre ultérieure pût y emprunter l'une ou l'autre thèse essentielle qu'elle développerait particulièrement... Et nul n'aurait pu préciser en quel sens allait être élaborée la morale espérée, attendue, à laquelle Bergson travaillait depuis vingt ans.

Or, *Les deux Sources de la Morale et de la Religion* nous ont livré une pensée qui n'a cessé de s'approfondir à partir des données biologiques de l'*Evolution créatrice*, et, tout au long de ce dernier ouvrage, d'une matière si dense, embrassant d'un même coup d'œil, mais sans les confondre, les problèmes moraux et religieux, c'est la résonance des thèses de l'*Evolution créatrice*, c'est la même méthode, c'est la même manière de poser et de résoudre

(1) Paris, Alcan, 1932.

un problème que nous retrouvons, mais transposées, approfondies, et destinées à atteindre enfin leur ultime signification.

*
**

Quel est le thème commun à cette morale et à cette mystique? Quelles sont les « deux sources » dont elles dérivent et pourquoi cette dualité?

L'idée essentielle de l'ouvrage est simple et peut se résumer en quelques mots. Envisageons l'homme en société. Pouvons-nous voir dans l'action que la vie sociale a sur lui, la seule cause de ses lois morales, de ses croyances religieuses?

La « pression » qu'exerce une société suffit-elle à expliquer la « valeur » morale, est-elle capable de fonder la croyance dans ce qu'elle a de spécifiquement religieux?

Le développement des idées morales, l'histoire de la religion, l'existence du mysticisme nous forcent à abandonner cette trop simple hypothèse.

Il y a, « à un moment donné », dans une doctrine morale, dans une inspiration religieuse, un changement qualitatif, une rupture complète avec les principes dont elles étaient inspirées, un passage à un *autre* domaine, hétérogène au premier, que nul progrès continu, nulle évolution, ne suffisent à expliquer.

Nous nous trouvons en présence de la révélation d'un monde différent de celui où se meuvent nos pensées habituelles, où s'étalent nos actions; il y a là une valeur nouvelle qui surgit dans le cercle étroit et fermé des intérêts de l'humanité; il y a, non un développement quantitatif, non un passage graduel, mais un « saut brusque » à un niveau différent, supérieur au niveau humain. Et là se trouve l'autre source de la morale, l'autre source de la religion.

Mais cette thèse générale était toute contenue déjà dans la solution qu'avait proposée Bergson du problème de l'évolution. N'en avait-il pas combattu point par point les différentes thèses défendues, pour affirmer que l'évolution ne peut s'expliquer ni par une influence du milieu ambiant, ni par une addition de petits progrès individuellement réalisés, mais qu'elle implique, au contraire, une force interne, une force créatrice, capable de faire surgir tout-à-coup les formes nouvelles, adaptées d'avance à leurs fonctions, les espèces marquant, non seulement un progrès, mais aussi une imprévisible nouveauté, un « bond en avant » dans l'évolution biologique?

Qu'il s'agisse ici de tout autre chose que d'une simple vue de l'esprit que suggérerait la comparaison des deux ouvrages, c'est

ce que nous prouvent le texte même des *Deux sources de la Morale et de la Religion* et l'idée essentielle qui s'y fait jour...

En effet, un des thèmes dominants de cette œuvre est celui-ci : il n'y a pas de différence essentielle entre l'homme actuel, le civilisé, et ce que nous sommes convenus d'appeler le « primitif ». Le niveau humain n'a guère changé et la nature humaine se retrouve chez l'homme civilisé telle qu'elle existait déjà chez le primitif. Toutes les différences qui séparent le civilisé du primitif *actuel*, proviennent de l'éducation qu'ils reçoivent, du langage, des coutumes qui leur sont peu à peu imposées depuis leur naissance. L'ambiance qui les baigne seule diffère; mais elle est impuissante à modifier quoi que ce soit de la nature même de l'homme. Il s'ensuit aussitôt que si, à l'intérieur d'un certain « niveau de vie », une nouveauté apparaît, un progrès réel se manifeste, nous devons en conclure qu'il vient d'ailleurs. D'où?

D'où venait, nous demandions-nous déjà cette indestructible part que revendique l'esprit? qu'y avait-il à l'origine de cette durée vécue, de cet élan qui anime toute conscience dans sa lutte contre une matière qui l'entrave? qu'atteignait l'intuition, devenue métaphysique, par delà l'organisation changeante et continue dont la durée psychologique offre un aspect?

L'ouvrage présent nous apporte la réponse : elle atteint le principe de toute création, elle atteint un amour qui est une « exigence de création » et cet amour est Dieu...

De ce thème, à la fois si simple et si complexe, la morale d'abord, la religion ensuite, nous permettront de suivre les développements essentiels...

*
**

Une des premières étapes marquées par Bergson dans l'élaboration de cette doctrine, nous apporte une indication des plus précieuses et dissipe une équivoque dont on ne se fit pas faute d'user, et d'abuser... Elle précise le sens que prend la société. Il n'est plus possible maintenant de faire état de l'opposition factice entre l'individu et la société, entre le moi profond et le moi social, comme s'il s'agissait d'une dualité de nature dans laquelle la morale et l'art se trouvent justifiés de puiser les éléments d'une facile antithèse. La société est, au contraire, naturelle à l'homme, elle est instinctive, et même, l'instinct social est peut-être un des plus puissants qui soient, car il répond à « cette exigence de création qu'est la vie ». La nature a voulu que l'homme vive, se développe en société. Elle sera donc impitoyable envers tout ce qui s'oppose à cette tendance,

et lorsque l'opposition sera trop fortè pour être combattue directement, « par ruse », dit Bergson, elle arrivera à réinstaurer cet instinct bienfaisant qui la préserve. Voici donc que la société est naturelle; elle est même toute biologique. Or, le problème *moral* se trouve en présence de l'obligation, non tant de telle ou telle obligation particulière, mais du fait même de l'obligation, de ce que Bergson appelle « le tout de l'obligation ».

Mais qu'y faut-il voir, sinon un système d'habitudes, utiles à la société, qui s'est renforcé, ancré en nous, et qui est devenu instinctif? Telle obligation peut nous paraître imposée par une contrainte extérieure, mais le « tout » de l'obligation peut-il être autre chose qu'une force instinctive ayant un système d'habitudes à son origine? « Représentez-vous l'obligation pesant sur la volonté à la » manière d'une habitude, chaque obligation trainant derrière elle » la masse accumulée des autres et utilisant ainsi, pour la pression » qu'elle exerce, le poids de l'ensemble : vous avez le tout de l'obligation pour une conscience morale simple, élémentaire. C'est l'essentiel; et c'est à quoi l'obligation pourrait à la rigueur se réduire, » là même où elle atteint sa complexité la plus haute. » Ne reconnaissons donc en cet impératif ni une valeur rationnelle, ni l'action d'une société posée en face de l'individu, mais sachons y voir une habitude propre à l'espèce, une habitude biologique qui caractérise l'homme, en tant qu'il est social.

Ici, arrêtons-nous un instant. Nous nous souvenons, en effet, de l'*Essai*, où Bergson avait bien montré déjà, comment c'est l'habitude, l'automatisme et non tant la société, qui entrave la libre spontanéité de l'individu. Ce n'était pas parce qu'une notion était d'origine sociale qu'on devait y voir une contrainte exercée sur la conscience, mais il fallait rejeter bien plus la « croûte » d'automatismes, de mécanismes se substituant à l'imprévisible et libre dynamisme de la vie spirituelle, qu'une notion d'origine sociale que la conscience aurait librement acceptée. Et dans le *Rire*, cet aspect du problème était précisé encore, puisque le rire, phénomène social, allait dans le sens même de la vie, en châtiant, en brimant les automatismes, le raidissement qu'implique l'habitude, « ce mécanisme plaqué sur du vivant ».

On retrouvait, derrière cette thèse, l'opposition de la libre spontanéité d'un esprit à la matière, et la société paraissait agir selon l'intention même d'une vie créatrice de nouveautés.

Ici, la société prend un sens assez différent, semble-t-il. Elle est envisagée sur le type d'une organisation nettement biologique, telle, par exemple, celle que suggère l'étroite liaison qui existe entre les cellules d'un organisme.

L'habitude est devenue un instrument précieux à l'instinct social, l'instinct de cohésion qui doit animer le groupe. Une société d'abeilles, une société de fourmis nous évoqueraient mieux cette exigence de la vie qu'une société humaine. Mais, selon la pensée de l'auteur, ces sociétés diffèrent-elles tant en nature? Si parfois nous sommes amenés à constater des différences effectives et si une société humaine, qui laisse passer plus largement, plus librement le courant vital créateur de progrès, n'est pas toujours la « société close » enfermée dans le cercle des mêmes intérêts individuels et sociaux se renforçant les uns les autres, si une telle divergence s'impose à notre méditation, est-il bien nécessaire de recourir à l'intrusion d'un « niveau supérieur », pour « briser le cercle » et passer du clos à l'ouvert? Oui, si on a déjà opéré, comme Bergson, cette assimilation de la société à un organisme biologique et si son rôle spirituel et créateur, entrevu précédemment, s'efface devant l'opposition d'un instinct social créant les habitudes, les maintenant, et d'une intuition qui nous replonge au cœur même de l'élan vital.

Mais voici un autre aspect du problème.

Les sociétés, dont nous venons de parler, sont ces « sociétés closes ». Si de l'amour d'un petit groupe, d'une famille, par exemple, nous passons successivement à l'amour de la cité, puis de la nation, nous resterons toujours à l'intérieur de certains groupes limités. Mais supposons que nous atteignons à l'amour de l'humanité, — s'il est possible d'y arriver jamais — : il doit se passer quelque chose de très différent; d'une société close, nous passons à une société ouverte. Ceci ne sera jamais le fait d'une extension continue de nos sentiments, de la famille à la patrie, de celle-ci à l'humanité tout entière. Ici, nous observons bien ce « saut » dans un autre domaine et il ne peut avoir qu'une origine suprahumaine. Plus tard, Bergson nous proposera cette formule : « C'est en Dieu que nous aimons l'humanité ». Il se borne maintenant à nous dire qu'« entre la nation, si grande soit-elle, et l'humanité, il y a la distance du fini à l'infini, du clos à l'ouvert ». C'est une différence de nature et non de degré.

On devine quelles discussions cette théorie a déjà suscitées actuellement.

Il est vrai que le processus psychologique a changé. Si l'on admet, en effet, comme l'a bien montré Bergson, qu'à la base de tout attachement à un groupe, se retrouve l'opposition envers les autres groupes, il est facile de comprendre comment un groupe devenant si vaste qu'il embrasse l'humanité entière et toute opposition venant ainsi à disparaître, il est nécessaire de passer à une « détermination » d'un tout autre mode. Est-il nécessaire pourtant d'en appe-

ler ici à une théorie mystique? Au stade instinctif strictement individuel, au stade de l'intérêt social reposant sur l'opposition des groupes, ne peut-il succéder un troisième stade d'où l'élément intéressé serait éliminé et dans lequel l'attachement au groupe acquerrait une valeur intrinsèque? C'est là une solution morale que la théorie bergsonnienne n'a pas cru devoir considérer.

Qu'y a-t-il donc à l'origine de cet amour de l'humanité? Une émotion, mais une émotion qui est essentiellement créatrice, génératrice d'action. Il ne s'agit plus de l'émotion individuelle naissant d'une représentation, mais plutôt de cette émotion « génératrice de pensées » qui est elle-même à l'origine de tout sentiment comme de toute représentation, et qui contient, impliqué en elle à l'état de tension, ce que la réflexion ultérieure ne fera qu'explicitement en représentations, ce que l'action dans l'espace et le temps développera en une série d'événements. Nous avons ici l'équivalent, sur le plan émotionnel, de ce « schéma dynamique » que Bergson avait entrevu à l'origine de l'effort intellectuel et dans lequel il nous avait permis de saisir l'acte même de l'esprit (1).

Nous retrouvons ici un des points les plus profonds de la philosophie antérieure de Bergson.

Il nous avait fait saisir, d'une manière vraiment géniale, l'essentiel de la vie spirituelle, et lorsqu'il nous avait permis d'atteindre cette conscience créatrice, au moment où elle s'organisait, — qu'elle s'appelle ou non pensée intuitive, — nous avons eu la très nette impression de pénétrer au cœur même de sa psychologie, dans ce qu'elle avait de plus original et de plus fécond. S'il s'agit d'une intelligence, nous dit maintenant Bergson, « c'est une intelligence qui invente et qui crée ». Mais peu importe vraiment le nom dont on la décore. Par delà toute opposition dualiste de l'instinct ou de l'intuition, et de l'intelligence, nous saisissons le principe spirituel fondamental.

Bergson ne pense pas pourtant ici que cette émotion créatrice soit un progrès, un approfondissement auquel chaque conscience puisse arriver. Quelques individus privilégiés seuls y atteignent par une intuition du sens même de la vie, puis, par leur exemple, par « l'as-

(1) « C'est alors seulement que l'esprit se sent ou se croit créateur. Il ne part plus d'une multiplicité d'éléments tout faits, pour aboutir à une unité composite, où il y aura un nouvel arrangement de l'ancien. Il s'est transporté tout à coup à quelque chose qui paraît à la fois un et unique, qui cherchera ensuite à s'étaler tant bien que mal en concepts multiples et communs, donnés d'avance dans des mots. » (*Les deux sources de la morale et de la religion*, p. 43.)

piration » que provoquent leurs actes, ils entraînent à leur suite d'autres âmes vers cette atmosphère supérieure où ils baignent. C'est toujours la voie mystique qui est suivie pour assurer le passage « du clos à l'ouvert ».

Reste enfin à assurer la convergence de ces termes. A la base de toute morale ouverte, il y a une émotion créatrice. Il y a aussi la vie, l'élan vital qui est lui-même une exigence de création. Et il y a enfin l'assimilation de cet élan créateur à l'amour dans lequel se trouve la source de tout amour de l'humanité. L'identification de l'émotion créatrice à l'élan vital était toute contenue déjà dans la pensée bergsonnienne. L'élan vital n'en était-il pas la projection sur le plan métaphysique? Bergson l'identifie maintenant à l'amour de l'humanité : tel est l'apport nouveau de ce livre. Bergson a voulu opérer cette identification de l'élan vital à un amour mystique, comme il désirera, plus tard, identifier ce mysticisme au mysticisme chrétien.

Bornons-nous à remarquer que c'est la présupposition d'un mysticisme qui nous a paru déterminer cette convergence et cette assimilation.

*
**

Nous avons insisté suffisamment sur l'exposition de la morale de Bergson pour qu'il nous soit possible d'esquisser plus brièvement le développement de sa pensée à propos de la religion.

Comme il y a une morale close et une morale ouverte, il y a une religion statique et une religion dynamique. Par quelle méthode étudier l'origine de la religion? Elle restera la même, dit Bergson (la même, bien entendu, qui posa le dualisme biologique de l'*Evolution créatrice*) : « Nous posons une certaine activité instinctive; faisant surgir l'intelligence, nous cherchons si une perturbation dange-reuse s'ensuit; dans ce cas, l'équilibre sera vraisemblablement rétabli par des représentations que l'instinct suscite au sein de l'intelligence perturbatrice : si de telles représentations existent, ce sont les idées religieuses élémentaires. »

L'intelligence, à mesure qu'elle se développe, éclaire l'individu sur son intérêt personnel, au sein du groupe social, en même temps que la vision qu'elle prend du monde dissipe l'aveuglement confiant qu'elle avait de son rôle et de sa destinée. Elle pressent l'inévitabilité de la mort; elle se trouve en présence des notions d'imprévisibilité, de déterminisme, qui affaiblissent, chez l'individu, la confiance en l'efficacité de ses actes. Mais alors apparaissent « au sein même de l'intelligence », les bienfaisantes fictions qu'y fait surgir l'instinct : la nature se sert du seul moyen dont elle puisse disposer pour maintenir l'individu dans l'élan même qu'elle lui a communi-

qué. Le rôle de la *fonction fabulatrice* est d'élaborer une *religion statique*. Cette religion est « une réaction défensive de la nature contre ce qu'il pourrait y avoir de déprimant pour l'individu, et de dissolvant pour la société, dans l'exercice de l'intelligence ».

L'intelligence, livrée à son propre mouvement, irait donc ici à l'encontre des exigences de la vie? Voici le moment où nous trouvons le pouvoir créateur et désintéressé auquel peut atteindre l'intelligence, et que Bergson avait pressenti déjà lorsqu'il nous disait, dans l'*Evolution créatrice*, « qu'un être intelligent portait en lui de quoi se dépasser lui-même ».

Abandonnerons-nous si vite l'intelligence au moment même où elle s'approfondit, et faut-il ne voir dans ces créations, encore maladroites, encore primitives, encore tout imprégnées de craintes, qu'élabore la religion statique, qu'une réaction de l'instinct vital tout-puissant dont l'intelligence pourrait anéantir les progrès? Oscillerons-nous toujours entre ces deux tendances antagonistes, au point de ne pouvoir considérer dans les premières inventions de l'une qu'un adroit subterfuge de l'autre? Et si même, à propos de cette fonction fabulatrice dont Bergson a très finement analysé le rôle psychologique, si même nous n'adoptons pas les thèses qu'il repousse, d'une mentalité encore « illogique » ou « prélogique », ou « imperméable à l'expérience », la considérerons-nous comme tout expliquée par l'hypothèse d'un instinct vital et social triomphant à l'intérieur des sociétés closes, et dont on ne s'évadera que par un « bond » au cœur même de la vie?

*
**

Si la religion statique est toute dans le rôle défensif de l'instinct contre les manifestations de l'intelligence, la *religion dynamique* est toute dans l'intuition de l'élan créateur de la vie, dans cette intuition du dieu « qui se révèle effectivement, qui illumine et réchauffe de sa présence les âmes privilégiées ».

Comment cette intuition de l'élan vital se confond-elle, nous demandions-nous, avec l'intuition mystique d'un dieu créateur? En l'élan vital « se trouve une exigence de création qui est surtout un amour », et « en cet amour, le mystique voit l'essence même de Dieu ». « L'univers, ajoute Bergson, ne serait que l'aspect tangible et visible de l'amour et du besoin d'aimer, avec toutes les conséquences qu'entraîne cette émotion créatrice, je veux dire l'apparition d'êtres vivants où une émotion trouve son complément, et d'une infinité d'autres êtres vivants, sans lesquels ceux-ci n'auraient jamais pu apparaître, et enfin, d'un univers matériel sans lequel la vie n'aurait pas été possible. »

« Nous dépassons, sans doute, remarque-t-il, les conclusions de l'*Evolution créatrice* ». Il dépasse, certes, la doctrine d'un élan vital, mais il ne la dépasse qu'en cherchant à la définir, et les conceptions morales et mystiques qu'il propose nous paraissent en être la stricte application. S'il adopte finalement le mysticisme chrétien, plutôt que le mysticisme oriental, c'est parce que, seul, il dépasse dans son intuition le stade de la pure contemplation et atteint un état où l'action créatrice, transfusée en celui qui s'est plongé dans l'élan de vie, devient efficace, et où, tension, elle crée, en se réalisant, une nouvelle atmosphère dans le monde. Mais ceci ne découle-t-il pas de la conception proprement bergsonnienne de l'intuition évoquée dans ses précédents ouvrages et dont certains commentateurs n'ont fait que souligner toute la portée? (1).

*
**

Tel est l'ouvrage qui marque le couronnement de la pensée bergsonnienne et dont cette étude, forcément incomplète, ne pourrait faire pressentir toute la richesse d'aperçus, toute la profondeur d'analyse. Nous y avons retrouvé, exprimée dans le style inimitable qui ajouta tant de séduction à l'œuvre de Bergson, cette manière si personnelle d'envisager une question, de dégager un problème des préjugés et des conventions dont on l'avait obscurci et de le poser d'après les données d'une stricte expérience...

S'il n'apporte pas de ces notions éclatantes qui illustrèrent ses ouvrages précédents : durée vécue, tension de la conscience opposée à cette détente qu'est la matière, élan vital, évolution créatrice, du moins nous livre-t-il la signification véritable de toute l'œuvre. Il la précise dans un sens très strictement biologique et y introduit une inspiration mystique qui devient prédominante. Ne pourrions-nous ajouter que celle-ci était peut-être requise, en dernière analyse, justement par cette manière de poser le problème moral et religieux en fonction des thèses empruntées à une philosophie évolutionniste? (2)

Quoi qu'il en soit, ces deux inspirations nous apparaissent de plus en plus étroitement liées dans cette doctrine. Certaines notions psy-

(1) Nous songeons ici à l'œuvre de M. Edouard Le Roy, surtout à son ouvrage sur *La pensée intuitive* (2 vol.), Paris, Boivin, 1929-1930.

(2) Cette réflexion s'impose à la lecture d'une œuvre d'inspiration bien différente du bergsonisme, mais qui, là où elle emprunta certaines thèses essentielles de la philosophie évolutionniste, aboutit, il y a près de vingt ans, à une théorie mystique qui rappelle d'une manière frappante, et jusque dans les termes employés, le présent ouvrage. (Cf. notre étude sur *Le rôle des théories psychologiques dans l'œuvre de Royce* (Archives de la Société belge de Philosophie). (Sous presse.)

chologiques, sur lesquelles les précédents ouvrages avaient jeté une lumière si vive, en paraissent bien un peu effacées. Nous songeons, par exemple, au problème de la liberté dont l'*Essai* nous avait permis d'entrevoir la solution; nous songeons à cette théorie, rappelée plus haut, du schéma dynamique impliqué dans l'*Effort intellectuel*, dont Bergson a laissé à d'autres le soin d'approfondir toutes les conséquences psychologiques, mais dont il avait suggéré le rôle essentiel dans le dynamisme de la vie intellectuelle; nous songeons aussi à la manière plus subtile dont il avait envisagé le rôle de la société, à propos du *Rire*, et nous nous demandons si sa rigide assimilation à un organisme biologique n'écarte pas des interprétations plus fécondes. Ainsi, en suivant l'auteur au cours de l'œuvre nouvelle, dans la double voie biologique et mystique où il nous maintient, avons-nous parfois un regret, au passage, de ce qu'une telle doctrine abandonne d'une inspiration psychologique qui fut si riche et si nouvelle...

Mais ce sont les méthodes qui se font jour dans ce dernier ouvrage, et leur dualité, qui nous permettent de bien saisir ce point de vue.

Dans ses premiers livres, Bergson avait bien montré comment, en approfondissant les données de l'expérience, en éliminant peu à peu et patiemment tout ce qui en altérerait la signification, nous arrivions à toucher la réalité.

C'était l'analyse des sensations qui, dans l'*Essai*, aboutissait à la thèse du changement qualitatif.

C'était, dans *Matière et Mémoire*, la longue et minutieuse critique de l'aphasie, apportant une manière nouvelle d'envisager l'existence des souvenirs. Il s'agissait toujours, selon l'expression de Bergson, de « soulever le voile » s'interposant entre le monde et la vision que nous en prenons. Il fallait écarter un obstacle, éliminer les fausses apparences d'un problème, creuser, dépouiller, libérer enfin la conscience du poids qui l'alourdissait. Ici, cette méthode psychologique est encore mentionnée, mais il en est une autre, immédiate, décisive, souveraine : c'est l'intuition mystique. La première méthode garde toute sa valeur, mais c'est « l'expérience d'en bas »; l'autre est « l'expérience d'en haut ». Et les *Remarques finales* sur la signification de la civilisation, qui terminent l'ouvrage, se réduisent à souligner cette opposition.

Si l'on admet que l'extension démesurée, illimitée, « frénétique » des progrès du machinisme, est la cause de la plupart des maux dont souffre notre civilisation, et si l'intelligence, mal orientée dans ses efforts, en est grandement responsable, n'est-il pas possible de concevoir un redressement progressif de son rôle, jusqu'ici assez mal-faisant? L'intelligence libérant l'homme, grâce à la machine, de ses préoccupations matérielles, ne pourrait-elle se développer dans le sens

du progrès spirituel et lui permettre de se poser d'autres problèmes, de s'appliquer cette fois à l'organisation spirituelle, et non plus matérielle, du monde? Sans doute! Mais c'est une voie longue et difficile. N'en est-il pas une autre, plus rapide, à la portée, dès aujourd'hui, des hommes privilégiés, la voie mystique qui, grâce à l'ascétisme, mène à un monde purement spirituel et désintéressé?

Et enfin, lorsqu'il s'agit pour nous d'appréhender cet univers spirituel que nous pressentons derrière les entraves de la matière, n'y a-t-il pas une expérience « inférieure », celle, par exemple, dont use la métapsychique, pour écarter, éliminer l'obstacle qu'oppose le corps et saisir les âmes libérées? mais n'y préférons-nous pas cette expérience « supérieure » qu'est la contemplation mystique, vers laquelle tendent les âmes privilégiées? Aussi, « expérience d'en haut », voie plus rapide — sinon plus aisée — et plus sûre, le mysticisme chrétien a-t-il finalement le pas sur tout autre.

Mais encore, ces deux sortes d'expériences se rejoignent-elles? nous demandons-nous. Se rejoignent-elles? se demande aussi Bergson, à l'avant-dernière page de sa mystique, mais sans pouvoir répondre, car « le problème doit rester ouvert ».

Seront-elles, l'une et l'autre, admises sans discussion? Non, certes! Mais au moins peut-il, ici, affirmer sa foi d'une manière éclatante, et il termine sa philosophie religieuse par ces lignes hardies et d'un optimisme où se retrouve l'élan qui anime toute son œuvre : Notre méthode... « ne plaira ni aux uns ni aux autres... On risque, à l'appliquer, d'être pris entre l'arbre et l'écorce. Mais peu importe. L'écorce sautera, si le vieil arbre se gonfle sous une nouvelle poussée de sève ».

MARIETTE SOSSET
Aspirante du F.N.R.S.

Les "Mémoires" de M. Alfred Loisy

Ecrivant ces pages dans l'organe de l'Université de Bruxelles, ne sied-il pas qu'on rappelle d'abord que ce corps savant eut l'heureux à propos de choisir M. Alfred Loisy pour un de ses premiers docteurs *honoris causa*, dignité qui lui fut conférée en la séance solennelle du 21 novembre 1909 ? Plus récemment, aux vacances de Pâques de 1927, la même Université s'est encore jointe aux délégations académiques réunies au Collège de France pour ce Congrès-Jubilé qui marqua les soixante-dix ans d'âge de M. Loisy et glorifia son long et insigne labeur : elle y était dignement représentée par le très regretté Richard Kreglinger. Celui-ci, prononçant, à la séance d'ouverture, l'Adresse de l'Université qu'il personnifiait, « fut éloquent comme il l'était toujours, — a écrit le vénérable jubilaire, — mais avec une nuance émouvante de sympathie personnelle ».

C'est l'année dernière que M. Loisy, ayant repris, sur un plan agrandi et détaillé, le dessein une première fois très objectivement réalisé dans *Choses passées* (1913), et conduit le récit jusqu'en 1929 (1), s'est résolu à donner ses *Mémoires*.

La publication est de si grande conséquence et si bien promise à la durée qu'il est presque indifférent qu'elle n'ait pas tout de suite éveillé plus d'échos. Ne se trouverait-il pas des échos habiles à faire la sourde oreille ? Un témoignage à ce point lourd d'expérience ne s'esquive pas. Celui-ci a tout son prix : aucune visée d'apologie intempérante n'y est intervenue, nulle animosité n'y paraît, mais, dans un cas où cette vertu n'était pas toujours, semble-t-il, trop aisée à pratiquer, beaucoup de modération, une constante *aequanimitas*. C'est un mérite cardinal à un auteur de mémoires autobiographiques que de *se posséder* dans tous les sens du mot.

L'œuvre monumentale de M. Loisy exégète, historien des origines chrétiennes et des religions en général, se rattache, par l'évolution de sa pensée, aux circonstances de sa vie et, à cet égard, les *Mémoires* en seraient l'utile introduction. Il n'est pas moins fructueux d'examiner, dans la vie de l'auteur, la genèse des importantes études, plei-

(1) Même un peu plus tard, dans les Additions. — Alfred Loisy, *Mémoires pour servir à l'histoire religieuse de notre temps*, 1931, Paris, Emile Nourry, trois volumes in-8° raisin de 589, 664 et 607 pages.

nes de suc, consacrées à la philosophie morale, et singulièrement de la trilogie formée de *La Religion* (1917, 2^{me} édit., 1924), *La Discipline intellectuelle* (1919) et *La Morale humaine* (1923). Mais c'est dans l'histoire tout court, au chapitre du Modernisme, que s'inscrit en grand, et d'ailleurs à toutes les pages, le nom de M. Loisy.

Notre temps si fertile en révolutions aura même connu le développement nuancé d'une hérésie, dont l'extinction assez brutale ne s'excuserait que par une épouvante plus ou moins sincère et plus ou moins justifiée. Peut-être faudrait-il remonter assez loin, et, sans doute, à la condamnation de Lamennais, et à la définition de l'infaillibilité pontificale, aussi à l'œuvre de Renan, pour éclairer les origines du modernisme. On pourrait encore explorer les rapports fortuits, mais cependant, eu égard à l'opinion, réels, entre un procès théologique d'une part, et, d'autre part, des événements aussi divers que l'Affaire Dreyfus, la Loi de Séparation, voire la naissance du Sillon. Il serait également curieux d'observer la vive réaction, assez étrangère, par incompetence, au fond du débat, du large public catholique, de moins en moins instruit de la religion, de plus en plus subjugué par des consignes. On doit reconnaître enfin le développement presque simultané de plusieurs modernismes : il y eut celui, ou plutôt ceux, des philosophes, celui des historiens et des critiques, celui des réformateurs pratiques, celui des ennemis de l'Eglise, soit favorables, soit hostiles aux idées nouvelles, celui enfin des condamnations officielles. Tous ces points s'éclairent par la lecture des *Mémoires*. L'histoire du modernisme avait été tentée plusieurs fois, d'ensemble ou par fragments, par des auteurs diversement inspirés. Nul plus que l'homme qui s'en est trouvé, un peu à son corps défendant, l'illustre protagoniste, puis la victime célèbre, n'était en position de le raconter. Il l'a fait dans un ouvrage informé à souhait, documenté à la source, clairvoyant et apaisé.

Le modernisme de M. Loisy est conditionné par un besoin profond de religion, par une foi qui se voulait non équivoque, afin d'être mieux agissante au service de l'Eglise. De là un désintéressement qui le jeta aux aventures du dévouement : le mot serait à prendre même au sens fort qu'il avait dans la langue liturgique du paganisme. Supposez moins de zèle et plus d'adresse ; pour tout dire, moins d'amour, et vous aurez cette sortie de l'Eglise discrète et sans tapage que sut ménager Renan.

Les difficultés qui troublèrent M. Loisy ont d'abord concerné la théologie figée, mais peu consistante, qu'on lui imposait. Ce régime intellectuel s'aggravait d'une discipline extérieure non plus favorable à ceux qui la subissent qu'elle n'est toujours édifiante pour ceux qui la regardent, sans que, bien entendu, il pensât, dans l'ensemble, en

méconnaître la vertu et les bienfaits. Mais enfin, une inquiète et incoercible tendance vers le mieux travailla, dès le séminaire, une âme au sentiment de qui l'incrédulité était *un péché grave* et *un malheur*, et une âme pénétrée de ferveur mystique.

Ces dispositions expliquent le froissement et la réelle souffrance que causèrent à son disciple le détachement ironique et la raillerie dissolvante de Duchesne. D'ailleurs, l'enseignement historique qu'il reçut de ce maître, par sa méthode, sa sincérité et ses conclusions, voilées de prudence, n'était pas de nature à apaiser un esprit travaillé du doute. Il est tels domaines où la philologie cesse d'être une science de tout repos et où l'investigation historique peut être ruineuse. L'étude de l'hébreu, à laquelle l'avaient encouragé ses maîtres, une lecture attentive de la Bible, la préparation d'un enseignement, fournirent à M. Loisy matière de questions et lui imposèrent les réponses. Comment concilier la foi et la doctrine de l'inspiration avec le contenu réel des Livres Saints et les circonstances humaines de la composition de ces Livres ? Tel est le problème qu'on trouve à l'origine du Modernisme catholique. Il s'est précisé dans les méditations de M. Loisy, prêtre exactement attaché à son ministère, affectionné à l'Eglise, et appliqué, par devoir, à l'étude, pour laquelle il était trop doué.

La lutte qu'il dut soutenir, sans renoncer pourtant jamais à un régime de travaux absorbants, remplit les deux premiers volumes des *Mémoires*, jusqu'en mars 1908, où le pape Pie X fulmina l'excommunication nominative. La longanimité de la hiérarchie ayant été superlativement admirée, on aurait le droit de louer réciproquement la patience du condamné. Une rupture plus précoce et qu'il eût, de son propre mouvement, rendue éclatante, ne lui convenait point, par égard à une Eglise visible avec laquelle il sentait bien, pourtant, le conflit insoluble, et à l'invisible communion à laquelle son cœur demeurait attaché. Aussi bien, comme l'écrit celui qui était en cause, l'avenir du modernisme, qu'il est si facile de prophétiser après coup, « n'était pas si clair dans le temps où les choses sont arrivées ». Même parmi ceux qui pencheraient à confondre la brièveté ou la brusquerie avec la franchise, il a pu se trouver, ou il pourra y avoir un jour, des bénéficiaires d'un peu plus de liberté intellectuelle, qu'un autre aura chèrement payée. De même, s'il est vrai qu'éteinte l'animosité, le venin des hérésies s'atténue, et que la liqueur dépouillée en peut devenir précieuse, on reconnaîtra quelque jour, dans le courant de l'orthodoxie, plus d'un élément de l'exégèse, de la théologie et de l'apologétique de M. Loisy. Plus funeste sans doute serait, à la longue, une facile et prudente désaffection des problèmes de la foi, et l'attachement exclusif d'un âge

moins intellectuel aux préoccupations de politique, de sociologie et de simple morale pratique.

*
* * *

Le déroulement des *Mémoires* nous rend témoins de scènes et d'entretiens divers du plus haut intérêt. Tout un monde s'y peint, dont on démêle les réactions et les caractères dans l'enchevêtrement des volontés et des faits. Le novateur traqué avait l'œil perçant ; il était homme à se défendre ; la cause était passionnante : on devine dès lors le prix de récits et de portraits, toujours appuyés de témoignages, et dans lesquels rien n'est laissé dans l'ombre ou arrangé en vue de l'effet. Mais la hauteur du sujet et la portée d'un ouvrage auquel le temps ne pourra mordre, interdisent, comme une manière d'indécence profane, de trop insister sur le mérite proprement littéraire de trois volumes qui sont un rare régal. Encore l'intérêt tient-il toujours au fond. Comment ne pas citer au moins la vie laborieuse et patriarcale d'une famille paysanne en Champagne, une vocation ecclésiastique, le train d'un grand séminaire en 1874-1878, l'existence d'un docte ermite, les préliminaires d'une condamnation en Cour de Rome, une nomination au Collège de France et une leçon d'ouverture où l'on s'écrase sans se battre, les années de guerre, combien d'autres chapitres encore.

Sur la personnalité même de l'auteur on pense bien que tout ici, est d'une valeur inestimable. Outre la réflexion présente des faits au miroir d'un esprit lucide et apaisé qui ignore la haine, quel n'est pas le prix de tant de fragments de réflexions et de méditations, de pages du journal intime, et cela depuis les années du séminaire jusqu'à la vieillesse. Ajoutons les extraits d'un ouvrage d'apologétique resté inédit, et qui éclaire la composition de *L'Évangile et l'Église* (1), ce petit livre — modèle de critique mesurée et rare effort d'interprétation religieuse, — qui eut le retentissement d'une bombe ; enfin, de nombreux documents épistolaires et autres. Et qui ne serait ému au simple et court récit du dernier entretien de l'auteur, l'été de 1925, avec son vieil ami, jamais perdu de vue, le chanoine Guillemin, mort, quelques années plus tard, curé de Maurupt ? « Il y a encore des saints qui ne font pas de leur fidélité à leurs croyances une menace pour le prochain. »

A travers les péripéties d'une existence terriblement remplie, on suit le fécond éclaircissement d'une pensée qui, à aucun moment,

(1) Cinquième édition, augmentée d'une préface nouvelle, 1929, Paris.

ne dessèche le cœur. On s'aperçoit qu'avec moins de simplicité et plus d'égoïsme cette âme eût vécu plus constamment en repos. C'est un destin d'élection, mais lourd à porter, que de symboliser devant tous, en des temps troublés, une liberté menacée. Sans nulle provocation, M. Loisy n'a jamais rien abdiqué de ses droits ou dissimulé de ses tendances. Le respect et la gratitude sont dus à une expérience poussée jusqu'au bout sans faiblir, en toute sincérité. Que l'issue en fût ceci plutôt que cela, c'est à lui, en définitive, que la chose importait le moins : *Non magnum est Hierosolymis fuisse, sed bene uixisse magnum est*, a dit Saint-Jérôme. « C'est peu de chose d'avoir été à Jérusalem, mais c'est beaucoup d'avoir bien vécu. »

Edmond LACOSTE.

Le lyrisme d'Horace et les Allemands

(A propos d'une étude récente)

N'a-t-il pas fallu, écrivait en 1909 Frédéric Plessis, que sur les Odes d'Horace comme ailleurs, « la mode, venue d'Allemagne, qui fait de la poésie latine un simple reflet de la poésie grecque, exerçât son influence et vînt déprécier la beauté ? On conteste aux Odes d'Horace l'invention, la sincérité, l'enthousiasme ; on qualifie d'artificielle une partie tout au moins de son œuvre lyrique, celle même à laquelle il tenait le plus ; et l'on pense d'autant mieux l'atteindre par ces reproches de froideur et d'artifice que la poésie lyrique passe pour être, avant tout autre genre, tributaire de l'inspiration » (1).

Voilà paroles bien périmées. On n'entend plus dans nos pays contester le génie d'Horace, le sien moins que celui d'aucun autre, et c'est à juste titre qu'on l'a comparé à l'oiseau fabuleux qui renaît de sa poussière. D'Allemagne même — où du moins les étudiants dont aucun esprit de système n'altère la sincérité n'ont pas cessé d'aimer le poète de Tibur — nous vient aujourd'hui, par l'intermédiaire de la belle revue *Die Antike*, une étude pénétrante et ingénieuse cherchant à la fois à préciser la nature du lyrisme d'Horace et à expliquer l'étrange méconnaissance dont il a souffert (2).

L'auteur commence par rappeler que d'autres avant lui ont déjà protesté contre le jugement défavorable souvent émis sur les Odes depuis Goethe, qui leur trouvait « eine furchtbare Realität ohne alle eigentliche Poesie » (3). Sans doute Goethe appliquait-il à la poésie d'Horace des critères qui ne convenaient qu'à la sienne propre, critères qui se sont généralisés au XIX^e siècle. Pour Goethe, toute poésie doit communiquer quelque impression ressentie par l'auteur ;

(1) *La Poésie latine*, p. 322.

(2) Fr. KLINGNER, *Horazische und moderne Lyrik*. *Die Antike*, t. VI (1930), pp. 65-84. Nous nous plaisons à signaler un *mea culpa* analogue de M. E. Fraenkel (*Gedanken zu einer deutschen Vergilfeier*) dont M. Van de Woe:ltjine rend compte dans la *Revue belge de Philologie et d'Histoire* (1931, pp. 1100 et suivantes).

(3) Même la septième édition (1920) de l'*Histoire de la littérature romaine* de Teuffel, qui déclare cette appréciation injuste et excessive, en subit encore partiellement l'influence.

même les morceaux purement descriptifs sont destinés à évoquer des sentiments et à enrichir la vie affective du lecteur.

Mais est-ce là le dessein d'Horace ? Pour le rechercher, M. Klingner analyse l'ode 1,24, à Virgile, sur la mort de Quintilius Varus, leur ami commun.

Au début de chacune des deux premières strophes, une allusion au chagrin de Virgile. Puis, tout le poème cherche à consoler cette douleur, stérile — même la vertu de Varus ne pouvait le soustraire à la mort — et constituant par là même une ὄψις :

« *Durum : sed levius fit patientia*
Quidquid corrigere est nefas. »

L'attention est d'ailleurs détournée de l'affliction vers la douce voix et la cithare de Melpomène, qui transpose le thème du domaine de la douleur dans celui du beau (1).

Cette pièce fait un contraste saisissant avec l'élégie 101 de Catulle, sur la mort de son frère : *Multas per gentes...*, qui s'accommoderait aisément, elle, du critère de Goethe.

Par contre, aucun des poèmes d'amour d'Horace n'y satisferait : ils se contentent de dépeindre certains effets extérieurs de la passion. Mais n'y a-t-il pas de lyrisme possible en dehors de la formule de Goethe ? Voilà toute la question.

Précisément le lyrisme grec primitif, qu'Horace a eu le grand mérite d'acclimater à Rome, ne s'accorde pas non plus avec elle. Tout ce qui est particulier y reçoit loi et forme d'un ordre général qui le dépasse ; c'est l'élément religieux et héroïque qui prime dans les odes triomphales de Pindare, plutôt que l'éclat des fêtes et le prestige des familles princières participantes. Les poètes ioniens et éoliens sont un peu plus indépendants ; mais chez eux aussi, le déploiement du subjectif est subordonné à des circonstances sociales : Alcée prête son moi aux sentiments généreux du groupe où il vit ; Anacréon de même. Seule Sapho approche un peu de la manière moderne. A l'époque hellénistique, l'expression de passions individuelles deviendra pour la première fois une fin esthétique en soi. Au contraire, dans le lyrisme primitif des Grecs, l'expression d'une douleur personnelle, comme la mention de tout événement déplaisant : pluie d'orage, victoire de l'ennemi, est toujours suivie de la recherche d'une échappatoire à la situation malheureuse où l'on est amené, tan-

(1) Comme le fait remarquer le P. Geerebaert (*Horatius' Liedichten*, p. 116), c'est déjà cette modération qui a fait choisir au poète l'expression de la tristesse de Virgile au lieu de la sienne propre.

tôt la boisson, tantôt une constance virile, tantôt la résolution de jouir du présent en attendant l'inéluctable.

Le lyrisme archaïque cherche donc avant tout un soutien pour la vie, notamment dans la sagesse personnelle du poète.

Horace n'a pas marché dans la voie ouverte par les Alexandrins et l'école de Catulle; il a résolument adopté l'attitude des vieux lyriques. En cela réside son classicisme. Il n'a évidemment pas rencontré de circonstances objectives requérant la composition d'un poème collectif, excepté lorsqu'il écrit le Chant séculaire; mais il en crée: il suppose son chant de victoire pour Actium (*Nunc est bibendum...*) déclamé dans un banquet; dans l'ode III, 1, il se présente comme un prêtre des Muses officiant devant la jeunesse; l'apostrophe, enfin, contenue presque dans chaque ode, imagine une rencontre où elle pourrait être naturellement prononcée. Ainsi la poésie d'Horace ne se borne pas à laisser flotter une rêverie, à soulager un cœur, elle donne un conseil et cherche à le faire suivre. Elle renonce au charme de la sentimentalité et à l'épanchement des passions déchaînées, mais c'est pour acquérir un fond objectif et raisonnable d'autant plus solide. De là cette résignation douce, aimable et un peu grave que nous signalions plus haut, et qui méritait bien, elle aussi, de faire le sujet de poèmes lyriques.

Une seconde différence avec les modernes consiste en ce que la passion ne tient jamais dans les Odes qu'une place subordonnée. Horace lui reste extérieur lorsqu'il l'effleure, et se borne, dans ce qu'il nous montre du moins, au rôle de spectateur et de conseiller. Et — ceci ne s'accorde plus entièrement avec le lyrisme grec — toute expression de sentiment tend chez lui vers la maîtrise de soi. C'est dire que pour lui la notion de la vie intérieure individuelle existe, et qu'il en tient compte dans ses vers; c'est après coup qu'il la ramène à la stabilité par un acte de volonté. Ses poèmes se placent précisément au moment de ce retour; les préoccupations, les angoisses de l'âme ne sont pas inexistantes pour lui, — il en tire même une grande part de son charme — mais elles restent en deçà du moment où il compose. Il ne donne libre cours à une passion que si elle le mène là où il peut raisonnablement souhaiter arriver; par exemple, dans l'ode III, 25, *Quo me Bacche rapis...*, l'extase le portera dans un état où il souhaite ardemment arriver, ce qu'il ne peut sans l'aide des dieux.

Horace a donc réalisé en poésie la subordination des valeurs particulières à ce qui lui paraît vrai et bon, c'est-à-dire à la maîtrise de soi, à l'équilibre et la fermeté d'une âme solidement trempée. Et il montre le plus souvent cet équilibre en butte à un péril momentané, dont il cherche à le faire triompher. Ces vues élevées, Horace les

doit à une conscience pénétrante des dangers que courait la vie romaine à son époque. Il est allé chercher refuge contre eux dans la sérénité des lyriques primitifs. Mais, éclairé par les philosophes, qui dans l'intervalle, ont découvert la vie intérieure, le poète latin se résout librement à la même attitude qui aux anciens Eoliens était imposée du dehors.

C'est un plaisir délicat de lire l'étude, pleine d'affection pour Horace et éclairée par une belle culture humanistique, dont nous venons de résumer les traits essentiels. Elle semble indiquer que le génie d'Horace n'est plus mis en question outre Rhin par la génération actuelle, qu'il ne fait plus figure de petit poète à côté des grands noms du XIX^e siècle. (1).

G. HEUEN.

(1) Cf. Em. ROSENBERG, *Die Lyrik des Horaz*, Gotha 1883, p. 27: « Die helleren Meteore am Himmel der deutschen Dichtung haben die kleineren Gestirne überstrahlt » (1).

La philologie classique aux Etats-Unis (1)

I

Dès le XVII^e siècle, les Etats-Unis ont possédé des Universités avec enseignement des langues anciennes dans la Nouvelle-Angleterre et le nom de Jefferson est encore bien connu. Dans le Sud, on se rappelle toujours le souvenir de G. Lang et les humbles débuts de l'Université de Virginie.

Le XVIII^e siècle est marqué par l'accroissement de l'instruction dans l'Est et par les fondations de Harvard, Princeton et Yale. Jusqu'en 1820, aucune revue ne fait place aux discussions classiques, sauf la *North American Review* et le *Dial* d'Emerson qui publie des traductions d'auteurs grecs.

Aussi, les recherches originales sont-elles rares et se borne-t-on à traduire les éditions allemandes. C'est l'œuvre des Everett et des Bancroft. Le milieu est peu propice, en outre : la guerre de Sécession sévit ; l'esprit pratique des Américains empêche le développement de toute activité scientifique pure.

A peine si un Lowell se donne pour tâche de révéler l'antiquité, si un Gildersleeve inaugure la série de ses remarquables publications, en donnant une édition des orateurs attiques. En 1867, Felton (*Greece ancient and modern*) relate ses impressions de Grèce.

L'année suivante marque une date dans l'histoire de la philologie classique américaine. L'*American Philological Association* est fondée (1868). Un faisceau compact de savants se groupent autour d'elle. Les Universités augmentent en nombre et s'adjoignent des sections de langues anciennes.

Johns Hopkins en 1876 ouvre les premières *graduate-schools*, suivie bientôt par Harvard, Yale, Cornell (1880-1890).

(1) GILDERSLEEVE : *Classical Studies in America*. (*Atlantic Monthly*, 68, 728.)

P. SHOREY : *The Classics and American Literature*. (*Chautauquan*, 43, 121.)

Id. : *Classical Studies in America*. (*Trans. and Proc. Amer. Phil. Ass.*, 50, 1919.)

PECK : *A history of classical scholarship*. (New-York, 1911.)

SANDYS : *A history of classical scholarship*. (Londres, 1906-1908.) Etc.

Voir aussi nos diverses études dans le *Bulletin du Cercle des Alumni*, n. II-IV, 1929-1932, qui complètent les rapports et notices parus dans les bibliographies courantes.

En 1879, l'*Archaeological Institute* apparaît avec sa sœur cadette, l'École d'Athènes (1881). Les *Transactions and Proceedings* de l'Association des philologues ne suffisent plus à contenir la production. De 1880 date la parution de l'*American Journal of Philology*. A Cornell, s'ouvre la série des *Cornell Studies* en 1887, sous l'égide de Hale, Wheeler, Bennett et Fairbanks. Harvard ne reste pas en retard et sort également sa collection (*Harvard Studies*, 1890).

L'enseignement supérieur s'introduit dans le *Middle-West* (Chicago, 1892) et dans l'Ouest (Stanford). De nouveaux organes pour ces régions voient le jour : *Classical Philology* et *Classical Journal*. Des groupements s'y créent et la *Classical Association* du *Middle West* et du Sud tient ses premières assemblées en 1906.

Yale prend un développement considérable. Dès 1863, Packard y donne un cours de littérature grecque, suivi par Goodell (1884). Flatner (1883), Buck (1889), F. G. Moore (1890), Capps (1891) y enseignent et y publient.

W. Everett est à Harvard depuis 1875. Knapp professe à Columbia dès 1890.

L'influence allemande s'accuse et prend forme. Les jeunes étudiants américains reviennent enseigner les idées de leurs maîtres de Munich et de Goettingue, avec dans leur poche un diplôme de docteur. Gildersleeve déjà rapportait une thèse sur Porphyre (Goettingue, 1853). Goodwin, Humphreys ont été, outre-Rhin, apprendre le grec et la grammaire comparée.

M. Warren enseigne le grec et le latin à New-York (1881). A Harvard, Goodell et Seymour; à Yale, Ticknor, Everett, Bancroft sont des docteurs frais émoulus de l'Allemagne.

De 1881 à 1913, les Etats-Unis vont être débordés par le flot envahissant des dissertations germaniques. Les travaux de doctorat proprement américains voient le jour pour la première fois à Johns Hopkins en 1880.

Harvard, Yale, Columbia en 1890 emboîtent le pas, Chicago et Princeton, un peu plus tard. Toute cette production se trouve à mi-chemin entre un honnête « programme » allemand et une thèse bien compacte à la française.

La fin du XIX^e siècle et le XX^e voient se multiplier les recherches originales et s'étendre le champ des recherches.

La part prise par les Américains aux grandes entreprises internationales s'accroît au cours de ce siècle : la *Loeb collection*; *Our debt to Greece and Rome*; l'entrée dans l'Union académique internationale, la commémoration virgilienne. Les volumes groupant les articles par Universités foisonnent : *Saint-Louis Studies*, *C. T. Smith Studies*, *Harvard Classical Essays*, *Magoun Papers*, etc.

Au seuil du XX^e siècle, cinquante ans environ après la constitution définitive de la philologie classique, il est temps peut-être de passer en revue les différents domaines où s'exerce l'activité scientifique américaine.

II

I. — *Grammaire grecque.*

Deux ouvrages classiques aujourd'hui encore gardent toute leur valeur : *Greek moods and tenses* de Goodwin (1897) et la *Greek syntax* de Gildersleeve (New-York, 1900). Les travaux de Buck sur les *Greek dialects* (2^e édition, Chicago, 1928) doivent être mis hors pair avec ceux de Thumb et de Boisacq (*Dialectes doriens*, Bruxelles, 1898) et restent parmi les manuels indispensables dans le domaine de la dialectologie. C'est de 1900 que date le dictionnaire de Sophokles (New-York). T. D. Seymour (1847-1907) a fourni une étude détaillée sur la langue d'Homère et M. Carroll de la *Poétique* d'Aristote (Baltimore, 1895).

A. J. Laird a publié des monographies de valeur (Wisconsin). Les noms de Humphreys et de Bennett sont encore à mentionner.

II. — *Littérature grecque.*

Un grand nombre d'histoires littéraires ont paru qui doivent beaucoup à Croiset et à Christ : celle de Wright (*History of Greek literature*, New-York, 1907), la *Columbia history of Greek literature*, celle de Fowler sont parmi les plus répandues. E. D. Perry (Columbia), La Rue Van Hook (Colorado), E. Capps (Princeton), G. M. Calhoun (California), E. W. Martin (Stanford) entretiennent par leur enseignement le goût des lettres grecques.

Homère a été l'objet des travaux de Seymour (Yale) : *Introduction to the language and verse of Homer* (Boston, 1889), de J. A. Scott (Northwestern Univ.).

Les lyriques ont été étudiés maintes fois et Fairbanks s'est fait un nom en examinant le péan (*A study of the Greek Paean*, New-York, Columbia, 1900).

Mary C. Lane a fourni un index des poètes méliques (*Cornell Studies*, 1908) auxquels H. W. Smyth a consacré une monographie (New-York, 1900).

A Pindare s'attachent les noms de Seymour (choix, Boston, 1882) et de Gildersleeve (New-York, 1890). D. M. Robinson (Johns Hopkins) s'est voué à Sappho.

A Gloth-Kellogg nous sommes redevables d'un lexique de Xénonophon (*Cornell Studies*, 1900). Empédocle attire Clara E. Millerd (Chicago, 1908).

Platon a été traduit en anglais par Campbell (1867) et fait l'objet de nombreuses monographies de P. Shorey (Chicago) dont on attend sur les *Idées* l'ouvrage définitif qu'il nous promet (1).

Les orateurs comme Antiphon et Lysias sont moins exploités. A peine avons-nous une édition des *Ethopoiia* due à W. L. Devries (Baltimore, 1892) et une des discours du second, par M. W. Humphreys (Boston, 1885).

Du même et de Jordan ont paru des études sur Démosthène (New-York, 1913).

Frazer a trouvé en M. Carroll un continuateur pour les *Attica* de Pausanias (Boston, 1908).

Sur le théâtre et ses *realia*, les Etats-Unis possèdent les ouvrages de J. F. Allen (California) et de E. Capps (*The stage, the chorus, Trans. Amer. Phil. Ass.* 1895 et *Am. J. of Archaeol.*, 1895) ainsi que de J. B. O'Connor (*Chapters in the history of actors in ancient Greece*, Chicago, 1908).

Sophocle et Euripide attendent encore leurs commentateurs. Eschyle n'est guère mieux partagé. S. B. Franklin s'intéresse à l'influence épique sur Eschyle (Baltimore, 1895) et F. D. Allen a édité le *Prométhée*, d'après Wecklein.

Les comiques n'ont rien à envier. C. W. Pepler a fourni une recension des fragments revue sur Meineke (Baltimore, 1902). White fait connaître les scholies d'Aristophane. E. W. Hope donne une bonne monographie sur *The language of comedy in Aristophanes* (Baltimore, 1906). Le texte même des comédies est fourni par J. W. White et Gildersleeve. L. Cooper en a étudié plusieurs aspects. E. Capps (1908-09) consacre plusieurs articles à Ménandre.

Hendrickson, La Rue Van Hook, Shorey se sont plusieurs fois occupés de rhétorique. Quelques ouvrages généraux y ont été consacrés : celui de J. M. Campbell *Catholic Univ. of Washington*, 1922) et *Greek rhetoric and literary criticism* (New-York, 1926) de W. R. Roberts.

Il faut tirer hors pair le livre de Baldwin : *Ancient rhetoric and poetic* (New-York, 1928-29) qui constitue une excellente synthèse des derniers travaux de détail.

III. — Histoire grecque.

L'histoire grecque est assez mal partagée.

Ferguson a étudié le *Greek Imperialism*, Bonner, Capps et Ferguson, les institutions. Goodwin, Bonner et Calhoun se cantonnent

(1) Voir sur P. Shorey et ses études platoniciennes, l'article de Diès dans le *Bulletin Byzé*, n° 24, juillet 1929, pp. 5-21.

plus précisément dans le droit grec. On doit au dernier une utile *Working Bibliography of the Greek Law* (*Harvard Univ. Press*, 1929) et une monographie : *Growth of Council Law in ancient Greece* (*Univ. of California Press*, 1927).

IV. — *Epigraphie, Numismatique et Archéologie grecques.*

Prentice a publié les *Greek and Latin Inscriptions in Syria*.

La numismatique est enseignée à Columbia, Princeton, Washington (Seattle), Yale et Johns Hopkins.

F. W. Kelsey (Michigan) et W. Miller (Missouri) sont des archéologues compétents. H. N. Fowler a donné un *Handbook of Greek archaeology* (New-York, 1909). Seymour a étudié les antiquités homériques (*Homeric life*), Flickinger (1911) et Allen, celles du théâtre. (1).

V. — *Papyrologie grecque.*

Les Etats-Unis sont un centre important de papyrologie. L'Université de Michigan possède 5.500 papyri. Wisconsin, Cornell, Princeton, Columbia, New-York ont chacune de 80 à 500 rouleaux. A Princeton, Johnson prépare un livre sur les textes du règne de Tibère. M. Casper et J. Kraemer à New-York se proposent d'éditer 20 papyri de l'Université. A Michigan, H. A. Sanders a publié un certain nombre de documents dans les *Memoirs of the American Academy in Rome*. J. S. Winter s'est attaché aux lettres privées et aux papyri de l'empire romain. C. C. Edgar se préoccupe de fournir une *monographie* sur les 120 papyri de Zénon. (2).

VI. — *Religion grecque.*

A la religion grecque est consacré un manuel de Fairbanks (New-York, 1910); à la pensée grecque, un ouvrage de La Rue Van Hook (*Greek life and thought. Columbia Univ. Press*, 1928).

VII. — *Métrique grecque.*

La métrique grecque retient l'attention de P. Shorey (*Transactions Amer. Phil. Assoc.*, 1907), de Goodell (*Chapters on Greek Metric*) et de White (*Forms of Greek Verse*).

(1) Cf. H. PHILIPPART: *Collections d'antiquités classiques aux Etats-Unis*. (Suppl. à la *Revue de l'Université de Bruxelles*, 33, 4, 1928, 56 pp.)

(2) Cf. *Chronique d'Egypte*, VI, 11, janvier 1931, p. 151: semaine égyptologique; rapport de H. B. Van Hoesen (Michigan) sur la papyrologie aux Etats-Unis et article de M. M. Hombert dans le *Bulletin du Cercle des Alumni*. (III, 4, avril 1932, pp. 229-234.)

III

L'activité déployée pour le *latin* est bien plus considérable à raison du développement pris par cette branche dans l'enseignement secondaire où, pour l'importance, le latin arrive bon second derrière l'anglais.

I. — Laing, Ullmann, Beeson (Chicago), J. B. Pike (Minnesota), G. Howe (North Carolina), S. G. Sanders (N. Carol.), H. B. Van Deventer (Pennsylvania), F. Fitzhugh (Virginia), G. L. Hendrickson (Yale), J. Whatmough (Harvard), E. H. Sturtevant (Harvard), A. F. Walker (Kansas), H. C. Nutting (California) se sont fait un nom dans le domaine de la *grammaire, de la syntaxe et de la linguistique latines*.

Du point de vue de l'enseignement secondaire, Ch. Knapp (Columbia) prodigue dans le *Classical Weekly* d'utiles indications pour les professeurs. L'*American Classical League* en fait autant dans ses *Bulletins, Pamphlets* et surtout ses *Latin Notes*.

Les grammaires classiques de Hale et Buck (Boston, 1903), Knapp, Gildersleeve (New-York, 1900), le *Latin language* de C. E. Bennett (Boston, 1907) et sa grammaire d'enseignement courant dans les classes sont encore entre toutes les mains.

On est redevable à W. G. Hale (*Cornell Studies*, 1889; *Amer. J. Phil.* 7, 1886; 8, 1887; 9, 1888), à H. C. Elmer (*Latin moods and tenses, Cornell Studies*, 1889; *Amer. J. Phil.* 15, 1894), à C. E. Bennett (*Recent subjunctive theories, Cornell Studies*, 1898) et à R. B. Steele (*Amer. J. Phil.* 23, 1902; 25, 1904; 27, 1906) de multiples monographies sur la syntaxe de Cicéron, sur *cum*, les conjonctions et la concordance des temps.

La syntaxe latine est un domaine favori de la philologie classique américaine car elle y peut exercer à l'aise son goût de la statistique.

C'est de ce genre de préoccupations que relèvent les études de Abbott (*The use of repetition in Latin*, Chicago, 1902), T. Peck (*Trans. Amer. Phil. Ass.* 13, 1882; 15, 1884) et surtout de C. Nutting (*Univ. of California Publ.* 1, 2, 1904-08; 3-4 et 6, 1919-21).

II. — Le *latin archaïque* est étudié aux Etats-Unis depuis les premières générations de linguistes et la parution de la *Syntax of Early latin* de Bennett, restée classique. Avec Bennett, Buck, dans ses *Oscan-Umbrian Dialects*, a doté la science américaine d'un outil parfait. J. Wordsworth fournit les textes dans ses *Fragments and specimens of early Latin* (1874).

Depuis, une pléiade de linguistes et d'épigraphistes ont consacré

leurs efforts au déchiffrement et à l'étude des premiers documents littéraires de Rome. Citons : E. M. Pease (*Amer. Phil. Ass. Trans.* 27, 1896); K. P. Harrington (*ibid.*, 29, 1898); G. Hempl (*ibid.* 30, 1899; 31, 1900; 39, 1908); E. W. Fay (*ibid.* 37, 1906); E. M. Bennett (*ibid.*, 41, 1910); J. Whatmough (*ibid.* 57, 1926); Cornelia C. Coulter (*ibid.*, 47, 1916); Greenough (*Harvard Studies*, 5, 1894) et même notre compatriote A. Carnoy (*Amer. Phil. Ass. Trans.*, 46, 1915; 47, 1916). R. G. Kent s'est consacré surtout à Lucilius (*Class. Phil. et Amer. J. Phil. passim*); W. A. Merrill à Lucrèce, B. L. Ullmann à l'histoire des origines de la *satura*; A. E. Housman à Varius; G. Hempl déchiffre surtout les inscriptions.

III. — Grandgent a fait pour le *latin vulgaire* ce que Bennett avait réalisé pour le latin archaïque dans son *Introduction to vulgar latin* (Boston, 1908). Son travail est maintenant complété et revu par une réplique mise à jour de la *Chronologie* de Mohl : la *Chronology of vulgar latin*, de Mueller (Halle, 1927).

R. G. Kent a passé en revue les inscriptions (*Language*, 1, 1925; 2, 1926), aidé par E. Sturtevant (*Amer. Phil. Ass. Trans.* 56, 1925), (*Language*, 2, 1926). A signaler dans le même domaine, les articles de A. Carnoy.

Bechtel s'est attaché à Sainte-Silvie (édition Chicago, 1902); B. E. Perry à Apulée; Waters et Et. T. Sage à Pétrone.

Le *latin postérieur* a donné lieu aux études de H. Martin sur la latinité des *Diplomata* (*Speculum*, 2, 1927) et de W. B. Sedgwick sur la langue des XII^e et XIII^e siècles (*Speculum*, 3, 1928) (1).

F. T. Cooper examine la *Word-formation in the sermo plebeius* (New-York, 1895); M. C. Sutphen, les proverbes latins (Baltimore, 1902). H. V. Canter suit les avatars du mot *Fortuna* (*Studies in Philology*, 19, I, 1922). Grandgent, enfin, nous donne un « pont romain » : *From latin to Italian* (1928), inspiré des mêmes principes que le *Language and Philology* de R. G. Kent dans la collection : *Our debt to Greece and Rome*.

IV. — *La littérature latine* a fait et est encore l'objet de travaux des plus nombreux. Les problèmes littéraires difficiles d'authenticité, d'attribution, surtout chez les poètes, semblent particulièrement tenter les « scholars » d'outre-Atlantique.

Comme manuels généraux, on doit citer la *Latin literature* de Peck (New-York, 1908); l'historique d'un genre est fait dans la *Roman Autobiography* de A. F. West (New-York, 1901).

(1) Voir, pour plus de détails, notre article sur *Les études de latin médiéval aux Etats-Unis*. (*Bull. Cercle Alumni*, III, 3, février 1932, pp. 203-214.)

Une revue comme le *Classical Weekly* donne de très fréquents commentaires sur des passages déterminés d'auteurs anciens. Son directeur Ch. Knapp est lui-même l'éditeur de nombreux textes à l'usage des classes, un Virgile, un Ovide, un Aulu-Gelle, un Cicéron et son activité très étendue a été pour beaucoup dans l'essor du latin aux Etats-Unis. (2).

La littérature latine est enseignée dans de multiples universités .

Stanford (H. R. Fairclough).

California (W. E. Merrill).

Chicago (Shorey, Beeson, Ullmann).

Columbia (Ch. Knapp).

Colorado (F. G. Moore).

Northwestern (O. F. Long).

Cornell (J. P. Mountford; H. C. Elmer).

Princeton (A. L. Wheeler, D. R. Stuart).

Ohio State (M. B. Ogle).

Illinois (B. E. Perry).

Harvard (E. K. Rand; H. V. Canter).

Dans le domaine des premiers textes littéraires, c'est la question de la *satura* qui a soulevé le plus de polémique. Ouverte en 1880, elle dure encore de nos jours. A ces discussions ont pris part :

H. Nettleship (*A. J. Ph.*, 1, 1880); Ch. Knapp (*A. J. Ph.*, 33, 1912; *Trans. Am. Ph. Ass.*, 40, 1909); H. R. Fairclough (*A. J. Ph.*, 34, 1913); C. W. Mendell (*Class. Phil.*, 15, 1920); M. C. Waits (*A. J. Ph.*, 40, 1919); A. L. Wheeler (*Class. Phil.*, 7, 1912); R. H. Webb (*Class. Phil.*, 7, 1912); E. T. Merrill (édition des fragments de Varron, New-York, 1907); J. Elmore (*Trans. Am. Phil. Ass.*, 34, 1903); surtout G. L. Hendrickson (*A. J. Ph.*, 15, 1894; 19, 1898; 20, 1899; 21, 1900; *Class. Phil.*, 6, 1911; *Trans. Am. Phil. Ass.*, 24, 1893) et B. L. Ullmann dans des contributions souvent déterminantes (*Class. Phil.*, 8, 1913; 9, 1914; *Amer. Phil. Ass. Trans.*, 48, 1917).

Lucrece aussi a attiré l'attention des exégètes américains. Hadsitz (*Class. Phil.*, 2, 1907) et E. W. Fay (*ibidem*) en ont étudié le caractère religieux mais c'est W. E. Merrill (California) qui y a consacré sa vie. Etudes sur la langue, la métrique, les manuscrits, le texte, le commentaire, éditions diverses, tel est le résultat d'un labeur de plus de quarante années dévouées presque entièrement au poète du *De Natura rerum*.

Des éditions comme celles d'Ernout (Paris, Belles-Lettres, Collec-

(2) Voir *Bibliography of Ch. Knapp* (1893-1923). (New-York, Humphrey, 1923.)

tion Budé, 1924) avec commentaire (*ibidem*, 1925-28) y font de larges emprunts. Citons comme articles divers : *A. J. Ph.*, 21, 1900; *Amer. Phil. Ass. Trans.*, 22, 1891; 23, 1892; 31, 1900; 35, 1904; 39, 1908; 45, 1914; *Class. Quarterly*, 13, 1919; *Class. Phil.*, 10, 1915; 11, 1916; 12, 1917.

Les études plus importantes ont toutes pris place dans les *Publications of the University of California* (2, 1, 1916; 2, 6, 1918, etc.). L'édition sans notes de Lucrèce a paru dans la même collection (*ibidem*, 2, 1, 1916) et le commentaire au texte définitif en 1924 (New-York, *American Book C°*).

Les comiques latins sont assez peu fréquentés.

Un lexique de Plaute de Lodge, une édition de Térence de Laing, des études sur Plaute et Térence de F. M. Foster (*Univ. of Iowa Human. Studies*, 1, 1907-18), voilà un apport assez maigre. Tout aussi faible est la contribution à Lucilius et à Ennius. A mentionner seulement les *Studies in Ennius* de Eleanor S. Duckett (1916).

Les lyriques latins ne sont guère mieux partagés.

Des travaux de détail de Ellis (*A. J. Ph.*), de B. L. Ullmann (*Class. Phil.*), de E. T. Merrill (*Class. Quarterly*, 10, 1916), de T. Frank (*Class. Quarterly*, 20, 1926), de A. E. Housman (*ibidem*, 1, 1907; 11, 1917; 17, 1923); quelques éditions de Tibulle (Ellis et Smith), de Catulle (Harrington), un index de ce dernier par Wetmore (New-York, 1912), l'ouvrage d'ensemble : *Catullus and Horace* de Tenney Frank (New-York, 1920), tel est le bilan d'une activité qui s'appuie surtout sur les travaux anglais similaires, très nombreux. A Virgile et à Ovide revient évidemment la palme. Ils dominent de loin dans la production érudite du pays. La célébration du bi-millénaire n'a pas été pour peu dans ce regain d'activité. Nous énumérerons ailleurs les travaux américains parus en l'année 1930. (1).

Comme textes de *Virgile* d'abord, l'édition Knapp et l'index si précieux de Wetmore (New-Haven, 1911); sur la vie de Virgile, les ouvrages audacieux de T. Frank et N. de Witt, l'étude plus raisonnable de E. K. Rand (*Virgil's poetry* (*Harvard Studies*, 30, 1919) et sa critique de T. Frank (*Class. Phil.*, 18, 1915). (2).

Sur le lieu de naissance du poète, encore du même : *In quest of Vergil's birthplace* (*Harvard University Press*, 1930).

D'un point de vue littéraire, Virgile fait en totalité ou en partie

(1) Cf. notre *Bibliography of Vergil*, à paraître dans les publications de l'*American Classical League* (1931) et nos compte-rendus dans la *Revue de l'Université de Bruxelles* (37, 1, 1931-1932, *Bibliographie*, pp. 19^o-29^o).

(2) Récemment encore, *Vergil, the magician* (*Harvard Univ. Press*, 1931).

la matière des livres de Fairclough (*Love of Nature among the Greeks and Romans. Our debt to Greece and Rome*, 1928) de H. W. Prescott, livre classique aux Etats-Unis (*The development of Virgū's art.*, Chicago, 1927), de l'étude de G. Hirst (*Classical Quarterly*, 10, 2, 1916). Les études de détail abondent. Signalons simplement Fairclough (*Trans. Am. Phil. Ass.*, 47, 1916), Church (*Amer. Phil. Ass. Trans.*, 38, 1907), Showerman et Slaughter (*Class. Phil.* et *Amer. J. Ph.*). Mais c'est à l'*Appendix* et aux œuvres de jeunesse que s'attaquent T. Frank (*Class. Quarterly*, 14, 1920; *Class. Phil.*, 13, 1920; *Amer. J. Phil.*, 45, 1924), Fairclough, Radford, Shipley, Steele (*Amer. Phil. Ass. Trans.*, 52, 1921) et N. W. de Witt (*Am. J. Phil.*, 33, 1912; *Trans. Amer. Phil. Ass.*, 54, 1923; 56, 1925; *Class. Phil.*, 16, 1921; 17, 1922).

Il faut encore consulter sur la connaissance de Virgile au Moyen Age la thèse de Leland (*Unpublished legends of Vergil*, Londres, New-York, 1900) et sur Virgile en Angleterre, Elisabeth Nitchie : *Vergil and the English poets* ainsi que son *Master Vergil* (New-York, 1919 et 1930). (1).

Horace ne jouit pas du même prestige que son grand contemporain. Nous avons à son sujet une édition de P. Shorey, le grand platonisant et des éditions scolaires; une concordance de L. Cooper (Washington, 1916) et une longue étude de J. F. d'Alton (*Horace and his age*, New-York, 1917). T. Franck (cf. *supra*), Church (*Trans. Amer. Phil. Ass.*, 35, 1904; 36, 1905), G. Showerman (Wisconsin) l'ont étudié de divers points de vue.

A *Ovide* est attaché évidemment le nom de Rand. Que ce soient son influence au Moyen Age (*Ovid and his influence. Our debt to Greece and Rome*), des questions de chronologie (*Amer. J. Phil.*, 28, 1907) ou des points de détail (*Amer. J. Phil.*, 38, 1907; *Trans. Amer. Phil. Ass.*, 35, 1904; *Harvard Essays on classical subjects*, 1912), partout il a apporté des vues originales et des solutions neuves.

A côté de lui, il faut faire une place à H. R. Fairclough (*Trans. Amer. Phil. Ass.*, 58, 1927), à F. W. Shipley (*ibidem*, 57, 1926) et surtout à R. S. Radford (*ibidem*, 51, 1920; 52, 1921; 54, 1923; 57, 1926).

Les prosateurs sont moins bien lotis. E. T. Walker et E. G. Sihler ont donné d'honnêtes éditions de César (New-York, 1911 et 1913); Lease a publié Tite-Live et E. B. Burton (1907) en a examiné le style et la syntaxe.

F. G. Moore a édité les œuvres philosophiques de Cicéron (New-

(1) Cf., pour plus de détails, notre *Bibliography of Vergil*.

York, 1903); T. Peck a étudié son hexamètre (*Trans. Am. Phil. Ass.*, 1897), J. C. Rolfe (Penns.) et A. S. Pease *Illinois Studies*, 8, 1912) lui ont consacré quelques pages.

La latinité d'argent ne tente guère les savants américains. P. Nixon, E. T. Sage (*Trans. Amer. Phil. Ass.*, 52, 1919) travaillent sur Martial; E. Post l'a édité (Boston, 1900).

Ch. Knapp a dédié quelques publications à Aulu-Gelle (*Amer. J. Phil.*).

Trois écrivains font exception : *Sénèque, Pétrone, Apulée*.

Oldfather, Pease et Canter ont donné un index du premier (*Illinois Studies*, 4, 1918); W. Summers, une édition (New-York, 1910); W. R. Hardie (*Class. Quarterly*, 5, 1911); C. E. Stuart (*ibidem*, 6, 1912) et A. S. Pease (*Trans. Amer. Phil. Ass.*, 49, 1918) l'envisagent sous divers angles.

Pour Pétrone, nous avons l'édition Waters (Chicago, 1924), celle de F. T. Baldwin (*De bello civili*, New-York, 1911). E. T. Sage (*Trans. Amer. Phil. Ass.*, 44, 1913; 46, 1915; 58, 1927; *Speculum*, 2, 1927; *Class. Phil.*, 11, 1916) et B. E. Perry (*Class. Phil.*, 2, 1, 1925 en dernier lieu) préparent par de multiples monographies de nouvelles éditions. (1).

H. W. Haley consacre à l'auteur de la *Cena* un article des *Harvard Studies*, 2, 1891. Le même B. E. Perry est encore le spécialiste d'Apulée qu'il est quasi seul à étudier aux Etats-Unis (*Trans. Am. Phil. Ass.*, 54, 1923; 55, 1924; 57, 1926; *Amer. J. Phil.*, 48, 3, 1927; 46, 3, 1925; *Class. Phil.*, 21, 3, 1926).

Le soin d'éditer, de traduire, d'étudier les écrivains ecclésiastiques retombe presque tout entier sur Roy De Ferrari et son équipe de la *Catholic University of Washington*. Il poursuit dans ses *Patristic Studies* une tâche modeste mais utile d'études syntaxiques, de vocabulaires et de lexiques.

Quelques portraits d'écrivains latins chrétiens du haut Moyen Age sont tracés de main de maître dans les *Founders of the Middle Ages* de E. K. Rand (*Harvard Univ. Press*, 1928). La poésie latine chrétienne est passée en revue dans Raby : *Christian latin poetry*, récemment paru (1929).

V. — Dans le domaine de l'*épigraphie latine*, la question toujours pendante des origines de l'alphabet préoccupe B. L. Ullmann (*Amer. J. Archaeol.*, 22, 2, 1927; 22, 4, 1927; 31, 1927; *Class. Phil.*, 22 avril et octobre 1927) et E. Clodd (*The story of the alphabet*, New-York, 1903).

(1) L'édition savante de E. T. Sage a été précédée d'un abrégé scolaire (New-York, Century, 1928).

R. G. Kent, du point de vue du latin archaïque, G. Hempl, du point de vue linguistique, C. H. Moore et G. J. Laing, du point de vue religieux se sont attaqués au domaine des inscriptions latines.

H. L. Wilson fait connaître celles conservées à Johns Hopkins (*Amer. J. Phil.*, 30, 1909; 33, 1912; 31, 1910; 32, 1911; 28, 1907). Egbert (Columbia) a publié d'après Cagnat, une *Introduction to the study of latin inscriptions*, dernière édition (1923) qui n'est qu'un plagiat déguisé. K. Scott (Wisconsin), J. C. Rolfe (Penns.) sont titulaires de chaires d'épigraphie dans leurs universités. Les inscriptions latines sont encore l'objet d'études à Washington (*Catholic University*), Princeton et Michigan (Ann Arbor), centre important d'épigraphie et de papyrologie.

B. L. Ullmann suggère quelques additions au C. I. L. (*Class. Phil.*, 4, 2, 1909). H. C. Newton étudie les règnes de Vespasien et de Titus d'après les inscriptions (California, 1901).

G. N. Olcott se préoccupe du point de vue linguistique et fait paraître deux importants ouvrages sur *Studies in the Word-formation of the latin inscriptions* (Rome, 1898) et le *Thesaurus linguae latinae epigraphicus* (Rome, 1904, etc.), malheureusement laissé inachevé.

M. Warren (*Amer. J. Phil.*, 28, 1907; *Harvard Studies*, 11, 1900; *Trans. Amer. Phil. Ass.*, 26, 1895), H. Martin (*Trans. Amer. Phil. Ass.*, 43, 1912), C. H. Moore (*Harvard Studies*, 20, 1909), Fox (*Amer. J. Phil.*, 33, 1912; 34, 1913; 44, 1923), R. G. Kent (*Class. Phil.*, 15, 1920; *Language*, 2, 1926), J. Whatmough (*Language*, 3, 1927), W. Petersen (*ibidem*) étudient quelques détails de langue ou de forme.

VI. — T. Frank, Robbins, W. B. Mc Daniel (Penns.) enseignent les *institutions romaines*; J. Elmore (Stanford), Rostovtzeff (Yale), E. H. Sturtevant (Yale), T. Frank (Harvard), l'*histoire ancienne*.

Quelques grands ouvrages sur Rome ont paru en ces dernières années, faisant suite à celui de Abbott : *Society and politics in Ancient Rome* ainsi qu'à son *Roman political institutions* (Boston, 1911) : celui de S. W. Botsford : *Roman assemblies* (New-York, 1909) et surtout ceux de T. Frank : *Roman imperialism* (New-York, 1914); *An economic history of Rome* (New-York, 1920), sans parler bien entendu de la *Social and economic history of the Roman empire* (New-York, 1926) de Rostovtzeff.

Parmi les monographies provinciales récentes, citons : G. A. Harter : *Studies in the history of the Roman province of Syria* (Diss. Princeton, 1915); Elsie S. Jenison : *The history of the province of Sicily* (Diss. Columbia, 1919) et S. E. Stout : *The governors of Moesia* (Diss. Princeton, 1911).

Mais c'est là un domaine où Français et Italiens restent maîtres.

VII. — Sur la *religion romaine*, un seul ouvrage d'ensemble : Carter : *Religious life of ancient Rome*. Quoique enseignée à Chicago (G. J. Laing), Wisconsin (C. Fiske), Pennsylvania Hadsitzs) et cultivée par des hommes comme Pease, A. F. Ballentine (*Trans. Amer. Phil. Ass.*, 34, 1903; *Harvard Studies*, 15, 1904), C. H. Moore (*Harvard Studies*, 11, 1900), elle n'a donné lieu jusqu'ici qu'à des travaux de détail : G. D. Hadsitzs: *Trans. Amer. Phil. Ass.*, 49, 1910; G. J. Laing: *Amer. Phil. Ass. Trans.*, 45, 1914; *Classical Phil.*, 16, 1921; D. N. Robinson: *Trans. Amer. Phil. Ass.*, 44, 1913). J. G. Laing a commencé une classification des inscriptions relatives aux dieux païens par classes sociales. Espérons qu'il nous en donnera une idée plus complète dans son livre à paraître dans la Collection : *Our debt to Greece and Rome (Roman Religion)*. (1).

VIII. — La *métrique latine* est encore une discipline où les Américains peuvent exercer leur goût pour la statistique. Aussi est-ce vers les monographies relatives à un auteur, une espèce de vers déterminée ou sur les rapports de l'accent et de l'ictus qu'ils se sont tournés avec le plus d'empressement.

Fitz-Hugh a examiné la métrique archaïque; H. W. Prescott, celle de Plaute (*Univ. of California Publ.*, 11, 7; 1904-1908); L. G. Richardson, celle d'Horace (*Ibidem*, 1, 6, 1904-10); A. Platt (*Class. Quarterly*, 12, 1918), T. Peck (*Trans. Amer. Phil. Ass.*, 28, 1897), et surtout W. A. Merrill (*Univ. of California Publ.*, 5, 9 et 12, 13, 1918-23, et 7, 7-8 et 10, 1919-24), celle de Lucrèce.

Mais le débat le plus acharné est celui qui met aux prises les partisans, toujours plus nombreux, d'un ictus et d'un accent associés dans le vers, et les adversaires de cette conception, qui restent attachés à la théorie de Bennett. Il n'est presque pas de savant américain, linguiste, métricien ou philologue, qui ne se soit pas par quelque côté attaqué à la solution du problème.

Il faut mentionner, pêle-mêle :

Bennett : *Amer. J. Phil.*, 19, 1898; 20, 1899; Greenough : *Harvard Studies*, 14, 1893; E. H. Dubois : *Stress-Accent in Latin poetry* (New-York, 1906); T. Frank : *Ictus* (*Class. Quarterly*, 4, 1910); F. Abbott : *Class. Phil.* 2, 1907; 8, 1913; M. W. Humphreys : *Trans. Amer. Phil. Ass.* 25, 1894; 19, 1879; R. B. Steele : *Amer. J. Phil.* 32, 1911; K. P. Harrington : *Trans. Amer. Phil. Ass.* 25, 1894; B. L. Ullmann : *Class. Phil.* 8, 1913; 9, 1914; R. S. Radford : *Amer. J. Phil.* 25, 1904; *Trans. Amer. Phil. Ass.* 35, 1904; J. J. Schlicher :

(1) Le livre a paru voici quelque temps.

Amer. J. Phil. 23, 1902; R. G. Kent : *Trans. Amer. Phil. Ass.* 51, 1920; 54, 1923; S. T. Fitz-Hugh : *Ibidem*, 40, 1909; 38, 1907; E. H. Sturtevant : *ibidem*, 38, 1907, *Class. Phil.* 14, 1919, *Amer. J. Phil.* 44, 1923; 45, 1924; F. G. Moore : *Trans. Amer. Phil. Ass.* 35, 1904; B. O. Foster : *Class. Phil.* 3, 1908; A. G. Harkness : *Trans. Amer. Phil. Ass.* 36, 1905; 37, 1906; 40, 1909, *Class. Phil.*, 2, 1907; F. W. Shipley : *Trans. Amer. Phil. Ass.*, 41, 1910; 55, 1924; 58, 1927; J. M. Mountford : *ibidem*, 56, 1925; Hendrickson, Sanders, etc.

IX. — L'intérêt est encore plus vif quand on passe au domaine de la *paléographie*, où les découvertes et les études dues aux Américains ne se comptent plus.

Fidèles disciples des Allemands, ils se sont attachés à dresser le stemma des écrivains anciens, à rechercher les caractéristiques de telle ou telle écriture, à dresser la liste des manuscrits des *scriptoria* médiévaux.

A l'école des Traube, Manitius, Delisle, Châtelain et Lindsay, ils ont accompli de remarquables progrès. Avec la syntaxe et la métrique, la paléographie est un des domaines (sans compter le latin médiéval) où la science américaine a déployé les plus vigoureux efforts.

La paléographie est enseignée à Chicago (Beeson), Harvard (Rand) et dans toutes les grandes universités mentionnées. Il y a des papyri à Columbia, Michigan, Princeton, Chicago; des manuscrits à Chicago, Princeton, Illinois, Harvard, Columbia, Michigan, etc.

Un seul petit traité, excellent d'ailleurs, est consacré à une première initiation aux manuscrits : H. W. Johnston : *Latin manuscripts* (Chicago, 1897).

Les travaux de paléographie pure ne manquent pas, eux. A. W. Van Buren étudie les manuscrits du Vatican (*American School in Rome, Supplementary Papers*, 2, 1908). E. A. Loewe (*Speculum*, 4, 1929) continue ses recherches sur la Bénéventine, commencées dans deux livres capitaux.

Ch. H. Beeson édite un fac-similé avec introduction du manuscrit du *De Oratore*, copie ayant appartenu à Loup de Ferrières (*Mediaeval Academy of America*, 1930); E. T. Merrill (*Class. Phil.*, 11, 1916) s'intéresse également à Loup.

Après Delisle, le scriptorium de Tours tente L. W. Jones (*Speculum*, 4, 1929; *Class. Phil.*, 22, 1927) et surtout E. K. Rand (*Studies in the script of Tours*, 1, 2 volumes, planches; *Mediaeval Academy of America*) dont l'étude fera époque.

H. B. Van Hoesen (Brown U.) s'occupe d'éditer les papyri (*Trans. Amer. Phil. Ass.*, 44, 1913). B. L. Ullmann, après S. de Ricci, pré-

pare un catalogue des manuscrits latins des classiques conservés en Amérique (1).

G. H. Putnam en 1896-97 avait fait paraître un livre sur *Books and their makers in the Middle Ages* (New-York); B. L. Ullmann se propose de nous donner une *Ancient writing* pour la collection *Our debt to Greece and Rome*.

Innombrables sont les monographies destinées à faire connaître les manuscrits d'un auteur déterminé.

Sur Térence, nous avons : R. H. Webb (*Harvard Studies*, 22, 1911); E. M. Pease (*Trans. Amer. Phil. Ass.*, 18, 1887) et surtout E. K. Rand (*Amer. Phil. Ass. Trans.*, 39, 1908; 40, 1909; 42, 1911; 46, 1915; 52, 1921; 54, 1923; 55, 1924). Sur les comiques latins, diverses études de Ch. Knapp (2). Sur Lucrèce, les travaux classiques de W. A. Merrill (*Univ. of California Publ.*, 2, 10-11 et 12, 1911-16). Le *Veronensis* perdu de Catulle fait la matière des articles de W. G. Hale (*Trans. Amer. Phil. Ass.*, 28, 1897; *Class. Phil.* 3, 1908), de la thèse de B. L. Ullmann (*Identification of the mms of Catullus*, 1908) et de la dissertation de Miss B. Boger (*Abstracts from the theses of the Univ. of Chicago*, 1912).

Très peu a été accompli pour les poètes : M. S. Slaughter (*Amer. J. Phil.*, 39, 1918) pour Horace; J. J. Savage (*Harvard Studies*, 36, 1925) sur le Virgile de Tours; E. K. Rand (*Amer. J. Phil.*, 26, 1905) pour Ovide; H. L. Wilson (*Amer. J. Phil.*, 22, 1901; *Trans. Amer. Phil. Ass.*, 34, 1903) pour Juvénal.

Presque rien n'existe sur César : B. L. Ullmann dans son édition et dans *Philol. Quarterly*, 11, 1922. Un peu plus pour Cicéron : C. H. Beeson (*Class. Phil.*, 21, 2, 1926); R. F. Leighton (*Trans. Amer. Phil. Ass.*, 21, 1890); S. B. Platner (*Amer. J. Phil.*, 20, 1899; 21, 1900); W. Petersen (*Amer. J. Phil.*, 26, 1905).

Les manuscrits de Tite-Live et surtout le Tite-Live de Tours au Vatican exercent une forte attraction.

Vient d'abord le travail de E. K. Rand et de G. Howe (*The Vatican Livy, American Academy in Rome, Memoirs*, 1, 1917), ensuite, les études de W. C. F. Walters (*Class. Quarterly*, 4, 1910; 11, 1917; 12, 1918), de F. W. Shipley (*Class. Quarterly*, 4, 1910; *Trans. Am. Phil. Ass.*, 33, 1902; 39, 1908), de C. H. Moore (*Amer. J. Phil.*, 25, 1904), de H. A. Saunders (*Trans. Amer. Phil. Ass.*, 36, 1905).

Suétone attire E. K. Rand (*Harvard Studies*, 37, 1926) et K. P. Robinson (*Illinois Studies*, 6, 1920). Steele, Peck et Gudeman (*Class. Phil.*, 7, 1912) s'intéressent à Tacite.

(1) Cf. F. PEETERS : *Un répertoire des catalogues de manuscrits latins*, p. 147 (*Rev. Et. latines*, 8, 2, 1930).

(2) Cf. *Bibliography of Ch. Knapp* (1893-1923). (New-York, Humphrey, 1923.)

Pline le Jeune forme le centre d'une polémique très vive où se distinguent F. W. Shipley (*Class. Phil.*, 5, 1910), A. P. Dorjahn (*ibidem*, 20, 1925), A. S. Pease (*Amer. Phil. Ass. Tr.*, 42, 1911), B. L. Ullmann (*Class. Phil.*, 23, 1928), F. E. Robbins (*ibidem*), S. E. Stout (*Trans. Amer. Phil. Ass.*, 55, 1924; 57, 1926), E. T. Merrill (*Trans. Amer. Phil. Ass.*, 37, 1906; 40, 1909; *Amer. J. Phil.*, 16, 1895; 20, 1899), *Class. Phil.*, 5, 1910; 2, 1907; 10, 1915, 18, 1923; 12, 1917; 14, 1919; 19, 1924), E. K. Rand (*Speculum*, 2, 1927; 1, 1926; *Class. Phil.*, 18, 1923; *Amer. J. Phil.*, 44, 1923; *Harvard Studies*, 34, 35, 36, 1923-24-25).

Le reste de la littérature latine est quelque peu négligé : W. A. Oldfather recense les manuscrits d'Avianus (*Amer. Phil. Ass. Trans.*, 42, 1911); Ch. H. Beeson retrouve l'archétype des *Agrimensores* (*Class. Phil.*, 23, 1, 1928); M. Warren classe les manuscrits des glossaires (*Trans. Amer. Phil. Ass.*, 15, 1884); R. B. Steele s'attaque au texte de Servius (*Amer. J. Phil.*, 39, 1918).

Beeson et Rand (*Class. Quarterly*, 10, 1916) s'occupent encore de Donat.

Les écrivains ecclésiastiques sont envisagés dans les travaux des *Patristic Studies* de l'Université catholique de Washington. A. S. Pease travaille sur St-Augustin (*Harvard Studies*, 21, 1910).

X. — L'histoire de la philologie a été excellemment exposée déjà par Gudeman et Sandys dont A. T. Peck a repris les enseignements dans son *History of Classical Philology* (New-York, 1911). Plus spéciaux sont les ouvrages de J. H. W. Walden : *The Universities of Ancient Greece* (New-York, 1909); de G. Saintsbury : *A history of literary criticism* (New-York, 1900, 3 volumes); de Spingarn : *literary criticism of the Renaissance* (New-York, 1908). Sur l'Italie, nous avons maintes publications de A. S. Cook et l'édition des *Vies des hommes illustres*, de Sicco Polenton (B. L. Ullmann, *American Academy in Rome, Papers and monographs*, 1928).

Sur l'influence des lettres antiques sur les littératures modernes, citons entre autres dissertations, celles de S. M. K. Foster (Columbia, 1918) sur *English translations from the Greek* et de W. P. Mustard (*Illinois Studies*) (1).

IV

Reste à envisager, après le latin et le grec, une autre partie de l'activité philologique américaine, une discipline très jeune mais

(1) Voir ce que nous avons dit plus haut à propos de Virgile.

déjà très forte, remarquable et cohérente, dont les représentants aux Etats-Unis sont souvent des savants de premier ordre : la *grammaire comparée* et la *linguistique*. (1).

Groupés par l'intermédiaire de leur revue *Language*, de leur *Linguistic Society* et de leur *Linguistic Institute* annuel, les grammairiens comparés américains se réunissent chaque année avec quelques linguistes étrangers pour donner des cours aux étudiants des universités où cet enseignement n'est pas assuré.

Notre compatriote, M. A. Carnoy n'a fait que passer aux Etats-Unis et s'est surtout occupé de latin vulgaire (*Amer. J. Phil.*, 38, 1917).

Dans le domaine de l'étymologie, les Etats-Unis n'ont guère de nom à offrir; dans celui de la sémantique, ils peuvent invoquer celui de Meader (*Development of copulative verbs*. (*Trans. Amer. Phil. Ass.*, 43, 1912) et surtout celui de C. D. Buck (*Words... of speaking and saying*, *Amer. J. Phil.*, 36, 1, 1905) qui prépare un dictionnaire des *Kulturwoeter*.

En linguistique, il faut retenir le nom de Whitney, professeur de sanskrit à Yale, avec son livre : *Language and the study of language* (1867) et avec son : *Life and growth of language* (1875, 2^e édition, New-York, 1890) et le nom de Bloomfield (*Introduction to the study of language*, New-York, 1914).

Le sanskrit était plus spécialement le domaine de Jackson dont on employe encore l'*Avesta grammar* et de Whitney (1825-94), mais cet enseignement est loin de s'être développé aux Etats-Unis. A Johns Hopkins, il est enseigné par notre compatriote P. E. Dumont.

Ce sont la grammaire comparée, la dialectologie et l'étude historique de la langue qui attirent surtout.

On ne peut passer sous silence les noms d'hommes comme Buck (*Greek dialects*, *Oscan-Umbrian dialects*, éditions revues, 1927 et 1928, Chicago) dont la compétence s'étend au sanskrit, au lituanien, à l'allemand et aux langues classiques.

Il faut aussi mentionner Collitz (avec Bechtel : *Greek historical grammar*), Wheeler (*Amer. J. Phil.*, 24, 1903), J. Whatmough (Harvard; dialectes italiques), E. Y. Robbins (Princeton), Edgerton (Yale), E. W. Fay (latin archaïque; *Class. Quarterly*, 4, 1910), Hempl (latin archaïque), R. G. Kent (Pennsylvania, *Amer. J. Phil.* 32, 1911); W. Petersen, Sturtevant (métrique, voir surtout *Class.*

(1) Cf. M. BLOOMFIELD: *Fifty years of comparative philology in America* (*Transactions Amer. Phil. Ass.*, 50, 1919).

Phil.), F. A. Wood, C. H. Grandgent (*From latin to Italian*, Harvard, 1928). (1).

La production de ces savants est une garantie sérieuse de ce que réserve l'avenir à l'équipe, faible numériquement, mais forte de tous les espoirs, des comparatistes américains.

FÉLIX PEETERS,
Late C. R. B. Fellow.

(1) Voir surtout *Amer. J. phil.*, 16-35, 1895-1914, pour la production de ces savants.

Une nouvelle histoire de la littérature tchèque

A propos d'un livre récent (1)

M. H. Jelinek nous donne enfin le premier volume, attendu si impatientement, de son Histoire de la littérature tchèque, paru récemment à Paris aux Editions du Sagittaire.

En 393 pages, l'auteur résume tout le mouvement littéraire tchèque, des origines à 1850. Il esquisse en même temps l'histoire du pays, souvent avec quelque détail. De sorte que son ouvrage est en somme une histoire politique et sociale autant qu'une histoire littéraire : ce qui, suivant l'humeur du lecteur, sera considéré tantôt comme une qualité, tantôt comme un défaut. M. Jelinek a mis en œuvre les « résultats acquis » par les érudits qui ont exploré l'histoire littéraire tchèque. Il cite, d'ailleurs, toujours ses sources. Il a le mérite d'avoir le premier écrit en français un livre systématique sur ce grand sujet et s'il n'apporte guère de neuf aux Tchèques, il informe exactement les étrangers, à qui, du reste, le livre est destiné. La tâche de M. Jelinek n'était pas facile : en voulant nous donner un tableau complet de la littérature, il est forcé parfois de se restreindre à de simples énumérations, un peu fatigantes pour le lecteur. D'autre part, en insistant sur l'esprit de chaque époque et en faisant parler les grands représentants de la littérature en de fréquentes citations, il a réussi à rendre vivantes maintes pages de son livre. Nous pensons aux chapitres sur Jean Huss, sur la réforme tchèque, la contreréformation, les grands personnages de notre renaissance littéraire, Dobrovsky, Palacky, etc. On devine les tendances de l'auteur, qui, d'accord avec la plupart des historiens tchèques, partant de Palacky et s'appuyant sur Denis et la philosophie de Masaryk, considère l'époque de la « réformation » comme la plus glorieuse de la nation tchèque. Les avis là-dessus sont partagés. On pourrait reprocher à M. Jelinek, comme l'a fait M. Aucouturier dans *l'Europe Centrale*, de n'avoir tenu aucun compte de certaines vues nouvelles, qui, dans une certaine mesure, ont modifié les conceptions des Tchèques eux-mêmes sur leur contreréforme. M. Pekar par exemple étudie l'époque des

(1) H. JELINEK : Histoire de la Littérature tchèque. T. 1^{er}. (Paris, édit. du Sagittaire, 1932, 393 p., 80 fr.)

Hussites à la moderne. Examinant le problème à tous les points de vue, il a démontré que les résultats économiques des guerres hussites furent plutôt néfastes pour l'état dont la prospérité fut frappée à mort. M. Jelinek conserve, comme philosophe et comme critique littéraire, le droit de voir dans le puissant mouvement hussite, l'essor de l'esprit tchèque — opinion que nous partageons d'ailleurs, d'autant plus que ce mouvement favorisa ensuite le développement de la langue et de la littérature nationale. Les conséquences en sont claires : s'il faut considérer l'époque des Hussites comme celle de l'apogée de l'histoire tchèque, l'époque de la contreréforme en est nécessairement la période la plus triste. On ne peut contester que les catholiques, représentés par les jésuites et aidés de la monarchie des Habsbourg, ennemie de toute tendance réformatrice, aient fait fleurir une véritable « civilisation », symbolisée par cet art baroque qui est aujourd'hui encore la fierté de Prague. Mais, d'autre part, les procédés de la contreréforme ont cherché, et presque réussi, à anéantir la culture nationale des siècles précédents. Le fait que la plupart des nobles, des bourgeois, et de tous ceux qui étaient libres, préférèrent émigrer plutôt que d'embrasser le catholicisme, en est une preuve. Nous serons donc plus près de la vérité en disant que la culture catholique remplaça la culture protestante et réformatrice en général, et que si celle-ci dans sa sobre sévérité était moins propice aux arts décoratifs, elle était le « milieu culturel » national où se recrutaient la plupart des gens de lettres. Mais, comme il est presque impossible de détruire une nationalité vivace et qui n'a pas encore donné sa mesure, la contreréforme n'a pas réussi à étouffer tout esprit national dans le pays, abandonné des gens instruits, et livré à la merci des soldats et des prêtres. D'ailleurs, quoique sur toutes les terres de la Couronne de Bohême la contreréforme se soit alliée trop souvent avec la germanisation, il ne serait pas juste de confondre ces deux tendances, qui devaient, fatalement se combiner, pour des raisons non philosophiques mais personnelles. Nous voyons dans la suite que la germanisation prend plus d'intensité au temps de Marie-Thérèse et de Joseph II. Personne ne soutiendrait la thèse que cet empereur ait eu pour mobile un sentiment religieux très fort, puisque c'est lui justement qui a rendu la liberté aux protestants, et qui, d'accord avec sa philosophie rationaliste, chercha à atténuer l'influence du clergé. Du reste, par une espèce d'ironie, les catholiques devaient acquitter plus tard une partie de leur dette : les abbés catholiques, Tchèques d'origine mais élevés en allemand dans les couvents, furent les premiers à travailler de toutes leurs forces à la renaissance littéraire et devinrent les défenseurs acharnés de la cause nationale : Balbin, Dobrovsky, Dobner, etc., sans oublier le

petit clergé, les curés de campagne anonymes qui se souciaient non seulement du salut éternel de leur troupeau, mais aussi du salut de leur patrie. Le romancier A. Jirasek, qui nous a décrit avec tant de relief et de ferveur les heures tristes de la contreréforme, n'a pas négligé de nous parler dans d'autres œuvres du travail patient de ceux qui préparaient l'avenir.

Or, sans pouvoir nier l'influence destructrice de l'époque d'après la guerre de trente ans sur la culture tchèque, nous ajoutons ces détails pour compléter le tableau, donné par M. Jelinek.

Mais revenons à notre sujet. Comme nous l'avons dit plus haut, l'auteur a admirablement réussi à évoquer quelques-uns des grands personnages de l'histoire tchèque. Les luttes religieuses et les personnalités de J. Huss, de Zizka, Chelcicky et Comenius défilent devant nous dans toute leur originalité et leur force tragique. Le lecteur sera surpris en apprenant que Pierre Chelcicky, le fondateur de la secte des Frères Tchèques, modeste hobereau du sud de la Bohême, enseigne la même doctrine qui, quatre siècle plus tard, sera celle de Tolstoï. Le grand pédagogue Comenius, nourrissant dans son âme pieuse les idées de la paix et de l'harmonie universelle, fondée sur la religion et sur la « pansophie », doit assister à la grande défaite tchèque et à la dévastation de son pays. Les résultats de ses études profondes, reposant sur son talent pédagogique original, vont réformer les écoles de toute l'Europe, sauf celles de son pays. Malgré la tâche et tout les efforts de ce « Maître des nations », le traité de Westphalie donnera raison aux Habsbourg et rendra le retour des émigrés impossible à jamais. Ici, M. Jelinek se demande si les Tchèques ont bien fait en restant fidèles à leur foi au lieu de rester fidèles à leur patrie. Il nous semble que l'auteur se place au point de vue de notre siècle où les problèmes religieux ont perdu beaucoup de leur âpreté. Si l'auteur a tant insisté sur la force morale de la réforme tchèque, haïssant tout compromis, il nous déroute un peu en regrettant, dans la suite, l'absence de toute conception pratique et politique chez les partisans hardis de la réforme. Décidément, le pragmatisme à la W. James fait défaut aux gens du moyen âge !

Les œuvres de ces grands penseurs médiévaux nous parlent d'ailleurs suffisamment de leur mentalité et de leur dévouement religieux. C'est encore un mérite de M. Jelinek d'avoir glissé dans son livre des textes traduits avec tant d'adresse que le lecteur se familiarise tout de suite avec des noms nouveaux pour lui. Si l'écrivain a gardé tout le charme de l'original dans la plupart de ces extraits, il était presque impossible de le garder dans l'œuvre du poète Macha, « le Byron tchèque », dont les vers rythmés, aux expressions recherchées, mais simples, reposant sur l'accent spécial de la langue, sont presque intraduisibles.

Le dernier chapitre du livre est destiné à décrire et expliquer le schisme tchécoslovaque. La question est traitée avec beaucoup de compréhension et de clarté. Ceux qui cherchent à s'informer sur ce sujet, seront sûrement satisfaits de la réponse, donnée par M. Jelinek de même que sur les rapports des Tchèques avec l'empire autrichien.

« Histoire de la Littérature tchèque » n'est que la première partie d'une œuvre qui contiendra trois volumes. Nous en espérons lire bientôt la suite. Il faut être reconnaissant à l'auteur d'avoir entrepris ce grand travail, que son étendue même rendait difficile, et de présenter ainsi pour la première fois un tableau complet de la littérature tchèque en français; reconnaissant aussi à sa collaboratrice, M^{me} Junia Letty, l'excellente critique belge, établie depuis longtemps à Prague. On reconnaît partout sa marque dans le style d'une traduction qui se lit comme une œuvre originale.

LIBUŠE SOBOTKOVA.

Chronique Universitaire

I

Les Journées d'Histoire des Institutions

tenues à Liège, du 20 au 23 mars 1931,
par la Société d'Histoire du Droit des Pays flamands,
picards et wallons.

C'est pour nous un agréable devoir, tout en rendant compte des Journées d'Histoire des Institutions, qui viennent de se tenir en notre pays, de signaler à d'aucuns et de rappeler à d'autres la carrière d'une jeune et brillante société, groupant dans une même activité historiens et juristes, Français, Hollandais et Belges, maîtres et élèves.

La Société d'Histoire du Droit des Pays flamands, wallons et picards (1) est née, en 1929, dans les milieux érudits de la France du Nord; son premier président fut M. le professeur Henry Levy-Bruhl, alors professeur d'Histoire du Droit à la Faculté de Droit de Lille. Son président actuel, M. Monier, est successeur de M. Lévy-Bruhl dans cette même chaire. A cette pléiade d'historiens et de juristes se joignit, dès le début, un groupe d'historiens belges, parmi lesquels MM. Ganshof et Harsin sont actuellement membres du Conseil d'Administration de la Société.

La Société, basée, comme celle de Paris, sur un principe de collaboration internationale, put tenir de très utiles Journées à Lille en 1929 (2), à Valenciennes en 1930 (3), à Saint-Omer en 1931 (4), à Liège cette année, et tiendra sans doute sa session de 1933 à Douai.

En plus de cette activité, la Société promouvait l'Histoire du Droit par le moyen au demeurant encore le plus efficace : celui des publications. C'est ainsi qu'elle publia, dans sa première grande série, un ouvrage devenu déjà classique parmi les historiens et sociologues qui étudient les milieux urbains du moyen âge, sur *Les relations de*

(1) Siège à Lille, 9, rue Auguste Angellier. (Faculté de Droit.)

(2) Cfr. les « Acta » dans *Revue du Nord*, 1929 (mai et août).

(3) Cfr. *ibid.*, 1930 (août).

(4) Cfr. *ibid.*, 1931 (août et novembre).

Douai et Lille au XIII^e siècle, dû à M. ESPINAS (1). Le suivirent de peu : un magistral complément à l'ouvrage de Giry sur Saint-Omer, qu'écrivit J. DU PAS (2) et deux thèses sur *l'arsin et l'abattis de maison en Flandre et en Hainaut* (3) et sur *une justice criminelle médiévale* (4). Récemment, enfin, parut un *recueil de textes*, réunis par M. P. THOMAS (5).

Signalons encore un ouvrage sous presse, *La Foire de Lille*, qui remplira une lacune importante dans notre connaissance des foires de la Flandre médiévale, et que publiera M^{lle} S. POIGNANT (6).

Comme sa grande aînée de Paris, la Société a élaboré une série de publications de documents ; mieux qu'à l'état de projet depuis que M. ESPINAS l'a inaugurée par un recueil relatif à l'histoire de l'industrie drapière (7), complément désormais indispensable du *Corpus* qu'avec M. Henri Pirenne il nous offrit jadis. M. Monier, qu'attirent les tâches les plus ardues, nous donnera l'édition définitive du Livre Roisin, qui remplacera celle — presque centenaire — de Brun-Lavaine, dont nous nous servons encore aujourd'hui.

Mais il nous faut quitter ces trop longs et cependant insuffisants préliminaires pour attirer l'attention de nos historiens et juristes sur cette manifestation franco-belge du meilleur aloi... et de la meilleure humeur que furent les réunions de Liège. A ces Journées, la France était représentée notamment par MM. Lot et Espinas (Paris), Levy-Bruhl (Faculté de Droit de Paris), Monier et Lepointe (Faculté de Droit de Lille), Pietresson de Saint-Aubin (Archives de Lille), Wagon (Douai) ; la Hollande, par M. W. Van Iersum (Leide) ; la Belgique, par les professeurs Ganshof (Université de Gand), Harsin (Université de Liège) et H. Laurent (Université de Bruxelles).

En dehors du domaine propre de l'Histoire du Droit, les participants eurent l'occasion de se familiariser avec les aspects les plus

(1) Bibliothèque d'Histoire du Droit des pays flamands, picards et wallons, t. I. G. ESPINAS : *Une guerre sociale interurbaine dans la Flandre wallonne au XIII^e siècle. Douai et Lille, 1284-1285*. Lille, 1930 (XVIII-330 pp.).

(2) *ibid.*, t. II. J. DU PAS : *Le Bourgeois de Saint-Omer*. Lille, 1930 (436 pp.).

(3) *ibid.*, t. III. A. DELCOURT : *La vengeance de la commune. L'Arsin et l'Abattis de maison en Flandre et en Hainaut*. Lille, 1930 (192 pp.).

(4) *ibid.*, t. IV. J. BOCA : *La justice criminelle de l'Echevinage d'Abbeville au moyen âge (1184-1516)*. Lille, 1930 (296 pp.).

(5) *ibid.*, t. V. P. THOMAS : *Textes historiques sur Lille et le nord de la France d'avant 1789*. T. I, Lille, 1931 (IV-152 pp.).

(6) *ibid.*, t. VI. M^{lle} S. POIGNANT : *La foire de Lille*. Lille, sous presse.

(7) Documents et Travaux publics par la Société, t. I. G. ESPINAS : *Documents relatifs à la Draperie de Valenciennes au moyen âge*. Lille, 1931 (XII-372 pp.).

intimes du Vieux-Liège, avec ses coutumes et ses traditions. M. Polain, bibliothécaire à l'Université, parla de la « Formation territoriale de la ville de Liège », réalisant pour Liège ce que notre regretté maître, le professeur Des Marez, avait fait pour Bruxelles, en s'inspirant de la même méthode réaliste, en alliant aussi heureusement la géographie et les données de l'histoire, ces dernières ayant, comme de juste, la prééminence. Le chanoine Coenen nous guida dans la visite de l'Eglise Saint-Jacques, de la cathédrale Saint-Paul, de l'Eglise et des fonts baptismaux de Saint-Barthélémy. Avec M. Polain encore, nous vîmes le Palais des Princes-Evêques, devenu comme l'on sait le Palais de Justice, et où voulut bien nous recevoir le baron Meyers, procureur général près la Cour d'Appel de Liège et membre de la Société. L'organisateur des Journées, M. Harsin, secrétaire belge de la Société, à l'activité souriante de qui nous avons l'agréable devoir de rendre un juste hommage, réserva aux membres étrangers l'occasion de visiter le Musée Curtius, assisté du Conservateur M. Servais, et celle d'admirer le Centre de Recherches Folkloriques du Musée de la Vie wallonne, aux destinées tranquilles duquel veille M. Remouchamps.

Ce ne furent pas les soirées les moins agréables que celles qu'occupèrent une séance de marionnettes, auxquelles les maîtres les plus graves ne furent pas insensibles, et, le 12, le banquet, empreint de la même cordialité animée, qui caractérisa les Journées.

Avant de rappeler les diverses communications que nous eûmes l'occasion d'entendre, remercions ici l'érudit conservateur M. Fairon de l'exposition qu'il voulut bien organiser dans les nouveaux locaux du dépôt des Archives de l'Etat à Liège, exposition consacrée par une attention utile et délicate à des documents juridiques liégeois.

Les séances de la Société eurent lieu à l'Université de Liège; les présidèrent successivement : M. Monier, président de la Société, le baron Meyers, MM. Levy-Bruhl, Lot, Pietresson de Saint-Aubin et Wagon.

HISTOIRE DU DROIT PUBLIC

M. PIETRESSON DE SAINT-AUBIN, archiviste départemental du Nord, chargé de cours à la Faculté des Lettres de Lille, étudia *Les influences germaniques sur la diplomatie des évêques de Cambrai*, où il a découvert un mode de scellement original qu'il ne retrouve qu'à Düsseldorf, ce qui lui permet de conclure à des influences germaniques. — M. Ganshof fit remarquer qu'il n'a pas rencontré ce mode de scellement dans les actes flamands. — M. Harsin croit en revanche l'avoir trouvé, à Liège, dans des actes du XII^e siècle, du Chartrier de Saint-Jacques.

M. L. DUBOIS, avocat au Barreau de Douai, fit ensuite une communication sur *Le Calendrier des Echevins de Montreuil-sur-Mer au XVII^e siècle*, texte intéressant pour l'étude des mœurs urbaines. Un échange de vues eut lieu à propos d'une expression : « la franchise est faillie ». MM. Espinas et Thomas croient à une mauvaise lecture, supposition adoptée par M. Lot.

M. VAN ITERSUM, docteur en Droit de Leyde, présente *Quelques observations à propos de la marche du Hoogland, près d'Amersfoort*, exposé très nourri ; le nombre même et la complexité des problèmes soulevés, parfois hâtivement, empêcha d'en faire une discussion utile.

M. G. LEPOINTE, professeur agrégé à la Faculté de Droit de Lille, décrit, avec la sûreté qui caractérise ses nombreux ouvrages consacrés au régime financier du clergé d'ancien régime, dans *une question financière intéressant le clergé du Hainaut, après la conquête française*, un phénomène de liquidation de charges financières accompagnant des partages de territoires.

Au titre de l'histoire de la procédure civile, joignons ici une communication de M. F.-L. GANSHOF, professeur à l'Université de Gand, sur *Le sens de « contradicere » et de « tegenseggen » dans la Charte de Colmont (1170)*. M. Ganshof y retrace, dans un exposé remarquablement clair, les traits caractéristiques de la procédure médiévale, au demeurant encore peu étudiée dans les pays voisins, et presque totalement négligée en Belgique. — Présentent quelques remarques : MM. Levy-Bruhl, Monier et Poncelet.

M. P. FAIRON, conservateur des archives de l'Etat à Liège, fit connaître le résultat de ses recherches sur *La législation sociale à Liège aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles, d'après des documents inédits*.

M. TURPIN (Lille) présente une communication sur *La survivance, dans les noms de lieux, de la notion de limite et, plus particulièrement, de limite de juridiction*, où il précise certaines vues développées par lui aux Journées de Saint-Omer sur la prédominance des mots composés d'« épine » et de ses dérivés, pour désigner les limites. — M. Monier invite les membres à collaborer aux recherches de M. Turpin.

M. M. DECROIX, avocat au Barreau de Lille, retrace, dans sa belle communication *A propos des assemblées de l'Alleu*, le régime juridique propre à certaines terres dépendantes de l'abbaye de Saint-Vaast, en se basant principalement sur des documents de la pratique judiciaire. — Cette communication, qui, espérons-le, sera bientôt publiée, donne lieu à des remarques d'un grand intérêt, de MM. Ganshof et Espinas.

M. P. HARSIN, professeur à l'Université de Liège, dont on connaît la multiple et féconde activité, étudia *La renonciation de Marie de Bourgogne à ses droits sur le Pays de Liège (1477) et ses conséquences juridiques*. Il démontra qu'il y eut renonciation au profit du prince-évêque Louis de Bourbon et que la condition des Liégeois ne fut donc nullement modifiée. Ces vues jettent une clarté nouvelle sur les mobiles de l'attitude des Liégeois vis-à-vis du prince-évêque, jusqu'à présent insuffisamment expliquée. L'exposé de M. Harsin, sur le terrain propre de l'histoire du Droit, lui permit de préciser des thèses qu'il avait précédemment avancées sur la neutralité liégeoise. M. le président Wagon et M. Ganshof échangèrent ensuite quelques remarques.

La dernière communication d'histoire du Droit public présentée aux Journées fut celle de M. H. LAURENT, associé C.R.B. à notre Université, qui étudia *La crise monétaire brabançonne de la fin du XIV^e siècle et les premiers Etats de Brabant*. A la lumière de documents inexploités depuis leur découverte par Piot, M. H. Laurent examine une phase obscure de la vie des Etats de Brabant. Ce n'est pas la partie la moins neuve de son exposé que celle où il développe la préfiguration, dans les faits monétaires de cette époque, de la loi dite plus tard de Gresham, et où il expose les interventions des Etats dans la politique monétaire des ducs. — A la suite de cet exposé, auquel, souhaitons-le, notre professeur donnera bientôt une forme complète, M. Harsin émit quelques remarques.

HISTOIRE DU DROIT PRIVÉ

Moins nombreuses, en ce domaine, les communications présentées ne le cédèrent pas en intérêt à celles que nous avons groupées sous la précédente rubrique.

M. WAGON, président honoraire à la Cour d'Appel de Douai, nous fit part d'une étude sur *La réformation des mauvaises coutumes de Douai*, en 1519. Cette réformation eut pour résultat d'éliminer tardivement du droit douaisien des conditions vexatoires exigées pour la validité des testaments, trace de la vieille hostilité des pays de coutume pour le testament. — La communication remarquable de M. Wagon fut suivie d'un échange de vues auquel prirent part MM. Lot, Thomas, Monier, Meyers et Harsin.

L'érudit membre de la Commission Royale d'Histoire, M. PONCELET, consacra son exposé à *Quelques particularités de l'obligation civile au début du XV^e siècle*, d'après une documentation inédite tirée de registres scabinaux de Liège, de 1409 à 1473, dont il nous donnera sans doute un recueil tout au moins partiel. Ces registres, qui relatent de nombreux actes d'engagements, d'obligations de biens,

de pèlerinages expiatoires, ont permis à M. Poncelet de broser un tableau de l'obligation dans l'ancien droit liégeois, nous introduisant dans un domaine particulièrement délicat. A la suite de cette communication, qui ouvre une voie nouvelle aux recherches, intervinrent MM. Monier, Ganshof, Harsin et Espinas, réalisant de la manière la plus suggestive une véritable collaboration de l'histoire des droits régionaux dont on a semble-t-il encore tant à attendre.

HISTOIRE ÉCONOMIQUE ET DU DROIT COMMERCIAL

M. LEVY-BRUHL, professeur à la Faculté de Droit de Paris, parla de *Questions relatives au Droit commercial en Artois, au XVIII^e siècle*, poursuivant ainsi, dans le cadre régional de l'Artois, des études d'histoire du droit commercial, où, depuis longtemps, il est passé maître. — Sa communication fut suivie d'un échange de vues entre MM. Ganshof, Harsin et Decroix.

Les conclusions, dont M. ESPINAS nous fit part, de son étude sur *L'organisation corporative des Métiers de la Draperie à Valenciennes, dans la seconde moitié du XIV^e siècle* (1362-1433) résultaient de la mise en œuvre de la publication de textes signalée plus haut, et se rattache au cycle général de l'activité de M. Espinas, dont personne n'a oublié le magistral ouvrage sur la *Draperie dans la Flandre française*. Cette fois, M. Espinas aboutit à cette conclusion inattendue que le Moyen-Age n'a pas été essentiellement corporatif. C'est avec impatience qu'on attend le texte définitif de cette lecture du savant historien.

C'est de l'histoire économique que relevait aussi la communication de M. LAURENT, citée plus haut, puisqu'elle étudiait la circulation de l'argent dans nos provinces, à la fin du XIV^e siècle.

*
**

Mais nous serions incomplets si, après avoir mentionné les travaux développés au cours de ces Journées, dont le vif succès est dû au plus dévoué et au plus affable des organisateurs, M. Harsin, ainsi qu'à M. Thomas, secrétaire français de la Société, si nous n'évoquions les entretiens de « couloirs », qui permettent d'utiles prises de contact pour le bien commun des diverses discussions spéciales.

Par cette trop longue recension, nous aurions voulu montrer quel rapprochement fécond s'opère dans le milieu de la Société de Lille, entre historiens et juristes de nos deux pays. Disons-nous que le spectacle de cette activité donne à réfléchir sur l'indifférence dont souffre notre histoire du Droit, et qui, peut-être, est simplement due à des lacunes de notre conception de l'enseignement supérieur du Droit ?

M. PIRON,

II

Prix et Distinctions

La Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques de l'Académie royale de Belgique a décerné le Prix Ernest Discailles, destiné à l'auteur du meilleur ouvrage sur l'histoire de la littérature française, publié dans la période quinquennale 1926-1931, à M. le professeur Gustave Charlier, pour son beau livre : *De Ronsard à Victor Hugo*, édité dans la Collection des travaux de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Bruxelles.

★
★

Dans sa séance du 19 juin dernier, le Collège de la Section des Sciences philologiques et historiques de l'Ecole pratique des Hautes-Etudes de Paris a approuvé les conclusions favorables d'un rapport de MM. Coornaert, directeur d'études, et Bourgin, directeur-suppléant, sur un mémoire intitulé « La loi de Gresham au moyen âge. Essai sur la circulation de l'argent entre la Flandre et le Brabant, à la fin du XIV^e siècle », présenté par M. Henri Laurent, docteur en philosophie et lettres, associé C.R.B. à l'Université de Bruxelles, ancien élève titulaire de l'Ecole. En conséquence, il a conféré à M. Laurent le titre d'élève diplômé de l'Ecole pratique des Hautes-Etudes.

Conformément au règlement, le mémoire avait été déposé par le directeur d'études dont le récipiendaire avait suivi l'enseignement à titre principal, M. Ferdinand Lot, membre de l'Institut, professeur à la Sorbonne.

III

A l'Université de Bruxelles

En exécution du règlement adopté par le Conseil d'Administration, le 27 mai 1930, l'Université de Bruxelles annonce la vacance des chaires suivantes :

Faculté de Philosophie et Lettres : a) Partie du cours d'exercices sur des questions d'histoire afférente au moyen-âge et aux temps modernes ; b) Cours d'explication de textes latins, français ou flamands du moyen-âge.

Ecole de Commerce : Cours *Théorie des Assurances et des Emprunts*.

Les candidatures doivent être adressées immédiatement aux présidents de la Faculté et de l'Ecole intéressées, 50, avenue des Nations.

Table des articles parus pendant la 37^{me} année 1931-1932

Articles originaux

DE MAN, Henri , <i>Le nouveau nationalisme allemand</i>	233
GRENARD, Fernand , <i>Les conditions spécifiquement russes de la politique soviétique</i>	440
HANDELSMAN, Marcel , <i>Politique extérieure de la Pologne (1920-1930)</i>	415
JACQUEMYS, Guillaume , <i>Rôle de l'administration dans le développement de l'agglomération bruxelloise</i>	52
JACQUEMYS, Guillaume , <i>Le problème de la « Cuve » de Bruxelles de 1795 à 1854</i>	347
JAEGER, F.-M. , <i>Trois conférences sur l'application de la doctrine générale de la symétrie en chimie</i>	295
JONCKHEERE, Tobie , <i>L'enseignement en Belgique</i>	36
IDEM (Errata)	414
LAMEERE, Nelly Jean , <i>Visage de François Maurauc</i>	461
LEPAGE, Théophile , <i>Esquisse du développement de la théorie des fonctions au XIX^e siècle</i>	376
LEYDER, Jean , <i>Conception des Bwaka sur les astres (Ubangi)</i>	150
PELSENEER, Jean , <i>L'histoire de la science</i>	124
PERELMAN, Ch. , <i>A propos de la philosophie de M. Dupréel</i>	385
PROCOPE, Hjalmar J. , <i>La Finlande et la situation internationale dans l'Europe du nord</i>	84
PRZYLUSKI, J. , <i>L'influence iranienne en Grèce et dans l'Inde</i>	283
RENARD, Marcel , <i>L'assassinat de Scipion Emilien</i>	483
SERVAIS, Jean , <i>La situation de l'Université pendant la XCVII^e année académique</i>	1
SMETS, Georges , <i>La propriété chez les primitifs</i>	6
SPEYER, Herbert , <i>La Constitution républicaine en Espagne</i>	327
ZIELINSKI, Thaddie , <i>Wilamowitz</i>	101
<i>Inauguration du mémorial Brachet</i>	233
<i>Guillaume Des Marez</i>	81

Variétés

BROUHON, Henry , <i>Pour le sanatorium universitaire international</i>	76
CORNIL, Georges , <i>Le Juge et l'Équité. Quelques réflexions à propos d'un livre récent</i>	183
DELATTE, F. et DE REUL, P. , <i>Chronique des études anglaises</i>	161
DEVAUX, Philippe , <i>Savants et philosophes</i>	67
HEUTEN, G. , <i>Le lyrisme d'Horace et les Allemands</i>	515
LAURENT, Henri , <i>Le destin d'une voie fluviale au moyen âge. La Meuse et le pays mosan avant le XIII^e siècle, d'après le livre récent de M. Rousseau</i>	194
LECLERE, Léon , <i>L'histoire de Belgique de M. Henri Pirenne</i>	400
LIENARD, Edm. , <i>Sur Juvénal, Satires, V, 48</i>	211
PEETERS, Félix , <i>La philologie classique aux États-Unis</i> ...	519
SOBOTKOVA, Libuse , <i>Une nouvelle histoire de la littérature tchèque</i>	537
SOSSET, Mariette , <i>A propos du dernier livre de Bergson : Les deux sources de la morale et de la religion</i>	499

Union des Anciens Étudiants de l'Université Libre de Bruxelles

Assemblée générale statutaire du 20 novembre 1931. Rapports du Secrétaire et du Trésorier	225
---	-----

Chronique universitaire

L'Institut de Philologie et d'Histoire orientales de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Bruxelles	215
--	-----

Les Journées d'histoire des Institutions	541
Manifestation Henri Pirenne (14 mars 1932)	409
Prix et Distinctions	547
Prix Lucien Champion	414
Prix François Génicot	413
Thèses et dissertations	78
A l'Université de Bruxelles	547

Table des ouvrages analysés dans la Bibliographie

Classés par ordre alphabétique des noms d'auteurs

ALLEN, P. S. , <i>The Romanesque Lyric from Petronius to the Cambridge songs</i> , par F. PEETERS	64
AUDA, Antoine , <i>Les modes et les tons de la musique et spécialement de la musique médiévale</i> , par Ch. V. D. B.	16
BALDWIN, C. S. , <i>Mediaeval Rhetoric and Poetic</i> , par F. PEETERS	66
BALMUS, Constantin F. , <i>Etude sur le style de Saint Augustin</i> , par G. HEUTEN	129
BEAU DE LOMENIE, E. , <i>Qu'appellez-vous Droite et Gauche?</i> par L. L.	55
BEESON, Ch. H. , <i>A Primer of mediaeval Latin</i> , par F. PEETERS	61
BELLISSIMA, G. , <i>Marziale, saggi critici</i> , par L. HERRMANN	139
BARON BEYENS , <i>Deux années à Berlin (1912-1914)</i> , par Léon LECLÈRE	47
BLOCH, Marc , <i>Les caractères originaux de l'histoire rurale française</i> , par L. L.	89
BOUVET, Charles , <i>Musiciens oubliés, musique retrouvée</i> , par Ch. V. D. B.	146
BRUNEAU, Ch. , <i>La chronique de Philippe de Vigneulles, t. II</i> , par L. L.	51
BUSCAROLI, Corso , <i>Il libro di Didone</i> , par L. HERRMANN ...	139
CARCOPINO, Jérôme , <i>Virgile et le mystère de la quatrième églogue</i> , par F. PEETERS	29
CHARLIER, Gustave , <i>De Ronsard à Victor Hugo</i> , par G. VANWELKENHUYZEN	70
CHESHIRE, G. C., KEMP-ALLEN, CARLETON, FIFOOT, G. H. S. , <i>Commentaires de Stephen sur le Droit de l'Angleterre. Tome III : Le droit des contrats et des torts</i> , par G. C.	115
CHIAZZESE, Lauro , <i>Introduzione allo studio del Diritto romano privato</i> , par G. C.	108

CLARK et GAME , <i>Mediaeval and late selections</i> , par F. PEETERS	61
CONWAY, R. S. , <i>Harvard Lectures on the Vergilian age</i> , par F. P.	21
DE MONTAIGNE, Michel , <i>Journal du voyage en Italie par la Suisse et l'Allemagne</i> , par G. C.	144
DE RIDDER, Alfred , <i>Fragments d'histoire contemporaine de Belgique</i> , par Frans VAN KALKEN	52
DE RIDDER-BARZIN, Louise , <i>Le pessimisme de Thomas Hardy</i> , par Frans DE BACKER	140
DE SAINT-FOIX, G. , <i>Les symphonies de Mozart</i> , par Ch. V. D. B.	145
DESCHAMPS, Jules , <i>Sur la légende de Napoléon</i> , par G. C.	54
DE VISSCHER, Fernand , <i>Etudes de Droit romain</i> , par G. C.	40
IDEM , <i>Le Digeste, couronnement de la politique des empereurs vis-à-vis des prudents</i> , par G. C.	110
DOUTREPONT, Georges , <i>La condamnation de Banquet de Nicole de la Chesnaye</i> , par G. C.	92
DUVIVIER, M. , <i>Le masque de fer</i> , par L. L.	135
FAIRCLOUGH, H. R. , <i>Love of nature among the Greeks au Romans</i> , par F. P.	20
FAUSTINI-FASINI, Eugenio , <i>Nicola Fago « Il Tarantino » e la sua famiglia</i> , par Ch. V. D. B.	96
FELLERER, Karl-Gustav , <i>Studien zur Orgelmusik des ausgehenden XVIII, und frühen XIX. Jahrhunderts</i> , par Ch. V. D. B.	149
FLINIAUX, A. , <i>La postulatio simplex. Contribution à l'histoire des modes de citation au Bas-Empire</i> , par G. C. ...	109
GAIFFE, Félix , <i>Le rire et la scène française</i>	143
GALGANO, Salvatore , <i>Annuario di Diritto comparato e di studi legislativi, a cura del segretario generale dell'Istituto di studi legislativi</i> , par G. C.	114
GARSOU, J. , <i>Les débuts d'un grand règne</i> , par L. L.	49
GEROLD, Théodore , <i>Les Pères de l'Eglise et la Musique</i> , par Ch. V. D. B.	13
IDEM , <i>L'Evolution des idées de Goethe sur la musique</i> , par Ch. V. D. B.	147
GERTLER, Wolfgang , <i>Robert Schumann in seinen frühen Klavierwerken</i> , par Ch. V. D. B.	100

GOFFIN, Arnold , <i>L'art primitif italien. La peinture</i> , par J. B.	11
COGUEL, Maurice et MONNIER, Henri , <i>Le nouveau Testament</i> , par M. SCHYNS	127
GUERLAC, Othon , <i>Les citations françaises</i> , par G. C.	93
HARRINGTON, K. P. , <i>Mediaeval Latin</i> , par F. PEETERS	61
HARSIN, P. , <i>Les projets de jonction de l'Escaut, de la Meuse et du Rhin du XVI^e au XIX^e siècle</i> , par L. L.	56
HERTZMANN, Erich , <i>Adrian Willaert in der weltlichen Vokalmusik seiner Zeit</i> , par Ch. V. D. B.	18
HEYSE, Th. , <i>La documentation de guerre en Belgique depuis 1919</i> , par L. L.	84
JEANFROY, Alfred et GEROLD, Th. , <i>Le jeu de Sainte Agnès, drame provençal du XIV^e siècle</i> , par Ch. V. D. B.	99
JOURET, G. , <i>Brouilles historiques</i> , par L. L.	134
KAMMERER, Friedrich , <i>Die Musikstücke des Prager Codex XI E 9</i> , par Ch. V. D. B.	103
KOROSEC, Viktor , <i>Hethitische Staatsverträge. Ein Beitrag zu ihrer juristischen Wertung</i> , par G. C.	44
KOSCHAKER, Paul , <i>Ueber einige griechische Rechtsurkunden aus den östlichen Rundgebieten des Hellenismus, mit Beiträgen zum Eigentums- und Pfandbegriff nach griechischem und orientalischen Rechten</i> , par G. C.	105
LACROIX, Alfred , <i>Figures de savants</i> , par J. PELSENEER	117
LAMEERE, A. , <i>Précis de zoologie. Tome II, fasc. 3 : Les vers dérosomes</i> , par M. S. L.	115
IDEM , <i>Précis de zoologie. Tome III, fasc. 1 : Les Mollusques</i> , par M. S. L.	116
LA PIRA, Giorgio , <i>La successione ereditaria intestata e contro il Testamento in Diritto romano</i> , par G. C.	108
LEBRUN, Auguste , <i>La Coutume : ses sources, son autorité, en droit privé</i> , par G. C.	151
LEE ORIENT , <i>Les Comités et les Clubs des patriotes belges et liégeois (1791-an III)</i> , par L. L.	4
LEVY, Ernst , <i>Die römische Kapitalstrafe</i> , par G. C.	107
LÉYDER, Jean , <i>Etudes congolaises</i> , par L. L.	60
LINDEMANS, Jean , <i>Toponymie van Opwijk</i> , par A. C. H. VAN LOEY	57
LO-HOAI , <i>La nouvelle législation chinoise, ses fondements, ses tendances</i> , par G. C.	150

MATHIEZ, Albert , <i>Girondins et montagnards</i> , par Marc V.	4
MENENDEZ-PIDAL, Ramon , <i>La España del Cid</i> , par L. L.	6
NARDI, Bruno , <i>The youth of Virgil</i> , par F. P.	27
NEEDHAM, Joseph , <i>Chemical Embriology</i> , par A. DALCQ	80
NITCHIE, Elisabeth , <i>Master Vergil. An anthology of poems in english on Vergil and vergilian themes</i> , par F. P.	19
OLIVIER-MARTIN , <i>Précis d'histoire du Droit français</i> , par G. C.	112
PARTSCH, Josef , <i>Aus nachgelassenen und kleineren ver- streuten schriften</i> , par G. C.	106
PICARD, Emile , <i>Eloges et discours académiques</i> , par J. PELSENEER	116
IDEM , <i>Un coup d'œil sur l'histoire des sciences et des théo- ries physiques</i> , par J. PELSENEER	116
PIRENNE, H. , <i>Bibliographie de l'Histoire de Belgique</i> , par L. L.	133
POLS, André M. , <i>Van de Altenburg naar de Hofgärtnerei</i> , par Ch. V. D. B.	98
POPESCU-SPINENI, I. , <i>Die Unzullässigkeit des Nexum als Kontrakt</i> , par G. C.	41
RAND, E. K. , <i>In quest of Virgil's Birthplace</i> , par F. P. ...	26
RENDERS, E. , <i>La solution du problème Van der Weyden- Flemalle-Campin</i> , par Gh. DE B.	8
ROCHEBLAVE , <i>L'âge classique de l'art français</i> , par L. L.	94
ROLLAND, Romain , <i>Goethe et Beethoven</i> , par Ch. V. D. B.	102
ROMANO, P. , <i>L'Istituto di Scienza dell'Educazione « G.-G. Rousseau » annesso all'Universita di Ginevra</i> , par L. L.	96
SCHMID, Ernst Fritz , <i>Carl Philipp Emmanuel Bach und seine Kammersmusik</i> , par Ch. V. D. B.	14
SCHRADE, Leo , <i>Die handschriftliche Ueberlieferung der ältesten Instrumentalmusik</i> , par Ch. V. D. B.	97
SEYBOLT, R. P. , <i>Renaissance student Life</i> , par F. PEETERS	68
SEE, Henri , <i>Science et philosophie d'après la doctrine de M. Emile Meyerson</i> , par Ph. DEVAUX	123
SFORZA (Comte) , <i>Dictateurs et dictatures de l'après-guerre</i> , par H. SPEYER	86
TERZAGHI, N. , <i>Prolegomeni a Terenzio</i> , par L. HERRMANN	90
TRONCHON, Henri , <i>Romantisme et Prérromantisme</i> , par G. C.	93

ULLMAN, B. L. , <i>Sicconis Polentoni Scriptorum illustrium latinae linguae libri XVIII</i> , par F. PEETERS	63
VAN AERDE, Raymond , <i>Les ventes de musique et d'instruments de musique à Malines de 1773 à 1830, d'après les annonces des journaux de l'époque</i> , par Ch. V. D. B.	148
VAN DER ESSEN, L. , <i>Pour mieux comprendre l'histoire nationale</i> , par L. L.	132
VAN DER MUEREN, Floris , <i>Het orgel in de Nederlanden</i> , par Ch. V. D. B.	78
VAN KALKEN, F. , <i>Histoire de Belgique, 3^e édit.</i> , par L. L.	83
VANWELKENHUYZEN, Gustave , <i>L'influence du naturalisme français en Belgique de 1875 à 1900</i> , par E. NOULET	73
WOO KAISENG, James , <i>La politique étrangère du Gouvernement national de Chine et la révision des Traités inégaux</i> , par G. C.	113
<i>Ecole antique de Nîmes, XI^e Session, 1930</i> , par L. L.	7
<i>Histoire de Belgique contemporaine</i> , par Frans VAN KALKEN	1
<i>Le Livre des Mestiers de Bruges et ses dérivés</i> , par Maurice SABBE	136
<i>Materials for the Study of the English drama. New series, 4th volume : The Wizard by Simon Baylie</i> , par P. de R.	38
<i>Mestres de l'Escolania de Montserrat. Obres musicales dels monjos del Monestir de Montserrat (1500-1800), editades per primera vegada</i> , vol. I et II, par Ch. v. D. B.	75
<i>Monumenta polyphoniae Italicae et Pontif. Instituto musicae sacrae edita</i> , vol. I : <i>Missa Cantantibus organis Caecilia 12 vocibus</i> , par Ch. v. D. B.	77
<i>Vassar Mediaeval Studies</i> , par P. PEETERS	69
<i>Vergilus, viata si opera poetului</i> , par Léon HERRMANN	91
<i>La Vie juridique des Peuples, Bibliothèque de Droit contemporain, premier volume : Belgique</i> , par G. C.	44
<i>Revue d'Histoire de la guerre mondiale, janv. 1932</i> , par L. L.	84

REVUE
DE
L'UNIVERSITÉ
DE BRUXELLES

Organe officiel de l'Union des Anciens Etudiants de l'Université libre de Bruxelles.

TRENTE SEPTIÈME ANNÉE
1931 - 1932

BIBLIOGRAPHIE

BRUXELLES
SECRÉTARIAT DE LA *REVUE DE L'UNIVERSITÉ*
50, AVENUE DES NATIONS

—
1932

BIBLIOGRAPHIE

Philosophie et Lettres

Histoire de la Belgique contemporaine (1830-1914). Tome III. (Bruxelles, A. Dewit, 1930. Grand in-8°, 698 pp., 4 cartes, index alphabétique.)

J'ai eu le plaisir de faire ici même (1) un compte-rendu élogieux des deux premiers volumes de cette œuvre, consacrée par un groupe de savants catholiques — placés sous l'égide de l'abbé J. Deharveng — à l'effort collectif des Belges, dans tous les domaines, depuis cent ans. A. M. Aug. Mélot, diplomate, est échue, dans ce troisième volume, la tâche particulièrement malaisée de résumer *l'Enseignement en Belgique depuis 1830*. L'auteur s'est placé sur un terrain solide, il reconnaît la raison d'être de ces directives que Pierre De Decker appelait les grands principes de sécularisation; il reconnaît aussi les droits et devoirs de l'Etat en matière scolaire. Le point de vue de Guillaume I^{er} de Hollande est très objectivement mis en lumière. Tout aussi loyalement, M. Mélot admet que les préoccupations scientifiques ne sont que trop souvent restées étrangères aux promoteurs de nos successives lois organiques de l'enseignement. Quant à la loi de 1850 sur l'enseignement moyen, elle fut présentée avec bonne foi par le cabinet libéral Rogier-Frère; les passions du temps seules expliquent les violentes critiques qu'elle eut à subir de la part des catholiques. Et comme «les passions se sont apaisées», la loi Van Humbeeck n'indigne pas M. Mélot; elle l'étonne simplement par son caractère maladroit, inopportun. Il n'est d'ailleurs pas loin de s'étonner aussi de la loi Jacobs, dans laquelle il ne fait aucune difficulté pour voir une vraie machine de guerre contre l'école publique. Enfin, le projet du bon scolaire de 1911 lui paraît un fâcheux essai de chasse à l'enfant.

Ces quelques notations suffiront pour montrer au lecteur le ton impartial de cette substantielle étude (80 p.). Je n'y ai relevé qu'un jugement exclusif : celui reportant sur les seuls socialistes la responsabilité des progrès de l'athéisme vers 1890; je n'y ai vu qu'un sophisme : la justification du rétablissement de l'enseignement religieux obligatoire dans la loi de 1895 pour la raison que quatre mille communes déjà avaient inscrit l'enseignement de la religion au pro-

(1) *Revue de l'Université de Bruxelles*, 34^e année, n^o 1, 35^e année, n^o 1.

gramme scolaire tandis que cent cinquante trois seulement s'étaient abstenus de le faire. M. Mélot voudrait-il nous dire le chiffre de population de ces cent cinquante trois communes ?

M. Mélot est de tempérament optimiste. Il constate que la guerre scolaire de 1879 et la propagande qui en résulta dans les deux camps eurent en fin de compte une heureuse conséquence : celle d'apprendre aux enfants le chemin de l'école, puisque la population scolaire augmenta de cent mille unités en deux ans de temps. Dans la dernière partie de son exposé, l'auteur, faisant preuve de plus de quiétude encore, se réjouit de l'excellente situation de notre enseignement primaire et moyen en ces dernières années. Mais il puise les sources de sa joie exclusivement dans les rapports triennaux des inspecteurs de l'Etat. Allons, soit, et puisque M. Mélot croit définitif l'apaisement scolaire actuel, puisque — d'autre part — il espère encore en la possibilité du libre choix, pour l'habitant des Flandres, entre la culture thioise et française, abandonnons-nous comme lui à ces réconfortants espoirs. Surtout sachons lui gré d'avoir développé avec tant de lucidité et d'élévation de pensée ce chapitre, le plus difficile à traiter, peut-être, de tous ceux contenus dans l'ouvrage.

Mgr. Noël, président de l'Institut supérieur de philosophie à Louvain, a consacré une trentaine de pages à la *Philosophie en Belgique* : exposé estimable, mettant à juste titre en relief les mérites de l'école néo-thomiste de Mgr Mercier. Je n'ai pas qualité pour établir si l'auteur a fait œuvre complète. Il a des paroles sympathiques pour mes collègues Dupréel et Decoster. Mais j'ai personnellement l'impression qu'au lieu de consacrer un petit bravo à l'enseignement actuel du thomisme à Paris, par le professeur Dwelshauwers, Mgr Noël aurait procédé plus rationnellement s'il avait évoqué l'époque déjà lointaine où ce dernier, et plus encore René Berthelot, fascinaient la jeunesse de Bruxelles et la marquaient d'une empreinte indélébile tant au point de vue de la formation psychologique que de la technique logique.

Dom Grég. Fournier, de l'abbaye de Maredsous, a la bonne fortune de pouvoir nous présenter — et ce très scientifiquement — la *Préhistoire*, période heureuse, non encombrée par les surhommes, comme le dit Camille Jullian. Le P. de Moreau S. J. passe en revue l'*Histoire*. Et après lui, une série de brillantes compétences, appartenant presque toutes au personnel enseignant de l'Université de Louvain, font l'analyse succincte de l'histoire de la *Philologie*, des *Lettres françaises et flamandes*, des *Beaux-Arts*, des *Sciences mathématiques*, *physiques*, *chimiques* et autres. Les exposés présentent, à quelques exceptions près, les mêmes caractères. Jusqu'aux approches de 1900, l'écrivain procède avec certitude ; il classe, élimine, jauge ses célébrités suivant un mécanisme de fiches bien agencé. Mais, après 1900, les difficultés surgissent. Ou bien l'auteur s'abandonne à la tactique connue de mentionner tout le monde, de distribuer l'éloge à la ligne, à la demi-ligne, au quart de ligne. Ou bien

il ramène ses dernières appréciations à un résumé bâclé. Dans les chapitres consacrés aux Sciences, d'autres inconvénients apparaissent. Chaque collaborateur a travaillé dans sa cellule. Il y a force redites, force chevauchements. Le lecteur, à chaque détour du labyrinthe, rencontre Quetelet, Stas ou les Van Beneden. Bien entendu, ce ne sont là que fautes vénielles. Ce tome III, dans son ensemble, est d'excellente venue, plein de renseignements, de notions précieuses et souvent neuves. Que le lecteur veuille m'excuser si je ne me livre pas ici au jeu puéril et incertain de mesurer à chaque collaborateur les félicitations et les blâmes. Il m'a paru, cependant, à première lecture, que MM. *Van Puyvelde* (lettres flamandes); *Arn. Goffin* (peinture, sculpture) et *Ern. Closson* (musique) sont parvenus, dans leurs aperçus clairs, substantiels, parfois finement ironiques, à éviter les défauts mentionnés ci-dessus et à conserver à peu près jusqu'au bout leur maîtrise dans l'art de la sélection et de l'éloge dosé.

Divers collaborateurs du tome III ne se sont-ils pas laissés entraîner à faire, chacun dans sa sphère, une part trop éclatante aux diverses « écoles de Louvain », ce peut être au détriment des écoles nées dans des centres scientifiques voisins ? Je ne m'en plaindrai en tous cas guère car leurs études m'ont éclairé sur le rôle de l'*Alma Mater* en matière d'histoire du Moyen Age, de philologie orientale, ainsi que dans divers autres domaines scientifiques. Il n'en reste pas moins qu'il semble plus ardu, pour un catholique, d'estimer à sa juste valeur l'effort scientifique d'un non-croyant, même si celui-ci est resté dans les sphères sereines de la spéculation, que de porter un jugement impartial sur les partis, même si ceux-ci attaquent violemment ses coreligionnaires.

J'ai lu avec grand profit les cent vingt-cinq pages que M. *Constant Leclère* a consacrées à la *Formation d'un empire colonial belge*. Il s'y rencontre certains passages confus et de déconcertants retours en arrière. Tel quel, cependant, le travail est très bon. Avec un grand art des nuances, M. Leclère a su décrire cet épisode difficile, connu sous le nom de « régime léopoldien », et retracer les efforts épiques du vieux souverain, du lutteur de génie, pour conserver jusqu'à son dernier jour une influence prépondérante dans cet empire congolais qui était l'œuvre de toute sa vie.

Le tome III de l'*Histoire de la Belgique Contemporaine* se termine par une jolie et sagace étude du comte *Louis de Lichtervelde* intitulée : *Notre monarchie nationale*. Après avoir défini le rôle de la royauté en Belgique, tel que le conçut le Congrès National, l'auteur expose comment chacun de nos souverains comprit ses droits et ses devoirs d'une manière originale, personnelle, mais toujours conforme aux intérêts supérieurs de la patrie.

Voici donc l'œuvre de M. de Harveng et de ses collaborateurs menée à bon port. Il convient de les en féliciter chaleureusement. Alors que le souvenir des cérémonies éphémères du Centenaire commence à s'effacer, ce travail, bien conçu quant au plan, bien exécuté,

offrant toutes garanties au point de vue de la valeur scientifique, ce travail — dis-je — va laisser une trace tangible des efforts commémoratifs de 1930. Il va rendre les plus grands services « aux chercheurs et aux curieux » pendant au moins cinq lustres. On voudrait pouvoir souhaiter à beaucoup de travaux scientifiques des destinées aussi heureuses.

Frans VAN KALKEN.

ORIENT LEE : *Les Comités et les Clubs des patriotes belges et liégeois* (1791-an III). (Paris, Jouve, 1931. 245 pages.)

Dédié à « notre maître, M. Albert Mathiez », ce livre a valu à son auteur le grade de docteur de l'Université de Paris. En quatre chapitres, consacrés aux trois Révolutions (française, brabançonne et liégeoise), aux réfugiés politiques (vonckistes et liégeois) en France, à la politique de Dumouriez entre Jemappes et Neerwinden, aux clubs des patriotes belges et à leurs discussions, M. Lee a résumé clairement une série d'événements déjà connus, mais en apportant à ce que les historiens en ont exposé beaucoup de détails inédits, grâce à ses recherches aux Archives nationales de Paris, aux bibliothèques de Bruxelles, de Liège, de Verviers. Formé à l'école d'un maître en ce qui concerne les études relatives à l'époque révolutionnaire, M. Lee connaît parfaitement la « littérature » du sujet qu'il a traité, tant les livres publiés en France que ceux qui ont paru en Belgique. Il a su utiliser notamment les deux ouvrages de Borgnet : *l'Histoire des Belges à la fin du XVIII^e siècle* et *l'Histoire de la Révolution liégeoise*, les travaux de Théodore Juste, du baron Verhaegen, de J. Delhaize, le volume de M^{lle} S. Taassier : *Les Démocrates belges de 1789*. Cette contribution d'un jeune historien chinois à notre histoire se lit avec agrément et avec profit. Son principal mérite est de mettre constamment en lumière les liens étroits qui unirent dans les années 1791-1795 les affaires de France, des Pays-Bas autrichiens et du pays liégeois et de rattacher par là notre histoire nationale à l'ensemble des événements européens.

L. L.

ALBERT MATHIEZ : *Girondins et Montagnards*. (Etudes d'Histoire révolutionnaire). (Paris, Firmin Didot et C^o, 1930, 305 pages.)

La Révolution française demeure un sujet inépuisable de recherches. Parmi celles-ci, nous sommes tentés de trouver un attrait particulier aux études qui mettent en valeur les fortes personnalités de la Révolution et dépeignent leur caractère dans l'action. L'ouvrage de M. Albert Mathiez procède de cette méthode. L'auteur s'est attaché à faire revivre la figure passionnante de Robespierre, en l'opposant aux hommes qui l'ont entouré ou combattu. C'est au reste, à l'étude de la Terreur que M. Mathiez a consacré une grande partie de ses travaux antérieurs, dont le présent ouvrage constitue, en quelque sorte, un complément.

Quel que soit le souci d'exactitude des auteurs, l'abondance de la documentation dont ils font usage, certains sujets qui touchent à cette période ne peuvent échapper à une discussion passionnée. Peut-être est-ce un des beaux aspects de la Révolution, de susciter encore, après plus d'un siècle, les passions opposées des savants, comme s'il s'agissait d'un événement d'hier. Robespierre et Vergniaud appartiennent à peine au passé. Les montagnards et les girondins ont encore leurs partisans, qui prolongent leur lutte politique sur le terrain de l'histoire.

M. Mathiez est montagnard. Il apporte, à la connaissance de la Montagne, des éléments nouveaux d'un très grand intérêt. C'est dans l'action de la Montagne, et particulièrement dans l'action personnelle de Robespierre, qu'il faut trouver cette énergie qui permit à la France, de passer, en quelque sorte, le cap de la Révolution. On s'en rend compte, quand on voit le contraste saisissant que l'auteur établit entre les figures de Vergniaud et de Robespierre. Le premier n'avait pas le tempérament révolutionnaire. Il n'avait pas, comme Robespierre, cette passion du nouveau qui faisait que celui-ci visait beaucoup plus loin que la Révolution ne pouvait atteindre. Vergniaud et les Girondins apparaissent comme des politiques qu'une réforme même modeste de l'Etat pouvait satisfaire, tandis que Robespierre poursuivait en même temps une révolution sociale et une révolution politique

Pour définir le rôle de la Montagne, l'auteur s'engage dans un examen nouveau des lois de Ventôse : « Si je ne me trompe, dit-il, l'étude des lois de ventôse n'éclaire pas seulement d'une vive lumière la politique sociale des Robespierriistes, qui se proposèrent, au moyen de la Terreur, de remanier la propriété au profit des classes pauvres, afin d'atténuer l'inégalité des fortunes et de créer de toutes pièces une sans-culotterie nantie qui servirait de garde et de soutien à la République, mais cette étude nous fait mieux comprendre les raisons profondes des divisions des Comités et de la Convention elle-même. Si Robespierre et ses amis, par leurs hardiesses sociales, n'avaient pas inquiété sérieusement les possédants, peut-être n'auraient-ils pas été abandonnés par la Plaine au moment décisif. L'enjeu du 9 thermidor n'était pas seulement la vie ou la mort de quelques proconsuls corrompus que les Robespierriistes voulaient punir pour l'exemple. La loi de prairial, replacée dans son cadre réel, n'était pas une loi d'extermination pure et simple, mais l'instrument effroyable d'un dessein politique et social longuement médité et mûri et en voie de réalisation. »

La Terreur prend, aux yeux de l'auteur, une signification plus profonde que celle qui apparaît généralement de la description des faits.

Quelle que soit l'interprétation que l'on puisse donner des lois de ventôse, il faut savoir gré à l'auteur d'en avoir mis en lumière l'aspect « socialiste », qui importe pour la connaissance de la Révo-

lution. « Les lois de ventôse, dit-il, furent le testament des Robespierriéristes. » Il ne s'agissait plus, comme cela avait été le cas pour l'expropriation des biens du clergé et des émigrés, d'enrichir ceux qui avaient pu acheter. Il s'agissait de transférer les biens des suspects — en nature ou en argent — à la partie de la population la moins favorisée par la fortune, à des indigents qui, par ce procédé, seraient élevés à la propriété.

Un des chapitres les plus intéressants de « Girondins et Montagnards » est consacré au *Club de la Réunion*. « Le Club de la Réunion, dit l'auteur, est inconnu de tous les historiens de la Révolution. Et cependant il a joué un rôle politique considérable. Il a groupé secrètement tous les soirs les membres les plus influents ou les plus hardis du côté gauche de la Législative ». Un document reproduit par l'auteur en atteste l'existence. C'était, plutôt qu'un club, un « groupe » parlementaire, sans doute le premier qui ait existé en France, mais qui se réunissait secrètement. Il semble bien que c'est à la Réunion que se sont manifestés les premiers désaccords importants dans les tendances de la « gauche » et que s'est préparée la désagrégation des jacobins.

L'auteur consacre, enfin, plusieurs chapitres à la crise de Thermidor, s'attachant à rétablir les faits et à dégager le véritable caractère de cet événement. Nous retiendrons son observation que « les thermidoriens nous ont soigneusement caché l'impression produite dans les départements par la nouvelle du 9 thermidor. Ce fut une impression d'indignation et d'effroi chez les révolutionnaires avertis et sincères. A Nîmes, comme à Arras, comme à Nevers et sans doute comme dans beaucoup d'autres villes, le premier mouvement fut de protester et de marcher au secours de Robespierre et de ses amis ». Comme on le voit, cette passionnante époque reste ouverte à tous les débats.

Marc V.

RAMON MENENDEZ-PIDAL : *La España del Cid*. Deux volumes in-4°, de 450 et 556 pages. (Madrid, Editorial Plutarco, 1929.)

On sait que M. Menendez-Pidal est l'auteur de nombreux travaux sur les épopées de son pays. Editions critiques, commentaires de textes, bibliographies, ces études relèvent toutes de la littérature et de la philologie. A ces œuvres, le grand livre dont on vient de lire le titre a apporté un couronnement, une conclusion synthétique. Il ne s'agit plus ici seulement de recherches littéraires, mais d'investigations historiques. L'épopée et l'histoire se prêtent un mutuel appui, s'éclairent l'une par l'autre ; le Cid est placé dans le milieu où il vécut, dans ce XI^e siècle, le plus riche en événements décisifs de toute l'histoire d'Espagne. (Préface, I.)

Dans une introduction historiographique, l'auteur passe d'abord en revue tous les textes, anciens ou modernes, relatifs au Cid ; et il nous expose la méthode qu'il emploie pour s'en servir, notam-

ment lorsqu'il comble les lacunes des chroniques officielles par l'utilisation des renseignements fournis par les monuments rimés.

Puis vient le tableau coloré de l'Espagne au XI^e siècle, des rapports de l'Islam et de la Chrétienté, des événements politiques, des institutions, de la société espagnole. Notons, en passant, que M. Menendez-Pidal, avant de connaître les récents travaux de M. Pirenne : *Les villes du moyen âge, Mahomet et Charlemagne*, etc., a abouti aux mêmes conclusions que l'historien belge : c'est vers 715 que pour lui commence l'époque médiévale, au moment où la Méditerranée cesse d'être une mer latine, où plus de la moitié de ses rivages passe sous la domination arabe (pp. 64-65, 667-671).

Le cadre une fois tracé, l'auteur y place son personnage. C'est à la biographie détaillée du Cid qu'il consacre la majeure partie de ses deux volumes (pp. 125-666). Il ne saurait être question de résumer ici ces pages remplies de faits, d'analyses minutieuses, conduites par un critique prudent, également éloigné de la crédulité des anciens annalistes et du scepticisme excessif de certains auteurs modernes. C'est, en même temps que la personnalité réelle du Cid, toute l'histoire espagnole de son temps qui est ici patiemment et clairement reconstituée.

Ce qui caractérise l'ouvrage du savant espagnol c'est, nous semble-t-il, l'union de l'érudition la plus précise, d'un sens critique incisif et des larges synthèses ; c'est aussi la combinaison de tous les éléments que la méthode historique et la méthode littéraire ont mis à sa disposition ; c'est enfin la connaissance approfondie de tout ce qui a été écrit sur le Cid, sources anciennes et livres modernes. Ajoutons que cette œuvre puissante, sans doute définitive, est accompagnée de plusieurs appendices, d'index, de cartes, de fac-similés de manuscrits, de reproductions de miniatures et qu'elle joint à tous ses mérites de science, de composition et de style, celui d'une superbe présentation qui fait honneur à la librairie et à la typographie espagnoles.

L. L.

Ecole antique de Nîmes, XI^e session. 1930. (Larguier, imprimeur, Nîmes, 1931, 175 pages.)

Depuis 1920 un groupe d'archéologues nîmois organise chaque année, en août et en septembre, une série de conférences et d'excursions consacrées à l'étude de l'histoire de l'antique cité languedocienne et de sa région, si riche en souvenirs et en monuments des époques gallo-romaine et romane, des arènes d'Arles à celles de Nîmes, du portail de Saint-Gilles à la Maison carrée... Chaque année aussi le comité de l'*Ecole antique* publie en un volume le compte-rendu de la session antérieure.

Celui qui vient de paraître s'ouvre malheureusement par des pages endeuillées. Un des deux présidents de l'*Ecole antique*, M. Ed. Bligny-Bondurand, archiviste du département du Gard et de la ville de Nîmes, est mort au mois de juillet 1931, à l'âge de 86 ans. Les Bel-

ges — ils sont nombreux — qui ont assisté en ces dernières années aux réunions nîmoises apprendront avec regret la disparition de cet érudit fécond qui avait gardé jusque dans l'extrême vieillesse sa puissance de travail et une activité qu'il dépensait sans compter au service de l'*Ecole antique* (1).

Parmi les neuf conférences publiées dans le volume, on lira avec un intérêt particulier celles du professeur Latzarus sur le charme de Virgile, celle de M. Eloy-Vincent sur la nature languedocienne, celle du commandant Gendronneau sur la transformation de l'armée romaine, du III^e siècle avant notre ère à la fin de la période impériale. Vaste sujet que le conférencier a traité avec beaucoup de science et de vie.

Il nous revient que dans ces dernières années le nombre des Belges, professeurs ou étudiants, affiliés à l'*Ecole antique*, s'est restreint. Le fait est regrettable; car à tous ceux qui dans notre pays s'intéressent à l'histoire ancienne l'*Ecole antique* fournit, par ses conférences, ses visites de monuments, ses excursions, une occasion véritablement unique. Deux semaines de travaux et de promenades à travers la terre profondément romanisée du Bas Languedoc, du Comtat Venaissin et de la Provence, quel couronnement pour les études de nos jeunes philologues classiques, de nos jeunes historiens!

L. L.

RENDERS (E.) : *La solution du problème Van der Weyden-Flémalle-Campin*. Avec la collaboration de JOS DE SMET et LOUIS BEYAERT-CARLIER. (Bruges, Ch. Beyaert, 1931, 2 vol. in-4°, 173 p. et 87 p., 58 pl.)

Le problème Rogier Van der Weyden ou de la Pasture — le Maître de Flémalle, alias Robert Campin, passionné depuis des années les historiens et critiques d'art. M. Renders nous en offre aujourd'hui la solution. Guidé par une longue expérience — dont témoigne une admirable collection de Primitifs flamands — il s'est livré à une critique technique fort serrée de l'œuvre des deux Maîtres. Il s'est efforcé d'en dégager les constantes qui restent identiques à travers l'évolution d'un génie et qui sont la seule signature authentique de nos artistes primitifs. Etudes de visages et de mains, plis de vêtements, détails de paysage et d'architecture ont été soigneusement relevés dans les tableaux du Maître de Flémalle et de Rogier Van der Weyden. De magnifiques reproductions nous offrent la juxtaposition de ces éléments dont on ne saurait contester les frappantes ressemblances. Une véritable identité de technique se révèle dans ces œuvres attribuées à deux artistes différents. Aussi jamais la critique d'art n'eût songé à scinder de la sorte l'héritage reconnu par les siècles à Rogier Van der Weyden n'eût été la découverte d'archives,

(1) L'*Ecole antique* a présentement comme président unique M. le commandant Espérandieu.

notamment par MM. Pinchart et Houtart. Ainsi la solution de ce problème d'art exigeait une rigoureuse critique historique. M. Renders, malgré sa parfaite connaissance technique des primitifs flamands, ne s'est pas trouvé suffisamment qualifié en cette matière, et s'est adressé, à cet effet, à l'archiviste-paléographe M. J. De Smet.

Cette étude mérite donc d'arrêter l'attention des historiens. Ils se doivent d'y apporter l'impartialité qui n'a fait que trop défaut dans ce débat scientifique transformé en querelle de races. Car s'il est universellement admis que Rogier de le Pasture naquit à Tournai vers 1400 et fut peintre officiel de la ville de Bruxelles où il mourut en 1464, la question de sa formation artistique met aux prises les tenants de l'art flamand et de l'art wallon. Ils invoquent les mêmes textes d'archives mais les interprètent différemment. Fidèle à la bonne méthode critique, l'historien J. De Smet est retourné aux sources authentiques et a replacé les documents dans leur contexte, le registre aux inscriptions de la corporation de Saint-Luc à Tournai (1424-1480) et les comptes de la ville de Tournai. Afin de ne pas allonger ce compte-rendu, nous devons nous contenter de suivre M. De Smet dans l'examen des principaux textes qui furent les piliers fondamentaux de l'école tournaisienne.

En 1867 Pinchart publia dans le Bulletin des Commissions Royales d'Art et d'Archéologie deux extraits du registre de Saint-Luc à Tournai. Dans la section des apprentis il trouva mention d'un Rogelet de le Pasture, natif de Tournai, qui commença son apprentissage chez maître Robert Campin en 1427. Dans la section des francs-mâitres il lut que « Maistre Rogier de le Pasture, natif de Tournay, fut reçu à la francise du mestier des peintres » en 1432.

Nous négligerons les autres documents trouvés par Pinchart, — ils prouvent seulement que Rogier Van der Weyden, peintre de Bruxelles, garda toujours des relations avec sa ville natale, — pour aborder l'autre document capital mis au jour par M. Houtart. Dans la *Revue Tournaisienne*, en 1907, il publia des extraits des comptes de la ville de Tournai : 1) le 17 novembre 1426 la ville avait offert deux fois quatre lots de vin à « Maistre Rogier de la Pasture ; 2) le 18 octobre 1427 elle avait donné quatre lots de vin à « Johannes, peintre ». A première vue ces deux séries de documents paraissent contradictoires. Il est difficile d'admettre que le Maître Rogier, reçu par le magistrat avec un honneur égal, sinon supérieur, à celui témoigné à l'illustre Jean van Eyck, puisse être identifié avec l'obscur Rogelet de le Pasture qui, un an plus tard, commença son apprentissage pour n'obtenir la maîtrise qu'en 1432. Pourtant, sur cette identité des deux personnages, Rogelet de le Pasture et Rogier Van der Weyden fut échafaudée l'illustre école tournaisienne de peinture. Le grand Rogier Van der Weyden, aurait donc été formé dans un atelier tournaisien, par le Maître Robert Campin qu'on identifia avec l'anonyme Maître de Flémalle découvert par le

critique d'art Hugo von Tschudi. Encore fallait-il expliquer ou, comme aurait dit Renan « solliciter doucement » les textes. Toute la difficulté résidait dans le titre du Maître. Car, à moins de reconnaître que les textes de Pinchart, et les documents de Houtart pussent s'appliquer à deux personnalités distinctes, il fallait prouver que le titre du Maître était susceptible d'interprétations tout à fait différentes.

M. Houtart, en 1911, dans la *Revue Tournaisienne*, s'efforça de distinguer entre le titre professionnel de Maître impliquant la franchise légale, et le simple titre honorifique de Maître. M. De Smet, après examen minutieux du registre de Saint-Luc a conclu par de multiples exemples que le titre honorifique de Maître ne s'accordait qu'au moment de l'obtention de la franchise, en même temps que le titre de franc-maître ou patron.

Sauf deux exceptions dues à une erreur de scribe, il paraît donc impossible d'admettre que Rogier de le Pasture ait pu être qualifié de Maître, soit à titre professionnel, soit à titre honorifique, avant d'avoir commencé son apprentissage dans l'atelier de Robert Campin. On ne peut qu'en conclure à l'existence de deux homonymes tous deux natifs de Tournai, mais dont la carrière fut totalement différente. Rogelet de le Pasture, élève de Campin, peintre décorateur travaille en 1436-37, à Tournai, comme le prouve certain texte; Rogier de le Pasture ou Van der Weyden, peintre officiel de la ville de Bruxelles, dès avant 1436, disciple probable de Jean van Eyck, comme l'ont cru ses contemporains Barthélemy Facius dans sa chronique rédigée en 1455 et 1459 et Giovanni Santi, le père du grand Raphaël.

On pourrait invoquer en outre un autre texte littéraire provenant sinon d'un contemporain du moins d'un compatriote de Rogier, la Couronne Margaritique de Jehan Le Maire de Belges. Ce poète de la Renaissance, épris de beauté sous toutes ses formes, évoque, entre autres, les grands artistes des Pays-Bas. Il cite Hughes de Gand ou van der Goes, Dieric de Louvain ou Thierry Bouts, Hans de Bruges ou Memlinc, le « roy des peintres Johannes » ou Jean van Eyck et évidemment aussi Maistre Roger « en qui tout loz s'emploie ». Il n'ignore pas les artistes Tournaisiens puisqu'il célèbre « Et de Tournai plein d'engin célestin, Maître Loys dont tant discret fut l'œil » (1). Si Robert Campin avait été le grand peintre que nous révèlent les œuvres attribuées au Maître de Flémalle, aurait-il été oublié dans cette énumération des gloires picturales? D'autant plus que Jehan Le Maire, indiciaire de Marguerite d'Autriche, pouvait admirer dans la collection de la princesse les chefs-d'œuvre des primitifs. Et notamment trois tableaux expressément attribués par les inventaires à

(1) *J. Le Maire de Belges. Œuvres complètes* IV, pp. 162-163 (Louvain 1891, édition Stecher).

Maître Roger : une Sainte-Trinité, un Calvaire, et une Messe de Saint-Grégoire (1).

Or, le Musée de Francfort possède une Sainte-Trinité attribuée au Maître de Flémalle et les Musées de Berlin et de Lisbonne deux Messes de Saint-Grégoire signalées comme des copies d'après le Maître de Flémalle. Il serait étonnant que l'œuvre d'un très grand maître comme Robert Campin eût été totalement ignorée de ses contemporains, tandis que son disciple, presque son imitateur, aurait rencontré un succès triomphant, prouvé par les multiples copies de ses tableaux. Mais après quatre siècles de total oubli, des documents d'archives interprétés avec plus de passion que de sens critique ont créé cette figure géniale de Robert Campin, le maître de Flémalle, initiateur et modèle de l'illustre Rogier van der Weyden. Et pourtant, malgré les excès de polémique, on ne peut que se féliciter de ce zèle qui pousse à fouiller les archives, pour mettre au jour, à côté des textes cités, d'autres documents moins importants, mais très intéressants pour la vie et l'œuvre de Rogier de la Pasture. Et souhaitons, pour finir, que, après les archives de Tournai, les archives de Bruxelles nous livrent leurs secrets. Hélas, le regretté M. Desmarez, l'érudit archiviste de la Ville, ne pourra plus nous offrir une étude définitive, faite avec autant de science que d'impartialité, sur la carrière de Rogier Van der Weyden, peintre officiel de la ville de Bruxelles.

Gh. DE B.

ARNOLD GOFFIN : *L'Art primitif italien. La peinture.* (Collection « Connaître », Desclée-De Brouwer et C^o, Bruges, Paris. 190 pages, 24 planches).

La peinture italienne de la Renaissance constitue, avec la sculpture grecque, la matière qui a le plus abondamment inspiré les archéologues et les historiens de l'Art. La bibliographie en est tellement copieuse qu'on ne saurait reprocher à M. A. Goffin de l'avoir totalement omise. Le sujet est loin d'être épuisé toutefois, surtout en ce qui concerne les XIV^e et XV^e siècles; la personnalité de certains peintres obscurs, la paternité des œuvres anonymes, les attributions contestées, les questions techniques, fournissent encore journellement des sujets d'articles, de monographies, de livres nombreux. Chaque époque, aussi, réagit différemment devant les mêmes œuvres : nous voyons Botticelli tout autrement que ne l'ont vu les *Préraphaélites* de la fin du XIX^e siècle, et des peintres, aujourd'hui de second plan, comme Andrea del Castagno, Pisanello, connaîtront sans doute un jour une fortune comparable à celle du Greco pour l'Espagne.

(1) Inventaire de 1516, publié par *Le Glay*, dans la correspondance de l'Empereur Maximilien 1^{er} et de Marguerite d'Autriche, t. II, p. 481 (1839). Inventaire de 1523-1524, publié par *Michelang* dans les *Bulletins de la Commission d'Histoire*, 3^e série, t. XII (1871) p. 13.

La physionomie de la Première Renaissance est cependant bien fixée et — à moins de découvertes inespérées — il est peu probable que puisse être modifiée l'idée que nous nous faisons de l'évolution de la peinture italienne de Cimabue à Léonard.

Il n'en est que plus malaisé d'écrire, sous un volume réduit, une histoire de l'art primitif italien qui — ne pouvant prétendre à l'originalité — soit cependant personnelle et ne rebute pas par une fastidieuse nomenclature d'œuvres et de noms d'artistes.

M. Arnold Goffin a su le faire. Son livre est attachant par sa simplicité même. Bien informé des travaux de ses prédécesseurs, tenant compte des découvertes récentes, il épargne au lecteur la sèche érudition et lui présente, par contre, un tableau largement et soigneusement composé de l'époque la plus riche et la plus vivante de l'art italien.

Cette « délicieuse enfance de l'Art » il l'étudie d'abord dans les œuvres des maîtres florentins et siennois du *trecento* ; il caractérise très heureusement le génie siennois, à la fois rêveur, naïf et minutieux, si opposé à la grave et prosaïque robustesse des florentins et reconnaît son influence dans les grandes œuvres anonymes du Campo Santo de Pise et de la chapelle des Espagnols de Santa Maria Novella. Avec le XV^e siècle, « il semble, dit M. Goffin, qu'un monde nouveau soit en éclosion, ou plutôt que les esprits découvrent, avec on ne sait quel éblouissement ravi, un monde dont jusqu'alors ils n'avaient qu'une notion sommaire et confuse... on pourrait dire que l'imagination de ce siècle s'enchantait tout à la fois du présent, auquel on commençait seulement à s'intéresser, et du passé, que l'on redécouvrait, après en avoir perdu le souvenir ».

Un chapitre de la peinture du quattrocento est consacré à l'école florentine, un autre aux écoles siennoise et ombrienne, un dernier aux écoles de Venise, Padoue et Ferrare. Pour chacun des maîtres une biographie sommaire, la liste de ses travaux et des descriptions d'œuvres à la fois objectives et personnelles qui évoquent très heureusement le caractère du peintre, son milieu et son époque : « L'œuvre de Benozzo Gozzoli, où que nous la prenions, semble l'expression d'un génie heureux et souriant, qui aime la vie, la beauté de la nature et des choses, la société des hommes... Sa vision n'est ni profonde ni dramatique ; il y a chez lui une sorte de charmante impuissance à toute conception sévère ou coordonnée. »

A propos de Botticelli : « On songe devant ces œuvres aux comédies paradoxales où Shakespeare a associé avec tant d'imprévu des personnages qui ont l'air de venir de tous les temps et qui semblent à la fois réels et imaginaires... les créatures dansantes qui hantent le bois sacré du *Printemps*, comme la Vénus pudique de la *Naissance de Vénus*, semble vivre dans un rêve à la fois enchanté et mélancolique. »

Les épigones et les « petits maîtres » ne sont pas oubliés et l'auteur, s'il ne peut faire un sort à chacun les cite et les situe avec précision.

Vingt-quatre planches hors-texte illustrent le volume. On regrette l'absence d'une table de noms d'artistes qui permettrait de se reporter facilement aux pages qui leur sont consacrées et qu'on désire retrouver après les avoir lues, car le livre de M. Goffin est de ceux dont une première lecture n'épuise ni l'agrément ni le profit.

J. B.

THÉODORE GEROLD : *Les Pères de l'Eglise et la Musique*. 1 vol. in-8° de XVII et 222 pp. (Paris, Alcan, 1931.)

Notre distingué collègue de l'Université de Strasbourg aborde ici, pour la première fois dans son ensemble, un sujet dont l'examen méthodique est de nature à éclairer certaines faces de l'un des problèmes les plus difficiles de l'histoire musicale, à savoir la formation, la consistance et les modes d'exécution du chant liturgique de l'église chrétienne durant ce premier millénaire de notre ère, où, dépourvu de toute graphie déchiffirable, il s'est transmis de génération à génération par l'unique moyen de la tradition orale.

Il n'était pas possible de traiter pareille matière sans exposer, au préalable, l'état présent des recherches en ce qui concerne les origines probables de ce chant, les diverses formes qu'il affecte, les amalgames d'influences qui ont contribué à sa constitution. M. Gérold n'a point failli à cette tâche. Aucune des découvertes parfois surprenantes faites dans ce domaine, au cours de ces dernières années, ne lui est demeurée étrangère, et les premiers chapitres de son ouvrage témoignent hautement de la prudence et de la sagacité avec lesquelles il en a récolté le fruit. Il va sans dire que les hypothèses jouent un rôle essentiel, quand il s'agit de la restitution d'une musique non écrite. Toutefois nombre d'entre elles sont rendues tellement plausibles par un ensemble de présomptions, que la majorité des auteurs compétents n'hésite pas à s'y rallier et à les muer, d'un commun accord, en quasi-certitudes. Ce qui domine le débat, c'est qu'à partir du moment où l'on se met à noter le chant grégorien au moyen de neumes lisibles (XI^e siècle), on ne fait que matérialiser la tradition orale. La difficulté principale consiste à préciser les diverses étapes de cette dernière, à retrouver ses éléments primitifs dans un répertoire immense qui s'est créé insensiblement par accroissements successifs et qui a subi, selon les cas, des modifications de diverse nature au cours des temps. Mais ici encore, l'on n'est point désarmé, et les spécialistes de la matière disposent de nombreux points d'appui en dehors de la musique elle-même.

Les Pères de l'Eglise, et, d'une façon plus générale, les écrivains ecclésiastiques nous apportent, à cet égard, des éléments d'appréciation qui ne sont nullement négligeables. En coordonnant et en synthétisant avec une méthode impeccable ce que ces auteurs ont écrit sur la musique religieuse et profane, M. Gérold a augmenté de façon très sensible l'appoint des précisions nécessaires pour s'écarter du vague et de l'inconsistant. Sans doute « l'éternel manque

d'unité et de cohésion entre la théorie et la pratique » (p. 120) vient-il affaiblir jusqu'à un certain point le rendement efficace de leur pensée ; sans doute aussi leur aspiration passionnée, héritée de l'antiquité grecque, à vouloir tout systématiser par la raison abstraite fausse-t-elle souvent la réalité, en l'introduisant de force dans le monde fantasmagorique des symboles et de l'allégorie. Mais il n'en reste pas moins que des esprits supérieurs, comme Clément d'Alexandrie ou Saint-Augustin, ont émis, à propos de la musique et des musiciens, des appréciations qui nous mettent mieux que jamais à même de comprendre l'état d'âme des hommes qui, aux premiers siècles de l'ère chrétienne, trouvaient dans le chant un moyen idéal de communier avec la divinité.

Le livre de M. Gérold expose ces questions avec une clarté remarquable, et, par moments, une maîtrise réelle qui atteint son point culminant dans le chapitre IV de la troisième partie (*Coup d'œil rétrospectif : Quétisme et activisme dans les idées des Pères de l'Église sur la musique religieuse*) où sont résumées avec force et relief quelques unes des constatations essentielles révélées par l'étude des écrivains ecclésiastiques des douze premiers siècles de notre ère.

Ch. v. D. B.

ERNST FRITZ SCHMID. *Carl Philipp Emanuel Bach und seine Kammermusik*. 1 vol. in fol. de 189 pp. + 71 pp. d'annexes musicales. (Bärenreiter-Verlag, Kassel, 1931).

Carl Philipp Emanuel Bach, le deuxième des fils musiciens de Jean-Sébastien, est l'une des plus curieuses figures de l'histoire musicale. Son œuvre représente, avec un singulier relief, la transition entre « le classicisme ancien » de son père et le « classicisme nouveau » de Haydn, Mozart et Beethoven. Comme le note très justement M. Schmid, le « pont » qu'il jette entre ces deux mondes si prodigieusement différents, encore que si rapprochés dans le temps, ne se borne point à une soudure plus ou moins artificielle et fugitive : en fait, aucun maître du XVIII^e siècle n'offre, dans sa production, une image aussi vivante du « devenir musical de son siècle, avec ses côtés d'ombre et de lumière ». Alors que son frère aîné, Wilhelm-Friedemann, se rattache plutôt au passé, et que son plus jeune frère, Johann-Christian, né beaucoup plus tard, exploite le présent avec un sens de la « mode » qui en fait essentiellement un musicien à succès, Philipp-Emanuel parcourt les différents stades qui vont de la *Passion selon St-Mathieu* à *Don Juan* (1) avec une conscience très nette des tendances esthétiques mouvantes de son siècle ; et s'il lui arrive parfois d'obéir à la mode, c'est toujours avec le ferme propos

(1) Sa production s'échelonne de 1731 à 1788, c'est-à-dire sur une période de près de soixante ans.

de n'aliéner en rien son indépendance et de ne jamais forfaire à sa dignité de musicien.

Certes il n'est point parmi les plus grands ; mais il est tout juste le contraire de ces éclectiques médiocres qui, prenant leur bien où ils le trouvent, sont incapables d'imposer à leurs emprunts le sceau d'une véritable personnalité. S'il faut des preuves, on les trouvera, abondantes et convaincantes à merci dans la monographie de M. Schmid. Cet ouvrage, œuvre d'un tout jeune homme, fait un honneur peu commun à la musicologie allemande par sa richesse de documentation, sa parfaite ordonnance, ses qualités de clarté et de précision dans l'exposé des faits, des idées et des questions d'ordre purement technique. Ayant affaire à un sujet spécial, l'auteur aurait pu se perdre dans des analyses minutieuses, d'une portée limitée et d'un intérêt général problématique. Loin de procéder ainsi, il nous offre un tableau de large envergure, dans lequel la musique de chambre de Ph. E. Bach est étudiée en fonction des multiples influences qui lui ont donné son empreinte. En un premier chapitre, M. Schmid nous met au fait des tendances esthétiques qui régnaient alors en Europe (Italie, France, Pologne, Allemagne). Le deuxième chapitre, particulièrement riche en données inédites, nous montre Philippe-Emmanuel dans ses rapports avec les hommes et les contingences spirituelles de son temps. Après quoi nous entrons, admirablement préparés, dans le vif du sujet : la musique de chambre du maître, à laquelle est consacré le troisième et dernier chapitre, de beaucoup le plus important. L'on ne peut que priser sans réserve la méthode suivie par M. Schmid dans sa façon d'analyser les œuvres de Philippe-Emmanuel. Le souci de faciliter la tâche au lecteur semble avoir été sa préoccupation dominante, contrairement à celle de maints auteurs qui paraissent n'avoir songé, dans des cas analogues, à d'autres qu'à eux-mêmes. Les 154 exemples rassemblés dans les annexes musicales viennent concrétiser de la manière la plus précise les remarques générales ou spéciales auxquelles donne lieu l'examen détaillé des pièces analysées.

Parmi les observations d'ordre général, il en est une qui nous a plus particulièrement frappé. Il résulte des investigations de M. Schmid que, à l'inverse de ce que l'on enseigne habituellement, la *forme sonate bithématique* n'a pas trouvé en Ph. E. Bach un protagoniste aussi décidé qu'on ne le croit d'ordinaire. Sur ce terrain, les écoles de Mannheim et de Vienne ont eu, en effet, un rôle sans aucun doute plus effectif que le sien. Par contre, le *style de sonate*, plus particulièrement sous son aspect de « développement thématique », lui doit énormément : aucun de ses contemporains n'a, de fait, pratiqué la *Durchführung* dans un esprit aussi novateur et aussi original.

L'ouvrage de M. Schmid se complète par une série d'appendices qui établissent avec une impeccable précision la bibliographie des œuvres de musique de chambre de Ph. E. Bach. Il est intéressant

de constater, à cette occasion, que la Bibliothèque du Conservatoire de Bruxelles en possède à peu près la totalité, soit 74 numéros (sur 77), dont 2 autographes, 11 autographes partiels et 20 *unica*.

CH. V. D. B.

ANTOINE AUDA : *Les modes et les tons de la musique et spécialement de la musique médiévale*; 1 vol. in-8° de 204 pages. (Woluwe-Bruxelles, Librairie Saint-Georges, 1931).

Grégorianiste éprouvé, déjà connu, dans ce domaine, par une monographie de haut mérite sur *Etienne de Liège*, M. Auda s'est attaqué, dans son ouvrage sur les modes et les tons, à l'un des problèmes les plus difficiles de l'histoire musicale. Il faut un don peu commun de perspicacité pour démêler la pensée de théoriciens qui, ayant vécu à des siècles de distance les uns des autres, se sont efforcés d'appliquer des concepts hérités de l'antiquité à une pratique vivante constamment renouvelée et, par le fait même, en état d'insurrection permanente contre la rigidité de la théorie.

Depuis un certain nombre d'années, cette contradiction apparente a mis quelque peu les musicologues en défiance contre les théoriciens. M. Auda ne se range point de leur côté et son ouvrage tend, au moins en partie, à montrer que la théorie n'est pas aussi éloignée de la pratique qu'on ne le pense (p. 7.). Cette absence de scepticisme le met singulièrement à l'aise pour exposer son sujet; et c'est à cela qu'il faut attribuer l'élégante clarté avec laquelle il poursuit sa démonstration, d'un bout à l'autre de l'ouvrage.

La complexité du problème provient essentiellement de ce que les écrivains musicaux du moyen âge ont, à la suite des théoriciens de la période gréco-romaine, établi une confusion entre les modes et les tons, notions dont M. Auda nous donne une définition fort intelligente à la p. 19 de son volume :

« Le mode, d'ordre tout spirituel, forme l'essence, l'âme de la mélodie, alors que le ton en est, pour ainsi dire le corps, l'élément matériel et sensible.

» La manière d'être, l'agencement des sons qui établit entre eux des dépendances mutuelles, des rapports hiérarchiques constitue le mode.

» La fixation de ces mêmes sons, au moyen de signes conventionnels (lettres, notes, chiffres), sur l'échelle générale des sons, forme le ton. »

En d'autres termes, et si nous nous en rapportons à la théorie antique, les modes diatoniques sont représentés par une série de gammes qui diffèrent les unes des autres par la place qu'y occupent les deux demi-tons. Dans leur forme originaire, ces gammes sont découpées dans « l'échelle complète » des sons (*systema teleion*), que nous pouvons concevoir, pour notre commodité, comme répondant à la succession des touches blanches du piano, du *la* qui rem-

plit le premier interligne de la clef de *fa* au *la* du deuxième interligne de la clef de *sol*. Or, chacune de ces gammes est susceptible de nombreuses transpositions, au même titre que notre gamme majeure moderne d'*ut* peut être transposée en *sol*, en *ré*, en *la*, etc. De ce simple déplacement résulte le *ton*, qui n'est donc, comme on le voit, qu'une matérialisation contingente du concept spirituel de *mode*.

Abusés par la terminologie défectueuse de leurs prédécesseurs gréco-romains, qui avaient confondu le mode et le ton ; victimes d'un point de départ faux, qui consistait à lire les gammes de bas en haut, au lieu de les lire de haut en bas, comme le faisaient les théoriciens de la période pré-hellénistique, les écrivains musicaux du moyen âge aboutirent à de telles interversions que, lorsqu'ils s'avisèrent d'appliquer les noms spécifiques des gammes grecques aux huit modes ecclésiastiques qui régissent le chant grégorien, ils appelèrent *dorien* ce que les anciens appelaient *phrygien*, *phrygien* ce qu'ils appelaient *dorien*, et ainsi de suite...

Mais — et c'est ici que M. Auda nous apporte des données personnelles du plus vif intérêt — ces confusions affectent moins le fond que la forme, si bien qu'en définitive, les modes d'église ne sont pas aussi éloignés qu'on ne le croit des modes antiques. Ils en sont, au contraire, les héritiers directs. Par contre, la notion de ton, telle qu'elle a été définie plus haut, est totalement étrangère au chant liturgique de l'église chrétienne : la monodie grégorienne ignore donc la transposition et se refuse, en conséquence, à utiliser les signes matériels destinés à la réaliser.

Nous ne pouvons entrer ici dans le détail. Il faut lire l'ouvrage de M. Auda pour se rendre compte de la richesse de son contenu et de l'aisance de son argumentation. Notons, en passant, qu'il cherche à réhabiliter Boèce, accusé, à tort, selon lui, de n'avoir pas toujours compris à fond ce dont il parle dans son célèbre traité *De Musica* (p. 80). Signalons encore les pages dans lesquelles il explique comment et pourquoi la Renaissance en est arrivée à compléter par quatre modes nouveaux les huit modes ecclésiastiques du moyen âge. Arrêtons-nous un moment, pour finir, au dernier chapitre, *Les tons du moyen âge ou tons psalmodiques*, dans lequel M. Auda nous présente lesdits tons sous un jour tout nouveau. Bien que constituant, selon son heureuse expression, « l'armature de l'édifice sonore qu'est un office chanté » ils ne participent en rien à la notion de mode, pas plus qu'ils ne sont, malgré leur dénomination, des tons au sens antique ou moderne du terme. Ils sont donc entièrement indépendants de l'*oktoekhos* ou théorie des huit modes, que des découvertes récentes font remonter au début du IV^e siècle. Il y a là une constatation des plus hardies, qui donnera lieu sans aucun doute à discussion dans les milieux spécialement compétents, comme vraisemblablement plus d'une autre parmi les solutions préconisées par M. Auda.

CH. V. D. B.

ERICH HERTZMANN. *Adrian Willaert in der weltlichen Vokalmusik seiner Zeit*; 1 vol. in-8° de 87 pages. (Leipzig, Breitkopf et Haertel, 1931).

Dans la grande lignée des maîtres néerlandais qui part de Dufay pour aboutir à Philippe de Monte et Roland de Lassus, par l'intermédiaire d'Okeghem et de Josquin des Prez, Adrien Willaert (vers 1490-1562) est peut-être celui qui a été le plus négligé jusqu'ici par les historiens de la musique. Aucun travail d'ensemble sur son œuvre n'a encore permis de juger si l'extraordinaire célébrité dont il a joui de son temps, alors qu'il était maître de chapelle de Saint-Marc, à Venise (1527-1562), est justifiée par des mérites intrinsèques qui autorisent à le classer parmi les paladins de l'art polyphonique, dans la période intermédiaire entre Josquin et Lassus. Ce qui est, en tous cas, établi de la façon la plus péremptoire, par le témoignage de ses élèves, c'est qu'il a été, comme Okeghem au XV^e siècle, un pédagogue de première valeur, dispensant sa science avec une intelligence et une libéralité sans limites à ses disciples néerlandais ou italiens, les Rore, les Barges, les Andrea Gabrieli, les Zarlino, les Vicentino, etc., et posant ainsi les fondements de cette école vénitienne qui atteint son point culminant à la fin du siècle, avec Giovanni Gabrieli, émule, sur le plan musical, du Titien et du Tintoret, par le prestige du coloris et du sens décoratif. Mais la gloire pédagogique n'est, il faut l'avouer, qu'un élément purement externe, de même que la paternité du fameux style à double chœur des Vénitiens, que l'on accorde à Willaert, avec une exclusivité par ailleurs un peu schématique.

Il faut savoir gré à M. Hertzmann d'avoir entrepris de faire connaître le maître flamand par l'analyse détaillée de sa production. L'excellente dissertation qu'il nous offre se borne à son œuvre profane. Il faut espérer qu'il complétera ultérieurement cette étude par celle des œuvres religieuses, sans laquelle on ne saurait se faire une idée définitive du génie de Willaert ni de la portée de ses innovations. En attendant, M. Hertzmann nous montre le « musicien de chambre », adonné à la composition de chansons françaises, de madrigaux italiens et de ces petites formes polyphoniques semi-populaires que sont la *Villotta* et la *Villanesca*. Le travail minutieux auquel il se livre pour établir de quelle façon a évolué la technique du maître, dans ces différents genres, est fait selon ces méthodes précises grâce auxquelles on arrive à découvrir l'âme des œuvres à travers leur technique. Cette analyse est rendue plus parlante encore par l'usage constant d'éléments de comparaison empruntés à la production des contemporains et des prédécesseurs néerlandais, français et italiens de Willaert. M. Hertzmann arrive ainsi à reconstituer, de la façon la plus nette, les diverses phases par lesquelles a passé le fondateur de l'école vénitienne. Le résultat de ses investigations, consigné sous forme de tableaux-résumés à la fin de chacun des trois chapitres, nous apporte la preuve qu'il n'y a, dans ce déve-

loppement, aucune logique véritable, mais seulement une ascension progressive vers un raffinement de plus en plus accentué, par des moyens divers, dont ne sont point exclus certains retours en arrière. En somme, Willaert arrive en Italie, armé de cette incomparable technique du contrepoint néerlandais à tendances purement linéaires. Mais, installé dans la péninsule, il subit aussitôt l'ambiance locale et colore peu à peu ses chansons, ses madrigaux et autres pièces italiennes au moyen de ces éléments harmoniques anti-linéaires qu'avait suscité le goût des frottolistes pour la plénitude sonore. Toutefois, si puissant qu'ait été ce facteur, Willaert n'entend, à aucun moment, renoncer aux avantages de l'écriture néerlandaise, en sorte que son art apparaît, dans l'ensemble, comme une synthèse prestigieuse des tendances septentrionales et méridionales de son temps.

De nombreux exemples musicaux enlèvent à l'exposé de M. Hertzmann ce qu'il aurait pu avoir de trop abstrait; là où les exemples font défaut, l'auteur use de termes clairs et bien choisis pour décrire la technique de détail des pièces analysées (1). CH. V. D. B.

ELIZABETH NITCHIE. *Master Vergil. An anthology of Poems in English on Vergil and Vergilian themes.* (Boston, D. C. Heath and C^o, 1930. VII-115 pages. 2,5 \$.)

Il y a quelques années déjà, Miss Nitchie nous avait donné un *Vergil and the English poets* contenant non seulement les traductions

(1) Quelques remarques d'ordre critique s'imposent, après la lecture de la dissertation de M. Hertzmann :

P. V. — Il n'est peut-être pas tout-à-fait exact de dire que les grandes évolutions de l'art se sont toujours accomplies, à l'origine, sur le terrain profane. Voir, par exemple, *l'organum* et son développement jusqu'aux étonnants *quadrapla* de Notre-Dame de Paris, aux confins du XII^e et du XIII^e siècle.

P. 1. — Que l'on qualifie en même temps Bruges et Roulers de *reizvolle Städte* est plutôt de nature à froisser le légitime orgueil des Brugeois, vu l'évidente *Reizlosigkeit* de Roulers.

P. 13. — Il n'est peut-être pas indiqué de considérer comme un indice de non-maturité la *Vorausnahme der Auflösetöne* (énoncé anticipatif, par une autre voix, de la note retardée), alors que, p. 25, on constate la présence de cette particularité d'écriture dans des œuvres de la pleine maturité de Willaert, et que, d'autre part, elle apparaît couramment, et comme une chose tout-à-fait normale, dans la polyphonie de la seconde moitié du XVI^e siècle (Lassus).

P. 15. — Est-il entièrement vrai de dire que si les élèves d'Okeghem tendent occasionnellement vers l'homophonie pure, cela est dû sans aucun doute à une influence italienne? Ne pouvaient-ils, en effet, trouver des modèles très caractéristiques d'homophonie dans certains passages de nombreuses messes néerlandaises de la première moitié du XV^e siècle?

P. 28. — M. Hertzmann aurait peut-être pu signaler que l'accroissement du nombre des voix justifie, au moins partiellement, certains changements de tendances qu'il signale dans les chansons de Willaert appartenant au troisième groupe chronologique.

et imitations, mais encore les parodies de Virgile dans la littérature anglaise. C'est une anthologie plus restreinte qu'elle nous présente cette fois, mais dans un classement systématique, des imitations rangées sous les rubriques : Virgile, le poète, le magicien, l'Enéide, les Géorgiques, les Bucoliques. De Chaucer à Virginia Mc Cormick, la liste est longue et le choix varié des œuvres inspirées par les thèmes virgiliens. Tour à tour défilent Jonson, Pope, Tennyson, Keats, Wordsworth dans la première catégorie, Marlowe pour Virgile magicien ; Sidney, Spenser, Finley pour les Bucoliques ; Browning, Herrick pour la quatrième catégorie. Enée inspire Chaucer et Douglas ; Didon attire Nashe et Cowley. Shakespeare, Peele, Heywood chantent les malheurs de Troie.

On regrette seulement qu'une table chronologique ne reclasse pas les écrivains par siècle pour nous donner une idée de l'évolution des thèmes.

On verrait ainsi passer la poésie anglaise de la conception de Virgile magicien, encore vivante chez Marlowe, au thème de Didon (Elissa-Elisabeth) à la Renaissance et pendant la période élisabéthaine, s'intéresser brusquement à Enée guerrier et fondateur, et non plus amant inconstant, avec le désastre de l'Armada. La veine néo-classique anglaise se montrerait ainsi sous l'inspiration épique directe de Virgile et sous le charme de ses pastorales. Avec le XVIII^e siècle, le goût pour la poésie didactique et l'éveil du sentiment vrai de la nature ramèneraient les Géorgiques au premier plan et le XIX^e siècle montrerait surtout l'intérêt que suscite le côté humain et affectif de Virgile.

Malgré cette restriction, l'ouvrage de Miss Nitchie présente un choix d'un goût sûr et mesuré ; on en lit les extraits avec agrément, et plus, avec profit.

On éprouve, à le parcourir, le regret que plus d'ouvrages de ce genre et aussi de celui du livre qu'il y a deux ans, Miss Duckett consacrait à Catulle et la poésie anglaise, ne fassent pas connaître l'influence profonde de Virgile et des anciens sur les littératures modernes. Rien ne peut mieux montrer l'actualité du poète et l'éternité des thèmes poétiques.

F. P.

H.-R. FAIRCLOUGH, *Love of Nature among the Greeks and Romans*. Collection « *Our debt to Greece and Rome* », vol. 37. (Londres, G.-G. Harrap and C^o, 1930, 270 pp. 5 sh.)

De cette fameuse collection, qui fait pendant à la série allemande de *Das Erbe der Alten*, et dont rien en français ne nous donne l'équivalent, les derniers volumes d'une série de 55 sortent peu à peu. Voici, quoique incomplet (et forcément vu l'étendue du sujet), l'un des plus attrayants et des plus fins. Dans un sujet qui comporte tant de nuances et de liens ténus, des accords difficiles à discerner, M. Fairclough a apporté un souci de la précision et un respect des

droits de l'imitation poétique qui font de son livre non une sèche nomenclature, encore moins un aride catalogue de réminiscences, mais un guide avisé et volontiers flâneur qui sait s'arrêter pour nous laisser un instant à nos propres impressions.

Une documentation remarquable est à la base. Tout au plus M. Fairclough ne cite-t-il pas un certain nombre d'ouvrages français, notamment les travaux de MM. Billiard et d'Hérouville. Mais cette érudition est voilée et comme fondue dans les différents chapitres qui nous conduisent à travers la mythologie, la religion, l'art, l'agriculture, la vie rurale et enfin la littérature.

Un prologue nous fait assister à l'évolution des idées des modernes sur le goût de la nature chez les Anciens. De Schiller à de Humboldt, la route est longue qui mène peu à peu nos écrivains modernes à rendre justice à l'antiquité. Pour ces romantiques et ces esthètes, il est difficile de saisir la contrainte classique et presque « parnassienne » qui retient les anciens sur la voie des épanchements idylliques à la Rousseau. Pourquoi ici M. Fairclough a-t-il limité son enquête à la littérature allemande? Il eût gagné en richesse et en vie à se tourner vers le XVIII^e siècle et le XIX^e siècle français et à consulter par exemple les travaux de G. Charlier sur le *Sentiment de la nature chez les Romantiques*.

Le chapitre consacré à l'art est bien court; pour la religion, on eût pu montrer la beauté naturelle des sites choisis pour les temples ainsi que l'influence du pays et du climat sur les conceptions grecques. Les théoriciens et philosophes anciens ainsi que les prosateurs se voient octroyer une bien maigre place. Pourquoi ne pas citer en entier le beau chœur d'*Oedipe à Colone*? M. Fairclough ne s'est pas souvenu non plus, semble-t-il, de l'épisode du veilleur de l'*Agamemnon*, ni de la lettre de Pline sur l'éruption du Vésuve. N'importe.

Epuiser la matière eût été tâche impossible. Il suffit que nous ayons un moment saisi le goût prononcé des anciens pour la nature et que nous ayons repassé rapidement les plus beaux souvenirs qu'ils nous en aient laissés. Au lecteur à compléter et à retrouver ce que M. Fairclough a voulu nous suggérer par l'étude de quelques conceptions et de quelques poètes.

F. P.

R.-S. CONWAY, *Harvard Lectures on the Vergilian age*. (Cambridge (Massa), *Harvard University Press*, 1928. VIII-162 pp., 2,5 \$.)

Comme son titre l'indique, l'ouvrage actuel n'est que la réunion d'une série de conférences faites par M. Conway à l'Université de Harvard, conférences parues pour la plupart dans des périodiques anglais, quelques années auparavant. Le volume ne fait que continuer par son sujet ceui des *Studies et New Studies of a great inheritance* (1921) du même auteur.

Etudier l'époque d'Auguste et de César, retracer au hasard quelques épisodes de l'âge d'or de la littérature latine, quelques circonstances historiques, tel est le but de M. Conway. C'est pourquoi il a habilement intercalé entre deux études sur Virgile, chaque fois, une étude historique ou religieuse qui nous aide à saisir l'état des idées ou des croyances à cette époque.

Entre les études sur *La Ferme de Virgile*, *Le Rameau d'Or*, *Un Aspect inconnu de la personnalité de Virgile*, *La philosophie de Virgile*, *L'Architecture de l'épopée*, se glissent des considérations relatives à *La Proscription de 43 ans avant Jésus-Christ*, *La Maison du Pontifex Maximus*, *Tite-Live et Hannibal (A l'ombre d'Hannibal)*, *Cornélius Scipion (Le portrait d'un noble Romain)*.

Ainsi, sans perdre son unité première, le volume gagne en variété et l'esprit se pose tour à tour sur l'histoire et la littérature. Un index des noms propres, des sujets examinés, des citations de Virgile, d'abondantes illustrations sur Mantoue, Pietole, un fragment des *Fasti consulares*, la *Regia*, etc., font de l'ouvrage de M. Conway un guide agréable et sûr.

Le premier chapitre sur *La proscription de 43* étudie la célèbre inscription, déjà examinée par Mommsen et Fowler, dédiée par Q. Lucretius Vispullo à sa femme qui l'a deux fois sauvé des sicaires envoyés à sa poursuite. C'est un des plus beaux portraits de maronne romaine que nous possédions.

Dans le *Rameau d'Or*, Conway s'oppose aux idées de Sir James Frazer qui croit que le rameau d'or mis par Virgile dans la main d'Enée, quand il descend aux Enfers, est celui que défendait le prêtre de Nemi avec son épée. D'ailleurs, Frazer est revenu sur cette explication. Dans son *Histoire de la royauté primitive*, il ne voit plus dans l'esclave fugitif un dieu de la végétation, mais un Jupiter incarné. Dans *Balder le magnifique*, Sir James considère enfin le rameau de houx comme un morceau de la foudre de Jupiter. Pour Norden, Virgile suit ici un folklore inconnu. Ridgway et Prescott considèrent le houx comme une fleur de la tombe et y voient donc un guide vers l'empire des morts. Conway, en se débarrassant de l'anthropologie, y aperçoit simplement une allégorie du poète. Le rameau d'or sert à protéger Enée et lui permet de voir ceux que Jupiter a élevés jusqu'à lui. C'est donc un rameau divin. La Sibylle dit que c'est le rameau qui a conduit Enée vers les enfers. Enée qui va apprendre de son père les destins de l'Italie et l'avènement de l'âge d'or, n'est venu, aux dires d'Anchise, que guidé par la « *pietas* ». Ainsi, Virgile, sans se prononcer, mêle pour nous une raison surnaturelle à une cause naturelle. Où Enée trouve-t-il le rameau? Sur le chemin du tombeau d'un ami et après une prière. Deux pigeons de Vénus l'y dirigent. La déesse, dans ce passage particulier, est très maternelle.

Le rameau d'or symbolise donc la piété envers les dieux, alliée à la piété filiale.

Cette tentative « romaniste » d'explication, sans lever le voile du mystère, apporte des éléments d'appréciation que les anthropologistes avaient laissé dans l'ombre jusqu'ici.

Elle est confirmée en quelque sorte par l'interprétation du *Culex* (qu'il faut attribuer à Virgile) et qui est la première étude du monde souterrain dans Virgile. La quatrième Bucolique présente également ce mélange d'éléments politico-religieux et affectifs : l'enfant doit réaliser des aspirations philosophiques mais aussi être le signe d'une affection humaine. Même dans la plus haute allégorie, Virgile ne se détourne pas de l'humanité et de l'affection. Le rameau symbolise l'affection de mère à fils, d'ami à ami, de père à fils.

La découverte, en 1925, d'un nouveau fragment des *Fasti Consulares* relatifs à 36 avant Jésus-Christ fait l'objet du chapitre IV. On y relève notamment la mention de Marcus Claudius Marcellus, consul V. Une courte description de la *Regia* ou maison de Pontifez *Maximus* accompagne le commentaire du nouveau texte épigraphique.

Le goût de Virgile pour la réticence, l'hésitation entre deux opinions, le désir de suggérer plutôt que d'exprimer clairement, comme déjà dans l'épisode du Rameau d'or, ses éloges, plus modérés que ceux de ses contemporains à l'égard d'Auguste, forment ce que Conway appelle un aspect nouveau de sa personnalité ou, dirions-nous plutôt, un caractère propre à sa nature timide et hésitante dont on n'avait pas relevé les traces dans *l'Enéide* jusqu'ici. M. Conway en profite pour expliquer dans ce sens deux passages de l'épopée. Faisons remarquer cependant que, dans ses *Fastes*, Ovide affecte, pour les origines des institutions religieuses et leurs noms, la même réticence à se prononcer entre plusieurs interprétations mais que, contrairement à Virgile, il laisse parfois percer l'oreille ou donne son explication, « contaminée » de plusieurs autres.

Le chapitre *A l'ombre d'Hannibal* cherche à caractériser l'attitude mâle et stoïque du peuple romain pendant les guerres puniques, attitude qui constitue une leçon pour les modernes et contraste singulièrement avec certains gestes du peuple anglais pendant la grande guerre (ainsi parle Conway). La victoire romaine sur Hannibal est une victoire collective du peuple romain et constitue une leçon de civisme pour les généraux. Le piquant du tableau, tracé d'une plume satirique par Conway, est dans le rappel constant d'événements de fraîche date.

La philosophie de Virgile, dans sa maturité, sans parler de l'épicurisme des *Bucoliques*, se résume en trois points : le goût du poète pour la modération et la peur des extrêmes ; le goût de l'antithèse ; la capacité d'étonnement et d'admiration, propre aux enfants et aux Grecs.

Le premier se marque dans le caractère d'Enée, opposé à celui

de Turnus; le troisième, dans son goût pour le mystère et dans la piété d'Enée.

Le second s'explique par le désir de Virgile de placer une cause naturelle à côté des causes surnaturelles que sa religion lui enjoint de trouver. C'est en quelque sorte l'humanisation des dieux qu'il entreprend. Conway l'a déjà exprimé dans un chapitre précédent. Il y revient encore et montre par de nouveaux exemples l'objectivité de Virgile, placé entre deux explications dont apparemment il ne choisit ni l'une ni l'autre. Il nous renvoie notamment à la mort de Turnus, causée par le Destin, mais aussi par le remords du guerrier; à la dispute de Junon et Vénus devant les dieux, qui nous font croire tour à tour à la justesse de leur cause, sans que Virgile marque ses préférences.

Virgile veut par là opposer l'amabilité du monde extérieur (vieillards et femmes, enfants dans l'*Enéide*, animaux et plantes dans les *Géorgiques*) aux tragédies internes qui s'y jouent (Didon, Juturne, Turnus, Anchise). L'affection n'existe dans le monde que chez ceux qui sont aptes aussi bien à la souffrance qu'à la joie. La mort même ne recule que devant le rameau d'or.

Ce chapitre, plein d'analyse subtiles et délicates, est un des plus beaux et des plus séduisants du livre, car, pour quelques instants, le commentateur s'est élevé jusqu'à la hauteur du poète.

Le *portrait d'un noble romain*, Cornélius Scipion Africanus, le vainqueur de Zama, nous montre l'envers de la psychologie de ce grand homme d'Etat, habile à se concilier la foule et les dieux, grand orateur, persuasif et adroit, tel que nous le décrivent Polybe et Tite-Live. Cléopâtre, Sophonisbe et Didon y sont incidemment comparées d'une façon assez curieuse.

Le dernier chapitre, *L'Architecture de l'épopée*, passe en revue les lois qui régissent ce genre : ne jamais finir l'épopée avec la fin réelle; ne jamais commencer avec le commencement; varier le récit sans le hacher, soit finir sur un incident concret qui ouvre une nouvelle ère, faire entrer dans le cadre des analyses ou des récits rétrospectifs, passer graduellement d'un ton à l'autre. Conway nous montre l'application de ces principes dans l'*Enéide*. Les six premiers chants rappellent l'*Odyssée*; les six derniers, l'*Iliade*; l'ordre historique n'est pas observé entièrement. Pour varier, Virgile fait alterner les livres d'un ton grave, « iliadéen », avec les livres plus légers d'allure « odysseenne » (livres pairs et impairs), comme dans les *Bucoliques*, les sujets italiens (bucoliques paires) alternent avec les paysages siciliens ou étrangers (bucoliques impaires), comme dans les *Géorgiques*; les larges introductions des ll. I et III s'opposent aux courts épilogues des chants II et IV.

De plus, dans l'*Enéide*, il y a, entre les deux parties, contraste entre chaque paire de livres consécutifs : I et VII racontent une arrivée dans un pays étranger; II et VIII, l'histoire d'une ville, etc. L'unité de l'œuvre est assurée cependant par la providence centrale

qui règne au VI^e livre. C'est somme toute la philosophie et le but entiers de l'épopée qui y sont révélés. Les six premiers chants n'ont été qu'un acheminement vers ce centre ; les six derniers en affectent un caractère fataliste.

On ne saurait contester l'intérêt de ces observations qui nous font toucher du doigt la structure du poème, mais le tort de Conway est, à notre sens, d'avoir lu l'*Enéide*, d'en avoir étudié les lois et puis, de nous les présenter comme des règles générales du genre applicables à l'*Enéide* comme à un cas particulier. Il y a là une véritable pétition de principe. En outre, l'œuvre de composition ne nous semble pas avoir été si recherchée et surtout si consciente. Il faut quand même laisser à l'inspiration inconsciente, à l'ordonnance naturelle, sa part. On croit parfois, à entendre Conway, retrouver les accents de *magister* qui retentissent dans Servius et ces explications harmonieuses et trop rationnelles qui font la délectation des pédagogues. M. de Trooz le montrait, il n'y a pas si longtemps encore (*Musée Belge*, 1929, pp. 229-261 : *La critique de Virgile dans les commentaires de Servius*). Il faut se garder de vouloir mécaniser et réduire à des règles d'école ce qui relève sans doute de l'artifice mais aussi, et c'est le cas de Virgile, de l'art tout court.

Nous avons gardé pour la fin le chapitre II qui étudie la question tant discutée du lieu de naissance de Virgile, car elle fait également le sujet des deux livres de Rand et Nardi dont l'analyse suit. Avec photos et cartes à l'appui, en étudiant en détail les inscriptions mentionnant les noms de Virgile et de Magius, trouvées à Calvisano et au nord de Mantoue, en relisant soigneusement les termes mêmes des *Bucoliques*, qui se passent réellement dans l'Italie du Nord (première, neuvième, troisième, cinquième, septième), Conway, acceptant le témoignage de Probus qu'Andes est situé à 30 milles de Mantoue, essaie de démontrer qu'Andes n'équivaut pas au moderne Pietole, comme le croyait Dante, mais bien à Carpenedolo, près de Calvisano, avec vue sur les derniers contreforts (*altis de montibus*). La ferme de Virgile était située entre la colline de Carpenedolo et la rivière Chiese.

Trois notes complémentaires défendent contre Thilo l'éloignement de la ferme de Virgile par rapport à Mantoue, alors que Thilo la situe dans une limite de 3 milles où eurent lieu les confiscations. Thilo et Norden critiquent âprement le témoignage de Probus. Conway, à juste titre, fait ressortir la valeur de son texte. Enfin, il signale l'avis de Sir W. Ramsay concernant la localisation d'Andes au nord de Mantoue, seule possible du point de vue topographique, ainsi que celui de W.-M. Calder sur une inscription concernant un certain Magius.

Nous verrons plus loin ce qu'il faut penser de la question topographique et du témoignage de Probus ainsi que de la tradition dantesque.

E.-K. RAND. *In Quest of Virgil's Birthplace.* (Harvard University Press, 1930. XVII-170 pp., 126 illustrations et photographies, 3 cartes. 2,5 \$.)

Ce livre n'est que le récit du voyage entrepris en 1929 par M. et M^{me} Rand, en Italie, à Mantoue, à la suite de la publication de Conway, analysée plus haut, où il attaque la théorie traditionnelle de l'emplacement de Pietole comme lieu de naissance de Virgile (Andes) et propose d'y substituer Carpenedolo, au nord de Mantoue, près de Calvisano.

Après un exposé du problème tel qu'il se pose et des arguments de M. Conway, M. Rand commence un récit pittoresque et plein d'humour des principales étapes de son pèlerinage aux lieux où est né le grand poète. Successivement, il nous décrit le paysage, les incidents du voyage, le travail qui s'opère dans son esprit, les objections qui se lèvent d'elles-mêmes contre la thèse de Conway, les réminiscences virgiliennes qui le frappent devant le déroulement des sites qu'il traverse. Il nous promène ainsi de Milan à Crémone, de Crémone à Mantoue, puis, il part vers Pietole, Brescia, Vérone, Desenzano et le lac de Garde où se termine son tour et où un repos de quelques jours lui permet de grouper ses observations. Des nombreuses photos rassemblées et prises sur les lieux, de l'examen des inscriptions mises en avant par Conway, il ne retient rien qui puisse infirmer la vieille tradition de Pietole, déjà admise par Dante. Les éléments du paysage virgilien, pour autant qu'on puisse faire chez le poète la part des combinaisons de son esprit et de la réalité qu'il a observée, se retrouvent *tous* aux environs de Pietole, notamment la colline qu'avait vainement cherchée Conway et qu'il avait retrouvée à Carpenedolo. Les arbres, les fleurs, les détails rustiques, le paysage concordent.

Les inscriptions retrouvées près de Carpenedolo (et pas si près que le dit Conway) ne prouvent rien, attendu qu'il faut prouver aussi que la famille virgilienne n'a pu se déplacer très loin et que le nom de Magia est bien celui de la mère de Virgile.

Quant au texte de Probus, parlant d'Andes comme distant de trente milles, la tradition de trois milles dans l'édition d'Egnatius est tout aussi solide que celle de trente milles, basée sur les trois manuscrits de Probus, tous d'accord, sans doute, mais d'un âge aussi, si pas plus tardif que l'édition d'Egnatius.

La version des trois milles a en plus pour elle l'autorité d'une tradition séculaire et l'avantage de la vraisemblance. On ne fait pas trente milles à pied pour aller à la ville.

Les conclusions avancées par Conway sur la foi d'une similitude qu'il est le seul à voir entre les clochers de Mantoue et de Carpenedolo (et qui prouveraient que Carpenedolo faisait autrefois partie du cercle de Mantoue, ce qui n'est plus vrai depuis des siècles), ne résistent pas non plus à un examen sérieux.

Ecrite sur un ton enjoué, entremêlée de détails pittoresques et savoureux sur les survivances antiques du pays, la dissertation de M. Rand est, sous sa forme badine de journal de route, la plus sérieuse et, à notre avis, une des plus convaincantes attaques portées à l'argumentation solide, mais trop dogmatique et rigide, de Conway, qui n'a pas tenu compte du facteur personnel de « contamination » des paysages chez Virgile. La base paléographique donnée par Rand à sa discussion sur Probus, achève d'emporter la conviction.

Sa démonstration est d'ailleurs recouverte en partie et complétée par celle du livre de B. Nardi.

BRUNO NARDI. *The youth of Virgil*. Translated by Belle Palmer Rand (Mrs Rand). (*Harvard University Press*, 1930. 139 pp., 1,5 \$.)

Le livre de M. B. Nardi : *La Giovinezza di Virgilio* (Mantoue, 1927), suivi d'un essai *Sul paese natio di Virgilio* n'a été connu de M. Rand qu'après un voyage à Mantoue. Comme il donne sous une forme plus didactique un réseau plus serré d'arguments en faveur de la thèse qui est celle de M. Rand, celui-ci a jugé utile de la faire paraître en traduction anglaise comme le digne complément de son livre.

Le premier chapitre : *Mantua me genuit* retrace la vie de Virgile d'après les textes anciens interprétés avec prudence. M. Nardi nous retrace à son tour les circonstances historiques de la colonisation de la Gaule cisalpine et les origines étrusques de Mantoue. Il y a là un renfort d'arguments pour les linguistes qui soutiennent l'origine étrusque de Virgile et des noms de Maro et Magia. Probus, notamment, est copieusement utilisé pour la biographie dans laquelle M. Nardi introduit avec beaucoup de confiance nombre de détails des scoliastes. Le chapitre se termine sur un tableau des luttes entre César et Pompée.

Carmina pastorum est le titre du chapitre II. En critique qui connaît et ne partage pas les exagérations de Vollmer, Frank, De Witt, Nardi opère dans les œuvres de jeunesse de Virgile un sérieux tri qui ne laisse subsister d'authentique que *Villula*, le *Moretum*, la *Copa*, le *Culex* et quelques bribes de *Catalepton*. Encore, l'auteur fait-il des réserves et distingue-t-il soigneusement ce qui est vrai et ce qui ne pourrait bien être, après tout, que *ton* virgilien, sans être authentique.

Dans les *Bucoliques*, il voit une combinaison de Théocrite, des paysages mantouans et de l'imagination du poète, faisant ainsi intervenir un élément négligé par Conway. Il donne, en passant, son adhésion à une thèse comme celle de M. L. Herrmann (1) qui voit

(1) Voir notre C. R. de ce livre dans *Humanitas*, V, 5-6, 1930, pp. 253-266.

dans les *Bucoliques* des poèmes à clef, truffés d'allusions contemporaines à la politique et surtout à l'entourage poétique de Virgile et de Pollion. Un aperçu sur les querelles de César et de Pompée, d'Octave et d'Antoine, sur la fin tragique de Ciceron et sur la bataille de Modène nous laissent sur la fin du chapitre..

L'ordre chronologique des *Bucoliques* est fixé par Nardi d'après l'ordre traditionnel, et non celui des éditions, comme le croit M. L. Herrmann.

Dans *Paulo Majora* (chapitre III), sont étudiées les quatrième, sixième et huitième bucoliques.

La quatrième célèbre la paix de Brindes et est dédiée à Pollion et son fils. Mais elle « sublime » les événements et contient certainement un élément apocalyptique. Les première et neuvième qui rentrent aussi dans le chapitre sont le récit de la spoliation de Virgile. M. Nardi ne se dissimule d'ailleurs pas les difficultés de ses solutions et choisit plutôt un moyen terme.

La dixième églogue apporte l'affection de Virgile à Gallus affligé et l'*Ite capellae* (titre du chapitre) doit être pris dans un sens propre et, au sens figuré, comme un adieu de Virgile à la poésie bucolique. Une description morale et physique de Virgile ainsi que du cénacle de Mécène clôt le volume.

Deux appendices ont été adjoints à ce travail. Le deuxième traite de la spoliation dont a été l'objet Virgile et étudie tous les témoignages antiques sans cependant conclure.

Le premier concerne le lieu de naissance de Virgile. Avant Rand et contre Conway, Nardi tient pour la tradition piétolienne.

Comme Rand, Nardi croit à la valeur de Probus, mais pas à celle du texte de ses trois mss. Il se fierait plutôt à Egnatius qui, en 1475, donne encore XXX milles mais, en 1507, prend pour texte III milles. Egnatius se base à coup sûr sur un témoin disparu mais de valeur.

Comme Rand, également, Nardi croit à la valeur de la tradition dantesque mais y apporte de nouvelles raisons. Une recherche attentive poussée dans les archives lui a permis de découvrir de nouvelles preuves.

D'abord, le père de Virgile était potier, nous dit-on dans les scholies. Or, l'industrie de la poterie est traditionnelle à Pietole à l'exclusion des environs. Un ancien nom de Pietola (ou Pietole) est *Fornicatula* (« four à poterie »).

Le fossé dit « de Virgile » (et il ne peut s'agir que du poète, car les chrétiens ont banni ce nom de leur calendrier) qui existe à Pietole est en étrange concordance avec les récits des scholiastes faisant accoucher la mère de Virgile, en pleins champs, dans un fossé. Le peuplier de Virgile, planté en cet endroit, a existé jusqu'au XVIII^e siècle, conformément aux documents de l'époque et aux témoignages antiques des commentateurs. Au 15^e siècle, existait à Pietole un *Mons Vergilius*. Des documents du 13^e siècle même en font mention. Le *Roverone* ou arbre de Virgile était également connu. Une ferme

sur les lieux s'est toujours appelée *la Virgiliana*. Dante parle d'un petit lac. Arbre, lac et mont sont les correspondants des *mons, lacus*, et *arbor* de Servius. Cette tradition n'a jamais rencontré d'opposition avant Maffei (1732). Depuis, les doutes se sont multipliés, sans cependant faire état d'autre chose que du paysage. Or, le paysage a pu changer. Et surtout, ce que Conway ignore, le cours des fleuves et rivières a subi de profondes modifications. Un bras de Mincio a disparu. Le Pô coulait plus au sud que maintenant. De tout cela, les archives du Moyen Age nous apportent la preuve. Des arguments de Conway sur la distance exacte de 30 milles qui sépare Calvisano de Mantoue et sur les inscriptions, on ne peut rien retenir. Les distances ne sont pas si exactes et le nom de Virgilius apparaît ailleurs qu'aux environs de Calvisano, dans toute la Cisalpine.

Le mont, le bras du Mincio, ses rives autrefois élevées, le bois même qui a disparu mais dont de vieux documents font mention, tout se retrouve dans les Bucoliques et inversement. Si l'ensemble du paysage y apparaît quelque peu composite, il ne faut en vouloir qu'à l'imagination du poète, que Conway néglige et qui combine et mélange les traits épars dans ses souvenirs.

F. P.

JÉRÔME CARCOPINO. *Virgile et le mystère de la 4^e églogue*. (Paris, *l'Artisan du Livre*, 1930. 221 pp., 15 francs français).

Jamais les discussions autour de Virgile n'ont été aussi vives et aussi nombreuses qu'en cette année de bimillénaire. Nous venons d'indiquer les positions prises par Conway, Rand et Nardi au sujet du lieu de naissance de Virgile.

La 4^e bucolique dont l'énigme subsiste toujours, subit à son tour les assauts des philologues et l'âge d'or de Virgile, la paix et la sérénité promises, ne sont pas encore descendus sur l'arène où se battent tumultueusement autour de son nom les savants les plus réputés.

M. Jérôme Carcopino dont les travaux sur *Virgile et les origines d'Ostie* (Paris, 1919) et sur *la Basilique Pythagoricienne de la Porte Majeure* (1927) marquaient déjà l'intérêt de l'historien pour les problèmes littéraires et religieux, nous donne à son tour son avis sur le mystère de l'enfant virgilien, chanté dans la 4^e bucolique (et non « églogue », comme il persiste à l'appeler).

L'étude de M. Carcopino débute par la reproduction du texte de la 4^e bucolique accompagné d'une traduction basée sur celle de Goelzer. Le premier chapitre intitulé « La Mystique » tend à démontrer que la 4^e bucolique est de tendance « romaniste », entièrement latine et non « messianique » comme tant d'interprètes veulent le faire croire.

Et c'est alors l'examen du texte qui va servir de base à la démonstration de M. Carcopino, démonstration dont la valeur n'est pas niable, encore que sur certains points, elle appelle la critique ou la réticence.

L'enfant d'abord annonce par sa naissance le renouvellement du monde mais il n'est pas le sauveur qui rénovra le monde. « Quo » doit se traduire par « avec la naissance duquel » et non « par la naissance duquel ».

Comme homme, il sera mêlé aux dieux et aux héros sans en être ; car c'est une caractéristique de l'âge d'or (Catulle, Hésiode) que de joindre les mortels aux dieux et aux héros. « Ipse videbitur illis » sous-entend un « permixtus ».

Le « regret » ne désigne pas un pouvoir surnaturel mais rend l'idée de la puissance consulaire et « patriis virtutibus » fait allusion aux vertus du père de l'enfant. Cependant pour ce dernier point, il faut remarquer que Carcopino rend « facta parentum » par « exploits des ancêtres » et repousse la correction « parentis » des scholiastes, donnant ainsi matière à ceux qui voient dans « patriis » et « parentum » des synonymes à traduire par le même terme d' « ancêtres ».

L'interprétation du « quo » dans un sens temporel et non causal, où C. suit Servius (« quo, deest nascente »), est cependant affaiblie par celle de « illis » (s. e. « permixtus » dit Carcopino) où il s'écarte du Deutéro-Servius qui glose « ab illis ».

Sur deux de ces points déjà l'interprétation de M. Herrmann, notamment, s'éloigne de l'argumentation de C.

A en croire l'auteur, le néo-pythagorisme qui est à la base de la bucolique parle aussi d'une régénération du monde dont l'idée se trouve déjà chez les Stoïciens, mais sous la forme d'un embrasement catastrophique de l'univers. Rien de ce tragique ne surnage dans la bucolique. Mais c'est qu'il n'y a ici aucune influence stoïcienne mais peut-être un courant néo-pythagoricien.

Cette doctrine est générale au 1^{er} siècle avant J. C. à Rome. Cicéron ne va pas jusqu'à l'« approbation plénière mais sa curiosité est toute sympathie ». Varron en est un disciple et également Alexander Polyhistor. Nigidius Figulus, que citent les scholiastes, suit avec ferveur les mêmes croyances, et fonde même une sorte d'église. Virgile a, sans doute, suivi les leçons de l'épicurien Siron, mais Donat le montre ami des platoniciens et studieux élève en médecine et en mathématiques, disciplines chères à Pythagore. On sent, ici, comme pour ce qui concerne Cicéron, la faiblesse de cette argumentation qui transforme en un tournemain la figure traditionnelle de Virgile dans sa jeunesse et conclut, de quelques citations ou marques de sympathie chez quelques écrivains, marques d'ailleurs distribuées à d'autres doctrines, à un mouvement général et répandu de religion pythagoricienne.

C'est dans l'églogue même que M. Carcopino va maintenant retrouver ces éléments néo-pythagoriciens. Il ne parlera guère et pour cause de traces dans l'Enéide (la religion du VI^e livre reste obscure dans ses sources) ni des Géorgiques.

Notre bucolique n'est qu'un cri d'espérance au sortir des guerres civiles et extérieures. L'âge d'or s'annonce et, comme garantie, nous

avons la Sibylle de Cumes. Car c'est bien ainsi qu'il faut rendre « *Cumaeum carmen* » et non y voir une allusion au poète de Cymé, à Hésiode. C'est là l'idée de M. Herrmann qui depuis d'ailleurs est revenu sur cette interprétation. La vérité me semble être dans une note très fine de M. Carcopino qui voit dans « *Cumaeum* » une amphibologie concertée, qui rentrerait assez bien dans la manière de Virgile. On relira à ce sujet ce que Conway en dit dans son « *Vergilian age* », au ch. 5 et au ch. 7 où d'autres exemples sont énumérés.

L'oracle invoqué par Virgile parle d'un premier « *saeculum* » nouveau qui est l'âge d'or ou de Saturne (« *redeunt* »...), d'un dernier « *saeculum* » de la Grande Année précédente qui est celui d'Apollon (« *Tuus...* »), d'un passage inéluctable du dernier « *saeculum* » de l'âge précédent au premier de l'âge suivant. Le premier point est conforme à la croyance populaire, attestée par les scholiastes, mais, sur les deux derniers, Virgile suit l'enseignement des néopythagoriciens « *Ab integro* » signifie « intégralement » et non « de nouveau » comme le croient les scholiastes. Les « *Magni menses* » désignent les mois de la Grande Année et non les mois qui verront s'accomplir de grandes choses. Le passage d'un âge de fer à un âge d'or s'effectue insensiblement par « *apocatastasis* » comme dit Servius, c'est à dire par influence des astres qui passent au firmament et la preuve de cette influence est dans le vers 50 : « *Adspice convexo nutantem pondere mundum* » où « *nutantem* » veut dire « gravitant » (?) au lieu de « pliant, vacillant », sens habituellement donné au mot. Et alors, la 4^e églogue reflète la cosmologie de Philolaos, le pythagoricien. Ovide, dans ses *Métamorphoses*, Virgile dans les *Géorgiques* et l'*Enéide* reparlent d'ailleurs de ce mouvement des astres.

Sans doute, mais rien ne rappelle le « *nutantem convexo pondere* » des *Bucoliques*. Philolaos n'a rien de commun dans son texte avec la bucolique et l'interprétation proposée de ces vers nous paraît un peu recherchée à moins qu'elle ne parte d'une thèse préétablie.

Apollon qui, pour M. Carcopino, marque dans la bucolique l'âge de fer, représente non le Soleil que la Sibylle fait régner sur l'âge de fer, mais, plutôt que le Soleil, signe stoïcien de l'embrasement du monde, le dieu néopythagoricien qui présidera au dernier âge. Ce culte d'Apollon chez la secte est attesté par un texte de P. Nigidius Figulus (*De diis, apud* schol. Lucain).

Mais, rien n'est moins prouvé qu'Apollon, dans la *Bucolique*, représente le dernier âge. C'est le présent *regnat* qu'emploie Virgile, alors que *venit* est au parfait. Apollon est associé dans ce vers à Lucine et il est invoqué plus bas comme dieu de la poésie. Rien ne nous autorise à chercher dans ce vers, à la façon d'un scholiaste antique, pédant et professoral, des allusions qu'il ne contient peut-être pas. L'attribution dans Nigidius de l'âge de fer, le dernier, à Apollon, dépend d'une addition de S. Reinach qui rétablit précisément le mot *ultimum*. Elle a beau être « palmaire » comme dit M. Car-

copino, on ne peut y souscrire sans réserves. Au surplus, Orphée ne parle pas d'Apollon.

La mention d'Orphée par Nigidius a fait d'ailleurs attribuer cette théorie à l'orphisme par S. Reinach, suspect donc de partialité lorsqu'il fit sa correction. L'origine néo-pythagoricienne de cette doctrine serait, d'après notre auteur, prouvée par cette mention d'Orphée, sous laquelle, les néo-pythagoriciens, en « faussaires édifiants » abritaient leurs propres doctrines. Nigidius ajoute la mention des « magi ». Or, *Pythagoricus* et *Magus* sont toujours associés et forment des notions indissolubles. M. Carcopino cite à l'appui deux textes de Saint-Jérôme, ce qui est vraiment un peu tardif pour confirmer ce qui aurait existé au premier siècle avant C.

Enfin, si chez les stoïciens, le passage s'accomplit d'un âge à l'autre par une catastrophe cosmique, et ne peut donc avoir servi de modèle à Virgile, rien dans les textes néo-pythagoriciens, pas même l'influence des astres, n'indique la transition insensible dont parle Virgile. Il y a là un autre point faible de l'argumentation de M. Carcopino, d'autant plus que les affirmations de Servius sur l'*apocatastasis* rentrent dans la catégorie des explications recherchées qu'il affecte de donner, en bon maître romain, soucieux de faire de Virgile, non un auteur à expliquer mais une véritable encyclopédie à propos de laquelle il faut donner à ses lecteurs des notions de tout et une haute idée de ses propres connaissances. Ce caractère du commentaire de Servius sur lequel on ne saurait trop insister a été récemment mis en lumière par Ch. de Trooz dans le *Musée Belge* (33,7-10, 1929, pp. 229-261).

Une fois le thème reconnu, M. Carcopino passe aux sources de l'églague.

Ce sont d'abord des réminiscences poétiques grecques et surtout d'Hésiode dont cependant Virgile s'écarte. Le poète des *Travaux et des Jours* a mis au passé ce que Virgile reprendra au futur. Hésiode regrette l'âge d'or aboli. Virgile attend plein d'espoir le nouvel âge de Saturne.

Norden et Boll interprètent la *Virgo* par un rituel égyptien d'Alexandrie. Le tableau de l'âge d'or est, pour Sabatier et Ramsay, emprunté à Isaïe. Avec Lactance, certains modernes y retrouvent l'accent des livres sybillins. Macrobe découvre une influence des livres sacrés des Etrusques sur les vers 43-45.

Dans une démonstration rapide et serrée, M. Carcopino rejette tous ces témoignages sauf le dernier dont il ne nie pas la valeur, encore qu'elle nous paraisse bien superficielle. D'ailleurs Tarquitiu Priscus en faisant sa version latine de l'*Ostentaire* a pu donner un « coup de pouce » pour adapter à Auguste son « *omen post eventum* ».

Le leitmotiv de la paix se retrouve pour Lagrange dans la 16^e épode mais pas ailleurs, alors que Carcopino, en cherchant bien, a retrouvé des traces de la même idée chez Aratus, Empédocle et Ovide (Mét. XV).

S'il y a des lueurs égyptiennes dans la Bucolique comme on veut le croire ou des rappels des prophéties d'Israël, ou des traces d'oracles sibyllins, c'est que Nigidius a étudié la théologie égyptienne, qu'Alexander Polyhistor a publié un traité sur les Juifs et que ce même Polyhistor et Varron ont introduit les oracles sibyllins à Rome par leurs écrits. Quant aux prophéties étrusques, Nigidius ou Varron ont pu être la source de Virgile.

C'est le pythagorisme romain qui a servi de véhicule à toutes ces croyances. Mais il y a plus. Dans ces passages essentiels, obscurs, le néo-pythagorisme projette des lueurs et explique les éléments restés irréductibles. Le *Jam nova progenies...* pour lequel Benoist renvoie à Cicéron, se rattache étroitement au vers précédent : *redeunt Saturnia regna*. Les ressemblances avec les oracles sibyllins juifs et Saint-Paul sont purement verbales mais rappellent Posidonius, repris d'ailleurs par Cicéron et Polyhistor, parlant des âmes privilégiées qui viennent animer les corps terrestres en descendant de l'Ether (?). La fin de la Grande Année, seule, libérera toutes les âmes sans exception. L'âge d'or est précisément le moment de cette *palingénésie* comme dit Varron. Lucrèce (II, 1153), par ses railleries, nous assure que c'était bien là l'enseignement de la secte. Sans doute, mais à condition de légèrement forcer le texte de Lucrèce, d'abandonner l'interprétation traditionnelle, d'ailleurs fondée, qui y voit une influence stoïcienne (cf Lucrèce, édition Robin-Ernout) et un rappel de la corde d'or. Carcopino escamote le mot *mortalia* (rattaché à *saecla*) et accole à *saecla, aurea* que l'on donne généralement comme adjectif à *funis*. Le contexte prouve d'ailleurs que Lucrèce parle de la chaîne des causalités qui relie le ciel à la terre. Il s'en moque comme de ceux qui croient à l'origine divine des hommes. Si nous périssons, c'est que la terre nous a engendrés.

Au surplus, le mot *saecla*, comme le prouvent d'autres vers de Lucrèce et un vers du même passage, signifie *raees, espèces*, et non *âges*.

Horace s'est tout pareillement moqué de Virgile et l'a rappelé aux principes stoïciens dans Sat. 1,5, vv. 101-103.

Quant aux termes *suboles* et *incrementum*, malgré les exemples épigraphiques de Frank et Norden qui y voient deux mots pour *postérité*, Carcopino leur garde à juste titre leur valeur d'*accroissement, d'augmentation*. La naissance d'un enfant, au début de l'âge d'or, accroît l'humanité et, par conséquent, son créateur divin dont, il descend et dont il manifeste et épanouit les vertus divines. Le *Jupiter* nommé n'est pas le Jupiter mythologique mais c'est le terme même dont se servent les néo-pythagoriciens pour désigner Dieu. Le génitif *Jovis* au singulier répond au génitif *deum* et indique l'*ineffable*, le *pluriel collectif*, celui qui rassemble en son unité les forces éparses du monde (?).

L'« envoi » des vers 60-63 est clair (encore que Herrmann et Carcopino discutent sur *parenti*). Il faut garder ces vers à leur place puis-

que, par leur ordre, les scholies et la traduction de Constantin les y laissent. M. Herrmann a tort de vouloir les déplacer. Ici, on ne peut qu'approuver ce raisonnement. La seule question qui fasse difficulté est celle des *decem menses*.

Si c'est la durée de gestation, nous dit M. Carcopino, pourquoi alors 10 et non 9 ? C'est que, pour Pythagore, il y a deux gestations : une de 7 et une de 10 et qu'il entend par là rattacher la destinée humaine à un cycle astronomique. D'où aussi la comparaison et la simultanéité des progrès de l'enfant et de l'âge d'or. Il ne faut pas y chercher 9 mois plus 40 jours entre l'accouchement et le premier sourire, comme Lejay, non plus qu'y voir des réminiscences folkloriques, mais bien une idée néo-pythagoricienne (?).

La réponse ne nous paraît pas tout à fait probante et il y a, nous semble-t-il une explication encore plus simple. C'est peut-être un défaut aux yeux des exégètes minutieux et raffinés qui mettent dans Virgile un peu des préoccupations les plus hautes de son temps et du leur, mais ce n'en est pas un à nos yeux.

Les 10 mois se retrouvent ailleurs que dans Virgile. Chez Ovide (*Hér.*, 10,45-46), dans Plaute (*Cistell.*, *apud.* Aulu-Gelle). Il est vrai que les 9 mois sont aussi fréquents mais il régnait dans l'antiquité, à ce sujet, une étrange confusion : Aulu-Gelle, en un chapitre, nous a conservé un écho de ces discussions (*N. Att.* III, 16). Les anciens, nous rapporte-t-il, ont adopté les chiffres de 7, rarement de 8, jamais de 9, souvent de 10. Aulu-Gelle cite Plaute (*supra*) Ménandre, Caecilius, Varron. Il nous conte le récit de la veuve qui accoucha dans le dixième mois de son veuvage et fit reconnaître son innocence. Il rappelle la loi des *decemvirs* à ce sujet. Frazer (édition des *Fastes*, commentaire sur I, 33, pp. 29-30, t. 2) ajoute d'autres textes légaux à ceux d'Aulu-Gelle. Il rapporte les opinions d'Addison et de Montaigne. Cicéron, lui-même, le néo-pythagoricien aux dires de M. Carcopino, ne l'est plus sur cette question : il parle de 9 mois (*De nat. deor.*, 2, 27, 69). La loi de Numa, enfin, exige de la veuve qui accouche le dixième mois de son veuvage, le sacrifice d'une vache grosse (*Plut. Numa*, 12, 2).

Il semble donc, qu'avec le bon sens et l'histoire, il faille conclure à une tradition juridico-littéraire, d'origine latine, et qui se base sur l'expérience plutôt que sur un chiffre mystique, fixé par la philosophie de Pythagore.

Nous craignons bien, qu'ici, emporté par son ardeur à voir partout des preuves, M. Carcopino ne se soit départi pour un instant des règles sévères de la critique pour lesquelles il professe d'habitude un culte avoué.

La deuxième partie du volume a trait à l'historicité de la bucolique, ou, si l'on veut, après le problème des sources et des tendances, au problème de la personnalité de l'enfant.

De la comparaison de la 16^e épode avec la 4^e bucolique, on ne peut déduire l'antériorité de l'une ou de l'autre mais simplement leur dépendance dans un sens ou dans l'autre.

Le seul problème à résoudre est celui de savoir si, datant du consulat de Pollion, la bucolique est antérieure ou postérieure à la paix de Brindes et si, en dehors de l'Églogue, nous disposons d'autres éléments pour la dater.

M. Carcopino nous trace alors un tableau extrêmement détaillé et précis des événements de l'an 40 d'où il ressort que la conclusion du traité de paix date du 5 ou 6 octobre 40.

Ce premier jalon posé, quelle est la date de l'églogue? Octobre-novembre 40, répond Carcopino qui s'appuie sur un texte de Dion-Cassius par lequel nous apprenons que les triumvirs abrogèrent, vers la mi-novembre, les magistratures consulaires. Donc, dès le début de décembre, Asinius Pollion n'était plus consul mais avait un remplaçant. D'autre part, on ne peut dater la bucolique d'avant octobre car les magistratures consulaires désignées dès 43 et suspendues par Octave au printemps 41 n'ont été rétablies que par une clause de la paix de Brindes. Pollion s'était, en effet, rangé contre Octave du côté de Lucius Antonius. Le *te consul* de l'églogue se rapporte donc au début de ce consulat, mais non à janvier 40 comme le croit Norden.

Et la paix de Brindes est d'ailleurs indiquée dans le vers : *Jam redit et Virgo; redeunt Saturnia regna*. Qui est cette *Virgo*? La justice, répond Servius que répète Philargyre. Mais comment traduire *Virgo* par *Justice* et *redit* par *retour*, alors que ce mot marque un retour périodique? Servius ajoute *quae Erigone fuit*. Or Erigone et la Justice n'ont de rapports qu'au ciel. La *Vierge* et Erigone sont donc des constellations. C'est au ciel que la Justice, lasse des humains, s'était réfugiée. Son retour au ciel marque donc le retour d'un âge d'or chez les hommes. Or, des calculs de Boll et d'Hoffmann, il résulte que l'étoile la plus brillante de la constellation de la Vierge, offusquée par le Soleil depuis le 23 août, reparut dans le ciel le 5 octobre. Par cette identité de dates entre les astres et la paix de Brindes ainsi que la Bucolique, s'évanouissent toutes les hypothèses à base de mystiques étrangères.

Or, cette histoire de la *Vierge* qui vivait sur terre à l'âge d'or et qui l'a quittée à l'âge d'airain, elle est dans Aratus, connu à Rome par les traductions qu'en firent Cicéron et plus tard Germanicus. Et une scholie de Germanicus nous rapporte précisément un passage de Nigidius Figulus qui identifie la Vierge à la Justice et raconte sa fuite au ciel et l'apparition de l'âge d'airain sur la terre.

De tous ces éléments, se dégage sans effort la réponse à l'énigme de l'enfant. Ainsi donc l'enfant est un enfant en chair et en os dont le poète nous précise les traits. Il n'est venu au monde qu'après les 5-6 octobre et fort peu après. Or l'églogue a du être envoyée avant décembre, date de la sortie de charge de Pollion. La Bucolique a été composée après la naissance comme tout le démontre. Donc, l'enfant ne peut être qu'un *puer* né entre le 5 octobre et le 1^{er} décembre 40. Ceci écarte Julie et aussi Marcellus. En effet, d'un passage

de Dion-Cassius, il ressort que la même année 23, ont été désignés comme édile, Marcellus, et comme questeur, Tibère, en dehors tous deux des conditions normales d'âge. Par Suétone, nous savons, qu'au triomphe d'Actium, Marcellus caracole à droite et Tibère à gauche du char de l'*imperator*. Ainsi, Marcellus était l'aîné de Tibère, né lui-même le 16 novembre 42. Par Properce enfin, nous voyons que Marcellus mourut dans sa vingtième année (*Occidit et misero steterat vicesimus annus*) au cours de son édilité, sans doute entre septembre et décembre 23. Il serait donc né vers septembre-octobre 42. Il ne s'agit pas non plus d'Alexandre Hélios et de Cléopâtre Sélééné.

L'enfant visé est un enfant de Pollion. Mais lequel ? On attribue généralement la destination de l'églologie à Asinius Pollion. On se base sur sa propre déclaration relatée par Asconius Pedianus mais il y a là simple vanité. D'ailleurs, il ne peut être né qu'avant 40 et son surnom de *Gallus* rattache sa naissance au gouvernement par Pollion de la Gaule Cisalpine, soit, avant le début du printemps 40. Il reste donc le frère puîné de Gallus, Saloninus, désigné par la plupart des scholiastes. Même Macrobe en parle quand il dit de *filio Pollionis*. Macrobe, s'il avait visé Gallus, aurait écrit *Asinius Gallus* et non cette circonlocution qui désigne le fils par sa filiation. Il s'agit donc du plus obscur des deux (?).

Le nom même de *Saloninus* vient de Salone, en Dalmatie, parce que, suivant les scholiastes, il y serait né, ou encore parce qu'il naquit à l'époque où son père enlevait et occupait militairement Salone, ou enfin parce qu'il naquit la même année que Pollion emportait ses lauriers militaires, à la suite de la capture de la ville. Pour le scholiaste de Berne, à la naissance de Saloninus, Pollion était proconsul de Dalmatie.

Cependant, Salone n'a pas du être reconquise, les armes à la main, car, depuis 78 ans avant J. C., date de sa première capture par les Romains, elle n'avait cessé d'être habitée par de nombreux colons.

Il reste donc (?) qu'au cours du gouvernement de Pollion en Dalmatie, un fils lui serait né auquel il aurait donné le nom de *Saloninus*, comme Gallus tirait le sien du commandement de son père en Cisalpine. D'où il est nécessaire que Saloninus ait été mis au monde à Rome quand son père était en Dalmatie et que Pollion ait pris possession de ce commandement avant la publication de la quatrième églologie.

Pollion a obtenu le triomphe sur les *Parthini*, le 25 octobre 39. A cette date, il était donc rentré à Rome. Par la huitième églologie et Horace, nous savons que son triomphe avait été modeste et la campagne courte. Dion-Cassius et Florus confirment ces témoignages. La campagne a eu lieu dans la belle saison de 39 et Pollion a pris ses quartiers d'hiver à Salone l'hiver 40-39 avant J. C. Sans doute, selon l'opinion courante, les consuls déposés n'ont reçu

leur commandement que lors de leur déposition. Le texte de Velleius Paterculus sur le collègue de Pollion, Cn. Domitius Calvinus et la mention du proconsulat de Pollion dans le scholiaste de Berne, semblent le prouver. Mais, certaines inscriptions relatives à Domitius et le caractère tardif des témoignages des scholiastes nous empêchent d'être aussi affirmatifs. Dans la glose de Servius, la mention du *consulatus* est un anachronisme pour *proconsulatus* et, dès lors, tout est clair : Pollion est parti comme consul pour la Dalmatie et, ensuite, y a été investi d'un proconsulat. Dans cette hypothèse (qui rejette avec témérité tant de témoignages), Saloninus a pu naître avant décembre 40. Appien, d'ailleurs, parle de la hâte avec laquelle les triumvirs, les réjouissances terminées, précipitèrent le départ de leurs amis pour leurs destinations, mais il ne cite ni Domitius ni Pollion. Au reste, les consuls ne sont pas présents, ni fin octobre, ni en décembre à Rome, ainsi qu'il résulte du témoignage *ex silentio* (assez dangereux) de Dion, Appien et Plutarque. Cette absence a facilité sans doute à Octave et Antoine l'abrogation de ces magistratures. Pollion s'embarque de Brindes pour Salone aux environs du 10 octobre 40 avant Jésus-Christ. La campagne de Pollion s'est déroulée loin de Salone et la naissance de l'enfant comme son séjour à Salone datent du début en Dalmatie.

Le nom même de *dux* du vers 13 de la quatrième bucolique indique le commandement de Pollion en Dalmatie, pouvoir suprême et sur mer et sur terre (ce qui désigne proprement le terme technique de *dux*).

Quant à la mention de *grand Achille*, et de la *nouvelle Troie*, il s'agit tout simplement de Pollion grandi dans l'imagination du poète et qui va combattre au printemps 39 les *Parthini* dont on dit qu'ils remontent aux Troyens (Histoire Auguste).

La séparation de Pollion d'avec sa femme lors de la naissance de Saloninus est également attestée par l'oubli du père dans l'« envoi » final de la Bucolique : « *Incipe* etc... Catulle parle du sourire de l'enfant à son père. Virgile ne peut parler que de sa mère, seule présente. L'omission est un moyen de plus de fixer la naissance à quelques jours près. Les vers 13-14 parlant de restes de troubles au milieu de l'allégresse générale, ne peuvent pas encore faire allusion à la reprise des hostilités par Sextus Pompée en mi-novembre. La bucolique a été écrite en quelques jours dans le court espace entre la revanche de Ménodore et les succès en Sardaigne d'Antoine et d'Octave, soit vers la fin octobre 40.

Virgile, quelques jours après la naissance de l'enfant, écrit son poème en se reportant par la pensée au moment précis de la naissance et, au berceau, il prédit sa destinée et il épie son premier sourire.

La bucolique est ainsi à la fois un chant consulaire, un chant généthliaque et surtout « un message immortel de l'humaine espérance ».

On ne se rangera pas sans hésitation à cette hypothèse qui, pour être démontrée, a besoin non seulement de controuver sur Saloninus les témoignages des scholiastes en les détruisant l'un par l'autre sans rien en retenir, sinon l'alliance du nom de Saloninus avec celui de Salone, ce qui est l'évidence, mais encore d'une série d'hypothèses qui contredisent parfois la vraisemblance. Comment Pollion a-t-il pu venir prendre possession de sa charge à Rome? Comment, simple consul, est-il parti pour Salone prendre possession de son commandement? etc...

L'interprétation de la Vierge et des influences néo-pythagoriciennes repose également sur la croyance à un mouvement développé, introduit dans les milieux littéraires, ce dont M. Carcopino ne nous convainc pas. Le texte d'Ovide qu'il cite et celui de Lucrèce, ceux de Virgile, relèvent, soit d'autres doctrines, soit appartiennent aux idées générales et communes à l'époque, font partie de thèmes classiques dans la poésie. Un autre défaut de cette interprétation est de nous donner une note néo-pythagoricienne dans un cadre épicurien et de faire de l'églogue un subtil ensemble d'allusions voilées et mystérieuses à des doctrines ésotériques. Au surplus, l'auteur avoue être parti de ses études sur la basilique de la Porte Majeure. N'y a-t-il pas quelque esprit de système à vouloir tout ramener (même les 10 mois) à des doctrines philosophiques et M. Carcopino n'en usait-il déjà pas lorsqu'il voyait, à propos de l'Héroïde d'Ovide sur Sapho et Phaon une allusion à la lécanomancie dans le plongeon de Sapho? M. Piganiol (*Rev. Et. Lat.*, V, 3, 1927, p. 323) relevait alors dans son compte rendu l'interprétation « tendancieuse » du passage de Pline l'Ancien découvert par le savant historien et la curieuse traduction qu'il en donnait malgré les objections de forme et de fond apportées par M. Hubaux (*Musée Belge*, 1926, p. 197)?

Nous aimons mieux, pour notre part, le chapitre 3 sur la *Vérité de l'églogue* qui nous explique les adaptations successives de l'églogue par Virgile lui-même à la dynastie des Césars et des Augustes (*Géorgiques et Enéide VI*), par le christianisme à Jésus (*Constantin-Eusèbe*).

Un habile rapprochement de Brindes avec la paix d'Amiens, décrite par Thiers, nous fait saisir sur le vif les raisons éternelles qui justifient notre admiration pour un problème de circonstance dont l'art de Virgile a fait un appel « des âmes blessées par le présent aux espoirs de l'avenir ».

F. PEETERS.

Materials for the Study of the English drama. New Series, 4th volume : The Wizard by Simon Baylie, edited by H. De Vocht, (Louvain, Uystpruyt, 1930, 8° 204 pp.)

On sait que cette collection commencée par le professeur W. Bang est continuée par M. Henry De Vocht, professeur à l'Université de Louvain.

M. De Vocht nous donne cette fois une pièce entièrement inédite, signalée jadis par J. O. Haliwell et dont il n'existe que deux manuscrits, celui du *British Museum* et celui de la cathédrale de Durham qui est meilleur et a servi, principalement, à la présente édition.

L'auteur de la pièce, Simon Baylie, est resté, personnellement, un inconnu, malgré les recherches de l'éditeur. Mais M. De Vocht a démontré les affinités de l'œuvre avec le théâtre du temps de Jacques I^{er}, grâce à une connaissance remarquable et peut-être unique en notre pays, du répertoire jacobéen.

Ce sont des allusions aux pouvoirs du Roi, aux usages de l'époque, tels que de laisser le public s'asseoir sur la scène ; des réminiscences de Nathaniel Field (*Amend for Ladies*), Dekker, Heywood, (*The Wise Woman of Hogsdon*), de *All's Well* de Shakespeare dans certaine situation dramatique, de Ben Jonson (*La Femme silencieuse* et *L'Alchimiste*), et spécialement de l'*Albumazar* de Tomkiss, traduit de *Lo Astrologo* de G. Della Porta (Venise, 1606).

Notre pièce, intitulée *Le Divin* ou *Le Sorcier* traite le même sujet, et dans le même esprit : réaction éclairée contre la croyance à la magie, à la sorcellerie.

Il y a des ressemblances considérables aussi avec *The Elder Brother*, de J. Fletcher. M. De Vocht croit que le *Wizard* est antérieur, parce qu'un certain incident, naturel et même indispensable dans la pièce de Baylie, devient inutile et plutôt déplacé dans l'œuvre de Fletcher. Du même coup, M. De Vocht exclut l'influence présumée, sur Fletcher, d'une pièce de Calderon, *De una Causa dos Efectos*, dont la date semble d'ailleurs plus tardive.

Ce qui amène l'éditeur à fixer la date du *Wizard* : après *Albumazar* (1606) et avant *The Elder Brother* (1624 ou 1625).

Le *Wizard* est une œuvre de mérite moyen, inférieure à la plupart des œuvres de Dekker, de Ben Jonson, de Heywood, de Beaumont. La pièce vaut surtout par le naturel, par l'honnête réalisme. De plus elle intéresse l'histoire des mœurs par l'attitude que prend l'auteur vis-à-vis d'une superstition naguère très répandue.

L'histoire de la sorcellerie sous Elisabeth et Jacques a été traitée plus d'une fois. M. Notestein (*History of Witchcraft in England from 1558 to 1718*, Washington, 1911), raconte comment Jacques I^{er}, fléau des sorcières, auteur de la *Démonologie*, changea d'opinion vers 1613 et commença d'ouvrir les yeux jusqu'à déclarer que « les œuvres des sorcières et des démons... ne sont que mensonge et illusion » (LXIV). C'est ce que prétendait déjà Reginald Scott dans son courageux *Discovery of Witchcraft* (1584). Ce revirement dans l'opinion royale fut bientôt reflété sur la scène. Shakespeare, dont M. De Vocht ne parle point, reste neutre, objectif et purement artiste dans la présentation des sorcières de *Macbeth*. Mais Ben Jonson dans *L'Alchimiste*, Tomkiss dans *Albumazar*, Baylie dans *The Wizard* reprennent la tendance combattive de Reginald Scot.

Le *Wizard* avait donc un intérêt d'actualité. Il semble avoir été joué plusieurs fois, si l'on en juge par les remaniements et les corrections nombreuses et de diverses mains que l'on trouve notamment dans le manuscrit de Londres.

M. De Vocht a comparé avec une patience infinie les deux manuscrits. Il conclut qu'aucun des deux n'est l'original, les corrections étant de celles que l'auteur n'aurait pas faites. Il croit que le manuscrit de Durham est transcrit d'après un modèle plus ancien, et probablement d'après celui de l'auteur.

Le texte avec les variantes et un ample commentaire, sous le titre « Notes littéraires et explicatives » complètent ce travail d'admirable érudition.

P. DE R.

Droit

FERNAND DE VISSCHER, professeur de Droit romain à l'Université de Gand, *Etudes de Droit Romain*, (In-8° de 508 pp., Paris, Sirey, 1931.)

Les lecteurs de la Revue connaissent les excellentes monographies de droit romain de M. le professeur Fernand de Visscher (voir en dernier lieu ce bulletin bibliographique, année 1930-31, pp. 79-80). Ces études, qui sont des modèles de critique pénétrante alliée à une clarté remarquable, avaient paru dans des Revues scientifiques et dans des Recueils de Mélanges. Il pouvait à la longue devenir malaisé de les consulter; aussi les romanistes, qui attachent un grand prix aux recherches de M. Fernand de Visscher, se félicitent-ils d'en trouver les résultats réunis en un volume. Ce volume, il est vrai, ne contient pas tous les travaux de notre auteur; car tous ceux, assez nombreux, qui touchent à la responsabilité du maître pour les torts causés par ses esclaves et ses animaux, ont été réservés pour faire prochainement l'objet d'une étude d'ensemble. Cette promesse sera retenue et son exécution sera attendue avec impatience par quiconque s'intéresse au mouvement des idées juridiques.

Le volume que nous avons sous les yeux contient des études touchant à des sujets divers: 1° Dans le cadre des droits de famille, on retrouve les recherches sur la curatelle et l'interdiction, avec un *addendum* consacré à la discussion de critiques qu'elles avaient suscitées; 2° Le régime des délits privés réunit un plus grand nombre d'études, notamment les publications bien connues sur le *furtum* et les perquisitions auxquelles il pouvait donner lieu, et aussi sur l'origine de l'obligation délictuelle, son antériorité ou postériorité à l'obligation contractuelle; 3° La procédure est représentée principalement par l'étude pénétrante des formules *in factum* qui se caractérisent par l'absence d'*intentio*; 4° Enfin on pénètre sur le terrain du droit

pénal public, à la recherche de la signification originelle de la formule *paricidas esto*.

Les travaux de M. le professeur Fernand de Visscher, remarquables toujours par leur perfection technique, ménagent souvent aussi des échappées de lumière sur maints problèmes généraux. Aussi le recueil des *Etuds de Droit Romain* sera-t-il précieux non seulement pour les techniciens de la critique historique des institutions juridiques, mais aussi pour tous les penseurs qui ne sont indifférents à aucun des graves problèmes de l'évolution générale du droit.

Il faut savoir gré à l'auteur d'avoir clos son Recueil par un index alphabétique détaillé et une table des textes cités.

C. G.

I. POPESCU-SPINENI, Professor des römischen Rechts an der Universität Jassy, *Die Unzullässigkeit des Nexum als Kontrakt*. (In-8° de 16 pp. Extrait du Bulletin de la Faculté de Droit de Jassy, année 1931.)

Le problème du *nexum* est l'un des problèmes, à la fois les plus obscurs et les plus attachants, de l'histoire de l'origine de l'obligation contractuelle. On considère généralement que l'opération par le cuivre et la balance était un procédé employé par les anciens romains, tantôt pour *dare*, c'est-à-dire transférer la propriété d'une chose, tantôt pour *obligare*, c'est-à-dire engager une personne ou une chose au pouvoir d'un créancier. L'opération *per aes et libram* destinée à *dare*, portait le nom de *mancipatio*; et cette même opération destinée à *obligare*, était appelée *nexum*.

M. le professeur Popescu s'insurge contre la conception d'un contrat obligatoire formé par le procédé du cuivre et la balance. Le droit romain n'aurait jamais connu que trois applications de l'opération *per aes et libram* : 1° l'aliénation *per aes et libram*; 2° le testament *per aes et libram*; 3° la libération *per aes et libram*. Le mot *nexum* aurait été employé pour désigner indistinctement chacune de ces trois applications du procédé *per aes et libram*, bien qu'il existât d'autre part une désignation propre à chacune de ces trois opérations : 1° *mancipatio*; 2° *testamentum per aes et libram*; 3° *solutio per aes et libram*.

Pour démontrer qu'il est inadmissible que le *nexum* fût jamais pour les Romains une forme de contrat obligatoire, M. Popescu fait le relevé des allusions au *nexum* qu'on rencontre dans des sources, d'ailleurs généralement non-juridiques. De ces passages, il donne une traduction parfois hardie, qui corrobore sa thèse. Qu'on juge de la témérité de notre traducteur par ce seul exemple d'un fragment connu de Festus : « *Nexum est... quodcunque per aes et libram geritur; idque necti dicitur. Quo in genere sunt haec : testamenti factio, nexi datio, nexi liberatio* ». Voici littéralement la traduction allemande de M. Popescu : « *Nexum ist jede per aes et libram übertragene Sache. Man sagt dass diese Sache nexiert sei. In diese Kate-*

gorie fallen das Testament, die Mancipation und die Libralzahlung. » *Nexum* désignerait donc une chose transmise par un procédé donné; et cette chose pourvu qu'elle fût transmise par ce procédé, recèlerait en elle trois catégories d'actes juridiques (?).

Ce qui, à mon sens, fausse les efforts de M. Popescu, c'est que, dans sa pensée, la notion de *nexum*-contrat se confondrait nécessairement avec la notion de *nexum*-prêt d'argent. Pour notre auteur, admettre que le *nexum* eut été un contrat obligatoire, ce serait découvrir nécessairement dans le *nexum* une forme ancienne du prêt d'argent. Assurément cette erreur a été favorisée par les travaux de Ludwig Mitteis; mais voici près de trente ans qu'il a été remarqué qu'aucune trace d'un prêt d'argent *per aes et libram* ne se découvre dans les sources romaines. Cette constatation est faite simultanément par Theodor Mommsen et par Otto Lenel, dans le même tome de la *Zeitschrift der Savigny-Stiftung* (römanitische Abteilung, année 1902, pp. 96 ss., 348 ss.). Les travaux de ces deux Maîtres montrent que, sans croire à un prêt d'argent *per aes et libram*, on peut cependant se représenter le *nexum* comme un contrat obligatoire, un procédé d'engagement contractuel d'une personne ou d'une chose au pouvoir d'un créancier.

C'est sur ce terrain aussi que se tient M. le professeur A. Giffard, dans une communication qu'il vient de faire, le 21 mai 1931, à la Société d'Histoire du droit (consulter le sommaire dans la *Revue historique de Droit*, Paris, 1931, pp. 419-420); car il base son raisonnement sur l'affirmation suivante : « le *nexum*, c'est l'acte *per aes et libram* créateur d'obligation ». L'adjectif *nexus* est employé pour qualifier la personne engagée (*liber nexus*) ou la chose engagée (*aes nexum*). L'*aes nexum*, c'est l'argent d'autrui engagé à mon profit sans être devenu mien. Cet état d'engagement sans aliénation, si on le qualifie par l'adjectif *nexus*, s'établit par un mode auquel convient parfaitement le nom de *nexum*. C'est ainsi par le sens du qualificatif *nexus*, que Varron (de l. l., 7, 105) justifie la définition du *nexum* de Quintus Mucius : *quae per aes et libram fiant ut obligentur, praeter quae mancipia dentur*. Varron, pour se ranger de l'avis de Mucius, fait l'observation suivante : *Hoc verius esse ipsum verbum ostendit, de quo quaerit; nam id aes, quod obligatur per libram neque suum fit inde, nexum dictum*. « Que ceci soit plus vrai, le mot même dont il s'agit le montre; car ce cuivre qui est engagé par la balance sans être ainsi aliéné, est dit *nexum* (*aes*) ». Cette explication de Varron, fondée sur le sens du mot *nexus* et non sur une étymologie fantaisiste (*nexum* = *neque suum*), est obtenue par le déplacement ingénieux d'une virgule, imaginé par M. Giffard (la virgule mise après *inde*, plutôt qu'avant); quant à la correction *id aes* (pour *id est*), elle n'a pas été imaginée par le professeur parisien; elle est généralement adoptée, depuis que Mommsen l'a proposée en 1902 (*loc. cit.*, p. 349, note 1).
G. C.

MARTIN DAVID, docteur en Droit, *Studien zur heredis institutio ex re certa im klassischen römischen und justinianischen Recht.* (In-8° de VI-72 pp. Leipzig, Theodor Weicher, 1930.)

L'institution d'un héritier pour une chose déterminée témoigne d'un commencement de confusion dans la distinction nettement tranchée d'héritier et légataire. Quand le testateur proclame, par exemple, « qu'un tel soit mon héritier pour ma maison », si l'on s'en tient à la formule employée « *heres esto* », il faut dire qu'on se trouve en présence d'une institution d'héritier ; mais si l'on se réfère à la volonté de gratifier, puisque cette volonté ne vise qu'une chose déterminée, la disposition est plutôt un legs. Comment ces deux points de vue contradictoires ont-ils été conciliés par la jurisprudence romaine, à partir de la fin de la période républicaine, époque de l'apparition de l'*heredis institutio ex re certa*, jusqu'au temps de Justinien ? Tel est l'objet du livre de M. David, et l'évolution historique qu'il retrace semble bien ne pas avoir échappé à l'influence du droit hellénistique, qui omettait de séparer nettement la disposition universelle de la disposition particulière à cause de mort.

Au début on attachait à la formule de l'institution d'héritier son effet général de vocation à l'université de la succession, en dépit de la limitation de la vocation à une *certa res*. Dans le droit classique développé, ce système est précisé et complété de la manière suivante, peut-être sur la suggestion de Papinien : 1° Quand la masse héréditaire n'était pas épuisée par l'attribution des *certainae res* pour lesquelles il y avait eu institution d'héritier, on continuait à faire abstraction de la mention de la *certa res* ; de sorte que, si un seul héritier avait été institué *ex re certa*, il était héritier pour le tout et si plusieurs héritiers avaient été institués *ex rebus certis*, ils étaient héritiers *ex parte* ; 2° Quand le testateur, dans ses institutions *ex rebus certis*, avait épuisé les objets qui forment la masse héréditaire, les héritiers étaient censés institués pour des parts égales ; mais pour respecter la distribution faite par le testateur, chacun des héritiers était considéré comme légataire *per praeceptionem* des choses lui attribuées par le testament ; ce qui revient à dire que, dans le partage, chaque héritier prenait un lot constitué à forfait des choses mêmes pour lesquelles il avait été institué.

Cette dernière construction juridique qui combine, dans la personne de l'institué *ex re certa*, la qualité d'héritier et celle de légataire, fait penser à la clause codicillaire qui, pour sauver un acte de dernière volonté défectueux en tant que testament, le réduisait aux proportions d'un codicille. En même temps le régime de l'*heredis institutio ex re certa*, à la fin de l'époque classique, témoigne d'un fléchissement de la séparation tranchée des deux catégories : héritier et légataire. La tendance à confondre l'héritier institué et le légataire était conforme aux conceptions du droit hellénistique ; aussi n'est-il pas surprenant que, au Bas-Empire, s'accroûtât la tendance à traiter en légataires les héritiers, dont la désignation avait été accompagnée

de l'attribution de choses déterminées. Au surplus on constate, à partir de Constantin, une évolution parallèle qui tend à rapprocher, en la forme, le codicille du testament.

Voici donc une étude historique dont les résultats nous incitent à nous montrer circonspects, quand nous érigeons, parmi nos conceptions juridiques, des catégories absolues. Il est démontré une fois de plus que, sur le terrain dogmatique, notre intransigeance se heurte trop souvent à la vérité historique. Les recherches de M. David sont poursuivies selon la méthode critique, solide et mesurée, de son maître, M. le professeur Paul Koschaker de Leipzig. C'est dire que, en dépit de quelques inévitables objections de détail, l'ensemble de la dissertation reste une contribution très précieuse à l'histoire du droit successoral romain.

C. G.

VIKTOR KOROSEC, professeur à l'Université de Ljubljana, *Hethitische Staatsverträge, Ein Beitrag zu ihrer juristischen Wertung.* (In-8° de VIII-118 pp., Leipzig, Theodor Weicher, 1931.)

M. le professeur Victor Korosec n'est pas un inconnu pour les lecteurs de cette Revue. Le bulletin bibliographique de 1929-1930, pp. 13-14, leur a signalé déjà un précédent livre de cet auteur, publié comme celui-ci dans l'importante collection des études juridiques de la Faculté de Droit de Leipzig. Du droit successoral romain, dont il traitait dans son premier livre, notre auteur s'est transporté sur le terrain du droit public des Hittites.

Les recherches de M. le professeur Korosec portent sur les accords de droit public, dans la vieille civilisation hittite. Sous cette dénomination sont compris, non seulement les traités internationaux, tel que celui que conclut en 1292-91 avant J.-C. le roi Hattusilis avec Ramsès II d'Égypte, mais aussi les contrats conclus entre le souverain hittite et ses vassaux. La technique, le caractère et l'objet de ces documents sont analysés soigneusement, et cette excellente analyse critique éclaire maints problèmes importants de l'organisation politique des Hittites.

Un nouveau département de l'histoire des très anciennes institutions a été ouvert par les travaux assez récents, consacrés à la civilisation des Hittites. Il faut féliciter sans réserve M. le professeur Korosec d'y avoir apporté sa pierre.

G. C.

La Vie Juridique des Peuples. Bibliothèque de Droit contemporain, sous la direction de : M. H. LEVY-ULLMANN, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Paris, vice-président de l'Académie Internationale de Droit comparé, et M. B. MIRKINE-GUETZEVITCH, professeur à l'Institut des Hautes-Études Internationales de l'Université de Paris, secrétaire général de l'Insti-

tut International de Droit public. Premier volume : Belgique. (In-8° de 448 pp., Paris, Delagrave, 1931.)

Tout ce qui conduit les nations à mieux se connaître et par conséquent aussi à mieux se comprendre contribue puissamment au rapprochement des peuples. Aussi les amis sincères de la paix salueront-ils avec joie l'entreprise d'une publication destinée à répandre la connaissance de l'organisation juridique des peuples.

La Bibliothèque de Droit contemporain, dont le premier volume donne un aperçu très précis du droit qui régit la Belgique, fournira semblablement, sur un plan uniforme, la description de l'armature juridique des divers pays.

Voici l'ordonnance du volume consacré à la Belgique. Le nom des collaborateurs permettra de juger de la haute valeur de la publication :

Chapitre premier : La Constitution et le Régime politique (Eléments de droit constitutionnel), par Maurice Vauthier, ancien ministre, professeur à l'Université de Bruxelles, membre de l'Académie royale de Belgique;

Chapitre II : L'Administration et les Finances (Eléments de droit administratif et de législation financière), par le même;

Chapitre III : Les Recours contre la Puissance publique (Eléments de contentieux administratif), par le même;

Chapitre IV : Les Infractions pénales; leur Répression; leur Réparation (Eléments de droit pénal et d'instruction criminelle), par Jean Servais, ministre d'Etat, professeur honoraire à la Faculté de Droit de l'Université de Bruxelles, procureur général honoraire à la Cour d'appel de Bruxelles, président du Conseil d'administration de l'Université de Bruxelles;

Chapitre V : La Famille, la Propriété, le Travail. Section première : La Famille et la Propriété (Eléments de droit civil et théorie générale des droits intellectuels), par Jean Dabin, professeur de Droit civil à l'Université de Louvain, professeur honoraire de l'Université de Liège. — Section II : Le Travail (Eléments de législation industrielle), par Ernest Mahaim, professeur à l'Université de Liège, membre de l'Académie royale de Belgique, ancien ministre de l'Industrie et du Travail;

Chapitre VI : Les relations d'affaires (Eléments de droit commercial), par Louis Frédéricq, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Gand, avocat près la Cour d'appel;

Chapitre VII : Les procès entre particuliers (Eléments de procédure civile et commerciale), par Xavier Janne, doyen de la Faculté de Droit de l'Université de Liège, avocat au barreau de Verviers, membre du Conseil général de la Fédération des avocats belges;

Chapitre VIII : La Vie internationale de la Belgique. — Section première : Ses relations extérieures. Son droit international public,

par Charles de Visscher, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Gand, membre de la Cour permanente d'Arbitrage de La Haye, secrétaire général de l'Institut de Droit international, directeur de la *Revue de droit international et de Législation comparée* —
Section II : Le droit international privé en Belgique, par le vicomte Poullet, ministre d'Etat, membre de la Chambre des Représentants, professeur à l'Université de Louvain.

C. G.

BIBLIOGRAPHIE

Philosophie et Lettres

BARON BEYENS, *Deux années à Berlin*, 1912-1914. (Paris, Plon, 1931, 2 vol. de 299 et 326 pages.)

Le baron Beyens a pris la direction de la légation belge à Berlin au mois de mai 1912; il a quitté la capitale allemande le 6 août 1914. Vingt-sept mois de guerres et de négociations diplomatiques : conflit italo-turc, lutte entre les Etats balkaniques et la Turquie, puis entre la Bulgarie, d'une part, la Grèce, la Serbie, la Roumanie, la Turquie, de l'autre; traités de Lausanne, de Londres, de Bucarest, de Constantinople... A Berlin, l'auteur était particulièrement bien placé pour observer ces événements qui, en modifiant profondément la situation en Orient, augmentaient le malaise général. Les deux volumes où il a réuni ses souvenirs et ses notes, prises au jour le jour, sont du plus haut intérêt, d'autant plus qu'il y reproduit *in extenso* ou partiellement de nombreux rapports adressés par lui au gouvernement belge pendant ces deux années.

Dans la Préface du tome I^{er} le baron Beyens caractérise et justifie son œuvre en termes excellents : « Dans les conditions précaires où nous vivons, j'estime qu'il est bon de placer sous les yeux des lecteurs-pacifistes un avertissement et une leçon tirés des prodromes de la dernière guerre... Je n'ai en vue que d'ajouter quelques pierres au monument de clarté et de vérité édifié par les principaux protagonistes de la lutte des nations... Ce livre confirmera — j'en prévient le lecteur — celui que j'ai écrit sous le titre de *L'Allemagne avant la guerre*. Il appartiendra aux historiens futurs de se prononcer en toute connaissance de cause sur la culpabilité de l'Allemagne impériale. A nous, les témoins de l'avant-guerre, de leur léguer nos impressions personnelles et les témoignages rassemblés dans l'apaisement de nos esprits, avec le souci d'une scrupuleuse exactitude (pp. II-IV). »

L'auteur a, cela va sans dire, insisté sur les questions qui, directement, concernaient les rapports de la Belgique et de l'Allemagne. Il dénonce, par exemple, les visées du gouvernement de Berlin sur le Congo. Tantôt, c'est le directeur de la Deutsche Bank, M. Helfferich, qui, dans une conversation avec le baron Beyens, cherche à convaincre le diplomate belge que notre colonie « se développerait beaucoup plus rapidement avec l'aide de l'industrie et de la finance allemandes » (II, p. 141); tantôt, c'est l'ambassadeur de France,

M. Jules Cambon, qui signale à notre représentant le projet de chemin de fer élaboré à Berlin pour relier le Kamerun au Haut-Congo (II, pp. 152-155), ou qui lui révèle les pensées du secrétaire d'Etat von Jagow (II, pp. 156-159), méditant une entente coloniale franco-anglo-allemande aux dépens de la Belgique : « La Belgique n'est pas assez riche pour mettre en valeur ce vaste domaine. C'est une entreprise au-dessus de ses moyens financiers ». D'ailleurs « les petits Etats sont destinés à disparaître ou à graviter modestement dans l'orbite des grandes puissances ». Avec raison le baron Beyens attire l'attention sur la ressemblance étroite qui rapproche cette théorie de M. von Jagow de la conception développée le 16 septembre 1866 par le ministre des affaires étrangères de Napoléon III, le marquis de la Valette : « Une puissance irrésistible pousse les peuples à se réunir en grandes agglomérations, en faisant disparaître les Etats secondaires ».

Lorsqu'il avait fait au baron Beyens cette importante — et inquiétante — communication, M. Cambon avait entendu rendre à la Belgique un service signalé, en échange de celui qu'il en avait reçu au mois de novembre 1913.

L'auteur a consacré une quinzaine de pages (II, pp. 38-53) au voyage du Roi des Belges à Berlin, à ses conversations avec l'Empereur et avec le général de Moltke, à l'entretien émouvant des deux diplomates belge et français, le premier communiquant au second, de la part du Roi et en toute confiance, les propos du Kaiser et du chef de l'état-major impérial : « la guerre avec la France est inévitable et prochaine... » On connaissait les faits, mais on en a ici un récit détaillé, précis et vivant. C'est une des parties capitales du livre, avec le compte rendu du suprême entretien du baron Beyens prenant congé le 4 août 1914 de M. von Jagow (II, pp. 269-272).

Après l'analyse, la synthèse. Après l'exposé chronologique des faits, une conclusion dans laquelle l'éminent diplomate examine les causes et les responsabilités de la grande guerre. On souhaite que tous ceux qui parlent, à tort et à travers, des responsabilités partagées, et de la révision des traités, sans connaître d'ailleurs, comme il conviendrait, les faits et les textes, lisent et méditent ces pages pleines de substance, de sens critique et de pondération (II, pp. 281-326). Elles apportent à l'histoire de la grande guerre le témoignage motivé d'un témoin attentif qui n'hésite pas à écrire ces lignes finales : « Libre aux écrivains qui n'ont pas vécu dans l'Allemagne des Hohenzollern avant 1914, de réunir à sa décharge un dossier d'excuses et d'échafauder pour elle un système d'atténuations. Pour moi, je m'en tiendrai à mes observations personnelles, je ne me fierai qu'à ce que j'ai vu : une passion d'impérialisme en Europe et une fièvre d'expansion aux colonies qui, des pangermanistes, avaient fini par envahir les classes supérieures de la nation, le verbe outrecuidant des savants et des intellectuels, les excitations malsaines des Universités et des écoles, une préparation intensive à une guerre jugée inévitable, l'influence envahissante de la caste

des officiers et des ligues militaires et navales, la subordination du gouvernement civil aux volontés de l'état-major, quand l'heure suprême a sonné, et les conseils pernicioeux de l'entourage belliqueux du Kaiser qui se sont imposés en fin de compte à sa débile et vaniteuse mentalité. »

Ce jugement — sévère — a d'autant plus de force que celui qui le formule n'a pas seulement observé les faits, il les a étudiés avec tant de soin qu'il en a toujours prévu les conséquences. On trouvera dans les rapports adressés par le baron Beyens à Bruxelles des « anticipations » qui témoignent d'une exceptionnelle clairvoyance. Le 16 novembre 1912, au début de la guerre balkanique, il écrit à M. Davignon : « La guerre des Balkans sèmera des germes de discordes et de conflits capables de troubler l'Europe pendant longtemps » (I, p. 99). Causant, au mois d'août 1913, à Carlsbad, avec l'homme d'Etat roumain Marghiloman, il formule une prédiction dont les événements de 1916 ont montré l'exactitude : « La Roumanie s'est faite de la Bulgarie une ennemie, et cette nation n'est pas écrasée. Elle rongera son frein, attendant l'heure de la revanche ». Cette prédiction, il en fait part à son ministre le 30 août (I, pp. 295-296). Mais c'est surtout sa dépêche du 26 juillet 1914, dont le texte est donné en entier (II, pp. 240-243) qui témoigne d'une admirable prescience. Et l'on peut entièrement souscrire au jugement que porte sur elle M. Albert-Petit (*Revue de Paris*, 1^{er} novembre 1931, p. 200). « C'est une des pages les plus remarquables qu'on rencontre dans les annales de la diplomatie. Elle a été confirmée par les événements dans toutes ses conjectures. Tout s'y trouve, avec un sentiment des nuances, des proportions et des responsabilités qui tient de la double vue. L'homme d'Etat qui a écrit ces lignes dans la fièvre de l'improvisation, à la lueur de l'incendie proche, y fait preuve d'une perspicacité, d'un sang-froid, d'une sûreté de parole et de pensée qui l'apparentent aux plus grands. »

Faut-il ajouter que la lecture du beau livre du baron Beyens ajoute à sa valeur documentaire l'agrément du style et de la composition? Les exposés de questions d'ordre diplomatique y voisinent avec des impressions de voyage dans les petites cours allemandes, avec des portraits, avec des silhouettes enlevées en quelques traits, qui rappellent que l'auteur de *Deux années à Berlin* est aussi celui de *l'Allemagne avant la guerre* (1917) et des volumes parus en 1924 : *Le Second Empire vu par un diplomate belge*.

LÉON LECLÈRE.

J. GARSOU, *Les débuts d'un grand règne* (tome I^{er}, 176 pages, Bruxelles, *L'Eventail*).

Ces « Notes pour servir à l'histoire de la Belgique contemporaine », qu'introduit une préface de M. Henri Pirenne, se rapportent aux événements et incidents politiques qui se sont succédé de la mort de Léopold I^{er} à la retraite du général Chazal, ministre de la guerre

(décembre 1865-novembre 1866). La source principale à laquelle a puisé M. Garsou est le manuscrit des *Notes et Souvenirs* rédigés au jour le jour par Alphonse Vandenpeereboom (1812-1884), alors ministre libéral de l'intérieur (1862-1863 et 1864-1868). Ce manuscrit, légué par son auteur à l'ancien conservateur des Archives de l'Etat à Gand, M. A. Diegerick, fut donné à la bibliothèque de l'Université de cette ville par M^{me} veuve Diegerick. Il a pu être consulté à partir du 1^{er} janvier 1925.

Comme l'écrit dans sa préface M. Pirenne, Alphonse Vandenpeereboom « n'a d'autre prétention que de raconter très simplement les souvenirs d'une vie politique sans grand éclat... Son point de vue est celui d'un vieux libéral qu'un anticléricalisme foncier n'empêche pas de pratiquer la religion catholique et qu'inquiètent les outrances des libres-penseurs radicaux. L'esprit de parti le plus étroit s'allie chez lui à l'esprit bourgeois le plus renforcé ». C'est du texte rédigé par le ministre de 1866 que M. Garsou a donné de copieux extraits, en les encadrant de commentaires et en s'aidant d'indications recueillies dans les journaux du temps, dans les papiers de Charles Rogier, dans les documents et archives diplomatiques de Bruxelles et de Paris.

Particulièrement intéressantes — et souvent neuves — sont les pages consacrées à l'histoire de la crise internationale de 1866, à la guerre austro-prussienne, aux négociations entre Bismarck et Benedetti au sujet de la Belgique, aux mesures prises pour fortifier l'armée belge. Grâce aux notes d'Alphonse Vandenpeereboom, M. Garsou a pu nous faire connaître les délibérations des conseils des ministres tenus sous la présidence du roi Léopold II les 2, 8 et 11 juillet 1866 (pp. 81, 89, 97), à la veille et au lendemain de la bataille de Sadowa (3 juillet). Tandis que le souverain soutient énergiquement le général Chazal, qui veut mettre — ou peu s'en faut — l'armée sur le pied de guerre, les ministres civils résistent. On finit par conclure des transactions entre les désirs de l'un et les refus des autres.

On ne lira pas avec moins d'attention le récit détaillé des pourparlers — dont la Belgique était l'objet — entre Bismarck et l'ambassadeur de France. Dans une lettre adressée à la reine Victoria, Léopold II, le 10 septembre 1866, n'hésita pas à écrire : « Quant à Bismarck, nous savons positivement qu'il nous offre continuellement à la France » (p. 169). C'est bien là, en effet, l'impression générale qui se dégage de tous les faits réunis par M. Garsou. Son exposé confirme ce qu'on savait, depuis la publication du recueil de documents d'Oncken, de l'attitude du « Chancelier de fer ». Il est un des auteurs responsables de la « ténébreuse affaire » (1) machinée contre l'indépendance de la Belgique. Il ne s'est pas borné à écouter les propositions de l'ambassadeur français. Il les a accueillies ; il s'est

(1) HYMANS : *Frère-Orban*, II, 131.

montré, en 1866 et encore en 1867, prêt à sacrifier notre pays aux intérêts de la politique prussienne (1).

A cette question des relations franco-belges se rattache un rapport de Ch. Rogier, alors ministre des affaires étrangères, adressé au Roi le 24 septembre 1866. Il n'a pas jusqu'ici été publié intégralement. Il tend à justifier l'attitude du ministre qui avait manifesté l'intention de provoquer de la part de la Prusse une déclaration rassurante pour notre indépendance, tandis que le Roi, d'accord avec le représentant de la Belgique à Berlin, J.-B. Nothomb, estimait que l'abstention s'imposait. Et il répond à une lettre (que M. Garsou n'a pas retrouvée dans les papiers de Ch. Rogier) envoyée le 21 septembre 1866 par le Roi au chef du Cabinet.

En publiant, avec un commentaire critique, les Mémoires d'Alph. Vandenpeereboom après avoir édité ceux de Gendebien, M. Garsou a rendu service — comme l'écrit M. Pirenne — à l'histoire de la Belgique contemporaine. Son livre, bourré de faits, d'anecdotes, se lit avec agrément. Il est plein d'animation et de vie, de détails pittoresques sur les rapports des ministres libéraux et du Roi. Vandenpeereboom a-t-il pressenti la grandeur de Léopold II? M. Garsou semble incliner vers l'affirmative, M. Pirenne opte pour la négative: « Vandenpeereboom n'a pas soupçonné le génie du Roi, ni apprécié comme ils le méritaient ses efforts pour arracher aux ministres les mesures indispensables à la défense nationale » (p. 9). Nous pensons bien que M. Pirenne a raison.

L. L.

Ch. BRUNEAU, *La Chronique de Philippe de Vigneulles*. (Tome II, Metz, Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine, 1929, 424 pages.)

La *Bibliographie* de la *Revue de l'Université* a rendu compte (année 1928-1929, n° 2, pp. 43-44) du premier volume de cette chronique, publiée avec le plus grand soin par M. Bruneau, professeur à l'Université de Nancy. Le texte de la première partie de l'œuvre de Philippe de Vigneulles était précédé d'une introduction du savant éditeur, narrant la vie de l'écrivain lorrain, notable bourgeois de Metz, et appréciant la valeur de sa *Chronique* au triple point de vue historique, littéraire et linguistique. Le second volume est tout entier consacré au texte.

Dans son récit des événements qui se sont succédé de 1325 à 1473 le chroniqueur accorde, cela va sans dire, la part la plus large à la Lorraine et à sa ville natale. Mais il ne néglige pas de mentionner

(1) Sa lettre du 14 janvier 1867 au comte Bernstorff, ambassadeur de Prusse à Londres est à ce point de vue caractéristique. Voir mon étude : *Bismarck et la Belgique (1866-1867)*, dans les *Bulletins de la Classe des Lettres de l'Académie* (séance du 4 avril 1927.)

des faits qui intéressent l'histoire générale, la prise de Paris par les Bourguignons en 1418, la délivrance d'Orléans par Jeanne d'Arc, le sacre de Charles VII à Reims, le procès et la mort de l'héroïne, le traité d'Arras de 1435, la guerre du « Bien public » au début du règne de Louis XI, le conflit franco-bourguignon entre Louis XI et Charles le Téméraire, etc. (pp. 173, 195, 218, 230, 351, 359). Parmi ces pages celles qui racontent les exploits et la fin tragique de Jeanne d'Arc sont particulièrement bien revues. Philippe de Vigneulles laisse libre cours à son émotion. Il s'indigne contre les Anglais qui « cruellement traictèrent » Jeanne : il blâme ses juges : « Par flaterie, plus pour complaire a princes que par bonne justice, ont les malvais conseilliers, aveuglés par inique affection, procuré la condamnation de celle bonne et juste Pucelle ». Il n'oublie pas de noter que Jeanne fut originaire de la Lorraine.

Parvenu au terme de son grand travail, Philippe de Vigneulles prend congé du lecteur avec une modestie qui rend sympathique le fécond chroniqueur : « Cy prie a tous les liseur et auditeur que mon fait vueillent escuser, et les faultes qu'ils y troveuront corriger et amender, car je scay que plusieurs chose y sont mise qui ne sont pas de grand vallue à raconter » (p. 120). L. L.

ALFRED DE RIDDER, *Fragments d'histoire contemporaine de Belgique*. (Bruxelles et Paris, Librairie nationale d'art et d'histoire, 1931. 144 pp., grand in-8°.)

Ce sont quatre épisodes peu connus des débuts de la période d'indépendance que reconstitue dans ce volume l'actif conseiller historique du ministère des Affaires étrangères. Dans : *Les traités de 1839 et la nonciature à Bruxelles*, il retrace le rôle de Mgr. Fornari, inter-nonce à Bruxelles, désireux de préparer les catholiques à l'inévitable acceptation des XXIV Articles. L'habile Italien s'efforce, par la même occasion, de détacher les « catholiques radicaux » (à la manière de Félix de Mérode et de Barthélémy Dumortier) des « libéraux jacobins » ! Certains passages de ses lettres, au comte de Rechberg, chargé d'affaires d'Autriche à Bruxelles, feraient les délices d'un humoriste, tant il y laisse éclater le désir de voir ses intrigues connues des grandes Cours, du prince de Metternich, ce dans l'attente d'une récompense sous forme de grande nonciature.

Le projet de personification civile de l'Université catholique de Louvain en 1841-1842 fait l'objet de la deuxième étude. Déposée à la Chambre le 19 février 1841, la proposition des députés Dubus et Brabant provoqua un beau grabuge. Les libéraux s'y opposèrent ; prié par le Roi de ne plus appuyer le projet, l'Évêque prétendit n'en rien faire. Mgr. Fornari s'efforça de faire entendre raison au cardinal Stercx ; un certain Mgr. Cappacini, prélat de passage dans nos contrées, vint au contraire jeter de l'huile sur le feu. Léopold I^{er} qui, d'une manière générale, ne pouvait souffrir les libéraux, trop franco-philés et trop innovateurs à son gré, fut outré de l'intransigeance de

nos évêques. « Il s'est élevé en Belgique », disait-il au comte de Dietrichstein, représentant de l'Autriche à Bruxelles, un pouvoir inconnu dans d'autres pays, et qui s'arroge des droits compatibles avec ceux qu'un gouvernement régulier doit exercer. Ce pouvoir, c'est l'Episcopat ! ». Corsée de quelques incongruités prussiennes, l'affaire finit à la gloire de Mgr. Fornari qui reçut la dignité archi-épiscopale. Non sans raffinement, le Saint-Père imposa à Mgr. Stercx l'obligation d'accorder, dans sa propre église cathédrale, la consécration à son adversaire !

La conspiration des paniers percés et les puissances européennes nous reporte en septembre 1841. Le cabinet Nothomb n'a aucune peine à mater ce dernier et ridicule essai insurrectionnel des orangistes, plus ou moins soutenu par les républicains internationalistes. Mais voici que Guizot concentre quelques régiments à la frontière belge. Aussitôt MM. de Dietrichstein et d'Arnim (ce dernier, ministre de Prusse à Bruxelles) s'alarment. Le comte de Brierly, ministre des Affaires étrangères, assure que le gouvernement belge n'est pour rien dans la mesure. L'ambassadeur de France, M. de Rumigny, s'irrite de l'attitude effarouchée de M. de Brierly : la France n'a-t-elle donc pas rendu un grand service à la Belgique ? Le côté plaisant de l'affaire, c'est qu'elle a été amorcée directement par Louis-Philippe et Léopold, par le beau-père et le gendre ! Elle a été « agitée, traitée et terminée » par les Cours à l'insu de Brierly et de Rumigny, les deux diplomates « mystifiés » !

Ministre belge et diplomate autrichien, Lebeau et le comte de Dietrichstein. C'est l'histoire d'une violente querelle entre Lebeau, à la veille de son retour au pouvoir, en avril 1840, et ce malotru de Dietrichstein. Orangiste et même nettement anti-Belge, aussi bien par penchant naturel que pour faire sa cour à Metternich, cet étrange diplomate, irrité de se retrouver en présence de Lebeau et de Rogier, ministres qui ont toléré les troubles anti-orangistes d'avril 1834, se permet de dire dans le salon du comte de Marnix qu'il regrette la rentrée en scène du « ministère des pillages ». On rapporte bientôt qu'il a dit « le ministère des pillards » ! Tout finit par une verte mercuriale de Metternich à Dietrichstein. « Prenez ces conseils, mon cher comte, de la part d'un homme qui, dans le cours d'une carrière de près d'un demi-siècle, n'a jamais été dans le cas de devoir reprendre un mot dit ou écrit par lui. »

Comme il en a coutume, M. de Ridder travaille presque exclusivement d'après le document diplomatique recueilli dans les archives de notre ministère des Affaires étrangères, dans les archives de l'Etat à Vienne, à Turin et ailleurs. Aussi l'exposé est-il d'une minutie à la fois très probe et un peu fatigante ; l'accent général est un rien monocorde ; le récit parfois tourne court. Cette impression ne me vient pas seulement du travail de M. De Ridder mais de tous ceux qui s'appuient sur les rapports et les lettres des diplomates, gens enclins au papotage et à l'enflure. Et quand M. De Ridder nous dépeint l'hostilité du cabinet Lebeau-Liedts de 1840 envers les catholiques, d'après

les messages de Dietrichstein, ce dernier me fait penser au fameux *vir bonus peregre missus ad mentiendum reipublicae causa*, de sir Watson.

On a reproché à M. De Ridder le caractère dispersé de sa production ; les historiens du XX^e siècle lui sont reconnaissants de ce qu'elle a bien plutôt un pouvoir éminemment dispersif.

FRANS VAN KALKEN.

Jules DECHAMPS, *Sur la Légende de Napoléon*, (Paris, Honoré Champion, 1931, 1 vol. in-8° de IX-276 p. Bibliothèque de la *Revue de Littérature comparée*, tome 73.)

Sur la..., et non *La...* Si copieux, si nourris de faits, de dates, de noms et de citations que soient les six chapitres réunis sous ce titre par M. Dechamps, il ne se flatte point, en effet, d'avoir, je ne dis pas épuisé, mais parcouru en entier un sujet énorme par son extension géographique et d'une compréhension à la fois fort complexe et assez mal délimitée. « Notre travail, déclare-t-il, ne doit être que l'amorce d'études plus serrées et plus approfondies. Nous avons voulu opérer quelques sondages, — rien de plus. » Du moins ces sondages sont-ils exécutés aux bons endroits, par un fouilleur singulièrement averti, qui a longuement médité sa matière et réuni une documentation déjà impressionnante. Il expose, par surcroît, ses résultats et ses conclusions en une prose alerte, animée par moments de quelque verve polémique, qui rend agréable et légère la lecture de ce livre d'érudition.

Les deux premiers chapitres s'attachent à définir la légende napoléonienne, à en mesurer l'aire d'action, à en suivre l'évolution au cours du XIX^e siècle, à déterminer aussi dans quelle mesure elle est d'origine populaire, et ce qu'elle doit, par contre, à la littérature. Les deux suivants rassemblent des témoignages suggestifs sur sa popularité universelle et montrent comment le culte napoléonien trouve son expression dans le folklore, l'imagerie, la poésie et les arts. Cette enquête amène l'auteur à se demander si le nom de « légende », attribué par l'usage au « phénomène » napoléonien, lui est entièrement adéquat, et son cinquième chapitre s'attache à établir que la légende, dans ce cas particulier, n'est pas autre chose qu'une image de l'histoire vraie, qu'elle sort spontanément des faits et s'appuie sur eux.

C'est ce qu'il s'efforce de montrer dans un sixième et dernier chapitre, celui qui intéressera davantage nos historiens. Il est, en effet, des plus curieux et des plus neufs. Utilisant les récits peu connus de voyageurs anglais qui parcoururent nos provinces après 1815, Frye et Hobhouse, John Scott, Alison, le poète Southey et quelques autres, M. Dechamps nous fait assister, en quelque sorte, à la formation de la légende chez nous. Du moins le témoignage de ces insulaires lui sert-il à mesurer la puissance singulière des souvenirs napoléoniens dans l'esprit de nos populations, et à suggérer qu'ils

ont dû être un des leviers du mouvement révolutionnaire de 1830. De curieux appendices sur la légende en Grande-Bretagne, sur les sentiments de Lamartine envers l'Empereur et sur le retour des cendres vu par Alphonse Karr, complètent ce beau volume, qu'achève une précieuse bibliographie méthodique.

Nul ne contestera l'intérêt ni la richesse d'information de ce savant ouvrage. J'aurais cependant, pour ma part, quelques réserves à exprimer sur la façon dont l'auteur explique et représente la formation du culte napoléonien. Par réaction contre les vues manifestement trop étroites de Philippe Gonnard, qui réduit la légende à une sorte de falsification voulue de l'histoire vraie, opération commencée par le fameux *Mémorial* et poursuivie par les auteurs bonapartistes, il incline peut-être trop, de son côté, vers une conception un peu bien idyllique des rudes réalités du premier Empire. Il faut pourtant bien admettre que ce qui n'était tout d'abord que sentiment populaire encore amorphe a été utilisé et dirigé par l'esprit de parti, magnifié et « sublimé » par toute une série d'écrivains et d'artistes. Puis M. Dechamps n'accorde peut-être pas assez d'importance à la tendance, naturelle à l'esprit humain, à concevoir le passé sous les traits d'un âge d'or, à colorer de bleu ou de rose ses souvenirs d'enfance et de jeunesse. A distance, les ombres s'atténuent, on ne voit plus que les beaux côtés de la période révolue, par contraste avec les difficultés de l'heure présente, qui sont autres. Que l'Empire était donc beau... sous la Restauration et la monarchie de Juillet!...

Ces réserves n'ôtent rien de son mérite à ce remarquable ouvrage. Grâce au talent de son auteur, il se lit avec l'agrément le plus vif. Et il attache par la masse de faits et d'idées qu'il assemble et organise, comme par les objections mêmes qu'il soulève en plus d'un endroit.

G. CH.

E. BEAU DE LOMENIE, *Qu'appellez-vous Droite et Gauche?*
(Librairie du Dauphin, Paris, 1931, 165 pages.)

L'auteur a posé la question qu'il a donnée pour titre à son livre à une quinzaine de personnalités, à des écrivains, à des professeurs, à des publicistes, à des hommes d'action; et il a notamment obtenu des réponses — fort diverses — du maréchal Lyautey, de M. André Siegfried, du professeur Chartier (l'auteur des *Propos d'Alain*), du critique littéraire Thibaudet, du journaliste Emile Buré, du chef démocrate-populaire Robert Cornilleau.

Les auteurs de ces réponses représentent toutes les nuances de l'opinion française. Une idée leur est commune : c'est que les termes : Droite et Gauche ne correspondent plus à rien de bien précis. Il y a au Palais-Bourbon des républicains de gauche qui siègent à droite et des ministres de droite qui collaborent à une politique de gauche. Il est vrai cependant de dire avec M. Siegfried, l'auteur de ce petit livre

excellent : *Tableau des Partis de France* (1) qu'un instinct sûr fait classer, en France, les gens à droite ou à gauche : on est toujours à la droite ou à la gauche de quelqu'un. A noter aussi l'opinion formulée par M. Thibaudet. L'auteur des *Princes borraïns* estime que les mots Droite et Gauche n'appartiennent plus qu'à la république des lettres, qu'il y a, depuis l'affaire Dreyfus, une droite et une gauche en littérature. Le dernier tiers du volume est consacré à l'analyse, par l'auteur de l'enquête, des jugements exprimés par ses collaborateurs occasionnels. Cet examen aboutit à une conclusion originale. « Si la société capitaliste tient encore, elle ne le doit pas aux gens d'affaires, mais aux défenseurs de cette vieille idéologie réactionnaire qui sert de paravent aux combinaisons des habiles ». Ces défenseurs, « du train dont vont les choses, ils ne résisteront pas longtemps. Quand la vieille mystique de la droite sera morte avec eux, ce n'est pas la politique de M. Tardieu qui suffira à contenir les révoltes dans un monde secoué par les crises économiques » (pp. 164-165).
L. L.

P. HARSIN, *Les projets de jonction de l'Escaut, de la Meuse et du Rhin du XVI^e au XIX^e siècle* (1931).

Les travaux entrepris pour unir Liège à Anvers par le canal Albert, l'article 361 du Traité de Versailles prévoyant la création d'un canal du Rhin à la Meuse, à la hauteur de Ruhrort, l'article 6 du projet d'accord hollando-belge visant l'établissement d'une voie d'eau de la Meuse à l'Escaut, de Venloo à Anvers, sont autant de preuves de l'importance et de l'actualité de la question des canaux de jonction.

Mais elle ne date pas d'hier la très intéressante étude de M. Paul Harsin, publiée dans les *Annales de la Société Scientifique de Bruxelles*. L'auteur a montré qu'elle avait été posée dès le XVI^e siècle. En 1517 fut élaboré le premier projet de jonction Meuse-Escaut par les vallées de la Méhaigne, de la Gette et du Démer. Entre 1550 et 1560, on songea à creuser un canal de Maestricht à Bilsen et à canaliser le Démer en aval de cette ville. En 1581, le comte palatin conçut l'idée d'un canal Rhin-Escaut. Au XVII^e siècle, ces projets furent repris, d'abord en 1613 (canal du Démer à Tongres, sur le Geer), puis en 1926. Ce que M. Harsin appelle « le grand dessein » de Spinoza comportait le détournement du Rhin en aval de Rheinberg vers Venloo, le creusement d'un canal Maestricht-Bilsen et l'élargissement du Démer. Les travaux furent poussés avec ardeur, mais les Hollandais, menacés dans leurs intérêts commerciaux, réussirent à ruiner l'entreprise en s'emparant de Venloo et de Maestricht. Un siècle plus tard, en 1715, un nouveau projet vit le jour à Liège. Il

(1) C'est dans cet ouvrage qu'on lit cette ligne délicate : « politiquement, le cœur du Français est à gauche, mais sa poche est à droite (p. 89). » Cela explique les hésitations et les contradictions des participants à l'enquête instituée par M. de Loménie.

s'agissait de relier Ostende à la Principauté, en utilisant les canaux de Bruges et de Gand, l'Escaut, le Rupel, le Démer, la Gette canalisée. Le projet fut repris avec des variantes, en 1779. L'annexion de la Belgique à la France, en 1795, remit la question à l'ordre du jour. M. Harsin reproduit le texte d'un rapport consacré par un député de la Meuse-Inférieure, Membrode, à l'étude d'un tracé unissant Anvers et Cologne par Malines, Diest, Tongres, Maestricht, Sittard, Juliers. Son travail inspira les auteurs d'un autre plan, analogue, qui fut présenté à Bruxelles, au Premier Consul, en 1802.

Cette énumération permet de souscrire à la conclusion de M. Harsin : Le projet de jonction Escaut-Meuse-Rhin n'a pour ainsi dire jamais cessé de préoccuper l'opinion ; la jonction des trois bassins répond à un réel besoin de l'économie nationale. « Aussi le paradoxe « serait grand si, après un siècle d'indépendance, nous ne conduisions pas à bonne fin un projet que l'ancien régime a été maintes « fois sur le point de réaliser ».

L. L.

JAN LINDEMANS, dr. ph., *Toponymie van Opwijk* (Bruxelles, Naaml. Venn. Standaard-Boekhandel, 1930, mais mis sur le marché en mai 1931, 16 x 25, XII + 219 p., prix : 45 francs, *Nomina Geographica Flandrica*, Monographieën, I).

L'étude de la toponymie flamande est dirigée dans notre pays par deux organismes : la *Commission Royale de Toponymie et Dialectologie*, fondée en 1926, et la *Vlaamsche Toponymische Vereeniging*, à Louvain, datant de 1925.

Cette dernière association a pour but d'éditer des monographies de communes et des études de mélanges (*Mengelingen*), c'est-à-dire des contributions spéciales sur certains problèmes ou des fonds d'archives. Toute cette publication paraît sous le titre de *NOMINA GEOGRAPHICA FLANDRICA* (N. G. F.), faisant pendant aux *NOMINA GEOGRAPHICA NEERLANDICA* (N. G. N.), édités aux Pays-Bas.

La première des monographies vient donc de paraître. Il faut s'en réjouir pour deux raisons : d'abord, parce que malgré toute la propagande menée depuis plusieurs années déjà en faveur des études de toponymie, on ne voyait jamais rien paraître que des articles de revue ; ensuite, parce que nous avons ici la première étude sérieuse de la toponymie d'un village brabançon. En effet, alors que la partie wallonne du pays peut s'enorgueillir d'un nombre déjà grand de monographies toponymiques, la partie flamande n'a, pour la West-Flandre, que le *Woordenboek*, de KAREL DE FLOU, et pour le Limbourg, que deux ou trois études.

L'ouvrage actuel est dédié à la mémoire de G. KURTH. Il comprend, à part une préface du Prof. Van de Wijer, l'animateur de la *Vlaamsche Top. Vereeniging*, une introduction (pp. 1-18) où l'auteur donne une esquisse géographique et historique, traite du nom de la commune, énumère ses sources et explique sa méthode et son

exposé. Viennent ensuite la liste alphabétique des toponymes (pp. 23-167), la situation cadastrale de ceux-ci (pp. 167-177), enfin, un aperçu d'ensemble de la matière en ce qui concerne la géographie historique, l'évolution du dialecte, l'histoire et l'archéologie locales, et les noms de famille. Une carte toponymique termine l'ouvrage, tandis qu'une série de croquis illustrent çà et là quelques problèmes.

L'auteur a eu raison de situer les noms de lieux dans l'espace et dans le temps : il a appliqué souvent avec succès les données de la géographie et de l'histoire du lieu. Et partant de ce principe, que les toponymes, étant donnés à un lieu déterminé, doivent être étudiés en relation avec la nature et l'ambiance de ce lieu, c'est-à-dire doivent être replacés dans leur milieu naturel où ils ont pris naissance et se sont développés, on peut regretter le classement alphabétique de l'auteur, qui lui est d'ailleurs imposé par le plan général des monographies. J'aurais préféré voir les noms traités suivant l'ordre topographique : décrire un endroit, par exemple une vallée avec ce qu'elle contient en bois, prairies, champs, terre commune et attacher à cette description l'étude des toponymes. Evidemment, la présentation, l'exposé est un peu confus, mais combien plus vivant et plus naturel. On verrait alors non seulement comment les différents noms se rattachent entre eux et au lieu donné, mais aussi leur évolution individuelle complète (1). Ceci est une question de méthode et ce n'est évidemment que l'expérience qui pourra décider de la supériorité d'un exposé topographique à une liste alphabétique ou vice-versa.

Il faut féliciter l'auteur d'avoir récolté une si ample moisson de toponymes, souvent fort curieux, et d'avoir dévoilé des modes de formation peu ou pas connus (exemple : noms en *-man*, en *-erik*, en *-aard*; noms de personne devenant noms de champ, prairie : *maes* n° 937, *werebout* n° 1498). A retenir aussi un cas de déclinaison en *-ene* (*Ten Breedene*); une quantité de vocables, aujourd'hui disparus, ou des changements sémantiques attestés par *dijk* = étang, *haag* = taillis, par exemple. L'auteur nous montre aussi comment certains noms de famille sont issus de la toponymie : il cite une liste assez longue (pp. 216-218), qui contient des trouvailles, comme *Verdoort*, qui procède d'un *Verdoort* ou *Van der Dorent* (depuis le XII^e siècle), c'est-à-dire de *Spineto* (*doorn*=épine), *Verspecht* ou *Van der Speckt*, de *Spek*=pont (2).

C'est donc un travail très fouillé, sérieux, positif. Et cependant, pour une première monographie qui doit, pour ainsi dire, servir de

(1) Je pourrais étayer ceci par plusieurs exemples pris à mon étude sur la toponymie d'Ixelles (à publier, un jour, par l'Académie R. Flamande), mais je dépasserais les cadres d'un compte-rendu.

(2) Cp. aussi une étude dans *Bijdragen en Mededeelingen der Vereeniging « Gelre »*, deel XXVI, pp. 77-81 : *Spek* signifierait : pointe, parcelle de terre en forme de pointe.

modèle aux suivantes, on regrettera que cette étude ne soit pas rigoureusement scientifique.

Sur la carte, on aurait souhaité voir le tracé des courbes de niveau ; la légende manque.

Ce qui est plus grave, c'est que les sources ne sont citées qu'incomplètement : l'indication détaillée de chaque registre ou de chaque liasse, ainsi que la foliation, sont omises!

Il est très regrettable que l'esquisse phonétique du dialecte ait dû être supprimée pour des raisons d'ordre typographique.

Si, à la rigueur, on peut comprendre que l'auteur ne publie pas des mêmes noms écrits des centaines de fois aux XVII^e et XVIII^e siècles, on ne peut admettre l'omission de toutes les déviations de l'orthographe courante : même des erreurs occasionnelles de copistes distraits ou des graphies absurdes d'ignorants méritent l'attention (1). L'auteur les cite cependant parfois, mais les munit d'un astérisque : il aurait mieux valu garder à ce signe sa valeur philologique indicatrice d'une forme hypothétique et reconstruite. Il est d'ailleurs dangereux d'affirmer sans plus qu'une graphie est erronée : *traelveldeken* p. ex. pour *'t reilveldeken* (n° 1221) pourrait bien être dialectal.

En général, l'auteur n'indique pas la provenance exacte de la plupart des vocables appelés à élucider une forme obscure. Il ne suffit pas de dire (p. 20) qu'on s'en réfère au moyen-néerlandais ou au dialecte actuel : souvent on ne retrouve pas le mot en question dans le *Dictionnaire* de VERDAM. Ainsi, je me demande en vain comment *Blakenberg* peut signifier « mont bien visible » (n° 84). L'explication de *Blijkenberg* et *Kapenberg* par le même sens est bien superficielle!

L'auteur donne peu d'étymologies et s'en tient manifestement sur une prudente réserve, que l'on ne peut que respecter. Mais il se contente parfois d'affirmations gratuites. Où avons-nous la preuve manifeste que *foksveld* (n° 391) contienne un nom de personne roman *Fouque* (fl. *Fok*)?

Même remarque pour *raeshoff* (1205), *ravenveld* (1211), *rubbensveld* (1266), *Steemersveld* (1327), *wittekens bocht* (1523).

Comment se fait-il que moyen-néerlandais *caerde* « joncs tressés » (d'où vient la citation?), égale *caer*? Belle est-il vraiment *balie*? Et *hellink* contient-il sérieusement *haal*? (p. 196). Qu'est-ce que ce *gast*: terre située à un niveau supérieur? (n° 400). Est-il prouvé que *crate* = *cratte* (n° 819)? L'article *koeruit* (n° 1778) n'est pas clair et en contradiction avec la p. 210.

De plus, il y a des erreurs. *Nat* (n° 1063) ne peut être le même mot que *naad*: couture (2). On se demande comment *eusel* (p. 181) soit apparenté à *ooi*: « prairie »: c'est plutôt un dérivé de *eeuwen*

(1) Par exemple les formes de 1615 en *Kuik*, *Kruik*, *Kruis* omises au mot *Kwikborre* (n° 853).

(2) Voir *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, t. X, fasc. 3, pp. 813-814.

(Kiliaen) : nourrir. L'auteur ne nous dit pas s'il applique la méthode de publication diplomatique. A la lecture, on en a l'impression nette : dans ce cas, il est inutile de mettre des signes d'élision à *t'aelst weert* (n° 1, *d'asbeke* (n° 16), etc., etc. C'est même une erreur (1) que d'en mettre à *d'alijtenvelt* (11), *d'averbeke velt* (27), où il faudrait tout au moins 'd, car *d=t*, pour *dat* ; à 't *blicxweye* (98), ou 't=*d* pour *de*.

L'histoire du vocalisme (p. 207) est embrouillée : l'auteur ne montre pas clairement ce que signifie la *lange u* devenant *eu*. Pour le passage de *i* en *ei*, il y aurait peut-être lieu d'attirer l'attention sur la forme *reiger* procédant d'un *ringer* (n° 1220).

Tout ceci ne sont évidemment pas défauts bien graves, mais il importe qu'une monographie, première de la série et qui de ce fait peut se poser en modèle, soit impeccable, d'autant plus qu'en toponymie, l'amateurisme a déjà fait trop de victimes et que même des gens étudiant la philologie s'y trompent assez facilement.

A. C. H. VAN LOEY.

JEAN LEYDER : *Etudes congolaises* (dans la revue : *Congo*). (Bruxelles, 1931.)

M. Leyder, magistrat dans notre colonie, a entrepris une vaste enquête sur les coutumes des populations au milieu desquelles il a vécu pendant plusieurs années et qu'il a patiemment regardées et interrogées.

Il a publié, dans la revue : *Congo*, quelques-uns des résultats que ses recherches lui ont permis d'obtenir : *La gaza, initiation rituelle des Bwaka* de l'Ubangi; *l'épreuve du poison chez les Bwaka*; *les conceptions religieuses des Pygmées de l'Ituri* (2); *la légende du lac Mogalo (Ubangi)*. Il prépare un travail d'ensemble sur les croyances magiques et les coutumes familiales des Bwaka.

Est-il nécessaire de souligner l'importance d'études comme celles de M. Leyder ? Nous avons le plus grand intérêt à connaître les idées, les traditions, les habitudes des nègres du Congo. Que de fautes ont été commises par des blancs ignorant la mentalité des indigènes ! Et d'autre part, en ne considérant que le point de vue strictement scientifique, l'extension de nos connaissances relatives aux peuples primitifs a une inestimable valeur sociologique, comme l'ont montré récemment les discours de M. le recteur Smets.

Aussi faut-il souhaiter à M. Leyder de persévérer dans la voie où il s'est engagé et de poursuivre, sans se lasser, les investigations qui, dès maintenant, ont donné d'heureux résultats. L. L.

(1) Erreur commise également dans les éditions de la Commission Royale d'Histoire, par exemple J. BOLSÉE, *La grande Enquête de 1389 en Brabant*, Bruxelles, 1929.

(2) Traduction du texte allemand du P. Schebesta.

- Ch. H. BEESON, *A Primer of Mediaeval Latin* (Chicago, Scott, Foresman and C°, 1925.)
CLARK et GAME, *Mediæval and late selections*. (Chicago, Mentzer, Bush and C°, Revised Edition, 1925.)
K. P. HARRINGTON, *Mediaeval Latin* (Boston, Allyn and Bacon, 1926).

Les études de latin du Moyen Age sont de date assez récente et le besoin se fait sentir de rassembler et de coordonner les travaux spéciaux et les monographies nombreuses que ces études ont amenés. Des manuels de littérature comme Ebert sont depuis longtemps dépassés, Groeber est trop concis; l'œuvre de C. Pascal est un peu sèche et ne reflète que des travaux de détail du savant italien; de Labriolle et Baumgartner ont un point de vue restreint; Raby et Wright-Sinclair embrassent un champ trop vaste; le Manitius est un précieux répertoire, bien médiéval certes par son allure confuse — *opus eruditum sed confusum* — mais trop partial en faveur des écrivains allemands et ecclésiastiques (les *Cambridge songs* n'y sont même pas mentionnés); on s'y aventure avec quelque appréhension et tout de suite on est noyé par la masse des faits: la documentation y est trop abondante presque et le point de vue est plus celui d'un bibliothécaire paléographe que d'un curieux d'histoire littéraire, préoccupé de l'évolution des genres. La France ni la Belgique n'en possèdent d'ailleurs pas l'équivalent.

Une autre difficulté des études médiévales provient du peu de textes publiés et bien publiés dans des collections facilement accessibles. La collection Halphen, en France, commence à peine et ne groupe que les textes historiques. La collection latine du Moyen Age de l'association G. Budé va seulement sortir ses premiers fascicules. La collection Hilka, en Allemagne, est en stagnation, et les *Vorlesungen* de Traube ont été interrompues avec sa mort. Les volumes de la *Cambridge Society* sont épuisés.

Devant cette carence de textes et d'études d'ensemble, le besoin se fait sentir de publications qui, sans satisfaire pleinement le spécialiste, peuvent du moins donner au curieux ou à l'étudiant les moyens d'examiner dans les sources, l'histoire de la langue, des mœurs ou de la littérature. La France, non plus que l'Allemagne, (sauf le scolaire Wathenphul) ne possèdent, que je sache, d'anthologie répondant à ce besoin. En Angleterre, il y a les deux volumes de Gaselee destinés au grand public. La Belgique possède un excellent petit ouvrage de ce genre, de M. Paul Thomas, notre grand latiniste. Conçu dans un but scolaire, il offre sous une forme hélas trop réduite une série de textes allant de Grégoire de Tours à Hugo Grotius. Malheureusement ce volume où se retrouvent toutes les qualités du traducteur de Pétrone est épuisé dans son édition française et dans la hollandaise.

Les Etats-Unis, tard venus à la philologie médiévale, se sont mis à grand renfort de livres et de crédits à travailler dans ce domaine et à publier des monographies et des études dont certaines sont d'une réelle valeur. Une Académie médiévale a été fondée avec un organe, *Speculum*; un bulletin bibliographique (*Bulletin for the progress of Mediaeval studies*) publié par M. Willard, signale les études et thèses relatives au Moyen Age. Des équipes de jeunes Ph. D. travaillent à la revision du *Ducange*, en collaboration avec les universités européennes; les fouilles de Cluny viennent d'être reprises par une mission américaine.

Dans les collèges même, en certains endroits, on étudie le latin médiéval et plusieurs universités possèdent une chaire de littérature du Moyen Age. Parmi elles, brillent au premier rang Harvard avec M. Rand, et Chicago avec M. Beeson.

Parmi les anthologies américaines, je ne ferai que mentionner en passant celle de Harrington (*Mediaeval Latin*, Boston, 1926), qui présente un choix fort bien conçu mais qui ne répond pas à toutes les exigences scientifiques, et celle de Clark et Game (*Mediaeval and late latin Selections*, Chicago, 1925). Cette dernière se compose de deux parties: la première renferme des textes faciles principalement d'Erasmus, des anecdotes et récits moyenâgeux; la deuxième range les textes par ordre de difficulté; un copieux lexique et des notes essentiellement de traduction ferment le volume. Chaque écrivain est accompagné d'une très brève notice. Le choix excellent pour le but scolaire, qui est celui de l'auteur, offre un champ trop restreint à notre curiosité. La première anthologie, copieuse et s'étendant sur de nombreux siècles, comporte une notice, des renseignements bibliographiques et un choix annoté pour chaque écrivain. L'introduction cependant reste trop générale.

C'est à M. Beeson que revient l'honneur d'avoir doté son pays de la première anthologie vraiment complète et satisfaisante d'un point de vue scientifique.

Elève de L. Traube, à Munich, où il a passé plusieurs années comme étudiant avant d'y prendre son doctorat, M. Beeson en a rapporté, outre une formation paléographique remarquable, deux ouvrages de valeur, son édition d'*Hégémonius et ses Isidor-Studien*. Le Moyen Age est resté son domaine et il n'est guère d'année qui ne voie apparaître quelque publication sur un ms ou un auteur du Moyen Age avec lequel ses nombreux séjours en Europe l'ont rendu familier. Pendant les loisirs forcément très courts que lui laissent son enseignement à Chicago, la publication d'un facsimilé d'un ms du *De Oratore*, son édition des *Lettres de Loup de Ferrières* et son grand travail sur l'*Influence irlandaise dans la transmission des textes latins classiques*, il a trouvé le temps de composer cette anthologie, pour répondre au vœu de l'Académie médiévale qui s'est adressée à lui comme au mieux qualifié pour cette tâche. L'ouvrage présente le grand avantage d'être accessible à tous, profanes comme spécialistes. Le philologue classique, le romaniste, l'historien de la

littérature, le médiéviste y trouveront leur compte. Une introduction sur le vocabulaire, la grammaire et la syntaxe que nous souhaiterions plus historique et plus développée ouvre ce volume. Le lexique qui le clôt est également fort restreint et il y aurait intérêt à faire plus de rapprochements avec les langues romanes. On en voudrait également un peu plus dans les notes qui sont souvent de simples traductions.

La division en deux sections : prose et poésie me paraît fort justifiée mais le classement par ordre de difficulté au début auquel se superpose plus tard l'ordre chronologique ne s'explique que par la destination hybride du livre et satisfait moins l'initié.

Les notices sur les auteurs sont bien parfois un peu sommaires et on aimerait les voir reliées entre elles, soit dans le cours du volume, soit au début en une petite introduction. Pourquoi aussi de temps en temps ne pas citer un ouvrage important sur tel ou tel auteur?

Le *Conte du trésor du Dolopathos* se retrouve par exemple chez Hérodote et est un thème folklorique encore vivace en Egypte de nos jours (Maspéro : *Contes populaires de l'ancienne Egypte*). Il a fait l'objet d'une magistrale étude de G. Paris (*Revue de l'histoire des religions*, 1905), qui devrait être citée. Les énigmes de la *Disputatio regalis*, p. 173, note 43 que M. Beeson ne résoud pas sont la seconde, une allusion obscène et la première une allusion à une manière de compter sur les doigts expliquée par Bechtel dans un volume de *Classical Philology* et dans un volume des *Jahrbuecher fuer Klassische Philologie* dont je ne retrouve pas la mention exacte.

Pourrai-je enfin souhaiter que la part faite à la poésie soit plus large?

A lire ces réserves, on se rend un compte fort peu exact de la science et de l'habileté déployées par M. Beeson sur un terrain où les devanciers lui faisaient défaut. Ces reproches, M. Beeson se les est faits, sans doute, mais il ne pouvait mieux, dans un si court laps de temps, et il avait à tenir compte de certains besoins des collègues et aussi à éviter de froisser certaines susceptibilités.

Tel quel, le livre est un remarquable « *achievement* », comme on dit là-bas, et rien n'empêche l'auteur de nous répondre avec Boileau : « La critique est facile, mais... »

F. PEETERS.

B.-L. ULLMAN, *Sicconis Polentoni Scriptorum illustrium latinae linguae libri XVIII*. (Rome, American Academy in Rome, 1928.)

Quoique tous les *scripta minora* de Polenton aient été déjà publiés, son œuvre principale à laquelle il consacra vingt-cinq années de sa vie, trouve seulement en M. Ullman son premier éditeur.

L'intérêt de cette publication, outre le témoignage qu'elle apporte au mouvement humaniste de la Renaissance, gît dans les lumières qu'elle nous donne sur la traduction textuelle de nombreux auteurs

latins. Sicco Polenton, né en 1375-76, est tout jeune encore amené à Padoue où il suit les leçons de Jean de Ravenne, devient secrétaire des Carrara et occupe encore divers emplois publics jusqu'à sa mort survenue en 1447. Outre plusieurs ouvrages, dont sa *Catinia*, comédie latine fameuse, il rédige son « *magnum opus* » ou *Vies des grands écrivains latins* sur les conseils de Pétrarque. La légende qu'il aurait copié le seul ms des *Vies* de Suétone et qu'il l'aurait détruit ensuite, a été ruinée par Reifferscheid. L'ouvrage comporte dix-huit livres et renferme les biographies de plus de cent écrivains, presque tous antiques. Le livre I traite de l'origine de l'alphabet; les livres II-IV des poètes romains de Livius Andronicus à Pétrarque; V-VIII des historiens; IX de l'éloquence; X-XVI de Cicéron; XVII de Sénèque et XVIII de quelques écrivains de second plan. Le livre d'un plan quelque peu lâche reste en suspens sur une phrase inachevée. Ecrit dans un latin agréable, facile et de teinte cicéronienne, il se lit avec plaisir malgré sa prolixité.

Les sources de Sicco sur lesquelles une élève de M. Ullman, Miss Robathan prépare une étude complète, sont variées et témoignent d'une immense lecture. Polenton ignore cependant Lucrèce et Pétrone; par contre il utilise des vies du Plutarque de nous inconnues et quelques autres sources restent pour nous un problème bien qu'en général, l'auteur ne puisse être suspecté de falsification, vu le soin qu'il met à justifier ses assertions.

Sur tout cela, sur les mss, les éditions et les autres ouvrages de Polenton, M. Ullman nous renseigne abondamment dans une introduction de plus de 50 pages. C'est dire que rien n'a été laissé au hasard.

Une copie autographe de Sicco découverte par l'auteur au Vatican, a servi de base au texte de la présente édition et offre une recension plus complète et plus correcte que celle du ms de Florence.

L'activité de M. Ullman qui a touché à tant de sujets divers (épigraphe, histoire de l'alphabet latin, origine de la satire) revient ici aux sujets paléographiques qu'il avait quitté depuis sa thèse sur *l'Identification des mss de Catulle dans l'édition de Achille Stace*. Puisse-t-il un jour, reprendre l'étude abandonnée de son maître G. Hale et mener à bonne fin la publication du *Veronensis* de Catulle!

F. PEETERS.

P. S. ALLEN, *The Romanesque Lyric from Petronius to the Cambridge songs* (with renderings into English verse by H. M. Jones, Chapel Hill (North Carolina), University of North Carolina Press, 1928.)

On est un peu embarrassé pour porter un jugement sur le livre de M. Allen tant sont séduisantes les qualités de style et le goût dont il fait preuve et tant on a plaisir à lire les transpositions souvent heureuses et toujours intéressantes de son collaborateur, M. Jones.

Ceci dit, nous sommes un peu plus à l'aise pour faire au livre de M. Allen quelques reproches assez sérieux.

Et tout d'abord, qu'est-ce que la *Romanesque Lyric*? C'est, dit M. Allen (p. 66), une modification essentielle de la poésie classique romaine, qui se place entre les règnes de Constantin et de Justinien et qui est un essai avoué d'adapter les formes classiques dans un but chrétien. C'est toujours la forme classique mais le contenu stérile et traditionnel de la poésie des derniers siècles de l'Empire y a fait place à un élément personnel, tout de sensibilité et d'émotion. Le mot *romantique* conviendrait assez bien pour caractériser cette poésie. Telle est la thèse de M. Allen. Nous conviendrons volontiers avec lui qu'en effet l'imagination celtique, d'une grande fraîcheur d'inspiration, se traduit parfois par des œuvres pleines de spontanéité mais tout le Moyen Age est loin de nous donner cette impression et les tours de force poétiques en honneur déjà chez les Alexandrins et dans le Bas-Empire, se poursuivent sans arrêt à travers les siècles suivants.

Cette définition vague et qui cependant ne recouvre pas les auteurs étudiés dans les premiers chapitres, peut satisfaire un critique impressionniste mais non l'historien de la littérature. Les limites mêmes du livre me paraissent discutables. Pourquoi faire commencer à Pétrone les origines de la poésie *romanesque*? C'est, qu'avant lui, tous les écrivains sont Romains de sentiment et d'expression. Ceci est également sujet à caution et je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas en faire remonter les origines aux Alexandrins, à Catulle et à l'*Appendix Vergiliana*.

Le *Romanesque* me semble être plus une question de tempérament artistique qu'une affaire de chronologie. Le milieu sans doute explique la décadence de la poésie romaine sous l'Empire et la fraîcheur de certaines chansons moyenâgeuses est tout autant une question de race que l'effet d'une charmante naïveté, mais il n'en reste pas moins que la définition de M. Allen, trop subjective et mal délimitée, ne peut satisfaire aux exigences de la critique moderne.

Voyons maintenant le plan de l'ouvrage. Formé d'une série d'articles parus dans la revue *Classical Philology*, *The Romanesque Lyric* se ressent de ce procédé de composition. Le lien ténu qui unit certains chapitres a été inventé après coup et les quatre premiers chapitres sont une introduction plaquée sur l'ensemble pour lui donner l'aspect d'un tout homogène.

The province of Gaul (ch. I), *The Gallo-Roman world* (ch. II), et *Merovingian Gaul* (ch. III), décrivent le cadre historique et à ce propos, si on a plaisir à voir mentionner le nom de F. Cumont, on relève non sans surprise l'absence complète d'une mention quelconque de C. Jullian, alors que Ferrero est cité plusieurs fois. Les sources utilisées sont trop uniformément américaines, parfois allemandes, françaises trop rarement.

The continuity of Themes (ch. IV), définit le sujet du livre. Dans les chapitres suivants, l'auteur passe en revue Pétrone, Prudence,

Ambroise, Maximien opposés à Claudien et Ausone. Le sentiment de la nature chez Ausone, Sidoine et Adam de Saint-Victor est traité au chapitre VII. Puis, d'une façon quelque peu décousue, se suivent quatre chapitres sur Fortunat et la tradition platonicienne, le mouvement intellectuel en Irlande au VI^e siècle, la poésie lyrique et les ballades irlandaises, les rapports entre l'Orient et l'Occident; ce dernier est une contribution originale à l'étude de l'élément arabe dans la civilisation carolingienne. La Renaissance caroline est défendue avec acharnement contre les assauts de Funck-Brentano (seul ouvrage français que connaisse Allen sur cette période!); Allen ne nie cependant pas l'influence byzantine sur la poésie de cette époque, momifiée dans des formes types dont nul ne peut s'écarter.

Romanesque Mimes, Monks and Minstrels nous donnent de curieux exemples de dialogues latins d'un caractère scénique ainsi que des lettres et sermons parodiques qu'il serait intéressant de voir rapprocher de la littérature française contemporaine. Allen défend, contre Faral, l'origine cléricale de la Renaissance littéraire des IX^e et X^e siècles et je ne suis pas bien sûr que Faral ait raison en faisant remonter aux mimes romains l'origine des jongleurs, laissant ainsi inexpliquée, une lacune de six siècles à peu près. Les célèbres *Cambridge Songs* terminent le livre.

Un appendice renferme le texte latin des poésies.

Ce bref aperçu ne donne qu'une idée bien faible du livre de M. Allen riche en vues originales et parfois discutables. On ne peut que regretter les mentions bien rares des œuvres françaises correspondantes des latines étudiées par l'auteur. De tels rapprochements auraient enrichi cette étude de maint point de vue nouveau et pour les classicistes et pour les romanistes.

F. PEETERS.

C. S. BALDWIN, *Mediaeval Rhetoric and Poetic* (to 1400). (New-York, Macmillan, 1928).

Le présent volume est destiné à faire suite à un autre ouvrage du même auteur intitulé : *Ancient Rhetoric and Poetic* et est construit comme le précédent sur un plan historique. Riche de matière et de sens, résultat de patientes recherches que trahit une abondante bibliographie (j'ai cependant relevé des omissions regrettables : les travaux de W. Meyer sur la métrique du Moyen Age et de Laurand sur le *cursus*), ce livre sera le bienvenu de tous ceux qu'intéresse l'histoire des théories littéraires. Il sera pour les classicistes un heureux prolongement de l'ouvrage antérieur et pour les romanistes la source de féconds rapprochements avec les œuvres françaises parallèles et postérieures.

Quoique presque sans contact avec Rome, jusqu'à la Renaissance, les derniers sophistes grecs (Philostrate) ne restent pas sans influencer les écoles de rhétorique de Gaule. Malgré une vigoureuse réac-

tion de Saint-Augustin, resté fidèle à l'idéal cicéronien du *De Oratore* et aux idées de Quintilien, c'est la seconde sophistique de Philostrate qui l'emporte avec Ausone, Sidoine Apollinaire et dans les livres classiques (Donat et Priscien pour la grammaire; Horace pour la poétique et Cicéron pour la Rhétorique). Ce qu'on utilise de Cicéron, ce n'est pas son grand traité du *De Oratore* tout inspiré de Quintilien, mais bien le *De Inventione* et la *Rhétorique à Herennius* dont le caractère de résumé et de liste convenait à l'esprit classificateur du Moyen Age, tout en étant d'une grande convenance pour les besoins pédagogiques.

La place prépondérante accordée à la rhétorique provient de la *Disciplina* de Varron par le canal de Martianus Capella. Les sept arts libéraux divisés en *trivium* et *quadrivium* y ont également leur source et se retrouvent chez Cassiodore et Isidore. C'est cette soumission aux manuels qui explique le manque de vie des œuvres de Claudien, Boèce, Prudence, Sedulius, Fortunat. Cette décadence s'accroît avec les hymnes latins; dès le IV^e siècle, la poésie quantitative tend à devenir rythmique et les vers quantitatifs deviennent l'apanage des gens cultivés. Boèce distingue nettement le *Metrum* du *Rhythmus*. Il ne s'agit plus que d'enfermer dans un moule donné sa pensée; c'est l'époque de ces jeux et tours de force poétiques en honneur dans la poésie française également et qui nous semblent aujourd'hui si puérils.

Aux VII^e, IX^e, X^e siècles, à la renaissance caroline, la grammaire reste en grand honneur. Bède, Paul le Diacre, Alcuin, Loup de Ferrières, Gerbert adaptent au goût du jour les manuels de Donat et de Priscien. La poétique prend le *De Arte Metrica* de Bède comme guide; la poésie est devenue presque complètement rythmique. La dialectique s'inspire de Boèce et d'Isidore.

Alcuin adapte le *De Inventione* de Cicéron. La poésie épique anglo-saxonne et germanique par sa forte césure médiane semble avoir amené la coupe médiane de l'hexamètre latin avec rime léonine.

Aux XII^e et XIII^e siècles, le *Trivium* est dominé par la dialectique. La traduction de l'*Organon* d'Aristote y est pour quelque chose; les livres de Fulbert de Chartres, Hugues de Saint-Victor et de Jean de Salisbury contribuent à cette substitution. Alain de Lille, Vincent de Beauvais, Saint-Bonaventure et Brunetto Latini traitent également du *Trivium* au XIII^e siècle.

La poétique trouve à la même époque son théoricien dans Jean de Garlande (pourquoi ne pas citer le travail et l'édition de Paetow, professeur à Berkeley?). On penche de plus en plus vers une poésie rimée.

Le *dictamen* ou art de rédiger des lettres est développé explicitement dans les traités de Boncompagno, Thomas de Capoue et Bene de Florence dans son *Candelabrum*. Les trois types de *cursus* (*planus*, *velox*, *tardus*) deviennent obligatoires dans le style de chancellerie.

L'éloquence de la chaire a aussi ses codificateurs. Les collections d'*Exempla* comme celle de Jacques de Vitry servent de modèles aux sermons latins destinés au clergé. Les Dominicains s'inspirent encore de Saint-Augustin, mais on a plus souvent recours aux traités d'Alain de Lille et d'autres. Le rythme avec la rime s'introduisent dans les sermons.

La poésie a son influence non seulement sur la poésie et la prose latines mais sur les œuvres en langue vulgaire. Les troubadours sont des élèves directs des théoriciens latins (ici Baldwin rejoint en partie les conclusions de Allen : *The Romanesque Lyric*). Cependant Gautier Map dans le *De Nugis Curialium*, Marie de France, Chrétien de Troyes montrent déjà des velléités d'échapper à cette emprise. C'est la poésie courtoise qui garde le plus d'attaches avec la poésie conventionnelle.

Chez Dante, cette convention a disparu devant le génie du poète.

Parti du *Roman de la Rose*, Chaucer, dans *Troilus et Cressida* et dans les *Canterbury Tales*, se dégage du moule rigide de Guillaume de Lorris et crée une nouvelle poésie, toute d'action et de dialogue.

Telles sont les grandes lignes de l'ouvrage de M. Baldwin. Fruit d'un long travail, il nous donne sous une forme substantielle et claire, les traits essentiels d'une longue évolution qui va de Claudien à Chaucer.

F. PEETERS.

R. F. SEYBOLT, *Renaissance Student Life. The Paedologia of Petrus Mosselanus*. (Urbana (Ill.), University of Illinois Press, 1927.)

Les dialogues ont été depuis l'Antiquité (Dosithee) un moyen didactique pour l'étude des langues, en l'espèce le latin. Au Moyen Age, à côté des textes classiques de Donat, des *Disticha Catonis*, du *Doctrinale*, d'Alexandre de Villedieu, un peu secs et dont le fonds ne répondait plus aux aspirations actuelles, des textes scolaires dialogués, telle la *Disputatio* d'Alcuin, ont connu un franc succès. Le latin de ces premiers traités n'étant pas toujours d'une correction très grande, lors de la Renaissance, on se remit à faire des manuels en employant le procédé du colloque. L'exemple le plus célèbre est celui d'Érasme. Un des recueils qui connurent le plus de vogue, a été celui de Peter Schade, dit Mosellanus. Sa *Paedologia*, publiée en 1518, connut plus de 64 éditions entre la date de sa publication et 1706. Né près de Coblenze, aux bords de la Moselle, en 1493-1494, notre auteur étudia successivement à Trèves, Cologne et Leipzig, où il succéda à son maître Croke dans la chaire de grec en 1517. Il s'attire les éloges de Mélanchton et d'Érasme pour la valeur scientifique de son enseignement. Recteur en 1520, il meurt prématurément en 1524. Il avait eu le temps de publier, outre divers ouvrages de philologie, sa *Paedologia* dont nous avons dit le succès de librairie, succès tel que les deux ouvrages concurrents, le *Manuale*

Scholarium et les *Latina Idiomata*, employés auparavant, cessent d'être réédités. Le *Manuale Scholarium* nous donnait une peinture vivante du milieu universitaire à Heide'berg ; nous en avons le pendant dans la *Paedologia* pour Leipzig. Les jeux, les fêtes, la misère, les privations, la mendicité des étudiants nous sont décrits sous de vives couleurs par les écoliers mis en scène ; parfois la discussion s'élève jusqu'à un topique religieux ou littéraire. Bref, nous avons là en un sobre raccourci un précieux témoignage sur les fastes et misères de la vie estudiantine au XVI^e siècle.

M. Seybolt, dans une excellente petite introduction, nous dit tout ce qu'il faut retenir de Peter Schade. Une bibliographie détaillée clôt ce volume, précieux appoint à l'histoire de la pédagogie de la Renaissance. Une seule observation : pourquoi ne pas donner en regard de la traduction anglaise le texte latin difficile à se procurer ? Le volume n'en eût guère été alourdi.

F. PEETERS.

Vassar Mediaeval Studies by members of the Faculty of Vassar College. (Edited by Christabel Forsythe Fiske, Newhaven (Conn.). Yale University Press, 1923.)

Ce livre est le dernier d'une série destinée à commémorer le 50^e anniversaire de la fondation de cet important collège féminin. Dédié à la mémoire de M. Dimock, bibliothécaire en chef, il est le résultat d'une suggestion d'un professeur de cet établissement de grouper en un seul volume quelques publications des membres de diverses facultés dont l'intérêt se concentre sur le Moyen Age. Aussi la table des matières trahit-elle cette diversité et renferme-t-elle des études sur des sujets aussi disparates que le folklore, les épopées anglaises, le droit médiéval, la littérature latines du Moyen Age, l'histoire de l'humanisme, des mathématiques et de la musique. Citons quelques titres : *The dry tree, symbol of death* (R. J. Peebles) ; *Arthur in Avalon and the Banshee* (G. S. Loomis) ; *Litigation in English society* (J. F. Baldwin), etc... Je me bornerai à donner un bref aperçu des articles intéressant la philologie classique.

Ida C. Thallon (*A mediaeval humanist : Michaël Akominatos*) dresse un vivant tableau de la Grèce du XIII^e siècle, en s'inspirant principalement des œuvres de Michel Akominatos ou Choniates, né en Phrygie, élevé avec son frère Nicétas, l'historien, à Constantinople, où il suit les leçons d'Eustathe, et nommé évêque d'Athènes vers 1175-80.

L'ancienne métropole grecque en proie aux exactions du préteur byzantin et qui ne garde de son glorieux passé qu'un souvenir bien effacé, trouve en son évêque un ardent défenseur en même temps qu'un peintre averti. La conquête des Francs le sépare de son peuple et dès lors son rôle se borne à protéger, contre les Francs latins, sa cathédrale installée dans le Parthénon. Il déplore les dégradations

infligées aux monuments et se réfugie dans l'étude des classiques dont se compose sa bibliothèque. Homère est son dieu ; il va même, dans ses adresses à ses ouailles, jusqu'à leur citer en exemple les héros antiques. Encore en est-il bientôt privé, les Francs occupant l'Acropole et ayant dispersé ses quelques livres. Réfugié à Keos, il les récupère petit à petit et termine dans l'étude ; en 1200 environ, une vie faite de dévouement.

L'auteur ne se borne pas à nous esquisser la figure du dernier humaniste grec, comme elle l'appelle, mais nous donne en passant un aperçu des plus documentés sur les relations entre Athènes et l'Europe Occidentale.

The Genealogy of the Gods de Cornelia C. Coulter est consacrée à l'analyse de l'ouvrage latin de Boccace sur la mythologie, écrit à la demande de Hugo, roi de Chypre et intitulé : *Genealogia deorum gentilium*. L'œuvre, d'une valeur scientifique douteuse et de seconde main, emprunte sa matière à Virgile, Ovide et aux anciens commentateurs. La classification des dieux, l'importance accordée à l'astronomie et le symbolisme de certaines explications sentent encore l'homme du Moyen Age, mais ces défauts sont rachetés par de précieuses allusions à la vie du XIV^e siècle et de vivantes peintures du milieu italien. Quelques moqueries dispersées çà et là laissent entrevoir sous le masque du savant l'auteur du *Décameron*. Signalons à Miss Coulter qui semble l'ignorer que la bibliothèque de Chicago possède un manuscrit de ce texte.

Ella Bourne dans *Classical Elements in the Gesta Romanorum*, se livre à un consciencieux recensement des sources de ce vaste ouvrage si populaire au Moyen Age. Il faut les rechercher plutôt chez des auteurs postérieurs comme Sénèque et Valère-Maxime que chez les grands classiques. On regrette que Miss Bourne n'ait pas cru devoir mentionner pour la fameuse histoire du trésor du roi les textes d'Hérodote et de Pausanias qui en offrent une variante très proche, comme le montre G. Paris dans son admirable essai de mythologie comparée, intitulé : *Le trésor du roi Rhampsinit* (*Revue de l'histoire des Religions*, 1905.)

F. PEETERS.

Gustave CHARLIER. *De Ronsard à Victor Hugo. Problèmes d'histoire littéraire*. (Tome II des Travaux de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Bruxelles, 1931, 335 pages, index alphabétique.)

« L'histoire littéraire vit de détails. » M. Charlier rappelle fort à propos, en tête de son livre, cette pensée de Sainte-Beuve qu'illustrent une suite de très intéressantes études. De Ronsard à Victor Hugo, en passant par Corneille, Molière, Racine, Voltaire, Rousseau, Chateaubriand, Mérimée, un guide érudit et prudent nous mène à travers quatre siècles de production littéraire. Découvrir un texte inédit, un document dédaigné, prouver son authenticité, établir sa

valeur, puis éclairer, grâce à lui, un point obscur, une question controversée concernant la vie ou l'œuvre de quelque grand écrivain, telle est, en général, la méthode suivie par l'auteur. Un scrupuleux souci d'exactitude a présidé à la solution de ces problèmes d'histoire littéraire, dont voici un aperçu sommaire.

Pour avoir mal interprété les témoignages de Claude Binet et de Colletet, on ignorait jusqu'à présent la vraie personnalité de celle que Ronsard a célébrée sous le nom d'Astrée. Quelques vers de deux obscurs rimailleurs permettent à M. Charlier de l'identifier avec certitude : il s'agit de Françoise Babou de la Bourdaisière, femme d'Antoine d'Estrées et tante de la trop fameuse Gabrielle d'Estrées. Après avoir été aimée par l'amant de Cassandre et de Marie, elle vécut, nous apprend-on, une existence mouvementée et scandaleuse, à laquelle mit fin une mort tragique.

Dans une autre étude, M. Charlier tente avec succès de reconstituer les principaux caractères des trois actes du *premier « Tartuffe »*, celui qui fut représenté aux fêtes de 1664. La *Lettre sur la comédie de l'Imposteur*, dont M. Michaut dénie l'importance, lui permet de remonter de la pièce de 1669 à celle de 1667. Cette dernière était à coup sûr plus satirique, plus violente que l'œuvre que nous possédons. Puis, recourant au précieux témoignage de Guéret, dans sa *Promenade de Saint-Cloud*, — autre texte méprisé par les moliéristes — M. Charlier découvre, dans certaine allusion au dénouement, que Tartuffe était, à l'origine, non un simple dévot, mais un ecclésiastique, directeur de conscience du trop crédule Orgon. Précisant les grandes lignes de la pièce primitive, l'auteur en arrive à nous présenter celle-ci sous des traits qui la rapprochent singulièrement de la farce ; puis, suivant en sens inverse la route déjà parcourue, il explique par déduction le caractère assez complexe du Tartuffe que nous connaissons, l'arrivée tardive du personnage au troisième acte, le manque d'unité de l'œuvre, son dénouement artificiel et, par ailleurs, sa perfection même.

Nous ne pouvons songer ici à suivre M. Charlier dans l'exposé des polémiques qui se sont livrées autour du *premier « Tartuffe »*, à la suite de la publication de cette première étude. Contentons-nous de noter son zèle à dépister l'erreur sous les plus séduisantes hypothèses, son habileté à réfuter les objections de l'adversaire, son souci de n'avancer rien qui ne fût prouvé.

Ailleurs encore, l'auteur se plaît à découvrir dans les œuvres l'écho des événements contemporains. Ne nous livre-t-il pas la *clef de « Clitandre »*, cette déconcertante tragi-comédie de la jeunesse de Corneille, en rapprochant du rôle principal de la pièce les documents de l'affaire du maréchal de Marillac ? Cette interprétation, il faut en convenir, éclaire d'un jour nouveau, en même temps qu'une certaine phrase de la préface, les réflexions amères d'un héros injustement persécuté.

Le principe est le même, lorsqu'il nous montre les curieuses analogies existant entre cette « tragédie de famille » que déclanche la

révolution d'Angleterre de 1688 et le récit biblique que Racine, au même moment, met à la scène dans son *Athalie*. Joas figurerait-il le jeune prince de Galles, en qui la dynastie déchue et avec elle la France toute entière, mettaient leurs espoirs; Mathan serait-il le portrait du théologien Gilbert Burnet et Joad celui de Sancroft, archevêque de Cantorbéry; Abner, enfin, représenterait-il le torie rallié à l'usurpateur? C'est ce que nous sommes tout disposés à croire, après lecture de l'ingénieuse démonstration qui nous en est faite.

M. Charlier, nous l'avons pu voir déjà, est un grand découvreur d'inédits. On connaissait assez mal, jusqu'à présent, les incidents qui troublèrent le séjour de *Voltaire à Francfort*, durant l'été de 1753. Quelques lettres du libraire Varrentrapp au diplomate autrichien, Charles de Cobenzl, rapprochées de documents déjà connus, permettent à l'auteur d'évoquer l'attitude, fort déconvenue, en vérité, du futur « patriarche » devant le zèle intempestif et la manière incivile des émissaires du roi de Prusse. Ces mêmes documents permettent en outre à M. Charlier d'identifier le destinataire de plusieurs lettres du grand écrivain.

Après avoir rappelé les contradictions qui apparaissent entre les *Confessions* de Jean-Jacques et les *Mémoires* de Mme d'Épinay, au sujet du séjour de Rousseau à l'Ermitage, M. Charlier se rallie à l'opinion de Mme Macdonald qui a montré, dans un livre récent, la vérité toute relative des prétendus souvenirs de l'illustre dame. L'étude du manuscrit révèle que son œuvre n'est que la seconde version d'un roman, plus ou moins autobiographique, l'*Histoire de Madame de Montbrillant*, altéré pour combattre les violentes dénonciations des *Confessions*, et présenté sous l'apparence de mémoires par les premiers éditeurs. Mais, d'autre part, M. Charlier détruit, preuves à l'appui, l'accusation de Mme Macdonald, aux dires de laquelle un véritable complot d'éditeurs et de bibliographes eût été ourdi au début du XIX^e siècle contre la réputation de Rousseau. La bonne foi d'un Brunet, d'un Barbier ne peut être mise en doute.

L'auteur ne nous intéresse pas moins lorsqu'il nous montre dans un article anonyme de la *Revue Trimestrielle* de 1818 la source de « *Mateo Falcone* », ce petit chef-d'œuvre, trop peu lu, de Mérimée; ou encore lorsqu'il nous retrace, à propos de quelques curieuses pièces de vers retrouvées dans la *Revue belge* de 1840, l'histoire de cette touchante *amitié romantique* qui unit à l'inconstant Hugo ce légitimiste irréductible que fut Saint-Valry.

Dans une dernière étude, M. Charlier s'efforce de nous montrer *Comment fut écrit « Le dernier jour d'un Condamné »*. En rattachant l'œuvre à un mouvement d'opinion dont il note les diverses manifestations, l'auteur n'a pas de peine à nous convaincre que, dès 1828, Hugo avait l'intention d'écrire un plaidoyer en faveur de l'abolition de la peine de mort, thèse précédemment combattue par Edmond Biré. Quelques contemporains n'avaient pas manqué de dénoncer les principales sources de l'écrivain. Ils omettaient toute-

fois de signaler — sans doute l'ignoraient-ils? — que Hugo avait réellement assisté à la scène du ferrement des forçats qu'il décrit longuement. M. Charlier rapproche de son récit celui d'un journaliste, témoin des mêmes faits, et dont la *Gazette des Tribunaux* publiait la relation peu de jours après l'événement. Cette confrontation permet de juger de la transformation que Hugo fait subir à la réalité : à des impressions et à des souvenirs personnels, il ajoute des développements empruntés aux *Mémoires de Vidocq*, des détails et des mots que lui dicte son souci du pittoresque sinistre. A ce point de vue, l'examen attentif du manuscrit n'est pas moins révélateur : les corrections et les retouches décèlent les multiples préoccupations qui guidèrent l'écrivain dans l'élaboration de son œuvre.

Toutes ces études, dont seule la lecture peut révéler l'attrait, ont paru au cours des vingt-cinq dernières années, dans diverses revues ou publications. Mais de se trouver réunies et chronologiquement classées dans ce recueil, elles acquièrent un intérêt plus grand, en même temps qu'elles témoignent de la féconde et multiple activité du maître. Est-il nécessaire de dire que l'on retrouve ici les qualités auxquelles nous ont accoutumés ses précédents ouvrages : étendue et sûreté de l'information, rigueur et souplesse de la dialectique, tact prudent dans l'affirmation, sens affiné de la nuance, humour discret, sobriété élégante du style. Tous ces traits, à quoi l'on reconnaît les écrits de M. Charlier, confèrent aux présentes recherches une solidité qui donne bien l'impression du définitif. Ajoutons qu'elles ont ce mérite, à l'heure où une critique impressionniste tend à supplanter la méthode historique, de nous offrir l'exemple d'une œuvre où s'avère le souci d'une rigoureuse discipline scientifique.

G. VANWELKENHUYZEN.

GUSTAVE VANWELKENHUYZEN : *L'influence du naturalisme français en Belgique de 1875 à 1900.* (Un vol., 335 pages, 1931.)

La vie intellectuelle de la Belgique commence à être suffisamment active pour que l'on songe à en étudier les courbes, les lois et les conditions. On peut aujourd'hui s'inquiéter de savoir où l'on va. Et d'abord de savoir d'où l'on vient. C'est bien à cette dernière question que répond cet ouvrage à la fois riche et précis. En traitant de l'influence du naturalisme français en Belgique, M. Vanwelkenhuyzen était, en effet, fatalement amené non seulement à peindre la naissance du mouvement intellectuel, sa dépendance vis-à-vis de la production française, le prétexte de ses luttes et le caractère de ses résistances, mais aussi à faire le bilan des œuvres qui comptent désormais dans notre tradition artistique. On voit donc — ne serait-ce que par son but et ses conséquences — l'intérêt de ce mémoire dont la lecture sera indispensable à l'historien des lettres belges comme à celui qui voudra simplement se rendre compte du passé. Son sujet a dicté à M. Vanwelkenhuyzen le choix de ses moyens. Tout, en effet, de 1875 à 1900 favorisait la formation de camps hos-

tiles; l'idée même d'un éveil suppose l'existence d'une apathie, d'une opposition, d'un ennemi redoutable entre tous, la tranquillité; de plus, le fait que l'activité intellectuelle se cristallise autour du naturalisme, accentue encore l'allure combative du mouvement, aucune école ne fut plus propre à exciter les discussions et les protestations. Dès lors, rien ne pouvait être plus intéressant, plus probant, — plus difficile aussi — que de ressusciter cette double bataille elle-même. C'est ce que fit M Vanwelkenhuyzen. Pour cela, il a fait revivre non seulement les faits qui sont l'histoire officielle d'un mouvement littéraire, mais aussi la guérilla quotidienne, celle qu'il faut exhumer des œuvres secondaires et mieux encore des journaux et des revues. Cette méthode a des avantages incontestables dont notre historien a été très conscient et qu'il a exposés dans son introduction où il justifie sa documentation et fixe les limites de ses recherches. D'autre part, il ne semble pas qu'il ait toujours évité les dangers de cette même méthode. Bien qu'il se soit excusé d'avance des répétitions probables, il faut lui reprocher d'en avoir abusé. De plus, il a été amené à accorder une place et une importance (jusqu'à les citer — page 39) à des boutades, à des paroles, à des arguments dont l'actualité ne fait pas pardonner l'insignifiance; dans bien des cas, nous lui aurions su gré d'un résumé, assurés que ses déductions s'établissaient sur des textes dont nous n'eussions pas tenu à vérifier la médiocrité. Ennuis légers qui sont la rançon des qualités qui apparentent cet ouvrage au travail scientifique. Il est avant tout complet : ni la minutie des recherches, ni leur précision, ni leur étendue ne manquent à la succession des chapitres qui englobent une partie importante des littératures belge et française et où s'inscrivent l'histoire de la Jeune Belgique, du Théâtre libre, la décadence du naturalisme, l'analyse d'une série innombrable d'œuvres représentatives, sinon excellentes, et le jugement de celles dont la valeur dépasse les théories d'école et leur survit.

D'autres qualités sont aussi celles du savant : probité qui ne néglige rien, désintéressement qui juge avec sagesse et rétablit à leur place honorable des œuvres d'un Lemonnier ou d'un Eeckhout, courage qui n'hésite pas à mesurer des personnalités écrasantes comme celle de Zola. A propos d'objectivité, petite controverse. Elle a été par M. Vanwelkenhuyzen plus qu'un souci, un devoir — et on ne peut pas dire qu'il ne l'ait pas rempli jusqu'au bout. Jusqu'au point où apparaît le piège d'une austérité si constante : elle s'acquiert au détriment de la vie, de l'entrain; elle communique aux analyses une sécheresse monotone et contamine même la phrase. En effet, le style de M. Vanwelkenhuyzen, élégant, d'un ton si juste manque cependant parfois de souplesse. Sa syntaxe, un peu systématique, qui place dûment et inévitablement le sujet en tête de la phrase, vient raidir l'expression des finesses et des nuances que, par ailleurs, sa pensée ne laisse pas d'établir. Il reste que l'impartialité et la pondération de ses jugements constituent une

des meilleures garanties de la valeur de son ouvrage. Cependant, il se trompe s'il croit ne pas avoir donné des jugements de valeur. Bien entendu, il n'a partagé ni les indignations, ni les engouements du passé; il n'en a pas moins *évalué* les œuvres avec une nouvelle injustice, si je puis dire, qui est l'injustice judiciaire que constituent le recul, la formation culturelle du présent, les conceptions esthétiques actuelles et les préjugés nouveaux de l'intellectualité moderne. Une critique purement descriptive comme celle qu'il a désiré atteindre n'existe pas; elle est informe et périssable; la critique d'évaluation, disons la critique morale (en ôtant à ce mot son sens restrictif) qu'il a faite malgré lui, est la seule viable. Qu'on me comprenne bien, je n'ai pas voulu faire à M. Vanwelkenhuyzen un reproche qu'il ne mérite pas, mais discuter avec lui de la philosophie de la critique où nous conduit la valeur même de son livre.

Signalons enfin les passages les plus remarquables, celui qui démontre que le naturalisme ne s'implanta en Belgique pas tant en vertu de la puissance d'une influence, que favorisé par des tendances permanentes du tempérament belge qui s'accordait avec lui; ceux qui tendent à prouver l'originalité authentique de Lemonnier dont on a trop souvent fait le reflet de Zola; tous ceux enfin qui décrivent les flux et les reflux de gloire ou de haine au long de la carrière du maître de Médan.

En fait, l'on voit que l'ouvrage de M. Vanwelkenhuyzen, en même temps qu'il inaugure une série d'ouvrages d'ensemble qui manquent à notre histoire littéraire, apparaît d'emblée comme un modèle du genre.

E. NOULET.

Mestres de l'Escolania de Montserrat. Obres musicals dels monjos del Monestir de Montserrat (1500-1800) editades per primera vegada. (Vol. I et II (204 et 244 pp.), in fol. Edit. Monestir de Montserrat, 1930 et 1931.)

Les Bénédictins du Monastère catalan de Montserrat ont cultivé la musique d'une manière intensive, aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles. Formant un flot entièrement à l'abri de toute influence étrangère, ils se sont livrés avec ardeur à la composition, sous la direction exclusive de leurs maîtres de chapelle, bénédictins eux-mêmes et tous d'origine péninsulaire. Les autographes de leurs œuvres ont disparu lors de l'invasion napoléonienne; mais il subsiste, à Montserrat même et ailleurs en Espagne, principalement en Catalogne, un grand nombre de copies grâce auxquelles il est possible de reconstituer une partie de cet important répertoire (1500-1800).

Les Bénédictins de Montserrat ont entrepris de publier ce dernier dans un but essentiellement documentaire. Les deux premiers volu-

mes sont consacrés à des œuvres religieuses de Joan Cererols, maître de chapelle à Montserrat, né probablement en 1618, mort en 1676. Ils s'offrent sous un aspect extérieur de beauté dont on ne peut que se réjouir en ce temps de crise... et de révolution, où les choses de l'esprit courent tant de risques d'être sacrifiées. La présentation interne est entièrement à l'avenant, et il convient de louer hautement Dom David Pujol de la rigueur scientifique avec laquelle il a édité les œuvres du maître catalan. Celles-ci comportent, dans les deux volumes en question, des motets groupés suivant un ordre liturgique, un magnificat, deux messes et deux requiems. La question se pose de savoir dans quel style ces compositions sont écrites. Il n'y a pas de doute à ce sujet : toute cette musique est de caractère purement palestrinien, sans que l'adjonction d'une basse continue puisse apporter la moindre réserve à cette constatation. Sans doute l'école de Montserrat est restée repliée sur elle-même pendant plus de deux siècles, en ce sens que nul étranger n'est venu y enseigner des techniques nouvelles et qu'aucun musicien local n'est allé faire son apprentissage au dehors. Mais il paraît néanmoins évident que l'art contrapuntique néerlandais-italien du XVI^e siècle a dû s'infiltrer dans ce milieu sous les espèces de recueils imprimés ou manuscrits qui ont servi de point de départ à la tradition montserratiennne. Ce que cette dernière offre d'original, c'est que le style palestrinien, loin de dégénérer, comme dans le restant de l'Europe, sous l'influence de la nouvelle conception harmonique, bénéficie, dans cet îlot éloigné de tout, d'une postfloraison brillante, dont les œuvres de Cererols sont un témoignage extrêmement caractéristique. A lire ces vastes compositions, en majeure partie écrites à double chœur, avec une habileté consommée, on reste avec l'impression d'un sang jeune et frais infusé à des formules bien connues et vieilles déjà de près d'un siècle à cette époque. C'est le privilège de ce que j'appellerai le génie provincial de pouvoir impunément retarder sur l'évolution, telle qu'elle se manifeste dans les pays qui prennent l'initiative d'un mouvement. Ce qui frappe surtout, dans les œuvres de Cererols, c'est cette faculté — due sans aucun doute à l'ambiance « fermée » de Montserrat — de réaliser sans effort, au siècle de l'opéra, une musique impersonnelle et, par là même, idéalement appropriée à une liturgie qui répugne par nature à l'expression subjective. Voyez, par exemple, ce requiem à quatre voix, si simple, presque entièrement homophonique et pourtant d'une atmosphère funèbre si concentrée. Ailleurs, c'est le sens de la grandeur ou de la suavité qui domine, notamment dans ces messes éblouissantes de lumière, dans ces psaumes glorieux ou ces antiennes éthérées (*Alma, Ave Regina, Regina Coeli*), où le « virginal » et l'« angélique » s'expriment en sonorités de cristal et en harmonies d'une immatérielle blancheur.

Ch. v. d. B.

Monumenta Polyphoniae Italicae a Pontif. Instituto Musicae Sacrae edita. (Vol. I : *Missa Cantantibus organis Caecilia 12 vocibus*; XXI et 91 pp.; édit. Pontif. Institutum Musicae Sacrae, Romae, 1930.)

Voici le premier volume d'une collection de musique polyphonique des XV^e, XVI^e et XVII^e siècles que l'Institut pontifical de musique sacrée se propose d'éditer annuellement, sous la direction de Mgr. Raffaele Casimiri et d'Eduardo Dagnino. Il y a là un champ extrêmement vaste à explorer et dont l'intérêt historique autant qu'esthétique est certain. En attendant que paraisse le volume II, dans lequel seront publiées des compositions de ce Costanzo Festa, trop peu connu jusqu'ici, mais dans lequel d'aucuns pressentent le principal précurseur italien de Palestrina et du style palestrinien, Mgr. Casimiri nous offre, dans le premier volume, une messe à 12 voix et 3 chœurs due à la collaboration de Palestrina et d'un groupe de ses élèves, à savoir Annibale Stabile, Francesco Suriano, Andrea Dragoni, Ruggero Giovanelli, Prospero Santini et Curzio Mancini (1) Cette œuvre figure en manuscrit dans les codices 52-53-54 de la Basilique du Latran. Elle appartient au genre de la *missa parodia*, si fréquent au XVI^e siècle et qui consiste en ce que la messe ainsi appelée tire sa substance musicale d'une pièce polyphonique préexistante : motet latin, madrigal italien ou chanson française. Dans le cas qui nous occupe, la pièce parodiée est le motet à 5 voix de Palestrina *Cantantibus organis* (2), publié en 1575. La messe de ce nom date donc de la période comprise entre cette année et la mort de Palestrina, en 1594. Son existence doit vraisemblablement être mise en rapport avec la fondation, en 1585, de la *Confraternitas Musicorum de Urbe*, placée sous l'invocation « *Visitationis B. M. Virginis ac Sancti Gregorii PP. et Sanctae Caeciliae* ».

L'œuvre est, au total, un exemple très typique de l'unité de style que l'on peut atteindre dans une composition collective, lorsqu'on prend un point de départ commun et que l'on appartient à une école arrivée à son apogée. Il est curieux de constater, à cette occasion, combien peu la conception de la « parodie » est un obstacle au libre développement de l'idée musicale : ici peut-être moins encore qu'ailleurs, et cela pour la raison que l'emploi du style à trois chœurs dans la plus grande partie de la messe, alors que la pièce parodiée est un simple quintette vocal, est essentiellement de nature à modifier les conditions du développement. Il est certain, en effet, que l'usage d'un grand nombre de voix rend très souvent inutilisables les finesses du motet initial, en sorte qu'à l'écriture fouillée de ce dernier se substitue, en bloc, une technique plus simple, moins

(1) En ce qui regarde les deux derniers, on ne possède pas la preuve évidente qu'ils ont été les disciples directs du maître, mais il y a tout lieu de croire qu'ils l'ont été.

(2) En l'honneur de Ste-Cécile.

horizontale et d'ordre plus décoratif. Rome emprunte ici ses splendeurs à Venise, et le motet à Ste-Cécile sur lequel s'appuie la messe n'est plus autre chose, en l'occurrence, qu'un facteur de discipline et d'unité.

Il est plutôt malaisé de se rendre compte, dans une œuvre ainsi conçue, des mérites respectifs des divers collaborateurs. Il en est d'autant plus ainsi que la neutralité et l'impersonnalité sont l'une des marques distinctives du style palestrinien plus particulièrement en cette fin du XVI^e siècle où ses formules, définitivement fixées, en sont arrivées à un point de perfection qui peut difficilement être dépassé.

L'édition de Mgr. Casimiri est, comme on peut s'y attendre de la part d'un musicologue aussi éprouvé, irréprochable au point de vue scientifique, et sa préface est un modèle de clarté et de sens critique.

Ch. v. d. B.

FLORIS VAN DER MUEREN. *Het orgel in de Nederlanden.* (1 vol. in 8° de 275 pages, orné de 32 planches contenant 67 figures. Bruxelles, Standaard-Boekhandel, 1931.)

L'auteur de cet ouvrage, qui enseigne l'histoire de la musique à l'Université flamande de Gand, s'est proposé, d'une part, d'apporter une série de documents nouveaux concernant l'ornementation des buffets d'orgue dans les Pays-Bas (Nord et Sud), depuis la fin de l'époque gothique jusqu'au XVIII^e siècle inclus; d'autre part, de montrer qu'il existe un parallélisme rigoureux entre l'évolution du style de l'orgue en tant que meuble, celle de la registration de l'instrument et celle de la littérature d'orgue.

En un premier chapitre, il tente de débrouiller la question difficile de savoir quel a été le rôle de l'orgue dans la polyphonie religieuse des derniers siècles du moyen âge, principalement dans l'ordinaire de la messe. Très au courant des données les plus récentes de la science musicologique, il examine ce problème avec la prudence qui s'impose dans un domaine où l'on ne peut s'appuyer, comme c'est le cas ici, que sur des éléments en majorité purement externes.

Le deuxième chapitre est consacré à la place qu'occupe l'orgue dans l'église. Au début, aucune idée d'ordre décoratif ne préside à la localisation de l'instrument dans l'édifice du culte; mais, peu à peu, la conception décorative se fait jour, si bien que l'on en arrive finalement à le placer en surélévation à l'extrémité occidentale, réalisant ainsi une heureuse coïncidence entre les avantages acoustiques, liturgiques et esthétiques.

L'auteur s'occupe ensuite, dans le troisième chapitre, de la forme de l'instrument et du détail de sa décoration. De simple meuble sans rapport avec le style d'ensemble de l'église, l'orgue évolue insensiblement vers le « monumental » et tend de plus en plus à s'harmoniser avec le milieu ambiant. Cette évolution atteint son terme au XVIII^e siècle, époque à laquelle le développement des buffets d'or-

gue en largeur consacre définitivement leur rôle décoratif synthétique. M. Van der Mueren décrit, à l'appui de ses affirmations, un grand nombre d'orgues, dont il donne, par surcroît, d'excellentes reproductions photographiques à la conclusion du volume.

Dans le chapitre suivant, il montre, à grand renfort de « contrats d'orgue » (1) comment, depuis la fin de l'époque gothique, la registration de l'instrument s'est modifiée, dans sa couleur et ses effets, selon l'esprit et le goût du temps. A la veille de la Renaissance, les registres aigus avaient le pas sur les registres graves; au XVI^e siècle, on recherche l'équilibre entre l'aigu et le grave, en concordance avec la systématisation qui résulte de l'usage normal du quatuor ou du quintette vocal; à partir de la fin du XVI^e siècle et pendant le XVII^e tout entier, c'est la conception « baroque » qui domine, avec sa prédilection pour les couleurs somptueuses et contrastantes; au XVIII^e siècle se manifestent les premiers symptômes de cette tendance à la fusion qui atteindra son point culminant dans l'orgue romantique du XIX^e siècle et qui a son origine dans la prétention d'imiter l'orchestre.

Enfin, M. Van der Mueren développe, en un cinquième et dernier chapitre, cette idée que le répertoire de l'orgue est, lui aussi, sujet à une évolution qui correspond, en tout et pour tout, à celle de la registration et de l'ornementation des buffets. Par l'analyse de nombreux exemples, il montre que, tant sur le terrain du rythme, de l'harmonie et de la plastique mélodique que sur celui de la forme et de la couleur (*constructieve en instrumentale inzichten*), la musique d'orgue se distingue, de la fin du moyen âge jusqu'au XVIII^e siècle, par des caractères tour à tour gothiques, renaissance et baroques, dont le parallélisme avec la décoration et les moyens d'action externes de l'instrument n'est pas nié.

On voit tout l'intérêt que présente cette thèse. M. Van der Mueren la défend avec un réel talent et en parfaite connaissance de cause. Le dernier chapitre était particulièrement malaisé à écrire, en raison de la difficulté d'établir des points de contact entre des notions aussi opposées que la fluidité de la musique et le « statisme » de l'ornementation plastique. La systématisation est ici une nécessité; mais elle est en même temps un danger, aux conséquences duquel M. Van der Mueren n'a peut-être pas complètement échappé. A étudier de près les pièces musicales sur lesquelles il base sa démonstration, on a l'intuition très nette qu'il est, grosso modo, dans la vérité, lorsqu'il sacrifie au dogme du parallélisme esthétique. Mais on se demande, en fin de compte, si les ingénieux schémas et autres moyens de preuve dont il use, nous apportent quelque chose de plus

(1) M. Van der Mueren en publie, en annexe, un certain nombre, dont les plus intéressants sont ceux relatifs à l'orgue de l'abbaye d'Averbode, qui permettent de suivre, presque sans interruption, de 1517 à 1770, les transformations subies par cet instrument au cours d'une période de deux siècles et demi.

que ces impondérables dont s'alimente notre intuition. Plus encore : cette réduction en système — si je puis ainsi m'exprimer — ne risque-t-elle pas d'aboutir à des conclusions restrictives qui ne tiennent pas suffisamment compte des exceptions possibles, des retards et des chevauchements qui peuvent se produire dans ce domaine ?

Quoi qu'il en soit, l'ouvrage de M. Van der Mueren est un livre éminemment substantiel, qui peut hardiment soutenir la comparaison avec celui de M^{me} Rokseth, *La musique d'orgue au XV^e siècle et au début du XVI^e*, dont j'ai rendu compte naguère dans cette revue (1930-31, n^o 1, *Bibliographie*, p. 11). Il est présenté avec beaucoup de goût et, n'était d'assez nombreuses fautes d'impression, plus particulièrement dans sa première partie (1), il n'y aurait, au point de vue typographique, que des éloges à lui adresser. Grâce à l'excellente documentation de l'auteur, les erreurs de fait sont rares. A noter, dans cet ordre d'idées : p. 200, note 1 : les pièces du recueil d'Attaignant n'ont pas été éditées dans les *Archives des Maîtres de l'Orgue* de Guilman, mais dans les publications de la Société française de Musicologie; p. 206, ligne 1 : M. Van der Mueren emploie le terme *vertikaal*, alors que c'est *horizontaal* qu'il a voulu dire; p. 207 : la date du *Fundamentum* de Paumann est 1452 et non 1471.

Je me permets de signaler à l'auteur, comme complément à ce qu'il expose (p. 36) qu'il trouvera des renseignements très précieux sur le rôle des facteurs d'orgue néerlandais, au XVI^e siècle et au début du XVII^e dans l'*Organographia* de Praetorius. Enfin, je pense que, étant donné le contexte, la conclusion qu'il tire de l'incipit *In hydraulis* du motet de Busnois auquel il fait allusion, p. 48, ne s'impose en aucune façon.

Ch. v. d. B.

Médecine.

JOSEPH NEEDHAM, *Chemical Embriology* (3 volumes in-8^o, 2028 p., 14 planches, 2 tableaux, 520 fig., Cambridge University, 1931.)

La parution de grands traités est dans une certaine mesure, le témoignage de la vitalité d'une science. L'essor de l'embryologie, si rapide et toujours si croissant depuis le début de ce siècle, ne pouvait manquer de provoquer une importante floraison d'ouvrages impor-

(1) Je signale, parmi les plus grossières : p. 13, note 8 : 1878 pour 1898; pp. 24 et 44, note 3, *Leboef* pour *Lebeuf*; p. 25, *Theodoricus da Campa* pour *de Campo*; p. 36, ligne 5, *Th. de Lannoy* pour *Ph. de Lannoy*; p. 47, *Jaconius Manette* pour *Janoccius Manetti*; p. 199, *tabulatoren off* pour *tabulaturen uff*; p. 200, *Buckner* pour *Buchner*. — P. 26, il y a, au début du deuxième tiers de la page, une fâcheuse répétition de ce qui a déjà été dit à la première ligne.

tants. Après ceux de Hertwig et de Korschelt et Heider, on a vu paraître coup sur coup, après la guerre, les traités de Brachet et de Dawydoff consacrés respectivement aux Vertébrés et aux Invertébrés, l'admirable livre de Schleip sur la « Détermination der Primitiventwicklung », l'Experimental Embryology de T. H. Morgan, sans compter diverses monographies consacrées à des domaines plus restreints. Voici que, comblant une lacune considérable, le D^r Needham a eu l'heureuse initiative de grouper toutes les recherches pratiquées sur l'œuf et l'embryon d'un point de vue biochimique ou plus généralement quantitatif. On reste stupéfait de la masse de matériaux qui ont été accumulés et qui devront vraisemblablement leur mise en valeur au cadre où a su les placer, tout en les résumant avec une parfaite clarté, l'éminent biochimiste de Cambridge. Certes, il est indéniable que l'ensemble manque encore d'unité, et le plan strictement méthodique de l'ouvrage ne fait que mieux ressortir le disparate de certains assemblages de documents. C'est qu'en réalité le problème central de l'embryologie, l'explication de l'ontogénèse, échappe encore entièrement à l'analyse quantitative et surtout physique ou chimique. Mais celle-ci est et restera le but dont il est raisonnable d'espérer la réalisation dans un avenir pas trop lointain. Et la mise au point à la fois complète, objective et critique à laquelle le D^r Needham a eu la persévérance et l'enthousiasme de procéder sera le plus précieux des guides pour tous ceux qui ont l'ambition de collaborer à la solution de l'énigme qu'est la morphogénèse. Elle ne les aidera pas seulement en leur mettant sous les yeux l'inventaire des données déjà acquises, mais encore en leur fournissant un exposé succinct mais fidèle des grandes données de l'embryologie causale. Ajoutons que l'auteur n'a pas craint de s'élever aux sommets de la pensée scientifique, dans des prolégomènes et épilégomènes, dont nous ne saurions trop recommander la méditation. Les premiers parce qu'ils retracent lumineusement l'évolution des idées sur ces problèmes embryologiques, éternels et fascinants comme tout ce qui touche à nos origines, et parce qu'ils caractérisent excellemment, à notre sens, l'attitude moderne de l'homme de science — chimiste ou non — et surtout de l'embryologiste, à l'égard de la philosophie. Les seconds parce qu'ils montrent, en remuant une fois de plus le problème de l'évolution, combien l'introduction d'un point de vue nouveau et strictement rationnel est capable d'ouvrir des perspectives inattendues. Sans doute, ces considérations finales sont-elles hypothétiques et même audacieuses; mais entourées des réserves nécessaires, elles peuvent être le levain de nouvelles découvertes.

A. DALCQ.

BIBLIOGRAPHIE

Philosophie et Lettres

F. VAN KALKEN : *Histoire de Belgique*. Troisième édition. (Bruxelles, Office de Publicité, 1931, 639 pages.)

La nouvelle édition de ce livre — dont seize mille exemplaires ont été imprimés en quelques années — n'est pas une simple reproduction des éditions précédentes. L'auteur a tiré profit des récents travaux qui ont apporté du neuf ; et il a tout particulièrement remanié l'exposé de la période contemporaine, depuis la révolution brabançonne jusqu'à nos jours, tout en maintenant, entre les diverses parties de l'ouvrage, le juste équilibre qu'il avait su leur assurer.

Que l'auteur ait donné à son exposé l'objectivité nécessaire, qu'il ait apporté pour chaque question les résultats des recherches les plus récentes, on s'en doute. Mais il a d'autre part réussi à donner à son livre une couleur, une animation, une vie en un mot qui en rendent la lecture non seulement fructueuse, mais agréable.

Qu'on lise les 70 dernières pages du livre de M. van Kalken, le récit des événements de la guerre et de l'après-guerre (pp. 571-632). On en admirera la précision ; tout y est, sans rien de superflu ; et tout y est placé dans l'exacte lumière qui convient. On y trouvera les faits, tous les faits essentiels du moins, mais aussi les vues d'ensemble. Celle-ci, par exemple : « La société belge est-elle fort différente de celle d'avant-guerre ? Cette masse de plus de 8 millions d'hommes conserve-t-elle son caractère de démocratie avec prépondérance de l'élément urbain ? Les multiples possibilités du travail, les hauts salaires, les allocations familiales, les pensions d'invalidité et de vieillesse, ont relevé le niveau de la classe ouvrière et victorieusement combattu le paupérisme. Au sein des classes moyennes, les petits fonctionnaires, les employés, les pensionnés, les petits rentiers ont le plus souffert du bouleversement des valeurs. La classe rurale a nettement bénéficié de la crise mondiale. Quant aux gens d'affaires, grands commerçants, industriels, armateurs, financiers, ceux-là se sont vus portés au pinacle. Tout bien considéré, les gens de presque toutes les conditions vivent mieux qu'au début du XIX^e siècle. (pp. 625-626). » Que de choses en peu de mots ! Le tableau est sobre, mais complet.

N'oublions pas de dire que ce livre excellent est accompagné de cartes, de tableaux généalogiques, d'illustrations choisies avec beaucoup de goût.

L. L.

TH. HEYSE : *La documentation de guerre en Belgique depuis 1919.* (*Revue d'Histoire de la Guerre mondiale*, janvier 1932. Paris, Costes, 31 pages.)

Le directeur de la *Revue belge des Livres, Documents et Archives de la Guerre* a réussi à condenser, en un bref article, les indications essentielles relatives au conflit de 1914-1918. Il a dû se borner à mentionner les grandes sources de documentation. Mais la consultation de ces sources donne l'accès des autres.

Voici d'abord l'énumération des collections officielles des recueils contenant la législation d'Eupen-Malmédy ; celle du Congo belge et du Ruanda-Urundi ; voici les publications des départements de la Défense nationale, de l'Agriculture, de la Justice, de l'Intérieur, des Affaires étrangères, des Colonies, des Finances, des Chemins de fer, des Sciences et des Arts, des Travaux publics. Suit la mention détaillée des riches collections de la Commission des Archives de la Guerre, des travaux de la Section historique de l'Etat-Major, etc.

Une troisième partie de l'étude est consacrée aux sources d'informations bibliographiques et aux collections diverses (archives ecclésiastiques, rapports du Comité National de Secours et d'Alimentation, collections privées). Enfin, des indications précises sont fournies sur un grand nombre d'études (livres, brochures ou articles de revue) où sont traitées les origines et les diverses périodes de la Grande Guerre, ainsi que l'œuvre de reconstruction, du pays.

Dressé avec un soin scrupuleux, complet malgré sa brièveté (1), ce répertoire sera un *vade-mecum* indispensable à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire des années 1914 à 1918. Il leur rendra de précieux services. M. Heyse émet des vœux (qui méritent d'être appuyés) pour la publication du *Bulletin des Archives de la Guerre* et pour l'édition d'un recueil des documents parlementaires relatifs aux actes internationaux auxquels a adhéré la Belgique, de 1919 à 1930.

L. L.

Revue d'histoire de la guerre mondiale. Janvier 1932.

Dans le numéro de janvier 1932 de la *Revue* ont paru deux articles importants, sur deux questions les plus discutées entre historiens de la grande guerre.

I. — M. Camille Bloch et M. Pierre Renouvin, professeurs à la Sorbonne, ont dans l'un de ces articles étudié la genèse et recherché la véritable signification de l'article 231 du *Traité de Versailles*. Dans l'autre, M. Jules Isaac a commenté les pages que consacrent les manuels allemands à l'histoire de l'origine de la guerre.

1) Mention est même faite de l'ouvrage tout récent du général Galet : *S. M. le Roi Albert, commandant en chef, devant l'invasion allemande.*

On connaît le texte de l'article 231 : « Les gouvernements alliés et associés déclarent que l'Allemagne et ses alliés sont responsables, pour les avoir causés, de toutes les pertes et de tous les dommages subis par les gouvernements alliés et associés et par leurs nationaux en conséquence de la guerre qui leur a été imposée par l'agression de l'Allemagne et de ses alliés. »

MM. Bloch et Renouvin se sont proposé d'apprécier la valeur de l'interprétation allemande de ce texte, en analysant tous les documents qui depuis 1916 (réponse de l'Entente à l'offre de paix allemande) jusqu'au 28 juin 1919 ont traité la question des responsabilités. Ils résumant les travaux des commissions de la Conférence de Paris (pour les responsabilités et pour les réparations), ceux du Conseil suprême, les notes de la délégation allemande. Et cet examen tout objectif, œuvre d'historiens qui, sans préoccupation politique d'aucune sorte, ont voulu, selon leur expression, « éclaircir un point d'histoire », a conduit les auteurs aux trois conclusions que voici :

Les auteurs du Traité de Versailles avaient la conviction que l'Allemagne avait prémédité et provoqué la guerre. Mais ils n'ont pas demandé à ce pays de souscrire aux idées exprimées par eux dans leur note du 16 juin 1919.

Le seul texte que les délégués allemands ont signé c'est celui de l'article 231. Il se réfère uniquement à l'attaque, à l'invasion : l'Allemagne a provoqué des pertes, des dommages, elle est tenue de les réparer. Les délégués du Reich n'ont eu à souscrire que la reconnaissance de cette responsabilité limitée.

C'est en Allemagne qu'a été propagée une traduction inexacte de l'article 231. Cette traduction qui donnait l'Allemagne comme « auteur de la guerre » a été adoptée officiellement par le gouvernement de Berlin, et elle a servi de base aux protestations dirigées contre la violence morale faite prétendument aux représentants de ce gouvernement lorsqu'ils ont dû s'incliner devant le soi-disant « Diktat » de Versailles.

Certains publicistes allemands ont émis l'avis que ces conclusions des deux historiens français entraînaient l'abandon de la thèse française sur les responsabilités de la guerre. Il n'en est rien. MM. Bloch et Renouvin n'ont songé à rien de pareil. Ils se sont bornés à déterminer la mesure dans laquelle l'article 231 contient l'affirmation de la responsabilité de l'Allemagne dans les origines de la guerre. Et il semble bien que leur démonstration soit irréfutable.

II. — M. Isaac a voulu connaître la façon dont les auteurs des manuels d'histoire contemporaine employés en Allemagne exposent l'histoire des origines de la grande guerre. Son enquête a porté sur huit manuels choisis parmi les plus répandus, les plus récemment publiés ou révisés. Comment y sont appréciés : la question d'Alsace-Lorraine de 1870 à 1914; l'évolution de la politique européenne depuis 1905; la crise de juillet 1914 : telles sont les trois questions successivement étudiées par l'auteur de l'article de la *Revue d'histoire*

de la guerre mondiale. Une minutieuse analyse de chacun des manuels, faite avec une scrupuleuse impartialité, digne de tout éloge amène M. Isaac à une conclusion modérée, et d'autant plus probante : « A un degré inégal et malgré quelques lueurs d'objectivité plus ou moins vives, tous les exposés constituent des plaidoyers. Indulgents à l'excès pour les fautes de la politique allemande, sévères à l'excès pour la politique des autres États, ces manuels sont allemands, rien qu'allemands. Disons-le franchement, tant que les maîtres allemands dresseront des réquisitoires sans contre-partie, tant que la jeunesse allemande sera élevée dans cette atmosphère de nationalisme rancuneux, le rapprochement des peuples ne se fera pas, la paix non plus. »

La publication d'articles tels que ceux de M. Isaac et de MM. Bloch et Renouvin est du plus heureux augure. Leurs auteurs ont su traiter avec la sage objectivité de l'historien de métier les sujets les plus délicats, de nature à exciter les passions. Ils ont donné là un bel exemple, qui fait honneur à la science française.

L. L.

Comte SFORZA : *Dictateurs et dictatures de l'après-guerre.* (Paris, Gallimard, 1931; New-York et Londres, Brentano; Berlin, Fischer.)

D'un style alerte et imagé, le comte Sforza passe en revue les différentes dictatures qui, sous des formes avouées ou dissimulées, existent en ce moment en Europe.

Il décrit ainsi tour à tour la dictature camouflée de l'oligarchie magyare, la dictature personnelle de la Pologne, la dictature essentiellement royale de la Yougoslavie, la dictature nationaliste de la Turquie, la dictature de classe des Soviets et enfin la dictature espagnole, qui fut à la fois royale, militaire et personnelle.

Chacune de ces dictatures est analysée, dépeinte et caractérisée d'un trait sûr, qui dénote chez l'auteur un jugement singulièrement pénétrant, ainsi qu'une magistrale connaissance des hommes et des choses de la politique contemporaine.

Mais c'est naturellement à l'étude de la dictature fasciste que le comte Sforza a réservé ses meilleurs soins, et ici nous nous trouvons en présence, non d'une simple description, mais d'un véritable examen critique.

Quatre chapitres lui sont consacrés : Les origines du Fascisme; La nature de la Dictature italienne; Les Conséquences de la Dictature italienne et la Légende du Fascisme qui sauva l'Italie du Bolchevisme.

Ces études méritent toutes les quatre d'être lues avec la plus grande attention mais, à notre avis, c'est le chapitre consacré à la légende du Fascisme sauveur qui présente le plus d'intérêt, parce qu'il serre de plus près que les autres l'argument derrière le-

quel s'abritent les esprits timorés, qui cherchent à justifier une neutralité bienveillante à l'égard du régime mussolinien.

Fortement documenté d'un bout à l'autre, ce chapitre mériterait d'être reproduit tout entier, parce qu'il dissipe et rectifie les erreurs, dénonce et dément les mensonges au moyen desquels on a accredité la légende de l'action salvatrice du fascisme mettant fin aux troubles communistes et sauvant ainsi la société.

Malheureusement, le manque de place nous oblige à ne reproduire ici que quelques passages particulièrement caractéristiques.

Citons tout d'abord le passage où le comte Sforza décrit la politique, nullement mussolinienne, qui mit fin au fameux épisode de l'occupation des usines en septembre 1920 :

« Le mouvement dura trois semaines. Il mourut de la non-résistance du Gouvernement et du vide dont on l'entoura. Giolitti avait refusé de quitter sa résidence d'été à Bardonecchia, sur les Alpes, et dirigeait de là les affaires de l'Etat. A un moment donné, il reçut une délégation des plus gros industriels du Piémont. L'un d'eux, plus excité que les autres, somma le Premier Ministre de faire bombarder les ouvriers dans les usines qu'ils avaient occupées. Et Giolitti de répondre avec son sourire courtois et ironique : — Me permettez-vous de commencer par le bombardement de vos propres usines ? »

» L'homme se calma aussitôt.

» Quelques jours plus tard, l'occupation des usines commençait à fléchir. Les ouvriers s'efforcèrent en vain d'amener les ingénieurs et les contremaîtres à se joindre à eux ; ceux-ci refusèrent. Les ouvriers se sentant alors impuissants, le vieux bon sens italien fit le reste ; et la liberté, sans bruit, triompha de la violence.

Et plus loin : « la fin misérable de l'occupation des usines — et plus encore, le ridicule qui s'y attacha — firent crouler en quelques semaines tout le prestige factice des meneurs extrémistes. Les contingents rouges eurent l'air de rester, mais désormais sans confiance ni sans enthousiasme. Ce changement vers le réalisme et le bon sens ne se serait certainement pas produit si on avait fait couler les traditionnels « fleuves de sang ».

Le comte Sforza invoque bien d'autres témoignages encore pour prouver que la situation était devenue presque normale bien avant la marche sur Rome et qu'en tout cas le péril bolcheviste n'existait plus au moment de ce coup de force, c'est à dire en octobre 1922.

Parmi ces témoignages, citons en un qui, en la circonstance, nous paraît décisif : celui de Mussolini lui-même qui, le 2 juillet 1921, écrivait ce qui suit dans son organe officiel, le *Popolo d'Italia* :

« Dire qu'un danger bolcheviste existe encore en Italie, c'est prendre de basses craintes pour des réalités. Le bolchevisme est renversé. ».

Qu'on nous permette une dernière citation.

La légende de la menace bolcheviste vaincue par le fascisme ne fut pas la seule lancée par ses propagandistes. Une des légendes secondaires fut celle qui attribue au Gouvernement de Mussolini, et à lui seul, l'effort considérable déployé pour assainir les terres incultes et marécageuses.

« Le recensement des terres à assainir en Italie, écrit M. Sforza, » fut fait en 1882 et donna une surface de 1.839.411 hectares. Les » travaux commencèrent aussitôt; et dix ans après, en 1892, » 840.000 hectares avaient été assainis; presque la moitié. Le tra- » vail d'assainissement avait été commencé sur une partie impor- » tante des 999.000 hectares restants.

» Par conséquent, ce que le gouvernement fasciste peut avoir fait » entre 1922 et 1931, n'a été que la continuation administrative d'une » grande œuvre instituée par les gouvernements libéraux. La seule » chose que l'on puisse citer est une loi de janvier 1928, établissant » que l'œuvre finale d'assainissement doit être complétée dans une » période de quatorze ans. C'est une promesse, un engagement; » pas un fait. »

Bien que, jusqu'à nouvel ordre, le Reich ne vive pas sous la dictature, le comte Sforza consacre un des chapitres de son ouvrage au « Danger allemand ». Ce n'est pas, à notre avis, la partie la moins intéressante de son livre, surtout si on la met en rapport avec les passages de ses « Conclusions », où il apprécie les conséquences du régime bismarckien, qui lui, fut une sorte de dictature.

Bismarck, écrit-il, fut plus doué de dons diplomatiques admirables que pourvu du trait essentiel de l'homme d'Etat : discerner les voies de l'avenir. Il ne vit pas que l'Europe entraît dans une période coloniale et ne procura pas un empire colonial à l'Allemagne, lorsqu'il lui aurait seulement fallu indiquer sur les cartes ce qu'il voulait. C'est une erreur qui porta aux tardives violences de la politique de ses successeurs : Tanger, Agadir..., tous les incidents avant-coureurs de la guerre mondiale.

Mais la plus lourde des inconscientes fautes politiques du Titan germanique, ajoute le comte Sforza, est qu'il réduisit intellectuellement les Allemands : il les fit tomber au rang d'experts sans désirs ou possibilités de prendre part à la vie publique. Le peuple qui avait donné Luther et Goethe au monde se changea, sous la dictature du Junker, en une multitude de techniciens admirables qui, la tête basse, obéissaient aux ordres du maître et qui, lui parti, se montrèrent incapables de diriger les destinées du puissant empire qu'il avait créé. Il en résulta que, quand vint la crise fatale, le sauvetage du pays fut l'œuvre d'hommes que, de son vivant, Bismarck eut accablés de son mépris de féodal et de ses sarcasmes.

Et voici la conclusion de l'auteur :

« Ceux qui prêchent la nécessité des dictatures et accablent de » faciles sarcasmes la conception libérale de la vie publique, peuvent

» échaufauder toutes les théories qu'ils veulent; mais ces simples
» faits restent comme des rocs : que la guerre fut gagnée par les
» peuples imbus des traditions démocratiques; que le seul Etat
» autocratique appartenant à la coalition démocratique, la Russie,
» fut le seul à tomber en ruines; que l'Allemagne, le seul des grands
» Etats européens arrivé à l'unité par les forces militaires et par
» la raison d'Etat, se montra, au moment des infortunes, plus fai-
» ble que l'on n'aurait pensé. »

En terminant son beau livre, le comte Sforza, insistant sur l'abaissement moral qui résulte nécessairement de la dictature, cite ce passage de Manzoni :

« Lorsque les hommes doivent subir des humiliations et des injustices contre lesquelles ils ne trouvent pas la force de se révolter, ils finissent à la longue par tâcher d'oublier leurs griefs et se persuader que leur situation n'est pas après tout si abjecte; encore un pas, et ils ne se plaignent même plus entre amis les plus sûrs. Ce serait reconnaître leur abaissement. Ils préfèrent oublier. »

Cette citation est singulièrement émouvante sous la plume d'un homme qui, lui, n'a pas voulu oublier et qui, sans hésiter une minute, sut sacrifier les honneurs, la fortune, l'avenir de sa carrière pour la défense de la liberté et de la démocratie.

H. SPEYER.

MARC BLOCH : *Les caractères originaux de l'histoire rurale française*. Paris, « Les Belles-Lettres », 1931. 265 pages et 18 planches.

Ce livre est sorti des conférences que le savant professeur de l'Université de Strasbourg a faites en 1929 à l'Institut pour l'étude comparative des civilisations (à Oslo) sur un sujet des plus compliqués et dont l'étude demandait des recherches extrêmement variées et nombreuses, tant dans le domaine propre de l'histoire que dans celui de la géographie, de l'économie rurale, du droit, etc. Comme l'auteur l'écrit dans sa préface, « la France rurale est un grand pays complexe qui réunit dans ses frontières et sous une même tonalité sociale les tenaces vestiges de civilisations agraires opposées (p. IX). »

Cette vaste question, il l'a étudiée à travers le moyen âge comme aux temps modernes et contemporains. Voici d'abord les principales étapes de l'occupation du sol, l'âge des grands défrichements médiévaux. Voici ensuite les types d'assolement et les régimes agraires (champs ouverts, allongés, irréguliers, enclos). Voici l'histoire de la seigneurie médiévale et de ses transformations jusqu'à la Révolution française. Voici les groupes sociaux : le manse et la communauté familiale; la communauté rurale. Voici enfin les premiers temps de la révolution agricole, la décadence des droits collectifs, la transformation technique, l'effort de l'individualisme agraire...

De l'examen minutieux de tous ces faits, l'auteur tire quelques conclusions générales.

D'abord la propriété paysanne a maintenu son empire sur une grande partie du sol. Le reste de la propriété du capitalisme, seigneurial et bourgeois.

Ensuite, l'état actuel est la conséquence de la situation passée. « Le passé commande le présent. Il n'est presque pas un trait de la physionomie rurale de la France d'aujourd'hui dont l'explication ne doive être cherchée dans une évolution dont les racines plongent dans la nuit des temps. L'exode du prolétariat agricole? C'est l'aboutissement du vieil antagonisme des manouvriers et des laboureurs. La tenace vigueur de la propriété paysanne? Elle a tiré sa raison d'être de l'abondance de la terre et de la rareté de l'homme (pp. 250-251). »

Non seulement le présent dérive du passé, mais il en est très proche, plus proche en France qu'ailleurs. Dans l'évolution de l'agriculture qui tend à se faire plus rationnelle, plus scientifique, la France est allée moins loin que la plupart des nations voisines (p. 245).

Et enfin, pas plus que la grande crise de 1789 n'a fait apparaître la petite propriété qui existait déjà, ça et là, elle n'a détruit la grande propriété des siècles précédents. La survivance des fortunes nobiliaires, notamment dans l'ouest de la France, est un fait incontestable. Assurément le nombre des petits propriétaires s'accrut sensiblement; mais la vente des biens nationaux elle-même ne porta pas à la grande propriété de coups trop rudes. Petite ou grande d'ailleurs, elle représente une puissance économique et sociale. Les métamorphoses agricoles ne l'ont pas écrasée. La France reste un pays où la terre appartient à beaucoup de mains (pp. 246-250).

Par ces conclusions, fondées sur une foule de faits, on juge de l'intérêt du livre de M. Bloch, bourré de renseignements, riche en analyses précises, comme en larges synthèses. Cette belle étude d'histoire politique projette de vives lumières sur beaucoup d'événements de l'histoire politique de la France. Elle est digne, par la rigueur de sa méthode, par la clarté de sa composition, de servir de modèle.

L. L.

N. TERZAGHI : *Prolegomeni a Terenzio* (Torino, 106 pages).

Cet ouvrage étudie d'abord l'évolution externe et interne de la *palliat*. Malgré la rareté des fragments et renseignements, il montre la progression de la polymétrie, des allusions aux choses romaines et le caractère de polémique littéraire pris par les prologues.

Un paragraphe fort réussi sur l'originalité des Cæcilius et ses limites, quelques notions sur les autres comiques nous amènent à une vie de Térence. Je note, chemin faisant l'ingénieuse et séduisante hypothèse qui consiste à attribuer à Aelius Stilo les épitaphes de Plaute, Naevius, Pacuvius. Je ne puis m'y rallier pour celle de Plauté que je crois non Plautienne mais du moins Plautinienne comme

les comédies étrangères au canon varronien. De la vie de Térence l'auteur nous donne d'abord le texte « Suétonien » en édition critique intégrale, puis une étude critique des sources, aboutissant à une chronologie des six comédies conservées et à une discussion sur la date de l'*Andria* lue à Cæcilius en 168, représentée seulement en 166 après la mort de Cæcilius. L'auteur concilie ici fort ingénieusement l'anecdote de Suétone et la notice de Saint-Jérôme et on ne peut que se rallier à sa conclusion. Au contraire, je ne puis accepter ce que l'auteur dit de l'opinion de César sur Térence (p. 90 et pp. 94-95), car je crois que cette opinion est faussement attribuée à César lequel n'a jamais jugé Térence. Dans la biographie de Térence, l'auteur rejette les fables de Porcius Licinus sans se prononcer sur les circonstances obscures de la fin du poète. Je penche pour sa mort à Stymphale après un naufrage à Leucate où périrent ses bagages et ses traductions de Ménandre. Le chapitre suivant « une polémique littéraire au II^e siècle avant J.-C. » insiste sur le prologue de l'Hécyre et la polémique des poètes « populistes » à la Plaute contre les poètes « aristocratiques ». Par une adroite combinaison de *Casina* (v. 14-15) et de nos données sur Luscius Lanuvinus cette polémique est mise en lumière de façon convaincante jusqu'au triomphe final de Térence.

Vient ensuite de la page 58 à la page 106 une étude sur chacune des six pièces (analyse, sources, caractères, jugement motivé) qui nous donne l'essentiel, malgré sa brièveté systématique.

Un court et sobre chapitre final intitulé *Terentius arte* sert de conclusion, montrant le réalisme de bon aloi du grand écrivain, son idéal tempéré et pour ainsi dire statique, la pureté de son style, enfin son originalité et sa profonde culture. Une étude consciencieuse des jugements de Cicéron, Horace, Quintilien sur le style de Térence amène l'auteur à passer en revue ses principales caractéristiques et à montrer ce que veut dire au juste « dicitur uincere Cæcilius grauitate Terentius arte », l'ars ne désignant pas ici seulement l'art comique mais l'art tout court. Et, en nous montrant aussi comment par la rupture des lois rythmiques de Plaute, Térence a détourné la comédie vers la littérature de lecture en l'éloignant du théâtre, M. Terzaghi nous témoigne d'une objectivité aussi louable que la sûreté de son information et la lucidité de son exposition. Ce livre est certainement, malgré la modestie de sa présentation, un des travaux les plus riches et les plus complets qu'on ait consacrés à Térence, en même temps que le plus élégant.

LÉON HERRMANN.

Vergilius, viata si opera poetului, Publius Vergilius Maro, volume commémoratif, publié par la « Revista Classica » (Bucarest, 157 pages).

Bien qu'il soit un peu tard pour parler de ce beau volume, paru en l'honneur du second millénaire, il atteste trop l'activité des philologues et historiens roumains et leur ferveur virgillienne pour qu'il

ne soit pas mentionné ici. Il s'ouvre par un discours de M. N. Jorga, lu le 24 mai 1930, à l'Académie roumaine, sur l'originalité de Virgile, et qui contient dix autres contributions originales, sans compter les traductions et comptes rendus. Parmi les articles, ceux de C. Păpăcoștea sur les caractères spécifiquement romains des *Géorgiques*, de Naum sur Virgile et Théocrite, et de Herescu sur les sources de la vie de Virgile, m'ont paru les plus notables. J'ai appris avec surprise, par une note de M. Naum (p. 101, n. 3), que j'avais appliqué aux *Bucoliques* virgiliennes la théorie que Reitzenstein applique à Théocrite dans *Epigramm und Skolion*. Il montre bien la couleur italienne (et non mantouane) de la *II^e Bucolique* et le mélange d'éléments romains ou personnels aux motifs théocritiens. Je dois encore mentionner les illustrations de ce livre jubilaire, qui achèvent de le rendre digne de son objet.

LÉON HERRMANN.

GEORGES DOUTREPONT : *La Condamnation de Banquet de Nicole de la Chesnaye*, Bruxelles, Lamertin, 1931, une brochure in-8°, de 82 pages. (Extrait des *Mémoires* publiés par l'Académie royale de Belgique, Classe des Lettres, collection in-8°, deuxième série, tome XXVIII.)

Tous les historiens du théâtre français du Moyen Age signalent la *Moralité de Banquet*, publiée en 1507 par Nicole de la Chesnaye, et plusieurs fois rééditée dans le cours du XIX^e siècle. On peut voir, d'autre part, au Musée Lorrain de Nancy, une tapisserie de la *Condamnation de Banquet*, dans laquelle certains prétendent reconnaître une dépouille opime de Charles le Téméraire, provenant du siège de Nancy ou de la bataille de Morat. Or, certains vers de la *Moralité* se retrouvent sur la tapisserie. Quel est le rapport des deux œuvres, et l'une a-t-elle donné naissance à l'autre? Difficile problème, que M. Doutrepont étudie par le menu détail dans le présent mémoire, qui est un modèle d'information précise et de prudente méthode. Ce qui complique le problème, c'est l'existence, aux manuscrits de la Bibliothèque Nationale, d'un texte antérieur à 1470, qui décrit déjà une tapisserie illustrant le même thème.

Sans se flatter d'apporter une solution définitive et complète, notre savant collègue de Louvain met hors de doute que la tapisserie, d'origine probablement tournaisienne, doit dater des premières années du XVI^e siècle, et n'a, par suite, rien de commun avec le Téméraire. Il établit, par ailleurs, que rien ne prouve que la *Moralité* ait jamais été représentée et ait connu un succès qui l'imposât à l'attention. Sur le rapport même des deux œuvres, l'auteur esquisse diverses hypothèses, sans en adopter aucune.

Nous croirions volontiers, pour notre part, qu'elles ont une source commune dans un poème narratif aujourd'hui perdu. Le tapissier l'aurait suivi en reproduisant les passages qui expliquaient les scènes figurées. Et la Chesnaye, qui était avant tout — M. Doutre-

pont l'établit fort bien — un « hygiéniste », apôtre de la tempérance, l'aurait pillé, de son côté, en lui donnant forme dramatique pour des fins de propagande. Il est remarquable, en effet, que les vers de la tapisserie qui ne se retrouvent pas dans la *Moralité* sont tous de caractère descriptif et ne pouvaient, dès lors, trouver place dans une adaptation scénique, à moins d'être mis dans la bouche d'un « meneur de jeu », personnage qui n'y existe pas. Mais, bien entendu, ce n'est là qu'une hypothèse, et pratiquement indémontrable.

G. CH.

HENRI TRONCHON : *Romantisme et Prérromantisme*, Paris, Les Belles Lettres, 1930, un volume petit in-8° de VIII-296 pages. (Publications de la Faculté des Lettres de Strasbourg, deuxième série, volume VI.)

« Quelques idées et goûts romantiques ou prérromantiques », tel était le titre que M. Tronchon destinait tout d'abord à cet intéressant volume, et, sans doute, le définissait-il avec plus de précision.

Il s'agit, en effet, d'un recueil de travaux d'histoire littéraire, écrits par un érudit attentif avant tout aux échanges internationaux d'idées et au mouvement européen, des esprits. L'époque prérromantique s'y trouve surtout représentée par une pénétrante étude sur le voyage de Diderot en Russie et par de curieuses recherches sur la destinée du *Romancero* dans la France et l'Allemagne du XVIII^e siècle. Au romantisme se rattachent plus directement des pages nourries de témoignages et de faits sur la « crise d'âme » de 1830 et sur les tendances de l'histoire et de la philosophie de l'histoire vers la même date, comme sur l'apparition en France, au même moment, d'une science déjà vieille au delà du Rhin, mais que l'on a été, en deçà, passablement lent à adopter : l'esthétique. Pour être d'un intérêt plus local et plus restreint, l'étude sur Edgard Quinet en Alsace n'en renouvelle pas moins, grâce à des sources en partie inédites, un épisode important de la biographie d'un romantique qui eut son heure de renommée et sa part d'influence.

Au total, cette gerbe d'études critiques, documentées avec un soin minutieux, fait grand honneur à l'érudit très averti qui professe la littérature comparée à la Faculté de Strasbourg.

G. CH.

OTHON GUERLAC : *Les Citations françaises*. (1 vol. in8° de 443 pp., Paris, Librairie Armand Colin, 1931.)

La France manquait jusqu'ici d'un dictionnaire de citations, analogue à ce que sont, par exemple, pour les lettres anglaises, les *Familiar Quotations* de Bartlett. Il faut savoir gré au professeur Othon Guerlac, de Cornell University, d'avoir eu le courage de l'établir. Il n'y a pas consacré moins de vingt ans de recherches. C'est qu'il ne s'est pas borné à rassembler des citations telles quelles : il

en a vérifié le texte, souvent adulteré, et l'authenticité, maintes fois contestée et contestable, dans un commentaire sommaire, mais aussi instructif qu'amusant.

Vers classiques, phrases courantes, mots historiques, versets bibliques sont groupés par lui en chapitres distincts, classés par ordre chronologique et aisés à retrouver, grâce à un index des noms d'auteurs doublé d'un index par mots typiques. Le tout forme un répertoire très soigneusement dressé, présenté avec élégance, et d'un maniement facile. Tout lettré devra désormais l'avoir à portée de la main, s'il veut éviter des bévues et des confusions dont l'Avant-Propos de M. Guerlac donne de divertissants exemples.

Est-ce à dire que ce dictionnaire raisonné soit complet ? Dans ce même Avant-Propos, l'auteur objecte judicieusement que « les limites d'un pareil répertoire sont incertaines et variables » et que ce qui est citation pour les uns ne l'est pas nécessairement pour les autres. Rien de plus vrai, et il a dû hésiter devant bien des cas douteux. Je regrette cependant un peu, pour ma part, de ne pas retrouver, dans sa liste, deux citations qui me semblent assez fréquentes pour y avoir droit d'accès. La première est ce vers de Ronsard, d'une gravité philosophique si peu « ronsardienne », que je voyais, naguère encore, attribué à... Vigny :

La matière demeure et la forme se perd.

La seconde, un alexandrin de Crébillon (*Rhadamiste et Zénobie*, II, 2), souvent allégué plaisamment au XVIII^e siècle, et encore au XIX^e :

Ah! doit-on hériter des gens qu'on assassine!

Mais ces lacunes sont assurément peu nombreuses, et M. Guerlac n'aura nulle peine à les combler lors d'une réédition que l'on souhaite prochaine.

G. CH.

S. ROCHEBLAVE : *L'Age classique de l'Art français*. (Paris, Firmin Didot, 204 pages, 1932. — XX planches et XXXV figures.)

1594-1789 : telles sont, d'après l'auteur, les deux limites, initiale et finale, de l'âge classique. En une dizaine de chapitres, il fait à larges traits, en n'insistant que sur les caractéristiques les plus saillantes, l'histoire artistique de ces deux siècles, qui sont aussi ceux de la monarchie absolue française, de sa formation, de son épanouissement, de son déclin. Après avoir décrit l'« œuvre restauratrice » de Henri IV, l'auteur consacre un chapitre à l'époque de Simon Vouet, à son atelier, à son école ; puis il montre comment, au milieu du XVII^e siècle, l'art a reçu une organisation officielle par la création de l'Académie Royale et quelle fut la conséquence de cette organisation : l'art de Versailles et le règne de Le Brun. A la fin du siècle et au début du XVIII^e, en des années de transition, l'art s'assouplit,

se transforme. Et voici Watteau qui ouvre les voies à un art nouveau, l'art Louis XV, l'art rocaille, l'art antiquisant, l'art sentimental et moral. Enfin, fermant la marche, c'est David et le néo-académisme antique.

Au cours de ces deux cents années, M. Rocheblave le fait remarquer, il y eut sans doute de nombreuses variations, de Poussin à Greuze, de Lesueur à Fragonard, par exemple. Mais, au dessus des dissemblances, il y eut aussi des traits communs à tous les artistes de l'âge classique, « une certaine nature du goût qui les inspire, certaines lois qu'ils admettent ou qu'ils s'imposent, certaines traditions ou conventions auxquelles ils se complaisent, une certaine doctrine infuse (quoique parfois confuse) d'où émanent les règles auxquelles ils obéissent, un besoin d'ordre, de clarté, d'autorité aussi, voire de hiérarchie » (pp. 4-5). Ces lois, ces traditions, ces règles, ce n'est pas seulement dans les Arts qu'elles se révèlent, mais aussi dans les Lettres, et pas seulement dans les Lettres et dans les Arts, mais encore dans le régime politique et dans les conceptions morales et sociales.

L'auteur montre à merveille, étant historien et lettré autant que critique d'art, les « correspondances » qui unissent, de Henri IV à Louis XVI, toutes les productions du génie français, à l'époque de sa plus complète unité, à « son âge central, avec tous ses organes jouant et agissant les uns sur les autres dans le bonheur prolongé d'une santé supérieure » (p. 5).

Dans un ouvrage, déjà ancien : *L'Art et le Goût en France, de 1600 à 1900*, M. Rocheblave, en 1914, avait pris dans la Littérature son point de départ pour montrer les rapports qui unissent les Lettres et les Arts, en France. Ici, c'est en partant de l'Art qu'il montre la coïncidence du style des peintres, des sculpteurs, des architectes, et du style des écrivains de l'époque classique.

Cette démonstration, il la fait avec autant de savoir que de goût. On sait assez la compétence toute particulière que possède, pour l'examen des questions relatives à l'histoire de l'Art français aux XVII^e et XVIII^e siècles, l'auteur de *l'Essai sur le Comte de Caylus*, des livres sur *Les Cochin* et sur *Charles-Nicolas Cochin*, de l'ouvrage consacré à la vie et à l'œuvre de *Pigalle*, du chapitre inséré dans *L'Histoire du Monde* (T. XIII) sous ce titre : *Les Arts plastiques de 1500 à 1815*.

Et d'autre part, c'est, avec une grande délicatesse de touche, un sens toujours en éveil des nuances et des proportions que M. Rocheblave apprécie les artistes dont il fait défiler devant nous le brillant cortège ; l'admiration qu'ils lui inspirent n'altère pas la liberté de son jugement. Et l'élégance du style achève de donner à ce charmant volume le caractère que son auteur assigne à l'époque étudiée par lui : il est bien classique, tout en étant, en maint endroit, plein d'originalité.

P. ROMANO : *L'Istituto di Scienza dell'Educazione « G.-G. Rousseau » annesso all'Università di Ginevra*. (Extrait de la *Rivista pedagogica*, anno XXIV, fasc. V, 1931, 24 pp.)

Le savant professeur à l'Université de Turin, dont cette *Revue* a signalé naguère une étude consacrée à l'École de Pédagogie de l'Université libre de Bruxelles (1), a groupé dans cet article une foule de renseignements intéressants sur l'Institut J.-J. Rousseau de Genève, sur son origine et ses développements, sur son organisation et son fonctionnement, sur les conditions d'admission et les diplômes qu'il délivre, sur le programme des études pédagogiques, sur les cours spéciaux et les cours de vacances, sur ses publications, sa bibliothèque, etc. L'exposé du professeur Romano est d'autant plus vivant qu'il reproduit les observations recueillies par l'auteur sur place, au cours de visites qu'il a faites à l'Institut.

En conclusion, il estime que « comme base ou couronnement des recherches pédagogiques ou psychopédagogiques, une théorie philosophique ou sociologique de l'éducation paraît nécessaire dans un Institut comme celui de Genève... ». Mais, cette réserve faite, M. Romano proclame sa grande admiration pour l'Institut J.-J. Rousseau, dont les professeurs, écrit-il, travaillent avec le désintéressement des savants et avec l'âme des apôtres.

L. L.

EUGENIO FAUSTINI-FASINI : *Nicola Fago « Il Tarantino » e la sua famiglia*; un vol. in-8° de 95 pages. (Ed. Fratelli Filippi, Taranto, 1931.)

Dans ce travail d'érudition locale, M. Fausti-Fasini entreprend de reconstituer sur de nouvelles bases la biographie du compositeur tarentais Nicola Fago (1676-1745), en éliminant, en cours de route, une série d'erreurs accumulées par des biographes antérieurs. Il y ajoute des données inédites sur sa famille, plus spécialement sur l'un de ses fils, Lorenzo, qui fit également une carrière musicale. Nicola Fago n'est sans doute pas l'une des étoiles les plus brillantes de l'école napolitaine, mais son rôle a, néanmoins, été considérable en tant que directeur du célèbre *Conservatorio della Pietà dei Turchini*, où il a formé des maîtres tels que Giuseppe de Majo, Nicola Jommelli, Francesco Feo et Leonardo Leo. La liste « approximative » de ses œuvres, dressée par M. Faustini-Fasini, comprend 58 numéros. Elle pourrait être augmentée d'une douzaine d'unités par l'incorporation d'une série d'œuvres signalées comme se trouvant à la Bibliothèque du Conservatoire de San Pietro a Majella, à Naples, dans le catalogue publié par l'Association des Musicologues italiens (pages 44, 93 à 95). D'autre part, Eitner (*Quellen-Lexikon*, v° Fago Nicola), donne, pour certaines œuvres, des indications de dépôt non

(1) *Bibliographie*, 1930-1931, n° 2, pp. 41-42.

mentionnées par l'auteur. A noter, enfin, que les cinq chœurs composés par Fago pour l'*Eustachio* du duc Annibale Marchese, ont été publiés à la fin du volume II des *Tragedie Cristiane* de ce dramaturge (N° 15995 de la Bibliothèque du Conservatoire de Bruxelles.)

Ch. V. D. B.

LEO SCHRADER : *Die handschriftliche Ueberlieferung der ältesten Instrumentalmusik*, un vol. in-8° de 119 pp. — (Lahr (Baden), M. Schauenburg, 1931).

Le répertoire instrumental noté est extrêmement restreint, en comparaison de celui de la musique vocale, pendant toute la période qui a précédé le XVI^e siècle. M. Schrade en donne la raison suivante : confinée dans le domaine profane, par suite de l'ostracisme que lui inflige l'Eglise, la musique instrumentale ne joue, dans la société du moyen âge, qu'un rôle purement occasionnel. Elle est l'affaire de simples manouvriers, d'un rang social inférieur, qui n'ont aucun souci d'en conserver le souvenir écrit. Cela ne veut point dire qu'elle n'ait pas été largement pratiquée ou qu'elle ait revêtu l'aspect d'improvisations dénuées de toute forme : bien au contraire.

A partir d'un certain moment, cette indifférence s'atténue insensiblement et des pièces instrumentales viennent s'insinuer, timidement d'abord, sans méthode, et à titre d'interpolations ou d'adjonctions purement accidentelles, dans des manuscrits de musique vocale, où elles n'occupent qu'une place tout à fait dérisoire. Plus tard, au XIV^e siècle, ces adjonctions prennent, le cas échéant, l'apparence de petits recueils unitaires, comme les estampies ou danses royales du Chansonnier du Roy ou les danses italiennes de l'Add. ms. 29987 du British Museum. Vers le même temps, l'Add. ms. 28850 du British Museum offre, pour la première fois, l'exemple d'un manuscrit purement instrumental, où apparaissent, par surcroît, les premiers arrangements connus de pièces vocales pour un instrument, dans l'espèce un instrument à clavier. Enfin, au XV^e siècle, l'idée d'un « répertoire » se fait nettement jour dans toute une série de tablatures d'orgue allemandes, parmi lesquelles le *Buxheimer Orgelbuch* (vers 1470) est l'une des sources les plus précieuses pour la connaissance du genre le plus cultivé à cette époque, à savoir la transcription pour clavier de pièces vocales polyphoniques.

L'originalité principale de l'ouvrage de M. Schrade consiste dans le fait que, renonçant entièrement à étudier la musique instrumentale du moyen âge par le dedans, il entend ne nous communiquer que les résultats de l'examen purement externe auquel il s'est livré. Il est surprenant de voir à quelles observations fécondes cette méthode peut aboutir, lorsqu'elle est maniée avec l'acuité de vision et de jugement dont l'auteur fait preuve tout au long de son travail.

L'élément externe le plus important auquel M. Schrade réserve son attention est, comme on s'en doute bien, le genre de notation utilisé. Au début, la notation des pièces instrumentales — qu'elle soit pré-

mensurale ou mensurale (1) — se confond entièrement avec celle des morceaux vocaux. Au XIV^e siècle, la nécessité commence à se faire sentir de créer une notation en rapport avec les exigences propres à un instrument donné, et l'on voit alors se manifester, pour la première fois, le principe de la « tablature » sous une forme encore incertaine dans le codex 28850 de Londres, plus décisive dans le codex Reina (6771, nouv. acq. Bibl. Nat., Paris). Ce principe atteint son point de perfection avec les tablatures allemandes du XV^e siècle, dans lesquelles l'image du clavier est directement « projetée » dans la notation (*direkt in die Notation hineinprojiziert*). Aussi bien, les instruments à clavier étant, pour ainsi dire, seuls capables, à cette époque, de restituer le tissu complexe de la polyphonie, il était naturel qu'ils provoquent l'invention d'un mode de notation adapté à cette faculté synthétique et différent, par conséquent, de celui qui réglait la lecture des parties séparées confiées à la voix humaine ou à des instruments purement monodiques. M. Schrade cite, p. 99 de son livre, la série des traités du moyen âge consacrés à la construction des orgues. Peut-être pourrait-on y ajouter le *De organis* anonyme (*Conquista [sic] omnis consonantia*) qui figurait dans le codex 222C22 de Strasbourg, brûlé en 1870, mais dont de Coussemaker a fait une copie partielle, actuellement en notre possession. Il y aurait toutefois lieu de vérifier si ce petit traité, que de Coussemaker n'a pas reproduit dans ses *Scriptores*, ne se confond pas avec l'un ou l'autre de ceux qu'énumère M. Schrade.

Ch. V. D. B.

ANDRE M. POLS : *Van de Aitenburg naar de Hofgärtnerlei*, un volume in-8° de 104 pp. (Antwerpen, S. V. Lectura, 1932.)

Ceci est l'œuvre d'un esprit distingué qui n'ignore pas ce qu'est l'art de sentir et d'écrire. On doit déjà à M. Pols un ouvrage tout à fait clairvoyant sur Moussorgski (1924) et une traduction, avec introduction et notes, du *Lied d'Igor* (1927). La grande figure de Liszt, qui occupe le centre de son nouveau livre, semble avoir exercé un prestige tout particulier sur les artistes et les dilettantes anversois. En 1923 paraissait, dans la métropole, un ouvrage exquis de M. A. Cornette sur « Liszt en zijne Années de Pélerinage ». Le Liszt dont nous parle aujourd'hui M. Pols est le Liszt plus ou moins « stabilisé » de Weimar, celui de la princesse de Sayn-Wittgenstein, celui de la maturité et de la vieillesse, plus que jamais auréolé de bonté, de générosité et de désintéressement. M. Pols nous le peint, ainsi que la princesse et Weimar et son charmant paysage urbain, en termes choisis, toujours finement appropriés. Bien que cet essai s'appuie

(1) Je tiens à signaler comme d'un intérêt capital, les pages (71 ss.) dans lesquelles l'auteur met en lumière les différentes phases qui caractérisent le passage du prémensuralisme au mensuralisme intégral.

sur une documentation irréprochablement objective, il n'en dégage pas moins, grâce au talent littéraire de l'auteur et à l'affectueuse, mais discrète sympathie dont il entoure son héros, une atmosphère de délicate poésie, dont toute mélancolie n'est point absente. Aussi bien, comment n'en pas éprouver au souvenir de cette grandeur, dont l'Altenburg actuelle n'offre plus qu'un pâle reflet? On a beaucoup écrit sur Liszt, en ces dernières années, et bien que romancé, le livre de M. Pourtalès nous a donné de lui une image que l'on sent psychologiquement vraie. Le volume de M. Pols ajoute à la littérature lisztienne une unité de plus, à laquelle on doit reconnaître une réelle valeur d'art en même temps que d'objectivité.

Un appendice purement documentaire, « Liszt en Antwerpen », nous informe avec précision sur les divers séjours du maître à Anvers, de 1881 à 1886 : pages savoureuses par le rappel d'une période d'enthousiasme... et de dénigrement, où l'on voyait les hommes et les choses d'un tout autre œil qu'aujourd'hui...

Ch. V. D. B.

ALFRED JEANROY et TH. GEROLD : *Le Jeu de Sainte-Agnès, drame provençal du XIV^e siècle*. Un volume in-8° de 83 pages (Paris, Champion, 1931.)

Il n'appartient pas au signataire de ces lignes d'apprécier la partie littéraire de cet ouvrage, paru dans la collection des « Classiques français du moyen âge » que dirige M. Mario Roques. Tout au plus se risquera-t-il à marquer sa surprise devant l'art populaire plein de verdure, mais sans finesse que représente *Le Jeu de Sainte-Agnès*, art qui semble trouver sa continuation dans certains spectacles de marionnettes encore cultivés de nos jours.

Le manuscrit de la Vaticane qui contient ce petit drame, renferme, par bonheur, la musique de la plus grande partie de ses « morceaux lyriques ». Ces mélodies, rédigées en notation carrée non mensurale, nous sont restituées en notation moderne par M. Gérold, d'après les procédés de la rythmique modale, qui permettent d'éviter tout arbitraire dans la transcription. Elles sont probablement toutes d'emprunt. La chose est, en tout cas, certaine pour 15 mélodies sur 18, les « timbres » qui leur servent de base étant expressément indiqués par leurs incipit ou leur titre, dans le manuscrit. Dans trois cas, l'original étant parvenu jusqu'à nous, une comparaison peut se faire entre ce dernier et la version du *Jeu de Sainte-Agnès*. La juxtaposition de la pièce musicale primitive et de sa parodie montre, plus spécialement dans le cas du *Veni Creator*, utilisé pour les pièces n° 10 et n° 16, comment, « à cette époque, on variait un chant donné de manières diverses », à l'occasion des emplois dont il était l'objet.

Les mélodies du *Jeu de Sainte-Agnès* n'ont rien de particulièrement prenant, au point de vue expressif. A part la première, qui reproduit, en la déformant quelque peu, l'*alba* de Giraut de Bornelh, *Reis glorios*, et la huitième, *Ai, marida*, dont M. Gérold signale avec

raison la note émue, elles apparaissent, dans l'ensemble, assez formulaires et, par cela même, privées de spontanéité. Je me demande si les bémols que M. Gérold a introduits, à titre d'altérations sous-entendues dans les mesures 3 à 6 de la mélodie n° 14, se justifient; si cette cantilène semble appartenir, par sa note finale, au premier mode d'église, dans lequel ces accidents peuvent être considérés comme plus ou moins normaux, elle n'en débute pas moins dans le troisième mode, qui répugne par nature à leur application.

Ch. V. D. B.

WOLFGANG GERTLER : *Robert Schumann in seinen frühen Klavierwerken*, un vol. in-8° de 145 pages (Wolfenbüttel, Kallmeyer, 1931).

Cet ouvrage est un produit du « laboratoire » de musicologie de l'Université de Fribourg-en-Brisgau, dirigé par l'animateur hors-ligne qu'est le professeur W. Gurliit. Bien que mort depuis soixante-quinze ans, Schumann est à peine entré dans l'histoire, en ce sens que, jusqu'à présent, son œuvre n'a point encore été soumise à une étude critique qui confirme ou infirme les jugements d'admiration purement intuitifs portés sur elle dans nombre d'ouvrages d'ailleurs excellents. M. Gertler s'est donné pour tâche, dans sa dissertation, de pénétrer plus avant dans la technique du maître et d'en étudier les particularités en rapport avec sa personnalité et les contingences de son temps. Il a limité théoriquement son étude aux œuvres de piano de la jeunesse de Schumann (1830-1840), qui constituent, dans leur ensemble, l'expression la plus caractéristique de son individualité; mais la nécessité l'a tout naturellement induit à envisager, outre les pièces de clavier postérieures à 1840, l'ensemble de sa production musicale, principalement dans l'ordre de la symphonie et de la musique de chambre.

Une introduction de grande envergure nous initie à la technique préparatoire du maître. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, Schumann n'écrivait pas ses œuvres d'un seul jet, à la manière de Schubert. Comme Beethoven, il pratiquait le système des esquisses; mais l'examen détaillé de ses cahiers d'esquisses montre combien sa méthode était différente de celle de l'auteur de l'*Héroïque*. Tandis que le maître de Bonn se bornait, le plus souvent, à de simples idées mélodiques qui mettaient parfois des années avant d'acquérir leur forme et leur emploi définitifs, le maître de Zwickau réalisait d'emblée des pièces complètes en soi, auxquelles il apportait, ultérieurement, les changements que l'on trouve dans les versions éditées.

M. Gertler étudie ensuite la nature du romantisme de Schumann. Il montre le musicien évoluant dans ce milieu de Leipzig si bien fait pour développer en lui le sens du rêve intérieur, de la contemplation et de cette intimité qui fait, de la meilleure partie de son œuvre, comme le miroir de sa vie spirituelle et affective quotidienne.

Il n'est toutefois pas le romantique absolu et en quelque sorte abstrait selon la formule d'E.-T.-A. Hoffmann ; il n'est pas non plus celui que sa nature et les circonstances inclinent, comme Weber, vers des réalisations pratiques ayant pour scène le théâtre. Il est en quelque sorte placé à mi-chemin de ces deux conceptions, à ce tournant du romantisme qui va aboutir au réalisme de Liszt et de Wagner. Ce à quoi il aspire, c'est à une spiritualisation de l'art, qui se traduit, en fin de compte, par l'intrusion, dans le romantisme, de l'intimité de tous les jours (*die Alltäglichkeit*) (p. 62). Cet idéal, Schumann l'a réalisé de la façon la plus éclatante dans les œuvres de piano de sa jeunesse. Plus tard, — en grande partie sous l'influence de J.-S. Bach, — il élargit son horizon en s'adonnant à des genres plus divers et en perfectionnant à certains égards sa technique ; mais, loin de se produire sous la forme d'un épanouissement intégral de l'idéal primitif, cette évolution se perd, à proprement parler, dans des voies détournées (*in abgebogener Richtung*) qui ne sont pas précisément celles du progrès.

Les chapitres suivants sont consacrés à l'analyse des œuvres de clavier de Schumann, au point de vue de la rythmique, de la métrique, de la mélodie, de l'écriture pianistique (*Klaviersatz*), de la forme et de l'expression. Je ne puis entrer ici dans le détail. Qu'il me suffise de noter que ce « dépeçage » est réalisé de la façon la plus minutieuse et selon ces méthodes contemporaines qui consistent à rechercher le comment et le pourquoi de toute chose. Grâce à cela, nous savons maintenant quel est le sens particulier de telle ou telle forme de syncopation du rythme, à quoi rime telle ou telle courbe mélodique, en quoi consiste ce compromis entre l'homophonie et la polyphonie qui est l'une des caractéristiques du style de clavier du maître, etc. En d'autres termes, l'originalité foncière que devinait notre instinct est ici démontrée par une série d'arguments d'ordre interne d'où il résulte que cette intuition n'était point fondée sur des bases purement illusoire.

Où je ne serai pas d'accord avec M. Gertler, c'est lorsqu'il affirme que l'art de Schumann est trop spécifiquement allemand (p. 137) pour pouvoir se répandre avec succès hors d'Allemagne. Cela est peut-être vrai de Brahms et certainement de Bruckner, de Mahler et de Reger. Mais je ne pense pas que le culte du maître de Zwickau ait jamais eu la moindre peine à se répandre en pays non-germanique, à partir du moment où la majorité de l'élite a tourné le dos à la virtuosité clinquante de la période 1830-1870 (1).

Ch. V. D. B.

(1) M. GERTLER signale avec raison (p. 129) un certain nombre de thèmes qui reparaissent dans l'œuvre de piano tout entière de Schumann. Certains d'entre eux se retrouvent, comme j'ai pu le constater, en dehors même de ce domaine ; ainsi, le thème de l'ex. 131 (p. 169) réapparaît tel quel dans le postlude du n° 11 (*Ein Jüngling*) du *Dichterliebe*. op. 48.

ROMAIN ROLLAND : *Goethe et Beethoven*. Un volume de 311 pages.
(Editions du Sablier, Paris, 1930.)

Ce recueil d'essais est un pendant au *Beethoven : les grandes époques créatrices* du même auteur, paru en 1929, et dont nous avons rendu compte ici même, il y a deux ans (*Bibliographie*, 1929-1930, fasc. 2, p. 40).

Les rapports de Goethe et de Beethoven sont étudiés par M. Rolland dans cet esprit de sympathie et de haute compréhension qui lui est propre, lorsqu'il se trouve en présence des héros de la pensée et de l'art. Les deux grands hommes ne se sont rencontrés qu'une seule fois, dans leur vie : des divergences fondamentales de tempérament les ont brouillés sans rémission au bout de peu de jours. Si Beethoven n'a jamais cessé de placer le poète au-dessus de tout, en revanche Goethe n'a pas compris le musicien de l'*Héroïque*. Pourtant l'éducation et le goût musicaux ne lui manquaient point, et M. Romain Rolland nous donne, à ce sujet, de nombreuses précisions qui prouvent une compétence exceptionnelle dans ce domaine. Sur le terrain de l'esthétique théorique, les deux maîtres ont émis des jugements qui sembleraient faire croire à la possibilité d'une entente en matière de réalisation pratique. Cette entente ne s'est toutefois pas produite, et Goethe ne s'est point incliné devant les chefs-d'œuvre de Beethoven, de même qu'il n'a point reconnu la valeur de l'*Erlkönig*, de la *Gretchen am Spinnrade*, etc., de Franz Schubert. La seule influence de son conseiller musical, Zelter, brave homme, mais caractère timoré, ne suffit pas à expliquer cette attitude. La vérité, c'est que la compréhension intellectuelle, infinie chez Goethe, se butait, dans l'espèce, à des obstacles physiologiques qui étaient plus forts que lui. Déjà âgé, à l'époque où il prend pour la première fois contact avec la musique de Beethoven, il n'éprouve que répulsion pour cet art violent, dionysiaque, qui rompt si bruyamment avec celui des Bach, des Mozart, des Gluck et des Haendel, dont le caractère général était mieux en accord avec son idéal olympien. Tout cela, M. Romain Rolland le montre lumineusement, dans cette langue chaleureuse et entraînante qu'est la sienne.

Un tiers personnage d'importance, l'énigmatique Bettina Brentano, apparaît fréquemment dans ces essais, en raison de son rôle d'intermédiaire spirituel entre les deux génies. Un chapitre tout entier, basé sur des documents récemment mis au jour, lui est même réservé ; on y trouve de troublantes révélations sur son amour exalté pour le poète de Weimar.

Une note-annexe de huit pages, placée à la fin du volume, est consacrée à la « Marseillaise en Allemagne ». Ajoutons, ici, que la phrase initiale de l'hymne national français, utilisée dans le « chant de brigand romantique » *Rinaldo Rinaldini* (p. 294) intervient non point au début, mais à la conclusion de chacune des strophes de ce morceau (cf. *Lieder-Schatz*, d'Erk, réédition de Friedlaender, I, page 67 (N° 64), où il est reproduit en entier, avec ses onze strophes ; Peters, Leipzig).

Ch. V. D. B.

FRIEDRICH KAMMERER : *Die Musikstücke des Prager Codex XI E 9*. Un volume in-8° de 172 pages. (Augsburg, Filser ; Brünn, Rohrer, 1931.)

Dans ce volume extrêmement substantiel, M. Kammerer publie, en notation moderne, avec les variantes et adjonctions d'autres manuscrits, les pièces musicales qui occupent les folios 247r à 261r du codex XI E 9 de la Bibliothèque de l'Université de Prague, dont la rédaction a été achevée au début du XV^e siècle. Ces pièces sont au nombre de 41, chiffre qui doit être réduit, en fait, à 37, par suite de doubles emplois : de ces 37 numéros, 26 sont polyphoniques (en grande majorité à deux voix), 11 purement monodiques. Les textes, uniquement représentés par des incipit, sont français, italiens, néerlandais et allemands (ces derniers ne concernent que les morceaux à une voix). Toutes ces pièces sont profanes et affectent les formes suivantes : chace, rondeau, ballade, virelai, *ballata* italienne (virelai ou chanson balladée).

Rédigé à Strasbourg, le codex de Prague est proche parent du manuscrit 222 C. 22 de la capitale alsacienne (1), dont il partage les tendances « périphériques », solidaires du fait que l'Alsace, région frontrière, est particulièrement bien placée pour servir de point de concentration à des influences extérieures diverses. Celles-ci sont, dans l'espèce, principalement françaises et italiennes, comme il appert, tantôt des textes mis en musique, tantôt des caractères internes de celle-ci. Toutes les pièces du codex de Prague sont anonymes, mais des concordances ont permis d'identifier quelques auteurs, parmi lesquels Machaut et Landino, les deux plus grands maîtres du XIV^e siècle. Un cas curieux est celui de la pièce *Die Molen van Paris* (le Moulin de Paris), que l'on considérait, dès le XIV^e siècle, comme une composition à tendances descriptives. Les investigations de M. Kammerer ont abouti à ce résultat qu'il s'agirait plutôt d'un simple rondeau français (*Amis tout dous vis*) ayant pour auteur un certain Mulino ou Moulin (originaire de Paris?), dont on aurait fait, par suite d'une singulière confusion, « le Moulin de Paris » (*com dolce botti*, ajoute même, au XV^e siècle, le poète italien Prodenzani). Que ce Moulin se confonde avec P. de Molins, l'auteur de l'exquise ballade *De ce que fol pense*, du codex de Chantilly, c'est là une question plutôt douteuse (2).

(1) Cf. CH. VAN DEN BORREN : *Le manuscrit musical M. 222, C. 22 de la Bibliothèque de Strasbourg (XVI^e siècle) brûlé en 1870, et reconstitué d'après une copie partielle d'Edmond de Coussemaker*. Académie Royale d'Archéologie de Belgique, 1924.

(2) M. Kammerer a, par mégarde, interprété en sens contraire le passage relatif à ce point, p. 143 de l'étude du signataire de ces lignes sur le manuscrit de Strasbourg. — A noter, d'autre part, qu'il se trompe, lorsqu'il dit (p. 57) que de Coussemaker n'a copié qu'un petit nombre de compositions de ce manuscrit : il en a recueilli, en effet, non moins de 52, c'est-à-dire environ le quart du total.

Les commentaires analytiques qui précèdent la publication des textes musicaux sont du plus vif intérêt. En ce qui regarde la question des concordances, peut-être pourrait-on ajouter à celles que signale M. Kammerer, l'identité mélodique quasi absolue entre la pièce à une voix sans texte qui occupe le n° 10 dans Prague et l'incipit du cantus de *La gracieuse plaisance*, n° 36 de Strasbourg. Il n'y a de différence que dans la mesure (*tempus imperfectum, prolatio major* dans Prague; *tempus perfectum, prolatio minor* dans Strasbourg), ce qui n'est point un obstacle, vu qu'un cas analogue se retrouve dans le n° 30 de Prague (*temp. perf., prol. maj.* dans Prague; *temp. perf., prol. min.* dans Strasbourg).

Les essais de groupements « nationaux » et « chronologiques » de M. Kammerer sont ingénieux, encore que, dans l'ensemble, assez peu persuasifs. Je ne vois pas de raison majeure pour admettre que les Français aient cessé de cultiver la « chace » au delà du premier quart du XIV^e siècle. Quant aux morceaux qui semblent avoir des accointances avec la pratique du faux-bourdon (pp. 42, 46, 104), je crois que l'on peut hardiment les dater de plus tard que ne le fait l'auteur. Je ne pense pas non plus que l'on puisse découvrir, dans le codex de Prague, les traces d'une technique néerlandaise primitive indépendante de la française, les pièces sur textes néerlandais n'étant, selon toute vraisemblance, que de simples travestissements d'originaux français ou italiens. Les criteriums (fondés en grande partie sur l'analyse des périodes mélodiques) d'après lesquels M. Kammerer tente de déterminer la provenance française ou italienne de certains morceaux sont, en plus d'un cas, sujets à caution. Ainsi, dans la pièce n° 31 (*Siint doecht*), à laquelle il trouve un caractère spécifiquement italien, les dessins mélodiques carrés du cantus rappellent invinciblement l'écriture de Machaut.

Une question délicate est celle de l'origine des ténors. Ceux-ci sont-ils des mélodies préexistantes, ou bien ont-ils été composés par l'auteur même de la pièce polyphonique? A part le cas du motet, il est le plus souvent bien difficile, à partir du XIV^e siècle, de se prononcer dans l'un ou l'autre sens. M. Kammerer propose, pour divers cas, l'hypothèse d'une mélodie de « laude » servant de base à l'ensemble. N'est-ce pas aller un peu loin?

Les critiques de détail qui précèdent ne portent aucune atteinte au mérite intrinsèque du travail de l'auteur, qui demeure, dans l'ensemble, une précieuse et substantielle contribution à l'étude de la technique des pièces polyphoniques profanes pendant la seconde moitié du XIV^e siècle. A tout instant, de fines remarques viennent en corser l'intérêt, comme, par exemple, celle qui consiste à dire que, chez Machaut, la note a souvent une valeur en soi, indépendamment de son contexte mélodique ou harmonique (p. 31). Ailleurs (pp. 71 et 93), M. Kammerer aborde occasionnellement et non sans succès, la question controversée de l'esthétique expressive des pièces musicales du XIV^e siècle.

Paul KOSCHAKER, *Ueber einige griechische Rechtsurkunden aus den östlichen Rundgebieten des Hellenismus, mit Beiträgen zum Eigentums- und Pfandbegriff nach griechischem und orientalischen Rechten.* (Extrait des *Abhandlungen der philologisch-historischen Klasse der sächsischen Akademie der Wissenschaften.* In-4 de VII-122 pp., Leipzig, S. Hirzel, 1931.)

Les documents grecs de la Chaldée et de l'Elam, qui sont analysés et commentés par M. le professeur Paul Koschaker, sont empruntés pour la plupart aux publications récentes de notre compatriote, Franz Cumont, sur les fouilles de Doura-Europos (1926) et sur la mission archéologique de Perse (1928).

L'attention de notre auteur s'est portée presque exclusivement sur des variétés de l'opération qualifiée paramonè, qui consistait à engager une personne au pouvoir de quelqu'un et chez celui-ci. La paramonè conclue à l'occasion d'un affranchissement réservait à l'ancien maître certains services de l'affranchi; c'était la réserve d'une portion de propriété, réserve qui pourrait faire penser à une réserve d'usufruit. La paramonè pouvait être conclue aussi pour dette; elle consistait alors en ce que le débiteur mettait à la disposition du créancier chez celui-ci, soit sa propre personne, soit la personne d'un de ses enfants ou de ses esclaves; le but de cet engagement pouvait être de faire éteindre par le travail du paramonaire, soit les intérêts seulement (sorte d'antichrèse), soit même le capital de la dette. La paramonè pour dettes, qui se rencontre aussi bien dans les droits orientaux que dans le droit grec, est traitée comme un gage d'exécution; seulement ce gage prend ici la structure juridique, non pas d'un *ius in re aliena*, mais plutôt d'une propriété partagée.

En tête de sa publication substantielle et très riche en enseignements précieux pour l'historien du droit et le comparatiste, M. le professeur Paul Koschaker saisit sur le vif un petit incident de méthode, qui vaut d'être épinglé pour la moralité qu'il comporte.

Parmi les documents découverts dans les fouilles de Doura-Europos sur l'Euphrate, il en est un qui a attiré particulièrement l'attention des historiens du droit, parce que le régime des successions *ab intestat* qu'il nous révèle remonte peut-être au temps de la fondation de cette colonie grecque. Ce texte, publié d'abord par Haussoulier en 1923, dans la Revue de Droit français et étranger, avait été reproduit en 1926 par Franz Cumont, dans ses Fouilles de Doura-Europos. D'après ce texte, l'ordre de la succession à un défunt sans enfant aurait été le suivant: 1) le père ou la mère non remariée; 2) les frères consanguins du père; 3) les frères consanguins; 4) l'aïeul ou l'aïeule paternels. Ce régime assez surprenant avait suggéré dès 1926 à M. Koschaker des observations qu'il publia dans le tome 46 de la *Zeitschrift der Savigny-Stiftung*. Pour élarger la bizarrerie des frères consanguins du père (c.-à-d. des oncles) qui primeraient les

frères consanguins du défunt, il utilisa un expédient cher aux critiques, le glossème qui aurait intercalé la catégorie malencontreuse des oncles paternels. Mais voici qu'en 1929, dans une communication faite à l'Académie d'Athènes, M. Pappulias apporte au texte publié par Haussoulier une ingénieuse et légère retouche, qui fait proclamer par le document l'ordre successoral suivant: 1) le père ou la mère non remariée; 2) les frères consanguins; 3) les sœurs consanguines; 4) l'aïeul ou l'aïeule paternels. Ce régime-ci paraît infiniment plus cohérent; aussi, pour en avoir le cœur net, M. Koschaker s'est-il avisé de vérifier sur place, à la Bibliothèque nationale de Paris, le texte original du document. Il a procédé à cette opération délicate en compagnie de M. Franz Cumont, au mois d'avril 1930. Et le résultat de l'examen minutieux à la loupe a été que la lecture proposée par M. Pappulias est bien la lecture exacte du texte original.

N'échet-il pas de tirer de cet incident menu d'ordre scientifique une moralité, dont pourront faire leur profit tous ceux qui s'adonnent avec dilection à la critique des sources? Quand, dans un texte, on rencontre un mot ou une proposition qui déconcertent, n'est-on pas trop facilement porté à se croire en présence soit d'un glossème soit d'une interpolation? La vérification du texte original ne donnerait-elle pas souvent des résultats inattendus et plus solides?

G. C.

Josef PARTSCH, *Aus nachgelassenen und kleineren verstreuten Schriften.* (In-8 de VIII-365 pp., Berlin, Julius Springer, 1931.)

L'Université de Fribourg en Brisgau a fondé récemment un Institut d'Histoire du Droit, et voici le premier volume des publications de cet Institut. Les deux Directeurs, Claudius von Schwerin et Fritz Pringsheim, ont le souci de ne pas limiter l'activité de leur Institut à l'étude du droit de l'antiquité; ils entendent ne pas négliger non plus l'étude de l'évolution juridique plus tardive dans les pays d'Occident. Le premier volume des mémoires du nouvel Institut est à la fois une publication et une réimpression de travaux de Josef Partsch, décédé prématurément le 30 mars 1925.

Partsch appartenait à cette brillante pléiade de jurisconsultes qui, à la suite de Ludwig Mitteis, ont subi la séduction de la papyrologie juridique qui les a entraînés irrésistiblement à élargir l'histoire du droit romain par l'histoire du droit des Grecs et des peuples orientaux. C'est cet élargissement de l'horizon des historiens du droit de l'antiquité, qui rend aujourd'hui de plus en plus pressant le vœu de substituer à l'enseignement du droit romain, l'enseignement du droit méditerranéen de l'antiquité. En outre Partsch, qui fut professeur à la faculté de droit de l'Université de Genève, publia à cette époque deux opuscules en langue française, dont le souvenir n'est pas perdu: 1) Formules de procédure civile romaine rassemblées et traduites pour les besoins de l'enseignement universitaire (1909); 2) De l'édit

sur l'*alienatio iudicii mutandi causa facta*: Mémoire publié à l'occasion du jubilé de l'Université de Genève (1559-1909).

L'activité scientifique de Partsch était grande. Aussi, à sa mort, survenue brusquement, laissait-il une masse considérable de notes manuscrites. Pouvait-on les publier telles quelles, sans desservir la mémoire d'un savant qui avait toujours eu le souci de la perfection? Deux experts de très haute valeur, le vénérable maître Otto Lebel et le solide romaniste Fritz Pringsheim, se chargèrent du travail de sélection, aussi délicat qu'indispensable. Le volume qu'ils viennent de publier contient, outre une partie originale de 132 pages, la réimpression de petites études éparses, qu'on se félicite de trouver réunies ici, parce qu'elles donnent le reflet à la fois plus intime et plus profond de la pensée de Partsch: ce sont notamment quelques-unes de ces analyses critiques développées et consciencieuses, dans lesquelles le critique met souvent le meilleur de son âme.

L'étude originale la plus importante, tirée des notes de Partsch par le professeur Kaden, de Genève, est consacrée au dogme du *synallagma* dans le droit classique romain et dans le droit byzantin, c'est-à-dire aux aspects divers de l'interdépendance des obligations réciproques nées de contrats synallagmatiques. Il y a en outre quelques pages qui forment un appendice à l'étude de Partsch sur la *negotiorum gestio* (1913); ensuite deux discours prononcés en 1917 sur la culture grecque en Egypte depuis Alexandre jusqu'à la conquête arabe; enfin des notes sur les contrats sinués en droit romain, à rapprocher d'une étude publiée naguère dans la *Zeitschrift der Savigny-Stiftung* (tome 42). G. C.

Ernst LEVY, *Die römische Kapitalstrafe*. (In-8 de 76 p., Heidelberg, Carl Winter, 1931, Sitzungsberichte der Heidelberger Akademie der Wissenschaften, Philosophisch-historische Klasse, Jahrgang 1930-31. 5. Abhandlung.)

Selon une opinion généralement adoptée, les Romains auraient donné à l'expression *poena capitis*, ou peine capitale, une double signification assez surprenante: ils auraient désigné par là non seulement la peine de mort, mais aussi une peine capitale qui ne prive pas de la vie et se borne à enlever la liberté ou le droit de cité (en ce sens, par exemple: Mommsen, *Droit pénal*, trad. fr. par Duquesne, III, pp. 241-242).

M. le professeur Lévy reprend l'étude de ce problème à la lumière de l'histoire des institutions romaines. Sa conclusion est que la peine capitale a toujours été la peine de mort: elle n'a jamais eu d'autre signification au temps de la république ni au temps de Justinien; mais au cours des siècles intermédiaires, notamment à l'époque du principat, il arrive que dans quelques sources, le sens des mots *capitalis* ou *capitis* ne soit pas limité à la mort et s'étende aussi à la perte de la liberté ou de la cité. Ceci se rattache à la procédure des *quaestiones perpetuae*, où l'on distinguait la décision sur la culpabi-

lité, de l'application de la peine: quand il était statué sur la culpabilité, le *capitis reus* devenait un *rei capitalis damnatus*, sans égard à l'exécution de la peine et quand bien même celle-ci n'aurait fait perdre en réalité au *damnatus* que la liberté ou la cité. La procédure pénale *extra ordinem* du Bas-Empire ignore les distinctions de la procédure des *quaestiones*. Dès lors, la *poena capitis* conserve en tout cas sa signification littérale et ancienne de la peine de mort.

G. C.

Giorgio LA PIRA, *La Successione ereditaria intestata e contro il Testamento in Diritto romano*. (In-8 de XXVII-598 pages. Firenze, Vallecchi, 1930.)

Il existe en droit romain une attribution nécessaire de la succession à des proches, dits héritiers siens, *sui et necessarii*, et d'autre part, une attribution de la succession, dont la réalisation même contre la volonté du défunt est assurée par une action, dite *querella inofficiosi testamenti*, donnée à d'autres proches. Ces deux variétés de vocation nécessaire relèvent de deux systèmes successoraux de nature différente. L'attribution nécessaire de la succession aux héritiers siens est fondée sur l'organisation civile de la famille agnatique. Par contre, la vocation nécessaire qui est protégée par la *querella inofficiosi testamenti* est fondée sur la parenté naturelle.

Ces deux régimes successoraux, leur compénétration, et la résultante de celle-ci dans le droit de Justinien, sont soigneusement étudiés par M. La Pira; de sorte que son gros livre est, en vérité, une excellente contribution à l'histoire du droit successoral romain.

G. C.

Lauro CHIAZZESE : *Introduzione allo Studio del Diritto romano privato*. (In-8 de 347 pp., Roma, Tip. Consorzio Nazionale, 1931.)

Ceci est un manuel d'enseignement destiné, dans la pensée de son auteur, à servir d'introduction historique à l'étude proprement dogmatique du droit romain. C'est à peu près ce que Leibniz aurait appelé une histoire externe du droit romain.

Les problèmes posés par la critique historique sont indiqués sommairement. Et dans les controverses qu'ils soulèvent, l'auteur prend nettement position, sans que ce soit toujours pour l'opinion dominante. En voici un exemple.

On sait les vives discussions qui ont surgi au sujet de l'importance respective des facteurs de transformation du droit classique romain au Bas-Empire. L'opinion dominante rattache les innovations de Justinien au développement des coutumes et institutions hellénistiques; on ajoute même généralement que cette influence orientale aurait été favorisée par l'enseignement des grandes écoles de droit de l'Orient. Cette doctrine a été énergiquement battue en brèche par le professeur Salvatore Riccobono, qui s'est attaché à réduire

à de très modestes proportions, l'influence des coutumes hellénistiques et des écoles orientales; pour lui, le facteur essentiel de l'évolution juridique post-classique se trouve dans le développement spontané des éléments proprement romains au milieu des pratiques du Bas-Empire.

Il se devine aisément que la controverse soulevée par Riccobono a une notable influence sur l'orientation de la critique des textes de Justinien; aussi est-il fort intéressant de voir M. le professeur Chiazzese de Gênes adopter la thèse la plus neuve, à la suite de Salvatore Riccobono, ce maître hardi et ardent.

G. C.

A. FLINIAUX, professeur à la Faculté de Droit de Paris, *La postulatio simplex, Contribution à l'Histoire des modes de citation au Bas-Empire. (Revue historique de Droit français et étranger, Paris, 1930, pp. 193-233.)*

On sait que l'évolution de la procédure civile romaine nous fait passer de l'exercice de la justice privée, contrôlée par l'autorité et interrompue par l'organisation d'un arbitrage, au système moderne de la justice publique rendue aux particuliers au nom de l'autorité. La substitution du système de la justice publique au système de la justice privée se révèle dans la transformation de maintes formalités de la procédure : par exemple, les moyens à mettre en œuvre pour entamer un procès. L'activité requise pour faire comparaître le défendeur devant le magistrat a changé d'aspect, et c'est sur ce changement d'aspect, assez imparfaitement connu, que M. le professeur Fliniaux projette la lumière de son érudition.

A l'ancien procédé de pure justice privée, qui consistait à attirer ou traîner de force le défendeur devant le magistrat, s'est substitué peu à peu, au cours du principat, un mode de citation avec un concours de plus en plus actif du magistrat. L'aboutissement a été que, dans le droit de Justinien, une instance judiciaire était entamée par l'accomplissement de trois actes qui se succédaient dans l'ordre suivant : 1) Une requête adressée au magistrat par le demandeur hors la présence du défendeur (*postulatio simplex*) : elle contient un bref exposé de la demande et sollicite du magistrat l'autorisation de citer le défendeur; 2) Une sentence (*interlocutio*) du magistrat rejetant la requête ou permettant de citer; 3) La citation même (*conventio*) par l'intermédiaire d'un agent subalterne (*exsecutor*) du magistrat. La formation de cette procédure introductive d'instance, qui fait penser à la procédure moderne du permis de citer, est étudiée non seulement dans les sources purement romaines du droit impérial, mais aussi dans la pratique romano-égyptienne révélée par les papyrus. Ce double contrôle consolide assurément les résultats obtenus dans la solution de problèmes historiques que l'état actuel des sources laisse, sinon obscurs, du moins fort délicats.

G. C.

Fernand DE VISSCHER, professeur de Droit romain à l'Université de Gand, *Le Digeste, couronnement de la politique des empereurs vis-à-vis des prudents*. (In-8 de 27 pp., Milano, Società editrice « Vita e pensiero », 1931.)

L'Université catholique de Milan a pris l'initiative de célébrer le quatorzième centenaire des Pandectes (15 décembre 530-15 décembre 1930), en réunissant quelques conférences qui ont été faites à l'occasion de cette commémoration. L'étude due à notre compatriote, M. le professeur Fernand de Visscher, mérite d'être résumée ici parce qu'elle expose très clairement le développement historique qui conduisit à l'élaboration de ce document législatif unique en son genre, que furent les Pandectes.

On sait que la partie de l'œuvre législative de Justinien, qui est désignée sous le nom de Pandectes ou Digeste, est composée d'extraits des écrits des jurisconsultes classiques. A certains esprits modernes, mal informés de l'histoire des institutions, il peut paraître surprenant qu'un groupe important (le plus important) des prescriptions obligatoires réunies par Justinien ait été puisé directement dans ce que nous appelons aujourd'hui la doctrine des auteurs. Nos législateurs actuels, sans être pourtant plus que Justinien conscients de leur souveraineté, ne songeraient plus à confesser qu'ils empruntent directement aux publications des jurisconsultes une partie considérable de leur œuvre législative. L'attitude moins intransigeante de cet autocrate de Justinien s'explique historiquement : elle est l'aboutissement d'une politique qui s'est développée avec une parfaite continuité depuis les débuts de l'empire romain jusqu'à Justinien. M. le professeur de Visscher esquisse à grands traits et lumineusement cette politique continue des empereurs vis-à-vis de l'œuvre des jurisconsultes, politique traditionnelle qui eut pour couronnement suprême les Pandectes ou le Digeste de Justinien.

Dès le début de l'empire, les lois comitiales se font rares et l'édit du préteur cesse d'être une source vive du droit. C'est désormais l'interprétation du droit civil et du droit honoraire par les jurisconsultes, continuateurs de l'œuvre des pontifes, qui donne à l'ordre juridique la base large et cohérente qui convient. Mais dans un système où c'est ainsi la doctrine elle-même qui est dépositaire des principes essentiels de l'ordre juridique, les controverses doctrinales sont un grave danger. Aussi convient-il que, en pareille occurrence, dans l'intérêt de la sécurité et de la stabilité du droit, le pouvoir central exerce un contrôle sur une activité doctrinale qui pourrait devenir désordonnée. De là l'institution, à partir d'Auguste, de jurisconsultes qui, sous le contrôle du prince, *ex auctoritate principis*, donnent des consultations obligatoires pour le juge.

Le système des consultations juridiques obligatoires, données *ex auctoritate principis*, laissait aux jurisconsultes une large autonomie ; mais celle-ci s'atténue lorsque, un siècle après Auguste, Hadrien organise le *consilium principis*, composé presque exclusivement de

jurisconsultes. Désormais l'unité nécessaire dans l'interprétation du droit est assurée bien mieux par les *rescripta* élaborés *in consilio*, sous la présidence de l'empereur, que par les *responsa* donnés *ex auctoritate principis*. On sait que, sans détruire l'indépendance des jurisconsultes classiques, leur collaboration avec l'empereur eut longtemps les plus heureux résultats : l'activité parallèle des jurisconsultes comme consultants et comme membres du Conseil réalisait un heureux équilibre entre l'influence du pouvoir central et l'indépendance scientifique des jurisconsultes. Néanmoins, ce régime qui arrache les jurisconsultes du service des particuliers pour les mettre au service de l'administration finit tout de même par produire une sorte de bureaucratisation du corps des jurisconsultes, accomplie dès le milieu du III^e siècle.

C'est alors la décadence de la jurisprudence, parce que les juristes-bureaucrates perdent le contact direct avec la vie et la réalité des conflits d'intérêts; en conséquence, ils deviennent inaptes à développer un droit sain, puisé aux sources vives des multiples enchevêtrements des activités sociales. Dès lors, la préoccupation des empereurs du Bas-Empire est de conserver l'admirable patrimoine qu'était l'œuvre collective des grands jurisconsultes des trois premiers siècles, puissante synthèse des règles juridiques engendrées par la civilisation romaine.

Les empereurs du Bas-Empire ont réussi à préserver ce patrimoine juridique classique de graves dégradations et il faut leur en savoir gré. Il est vrai que Dioclétien, dans ses innombrables rescripts qui nous ont été conservés, semble avoir eu le projet de mettre au compte de la législation impériale une synthèse singulièrement simplifiée de l'œuvre des jurisconsultes classiques. Ses successeurs, plus respectueux des textes originaux, laissent les praticiens aux prises avec l'œuvre même des grands jurisconsultes; mais il faut bien aussi qu'ils aient égard à l'abaissement notable du niveau des connaissances juridiques; à cette fin, ils adoptent une méthode de sélection imposée parmi les monuments de la jurisprudence classique.

C'est d'abord Constantin qui, en 321, supprime les notes de Paul et d'Ulpian sur Papinien, parce que, dans sa pensée, les travaux à tendance essentiellement critique sont trop souvent inspirés par la recherche d'une vaine gloire intellectuelle. C'est ensuite Théodose II et Valentinien III qui, en 426, dans la célèbre loi dite des citations, créent un état-major de cinq jurisconsultes : Papinien, Paul, Gaius, Ulpian et Modestin, dont l'opinion fait autorité; et ultérieurement les empereurs ont reconnu la même autorité à tous les jurisconsultes cités par les cinq grands jurisconsultes nommés dans la loi de 426. Le texte de la loi des citations, tel qu'il a été inséré dans le code de Théodose et reproduit sans doute dans la première édition du code de Justinien, consacre ainsi un système d'utilisation très large par la pratique judiciaire, de la doctrine des auteurs classiques. Jusqu'à Justinien, les empereurs ont réussi à conserver sa valeur pratique (c'est-à-dire sa vie) à cet admirable ensemble de doctrines érigé par la jurisprudence classique.

Justinien, grâce à une renaissance de la science du droit dans les grandes écoles d'Orient (Béryte et Constantinople), eut la possibilité d'absorber dans la législation impériale le fruit de la sagesse des Prudents : ce n'est plus désormais dans l'œuvre des jurisconsultes classiques que la pratique doit puiser directement ses inspirations, mais c'est dans l'admirable synthèse que les collaborateurs de Justinien ont extraite de la doctrine classique en la condensant et la mettant à jour, dans le Digeste ou les Pandectes.

G. C.

OLIVIER-MARTIN, professeur à la Faculté de Droit de Paris, *Précis d'Histoire du Droit français*. (In-16 de 442 pp., Paris, Librairie Dalloz, 1932.)

On sait que les Petits Précis Dalloz « ne sont pas des résumés secs et incolores, mais bien de vrais manuels, animés de l'esprit des cours oraux et développant les idées générales qui vivifient l'enseignement ». L'histoire du droit français, composée par M. le professeur Olivier-Martin, est vraiment un modèle parfait du genre. A grands traits et dans une forme claire et vivante qui dissimule habilement une très profonde érudition, le maître évoque la formation et l'évolution des institutions de l'ancienne France, toujours soigneusement maintenues dans leur milieu historique.

Une particularité remarquable de ce manuel, c'est qu'il est composé autour d'une idée centrale et qu'ainsi il contribue à étayer une thèse précise de sociologie historique : Etant donné que le trait caractéristique de l'ancien régime était l'épanouissement à l'intérieur de l'Etat de groupements intermédiaires, ordres et corps, et que l'histoire contemporaine remet aujourd'hui les pouvoirs publics en face de forces sociales organisées sous forme de groupes, la leçon du passé nous sera précieuse, car elle pourra nous aider à résoudre le problème essentiel du temps présent. La solution de ce grave problème actuel ne réside-t-elle pas dans une sage délimitation du droit des groupements et classes à défendre leurs intérêts propres, délimitation justifiée seulement par la nécessité de faire toujours prévaloir sur les intérêts particuliers, l'intérêt général dont l'Etat moderne est l'unique organe.

Faut-il ajouter que M. le professeur Olivier-Martin est un historien très averti, auquel n'échappe aucune des thèses, même les plus nouvelles, de la science historique. En voici un témoignage que j'ai plaisir à relever ici, parce qu'il donnera à notre éminent compatriote, Henri Pirenne, la satisfaction de constater qu'une idée nouvelle, livrée naguère par lui aux méditations des historiens, recueille des adhésions si précieuses que celle du maître parisien Olivier-Martin. Je fais allusion à l'idée de reporter la fin de l'antiquité ou le début du moyen-âge, de la chute de l'empire d'Occident en 476, à l'expansion de l'Islam sur les pourtours de la Méditerranée au VIII^e siècle. Or, cette thèse, défendue *unguibus et rostro* par

Henri Pirenne, semble bien avoir séduit notre auteur puisque, après avoir parlé de la chute de l'empire d'Occident (n° 20) et de l'expansion de l'Islam autour de la Méditerranée (n° 29), il conclut en ces termes : « A la rupture politique de la fin du V^e siècle s'ajoute, au VIII^e siècle, une rupture définitive avec l'économie antique ; le monde ancien achève de disparaître. »

G. C.

James WOO KAISENG, ministre plénipotentiaire, directeur du Bureau permanent de la délégation chinoise auprès de la S. D. N., ancien conseiller juridique du Ministère des Affaires étrangères du Gouvernement National de Chine, *La politique étrangère du Gouvernement National de Chine et la révision des Traités inégaux*. Préface par Edouard Lambert. (Tome 28 de la Bibliothèque de l'Institut de Droit comparé de Lyon ; In-8 de IV-112 pages, Paris, M. Giard, 1931.)

Voici un exposé parfaitement objectif d'une question brûlante de la politique internationale. Le problème de la reconnaissance de la souveraineté de la Chine avec la consécration d'une égalité complète dans le règlement des relations sino-étrangères, est présenté avec la pondération qui convient à un parfait diplomate, en même temps qu'avec la fermeté qui convient à un citoyen chinois convaincu de son bon droit. L'exposé très méthodique de la thèse est suivi de la publication de douze documents officiels (traités et accords).

On jugera de la modération et de la fermeté de l'auteur par le raisonnement suivant, qui clôt sa conclusion :

« Nous nous garderons de troubler par des commentaires ou des discussions critiques cet exposé de faits que nous avons voulu aussi sec et aussi objectif que possible. Nous pensons que les faits ont plus de force que les plaidoyers. Vivant dans l'atmosphère calme de Genève où se forment les lignes durables d'un droit international nouveau, basé sur le respect mutuel par tous les pays de la souveraineté des autres et sur l'affirmation de l'égalité devant la loi internationale de tous les peuples grands et petits, forts ou faibles, nous ne doutons pas que l'application de la règle naturelle de droit international qu'est la *clausula rebus sic stantibus* ne soit appelée à mettre fin par une voie ou par une autre aux conflits de vues nationales sur les modalités de l'abolition d'un régime anachronique qui, en limitant la souveraineté territoriale de la Chine, l'empêche de devenir aussi complètement qu'elle le souhaite un Etat moderne. La *clausula rebus sic stantibus* a reçu une nouvelle et significative confirmation par cette disposition de l'art. 19 du Traité de Versailles : « L'assemblée de la S. D. N. peut, de temps à autre, inviter les membres » de la Société à procéder à un nouvel examen des traités devenus » inapplicables ainsi que des situations internationales dont le maintien pourrait mettre en péril la paix du monde. » S'il est un cas où cet appel à la raison et à l'esprit de justice internationale, pour

dénouer par des ententes bilatérales ou plurilatérales des situations périmées, devenues dangereuses pour la paix et la prospérité internationales qui, sans cela, seraient fatalement destinées à se résoudre par des mesures unilatérales, c'est bien celui qu'a créé, en présence de la modernisation du gouvernement, des lois, des tribunaux et des institutions de la Chine, ainsi que du puissant éveil de son esprit national, la survivance de ces traités désuets, parce que fondés sur l'affirmation de l'inégalité des peuples, que sont les traités d'exterritorialité. »

G. C.

Prof. Salvatore GALGANO, ordinario nella R. Università di Napoli, *Annuario di Diritto comparato e di Studi legislativi, a cura del Segretario Generale dell'Istituto di Studi legislativi*. (Volume VI, Parte I, fasc. II e III; gr. in-8 de 908 pp., Roma, Edizione dell'Istituto di Studi Legislativi, 1931.)

Voici un nouveau tome, qui complète la première partie du sixième volume de l'Annuaire de Droit comparé, publié par l'Institut d'Etudes Législatives de Rome. (Sur les précédents volumes de cette très importante publication, consulter, en dernier lieu, dans cette Revue, 1930-1931, la Bibliographie, pp. 83-84)

Le tome que nous avons sous les yeux contient deux sections consacrées, l'une à la doctrine, et l'autre à la jurisprudence des tribunaux.

Parmi les études doctrinales, toutes de très haute valeur, on remarque un ensemble de travaux consacrés aux problèmes les plus actuels de la réforme du droit pénal, en Italie, en Autriche, en Danemark, en Espagne, en Yougoslavie et même en Chine. A signaler aussi dans la partie doctrinale : quelques variétés, aperçus sommaires et notices bibliographiques, ainsi qu'un répertoire de la littérature juridique récente dans divers pays, à savoir l'Italie, l'Autriche, la Belgique, la France, les Pays-Bas.

Le relevé méthodique de la jurisprudence des tribunaux est fait pour l'Italie, l'Autriche, la Grande-Bretagne. Cette partie est présentée, pour autant que ce soit possible, sous la forme suivante : des décisions judiciaires qui paraissent fondamentales sont reproduites in extenso et accompagnées de résumés d'autres décisions moins importantes sur le même sujet ; l'ensemble homogène ainsi constitué fait l'objet de notes critiques qui sont, grâce à cette méthode, de solides et précieuses monographies. Citons, au hasard, dans le droit des obligations par exemple, l'excellente contribution de M. le professeur Emilio Betti à l'étude de la délégation (pp. 577-594).

Outre la table analytique des matières, des index alphabétiques très complets facilitent spécialement les recherches dans le relevé critique de la jurisprudence des tribunaux.

G. C.

G. C. CHESHIRE, D. C. L., M. A., Carleton KEMP-ALLEN, M. A., M. C., et C. H. S. FIFOOT, M. A., *Commentaires de Stephen sur le Droit de l'Angleterre* (*Stephen's Commentaries on the Laws of England*), tome III : *Le Droit des Contrats et des Torts* (traduit sur la dix-neuvième édition anglaise par M^{lle} Léonie-Marion Mitchell, docteur en Droit). (In-8 de XXVII-697 pp., Paris, M. Giard, 1931.)

Tout le monde sait que les méthodes du droit anglo-saxon sont trop différentes de celles du droit continental européen pour que nous puissions aisément nous familiariser avec le système du droit privé de l'Angleterre. Constatation fâcheuse, surtout si l'on envisage ces parties du droit que l'on souhaiterait aujourd'hui soumises partout à un régime semblable. C'est avant tout pour la matière des obligations, que l'on espère instituer sans trop de peine un droit commun universel. Aussi faut-il se réjouir que ce soit par le volume consacré aux obligations que débute l'entreprise de divulgation dans les pays de langue française des célèbres *Commentaires de Stephen sur le Droit de l'Angleterre*.

Pour la compréhension de ce que nous appelons, souvent à la légère, les bizarreries du droit anglais, la connaissance du développement historique des institutions juridiques est indispensable. Le lecteur se félicitera donc de trouver, en tête du volume consacré au droit des contrats et des torts, une lumineuse introduction historique de 20 pages, où l'on retrouve, sous leur aspect spécifiquement anglais, maintes vérités historiques qui nous sont familières sous un angle à peine différent, par exemple : l'antériorité des règles de procédure aux règles du droit matériel ou, si l'on préfère, l'antériorité de l'action à l'obligation ou l'antériorité de la répression du vol à la consécration du droit de la propriété; de même l'extension de la responsabilité de l'acte commissif à la responsabilité de l'omission; aussi la très lente élimination du formalisme, etc...

Grâce aux éclaircissements historiques sommaires mis en tête du volume, le lecteur suivra très aisément le développement de la jurisprudence anglaise contemporaine en la matière si importante des obligations. La belle traduction de M^{lle} Mitchell fournit aux comparatistes de langue française un instrument de travail de tout premier ordre.

G. C.

Sciences.

A. LAMEERE : *Précis de Zoologie*, tome 2, fasc. 3 : *Les Vers dérosomes*. (in *Recueil de l'Institut zoologique Torley-Rousseau*, tome III, fasc. 2, 1931.)

Les tomes 1 et 2 complets sont en vente au prix de 80 frs le volume,

chez H. Cauwenberg, dépositaire, à l'Université, 50, avenue des Nations, Bruxelles.

Le fascicule sous revue (172 pages, 209 figures, dont bon nombre empruntées aux sources originales) complète le tome 2 du Précis, tome qui, à part un court chapitre V d'introduction aux Coelomates, est entièrement constitué par le chapitre VI, consacré aux « Vers », ce terme étant pris dans un sens très élargi. L'auteur groupe en effet sous ce nom deux grands ensembles, dont le premier, formé des *Vers orthosomes*, réunit les organismes auxquels le nom de Vers est généralement réservé, tandis que le second, faisant précisément l'objet du fascicule nouveau, réunit, sous le nom de *Vers dérosomes*, une série de groupes que l'on voit ainsi pour la première fois associés. C'est ainsi que les Echinodermes avaient, jusqu'à présent, été mis sur le même pied que les Vers et les Mollusques, constituant autant d'« embranchements » distincts. On peut dire que ce fut de la part des Echinodermes, qui n'ont en général rien de « vermiforme », une grave imprudence que de se rapprocher des Entéropeustes, puisque cela leur vaut, aujourd'hui, d'être embrigadés parmi les Vers, avec les Molluscoïdes (Phoronidiens et Bryozaires, Brachiopodes et Chétognathes), dont le ralliement aux Vers élargis était généralement accepté déjà. Le groupe des Vers, qui a déjà été l'objet de tant de remaniements de la part des systématiciens, est ainsi arrivé à une apogée voisine de la pléthore, et l'on n'imagine pas de quels éléments il pourrait encore être augmenté.

Id., *Ibid.*, tome 3, fasc. 1 : *Les Mollusques*. (in *Id.*, tome IV, fasc. 1, 1932.)

Le fasc. Mollusques ne se vend que par souscription au tome 3 du Précis, au prix de 80 frs.

Ce fascicule de 146 pages (170 fig.) donne un bon aperçu d'un groupe qui, contrairement à celui des vers, est aujourd'hui bien défini. On y trouve tous les faits essentiels relatifs à l'anatomie, l'ontogénie, la paléontologie et l'éthologie des Mollusques, ainsi qu'un raccourci de la systématique de ce groupe si riche en formes, avec des figures des types les plus caractéristiques.

M. S. L.

Histoire de la Science

EMILE PICARD, *Eloges et discours académiques*. (1 vol. in-8 de VII + 399 pp., Paris, Gauthier-Villars, 1931. 50 francs.)

EMILE PICARD, *Un coup d'œil sur l'histoire des sciences et des théories physiques*. (1 vol. de 101 pp., Paris, Gauthier-Villars, 1930.)

ALFRED LACROIX, *Figures de savants*. (2 vol. X + 326 pp. et 359 pp., Paris, Gauthier-Villars, 1932. 150 francs.)

Les historiens de la science ne peuvent que se réjouir de voir un des plus grands mathématiciens de ce temps apporter par certains de ses ouvrages l'autorité de son nom à la discipline qu'ils cultivent, et la justifier en quelque sorte de cette façon en lui conférant la sanction prestigieuse d'un nom illustre; l'éminent secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences a d'ailleurs été élu membre d'honneur du Comité International d'histoire des sciences dès l'organisation définitive de ce nouveau corps savant (1929). Ainsi, d'autre part, la tradition française des mathématiciens-historiens, qui remonte aux d'Alembert et aux Laplace et se prolonge chez les Chasles, les Joseph Bertrand et les Poincaré, n'est pas interrompue. Le nombre des contributions de M. Emile Picard dans le domaine historique, — si abondantes déjà, — vient de s'accroître encore par la publication récente de ce volume qui comprend divers discours et éloges prononcés depuis 1923, et dont voici la nomenclature : 1° Pascal, mathématicien et physicien; 2° Marc Seguin, savant et ingénieur, neveu des Montgolfier. M. Picard assure qu'en tant qu'ingénieur, Seguin fut notamment le premier à introduire les ponts suspendus en France; il convient cependant de ne pas oublier le rôle de Navier dans ce domaine. Seguin inventa la chaudière tubulaire. En tant que savant, il fait figure de précurseur, puisqu'il formula clairement, avant Robert Mayer, le principe de l'équivalence de la chaleur et du travail. La ressemblance de son énoncé, avec celui, définitif, d'un autre savant, n'est pas de pure forme, contrairement à ce qui arrive souvent dans le cas de trompeuses similitudes si fréquentes en histoire des sciences. « La profondeur des conceptions de Seguin le range parmi les fondateurs de la Thermodynamique » (p. 32); 3° Abraham Breguet (1747-1823), le Stradivarius de l'horlogerie; 4° La vie et l'œuvre de Jules Tannery (1848-1910); 5° Discours de réception à l'Académie Française (éloge de de Freycinet, « la petite souris blanche »); 6° Un double centenaire : Newton et Laplace, leur vie et leur œuvre; 7° Le cinquantième de la fondation du Bureau international des Poids et Mesures; 8° La vie et l'œuvre de J.-B. Biot (1774-1862) savant « que l'on peut placer en première ligne parmi ceux qui, au second rang, honorèrent la science française » (p. 223). Sa grande culture lui permit en outre de s'occuper avec succès de différents chapitres de l'histoire des sciences; dans son étude intitulée « La vérité sur le procès de Galilée » il avait prouvé qu'au cours de ses interrogatoires, Galilée avait été menacé de torture; 9° Inauguration de l'Institut Henri Poincaré; 10° Christiaan Huygens; 11° Un coup d'œil sur l'histoire des sciences et des théories physiques. Cette lecture, faite à la séance annuelle du 16 décembre 1929 de l'Académie des Sciences, avait déjà été l'objet d'une publication séparée (1930).

Si le sens critique est peut-être le seul trait vraiment caractéristique de l'intelligence mathématique, on en inférera que seules valent pour un esprit très critique les vérités qu'il a lui-même trouvées; le mathématicien, plus peut-être que les autres savants, est jugé non d'après ses connaissances, mais uniquement d'après ses découvertes. Pour un esprit rompu à la seule discipline des mathématiques, en proie donc à je ne sais quelle vivacité d'imagination impatiente, la réalité revêt une apparence simple et de contours presque géométriques; il n'y a pas de moyen terme aux choses, ni nuances, ni désordres, ni fouillis vivant et largement imprégné de réalité. (De même, il y a comme un sentiment de hauteur chez les philosophes d'esprit musical, qui sont offusqués par des détails peu dociles à leurs déductions; n'est-il pas significatif qu'il n'y ait guère de philosophes des sciences d'observation, celles-ci impliquant une attitude assez chrétienne, en somme, d'humilité?) En histoire, on ne peut s'enfermer rigidement en soi-même et donner l'essor à son seul esprit, afin qu'il se construise dogmatiquement et se reflète lui-même en s'admirant dans la solitude. De là, le manque de goût et de dispositions naturelles du mathématicien pour l'érudition, base de l'histoire des sciences, et pour les recherches de première main. On ne peut confondre le sens historique avec le goût des sciences théoriques, de la philosophie et de l'art. Des savants remarquables ne font pas nécessairement de bons historiens des sciences. Il ne faut pas oublier en outre que l'histoire d'un texte et surtout celle de sa transmission est quelque chose d'aussi important que le contenu même de ce texte; le savant à qui toute culture historique fait souvent défaut ne soupçonne guère la complexité des problèmes que cette transmission implique, et ce n'est vraiment que pour les périodes quasi-contemporaines que le recours aux méthodes philologiques devient inutile. Considérons par exemple l'« Aperçu historique » de Chasles : la naïveté apportée par l'auteur dans sa critique historique nuit considérablement au développement des vues scientifiques extrêmement originales qui font le mérite singulier de cet ouvrage. Si, d'autre part, nous ouvrons le volume de Joseph Bertrand : « Les fondateurs de l'Astronomie moderne » (3^{me} édition, 1864), nous y lisons (p. 8) : « Avant de retourner en Pologne, Copernic se rendit à Rome; il y vit le célèbre astronome Regiomontanus, dont il s'attira l'estime ». On se demande de quelle façon Regiomontanus, assassiné en 1476, a pu témoigner sa faveur au bébé qu'était à cette date Copernic, né en 1473. De même, p. 132, Bertrand nous assure que « Descartes, qui le (le traité *Paralipomena in Vitellionem*, de Kepler, 1604) cite avec honneur dans sa *Dioptrique*, reconnaît expressément le parti qu'il en a tiré ». Si l'éminent secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, mathématicien hors ligne, mais historien d'occasion, avait pris soin de contrôler ses affirmations, il aurait constaté avec surprise que non seulement le nom de l'auteur des *Paralipomena* et de la *Dioptrice* (1611) ne figure pas dans *La Dioptrique* (1637), mais qu'il n'a jamais été cité dans ses œuvres par

Descartes. Pour trouver la mention de Kepler, c'est à la correspondance du philosophe qu'on doit s'adresser.

Ces erreurs historiques ont été répandues, et c'est bien naturel, puisque ces renseignements sont répétés sur la foi d'un auteur dont l'autorité et la renommée ont assuré une grande diffusion à ses écrits. En résumé, le spécialiste ne peut être que difficilement à la fois juge et partie. « Ceux dont le rôle est de figurer dans l'histoire future, disait Paul Tannery, ne peuvent évidemment suffire seuls à nous retracer celle du passé. Ce n'est pas de ceux qui sont en pleine bataille, qui contribuent eux-mêmes à faire l'histoire dans le présent, que l'on peut attendre les récits complets de l'histoire des temps passés. » L'histoire, des sciences est une spécialité. Ses méthodes ne sont pas celles de la science théorique; elles ne sont d'ailleurs pas davantage celles de l'histoire de la philosophie : rappelons la sensation que provoqua Paul Tannery en montrant que les philosophes grecs avaient été non pas seulement des philosophes, mais aussi, et surtout, des physiologues ou savants.

Les remarques qui précèdent indiquent assez quel genre de reproche il est permis, je crois, d'adresser au livre de M. Picard. L'auteur, insuffisamment informé des progrès de l'histoire des mathématiques, se laisse trop souvent aller à des appréciations conventionnelles ou périmées lorsqu'il s'agit d'un passé un peu reculé, appréciations que ne parviennent pas toujours à relever les remarques ingénieuses ou suggestives et les points de vue subtils sur la science contemporaine que l'on trouve à presque toutes les pages. Examinons par exemple le discours sur Newton et Laplace, prononcé à la Sorbonne : il apparaît comme assez évident que M. Picard n'a de Newton qu'une connaissance indirecte qu'il doit visiblement à Biot, dont une partie des travaux sur Newton constituait une critique des travaux de Brewster sur l'illustre Anglais. Le Newton de M. Picard hélas! est superficiel jusqu'à l'inexactitude. Et l'on doit se demander s'il est bien raisonnable de réimprimer encore en 1931 un texte qui date de 1927, lorsqu'on y lit notamment que c'est une valeur inexacte du rayon terrestre qui fut le motif du long retard (vingt ans!) mis par Newton à publier la loi de gravitation, alors que les études de Cajori (cf. notamment *Sir Isaac Newton (1727-1927) : A Bicentenary Evaluation of his work*, London, Baillière, Tindall and Cox, 1928; p. 127 et sq.) et qu'une lettre inédite de Newton récemment publiée (*Isis*, 12, 237-254, 1929) prouvent que, contrairement à l'opinion courante, l'exactitude de la valeur du rayon terrestre n'eut rien à voir avec la question. Est-il bien utile d'entretenir de vieilles erreurs, de perpétuer avec insistance (cf. aussi p. 235) des légendes qui auront la vie d'autant plus dure qu'elles sont propagées sous le patronage d'un grand nom? (1). En ce qui concerne l'exactitude histo-

(1) Signalons que le Comité International d'histoire des sciences a institué au nombre de ses commissions permanentes une Commission pour la rectification des erreurs, dont le président est M. Gino Loria, l'historien des mathématiques bien connu.

rique, presque tous les détails seraient à reprendre dans cette biographie de Newton, et il en est de même pour les époques un peu anciennes abordées dans l'ouvrage.

En revanche, lorsque l'auteur est amené à parler de savants qui ont été ses confrères ou qu'il a personnellement connus, les jugements et les réflexions nombreuses qu'il émet, les souvenirs et les anecdotes qu'il rapporte sont du plus haut intérêt et constitueront un document de premier ordre pour les historiens futurs de la science au cours de ces dernières décades. C'est ainsi que la notice sur Jules Tannery, le discours prononcé à la séance d'inauguration de l'Institut Henri Poincaré et les dernières parties de la lecture sur l'histoire des sciences et des théories physiques nous ont paru de beaucoup les meilleurs morceaux du volume. Il est regrettable que les références fassent presque totalement défaut. Omises évidemment dans un discours, elles auraient cependant pu trouver place dans l'impression. Leur absence est d'autant plus fâcheuse que certaines citations figurent en plus d'un discours ou éloge, et que lorsqu'elles ne sont pas complètes, les chances d'induire en erreur ceux qui ne lisent pas le volume tout entier sont augmentées de ce fait. Mais il n'y a pas que les répétitions de citations. L'auteur s'est contenté très souvent de se recopier lui-même (cf. par exemple pp. 88 et 215; 41 et 216; 191 et 227; 178-179 et 247; 293 et 386; 216 et 393). Disons enfin que plusieurs passages des différents chapitres et notamment le début de la lecture : « Un coup d'œil sur l'histoire des sciences et des théories physiques », reproduisent textuellement des parties d'un article de la *Revue du Mois* (t. 5, 1908, I, p. 129 sq.); mais de même, l'« Introduction à l'histoire des sciences » dans le tome 14 (1924) de l'*Histoire de la Nation française* d'Hanotaux faisait aussi de nombreux emprunts à cet article de la *Revue du Mois*.

*
**

On connaît la tâche imposée alternativement aux deux secrétaires perpétuels de l'Académie des Sciences de rappeler chaque année l'histoire de la vie et de l'œuvre de l'un de leurs confrères disparus. Comme son collègue M. Picard, M. Alfred Lacroix a réuni en volumes des « notices historiques lues dans les Séances solennelles de l'Académie des Sciences... quelques biographies inédites, ou parues dans divers Recueils et enfin plusieurs brefs discours prononcés au nom de l'Académie dans des cérémonies commémoratives ». Voici le sujet précis de ces deux abondants volumes : vol. I : le Troisième fauteuil de la Section de minéralogie de l'Académie des sciences (Nicolas Desmarest, Guillot Duhamel, Brochant de Villiers, Armand Dufrénoy, Charles Sainte-Claire Deville, Edmond Hébert, Ernest Mallard, Paul Hautefeuille, Ernest Munier-Chalmas, Alfred Lacroix, Emile Haug, Lucien Cayeux); Déodat Dolomieu; le comte de Bournon; René-Just Haüy; Armand Lévy; François-Sulpice Beudant et

Alfred Des Cloizeaux; Bory de Saint-Vincent. Vol. II : Alfred Grandidier; Alphonse Milne-Edwards; Jean-Baptiste Boussingault; Alexis Damour; Albert de Lapparent; Arnaud de Gramont; Auguste Michel-Lévy; Ferdinand Fouqué; Jérôme de Lalande; Louis Pasteur; Alfred Vulpian; Marcelin Berthelot. Appendice : Puys et dômes de la Basse-Auvergne (fragment du discours prononcé par l'auteur à Clermont-Ferrand, le 11 avril 1931, en qualité de président du Congrès des Sociétés savantes).

On voit qu'il s'agit exclusivement de savants dont l'activité remonte tout au plus au milieu du XVIII^e siècle et dont plusieurs autres ont été les maîtres de l'auteur. C'est dire que celui-ci, qui pratique par ailleurs les sciences expérimentales, a su éviter les défauts inhérents à l'œuvre historique de M. Picard. Grâce au talent d'exposition si varié de M. Lacroix, ces vingt-neuf Vies, presque toutes accompagnées de portraits et d'autographes, se lisent avec le plus vif agrément. Certaines notices, comme celles sur Dolomieu, sont écrites de première main d'après des documents retrouvés par l'auteur et publiés par ses soins. En outre, on trouve en maints endroits de nombreux renseignements et détails sur les grandes Ecoles et Institutions scientifiques de France. De cet ensemble imposant, d'intéressantes conclusions se dégagent : ces études font « apparaître l'intime enchevêtrement des diverses disciplines scientifiques et aussi la rareté des spécialisations étroites chez les savants cultivant » les sciences se rapportant à la constitution de la Terre. C'est ce que montre particulièrement bien le très intéressant tableau des pp. IX et X, qui « permet de voir comment s'est partagée, dans des directions souvent très différentes, la curiosité d'esprit » des savants dont M. Lacroix a reconstitué la biographie et décrit les travaux avec tant de sympathie et de science.

J. PELSNEER.

BIBLIOGRAPHIE

Philosophie et Lettres

HENRI SÉE. *Science et Philosophie* d'après la Doctrine de M. Emile Meyerson. (Paris, Alcan, 1932.)

Les écrits de M. E. Meyerson avaient provoqué jusqu'ici de nombreux commentaires critiques de la part des théoriciens de la connaissance. En ordre principal, les savants qui réfléchissent sur leurs disciplines respectives, les philosophes ayant conservé un contact étroit avec l'élaboration du savoir contemporain ne s'étaient pas fait faute d'examiner la valeur et la portée des thèses meyersoniennes.

C'est d'un autre coin de l'horizon que nous vient cette fois un essai critique qui témoigne de la sagacité de son auteur et de la fécondité de l'œuvre qui suscite des commentaires si nombreux et si variés. En effet, M. H. Sée s'est distingué depuis quelques quarante ans par d'importants ouvrages d'histoire économique et c'est en historien, plus spécialement en « savant de l'homme », qu'il interroge à son tour le philosophe des sciences de la nature.

Après avoir résumé à larges traits la doctrine de Meyerson, en insistant sur le processus d'identification en quelque sorte congénital à notre légalisation du réel et en le différenciant du besoin explicatif, de nature causale, M. Sée montre bien comment, chemin faisant, subsistent des « irrationnels » (de la sensation, de la qualité, de la finalité, etc.) qui ne sont jamais totalement dissipés. D'autre part, l'auteur caractérise fort bien la métaphysique implicite du savant, d'après M. Meyerson, en signalant les variétés de réalismes scientifiques et les variétés de théories hypothético-déductives entre lesquelles le savant se trouve tiraillé.

Comment cette doctrine s'oppose à la *Naturphilosophie*, au positivisme et au pragmatisme, M. H. Sée le rappelle avec bonheur. De quelle manière l'unité de la raison se manifeste dans la science, la philosophie et, comme le montre le *Cheminement de la Pensée*, dans le sens commun, nous laissons au lecteur curieux d'approcher les pages si claires, si sobres de M. Sée, le plaisir de se le rappeler ou de le découvrir, s'il ne connaît pas encore l'œuvre de Meyerson lui-même.

En fait, les chapitres originaux de M. Sée sont ceux consacrés à l'application de cette doctrine à l'histoire (cfr. chap. XIII-XV). Que l'ingéniosité des hypothèses ait à subir l'examen critique perpétuel de l'historien, il faut convenir que cette règle élémentaire de la critique historique, M. Sée la rappelle en vain. Sans doute tient-il à éviter ces intuitions incontrôlées ou incontrôlables qui vont à l'encontre d'une explication authentique de l'histoire. Cette précaution va se justifier quand nous saurons que l'histoire n'est pas une science. On serait tenté d'en conclure qu'elle est un art ou une divination sans plus ? Mais c'est *l'explication* des transformations des sociétés qui fait l'objet de l'histoire. Dans cette mesure, elle est une science ; elle requiert des méthodes spécifiques présentant toutes les garanties que les érudits ont à la longue fait prévaloir. Or, dans ce domaine, la raison étant *une*, le procédé explicatif de l'histoire sera-t-il pareil à celui du savant de la nature ?

Nous avons vu que, d'une part, la raison procédait à *l'identification* du divers en vue de dégager ses lois. L'histoire peut-elle atteindre par un procédé analogue à la formation de rapports constants, c'est-à-dire de *lois*, permettant la *prévision* des faits. Si le champ du terme de loi devait se restreindre seulement à celui des équations différentielles, ou en tout cas à des expressions rigoureusement quantitatives, c'est un fait que l'histoire ne présente jamais un tel degré de mathématisation, auquel n'atteint véritablement, parmi toutes les sciences, que la physique et ce qui en dérive. Mais M. Meyerson a élargi la notion de loi et il la déclare présente dès qu'un élément de prévision est opérant. Or, à ce titre, l'histoire ne prévoit rien, tant la contingence envahit le domaine de son étude. Elle n'est une discipline d'observation qu'en de rares occasions contemporaines où la description reste subjective avec la critique de sincérité et d'exactitude que cela comporte. Elle n'est jamais proprement expérimentale, faut-il le dire ? Comment serait-elle alors scientifique ? Partout où l'économie politique ou les sciences sociales deviennent exactes, elles s'écartent de la mission de l'histoire, qui est d'expliquer la trajectoire et les infléchissements singuliers que subissent les événements qui ne se répètent jamais.

Mais « expliquer » ne consiste pas à trouver des lois essentiellement. L'argument par analogie, le plus pauvre des arguments logiques, le plus puissant des arguments moraux, concentre en soi tout ce qu'il reste d'explicatif dans l'histoire. D'après M. Meyerson, lorsque l'historien use du procédé d'interpolation et que, avec des éléments de courbes, dont les documents nous laissent la trace, il restitue une courbe continue, en fait, il suppose et postule la *légalité* du cours des événements. M. Meyerson et M. Sée semblent diverger

quelque peu sur la nature et les limites de cette légalité, M. Meyerson lui faisant plus large part que M. Sée. De même, pour les phénomènes statistiques.

Partout où des moyennes peuvent être établies, il est évident que nous définissons le réel ainsi discriminé, à l'aide d'un critère légal. Il semble bien que M. Sée ferme volontairement les yeux sur l'élaboration des constantes en histoire ou, du moins, qu'il rejette systématiquement de son domaine ce qui nous y conduit. Mais l'histoire d'une variation, s'il veut bien y prendre garde, n'a même pas de sens, et nous échappe totalement si le concept d'une norme-type relative ne la soutient ou enfin, si le concept d'un élément de comparaison, présent ou absent, ne se trouve sans cesse postulé implicitement. En définissant l'histoire à la manière de M. Sée, à savoir en lui enjoignant de décrire et expliquer seulement tout ce qui demeure réfractaire à la légalisation proprement dite, M. Sée prend la précaution inutile, et ne prend pas les précautions qu'il faudrait. C'est l'idée d'unicité et de singularité, bref « d'hétérogénéité pure », (dont est responsable en grande partie la philosophie Bergsonienne), qui est admise sans précaution dans la philosophie générale contemporaine, et que l'historien reprend ici, se faisant, nous semble-t-il, un tort considérable en la prenant pour de l'argent comptant. Mais alors, en quoi la causalité en histoire ressemble-t-elle à celle que M. Meyerson caractérise si vigoureusement dans les sciences ?

Le procédé d'identification appliqué à la causalité ferait que « la cause contient tout ce qui est contenu dans l'effet et que l'effet ne contient rien qui ne fut contenu dans la cause » (Hamilton). En éliminant le facteur *temps*, c'est-à-dire la séquence irréversible de Hume, la raison s'écarte de plus en plus de l'idée de forces, de tendances, de virtualités (Biran, Lalande), d'assimilations approchées (Brunschwig); mais cette opération chirurgicale s'accompagne d'un choc opératoire : dans ces conditions d'application de la causalité, on n'englobe jamais tous les faits, et on laisse dans l'ombre ceux qui contredisent directement à la prise de vue organisée par l'ordre rationnel, quitte à tout recommencer.

C'est dire, conclut M. Sée, que l'histoire, décidée à tenir compte du devenir, se heurte à de sérieuses difficultés en recherchant l'application de la causalité physique. Le paradoxe qui consiste à s'expliquer le changement par le constant s'accroît à l'extrême. L'histoire n'est-elle donc que purement descriptive ?

C'est un fait qu'elle prétend être plus que cela. Elle y réussit là où les analogies sont globales; par suite, elle explique mieux les événements généraux que les événements particuliers. Le physicien, lui aussi, doit bien se contenter d'abstraire une cause déterminante; il

peut admettre, avec Mill, que « la cause réelle est le total des antécédents » — mais du point de vue théorique seulement.

Pour dissimuler ces obscurités inévitables, l'historien parle parfois du rôle du hasard. Il n'introduit cet élément que pour expliquer les singularités dans le cours des événements ; ou bien encore il parle de la destinée, c'est-à-dire d'un état de puissance d'un corps d'événements, produisant par la suite un autre corps d'événements bien caractérisés : c'est induire en fait le passé du futur, que nous savons y avoir succédé. Mais c'est une ruse du processus d'identification puisqu'on élimine temps et changement, en partie. Les changements véritables sont dus à l'accumulation d'événements particuliers qui agissent comme facteurs de diversification sur des personnes ou sur des choses. Or, tel reste bien l'objet de l'histoire. « En fait, dit M. Sée, l'historien doit rechercher, tout à la fois, le substratum permanent et les changements, les transformations qui s'opèrent au cours du temps. » (op. cit. p. 118).

Examinant les opinions de Rickert et Meinecke qui affectent la causalité au domaine matériel de l'histoire et réservent à la *valeur* tout le domaine culturel, spirituel, M. Sée se range finalement à un avis extrême : « la causalité proprement dite ne s'applique vraiment à aucun domaine de l'histoire. » (pp. cit. p. 182). M. Sée tire argument du fait que l'économie politique s'est incorporé l'idée d'évolution assez récemment (Ashley, Barrault) et que le facteur temps ne s'élimine que dans les cas où l'on veut procéder théoriquement au plus pressé.

Mais alors, l'histoire n'est plus vraiment explicative ? M. Sée éprouve de l'embarras. Il reconnaît l'impasse dans laquelle il vient de pousser sa discipline. Il dissimule sa perplexité en se référant à Meyerson qui a écrit, en effet, que : « le principe de *causalité* se distingue profondément de celui de *légalité* » et a connu lui-même des antinomies dont il n'a pu se débarrasser qu'en déclarant que c'étaient de ces contrariétés déplaisantes avec lesquelles nous nous familiarisons à force de les subir. Singulières solutions. Faute de lois, l'historien amorcera donc des explications précaires, plus révisables que celles de toute autre discipline. Nous voulons bien l'admettre.

Au philosophe de l'histoire, M. Sée prédit une belle destinée. Il lui conseille de prendre ses passe-ports pour circuler aux frontières des diverses disciplines spécialisées telles que la sociologie, l'histoire, l'économie, la géographie humaine, la linguistique, l'anthropologie, la psychologie, etc., et de formuler des vues générales plus hardies que ne peuvent en imaginer les spécialistes rigoureux. Car le philosophe est plus près de l'historien que de l'épistémologiste. Comment

n'éprouverait-il pas les mêmes sentiments lorsqu'il confronte, pour en tirer leur valeur d'universalité, les travaux d'érudition des « sciences de l'homme », que ceux qu'il éprouve à dégager l'esprit qui anime la recherche de laboratoire ?

Certes, l'invitation au voyage de M. Sée ne manque pas d'attrait. On peut se demander seulement si les spécialistes ne vont pas faire garder leurs frontières en exerçant quelques fortes actions de police contre les intrus. Il n'est défendu à personne de réfléchir sur les méthodes et les résultats de diverses disciplines et si l'on tient à appeler « philosophique » cette activité intellectuelle, personne n'y verra, pensons-nous, d'inconvénient. Le philosophe n'étendra jamais assez loin le champ de ses connaissances; ne ressemblant en cela qu'à tout honnête homme de son temps. Mais si c'est à cause de son défaut de rigueur scientifique que l'histoire présente le plus d'affinité avec la philosophie, le philosophe fera mieux encore de rechercher les conditions générales de la rigueur scientifique et de se demander ce qui introduit le facteur conjectural dans l'histoire, ou plutôt, le facteur de contingence — s'il en est. On ne peut que remercier M. Sée pour son plaidoyer clairvoyant et pour ses conclusions fraternelles. Il y a quelques questions préalables tout de même. Pouvons-nous recevoir en bloc la théorie de la connaissance de M. Meyerson ? N'y a-t-il pas de place pour une perspective qui respecte également la dialectique spontanée du savoir et justifie toutes les fonctions de l'histoire ? Nous le croyons bien fermement.

Ph. DEVAUX.

MAURICE GOGUEL et HENRI MONNIER, *Le Nouveau Testament*.

Traduction nouvelle d'après les meilleurs textes, avec introductions et notes. (Paris, Payot, 1929.)

Cette publication, qui est annoncée bien tardivement aux lecteurs de la Revue, est due à la collaboration de G. Baldensperger, professeur à l'Université de Strasbourg, † Eug. de Faye, professeur à l'École des Hautes Etudes de Paris, † Eug. Ménégoz, professeur à l'Université de Paris; Jean Monnier, professeur à l'Université de Strasbourg; Ernest Morel, professeur à l'Université de Neuchâtel, † Louis Randon et A. Wautier d'Aygalliers, professeur à la Faculté de théologie protestante de Paris, qui ont travaillé sous la direction des professeurs Maurice Goguel et Henri Monnier. Cette édition, à laquelle ces savants ont collaboré dès 1910, avait paru à tirage limité; elle vient de recevoir une plus large diffusion grâce aux soins de la librairie Payot.

Cette publication mérite d'être signalée et remarquée, car elle

constitue la première édition *scientifique* du Nouveau Testament en langue française. Ce caractère se manifeste d'abord par le soin avec lequel les auteurs ont établi le *texte* : en général, ils ont suivi les leçons de Nestle (1^{re} édit., 1898; 9^e édit., 1912); ils ont aussi consulté l'édition plus récente de von Soden (1913); ils ont pris pour règle dans chaque cas particulier d'apprécier les témoignages des manuscrits grecs, des versions anciennes et des écrivains ecclésiastiques. Comme de très nombreuses variantes subsistent, ils ont indiqué, dans des notes critiques, la source de la leçon adoptée (caractères italiques), ainsi que la source de la leçon rejetée (caractères ordinaires).

La *traduction* elle-même témoigne de la loyauté scientifique des auteurs, qui se sont proposé de donner une version non seulement littéraire, dépourvue des déplorables archaïsmes qui déparent trop souvent le texte français du N. T., mais encore fidèle : on s'est attaché à exprimer le sens réel du texte et surtout à rendre les nuances de la pensée, de manière à faire saisir ce que des récits parallèles présentent de particulier dans leur forme et dans leur style. On a visé aussi à donner une version intelligible : c'est dans les notes explicatives que l'on s'est efforcé de clarifier la pensée, parfois ardue, exprimée par exemple dans les développements dialectiques de l'apôtre Paul ou dans les descriptions symboliques de l'Apocalypse. D'autres notes, non moins utiles, accompagnent cette traduction. Les unes indiquent la provenance des citations et des réminiscences de l'Ancien Testament, soit que ces éléments appartiennent au texte hébreu, soit qu'ils proviennent de la traduction des Septante (dans ce cas, la lettre G. avertit le lecteur que le texte visé, conforme à la version grecque, diffère de l'hébreu). Les autres notes indiquent les rapports de texte (ressemblances, analogies ou oppositions). Enfin, il faut signaler, dans la traduction des Evangiles synoptiques, les indications précieuses données soit en manchettes, soit en marge. En manchettes, on signale des passages parallèles, qui paraissent dériver de la même source, ainsi que les passages apparentés qui ne proviennent pas de la même source. En marge, on a placé, dans le texte de *Matthieu* et de *Luc*, des lettres conventionnelles : M. indique que le passage se trouve aussi dans Marc, S qu'il appartient à la source commune à *Matthieu* et à *Luc* (il s'agit de la source les *Logia*); P qu'il est particulier à l'un ou à l'un ou à l'autre de ces Evangiles.

Enfin, le caractère scientifique de l'œuvre s'affirme dans les *introductions*, qui formulent les résultats acquis de la critique historique. Une introduction générale contient ce qu'il importe de savoir sur la formation et sur le texte du Nouveau Testament; elle donne aussi des renseignements indispensables sur le peuple juif à l'époque de

Jésus. En outre, chaque livre est précédé d'une introduction, qui explique les conditions dans lesquelles il a été composé (circonstances, dates, auteur, but, etc.), Toutes ces introductions sont des chefs-d'œuvre de clarté et de précision. Les plus remarquables sont incontestablement celles qui précèdent les *Synoptiques* et le *IV^e Evangile* : on y trouvera un exposé lumineux du problème synoptique et de la question johannique. Signalons aussi les introductions au livre des Actes et aux épîtres pauliniennes, qui présentent au point de vue historique un très grand intérêt.

Cet ouvrage, patiemment élaboré (nous en avons vu les premières épreuves dans l'heureux temps de nos études universitaires...) paraît à son heure. Aujourd'hui, en effet, dans les pays de langue française, on paraît s'intéresser plus que par le passé aux questions relatives à l'histoire évangélique et aux origines chrétiennes : ceux qui veulent suivre avec intelligence les controverses actuelles trouveront dans la traduction que nous signalons un guide avisé et un excellent instrument de travail.

M. SCHYNS.

CONSTANTIN I. BALMUS. *Etude sur le style de Saint Augustin.*
(Paris, Les Belles Lettres, 1930, 328 pp. 8°. Prix : 35 frs. fr.).

« Aucun domaine du vaste champ de la philologie classique n'a été moins exploré que celui où l'on rechercherait la mise en valeur esthétique des écrivains ». Ainsi débute le livre de M. Balmus, et cette façon de concevoir son œuvre est des plus sympathique. Les philologues contemporains se préoccupent en effet de plus en plus des procédés artistiques des écrivains anciens. Tant en Allemagne et en Amérique qu'en France, et, le livre de M. Balmus le prouve, en Roumanie, les érudits se mettent à analyser l'esthétique des écrits dont ils sont les fidèles gardiens, et comment ne pas y voir une renaissance de l'esprit humanistique ? Nous-même, quand nous étions encore sur les bancs de l'athénée, nous faisons la différence entre nos véritables maîtres et les simples marchands de grammaire grecque ou latine selon qu'ils nous expliquaient ou tout au moins nous suggéraient ce qui fait la beauté des œuvres antiques et françaises, ou qu'ils se contentaient de nous servir le démarquage de commentaires érudits et pédants. Pour peu que sur la préoccupation esthétique se greffe le désir de rendre compte d'une façon complète et précise de ce qui fait le charme et la valeur d'une œuvre — et de bonnes études philologiques doivent mener à ce désir — nous arrivons à des publications du genre de celle de M. Balmus. C'est un caractère de la production philologique des dernières années (que pour s'en convaincre, l'on parcoure par exemple la liste des ouvrages

parus dans la *Collection d'Etudes anciennes*) de s'attacher de plus en plus aux écrits des grands maîtres de la littérature, sur lesquels on aurait pu croire que tout était dit, et de trouver encore du nouveau, précisément en les considérant comme des œuvres d'art, ce qu'ils sont avant tout.

Certes, les statistiques relevant chez tel écrivain toutes les figures, toutes les tournures, toutes les particularités de métrique, ne nous ont pas manqué depuis quelque cent cinquante ans; ce qui est nouveau chez M. Balmus et chez plusieurs contemporains, c'est la tentative de placer ces constatations dans le cadre des préoccupations d'art que l'auteur suivait plus ou moins consciemment. Or, saint Augustin ne représente pas seulement pour nous un moment capital de la pensée antique, il est aussi un maître de l'art littéraire, et un maître qui savait certes ce qu'il faisait. Une étude de ses procédés ne pouvait être que très instructive pour nous.

M. Balmus ne se fait pas faute de comparer le plus souvent qu'il peut ses conclusions à une théorie générale de l'art de la prose, ou au moins à des commentaires sur d'autres écrivains. Il met ainsi très bien en relief le rôle considérable joué par le substantif abstrait dans la recherche de la variété du style, dans les effets concrets, dans la vulgarisation des idées. Par plus d'un des effets qu'il en tire, saint Augustin se rapproche de la conception moderne du style français. D'autre part, en créant des noms en *-io* et en *-tas*, en employant comme substantifs un nombre plus grand d'adjectifs et de participes que ses prédécesseurs, s. A. a enrichi considérablement la langue latine. Mais d'autre part, il n'est pas sans subir l'influence populaire, notamment dans l'affaiblissement des degrés de comparaison, la fréquence du superlatif et le grand rôle accordé au pronom *ille*. Dans l'ensemble, sans être un archaïsant, il « s'est donné la peine de maintenir une langue aussi pure que respectueuse de la tradition classique ». En ce qui concerne l'ordre des mots, M. Balmus constate la tendance à mettre l'adjectif en relief pour donner plus d'emphase et de pathos à l'expression, ainsi que la fréquence de l'hyperbate. A vrai dire, le style périodique est en décadence, surchargé de participes présents et de relatives. Dans les *Confessions* tout au moins, s. A., comme Tacite et Sénèque, préfère les phrases courtes et hachées, à la manière asiatique. Comme tous les auteurs chrétiens, et particulièrement comme l'apôtre Paul, son modèle, il fait grand usage de l'antithèse, qui venait tout naturellement à l'esprit de ceux qui cherchaient le renversement de tant de valeurs. Dans ces antithèses ainsi que dans des phrases dont le deuxième membre complète l'idée du premier, s. A. use de phrases symétriques, à éléments parallèles, dont M. Balmus montre qu'elles sont dans la

plus ancienne tradition italique. Par là, il cherche à « donner à ses idées la beauté d'une forme plastique et harmonieuse. Son génie littéraire, apparenté à celui de ses compatriotes, Apulée et Tertullien, est épris, comme le leur, d'éclat et de sonorité. Tous les trois, tempéraments imaginatifs, ayant à leur portée d'infinies ressources d'expression, jusqu'à l'exubérance, ont rendu leurs idées dans une forme matérielle qui satisfait pleinement l'esprit, cette forme, charmant à la fois l'œil par la construction symétrique, l'oreille par la multiplicité des procédés sonores, l'esprit par les antithèses resplendissantes. »

« Chez notre auteur, la symétrie domine le style dans une telle mesure, qu'elle y paraît même excessive. Elle procède avant tout de sa manière spéciale de penser, ensuite de son éducation oratoire, reçue dans les écoles où vivait encore la tradition des sophistes, et, enfin et surtout, de la grande influence des Ecritures saintes, où le parallélisme est la loi suprême de l'expression. » Qu'il était conscient de la valeur esthétique du procédé, il le prouve dans une phrase du *De Doctrina christiana*, 40 : *Illa pulchriora sunt, in quibus propria propriis tamquam debita reddita decenter excurrunt*. Malgré toutes ces influences, le parallélisme du style de saint Augustin revêt un caractère purement formel, en quoi il est grec.

Latin et chrétien, le célèbre docteur cherche l'ampleur de l'expression, notamment par l'abondance des appositions, la plupart glorifiant Dieu avec emphase et solennité.

On a reproché à saint Augustin de se servir de la rhétorique, et des critiques superficiels l'ont considéré comme un rhéteur sans sincérité et sans style. M. Balmus fait justice de ces opinions téméraires, et montre, après Boissier et M. G. Combès, que la conduite de l'évêque d'Hippone fut le résultat d'un clair discernement : sur le terrain esthétique, renoncer au passé eût été une grande naïveté, voire une chose impossible. Il a donc « versé le vin des vérités chrétiennes dans les belles coupes créées par l'art antique de l'expression ». Son idéal semble avoir été l'équilibre parfait du fond et de la forme.

Les métaphores de son style montrent qu'il possédait une richesse de sensations qui l'apparente aux plus grands poètes ; l'agriculture, les ténèbres, et surtout la mer et la lumière, font vibrer son âme et lui fournissent la plus grande part de ses figures et de ses comparaisons, admirablement observées et soutenues. On remarque d'ailleurs que ses mots favoris ont trait à la lumière et à la chaleur, à l'élément liquide, à l'idée de gouffre, de bouillonnement, et quelques autres. Ce qui contribue en outre à colorer l'élément affectif de ses développements, c'est l'emploi, plus abondant que chez les prosateurs précédents, du vocabulaire poétique.

La sonorité de son style, fondée sur des allitérations, des rimes, des jeux de mots, sur la *geminatio*, l'anaphore et l'épiphore, rehausse encore ce coloris, sans tomber dans la virtuosité pure d'un Apulée; chez saint Augustin, toujours les alliances de sons recouvrent des alliances d'idées; sous ce rapport encore, il est très moderne. Dans le rythme, enfin, l'influence de Cicéron, sensible partout, devient tout à fait prépondérante. Les clauses dont il use sont celles que l'on trouve le plus fréquemment chez son modèle. M. Balmus confirme, à cette occasion, la découverte de Norden, que les cadences de saint Augustin sont très souvent basées sur l'accent, non sur la quantité, et, contrairement à M. Reynolds, M. Balmus trouve des rythmes à la fois quantitatifs et accentuels. Il rappelle, à cette occasion, la très importante déclaration du *De Doctrina christiana* (IV 24, 10) : *Afrae aures de correptione vocalium vel productione non iudicant*. L'auteur des *Confessions* varie ses rythmes, mais emploie la resposion métrique à renforcer le parallélisme du style.

En tête du livre se trouve une bibliographie fort instructive pour quiconque s'intéresse à l'art littéraire des Latins. Les *Studia Minuciana* de Waltzing y auraient mérité une place.

Nous avons lu avec un plaisir sans mélange l'ouvrage de M. Balmus. Il prouve que les études approfondies, coupées de séries d'exemples et de statistiques, consacrées au style d'un auteur ou d'une époque, sans négliger les plus infimes particularités, ne distillent pas nécessairement un ennui profond. En cherchant dans la psychologie et le désir de produire des effets artistiques les raisons d'être de tel ou tel procédé, M. Balmus a grandement animé son sujet et préparé la voie à ceux qui, quelque jour, espérons-le, nous donneront un travail d'ensemble sur les procédés littéraires des anciens.

G. HEUTEN.

L. VAN DER ESSEN : *Pour mieux comprendre l'histoire nationale*. (Editions Rex, 1932, 149 pages).

M. Van der Essen a réuni dans ce volume une trentaine d'articles publiés naguère dans des revues ou dans des journaux et consacrés aux aspects les plus variés de notre histoire nationale : « Le grand public — écrit-il dans son avant-propos — ne connaît pas assez notre passé ou ne possède, au sujet des principaux événements de notre histoire, que des notions superficielles et fausses ». C'est pour l'instruction de ce grand public que l'auteur, utilisant les sources originales ou les travaux érudits les plus sûrs, a composé ses études. C'est ainsi que, naguère, M. Em. Bourgeois résumait en moins de deux cents pages « ce qu'il faut connaître du passé de la France ».

Chacun des chapitres du livre de M. Van der Essen est bref : cinq à six pages en moyenne ; chacun traite un sujet caractéristique. Leur ensemble permet au lecteur d'acquérir rapidement une idée générale de l'évolution de la Belgique à travers les siècles.

Dans le premier de ces morceaux, intitulé : « *Comment s'est formée la patrie belge* » l'auteur dénombre et analyse les forces contradictoires qui se sont heurtés jadis dans notre pays : forces de dissociation, forces d'unification, celle-ci ayant fini par l'emporter sur les premières. Le quatrième chapitre qui a pour titre : « *Vlaanderen die Leu !* », pose cette question : *Quel fut le véritable caractère de la bataille de Courtrai ?* ». Pas plus que M. Pirenne ou que M. De Marez, M. Van der Essen ne croit qu'il y eut là une lutte de race. Mais il va plus loin qu'eux : « Il s'agit avant tout d'un conflit d'ordre féodal. Sur cette lutte entre suzerain et vassal, s'est greffée celle de partis, qui a l'aspect extérieur d'une lutte de classe ». Signalons aussi les pages qui décrivent l'œuvre politique de Philippe le Bon, *conditor Belgii* (VIII) ; le gouvernement de Marie-Thérèse (XXI) ; l'influence de la Révolution d'Amérique sur la Révolution brabançonne (XXII) ; et recommandons particulièrement la lecture du résumé des rapports dus aux diplomates vénitiens (II). On y trouvera pêle-mêle l'énumération des qualités et des défauts de nos aïeux. « Si — écrit M. Van der Essen — Badoaro, Suriano, etc., revenaient parmi nous, ils pourraient encore dénoncer l'amour de l'argent, l'absence de civilité, la suffisance des gens que leurs tares devraient inciter à plus de modestie, la crédulité semeuse de paniques. Mais ils pourraient aussi écrire, comme il y a quatre siècles, que « les gens d'armes belges sont les meilleurs qui soient au monde », et, considérant la grande masse des honnêtes gens, répéter leur éloge : « Diligents, ingénieux, modérés dans la fortune et dans l'infortune. »

Œuvre d'un historien éprouvé, le livre — qui se lit avec beaucoup d'agrément — de M. Van der Essen est aussi un manuel d'esprit civique et de patriotisme. Il vient à son heure. Souhaitons-lui de nombreux lecteurs.

L. L.

H. PIRENNE, *Bibliographie de l'Histoire de Belgique*. Troisième édition. (Bruxelles, Lamertin, 1931, 440 pages.)

La deuxième édition de ce précieux instrument de travail datait de 1902. Aussi convenait-il, après trente années d'intense production scientifique, de le remettre au point. Avec la collaboration de M. Nowé, archiviste de la Ville de Gand, et de M. Obreen, docteur

en sciences historiques, M. Pirenne a pu mener à bonne fin cette revision, tout en écrivant le septième volume de son *Histoire de Belgique*.

On jugera du nombre d'additions apportées au recueil bibliographique de 1902 par deux chiffres : La troisième édition contient 4.151 titres, au lieu de 2.586. C'est un accroissement de 60%, dû notamment à ce fait que l'édition actuelle comprend une douzième section (dans sa partie chronologique) : Le royaume de Belgique de l'avènement de Léopold I^{er} à 1914. L'édition de 1902 s'arrêtait à 1830. Pour le surplus, l'auteur a maintenu dans ses grandes lignes le plan primitif. Dans une première partie sont énumérés les recueils et ouvrages généraux (sciences auxiliaires, sources, travaux historiques proprement dits, recueils de mémoires, périodiques). La seconde partie est chronologique. Elle comprend d'abord les indications bibliographiques relatives à tous les Pays-Bas, ceux du Nord comme ceux du Sud, jusqu'à l'avènement d'Albert et Isabelle. A dater de 1598, elle a pour limites le cadre géographique des Pays-Bas méridionaux (sauf en ce qui concerne, naturellement, la période 1814-1830). Les dépouillements ont atteint la fin de 1929. En appendice, ont pu être insérés les titres d'une quarantaine de livres et d'articles parus en 1930 et même en 1931.

L'élaboration d'un répertoire aussi vaste n'était pas une œuvre aisée. Remercions M. Pirenne et, avec lui, MM. Nowé et Obreen, de l'avoir entreprise. Ils ont rendu à tous ceux qu'intéressent les questions d'histoire nationale un inestimable service. L. L.

G. JOURET : *Broutilles historiques*. (Leich, Mons, 1931, 174 pp.)

L'auteur a réuni, sous ce titre, des études parues isolément et consacrées à des sujets variés. Les plus nombreuses, les plus intéressantes aussi, ont été inspirées par l'histoire et par le folklore montois : les Joyeuses Entrées à Mons, la Ducasse de Mons et ses traditions (la légende de Gille de Chin, le Lumeçon et ses acteurs, Saint-Georges, les Chin-Chins), etc. M. Jouret a écrit ces pages avec un plaisir qu'il nous fait partager. Il connaît bien — un autre de ses livres l'a prouvé — le passé de sa ville. Il en résume ici certains aspects pittoresques, avec agrément et, ajoutons-le, avec ferveur. « Le Lumeçon, — écrit-il, par exemple, — est la chose de tous les Montois. Il est notre orgueil, notre joie, unique, incomparable ; il nous met, par le monde, hors de pair. Nous aimons à nous parer de lui. Montois, aimez votre Lumeçon, votre Catiau. L. L.

M. DUVIVIER : *Le Masque de Fer*. (Paris, Colin, 1932. 330 pp.).

Le Masque de Fer ! La bibliographie complète de cette histoire obscure et passionnante comprend un millier de titres. « Malgré cela — écrit dans sa préface M. Duvivier — il semble bien que le mystère subsiste tout entier ». Aussi a-t-il été amené à aborder à son tour ce sujet tant de fois traité, à vérifier les conclusions de ses nombreux prédécesseurs. Hâtons-nous de le dire, nous ne sommes pas ici en présence d'un livre d'histoire « romancé », mais d'histoire tout court. « Je n'ai pas découvert de documents sensationnels. A quelques exceptions près, les pièces dont je fais usage sont imprimées depuis longtemps. Mon seul mérite aura été de les solliciter avec patience et surtout de me laisser mener par elles, sans avoir de système fait à l'avance » (p. 2).

L'homme « au masque de fer », Eustache Dauger, chevalier de Cavoye, a été arrêté en 1669 ; il a vécu de longues années dans la prison de Pignerol, puis au fort d'Exiles, à l'île Sainte-Marguerite. En 1698, il fut transféré à la Bastille où il mourut en 1703. Pourquoi fut-il jeté en prison ? « Cavoye fut supprimé comme insupportable, insociable, indésirable parmi les hommes », comme « sodomite et sataniste, tueur et empoisonneur » (p. 183). Et, à ces adjectifs caractéristiques, M. Duvivier ajoute ceci avec esprit : « Je suis vraiment fâché que mon héros ne soit guère estimable ni sympathique ; mais je l'ai trouvé ainsi et ne suis pas chargé de son oraison funèbre ».

Tout cela on le savait, ou on s'en doutait. Et c'est sur autre chose qu'ont porté les investigations et les inductions de M. Duvivier. Le vrai problème, il le formule en ces termes : Pourquoi Eustache de Cavoye, qui, au début de sa captivité, n'était qu'un prisonnier comme les autres, est-il devenu par la suite, « le mystérieux des mystérieux ». Pourquoi ce changement de régime ? M. Duvivier répond à ces questions en proposant et en s'attachant à justifier une solution qui jusqu'ici n'avait jamais été indiquée. « Si le chevalier de Cavoye est devenu « l'homme au masque de fer », c'est qu'il s'agissait là d'un secret qui intéressait l'honneur du Roi : le prisonnier avait commis un crime, effrayant par lui-même, plus effrayant encore par la préparation et par les complicités qu'il supposait ». Le chevalier Eustache, au dire du ministre de la guerre Chamillart « savait tous les secrets de M. Fouquet », le *surintendant des finances*, le fastueux châtelain de Vaux, le protecteur de Lafontaine, le surintendant des finances disgrâcié en 1669 et enfermé à Pignerol jusqu'à sa mort, en 1680. C'est là qu'il a été empoisonné par Eustache de Cavoye. Pourquoi ? Parce que quelqu'un, en échange, avait promis au cri-

minel la liberté, promesse qui devait venir d'un homme puissant (p. 265). Qui donc ? On trouvera, au chapitre X, les hypothèses de l'auteur. Il flaire une noire tragédie : « Fouquet, prêt à ressurgir, Colbert instruit de ce que l'on ourdissait contre lui, ayant en mains, Eustache, l'homme aux poisons, l'amant de la Brinvilliers. Suppositions... singulièrement troublantes (p. 275) ». Au surplus, l'ombre ne sera jamais complètement dissipée. Elle enveloppe le légendaire secret de l'homme au loup noir. C'est par ces mots que s'achève le livre de M. Duvivier.

Conclusion prudente, et qui diffère des constructions systématiques et fragiles détruites par l'auteur, par exemple dans le chapitre IV, où il démontre l'erreur commise par M. Funck-Brentano lorsqu'il a cru identifier le Masque de Fer et reconnaître en lui Ercole Matthioli, un des secrétaires du duc Charles III de Mantoue. Conclusion prudente — et pourtant vraisemblable. M. Duvivier a pu la proposer, grâce à sa parfaite connaissance du XVII^e siècle, non pas du XVII^e siècle majestueusement conventionnel, mais du XVII^e siècle réel, avec ses passions, ses mystères, ses intrigues de cour. Autour du personnage principal, de ce chevalier de Cavoye, « original du Don Juan de Molière » se profilent les silhouettes de Colbert, de Louvois, de Lauzun, de Fouquet, de Madame, « charme et douceur de son temps, inspiratrice de Racine et Bossuet »... (p. 185). Et c'est cette connaissance approfondie de l'époque où vécut son triste héros qui donne à l'enquête de M. Duvivier une grande valeur. Sans compter qu'elle confère un charme tout particulier à son œuvre, écrite dans une langue qui voisine avec celle du XVII^e siècle et avec un sens du pittoresque qui ne se dément à aucun moment.

L. L.

Le Livre des Mestiers de Bruges et ses dérivés (Consortium des Maîtres-Imprimeurs de Bruges, 1931.)

L'édition du *Livre des Mestiers de Bruges et ses dérivés* honore à la fois celui qui en prit l'initiative et se chargea de la rédaction de l'appareil scientifique, M. le professeur J. Gessler, et ceux qui veillèrent à l'exécution typographique avec un bon goût et une technique dont nous ne saurions assez faire l'éloge, le Consortium des Imprimeurs brugeois : L. et J. Beyaert, E. Verbeke et P. de Brauer.

Des publications de cette importance sont trop rares chez nous pour que nous n'y attirions pas, d'une façon toute spéciale, l'attention des bibliophiles et de tous ceux qu'intéressent les études philologiques et historiques.

Le *Livre des Mestiers* est un des plus anciens manuels de conversation à l'usage des Flamands désireux d'étudier le français ou vice-versa des Wallons souhaitant s'appropriier les éléments de la langue de leurs voisins du Nord.

C'est un des modèles dont se sont inspirés les Noël de Berlaimont et autres auteurs des *Colloquia*, auxquels le professeur R. Verdeyen a consacré une très savante étude dans la première partie de sa réimpression des *Colloquia et Dictionariolum septem linguarum* de Fickaert (1616).

Le livre brugeois fut écrit, vers 1340, par un maître d'école d'origine picarde, qui avait habité la capitale des Flandres pendant un temps suffisamment long pour y étudier la langue flamande à fond. L'unique manuscrit de cet ouvrage se trouve à la Bibliothèque Nationale, à Paris. En 1875, il fut publié, par H. Michelant, à un nombre d'exemplaires tellement limité que cette publication est devenue une réelle rareté bibliophilique. Les savants n'étaient pas enthousiastes de cette publication, qui contient un nombre assez considérable de transcriptions fautives. Aussi, avaient-ils depuis longtemps exprimé le désir de voir paraître, de ce manuscrit, une édition vraiment scientifique.

L'opuscule brugeois est devenu le prototype de trois autres manuels de conversation, qui en reproduisent le texte avec plus ou moins de modifications et d'amplifications : 1° le *Gesprächbüchlein* (manuscrit de +1420, publié par Hoffmann von Fallersleben, dans ses *Horae Belgicae*, IX); 2° les *Dialogues in French and English* (imprimés par William Caxton, à Westminster, +1483); et 3° le *Vocabulaire romain et flameng*, imprimé avant 1501, à Anvers, par Roland Van den Dorpe.

M. Gessler a publié, en quatre fascicules séparés, le texte original et celui des trois imitations. Il y a ajouté deux fascicules, l'un en flamand, l'autre en français, contenant l'introduction critique et historique, ainsi que les annotations. Tout cela est fait avec soin et méthode, et constitue une édition modèle.

Le *Livre des Mestiers* est d'un intérêt capital pour les philologues français et néerlandais, ainsi que pour les historiens de nos anciennes méthodes d'enseignement, mais son intérêt s'étend bien plus loin encore. Ces conversations nous donnent une image particulièrement vivante de toute l'activité de la grande ville flamande au XIV^e siècle. Elles nous montrent les nobles et les marchands devisant « par les rues »; les artisans travaillant chez eux; les ménagères faisant leurs emplettes à la boucherie, chez le poissonnier, chez le marchand de vin, etc. Ils nous donnent, en ordre alphabétique, toute une série de courts entretiens, où défile le vocabulaire spécial des

orfèvres, foulons, tondeurs, « fileresses », « fourbisseurs », « tain-turiers », « taverniers », « cordewaniers », « manniers », « telliers », « librairiers », « apoticaïres », « surgiciens », « candilleurs », et d'innombrables autres métiers.

Ces entretiens contiennent parfois des détails fort curieux, qui prouvent que l'auteur du manuel n'était pas dépourvu d'humour. nous y apprenons p. e. que « Natalie, la belle dame tient boine estuve » et que « li plus souffisant de la ville y vont estuver ». « Elle demuere derrière le mur des frères mineurs ». Ailleurs on nous confie qu'Obiert, « le couretier waingne a un denier Dieu vint ou trente livres » et qu'il « ne sceit point mentier comme il solait jadis », ou bien que « Tybers, li clers de la ville, ha pencion de la ville ; qu'il sceit bien dicter ; qu'il est tabelions et si ha mout boin office ».

Voici encore quelques passages intéressants à plus d'un titre. « Ysoreis, le mesel (lépreux), est jugiés comme meseans : il demeure a la malaçrerie, et n'oïse mais habiter entre les saines gens, pour les perils qui en pourroient venir. Selonc che que nous lisons s'il sceint estre pacient, il aura paradis ». — « Ysabiaus de Rolers (Roulers) vend parchemin, et elle m'en vendi une piel qui flua ; si n'i puis mie bien escrire. Il le faut esponseir ; si en sera plus onnie ». — « Gorges, li librairiers, ha plus de livres que tout cheauls de la ville, et si vend pennes d'auwe (plumes d'oie) et pennes de chisne (plumes de cygne), et si vend fronchin et parkemin ».

Dans les trois imitations du *Livre des Mestiers*, ces conversations sont reprises intégralement, mais très souvent on y a ajouté des détails fort intéressants. Comparons par exemple ce que dit le *Livre des Mestiers* des libraires Ysabiaus et Gorges avec ce que le *Vocabulair romain et flameng* de Roland van den Dorpe dit du libraire George : « (Il) a plus de livres que tous ceulx de la ville ; il les achatte tous telz qu'ils soient : soient emblez(volés) ou aultrement pourzachiés. Il a doctrinaulx, heures de nostre Dame, pars (donats), psoutiers, loyez (liés) a clouant (fermoirs) d'argent, bien listés d'or, seipt psalmes, cathons, livres de médecins, encre et parcemin, pennes de cignes, et d'oyes, bonnes breviaires, qui valent bon argent. » N'est-elle pas précieuse cette description sommaire d'un magasin de libraire anversoïis au commencement du XVI^e siècle ?

Les entretiens du *Livre des Mestiers* ne traitent pas exclusivement de trafic et d'affaires. Nous y rencontrons parfois des considérations morales et religieuses qui ne manquent pas de charme. En voici un spécimen : « Ysaac du Pré dist que nostre Seigneur laissa cha jus ses vertus (laissa ici bas ses vertus) en paroles, en herbes et en pierrés ; et de toutes les paroles qui soient en monde, sont che les

milleures, celles dont on aeure (prie) et rend graces a son Creatour. Les plus dignes hierbes qui soient, son celles dont li cristiens vit, et ch'est li fourmens. La plus précieuse pierre qui soit, ch'est celle qui mieult (moud) le fourment, car tous li mondes ha besoin de li et a toutes gens siert. »

Nous pourrions continuer à citer des passages tout aussi pleins d'intérêt et de pittoresque, mais nous croyons en avoir donné assez pour démontrer le très vif intérêt que présente la lecture de cette publication. Nous la recommandons chaleureusement. Les efforts considérables de M. le professeur Gessler et des bons imprimeurs brugeois méritent tous les encouragements.

Maurice SABBE.

CORSO BUSCAROLI : *Il libro di Didone*, Testo con traduzione a fronte seguito da ampio commento interpretativo ed estetico. (Société Dante Alighieri, 1922-X, 519 pages.)

C'est un excellent et copieux commentaire au IV^e livre de l'Enéide que nous donne au prix d'un énorme travail l'érudit italien, une véritable somme de toutes les observations, de tous les rapprochements, de toutes les interprétations que suggère chaque mot. Particulièrement précieux pour qui voudrait s'occuper de l'influence de Virgile sur les littératures modernes — aussi bien dans Racine et Voltaire que dans Dante ou Leopardi — le commentaire ne néglige ni l'étude des sources grecques ou latines de Virgile, ni les *realia*, ni les questions de texte ou de traduction, sans prolixité, mais sans sécheresse. Il serait vain de vouloir faire des observations de détail sur ce volume de plus de cinq cents pages. Je préfère indiquer que les divisions introduites sont judicieuses, qu'un index des principales observations guide le lecteur et que l'auteur montre dans ses notes complémentaires qu'il s'est tenu au courant de la littérature la plus récente. Un index des auteurs cités (Apollonius de Rhodes, J. B. Rousseau, etc.) serait peut-être utile et désirable si l'auteur réédite un jour ce bon livre.

LÉON HERRMANN.

G. BELLISSIMA, *Marziale, Saggi critici*, G. B. Paravia, Torino, 1931, 291 pp.).

Dans ce grand et beau volume, magnifiquement présenté et luxueusement illustré, l'auteur, qui manie avec autant d'élégance la langue de Cicéron que celle de Dante, a fait œuvre très personnelle. Laissant à d'autres les recherches de pure érudition philologique il a avant tout voulu étudier l'œuvre en elle-même (et non ses sources ou son influence) et, par cette œuvre, l'homme qu'elle

exprime. Si en ce qui concerne l'analyse du contenu de l'œuvre, on peut discuter la nouveauté des résultats, il n'en est pas de même en ce qui concerne la biographie et la psychologie de Martial et il est incontestable que l'érudit italien réussit pleinement à intéresser et à instruire ses lecteurs. Il nous donne sur la patrie de Martial et sur ses logements à Rome de précieux détails. Après avoir exécuté à bon escient l'absurde hypothèse du christianisme de Martial et analysé trois livres, il revient à Rome et à Biibilis et il nous fournit une excellente étude sur le passage du poète à Imola. Notons à ce propos que c'est grâce au zèle pieux de l'auteur qu'une plaque commémorative y a été apposée. Ceci indique, n'est-il pas vrai, dans quel esprit Martial est étudié par lui? Il lui rend un véritable culte, un peu comme Silius Italicus à Virgile, parce qu'il admire profondément sa maîtrise, ce qui ne l'empêche pas de signaler et de déplorer ses tares. Mais ce don de précieuse sympathie lui a permis, au lieu de répéter des jugements rebattus et péjoratifs sur sa moralité, de nous montrer d'autres faces de sa personnalité moins connues et plus nobles. Ainsi des pages suggestives sont consacrées à la passion pure et idéale que conçut le rédacteur de tant d'épigrammes légères ou même obscènes pour la chaste et docte Marcella. La recherche finale sur la famille de Martial est menée de façon très objective et l'hypothèse d'un divorce ou d'une répudiation semble fort plausible. Il y a donc lieu de féliciter l'auteur des doctes et minutieuses recherches qui nous apportent, avec de clairs aperçus sur le contenu de l'œuvre, des données utiles et neuves sur la vie du poète et une esquisse originale d'une psychologie qui apparaît comme plus complexe qu'on ne l'a représentée jusqu'ici.

Léon HERRMANN.

LOUISE DE RIDDER-BARZIN : *Le Pessimisme de Thomas Hardy*.
(Tome III de *Travaux de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Bruxelles*, MCMXXXII.)

Dans cet ouvrage, M^{me} de Ridder-Barzin, docteur en Philosophie et Lettres, étudie, avec une méthode rigoureusement scientifique et un esprit philosophique réellement remarquable, le pessimisme du grand romancier Thomas Hardy.

Elle analyse les éléments de ce pessimisme; montre, dans des chapitres très fouillés, comment Hardy considère que le Destin, force aveugle, contrecarre le bonheur, souvent par des jeux de coïncidences inattendues; comment, de plus, la nature humaine, faite de volonté instable, d'intelligence limitée et de sentiments surtout égoïstes, amoindrit encore les menues chances de bonheur qui res-

tent, et comment ces quelques bribes nous sont encore souvent enlevées par des éléments de la vie sociale : mariage, différence de classes, pouvoirs exécutif et judiciaire, religions dogmatiques.

Ayant ainsi donné un tableau frappant des aperçus de Thomas Hardy sur les hommes et la vie, l'auteur analyse l'influence que le temps et le milieu peuvent avoir exercée sur Hardy, et situe celui-ci parmi les littérateurs, surtout anglais, du XIX^e siècle.

Cet ouvrage tranche définitivement la question : le romancier de *Tess of the d'Urbervilles*, malgré quelques critiques plutôt paradoxaux, est profondément pessimiste ; certes, il a une certaine foi en une existence perfectible, mais cette foi même a la grandeur tragique du désespoir.

De plus, ce livre constitue une étude remarquable du pessimisme en général et du pessimisme de Hardy en particulier. De nombreuses citations, généralement traduites d'excellente manière, d'innombrables références aux œuvres mêmes de Hardy, étayent cet ouvrage d'un savant et d'un penseur que l'on est heureux de saluer.

Il pourrait paraître naïf d'exprimer le regret que, malgré toutes ses qualités, cette étude ne me semble pas parfaite. Quel est l'ouvrage parfait ? Mais cette naïveté est excusable : certaines choses, à mon humble avis, viennent gâter quelque peu une étude de grande valeur, une contribution importante à l'histoire de la littérature anglaise du XIX^e siècle, des choses plutôt accessoires, et qui pourraient aisément être revues.

Je ne parle point d'une lecture plutôt fatigante pour le lecteur ordinaire : ce livre s'adresse à ceux qui connaissent à fond l'œuvre de Thomas Hardy, et supprime, Dieu soit loué, les petits résumés à l'usage des superficiels.

Mais voici d'abord deux remarques sur le fond même du sujet :

M^{me} De Ridder rejette apparemment l'idée d'une certaine évolution chez Hardy. Cette évolution me paraît pourtant des plus possible, et assez frappante pour que l'on s'y arrête : malgré le poème de jeunesse *Hap* proclamant l'indifférence du Destin à notre sort, le Destin est considéré par Hardy comme agent de malheur ; de rares fois, seulement, comme agent de bonheur, mais cela pour la première fois dans *A Laodicean*, de 1881, le huitième roman de Hardy ; et enfin Hardy, dans *The Dynasts*, montre que l'homme est l'instrument d'une volonté plus vaste que la volonté personnelle.

De même, je me sens enclin à accepter une théorie également rejetée ici, — du moins, je le suppose — celle de Hedgcock au sujet du rôle du fortuit, réellement tout puissant chez Hardy que jusqu'au *Mayor of Casterbridge* : les romans, à partir de ce livre

de 1886, attribuent certes encore beaucoup d'importance aux circonstances, mais sont nettement sous le signe du déterminisme.

Alors que l'ouvrage est si bien charpenté, l'on est étonné de voir que la conception que Hardy se faisait de l'amour (conception complètement biologique) y est traitée en deux endroits différents d'une manière presque identique.

Que l'auteur se soit soigneusement gardée d'apprécier personnellement les opinions pessimistes de Hardy témoigne d'une réserve et d'une neutralité scientifique dignes d'éloges ; pourtant, la façon dont les écrivains du XX^e siècle ont réagi aux douleurs intellectuelles et morales qui ont déprimé le petit roi de Wessex méritait d'être indiquée en guise de contraste. Une chose est certaine, — et n'est pas exprimée : la conception que se fit Hardy du monde, des gens, de la société, n'est plus celle de notre temps.

Cela eût pu être ajouté au tableau littéraire situant Hardy, — tableau qui est le chapitre le plus faible du livre, s'inspire surtout de Legouis et Cazamian et ne donne pas toujours l'impression du personnellement lu.

Il est permis de s'étonner que la bibliographie soit assez incomplète. Elle ne renseigne aucune des études parues depuis la mort de Thomas Hardy. Alors que Frédéric Lefebvre y est renseigné pour son « Une Heure avec... Arnold Bennett », ce même Arnold Bennett n'est pas mentionné pour son *Cakes and Ale* si cruel pour Thomas Hardy.

Il y aurait d'autres remarques, mais sur de petits détails. Mais, en admirateur passionné du livre le plus douloureux du XIX^e siècle, *Jude the Obscure*, livre qui a la grandeur épique et désolée de Job, je proteste avec énergie contre l'appréciation que l'auteur, aux pages 82 et 110, émet sur ce roman. Jude est bien autre chose que l'être sans volonté et alcoolique que M^{me} De Ridder nous présente. Mais cela confirme l'impression générale que j'ai de cette étude : elle est d'un esprit philosophique, logique et éthique sûr, d'un esprit littéraire assez instable.

Malgré ces remarques sur lesquelles j'ai eu la mauvaise grâce et peut-être la pédanterie d'insister — ne fût-ce que par besoin maladif de dire toujours complètement mon opinion —, j'estime que *Le Pessimisme de Thomas Hardy*, cette belle contribution philosophique à l'histoire littéraire, est un ouvrage de première valeur.

Franz DE BACKER.

FÉLIX GAIFFE. *Le Rire et la Scène française*. (Paris, Boivin et Cie, éditeurs. Un vol. in-16 de VII, 294 p. Bibliothèque de la Revue des Cours et Conférences).

Notre collègue de la Sorbonne, Félix Gaiffe, bien connu par son importante thèse sur *Le Drame au XVIII^e Siècle*, s'est proposé, dans cet ouvrage, de présenter, en une vivante synthèse, une vue d'ensemble sur le comique théâtral en France, depuis le *Jeu d'Adam* jusqu'à *Topaze*. Non qu'il s'attarde à résumer les œuvres et à caractériser la manière des auteurs. Son dessein est autre. C'est l'évolution des effets comiques, tels qu'ils se sont succédés sur la scène française, qu'il s'efforce de retracer. Il montre « comment leurs variations suivent étroitement celles du goût public, de l'éducation littéraire et du niveau social des auditoires », et, inversement, comment ce théâtre reflète, dans quelque mesure, les changements sociaux. Vaste étude, donc, de sociologie littéraire, plutôt que d'histoire ou d'esthétique dramatique.

Elle est conduite avec infiniment de soin, de science et de vigueur critique. Inutile de vanter l'érudition dramatique d'un spécialiste aussi averti que M. Gaiffe : il connaît dans le plus menu détail le passé et le présent du théâtre français. Le point de vue original auquel il se place ici lui permet de découvrir des perspectives nouvelles. De fait, les chapitres où il expose l'évolution de la scène comique aux XVIII^e et XIX^e siècles abondent en observations aussi pénétrantes qu'inédites. Sur l'influence des privilèges dramatiques avant 1789, sur la réaction des auditoires incultes à l'époque révolutionnaire, sur l'embourgeoisement imposé à la comédie par le goût dominant du public dans la première moitié du siècle dernier, il a des développements d'un vif intérêt, qui mettent en pleine lumière des facteurs souvent trop négligés par les historiens littéraires. Et le tableau qu'il propose du théâtre comique contemporain apparaît, dans son large éclectisme, aussi exact que juste de ton.

En dépit d'un chapitre fort suggestif sur « Molière ou le génie captif », la partie du livre qui intéresse les siècles antérieurs n'offre peut-être pas la même somme de nouveautés. C'est sans doute qu'ici le document se raréfie, et que nous ne sommes renseignés qu'imparfaitement et de biais sur les goûts, les prédilections et les exigences des publics de ces temps lointains. Les aperçus ingénieux de M. Gaiffe n'en ont pas moins leur prix. Et, dans l'ensemble, le présent volume — dont un double Index, des noms et des pièces citées facilite la consultation — constitue, à n'en pas douter, la contribution la plus importante qu'on ait apportée depuis longtemps à l'histoire générale du théâtre comique français.

G. CH.

MICHEL DE MONTAIGNE, *Journal du Voyage en Italie par la Suisse et l'Allemagne*, Introduction et Notes d'Edmond Pilon, orné de huit gravures hors-texte. (Paris, *Les Œuvres représentatives*, 1932, un vol. in-16 de 309 pages, Collection « Hier ».)

C'est seulement dans la seconde moitié du XVIII^e siècle que le chanoine Prumis découvrit, au fond d'un vieux coffre, aux archives du château de Montaigne, le *Journal* de ce voyage que le moraliste des *Essais* entreprit en 1580, et qui, par la Suisse et l'Italie, le conduisit dans l'Italie de Grégoire XIII et du Tasse. Publié par Meunier de Querlon en 1774, il a été réimprimé trois fois depuis : d'abord par Alessandro d'Ancona, en 1889 ; puis, en 1906, par le regretté Louis Lautrey, et, plus récemment, par le Dr Armaingaud, en deux volumes de ses *Œuvres complètes de Michel de Montaigne*. Toutes ces éditions sont épuisées, à part la dernière, qui est d'un prix et de proportions qui la rendent peu accessible. Il faut remercier Edmond Pilon de nous avoir rendu ce texte intéressant, et sous une forme agréable, encore que d'un coût modique.

S'il n'a pas, de loin, l'importance des *Essais*, ce *Journal de Voyage* n'en est pas moins un document fort précieux sur les habitudes, les goûts et la manière de vivre de Montaigne. Il nous transporte tour à tour dans l'Italie des humanistes et des savants et dans l'Allemagne des théologiens. Il traduit, aussitôt nées, les impressions de l'illustre voyageur, qui les note avec sa curiosité souriante et sa verve un peu gasconne, telles qu'elles lui viennent, au débotté, sans toilette ni apprêt. De là, cette saveur qui en fait le prix et dont il est un des tout premiers à offrir le charme dans l'imposante bibliothèque des *Voyages en Italie*.

Edmond Pilon, fin lettré, a joint au texte une délicate Introduction, qui nous « introduit », en effet, et le plus agréablement du monde, dans la familiarité du grand moraliste mué en voyageur transalpin. Il l'a glosé de notes concises, qui en éclairent à merveille les obscurités et les allusions. G. CH.

G. DE SAINT-FOIX : *Les Symphonies de Mozart* (Paris, Mellottée, 1932, un vol. in-8° de 283 pp.)

Cet ouvrage, qui fait partie de la collection « Les Chefs-d'œuvre de la Musique expliqués », si intelligemment dirigée par M. Paul Landormy, présente pour la première fois au grand public les symphonies de Mozart en un ensemble isolé du restant de sa production. On ne pouvait mieux s'adresser qu'au mozartiste éprouvé qu'est M. de Saint-Foix pour réaliser cette synthèse, difficile entre toutes en raison de la complexité des facteurs qui entrent en jeu. Mozart

nous est connu par une série relativement limitée d'œuvres du genre qui appartiennent à sa maturité et que l'on entend souvent au concert, à l'exclusion de ses symphonies de jeunesse. Celles-ci sont nombreuses et s'échelonnent au cours d'une période qui va de 1764 — Mozart avait alors 8 ans — à 1778 environ. Elles sont l'œuvre d'un enfant et d'un adolescent perméable à toutes les influences, mais d'une personnalité déjà si accusée que, loin de lui nuire, ce don d'assimilation se traduit chez lui par des créations d'une originalité croissante, laissant peu à peu loin derrière elles les modèles inspirateurs. En suivant Mozart dans ses pérégrinations et séjours successifs à Londres, à Salzbourg, à Vienne, en Italie, à Mannheim et à Paris, M. de Saint-Foix nous montre l'auteur de *Don Juan* subissant tour à tour l'action de Jean-Chrétien Bach, de Johann Schobert, de G.-B. Sammartini, de Boccherini et des deux Haydn, des musiciens de Mannheim, de Gossec et de Grétry, mais restituant sous des aspects de plus en plus individuels les éléments empruntés, après les avoir façonnés à sa manière dans le creuset de son génie.

Le « langage » et le « métier » de Mozart peuvent être considérés comme « définitivement constitués » à partir de 1779-1780. Dès lors, c'est l'ascension vers la grande trilogie finale de 1788 (symphonies en *mi* bémol, en *sol* mineur et en *ut* majeur : *Jupiter*), à laquelle M. de Saint-Foix consacre de nombreuses pages, d'une saisissante acuité d'exégèse. Dans l'intervalle, Mozart s'est initié à la grandeur de Haendel et de J.-S. Bach, ainsi qu'aux anticipations d'un Clementi et d'un Ph.-E. Bach. L'opéra lui a donné le sens de la passion et du tragique. Le goût du contrepoint expressif est né en lui par la fréquentation des grands ancêtres oubliés de la première moitié du XVIII^e siècle, et sa nature ardente a fait le reste en s'épanchant dans ces « développements » génialement équilibrés qui confèrent à ses dernières œuvres un accent nettement pré-beethovénien. Il faut se reporter au moment de la création de la symphonie *Jupiter* pour se rendre compte de tout ce qu'elle représentait de révolutionnaire. Aveuglés par leurs conceptions subjectives, les romantiques n'ont pas rendu justice à cet art orienté vers l'avenir et sans lequel ils n'eussent pu être ce qu'ils ont été. Seul, Richard Wagner, et, avec lui, le biographe russe de Mozart, Oulibicheff (1843), ont vu clair, à une époque où la plupart des esthètes et des critiques avaient l'esprit obnubilé par l'optique du théâtre. Tout cela, M. de Saint-Foix nous l'expose avec force preuves à l'appui, en une langue aussi simple que finement nuancée. Ce n'est guère qu'au XX^e siècle que l'on a commencé à comprendre et à interpréter Mozart en profondeur. A cette occasion, M. de Saint-Foix rend un hommage magnifique à feu Hermann Abert, dont le *Mozart*, remaniement inté-

gral de celui d'Otto Jahn, restera l'un des témoignages les plus significatifs de cette renaissance. Ajoutons-y les travaux personnels de M. de Saint-Foix lui-même, dont le *Mozart*, écrit en collaboration avec Teodor de Wyzewa, forme un pendant de haute allure au grand ouvrage d'Abert.

CH. v. d. B.

CHARLES BOUVET : *Musiciens oubliés, musique retrouvée*. Documents des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles. (Paris, Pierre Bossuet, 1932 ; un vol. in-16°, de 117 pages).

M. Bouvet nous offre, dans ce joli volume, très agréablement imprimé et illustré, le premier tome d'une collection dont il a assumé la direction et à laquelle collaboreront des musicographes de valeur, comme MM. de la Laurencie, Pirro, de Saint-Foix, Tiersot, Prunières et P.-M. Masson.

Le contenu de ce petit ouvrage est bien conforme au titre d'ensemble. On y repère avec plaisir toute une série d'articles parus antérieurement dans des revues, et qui, rassemblés ici, permettent de retrouver sans peine une documentation de détail quelque peu perdue dans ces périodiques. C'est d'abord un article biographique et bibliographique sur un organiste-compositeur français du XVII^e et du XVIII^e siècle, Charles Piroye ; en second lieu, des pages nourries sur tous les musiciens qui portent le nom de Dubuisson (du XVI^e au XVIII^e siècle) ; plus loin, une vivante étude sur le compositeur trentin Bonporti, antérieur d'une génération à J.-S. Bach, mais dont quatre *Inventions* ont été attribuées faussement à ce dernier, dans la grande édition de ses œuvres complètes, sur la foi d'une copie autographe anonyme de l'auteur de la *Passion selon Saint-Mathieu*. Ensuite, un travail conséquent sur les nombreux autographes de Boccherini qui figurent dans la bibliothèque de l'Opéra de Paris et qui proviennent de la collection de Picquot, le biographe du maître ; enfin, un article fort plaisant sur l'*Opéra pendant la Révolution*, où l'on voit notamment le citoyen Grétry contribuer — non sans quelque réserve mentale, semble-t-il, — à la mise sur pied de *La Rosière républicaine ou la Fête de la Raison*, du citoyen Sylvain Maréchal, et mettre en musique ces vers déclamés par un brave curé converti au culte de la Raison :

« Au diable la calotte !
Je me fais sans-culotte
Pour être tous à l'unisson.
Je veux aller à Rome
Prêcher au Pape la Raison,
Convertir le saint-homme. »

Il y a pas mal de brouilles dans cet ouvrage. Mais l'accumulation bien ordonnée et sainement interprétée de détails infinitésimaux ne donne-t-elle pas souvent une idée plus exacte des hommes et des choses qu'une synthèse un peu vide, plus ou moins romancée par l'imagination ?

Ch. V. d. B.

THÉODORE GEROLD : *L'évolution des idées de Goethe sur la musique*. (Une brochure de 36 pages, extraite de : *Goethe, études publiées pour le centenaire de sa mort par l'Université de Strasbourg*). (Publications de la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg, fasc. 57.)

Cette étude est un complément précieux aux pages consacrées au même sujet dans l'ouvrage de M. Romain Rolland sur *Goethe et Beethoven*, dont il a été rendu compte dans le précédent *Bulletin bibliographique de la Revue de l'Université de Bruxelles*. Ce que M. Romain Rolland présente dans une forme relativement abstraite, M. Gérold le reprend sous les espèces d'une documentation purement concrète. Et ceci confirme cela de la façon la plus évidente. En somme, si les idées de Goethe sur la musique ont évolué, elles l'ont fait uniquement dans le cadre du XVIII^e siècle. Au poète adolescent ont été successivement révélés l'opéra-comique français, le *Singspiel* et le *volkstümliches Lied* allemands, auxquels est venu se joindre, plus tard, l'*opera buffa* italien. Et comme il ne pouvait pas ne pas avoir le sens de la grandeur, il s'est, dans la suite, enthousiasmé pour Mozart — cette synthèse du XVIII^e siècle musical finissant, — au point de donner une continuation littéraire à la puérole *Zauberflöte* de Schikaneder, magnifiée par le génie rayonnant du maître de Salzbourg. Cette évolution dans le sens d'un art de plus en plus monumental, Goethe la poursuit enfin, en prenant contact avec les chefs-d'œuvre de Gluck, de Haendel, de J.-S. Bach et de Palestrina, qu'il semble avoir pleinement compris et admiré. Mais tout cela, c'est le passé, et lorsque, dans le premier quart du XIX^e siècle, les Beethoven, les Schubert, les Weber, viennent bouleverser ces nobles architectures, l'auteur de *Faust* est désarmé devant ces innovations et ne perçoit pas les affinités évidentes qui existent entre elles et sa propre œuvre. Comme tous les grands génies chez qui l'intelligence et la sensibilité s'unissent en un harmonieux équilibre, il a imaginé certaines formes de réalisation qui ne contredisent pas, en apparence, celles qu'ont créées les grands musiciens du premier quart du XIX^e siècle. Mais il ne faut pas s'y tromper : en dépit

des termes, il ne pouvait concevoir cette réalisation que dans le sens du siècle de la raison, auquel il était resté enchaîné, musicalement, comme par une force invincible. CH. v. d. B.

RAYMOND VAN AERDE : *Les ventes de musique et d'instruments de musique à Malines, de 1773 à 1830, d'après les annonces des journaux de l'époque.* (Malines, Dierickx-Beke fils, 1932; une brochure de 34 pages.)

Malines est un nid d'archives et de fouilleurs d'archives. Sur le terrain de la musicologie, le Dr Van Doorslaer, le chanoine Steenackers et M. Van Aerde sont parmi les plus zélés explorateurs de ces documents locaux, qui révèlent maints secrets à qui sait les lire avec la patience et l'attention voulues. Il y a quelques années, M. Van Aerde a établi, avec une entière certitude, l'origine malinoise des ancêtres de Beethoven. Aujourd'hui, il nous apporte une « tranche de vie » musicale malinoise des plus curieuse, en se bornant à dépouiller les annonces des journaux de Malines à partir de la fin de l'ancien Régime jusqu'à la Révolution de 1830. On voit ainsi quelles sont les familles nobles et bourgeoises de la ville qui s'intéressent à la musique, quelle sorte de musique elles aiment (notons spécialement les *almanachs-chantans*, si à la mode à la fin du XVIII^e siècle) et quels instruments ont leur prédilection (le olavecín semble avoir été, de beaucoup, leur instrument favori). Toutes ces données, à la fois fort instructives et pleines de saveur, sont présentées sans prétention et avec méthode par M. Van Aerde. Relevons seulement une petite erreur : la médaille dont il est question à la page 11 n'a pas été frappée à la mémoire du baron Gottfried van Swieten (1734-1803), le fameux dilettante musical, protecteur de Haydn, Mozart et Beethoven, mais à celle de son père, Gerhard van Swieten (1700-1772), professeur à l'Université de Leyde, à partir de 1736, et médecin de Marie-Thérèse, à partir de 1745. CH. v. d. B.

KARL-GUSTAV FELLERER : *Studien zur Orgelmusik des ausgehenden XVIII. und frühen XIX. Jahrhunderts.* (Kassel, Bärenreiter Verlag, 1932; un vol. in-8° de 135 pages et 14 pages d'annexes musicales).

L'auteur s'est proposé, dans cet ouvrage, de montrer les transformations qu'a subies la musique d'orgue, principalement en Allemagne, en France, en Angleterre et en Italie, depuis la mort de J.-S. Bach, en 1750, jusque vers 1835 environ. Il a réalisé son

dessein à grand renfort de documentation et d'analyses. On pourrait peut-être lui reprocher quelque excès, à cet égard, en ce sens que la ligne générale est sacrifiée, jusqu'à un certain point, dans ce « déballage » un peu hâtif d'un travail préparatoire insuffisamment élagué. Quoi qu'il en soit de cette question de forme et quel que puisse être l'inconvénient du manque de « plans » inséparable de ce procédé d'entassement, on n'en doit pas moins reconnaître que l'auteur apporte là de quoi nous satisfaire pleinement, si nous voulons nous faire une idée d'ensemble et de détail de l'évolution décadente qu'a été celle de la musique d'orgue, à l'époque des grands classiques viennois et de leurs successeurs romantiques, jusqu'à Mendelssohn. En somme, l'esprit de l'orgue se perd insensiblement au cours de cette période, sous l'influence du répertoire de clavecin et de piano, ainsi que de la musique d'orchestre. Le sens contrapuntique qui éclate dans les œuvres d'un J.-S. Bach s'efface peu à peu devant les exigences de la couleur harmonique ou orchestrale; la plupart des formes, y compris la plus stricte de toutes, la fugue, tendent unanimement vers le « morceau de caractère »; les musiciens, qui s'évertuent, malgré tout, à perpétuer la tradition du contrepoint, ou bien paient inconsciemment leur tribut à cette tendance dégénéréscente, ou bien se condamnent à une scolastique sèche et sans vie. Cela ne veut pas dire, toutefois, qu'il n'y ait rien à retenir dans l'immense production étudiée par M. Fellerer; mais, même des maîtres comme Samuel Wesley, Albrechtsberger, Rink, Jos. Seeger et J.-H. Knecht, pour ne citer que les meilleurs de l'époque, apparaissent, en définitive, comme des artistes de second plan. Leur incontestable épigonat a cependant ceci d'intéressant que, ne pouvant se soustraire à l'ambiance du présent immédiat, il offre des caractères de transition auxquels l'historien de la musique ne peut rester indifférent.

CH. V. D. B.

Droit

LO-HOAI, Chargé d'affaires de Chine à Bruxelles, *La nouvelle Législation chinoise, ses fondements, ses tendances*. Préface de M. le baron Silvercruys, président à la Cour de Cassation de Belgique. (In-8° de III-189 pp., Paris, Pédone, 1932.)

Depuis la Révolution qui, en 1911, a substitué la République à la Monarchie, la Chine a fait un effort remarquable pour adapter son système politique et social aux idées européennes. Les réformes, réalisées dans la ligne générale du « programme de reconstruction

nationale » du docteur Sun Yat Sen, ont pour but, non seulement de rendre à la Chine la plénitude de la souveraineté au regard des peuples occidentaux et de mettre fin à la juridiction consulaire, mais aussi de faire l'éducation du peuple chinois pour le mener à la vraie démocratie.

L'idéal, poursuivi par le parti du Kuomintang qui gouverne actuellement la Chine, est « d'établir dans le pays un régime démocratique réel et perfectionné ». A cette fin, la tâche primordiale du Gouvernement est « d'instruire le peuple, de l'habituer peu à peu à exercer ses droits politiques et de lui montrer les voies qui le rendront libre et souverain ». Le Gouvernement national considère donc que la période militaire est définitivement close, qu'une période transitoire, dite période éducative ou de « tutelle politique », lui a succédé, et que finalement s'épanouira une période démocratique proprement dite, dans laquelle le peuple, après initiation progressive à l'exercice de ses droits politiques, acquerra définitivement le droit de diriger lui-même le pays.

Durant la période transitoire de « tutelle politique » le peuple est remplacé, dans l'exercice du pouvoir politique, par l'Assemblée générale des Représentants du Kuomintang et la puissance gouvernementale est exercée par le Comité central exécutif de cette même assemblée.

C'est le bilan des réalisations actuelles de ce régime transitoire, que dresse très méthodiquement M. Lo-Hoai : Constitution provisoire du 1 juin 1931; lois d'organisation politique, administrative et judiciaire; législation civile, commerciale, pénale, agraire, industrielle et ouvrière; lois relatives à l'indigénat et au statut des étrangers.

Les lecteurs de cette Revue connaissent les tendances du code civil chinois (voir : année 1930/31, Bibliographie, p. 81-83). La publication de la traduction française de ce code est complétée aujourd'hui par la parution d'un second volume contenant les livres IV « De la famille », et V « Des successions », suivis des lois de mise en vigueur du 24 janvier 1931. Toutes les autres parties de la législation chinoise solliciteront également l'attention des juriconsultes occidentaux. Les esprits épris des idées les plus modernes y trouveront leur compte; ils auront la satisfaction de constater, par exemple, que la Chine n'ignore pas le système pénitentiaire qui envisage surtout le relèvement moral et la rééducation civique des délinquants.

Notre auteur remarque très judicieusement, dans sa conclusion, que le Gouvernement chinois n'a pas rompu brusquement avec la tradition nationale, en adoptant purement et simplement les con-

ceptions et institutions occidentales. Certes il s'est largement inspiré de celles-ci ; mais pour qu'elles soient accueillies, il a fallu qu'elles soient passées au crible de la pensée essentiellement chinoise, déposée par le docteur Sun Yat Sen dans la proclamation des « trois principes du peuple », principes inséparables qui s'interpénètrent et figurent trois anneaux enchaînés l'un à l'autre : 1° Principe racique qui, éloigné de toute idée impérialiste ou xénophobe, tend à l'épanouissement de la liberté et de l'égalité et à l'abolition des traités inégaux ; 2° Principe démocratique qui, par l'éducation civique du peuple, préserve celui-ci de l'emprise des militaristes et des politiciens qui rouvriraient la porte à l'impérialisme étranger ; 3° Principe économique qui assure à chacun la possibilité de vivre bien et paisiblement.

Est-il nécessaire d'ajouter que cette base essentiellement nationale donne foi en la vitalité des réformes chinoises ?

G. C.

AUGUSTE LEBRUN, docteur en droit, *La Coutume : ses sources, son autorité, en droit privé*. (Grand in-8° de XIII-556 pp., Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1932.)

Il y a un quart de siècle, un grand jurisconsulte français, Esmein, voyait encore dans le législateur le seul oracle qui pût proclamer des règles juridiques obligatoires. Cette thèse intransigeante, que pouvait engendrer la grande illusion de codificateurs tels que Justinien et Napoléon, est aujourd'hui abandonnée. Tout le monde s'accorde maintenant pour réserver, parmi les facteurs d'élaboration des règles de droit, une place, si modeste soit-elle, à la coutume aux côtés de la loi.

Dans tous les régimes juridiques, depuis qu'il y a un législateur, s'est posé le problème de la fonction respective de la loi et de la coutume dans l'élaboration de la réglementation juridique. C'est ce problème délicat, que M. Auguste Lebrun s'attache à éclairer. Sa documentation tant historique que dogmatique est précieuse pour le lecteur.

Voici le point de départ de l'argumentation de notre auteur : Si l'autorité de la loi est fondée sur la souveraineté du législateur, sur quelle autre souveraineté ou sur quelle considération impérieuse peut-on fonder l'autorité de la coutume ? Sans doute, les règles de conduite qui conditionnent la vie en société sont actuellement fournies surtout par le législateur ; toutefois les faits démontrent que celui-ci ne peut suffire à la tâche et que bien des règles de conduite nous sont fournies par cet autre facteur de réglementation sociale,

qu'on appelle la coutume. Cette dernière catégorie de règles, parce qu'elle ne peut s'abriter sous l'autorité souveraine du législateur, ne peut se réclamer que de la maxime impérieuse « *ubi societas, ibi jus* », dans laquelle s'exprime la nécessité du droit pour l'homme vivant en société.

A mon sens, le problème posé de cette manière contient une pétition de principes. La constatation formulée dans la maxime « *ubi societas, ibi jus* » est le point de départ de toute investigation portant sur l'élaboration des règles juridiques. Cette maxime domine l'activité de tous les facteurs d'élaboration de la réglementation juridique : tant de la loi que de la coutume. Le fondement de l'autorité du droit, c'est un assentiment général, exprimé par la constance des attitudes ou des activités dans des circonstances données. La source du droit ainsi compris, c'est la vie en société et ses exigences. Ceci est resté, de nos jours, la seule source réelle du droit. Mais nous avons aujourd'hui, à côté de cette source réelle, des sources purement formelles du droit, sources formelles constituées par la réglementation juridique, qui réunit un ensemble de maximes ou préceptes formulés. Que ces maximes soient légales ou coutumières, leur autorité se fonde uniformément sur la règle « *ubi societas, ibi jus* ».

S'il est vrai que le fondement de l'autorité de la loi n'est pas différent du fondement de l'autorité de la coutume, il apparaît que notre auteur, quand il sépare la loi de la coutume pour rechercher sur quelle souveraineté peut être fondée l'autorité de la coutume, procède à un compartimentage inutile. Et lorsque poursuivant ses investigations il expose en détail et très-clairement les idées émises en ces dernières années sur la valeur de la coutume, il tombe peut-être encore dans le travers du compartimentage excessif, en s'efforçant d'édifier la théorie de Léon Duguit, la théorie de François Geny, la théorie d'Edouard Lambert. Ce n'est certes pas diminuer le mérite de ces penseurs que de ne pas voir en chacun d'eux le créateur d'une doctrine nettement arrêtée et tranchant vivement sur celle des autres. Car le problème est suffisamment complexe pour justifier les hésitations des meilleurs esprits et les innombrables chevauchements des diverses explications proposées.

G. C.

Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires publiées par l'Université libre de Bruxelles et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques d'œuvres littéraires, ci-après dénommées « copies numériques », publiées par l'Université Libre de Bruxelles, ci-après ULB, et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB, ci-après A&B, implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées ici. Celles-ci sont reproduites sur la dernière page de chaque copie numérique mise en ligne par les A&B. Elles s'articulent selon les trois axes : protection, utilisation et reproduction.

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque copie numérique indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des copies numériques, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -. Les A&B déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des copies numériques. De plus, les A&B ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des copies numériques ; et la dénomination des 'Archives & Bibliothèques de l'ULB' et de l'ULB, ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des copies numériques mises à disposition par eux.

3. Localisation

Chaque copie numérique dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les A&B encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à une copie numérique.

Utilisation

4. Gratuité

Les A&B mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires publiées par l'ULB : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

5. Buts poursuivis

Les copies numériques peuvent être utilisées à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les copies numériques à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux Archives & Bibliothèques de l'ULB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).

Demande à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Archives & Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles.
Courriel : bibdir@ulb.ac.be.

6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles – Archives & Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition).

7. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à une copie numérique particulière, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

8. Sous format électronique

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement le téléchargement, la copie et le stockage des copies numériques sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre *base de données*, qui est interdit.

9. Sur support papier

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

10. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références à l'ULB et aux Archives & Bibliothèques de l'ULB dans les copies numériques est interdite.